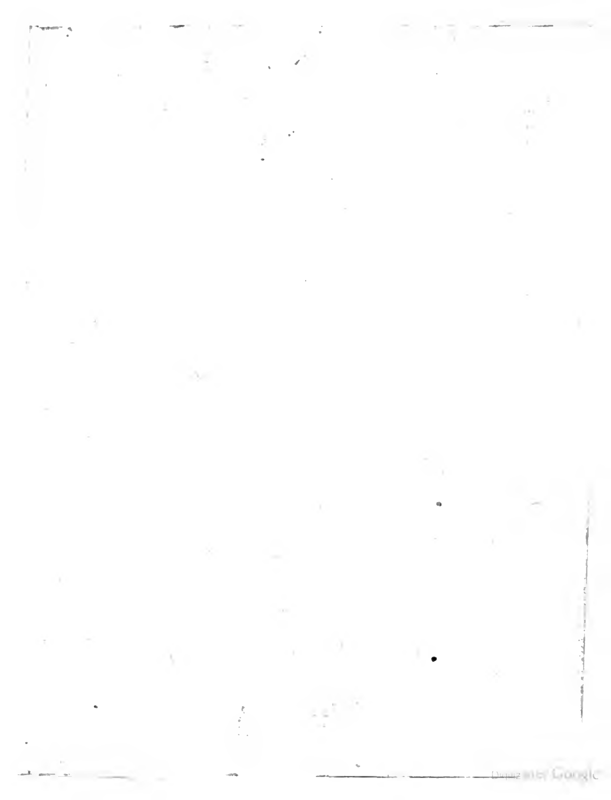



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
NAPOLI



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DE MONSIEUR

DE RAPIN THOYRAS

CONTINUÉE.

TOME DOUZIÉME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DE MONSIEUR

DE RAPIN THOYRAS,

CONTINUÉE JUSQU'A L'AVENEMENT DE GEORGE I. A LA COURONNE.

TOME DOUZIÉME,

CONTENANT LES DIX DERNIERES ANNÉES DU REGNE D'ANNE.

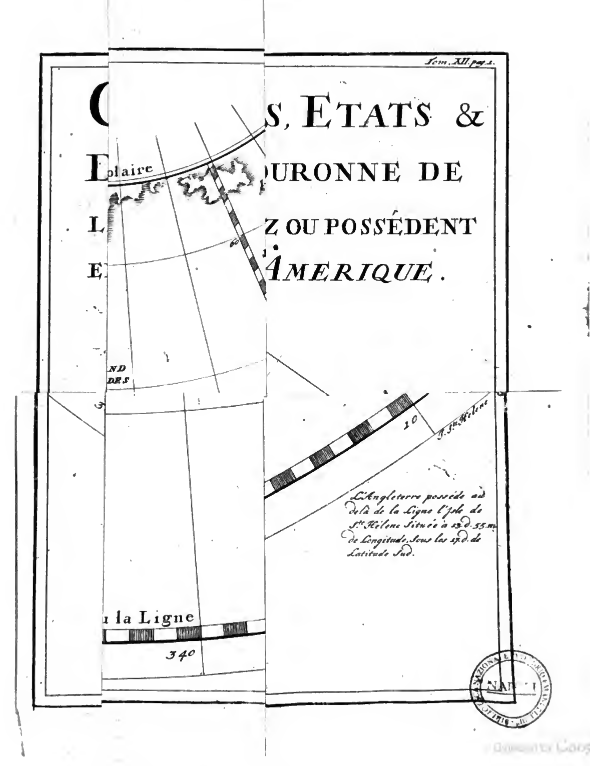


A LA HAYE,

Chez { JEAN VAN DUREN, PIERRE DE HONDT, } Libraires.

M. D. CC. XXXV.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-frise.


Tom. XII. pag. 1.
C S, ETATS &
E URONNE DE
L Z OU POSSÉDENT
E AMERIQUE.
olaire
60
ND
DES
10
I. Ste. Hélene
L'Angleterre posséde au delà de la Ligne l'Isle de Ste. Hélene Située à 13.d. 55.m. de Longitude, Sous les 17.d. de Latitude Sud.
la Ligne
340

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE VINGT-SEPTIEME, OU *SECONDE PARTIE.* DU REGNE D'ANNE.



ANDIS que la guerre se faisoit de toutes parts avec une extréme animosité, elle continuoit aussi entre les différens partis qui divisoient les esprits en Angleterre & en Ecosse. La Reine jugea à propos de faire des changemens assez considérables dans le Ministere des deux Royaumes. Le Comte de Nottingham fut le premier qui déchut de la faveur & de ses emplois. Il avoit inutilement sollicité la Reine d'éloigner de son Conseil les Ducs de Somerset & de Devonshire. Enfin, il lui demanda son congé, en protestant qu'il n'assisteroit plus à des déliberations, où ces Seigneurs étoient admis. Protecteur déclaré de la Haute Eglise, il se flattoit que sa Souveraine voudroit retenir, à quelque prix que ce fût, un Ministre aussi dévoué & aussi utile que lui à une Eglise, qu'elle chérissoit. Il sentit bientôt qu'il s'étoit trompé. La Reine à la vérité voulut bien dans ce moment refuser sa démission & l'avertir de se consulter encore. Mais elle avoit pris son parti &, dès le même jour, elle avoit ôté au Comte de Jersey la Baguette de Chambellan, & au Chevalier Edouard Seymour la dignité de Controlleur. Une révolution si soudaine convainquit le Comte de Nottingham qu'il étoit disgracié. Il revint le lendemain résigner son emploi de premier Secretaire d'Etat.

ANNE. 1704.

Les Torys absolument dépossedez des Emplois.

Disgrace du C. de Nottingham.

Robert Harley, depuis Comte d'Oxford, & en ce temps-là Orateur des Communes, comme il l'avoit été sous les deux derniers Par-

Elevation & caractere de Ro-

ANNE. 1704. Parlemens, fut celui que la Reine donna au Comte pour Successeur. Ce choix fut honoré de l'applaudissement universel de la Nation. Il tomboit sur un homme d'une famille ancienne & considérable, quoique médiocrement riche. Harley à un esprit brillant & cultivé joignoit un air ouvert, des manieres prévenantes, une conversation aisée, une heureuse flexibilité qui faisoit que chacun le croioit de son parti. Son éducation parmi les Nonconformistes aiant disposé les Whigs en sa faveur, il avoit achevé de les obliger par ce qu'il avoit fait pour assurer la Succession à la Maison d'Hanover, &, dans le besoin qu'on avoit d'eux pour soutenir le crédit public, on avoit crû leur plaire, en élevant un homme qu'ils affectionnoient autant. Ceux de la Haute Eglise à leur tour avoient sujet de le croire porté pour leurs intérêts. Il avoit gagné les bonnes graces des deux partis par la découverte & par la recherche des malversations de la Compagnie des Indes Orientales.

bert Harley depuis C. d'Oxford.

Autres changemens dans l'Etat.

Ces circonstances justifioient si bien son élevation qu'on ne trouva pas à redire aux suites qu'elle eut. Il obtint pour son ami Henry Saint Jean, depuis Lord Bollingbroke, le profitable emploi de Secretaire de la Guerre, & chacun vit avec plaisir un homme qui avoit l'esprit si beau & un accueil si gracieux remplacer Guillaume Blathwaite. Il en fut de meme lorsqu'il fit succéder Thomas Mansel au Chevalier Seymour. Ce dernier, content de connoître à fonds les formalitez des procédures Parlementaires, d'ailleurs homme d'un grand sens, alloit droit à ce qu'il regardoit comme l'intérêt de sa Patrie avec une fermeté & une roideur, qui avoient souvent choqué la Cour & les Particuliers. Ainsi on fut ravi de voir Mansel à sa place. Il n'y eut que la nomination du Grand Chambellan sur laquelle on se partagea. Les Torys & principalemens les Jacobites regrettèrent le Comte de Jersey, qui, étant marié à une Dame Catholique & aiant toûjours paru fort attaché aux Cours de Saint Germain & de Versailles, depuis son Ambassade en France, passoit pour le Ministre secret du Prétendant. Peut-être fut-ce pour le vanger qu'ils répandirent le bruit, que le Comte de Kent, qui remplit sa place, l'avoit gagnée, en perdant exprès au jeu de grandes sommes avec la Duchesse de Marlborough.

Il parut un Ecrit qui avoit pour titre *Adresse d'une Legion de peuple aux Seigneurs de la Chambre Haute*. Le but en etoit d'indisposer la Nation contre la guerre présente, & par contrecoup contre ceux qui en étoient les auteurs, ou qui avoient intéret à la continuer, & on supposoit que le Duc de Marlborough étoit à leur tete. Du reste c'étoit uniquement à la Chambre des Communes qu'on faisoit semblant d'en vouloir, &, en implorant contre elle le secours de la Chambre Haute, c'étoit contre le Gouvernement qu'on prétendoit animer la Nation.

On disoit que dans la derniere séance la Chambre Basse paroissoit ne s'être appliquée qu'à la ruine & à la destruction du Royaume.

Qu'el-

Anne. 1704.

Plaintes fort libres contre le Gouvernement.

Qu'elle avoit renversé les principaux privileges & les libertez essentielles de la Nation. Qu'elle avoit anéanti le commerce, en faisant enlever les Matelots des Navires Marchands. Qu'elle avoit accablé le Peuple d'impôts, sous prétexte de fournir aux frais d'une guerre étrangere, à laquelle il n'avoit point d'autre intérêt que celui d'une simple Alliance, & que cependant il s'y epuisoit sans comparaison d'avantage que dans la derniere, où il s'agissoit de la conservation de la Religion, des Loix, des Libertez des trois Royaumes. Qu'elle avoit donné les mains à la désolation du Royaume par des enrôllemens forcez, & qu'on épuiseroit l'Etat plus d'hommes encore que d'argent, si on continuoit d'envoyer l'elite de la Nation dans le fonds de l'Allemagne, en Savoye & en Portugal, où la plûpart avoient deja péri par le fer, par les maladies, par la disette & par les fatigues. Que cette Chambre avoit envahi les justes droits & les prérogatives des Seigneurs, qui sont l'ornement & le soutien de l'Etat. Enfin, ajoutoit-on, le Peuple vous prie de ne pas souffrir de pareilles injustices & de prendre la défense du Public, qui vous offre jusqu'à la derniere goute de son sang pour soutenir une si digne résolution. Le sang Anglois est prodigué, disoit-on dans un autre Ecrit. Qu'a affaire l'Angleterre d'aller combattre les Ennemis de l'Empire, & quel avantage trouve-t-elle à s'épuiser d'hommes & d'argent pour secourir des Etats qui sont à trois cent lieues de nous? Ces discours qui n'étoient pas tout à fait déraisonnables ne firent pas alors grand effet; mais ils furent les semences du changement qui se fit peu à peu dans les esprits, changement qui sauva la France sans enrichir & sans aggrandir l'Angleterre.

Les nouveaux Ministres & Officiers que sa Majesté se donna en Ecosse ne rendirent pas le Parlement plus docile. Au contraire, il eut encore plus de fermeté & plus de concert dans cette Séance, & il y fit passer en Actes ses résolutions, quelque exorbitantes qu'elles fussent. Le Duc de Queensbury fut remercié de ses services, quoiqu'il eût été des premiers à favoriser la Révolution & qu'il eût conduit son Regiment de Cavalerie au Prince d'Orange. On ôta à son frere le gouvernement du Château d'Edimbourg. La Charge de Grand Commissaire fut donnée au Marquis de Tweedale, quoique dans la séance précédente il eût été des plus ardens pour l'Acte de Sureté, qui restraignit si fort l'autorité Royale. Apparemment qu'on l'avoit gagné & qu'il avoit donné sa parole de tenir une conduite différente. Le Duc d'Athol Garde du Sceau privé eut encore la charge de Secretaire d'Etat de ce Royaume. Le Gouvernement du Château d'Edimbourg fut donné au Lord Ross. On changea aussi le Grand Thrésorier & le Sous-Thrésorier.

C'est un usage établi depuis long temps que, lorsqu'on cesse d'exercer ces sortes de charges, le Souverain fasse expédier une patente en forme de pardon. Le Conseil d'Angleterre se servit de

ANNE. 1704.

la déposition du Duc de Queensbury pour marquer son autorité sur l'Ecosse. Il fit insérer dans cette patente que sa Majesté vouloit que ce pardon fût aussi valable que s'il avoit été accordé par le Parlement d'Ecosse. Cette addition choqua les Ecossois. Ils firent opposition au Sceau & la patente ne put être signée qu'après que cette addition eut été rayée.

Après que la Cour eut fait ces arrangemens & qu'elle eut redoublé ses efforts pour augmenter le nombre de ses partisans, elle convoqua le Parlement pour le dix-sept de Juillet. Il s'assembla au jour marqué & s'ajourna pour le vingt-deux. Le Grand Commissaire y lut la lettre de Sa Majesté. Elle se réduisoit à deux ou trois chefs. Elle faisoit entendre que leurs divisions seroient pour eux une source de troubles & de miseres, dont l'Ennemi commun ne manqueroit pas de profiter, pour les engager à faire une diversion, qui le mettroit en état de faire triompher le Papisme & d'exécuter d'autres projets ambitieux. Elle ajoutoit que l'unique moyen de prévenir ces malheurs étoit d'établir la Succession dans la Ligne Protestante comme avoit fait l'Angleterre. Enfin, après avoir recommandé l'affaire des subsides, elle assuroit qu'elle etoit dans la disposition de maintenir le gouvernement de l'Eglise & de l'Etat ainsi qu'il etoit etabli & de consentir à tous les Actes qu'on jugeroit nécessaires pour la sureté de l'une & de l'autre & pour prévenir toutes les atteintes qu'on pouroit ou qu'on voudroit y donner à l'avenir.

Ainsi, concluoit Sa Majesté, ayant fait ce qui dépendoit de nous, nous sommes persuadées que vous ne manquerez pas de votre côté à ce que vous devez & que vous ne laisserez pas echapper cette occasion de faire voir la sincérité des protestations qui nous ont été faites, & que c'est le veritable amour de votre patrie & le sentiment de ce que vous luy devez, non le manque d'obéissance & de respect envers nous, qui ont servi de fondement à nos dernieres mésintelligences.

Mesures inutiles pour gagner le Parlement d'Ecosse.

Le Marquis de Tweedale, homme d'esprit & jusqu'alors fort zélé pour le bien de sa patrie, appuya cette lettre d'un discours, dont l'eloquence, à ce qu'on prétend, alla jusqu'au pathétique. Il fut suivi du Comte de Seafield, Grand Chancelier, qui étoit parfaitement au fait de la maniere dont il faloit s'y prendre pour ménager le Parlement au gré de la Cour. Le Comte de Cromarty, Secretaire d'Etat, Homme d'un savoir choisi & du plus aimable caractere, mit ensuite tout en œuvre pour que cette Séance donnât à la Reine sa bienfactrice plus de satisfaction que la précédente. Malgré ces soins, ces représentations, ces reproches, le prudent Parlement suivit son but, qui étoit de se maintenir dans l'indépendance de l'Angleterre.

Dés qu'on eut examiné la lettre de la Reine & les discours du Commissaire & du Chancelier, il fut établi un Commité

mité pour confidérer les demandes & les propofitions. Le Lord Seaton de Pidmeddon préfenta un projet d'Acte, portant que la Chambre s'attacheroit, comme elle avoit deja fait, à fa Majefté & à fon Gouvernement, & qu'elle ne décideroit rien par rapport à la Succeffion dans la préfente Séance, mais qu'elle prendroit des réfolutions pour le maintien du Gouvernement, qui puffent être exécutées après la mort de fa Majefté & contribuer à affranchir le Royaume de la domination Angloife, afin qu'on pût être en etat de travailler à l'union des deux Royaumes. Le projet étoit confus & il ne fut point agréé. ANNE. 1704.

Le Duc d'Hamilton, qui avoit été fort attaché au Roi Jacques & qui peut-être l'étoit encore alors au Prétendant, propofa qu'on ne traiteroit point de la Succeffion à la Couronne, jufques à ce que le Parlement d'Angleterre eût donné fatisfaction au Royaume d'Ecoffe fur les demandes faites au fujet de la Sureté & d'un Commerce libre. Le Comte de Roxburgh ajouta que ce Parlement feroit des reftrictions de Gouvernement pour rectifier celui qui étoit établi & pour affûrer la Religion, les Libertez & l'Indépendance de la Nation, avant que de travailler à établir la Succeffion. On difputa long tems à laquelle de ces deux propofitions on s'en tiendroit. Enfin, le vingt-huit de Juillet, à la pluralité d'un très-grand nombre, il fut réfolu qu'on les uniroit en ces termes.

Réfolutions vigoureufes de ce Parlement.

„ Réfolu que le Parlement ne travaillera point à la nomination „ d'un Succeffeur jufqu'à ce qu'on ait fait un traité avec l'Angle- „ terre pour régler notre commerce & d'autres affaires qui regar- „ dent l'intérêt de la Nation: d'ailleurs que le Parlement fera de „ telles reftrictions & conditions de Gouvernement, qu'elles puif- „ fent affurer la Religion, les Libertez & l'Indépendance de cette „ Nation, avant que de travailler à nommer à la Succeffion. "

Le Comte de Marchmont, autrefois complice de la révolte du Duc de Monmouth & qui dans la Séance précédente de ce Parlement avoit ouvert l'avis d'armer les Ecoffois & de leur faire faire l'exercice, remontra que, puifqu'on avoit réfolu de ne point travailler fi tôt à l'affaire de la Succeffion, il étoit raifonnable qu'on prît du moins la réfolution d'en exclure les Papiftes. On répondit qu'on examineroit cette propofition une autre fois. Le Duc d'Hamilton ajouta que, quoiqu'il ne fût pas d'avis de nommer à la Succeffion, il feroit le premier à tirer l'épée contre un Succeffeur Papifte.

Le même jour il fut réfolu qu'on accorderoit à la Reine un fubfide pour fix mois. Il parut le trente qu'on s'étoit repenti de cette complaifance. Le Lord Roff propofa que le Parlement accorderoit feulement deux mois de fubfides à Sa Majefté & qu'après que l'acte de fûreté auroit reçu le confentement Royal, on en accorderoit d'autres pour quatre mois. Le Lord Roxburgh enchérit fur ce Projet & en préfenta un autre en ces termes.

ANNE. 1704.

Divers projets des Seigneurs Ecossois.

„ Accordé & résolu qu'on a lu pour la premiere fois l'Acte de sûreté & que cet Acte & celui du Subside resteront sans être examinez jusqu'à ce que le Grand Commissaire ait reçu des instructions au sujet de l'Acte de sureté, & qu'il sera alors libre au Parlement de joindre ces deux Actes, ou de les tenir séparez. " Ce projet fut reçu avec applaudissement de la plus grande partie de l'assemblée. La résolution en fut prise le sixieme d'Aoust.

Huit jours auparavant, on avoit parlé des Ecossois emprisonnez à Londres pour la conspiration dont on avoit fait un si grand bruit en Angleterre. Outre qu'on se croioit flétri par ces bruits, on y soupçonnoit du mystere. On prétendoit que les droits de la Nation étoient violez. Peut-être croioit-on ces bruits faux en tout ou en partie. Ces raisons firent résoudre que le Duc d'Athol Garde du Sceau privé iroit trouver le Grand Commissaire pour le requerir d'écrire à la Reine & de la prier d'envoyer promtement en Ecosse les témoins & papiers au sujet de la conspiration, pour que le Parlement, selon son droit, prit connoissance de cette affaire. En-vain le Marquis de Tweedale représenta que cette demande étoit injurieuse à la Reine. On persista dans la requisition & il fut obligé de faire ce qu'on souhaitoit. La demande étoit pour le moins aussi embarassante que hardie. On n'osa ni la rejetter ni l'accorder entierement. On prit le parti d'envoyer quelques papiers contenant partie des informations. Ils furent examinez avec beaucoup de soin & de vivacité, l'accusation parut peu fondée & le Parlement résolut, que les procédures faites en Angleterre contre les Sujets du Royaume, sous un faux prétexte de Conspiration, de même que ce qu'on y avoit résolu au sujet de la Couronne, autant que cela touchoit l'Ecosse, étoient irrégulieres, illégitimes, donnant atteinte à la souveraineté, à l'honneur & à l'indépendance de la Nation. On résolut encore de présenter une Adresse à la Reine pour se plaindre du peu d'égard qu'elle avoit eu à la priere qui lui avoit été faite de la part de son Parlement pour l'envoi des Temoins & la communication des Papiers concernant la conspiration. L'Adresse étoit des plus vives & contenoit même quelques menaces peu enveloppées. Je croi devoir la transcrire pour faire connoitre la disposition où étoit alors la Nation & combien il fallut que la Cour travaillât pour l'amener au point où elle la souhaitoit.

Adresse du Parlement d'Ecosse.

„ Nous les très-fideles Sujets de Votre Majesté, les Nobles, Barons & Bourgeois assemblez en Parlement, représentons humblement à Votre Majesté combien nous avons été frustrez dans notre attente, en ce qu'on n'a pas mis devant nous les papiers originaux touchant ce qu'on appelloit en Angleterre la conspiration d'Ecosse, & en ce qu'on n'a pas envoyé ici les personnes qui avoient été examinées sur cette affaire, vû que nous l'avions demandé au commencement de cette séance.

„ C'est

„ C'eſt pourquoi ſelon notre devoir, nous repréſentons à Votre „ Majeſté la part que toute la Nation prend dans cette affaire, „ ayant déja été déclaré dans cette Séance par une réſolution du „ Parlement de Votre Majeſté que la Chambre des Seigneurs du „ Parlement d'Angleterre, s'étant mêlée de cette affaire, avoit uſur- „ pé un pouvoir ſur l'indépendance de la Nation, & ſur la préro- „ gative de Votre Majeſté comme Reine d'Ecoſſe. ANNE. 1704.

„ Nous ſupplions donc très-humblement Votre Majeſté qu'il lui „ plaiſe de prendre de ſi juſtes meſures qu'on puiſſe à l'avenir em- „ pecher que les Anglois ne ſe mêlent de ces ſortes d'affaires.

„ Nous ſupplions auſſi qu'il nous ſoit permis de repréſenter à „ Votre Majeſté qu'il n'y a rien qui puiſſe plus nous empecher de „ prendre les meſures qui nous ont été recommandées par Votre Ma- „ jeſté, par rapport à la Succeſſion, que les procédures de la Cham- „ bre des Seigneurs faiſant des uſurpations de cette nature, & „ nous ſupplions tres-humblement Votre Majeſté que toutes les per- „ ſonnes & papiers, concernant cette affaire, qui ont été exami- „ nez en Angleterre, ſoient envoiez icy à la prochaine Séance du „ Parlement, afin que cette affaire puiſſe être examinée à fond & „ que ceux qui ont été injuſtement accuſez ſoient juſtifiez & que „ les Coupables ſoient punis ſelon l'exigence du cas ".

Cette Adreſſe ne fut préſentée qu'après la fin de cette Séance, qui fut terminée au commencement de Septembre. Sans l'union de l'Acte des ſubſides avec l'Acte de ſûreté, elle l'auroit été bien plutôt. Le temps qu'il fallut pour conſulter la Reine ſur une circonſtance ſi délicate & ménagée avec tant d'adreſſe fut employé à perfectionner l'Acte de ſureté & à prendre d'autres meſures fort importantes. Le trentieme d'Aout, on propoſa deux Bils l'un pour exclure du Parlement tous ceux qui auroient des charges & des penſions de la Cour, tous Papiſtes, tous Etrangers qui n'auroient pas dans le Royaume douze cent livres Sterling de revenu, c'eſt-à-dire ſelon le pié où l'argent eſt aujourd'hui en France, vingt-quatre ou vingt cinq mille livres de rente; & l'autre pour augmenter le nombre des Députez des Provinces, afin de balancer le nombre des Pairs faits ou à faire. Ce dernier plut ſi fort que ſur le champ on en ordonna la lecture.

Arrêt du Vaiſſeau le Worceſter.

Il y eut encore dans le même tems un nouveau ſujet de brouillerie. Le Worceſter Vaiſſeau de la Compagnie des Indes Orientales en Angleterre relâcha dans le Port de Leith. Il venoit des Indes & étoit richement chargé. Les Marchands Ecoſſois le firent ſaiſir, parce que ce Vaiſſeau vendoit ſous main des Marchandiſes des Indes, contre le reglement qui défendoit de porter en Ecoſſe aucune Marchandiſe de cette eſpece, ſi ce n'étoit pour le compte de la Compagnie d'Afrique. Une autre raiſon de la ſaiſie, c'eſt que les Anglois avoient pris deux Vaiſſeaux Ecoſſois chargez de Vins de

Anne. 1704. de France, quoique selon leurs privileges & leur indépendance ils pussent négocier avec quelque Nation que ce fût à moins que le Parlement n'eut fait quelque défense ou quelque exception à cet égard. Les deux Puissances, si je puis parler de la sorte, l'une apparemment par respect, l'autre de crainte d'échauffer encore plus les esprits, ne voulurent point se méler de cette affaire & l'abandonnèrent au cours de la Justice ordinaire.

La Reine consent à l'Acte de sureté.

Enfin la réponse de la Reine arriva bien plus favorable qu'on n'avoit sujet de l'attendre. Le Grand Commissaire eut ordre de donner le consentement Royal à l'Acte. Il le fit le sixieme d'Aoust, & le neuf de Septembre il prorogea le Parlement jusqu'au vingt-huit d'Octobre. Ce seroit faire tort & insulter en quelque sorte à la sagesse de la Reine & de son Conseil que de supposer qu'elle passa l'Acte de sureté en vûe d'un subside modique accordé seulement pour six mois. Elle avoit des raisons bien supérieures à celle-là. Sans cette condéscendance, l'union ne se feroit jamais faite & les Ecossois auroient surement pris d'autres mesures pour se procurer la sureté qu'ils demandoient. Ils n'avoient presque plus qu'un pas à faire pour porter leurs mécontentemens à l'extrémité, & Louis XIV. étoit prêt à les appuyer, au lieu qu'elle avoit sujet d'espérer que sa bonté calmeroit les esprits & donneroit le tems de les gagner tout à fait. Je croirois supprimer un des bons morceaux de cette Histoire, si je ne rapportois pas cet Acte si souhaité des Ecossois, ou si du moins je manquois d'en donner un précis. C'est un monument pour l'Ecosse de ce qu'elle étoit & il est impossible que le détail des précautions, que cette Nation crut alors devoir prendre pour conserver sa liberté & ses prérogatives, déplaise aux Anglois, toûjours dispofez à repandre jusqu'à la derniere goute de leur sang pour leur défense.

Précis de cet Acte.

Au cas de la mort de sa Majesté, ou de quelqu'un de ses Successeurs, le Parlement qui sera alors ne sera pas dissous. Et si le Parlement n'est pas alors assemblé actuellement, il s'assemblera à Edimbourg, le vingtieme jour après le decès. S'il n'y a point de Parlement alors, les Etats ou Membres du Parlement précédent s'assembleront comme il est dit cy-dessus. S'il y a quelques places de Membres vacantes, les Provinces ou Villes intéressées les rempliront. Aucun Catholique Romain ne pourra être Membre dudit Parlement, de meme que nul Anglois, ou autre Etranger, quand même il auroit un titre Ecossois, s'il n'a pour le moins douze cent livres sterling de rente dans le Royaume d'Ecosse.

Lesdits Etats assemblez en Parlement auront le pouvoir d'administrer le Gouvernement de la maniere suivante. A la mort de sa Majesté, soit qu'elle laisse des Héritiers provenus d'elle, soit qu'elle n'en laisse point, ils feront prêter à celui qui succedera le Serment du Couronnement, après lui avoir lû la déclaration des droits des Su-

Sujets & après l'avoir prié d'accepter la Couronne aux conditions contenües dans la susdite déclaration, ce qui se fera dans l'espace de trente jours après que lesdits Etats seront assemblez si le Successeur se trouve dans l'Isle de la Grande Bretagne, & dans l'espace de trois mois s'il n'y est pas. Si le Successeur est mineur, c'est à dire, s'il n'a pas dix-sept ans accomplis, ils établiront une Régence dans soixante jours, à compter depuis celui de leur assemblée, pour prendre l'administration du Gouvernement jusqu'à ce que le Successeur ait fait le serment du couronnement & qu'il ait pris le Gouvernement en main: Les dits Etats continueront leur séance pendant trois mois, à moins qu'ils ne soient ajournez plûtôt par le Successeur, ou par la Régence. ANNE. 1704.

De plus, en cas que Sa Majesté, ou quelqu'un de ses Successeurs, vienne à mourir sans laisser d'Héritier ou de Successeur légitime, lesdits Etats pourront nommer & déclarer un Successeur à la Couronne & établir la Succession sur les Héritiers & Décendans dudit Successeur, lesquels seront toujours de Ligne Roiale & de la véritable Religion Protestante, pourvû que telle personne ne soit pas Successeur à la Couronne d'Angleterre, à moins que pendant la presente Séance du Parlement, ou pendant quelque autre sous le Regne de Sa Majesté à present regnante, on n'ait établi telles conditions qui pourront assurer l'honneur & la souveraineté de la Couronne & Royaume d'Ecosse, la liberté & le pouvoir de ses Parlements, la religion & le commerce de ladite Nation contre toute influence étrangere.

Lesdits Etats ne pourront nommer de Successeur pendant les vingt premiers jours de leur séance. Mais ce terme passé, ils pourront procéder à la nomination. Ce sera haute trahison d'administrer le serment du couronnement, ou d'assister à telle administration sans l'ordre desdits Etats de Parlement, ou de reconnoitre pour Roi ou Reine quelque Héritier de Sa Majesté présente, en cas qu'elle en laisse après elle, avant qu'il ait preté le serment du couronnement & accepté la Couronne dans les termes de la Déclaration des Droits, ou quelque autre personne que ce soit, en cas que sadite Majesté ne laisse point d'Héritier, avant que ladite Personne ait prêté le Serment susdit, & accepté la Couronne non seulement sous les conditions contenues dans la Déclaration des Droits, mais aussi sous telles autres conditions de Gouvernement qui seront ordonnées dans le Parlement présent, ou dans quelque autre à l'avenir, lequel crime de Leze-Majesté ne pourra être pardonné sans le consentement du Parlement.

Et comme pendant l'interregne de vingt jours qui sera entre la mort susdite & l'assemblée des Etats de Parlement, supposé qu'il n'y ait point de Parlement assemblé dans le tems du decés, il est necessaire que le Gouvernement soit administré par *interim*, il est ar-

ANNE. 1704. arrêté que ladite adminiſtration après la mort de ſa Majeſté, ou de quelqu'un de ſes Succeſſeurs Rois ou Reines d'Ecoſſe, ſera miſe entre les mains de tels Membres desdits Etats & du Conſeil Privé qui ſe trouveront pour lors à Edimbourg. Leſquels Membres aſſemblez pourvoiront par *interim* à la conſervation de la paix du Royaume.

Les Commiſſions des Officiers d'Etat, des Seigneurs de la Thréſorerie ou Echiquier, du Préſident du Conſeil Privé, feront furſiſes par la mort du Roi ou de la Reine, excepté les Commiſſions des Sherifs & des Juſticiers dans leurs places reſpectives.

Tous Fonciers & Seigneurs de fiefs, Proteſtans, ſe pourvoiront d'abord d'armes néceſſaires pour armer tous les hommes qui ſont capables d'en porter ſur leurs terres, ils les exerceront une fois par mois, & ils en prendront un ferment de fidélité.

Tous Catholiques Romains, ou ſoupçonnez d'être tels, prêteront, quand ils en ſeront requis, le ferment ſelon la formule dreſſée par le Parlement en mille ſept cent.

Après la mort de ſa Majeſté, ou de quelqu'un de ſes Héritiers, ou Succeſſeurs, toutes les commiſſions de tous les Officiers des Troupes ſur pied au deſſus des Capitaines feront d'abord annullées. Mais les Capitaines, Lieutenans des Colonelles, Lieutenans Colonels & Majors continueront leur commandement, ſans oſer l'étendre de quelque maniere que ce ſoit, ſous peine de haute trahiſon.

Tous les Officiers & Soldats qui ſont en paye, auſſi-tôt qu'ils auront appris la mort ſuſdite, demeureront dans leurs Garniſons, ou s'y rendront au plûtôt pour n'en plus ſortir ſans ordre desdits Etats, ſous peine de haute trahiſon.

Enfin on caſſe & on annulle le dixſeptieme Acte de la Séance du Parlement de mille ſix cent quatrevingt ſeize & toutes autres Loix & Actes de Parlement, entant qu'ils ne s'accordent pas, ou qu'ils pourroient être cenſez ne pas s'accorder avec le préſent Acte de ſûreté.

Quelque détaillé que ſoit cet Acte, il y manquoit pourtant un article eſſentiel, ſans quoi les meſures, qu'on avoit priſes pour aſſurer l'honneur & la ſouveraineté de la Couronne & du Royaume d'Ecoſſe, devoient être inutiles. C'étoit de ſtatuer que l'Ecoſſe ne ſeroit jamais unie avec l'Angleterre, ou du moins qu'elle le ſeroit de maniére à pouvoir s'en ſéparer & redevenir ce qu'elle étoit avant que de s'unir, en cas qu'il arrivât qu'un Roi d'Angleterre n'eût pas droit au Royaume d'Ecoſſe. Car enfin ce Royaume eſt auſſi éteint aujourd'huy que l'eſt la Principauté de Galles en Angleterre, ou le Royaume d'Orleans en France. Le changement du titre de Roi ou Reine d'Angleterre en celui de la Grande Bretagne n'empêche pas que cette extinction ne ſoit réelle. L'acceſſoi-

re

re fuit le principal; le nom se prend de la plus noble partie. Ces troubles intérieurs & ces brouilleries domestiques ne diminuèrent en rien l'attention de la Reine pour la cause commune. Dès que son Général fut arrivé en Allemagne, elle lui fit tenir cent mille livres sterling & lui permit de prendre à son service autant de troupes qu'il le jugeroit à propos. Dans le méme tems elle ratifia le Traité du Duc de Savoye, par où elle s'obligeoit de fournir à ce Prince quatre mille hommes entretenus & un subside annuel de quarante mille livres sterling. A ces conditions il s'engageoit à ne faire aucun accommodement avec la France que de concert avec les Anglois & de s'employer de la maniere la plus forte pour détrôner sa fille. Si l'Empereur & les Etats Généraux payoient aussi cherement les services de ce Duc, il avoit eu raison de quiter le parti de la France. Anne. 1704.

L'Envoyé d'Angleterre, selon les instructions qu'il en avoit reçues, joignit ses sollicitations & ses mémoires à ceux des Ministres des autres Princes, ses Alliez, pour porter les Louables Cantons à persister dans la demande qu'ils avoient faite à la France de la neutralité pour la Savoie. Le Ministre de cette Couronne fit tant par ses intrigues & apparemment par ses largesses qu'ils s'en désistèrent & se contentèrent de l'obtenir pour le Chablais & pour le Fossigny. Peut-être aussi que la maniere ferme dont il leur parloit & leur écrivoit fit plus d'impression sur cette fiere Nation que l'espece d'adulation & les ménagemens que les autres employoient pour les gagner. Il fallut pourtant qu'il s'humiliât dans une occasion. Je rapporte ce fait pour faire connoître & estimer le caractere des Suisses, & en même tems pour faire remarquer avec quelle attention les Ministres des Princes doivent peser leurs paroles. Dans un discours que fit le Marquis de Puisieux à la Diete de Soleurre, il lui étoit échappé de dire par une espece de reproche, que recevant incessamment des graces du Roi, ils y faisoient peu d'attention & ne se lassoient point de lui demander. Voici la maniere dont ces paroles furent relevées par le Président de la Diete.

„ Messieurs les Députez des Louables Cantons m'ont chargé de dire à Votre Excellence qu'ils ne reconnoissent que trois sortes de graces, celle qu'on accorde à des Criminels qui ont mérité la mort: celle qu'un Souverain accorde à un autre Souverain par des largesses & des bienfaits: & celle qu'un grand Monarque accorderoit à un Souverain moins puissant que lui en n'envahissant pas ses Etats. A l'égard de la premiere, les Louables Cantons, ne se trouvant en rien criminels, n'estiment pas être réduits à demander ou à recevoir aucune grace. Pour la seconde, ils ne croient pas aussi être redevables au Roi d'aucun bienfait ni largesse. Ayant l'honneur d'avoir avec Sa Majesté des Traitez, si elle y a satisfait de son côte, ils y ont satisfait parfaitement du leur. Ainsi n'étant qu'une Fermeté des Suisses.

ANNE. 1704. „ exécution d'engagement reciproque & chacun ayant fait ce à quoi „ il étoit engagé, celà ne peut pas s'appeller une grace. Pour la „ troisieme, nous ne croions pas que le Roi ait eu la pensée d'envahir nos Etats. Mais si la chose arrivoit dans la suite, ce qu'ils ne „ sauroient croire, j'ai ordre exprès de dire à Votre Excellence „ qu'en ce cas-là ils feroient les derniers efforts pour convaincre Sa „ Majesté qu'ils sont de véritables compatriotes & gens d'honneur, „ qui, plûtôt que de souffrir qu'on donne quelque atteinte à leur liberté, verseroient jusqu'à la derniere goute de leur sang ".

La Liberté Angloise s'exprimeroit elle mieux & plus noblement? L'Ambassadeur François n'eut point d'autre replique à faire que celle-ci. „ Messieurs, s'il m'est échappé quelque mot ou quelque expression dans la chaleur du discours, je vous prie de n'y faire aucune attention; car je n'en ai aucun ordre du Roi ".

La défense du commerce avec la France & l'Espagne étoit regardée en Angleterre comme quelque chose d'essentiel à la cause commune. Le Parlement avoit cette année réïtéré ses instances auprès de la Reine, afin qu'elle interposât son autorité auprès des Etats Généraux pour les engager à continuer cette défense. Il seroit fort difficile de dire pourquoi on avoit ce point si fort à cœur, car l'Angleterre y perdoit à proportion autant que la France. Quelques-uns ont cru que c'étoit l'effet d'une intrigue des Torys qui, n'étant point Marchands, vouloient du moins ôter aux Wighs cette branche de leur commerce. Mais cette conjecture paroit trop recherchée, & s'il est vrai que les Torys fussent affectionnez à la France, ou plûtôt à la personne qui y étoit réfugiée, loin de demander la défense du commerce avec cette Nation, ils auroient dû s'y opposer comme on faisoit en Ecosse. Cette défense venoit donc des Whighs mêmes & le Duc de Marlborough en étoit le principal promoteur tant auprès de sa Majesté qu'auprès des Provinces Unies. En sacrifiant le profit qu'ils auroient fait avec la France, ils prétendoient assurer la constitution présente du Gouvernement contre ses intrigues par l'interdiction de tout commerce & communication avec elle.

Les Hollandois commercent avec la France.

Les Etats Généraux, qui n'avoient point de pareils motifs, n'avoient consenti qu'avec bien de la peine & uniquement par complaisance à entrer dans les vûes de l'Angleterre. Leur complaisance ne dura que deux ans. Quelques instances que la Reine pût faire, les Postes furent rétablies, & on convint avec les Députez des deux Couronnes d'un traité de commerce. Ils prétendirent même que le rétablissement du commerce, sur tout avec l'Espagne, pourroit devenir fort utile aux interêts de Charles III, pour qui particulierement se faisoit la guerre. Leur vraie raison, c'est que leur commerce souffroit extremement, & qu'ils ne pouvoient voir sans chagrin que les profits, qu'ils auroient pu faire avec la France, fussent tous pour les Suisses & pour les Génois. Nous n'avons point chez nous de

de mines d'or & d'argent, disoient ces habiles Négocians. Nous n'avons pas dequoi charger nos Vaisseaux. Notre unique moyen de subsister & de nous enrichir est d'acheter des marchandises de France & de les vendre dans d'autres Païs, d'où on rapporte à la France les choses dont elle a besoin.

Ce commerce pourtant ne s'etendit pas indifféremment à tout. Les chevaux dont la France avoit un extreme besoin furent exceptez. Il fut même défendu, sous peine de mort, de lui en fournir, pour se conformer aux autres Souverains de la grande Alliance, qui avoient publié de pareilles défenses. Cette précaution fut inutile. On les vendit aux Suisses, & ceux-cy les vendirent aux François en si grande quantité que ceux, qui en France en avoient fait des amas, y perdirent considérablement.

Les troubles de Pologne, qui empêchoient le Roi Auguste Electeur de Saxe de fortifier de ses troupes la grande Alliance, étoient aussi l'objet des attentions de la Reine & il ne tint point à elle que le Roi de Suede n'interrompît le cours de ses vengeances & de ses victoires. Elle ecrivit à ce Prince, non comme Roi de Suede, mais comme Membre de l'Empire. Cette lettre est du huit de Fevrier. Elle lui représentoit le danger pressant où étoit l'Allemagne, & par une suite nécessaire la liberté de l'Europe, de succomber sous l'ambition de Louïs XIV. Afin de piquer ce Prince d'une noble emulation, elle lui faisoit un détail des grands efforts, qu'elle avoit fait par terre & par mer sans aucun intérêt particulier, mais uniquement par générosité, pour la défense du Saint Empire & de la Liberté publique. Ce Prince pour son malheur ne se rendit point à ses sollicitations. Apparemment qu'il espéroit que Louïs XIV. lui feroit grace, ou qu'il étoit incrédule sur son projet de Monarchie universelle.

Landau repris par les Imperiaux.

La longueur du siege de Landau, qui ne capitula que le vingt-trois de Novembre, après avoir tenu soixante sept jours de tranchée ouverte, empêcha le Duc de Marlborough de venir aussi-tôt qu'on l'auroit souhaité recevoir les applaudissemens que méritoient ses victoires. Je ne puis m'empêcher d'ajouter ici à ce que j'en ai déja dit que l'Histoire moderne n'en fournit point qui leur soient comparables. Dix mille morts, autant de prisonniers, cent pieces de canon, vingt-quatre mortiers, trois mille six cent tentes, trois cent mulets chargez, dix-sept paires de tymbales, trois cent drapeaux ou etendarts, un grand nombre de bonnes places prises, quatrevingt lieues de Païs gagnées en furent la preuve & la suite. Ce Général commanda l'armée d'observation pendant ce long siége, où les Allemands à leur ordinaire manquoient de munitions de guerre, & il fallut que la Hollande leur en envoyât. Il s'empara de Tréves & de Traerbach. Il fit faire des magasins abondans, afin d'attaquer la France par cette frontiere qui étoit son endroit foible. Il fit un tour à Berlin, pour engager le Roi de Prusse à fournir des

ANNE. 1704. troupes pour la Savoye. Enfin le douze de Decembre il arriva à la Haie. On ne peut rien ajouter à la magnifique réception qu'on lui fit dans cette ville & dans les autres qui se trouvérent sur son passage. C'est tout dire que jamais on n'en avoit tant fait pour Guillaume III. Capitaine & Négociateur tout à la fois, il eut plusieurs conférences avec les Députez de l'Etat. Il s'efforça de leur faire comprendre la nécessité de faire un dernier effort, pour achever d'accabler la France la campagne prochaine & la réduire à accepter la Paix aux conditions qu'on voudroit lui prescrire, & entrant dans le détail, il leur dit que sa pensée étoit qu'ils augmentassent leur Flote de quinze Vaisseaux & leur Armée de terre de quinze ou vingt mille hommes. Un des Députez répondit, Mylord, si j'étois en votre place, je tiendrois le même langage; & si vous etiez à la nôtre, peut-être trouveriez vous que nous avons déja trop fourni.

Triomphe du Duc de Marlborough.

On l'attendoit à Londres avec la plus grande impatience du monde. Il y arriva le jour de Noël. Il y fut reçu avec tous les honneurs & toutes les distinctions que méritoient ses succès. Les Peuples couroient en foule sur son passage & le regardoient avec admiration. La Reine & le Prince de Dannemarc lui firent l'accueil le plus gracieux. Dès le lendemain de son arrivée, il fut complimenté de la part des Communes. Le même jour il se rendit à la Chambre Haute. Le Garde des Sceaux lui fit un compliment qui dut le satisfaire. „ La Chambre des Pairs m'a ordonné de vous remercier de „ leur part des grands services que vous avez rendus à la Reine & „ à la Nation, à l'Empereur & aux autres Alliez, & de vos négo- „ ciations dans les Cours d'Allemagne, qui n'ont pas eu un moindre „ succès pour le bien public que les batailles que vous avez livrées „ aux Ennemis cette derniere Campagne. Les Seigneurs vous féli- „ citent aussi sur votre heureux retour & vous souhaitent une lon- „ gue & heureuse vie, afin que, par votre influence & votre con- „ duite, l'Europe puisse être entierement délivrée des fers, que la „ France lui préparoit depuis longues années ".

Harangue de la Reine.

Il y avoit déja quelque tems que le Parlement étoit assemblé. L'ouverture de cette séance s'étoit faite le quatieme de Novembre par la Reine même, qui harangua selon la coutume. „ Mylords & „ Messieurs, dit cette Princesse victorieuse, les grands & remar- „ quables succès, dont Dieu a beni nos armes cette Campagne, „ ont excité nos bons Sujets dans toutes les parties de ce Royaume „ à donner des marques de leur joie & de leur satisfaction unani- „ nime, & je m'assure que vous êtes tous assemblez dans la dispo- „ tion de faire toutes les choses nécessaires, pour pousser efficace- „ ment cette guerre. Je suis certaine que, si nous profitons avec di- „ ligence de nos avantages présens, c'est le seul moyen qui puis- „ se nous mettre en état de procurer à l'Angleterre le fondement „ d'une sureté durable & à l'Europe un ferme appui de sa liberté.

„ C'est

„ C'eſt mon but. Je n'ai ni n'aurai jamais d'autre intérêt que celui „ d'aſſurer le bonheur de tous mes Sujets. ANNE. 1704.

„ Je vous demande les ſubſides néceſſaires pour les beſoins de „ l'année prochaine tant par mer que par terre, pour ſatisfaire aux „ traitez avez nos Alliez, ſur quoi il eſt inutile de vous faire ſouve„ nir combien il eſt important de ſoutenir le crédit de la Nation „ tant au dehors qu'au dedans.

„ Je croi que vous trouverez plus de dépenſes néceſſaires pour „ l'année prochaine que celles dont on a fait mention dans la der„ niere Séance, & qu'il faut auſſi pourvoir à quelques frais extraor„ dinaires, qui ſe ſont faits depuis, pour leſquels on n'avoit point „ de fonds ".

La Reine finit ſon diſcours par exhorter les deux Chambres à une parfaite union entre elles, en leur repréſentant que la ſeule eſpérance des Ennemis étoit de les voir diviſez, que la concorde ſeule pouvoit les faire triompher, & que pour elle, elle s'emploieroit de tout ſon pouvoir à les rendre un Peuple heureux & floriſſant.

Ce diſcours fut ſuivi de remercimens, de louanges ſur la ſageſſe & ſur le courage des ordres qu'elle avoit donnez ſi à propos, de proteſtations de dévouement, dont la preuve fut la promptitude à accorder les ſubſides, à les augmenter & à prendre de juſtes meſures pour les fournir promtement. La choſe ne pouvoit etre autrement. Les ſucces réels du Duc de Marlborough & ceux qu'on attribuoit à la Flotte flattoient trop la Nation pour que le Parlement en uſât d'une autre façon.

Subſides extraordinaires.

Dès le commencement de Décembre il fut réſolu qu'on accorderoit à la Reine deux millions quatrevingt mille livres ſterling pour quarante mille Matelots, y compris huit mille Soldats de marine. Cent mille livres ſterling pour l'ordinaire de la Flotte. Huit cent quatrevingt cinq mille cent quatrevingt treize livres pour l'entretien des quarante mille hommes ſtipulez dans les traitez. Cent ſoixante & dix-ſept mille cinq cent onze livres pour les dix mille hommes d'augmentation. Deux cent vingt-deux mille trois cent ſoixante & dix-neuf livres pour les troupes de Portugal. Trois cent ſoixante & dix mille livres pour la quote-part de ſa Majeſté aux Alliés. Quarante mille livres pour le Duc de Savoie. Six mille ſept cent vingt-cinq livres pour remonter la Cavalerie. Vingt-quatre mille ſix cent ſoixante-cinq livres pour recruter les troupes etrangeres. Cinq mille cent trente-cinq livres pour deux Regimens d'augmentation en Portugal. Soixante huit mille cinq cent quarante ſix livres pour le Roi de Portugal. Trois cent cinquante ſept mille livres pour les Gardes de la Reine & Garniſons du Royaume. Cent vingt mille livres pour l'artillerie, ſoixante mille pour le tranſport des Troupes, quatre mille pour faire circuler les Billets de l'Echiquier, onze mille huit cent quarante quatre pour cinq mille

ANNE. 1704. mille hommes d'augmentation sur la flote, quatrevingt sept mille cent vingt trois livres pour l'entretien des dits cinq mille hommes, & deux mille quatre cent quarante quatre livres pour l'entretien de deux Hopitaux en Portugal. Ces sommes jointes ensemble montoient à quatre millions six cent vingt-quatre mille cinq cent quarante livres sterling, & le tout, qu'il me soit permis de le dire, pour l'exécution des desseins du feu Roi, qui vouloit la guerre à quelque prix que ce fût pour se conserver la Couronne.

Discours du Lord Haversham.

Cette augmentation etonnante de subsides vérifia à la lettre ce qu'avoit dit le Lord Haversham dans la séance précédente. „ *On „ nous rassemblera l'hyver prochain & on nous demandera encore d'avan- „ tage*. Est-il possible qu'on abuse ainsi de la générosité d'une Na- „ tion, & que par des craintes exagerées on l'engage à se dépouil- „ ler elle meme ? Ainsi Aaron dépouilla les Israélites sous prétexte „ de leur faire une idole. Qu'on le pardonne à mon zele pour la tran- „ quilité & le bonheur de la nation, en quoi donc la France est-elle „ si terrible que nous devions sans cesse la craindre ? Fût-elle en- „ core plus puissante, notre situation ne nous met elle pas à cou- „ vert de son avidité & de son ambition? Soions unis, entretenons „ notre marine, & l'Europe entiere conjurée contre nous nous „ attaquera en vain. Avions-nous donc tant d'obligation à la Maison „ d'Autriche, qu'il fallût nous épuiser pour la placer sur un thrône, „ qui l'auroit mis en état de faire contre nous ce que nous appré- „ hendions de la France ? Voisine comme elle est de nos côtes, „ peut-elle equiper une flote que nous n'en soions avertis, & dès „ qu'elle ne peut nous surprendre, en quoi peut-elle nous nuire? Une „ vraie affection pour la Nation auroit profité des circonstances pour „ lui procurer quelque avantage solide, non pour l'engager dans une „ guerre ruineuse. Dunkerque par exemple n'auroit-elle pas mieux „ valu que toutes les esperances de la Conquête des Indes ? Il faut „ l'avouer à notre honte, il n'est guères de Peuple qu'on leurre plus „ aisément que nous. Il ne faut que ces trois mots, *France*, *Papisme*, „ *Pretendant*, pour nous faire oublier nos intérêts les plus essentiels ".

Taxes universelles.

Pour lever promtement ces subsides, on eut recours aux moyens suivans. On établit pour cinq ans un droit de trente pour cent sur les marchandises des Indes Orientales. On augmenta de deux tiers pour quatre ans les droits sur le Tonnage & le Pondage. Les droits sur les eaux distilées, le caffé & le thé furent augmentez de la moitié pour cinq ans. On mit sur les toiles blanches une taxe de quinze pour cent. La taxe sur les Merciers fut continuée pour cinq ans. On imposa dix pour cent sur les drogues qui entreroient dans le Royaume, & quatre pour cent sur les marchandises où il n'y avoit encore aucun droit. Les terres, héritages & autres biens personnels furent chargez de quatre chelings par livre sterling, c'est-à-dire, au moins d'un cinquieme. Les pensions, offices, sa-

salaires, gages, emolumens annuels le furent d'un quart. Les Ministres, Avocats, Procureurs, Chirurgiens, Médecins étoient compris dans cette derniere imposition. ANNE. 1704.

Au même tems que le Parlement entroit si parfaitement dans les vues de la Reine par rapport aux subsides, il faisoit des examens & prenoit des résolutions qui ne devoient guères plaire à cette Princesse. La Chambre des Communes ordonna qu'on lui présenteroit divers comptes & états concernant les dépenses publiques faites ou à faire, & en particulier les nouveaux Traitez faits avec les Alliez. La même Chambre resolut qu'aucun de ses Membres n'iroit desormais plaider à la barre des Seigneurs, sans qu'elle fût auparavant quelle etoit la cause & qui etoient les parties. Il fut aussi résolu qu'on ne permettroit à aucun Membre d'y aller plaider en cas d'appel des Cours d'Equité. Elle ordonna de plus que ceux qui avoient des gages provenans des taxes publiques & annuelles seroient incapables d'avoir séance dans la Chambre des Communes, & qu'on feroit un Bill pour en exclure ceux qui avoient des emplois & offices créez le dix-sept fevrier mille six cent quatrevingt quatre.

Les Communes entrent dans l'examen des comptes publics.

L'affaire de la Conformité Occasionelle fut reprise avec beaucoup de chaleur, quoique la Cour, la Ville, les Provinces mêmes souhaitassent qu'elle demeurât ensevelie & oubliée, & que les Ministres n'eussent rien négligé pour qu'on la réservât du moins à des temps, où elle ne suspendroit & n'embarrasseroit point des résolutions plus importantes. Guillaume Bromley fut celui qui la proposa. Il eut contre lui dans la Chambre des Communes plusieurs d'entre ceux-là mêmes sur lesquels il avoit le plus compté. De ce nombre fut Henry Boyle, Chancelier de l'Echiquier, & peu s'en fallut qu'on ne passât deux fois à la négative, savoir contre les deux premieres lectures du Bill. Les Chefs des Torys, dont il etoit un, en etoient convenus dans une assemblée secrette du parti, & secondez des Whigs, ils firent effectivement l'opposition la plus vigoureuse à l'entreprise de Bromley. Néanmoins les Anglicans rigides l'emportèrent &, à la suggestion du Premier Secretaire d'Etat, comme on disoit alors, ils entreprirent d'unir ce Bill à celui de la Taxe sur les terres.

Affaire de la Conformité Ocasionnelle.

Bromley en conséquence fit un long discours, où il fit voir *que la Conformité Occasionelle etoit une scandaleuse & inexcusable hypocrisie. Qu'elle etoit condamnée par les plus sages & les plus religieux d'entre les Nonconformistes. Que jamais dans un Gouvernement éclairé on n'avoit commis les intérêts du Public qu'aux personnes qui etoient de la Religion etablie par les Loix. Que le Test, sagement imposé par la Puissance Législative pour la sûreté de l'Eglise Anglicane, lui etoit aujourd'hui aussi nécessaire contre les Nonconformistes, qu'il l'avoit eté alors contre les Catholiques. Que cependant cette Loi si nécessaire aiant eté*

ANNE. 1704. *deux fois rejettée par les Lords, il falloit l'attacher au Bill pour la taxe des Terres. Qu'on ne feroit à cet egard que suivre l'ancien & juste usage, qui vouloit que, quand les Peuples payoient à la Couronne des taxes onéreuses, la Couronne à son tour leur accordât les Loix favorables qu'ils demandoient.*

Cette proposition inquiéta d'autant plus la Cour & la Ville, qu'on voyoit bien que, si elle passoit, le Parlement seroit dissous, ce qui porteroit un grand préjudice aux affaires des Alliez. L'habileté du Secretaire Harley & de quelques autres prévint ces malheurs. Ils ne se contentèrent pas de l'argument général, qu'attacher à des Bills pécuniaires des Bills d'une autre nature, c'étoit ôter aux Pairs du Royaume & à la Couronne même la voix négative, qui leur appartient, & détruire ainsi la constitution de l'Etat, en mettant le pouvoir législatif entre les mains des Communes seules. Le Lord Cutts entre autres représenta que le Duc de Marlborough avoit traité avec le Roi de Prusse pour huit mille hommes, dont le Duc de Savoye avoit un besoin pressant; que ces Troupes s'étoient mises en marche sur l'assûrance donnée par les Communes qu'elles feroient bon les Traitez conclus par la Reine; qu'il ne falloit pour arrêter ce secours que continuer à rendre le Bill de la Taxe & celui de la Conformité dépendans l'un de l'antre; que les Prussiens dégoutez de cette inconstance laisseroient périr un Allié, que les Anglois abandonnoient les premiers. Il ajouta que la Nation Angloise etoit parvenue au plus haut point de considération. L'Europe attentive a les yeux ouverts sur les résolutions du Parlement, continua-t-il. C'est à nous à faire ensorte qu'une division entre les deux Chambres ne déconcerte point les vues de la Grande Alliance & ne donne point aux François le même avantage sur nous que nous avons obtenu sur elle à la Journée de Bleinheim. Le Chancelier de l'Echiquier, s'exprimant dans le même sens, demanda, *si, après une pareille inconstance, il y auroit un homme sage qui voulût risquer son bien sur un vote des Communes. Non sans doute*, reprit-il. *Qui donc voudroit hazarder là-dessus le salut de l'Angleterre & de l'Europe?* Le Chevalier Jean Hollis, voyant que plusieurs Anglicans abandonnoient le parti de la Haute Eglise, dit que, pour lui, il avoit toûjours eté opposé à ce Bill. „ Mais qu'il s'etonnoit „ que tant de Membres des Communes, qui avoient continuellement représenté l'Eglise Anglicane comme sur le penchant de sa „ ruine, si ce Bill ne passoit pas, le laissassent eux mêmes tomber. S'ils le croioient nécessaire & raisonnable, comment peuvent-ils justifier leur démarche d'aujourd'hui? Je m'en rapporte „ à leur conscience, continua-t-il. Du reste, je souhaiterois fort, „ pour l'amour d'eux & du Royaume, qu'ils se fussent ainsi unis „ avec nous, il y a deux ans. Ils auroient epargné à la Nation „ bien de l'embarras & de l'inquiétude & se seroient sauvez de la

„ con-

„ confusion de laisser leur parti dans la peine." Le Chevalier Thomas Littleton dit ensuite ces mots remarquables. *Nous nous flattons en attachant les deux Bills d'imposer la nécessité aux Lords de les accepter tous deux. Mais supposons qu'ils jugent à propos de séparer ce que nous avons joint, & qu'ils nous fassent dire qu'ils acceptent le Bill pecuniaire, mais qu'ils veulent prendre l'autre en considération, je vous prie, à qui est-ce que la Nation se prendra du retardement des affaires publiques?* ANNE. 1704.

Le Bill ne laissa pas d'être lû pour la troisieme fois & on l'envoya aux Seigneurs. La Reine depuis quelque temps avoit soin de se rendre dans leur Chambre, lorsqu'on y agitoit des affaires importantes, & par là, outre qu'elle s'instruisoit du fonds des matieres & des vûes des Partis, elle etoit à portée de remettre l'ordre & le calme dans les délibérations. Ce fut un bonheur qu'elle y eut assisté cette fois-ci. On parla des deux côtez avec beaucoup de chaleur. Mais le Bill fut abandonné après la premiere lecture.

Autre Discours du Lord Haversham.

L'Acte de sureté dressé par le Parlement d'Ecosse & le consentement Roial que La Reine avoit jugé à propos d'y donner ne pouvoient manquer de faire grand bruit en Angleterre & de devenir l'objet de l'attention des Seigneurs & des Communes. Le Lord Haversham avec sa liberté, son eloquence & sa sagacité ordinaire entama le premier cette matiere dans un discours, qu'il fit aux Seigneurs le quatre Decembre de l'année derniere. Comme il y toucha quantité d'autres faits importans & que cette Piece est d'un stile si concis qu'on ne pourroit l'abbréger sans la rendre obscure, ou sans en retrancher des choses essentielles, je croi faire bien de la transcrire. On m'en saura gré & les personnes de goût la liront avec une vraie satisfaction. „ Cette Chambre etant le seul endroit où on puisse faire ses complaintes, j'espere que Vos Seigneuries me pardonneront la liberté que je prend. Je m'eloignerai de la médisance & me garderai bien de diminuer les justes louanges dûes à qui que ce puisse être.

„ Je croi fermement que la miraculeuse victoire remportée sur les François sous le commandement du Prince Eugene & du Duc de Marlborough, considérée dans toutes ses circonstances, sur tout le secret extraordinaire avec lequel les ordres ont été exécutez, est la plus grande qu'aucune Histoire puisse fournir.

„ Quoique notre succès sur mer n'ait pas egalé celui de terre, le courage & la bravoure Angloise s'y est toujours fait voir la même. Je ne puis pas à la verité congratuler le Chevalier Roock d'une entiere victoire sur les François, mais je le félicite de tout mon cœur de son heureuse délivrance & de ce qu'avec une Flotte si mal pourvûe & affoiblie par le départ de cinq ou six vaisseaux Hollandois, qui furent rappellez un peu avant la bataille, il a rendu ce me semble un service consi-

ANNE. 1704. „ derable. En dire davantage ce feroit flatterie, & en dire moins „ ce feroit injuftice.

„ Mylords, les Flottes d'Angleterre font fa gloire & fa garde; ce „ font elles qui protegent notre commerce & qui affurent nos cô„ tes. Vos Seigneuries en font fi perfuadées que dans les dernie„ res féances vous recommandates ces deux points à Sa Majefté „ dans deux Adreffes pleines de refpect, mais fort preffantes. Mais „ nous avons eté fi eloignez de recevoir les fruits, que nous ef„ perions des foins de Vos Seigneuries, que quiconque jet„ tera les yeux fur ce qui s'eft paffé la campagne derniere, verra „ nos côtes abandonnées & notre commerce expofé. Saint Pol „ Armateur François eft à l'ancre dans le Canal. Nos Marchands loin „ d'être protégez voient enlever leurs bâtimens. Nos vaiffeaux de „ guerre font même pris dans la Manche. Ce qui augmente notre „ infortune, c'eft de voir nos ennemis fe fervir de nos Vaiffeaux „ contre nous & être pourvus des chofes néceffaires par nos „ Gens, comme etoit l'Efcadre du Comte de Touloufe, fi un té„ moin oculaire qui eft à la porte peut en être cru.

„ Mylords, que nos victoires foient telles qu'on voudra par „ Terre, tant que la France fera fi puiffante par Mer & qu'elle la „ devient encore plus chaque jour, non feulement par fes aug„ mentations, mais auffi par notre facile conceffion, comme a „ eté celle de Saint Chriftophle de Terre-Neuve & de la Baie „ de Hudfon, pendant que notre trafic eft ainfi négligé & les „ avis de Vos Seigneuries ainfi méprifez par les pernicieux con„ feils, on ne fait de qui, l'Angleterre felon moi ne peut jamais „ être en fureté.

„ Un autre chofe que je dois remarquer eft l'etat préfent de l'ar„ gent monnoyé, & j'ofe dire que, fi on continue le tranfport de „ tant d'efpeces hors du Royaume, il en reftera très-peu chez „ nous. La France peut être battue; mais il faut que l'Angleterre „ foit mendiante. Je fai que nous fommes peu fenfibles à cela, „ parce qu'il y a des billets qui courent pour argent comtant. „ Mais s'il arrivoit qu'on les empêchât de circuler, je prie Dieu „ qu'il nous préferve d'une ruine fubite.

„ La derniere remarque que j'ai à faire regarde l'Ecoffe. Il „ n'y a qu'à expofer fimplement le fait pour faire voir combien il „ mérite notre attention. Un peu avant la féance du Parlement „ de ce Royaume là, on trouva à propos de faire quelque chan„ gement parmi les Miniftres, & il y en eut qui furent dépoffédez „ pour faire place à d'autres de chaque parti, lefquels auroient „ pû avoir de l'influence fur le refte. Les chofes ainfi préparées, „ le Parlement s'affembla le feize de Juillet &, quoique la fuccef„ fion dans la Ligne Proteftante fût la principale affaire qui lui „ fût recommandée par une lettre de la Reine, cependant ce

„ ne

„ ne furent que remises & mépris, tellement que le tout aboutit à rien, tant à cause que les Ministres étoient foibles & divisez, que parce qu'eux ou ceux qui avoient le maniment des affaires ici n'ont jamais été sinceres, ni bien intentionnez pour la succession. C'est un fait évident. Car à l'ouverture de la séance Mylord Secretaire fit distinction entre un secret & une volonté révélée. Non seulement celà, mais au quatrieme *séderunt* il y eut débat pour un Bill d'exclusion. Je le prend formellement de même, quoiqu'il porte le titre d'Acte de fureté. Il fut lû pour la premiere fois le dixsept d'Août & on ordonna qu'il resteroit sur la table jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles d'Angleterre, & le vingt il passa en Loi. Y-a-t-il aucune personne raisonnable qui puisse croire que ceux qui furent les promoteurs de ce Bill d'exclusion, ou ceux qui conseillèrent ici de le passer, puissent être réellement pour la Succession des Anglois? Je sai qu'il y a une exception dans ce Bill, mais telle qu'elle pouvoit bien être omise, car celui qui demande ce qu'il sait qu'on ne lui accordera pas, demande le refus. Ce n'est pas encore tout, puisque ce Bill d'exclusion, comme je l'appelle, ne permet pas seulement, mais ordonne à toutes Villes & Villages d'etre armez & de faire exercer une fois par mois les hommes capables de portes les armes.

ANNE. 1704.

„ Tel étant le fait, comme je croi vous l'avoir représenté au vrai, assurément, Mylords, il mérite votre considération. Je ne ferai plus qu'une remarque ou deux. Il y a deux causes des troubles, beaucoup de mécontentement & une grande pauvreté. Quiconque voudra jetter les yeux sur l'Ecosse, trouvera ces deux choses dans ce Royaume. Il est certain que la Noblesse d'Ecosse est aussi cultivée & aussi brave qu'aucune Nation en Europe, & en général elle est mécontente. Quant au Peuple, il est fort hardi, mais très-pauvre. Et qui est l'homme qui répondra de ce qu'une si grande multitude si bien armée & si disciplinée sous de pareils conducteurs pourra entreprendre, sur tout depuis que les occasions causent un si grand changement dans les hommes? Et ils ne manqueront jamais de promesses ni d'assistance de la part de la France. D'ailleurs, Mylords, je regarde comme le plus grand danger pour l'Angleterre, qu'il y ait la moindre ombre ou prétention d'une nécessité d'être armé dans ce Royaume.

„ Enfin, Mylords, je croi que chacun souhaiteroit que ces choses ne fussent jamais arrivées, & selon mon avis, il n'y a personne qui ne doive dire qu'elles ne devoient point avoir été faites. Je finis par une sentence de Mylord Bacon. *Qu'on se garde*, dit-il, *de souffrir que quelcun fomente des matieres de troubles; car personne ne peut empêcher qu'une étincelle ne puisse mettre tout en feu.*

„ Si quelque chose de ce que j'ai dit mérite d'être considéré, „ je

ANNE. 1704. „ je vous prie de le faire ; sinon, je vous demande mille pardons „ d'avoir abusé si long-tems de votre patience. ".

Ce discours est certainement beau. Tout autre qu'un Anglois doit envier le sort d'une Nation, à qui il est permis de penser & de parler sensément sur les affaires publiques, sans être regardé & poursuivi comme un rebelle, ou du moins comme un esprit dangereux. Mais la partie qui regarde les affaires d'Ecosse auroit eté bien plus à propos dans la séance precédente. On connoissoit alors les prétentions des Ecossois, & il y auroit eu plus de mérite à les empêcher d'être exécutées qu'à arrêter les suites de cette exécution.

Résolutions vives contre les Ecossois.

Ces remarques du Lord Haversham furent considérées des Seigneurs avec beaucoup d'attention, & peut-être avec plus de vivacité qu'il ne l'auroit lui même souhaité. Leurs résolutions furent telles qu'elles étoient plus propres à augmenter le mal qu'à le guérir, & si les Ecossois en avoient pris de pareilles, les choses auroient bientôt eté aux dernieres extrémitez. Voici ces résolutions.

„ Premierement. Pour prévenir les mauvais effets qui pourroient „ arriver des Actes passez depuis peu au Parlement d'Ecosse, la „ Chambre est d'avis de donner pouvoir à Sa Majesté de nommer „ & etablir des Commissaires de la part de l'Angleterre pour traiter d'une parfaite & entiere union des deux Royaumes avec des „ Commissaires qui seront établis de la part de l'Ecosse. Mais ce „ pouvoir ne pourra être exécuté qu'après qu'on aura passé un „ Acte de Parlement en Ecosse pour cet effet.

„ Secondement. Après le jour qui sera marqué aucuns Sujets „ d'Ecosse, excepté ceux qui sont présentement établis & habitans „ en Angleterre, en Irlande, ou dans les Plantations de Sa Majesté, „ & qui sont actuellement employez au service de Sa Majesté par „ Mer & par Terre, ne jouiront des franchises ni des privileges „ des Anglois, jusqu'à ce qu'on soit tombé d'accord d'une parfaite „ & entiere union des deux Royaumes & que la succession à la „ Couronne d'Ecosse soit déclarée & établie par un Acte de Parlement en Ecosse de la même manière qu'elle a été établie en „ Angleterre.

„ Troisiemement. Après ledit jour, aucuns bestiaux ne pourront „ être amenez d'Ecosse en Angleterre, ni en Irlande, sous peine „ de confiscation, jusqu'à ce qu'on soit convenu de ladite union.

„ Quatriemement. Le Grand Amiral d'Angleterre, ou les Commissaires de l'Amirauté seront requis de donner des instructions „ aux Commandans de tous les Vaisseaux de Sa Majesté, pour se „ saisir des Vaisseaux Ecossois qui trafiquent avec les Ennemis de „ Sa Majesté, & de nommer un certain nombre de Vaisseaux pour „ croiser dans les endroits propres à cet effet.

„ Cin-

„ Cinquiemement. L'opinion de la Chambre est encore qu'on ANNE.
„ prenne des mesures pour prévenir le transport des laines d'Angle- 1704.
„ terre & d'Irlande en Ecosse. "

Avant que de réduire en Bill ces résolutions, on leur prépara la voie au Throne par une Adresse du même goût, qu'on se hâta de présenter à la Reine.

„ Ayant pris en considération divers Actes passez depuis peu au
„ Parlement d'Ecosse & pesé mûrement les dangereux effets qui
„ en peuvent arriver tant à l'égard du Commerce que pour la paix
„ & la tranquillité de ce Royaume, nous avons cru être indispen-
„ sablement obligez, selon notre devoir envers Votre Majesté &
„ notre Patrie, de procéder & d'aviser sérieusement aux expédiens
„ les plus convenables pour prévenir ces grands maux.

„ Et comme dans cette vuë, nous préparons diligemment des
„ Bills, afin qu'étant présentez à Votre Majesté suivant la mé-
„ thode du Parlement, ils puissent recevoir son approbation Royale,
„ nous espérons qu'ils produiront un bon effet. Ainsi nous nous
„ trouvons obligez de représenter humblement à Votre Majesté,
„ que nous croions absolument néceſsaire pour la sureté de ce
„ Royaume qu'on donne des ordres prompts & efficaces pour
„ mettre la Ville de Newcastle en état de défense, pour assurer
„ le Port de Tinmouth, pour réparer & augmenter les fortifica-
„ tions des Villes de Berwick, Carlisle & Hull.

„ Nous supplions aussi Votre Majesté d'ordonner que les Milices
„ des quatre Provinces septentrionales soient disciplinées & pour-
„ vues d'armes & de munitions, afin qu'elles se trouvent prêtes
„ à servir en cas de besoin, & nous conseillons à Votre Majesté
„ d'avoir sur pied un nombre suffisant de troupes reglées sur les
„ frontieres septentrionales d'Angleterre & dans celles du nord de
„ l'Irlande.

„ Nous estimons aussi que, dans la situation présente des affai-
„ res, il est nécessaire qu'il plaise à Votre Majesté d'ordonner que
„ les loix soient fidelement executées contre les Papistes, ou ré-
„ putez tels, & contre toutes Personnes qui refusent ou négligent
„ de prêter les sermens à Votre Majesté: de même qu'à l'egard
„ de leurs armes & chevaux; & qu'il soit faite une exacte rela-
„ tion au Conseil de Votre Majesté de tout ce qui aura eté fait
„ en exécution de vos commandemens, afin qu'on sache quelles
„ sont les personnes qui auront fait leur devoir en cette occasion. "

Je suppose & je me fais une espece de devoir de croire que les Seigneurs vouloient le bien. Mais ils prenoient un chemin bien contraire à leur but. Ces manieres hautes, impérieuses, violentes, qu'ils conseilloient à la Reine de prendre avec les Ecossois, étoient elles propres à les gagner? Il falloit les supposer stupides au dernier point, pour ne pas profiter des circonstances de re-

Anne. 1704. repousser la violence & l'oppression. Je cherche en vain, je ne trouve pas qu'on eût pû donner des conseils plus propres à changer ces brouilleries en une guerre ouverte.

Les Communes entrèrent dans les sentimens des Seigneurs & ajoutèrent même à leurs résolutions déjà trop rigoureuses, qu'on empécheroit aussi l'entrée des Toiles d'Ecosse en Angleterre & en Irlande, qu'on défendroit le transport des memes Toiles dans les Colonies d'Amerique, & qu'en leur place on y porteroit des Toiles d'Irlande, qu'on empecheroit le transport en Ecosse d'aucuns chevaux, armes ni munitions d'Angleterre ni d'Irlande. La Reine se donna bien de garde de suivre des conseils de cette nature. Elle répondit en général à l'Adresse des Seigneurs qu'on auroit soin de faire visiter les places frontieres de l'Ecosse & qu'on y entretiendroit des Garnisons sur le pied des années passées. Un peu d'attention de la part des deux Chambres sur le grand intérêt, qu'avoit personnellement la Reine aux affaires d'Ecosse, leur auroit fait connoitre que la modération & la tranquillité de cette Princesse au milieu de ces troubles & de ces excès, ne pouvoient être fondées que sur des espérances & des assurances de les voir bientot finir. Peut-être qu'on s'en doutoit & qu'on ne faisoit tant de bruit que pour arracher un secret qu'il étoit essentiel de garder.

Prudence de la Reine.

On fit aussi beaucoup d'attention aux autres remarques du Lord Haversham. En conséquence de ce qu'il avoit dit des succés médiocres de la Flotte, la Reine fut suppliée de communiquer à la Chambre les ordres qu'on avoit donnez à l'Amiral Roock. On entendit plusieurs témoins pour vérifier la déposition du Capitaine Edwards, qui s'étoit fait fort de prouver que les François avoient tiré des Provisions d'Irlande & d'Angleterre pour entretenir leur Flotte. Ce que ce Lord avoit dit du transport de l'argent hors du Royaume donna occasion à un démelé assez vif. Les Comtes de Worcester & de Nottingham insiltèrent sur cette remarque, & ils l'appuyèrent de maniere que le Lord Godolphin, Grand Thréforier, se crut personnellement attaqué. Il répondit en homme picqué qu'il n'étoit pas difficile de prouver qu'il n'y avoit jamais eu tant d'argent en Angleterre qu'il y en avoit pour lors. Que cependant il favoit un moyen sur d'augmenter cette abondance & d'empecher le transport des especes dans les Païs Etrangers. Qu'il n'y avoit qu'à faire une paix fourrée avec la France. Mais, ajouta-t-il, je laisse juger à tout homme de bon sens si ce n'est pas là le moyen de perdre & notre argent, & encore notre païs par dessus le marché. Cette reponse n'étoit qu'un lieu commun & le refrain ordinaire des Wighs contre les Torys. On auroit pû lui répondre qu'on laissoit juger à tout homme de bon sens si on ne pouvoit faire avec la France une paix solide, avantageuse même, dans les

les circonstances présentes, & si une paix de cette nature exposoit la Nation à perdre son argent & son païs. ANNE. 1704.

Au milieu de ces recherches & de ces contestations qui ne devoient guéres plaire à la Reine, on lui présenta une Adresse qui dut être fort de son goût. Les Communes y parloient avec de grands eloges des glorieuses victoires remportées par les Armées de Sa Majesté & de ses Alliez, sous la conduite du Duc de Marlborough, & prioient La Reine de vouloir penser aux moyens les plus propres qu'il y auroit pour eternifer la mémoire des services que ce Duc avoit rendus. Elle ne laissa point refroidir cette ardeur, &, cinq jours après, elle leur envoya ce Message par le Chancelier de l'Echiquier.

„ Sa Majesté, ayant considéré l'Adresse de cette Chambre au sujet „ des grands services rendus par le Duc de Marlborough, a jugé à „ propos d'accorder le droit de la Couronne sur la terre & manoir „ de Woodstock & sur la division de Wooton à lui & à ses Héritiers, & Sa Majesté demande l'assistance de cette Chambre en „ cette occasion extraordinaire. Le Gouvernement des Parcs avec „ les rentes & profits du manoir & de la division étant déja „ engagez pour deux vies, Sa Majesté trouve bon que cette „ hypotheque soit purgée ".

Les Communes perdirent encore moins de tems que la Reine. Le Bill fut dressé sur le champ, &, afin que rien n'arrêtât l'exécution, la Reine fut priée d'avancer l'argent nécessaire au Comte de Lichtfield, à qui le Roi Jacques avoit engagé ces domaines, en lui faisant epouser une fille naturelle de Charles II. On parla d'eriger à ce Duc une statue dans une nouvelle place qu'on feroit bâtir à Londres. Mais ces projets étoient apparemment des projets du Peuple, car dans un Royaume ces sortes d'honneurs doivent être & sont reservez à la Majesté Royale. On dit pourtant que les Wighs, dont ce Duc embrassa alors ouvertement le Parti, firent frapper une médaille en son honneur, où il étoit qualifié de vainqueur des François & des Bavarois; c'étoit apparemment pour le dédommager de ce qu'ils l'avoient traité après ses deux premieres Campagnes de vainqueur sans défaite. *Victor sine clade.*

Tandis que les Communes travailloient pour la gloire & pour les intérets du Duc de Marlborough, les Seigneurs lui portèrent des coups assez rudes. Sans doute que l'envie y avoit autant de part que le zele du bien public. Dans l'examen des comptes & des affaires de la Marine, trouvant beaucoup d'abus dans l'Amirauté, ils présentérent a la Reine une Adresse, où ils se plaignoient vivement de ce que l'Amiral Churchill, frère du Duc de Marlborough, tiroit les emolumens & même la depense de sa table, comme ceux qui servoient actuellement, sans pourtant qu'il rendit le moindre service. Que cette depense inutile, jointe à tant d'autres & aux sommes qui

Mortification donnée au Duc de Marlborough.

ANNE. 1704. se perdoient dans un gouffre inconnu, faisoit que les fonds assignez pour la Marine étoient en arriere au moins d'un million trois cent mille livres sterling. Cette affaire suscitée contre cette famille dans le tems même de sa plus grande faveur dut faire sentir à son chef qu'il avoit tout à craindre pour la suite, & que c'est un crime impardonnable en Angleterre que d'être tellement elevé au dessus des autres qu'on absorbe tout & qu'on attire tout à soi.

Jusqu'ici les Chambres avoient tenu la promesse, qu'elles avoient faite à la Reine d'éviter & d'écarter tout sujet de division pendant cette Séance. Elles ne purent garder cette promesse jusqu'à la fin. La désunion s'y mit & fut si violente qu'on regarda comme un bonheur que ce Parlement dût finir.

1705. La Chambre des Communes fit arrêter quelques personnes d'Aylesbury accusées d'avoir violé les loix concernant l'election de quelques membres du Parlement. Les Prisonniers eurent recours à la Cour du Banc de la Reine pour obtenir leur élargissement sous caution suivant la fameuse Loi *Habeas Corpus*. Des quatre Juges l'un opina à leur accorder leur demande, & les trois autres la refusérent. Les intéressez dans ce refus interjettèrent leur appel comme d'abus à la Chambre des Pairs. L'appel y fut reçu & la sentence de la Cour du Banc de la Reine déclarée abusive & donnant atteinte à un des plus beaux privileges de la Nation Angloise. Sur cette décision des Seigneurs, les Communes prirent feu & présentèrent une Adresse à la Reine, où dans les termes les plus forts elles lui remontrèrent le droit indubitable des Communes assemblées en Parlement d'emprisonner pour violation de leurs Privileges; que les emprisonnemens par ordre de la Chambre ne devoient être examinez par aucune Cour; que jamais on n'avoit interjetté de semblables appels, & que comme cette Chambre avoit marqué son zele & sa fidélité par sa promptitude à accorder & à trouver les grands subsides qu'on lui avoit demandez, elle se reposoit aussi entierement sur la bonté & la justice de Sa Majesté, qui ne souffriroit pas qu'on fit rien qui pût tendre à la destruction des droits & des privileges de ses fideles Communes.

Il fut aussi résolu que ceux qui avoient favorisé, sollicité, conseillé ce recours à la Loi *Habeas Corpus*, au nom des gens emprisonnez, étoient coupables d'avoir semé des querelles entre les Seigneurs & les Communes, qu'ils étoient perturbateurs de la paix du Royaume & qu'ils avoient tâché de renverser les droits & les privileges des Communes d'Angleterre. Sur le champ on établit un Committé pour en faire la perquisition, en conséquence de laquelle sept ou huit personnes furent encore arrêtez.

L'Adresse, deux jours après qu'elle eut été présentée, c'est-à-dire, le neuf de Mars, fut répondue par un message assez peu satisfaisant.

fant. Il portoit que la Reine avoit beaucoup de chagrin que les Communes cruſſent qu'elle avoit agi contre leurs privileges, pour leſquels elle avoit autant d'égard que pour ſa propre prérogative. Qu'ainſi la Chambre des Communes pouvoit être aſſurée que Sa Majeſté ne feroit rien qui pût lui donner aucun ſujet de plainte. Mais que comme cette affaire qui eſt du reſſort des procédures en juſtice étoit de la derniere importance, Sa Majeſté croioit néceſſaire de peſer & de conſidérer ſoigneuſement ce qu'elle devoit faire dans une occaſion de ſi grande conſéquence.

ANNE 1705. Brouilleries des Chambres ſur leur juriſdiction.

Les Seigneurs prirent auſſi cette affaire en conſidération & décidérent qu'aucune des deux Chambres du Parlement n'avoit pouvoir de ſe faire de nouveaux privileges. Que celle des Communes en empriſonnant les cinq perſonnes d'Aylesbury s'en étoit arrogé un nouveau qu'elle ne ſauroit juſtifier. Que chaque Anglois avoit droit de ſolliciter & d'obtenir un *Habeas Corpus*. Que la permiſſion d'appeller comme d'abus n'étoit pas une grace, mais un droit du Sujet, & que les Communes, en cenſurant des perſonnes pour avoir procuré un *Habeas Corpus*, faiſoient une entrepriſe de dangereuſe conſéquence.

Pendant les Conférences que les deux Chambres jugérent à propos d'avoir par leurs Députez ſur cette matiere intéreſſante, le Sergent d'Armes des Communes leur rapporta qu'il avoit reçu deux ordres de l'*Habeas Corpus* ſous le Grand Sceau d'Angleterre, pour amener devant le Lord Garde des Sceaux deux priſonniers faits par un ordre de l'Orateur à cauſe qu'ils avoient ſollicité des *Habeas Corpus* pour les priſonniers d'Aylesbury. Cet incident rompit les Conférences. Les Seigneurs préſentérent une Adreſſe à la Reine & les Communes prirent les réſolutions les plus vigoureuſes, ſavoir, qu'aucun du tiers Etat d'Angleterre, empriſonné par ordre de la Chambre pour infraction des privileges ne pouvoit par un ordre de l'*Habeas Corpus* être mené en aucun lieu, ni devant aucune Cour de Juſtice, pendant la ſéance du Parlement qui l'a empriſonné. Que le Sergent d'Armes n'obéiroit point aux-dits ordres d'*Habeas Corpus*. Que la Chambre le protégeroit dans ſon refus. Et que le Clerc de la Chambre informeroit le Lord Garde des Sceaux de ces Réſolutions, afin qu'il ſuſpendît ſes ordres, comme contraires aux Loix & aux Privileges des Communes d'Angleterre. A ces Réſolutions qui ſe prirent le dix-neuf on ajouta le vingt-quatre que les Procédures touchant les priſonniers d'Aylesbury avoient été faites pour maintenir les anciens & indubitables Privileges des Communes d'Angleterre, & qu'on imprimeroit tout ce qui s'étoit dit dans les Conférences, auſſi bien que tous les Papiers concernant la même affaire & particuliérement les lumiéres tirées des anciens journaux.

Ces Réſolutions des Communes, non plus que l'Adreſſe des Seigneurs, Parlement congédié.

ANNE. 1705. neurs, n'eurent pas grand effet. La Reine fatiguée de ces débats, & ayant d'ailleurs tout ce qu'elle pouvoit souhaiter, tant par rapport aux subsides qu'à la reconnoissance pour les services de Mylord Duc, termina le vingt-cinq cette séance, qui fut la derniere de ce Parlement. Sa Majesté donna son consentement à quantité d'Actes, dont la plûpart regardoient les subsides. Elle remercia gracieusement les Communes de leur constante & diligente application. „ Je „ vous remercie de tout mon cœur des grands subsides par lesquels „ vous me mettez en état de continuer cette guerre si nécessaire. „ Je suis persuadée que je trouverai toûjours des secours prompts & „ volontaires de la part de mes fideles sujets jusqu'à ce que nos enne- „ mis soient obligez de faire une paix qui nous soit avantageuse ainsi „ qu'à nos Alliez. Nous avons par la grace de Dieu une belle espé- „ rance de voir accomplir cette grande & desirable fin, si nous ne la „ perdons par notre humeur déraisonnable & par nos animositez „ dont peu s'en est fallu que nous n'ayons senti les mauvais effets „ pendant cette séance. C'est un avertissement suffisant pour l'avenir.

„ C'est pourquoi je conclus en vous exhortant tous à la paix & à „ l'union qui, toujours louables, sont particuliérement nécessaires en „ ce temps-ci que, le Royaume devant bientôt faire de nouvelles „ elections, chacun & principalement ceux qui sont dans des Charges „ ou Emplois publics, doivent se comporter avec la derniere pruden- „ ce & modération. Rien ne contribuera d'avantage à notre réputa- „ tion au dehors dans les Païs Etrangers & à notre fureté dans le nôtre".

Le jour qui termina cette séance, ceux qui étoient arrêtez par les ordres des Communes furent mis en liberté. Les Procédures de la Chambre Basse au sujet de ces prisonniers parurent en même tems imprimées sous le titre *de Parlement libre.* C'est ainsi qu'en Angleterre chacun a ses droits & que les Sujets sont en possession de penser & de parler autrement que le Souverain sans encourir son indignation.

Il en parut encore d'autres preuves dans la séance dont nous finissons l'histoire. Les Torys, sentant que la Reine les abandonnoit, formoient mille projets pour la ramener à eux, ou pour la mortifier & se vanger. Il ne tint pas au Comte de Rochester qu'il n'en fit réussir un. Il insinua un jour dans la Chambre des Pairs qu'il avoit à proposer des choses importantes & qu'il les diroit dans un autre temps. Quelques Seigneurs le prièrent de leur faire connoître son dessein. Il avoua que c'étoit de faire appeller l'Electrice de Hanover en Angleterre. Les Whigs ne pouvoient guères que s'opposer à cette entreprise, parce qu'il paroissoit certain que la Reine, qui commençoit à les favoriser, s'y opposeroit. Les Torys au contraire sembloient devoir entrer dans les vues du Comte, puisque si les Whigs les contrarioient, après le zele qu'ils avoient fait éclatter pour la succession de Hanover, on les considèreroit comme des hom-

hommes qui facrifioient tout à la Cour, au lieu que les Torys à tout evenement fe raccommodoient par ce fervice avec la Ducheffe Sophie, s'ils ne pouvoient point parvenir à tirer de là dequoi faire revivre les prétentions du Prince de Galles. Heureufement ils rejettèrent le plan du Comte.

ANNE. 1705.

Les Whigs de leur côté propofèrent un Bill pour naturalifer quelques centaines de François. Les Torys qui l'emportoient par le nombre dans les Communes feignirent d'y confentir. Ils ajoutèrent feulement à cet Acte une claufe, qui le rendoit inutile à ceux qui l'avoient mis fur le tapis & qui renverfoit l'Acte même dans ce qui s'y trouvoit de principal, favoir, que ces nouveaux Anglois ne pourroient donner leurs fuffrages dans les Elections pour le Parlement. Ils alléguèrent pour pretexte que les Libertez Britanniques avoient befoin de cette précaution contre des gens, qui malgré leur exil, confervoient toûjours des liaifons auffi dangereufes qu'etroites & que tendres avec la France. Mais la verité eft que la naturalifation de ces François n'auroit effuyé aucun obftacle, s'ils avoient été Whigs moins zélez. Les Torys firent tomber de même un Bill que les Seigneurs avoient preffé contre les Papiftes.

Le Parlement d'Irlande fe tint auffi au commencement de cette année. L'ouverture s'en fit le vingt & un de Fevrier par le Duc d'Ormond. Ils accordèrent cent cinquante mille livres fterling de fubfides pour deux ans. C'étoit peu en foi même, mais à proportion c'étoit autant & peut-être plus que n'en fourniffoit l'Angleterre.

Caractere du Lord Cutts.

Comme on avoit fujet de craindre que les Ecoffois ne fiffent quelque entreprife fur l'Irlande, on jugea à propos d'y envoyer en qualité d'un des Seigneurs Régens, en l'abfence du Viceroi, le Lord Jean Cutts Lieutenant General des Armées de la Reine. C'étoit un des meilleurs Officiers qu'il y eut en Angleterre. Il avoit fait fon apprentiffage en Hongrie fous le Duc de Lorraine dont il fut Aide de camp. Le Roi Guillaume à qui il s'étoit attaché, connut fon mérite & le récompenfa. Il le fit d'abord Colonel d'Infanterie. Il luy donna enfuite le fecond Regiment des Gardes à pié & le fit Major-Général. Ce Prince en tira de grands fervices, & Cutts contribua, finon à fes victoires, du moins à fes glorieufes retraites. La vigilance, l'intrépidité, la fagacité étoient fon caractere. Les ennemis mêmes le connoiffoient fur ce pié-là & en faifoient une eftime finguliere.

Jaloufie du Duc de Marlborough.

Un Subalterne d'un mérite fi diftingué ne plait pas toujours à un Général, dont quelques-fois il partage la gloire. La médifance a prétendu que le Duc de Marlborough, qui aimoit difoit-on la totalité de l'encens, le fit éloigner, afin de ne plus l'avoir dans fes Armées, où il obfcurciffoit fort fon Général d'Infanterie. Ce brave Soldat n'étoit point homme d'intrigues. Il ne lui vint pas même à l'efprit de foupçonner que la commiffion, dont on le chargeoit, fût l'effet de la jaloufie de fon Général, qu'il croioit devoir

ANNE. 1705.

lui être attaché, à cause des grands services qu'il lui avoit rendus. Ainsi ce fut à lui même qu'il s'adressa pour avoir son avis sur le nouvel emploi qu'on lui offroit. Ce seul fait, s'il est vrai, feroit capable de flêtrir la gloire du Duc; car s'il ne lui ôte pas son habileté, sa valeur, son bonheur, il lui ôte la générosité qui est la premiere qualité du Héros.

Le Commerce de la Hollande avec la France chagrinoit fort les Anglois. Quelque utile que fût l'alliance de cette République, on s'oublia jusqu'à prendre plusieurs Vaisseaux munis de Passeports de leurs Hautes Puissances. Autant de vivacité & de hauteur de leur part auroit suffi pour exciter de fâcheuses brouilleries. Elles bornèrent leur ressentiment à des plaintes. On dit même que, pour les faire surement écouter, elles eurent recours à la faveur du Duc de Marlborough. La Reine leur rendit justice & ordonna à ses Vaisseaux de respecter ceux des Sujets de la Republique. On publia à cet effet une proclamation en date du quatre Avril. Il s'y trouvoit des termes & des exceptions qui auroient blessé la délicatesse de tout autre Souverain. On y disoit que Sa Majesté avoit eu la *bonté* d'ordonner qu'on cessât de molester les Vaisseaux des Sujets de la République. On les soumettoit indifféremment aux ordres qu'on donnoit pour les Anglois. On alloit jusqu'à permettre aux Armateurs de saisir & d'enlever les vaisseaux de la République qui seroient chargez de marchandises de contrebande. C'est ce qui donna lieu dans la suite à beaucoup de chicanes, que les Etats Généraux vinrent à bout de terminer par leur sage modération. Je croi que je ne me trompe pas en regardant ceci comme des fautes. Il est bien difficile que la République n'en ait jugé de même & qu'elle ne s'en souvienne assez pour être à l'avenir plus circonspecte & plus réservée.

Hauteur des Anglois envers les Etats Généraux.

Je ne sai si ce que je viens de dire refroidit un peu leurs Hautes Puissances. Mais elles ne répondirent pas tout à fait aux empressemens de la Reine & de son Général. Elles se contentèrent de remplir les engagemens des Traitez & donnèrent un ordre précis à leurs Députez d'Armée de modérer la vivacité du Duc de Marlborough & de ne pas se confier tellement à ses manières décisives qu'ils n'écoutassent les autres Chefs. Leur raison étoit que ce Général, en hazardant une Bataille, n'exposoit point les Etats de sa Souveraine & qu'il exposeroit les leurs. Il est hors de doute que la Bataille d'Hochstet, dont les suites auroient encore été plus fatales aux Alliez, s'ils l'avoient perdue, qu'elles ne le furent aux François, donna lieu à ces justes réflexions.

Les grands succès de la campagne dernière sembloient en assûrer de proportionnez pour celle-ci. Une attente si bien fondée n'auroit pas été vaine, si le Corps Germanique eût répondu aux soins diligens & au procédé généreux de la Reine & de la Hollande. En

Le Campagne ne répond point aux

En-vain on les sollicita par les lettres les plus pressantes & par les exhortations les plus vives d'avoir soin de leurs intérêts. Tout fut inutile. Leur lenteur renversa les projets les mieux concertez & dont après tout l'exécution n'étoit pas fort difficile. Ils ne pouvoient s'excuser sur le manque d'argent: On leur fournissoit avec la derniere exactitude les subsides réglez, &, comme ils demandoient toujours, on alloit bien loin au delà. La plus grande partie des sommes immenses qu'on levoit en Angleterre passoient en Allemagne & lui rendoient la guerre sans comparaison plus utile que la paix.

ANNE. 1705. victoires de l'année derniere.

Les Troupes dont les Princes Allemans faisoient une espece de trafic leur apportoient des sommes considérables. La Maison d'Autriche gagnoit encore plus qu'eux. Les Etats Géneraux avoient magnifiquement défrayé l'Archiduc jusqu'à Londres. La Reine Anne avoit fait ensuite des dépenses royales pour ce Prince. L'Angleterre & la Hollande, qui s'étoient jointes pour le placer sur le Thrône d'Espagne, l'avoient conduit à leurs propres frais dans ce Royaume, où elles l'entretenoient avec l'armée qu'elles lui avoient fournie. Il ne paroitra pas etonnant, après ces détails, que l'Empereur, au sortir d'une guerre si longue, ait trouvé son thrésor plus rempli qu'il ne l'étoit avant la guerre, tandis que ses Alliez s'étoient epuisez à soutenir sa querelle. Ce qui surprend, c'est que l'Empereur & l'Empire, si intéressez à la cause commune, se remuassent avec tant de lenteur. Ne devoient-ils pas craindre qu'une marche si pesante & des demandes fréquentes ne dégoutassent leurs Alliez d'une alliance si onéreuse?

Au reste, la négligence de l'Allemagne ne fut pas la seule cause du dérangement des projets du Duc de Marlborough & du Prince Eugene. La diligence & les efforts des François, aussi bien que l'habileté du Général, qu'ils opposérent à leurs Ennemis, eurent une grande part à ce qui se passa dans cette campagne d'avantageux pour Louis XIV. Je le répete & il y auroit une basse affectation à le dissimuler. La fermeté de ce Prince dans son malheur & son habileté à en prévenir les suites lui firent presque autant d'honneur chez les Connoisseurs du vrai mérite qu'auroit pu faire une victoire, à quoi on peut ajouter qu'on ne connut jamais mieux sa puissance, que par la situation avantageuse, où parurent ses armées après la prise & la défaite de ses meilleures troupes.

Les grands amas de vivres & de munitions de guerre qu'on avoit faits à Treves & aux environs firent comprendre à la France que les grands efforts des Alliez se feroient sur la Moselle. Ce côté-là depuis la prise de Landau étoit son endroit foible. Il n'y avoit que Thionville à prendre pour pénétrer dans la Lorraine, d'où de plain pied on pouvoit porter la désolation dans le cœur de ce Royaume. Or Thionville étoit une place qui ne pouvoit arrêter long-

tems

ANNE. 1705. tems des troupes victorieuses. Ce fut aussi à empêcher le siége de cette Ville que l'Ennemi employa tous ses soins & la plus grande partie de ses forces. Il craignoit peu du côté de la Flandre, qu'une triple ligne de Villes fortifiées gardoit suffisamment. Attaquer la France par cet endroit, un Seigneur Anglois disoit que ç'auroit été attaquer le Taureau par ses cornes. Quelque diligence qu'eût employée la Reine aux préparatifs de la campagne, l'Ennemi y fut le premier. L'Armée de la Moselle commandée par le Maréchal de Villars étoit de soixante & quinze Bataillons & de cent dix Escadrons. Les Maréchaux de Marsin & de Villeroy, dont le premier commandoit sur le Rhin, l'autre en Flandre, avoient ordre de lui envoier de leurs troupes, à mesure qu'ils sauroient que les Alliez en donneroient au Duc de Marlborough. Avant la fin de Mai cette armée fut camper à Sirck. Ce camp est fameux & je croi qu'on ne sera pas fâché d'en voir la description.

Camp de Sirck. Sirck est un assez gros Village presque sur les bords de la Moselle, également distant, ou peu s'en faut, de Saar-Louis & de Thionville. Proche de ce Village sont deux hauteurs, dont l'une s'appelle Konigsberg, l'autre le Mont d'Herlin, proche d'un Village qui porte ce nom, & ces deux hauteurs, avec le vallon qui les sépare & la ravine d'Anspach qui s'étend de l'une à l'autre, forment une figure semblable à celle d'un fer à cheval. La hauteur de Herlin s'approchoit de Konigsmacheren, celle de Konigsberg étoit couverte par les bois de Sirck. Ce camp ne pouvoit être attaqué que par le front, il couvroit absolument Thionville, il étoit à portée de secourir Saar-Louis, il tiroit ses vivres des trois Evêchez, & par le moien d'un pont sur la Moselle, il pouvoit faire passer des secours à Luxembourg. A cette avantageuse situation & à ces retranchemens naturels l'Ennemi ajouta tout ce que l'art militaire enseigne pour rendre un camp de difficile accés. Il fit faire un grand abbatis d'arbres dans les bois de Sirck pour couvrir davantage sa gauche & pour assurer & faciliter sa marche vers le Luxembourg. Il fit pratiquer des routes commodes dans le même bois pour se rendre promptement à la Nide, petite riviere, qu'il falloit que le Duc de Marlborough passât pour aller à Saar-Louis. Il compta si fort sur ces précautions qu'il mit dans cette Place onze Bataillons & un Régiment de Dragons.

Le second de Juin le Duc de Marlborough se mit en état d'exécuter ses projets. A une heure du matin, il entra en marche, passa la Saarre à Consarbruck & alla camper à deux petites lieues de Sirck. Le même jour à six heures, il s'avança avec une partie de sa Cavalerie sur la hauteur d'Anspach, s'étendant le long du ravin, tandis que le Maréchal de Villars parut sur la hauteur bordant l'autre côté. On fut en présence assez longtems & on ne se retira qu'à la nuit fermée.

Le

Le Duc de Marlborough fit faire le six à ses troupes un mouvement qui mit son Armée à la vue de l'Ennemi. Elle étoit au moins de quatrevingt mille hommes effectifs. Outre les soixante & quinze bataillons & les cent escadrons, qui d'abord avoient occupé le camp de Sirck, il étoit arrivé au Maréchal de Villars des détachemens considérables d'Infanterie & de Cavalerie, qui rendoient son armée egale à celle des Alliez; car assurément la situation de son camp & les retranchemens qu'il y avoit ajoutez valoient bien dix ou douze mille hommes qu'il avoit de moins.

Anne. 1705.

Projet du Duc de Marlborough déconcerté.

Le Prince de Bade avoit promis de joindre à tems les Armées d'Angleterre & de Hollande. Les Princes & les Cercles d'Allemagne s'étoient engagez à fournir les munitions de guerre & l'artillerie nécessaire pour un ou deux siéges qu'il avoit resolu d'entreprendre. Ces promesses & ces engagemens furent vains. Le Prince de Bade ne parut point, & chacun en particulier crut avoir de bonnes raisons de manquer à sa parole. Cette négligence ou peutêtre cette espece d'infidélité chagrina extrémement le Duc de Marlborough; mais elle ne le découragea point. Il reconnut avec application le camp ennemi. Quelque avantageuse que lui en parût la situation, il résolut de l'attaquer. A la tête des Anglois, rien ne lui paroissoit impossible, & telle étoit la confiance des Anglois en lui, que sous ses ordres ils se croioient sûrs de la victoire. Son dessein étoit de forcer un des quartiers de l'Ennemi pour passer la Moselle & lui ôter la communication avec Thionville. Il lui en eût coûté du monde, mais selon toute apparence il auroit réüssi. Le conseil de guerre qu'il assembla ne fut point du tout de son avis. Ils jugèrent presque tous l'attaque impossible. On proposa le siége de Sarlouis. Le Duc s'opposa à cette proposition & montra que ce siége, qu'on vouloit entreprendre, étoit aussi hazardeux que l'attaque du camp ennemi, dont on ne vouloit point entendre parler. La disette extreme de fourage, la maladie qui commençoit à se mettre dans les troupes, les ordres réïtérez des Etats Généraux qui rappelloient leurs troupes en Flandre pour leur propre défense, le contraignirent de se retirer & d'abandonner un projet, dont les préparatifs avoient couté des sommes immenses.

Il décampa le seize Juin. Comme il est toûjours dangereux de le faire à la vûe de l'ennemi, il se mit en marche à minuit avec tant de silence que le Maréchal de Villars n'en fut informé qu'au grand jour. Ce Seigneur cependant l'avoit averti de son départ par un billet, qu'il lui avoit écrit le quinze en ces termes. *Je parts demain, avec toutes les troupes qui sont à la solde de Hollande, pour aller en Flandre.* Il ajoutoit que *le Prince de Bade lui avoit donné rendez vous pour exécuter le dessein qu'ils avoient de l'attaquer & de se saisir, s'ils avoient pû, des trois Evêchez. Mais que ce Prince n'étant point arrivé, il décampoit, sans ruse de guerre, plein d'estime pour lui & fort fâché contre le Prince de Bade.*

ANNE. 1705.

Plaintes du Prince de Bade.

Les plaintes que le Général Anglois faisoit du Prince de Bade au Général François, il les fit retentir de toutes parts, & ses Partisans, qui étoient en grand nombre, publièrent que l'envie avoit eu part à l'inexécution des promesses du Prince de Bade. Celui-ci fut sensible comme il devoit l'etre aux reproches qu'on lui faisoit & aux soupçons qu'on insinuoit contre lui. Il répondit qu'il n'étoit point le maitre du Corps Germanique, que son indisposition l'avoit empéché d'agir, qu'aprés tout les troupes n'avoient point manqué au Duc, & qu'il étoit assez fort pour se battre, s'il en avoit tant d'envie. Que la vérité étoit que le Maréchal de Villars avoit prévenu le Duc en s'emparant du camp de Sirck, & que c'étoit pour cacher sa faute qu'il affectoit de se plaindre de ceux qu'il savoit bien n'y avoir point de part.

Huy prise par les François.

L'Electeur de Baviere qui commandoit en Flandre l'Armée de France, ayant sous ses ordres le Maréchal de Villeroy, se hâta de profiter de l'absence du Duc de Marlborough & de la supériorité de ses troupes sur le Comte d'Owerkerque. Il fit investir Huy le vingt sept de Mai. Cette place, quoique mauvaise, l'arreta quinze jours. Ce fut trois ou quatre jours de trop pour la garnison, qui fut faite prisonniere de guerre au nombre de treize cent dix-sept Soldats & quatrevingt seize Officiers. Huy avoit été prise & reprise quatre ou cinq fois dans la dernière guerre. Le Château bâti par le Cardinal de la Marck étoit assez fort. On avoit bâti trois ou quatre forts autour pour le couvrir & lui servir de dehors. Les François en rasèrent deux dès qu'ils en furent maitres. Ils marchèrent ensuite à Liege. Ces expéditions allarmant leurs Hautes Puissances, elles envoyèrent ordre à leurs troupes, que le Duc avoit emmenées sur la Moselle, de revenir incessamment. Il prit le parti, comme nous l'avons vû, de les ramener lui même avec les troupes Angloises, & dès qu'il fut proche, l'Electeur retira ses troupes du Païs de Liege & rentra dans ses lignes.

Et reprise par les Alliez.

Le cinq de Juillet, le Général Anglois investit Huy, qui ne tint que sept jours. Le Gouverneur & la Garnison qui étoit de cinq cens hommes furent aussi obligez de se rendre prisonniers de guerre. Le seize on tint un grand conseil, où se trouvèrent les Officiers Généraux & les Députez des Provinces Unies, & on y résolut d'attaquer l'Armée ennemie dans ses lignes, quoiqu'elles fussent défendues par un grand nombre de troupes, l'Armée de l'Electeur, sans compter le renfort, qui lui vint de la Moselle, étant de cent dix-neuf bataillons & de cent soixante escadrons.

Lignes de l'Armée Françoise.

Ces lignes commençoient à Marche aux Dames sur la Meuse & alloient gagner la riviere de Ghette au dessus de Hanut. En traversant la Mehaigne & suivant cette riviere, elles alloient finir à Lewe. La Ghette depuis cet endroit servoit de ligne jusqu'à Diest

Dieſt où elle ſe jette dans la Dille. Cette derniere riviere qui paſſe à Arſchot & à Malines ſervoit auſſi de ligne juſqu'à celle du Rupel où elle ſe perd, & le Rupel ſe perd lui même peu après dans l'Eſcaut, de ſorte que ces lignes avoient au moins vingt lieues de circonférence. Ceux qui ne ſavent pas la guerre s'imaginent qu'il eſt aiſé à une Armée de forcer des lignes d'une ſi grande étendue, quoiqu'elles ſoient gardées par de nombreuſes troupes. C'eſt qu'ils ignorent que l'armée qui attaque ne ſe tranſporte pas tout d'un coup à l'endroit qu'elle veut attaquer, & que les différentes parties de celle qui défend n'étant point attachées au poſte qu'elles défendent, elles ſont à portée de ſe ſoutenir les unes les autres & de ſe porter en plus grand nombre où le beſoin le demande. De plus ces lignes aiant ordinairement pluſieurs endroits hors d'inſulte, on a la facilité de mieux garder ceux qui ſont plus foibles. J'oſe le dire, il y a plus de ſcience militaire à attaquer & à forcer des lignes gardées par un nombre de troupes proportionnées à leur etendue, qu'il n'y en auroit à attaquer une Armée, & s'il n'avoit pas plû au commun des hommes d'attacher la plus grande gloire au riſque & au fracas d'une bataille, je dirois que ce reſte de campagne en Flandre, où le Duc de Marlborough fit connoitre à quel point il ſavoit le métier de la guerre, devoit lui faire autant d'honneur que celle de l'année derniere. En un mot, une entrepriſe de cette nature eſt ſi difficile qu'on la manque preſque toûjours, quand l'ennemi eſt inſtruit des mouvemens de ceux qui viennent l'attaquer & qu'il fait prendre des précautions. Anne. 1705.

Dans le conſeil dont j'ai parlé, il fut réſolu qu'on marcheroit le dixſept pour attaquer les lignes auprès d'Eliſheim. Le Général d'Owerkerque partit de Vignamont avec l'Armée des Etats Généraux & alla ſe poſter vis-à-vis des lignes qui étoient de l'autre côté de la Mehaigne aux environs de Moſſelen, dans la vûe que l'Electeur de Baviere donnât une grande attention à ce côté-là & y poſtât un corps conſidérable de troupes. Le même jour au ſoir le Duc de Marlborough détacha vingt bataillons pour ſurprendre les poſtes de Neerheſpen & d'Eliſheim. Ce détachement ſe mit en marche auſſitôt qu'on eut battu la retraite. Le reſte de ſon Armée ſuivit peu de tems après.

L'Electeur de Baviere ignora ce mouvement. Il n'eut connoiſſance que de la marche du Comte d'Owerkerque & il prit contre lui les meſures néceſſaires. Outre le détachement qui marchoit vers Eliſheim, le Duc en fit un autre de douze eſcadrons commandez par le Baron de Hompeſch & de onze bataillons ſous les ordres du Baron de Welderen. Ce dernier étoit accompagné de Travailleurs & de Chariots qui portoient les outils & les matériaux néceſſaires. Il étoit auſſi ſoutenu des dix bataillons & des douze eſcadrons qui avoient été employez au ſiége de Huy. Ce Négligence des François.

 Corps

ANNE. 1705. Corps marcha toute la nuit sur trois colomnes, & arriva le dix-huit à quatre heures du matin devant les lignes des Ennemis, proche le Château de Venge. Le pont du Moulin de ce Château étoit seulement fermé d'une barriere abandonnée. Il fut aisé de la rompre & de se rendre maître du pont. Les Grenadiers des onze bataillons commandez par Cadogan, homme de confiance du Duc de Marlborough, passérent un marais qui s'étendoit jusqu'aux lignes, qui en cet endroit qu'on regardoit apparemment comme un des plus forts, n'étoient gardées que par quarante hommes, qui s'enfuirent après avoir fait leur décharge. Les Grenadiers suivis du Baron de Welderen avec le reste de ses onze bataillons se formérent au delà des lignes. Onze autres bataillons commandez par le Comte de Noyelle se postèrent dans un chemin creux, qui s'étendoit depuis le pont de Venge jusqu'à la plaine que bordoient les lignes. Le Général Hompesch à la faveur de cette Infanterie y pénétra & forma promptement une ligne de Cavalerie, derriere laquelle il s'en forma aussi-tôt une seconde. Le Duc de Roquelaure commandoit à cette partie des lignes, dont on s'empara sans coup férir.

Le Général ennemi n'apprit la marche & le passage de ces troupes que lors qu'il n'étoit presque plus tems d'y remédier. Il monta à cheval & fit suivre au galop la plus grande partie de sa Cavalerie. En même tems il donna ordre à vingt & un bataillons de marcher pour le soutenir. A peine fut-il formé que le Général Hompesch l'attaqua & le renversa. Il se rallia pourtant à la faveur de son Infanterie. Mais il fut rompu une seconde fois & tellement mis en desordre que la Cavalerie se dissipa & abandonna son Infanterie. La Cavalerie Angloise attaqua cette Infanterie, dont on avoit formé un bataillon quarré. Mais elle y trouva un feu si vif qu'elle fut obligée de s'arrêter. L'Electeur de Baviere dans ce commencement de déroute prit un parti qui sauva son Armée & qui rendit presque inutile la prise de ses lignes. Il jugea sagement que ses troupes arrivant à la file & hors d'haleine seroient chargées & battues en arrivant, & que sa perte seroit d'autant plus grande que son armée seroit battue en détail, qu'ainsi il valoit bien mieux souffrir l'échec qu'il venoit de recevoir que de s'opiniâtrer mal à propos à le réparer. Suivant ces vues, il fit faire halte aux troupes qui marchoient au secours de celles qui étoient attaquées, & sans perdre de tems, il marcha du côté de Louvain, pour sauver cette place, aussi bien qu'Anvers, Liere & Malines. Il retira ses troupes & fit sa retraite en fort bon ordre, le défilé de Nodouë, qu'il falloit passer pour aller à lui, ayant empêché qu'il ne fût poursuivi. Il laissa pourtant sur cette espece de champ de bataille dix pieces de canon à trois coups & sept à huit cent Morts. Il gagna le fameux camp de Bethlehem, où Guillaume III. dans la guerre précédente avoit arrêté toute une campagne l'activité du Maréchal de Luxembourg.

Pen-

Pendant cette marche, les troupes du Duc de Marlborough entrérent de tous côtez dans les lignes &, s'étant formées, elles passérent le défilé de Nodoue pour suivre l'ennemi. Elles firent halte & attendirent leur Général, qui s'avança vers Tillemont, où il établit sa gauche, appuyant sa droite à la petite Ville de Rulfruck, dont il s'empara, aussi bien que d'un bataillon qu'on avoit négligé d'en retirer. Le dix-neuf il s'avança vers Louvain. Deux pieces de canon placées sur une demie-lune qui dominoit le grand chemin l'arretérent & l'obligérent d'attendre son artillerie. Louvain ne s'étant point rendu à la sommation qu'il lui fit faire, il prit la résolution de passer la Dille vers Florival. Les Hussards qui reconnurent cette riviere éclairérent l'Electeur sur ce dessein. Il se prépara à l'empêcher, & il y réüssit, en se postant de manière qu'il étoit à portée d'attaquer les troupes du Duc, à mesure qu'elles se formeroient. L'attaque du Duc de Wirtemberg soutenue par le Comte d'Ouwerkerque fut encore moins heureuse & il lui fut impossible de passer la riviere, au lieu que du côté des Anglois on s'étoit emparé de deux Villages qui auroient assuré le passage, si on avoit pû s'y maintenir & gagner un peu plus de terrain. Il est aisé de remarquer que ce Général s'embarrassoit peu qu'il lui coutât du monde pour l'exécution de ses desseins. Ne manquant point d'argent, il ne craignoit pas de manquer d'hommes, & d'ailleurs il avoit sujet de croire que l'ennemi pourroit à peine soutenir l'aspect de ses troupes victorieuses. En effet, pour les y engager, il falloit toute l'habileté & toute la résolution du Duc de Baviere, qui dans cette occasion, chargea à la tête des Dragons à pied avec la plus grande intrépidité. Cette affaire manquée, Mylord Duc voulut porter sa droite à l'Abbaye du Parc que ses troupes avoient abannée pendant l'attaque. Le Maréchal de Villeroi l'avoit prévenu & y étoit déjà à la tête de dix-mille hommes, de sorte qu'il retourna à Tillemont. Il n'y fut pas long-tems sans former de nouveaux projets. Il mit en oeuvre tout ce que l'industrie militaire a de plus rusé & de plus subtil pour engager l'ennemi à quitter un poste si avantageux. Il fit mine d'en vouloir à Bruxelles; on se contenta d'y envoyer deux Régimens d'Infanterie. Il tourna autour de l'Armée ennemie, qui resta tranquille. Lassé enfin de l'inutilité de ces manoeuvres, il se résolut à le déloger de vive force en l'attaquant malgré sa situation. Il avoit reconnu & déterminé les endroits de l'attaque. Tout étoit prêt & les troupes marquoient une ardeur incroiable, quoiqu'à dire le vrai, elles dussent être menées à la boucherie. On assembla le conseil de guerre. Le seul Comte d'Ouwerkerque appuya le sentiment de son Général. Les autres, ou moins braves, ou plûtôt moins complaisans & plus prudens, combattirent cette résolution & soutinrent qu'il y avoit trop de risque dans l'exécution. Ils avouoient pourtant qu'on pourroit réussir,

ANNE. 1705.

Belle marche du Duc de Baviere.

ANNE. 1705. mais qu'il en couteroit la moitié de l'Armée. Les Députez des Etats Généraux, n'aimant point la gloire qui coutoit si cher, se joignirent au grand nombre &, selon leurs ordres, ils s'opposérent formellement au généreux dessein du Duc. Il fit dans cette occasion ce qu'il avoit fait au commencement de cette campagne par rapport au Prince de Bade. Il se plaignit par-tout qu'en lui liant les mains, on lui avoit arraché la victoire, laquelle, disoit-il, étoit assurée. Je ne sai pas s'il avoit raison de se plaindre; mais certainement il avoit raison de tâcher de se justifier. Car le peu de succès de cette campagne, malgré les efforts qu'on avoit faits pour lui donner une Armée supérieure à celle des Ennemis, flétrissoit un peu les lauriers de Hochstet & ne répondoit point du tout, ni aux éspérances du Public, ni à celles qu'il avoit conçues lui même & qu'il avoit publiées.

Campagne d'Allemagne. Les Armées d'Allemagne ne firent rien de décisif. On se suivit, on s'observa, on tacha de se surprendre. Cependant le Prince de Bade, recevant du renfort, tandis que l'armée s'affoiblissoit par des détachemens, fut en état à la fin de la campagne de pousser le Maréchal de Villars & de chercher à son tour à le combattre. Ses succès se terminèrent à la prise des lignes de Pfaffenhoffen, qu'on lui abandonna avant qu'il les attaquât, & de la Ville de Haguenau, d'où le Commandant à la tête de sa Garnison, après quelques jours de tranchée ouverte, sortit la nuit du six au sept d'Octobre, & se rendit à Saverne, sans avoir perdu un seul homme. Ces campagnes peu décisives ne sont pas celles qui supposent le moins d'habileté dans les Généraux & qui doivent leur faire le moins d'honneur.

Mort de l'Empereur Leopold. La mort de l'Empereur Leopold qui arriva à Vienne le huit de Mai de cette année fit si peu de sensation & eut si peu de suite par rapport aux affaires que j'oubliois presque d'en parler. Ce Prince mourut dans la soixante & cinquième année de son âge. La maison d'Autriche si féconde en bons Princes en a eu peu dont on ait autant exalté la vertu. Le méritoit-il? On en pourra juger par ce portrait. Ce Prince avoit de la piété, de la dévotion même. S'il ne se distingua pas des Souverains de son tems par la force & l'étenduë de son génie, par sa grandeur d'ame, par sa valeur & par son courage, sa docilité aux avis de ses conseils suppléa à ce qui lui manquoit d'ailleurs. Jamais Empereur n'a été si puissant dans les Dietes. Il en prescrivoit les déliberations, il en fixoit les résolutions. Il y agissoit en maître, sans que personne osât, ou se plaindre, ou entreprendre de se faire écouter. On le vit créer un nouvel Electeur & faire un Roi en vertu de sa *toute Puissance*, comme il s'exprima lui même dans l'Acte d'erection de la Prusse en Royaume, Acte fait sans le consentement, bien plus contre le sentiment des trois Colleges. Sans être, ni Soldat, ni Capitaine, sans presque

meme

même avoir vû d'Armée, il fit la guerre avantageusement pour lui, & l'Allemagne autrefois si jalouse de sa liberté ne s'arma & ne combattit sous son regne que pour l'agrandir. S'il avoit autant aimé sa grandeur qu'il redoutoit celle de Louis XIV., il auroit pu réünir en sa personne le titre d'Empereur d'Orient & d'Occident. Il se vit en de grands dangers; mais il fut puissamment secouru. Sobieski arracha sa Capitale des mains des Turcs, & l'Angleterre & la Hollande tout recemment venoient de le dérober à sa vangeance du Duc de Baviere outragé & en état de se vanger. Si les Catholiques peuvent lui faire quelque reproche pour avoir contribué à achever de bannir la Catholicité d'Angleterre, ils lui doivent des éloges pour l'avoir soutenue en Hongrie au risque de perdre ce Royaume. Il fut constamment rival de Louis XIV. &, après l'avoir vû pendant presque toute sa vie triompher de ses efforts & de sa politique, il eut le plaisir, peu de tems avant sa mort, de le voir humilié par la fameuse victoire de Hochstet & par là d'avoir sujet d'espérer que la Couronne d'Espagne rentreroit dans sa Maison. ANNE. 1705.

Son fils ainé remplit sa place sous le nom de Joseph premier Empereur de ce nom. Il suivit les vues de son Prédécesseur & se fit aussi une regle de s'en tenir aux résolutions qui se prenoient à la Haye. Son premier soin fut d'appaiser les Mécontens de Hongrie. Il leur fit dire qu'il ne prenoit aucune part aux sujets de plaintes & aux injures que son Prédécesseur prétendoit avoir reçues, & il fit mettre en liberté l'Epouse du Prince Ragotzki. Ces démarches ne produisirent que quelques conférences, qui furent aussi inutiles que celles de l'année derniere.

Succès des Alliez en Espagne.

Les grands succès qu'eurent en Espagne les troupes de la Reine Anne commandées par le Lord Gallowai & celles des Etats Généraux sous les ordres du Général Fagel dédommagèrent de l'inutilié des Armées de Flandre & d'Allemagne. On dut ces succès à la valeur des troupes & à l'habileté des Chefs. Mais on en fut aussi redevable à l'aheurtement de Philippe V. à reprendre Gibraltar. Il y perdit ses meilleures troupes & ne put se mettre assez tôt en campagne. Menacé d'ailleurs par la formidable flotte, qui devoit venir sur ses côtes, il fut obligé de partager une grande partie de ses troupes dans les lieux les plus importans & les plus exposez. Les Portugais entrèrent les premiers en campagne au nombre de huit mille. Le Marquis das Minas qui les commandoit s'approcha le second de Mai pour prendre possession de Salvatierra, que le Gouverneur nommé Don Lopez de Gallardo avoit vendue. La Garnison fut dépouillée & faite prisonniere de guerre, au nombre de sept cens hommes. Ils s'exposérent à ces mauvais traitemens plûtôt que d'avoir part à la trahison de leur Commandant.

Pres-

ANNE. 1705.

Presque en même tems le Lord Gallowai & le Général Fagel avec environ huit mille hommes assiégèrent Valentia d'Alcantara située sur la frontiere de Portugal dans une gorge de montagne sur la petite riviere de San-Salvador. Quoique cette place fût importante, on avoit négligé de la fortifier & de la pourvoir des choses nécessaires à la défense. On y avoit mis pour Gouverneur un brave Officier nommé Don Alonse de Mariaga avec trois cent cinquante Castillans. C'étoit à quoi se réduisoit tout ce qu'on avoit fait pour la conservation de cette place. Elle fut assiégée le trois de Mai. Don Alonse la défendit jusqu'au neuf. Il soutint cinq assauts & ayant été forcé, il se défendit de ruë en ruë, jusqu'à ce que blessé de trois coups de mousquet, il se rendit prisonnier de guerre avec cent douze hommes qui lui restoient. On leur ôta leurs armes, on les dépouilla & on les mit en cet état sous la garde de trente Cavaliers Portugais pour les conduire à Portalegre. A peu près à moitié chemin les Cavaliers jugèrent à propos de faire halte dans une prairie pour repaitre. Ils décendirent, mirent leurs chevaux à l'herbe, s'assirent eux mêmes pour manger tranquillement, & ils le firent sans aucune précaution contre les hommes qu'ils conduisoient. Ceux-ci sans dire un mot convinrent en un clin d'œil de ce qu'ils avoient à faire, tous ensemble se jettèrent sur les Cavaliers, les désarmèrent pour la plus grande partie, prirent des routes où des gens à cheval ne pouvoient marcher, & tous se sauvèrent.

Violences & cruautez commises en Espagne.

Quoique la Reine eût marqué publiquement que les desordres, que ses troupes avoient commis au Port de Sainte Marie, l'avoient pénétrée de la douleur la plus amere, & qu'on sentit qu'une conduite si violente n'étoit propre qu'à inspirer aux Espagnols une horreur invincible contre le parti qu'on vouloit leur faire embrasser, cependant on fit beaucoup plus de desordre à la prise de Valentia. On passa au fil de l'epée la plupart des hommes, on egorgea les femmes & les filles qui résistèrent à la brutalité du Vainqueur, l'Archidiacre fut poignardé sur l'Autel, & l'Hostie foulée aux pieds. Le contrecoup de ces violences retomba sur les Portugais, dont les Espagnols justement irritez brûlèrent & saccagèrent plusieurs Villages.

Enfin le Maréchal de Tessé, qui devoit commander l'Armée de Philippe V. l'assembla & fit passer le Tage à vingt-deux escadrons, pour en joindre dix-huit autres commandez par le Marquis de Bay. Son dessein étoit de s'opposer au Lord Gallowai qui en vouloit à Badajos, comptant sur les intelligences que l'Amirante de Castille y avoit pratiquées. Elles furent découvertes. Le Lord Gallowai décampa des environs de cette place & mit ses troupes en quartier de rafraichissement, les chaleurs étant si vives en Espagne qu'il est impossible d'y tenir la campagne pendant les mois de Juillet & d'Août.

On

On faisoit en Espagne la guerre de plus d'une façon. Ce n'étoient que conspirations & menées secrettes de l'Amirante de Castille. On en découvrit entre autres une, dont on a prétendu que le Marquis de Leganez étoit le chef. Dans les circonstances où étoit le Royaume, peutêtre étoit-il permis de changer de parti & de rompre les engagemens qu'on avoit pris avec un des deux prétendans, pour se donner à l'autre. Mais la trahison, c'est-à-dire l'abus de la confiance, n'a jamais pû être légitime, & je demanderois volontiers ce que c'est & à quoi sert ce qu'on appelle une haute naissance, si elle n'éloigne pas de ce vice si honteux & si contraire à la probité. Le projet de cette conspiration étoit d'enlever Philippe V. & son Epouse & de les transporter à Lisbonne, ou de les égorger tous deux, si on trouvoit trop de difficulté à les y conduire. Le Marquis qui étoit Gouverneur du Palais de ce Prince & Grand Maitre de l'Artillerie fut arrété & conduit à Pampelune. On se saisit de ses papiers. Si on y avoit trouvé des preuves de cet exécrable complot, on ne se seroit pas contenté de lui ôter la liberté, & il n'est guères de supplice pour affreux qu'il puisse être qu'il n'eût merité. Il faut supposer pour l'honneur de Charles III. qu'il n'entroit point dans ces projets, qu'il les ignoroit méme, & qu'on employoit pour le servir des moiens qu'il auroit eus en horreur. Ce feroit une étrange chose, si de deux Plaideurs, qui sont fondez en titre à prétendre la même succession, l'un se persuadoit avoir droit de faire assassiner l'autre.

ANNE. 1705.

Projet horrible contre Philippe V.

Philippe V. découvrit encore une conspiration à Grenade. Un Moine en étoit le chef. Cet homme consacré à la piété avoit projetté de faire egorger la Garnison de la place & avoit choisi pour ce massacre le jour de la Fête-Dieu. Ce malheureux Hypocrite se sauva. Je ne puis m'empêcher de dire que j'en suis fâché. On découvrit une troisieme conjuration à Cadiz. Mais la plus importante, qui devoit faire perdre a Philippe la Catalogne, demeura cachée, & n'éclata que lorsque les flottes Angloise & Hollandoise parurent sur ces côtes.

On n'avoit point encore vû d'armement pareil. Les deux Puissances maritimes eurent cette année en mer cent soixante & douze vaisseaux de guerre, y compris ceux qui étoient pour la sûreté des côtes & pour escorter les vaisseaux marchands. Quelque nombreuses que fussent ces flottes, elles furent prêtes de fort bonne heure. La flotte Hollandoise mit à la voile dès le vingt-deux de Mai, & prit la route de Lisbonne. Elle conduisoit plusieurs vaisseaux de transport chargez de troupes & de munitions de toute espece, car il falloit porter en ce païs-là jusqu'à du blé. Celle de la Reine ne tarda pas à la suivre. Elle mit à la voile le troisième de Juin & prit aussi la route de Portugal. Elle étoit sous les ordres de l'Amiral Showel. Elle portoit huit mille hommes de trou-

Armement de mer excessif.

ANNÉE. 1705. pes de débarquement, avec le Comte de Peterborough qui devoit les commander, quarante mille grenades, des boulets & de la poudre à proportion, des échelles, des chaines, des crochets, des casques & toute sorte d'outils & de machines. Le Chevalier Leack, qui commandoit en ces mers une escadre de trente vaisseaux Anglois, avoit ordre de joindre cette flotte, laquelle par cette jonction devoit être de soixante & treize vaisseaux, non compris quelques vaisseaux Portugais, quelques fregates, & plusieurs brulots & galiotes à bombes. Chaque vaisseau de guerre étoit pourvu de trois grands bateaux plats pour débarquer les troupes plus commodément & plus promptement. L'Angleterre avoit encore deux escadres pour bloquer les ports de Brest & de Dunkerque.

La France à son tour fit de grands efforts, afin de mettre en mer une armée navale capable de secourir Philippe V. On arma à Toulon quarante quatre vaisseaux, sur lesquels il y avoit trois mille deux cent soixante neuf pieces de canon. On en arma dix-huit à Brest & dix-sept au Havre. Ceux de Brest que le Marquis de Coetlogon avoit ordre de conduire à Toulon ne purent sortir de ce port, tant les Chevaliers Bings & Jennings le fermèrent exactement. Le Comte de Toulouse se rendit à Toulon, visita les côtes, prit quelques mesures & donna des ordres pour les mettre en sûreté; mais il n'osa se mettre en mer & désarma dès le mois de Septembre.

Cette espece de victoire que la flotte Angloise remporta sans avoir combattu eut des suites fort avantageuses. Maitresse de la mer, elle se sépara en diverses escadres, &, à l'aide des Catalans que l'Amirante de Castille & le Prince de Darmstat avoient mis dans les intérêts de Charles III. elle soumit à ce Prince la Catalogne entière en moins d'un mois. Cette conquête mérite quelque détail.

Charles III. s'embarqua le dix-sept de Juillet avec le Prince de Darmstat & le Comte de Peterborough. Il mit pied à terre à Gibraltar, où il reçut les hommages de la Garnison, quoique cette Ville ne dût jamais lui appartenir. Il se rembarqua le cinquième d'Août & débarqua le dix-neuf sur la côte de Catalogne entre Barcelone & Palamos. Les sept à huit mille hommes qui débarquèrent avec lui furent joints par quinze cent Miquelets. Avec cette foible armée il entreprit d'assiéger Barcelone par terre, tandis que la flotte l'assiégeroit par mer. L'entreprise auroit été plus que téméraire, s'il n'avoit pas compté sur les intelligences qu'on avoit ménagées en sa faveur. Car cette place est d'une grande etenduë & extrémement fortifiée. Elle est située dans une plaine le long de la mer. Elle est composée de deux Villes, l'ancienne & la nouvelle, lesquelles outre leurs propres murs, sont enfermées d'une

d'une seconde muraille, appuyée de remparts & défenduë de fossez à fonds de cuve & de plusieurs bastions. Un mole d'environ trois cent pas défend un côté du port. L'autre est défendu par le Mont Joüi qui s'avance dans la mer en forme de promontoire, à la cime duquel est un Château qui peut contenir trois ou quatre cens hommes.

Anne. 1705. Prise de Barcelone.

On commença par l'attaque de ce fort. Celui qui y commandoit étoit convenu avec le Prince de Darmstat de le lui livrer. Le Comte de Velasco Viceroi de Catalogne fut instruit de son manege & le fit pendre avec ses complices. On ignora cet accident. Le Prince de Darmstat qui s'étoit chargé de l'expédition s'avança à la tête de mille Grenadiers & fit donner le signal convenu. On y répondit par une décharge générale de l'artillerie du Château & de la mousqueterie du retranchement. Cette erreur couta la vie au Prince, qui fut tué d'un coup de canon. Les troupes Angloises & Hollandoises par leur bravoure suppléèrent à cette intelligence manquée. Elles y furent fort aidées par une bombe qui mit le feu aux poudres du Château & en fit sauter une partie avec le Commandant, plusieurs Officiers & un bon nombre de Soldats. Les autres se rendirent & furent faits prisonniers de guerre. La prise du Mont-Joüi assura celle de la Ville. Le Viceroi qui avoit tout à craindre des habitans, qui soupiroient après un nouveau maitre, capitula avant de soutenir l'assaut, que les troupes Angloises commandées par le Comte Peterborough se préparoient à lui donner. La capitulation fut signée le neuf d'Octobre & la Garnison en partit le treize pour être conduite à Malaga. Tarragone, Tortose, Girone, Saint Felix, Lerida, Urgel, le fort de la Baye de Roses se donnèrent ou aidèrent à se faire prendre. Sans les soins du Prince de Tilly, qui avoit sous lui le Comte de Mahony, ce Colonel Irlandois fameux par la grande part qu'il eut à l'affaire de Cremone, les Royaumes de Valence & d'Arragon couroient risque d'être emportez avec la même facilité. On ne put pas reprocher cette année l'inutilité des flotes. Il est vrai que le profit réel étoit pour la maison d'Autriche; mais la gloire de soutenir cette auguste maison pouvoit-elle trop se payer?

Et du reste de la Catalogne.

La campagne d'automne du côté de Portugal se termina au siége de Badajos, que le Comte de Gallowai fut obligé de lever, après y avoir perdu le bras droit, qu'un coup de canon lui emporta, tandis qu'il l'avoit levé pour montrer au Général Fagel un certain endroit de la place qu'il vouloit faire attaquer.

Le tumulte des Cevennes recommença. Mais la promptitude & la sévérité du Maréchal de Berwick en empêchèrent les suites, qui auroient été considérables, puisqu'il ne s'agissoit pas de moins pour les Cevenois que de favoriser un débarquement de trois ou

 quatre

ANNE 1705. quatre mille hommes, que la flote combinée devoit faire au port de Cette. Pour exécuter ces projets, ils devoient commencer le vingt-cinq de Mai à mettre le feu aux quatre coins des Villes de Nismes & de Montpellier & égorger en même tems les Gouverneurs & les Officiers de ces deux Villes. Sans doute qu'ils n'auroient pas oublié l'Intendant, qui leur avoit fait une rude guerre. Il n'est point de Religion qui autorise des Sujets à former de pareils desseins, & on ne sauroit disconvenir que ceux qui les avoient formez ne méritassent les derniers supplices, d'autant plus qu'il est visible que la Religion n'étoit qu'un prétexte, dont ces misérables se servoient pour exercer mille brigandages.

Par tout ou il y avoit des troupes de la Reine, en Flandre, en Alsace, en Portugal, en Catalogne, les Hauts Alliez eurent de grands succés, ou du moins ils embarassérent fort l'ennemi, qui crut avoir beaucoup fait en arrêtant leurs progrès. Il n'en fut pas de même en Italie. Le Prince Eugene fut battu à Cassano & le Duc de Savoye se vit réduit à n'avoir presque plus que Turin sa capitale. Je sai que dans ce tems-là le Prince Eugene s'attribua la victoire & qu'on fit semblant de le croire sur sa parole. Mais l'Histoire doit démêler la vérité des obscuritez dont la Politique l'a enveloppée, & apprendre en même tems aux Peuples comment ceux qui les gouvernent se jouent de leur crédulité. La lettre que le Duc de Savoie écrivit à la Reine prouve trop clairement ce que j'avance pour que je ne la rapporte pas. Elle est datée de Turin le vingt-six Août mille sept cent cinq. „ Madame, „ les assurances que Votre Majesté nous donna par sa lettre du „ douze du mois dernier, que l'armée impériale sous le comman- „ dement du Prince Eugene nous joindroit incessamment & déli- „ vreroit nos peuples du triste état où ils se trouvent, viennent de „ s'anéantir par le fâcheux succès de la bataille de Lombardie. Le „ malheur qui vient d'arriver à cette armée ne doit être attribué „ ni à ce Prince, ni aux autres Généraux qui servoient sous lui, „ puisqu'ils y ont tous donné des marques de leur valeur. La mort „ de quelques-uns & le sang des autres justifient assez leur condui- „ te. Cependant nos Etats sont les seuls qui souffriront des suites „ de cet evenement, puisque l'Empereur n'est guères en état de „ faire passer en Italie un secours aussi prompt & aussi nombreux „ qu'il seroit à souhaiter pour réparer la perte que Sa Majesté Im- „ périale vient d'y faire.

Plaintes du Duc de Savoye.

„ Si les projets de la campagne, que nous fimes communiquer „ à Votre Majesté, dès le mois de Mars dernier, avoient été sui- „ vis, les affaires auroient aujourd'hui une autre face. Vous savez, „ Madame, que notre sentiment étoit d'être sur la défensive en Al- „ lemagne, en Brabant & même en Portugal, & que pendant que „ la flotte de Votre Majesté & celle de Messieurs les Etats Géné-

„ raux

„ raux tiendroient en crainte & en allarme les côtes d'Espagne „ & de France, on feroit passer en Italie au moins soixante „ mille hommes, dont vingt mille auroient fait diversion du côté „ du Milanés, pendant que le reste ayant pénétré en Piémont, „ auroit chassé l'Ennemi de nos Etats & favorisé en même tems les „ Mécontens de Languedoc, qui abandonnez du côté du Piémont, „ d'où ils attendoient leur unique soutien, se sont vû accablez dans „ un instant. Anne. 1705.

„ L'évenement n'a jusques ici que trop prouvé que nous ne „ nous étions point trompez dans les conjectures que nous tira- „ mes lorsque nos Ambassadeurs à Londres & à la Haye nous don- „ nèrent avis que le fort de la guerre tomberoit cette campagne sur „ la Moselle. Il firent en notre nom des remontrances inutiles. „ Les Alliez crurent sans doute que nous n'avions en vuë que nos „ propres intérêts, ce qui les engagea à préférer les avis de quel- „ ques particuliers aux nôtres. Si ces particuliers ambitionnoient „ si fort la gloire, ils pouvoient venir en acquerir plus surement en „ Italie que sur la Moselle, où leurs vues se sont trouvé bientôt „ bornées.

„ Notre conduite jusqu'à présent a été fort opposée à l'idée qu'on „ a voulu en donner dans les Conférences de la Haïe. On a vû „ que, bien loin de songer à nos véritables intérêts, nous les avons „ sacrifiez pour ceux de la cause commune, & ce sacrifice volon- „ taire ne nous a procuré que l'abandon de la part de nos Alliez, „ car, Madame, nous ne saurions nommer autrement la foiblesse & „ la lenteur des secours qu'on nous a envoyez jusqu'à présent, puis- „ que Votre Majesté n'ignore pas qu'ils nous ont été entierement „ inutiles.

„ Nous nous trouvons présentement dans deux extrémitez éga- „ lement fâcheuses. Il faut que nous voïons passer le reste de „ nos Etats entre les mains de l'Ennemi, ou que nous fassions avec „ lui une paix forcée, qui ne sera pas moins désavantageuse pour „ nous que honteuse pour nos Alliez.

„ Si nous en venons à cette dure néceffité, aucune personne rai- „ sonnable ne sauroit nous en blâmer. Car vous voiez, Madame, „ qu'il n'est plus tems pour nous de demander du secours aux Al- „ liez, puisqu'ils ont négligé de nous en envoyer, lorsque nous „ étions encore en état d'en favoriser le passage & que l'armée „ ennemie étoit fort affoiblie par la longueur du siége de Veruë. „ Cependant, s'il y a encore quelque milieu à prendre pour l'intérêt „ de la cause commune & que nous puissions y contribuer de no- „ tre part, nous sommes prêts d'écouter là-dessus les sentimens de „ Votre Majesté & ceux de l'Empereur & des Etats Généraux, à „ qui nous écrivons aujourd'hui sur le même sujet. Mais comme

 „ le

ANNE. 1705.

„ le tems ne sauroit être plus précieux, nous espérons que les Puis-
„ sances alliées avec nous ne l'emploieront pas en vaines délibé-
„ rations. Cependant nous souhaitons à Votre Majesté un heureux
„ Regne & toute sorte de prospéritez, puisque nous sommes avec
„ sincerité, Madame, votre affectionné ami & confédéré. VIC-
TOR AMEDEE.

Réponse de la Reine Anne.

La Reine sentit la justice de ces demandes & de ces plaintes & elle auroit souhaité pouvoir y satisfaire. Mais la chose étoit impossible. On fit donc représenter à ce Prince que les projets sur l'Espagne ne pouvoient manquer de réussir, tant les mesures étoient bien prises. Que leur exécution obligeroit les François à y envoyer de grands secours & que ce seroit des armées de Piémont qu'ils seroient obligez de les tirer. Que si la flotte ne réüssissoit pas sur les côtes d'Espagne, elle avoit ordre de le secourir puissamment. Qu'on ne pouvoit pas de tous côtez agir avec la même vigueur. Qu'on avoit regardé l'expédition d'Espagne, comme la plus essentielle & la plus propre à faire cesser la guerre. Qu'après tout la bataille de Cassano n'étoit pas si absolument perduë qu'elle dût lui faire perdre toute esperance, & qu'on feroit toute la diligence possible pour empêcher qu'il ne fût accablé cette année avec assurance qu'on le mettroit en état d'agir avec supériorité la campagne prochaine.

Troubles d'Ecosse augmentent.

Les affaires d'Ecosse étoient pour le moins aussi importantes & bien plus essentielles à la paix & à la tranquilité des Royaumes de la Grande Bretagne que celles de la guerre. Les changemens faits dans les Grands Officiers de ce Royaume n'en avoient point produit dans les esprits. Il n'y avoit que trop parû dans la derniere Séance, où les Ecossois s'étoient échauffez de plus en plus & avoient augmenté leurs prétentions déjà si excessives. Le jugement de l'Amirauté qui, malgré la recommandation de la Reine, avoit déclaré de bonne prise le vaisseau Anglois arrêté dans un des ports de ce Royaume, avoit été suivi d'une sentence qui avoit condamné le Capitaine de ce vaisseau à être pendu, parce que disoit on il avoit coulé à fonds un vaisseau Ecossois avec tout l'équipage, après l'avoir pillé. Cette sentence fut exécutée, quoiqu'on eût connoissance des lettres de répit accordées par la Reine. Un reste de respect engagea à prendre le parti d'empêcher qu'elles ne fussent signifiées en forme, afin d'être en droit de prétendre qu'on les avoit ignorées. Tous ceux qui étoient capables de porter les armes avoient été armez, & toutes les semaines une fois on leur faisoit faire l'exercice, quoiqu'il eût été réglé dans l'acte de sûreté qu'on ne les exerceroit qu'une fois par mois. On avoit eu la sage précaution de défendre tout transport d'armes d'Angleterre en Ecosse; mais on avoit oublié de prendre les mesures nécessaires pour les empêcher de s'en procurer d'ailleurs. Ils en achetèrent à Amsterdam

dam autant qu'ils en voulurent. Les Bills du dernier Parlement d'Angleterre, qui avoient pour but de violenter les Ecossois, par la crainte des préparatifs qu'on ordonnoit contre eux & par la géne & la diminution qu'on vouloit faire à leur commerce, n'étoient assurément pas le moyen de les calmer, ni de leur inspirer assez de confiance pour qu'ils entrassent dans les vues qu'on avoit sur eux, & loin d'écarter une rupture ouverte, ils sembloient devoir la précipiter. De plus, ces brouilleries d'Ecosse pouvoient en produire en Angleterre, où il s'en faloit bien que tout esprit de division & de parti fût étouffé, & il est certain que les Mécontens des deux Royaumes, se soutenant l'un l'autre, auroient extrémement embarrassé. Enfin la Reine ne pouvoit guères se fier aux grands Officiers de ce Royaume, qu'elle étoit obligée de prendre du corps de la Noblesse Ecossoise. Ceux qu'elle déposoit devenoient sûrement contraires à ses desseins, sans qu'elle fût assurée que ceux qu'elle leur substituoit y fussent favorables. Le Duc de Queensbury, qu'elle avoit fait son grand Commissaire, fut l'ame des résolutions vigoureuses que prit ce Parlement, & de cette multitude de clauses odieuses à l'Angleterre dont on chargea l'Acte de sureté. Peut-être que son successeur le Comte de Tweedale eut plus de droiture, mais sa commission finit encore d'une maniere plus désagréable que celle du Duc de Queensbury. ANNE. 1705.

Il falut pourtant assembler ce Parlement. Le terme des subsides accordez étoit expiré, & les dépenses immenses à quoi la pauvreté ou l'avidité des Alliez de l'Angleterre, excepté les Provinces-Unies, l'obligeoient, ne lui permettoient pas de rien négliger à cet égard, d'autant plus que les Anglois n'eussent peut-être pas souffert tranquillement qu'on les eût surchargez pour suppléer à ce que l'Ecosse n'auroit pas fourni. La Reine nomma pour son Grand Commissaire le Duc d'Argyle, Seigneur encore jeune, mais d'un grand sens & de beaucoup d'esprit, qualitez qu'on prétend être héréditaires dans sa famille. Elle a toujours été distinguée par ses grands biens & par le nombre de ses Vassaux, qui peuvent lui fournir au moins huit mille hommes armez, & encore plus par sa constante opposition à l'ombre même du Papisme. Ce Duc étoit arrière-petit fils de ce Comte d'Argyle qui fut décapité au tems du rétablissement de la Royauté en Angleterre abolie par Cromwel, & petit fils de celui à qui Jacques II. fit couper la tête, pour avoir adhéré à la révolte du Duc de Monmouth. Ce fut une des raisons qui le fit choisir, & Anne, en l'honorant de cette commission, le fit souvenir des malheurs de sa famille, afin de l'attacher davantage à la cause pour laquelle ses ayeux avoient été sacrifiez. Parlement d'Ecosse.

Le quatorziéme de Juillet fut marqué pour l'ouverture de cette séance. On y lut la lettre de la Reine. Elle rouloit comme les précéden-

Anne. 1705. cédentes ſur l'affaire de la ſucceſſion dans la Ligne Proteſtante, & de l'union des deux Royaumes. Elle leur promettoit toute ſorte de facilitez & s'engageoit d'accepter toutes limitations, reſtrictions, précautions qu'ils jugeroient à propos de faire & de prendre. Les diſcours du Grand Commiſſaire & du Grand Chancelier ne furent, comme ils le devoient être, que pour appuïer & faire valoir les propoſitions de la Reine. Le ſeize on fit trois propoſitions à l'aſſemblée. La premiere, qui étoit du Marquis d'Annandale Sécretaire d'Etat, portoit, que le Parlement devoit examiner quelles limitations & conditions ſeroient jugées néceſſaires pour le premier ſucceſſeur à la Couronne dans le ligne Proteſtante. La ſeconde fut avancée par le Comte Maréchal & portoit que la Chambre avant toute autre affaire devoit travailler au reglement du commerce & de la monnoye de ce Royaume, comme on le jugeroit néceſſaire pour l'avantage de la Nation. Le Comte de Marr fut l'auteur de la troiſieme, ſavoir, que la Chambre devoit travailler premierement à examiner l'état de la Nation par rapport à l'Angleterre & de quelle maniere on devoit entrer en traité avec elle.

Quoique cette derniere propoſition touchât le point eſſentiel à la nation, qui étoit de connoître les chaines que l'Angleterre lui préparoit & les moyens qu'elle avoit de s'en préſerver & de les briſer, elle fut à peine remarquée par quelques membres de cette nombreuſe aſſemblée. En récompenſe il y eut de grands débats ſur les deux premieres. Après une diſpute de ſix heures, il fut réſolu à la pluralité de cent voix qu'on travailleroit premiérement au reglement du commerce & de la monnoye, à cauſe de la preſſante néceſſité où la nation ſe trouvoit à cet égard. Les auteurs de la premiere propoſition, qui étoient ſurement du parti Anglois, revinrent à la charge & propoſérent par maniere de queſtion ſi les monnoyes & le reglement du commerce ſeroient pris en conſidération à l'excluſion de toute autre affaire, juſqu'à ce que celle-ci fut terminée, ou bien ſi on admettroit en même tems l'examen des autres affaires? Leur ruſe fut inutile; l'affirmative l'emporta encore d'un grand nombre de voix.

Projets qu'on y fait par rapport au Commerce.

L'attention du Parlement au commerce produiſit trois projets d'Actes. Le premier étoit pour défendre l'entrée & la vente des toiles de mouſſeline & de coton qui ne ſeroient pas apportées par des vaiſſeaux de la Compagnie des Indes établie dans le Royaume. Le ſecond défendoit l'entrée & la vente des bleds d'Irlande. Le troiſieme interdiſoit auſſi le débit des fromages & du beurre des Païs étrangers.

On délibéra le vingt-huit ſur la ſucceſſion à la Couronne, & après une longue délibération & de grandes conteſtations, on prit les réſolutions ſuivantes. „ Réſolu que ce Parlement ne nommera point
„ de

„ de successeur à la Couronne d'Ecosse, qu'il n'ait été fait & con- „ clu un traité avec l'Angleterre au sujet du commerce & au- „ tres intérêts entre les deux Nations. Résolu que ce Parlement „ procedera à faire de telles restrictions & conditions de Gou- „ vernement pour rétablir notre constitution, qu'elles puissent assurer „ la liberté, la religion, & l'indépendance de ce Royaume, avant „ que de faire la nomination d'un successeur". ANNE. 1705.

Dans les premiers jours du mois d'Août, quelcun proposa d'établir la succession à la Couronne sur le Roi de Prusse, amoins que le Parlement d'Angleterre ne révoquât les loix faites contre l'Ecosse & n'engageât les Ecossois par des voies civiles & honnêtes à l'établir sur la Princesse Sophie Electrice de Hanovre. Un autre fut d'avis qu'on traitât avec l'Angleterre pour l'union en question, & le Duc d'Hamilton conseilla de travailler auparavant à la limitation. Ces propositions furent éludées par la résolution prise d'abord de ne penser à aucune affaire qu'après qu'on auroit réglé le commerce & la monnoye de la nation. Le treize, on lut un projet d'acte, qui avoit été dressé pour régler la maniere dont on choisiroit les Officiers d'Etat, au cas que la Reine vint à mourir sans enfans. On résolut ensuite qu'avant que de traiter avec l'Angleterre, la Reine seroit priée de faire annuller ce qui avoit été résolu dans le dernier Parlement d'Angleterre contre les intérêts, l'honneur & l'indépendance de son ancien Royaume d'Ecosse, & qu'on mettroit la derniere main aux actes nécessaires pour regler le commerce, & ensuite à ceux qui regardoient les limitations pour le successeur à la Couronne & les additions ou réformations au sujet de la constitution du Royaume. Ces propositions furent enregistrées, mais elles ne passerent pas en résolutions.

Autres Reglemens.

Le Parlement en général avoit si fort à cœur de maintenir l'indépendance de la nation qu'il ordonna le vingt & un que le Sieur James Anderson seroit remercié d'avoir mis au jour un livre qui traitoit de l'indépendance de la nation, qu'on lui donneroit une récompense de quatre cent livres sterling, & que deux autres livres contraires à celui-ci seroient brûlez par la main du Bourreau. L'un avoit pour titre *Souveraineté de la Couronne d'Angleterre sur celle d'Ecosse*, & l'autre l'*Ecossois démasqué*. On établit aussi un Conseil de Commerce, qui devoit être composé de vingt & un membres pris des trois Etats du Royaume. Il fut ordonné que sept de ces vingt & un, quels qu'ils fussent, feroient un nombre complet pour régler & décider les affaires, & on établit que tous Receveurs & autres Officiers des revenus de la Reine seroient absolument incapables de remplir jamais aucune place de ce Conseil.

Au commencement de Septembre il fut résolu que le Parlement seroit triennal à commencer à l'année mille sept cent huit, & que les

ANNE. 1705. Suite de cette matiere.

les personnes qui avoient des charges publiques aussi bien que les fermiers des revenus de la Couronne en seroient exclus, à quoi on ajouta que ce seroit au Parlement à nommer tous les Officiers d'Etat & de la Thresorerie du Royaume. Quelques-uns vouloient que personne ne pût regner qu'à ces conditions. On insista de nouveau sur la communication des papiers qui concernoient ce qu'on avoit appellé en Angleterre la conspiration d'Ecosse. On accorda à la Reine quatre cent trente deux mille livres sterling pour un an de subside. Enfin on lut un projet d'acte pour traiter de l'union avec l'Angleterre. On convint que la Reine & le Parlement nommeroient les Commissaires, & il fut statué encore une fois que les Commissaires nommez ne commenceroient le traité qu'après la révocation de la clause de l'Acte du Parlement d'Angleterre, qui déclaroit les Ecossois Etrangers, si dans un terme marqué ils ne se conformoient à ce qu'avoit déterminé la Nation Angloise par rapport à la succession. A cette espece de fermeté on joignit une grande bassesse. Quelqu'un, apparemment plus zelé & plus éclairé que les autres, proposa d'ajouter aux instructions qu'on donneroit aux Commissaires, la clause suivante: que l'union dont on traiteroit ne dérogeroit en aucune maniere aux loix fondamentales, ni aux anciens droits, privileges, libertez & dignitez du Royaume d'Ecosse. Elle fut rejettée sous prétexte qu'elle seroit trop embarassante. Cet acte étoit le but essentiel de la Reine & de son Conseil d'Angleterre. L'Acte de sureté devenoit inutile, & la succession ne pouvoit manquer d'être établie comme elle l'étoit en Angleterre. Cet Acte une fois passé & donnant à la Reine le pouvoir de nommer une partie des Commissaires, on devoit regarder l'union comme faite au gré des Anglois. Aussi presque aussi-tôt que cet acte & celui du subside eurent été dressez, le Parlement fut prorogé depuis le deux d'Octobre jusqu'au dernier de Décembre. On laissa pourtant les Ecossois s'amuser à dresser divers projets d'actes que leur suggéroit encore leur indépendance expirante. Ils résolurent qu'aucun Pair ou aucun Membre du Conseil privé d'Ecosse ne pourroit aller en Angleterre sans la permission dudit Conseil. Que ceux qui y demeureroient plus de deux mois seroient obligez de payer cent marcs par jour au profit de ceux qui les dénonceroient. Qu'on ne pourroit accorder cette permission qu'à six Pairs & que, si quelque autre vouloit y aller pendant ce tems-là, il seroit obligé de payer cent marcs par jour jusqu'à ce qu'un des six autres fut retourné en Ecosse. On exceptoit de cette regle les Secretaires d'Etat. Ils se firent lire un projet d'Acte pour lever & entretenir huit mille hommes de troupes reglées. Ils voulurent même qu'aux Ambassadeurs Anglois envoyez vers les Cours étrangères fussent joints des Ambassadeurs Ecossois. Ce projet, qu'on peut appeller *Tard-avisé* comme certains ouvrages ajoutez après coup à des places de guerre, mérite d'être rapporté.

porté. „ Notre souveraine Dame de l'avis & du consentement des „ Etats du Parlement ordonne & veut qu'à l'avenir, lorsqu'il y „ aura occasion de faire des traitez dans les Païs étrangers, on y „ envoye un ou plusieurs Ambassadeurs Ecossois, qui seront nom- „ mez par la Reine pour assister aux dits traitez & y représenter le „ Royaume d'Ecosse. " Ils s'amusèrent encore à lire différens projets, où on leur faisoit voir par le détail de leurs forces, qu'ils pouvoient se soutenir contre l'Angleterre & se soustraire à ses prétentions.

Anne. 1705. Prétentions des Ecossois.

La grande différence de cette séance du Parlement d'Ecosse à celle de l'année passée montre clairement la sagesse des vues de la Reine, en lui accordant une partie de ce qu'il souhaitoit, pour l'empêcher de passer certaines bornes, qui, quand une fois elles sont passées, font perdre tout respect & tout ménagement. Cette grande sagesse n'éclata pas moins dans les changemens fréquens des grands Officiers de ce Royaume. Par-là elle fit naître entre eux la jalousie & les soupçons, d'où naquirent naturellement les divisions & l'abandon de la cause commune, avec l'envie & la disposition de s'accommoder avec la Cour & d'avoir part à ses faveurs. Un seul s'apperçut de cette politique rafinée. Du moins un seul eut le courage de la faire connoitre à ses Compatriotes. C'est du Lord Belhaven que je veux parler. Dès le commencement de cette séance, il prononça sur ce sujet un discours, qui auroit fait échouer le dessein de la Reine, s'il avoit persuadé autant qu'il fut applaudi & qu'il meritoit de l'être. C'est tout dire qu'il valoit au moins ceux du Lord Haversham. Je ne sai si je me trompe, ou si je ne suis pas trop prévenu pour ces harangues, où la force & la beauté du génie Anglois paroissent dans tout leur jour. Mais je m'imagine qu'une Histoire est faite pour conserver ces sortes de monumens. J'ajouterai même que, si les harangues de Tite-Live étoient toutes de la même beauté que celle que je vais transcrire, on ne lui feroit à cet égard aucun reproche.

„ Par l'expérience que j'ai des affaires du monde, j'ai toujours „ remarqué que, lorsque les divisions domestiques sont si grandes „ qu'elles se forment en factions pour prendre de différentes mesu- „ res & arriver à differentes fins, les raisons & les argumens ne „ font qu'une légére impression sur l'esprit de l'un & de l'autre par- „ ti. C'est pourquoi je ne m'attacherai pas à examiner l'utilité ou „ l'inutilité de la proposition dont il s'agit, de peur de donner oc- „ casion à de nouveaux débats. Je ne ferai qu'avancer cette maxi- „ me que le plus grand danger que cette nation ait à craindre vient „ plûtôt de nos divisions & de nos factions que des fausses mesures „ que nous pourions prendre, pourvû que nous les prenions d'un „ consentement unanime.

Harangue du Lord Belhaven.

„ J'avoue que dans nos résolutions nous pouvons prendre de

 „ fauf-

ANNE. 1705. „ fausses mesures. Mais il est vrai qu'on a une vûe plus claire de „ l'affaire dont il s'agit. Les mesures peuvent manquer, il est vrai. „ Mais l'union soutient le choc avec fermeté, au lieu que les divisions & les factions qui naissent quelques fois de peu de „ chose croissent & se multiplient si fort que les plus sages conseils n'ont aucun effet, sur tout parmi les gens de qualité, la plûpart desquels étant plus reconnoissans, plus constans dans leurs „ promesses & plus fermes dans le parti qu'ils embrassent, sont aussi „ plus susceptibles de ressentimens & plus portez à la vangeance, „ passions les plus dangereuses & les plus fatales au bien d'un Etat.

„ Ainsi, Mylords, la chose que je tâche de persuader est l'union entre nous. Souhaitez vous qu'on fasse des limitations „ & des restrictions pour le Prince qui succedera à cette Monarchie? Travaillez y unanimement. Souhaitez vous un traité avec „ l'Angleterre? Procédez y de la même maniere. Voulez vous régler la succession avec des restrictions sans un traité, ou avec „ un traité sans restriction? Ne voulez vous faire ni l'un ni „ l'autre? En un mot, que tout ce que vous souhaitez qu'on „ fasse se fasse d'un consentement unanime, & vos résolutions auront „ leur poids. Car quelque résolution que vous preniez, des mesures quoique fausses, mais prises d'un consentement unanime, sont „ à préférer à de justes mesures que l'esprit de faction auroit suggérées.

„ Pour confirmer ce que j'avance & pour faire voir que je ne „ parle pas à la legère, je pourrois produire plusieurs exemples „ tirez des Histoires de l'Europe & sur tout de celle de nos voisins les Etats de Hollande, qui par leur union se sont elevez à la „ grandeur & aux richesses dont ils jouïssent à présent. Dans „ l'enfance de leur Republique ils ont sans doute quelques fois pris „ de fausses mesures, plusieurs de leurs desseins ont échoüé, mais „ leur fermeté unanime à défendre leur liberté a vérifié leur devise, „ *Concordia res parvæ crescunt*, que de petites choses deviennent „ grandes par la concorde.

„ Mais laissant les Histoires etrangères, je me renfermerai dans „ celle de notre propre Païs & je ferai voir evidemment par quatre exemples que, lorsque nos prédécesseurs ont été unis entre „ eux, ils ont toujours été en état de défendre leurs libertez contre „ les Anglois, & que ceux-ci n'ont jamais eu d'avantage sur nous „ que lorsque nous avons été divisez & déchirez par des factions „ domestiques.

„ Le premier exemple est la fameuse dispute touchant le droit „ de succession après la mort d'Alexandre III. Ce fait est si connu que pour ne pas fatiguer l'attention de cette illustre Assemblée je m'épargnerai la peine de le repeter. Je dirai seulement „ que nous nous divisâmes là-dessus. Quelle en fut la suite? Le

„ Roi

„ Roi d'Angleterre nous donna un Roi. Mais il nous couta „ cher aux uns & aux autres. Car comme les Historiens de l'une „ & de l'autre nation nous l'apprennent, de là vint la plus longue „ & la plus fâcheuse guerre qu'il y ait jamais eu entre deux „ peuples. Ce fut alors & jamais auparavant que l'Angleterre prétendit „ que nous lui devions hommage. ANNE. 1705.

„ La seconde fois que nous avons gémi sous le joug Anglois a été „ du tems de Cromwel, qui savoit également bien désunir ses ennemis „ & les combattre. Nous avions appellé le Roi Charles II. „ comme successeur de son Pere. Cromwel entre en Ecosse & y „ triomphe. Quelle en fut la raison? Le nombre de ses forces „ étoit-il à comparer à celui des nôtres? Il savoit bien que le „ Roi Charles son maitre nous avoit attaquez avec une armée „ beaucoup meilleure, dans un tems où nous étions bien moins „ préparez & moins aguerris, & que cependant lorsqu'il avoit les „ armes à la main, il fut obligé de nous accorder un traité avantageux. „ Il savoit fort bien que nous avions les restes de la „ vieille Armée, qui nous avoit procuré de si bonnes conditions au „ traité de Rippon. Qu'est-ce donc qui donna lieu aux espérances „ de Cromwel? Ce furent nos divisions. Nous étions unis auparavant, „ mais alors nous étions divisez. En un mot il y avoit alors „ parmi nous les Hamiltons, les Grahams, les Campbells qui „ avoient tous différens desseins. Que dis-je? La faction étoit alors „ parvenuë à ce dégré d'enthousiasme que lorsqu'il fut question de „ se battre contre Cromwel à Dumbar, nous ne voulumes nous battre „ que comme fit Gideon contre les Madianites. Je prie Dieu „ que les choses n'en viennent pas là aujourd'hui, d'autant plus que „ je remarque qu'on ne se met guères en peine de ce qu'on doit faire, „ mais seulement que telles ou telles personnes soient dans „ les Emplois, en sorte que chaque nouveau Commissaire songe „ plûtôt à changer le Conseil qu'à faire les affaires de la Reine. Je „ ne dis pas ceci par chagrin de ce qu'on m'a ôté depuis peu un „ emploi que j'avois. Dieu m'est témoin que je n'en ai pas le „ moindre ressentiment. Pourquoi la Reine n'auroit-elle pas la „ liberté d'employer qui elle veut? Je parle uniquement parce que je „ crains que ces fréquens changemens ne soient des semences de „ faction, lesquelles ont donné deux moissons en un an, quoique „ nous soions dans un climat septentrional.

„ Les deux exemples qui font voir que notre union nous a fait „ éviter les suites fatales de nos guerres avec l'Angleterre sont „ ceux du Roi David & du Roi Jacques I. après que nous eumes „ recouvré notre liberté sous la conduite du brave Bruce, qui avoit „ obligé le Petit fils à renoncer solemnellement à l'hommage que „ le Pere nous avoit si injustement imposé. Deux fâcheux accidens „ firent tomber ces deux Rois entre les mains des Anglois.

ANNE. 1705.

„ Ceux-ci laissérent-ils échapper l'occasion de renouveller leur prétendu droit d'hommage? Non. Qu'est-ce qui les empêcha d'aller plus avant? Le Roi David avoit perdu une grande bataille, il étoit prisonnier, plusieurs personnes de qualité avoient été tuées ou prises, & en même tems l'Angleterre triomphoit de la France, dont le Roi étoit prisonnier à Londres. Le Roi Jacques cherchant un asyle contre les injustes desseins de son Oncle Robert, avoit trouvé une prison en Angleterre où il s'étoit réfugié. Toutes ces conjonctures paroissoient fort favorables aux Anglois; mais notre ferme union déconcerta leurs desseins. Nous déclarames que nous ne voulions pas obéir à nos Rois pendant qu'ils seroient sous la puissance & la direction de l'Anglois, & les Pairs d'Ecosse ne voulurent point recevoir leurs ordres pendant qu'ils furent en Angleterre, jugeant que c'étoient moins les ordres d'un Souverain que d'un Ennemi. Ainsi nous fumes conservez & nos Rois nous furent rendus en payant rançon.

„ J'ai remarqué que ni avant ni après l'union des deux Couronnes l'Angleterre n'a jamais laissé échapper l'occasion de nous subjuguer. Et je suis persuadé que la chaleur & l'animosité, qui ont éclaté parmi nous dans ces dernieres séances du Parlement, ont le plus contribué à ce menaçant & étrange acte du Parlement d'Angleterre dans lequel ils noircissent nos Ministres & controllent nos actions, de même qu'elles ont donné occasion à ces méchans & insipides écrits qu'on a publiez depuis peu contre la souveraineté & l'indépendance de notre nation. Voulez vous prévenir les desseins qu'on a contre nous? Soiez aussi unis, qu'ils le sont, dans les mesures que vous prendrez contre eux. Les Whigs & les Toris sont-ils de différent sentiment par rapport à nous? Non; les deux chambres du Parlement d'Angleterre, quoi qu'en guerre civile entre elles, ont travaillé à qui auroit l'honneur de nous donner le plus grand coup. En un mot voulez vous éteindre le feu qui semble être allumé en Angleterre contre nous? Voulez vous faire un traité avantageux & de bonnes restrictions? Soiez unis, & j'espere que nos affaires ne sont pas encore en si méchant état que nous ne puissions soutenir l'honneur de notre patrie comme nos prédécesseurs l'ont fait.

„ On me demandera peutêtre quel est le moyen de parvenir à une union & lequel de nous doit céder. Il me semble que la Providence a rendu la chose fort aisée par rapport à la résolution dont il s'agit. Car supposé que quelqu'un de nous veuille des limitations sans un traité & qu'il y en ait d'autres qui veuillent un traité sans limitation; & que ceux qui sont contre le traité le soient parce qu'ils n'espérent pas de bonnes & raisonnables conditions de l'Angleterre, & que les autres soient contre les limitations parce qu'elles les regardent comme des amusemens imaginez pour nous porter à choisir

„ le

„ le même successeur que l'Angleterre, je ne voi rien qui empêche „ que les deux partis ne se joignent dans cette résolution. Car „ quand même les deux suppositions seroient véritables, serions nous „ en plus méchant état que nous ne sommes présentement? Sera-t-il „ dit que nous ne voulons pas même nous résoudre à traiter avec „ l'Angleterre, & que des limitations que nous pouvons faire & „ maintenir nous paroissent impratiquables & de peu de durée? „ Non. Nous avons une bonne Reine qui nous assistera dans l'un & „ dans l'autre, puisque dans sa lettre elle semble le desirer.

„ Je regarde l'Angleterre par rapport à la succession de la Gran- „ de Bretagne comme autant de poissons renfermez dans un „ filet grand & fort. Ils ont de l'espace pour nager & pour se „ demener. Mais pendant que le Pecheur tient bien le filet, „ ils n'en sauroient sortir. Je suis persuadé que les Anglois voient „ à présent que la succession aux deux Royaumes de la Grande „ Bretagne ne devroit pas avoir été projettée, encore moins réglée, „ sans en avoir communiqué le dessein à une partie de la grande „ Bretagne qui est indépendante de l'autre. C'est pourquoi si nous „ sommes unis, si nous nous tenons fermes, si nous ne de- „ mandons rien que de raisonnable, ou de la Reine par rapport „ aux limitations, ou de l'Angleterre par rapport au traité, mais „ que nous demandions seulement ce qui est absolument nécessaire „ pour le bien de cet Etat, j'espere de la bénediction de Dieu „ sur nos justes efforts & de la protection de notre illustre Reine „ que nous serons satisfaits dans nos desirs & qu'il y aura une „ bonne correspondance entre les deux nations, non-seulement „ pour le présent, mais pour toujours. Que s'ils négligent cette „ occasion, j'ose prophetiser qu'il viendra un tems où ils nous ac- „ corderont d'avantage sans se faire tant prier. Ainsi j'opine pour „ la résolution qu'on doit commencer par les limitations".

C'étoient-là de grandes leçons données peut-être un peu trop finement & trop spirituellement pour qu'on en fit usage. Après tout, il faut avouer que ce fut l'avantage de l'Ecosse de ne pas pousser plus loin l'attachement à ses prerogatives. Beaucoup de sureté & de tranquilité valent mieux qu'un peu de gloire.

Ouverture du nouveau Parlement d'Angleterre.

Le nouveau Parlement d'Angleterre ouvrit ses séances le cinquieme de Novembre. La Reine ayant changé presque tout le Ministère, les nouveaux Ministres, le Duc de Marlboroug à leur tête, influèrent assez par eux mêmes & par leurs Créatures pour que le grand nombre des Députez fût de leur parti. Il parut d'abord qu'ils avoient réüssi par le choix de l'Orateur des Communes. Il y avoit deux Prétendans. L'un Tory étoit Bromley. L'autre étoit Whig & s'appelloit Smith. Ce dernier l'emporta de quarante quatre voix.

Les Whigs y dominent.

Les disputes elevées au commencement de cette année entre les deux Chambres, & les prétentions des Communes qui avoient vou-

ANNE. 1705. voulu unir le bill des subsides à celui qui condamnoit les Non-Conformistes & la Conformité Occasionnelle, avoient fort chagriné & inquiété la Reine. Pour montrer l'irrégularité de cette démarche & pour empêcher qu'on ne la tentât de nouveau, on jugea à propos de faire imprimer & distribuer une harangue composée par le Chancelier Nottingham sous le regne de Charles II. Elle rouloit sur la jonction de certains bills à ceux du subside. Ce Magistrat avoit prétendu que cette jonction passoit le pouvoir des Communes, comme étant contre les procédures ordinaires du Parlement d'Angleterre. Que par là on donneroit atteinte à la constitution du Royaume d'Angleterre & qu'on ôteroit au Roi la prérogative de pouvoir rejetter un Bill quand il le trouveroit à propos. Qu'on dépouilleroit les Pairs du Royaume de l'honneur & des titres qui leur sont dûs, & par conséquent de la liberté de délibérer & de juger ce qui seroit avantageux à l'Etat. Qu'on noirciroit & diffameroit le Gouvernement. Enfin que les Communes s'arrogeroient par cette voïe le droit de faire seules des loix. La distribution de cette harangue eut l'effet qu'on avoit prétendu, soit que les raisons fussent démonstratives, soit que le nouveau Parlement ne jugeât pas à propos de continuer les entreprises du précédent.

Deux jours après que la Reine eut approuvé le choix que les Communes avoient fait du Sieur Smith pour leur Orateur, elle vint au Parlement & y parla plus long-tems & plus vivement qu'elle n'avoit encore fait, de sorte qu'il étoit aisé de s'appercevoir, dit un célébre Tory, qu'elle étoit inspirée d'un nouvel Esprit. „ Il n'y a „ rien de plus évident, dit cette Princesse, que si le Roi des François demeure maitre de la Monarchie Espagnole, la balance du „ pouvoir en Europe est entierement ruinée & que dans fort peu „ de tems il sera en état de s'emparer de tout le commerce & de „ toutes les richesses du monde. Il n'y a point de bon Anglois „ qui puisse demeurer tranquille, en voyant les affaires dans une „ situation si dangereuse. Nous avons à présent tout sujet d'espérer „ que, par la bénédiction de Dieu sur nos armes & sur celles de „ nos Alliez, les fondemens sont bien jettez pour restituer la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche, & que les suites contribueront, non seulement à la sureté & au bien de l'Angleterre, „ mais qu'elles lui seront aussi fort glorieuses. Je puis ajouter que nous „ avons appris par notre propre expérience qu'aucune paix avec la „ France ne durera que jusqu'à la premiere occasion qu'elle trouvera „ de désunir les Alliez & d'en attaquer quelqu'un avec avantage. Elle „ appuya ensuite sur les subsides & fit sentir que, loin de les diminuer, il falloit les augmenter pour entretenir les troupes Prussiennes nécessaires en Italie, & pour secourir puissamment le „ Duc de Savoye, dont la fermeté au milieu des plus grandes difficultez n'avoit point d'exemple, ainsi que s'exprimoit la Reine.

Abrégé de la harangue de la Reine.

„ Pre-

„ Prenant enfuite occafion du confentement de l'Ecoffe à s'unir „ avec l'Angleterre, il y a, continua-t-elle, une autre union que je „ me trouve obligée de vous recommander, je veux dire celle des „ efprits & des affections entre nous. C'eft cette union qui par-„ deffus toutes chofes fera évanouïr les efperances & rompra les „ mefures de nos Ennemis.

ANNE. 1705.

„ Ce n'eft qu'avec regret que j'obferve qu'il y a des gens parmi „ nous qui tâchent de fomenter des animofitez. Mais je me per-„ fuade qu'ils fe trouveront en petit nombre, quand on verra que „ vous m'aiderez à déconcerter & ruiner de telles pratiques. Je „ parle de ceci avec un peu plus de chaleur, parce que je fai qu'il „ y a eu des perfonnes affez malicieufes pour fuggérer, même par „ des libelles imprimez, que l'Eglife Anglicane, ainfi qu'elle eft „ établie par les loix, eft en ce tems-ci en danger. Il faut que „ ceux qui travaillent à infinuer des chofes de cette nature foient „ mes Ennemis & ceux du Royaume & que leur véritable inten-„ tion foit de cacher des deffeins qu'ils n'oferoient avouer publi-„ quement. Ils tâchent de femer la divifion entre nous par des „ méfiances & des jaloufies déraifonnables & fans fondement. Je „ vous dirai franchement que les meilleures marques que nous puif-„ fions tous donner à préfent de notre zele pour la confervation „ de l'Eglife, feront de nous unir de cœur pour continuer la guer-„ re contre un Ennemi, qui eft certainement engagé à extirper „ notre Religion & à réduire ce Royaume fous l'efclavage".

Les Adreffes des deux Chambres en remerciement de ces dif-cours y furent proportionnées. Elles furent longues. Mais elles n'ajoutoient rien au fentiment refpectueux & tendre qu'on avoit généralement pour la Reine. Chacun toutefois fuivit fes idées particulieres & ne fe fit pas une loi des fentimens de cette Prin-ceffe.

Harangue du Lord Haversham.

Le Lord Haversham opina avec fa liberté ordinaire. Il com-mença par dire que le meilleur moyen de conferver la liberté des Difcours dans le Parlement étoit de s'en fervir, qu'il toucheroit trois ou quatre points principaux & qu'il parleroit avec beaucoup de franchife & fans détour. Il faut l'entendre lui même. „ La pre-„ miere chofe dont je parlerai eft la préfente guerre, &, parce-„ que le meilleur moyen de juger de l'avenir eft de refléchir fur le „ paffé, qu'il me foit permis d'ébaucher les opérations de la der-„ niere campagne. Je ne m'etendrai pas beaucoup fur ce qu'on a „ forcé les lignes des Ennemis & qu'on a battu les François; non „ que l'action n'ait été grande & fort brave, mais parce qu'il y a eu „ un mélange de victoire & de malheur & que c'eft une piece bi-„ garrée, je m'abftiens à deffein d'en faire un plus grand détail.

„ Il y a d'autres actions qui à mon avis ont occupé toute la cam-„ pagne, favoir la marche de notre armée à la Mofelle & l'affaire „ d'Over-

ANNE. 1705. „ d'Over-Ysh, dans l'une & l'autre desquelles qu'il me soit permis de dire qu'on n'en a pas usé de la maniere que nous devions „ raisonnablement attendre. Notre Général couvroit avec beaucoup de conduite l'armée du Prince de Bade. Il est évident „ qu'il pouvoit nous joindre sans être exposé à aucun danger de la „ part des François, & que s'il l'avoit fait, nous aurions été par là „ pour le moins plus forts de vingt-cinq mille hommes que les „ François, ce qui n'étant point arrivé le grand dessein est avorté. „ Dans l'affaire d'Over-Ysh par la conduite de Mylord Duc de „ Marlborough nous avions une belle occasion de mettre fin en „ une seule fois à la guerre. Les Hollandois nous ont arrêté les „ bras & n'ont pas voulu nous laisser frapper le coup décisif. Qu'il „ me soit permis de conclure de là que, ni les hommes, ni „ l'argent, ni le courage, ni la conduite ne sont pas les seules „ choses nécessaires pour faire avec succès une guerre confédérée. „ Ceux qui commandent notre armée & l'armée elle même ont „ tant de courage que je ne croi pas qu'un nombre égal d'hommes dans tout le monde pourroit leur faire tête. Mais que nos „ subsides soient si amples & si prompts qu'on voudra, que nous „ les employïons avec tout le ménage possible: cependant si le malheur nous fait avoir des Alliez aussi lents & aussi circonspects que „ nous sommes ardens & hardis, qui retiennent nos bras & nous „ empêchent de profiter de l'occasion qui s'offre, & qui viennent en „ campagne lorsque nous allons en quartier d'hyver, je ne voi „ pas ce que nous devons raisonnablement en attendre. Pour ce „ qui est du commerce, chacun voit comment nos Marchands „ manquent tous les jours & combien le présent Commerce de la „ Nation décline. Je sai qu'il y a un mot dont nous sommes entêtez; c'est celui d'équilibre du pouvoir. Mais les Hollandois qui sont des gens fort habiles ont une double vûe, & „ prenant autant à cœur l'équilibre du commerce que l'équilibre du „ pouvoir, ils craignent autant notre pouvoir sur mer que celui de „ la France sur terre. La meilleure connoissance des choses est „ celle qu'on a par leurs causes. Le commerce apporte l'opulence „ & celle-ci fait naitre le pouvoir. Et il paroit fort dur pour l'Angleterre que, pendant que les Hollandois vivent en paix sous la „ protection de nos armes, si nous voulons avoir quelque part au „ commerce avec eux, il nous faille l'avoir sous la protection de „ leurs passeports. Mais il seroit bien plus dur encore, si, après „ qu'ils auront eu l'avantage d'une guerre trafiquante, il nous faloit „ faire une paix qui nous privât du Commerce.

Je dois observer que la Reine étoit présente à ce discours & ce fut pour cette raison que le Lord Haversham ajouta ce qui suit. „ C'est le bonheur de l'Angleterre, Mylords, & ce qui tiendra toujours les plus grands Ministres dans la crainte, que par les loix

„ &

„ & les coutumes du Parlement le moindre Membre de l'une ou „ l'autre Chambre a un droit incontestable d'éplucher les matieres „ & de dire ses pensées en toute liberté, sans crainte d'être „ appellé à en rendre compte par quelque personne que ce soit, à „ moins que le Parlement même n'en ait le premier pris connoissance. Celà est fondé sur là plus grande équité du monde & sur „ la raison, parce que ce qui nous regarde tous doit être examiné „ par nous tous. Anne. 1705.

Il rapporta ensuite ce paragraphe du discours de Sa Majesté au dernier Parlement. „ Nous avons par la bénédiction de Dieu une „ belle apparence de cette grande prochaine fin, si nous ne la renversons par nos mauvaises humeurs & par nos animositez hors „ de saison, dont à peine avons nous evité les funestes effets dans „ cette session, ce qui doit être un suffisant avertissement contre de „ dangereux essais pour l'avenir. Je ne m'arrêterai pas à montrer la „ construction grammaticale de ces paroles, continua ce Seigneur. „ Je dirai seulement que, comme nous jouissons de tant de bénédictions sous l'heureux Regne de Sa Majesté, aussi esperai-je que „ nous aurons pareillement celle que Sa Majesté ne prêtera jamais l'oreille à aucune suggestion secrette & particuliere. Enfin, „ Mylords, je croi qu'il n'y a rien qui puisse mieux tendre à la sureté de la Reine, au maintien de notre constitution, à la conservation de l'Eglise Anglicane, & à l'avantage de nous tous que si „ l'Héritier présomptif de la Couronne, suivant l'Acte de l'établissement dans la ligne Protestante, étoit ici parmi nous. Il est évident que rien ne peut mieux contribuer à la sureté d'un Thrône „ que la quantité de Successeurs qui l'environnent & dont l'intérêt „ est de défendre le possesseur, de prévenir tout attentat contre „ lui & de vanger les injures qu'on lui feroit. Y a-t-il quelqu'un, „ Mylords, qui doute que si le Duc de Glocester étoit en vie, Sa „ Majesté ne fût plus en sureté qu'elle ne l'est? Nous ne pouvons réfléchir sur ce malheur sans un extrême déplaisir, mais „ aussi ne devons-nous pas négliger notre propre sureté, & quoiqu'un „ Successeur ne soit pas Enfant du Prince, il est cependant l'Enfant „ de la Reine & de la Nation. D'ailleurs, Mylords, les aigreurs „ & les disputes qui sont entre nous requiérent que nous aïons l'Héritier présomptif qui réside ici. Le devoir & le respect dont „ nous nous acquitons envers Sa Majesté & l'autorité de la Loi peuvent à peine à présent nous tenir en paix & dans l'union. Que „ ne peut-on donc pas craindre, lorsque ces nœuds viendront une „ fois à se rompre? Ne sera-ce pas un grand avantage pour l'Eglise „ que l'Héritier présomptif confére en personne avec les Réverends „ Prélats? Ne sera-ce meme pas un avantage pour toute l'Angleterre que, lorsqu'un Successeur viendra, il n'ait pas à sa suite une „ foule d'Etrangers pour venir sucer la moëlle & dévorer la

ANNE. 1705. „ graisse du Païs “. Ce hardi & ingénieux discours finit par cette proposition, *qu'une humble Adresse soit présentée par cette Chambre à Sa Majesté, à ce qu'il lui plaise gracieusement d'inviter l'Héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre, suivant les Actes de Parlement faits pour l'etablissement de la succession à la Couronne dans la Ligne Protestante, de venir résider dans ce Royaume.*

Les Torys demandent l'Héritier Présomptif. Le Duc de Buckingham appuia ce Discours & fut appuié luimême des Comtes de Rochester & de Nottingham. Ils alléguèrent qu'aiant juré de maintenir la succession établie par les Loix, ils ne pouvoient ne pas penser comme le Lord Haversham, puisqu'effectivement il n'y avoit pas de meilleurs moyens pour la maintenir, que d'avoir en Angleterre un Successeur, prêt à occuper le Thrône & à défendre la Loi qui l'y appelloit. Que l'Histoire prouvoit que le premier venu en Angleterre y étoit toûjours le mieux venu. Que le Prétendant y pouvoit être en trois jours & qu'il faudroit trois semaines au légitime Successeur pour s'y rendre. Que, si l'Archiduc d'Autriche s'étoit trouvé en Espagne, lorsque Charles II. mourut, on l'y auroit probablement reconnu sans aucun obstacle, ce qui auroit épargné à l'Europe la guerre présente. Que c'étoit-là une utile leçon pour les Anglois dans un cas aussi semblable.

Les Wigs s'y opposent. Par une étrange vicissitude les Torys se joignirent tous à ces Seigneurs, & par une révolution non moins étonnante, les Whigs s'accordèrent également à s'y opposer. Ceux-ci persuadez avec raison qu'ils faisoient leur cour à la Reine, en la laissant maitresse de cette affaire, alléguèrent qu'il ne convenoit, ni à cette Princesse, ni à la Nation, que l'Héritier Présomptif ne fût pas dans une entiere dépendance de la Reine. Que le séjour de deux personnes dans le Royaume, l'une occupant le Thrône, l'autre destinée à y monter, causeroit à la Cour & parmi le Peuple des divisions périlleuses. Qu'au bout du compte cet Héritier étoit content des assurances qu'il avoit reçues de la bonne volonté de la Reine. Qu'elle avoit déja donné ordre qu'il fût nommé dans les Prieres publiques. Qu'elle n'avoit rien omis pour que l'Ecosse le reconnût. Qu'il n'y avoit rien à faire au-delà.

C'est ainsi qu'on tourna contre les Torys les raisonnemens, dont ils avoient fait usage, lorsque possédant les bonnes graces de la Reine, ils lui faisoient craindre que la présence d'un Héritier Présomptif ne l'éclipsat & ne lui laissat qu'une autorité précaire. Cependant ils ne valoient rien dans la bouche des uns ni des autres. Ce n'étoit pas assez qu'on eût désigné un Successeur, ni qu'on eût assûré son droit. Il falloit, ou qu'il vint en Angleterre, à quoi il n'y avoit pas plus d'inconvénient réel qu'à laisser dans un Royaume Heréditaire un Roi & son fils ainé, ou du moins qu'en cas de mort de la Reine, on nommât une Régence pour gouverner au nom de ce Successeur jusqu'à ce qu'il fut dans le Royaume. L'Evêque de

de Salisbury ouvrit cet avis & fut secondé du Lord Godolphin. ANNE. 1705.

Le Lord Wharton entra dans les mêmes vûes. Il débuta par des exclamations ironiques sur ce qu'il appelloit la conversion miraculeuse des Torys. Il dit qu'il n'avoit pû entendre sans une grande émotion le Discours que la Reine avoit prononcé de dessus son Thrône pour exhorter ses Sujets à l'union & à la concorde. Que sans doute une Divinité étoit auprès d'elle, lorsqu'elle parloit; qu'une cause surnaturelle avoit seule pû produire le miracle dont la Chambre etoit témoin. Nous sommes tous aujourd'hui pour la Succession Protestante, continua-t-il. En etoit-il de même quelques jours auparavant? Il ajouta qu'il se réjouissoit d'une conversion si subite & si entiere. Qu'il ne vouloit ni ne devoit soupçonner la sincérité de ceux qui proposoient d'inviter l'Héritier Présomptif à venir dans le Royaume, Que cependant il ne pouvoit s'empêcher de rappeller dans sa mémoire les efforts continuels, qu'on avoit faits pendant plusieurs années contre la même proposition. Que c'etoit-là ce qu'il trouvoit miraculeux. Il proposa ensuite un plan de Régence pour le temps qui se passeroit entre la mort de la Reine & l'arrivée de son Successeur.

Plan de Régence proposé.

Les Whigs donnèrent tous les mains à ce projet. Les Torys n'eurent garde de les imiter. En persistant à demander que l'Héritier présomptif se rendit en Angleterre, ils avoient des vûes bien plus délicates que celles qu'ils proposoient. Leur but étoit de prévenir ce Successeur pour leur parti. En se déclarant les premiers en sa faveur, ils jettoient par là leurs adversaires dans un grand embarras, soit qu'ils consentissent à la proposition, soit qu'ils la rejettassent. Y consentir, c'etoit perdre sûrement une grande partie de leur autorité & de l'empire presqu'absolu qu'ils avoient sur la Reine. La rejetter, c'etoit s'attirer ce Successeur. De plus, qui pourroit savoir si quelqu'un n'avoit pas en vûe que l'Héritier se brouillât peut-être avec Sa Majesté, ou, ce qui etoit la même chose, avec ses Ministres, & que ces brouilleries fissent naitre l'occasion de quelque changement? Car on le sait, tous ceux qui consentent à une proposition, n'ont pas les mêmes motifs, il arrive même souvent qu'ils en ont de contraires.

Le C. de Rochester s'y oppose.

D'une maniere, ou d'autre, les raisons publiques de cette proposition furent spécieuses, si elles n'étoient pas solides. On y attachoit la sûreté de l'Etat & particuliérement celle de la Religion. Le Comte de Rochester appuia fort sur ces deux articles, & dit que la Reine s'étoit expliquée si positivement dans sa harangue que c'etoit la contredire que de parler avec liberté sur ces matieres „ Mais considérant, „ ajoutoit-il, qu'on peut supposer que les Ministres dictent les Harangues, je souhaite que sa Majesté, pour qui j'ai toujours eu beaucoup „ de respect, ne s'offense pas de ce que j'ai à dire". Selon ce Lord „ „ l'Etat etoit en danger par l'Acte de sûreté accordé à l'Ecosse,

 qui

ANNE 1705.

„ qui mettoit les armes à la main aux Ecossois & leur donnoit le „ pouvoir d'envahir l'Angleterre, etant surs d'y trouver un puissant parti toûjours prét à favoriser leur invasion. Mais la Religion l'etoit bien d'avantage. Le Gouvernement Presbytérien confirmé en Ecosse par l'Acte de fureté, sans aucune tolérance de „ l'Episcopat, etoit à ses yeux une preuve démonstrative du peu „ d'égard & de zele qu'on avoit pour l'Eglise Anglicane. Le refus „ de passer l'Acte contre la Conformité occasionelle & les Non-„ Conformistes etoit une preuve du moins aussi forte, puisque cette précaution etoit si juste & si raisonnable, qu'il n'y avoit qu'un „ dessein formé contre l'Eglise qui eût pû la faire rejetter. Enfin, „ selon lui, l'avenir devoit faire trembler. Si les Presbytériens d'Angleterre donnent à l'Eglise de justes sujets d'allarmes, combien „ plus devra-t-elle les craindre quand ils seront soutenus de ceux „ d'Ecosse "? De ces dangers réels de l'Etat & de l'Eglise, il concluoit qu'il étoit nécessaire que l'Héritier choisi de la Couronne fût présent, afin de de s'instruire à fonds du Gouvernement, de connoître ceux qui devoient être ses Sujets, & de prendre de justes mesures pour prévenir l'exécution des mauvais desseins.

Des discours de cette nature surprirent la Chambre. Tout accoutumé qu'on y devoit être, un silence d'étonnement y regna quelque tems. Peut-être aussi que les deux partis se taisoient, l'un pour attendre la réponse, l'autre parce qu'il ne la trouvoit pas. Enfin les Whigs ouvrirent la bouche & convinrent unanimement de dresser un Acte de Régence. Il portoit que les Régens seroient au nombre de sept, savoir, l'Archevêque de Cantorbery, le Garde du Grand Sceau, le Grand Thrésorier, le Président du Conseil, le Garde du Petit Sceau, le Grand Amiral & le Grand Juge du Royaume, qui se trouveroient alors en charge. Qu'immédiatement après le décès de la Reine, ils seroient obligez, sous peine de Haute Trahison, de proclamer & faire proclamer son Successenr en Angleterre & en Irlande. Que ce Prince pourroit leur joindre d'autres Régens à son gré. Et enfin que le dernier Parlement, quand même il auroit été dissous, se rassembleroit incontinent après la vacance du Throne & continueroit ses séances durant six mois, jusqu'à ce que le Successeur fût venu en personne, ou eût envoié des ordres contraires.

Efforts inutiles des autres Torys contre ce Bill.

Les Torys attaquèrent ces articles les uns après les autres. Piquez contre le Lord Godolphin, ils demandèrent en premier lieu, que le Grand Thrésorier fût exclus de ce Conseil de Régence, & ensuite qu'on associât le Lord Maire de Londres aux Régens. On rejetta ces deux propositions. Par rapport à la premiere, il parut qu'il y auroit autant d'imprudence que d'injustice, dans un temps où l'argent pouvoit être nécessaire, à exclure un Officier qui seul etoit en etat de le fournir, ou d'en faire trouver. Quant à la seconde,

conde, on allégua que, le dessein de cet Acte etant de confier les soins du Gouvernement à des personnes nommées par la Reine & déjà introduites par elle dans le secret des affaires, le Maire de Londres ne convenoit pas à cet emploi, puisqu'il n'etoit ni de nomination royale, ni au-fait des affaires. ANNE. 1705.

Le Comte de Rochester proposa, en troisiéme lieu, qu'il fût défendu aux Lords Régens de révoquer en tout, ni en partie, l'Acte d'Uniformité, & il soutint qu'autrement l'Eglise feroit en danger. On eut beau lui répondre que, si la Puissance Royale résidoit dans les Régens & que le Parlement fût légitime, l'autorité législative se trouvant rassemblée dans ces Corps, on ne pouvoit la borner par aucune Loi. Les Juges etoient d'avis que ces limitations ne contenoient rien d'illégitime. Les Whigs à leur tour craignoient qu'on n'abusât de leur opposition pour les rendre suspects à la Haute Eglise. Voilà ce qui détermina les Whigs à se relâcher sur cet article.

Le Bill passa enfin & fut envoyé à la Chambre des Communes. Il y trouva d'autant plus d'obstacles, que l'Electrice Douairière d'Hanover, prévenue par des personnes indigentes, ou Emissaires des Torys, que la Reine étoit mal disposé à son egard, avoit ecrit à l'Archevêque de Cantorbery une lettre, qui fut rendue publique & par laquelle elle marquoit qu'elle etoit prete à passer en Angleterre, si la Reine & le Parlement le desiroient. Cependant le Ministère réussit à la fin à faire accepter cet Acte.

Le Lord Hallifax, un des Hommes d'Angleterre les plus eloquens, fit naitre une nouvelle difficulté, & ce furent les harangues des Anglicans rigides qui y donnèrent lieu. On a vû qu'ils ne se lassoient point de les remplir des plus pathétiques lamentations sur le danger de l'Eglise. Le Comte de Rochester entre autres s'etoit répandu plusieurs fois là-dessus en plaintes tragiques. Le Lord Hallifax demanda donc qu'on prît un jour, pour examiner si l'Eglise etoit effectivement aussi exposée qu'on le prétendoit, & reprenant la harangue du Lord Rochester, il y répondit article par article. Que l'Acte de sureté passé en Ecosse se bornoit à cette Nation & n'avoit aucun rapport aux affaires de l'Angleterre. Que l'absence de l'Héritiere présomprive etoit un danger dont on ne s'étoit apperçu que depuis huit ou quinze jours. Qu'on avoit suffisamment pourvû aux inconvéniens de cette absence par l'Acte qui etablissoit & nommoit les Régens, qui en ce cas administreroient le Gouvernement. Il ajouta qu'il etoit etonnant qu'on crût alors que la Maison d'Hanovre fût un si grand appui de l'Eglise, puisque, lorsqu'il s'agissoit de faire des loix pour assurer la succession à cette Famille, les Membres les plus zélez de l'Eglise Anglicane avoient dit que c'etoit imposer de dures loix à l'Eglise & que quelques-uns n'avoient pas craint de dire que la Princesse So-

Ils veulent prouver le danger de l'Eglise.

ANNE. 1705. Sophie etoit une Luthérienne sans Batême. Que l'affaire de la Conformité occasionelle etoit finie & qu'on avoit sagement jugé que ce Bill ne pouvoit être que préjudiciable à l'Eglise. Que depuis longtems on crioit sur les dangers de l'Eglise, sans qu'on eût encore pû connoître sur quoi ces clameurs étoient fondées. Qu'elles avoient été fort vives du tems du Roi Guillaume, qu'elles s'etoient appaisées au commencement du regne de Sa Majesté, mais qu'elles venoient de se renouveller à l'occasion de quelques changemens dans le Ministère.

Le Lord Wharton, qui venoit d'être rétabli dans quelqu'un des Emplois que Sa Majesté lui avoit ôtez, appuya le Lord Halifax, & dit qu'après avoir lû un libelle intitulé *Memoire de l'Eglise*, il avoit trouvé que le danger consistoit tout en l'eloignement du Ministere du Duc de B... m, *Bukingham*, du Comte de R.. r, *Rochester*, du Comte de N... m, *Nottingham*. Qu'il ne savoit ce que vouloient dire ces B... m, ces R.. r, ces N... m. Mais que peut-être il y avoit dans ces noms quelque Talisman pour la sureté de l'Eglise.

Reponse des Whigs. L'Evêque de Lincoln prit ensuite la parole & prétendit prouver le danger de l'Eglise, en disant que *tels etoient les progrès de la corruption & de l'irreligion en Angleterre & telle la licence de la presse, qu'un Ecclesiastique de son Diocese aiant publié un Livre infame, il s'etoit en vain efforcé de le châtier, que cet Ecrivain lui avoit échappé à la faveur des subterfuges des Loix, & qu'on prêchoit dans les chaires la rebellion & la resistance.* Il attendoit par ces derniers mots un Sermon du Docteur Benjamin Hoadly, depuis Evêque de Bangor & à présent de Salisbury. Le Docteur Burnet alors Evêque de Salisbury répondit que l'Evêque de Lincoln devoit être le dernier à condamner la Doctrine de ce Sermon, puisque, si elle n'etoit pas bonne, il avoit eu tort de venir en armes à Nottingham. Il fit remarquer que; sous Henry III. en France, les Catholiques crioient aussi que l'Eglise etoit en danger de la part des Huguenots & forcèrent le Roi de se prêter à leurs desseins. Mais qu'en arriva-t-il? Ils tournérent contre lui même les forces qu'il leur avoit données, & ils alloient le confiner dans un Monastere, s'il ne s'étoit hâté de les prévenir & qu'il n'eût pas fait poignarder le Duc de Guise, leur Chef. Quant aux raisons alleguées par le Comte de Rochester sur le prétendu danger de l'Eglise, il répliqua qu'elle n'étoit nullement intéressée à ce qui se passoit en Ecosse. Que, si on avoit etabli le Presbytéranisme dans ce Royaume, sans etablir par un Acte la tolérance de l'Episcopat, c'est qu'un tel Acte auroit été superflu, puisqu'il n'y avoit point eu de Loix pour défendre la tolérance. Qu'il etoit permis en Ecosse aux Episcopaux de servir Dieu selon leurs lumieres & qu'on se contentoit de les exclure des Bénéfices. Qu'ils avoient quatorze Eglises publiques & ouvertes dans Edimbourg, à telles enseignes qu'on lisoit dans la plusspart la Liturgie Anglica-

ne

ne & qu'on n'y prioit point pour la Reine. Qu'ils auroient même pû avoir part aux Bénéfices, vers la fin du Regne précédent, si une personne, qui avoit proposé là-dessus un Bill, avoit voulu consentir qu'on y insérât la clause, *que ces Ecclésiastiques prêteroient serment de fidélité au Gouvernement.* Anne. 1705.

Ce discours, dont je n'ai fait qu'abréger un des points, n'empêcha point l'Archevêque d'York de soutenir que diverses Académies erigées par les Non-Conformistes exposoient l'Eglise à un danger évident & qu'on devoit consulter les Juges sur les moiens de supprimer ces pernicieuses Ecoles.

L'Evêque d'Ely, apparemment pour prouver que l'idée du Comte de Rochester & des autres de son parti par rapport à la situation présente de l'Eglise étoit fort répanduë parmi les Ecclésiastiques, se plaignit avec amertume du faux zele & de l'aigreur des Régens des Universitez, qui inspiroient à leurs Disciples un esprit de révolte contre le Gouvernement, c'étoit à dire contre les Non-Conformistes & contre la Conformité occasionnelle. Il remontra que ces Disciples formez par de tels Maitres remplissoient les Cures & y apportoient l'esprit de fureur qui regnoit dans les Académies du Royaume, jusques-là, ajoutoit ce grand Evêque, que, dernierement à l'élection des Députez de l'Université de Cambridge pour le Parlement, plus de cent jeunes Ecoliers criérent comme des Valets & des Portefaix à plusieurs reprises: Point de Fanatiques; point de Conformité occasionnelle. Il conclut son discours en disant que la désobéissance & la rebellion du bas Clergé contre les Evêques procédoient de la même cause, c'est-à-dire, de la persuasion où ils étoient que l'Eglise n'étoit pas en sureté. L'Evêque de Lichtfield joignit ses plaintes à celles de son Confrere, disant qu'il étoit bien fâcheux pour les Evêques d'être exposez aux insultes & aux calomnies du Clergé, comme s'ils avoient dessein de détruire l'Eglise & d'anéantir l'Episcopat, & qu'ils eussent consenti d'être les derniers Evêques en renonçant à leurs Evêchez, à condition d'avoir des pensions viagéres.

L'Evêque de Bath & Wells ajouta que les termes de *Haute Eglise* & *Eglise Basse* renfermoient une distinction odieuse & propre à soulever une partie des Anglois contre l'autre. Qu'on représentoit la Haute Eglise aux Peuples comme inclinée au Papisme, ou, du moins, comme travaillant à etendre la Puissance Ecclésiastique au delà de ses justes bornes, & que l'Eglise Basse à son tour étoit taxée de vouloir se réduire sur le pied des Presbytériens. Qu'il croïoit ces accusations aussi injustes & aussi fausses que malicieuses.

Le Lord Somers, qui n'avoit pas encore parlé, se leva, il récapitula les argumens des deux Partis, il les abrégea & conclut „ que „ la Nation étoit heureuse, le Gouvernement sage & juste, l'ar- „ gent public emploié convenablement, la Thrésorerie tenue en bon „ or-

ANNE. 1705. „ ordre, le crédit public avantageusement établi, les armées & „ les flottes bien pourvues, que les succès des armes de la Reine „ avoient couvert la Nation de gloire, que tout lui promettoit une „ paix heureuse & honorable, & qu'ainsi ces vaines craintes & ces „ prétendues inquiétudes ne pouvoient venir qu'à des gens qui „ vouloient embarrasser les délibérations publiques & déconcerter „ les glorieux projets de la Reine contre la France ".

On prétendit imposer silence sur ces matieres en décidant *que l'Eglise Anglicane, qui avoit été délivrée du plus grand des dangers par le Roi Guillaume III. d'heureuse mémoire, étoit par la bénédiction de Dieu sous le glorieux regne de Sa Majesté dans un état sûr & florissant, & que quiconque entreprenoit de suggérer & d'insinuer le contraire* étoit l'ennemi *de la Reine, de l'Eglise & du Royaume.* On peut bien juger que cette résolution souffrit de grandes oppositions. Mais enfin le parti Whig l'emporta à la pluralité de soixante & une voix contre trente.

Vingt-six Lords, les Ducs de Buckingham, Beaufort, Leeds, les Comtes de Northampton, Caernarvan, Veymouth, Denbigh, Winchelsea, Nottingham, Anglesea, Guernsey, Thanet, Scarsdale, Rochester, Abingdon, les Eveques de Bath & de Londres, & les Lords Osborn, Granville, North and Grey, Craven, Chandos, Conway, Howard Escrick, Guilford, Haversham, auxquels se joignirent ensuite l'Archevêque d'York & l'Evêque de Rochester, protestèrent contre ce vote & donnèrent les preuves suivantes que l'Eglise étoit en danger. Premierement, que la Reine avoit ordonné de lire, dans l'Office des jours de jeunes solemnels, une priere *pour détourner le danger extrême, que les Anglois couroient par leurs funestes divisions.* Secondement, que l'Ecosse, loin d'accepter l'établissement de la succession à la Couronne dans la Ligne Protestante, avoit abrogé cet établissement par l'*Acte de sureté*, Acte qui aussi bien que plusieurs autres, ne pouvoit être regardé que comme capable de troubler maintenant & à l'avenir la paix du Royaume. Troisiemement, qu'il n'y avoit point de Loi, qui exclût des emplois publics, soit dans l'Eglise ou dans l'Etat, ceux qui ne faisoient pas une profession constante de la Religion établie par les Loix, gens qui n'étoient pourtant qu'en trop grand nombre, puisqu'une des calamitez de ce siecle étoit qu'il s'y trouvât tant d'Impies qui désavouoient publiquement toute sorte de Religion. Quatriemement & cinquiémement, que ni leur respect pour la Reine, ni leur fidélité pour le Gouvernement, ne les obligeoit à condamner ceux qui appréhendoient pour l'Eglise & pour la Couronne, & qu'enfin *ce n'étoit pas dissiper le danger que de declarer qu'il n'y en avoit point.*

Cette décision dogmatique & doctrinale, soutenue de la crainte d'être traité comme ennemi de l'Etat, ne laissa pas d'etre reçue dans

dans la Chambre des Communes, après de longs & vifs débats. Mais aussi on n'en persista pas moins à croire que l'Eglise étoit en danger. On continua de le dire & on commença à prendre des mesures pour empêcher ce qu'on craignoit. On s'appliqua à décrier peu à peu le Duc de Marlborough & ses Créatures, & on réussit à la longue. ANNE. 1705.

Le Parlement voulut connoître des affaires d'Ecosse. La Reine fit remettre aux deux Chambres les papiers qui les concernoient & qui pouvoient les mettre au fait. En conséquence ils annullérent les actes faits pendant le dernier Parlement contre l'Ecosse, excepté en ce qu'ils pouvoient contenir de favorable à l'union. Ces sortes d'annullations sont toûjours désagréables. Elles affoiblissent l'autorité & devroient la rendre méprisable si elles arrivoient souvent. La Chambre des Communes n'avoit point de part à ce changement, puisque c'étoit un nouveau Parlement. Ainsi le blâme en retomboit uniquement sur les Seigneurs, à qui du moins on pouvoit reprocher beaucoup de précipitation & de vivacité.

Les subsides augmentent d'année en année.

Avant la fin de Novembre, les subsides furent accordez, tant avoit fait d'impression sur les Communes ce que leur avoit dit la Reine touchant le danger de l'Europe, si la Monarchie d'Espagne ne retournoit pas à la Maison d'Autriche, & du peu de sureté qu'il y avoit à entrer en négociation avec la France, qui ne cherchoit, comme elle avoit toûjours fait, qu'à désunir les Alliez, afin de les opprimer les uns après les autres. Le vingt-sept, il fut résolu d'accorder à la Reine la somme de cent vingt mille livres pour la dépense de la flotte pendant l'année prochaine. Cent autres mille livres pour batir un quai & un magazin à Portsmouth. De plus cent quatrevingt deux mille deux cent trente cinq livres pour l'artillerie & pour la construction de huit nouveaux vaisseaux. Trois jours après, on accorda trois cent cinquante sept mille livres pour les Gardes, les Garnisons & les Invalides. Huit cent quatrevingt six mille deux cent vingt-trois pour l'entretien de quarante mille hommes. Cent soixante & dix-neuf mille cinq cent onze pour dix mille hommes d'augmentation. Deux cent vingt-trois mille trois cent dix-neuf pour l'Espagne; quatrevingt seize mille neuf cent vingt-neuf pour le Portugal; quatre cent quatorze mille cent soixante & six pour les troupes des Alliez à la solde d'Angleterre dans les armées de l'Empereur en Allemagne & en Italie; quarante huit mille six cent trente six livres pour les troupes Prussiennes; soixante cinq mille pour les troupes en Savoye; sept mille quatrevingt quatre livres pour le surplus des troupes de Zell & d'Hanover; sept mille six cent trente & une livres pour les Officiers d'Espagne; deux cent cinquante mille pour l'entretien de Charles III; cent quarante mille pour le Duc de Savoye; quinze mille six cent soixante dix pour la remonte de la Cavalerie aux Païs-Bas. Ce qui monte

ANNE. 1705. en tont à quatre millions deux cent quatrevingt douze mille six cent soixante & quinze mille livres sterling de dépense extraordinaire, sans compter les subsides accordez par l'Irlande & par l'Ecosse, ni les biens confisquez d'Irlande dont la Reine avoit la disposition, ni la plus grande partie des revenus de Sa Majesté, non plus que sa part des prises sur les Negocians François, ni celle du Grand Amiral son Epoux.

Projet de Paix.

Il étoit naturel que les peuples souhaitassent la fin d'une guerre ruineuse. On le savoit & on craignoit que la suite de ces desirs ne fût quelque refus, ou du moins quelque difficulté & quelque lenteur par rapport aux subsides. C'étoit pour prévenir les effets de ces dispositions paix & pour inspirer des sentimens contraires que la Reine avoit exagéré dans sa harangue le danger de l'Europe, & l'espece d'impossibilité de faire une paix sure avec Louis XIV. Il s'étoit effectivement répandu une sorte de projet de paix, où le Ministre de France avoit sans doute beaucoup de part. Un Particulier, quelles que puissent être son habileté & sa pénétration, ne peut être au fait des affaires & des intérêts de toutes les Cours, comme il falloit l'être pour dresser ce projet. On prétendit que la France avoit engagé les Louables Cantons à le faire valoir auprès des Hauts Alliez. Il courut même un bruit qu'il n'avoit pas tout à fait déplu à la Reine. Elle donna ordre là-dessus au Lord Harley, son principal Secretaire d'Etat, d'envoïer à tous ses Ambassadeurs & Résidens la déclaration suivante.

Déclaration de la Reine à ce sujet.

„ Le nommé Poussin, Ministre de France à la Cour de Dannemarc, y aiant fait courir un bruit qu'il se ménageoit avec le Roi „ son Maitre un traité de paix, qui apparemment auroit un heureux „ succès; & le même bruit s'étant aussi répandu dans d'autres Païs, „ Sa Majesté m'a commandé d'informer Votre Grandeur que c'est „ une chose controuvée & sans aucun fondement. Et comme il „ n'est rien de plus contraire au service de Sa Majesté & de la „ Grande Alliance que ces faux bruits, c'est l'intention de la Reine „ que vous emploïiez les moiens les plus efficaces pour les détruire „ & convaincre tout le monde que ce n'est qu'un artifice de la „ France, pour tâcher, en exécutant ses mauvaises intentions, „ de faire naitre de la jalousie entre les Hauts Alliez. C'est ce que „ Sa Majesté m'a expressément ordonné de faire savoir à tous ses „ Ministres dans les Païs Etrangers. A Whitehall ce deux d'Octobre „ mille sept cent cinq.

Dispositions des Peuples & des Princes par rapport à la Paix.

Ceux qui gouvernoient les Provinces-Unies étoient à peu près dans la même disposition par rapport à la paix. Moins contraires pourtant & aiant moins besoin de la souhaiter, parce que leur commerce étoit beaucoup moins dérangé que celui d'Angleterre, ou, que moins généreux & pour dire vrai plus sages, ils ne faisoient que remplir leurs traitez. La France vouloit commencer par les adou-

adoucir, du moins assez pour qu'ils l'écoutassent. Le Marquis d'Alegre, fait prisonnier aux lignes de Flandre, fut chargé de faire quelques avances. Le Duc de Marlborough qui regardoit la fin de la guerre, comme la fin de sa fortune, lui fit dire que c'etoit de l'Angleterre qu'il etoit prisonnier, & qu'il le prioit de s'y rendre. Les Résidens des Princes d'Allemagne, à qui la guerre etoit si utile, pensoient & parloient le méme langage, c'est à dire qu'ils faisoient sonner bien haut le mot d'equilibre de pouvoir, & le projet de Monarchie universelle, dont ils supposoient que Louis XIV. etoit entêté plus que jamais. Aujourd'hui qu'on est de sang froid, je ne doute pas que ce projet de Paix, qu'on auroit alors rougi d'avoir écouté tranquillement, ne trouve des approbateurs. Il fera voir que souvent les Princes cherchent à surprendre leurs Sujets, & peut-être que la conviction de cette vérité tant de fois eprouvée nous rendra à l'avenir, non moins dociles & moins genereux, mais moins credules, & plus attentifs à distinguer les phantômes d'avec les réalitez. Voici comme on s'exprimoit dans ce Plan. — Anne. 1705.

Propositions de la France.

L'interét particulier & les préjugez communs font croire qu'on ne peut faire la paix avec sureté, que la France n'ait été abaissée & réduite aux bornes que lui prescrivoient les Traitez de Munster & des Pyrénées : que sans cet abaissement & cette réduction les offres & toutes les propositions de cette Couronne doivent être regardées comme des pieges, & que la continuation de la la guerre, qui affoiblira & qui humiliera la France, au point qu'elle ne soit plus à craindre, peut seule donner une paix durable. En parlant de la sorte, on ne fait pas attention que l'abaissement de le France au point qu'on le souhaite rendroit extrêmement difficile l'établissement de l'équilibre & du contrepoids qu'ils estiment si capital pour la liberté générale de l'Europe. Alors elle seroit obligée de céder, non seulement ses droits & prétentions sur la Monarchie d'Espagne, mais ses conquêtes, lesquelles reviendroient naturellement à la Maison d'Autriche, dont la puissance par là seroit augmentée à l'excès, avec les avantages qui suivent ordinairement la bonne fortune & les droits étendus qu'on attribue à l'Empereur, que la Cour de Vienne ne manqueroit pas de faire valoir en Italie & peut-être ailleurs dans la suite. Ainsi, quand la France pourroit être humiliée autant & aussi facilement qu'on veut le supposer, l'Europe ne feroit que sortir d'un danger, pour tomber quelques années après dans un autre à peu près pareil. Car dans la supposition de l'abaissement de la France, la Maison d'Autriche ne se contenteroit pas de l'entiere & paisible possession de la Monarchie d'Espagne. L'Empereur en son particulier augmenteroit son pouvoir en Allemagne & en Italie à un point qu'il en seroit presque le maitre ; car en cas il voudroit avoir l'Al-

 sace,

ANNE. 1705. face, les trois Evêchez & ne pouroit pas être obligé à restituer la Baviere & le haut Palatinat, qui sont si fort à sa bienséance. Sa Majesté Imperiale acquerroit par même moien la Franche Comté & le Duché de Milan comme fiefs de l'Empire. De plus il disposeroit du Duché de Mantoue & de l'Electorat de Cologne & en revétiroit des Princes entierement attachez à ses intérêts, auquel cas on verroit dans la suite de nouvelles guerres, où entreroient les Souverains jaloux de l'aggrandissement de la Maison d'Autriche & dans lesquelles la France, dépouillée pour l'enrichir, ne manqueroit pas d'etre engagée. Ainsi la paix la plus sure est celle qui seroit fondée sur la modération des conditions & sur le contentement raisonnable & mutuel des Partis différens. Comme c'est de la France qu'on se plaint & qu'on se défie, c'est à elle à appaiser les plaintes & à regagner la confiance par des conditions si avantageuses & par un procedé si sincere & si net qu'elle engage les Hauts Alliez à donner les mains à une treve, afin de pouvoir négocier la paix générale, ce qui ne se peut faire en peu de tems, à cause du grand nombre des Puissances intéressées & de la diversité de leurs intérêts. N'y réüssiroit-elle pas, si par anticipation, elle remettoit les choses dans le Païs-Bas sur le même pié qu'elles étoient avant la mort du feu Roi d'Espagne, ce qui l'engageroit à en faire sortir ses troupes, où rentreroient pour lors dans les principales places celles des Provinces Unies, auxquelles la garde privative en doit demeurer toujours pour former la barriere nécessaire à leur sureté & à celle de l'Angleterre indirectement? Si outre cela elle retiroit les troupes qu'elle a en Savoye & dans la Vallée d'Aouste, si elle évacuoit tout ce qu'elle a pris en Piemont & dans le Comté de Nice, si en vue de cette treve elle consentoit à la démolition du Fort Louis, à la restitution du Fort de Keil, des places prises en Portugal, des Etats du Duc de Modene? Si elle consentoit que les Hauts Alliez demeurassent saisis jusqu'à la ratification de la paix générale des importantes places de Gibraltar & de Landau, de même que de celles qu'ils tiennent dans l'Archevêché de Cologne & l'Evêché de Liege, avec la Province de Limbourg, & des conquêtes qu'ils ont faites sur la Meuse? Cette treve sous ces conditions ne seroit-elle pas aussi avantageuse que glorieuse aux Alliez & ne suffiroit-elle pas pour diminuer les défiances & faire espérer de la sincérité? Si outre ces préliminaires glorieux & utiles aux Alliez, la France revenoit au Traité de Partage, ou qu'en considération de l'attachement qu'ont les Espagnols pour Philippe V. & de la difficulté qu'il y auroit à le leur ôter pour leur donner un autre Roi malgré eux, les Alliez consentissent que ce Prince restât sur le Thrône d'Espagne, & que tout le reste de ce qui forme la Monarchie Espagnole fût le partage de Charles III. les deux Maisons ne seroient-elles pas à peu près égales en pouvoir, & l'Angleterre avec les Provinces-Unies ne se-

feroient-elles pas toujours en état de maintenir cet equilibre & de contraindre ces deux Puiſſances à ſe tenir en paix & à y laiſſer le reſte de l'Europe? Si à tout cela on ajoutoit un conſentement aux promeſſes faites par les Alliez au Duc de Savoie? Si la France n'avoit pas plus de facilité au commerce des Indes dépendantes de l'Eſpagne que les autres Nations, ſi l'Eſpagne cédoit aux Anglois & aux Hollandois quelque endroit dans ces contrées, pour y aſſurer leur commerce, ſi les Etats Généraux avoient la ſûreté, qu'ils peuvent ſouhaiter & qu'ils ont demandée par rapport à leur barriere, on ne voit point pourquoi la continuation de la guerre feroit jugée néceſſaire & ce qui pourroit manquer à la gloire & à l'avantage de ſa Majeſté Britannique & des Etats Généraux, qui n'ont entrepris la guerre que pour donner des fondemens durables à la tranquilité de l'Europe, en réduiſant les deux principales Puiſſances à une egalité qui les empêche d'entreprendre l'une ſur l'autre Quand il arriveroit dans la ſuite que tout ſe trouvât contraire à la France & que par ce moien les choſes vinſſent à tourner ſi bien ſelon les deſirs des Hauts Alliez, qu'avec une évidente ſupériorité ils viſſent encore des diſpoſitions aux Eſpagnols & aux autres peuples de la Couronne d'Eſpagne à ſe déclarer ouvertement en faveur de la Maiſon d'Autriche, tout celà n'empêcheroit pas que l'intérêt des Hauts Alliez ne fût toûjours de traiter de la paix générale à des conditions modérées & raiſonnables, ſans ſe trop prévaloir de leur proſperité, pour ne point laiſſer des ſemences à une nouvelle guerre & ne pas tomber dans la ſuite en divers inconvéniens. Pourquoi donc continuer une guerre ruineuſe aux Vainqueurs mêmes, puiſqu'on peut avoir la paix aux conditions les plus juſtes & les plus raiſonnables qu'on puiſſe ſouhaiter? Il eſt viſible que le Traité de Partage auroit eté plus avantageux à la France que celui qu'on propoſe? Pourquoi donc n'y pas conſentir, puiſqu'on avoit conſenti au premier? Ils ne paroît pas que l'intéret de l'Angleterre puiſſe faire aucun obſtacle à la paix, puiſqu'elle n'en a point de perſonel & de particulier & que la liberté de l'Europe, qu'elle a en vue, eſt ſuffiſamment aſſurée par les conditions offertes & par celles qu'on accorderoit encore dans le cours de la négociation. Ce qui eſt vrai de l'Angleterre l'eſt auſſi des Etats Généraux. Dès que leurs Païs ſont en ſûreté par une forte barriere telle qu'ils peuvent la ſouhaiter, dès que leur commerce eſt augmenté & aſſûré, qu'ont-ils beſoin d'une plus longue guerre, qu'il faudra enfin finir & que divers accidens peuvent rendre auſſi triſte pour la plus grande Alliance qu'elle l'eſt depuis deux ans pour les deux Couronnes? Au reſte, l'âge avancé de Louis XIV. & l'épuiſement de ſes Peuples aſſurent d'une paix, qui ſera d'autant plus longue & plus ſolide qu'on aura uſé de ſes avantages avec plus de modération & qu'on aura mis plus d'égalité entre les

ANNE. 1705. les deux Prétendans. Car de dire que la France n'a aucun titre qui fonde ses prétentions sur l'Espagne, c'est reconnoitre l'injustice des Traitez de partage, dont cependant l'infraction a été pour l'Angleterre & les Provinces-Unies le motif déterminant de la présente guerre.

Rejettées par des intérêts particuliers. Tel étoit à peu près le projet de paix, qu'on se fit un mérite de rejetter. Qu'on le compare avec le Traité d'Utrecht, on verra lequel est le plus avantageux, & ce sera une preuve que des intérêts particuliers faisoient durer la guerre, malgré les avantages réels qu'on auroit trouvez dans la paix. La plus grande opposition venoit de l'Angleterre. En Hollande les préjugez contre la sincérité de Louis XIV. étoient bien forts; mais ils n'alloient pas jusqu'à empêcher d'écouter ce qu'il avoit à proposer. Le Président Rouillé fut deux ou trois mois incognito aux environs de la Haie, & sans le grand bruit que firent les Ambassadeurs & les Résidens, ou Envoïez des Puissances Alliées, peut-être que les négociations n'eussent pas été tout à fait inutiles. Effectivement, il étoit visible que ces cris étoient excitez par des vues particulières, & non par un vrai zele pour la cause commune, ni même pour le bien de chaque Etat en particulier. Certainement l'Empereur ne pensoit guères à ce qu'on appelle équilibre de pouvoir. Si à l'Espagne on avoit voulu ajoûter la France, il ne l'auroit sans doute pas refusée. Les autres Princes qui avoient leurs troupes à la solde d'Angleterre & de Hollande pouvoient-ils préférer la paix à la guerre? Dès que les deux principales Puissances devenoient égales par le partage de la Monarchie d'Espagne, la cause commune n'étoit-elle pas en sûreté & le prétendu projet de la Monarchie universelle n'étoit-il pas anéanti? Enfin l'Angleterre s'est-elle mieux trouvée après onze ou douze années de guerre qu'elle ne se seroit trouvée à la fin de cette année?

La Reine communiqua au Parlement une lettre du Roi Charles sur la conquete de la Catalogne. Ce Prince avouoit que c'étoit à la générosité de cette Princesse, à la valeur surprenante de ses Troupes, à la sage conduite de ses Officiers qu'il devoit cette conquête. A cet aveu si glorieux il ajoûtoit qu'en vain on l'avoit assisté, si on cessoit de le faire. Ce morceau de la lettre de ce Prince est un monument trop authentique de ce qu'a fait la Nation Angloise pour l'aggrandissement de la Maison d'Autriche, pour qu'il doive manquer à cette Histoire. „ Madame, je ne doute „ point que vous n'appreniez cette grande nouvelle avec des sen- „ timens d'une parfaite satisfaction, tant parce que cet heureux „ succès n'est qu'un fruit de vos armes toujours glorieuses, qu'à „ cause des mouvemens de bonté & de tendresse maternelle que „ vous avez pour moi & pour tout ce qui peut contribuer à l'a- „ vancement de mes intérêts ". Ainsi commençoit ce Prince; voi-

Remerciemens du Roi Charles.

ci

ci comme il finissoit. „ Je reçois tant de secours de votre Ma- „ jesté & de votre généreuse Nation, que je suis accablé de ces „ bontez & tout confus d'être cause d'une si grande dépense pour „ soutenir mes intérêts. Mais, Madame, je sacrifie ma personne, „ & mes Sujets dans la Catalogne exposent aussi leurs vies & leurs „ fortunes sur les assurances qu'ils ont de votre protection. Vo- „ tre Majesté & votre Conseil savent mieux que nous ce qui est „ nécessaire pour notre conservation. Nous attendrons donc le „ secours de votre Majesté avec une confiance entiere dans sa „ bonté & dans sa sagesse. On voit quelles sont les forces néces- „ saires, on voit la grande diversion que nous faisons à la „ France, & on ne peut point douter qu'elle ne fasse les derniers „ efforts contre moi, dès qu'il lui sera possible. Mais je ne doute „ point non plus que les mêmes efforts ne soient faits par mes Al- „ liez pour me défendre. Que peut-on vous dire, Madame? Vo- „ tre bonté vous donne l'inclination, & votre puissance vous four- „ nit le moien de soutenir ceux que la tyrannie de la France vou- „ droit opprimer. Tout ce que je puis insinuer à votre sagesse, „ ou à celle de vos Alliez, c'est que les forces emploiées dans ce „ païs ne seront point inutiles à la cause publique & qu'elles agi- „ ront avec la derniere vigueur contre les ennemis. Du camp „ devant Barcelone le vingt-deux d'Octobre mille sept cent cinq ".

Anne. 1705.

Des remerciemens si tendres, une confiance si parfaite, des demandes si naturelles, touchèrent le Parlement & la Reine. Il étoit en effet bien glorieux à la Nation qu'un Prince de l'auguste Maison d'Autriche implorât sa protection, lui demandât humblement du secours & reconnût qu'il tiendroit d'elle seule sa Couronne. Aussi, presque sur le champ, il fut résolu d'augmenter les subsides accordez de trois cent dix-neuf mille livres sterling. Anne, qui étoit venue elle-même communiquer à son Parlement ces grandes nouvelles, eut tout sujet d'être contente de la promptitude des Communes à entrer dans ses vues. Elles lui donnèrent encore une autre preuve de leur dévouement à ses volontez, qui dut lui faire plaisir & causer une joie bien délicate au Duc de Marlborough. C'étoit une Adresse que voici.

Adresse du Parlement.

„ Nous les très-obéïssans & fidèles Sujets de votre Majesté, les „ Seigneurs spirituels & temporels & les Communes assemblées „ en Parlement, n'étant pas allarmez sans raison des continuelles „ pratiques, que les Emissaires de la France ont mises cette année „ en œuvre, pour semer la jalousie & la division parmi les Alliez „ engagez dans cette guerre nécessaire pour soutenir les libertez „ de l'Europe, appréhendant que, si on ne traversoit pas ces ma- „ licieuses insinuations, elles ne vinssent avec le tems à intimider les „ esprits & abbatre le zèle de la Confédération, nous nous trou- „ vons obligez de supplier très-humblement votre Majesté qu'il lui

ANNE 1705.

„ plaise faire tout son possible pour conserver une bonne correspondance entre tous les Confédérez & particuliérement pour „ maintenir & cultiver une étroite amitié avec les Etats Généraux „ des Provinces Unies. Et nous supplions aussi humblement votre Majesté que, comme vous avez déja donné un grand & glorieux exemple à vos Alliez, il plaise aussi à votre Majesté d'emploier tous les moiens possibles pour encourager toute la Confédération à faire de prompts & puissans préparatifs, afin qu'on „ puisse pousser avec vigueur la guerre contre la France ". La Reine repondit que la concurrence des deux Chambres à cette Adresse lui étoit d'une satisfaction singuliere, que leur opinion seroit toujours pour elle d'un grand poids, & qu'enfin elle ne doutoit pas que tous les Alliez n'y eussent de justes égards.

Décision que l'Eglise n'est point en danger.

Les deux Chambres se réünirent encore dans un sujet, à quoi la Reine & son nouveau Conseil s'intéressoient presqu'autant qu'à la guerre. Elles s'accordèrent sur le non-danger de l'Eglise Anglicane & suppliérent la Reine d'emploier le poids de son autorité contre ceux qui diroient le contraire. Sa Majesté le fit par une proclamation aussi vive & aussi énergique que le fut en ce tems-là une Bulle de Clement XI. contre les Jansénistes. Ni la Bulle ni la Proclamation ne furent fort efficaces. On défendit la doctrine du Livre condamné par la Proclamation. On proposa cette espéce de problême, si l'affectation à dire qu'il n'y avoit point de danger ne prouvoit pas autant qu'il y en avoit, que l'auroit pû faire l'affectation à dire qu'il y en avoit? On publia un abrégé des preuves de ce danger. Premiérement, que le Roi Guillaume avoit fort favorisé les Non-Conformistes & sur tout les Presbytériens, comme étant de sa Religion, en leur permettant de bâtir des Eglises. Secondement, que, depuis quelque tems, on avoit établi des Ecoles tant à Londres que par tout le Roiaume, où on élevoit les Enfans dans les sentimens du Presbytéranisme, & que par conséquent dans quelque tems le nombre des Presbytériens surpasseroit celui des Episcopaux, ce qui sûrement mettroit l'Eglise en danger. Troisiémement, qu'on avoit pris soin de mettre des Maires dans les villes, des Sherifs dans les comtez, des Juges de Paix & des Connétables, tous Presbytériens, qui par leur autorité avoient fait choisir ce grand nombre de Députez Presbytériens qui dominoient dans la Chambre des Communes, ce qui mettoit l'Eglise dans un grand danger, qui deviendroit sans comparaison plus grand par l'union des Presbytériens d'Ecosse avec ceux d'Angleterre, puisque se soutenant l'un l'autre, ils seroient en état de faire quelles loix ils voudroient, pour rendre le Presbytéranisme la Religion dominante de la Nation Angloise comme il l'est de l'Ecossoise. Quatriémement, que quelques Evêques, par exemple celui de Salisbury, avoient été Presbytériens, qu'ils n'y avoient renoncé qu'en vûe de l'Epis-

l'Episcopat & qu'ils l'étoient encore dans le cœur. Cinquiemement, que la plus grande marque de la décadence de la Religion étoit l'abus monstrueux de la Conformité occasionelle & la résistance invincible qu'on avoit trouvée dans les Evêques mêmes à passer en Loi les seuls moiens efficaces de le corriger. A tout celà, comme font d'ordinaire ceux qui ont l'autorité en main, on répondit par une décision qu'il n'y avoit point de danger, & par la proclamation qui défendoit de dire le contraire. Toutefois la Convocation, c'est à dire, l'Assemblée du Clergé, qui se tenoit à Londres dans l'Eglise de saint Paul en même tems que le Parlement, avoit décidé qu'il y avoit du danger. Mais qu'est ce qu'une décision ecclésiastique en comparaison de celles du Parlement, qui peut, quand il le trouve à propos, abolir les loix anciennes & leur en substituer de nouvelles? ANNE. 1705.

Après tout il n'y avoit qu'à répondre à ces Ecclésiastiques ce qu'ils écrivirent eux mêmes peu de tems après aux Pasteurs de l'Eglise de Geneve. „ Il est très-eloigné de notre charité de censurer si severement les Eglises Réformées, qui par une nécessité „ inévitable, ont été contraintes contre leur propre sentiment „ d'abandonner la forme primitive du Gouvernement Episcopal. „ Nous sommes encore une fois très-eloignez de les censurer comme si elles étoient destituées de Pasteurs légitimes, ou de Sacremens administrez dans la maniere prescrite. Les plus célebres „ de nos Théologiens n'ont jamais porté de jugement qui condamnât en celà votre Eglise. Pourquoi tant de cris pour conserver ce qu'on reconnoît pouvoir cesser d'être en usage, sans „ cesser d'être une vraie Eglise, d'avoir des Pasteurs légitimes & „ des Sacremens administrez dans la maniere prescrite "? Cette lettre étoit des Docteurs & des Régens de l'Université d'Oxford, qui l'ecrivirent le vingt-trois Fevrier mil sept cent sept.

Une conformité de sentimens si parfaite dans les deux Chambres plut si fort à la Reine, qu'elle crut devoir leur marquer la satisfaction qu'elle en avoit. Elle le fit dans les termes les plus gracieux, le premier jour de Janvier „ Mylords & Messieurs, l'unanimité de vos „ délibérations en ce présent Parlement a déja produit un si bon „ effet dans toute l'Europe que je ne saurois m'empêcher de vous „ en témoigner ma satisfaction. La bonne disposition que vous „ avez fait voir à faire tout ce qui dépend de vous pour une „ union avec l'Ecosse m'est aussi fort agréable & j'espere qu'elle „ se trouvera être avantageuse aux deux Roiaumes & contribuera „ beaucoup à leur tranquilité. Je ne dois pas laisser passer l'occasion de vous remercier de tout mon coeur de la grande promtitude avec laquelle vous m'avez accordé les subsides. Je la regarde comme un gage assuré que vous expédierez avec le même 1706. Harangue de la Reine.

K 2 „ zele

ANNE. 1706.

„ zèle & la même affection pour mon service les autres affaires nécessaires au bien public pendant cette séance ".

Le Duc de Marlborough arriva à Londres le dix du même mois. Depuis la fin d'Octobre qu'il avoit quitté l'armée, il avoit toujours été occupé de négociations à la Haye & dans les Cours d'Allemagne. Il avoit même été à Vienne auprès de l'Empereur Joseph, apparemment pour le déterminer à s'accommoder avec les Mécontens de Hongrie, à quelque prix que ce fût, sauf à lui de les soumettre dans la suite, quand il auroit mis la France à la raison. Dans ces différentes courses le Général Anglois passa chez le Prince de Bade, qui le reçut comme s'il avoit ignoré qu'il avoit voulu se justifier à ses dépens de l'affront que le camp de Sirck lui avoit fait essuïer. Ce Lord étoit l'homme à la mode. Il étoit l'ame de toutes les entreprises & de tous les conseils. L'attache qu'on avoit pour lui étoit la mesure de la faveur & des récompenses. En un mot on disoit publiquement qu'il avoit succédé à Guillaume III. & qu'il étoit moins dangereux d'offenser la Reine que de lui déplaire.

Presqu'aussi-tôt qu'il fut arrivé, les Communes résolurent qu'il seroit remercié des grands services qu'il avoit rendus à la Reine & à la Nation & de ses prudentes négociations avec les Alliez. Il répondit à cet obligeant message qu'il étoit d'autant plus sensible à l'honneur, qu'on lui faisoit, qu'il pouvoit regarder avec mépris la malice secrette de quelques Particuliers, puisqu'il avoit la satisfaction de voir ses fideles efforts pour le service de la Reine & de l'Etat si favorablement reçus par la Chambre des Communes. Pendant son sejour à la Haye, il recommença ses plaintes sur l'opposition des Députez de leurs Hautes Puissances à l'affaire d'Over-Ysch. Il emploia tout ce qu'il avoit de talens & d'amis pour les engager à le laisser le maître des opérations de la campagne prochaine, leur promettant en ce cas-là de grands succès. Sa démande étoit d'une trop dangereuse conséquence. Elle fut refusée avec toute sorte de politesse, mais en même tems avec beaucoup de fermeté, & comme on ne doutoit pas que la Reine & son Conseil n'appuïassent les prétentions du Général, on donna des ordres précis au nouvel Ambassadeur, qu'on envoioit en Angleterre, de ne point se relâcher sur cet article. Leurs Hautes Puissances ne jugérent pas non plus à propos de consentir à l'augmentation de huit vaisseaux qu'on leur proposoit & qu'on tâchoit de leur extorquer. Ils crurent se devoir autant de fidélité qu'ils en devoient à leurs Alliez, & comme il ne retranchoient rien de ce qu'ils avoient promis, aussi n'y vouloient-ils rien ajouter. D'ailleurs, les Matelots manquoient, leurs Marchands n'eussent pas souffert tran-

Le Duc de Marlborough intrigue à la Haye pour être independant des Députez de l'Etat.

tranquillement qu'on eût dérangé leur commerce; & la constitution de leur Gouvernement, qui bannit sur tout la violence, ne leur permettoit pas de penser à des enrôlemens forcez.

Anne. 1706.

En Angleterre on n'avoit point ces attentions. Le Parlement annulla les loix qui défendoient ces sortes d'enrollemens. Tous ceux du peuple qui ne pouvoient payer leurs dettes étoient contraints de servir sur la flotte. Les Marchands se plaignirent inutilement que la disette de Matelots leur causoit de grandes pertes, ils ne furent point ecoutez. On demandoit à quoi servoit cette multitude prodigieuse de vaisseaux de guerre, puisqu'elle n'empêchoit pas les Armateurs François d'enlever des flottes marchandes entieres avec leur escorte. C'est tous les ans à recommencer, disoit-on. On tient la mer & trop longtems & dans des tems trop fâcheux. Les vaisseaux qui echappent à la tempête sont tout à fait délabrez & il en coute des sommes immenses, pour les remettre en état de servir. Pourquoi trente vaisseaux occupez tout l'été à empêcher dix-sept vaisseaux François de sortir de Brest? Vingt n'auroient-ils pas suffi & les dix surnuméraires n'auroient-ils pas été mieux emploiez à réprimer les courses des Armateurs de Saint Malo & de Dunkerque?

Plaintes de la Nation au sujet de la Marine.

Ce n'étoient là que des bruits populaires. Ils ne trouvèrent point d'accès au Parlement, qui presqu'en tout d'accord avec le Parti dominant de la Cour, approuvoit en tout ses démarches & prenoit sa défense avec beaucoup de vivacité. Les années passées on s'étoit plaint de l'administration des finances. Il fut résolu dans ce Parlement, à l'honneur du Comte Godolphin, intime ami du Duc de Marlborough, que les deniers publics avoient été duement emploiez selon les souhaits & à l'avantage de la Nation.

Lorsqu'on délibéroit sur un projet d'Acte envoié de la part des Seigneurs, un Membre des Communes, nommé César, se leva & dit avec beaucoup de liberté: *inutilement travaillerons-nous à la sureté du Gouvernement, tant que la Reine emploiera dans les affaires les plus secrettes des gens peu affectionnez à l'Etat. Il y a actuellement un noble Pair, sans l'avis duquel sa Majesté ne fait rien, lequel sous le Regne précédent entretenoit une étroite correspondance à la Cour de St. Germain. Je doute même qu'il n'y ait encore de fortes intelligences.* Cette liberté fut fort mal prise. A peine eut-il achevé de parler qu'il s'eleva un grand murmure dans l'assemblée, on se plaignit de ce Député, on le fit retirer sur le champ & il fut décidé, que ces paroles étoient injurieuses à la Personne & au Gouvernement de sa Majesté, que pour cette offense le dit Charles César Ecuier seroit envoié prisonnier à la Tour, que l'Orateur donneroit les ordres nécessaires pour l'y faire conduire, & qu'il y demeureroit pendant le bon plaisir de la Chambre. Si ce que ce Membre avoit dit étoit véritablement injurieux à la Reine, comme on le décida,

Affaire d'un Membre des Communes.

ANNE. 1706.

cida, il faut avouer qu'on a bien dit des injures aux Rois d'Angleterre dans leurs Parlemens, la liberté qu'on y a toûjours euë d'examiner la conduite du Souverain & celle de ses Ministres étant inséparable de semblables réflexions & expressions. Il falloit que ce Gentilhomme fût bien neuf dans le manege du Parlement & qu'il ne connût guères la disposition actuelle des esprits. Autrement il auroit sû que, pour ouvrir avec succès des avis sur certaines matières, il falloit auparavant s'assurer de quelques voix des plus fortes & des plus eclattantes, & que les Whigs dominoient à tel point dans le Parlement & à la Cour, qu'il y avoit une extrême imprudence à les choquer le moins du monde, particulièrement dans ces commencemens de leur supériorité.

On ne pouvoit rien ajouter aux complaisances de la Reine pour le Parlement. Quelques-uns de ses Membres se trouvoient impliquez dans la recherche de l'Auteur & des Débiteurs du *Mémoire Ecclesiastique*. A cette occasion Anne trouva bon de leur envoier le Message suivant par le principal de ses Secretaires d'Etat. „ Dans „ la recherche de l'Auteur du libelle intitulé *Mémoire de l'Eglise* „ *Anglicane* on a trouvé que quelques Membres de cette Chambre „ y etoient engagez. Mais sa Majesté a tant de délicatesse sur la „ moindre chose qui semble regarder les privileges des Communes „ qu'elle a voulu le leur faire connoître avant que de donner au„ cun ordre pour suivre cette affaire ". La Chambre ordonna sur le champ qu'on présenteroit une Adresse à la Reine pour la remercier de son message & des grands égards qu'elle avoit pour leurs privileges & pour la prier de faire continuer la recherche de ce libelle.

Confiance du Public en la Reine.

Ce fut sans doute cette grande union des deux Chambres entre elles & avec le Ministere, qui produisit dans le Public une telle confiance qu'avant la fin de Janvier on porta à l'Echiquier trois millions trois cent soixante & onze mille sept cent soixante & une livres sterling, ce qui fit qu'on refusa huit cent mille livres sterling que la Banque d'Angleterre offroit de prêter pour quatorze ans, sans autre intérêt que d'être continuée pour le même nombre d'années. Cette confiance & le zêle pour ce qu'on étoit convenu d'appeller le bien public alloient si loin que l'Empereur même trouva à emprunter un million d'ecus. A la vérité on n'eut pas d'abord une si grande disposition à lui faire ce prêt. Mais les exemples qu'on donna animèrent de manière que sa Majesté Impériale fut assez promtement satisfaite. Mylord Duc proposa de fournir cette somme par souscriptions volontaires, il souscrivit le premier pour seize mille livres sterling, son ami le Grand Thresorier s'engagea pour douze mille, d'autres personnes de qualité & de riches Marchands les imitèrent. Il n'étoit pas étonnant qu'un Grand Thréforier eût douze mille livres sterling dont il ne sût que faire; mais qu'un Genéral d'Armée, dont le fait n'est point d'a-

d'amasser, en eût seize mille, après en avoir donné cent mille comptant à sa Fille en mariage, c'est ce qui assurément doit paroître un peu extraordinaire. ANNE. 1706.

Le vingt-six Fevrier la Reine harangua le Parlement pour la troisieme ou quatrieme fois. Elle remercia les deux Chambres en général & dit en s'adressant aux Communes: „ Je me croi obligée „ de vous rendre graces en particulier d'avoir si promtement ac„ compli les assurances, que vous me donnâtes à l'ouverture de ce „ Parlement, d'expédier l'affaire des subsides avec toute la dili„ gence possible. On auroit de la peine à trouver d'exemples qu'on „ en ait dépêché de si grands & de si effectifs en si peu de tems. „ Je regarde celà comme procédant, non seulement de votre zèle pour „ le bien public, mais aussi d'une juste idée que vous avez conçue „ qu'il est nécessaire de faire des efforts extraordinaires pour soutenir „ & encourager nos Alliez & nous tenir prets de bonne heure à „ tâcher de déconcerter les desseins de nos ennemis". Le Parlement s'occupa ensuite à assurer la Personne & le Gouvernement de la Reine, aussi bien que la succession dans la Ligne Protestante.

Suite des affaires du Parlement.

On proposa différentes clauses toutes favorables à ces deux vûes, sur lesquelles on ne laissa pas d'avoir de la peine à s'accorder dans les deux Chambres. Les Communes mêmes se servirent de cette occasion pour faire passer un Bill, qu'elles avoient aussi fort à coeur que l'avoit eu le précédent Parlement. C'étoit de rendre les procédures du Parlement plus libres & plus désintéressées, en empechant ce grand nombre d'Officiers Civils & Militaires d'y avoir place. On avoit inféré ce Bill comme une clause de l'Acte de succession. Mais il en fut retranché à la pluralité de cent quatrevingt dixsept voix contre cent quatre vingt dix. Les banqueroutes fréquentes, dont plusieurs étoient frauduleuses, furent avec raison l'objet de l'attention de l'Assemblée. Elle fit des reglemens, dont la sévérité etoit bien capable d'empêcher un si criminel abus. Elle trouva aussi d'excellens moiens pour encourager le service de la Marine. Elle augmenta les gages & en donna même contre la coutume à ceux qui ne servoient pas actuellement. A ces moiens on ajouta une permission aux Juges de paix & aux Connétables de contraindre à servir sur les vaisseaux tous les Fainéans & Gens sans aveu, les Ouvriers mêmes qui n'avoient point actuellement d'ouvrage. On ordonna aussi que la peine de certains Coupables, qui consistoit à être transportez dans les Colonies de l'Amerique, seroit changée en celle de servir deux ans sur la flotte. Ce n'étoit pas faire beaucoup d'honneur au corps des Matelots que d'y aggréger ces sortes de gens. Quelque grandes que fussent les dépenses de la guerre, on pensa à aggrandir & à rendre plus commodes deux ou trois ports d'Angleterre & à rendre une ou deux rivieres navigables. On renouvella

ANNE. 1706. nouvella les loix contre les Papistes, à la requête de l'Evêque de Chester, qui s'étoit plaint de ce que les Papistes avoient perverti diverses personnes de la Religion Protestante, & entre autres une Dame nommée Hotsket. On naturalisa aussi trois cent François Réfugiez & il fut même déclaré qu'ils auroient droit de voter dans les élections des Députez au Parlement.

Le sentiment proposé par le Lord Haversham de faire venir en Angleterre l'Héritier présomptif de la Couronne n'eut point de succès. Le Chevalier Gwinn dans une lettre imprimée & adressée au Comte de Stamford entreprit de le soutenir & de le justifier. Il s'étendoit sur les raisons qu'il en avoit. La Princesse Sophie y étoit adroitement flattée, & ceux qui s'étoient opposez à ce qu'on la priât de venir y étoient fort maltraitez. Il étoit bien difficile qu'on traitât un sujet de cette nature sans que le respect dû à la Reine en souffrit.

Le Parlement prit connoissance de cette affaire. Il censura cet écrit d'une manière très-forte & demanda contre ceux qui l'avoient fait & publié le secours de la Puissance souveraine. L'adresse étoit en ces termes. „ Nous demandons la permission d'informer votre „ Majesté, qu'aiant sérieusement considéré un Libelle intitulé *Lettre du Chevalier Roland Gwinn au Comte de Stamford*, nous avons „ pris la résolution suivante: Que ledit libelle est scandaleux, faux, „ malicieux, tendant à semer la mésintelligence entre votre „ Majesté & la Princesse Sophie, & qu'il réfléchit extrêmement „ contre votre Majesté, la Princesse Sophie & les procédures des „ deux Chambres du Parlement. Ce libelle artificieux aiant été „ depuis peu artificieusement dispersé parmi vos Sujets, nous supplions très-humblement Votre Majesté de donner des ordres précis pour en découvrir l'Auteur, l'Imprimeur & ceux qui l'ont publié, afin qu'ils soient punis comme ils le méritent, selon la dernière rigueur des loix, & nous prions Votre Majesté d'emploier „ les moiens les plus propres, selon votre sagesse roiale pour „ prévenir dans la suite de si insolentes & si dangereuses entreprises ".

Une affaire d'une tout autre conséquence fut portée au Parlement. Les Seigneurs s'y portèrent avec beaucoup de chaleur. Elle fut plaidée en leur présence le vingtième Mars, & ce ne fut qu'après des examens & des disputes, qui ne finirent qu'à dix heures du soir, qu'ils prirent quelque résolution. Voici le sujet de ce procès.

Procès entre les Whigs & les Torys de la Caroline decidé à Londres.

Selon les loix fondamentales, établies par les Propriétaires de la Caroline, en vertu de la chartre que leur accorda Charles II, les Non-Conformistes, de même que les Membres de l'Eglise Anglicane, pouvoient être élus Membres du Parlement de cette Colonie. Le Lord Graville & d'autres puissans Propriétaires, apparemment Torys outrez & excessivement rigides, avoient fait passer un Acte le

le sixiéme Mai mille sept cent quatre, par lequel les Presbytériens ou Non-Conformistes étoient exclus de leur droit. De plus, le quatrième Novembre suivant, ils passèrent un autre Acte, par lequel étoient établis vingt Commissaires Ecclésiastiques, pour juger en dernier ressort des affaires concernant la Police & le Gouvernement de l'Eglise & de ses Ministres. Sur cet exposé, ouïes sans doute & considérées les raisons de part & d'autre, la Chambre des Pairs prononça premierement que l'Acte de l'Assemblée de la Caroline du quatriéme Novembre mille sept cent quatre, entant qu'il établissoit des Commissaires pour déplacer les Pasteurs & Ministres de cette Colonie, n'avoit aucun fondement dans la Chartre, comme étant contraire à la Raison & aux Loix du Roiaume & tendant à détruire la Constitution de l'Eglise Anglicane. Secondement, que celui du sixiéme Mai de la même année mille sept cent quatre intitulé, *Acte pour la plus grande conservation du Gouvernement de cette Province*, étoit fondé sur une fausseté en matière, contraire aux Loix d'Angleterre & à la Chartre accordée aux Propriétaires de cette Colonie, tendant à encourager l'athéïsme & l'irreligion, à détruire le commerce, à ruiner & dépeupler cette province. Sans cette décision des Pairs auroit-on crû en Angleterre que l'opposition aux Non-Conformistes, ou, ce qui revient au même, à la Conformité occasionelle, supposât & produisît l'athéïsme & l'irreligion? Ces conclusions n'étoient guères naturelles & il y avoit bien du chemin à faire pour en trouver les principes. ANNE. 1706.

En conséquence de ce prononcé, qui sentoit bien le génie ardent de l'Evéque de Salisbury, la Reine fut suppliée de prendre en pitié l'état malheureux de la Caroline & d'emploier les moiens les plus efficaces pour délivrer cette province de l'oppression sous laquelle elle gémissoit, & de faire punir selon les loix ceux qui en étoient les auteurs. Après des réglemens si utiles & des décisions si nécessaires, cette séance finit le vingt-septiéme Mars, à la satisfaction des deux partis. La Reine exprima la sienne de la manière la plus gracieuse, insistant particulièrement sur le bel endroit qui étoit l'union des deux Chambres, union aussi rare qu'elle étoit nécessaire. „ A l'ouverture de ce Parlement je „ recommandai sérieusement une entiere union d'esprit & d'af„ fection entre tous mes Sujets & un désir sincère d'éviter & „ d'éteindre toutes les occasions de division & d'animosité. Je „ voi avec beaucoup de plaisir que vos sentimens à cet égard ont „ été parfaitement conformes aux miens. Votre zèle unanime, que „ j'ai observé avec beaucoup de satisfaction, déconcerte tellement „ de pareilles entreprises pour l'avenir & donne un tel exemple à „ tout le Roiaume, que je ne doute pas que vous n'en ressentiez „ tous les effets à votre retour dans les Provinces. Je m'assu„ re aussi que vous vous appliquerez à avancer & à perfectionner

ANNE. 1706. „ ce grand ouvrage, dans lequel vous avez fait ici tant de progrès „ & qu'en continuant à montrer une juste indignation contre les „ procédures factieuses & turbulentes & à déconcerter ceux qui les „ soutiennent, vous ferez bien-tôt ressentir à tout le Roiaume les „ bons effets d'une conduite si prudente & si sage". Ces éloges méritez auroient fait beaucoup d'honneur. Mais la Reine ne vouloit pas faire réflexion que cette union, qu'elle loüoit si fort, loin de finir les divisions, les augmentoit, & que ce n'étoit qu'une union d'un parti contre l'autre, lequel s'unissant aussi, ne manqueroit pas de rendre la division d'autant plus dangereuse qu'elle feroit plus concertée.

Le Clergé opine que l'Eglise est en danger.

Il n'eût rien manqué à la satisfaction de Sa Majesté, si la Convocation eût suivi l'exemple du Parlement. Il s'en fallut beaucoup qu'elle ne fût aussi tranquille. La plus grande partie encourut même les espèces d'anathèmes portez par la proclamation de la Reine contre ceux qui soutiendroient cette proposition scandaleuse *que l'Eglise Anglicane est en danger*. On eut recours au remède ordinaire en pareil cas. En un mot on prorogea cette assemblée à différens termes, sans lui permettre de se réünir que pour entendre sa prorogation. La lettre de la Reine, qui ordonnoit cette prorogation, en qualité de Chef suprème de l'Eglise Anglicane, est assez curieuse, du moins par rapport à d'autres qu'à des Anglois, pour qu'elle ait ici sa place. Elle étoit du huit de Mars & adressée à l'Archevéque de Cantorbery.

„ Très-Révérend Pere en Dieu, nous avons bien du déplaisir „ de ce que les différens de la Convocation continuent & augmentent plutôt que de diminuer, & nous sommes d'autant plus surpris de ce malheureux état des choses que ç'a toujours été & „ sera notre soin constant de préserver la constitution de l'Eglise „ Anglicane, telle qu'elle est établie par les Loix, & de décourager toutes les divisions & innovations qu'on y voudroit suivre „ quelles qu'elles soient. Nous sommes résolus en notre particulier de maintenir notre Suprématie & la légitime subordination „ des Prêtres aux Evêques, qui en sont les principaux fondemens, & „ nous nous attendons que vous & vos Suffragans vous conformerez „ à cette nôtre résolution. Quoi faisant vous pouvez être assurez „ de la continuation de notre protection & faveur, & ni l'une ni „ l'autre ne manquera à notre Clergé, pendant qu'ils seront attachez à la constitution & obéïssans envers nous & leurs Supérieurs „ Ecclésiastiques & qu'ils se contiendront tous dans les bornes de „ la bienséance, sur tout ceux qui sont dans les Ordres sacréz. „ Nous vous requerons de communiquer cette nôtre volonté aux „ Evéques & au Clergé de la Convocation de votre Province. Et „ comme la Convocation est prorogée jusqu'au douzième Mars „ prochain, nous vous ordonnons, quand ce jour viendra, de la „ pro-

„ proroger encore jusqu'au tems que vous le jugerez à propos, & „ ainsi nous vous disons adieu ". ANNE. 1706.

La lecture de cette lettre fut accompagnée d'une espèce de tumulte. L'Evêque de Norwich fut délégué par l'Archevêque de Cantorbery pour intimer les ordres de la Reine. L'Orateur de la Chambre basse, car c'est à peu près la même police extérieure qu'au Parlement, fut mandé dans la Chambre haute. Il y vint accompagné de quelques autres Docteurs, qui prétendirent que l'Evêque de Norwich prenoit une place qui ne lui appartenoit pas. La lettre fut toutefois lûe, quoique peu écoutée & encore moins goûtée. On n'obéit à la prorogation qu'avec bien des murmures & précisément parce qu'on ne pouvoit faire autrement. Le Corps Ecclésiastique n'est point à craindre par lui-meme & n'a aucun pouvoir. Mais quand il trouve un Parlement susceptible de ses impressions & disposé à le seconder, il peut devenir redoutable. La Reine n'avoit rien à craindre de pareil. Ce Parlement tout Whig presque & Presbytérien étoit bien plus disposé à humilier les Ecclésiastiques qu'à écouter leurs plaintes & à faire valoir leurs prétentions.

Le Duc de Savoie presque accablé.

Tandis que la Reine & leurs Hautes Puissances faisoient les préparatifs de la campagne & excitoient leurs Alliez à les seconder & à leur fournir au moins à tems les troupes qu'ils leur paioient si exactement, l'ennemi commun ne s'endormoit pas. Nice & Montmelian s'étoient rendues à la fin de l'année derniere, ou au commencement de celle-ci. Pour achever de dépouiller le Duc de Savoie, on n'avoit plus qu'à lui enlever sa Capitale, & c'est à quoi on se préparoit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il ne paroissoit pas possible que ce Prince fût secouru. Dans cette extrémité il eut recours au refuge ordinaire des Alliez malheureux. Il écrivit à la Reine Anne une lettre très-forte. „ Madame, disoit ce „ Duc, c'est à ce coup que nous attendons quels doivent être les effets des promesses que Votre Majesté & Messieurs les Etats Généraux nous font espérer depuis si long-tems. Comme de notre „ côté nous n'avons rien oublié pour contribuer à l'avancement de „ la cause commune, nous ne pouvons pas croire que les hauts „ Alliez veuillent absolument nous abandonner. Les préparatifs „ que l'Ennemi fait pour assiéger notre ville capitale sont si grands „ & si publics que Votre Majesté ne peut les ignorer. Elle sait „ aussi que nous ne sommes pas en état sans un puissant & prompt „ secours de troupes & de munitions de guerre de rendre cette attaque inutile. L'état où l'Ennemi vient de réduire nos forteresses de Montmelian & de Nice sont d'assez puissans aiguillons „ pour nous porter à bien défendre Turin. Nous avons même „ pris de justes mesures pour celà. Mais, Madame, ce feroit „ tromper Votre Majesté, & nous tromper nous-même que de vous

ANNE. 1706. „ promettre de faire dans cette occasion échoüer les desseins de la „ France. A la vérité nous les reculerons autant que nous le pourrons, mais nous ne saurions nous flatter de faire d'avantage. Cependant de la perte de nos Etats dépend absolument la liberté „ de l'Europe. Faites y quelque attention, Madame, & songez „ que les conquêtes qu'on fera en Espagne ne dédommageront jamais les Alliez de la perte du Piémont. VICTOR AMEDEE. „ A Turin le quatrieme Janvier mille sept cent six ".

Quelque justes que fussent les demandes de ce Prince, la Reine Anne & les Etats Généraux se contentèrent de donner des ordres de faire passer à l'armée du Prince Eugene six régimens d'infanterie Allemande qui étoient à leur solde. Il est vrai que c'étoit tout ce qu'on pouvoit faire, & le Duc de Savoie ne pouvoit pas raisonnablement espérer, dans la situation ou il étoit, d'être secouru autrement que par de puissantes diversions qu'on feroit ailleurs, pour mettre la France dans la nécessité de lui donner quelque repit. Cette espérance même lui fut presque ôtée par la diligence du Duc de Vendôme, ou par la négligence du Comte de Reventlau, Général Danois, qui commandoit l'armée Impériale en attendant l'arrivée du Prince Eugene. Ce Général se laissa surprendre dans son camp. Il fut battu & mis en déroute. Il perdit presque tout son bagage & environ la moitié de ses troupes, de sorte que le Prince Eugene, qui arriva deux ou trois jours après cette défaite, se voiant poursuivi par le Vainquèur, fut obligé de gagner les montagnes du Trentin, où il attendit les secours qui lui venoient d'Allemagne.

Le Comte Reventlau battu par le Duc de Vendôme.

Un contretems si fâcheux fit craindre à la Reine que le Duc de Savoie ne pensât enfin à abandonner la Grande Alliance, qui paroissoit le négliger, pour donner toutes ses attentions à l'etablissement de Charles III. sur le thrône d'Espagne. Pour appaiser & pour affermir cet Allié mécontent, la Reine lui fit écrire par le Duc de Marlborough, ne doutant nullement qu'une lettre de celui, pour qui elle avoit tant de déférence, ne fit de grandes impressions. Ce Seigneur, après avoir rejetté la cause du retardement des secours, qu'on lui avoit promis, sur la lenteur des Princes d'Allemagne, s'avisa de prendre un ton de Prophete & de lui dire que les conjectures, qu'on tiroit de ce commencement de campagne, étoient fausses & qu'il étoit persuadé, qu'avant qu'elle finît, on verroit à l'egard de l'Italie ce qu'on avoit vû en Allemagne, où un moment avoit dissipé les projets & renversé les espérances de la France.

Un autre sujet d'inquiétude étoit la Catalogne. Les deux Couronnes avoient fait pendant l'hiver les préparatifs du siége de Barcelone. Dès la fin de Janvier, une escadre de vingt-six vaisseaux de guerre, commandée par le Comte de Toulouse, étoit prête à mettre

tre à la voile & à sortir de Toulon. Les troupes de terre n'arrivèrent pas assez tôt à la Flotte, & celle-cy à son tour, à cause des vents contraires, les arreta de sorte que Barcelone ne fut investie que le trois d'Avril, au lieu qu'elle auroit pû l'etre dès le mois de Fevrier. Ce retardement sauva la place. Car il étoit impossible que les vaisseaux Anglois, aiant tenu la mer jusqu'à la fin de Decembre, pussent former avant le mois d'Avril une flotte supérieure à celle de France. D'ailleurs l'Ennemi fit une faute considérable, en s'attachant au Mont Joui, au lieu de s'attacher au corps de la place & d'y faire promtement une breche pour donner l'assaut. Le siege traina & donna le tems au secours d'arriver. La Garnison pourtant n'étoit pas nombreuse. Mais elle fut renforcée par quantité de Bourgeois, qui prirent les armes, & par des Moines de toute espece, qui firent des actions de valeur, dont on ne voit guères d'exemples dans les vies des Peres du desert, ni de préceptes dans les devoirs de la vie monastique. Le Mont Joui tint dixhuit jours de tranchée ouverte. La Garnison l'abandonna & se retira dans la ville. ANNE. 1706.

Levée du siége de Barcelone par Philippe V.

L'Ennemi y fit une breche considérable. Mais les Assiégez avoient elevé derrière un grand retranchement garni de canons chargez à cartouche. En un mot, le secours arriva à tems, & dès que la flotte Angloise fut en mer, celle de France se retira. L'Amiral Leake débarqua sept à huit mille hommes sans opposition, & quatre jours après, c'est à dire le douze de May, Philippe V. & le Maréchal de Tessé levèrent le siége avec beaucoup de précipitation. Ils abandonnèrent quinze cent barils de balles de mousquet, cinq mille barils de poudre, huit mille epées, treize mille sacs de farine, du froment, de l'avoine à proportion. Ce Prince ne pouvant regagner la Castille par l'Arragon, qui avoit reconnu son Rival, fut obligé de passer par le Roussillon, pour faire le tour des Pyrénées & se rendre dans la Navarre.

Il est inconcevable qu'il n'ait pas été suivi dans sa retraite. Plus qu'à demi battu par la peur & par la fatigue, qu'auroit-il fallu pour changer cette retraite en fuite? Le Prince de Darmstat n'auroit apparemment pas manqué cette occasion décisive. On peut assûrer que jamais expédition ne fût plus mal concertée & si mal conduite. Le Maréchal de Tessé n'étoit pas heureux en siéges, témoin celui de Gibraltar. Il sembloit que le Conseil de France fût tombé en enfance, tant les ordres qui en venoient étoient extraordinaires. Une armée de dix-huit mille hommes devoit elle entreprendre le siége d'une place si importante, sans y avoir de bonnes intelligences, & n'auroit-il pas fallu porter le premier effort de la guerre dans le Roiaume de Valence & le réduire pié à pié, sans s'exposer à tout perdre? C'est ce que vouloit le Conseil d'Espagne. Mais celui de France voulut absolument qu'on marchât à Barcelone.

Quelque considérable que fût la perte, que les soins de la Reine

ANNE. 1706. Anne firent souffrir aux deux Couronnes en cette occasion importante, elle étoit pourtant legere en comparaison des disgraces qui les accablèrent le reste de la campagne. Jamais la France n'avoit été plus humiliée, si ce n'est peut-être aux Journées de Poitiers & de Pavie, où ses Rois furent prisonniers.

Les armées en Flandre se mirent de bonne heure en campagne. Avant la mi Mai elles étoient formées. Les François sous les ordres de l'Electeur de Baviere & du Marechal de Villeroy avoient repris leur camp de l'année passée sous Louvain derriere la Dille. Le Duc de Marlborough campoit aux environs de Maestricht & de Tongres. Les Généraux ennemis, selon les ordres qu'ils avoient, voulurent profiter du retardement des Troupes de Lunebourg, de Prusse & de Hesse, afin d'attaquer les Anglois & les Hollandois avec avantage. Dans ce dessein ils décampèrent le dix-neuf & s'avancèrent entre Tillemont & Judoigne, aiant la Ghette devant eux. Le même jour, le Duc de Marlborough marcha à Borchloo & y fut joint le vingt par les Danois. Il avoit le même dessein que les ennemis, à qui il epargna ou qui lui epargnèrent une partie du chemin. Chaque parti a pretendu que l'armée qu'il avoit en face étoit fort supérieure à la sienne. Les uns l'ont dit pour excuser la honte de leur défaite, les autres pour donner plus d'eclat à leur victoire. Ce qui est sûr, c'est que ni les uns, ni les autres, ne se feroient cherchez, s'ils avoient été si inférieurs en nombre de troupes qu'on l'a publié.

Le vingt-troisiéme de Mai, jour de la Pentecôte, les deux armées se trouvèrent en présence, sur les huit heures du matin. Elles n'avoient devant elles qu'un ruisseau presque à sec. Le Maréchal de Villeroy mit l'armée ennemie en bataille. Il appuia sa droite à la Tombe d'Ottemont vers la Mehaigne. Elle étoit composée de ce qu'on appelle en France la Maison du Roi soutenue de huit brigades d'infanterie. Elle avoit devant elle le village de Franquenie où on plaça quatre bataillons pour couvrir le flanc de cette droite. Il appuia sa gauche à Entreglise, autre village, où il posta quelques bataillons. L'infanterie de sa droite avoit devant elle le village de Ramillies, & celui d'Offuz couvroit l'infanterie de la gauche. On les garnit de quelque infanterie & de quelques pieces de canon.

Déroute des François à Ramillies.

Telle étoit la situation de l'armée ennemie, lorsque celle d'Angleterre & de Hollande arriva pour la combattre. Marlborough la mit en bataille à mesure qu'elle arriva. Il appuia sa droite au village de Foltz vis à vis d'Entreglise, où appuioit la gauche ennemie. Un marais séparoit ces deux ailes & les couvroit mutuellement. Il poussa sa gauche vers la Mehaigne le plus près de Franquenie qu'il lui fut possible. Le centre appuioit à Jandrouille, où il posta un corps de reserve de ses meilleures troupes, dont il se servit habilement

bilement pendant l'action & à qui il dut en partie le succès de cette journée. Anne. 1706.

Sur les onze heures les armées commencèrent à se canonner, ce qu'elles firent pendant trois heures. Le Général Anglois fit commencer le combat par l'attaque d'Entreglise & fut repoussé. Ce n'étoit qu'une fausse attaque, c'étoit contre la droite qu'il vouloit faire ses plus grands efforts, & il n'attaquoit leur gauche que pour engager les François à la fortifier aux dépens de leur droite. Soit que l'Ennemi connut son dessein, ou non, il ne changea rien à sa premiére disposition. Le Duc ne laisse pas de suivre son plan, il commande quelques bataillons pour attaquer le village de Franquenie, parce que son aile gauche ne pouvoit avancer qu'il ne fût maitre de ce poste. L'Ennemi qui en connoissoit l'importance, fit mettre pied à terre à quatorze escadrons de Dragons, qui se postèrent dans le vallon de Tavieres, pour couvrir le flanc de Franquenie & soutenir l'infanterie répandue dans les haies de ce village. Ce renfort si considérable détermina Marlborough à faire avancer sa gauche entière pour soutenir cette attaque. La droite des François se mit aussi en mouvement pour la repousser. En même tems le Duc fait avancer vingt-quatre pièces de gros canon pour battre Ramillies & commande douze bataillons pour attaquer ce village. Outre ces dispositions, il donne ordre au Duc de Wirtemberg, qui étoit au corps de reserve, à la tête de la cavalerie Danoise, de faire le tour par l'extrémité de sa gauche entre elle & le village de Tavieres, afin de prendre en flanc la cavalerie ennemie, tandis que la cavalerie Hollandoise l'attaquera de front. De plus, voiant que sa droite ne peut, ni attaquer, ni être attaquée avec succès, il en tire cinquante escadrons pour fortifier sa gauche, ce qui lui donne lieu de faire une nouvelle disposition de cavalerie, qui déconcerte absolument celle des François, & il la range sur quatre lignes de profondeur, sans aucun intervalle entre les escadrons de la même ligne.

Les François ne s'apperçurent point de ces mouvemens & de ces dispositions qui devoient leur être si fatales. Autrement ils auroient pû aussi faire venir la cavalerie de leur gauche. Le poste de Franquenie fut cependant forcé. Pour arrêter la suite de ce commencement d'echec, l'Electeur de Baviere donna ordre à la Maison du Roi, en qui il avoit mis sa principale confiance, d'attaquer la cavalerie des Alliez. Il faut rendre justice à ses Ennemis, cet ordre fut exécuté avec une bravoure étonnante, il n'y eut même que les succès de ces braves gens qui furent cause de leur perte. Leur ligne étoit disposée à la maniére ordinaire, c'est à dire qu'il y avoit du vuide entre chacun de leurs escadrons. Chaque escadron perça la ligne dans l'endroit où il l'attaqua. Ils en firent autant à la seconde. Quelques-uns mêmes pénétrèrent jusqu'à la quatrième ligne. Mais les

ANNE. 1706.

les parties de ces lignes qui répondoient aux intervalles de leurs escadrons, les prirent en flanc & se replièrent sur eux. En vain firent-ils les plus grands efforts pour se rallier. Il fallut céder à la force & se retirer comme on put, & la cavalerie ordinaire, destinée à soutenir la Gendarmerie & les Mousquetaires, les voiant enveloppez, se débanda, sans avoir combattu.

Les douze bataillons, que le Duc de Marlborough avoit destinez pour attaquer le village de Ramillies, le firent pendant que la cavalerie se battoit. Ils y trouvèrent beaucoup de résistance. Mais la cavalerie victorieuse, prenant ce poste en flanc, contraignit cette infanterie à l'abandonner. Elle se retira pourtant en assez bon ordre avec le reste de l'aile droite. La cavalerie de la gauche ennemie, qui n'avoit point combattu, se retira de même & se forma sur la hauteur entre Offuz & le Mont Saint André, pour favoriser la retraite des autres troupes. Ce fut le Marquis de Mezieres qui fit ce mouvement, le seul qui fut fait à propos pendant cette action, ainsi ce Marquis fut le seul Officier Général des ennemis, qui osa se montrer. L'Electeur de Baviere ni le Maréchal de Villeroy ne parurent point sur le champ de bataille. On a même assuré en France que ce fut un Anglois, fait prisonnier par hazard, qui apprit à Villeroy qu'il avoit perdu la bataille, & qu'il étoit tems qu'il se sauvât, s'il ne vouloit pas être une seconde fois prisonnier.

Les François battus se retirèrent par différens endroits. Comme les Chefs avoient disparu, ou qu'ils avoient perdu la tête, leur retraite fut encore plus ruineuse pour eux que ne l'avoit été l'action. Le régiment du Roi infanterie de cinq bataillons, qui pendant l'action n'avoit pas tiré un coup de fusil, se retirant par la plaine, qui est entre Ramillies & Judoigne, se débanda étourdiment pour aller prendre ses havresacs. Un corps de cavalerie Danoise tomba sur eux, &, sans un bois qui se trouva sur leur droite, il n'en seroit pas echappé un seul. Il arriva encore un accident, qu'un peu d'ordre & de soin auroit certainement prévenu. Quelques chariots de l'avant-garde, s'étant rompus dans un défilé, arrêtoient les bagages & l'artillerie. Les Troupes sans Chef, qui se retiroient en assez bon ordre, trouvant ce chemin embarrassé, se débandèrent, & quoiqu'ils ne fussent pas poursuivis, ils jettèrent leurs armes pour fuir plus vîte. Marlborough averti de ce désordre détacha la plus grande partie de sa Cavalerie & de ses Dragons après les Fuiards. Quantité furent pris avec l'artillerie, le bagage & les caissons, qui se trouvèrent abandonnez.

Les François abandonnent presque toute la Flandre.

Ceux qui echappèrent à la poursuite des Alliez se retirèrent partie à Louvain, à Bruxelles, à Nivelle, à Namur & dans d'autres places du Brabant. Une autre partie se sauva dans les bois. Plusieurs désertèrent. On a pu remarquer que le Général Anglois emploia dans cette

action

action le ftratageme qui lui avoit fi bien réüffi à Hochftet. On dit communément qu'un homme de fens ne fe laiffe pas prendre deux fois au même piege. Il eft etonnant que le Duc de Baviere qui certainement étoit homme de guerre ait démenti ce proverbe. Anne. 1706.

Cette victoire du moins pour les fuites valoit bien celle de Hochftet. Cependant elle fut beaucoup moins exaltée. Etoit-ce qu'accoutumé à battre les François, on fut moins fufceptible du plaifir de les avoir battus, ou que leur peu de réfiftance eût diminué le mérite de la victoire, ou enfin que le Vainqueur, eut eu plus de fuccès qu'il n'avoit cru en avoir ? Pour les François & la plûpart de leurs Officiers Généraux ils y perdirent le refte de leur réputation. Louis XIV. avoit voulu cette année réparer par de grands efforts la gloire de fes armes. Mais il s'y étoit mal pris. Eviter le combat, couvrir les places les plus importantes, c'étoit ce qu'il avoit à faire, ou, s'il vouloit quelque chofe de plus, il devoit donner à fes Troupes des Généraux en qui ils puffent avoir confiance, & non pas oppofer des Capitaines décriez ou malheureux à un Duc de Marlborough.

L'Electeur & le Maréchal fe retirèrent à Louvain, & voiant que les Troupes, qui les avoient fuivis plûtôt qu'ils ne les avoient amenées, n'étoient pas fuffifantes pour garder le paffage de la Dyle, ils abandonnèrent cette place & les grands magazins qu'ils y avoient. L'Electeur arriva à Bruxelles le lendemain de fa défaite. Il fit emballer fes papiers & fes meubles les plus précieux & rejoignit le Maréchal, avec lequel il fe retira fous le canon de Gand, après avoir évacué Bruxelles, Malines, Liere. Ils ne s'y crurent pas encore en fureté. Ils vinrent fe réfugier fous le canon de Lille, abandonnant encore Gand, Bruges, Oudenarde & les autres places, qui n'étoient pas affez fortes ou affez bien munies pour foutenir un fiége.

Anvers fut la feule ville des Païs-Bas Efpagnols qu'ils n'abandonnèrent pas. Le Marquis de Caracena, Commandant de la citadelle, qui paffoit autrefois pour la plus forte de l'Europe, la rendit, à condition qu'on lui en laifferoit le gouvernement. Celui qui y commandoit les Troupes Françoifes fit fa capitulation à part, &, fans avoir été attaqué, il eut tous les honneurs militaires, excepté celui de fortir par la breche.

Tant de conquêtes inefpérées, qui n'avoient pas couté un coup de canon, infpirerent au Vainqueur le defir d'en faire d'autres. On s'y oppofa dans le confeil de guerre. Le Général d'Auwerkerke même ne fut pas de fon fentiment. Pour eviter les longueurs des lettres & des réponfes, il fe rendit à la Haie pour engager leurs Hautes Puiffances à confentir à l'exécution de fes projets. S'il n'obtint pas tout ce qu'il fouhaitoit, il en obtint une partie & il parut qu'on avoit confenti qu'il affiégeât Menin, à condition qu'auparavant il prendroit Oftende. La tranchée fut ouverte devant cette place la nuit du vingt-trois au vingt-quatre de Juin. Elle fe rendit le fix de Juil-

ANNE. 1706. Juillet. Une escadre Angloise l'avoit attaquée par mer, & d'ailleurs le Gouverneur Espagnol, le Commandant des Troupes Françoises & les Bourgeois n'étoient gueres d'accord. La pluspart des maisons furent brûlées ou renversées par le feu prodigieux de terre & de mer.

Pendant ce siége l'armée ennemie se rassembloit. Le Maréchal de Marsin amena d'Allemagne vingt-deux bataillons & vingt-deux escadrons. Le Maréchal de Villars eut ordre de détacher de son armée trente bataillons & vingt-six escadrons. Le Duc de Vendôme fut retiré d'Italie pour venir en Flandre prendre la place du Maréchal de Villeroi qui avoit obtenu la permission de se retirer. Ce nouveau Général se ressentoit de son origine. Il étoit arriere-petit-fils d'Henri IV, un des grands Rois qu'ait eu la France & un des grands Capitaines de son tems. Il avoit la pénétration, le coup d'œil, l'intrépidité qui font les grands Capitaines, avec la générosité & la libéralité qui conviennent aux grandes places. Le Prince Eugene, si justement fameux, ne fit rien en Italie, tandis qu'il eut le Duc de Vendôme en tête. Cependant son arrivée en Flandre ne rétablit pas les affaires ; mais elle rassura le Soldat & arrêta les progrès rapides des Alliez.

L'Electeur de Baviere, en attendant qu'il fut arrivé, forma des camps en plusieurs endroits. Il y en avoit un sous Ypres de vingt mille hommes. Il envoia dix mille chevaux dans l'Artois pour y consumer les fourrages secs & pour en apporter des grains. Le Maréchal de Vauban, qui commandoit à Dunkerque, traça deux camps, l'un entre le canal de la Moer & celui de Bergues, l'autre entre le canal de Bergues & celui de Bourbourg, il les fit fortifier à sa manière & y plaça environ quinze mille hommes. Le reste des troupes étoit répandu dans les villes de Flandres & d'Artois, non seulement pour les garder, mais aussi par la nécessité de se remettre en équipage. Ces différens corps ne se réünirent que le dix-huitiéme d'Août derriere la Deule au nombre de soixante & onze bataillons & cent cinquante escadrons, après que le Duc de Vendôme les eut joints.

Menin pris. A peine Ostende étoit-il pris que le Duc de Marlborough pensa au siége de Menin. C'étoit une fort grande entreprise, cette ville étant fortifiée de maniere à ruiner une armée avant que de pouvoir être prise, d'autant plus que les François, instruits de ce dessein, avoient eu soin de la munir de tout ce qui étoit nécessaire pour une longue & vigoureuse défense. Ils avoient chargé du soin de la défendre un Lieutenant-Général, qui avoit quelque réputation, mais qui la perdit absolument en cette occasion, où il auroit dû en acquerir. On prétendit qu'il avoit été mal choisi, parce que la défense d'une ville est une affaire d'infanterie & que toûjours il avoit servi dans la cavalerie. La Garnison étoit de douze bataillons & de huit cent Dragons destinez à faire l'office de Grenadiers, ce qui faisoit en tout

tout quatre mille trois cent vingt-six Soldats, non compris deux cent quatrevingt quatorze Sergens, soixante & un Sous-Lieutenans, cent trente & un Lieutenans & quatrevingt huit Capitaines. Ce siége fut distingué, non par la belle ou longue résistance des assiégez, mais par les travaux & la vivacité des attaques des assiégeans. Cette ville est d'une médiocre grandeur. Vauban l'avoit fortifiée à plaisir, sans pourtant la charger de beaucoup d'ouvrages. La Lis qui passe au milieu oblige à une grande étendue de circonvallation & sépare en deux l'armée qui l'attaque. Sans être commandée, elle est presque tout à fait enterrée. Le Général Salisch commença à l'investir le vingt-trois de Juillet avec trente-deux bataillons & vingt-quatre escadrons. On travailla dès le lendemain aux lignes de circonvallation, qui devoient avoir trois lieues d'étendue. Les assiégez de leur côté travaillérent fortement à vuider les magazins & à mettre en état les chemins couverts & les glacis. Occupez eux-mêmes, ils n'interrompirent guères ceux qui travailloient à les enfermer. Ils laissérent même dans leurs environs quelques maisons & plusieurs arbres & haies qui facilitèrent beaucoup les approches. Les lignes de circonvallation & les autres ouvrages nécessaires à la sûreté & à la commodité des assiégeans occupèrent pendant douze jours, & la trenchée ne fut ouverte que la nuit du quatre au cinquiéme d'Aout. S'il y avoit eu quelque lenteur aux préparatifs, la vivacité & la vigueur des attaques répara abondamment le tems perdu. La place fut obligée de se rendre au dix-septiéme jour de trenchée ouverte. A la vérité, le feu fut épouvantable & si bien conduit que l'artillerie des assiégez fut bien vite démontée. Les ouvrages à leur tour se trouvèrent dirigez avec tant de prudence, que sans s'être rendu maître d'aucun ouvrage extérieur, on fit breche au corps de la place & on attacha le mineur au principal bastion. Enfin la vigilance fut si grande que depuis la trenchée ouverte aucune sortie des Ennemis ne réüssit. On leur accorda un capitulation plus honorable qu'ils ne la méritoient. Preuve évidente qu'ils s'étoient mal défendus, c'est que pendant ce siége il n'y eut que quarante-neuf Officiers tuez ou blessez, cinq cent Soldats tuez & huit cent blessez. Le Gouverneur fut fort blâmé. Il se retira à une de ses terres, où il cacha sa honte le reste de ses jours. On publia qu'il s'étoit perdu dès le commencement du siége, &, qu'effraié du grand feu des assaillans, il s'étoit caché dans le meilleur souterrain, d'où il n'étoit sorti qu'après avoir fait battre la chamade. Dans un cas pareil l'Etat-Major & les Officiers de la Garnison n'avoient-ils pas droit de se faire un Commandant?

Anne. 1706.

Et Dendermonde.

La prise de Dendermonde ne tarda pas à suivre celle de Menin. Après la bataille de Ramillies, il eût été fort aisé de s'en emparer. Mais, au milieu de tant de conquêtes qu'on avoit à faire, on ne pensa

ANNE. 1706. point à celle-là, ou on y pensa un peu trop tard. L'Electeur, revenu de sa fraieur, y envoia un détachement de cinq ou six cens hommes, qui mit le Gouverneur en état de soutenir un siége, qu'on fut obligé de changer en blocus, afin d'assiéger plus librement Ostende & Menin. Le Général Churchill frere du Duc de Marlborough fut chargé de cette expédition. Il investit la Place tout à fait le vingt-cinquiéme d'Août, & le premier de Septembre il fit ouvrir la trenchée. Le Gouverneur se vit bien-tôt forcé de capituler. Le Géneral Churchill, sachant qu'il y avoit de la division entre lui & le Commandant François & que d'ailleurs il avoit peu de vivres, voulut l'avoir prisonnier de guerre, à quoi il fut obligé de consentir, à condition néanmoins qu'on ne désarmeroit pas les Officiers & qu'on leur laisseroit leurs équipages aussi bien qu'aux Soldats. Cette garnison étoit de huit ou neuf cens hommes. Elle valoit bien peu, si elle ne valoit pas ce qu'il en avoit coûté pour la prendre.

Et d'Ath. Le huit de Septembre, les troupes qui avoient fait ce dernier siége, & celles qui étoient restées autour de Menin, rejoignirent le Duc de Marlborough. Le neuf, il passa l'Escaut sur six ponts qu'il avoit fait construire vis à vis le village de Polte, à dessein de s'approcher d'Ath, dont il avoit résolu le siege. Cette ville fut investie le treize par le Velt-Maréchal d'Auwerkerque avec trente huit bataillons & vingt-six escadrons. Depuis ce tems jusqu'au vingt on travailla aux lignes de circonvallation & aux autres préparatifs nécessaires, sans lesquels on se presseroit en vain d'ouvrir la trenchée. Cette place est située sur la riviere de Dendre. Elle a trois portes & les fortifications en sont fort régulieres. Il y a huit bastions & autant de demies lunes qui couvrent les courtines. Celle du côté de la haute Dendre sont en tenaillons, & les courtines sont couvertes de tenailles. La Garnison étoit de deux mille hommes sous les ordres d'un Gouverneur Espagnol & d'un Commandant François. La trenchée fut ouverte la nuit du vingt au vingt & un du côté de la porte de Mons. Dès cette premiere nuit, on poussa une parallele à trois cent pas de la contrescarpe, sans perdre un seul homme, parce que les ennemis s'étoient persuadez que la trenchée s'ouvriroit au meme endroit où le Maréchal de Catinat l'avoit fait faire dans la derniere guerre, d'autant plus que les breches n'avoient point été réparées & qu'actuellement elles n'étoient fermées qu'avec des fascines. Dans cette idée, ils avoient placé leur canon de ce côté-là, sans examiner si on ne les attaqueroit pas d'un autre comme on le fit, le Général d'Auwerkerque aiant trouvé que le terrain entre le ruisseau de Cambron & la Dendre étoit plus favorable pour les travaux & pour la vûe des ouvrages. Ce siége fut conduit avec autant de vigueur & d'habileté que celui de Menin, & quoique la place fût sans comparaison moins bon-

ne

ne & bien moins fournie de troupes & de munitions, elle se défendit beaucoup mieux. Après quatorze jours de trenchée ouverte, la Garnison réduite à huit cens hommes fut faite prisonniere de guerre. C'est ainsi que finit la campagne de Flandre, plus utile encore que glorieuse. La Flandre Espagnole reconnut le Roi Charles, & outre que les Alliez eurent des quartiers d'hiver bien plus commodes que ceux qu'ils avoient auparavant, la France fut entamée par Menin & obligée de faire hyverner ses troupes sur ses propres terres. ANNE. 1706.

Troupes Angloises triomphent en Espagne.

Les troupes Angloises & Hollandoises triomphoient pareillement en Espagne. Outre la prise de Barcelone, dont nous avons parlé, & la soumission volontaire de la Catalogne & d'une partie des Roiaumes de Valence & d'Arragon, le Lord Galloway, secondé du Marquis das Minas Général des Portugais, s'empara d'Alcantara. Le Gouverneur, qui pouvoit se défendre longtems avec quatre mille cinq cens hommes de Garnison, vendit sa place & la Garnison, & consentit à se rendre prisonnier de guerre. Il voulut pourtant sortir par la breche. Ainsi le Lord Gallowai fut obligé, pour lui donner cette satisfaction, de faire battre la muraille trois jours durant, après quoi ce brave Espagnol, plus content de n'avoir pas tué un seul homme aux Portugais que de n'en avoir perdu aucun, sortit avec tous les honneurs militaires & puis se rendit prisonnier. Ces sortes d'actions ne doivent se lire qu'avec horreur. N'y avoit-il point dans une si nombreuse Garnison quelque homme d'honneur & de courage qui s'opposât à cet indigne Gouverneur? Quel qu'eût été son sort, il auroit été plus digne d'envie que celui de ce perfide. Le Général Anglois prit ensuite Marialva & Coria, places peu importantes en elles mêmes, mais qui ouvroient & assuroient le chemin de la Castille. Il proposa ensuite aux Portugais de marcher à Madrid. Ils le refusérent, dans la crainte que Barcelone ne fût prise & que les Espagnols ne vinssent leur couper la retraite. Seulement ils voulurent bien s'avancer jusqu'à Almaraz sur la frontiere d'Estramadure, dont ils avoient dessein de rompre le pont. Mais, quand ils y furent, leur peur redoubla & ils resolurent de retourner sur leurs pas. Cependant, comme ils n'avoient point d'Ennemi en tête, à force de prieres & de remontrances, ils consentirent à faire le siege de Ciudad Rodrigo, qui se rendit après cinq jours de siége. Dans cet intervalle on apprit la levée du siége de Barcelone. Alors les Portugais voulurent bien marcher à Madrid. Pendant leur marche, Philippe V. se rendit dans cette capitale avec les pitoiables restes de son armée. Il n'y fit pas long séjour. N'etant pas en état de la disputer au Lord Gallowai, il la lui abandonna. Ce Général y entra le vingt-six de Juin & y fit proclamer Charles III. sans succès, presqu'aucun Habitant de cette grande ville n'aiant mêlé sa voix aux acclamations des Troupes. On dépêcha Couriers sur Couriers à ce Prince pour hater sa marche. Tandis qu'il s'arreta sous je-

ANNE 1706. ne sai quels prétextes, les secours de France arrivèrent, les Espagnols s'animèrent plus que jamais à la défense de Philippe, le Lord Gallowai fut obligé à son tour d'abandonner Madrid & les environs & de se retirer à Guadalaxara, où Charles III. le joignit le sixieme d'Aout avec le Comte de Peterborough & six mille hommes. Cette armée alla camper entre le Tage & la Trana où elle demeura jusqu'au commencement de Septembre.

La crainte des Portugais n'avoit pas été tout à fait vaine. Ils ne purent rentrer en Portugal, & furent obligez de prendre la route du Roiaume de Valence, où le Maréchal de Berwik les conduisit un peu de trop près à leur gré. Le Lord Gallowai prétendit l'année suivante (dans une Apologie publiée à Londres) que Charles III. avoit perdu la partie pour n'etre pas venu à Madrid dans le tems qu'il lui avoit marqué. Ce Prince étoit allé à Tarragone pour se rendre à Madrid par le Roiaume de Valence. Puis, changeant de dessein, il prit la résolution de marcher à Sarragosse, pour se faire voir à ses nouveaux Sujets. Le sejour qu'il y fit donna le tems à son Rival de lui fermer de ce côté-là l'entrée de la Castille, de sorte qu'il fut obligé de retourner sur ses pas pour y entrer par Valence. Dans l'apologie dont j'ai parlé on apportoit les raisons de cette manœuvre. Si elles sont vraies, elles partoient d'une politique bien profonde & faisoient voir que les Alliez dans la suite ne devoient pas beaucoup compter, ni sur la reconnoissance de la Maison d'Autriche en général, ni en particulier sur celle de Charles III. On y disoit que ce Prince eut moins d'egard aux instances réiterées du Lord Gallowai, (il lui avoit dépêché quarante Couriers) qu'aux mauvais conseils du Prince de Lichtenstein, du Comte de Fuensalida & de quelques autres de ses Officiers Allemans, qui lui firent entendre que son empressement à passer à Madrid l'obligeroit à trop de reconnoissance envers les Portugais & les Généraux des Alliez, qui venoient de lui gagner la Couronne, au lieu qu'en différant son départ, il n'en feroit redevable qu'à l'affection de ses Peuples.

Union de l'Ecosse. Quelque grands que fussent les succès des Troupes & des Généraux de la Reine, elle en avoit personnellement elle même de bien plus considérables par les grands avantages qui assuroient pour toûjours aux Anglois la paix avec leurs plus proches Voisins, & une grande augmentation de puissance. C'est l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre que je veux dire. C'est-là le bel endroit de ce Regne. Lui seul suffit pour le faire chérir de l'Angleterre & l'engager à ne s'en souvenir qu'avec la plus vive reconnoissance. Depuis près de deux siecles, c'est-à-dire, avant même que les deux Couronnes d'Ecosse & d'Angleterre fussent réünies sur la même tête dans la famille des Stuarts, on avoit pensé à cette union, & même quelques Rois d'Angleterre y avoient travaillé. Mais les difficultez de cette entreprise, causées tant par l'antipathie naturelle des deux nations, que par

par la fierté des Ecossois, qui paroissoient déterminez à ne cesser jamais d'être ce qu'ils avoient été, c'est à dire un peuple particulier, libre, indépendant, avoient obligé d'y renoncer, ou au moins d'en désister. ANNE. 1706.

Henry VIII. fut le premier qui en conçut le dessein. Il offrit dans cette vue Marie sa fille à Jacques V. Roi d'Ecosse, & pour prévenir les difficultez, qui pourroient arriver après sa mort touchant la succession, il promit de déclarer ce Prince, immédiatement après son mariage, Duc d'York & Lord Lieutenant ou Viceroi d'Angleterre. Le Prince Ecossois avoit assez de penchant à accepter cette offre. Mais le Clergé du Roiaume & la Cour de France trouvèrent le moien de la faire rejetter.

Edouard VI., poursuivant le projet de son Pere, proposa d'épouser Marie, Reine d'Ecosse, ainsi que le Parlement de ce Roiaume en étoit convenu dès le Regne précédent. Les Catholiques & les François s'y opposérent encore. C'est ce qui donna lieu à une guerre, qui finit par la bataille de Musselburgh & par la conquête d'une partie de l'Ecosse. Cependant le Vainqueur invita de nouveau les Ecossois à unir leur Couronne à celle d'Angleterre. Voici comme il s'exprimoit dans sa Proclamation. *Nous vous avons défaits à la guerre, & nous vous offrons la paix. Nous prenons vos Places, & nous n'usons point du droit de conquête. Nous nous rendons maitres de l'Ecosse, & nous vous offrons l'Angleterre. Que pouvons nous faire plus pour vous que de nous réünir ensemble par le Commerce & par des Mariages, & que d'abolir celles de nos Loix, qui le défendoient, ou qui pourroient mettre obstacle à une amitié reciproque entre les deux Nations? Nous nous obligeons, non seulement de renoncer au pouvoir, nom, titre, droit, ou prétention de Conquerans, mais encore de subir le sort des Vaincus, en un mot de perdre notre nom avec l'honneur de la victoire, pour nous confondre ensemble sous l'ancien & commun nom de Bretons. Nous cherchons, non à deshériter votre Reine; mais à faire que ses Héritiers le soient aussi d'Angleterre. Nous cherchons, non à vous ravir vos Loix & Coutumes; mais à vous délivrer de l'oppression où vous êtes.* Ces propositions paroissoient généreuses dans la bouche d'un Souverain victorieux. Les Ecossois ne laissèrent pas de les refuser & on n'y pensa plus que sous le Regne de Jacques I.

Ce Prince, tout à la fois Roi d'Angleterre & d'Ecosse, souhaitoit que les deux Couronnes fussent inséparablement unies. D'abord les deux Nations se prêtèrent à ses vues. Les Commissaires nommez par leurs Parlemens s'assemblèrent à Westminster pour délibérer. Ils convinrent de plusieurs articles. Mais le Parlement d'Angleterre ne voulut consentir qu'à ceux qui regardoient la paix & l'amitié des deux Roiaumes. Le Roi ne se rebuta point. Le Parlement d'Ecosse reprit cette affaire par son ordre. Il confirma les articles arrê-

ANNE. 1706. arrêtez par les Commissaires, en stipulant les conditions suivantes: Premierement, qu'ils seroient aussi ratifiez par le Parlement d'Angleterre, faute de quoi ils n'auroient point force de loi, & secondement, que si l'union avoit lieu, l'Ecosse demeureroit cependant une Monarchie absolue & indépendante & qu'on ne toucheroit point à ses Loix fondamentales. Les Puritains d'Angleterre furent charmez d'une union si avantageuse pour eux. Mais ils en triomphèrent avec trop d'éclat & trop tôt. Les Anglicans, avertis par la de ce qu'ils avoient à craindre, déclamèrent dans le Parlement, dans la Convocation, dans la Chaire, contre les Ecossois, & prenant en même temps le Roi par son foible, ils l'engagèrent à substituer au projet d'unir les deux Roiaumes celui de faire reconnoitre sa Suprématie en Ecosse & d'y etendre les limites de la Prérogative Roiale.

L'entreprise abandonnée par ce Prince devoit encore moins réüssir à Charles II. Du moins Jacques avoit-il ménagé le juste amour des Ecossois pour la liberté & pour l'indépendance de leur Nation. Charles au contraire ne se proposoit pas moins que de faire des deux Roiaumes une Monarchie inséparable pour lui & ses Héritiers & Successeurs & que de réduire les deux Parlemens en un. Il croioit acheter assez cher cet avantage, en s'offrant de confirmer les Loix civiles & ecclésiastiques de l'Ecosse & de maintenir les divers privileges & avantages dont elle jouissoit. Les Ecossois en jugèrent autrement, & c'est ainsi que cette affaire tomba & fut oubliée jusqu'en l'année mille sept cent, que Guillaume III. l'aiant remise sur le tapis, elle manqua de nouveau. Il n'y renonça pourtant pas encore. Elle fut même le dernier objet de ses soins.

Avant que de mourir, il en parla à la Princesse, qui alloit lui succéder, & il en recommanda fortement l'exécution à ses Ministres, qu'il supposoit devoir l'être sous le Regne suivant. Il avoit digéré ce projet méthodiquement & l'avoit divisé en trois parties. Dans la première il marquoit les articles sur quoi il falloit particulierement insister. C'étoit la succession dans la Ligne Protestante & nommément dans la Maison d'Hanover. Il n'est point de moien, dit ce Prince, sans même en excepter la guerre, qu'on ne doive emploier pour déterminer l'Ecosse à consentir à cet article essentiel, d'où dépend la sûreté & le bonheur de l'Angleterre, aussi bien que sa splendeur & sa dignité. On voit assez les raisons qu'il avoit de parler de la sorte, & d'ailleurs il étoit visible que, sans cette reconnoissance, l'union projettée étoit impossible. Le second article essentiel consistoit dans l'abrogation du Parlement d'Ecosse, & dans l'infériorité en nombre des Députez de cette nation pour la représenter au Parlement d'Angleterre, afin que la pluralité des voix assurât à l'Angleterre la direction des affaires & une espece d'indépendance, ou même de souveraineté par rapport à la Nation unie. Le troisiéme point sur quoi il falloit insister, c'étoit l'assu-

l'aſſujettiſſement aux mêmes taxes & aux mêmes impoſitions établies, ou à établir en Angleterre, de même qu'aux nouvelles loix qui ſeront ou pourront être dans la ſuite jugées néceſſaires à l'avantage commun des deux Nations unies. A ces articles eſſentiels, qu'il falloit obtenir de l'Ecoſſe, il en joignoit d'autres qu'on devoit lui accorder, avant même qu'elle les demandât. Tels étoient la communication du commerce & des privilèges qui pouvoient le concerner, la conſervation du Presbytéraniſme, même ſans tolerance pour l'Epiſcopat, ou ce qui revient au même, pour la Liturgie Anglicane, & la manutention de tous les droits, coutumes, privilèges de la Nation en général & de chacune des villes & des communautez en particulier. ANNE. 1706.

La ſeconde partie préſcrivoit la manière dont il faudroit ſe conduire dans cette entrepriſe. Il eſt hors de doute, diſoit cet habile Prince, que la propoſition revoltera d'abord les Ecoſſois, ou que du moins elle ne paſſera pas ſans avoir eſſuié quantité d'examens, de remontrances, d'oppoſitions, de proteſtations, d'invectives. Il n'y faudra oppoſer que la patience, la modération, la condeſcendance. En leur laiſſant jetter leur feu, on connoitra leurs ſentimens, on ſaura qui ſont ceux qui dominent dans les aſſemblées, qui ſont les plus à craindre & qu'on aura plus intérêt de gagner, & ce ne ſera qu'après avoir fait ces obſervations & ces découvertes qu'il faudra joindre les moiens particuliers aux moiens généraux. Ce projet trouvera auſſi des oppoſitions en Angleterre pour le fonds & pour la manière. Le Parlement voudra prendre connoiſſance de cette affaire. C'eſt ce qu'il faudra empêcher le plus qu'il ſera poſſible. Les hauteurs des Ecoſſois le choqueront. Il voudra emploier des moiens de rigueur & guérir les excès par d'autres excès. D'autres, ou manque de lumieres, ou par des vûes malignes & contraires au Gouvernement, feront tous leurs efforts pour faire échouer ce projet. L'unique moien de ſurmonter ces obſtacles, c'eſt la diſſimulation, l'attention à reconnoitre les mauvais conſeils, & la fermeté à ne les point ſuivre.

Il entroit enſuite dans le détail des moiens particuliers. Les charges qu'on a à donner ſeront un moien puiſſant de ſe faire des créatures. En les confiant à ceux, dont on ne ſera pas ſûr, on les gagnera peut-être & on les rendra infailliblement ſuſpects, on fera du moins naitre de l'envie & de la jalouſie dans ceux qui y prétendoient, ou qui pouvoient les eſpérer. Quand on peut donner & qu'on le fait à propos, il eſt aiſé de faire changer d'idées & de ſentimens. Le parti où on trouve ſon compte paroît preſque toûjours le plus juſte, & il eſt rare qu'on préfère ce qu'on appelle bien public à ſon intérêt particulier. Les fréquentes prorogations du Parlement ſeront auſſi d'un grand ſecours. Elles ſuſpendront l'exécution des réſolutions contraires. Elles donneront le tems de s'aſ-

ANNE. 1706.

s'assûrer peu à peu du grand nombre des suffrages. C'est en cette occasion plus qu'en toute autre qu'il faut faire usage de cette maxime, *divisez pour regner*. Je connois, ajoutoit-il, la Noblesse Ecossoise. Il en est peu à qui je puisse actuellement me fier pour le succès de cette affaire. Mais aussi il en est peu que je ne vienne à bout de gagner quand je voudrai l'entreprendre. Il entroit à cet égard dans un grand détail. On trouvera bon que je le supprime. Il est des secrets, que l'Histoire même ne doit révéler qu'après qu'une longue suite d'années les a meuris.

Dès que la Reine Anne fut montée sur le throne, elle pensa à l'exécution de ce grand projet, & plus hardie, ou peut-être plus éclairée du moins sur cet article que celui qui l'avoit dressé, elle regarda la guerre, où elle s'engagea, comme une circonstance favorable à son entreprise. Elle connoissoit aussi-bien que son Prédécesseur la délicatesse des Ecossois par rapport à leur souveraineté & à leur indépendance. Elle savoit à quels excès ils étoient capables de se porter pour empêcher qu'on n'y donnât la moindre atteinte. Mais elle savoit en même tems que leur haine contre le Papisme étoit encore plus vive que l'amour de leur souveraineté & de leur indépendance, d'où elle concluoit avec une espèce de certitude que la guerre, qui pouvoit la faire triompher, s'ils y donnoient occasion par leurs divisions, les tiendroit sûrement dans les bornes d'une modération, qui empecheroit les mauvais effets de leurs refus & de leur résistance. L'événement vérifia la justesse de ses vûes & la solidité de ses raisonnemens.

Commissaires nommez pour faire le traité d'union.

Les Commissaires qu'elle nomma ouvrirent leurs conférences le vingt-six d'Avril à Cockpit près de Whitehall. Ils se trouvoient au nombre de trente pour l'Angleterre (1) & de trente-un pour l'Ecosse (2). On assûre, qu'à deux près, (l'Archeveque d'York, qui

(1) Les Archevêques de Cantorbery & d'York ; Guillaume Cowper Garde du Grand Sceau; Sidney Lord Godolphin Grand Thrésorier; Thomas Comte de Pembroke & Montgomery Président du Conseil ; Jean Duc de Newcastle Garde du Petit Sceau; Guillaume Duc de Devonshire Grand Maitre de la Maison de la Reine; Charles Duc de Somerset Grand Ecuyer ; le Duc de Bolton ; les Comtes de Sunderland & de Kingston; le Vicomte Townshend; les Lords Wharton, Grey, Powlet, Somers, Hallifax; Jean Smith; les Marquis d'Hattington & de Granby, les Chevaliers Hedges & Harley principaux Secretaires d'Etat ; Henry Boyle Chancelier & Sous Thresorier de l'Echiquier; les Chevaliers Jean Holt & Thomas Trevor, Chefs-Justice, l'un du Banc de la Reine, l'autre de la Cour des Plaids-Communs ; les Chevaliers Edouard Northey & Simon Harcourt Procureurs-Généraux ; le Chevalier Jean Cook Avocat Général, & Etienne Waller Docteur en Droit.

(2) Le Comte de Seafield, Chancelier d'Ecosse ; le Duc de Queensberry, Garde du Petit Sceau ; les Comtes de Marr & de Loudon, Principaux Secretaires d'Etat; les Comtes de Sutherland, de Morton, de Weems, de Leven, de Stair, de Roseberry, de Glasgow; les Lords Campbell, Duplin, Ross ; les Chevaliers Hugues & David Dalrymple, Robert Dundass d'Armistoun, Alexandre Ogilvie, Patrice Johnstown, & Jacques Smallet de Bonhill; Adam Cockburn d'Ormistoun, Ro-

qui ne vint pas une seule fois à l'Assemblée, & George Lockhart de Carnwath) tous étoient Whigs, ou dévouez à la Cour, quoique quelques-uns eussent uniquement en vûe des intérêts personels, & que plusieurs se proposassent des desseins plus vastes qu'ils ne le faisoient paroître. On mettoit parmi les premiers le Lord Godolphin. On a même écrit † que se voiant généralement blâmé pour avoir fait passer l'Acte de sureté, il songea moins à procurer une union parfaite des deux Roiaumes, qu'à amuser les Anglois de l'espérance flatteuse du succès, & qu'enfin il n'eut pour but que de tirer cette affaire en longueur jusqu'à ce qu'il se crût à couvert de la haine de ses ennemis. Quant aux seconds, voici les intentions qu'on leur a prêtées. Toujours amoureux de l'idée brillante, qu'ils s'étoient faite, ou d'une République de la Grande Bretagne, ou pour le moins d'une Monarchie dépendante du Peuple, ils se flattoient de la faire réüssir, quand l'Ecosse auroit perdu sa souveraineté & ses loix, & qu'au lieu d'un Parlement particulier, elle n'en auroit plus qu'un en commun avec les Anglois, où le petit nombre de ses Représentans seroit perdu & comme enseveli dans la foule de ceux de l'autre Roiaume. A moins de ce changement, ils craignoient ce qui étoit arrivé sous les Regnes des deux Charles, c'est-à-dire, que quand ils oseroient toucher à la Prérogative Roiale, les Ecossois ne vinssent encore la maintenir.

ANNE. 1706.

† *Lockhart.*

Au contraire, un Historien Whig * prétend que les Commissaires Ecossois étoient la plûpart Torys & Jacobites, jusques-là que l'opposition connue de leurs principes à ceux de la Cour fit croire qu'un Ministère, qui les avoit nommez, ne pouvoit pas souhaiter sincérement l'union. Quelle apparence en effet qu'on aille de gaieté de cœur commettre ses intérêts à ses ennemis? Cependant, selon lui, ce fut cette qualité-là même qui les fit choisir, & le politique Comte de Stair, qui conduisoit cette machine, fut celui qui le conseilla à la Reine. Il jugea que, si on pouvoit gagner des personnes aussi agréables au gros de la Nation Ecossoise, leur autorité entraineroit leur parti, & qu'ils feroient tomber le Parlement d'Ecosse dans leurs sentimens.

* *Gilbert Burnet.*

Il n'est pas impossible de concilier ces deux récits. Il est vrai que les Commissaires Anglois étoient Whigs. Peut-être aussi que plusieurs d'entre eux, en feignant de se laisser conduire par la Cour, ne travailloient que pour eux-mêmes, & qu'en un mot ils suivoient uniquement leur projet de République. On reconnoît de même que jusques alors les Commissaires Ecossois avoient ouvertement tenu le parti de Jacques II. & de Jacques III. Mais la Cour pou-

Robert Stuart de Tillicultrie, François & Hugues Montgomery, George Lockhart, Guillaume Morison, Alexandre Grant, Guillaume Seton de Pidmeddon, Jean Clark de Pennycook, Daniel Stuart, & Daniel Campbell d'Arutennet.

ANNE. 1706. pouvoit se les être attachez depuis ce tems-là, & il y a grande apparence qu'elle l'avoit fait. Sans compter que des gens sages ne changent point de parti à moins d'un grand intérêt, on a des preuves presque incontestables que la Reine fit païer des sommes considérables aux principaux Membres du Parlement d'Ecosse. Auroit-elle moins fait pour les Commissaires de ce Roiaume?

Il ne laissa pas de s'élever quelques débats entre les Députez des deux Nations. Peut-être les affectoit-on des deux côtez, afin qu'il n'y parût point de collusion trop marquée. Néanmoins, après quarante quatre conferences, qui ne durèrent qu'un peu plus de trois mois, on fût d'accord sur une affaire, qui étoit de nature à occuper plusieurs années, & les Commissaires des deux Nations signèrent le Traité à Londres le six d'Aout.

Articles de l'union des deux Roiaumes.

Il consistoit dans les articles suivans: „ Les deux Roiaumes „ d'Ecosse & d'Angleterre seront d'orenavant unis à perpétuité en „ un seul Roiaume sous le nom de Grande-Bretagne, à commencer „ le premier jour de Mai prochain. Les armes dudit Roiaume seront telles que S. M. l'ordonnera. Les croix de Saint André & „ de Saint George seront jointes ensemble de la maniere que S. „ M. le trouvera bon, & on les emploiera dans tous pavillons, „ drapeaux, étendards, bannieres, tant par mer que par terre.

„ La succession à la Monarchie du Roiaume uni de la Grande-„ Bretagne & des terres & seigneuries qui en dépendent sera, de„meurera & continuera, après Sa Majesté & au défaut d'Enfans „ issus de son corps, à la très Excellente Princesse Sophie Electrice „ Douairière d'Hanover & à ses Hoirs issus de son corps etant Pro„testans, sur lesquels la succession est etablie par un Acte du Par„lement fait en Angleterre la douzieme année du Regne de feu sa „ Majesté Guillaume III. intitulé *Acte pour une plus ample limitation* „ *de la Couronne & pour mieux assûrer les droits & libertez des Sujets*, „ & que tous les Papistes & Personnes mariées à des Papistes se„ront exclus & incapables à perpétuité d'hériter, posséder ou jouir „ de la Couronne impériale de la Grande Bretagne & des Terri„toires qui en dépendent, ou d'aucunes parties d'iceux, & en „ tous & tels cas semblables la Couronne & le Gouvernement se„ront possédez par une Personne Protestante comme elle en au„roit hérité & joui, en cas que telle personne Papiste, ou mariée „ à un Papiste fut morte naturellement; conformément à l'ordon„nance pour la succession du Royaume d'Angleterre faite dans un „ autre Acte du Parlement d'Angleterre intitulé, *Acte déclarant les* „ *droits des Sujets & pour etablir la succession de la Couronne.*

„ Le Roiaume uni de la Grande Bretagne sera représenté par un „ seul & même Parlement, lequel sera nommé le Parlement de la „ Grande Bretagne.

„ Tous Sujets du Roiaume uni de la Grande Bretagne auront, „ après

„ après l'union, entière liberté & correfpondance de commerce & „ de navigation dans tous les ports & places dudit Roiaume uni „ & des terres & colonies qui en dépendent, & il y aura communication de tous les autres droits, privileges & avantages qui „ appartiennent ou qui peuvent appartenir aux Sujets de l'un ou „ l'autre Roiaume, à la reſerve de ce qui eſt expreſſément & autrement convenu daus ces articles. ANNE. 1706.

„ Tous les vaiſſeaux appartenans aux Sujets de ſa Majeſté en Ecoſſe au tems de la ſignature de ce Traité, quoique conſtruits „ hors du Païs, ſeront eſtimez & paſſeront pour vaiſſeaux de la fabrique de la Grande Bretagne. Les Propriétaires feront ſerment „ que ces vaiſſeaux leur appartenoient du tems de la dite ſignature, „ & qu'aucun Etranger directement ou indirectement n'y a aucune „ part ou interêt, lequel ſerment ſera fait en préſence des Officiers „ de la Douane, leſquels l'atteſteront & l'enregiſtreront, duquel enregiſtrement ſera délivrée copie au maitre du vaiſſeau & un double de la dite copie ſera envoié à Edimbourg & à Londres.

„ Toutes les parties du Roiaume uni auront toujours, après „ l'union, les mêmes avantages & privileges & ſeront foumis aux „ mêmes défenſes & reſtrictions & reglemens de Commerce, & „ tenues aux mêmes douanes, & les droits d'entrée & de ſortie etablis en Angleterre au commencement le l'union auront lieu après „ l'union par tout le Roiaume uni.

„ Toutes les parties du Roiaume uni ſeront à perpétuité depuis „ l'union tenues aux mêmes impôts ſur toutes les liqueurs ſujettes „ aux impôts, & les impôts, qui ſe trouveront être mis en Angleterre ſur telles liqueurs au commencement de l'union, auront „ lieu par tout le Roiaume uni.

„ Depuis l'union, tout le ſel qui ſera apporté des Païs etrangers „ en Ecoſſe ſera chargé des mêmes droits d'entrée dont ce ſel eſt „ préſentement chargé pour l'entrée en Angleterre, & ils y ſeront „ levez & pris de la même maniere. Mais l'Ecoſſe ſera exemte „ pendant l'eſpace de ſept ans, à commencer depuis l'union, de „ paier ſur le ſel qui y ſera fait les droits qui ſe paient maintenant „ ſur le ſel qui ſe fait en Angleterre. Après l'expiration des dites „ ſept années, on y ſera ſujet, & pendant les dites ſept années „ d'exemption on n'apportera point de ſel d'Ecoſſe en Angleterre, „ ni par mer, ni par terre, ſous peine de confiſcation du ſel, des „ voitures & de vingt ſchelings d'amende pour chaque vaiſſeau „ du ſel, au payement dequoi le Voiturier & le Propriétaire feront tenus ſolidairement & pourront être empriſonnez pendant „ ſix mois juſqu'au payement de la dite amende. Toute boiſſon „ & toute chair ſalée venant d'Ecoſſe en Angleterre ſera ſaiſie & „ confiſquée.

„ Quand la ſomme d'un million neuf cent nonante ſept mille ſept

 „ cent

ANNE. 1706. „ cent & foixante trois livres huit fchelings quatre fous & demi „ fera ordonnée par Acte du Parlement de la Grande-Bretagne „ pour être levée dans la partie du Roiaume uni appellée aujourd' „ hui Angleterre, fur les terres ou autres chofes taxées ordinaire- „ ment dans le dit Roiaume par ordre du Parlement, pour donner „ des fubfides à la Couronne, cette partie du Roiaume uni appel- „ lée aujourd'hui Ecoffe fera chargée par le même Acte d'une fom- „ me de quarante huit mille livres, comme etant la quote-part de „ l'Ecoffe dans cette taxe, & ainfi proportionellement pour chaque „ fomme qui fera levée au deffus ou au desfous en Angleterre, & „ la quote-part de l'Ecoffe, qui fera levée & recueillie comme elle „ fe leve & recueille aujourd'hui dans le dit Roiaume, fera toute- „ fois fujette aux reglemens qui feront faits à cet egard par le Par- „ lement de la Grande Bretagne.

„ Pendant la continuation des droits refpectifs fur le papier tim- „ bré, le velin, le parchemin, par des Actes qui font maintenant „ en vigueur en Angleterre, l'Ecoffe ne fera point chargée desdits „ droits refpectifs.

„ Pendant la continuation des droits païables en Angleterre fur „ les fenêtres & les lumieres, qui doivent finir au premier jour du „ mois d'Aout mille fept cent dix, l'Ecoffe ne fera point chargée „ des mêmes droits.

„ Pendant la continuation des droits païables en Angleterre fur „ le charbon de toute efpece & qui doivent ceffer le trentieme jour „ de Septembre mille fept cent dix, l'Ecoffe ne fera point chargée „ des dits droits fur les charbons qui s'y confumeront; mais elle „ en fera chargée comme l'Angleterre pour ceux qui ne s'y con- „ fommeront pas.

„ Le Roiaume d'Ecoffe ne fera chargé d'aucun autre droit im- „ pofé par le Parlement d'Angleterre avant l'union, à la referve „ de ceux dont on eft convenu dans ce Traité. Et comme on „ ne fauroit fuppofer que le Parlement de la Grande Bretagne „ impofera jamais aucune forte de charge au même Roiaume uni, que „ celles qui feront trouvées néceffaires pour le bien & confervation „ du tout, & ce eu-égard aux circonftances & aux forces de cha- „ que partie du Roiaume uni, il a été arrêté qu'on n'infiftera plus „ fur aucune exemtion, mais qu'on s'en tiendra à la détermina- „ tion du Parlement de la Grande Bretagne.

„ Tout ce que païera de taxes le Roiaume uni, qui fera „ emploié à acquitter les dettes d'Angletterre contractées avant „ l'union, il en fera tenu compte au Roiaume uni, & l'équiva- „ lent qui lui en reviendra fera emploié à acquitter fes dettes „ contractées auffi avant l'union, & d'autres utilitez qui lui fe- „ ront particulieres, & Sa Majefté fera autorifée à nommer „ des Commiffaires qui aient infpection fur ces équivalens & fur

„ leur

„ leur emploi & qui en rendent compte au Parlement de la „ Grande Bretagne. Anne. 1706.

„ Du moment de l'union & après, la monnoie fera du même „ titre & valeur par tout le Roiaume uni comme elle est pré- „ sentement en Angleterre, & l'Hotel de la Monnoye sera con- „ tinué en Ecosse sous les mêmes régles que la Monnoie d'An- „ gleterre, & sera sujet à tel reglement que sa Majesté ou ses „ Hoirs & Successeurs, ou le Parlement de la Grande Bretagne „ le trouveront à propos.

„ Du moment & après l'union, on se servira par tout le „ Roiaume uni des mêmes poids & mesures qui sont à présent „ établis en Angleterre, & les modeles desdits poids & mesu- „ res seront gardez dans les Bourgs d'Ecosse, à qui la garde des „ poids & mesures qui sont aujourd'hui en usage appartient de „ droit special. Tous lesquels modeles seront envoiez aux „ dits Bourgs, formez sur ceux qui sont gardez dans l'Echiquier „ à Westminster, & seront néanmoins sujets aux réglemens, „ qui seront jugez utiles par le Parlement de la Grande Bre- „ tagne.

„ Les Loix concernant le réglement du commerce & des doua- „ nes, & les taxes auxquelles en vertu de ce Traité, l'Ecosse „ doit être sujette, seront en Ecosse les mêmes après l'union „ qu'en Angleterre. Toutes les autres Loix qui sont usitées dans „ le Royaume d'Ecosse seront après l'union, & nonobstant l'u- „ nion, dans la même vigueur qu'auparavant, à la reserve de cel- „ les qui sont contraires aux termes de ce Traité. Mais elles „ pourront être changées par le Parlement de la Grande Bretagne, „ avec cette difference entre les Loix concernant les Droits pu- „ blics, la Police & le Gouvernement civil, & celles qui concer- „ nent le Droit particulier, que les premieres pourront être les „ mêmes par tout le Roiaume uni, & qu'il ne sera fait aucun „ changement dans les autres, à moins que ce ne soit pour l'uti- „ lité évidente des Sujets d'Ecosse.

„ Le College de Justice sera & demeurera, après & nonobs- „ tant l'union, en tout tems en Ecosse, tel qu'il est maintenant „ établi par les Loix de ce Roiaume, & avec la même autorité & „ les mêmes privileges qu'avant l'union, étant néanmoins sujet „ aux réglemens qui pourront être faits pour mieux administrer „ la Justice par le Parlement de la Grande Bretagne. Toutes les „ Jurisdictions de l'Amirauté seront sujettes au Lord Grand- „ Amiral ou aux Commissaires de l'Amirauté de la Grande Bre- „ tagne. La Cour de l'Amirauté qui est maintenant établie en „ Ecosse sera continuée, avec les mêmes droits & autoritez „ qu'elle a aujourd'hui, jusqu'à ce que le Parlement de la Grande „ Bretagne y fasse les réglemens & changemens qui seront ju-

„ gez

ANNE. 1706. „ gez expédiens pour le Roiaume uni. Il y aura toujours en Ecosse „ une Cour d'Amirauté pour terminer les causes maritimes qui au- „ ront rapport aux droits particuliers de l'Ecosse, laquelle néanmoins „ sera sujette aux réglemens & altérations qui seront jugez devoir „ être faits par le Parlement de la Grande Bretagne. Les droits „ héréditaires d'Amirauté & de Vice-Amirauté subsisteront comme „ droits de propriété avec la même clause que cy dessus. Il en „ sera de même de toutes les autres Cours qui sont maintenant dans „ le Roiaume d'Ecosse, soit qu'elles soient souveraines ou subal- „ ternes. Aucunes causes d'Ecosse ne pourront être évoquées, „ ni renvoyées de la connoissance des Cours à la Chancelerie, „ du Banc de la Reine, des Plaids communs, ou de quelque autre „ Cour à Westminster, & les dites Cours ou aucunes autres sem- „ blables après l'union n'auront pas le pouvoir de connoitre, revoir „ ou changer les actes ou sentences des Judicatures d'Ecosse, ou d'en „ suspendre l'exécution. Après l'union, il y aura en Ecosse une „ Cour d'Echiquier avec les mêmes droits & attributions & indé- „ pendances que la Cour d'Echiquier qui est en Angleterre, & que „ celle qui est actuellement en Ecosse, jusqu'à ce que le Parlement „ de la Grande Bretagne en forme une nouvelle. Sa Majesté „ pourra après l'union continuer en Ecosse un Conseil Privé pour „ le maintien & la conservation de l'ordre & de la paix publi- „ ques, jusqu'à ce que le Parlement de la Grande Bretagne juge „ à propos de le changer, où d'établir quelque autre méthode effec- „ tive.

„ Toutes les charges, toutes les jurisdictions héréditaires, les „ charges, les jurisdictions à vie, seront conservées aux Proprié- „ taires comme droits de propriété, de la même maniere qu'elles „ sont aujourd'hui possédées, nonobstant ce Traité.

„ Les droits & les privileges des Bourgs Roiaux d'Ecosse, tels „ qu'ils sont aujourd'hui, demeureront dans leur entier, après & „ nonobstant l'union.

„ En vertu de ce Traité, seize Pairs d'Ecosse au tems de l'u- „ nion feront le nombre de ceux qui devront avoir séance & voix „ dans la Chambre des Seigneurs, & quarante-cinq feront le „ nombre des Représentans pour l'Ecosse, dans la Chambre des „ Communes du Parlement de la Grande Bretagne. Lesquels „ Députez & Représentans de la Nation Ecossoise feront les mé- „ mes sermens en tel tems & de la maniére que les Membres „ des deux Chambres du Parlement d'Angleterre ont coutume de „ les préter, faire & signer, & sous les memes peines. Et ces „ mots *de ce Roiaume*, *de la Couronne de ce Roiaume*, mention- „ nez dans les sermens & déclarations qui étoient dits pour signi- „ fier la Couronne & le Roiaume d'Angleterre, seront enten- „ dus de la Couronne & du Roiaume de la Grande Bretagne.

„ Les

„ Les seize Pairs d'Ecosse, mentionnez dans l'article précédent „ pour avoir séance dans la Chambre des Seigneurs du Parlement „ de la Grande Bretagne, auront tous les privileges que les Pairs „ d'Angleterre ont actuellement ou pourront avoir après l'u- „ nion, & particulierement le droit de séance au jugement des „ Pairs, auquel cas, en tems d'ajournement ou de prorogation du „ Parlement, les dits seize Pairs seront sommez de la même ma- „ niere & auront les mêmes pouvoirs & privileges à un tel juge- „ ment qu'aucun autre Pair de la Grande Bretagne. Et, si au cas „ susdit, il n'y avoit point de Parlement, les seize Pairs qui au- „ ront assisté au dernier Parlement seront sommez de la maniere „ & anx conditions que cy-dessus. Et tous les Pairs d'Ecosse „ & leurs Successeurs seront après l'union Pairs de la Grande-Bre- „ tagne, auront rang & préséance proche & immédiatement après „ les Pairs de pareil ordre & dégré en Angleterre au tems de l'union „ & devant tous les Pairs de la Grande-Bretagne qui pourront être „ créez après l'union, & seront jugez comme Pairs de la Grande- „ Bretagne & jouïront de tous les Privileges des Pairs ansfi plei- „ nement & entiérement qu'en jouïssent maintenant les Pairs d'An- „ gleterre, à la reserve de ceux qui sont attachez aux Pairs en-tant „ qne Membres de la Chambre des Seigneurs, & notamment ce- „ lui d'assister au jugement des Pairs. ANNE. 1706.

„ Après l'union, il y aura un grand Sceau ponr le Roiaume uni „ de la Grande-Bretagne, différent de celui qui est usité mainte- „ nant dans l'un & dans l'antre Roiaume. L'écartellement des Ar- „ mes qui conviendra le mieux à l'union sera laissé à la disposi- „ tion de Sa Majesté, & en attendant, le grand Sceau d'Angle- „ terre servira de grand Sceau pour le Roiaume uni. L'Angle- „ terre & l'Ecosse, même après l'nnion, se serviront du Sceau „ dont elles se servent maintenant dans toutes les affaires relatives „ aux droits & concessions particuliéres de chaqne Nation. Le „ Scean privé, le Cachet des Cours de Justice & tous les Sceaux „ des Cours dont on se sert aujourd'hui en Ecosse, seront con- „ tinuez tant qu'il plaira à sa Majesté, & ces Sceaux & les „ Gardes des dits Sceaux seront sujets aux reglemens que le „ Parlement de la Grande-Bretagne trouvera bon de faire cy- „ après “.

„ Toutes les Loix & Statuts des deux Roiaumes, en tout ce qu'ils „ seront contraires & ne pourront subsister avec les termes de ces „ Articles ou aucuns d'eux, cesseront & seront abolis par l'union, „ & seront déclarez être ainsi par les Parlemens respectifs desdits „ Roiaumes “.

Réflexions sur l'union des deux Roiaumes.

C'étoit beaucoup que d'avoir sû rendre favorables anx projets de l'union les Commissaires Ecossois. Mais il y avoit encore bien du chemin à faire avant que d'arriver au but. Il étoit même à crain-

ANNE. 1706. craindre que la facilité des Commissaires à accorder aux Anglois tout ce qu'ils avoient voulu n'aigrît le reste de la Nation & ne la jettât dans un parti opposé. Ce n'auroit pas été la première fois que l'excès des demandes auroit attiré un refus absolu & fait prendre des mésures & des résolutions à quoi peut-être on n'avoit jamais pensé. Il faut l'avouër, la facilité de ces Commissaires fut excessive & un Conquerant moderé n'auroit pas exigé d'autres conditions que celles auxquelles ils consentirent. A considérer les choses sous un certain point de vûe, cette union étoit avantageuse aux deux Roiaumes. Une paix éternelle entre eux & plus de forces pour résister à leurs Ennemis en devoit être le fruit. Mais pour procurer cette paix & cette augmentation de puissance, il n'étoit pas nécessaire que l'Ecosse devint de pire condition que l'Irlande, qui a conservé son Parlement, quoiqu'elle ait été conquise. Il suffisoit que ce Roiaume s'engageât par un Acte authentique & irrévocable à ne jamais reconnoitre d'autre Roi que celui qui regneroit en Angleterre. Tout ce qu'on a ajouté à cette clause essentielle alloit au-delà de ce but, que les Ecossois devoient avoir uniquement en vuë, & n'a servi qu'à dégrader l'Ecosse & à la rendre, à proportion du Gouvernement, aussi dépendante de l'Angleterre que la Bretagne l'est de la France. Ce petit nombre des Députez d'Ecosse, qui joint au grand nombre des Députez d'Angleterre, devoient dans la suite former le Parlement de la Grande-Bretagne, où tout se décideroit à la pluralité des voix, n'assuroit-il pas aux Anglois le succès de toutes leurs entreprises? Cette clause répétée presqu'à chaque article, *à moins que le Parlement d'Angleterre ne trouve à propos d'y faire quelque changement*, ne livroit-elle pas les Droits, les Coutumes, les Privileges des Ecossois à la discrétion des Anglois? Cette restriction odieuse à seize Pairs Ecossois qui entreroient dans le Parlement de la Grande-Bretagne, tandis qu'aucun Pair d'Angleterre n'en étoit exclus, cet assujettissement de l'Amirauté d'Ecosse au Grand-Amiral d'Angleterre, ce changement des poids & des mesures, cet assujettissement à la même maniere de lever les impôts & aux mêmes espèces d'impôts servoient-ils à assurer la paix & l'augmentation de puissance, ou à marquer en caractères distincts la supériorité & la souveraineté de l'Angleterre? Après tout, il étoit juste que ceux qui avoient vendu leur Roi se punissent un jour eux-mêmes, en vendant leur souveraineté & leur indépendance. On proteste qu'on n'a aucune mauvaise intention, en proposant ces réflexions qui sont du ressort d'un Historien. On est même persuadé & on souhaite sincérement de persuader à ceux qui peuvent se croire lézez qu'il est plus avantageux pour eux que ce qui est fait reste comme il est que d'entreprendre de le changer, quand même ils seroient assurez du succès.

Aussi

Aussi bien l'Ecosse à d'autres égards parut-elle avoir été un peu ménagée. La taxe de quatre chelins par livre monte en Angleterre par an à deux millions sterling. On se contenta que l'Ecosse paiât les quarante huit mille, auxquelles elle étoit accoutumée & qu'elle disoit être tout ce qu'elle pouvoit donner. Quoiqu'elle ne portât que la quarantieme partie des dépenses publiques, on lui accorda environ la onzieme partie du Pouvoir législatif, puisque l'Ecosse devoit être représentée par seize Pairs de sa Nation & par quarante cinq Membres des Communes, qu'elle éliroit à son gré, selon les regles qu'elle se prescriroit elle même dans son Parlement. Comme elle devoit paier les Droits & Excises sur le même pied que l'Angleterre & entrer pour une part dans le paiement des dettes contractées durant la guerre, il fut réglé que les Anglois lui donneroient, comme en équivalent, trois cent nonante huit mille livres * sterling, qu'elle emploieroit à mettre sa monnoie au coin & à la valeur de celle d'Angleterre, à paier les dettes publiques du Roiaume, à dédommager & à éteindre la Compagnie d'Afrique, & à encourager les manufactures. Elle devoit avoir la liberté du commerce avec l'Angleterre & ses Colonies. Les droits particuliers étoient maintenus. Elle conservoit ses loix & ses formes de Justice. On avoit seulement réglé qu'à l'avenir, comme les deux Nations ne feroient plus qu'un seul Roiaume, soumis au même Roi & aiant un Parlement commun, ce seroit à cette Assemblée, qu'on nommeroit le Parlement de la Grande Bretagne, à établir de nouvelles Loix. ANNÉ. 1706.

La Reine & les Commissaires n'eurent garde de ne pas faire valoir ces avantages aux Ecossois. Mais ils n'en regardèrent pas moins l'union comme un Traité également honteux & préjudiciable à leur Nation. La Reine au contraire, charmée de ces commencemens & presque sûre des suites, emploia les termes les plus gracieux pour témoigner sa satisfaction aux Commissaires Ecossois & pour les engager à soutenir leur ouvrage au Parlement qui devoit bientôt s'assembler. Peut-être avoient-ils déja reçû ou étoient-ils assurez de recevoir quelque récompense plus solide que des remercimens. Le Duc de Queensbury fut nommé Grand Commissaire au Parlement d'Ecosse, dont l'ouverture se fit le quatorze d'Octobre. Ce Seigneur avoit déja été une fois revêtu de cet emploi & s'en étoit démis de lui-même. On crût communément que c'étoit mécontentement de sa part & de celle de la Reine. On a crû depuis qu'il y avoit eu du mystère dans cette espèce de disgrace & que ce Duc étoit celui qui avoit le plus contribué au succès de l'union. Du moins le Chevalier Lockhart lui donne-t-il le gros lot. Il avoit pour adjoint le Comte de Seafield Grand Chancelier de ce Roiau-

* Lockhart dit 391085. livres sterling.

ANNE 1706.

Roiaume dont le dévoüement aux volontez de la Cour n'avoit jamais varié. Il étoit parfaitement au fait de la maniére dont il falloit s'y prendre pour conduire le Parlement de sa Nation. Il affectoit, dit quelqu'un qui se vante de l'avoir fort connu, un air de simplicité & de candeur; mais il n'étoit rien moins que sincère.

Lettre de la Reine sur cette union.

La lettre de la Reine étoit un abrégé des raisons qui devoient déterminer à cette union. „ Il y a long-tems, disoit cette Princesse, que les deux Nations souhaitent cette union, & nous regarderons comme la plus grande gloire de notre Regne de la voir aujourd'hui à sa perfection, étant entierement persuadée qu'on trouvera que c'est le plus grand bonheur de notre Peuple. Une entiere & parfaite union sera le fondement solide d'une ferme & durable paix. Elle assurera votre religion, vos libertez, vos droits & privilèges. Elle dissipera les animositez qu'il y a entre vous, ainsi que les jalousies & les différens qui regnent entre nos deux Roiaumes. Elle doit augmenter votre force, vos richesses & votre commerce. Enfin par cette union toute l'Isle étant jointe par affection, délivrée de toute crainte, n'aiant plus de différens intérêts, elle sera en état de résister à ses ennemis, de soutenir par tout l'intérêt de la Religion Protestante & de maintenir les libertez de l'Europe.

„ Nous renouvellons en cette occasion les assûrances que nous vous avons ci-devant données de notre résolution à maintenir le Gouvernement de l'Eglise, ainsi qu'il est établi par la loi en Ecosse & les Actes des deux Parlemens sur lesquels ce traité est fondé, qui ont conservé la Religion telle qu'elle est exercée dans chaque Roiaume. Les Commissaires n'ont point touché à cet article & vous avez présentement l'occasion de faire ce qui sera nécessaire pour la sûreté de votre Eglise en Ecosse, après que l'union sera accomplie. . . .

„ Ce vous doit être un grand encouragement à finir l'union en ce tems-ci que Dieu a beni nos armes & celles de nos Alliez de si grands succès. Ils nous font espérer bien-tôt une heureuse paix, laquelle vous mettra dans une entiere possession de tous les avantages de cette union, & vous ne devez point douter que le Parlement d'Angleterre, après avoir levé avec tant de zèle les difficultez qui pouvoient empêcher qu'on n'entrât en traité, ne fasse de son côté tout ce qui est nécessaire. Nous vous recommandons très-fortement de traiter cette grande & importante affaire avec un esprit de douceur & beaucoup d'unanimité, afin que l'union d'où dépend notre félicité future & présente puisse être entierement terminée & les desseins de nos ennemis déconcertez: car vous devez penser qu'ils ne manqueront pas en cette occasion de faire les derniers efforts pour empêcher & retarder cette union, qu'ils savent devoir tant contribuer à notre

„ gloi-

„ gloire & au bonheur de notre Peuple. L'onzième Août mille „ ſept cent ſix, de notre Regne le cinquiéme ". ANNE. 1706.

Les harangues du Grand Commiſſaire & du Chancelier n'étoient qu'une répétition aſſez inſipide des raiſons alléguées dans la lettre de la Reine. Il y avoit pourtant un endroit aſſez marqué. „ Quoi-„ qu'il n'y ait point eu de Regne, diſoit le Grand Commiſſaire, ſi „ véritablement grand par de ſages & fermes conſeils & par tant „ d'importans ſuccès que celui de Sa Majeſté, vous voiez pourtant „ qu'elle veut bien conſidérer la concluſion de cette union comme „ la plus grande gloire de ſon Regne, parce que c'eſt le fondement „ le plus ſolide, ſur lequel on puiſſe plus fermement aſſûrer la Re-„ ligion Proteſtante & la Liberté de l'Europe, de même que la „ paix & le bonheur de ſes Peuples ".

Oppoſition des Ecoſſois à la ratification de ce traité.

Ces diſcours n'empêchèrent point les oppoſitions & les diſputes vives qu'eſſuia preſque chaque article du Traité en particulier. La Nation ſe déclara contre cette union par des Adreſſes qu'on préſenta de toutes parts au Parlement, & par des émeutes qui penſérent être fatales à pluſieurs des Commiſſaires, qui avoient diſoit-on lâchement vendu leur Patrie. Le Grand Commiſſaire même n'oſoit ſe rendre aux aſſemblées qu'en plein jour. Ceux qui avoient conſenti au Traité, ſoutenus par quantité d'autres, qu'ils avoient gagnez au Parti de la Cour, faiſoient les derniers efforts pour qu'il fut ratifié. Ceux qui penſoient autrement & qui ſe diſoient véritablement Ecoſſois, emploioient de leur côté ce qu'ils avoient de crédit, d'adreſſe, d'eſprit, d'éloquence, pour qu'il fût rejetté. Le Peuple étoit pour eux, ils faiſoient de fort beaux diſcours, la raiſon & l'éloquence étoient ſûrement de leur côté. Leurs adverſaires n'entreprenoient pas même de leur répondre, on les laiſſoit parler tant qu'ils vouloient, on leur applaudiſſoit, mais le grand nombre des ſuffrages ſe trouvoit toujours contre leurs prétentions. Tant il eſt vrai qu'une Cour qui a les richeſſes en main triomphe bien plus ſûrement des cœurs & des eſprits que la raiſon & l'éloquence.

Outre ce moien eſſentiel qui leur manquoit, il paroît que la timidité les lioit & les empêchoit de prendre de concert certaines réſolutions vigoureuſes, qui apparemment auroient changé la ſcene & arrêté la rapidité de l'exécution. Ils devoient commencer par exclure de leur aſſemblée les Commiſſaires qui avoient ſtipulé les conditions du Traité. Ils avoient droit de les regarder comme juges & parties, ce qui a toujours été un titre ſuffiſant de recuſation. Ils ne devoient pas non plus ſouffrir que les Officiers de la Couronne, tous nommez par la Reine, euſſent dans cette affaire droit de ſuffrage, puiſque tous étoient, autant que le Grand Commiſſaire, hommes de cette Princeſſe. C'étoient là des eſpèces de préliminaires qu'il falloit ſoutenir par des proteſtations réitérées



ANNE. 1706.

& par une féparation unanime en cas de refus. Si on ne vouloit pas commencer d'une maniere fi vive, le Traité fourniffoit affez d'occafion de faire ufage de ces moiens. On ne le fit point, & la raifon pourquoi on fe contenta de plaintes vagues & de proteftations inefficaces, c'eft que perfonne n'ofa fe mettre à la breche, ni être le premier à rompre l'affemblée par une féparation en forme. D'ailleurs la pluralité des fuffrages avoit été vendue & la ratification conclue avant même que le Traité eût été examiné. Bien plus, on agit avec fi peu de ménagement qu'on rejetta certaines claufes, que le Parlement d'Angleterre auroit admifes.

La plûpart des fuffrages vendus.

Non feulement la fermeté & le courage manquoient aux Oppofans. Ce qui étoit en un fens encore plus effentiel, ils manquoient de concert & n'avoient ni deffein formé ni projet arrêté. Les uns vouloient un autre Roi que l'Angleterre ; les autres confentoient à avoir le même. Ceux-ci vouloient conferver le Parlement en Ecoffe ; ceux-là n'étoient point contraires à fon extinction, pourvû que le nombre des Députez Ecoffois ne fût pas limité comme il l'étoit, & que tous ceux qui avoient droit de féance au Parlement d'Ecoffe, l'euffent auffi au nouveau Parlement de la Grande Bretagne. Quelques-uns ne penfoient qu'à la Religion ; d'autres ne penfoient qu'au commerce.

Autres circonftances de cette affaire.

A ces circonftances la Fortune en joignit d'autres qui firent un extrême tort aux Oppofans. La mort du Comte de Hume en fut une. Ils perdirent en fa perfonne un Seigneur, à qui, outre une intégrité inviolable & un zele toujours égal pour les intérêts du Prétendant, un Hiftorien † attribue un talent fingulier pour découvrir les deffeins & les démarches du Parti contraire.

† *Lockhart.*

La défection de ce que les Ecoffois appelloient l'Efcadron volant fut un autre coup de partie pour la Reine. Le nom de cette faction, qui eft emprunté des Conclaves, fait affez entendre que ceux dont elle étoit compofée, fe donnoient pour gens qui, ne tenant à aucune cabale, ne fe propofoient d'autre intérêt que celui de leur Patrie. Ce rolle eft trop noble pour que je puiffe m'imaginer que de tant de Seigneurs il n'en eût pas tenté au moins quelques-uns. Mais peut-être auffi plufieurs ne le jouèrent-ils que pour fe vanger de la Cour, ou pour en obtenir des conditions avantageufes, ou pour l'engager à être de moitié avec eux contre des ennemis particuliers, qu'ils vouloient perdre. Quoiqu'il en foit, l'Efcadron ajoutoit un grand poids au parti qu'il choififfoit, & par le nombre de fes membres qui alloit à près de trente, & par leur réputation & leur dignité. Les principaux d'entre eux étoient le Marquis de Montrofe, celui de Tweedale, les Comtes de Rothes, Roxburgh, Hadington & Marchmont. Ces Seigneurs fe laifferent long-tems folliciter par la Cour, par les Jacobites, par les Presbytériens, par ceux qui, fans avoir de nom particulier, n'a-

n'avoient en vûe que le bien public. Ils affectèrent des manieres froides & un silence mystérieux, & on a remarqué qu'ils ne se déclarèrent enfin pour la Reine, qu'après avoir reçu d'elle des marques, ou des assurances de sa faveur. Anne. 1706.

Les Presbytériens, sur lesquels les Opposans avoient comté, leur manquèrent aussi, dès qu'on leur eut promis qu'on ne changeroit rien au gouvernement de l'Eglise d'Ecosse. Les différens, que la jalousie fit naitre entre le Duc d'Hamilton & le Duc d'Athol, tous deux Chefs du parti opposé à l'Union, affoiblirent encore ce parti, en ce qu'ils firent joindre à l'intérêt commun des vues particulières, aussi contraires à cet intérêt qu'opposées entre elles. Il n'y eut pas jusqu'à la circonstance de la saison qui ne nuisit aux Opposans, c'est à dire, que les pluïes continuelles, qui tombèrent durant la tenue du Parlement, aiant rompu les chemins, empêchèrent les Habitans des Provinces de l'Ecosse de se rendre en armes à Edimbourg & de dissiper un Parlement par qui ils se croioient trahis.

Je n'ajouterai plus que deux circonstances. Mais elles furent décisives & achevèrent de déconcerter ceux qui ne vouloient point que l'Ecosse fût incorporée avec l'Angleterre. Ils s'étoient flattez que Louis XIV. les soutiendroit vigoureusement & que les Torys Anglois se mettroient de la partie. La France effectivement ne demandoit pas mieux que de les aider. Elle leur envoia même le Colonel Hookes, ci-devant Chapelain du Duc de Montmouth & devenu Catholique & Officier depuis ce tems-là. Il avoit des pleins pouvoirs pour négocier avec eux de la part de Louis XIV. & du Prétendant. L'un & l'autre lui avoient donné des lettres pour le Duc d'Hamilton & pour les Comtes Marschal & d'Errol. Il n'y avoit rien qu'on ne l'eût chargé de promettre. Les Ecossois crurent s'appercevoir qu'on songeoit moins à les soutenir qu'à se servir de leur mécontentement pour embarrasser la Reine par une diversion. Ils envoïèrent en France pour s'en informer. On ne leur en rapporta que des promesses magnifiques. La bataille de Ramillies & l'affaire de Turin avoient réduit le Roi de France à ne plus s'occuper que de la défense de son Roiaume.

Il en fut de même du fonds qu'on avoit fait sur les Torys d'Angleterre. Le célebre Lockhart, qui a ecrit l'histoire de l'Union de l'Ecosse, fut chargé par son Parti de traiter avec eux & de savoir ce qu'ils feroient, en cas que le Prétendant se rendit chez les Ecossois & qu'ils le reconnussent. Il en eut pour toute réponse, qu'il ne falloit point toucher cette corde-là tant que la Reine vivroit.

Qu'il me soit permis de dire ceci en général. Les Opposans manquoient de conduite & procédoient au hazard. Ils auroient dû s'attacher à un projet raisonnable & n'en point désister. Ils pouvoient s'engager par exemple à reconnoitre le même Roi que l'Angleterre, pourvû que par le sang il eût du moins quelque droit sur l'E- Fautes des Opposans.

ANNE. 1706. l'Ecosse. Ils pouvoient encore convenir d'un arrangement pour conduire la paix & la guerre. Mais c'étoit tout & il falloit tenir ferme à n'admettre aucun changement sur le reste.

Adresse de la Convention d'Ecosse.

L'Adresse de la Convention assemblée à Edimbourg renfermoit un plan qu'on auroit pû suivre. Les Communautez déclaroient qu'elles n'étoient pas contre une Union honorable & sure avec l'Angleterre, mais qu'elle ne pouvoit être telle qu'en conservant le Parlement d'Ecosse en son entier. Que le Parlement une fois ôté, il n'y auroit plus de sureté pour elles, ni pour leur religion, ni pour leurs intérêts civils, ni pour leur commerce. Que par les articles du Traité d'union tous ces points étoient dans un danger visible, vû que les deux Roiaumes ne devoient être représentez que dans un seul & par un même Parlement. Qu'il étoit visible que la Monarchie seroit éteinte & le Parlement national supprimé, & par conséquent que leur religion, loix, libertez, commerces, pourroient recevoir bien des atteintes, être même abolis par les Anglois, que la supériorité de leur nombre dans ce seul Parlement rendroit maitres des décisions. D'ailleurs que les Peuples seroient assujettis aux taxes & impositions des Anglois. Que ce seroit un fardeau certain, au lieu que l'avantage du commerce qu'on offroit étoit incertain, devant être réglé par les loix d'Angleterre & sujet aux droits de la Douanne de ce Roiaume & aux changemens, que le Parlement de la Grande Bretagne voudroit y faire. On ajoutoit que dans les circonstances présentes il suffisoit pour assurer la paix des deux Nations entre elles d'exclure de la manière la plus solide & la plus claire qui se pourroit tout Papiste de la Couronne d'Ecosse. Cette Adresse & quantité d'autres furent egalement inutiles. On en jugera par ce détail.

Suite de l'affaire de l'Union.

Le Parti de la Cour avoit obtenu, dès la premiere séance, qu'on procéderoit d'abord à l'examen des articles du Traité, & il consentit en récompense que les Traitez d'union, anciennement projettez par l'Angleterre & par l'Ecosse, seroient communiquez aux Membres du Parlement. Il demanda donc à l'ouverture de la seconde séance qu'on entamât la lecture des articles. Plusieurs Députez s'y opposèrent & prétendirent ne pouvoir délibérer sans avoir auparavant consulté leurs Constituans, puisqu'il ne s'agissoit pas de moins que de renverser la constitution du Roiaume. On leur répondit qu'ils avoient une assez ample commission, puisqu'elle les autorisoit à faire tout ce qu'ils jugeroient avantageux à la Patrie. Ils repliquérent qu'à la vérité la Nation leur avoit accordé un pouvoir fort étendu. Mais qu'ils n'en étoient pas moins de simples Représentans, à qui la nature même de leur emploi défendoit d'attenter contre la constitution du Roiaume & de disposer d'un pouvoir qui ne leur appartenoit pas. Que de plus ceux qui les avoient nommez n'avoient eu garde de les autoriser à traiter de l'union de l'Ecosse, puisqu'alors il n'en étoit seulement pas question. Qu'il convenoit donc

donc de leur demander leur avis sur une matière si importante, & que les Commissaires mêmes devoient souhaiter qu'on le fit. Qu'aussi bien il y auroit plus d'honneur pour eux à voir leur conduite approuvée par un Parlement, qui seroit muni de pouvoirs exprès, qu'à n'avoir que l'approbation suspecte d'une assemblée, qui tenoit depuis trop long-tems, pour que le Ministère n'eût pas corrompu la plûpart de ceux qui la composoient. On ne laissa point de passer outre & l'examen du traité fut résolu à la grande pluralité des voix. Anne. 1706.

Le premier article du Traité étoit le plus essentiel, puisqu'il déclaroit l'union des deux Roiaumes & des deux Parlemens en un seul sous le nom de Roiaume & de Parlement de la Grande-Bretagne.

Il fut vivement attaqué & le Duc d'Hamilton entre autres s'en acquitta en des termes qui firent honte & arrachèrent des larmes à ceux mêmes qui étoient résolus de tout sacrifier à la Cour. „ Quoi, „ s'écria ce Seigneur! Abandonnerons-nous en une demie-heure ce „ que nos Ayeux ont défendu de leurs biens & de leurs vies pen- „ dant plusieurs siécles? Ne reste-t-il plus de Décendans de ces „ dignes Citoiens qui maintinrent la liberté de leur Patrie contre „ les Usurpateurs, qui aidèrent le grand Robert Bruce † à relever „ la constitution du Roiaume & à punir la perfidie des Anglois & „ l'usurpation de Baliol? Où sont les Douglas & les Campbells? „ Où sont les Pairs? Où sont les Barons? Où sont ces défenseurs „ de la Nation jadis si braves? Quoi! N'en est-il plus? Livrerons- „ nous l'indépendance & la souveraineté de la Nation, dans le „ tems même que ceux que nous représentons nous ordonnent de „ les maintenir & nous assurent de leur assistance "? Le Marquis d'Annandale présenta ensuite par écrit la proposition suivante.

„ Il est évident que la Nation Ecossoise paroît absolument con- „ traire à une union d'incorporation, qui tend à renverser la sou- „ veraineté, la constitution fondamentale & les droits du Roiau- „ me, & menace de ruiner l'Eglise établie par les Loix. De sor- „ te que si elle se fait, elle ne répondra point aux fins paisibles & „ amiables qu'on s'y propose, mais qu'au contraire elle causera des „ animositez intérieures & semera des soupçons & la discorde en- „ tre les deux Nations, avec un danger éminent de suites fâcheu- „ ses ". Il joignit à cette proposition deux résolutions qu'on trouva fort sages, mais qu'on ne prit pourtant pas, parce qu'on étoit convenu de n'en prendre aucune, qui fit au traité signé par les Commissaires le moindre changement. Ces deux résolutions etoient, premiérement que le Parlement vouloit bien entrer en une telle union avec l'Angleterre qu'elle joignît les deux Roiaumes de la ma-

† Il étoit Roi d'Ecosse.

ANNE. 1706. maniere la plus étroite, d'intérêts, de succession, de guerre, de paix, d'alliances & de commerce, réservant à ce Roiaume la souveraineté & l'indépendance de la Couronne, les privileges & les immunitez des Sujets, la constitution & la base du Gouvernement, de l'Eglise & de l'Etat, comme ils étoient établis & subsistoient alors. Secondement, que le Parlement procederoit sans delai à régler la succession de la Couronne de même que l'Angleterre avec de telles conditions & restrictions que la souveraineté & indépendance de la Couronne & du Roiaume d'Ecosse seroient assurées d'une maniere indissoluble selon les loix & statuts du Roiaume.

Cette proposition & ces résolutions causèrent de grands débats. Ils finirent par cette question, si on approuveroit le premier article du traité, ou non, avant qu'on allat aux voix. Le Duc d'Athol fit cette protestation en son nom & en celui de plusieurs autres & il eut le plaisir de la faire enregistrer. „ Une union incorporant les deux Nations en une pour n'avoir à l'avenir qu'un „ même Parlement selon la teneur du traité est contraire à l'intérêt & à l'honneur de la Nation, aux loix fondamentales du „ Roiaume, aux privileges des Barons & des Sujets, comme aussi „ à leurs libertez & droits dans tous les Bourgs ".

L'enregistrement fait, on reprit la question proposée & l'affirmative pour l'approbation du premier article l'emporta de trente quatre voix. On imprima même ce jour-là la liste des membres qui avoient été pour ou contre l'union.

Il y eut tant d'intrigues dans cette affaire qu'il seroit bien difficile de décider si tous ceux qui parloient contre l'union étoient véritablement du parti opposé à la Cour. Le Duc d'Athol & le Marquis d'Annandale se trouvoient dans la liste de ceux qui donnérent leurs voix, en reconnoissance ou par espérance de quelque gratification. Sûr qu'on étoit de la pluralité des voix pour un article, il étoit important que quelques-uns des plus accréditez parussent être du parti contraire, afin que leur autorité eût plus de poids pour en faire passer d'autres. Le caractère d'un de ces deux Seigneurs autorise ma reflexion. Le Marquis d'Annandale étoit un homme d'esprit, qui pensoit bien & s'exprimoit fortement. On prétend que son intérêt particulier a été le principal ressort de sa conduite & que jamais il ne mit la constance au nombre des vertus, du moins au nombre de celles qu'il vouloit pratiquer. Au tems de la révolution il prit hautement le parti du Roi Guillaume, & quelques mois après il entra dans un dessein pour rétablir le Roi Jacques. La Reine Anne de Comte qu'il étoit le fit Marquis & Chevalier de l'Ordre de St. André. Sans doute qu'il fut trop sensible à ces faveurs pour prendre absolument parti contre elle. Pour le Grand Chancelier Seafield, il ne voulut point que son atta-

tachement au parti de la Cour fut équivoque. Il n'avoit pû donner sa voix pour l'approbation du premier article & il auroit été mortifié que son nom n'eût point parû dans la liste. Il demanda en grace qu'il fût imprimé avec les autres, protestant qu'il étoit des approbateurs. Anne. 1706.

On examina ensuite l'Acte pour la sûreté de la Religion. Les Commissaires l'avoient réservé de concert à la décision du seul Parlement d'Ecosse. On voulut joindre à cet Acte des clauses tendantes à infirmer quelques articles du traité d'union: Elles furent rejettées, quoiqu'au fonds elles fussent raisonnables. Les voici. ,, Premiérement, lors qu'on traitera des affaires de Religion dans ,, le Parlement de la Grande Bretagne, les Evêques seront obligez ,, d'en sortir. Secondement, les Ecossois qui auront de l'emploi ,, dans la Grande Bretagne ne seront pas obligez de se conformer ,, à l'Eglise Anglicane selon l'Acte du *Test*". La plûpart des Ecossois étant Presbytériens, ils avoient assurément droit de demander que les Evêques sortissent du Parlement, quand on y traiteroit des affaires de Religion, qui regarderoient l'Ecosse en particulier. Ils avoient dis-je ce droit, pourvû qu'ils consentissent aussi à sortir du Parlement, quand on y traiteroit d'affaires concernant en particulier l'Eglise Anglicane. Pour le second article, le rejetter, c'étoit mettre entre les deux Nations une distinction bien odieuse. Il falloit qu'un Ecossois, pour posséder une charge publique en Angleterre, se conformât du moins occasionellement à la religion Anglicane, au lieu que les Anglois, sans aucune gêne & sans se conformer en aucune façon au Presbytéranisme, pourroient posséder des charges en Ecosse. Ces oppositions, qui marquoient si clairement la détermination, où étoit le grand nombre des Membres du Parlement de favoriser en tout les prétentions de l'Angleterre, n'ouvrirent point les yeux sur l'inutilité des discours & des protestations. Le Lord Belhaven en cette occasion protesta que le dit Acte, sans les deux clauses proposées, n'étoit pas une sûreté suffisante pour l'Eglise en cas d'union d'incorporation, & que l'Eglise d'Ecosse ne pouvoit jamais être assûrée solidement par aucune union qui annullât l'acte qui régle les droits des Sujets, qui incorporât le Parlement d'Ecosse & qui abolît entierement la souveraineté & l'indépendance de ce Roiaume. Cette protestation fut enregistrée comme les précédentes & eut le même succès.

Le parti de la Cour domine de plus en plus.

En dépit des protestations, le parti de la Cour poussoit sa pointe avec avantage. La succession comme elle étoit réglée en Angleterre fut reconnüe & établie en Ecosse. On disputa si cette acceptation étoit relative au traité d'union, ou si elle ne le feroit pas. Le Marquis d'Annandale étoit pour la non-relation. Un autre proposa qu'avant toutes choses il falloit représenter à la Reine dans les termes les plus touchans l'extrême répugnance

ANNE. 1706. des Ecossois pour une union d'incorporation. Qu'ils n'en étoient pas moins disposez à établir la succession dans la ligne protestante. Qu'ils souhaitoient seulement d'y faire quelques limitations. A ces propositions & remontrances le Comte Marshal, Maréchal Héréditaire du Roiaume, joignit la protestation suivante. „ Qu'aucu-„ ne personne ne pouvoit être désignée pour succéder à la Couron-„ ne d'Ecosse après le décès de Sa Majesté sans Enfans, si elle succé-„ doit à celle d'Angleterre, à moins que préalablement on ne ré-„ glât par Acte de Parlement, soit dans celui-ci actuellement as-„ semblé, ou dans quelqu'autre sous le Regne de Sa Majesté, des „ conditions du Gouvernement qui pussent assurer l'honneur & la „ souveraineté du Roiaume & de la Couronne d'Ecosse, la li-„ berté, la fréquente tenue & le pouvoir du Parlement, la Re-„ ligion & le Commerce de la Nation contre l'influence des An-„ glois ou autres Etrangers".

Les protestations particulieres sur les articles particuliers du Traité d'union étoient inutiles. Une seule des Opposans réünis contre le premier article auroit eu plus d'effet, si on l'eût soutenüe d'un refus constant d'entendre lire & d'examiner le reste du Traité. Les Partisans de la Cour, sans s'écarter de leur plan, proposérent la question, si on rejetteroit ou si on approuveroit ce second article. Il fut approuvé à la pluralité de cinquante neuf voix, parce que, dit Lockhart, on avoit eu soin d'appesantir l'esprit de quelques-uns en appesantissant leurs bourses.

Ce ne fut qu'à l'extrémité qu'une branche du Parti opposant protesta contre cet article. Ils avoient usé d'adresse pour en reculer l'examen & pour eluder la décision qui devoit l'autoriser. On proposa qu'avant de prendre aucune résolution touchant la succession à la Couronne, on inférât dans le journal qu'une telle résolution n'auroit aucune force, jusqu'à ce qu'on fût convenu avec l'Angleterre des autres conditions de l'union & que les dites conditions eussent été ratifiées par un Acte du Parlement d'Angleterre. On ajouta même qu'il seroit beaucoup plus à propos de procéder à l'examen des articles qui ont du rapport au commerce & aux taxes. Mais il fut résolu à la pluralité de cent dix voix contre quatre-vingt quatre qu'on procederoit à la lecture & à l'examen du second article. On tâcha encore de le faire différer, en mettant sur le tapis d'autres affaires fort intéressantes. Ainsi l'assemblée du Clergé présenta une espece de requête, où elle se plaignoit vivement de l'accroissement du Papisme & demandoit qu'on le réprimât. On présenta encore un nombre d'Adresses contre l'union d'incorporation. On les lut; mais on ne prit point le change; on en revint toûjours à la lecture du second article & on l'approuva, comme nous venons de le voir. Au milieu de ces disputes, il fut décidé qu'on travailleroit à l'Acte du subside, avant que de travailler à celui de la sureté de l'E-glise

glise d'Ecosse & on résolut d'accorder à la Reine cinq cent soixante & seize mille livres monnoye d'Ecosse, payables en quatre termes. Cette promptitude & cette liberalité étoient des preuves evidentes que le parti de la Cour dominoit absolument dans cette séance. Dans les autres, on peut s'en souvenir, ce Parlement accordoit peu & n'accordoit que le plus tard qu'il pouvoit. Anne. 1706.

Le troisieme article qui établissoit l'unité du Parlement dans le nouveau Roiaume de la Grande Bretagne souffrit aussi de grandes difficultez. On vouloit qu'il n'eût lieu qu'après qu'on auroit réglé les autres conditions de l'union & qu'elles auroient été ratifiées par les Parlemens des deux Roiaumes. On proposa l'examen de quelques autres articles. On insinua même qu'il seroit à propos que le Parlement se séparât pour quelques jours, afin que les membres eussent le tems & la commodité de se mettre mieux au fait sur les intérêts de la Patrie, dont le sort dépendoit de leurs suffrages. A ces réflexions le parti de la Cour, ou si on veut, le parti Anglois, & plus véritablement encore le parti du Duc de Marlborough n'opposa point d'autre réponse que cette Question: *rejettera-t-on cet Article, le passera-t-on?* On alla aux voix & le dernier membre de l'alternative l'emporta de trente & une voix. On voulut le jour suivant faire ajouter cette clause-ci, savoir que le Parlement de la Grande Bretagne se tiendroit pour le moins une fois en trois ans dans l'Ecosse. Aprés des contestations assez vives, l'examen de cette clause fut renvoié à la seance, où on examineroit le vingte deuxieme Article, qui traite du lieu où ce Parlement devra se tenir.

Il faut que je le dise, la conduite des Opposans paroît inconcevable. Que prétendoient-ils par leurs harangues, leurs raisonnemens, leurs protestations? Pouvoient-ils douter que le parti de la Cour étoit déterminé à ne rien écouter, quelque solide qu'il pût être, & que leurs protestations, assez semblables à des escarmouches que les Braves font à la tête de deux camps, ne pouvoient ni les intimider ni les deconcerter? Il falloit se soumettre de bonne grace, ou prendre d'autres mesures. Aussi bien ce devoit être pour eux quelque chose de bien dur & de bien rebutant que de disputer & de plaider sans cesse avec certitude d'être toûjours condamnez.

On a dit en effet qu'au moins quelques-uns d'eux avoient formé des desseins tout autrement efficaces que des protestations. Ils consentoient à fixer la succession dans une branche protestante & même dans celle de la Princesse Sophie. Mais ils ne vouloient point absolument d'union, &, pour la rendre impossible, ils vouloient un autre Roi que celui qui le seroit en Angleterre. Dans cette vûe, ils firent proposer au Roi de Prusse, qu'ils avoient dessein de choisir pour leur Roi le Prince Roial, son fils, qui par sa mere etoit petit-fils de la Princesse Sophie. Ce Roi n'eut garde de se prêter à un dessein aussi mal concerté, si toutefois il a jamais été réel, car le pre-

P 3 mier

ANNE. 1706. mier pas pour le faire réüssir, c'étoit de rompre absolument la négotiation pour l'union, à quoi il falloit ajouter le concert de la plus considérable partie de la Nation & une dissimulation profonde jusqu'à ce que le thróne fût vacant. Or c'étoient-là autant de mesures qu'on n'osoit prendre, ou qu'on ne pouvoit garder sans une espece de prodige.

Le quatrieme Article, qui rendoit le commerce commun aux deux Nations & qui par là paroissoit le plus avantageux à l'Ecosse, ne laissa pas d'ètre vivement attaqué, soit qu'en effet cet avantage ne fût rien moins que réel, soit que par son etendue & la difficulté de le discuter, on voulût s'en servir pour gagner du tems & retarder l'examen des autres articles. Fletcher entre autres fit un long discours, où il prouva que ce seroit un vrai désavantage pour les Ecossois que d'étre admis au commerce des Anglois.

D'autres proposérent d'examiner en détail les diverses branches du commerce qu'on devoit avoir en commun avec l'Angleterre, afin qu'on pût sûrement & distinctement connoître quel avantage il en reviendroit en Ecosse. On disputa longtems. Enfin le parti gagné eut recours au moien infaillible qu'il avoit de vaincre. On proposa la question, si on ne differeroit pas l'examen des branches du commerce jusqu'à ce que les autres parties du traité eussent été examinées; l'affirmative l'emporta presque de quatre contre un.

La maniere dont on usoit en Angleterre pour fournir de Matelots les flottes & les escadres de la Couronne fit peur à quelques membres du Parlement d'Ecosse. Ils demandérent avec beaucoup d'instance qu'on ne délibérât point sur le cinquieme Article, qu'on n'y eût ajouté cette clause, „ que pendant l'espace de sept ans a„ prés l'union, on n'enleveroit aucuns Matelots appartenans aux „ vaisseaux marchands Ecossois, pour les faire servir sur les vais„ seaux de sa Majesté, & qu'en cas qu'on fit une levée de Mate„ lots dans le Roiaume uni, la partie qu'on nomme aujourd'hui E„ cosse ne fourniroit qu'un contingent proportionné aux taxes qu'el„ le paieroit. " Cette clause fut débatüe pour la forme. Mais on la rejetta à la pluralité de trente quatre voix, & le cinquieme Article tel qu'il étoit dans le traité d'union fut approuvé.

Le traité passe sans aucune restriction.

La détermination uniforme & constante à rejetter toute addition & restriction au traité étoit une preuve trop visible de complot, pour qu'on ne s'en apperçût pas. On crioit de tous côtez que le Roiaume étoit vendu à l'Angleterre & que ceux à qui il avoit confié ses intérêts l'avoient indignement trahi. On fut obligé à Edimbourg de doubler les Gardes du Parlement & de répandre le reste des Gardes à pied & à cheval dans plusieurs postes. On ne laissoit entrer au lieu de l'Assemblée que des Gentilhommes connus. De la capitale le feu se répandit dans plusieurs endroits du Roiame, sur tout à Glascow, à Kirkudbright, à Dumfries. Le Peuple de Glas-

Glascow prit les armes, se déclara ouvertement contre l'union & pilla la maison d'un des Seigneurs du parti de la Cour. Les Habitans de Dumfries allèrent plus en regle. Ils firent publier & afficher une déclaration contre le Traité d'union, dont ils firent bruler les articles avec les noms des Commissaires qui l'avoient fait & signé. Cette action hardie & qui pouvoit avoir de grandes suites fut annoncée dans le reste du Roiaume par un ecrit violent, qui avoit pour titre *Relation du brulement des Articles du traité d'union à Dumfries.* ANNE. 1706.

La relation fut lüe au Parlement par le Grand Chancelier. On y fut fort allarmé & fort embarrassé. Il fut arrêté qu'on suspendroit pour quelque tems l'Acte de sureté qui accordoit le port des armes à tout Ecossois & permettoit à leurs Seigneurs & Chefs de les assembler pour les exercer. On prit aussi la résolution d'envoier cinq cent fantassins & trois cent chevaux pour contenir les esprits trop échauffez. Au même tems que le Parlement prenoit ces résolutions, le Peuple d'Edimbourg s'assembla avec tumulte & demanda par des cris menaçans & redoublez que le traité d'union fut rejetté. Le Duc d'Argyle, qui avoit été Grand Commissaire à la derniere séance & qui avoit contribué plus que personne à amener l'union au point ou elle étoit, eut la hardiesse de sortir pour appaiser ce peuple irrité. Ce Seigneur n'avoit que vingt-quatre ans. Son attachement à la Religion du Pais & ses qualitez personnelles, soutenues de manieres populaires & extremement engageantes, l'avoient distingué de la plupart des Seigneurs d'Ecosse & lui avoient attaché presque tous les coeurs. Il se présenta au peuple & lui demanda s'il le connoissoit encore: On lui repondit fierement qu'on ne le connoissoit plus pour Duc d'Argyle, mais uniquement pour Comte de Greenwich & comme tel vendu à l'Angleterre. Malgré cette réponse d'autant plus facheuse qu'elle étoit vraie, il leur témoigna tant de zele, les assura d'une maniere si positive & en apparence si sincere qu'il ne se concluroit rien, qui fût contre l'honneur & l'intérêt de l'Ecosse, pour lesquels il protestoit qu'il étoit prêt de donner mille vies, qu'enfin ces bonnes gens le crurent de leur parti & se mirent à crier *Vive le Duc d'Argyle.* Soulevement à Edimbourg & ailleurs.

Les Habitans de Glascow ne s'appaisèrent pas si facilement. Il est vrai que tout parut calme à l'arrivée des troupes que le Parlement avoit envoiées de ce côté-là. Mais lorsqu'on lut dans la place publique la Proclamation contre ceux qui se trouveroient en armes pendant la séance du Parlement, le peuple s'attroupa de nouveau, chassa les Officiers qui venoient de faire cette lecture, maltraita la garde qui voulut arrêter le desordre, & commit plusieurs excès. Ils entrèrent même dans les maisons des Partisans de la Cour & en enlevèrent les armes qu'ils y trouvèrent. On fut obligé d'y envoier des troupes reglées. On dissipa ces Mécontens, on en tua quelques-uns, on en fit d'autres prisonniers & particulierement les nom-

ANNE. 1706. nommez Finlay & Montgommery qui passoient pour les auteurs de ces soulevemens, pour les conduire à Edimbourg & les mettre entre les mains du Parlement. Cette conduite parut violente aux Habitans de cette capitale. Ils entreprirent de délivrer ceux qu'ils regardoient comme n'aiant d'autre crime que d'être fort zélez pour la liberté de la Patrie. Ils sortirent de la ville & allèrent au devant de l'Escorte qui conduisoit les Prisonniers. Les Chefs firent ferme, &, l'un d'eux aiant passé son epée au travers du corps d'un des plus hardis, les autres prirent la fuite. Les Habitans de Glascow envoièrent des Députez au Parlement pour obtenir la liberté des Prisonniers. On la leur refusa. A leur retour, le soulevement recommença & ne finit que par le pillage des maisons des Magistrats, qu'on soupçonna apparemment de quelque collusion avec le parti de la Cour.

Ce fut à ces legeres emotions que se termina le ressentiment des Ecossois pour la perte de leur souveraineté & de leur indépendance. On fut heureux à la Cour qu'ils ne trouvassent point de Chef capable de les mettre en œuvre. Quelques mesures qu'on pût avoir prises, le reste de l'Ecosse auroit suivi ces premiers mouvemens, s'ils avoient été conduits & ménagez, & le moindre mal qui eût pu en arriver, auroit été d'abandonner le projet dont l'execution étoit déjà si avancée. Mais les Seigneurs opposans ne vouloient opposer aux desseins de l'Angleterre que des raisonnemens qu'ils croioient sans replique. On n'y repliquoit pas non plus; on passoit par dessus. Ces Seigneurs étoient sans doute braves; mais ils aimoient la paix & regardoient avec raison la division d'un Peuple comme le plus grand des maux. Car assûrément ce ne pouvoit être la crainte de blesser leur conscience qui les arrêtoit. Si jamais un Peuple a droit de prendre les armes, les Ecossois l'avoient en cette occasion, où il s'agissoit pour eux de continuer ou de cesser d'être un Peuple particulier, c'est à dire, où il s'agissoit de l'abandon de leur souveraineté, de leurs loix, de leurs droits, de leur honneur, de leur Religion, abandon à quoi ne pouvoit les obliger l'obéissance qu'ils devoient à leur Souverain, bien moins encore celle qu'ils devoient à un Parlement visiblement & notoirement suspect de peu de zele pour la Patrie & d'intelligence avec ceux, qui vouloient s'illustrer & se fortifier en la dégradant & en l'affoiblissant. On connoissoit son droit, ses forces, les circonstances qui les rendoient encore plus formidables qu'elles ne l'étoient en elles mêmes. On n'osa faire valoit son droit, ni même faire semblant d'emploier ses forces. On se contenta de se plaindre & de prouver en forme qu'on se plaignoit avec raison. Ceux qui sont accoutumez au pouvoir arbitraire diront peutêtre que les Ecossois firent leur devoir. Mais les Anglois, qui se conduisent par d'autres principes, ne peuvent sans se condamner eux mêmes s'empêcher d'avouer que ce Peuple fit plus que

que son devoir, & qu'en de pareilles circonstances ils n'auroient pas eté si dociles. ANNE. 1706.

La même méthode qu'on avoit suivie par rapport aux cinq premiers articles du Traité, on la suivit par rapport aux autres, c'est-à dire qu'on répondit aux objections, aux adresses, aux protestations, aux additions, restrictions, explications, par la pluralité des voix, qui fut toûjours à peu près de trente ou trente quatre pour recevoir chaque article tel qu'il avoit eté dressé par les Commissaires. En vain les Ducs d'Hamilton & d'Athol sur l'article vingt-deuxieme dirent que l'exclusion du grand nombre des Pairs d'Ecosse du Parlement de la Grande-Bretagne étoit une peine infligée sans cause & une espece de confiscation du droit que leur donnoit leur naissance. Qu'il en étoit de même des droits & des privileges des deux autres Etats. Qu'il étoit contre la nature d'une union d'incorporation que l'un des deux Parlemens, fût conservé en son entier, tandis que la plus grande partie de l'autre étoit supprimée.

Les Comtes de Stair, de Cromarty, de Marchmont voulurent répondre, pour montrer du moins une fois que la raison étoit aussi du côté de la pluralité des voix. Ils dirent qu'à la vérité plusieurs Particuliers perdoient à cette union, mais que les grands avantages, qui en revenoient à la Nation en général, devoient faire compter ces pertes pour rien. On leur repliqua que, ni les avantages réels & présens, que quelques-uns en tiroient, ni les avantages imaginaires qu'on en esperoit, n'étoient rien en comparaison de l'indépendance & de la souveraineté, qu'on perdoit pour toûjours. Cependant la pluralité fut à l'ordinaire contre le Duc d'Hamilton & son parti. Il falloit que ce Seigneur & ceux qui lui etoient unis fussent étrangement brouillez avec la Raison, puisque leurs Antagonistes ne convinrent pas une seule fois qu'elle fût de leur côté. On protesta de part & d'autre. On protesta même contre les protestations. Le Duc d'Athol & le Duc d'Argyle eurent entre eux des paroles fort vives, qui firent craindre des suites fâcheuses entre ces Seigneurs. Le Parlement en corps interposa son autorité & les obligea à se réconcilier, & il fut conclu que ces protestations ne seroient point rendues publiques, mais seulement enregistrées.

Intrigues de la Cour.

On jugea ensuite à propos d'interrompre l'examen, ou plutôt la ratification du Traité, par une espece de scene politique, où les Spectateurs & les Acteurs se passionnèrent extrêmement. La grande modération du parti opposé à la Cour faisoit craindre de la dissimulation de leur part. Pour déconcerter leurs desseins, s'ils en avoient, on imagina un moyen d'être toûjours les plus forts à Edimbourg, à l'aide des troupes, qui etoient entierement sous la disposition des Grands Officiers de la Couronne, tous dévoüez aux intentions de la Cour & engagez à faire

ANNE. 1706. passer le Traité d'Union. Le Chancelier Seafield vint un jour au Parlement fort échauffé & dit d'un air sérieux & embarassé que le Duc de Queensbury, Grand Commissaire, avoit reçu des avis certains qu'un grand nombre de ceux qui avoient fait présenter des Adresses contre le Traité d'union etoient en chemin, ou sur le point de s'y mettre, pour venir chercher les réponses qu'on avoit à leur faire. Il ajouta que ce mal demandoit un prompt remède & que, de quelque sentiment, qu'on fût, chacun étoit intéressé & pour son honneur & pour sa sureté à s'opposer de concert à ces voies de fait, qui ne pouvoient manquer d'avoir de funestes suites. Le Chancelier, en parlant de la sorte, disoit ce qui pouvoit & qui peut-être devoit se faire, & il le disoit pour empêcher qu'il ne se fit. Plusieurs reconnurent le piége tendu. Ils s'inscrivirent en faux contre l'avertissement, ils eurent beau faire. Selon le projet, il fut arrêté à la pluralité des voix que le Parlement ordonneroit au Conseil Privé de publier une proclamation, par laquelle il seroit défendu à tous ceux qui avoient signé des Adresses de venir à Edimbourg, sous quelque prétexte que ce fût, & sous des peines rigoureuses. Cette proclamat on est un monument marqué de la politique du Conseil de la Reine & de la passion avec laquelle il souhaitoit l'union des deux Roiaumes.

Proclamation contre les Ennemis de l'Union.

„ Attendu que diverses Adresses ont eté présentées au Parlement „ contre l'union d'incorporation avec l'Angleterre contenuë dans les „ termes & articles du Traité, que nos Etats du Parlement les „ ont pesées & que tous les bons Sujets de notre ancien Royaume „ doivent s'assurer & se confier que nous & nos Etats du Parle- „ ment avons procédé & voulons procéder en cette affaire avec toute „ l'attention & la tendresse possible pour l'honneur & l'intérêt de „ ce notre ancien Royaume, tant à l'égard du politique que du sa- „ cré. Néanmoins nous sommes informez que ce nonobstant divers „ Fonciers & autres qui ont signé les Adresses à notre Parlement „ contre la dite union d'incorporation avec l'Angleterre, vien- „ nent à Edimbourg de divers endroits du Royaume en grand „ nombre & d'une maniere séditieuse, sous prétexte de voir quel ef- „ fet leurs Adresses ont eu & ce que le Parlement en disposera. Et „ comme nous sommes informez que plusieurs se sont chargez d'in- „ viter de bouche & par ecrit d'autres Fonciers & autres à venir „ aussi à Edimbourg sous le même pretexte, & nous trouvant sen- „ sibles à de semblables pratiques illicites & séditieuses, qui „ pourroient avoir des suites dangereuses, si elles etoient tolé- „ rées dans les circonstances présentes. C'est pourquoi nous, de „ l'avis de nos Etats de Parlement, défendons toutes semblables „ assemblées illicites & séditieuses de nos Sujets, comme aussi toutes „ invitations & convocations pour s'assembler ainsi séditieusement „ & désordonnément à certain lieu particulier & à certain jour, ou

„ jours

„ jours marquez, & défendons toutes femblables invitations ou convocations, ou de fe trouver à ces affemblées lefquelles ne font point permifes par les loix, & celà fous peine d'illicite convocation & de fédition, conformément aux Actes du Parlement faits fur ce fujet, & nous recommandons de l'avis fufdit aux Lords de notre Confeil Privé de faire rechercher & pourfuivre tous ceux qui fe font rendus coupables de femblables pratiques non permifes & féditieufes, fe fervant de tous les moyens qu'ils jugeront les plus convenables & les plus efficaces pour les fupprimer". ANNE. 1706.

Proteftation au contraire.

L'unique remede à ce coup, auquel on ne s'étoit point attendu parce qu'on n'avoit eu ni la volonté, ni la réfolution de faire ce qu'on fuppofoit avoir eté projetté, fut une Proteftation du Chevalier Lockhart, qui étoit fort touché de l'extinction du Royaume d'Ecoffe. „ Moi George Lockhart de Carnwath protefte pour moi même & pour tous ceux qui veulent fe joindre à moi que la Proclamation n'aura point d'effet & que tous les Barons, les Fonciers & les Propriétaires des terres de ce Royaume pourront venir à Edimbourg pendant la féance du Parlement & que la dite Proclamation ne préjudiciera en rien au droit qui appartient par les loix de la Nation aux Barons, Fonciers & Propriétaires des terres de ce Royaume". Cette proteftation fut fignée d'un bon nombre de Membres du Parlement. Elle etoit embarraffante parce qu'elle étoit vifiblement raifonnable. De plus, la défenfe aux Barons & Fonciers de venir à Edimbourg etoit fans exemple & la reftriction de cette defenfe à ceux qui avoient figné des Adreffes contre l'union d'incorporation avoit quelque chofe de fort odieux & qui ne s'accordoit pas tout à fait avec les libertez & droits de la Nation. On fe tira de celle-ci comme de toutes les autres par la pluralité des voix, qui décida qu'on n'y auroit point d'egard & que la proclamation auroit lieu.

Oppofitions du Clergé.

En récompenfe, le Clergé d'Ecoffe fut fort tranquille, quoiqu'il eût plus d'un fujet de s'allarmer. Le Serment du Teft qu'il falloit faire en Ecoffe comme en Angleterre, la conformité occafionelle à laquelle les Ecoffois etoient obligez pour pofféder des charges publiques en Angleterre, le refus d'un ferment fort honorable au Presbyteranifme, cette claufe rejettée par laquelle on ftatuoit que le Parlement de la Grande Bretagne ne pouvoit rien innover par rapport à la Religion, ne troublèrent point leur tranquillité & ne réveillèrent point leur zele. Il falloit qu'il fût bien affoibli depuis leurs démélez avec Charles. I. Ils ne donnèrent alors aucun figne d'attention à leurs intérèts que dans l'Adreffe fuivante.

„ Ayant confidéré la confiance que la derniere affemblée générale a eue en nous, nous avons crû de notre devoir de repréfenter humblement à votre Grandeur & à vos Seigneuries, que, comme nous

ANNE. 1706. ,, fommes informez que vous travaillez à paſſer un Acte pour la ratification des articles du Traité d'union entre les deux Roiaumes d'Ecoſſe & d'Angleterre, où ſont inſérez les termes ſuivans: ,, *Declarons néanmoins qu'il ſera permis au Parlement d'Angleterre de pourvoir à la ſûreté de l'Egliſe Anglicane, s'il le juge à propos, pour avoir lieu dans le Roiaume d'Angleterre, ſans déroger pourtant à la ſûreté priſe ci-deſſus pour l'Egliſe Ecoſſoiſe dans les limites de ce Roiaume, ce qui ne ſuſpendra ni ne dérogera en aucune maniere l'execution de la preſente ratification, mais ſera entendu y être inſeré ſans qu'il ſoit néceſſaire d'avoir aucune nouvelle ratification du Parlement d'Ecoſſe.* Nous repréſentons, dis-je, humblement à votre Grandeur & à vos Seigneuries, qu'il nous ſemble que cette clauſe doit être regardée, non ſeulement comme un *blanc-ſigné* de votre Grandeur & de vos Seigneuries mis entre les mains du Parlement d'Angleterre, pour ſtatuer ce qu'ils jugeront à propos en faveur de la Hierarchie & des Cérémonies de leur Egliſe; mais auſſi comme un conſentement à ce que cette clauſe ſoit un article fondamentale de l'union, & que de la maniere dont elle eſt touchée dans votre ratification, on ne peut l'expliquer que comme un conſentement. C'eſt pour-quoi nous ſupplions humblement votre Grandeur & vos Seigneuries que cette ſtipulation ou conſentement pour l'etabliſſement de la Hierarchie & des Cérémonies en queſtion n'ait point lieu, ſi vous voulez eviter le péché, où vous tomberiez avec cette Nation, & ſi vous avez à cœur le bien & la tranquillité de votre Patrie, tant à l'égard de l'Egliſe que du Gouvernement. Nous prions Dieu qu'il lui plaiſe de vouloir conſerver la Reine, notre clémente Souveraine, & diriger Votre Grandeur & vos Seigneuries en cette affaire & dans les autres qui ſont devant vous". Cette remontrance eut le même ſort que les autres adreſſes & mémoires. On la lut & la pluralité decida que l'article & la clauſe reſteroient approuvez ſans aucun amandement.

L'Ecoſſe ratifie l'Union. † 1707.

Enfin, le vingt-ſept Janvier de l'année ſuivante †, il fut décidé à la pluralité des voix que l'Acte pour ratifier le Traité d'union paſſeroit auſſi bien que l'Acte pour aſſurer la Religion Proteſtante & le Gouvernement de l'Egliſe Presbytérienne en Ecoſſe. Ces deux Actes furent touchez du ſceptre & devinrent des Loix, d'autant plus, ou ſi on veut, d'autant moins irrevocables, que la Puiſſance légiſlative venoit de ſe dépoſer & de ſe ſupprimer elle-même. C'eſt ainſi que l'Ecoſſe ſubit enfin le ſort ordinaire d'un Voiſin plus foible, qui tôt ou tard eſt opprimé par la violence ou par l'intrigue du plus fort.

Grandeur ancienne de ce Roiaume.

Ce Roiaume ſubſiſtoit, depuis environ vingt ſiecles, ſous une longue ſuite de Rois de la même famille, ſans que jamais il eût été conquis, ni par ſes Voiſins, ni par les divers Peuples qui ſubjuguè-

guèrent les Anglois. Toûjours Rival, ou même Ennemi de l'Angleterre, il l'avoit souvent fait repentir de ses entreprises ambitieuses, & si en quelques rencontres il avoit été vaincu, il avoit regagné sur elle, par la constance de ses Rois & par la valeur de ses Peuples ce que le sort des armes lui avoit fait perdre. Alliez de la France depuis Charlemagne, ils la secoururent pendant plusieurs Regnes avec autant de générosité qu'ils en furent secourus, & de là les honneurs dont ils ont longtemps joui, à la Cour de France, aussi bien que les distinctions éclattantes, où plusieurs Grands d'Ecosse y sont parvenus. L'Ecosse n'avoit pas été moins célébre par la politesse & par l'érudition de ses Habitans que par leurs exploits. Elle a longtemps fourni à l'Eglise & aux Academies de saints Moines, des Prélats illustres & des Savans du premier ordre. L'opulence de ses Rois & la magnificence de leur Cour avoient été célébres jusqu'à l'avenement de Jacques VI. au Thrône d'Angleterre sous le nom de Jacques I. Mais depuis ce tems-là elle déchut continuellement, parce qu'elle fut gouvernée par des Ministres qui n'eurent en vue que leurs intérêts particuliers, & ce Roiaume, dont les richesses avoient été sous les premiers Stuarts à celles de l'Angleterre dans la proportion d'un à six, ne se trouvoit plus au temps de l'Union que comme un à cinquante. ANNE 1706.

Ceux qui désapprouvent cette Union ont fait diverses remarques sur les circonstances qui l'accompagnérent. Ils ont observé que le Comte de Stairs, qui en avoit été un des principaux instrumens, épuisé des efforts qu'il avoit faits pour parvenir à la conclusion de ce grand ouvrage, mourut subitement la nuit même qui le suivit. Ils ont fait d'autres observations sur les jours remarquables de cette négociation. On en approuva le premier article le jour anniversaire de la naissance de Guillaume III. & la veille du jour où avoit éclatté la conspiration des poudres. Les Ecossois renoncérent aux droits de leur Pairie, le huit Janvier, date du *Warrant* donné sous le Regne précédent † pour le massacre de Glencoe, & à pareil jour mourut le Comte de Stairs qui avoit signé ce Warrant. La ratification du Traité fut signée à pareil jour que l'avoit été la sentence de mort portée contre Charles I. Le Roiaume d'Ecosse prit fin par l'extinction de son Parlement, le vingt-cinq de Mars, qui est le premier jour de l'année en Angleterre, riche etreine pour ce Roiaume, dit Lockhart. Enfin l'équivalent donné à l'Ecosse fut rendu à Edimbourg, le cinq d'Août, jour marqué, cent six ans auparavant, par les Comtes de Gowry, pour assassiner Jacques VI. d'Ecosse & I. d'Angleterre. On ne s'en est pas tenu là. On a crû voir dans la suppression du Roiaume d'Ecosse que Dieu avoit voulu venger sur les Ecossois, premiérement, la foiblesse de Jacques VI. en souffrant que Marie Stuart sa mere fût condamnée & décapitée en Angle-

Remarques touchant l'union des deux Roiaumes.

† En Janvier 1692.

ANNE'E 1706. gleterre, & en second lieu, l'infidélité des Ecossois envers Charles I. & Jacques II.

Ces remarques sont assez curieuses pour que je dusse les rapporter. Il est d'autant plus juste d'y joindre les réflexions du Parti contraire qu'elles le méritent encore mieux. L'Ecosse depuis Jacques I. étoit à la merci du Ministère. Les Ministres n'usoient de leur pouvoir que pour s'enrichir & enrichir leurs Créatures aux dépens du Peuple. C'étoient eux qui nommoient les Juges, & ceux-ci, maitres des biens de la Nation en quelque manière, parce que les Ecossois n'ont point de Jurez dans les procès en matières civiles, disposoient presque absolument des biens du Roiaume & en faisoient une ample part aux Ministres. Il est vrai qu'on pouvoit porter ses plaintes à la Cour contre ces Juges; mais on n'en rapportoit que la médiocre satisfaction d'avoir exhalé son ressentiment & on demeuroit exposé à la vengeance des Ministres. De plus, les Lords pauvres & les petits Bourgeois faisant le grand nombre dans les Parlemens, il etoit aisé à la Cour d'acheter leurs suffrages, & par eux elle disposoit presque absolument de l'Ecosse entière. D'un autre côté, l'Ecosse n'étoit, ni assez riche par elle-même pour établir un commerce avantageux, ni assez puissante pour l'établir malgré les Anglois, & elle en avoit fait une fâcheuse expérience dans l'affaire de Darien. L'union qui incorporoit les deux Roiaumes pourvut à ces inconvéniens.

Reprenons à présent la suite des evenemens guerriers, que l'Union, ou pour mieux dire, la conquête pacifique de l'Ecosse nous a obligez d'interrompre. C'étoit sans doute beaucoup que d'avoir arraché à la Maison de Bourbon presque toute la Flandre, toute la Catalogne, les Isles Majorque & Minorque, une partie des Roiaumes de Valence, d'Arragon, de la Castille méme. Il falloit encore selon la prophétie du Duc de Marlborough, lui faire perdre l'Italie & rétablir le Duc de Savoye, à qui il ne restoit plus que sa Capitale. Encore etoit-elle assiegée par le Duc de la Fueillade, gendre de Chamillard principal Ministre de Louis XIV, c'est à dire que l'armée qui faisoit le siége etoit abondamment pourvue de tout ce qui pouvoit être utile à en assurer le succès. Pendant tout l'hyver on avoit travaillé à remplir des magazins sur les frontieres de Piémont & particulierement à Suse & à Crescentin. On verra combien ils etoient immenses par la grande quantité de munitions de bouche & de guerre, qui fut la proie des Vainqueurs, quand ils eurent fait lever ce siége fameux.

Siége de Turin par les François.

Turin est une des plus fortes places de l'Europe. Sa grandeur & deux rivieres qui la traversent la rendent difficile à investir & fort aisée à secourir. A la multitude d'excellens ouvrages qui la défendoient le Duc de Savoye, depuis un an qu'on le menaçoit de ce siége, en avoit fait ajouter de nouveaux, & ce fut justement par l'en-

l'endroit qu'il avoit fortifié avec le plus de ſoin que cette place fut attaquée. Elle avoit une garniſon qui pouvoit paſſer pour une armée, cent cinquante pieces de gros canon, des mortiers, bombes, boulets à proportion, ſur tout une quantité prodigieuſe de poudre, de ſorte que depuis le deux de Juin que la tranchée fut ouverte juſqu'au neuf de Septembre que l'armée d'obſervation fut battue, le feu des Aſſiégez fut preſque toûjours ſupérieur à celui des Aſſiégeans. Cette place pourtant, quelque bien qu'elle fût défendûe, quelque mal qu'elle fut attaquée, auroit enfin ſuccombé, ſi elle n'avoit été ſecourue. L'armée Impériale en Italie fut fort augmentée par les ſoins de la Reine Anne & des Etats Généraux, qui conſentirent que la meilleure partie des troupes de Heſſe & de Pruſſe, qui étoient à leur ſolde, allaſſent joindre cette armée. Ces renforts mirent le Prince Eugene en état d'entreprendre le paſſage de l'Adda, qui étoit le ſeul par où il pût marcher au ſecours de Turin, qui manque de vivres étoit ſur le point de ſe rendre, malgré les intrigues qu'on croit que la Ducheſſe de Bourgogne fille du Duc de Savoye avoit miſes en œuvre pour la ſauver.

Le Duc d'Orleans battu devant cette ville.

Les paſſages furent forcez, &, malgré l'armée ennemie ſupérieure ou égale à la ſienne, ce Prince, après une marche de trois ſemaines au milieu d'un païs coupé de rivieres, arriva dans le Piémont au commencement de Septembre. Le Duc de Savoye le joignit avec quatre ou cinq mille chevaux, en quoi conſiſtoit le reſte de ſes troupes. Ils prirent enſemble des meſures pour attaquer les retranchemens de l'Ennemi.

Le Duc d'Orleans, petit-fils de France, qui avoit ſuccédé au Duc de Vendôme dans le commandement de l'armée des deux Couronnes en Italie, n'avoit pû empêcher la marche rapide du Prince Eugene. Mais il avoit pû le prévenir en Piémont & déja il y étoit retranché & couvroit le ſiége, lorſque l'armée Impériale arriva. Ce Prince s'étoit poſté de manière qu'il falloit lui paſſer ſur le ventre pour faire entrer du ſecours dans la place aſſiégée. Il étoit entre la Staure & la Doure qui couvroient ſes deux flancs, aiant devant lui un grand retranchement, où, malgré lui & uniquement par obéïſſance aux ordres de ſon Roi, il attendoit qu'on le vint attaquer. Son armée étoit forte de quarante bataillons & de cinquante huit eſcadrons, ſans compter les grands ſecours qu'il pouvoit tirer de l'armée qui faiſoit le ſiége.

La ſituation avantageuſe de l'armée ennemie ne fit pas balancer un moment ſi on l'attaqueroit. On marcha preſque ſûr de la victoire, parce qu'on ſavoit l'ordre qu'elle avoit de ne point ſortir de ſes retranchemens. Ce fut le ſept de Septembre qu'on l'attaqua ſur les neuf ou dix heures du matin. Le Duc d'Orleans & le Maréchal de Marſin furent tous deux bleſſez dangereuſement, on eut bon marché du reſte, le retranchement fut forcé, toutes les trou-

ANNÉE. 1706.

troupes se dissipèrent, on en tua & on en prit autant qu'on voulut. Cependant, comme il y avoit des corps entiers qui n'avoient point combattu, on se tint sur ses gardes & on ne s'engagea point à la poursuite des Fuiards. On trouva dans le camp abandonné deux cent cinquante cinq pieces de canon, cent huit mortiers, sept mille huit cent bombes, trois mille deux cent grenades roiales, sept mille cinq cent petites grenades, quarante huit mille boulets de canon, quatrevingt six mille quintaux de poudre, les tentes, le bagage & une grande partie de l'argent destiné à paier les troupes. Ce fut là leur moindre perte. Les deux Généraux blessez ne purent prendre soin de la retraite. Elle se fit dans le dernier desordre, chacun ne pensant qu'à se sauver, de sorte que, le reste de la campagne, ils n'eurent plus d'armée.

Les suites de cette déroute furent encore plus avantageuses aux Alliez que celles de Ramillies. Le Duché de Milan, le Roiaume de Naples, le Piémont & la Savoye, par où je devois commencer, en furent le fruit. Ce n'étoit pas que les pertes dans ces batailles fussent si considérables. C'est que l'esprit de vertige saisissoit tellement & le Soldat & les Chefs qu'ils ne savoient plus ce qu'ils faisoient. Turin manquoit de vivres. Un quartier forcé ne lui en donnoit pas, &, plus il y étoit entré de troupes, plus la disette auroit augmentée. Il falloit donc après l'echec reprendre ses postes & continuer le siége. Aussi, le Marquis d'Albergotti, qui commandoit les troupes postées sur la hauteur des Capucins, ne consentit-il à se retirer qu'après des ordres plus d'une fois reïterez. Du moins en se retirant, il ne falloit pas se méprendre, si je puis parler de la sorte, & prendre Pignerol pour Casal, où ils auroient dû se rassembler, tant pour conserver le Milanois & le Modenois que pour couper au Prince Eugene la communication avec le Prince de Hesse & les autres secours qui pouvoient lui venir d'Allemagne. Alors certainement le Vainqueur auroit été bien plus embarrassé que les Vaincus, d'autant plus que, deux jours après la levée du siége de Turin, l'armée du Prince de Hesse avoit été absolument ruinée par le Comte de Medavy. Mais Dieu vouloit humilier Louis XIV. autant qu'il l'avoit exalté.

Campagne d'Allemagne.

L'Allemagne, en faveur de qui particulierement se faisoit la guerre, fut le seul endroit, où la grande Alliance ne triomphât pas cette année. Au contraire la France y remporta des avantages considérables. Le Marechal de Villars, qui y commandoit, trompa par divers mouvemens la vigilance du Prince de Bade & peu s'en fallut qu'il ne le surprît lui-même dans son camp près d'Haguenau, avec le Prince de Frise, d'où ils furent obligez de se retirer avec précipitation dans un autre qu'ils avoient retranché quelques lieues au-delà. Ils n'y furent pas long-tems. L'Ennemi passa la Moter, après avoir défait huit cent chevaux qui lui disputoient

toient

toient ce passage. La cavalerie battue donna une allarme si chaude que le Prince de Bade crût devoir encore abandonner ce second camp, de manière que les François en y entrant trouvèrent la plûpart des tentes dressées, presque tous les bagages, quantité de munitions de guerre & de bouche, & même la vaisselle d'argent de plusieurs Officiers Généraux. L'armée qui fuioit passa le Rhin à Stomart sur un pont, qu'elle y avoit, & le rompit ensuite, de crainte qu'il ne servit à l'ennemi. Par là le Fort-Louis, bloqué depuis près d'un an, fut dégagé, & les conquêtes faites au delà du Rhin dans les deux dernières campagnes, à l'exception de Landau, furent perdues en trois ou quatre jours de tems, avec les magazins qu'on avoit faits dans ces différens postes. L'Ennemi étant maitre de Drusenheim, Benheim, Seltz, Neubourg, Weissembourg, Lauterbourg, Germersheim, Neustat, voulut achever de dégager l'Alsace & de couper au Prince de Bade la communication de Landau. Dans cette vûe il assiégea Haguenau, qui ne tint que huit jours. La garnison de deux mille cinq cens hommes fut prisonnière de guerre. On trouva dans cette place deux cent milliers de poudre, huit mille sacs d'avoine, dix mille sacs de bled, quantité de tonneaux pleins de farine, quatrevingt pieces de canon & des habits neufs pour plusieurs régimens. ANNE. 1706.

Les flottes alliées eurent quelques succès, mais qui répondirent peu à ceux de terre & bien moins encore aux sommes prodigieuses qu'elles avoient coûté. Excepté la levée du siége de Barcelone, qui fut l'effet du secours, qu'on débarqua, les autres entreprises furent vaines, ou peu utiles. Les vents leur firent une cruelle guerre & déconcertérent absolument leurs desseins. La plus nombreuse commandée par l'Amiral Showel fut contrainte de rentrer dans les ports autant de fois qu'elle entreprit de se mettre en mer. A la fin, ne pouvant exécuter le projet formé contre les côtes de France, après avoir perdu quantité de Matelots & de troupes de débarquement par les maladies, aiant plusieurs de ses meilleurs vaisseaux hors d'etat de servir, elle fut transformée en escadre & réduite à porter des secours d'hommes, de bled, d'avoine, de chevaux, d'argent à Charles III., qui, malgré les victoires des Lords Galloway & Peterborough & du Comte de Noyelles, etoit dans une grande disette.

La nécessité de pourvoir à la conservation des conquêtes faites en Catalogne & du côté du Portugal & les autres desseins empêchèrent qu'on ne pensât assez à la sûreté des Colonies. Une escadre de cinq vaisseaux François, auxquels s'etoient joints deux Armateurs & plusieurs petits bâtimens chargez de troupes réglées & de milices des Isles de la Martinique & de la Guadeloupe, fit le vingt huit de février une décente dans l'Isle de Saint Christophle. Ils y trouvèrent peu de résistance, la pillèrent, enlevè- L'Isle des St. Christophle pillée & ran-

ANNE. 1706.

Nieves pris par les François.

levérent les Negres & les chaudieres, brûlérent les moulins, les maisons, les cannes. La perte passoit trois millions. La même escadre fortifiée de quelques autres vaisseaux alla attaquer l'Isle de Nieves au commencement d'Avril. La plus grande partie de leurs vaisseaux se présenta devant les ports pour y attirer toutes les troupes, pendant que dix chaloupes & quantité d'autres bâtimens chargez de Soldats & de Flibustiers alloient décendre à deux ou trois lieues du fort. Cet artifice leur réüssit. Le Commandant, les Soldats, les Habitans sans distinction d'âge ni de sexe, furent faits prisonniers de guerre avec sept mille Negres. Les Ennemis s'emparérent aussi de trente vaisseaux tant de guerre que marchands, qui se trouvérent dans la rade, ou dans le port. Ces colonies etoient riches. Ils y prirent quantité d'argent en espece & en vaisselle. Les sept mille Negres valoient au moins trois millions. Ce qu'il y eut de singulier, ce fut la capitulation. Les Vainqueurs accordérent à tous les Officiers & Habitans la liberté, à condition qu'on leur remettroit un rolle exact de tous les Officiers, Soldats, Habitans, Femmes & Enfans, pour être remis, ou en France, ou aux Isles appartenantes à la France. Le Gouverneur de cette Isle & la Veuve du précédent Gouverneur des Barbades etoient du nombre des Prisonniers.

Autres avantages des François sur mer.

Non seulement les Colonies furent négligées. L'Ennemi, dans la Manche même & dans la Mer du nord, sous les yeux de l'Angleterre & de la Hollande, dérangea extrêmement le commerce des Anglois. Le deux de Juin, le Chevalier de Forbin, commandant une escadre de quatre vaisseaux de guerre & de cinq fregattes, rencontra près du Texel une flotte marchande de quinze ou seize vaisseaux. Il en prit huit chargez d'étain, de plomb & de draps. Un mois après, le même, croisant du côté des Orcades, s'empara de deux vaisseaux, l'un de cinquante, l'autre de seize canons, tous deux faisant route aux Indes. Dans le premier il trouva sept caisses d'or & d'argent. L'autre etoit chargé de vin & d'eau de vie. La même escadre attaqua une autre flotte marchande escortée par six vaisseaux de guerre, sans autre succès que d'avoir pris un des vaisseaux de l'escorte & fait sauter l'Amiral, car cette escorte se battit si bien qu'aucun vaisseau marchand ne fut pris. Le Chevalier des Angers, autre Chef d'escadre, partit de Brest le sept de Mars, & le treize Avril il prit deux vaisseaux Hollandois, sur lesquels en lingots d'argent, en escalins ou florins de Hollande, en écus ou patagons de Flandre, il y avoit au moins quatre cent mille livres. Ces deux vaisseaux etoient du moins de cinquante ou soixante pieces de canon. La même escadre eut la hardiesse d'entrer le neufiéme de Juin dans la rade de Sainte Helene & d'y prendre deux vaisseaux malgré le canon des Forts. L'un de ces vaisseaux s'appelloit la Reine de Londres & l'autre le Dou-

Douvre. On trouva sur le premier cinquante paquets de diamans achetez aux Indes cinquante mille francs & environ pour quarante mille écus de toiles de coton, de salpêtre & de sandal. L'autre n'etoit chargé que de poivre & de salpêtre. On rapporte ces légeres disgraces, uniquement pour faire sentir que l'application du Ministere aux grandes choses absorboit celle qu'il devoit aux petites, & que la France avoit encore assez de vaisseaux, au moins pour inquiéter les flottes marchandes & faire un grand tort au commerce. ANNE. 1706.

Les pertes qu'elle avoit faites déterminèrent Louis XIV. à faire ouvertement des propositions de paix. Sans doute il crut que celles, qu'il avoit fait faire depuis un an par des voies indirectes, n'avoient pas réüssi, parce qu'elles n'etoient pas assez autorisées. L'Electeur de Baviere se chargea de cette négociation. Il s'adressa à ceux qui en etoient les Arbitres, c'est à dire, au Duc de Marlborough & aux Députez des Etats Généraux. Son Altesse Electorale leur écrivit le vingt & un d'Octobre. Il faisoit entendre que le Prince, au nom duquel il ecrivoit, étoit dans la disposition de mettre fin à la guerre qui désoloit l'Europe, qu'il l'avoit déjà fait connoitre, mais que ceux qui n'étoient pas pour la paix, avoient mal interprété ses démarches & avoient voulu les faire passer pour un dessein de détacher les Etats Généraux de leurs Alliez. Que ces vûes etoient tout à fait contraires aux intentions de ce Prince, qui proposoit des conférences, dans lesquelles ceux qui seroient chargez de ses pouvoirs pourroient, de concert avec ceux à qui la Reine d'Angleterre & les Etats Generaux donneroient les leurs, chercher les moïens de conclure une paix durable, & que ces conférences se tiendroient, ou entre les deux Armées, ou entre Bruxelles & Mons, ou enfin en quel lieu on jugeroit convenable. Parler de la sorte, c'étoit offrir la paix, ce qui ne convenoit point après tant de défaites humiliantes, & non pas la demander d'une maniere modeste, en proposant un plan de paix, qui assurât du moins une grande partie des avantages, qu'on avoit droit de se promettre de la possession où on étoit de battre ses troupes. Aussi ces offres vagues furent elles rejettées unanimement par le Conseil d'Angleterre & par les Etats Généraux. On répondit qu'on avoit communiqué la lettre à leurs Hautes Puissances & au Duc de Marlborough & qu'ils etoient chargez de lui dire qu'ils avoient reçû avec beaucoup de joie les assurances que son Altesse Electorale leur donnoit de l'inclination de Sa Majesté Très-Chretienne à chercher les moiens de parvenir au plûtôt à une paix solide & durable. Que leurs Hautes Puissances étoient prêtes d'entrer conjointement avec leurs Alliez dans toutes les voies justes & nécessaires qui pourroient conduire à une paix générale. Mais que celle des conférences proposées & sans avoir un éclaircissement plus particulier des intentions de sa Majesté Ils font des propositions de paix.

ANNE. 1706. jesté Très-Chretienne, ne leur paroissoit pas propre à la fin qu'on se proposoit, comme elle ne l'avoit point parû à la Reine de la Grande Bretagne, puisque jusques-là on ne leur avoit fait aucune ouverture suffisante pour être proposée à leurs Alliez, & que par conséquent il falloit songer à des moyens plus convenables pour parvenir à ce grand but, auquel leurs Hautes Puissances donneroient les mains, si elles y voioient plus de sûreté.

Horreur pour la paix en Angleterre.

Cette réponse etoit juste & Louis XIV. n'en devoit pas attendre d'autre, ou bien il ignoroit ses pertes & connoissoit peu les dispositions où on étoit à son egard. Eût-il fait dès lors les propositions humiliantes qu'il fit depuis à Gertruydenberg, on n'auroit pas eté content. Les deux têtes qui gouvernoient la Grande Alliance, le Prince Eugene, & le Duc de Marlborough, vouloient la guerre, dans laquelle ils faisoient consister leur intérêt particulier, & ils la faisoient valoir à leurs Souverains, qui suivoient aveuglément leurs impressions. Sans doute qne l'Empereur se portoit de lui-même à suivre les conseils du Prince Eugene, c'étoit ponr lui qu'on agissoit. Il ne pouvoit rien perdre dans la continuation de la guerre & pouvoit beaucoup gagner. Pour ce qui est de Marlborough, personne n'ignoroit qu'il étoit absolument maitre de la Reine & du nonveau Parlement & que les grands emplois étoient formellement ou virtuellement entre ses mains. Enfin, dit-on, le Grand Pensionnaire Heinsius entroit dans les vûes des deux Généraux, & la grande autorité que lui avoient acquis son mérite personnel & ses liaisons etroites avec Guillanme III, entrainoit presque tous les suffrages, de sorte que si ce triumvirat avoit toûjours duré, jamais on n'auroit eu la paix que la France & l'Espagne n'eussent eté subjuguées & partagées entre les Conquerans. Au reste, l'horreur de la paix étoit si vive en Angleterre que le bruit, qui s'en répandit, y causa une consternation, à laquelle succéda une espece de fureur, qui eclata en mille manieres différentes. On présenta de tous côtez des Adresses à la Reine. Les rues, les places publiques, les lieux d'assemblée retentissoient de ces mots, *point de paix avec l'ennemi commun.* Les Prédicatenrs prêchoient sur le meme ton & firent servir leur voix de trompettes pour animer la discorde & les furies qui l'accompagnent. Le Docteur Burnet Evêque de Salisbury se distingua en cette occasion. Il prononça le dernier jour de cette année un discours, où il entreprit de prouver, par l'autorité des saintes lettres, que ce seroit un crime digne des plus séveres chatimens de faire la paix avec la France, après les victoires signalées qu'on venoit de remporter sur elle. Les complimens les plus flateurs à la Reine, au Parlement, au Duc de Marlborough, n'y furent point épargnez. Au contraire les injures les plus atroces, les invectives les plus sanglantes, les attributions les plus odieuses & les plus infamantes y furent prodiguées contre Louis XIV. sans aucun

aucun ménagement pour la dignité roiale, respectable pour tout autre qu'un Republicain emporté. On me pardonnera de m'exprimer de la sorte. Je me ferois trop de violence pour dissimuler mes sentimens & je ne puis m'imaginer que les honnêtes gens ne pensent pas comme moi, qu'il est des bornes de modération & de bienséance, qu'on ne doit point passer, quand on parle des Souverains, même pour les rendre odieux. Pour l'horreur de la paix & l'amour de la guerre, il est visible que c'étoit un de ces goûts qui se mettent à la mode, sans qu'on sache pourquoi & qu'on ait des idées distinctes de ce qu'on hait & de ce qu'on aime, goûts qui sont ordinairement l'effet & la marque d'un parti artificieux qui devient dominant. Aujourd'hui que les auteurs de ces goûts déréglez ont disparu, qu'on y fasse attention, qu'a gagné la Nation à cette guerre? Gibraltar & Port Mahon valent-ils les soixante ou quatre-vingt millions de livres sterling qu'ils ont couté?

ANNE. 1706.

Harangue de la Reine.

Cette horreur de la paix, qui étoit devenue si à la mode qu'il eût été ridicule & peutêtre dangereux de faire paroitre d'autres sentimens, influa beaucoup dans les résolutions du Parlement. Après différentes prorogations, il fut assemblé le quatorze de Decembre. La harangue de la Reine fut remplie de piété. Elle y parla de la paix, mais d'un maniere tout à fait propre à animer à la guerre. „ Je ne doute pas, dit elle, que dans la conjoncture présente nous „ ne soions tous assemblez avec des coeurs véritablement touchez de „ reconnoissance envers Dieu tout puissant pour les glorieux succès „ dont il a beni nos armes & celles de nos Alliez pendant le cours „ de cette année, & avec de fermes & sérieuses résolutions de „ poursuivre les avantages que nous avons remportez, jusqu'à ce „ que nous en recueillions le fruit souhaité par une paix honorable „ & de durée. La bonté de Dieu nous rapproche tellement de cet „ heureux jour que, si nous ne nous manquons pas à nous mêmes, „ nous pouvons à juste titre espérer de voir un tel équilibre établi „ en Europe qu'il ne dépendra plus d'un Prince de troubler le repos „ & de mettre en danger les libertez de cette partie du monde.

„ La juste considération de l'état présent des affaires, des cir„ constances dans lesquelles se trouvent nos Ennemis & de la bon„ ne disposition de nos Alliez, doit produire en nous un zèle ex„ traordinaire & nous animer à faire les derniers efforts dans une „ conjoncture où les affaires paroissent être dans leur crise ". La Reine parla ensuite de l'union avec l'Ecosse & rendit une espece de compte de la situation avantageuse où étoit cette affaire, après quoi elle recommanda instamment d'expédier les affaires publiques avec autant de promptitude que leur nature le pouvoit permettre, parce que, ajoutoit elle, il est de la dernière conséquence que tant nos amis que nos ennemis soient entièrement convaincus de votre fermeté & de la vigueur de vos résolutions.

ANNE. 1706. Reponses des deux Chambres. On répondit à ce discours par des Adresses pleines de complimens, &, ce qui devoit plaire encore d'avantage, pleines de protestations que le desir & l'esperance de la paix n'ôteroient rien à la vigueur, dont on étoit résolu de continuer la guerre, ni au dessein où on étoit de mettre sa Majesté en état de faire valoir par-tout les avantages de cette heureuse campagne. Les Communes ajoutoient avec de vifs sentimens de reconnoissance que l'application constante de sa Majesté à travailler à l'union de ses deux Roiaumes d'Angleterre & d'Ecosse faisoit voir le tendre & grand intérêt qu'elle prenoit, non seulement au bien présent des deux Roiaumes, mais aussi à leur futur avantage.

L'Adresse des Seigneurs étoit fort longue & d'un style assez embarrassé. Elle étoit la même en substance que celle des Communes, excepté l'article de la paix & de la continuation de la guerre qui étoit beaucoup plus etendu. „ Si nous les Sujets de votre „ Majesté, disoient leurs Grandeurs, ne faisions pas tout ce qui „ est en notre pouvoir pour faire valoir les avantages que la Provi- „ dence divine a donnez à votre Majesté & à vos Alliez, nous nous „ montrerions ingrats envers Dieu, inexcusables envers votre Ma- „ jesté, & manquerions evidemment à ce que nous devons à notre „ Patrie & à la cause commune de l'Europe. Nous ne saurions assez „ exprimer la joye & la satisfaction de vos Peuples au sujet de la „ déclaration publique, que votre Majesté, de concert avec les E- „ tats Généraux, a faite aux Ministres des Princes Alliez qu'on n'en- „ treroit en aucune négociation de paix que conjointement avec „ tous les membres de la Grande Alliance. Cette maniere généreuse „ préviendra les pratiques indirectes & dangereuses de l'Ennemi „ commun & arrêtera les négociations sourdes & agissantes par „ corruption & dissipera non seulement les jalousies des Alliez pour „ le présent, mais leur donnera même une confiance assurée en vo- „ tre Majesté & ils se reposeront entièrement sur votre intégrité & „ votre justice.

„ L'éxemple de Votre Majesté & celui des Etats Généraux doi- „ vent inspirer à tous les autres Alliez une noble émulation & les „ faire agir avec la même vigueur. Si quelques-uns d'entre eux se „ sont relâchez par le passé, nous espérons que votre Majesté trou- „ vera les moiens les plus propres pour leur faire connoître que „ l'unique & la meilleure réparation qu'ils puissent faire à la cause „ de la liberté, est de redoubler leurs efforts dans une conjoncture si „ importante.

„ Ce sera le véritable moien d'obtenir une paix telle que tous „ les gens de bien la souhaitent, une paix qui assure aux Sujets de „ Votre Majesté la succession dans la ligne protestante & les avan- „ tages du trafic & du commerce, qui rende au Roi Catholique „ toute la monarchie d'Espagne, qui établisse une telle barriere

„ pour

„ pour les Etats Généraux, dans la sureté desquels nous devons „ toujours compter que l'intérêt de l'Angleterre est engagé, qu'ils „ y trouvent leur juste satisfaction; une paix qui procure à tous les „ Alliez des conditions justes, sures & honorables, & enfin une paix „ constante & durable qui réduise entierement le pouvoir exorbitant „ d'un Prince, dont rien ne peut satisfaire l'ambition inquiete & de„ mesurée & qui a toujours méprisé les liens & les obligations des „ alliances & des traitez les plus sacrez ". ANNE. 1706.

Trois ou quatre jours après l'ouverture de cette séance, on présenta à la Chambre des Communes l'état des garnisons & des forces de terre & de mer pour l'année suivante avec le détail des dépenses nécessaires, sur quoi elles prirent la résolution suivante. Que quarante mille hommes seroient emploiez au service de la Marine pour l'année mille sept cent sept. Qu'on donneroit à chaque Matelot quatre livres sterling par mois, y compris le service de l'artillerie; cent vingt mille livres sterling pour l'ordinaire de la Marine, trois cent cinquante sept mille livres pour les Gardes & Garnisons. Que les quarante mille hommes pour servir avec les Alliez seroient continuez, comme aussi les dix mille hommes d'augmentation & les trois mille Prussiens ou Hessiens. Que pour les quarante mille hommes de Marine, il seroit donné huit cent quatrevingt treize mille livres sterling & pour les troupes de terre un million quatrevingt dix-huit mille livres sterling, de plus cent quatrevingt mille deux cent trente cinq livres pour l'artillerie, soixante & quinze mille livres pour la construction de quelques nouveaux vaisseaux de guerre, deux cent vingt-trois mille deux cent dixneuf pour le Portugal, quatre cent quatorze mille deux cent soixante & six pour les troupes des Alliez au service d'Angleterre, soixante cinq mille livres pour les troupes de Savoye, quarante mille au Duc de ce nom, deux cent cinquante mille pour la Catalogne & pour Charles III. Subsides accordez.

Après avoir accordé les subsides, la Chambre prit en considération les Elections des Membres du Parlement & prit les résolutions suivantes.

„ Qu'aucun Pair du Roiaume n'a droit de donner sa voix pour „ l'election d'aucun Membre de la Chambre Basse. Reglemens pour les Elections.

„ Que si on présente des requêtes frivoles & malicieuses contre „ quelques Membres, la Chambre lui fera faire satisfaction.

„ Qu'elle procedera pareillement contre ceux qui aposteront ou „ débaucheront des Témoins.

„ Qu'elle punira sévèrement les faux Témoins.

„ Que si quelque Lord du Parlement, ou quelque Lieutenant „ de Roi dans quelque Province, s'ingére dans les élections des „ Membres de la Chambre Basse, il sera coupable d'infraction „ des privileges des Communes d'Angleterre ".

Ces précautions & réglemens étoient fort sages. Mais, si les Communes

ANNE. 1706. munes prétendoient empêcher toute brigue, elles faisoient une entreprise impossible, &, si elles vouloient seulement exclure les recommandations & sollicitations de la grande Noblesse, elles faisoient une espece d'injustice, en supposant que les Pairs seroient plus disposez à recommander des sujets indignes que tant d'autres personnes d'autorité, dont la recommandation n'étoit point exclüe par leur decret. Par tout on a entrepris la même chose, & par tout on l'a entreprise inutilement. Souvent même la Loi qui défend les sollicitations & les recommandations en est l'effet.

Honneurs accordez au Duc de Marlborough. Le Parlement fut aussi fort occupé à témoigner sa reconnoissance au Duc de Marlborough. On présenta à cet effet des Adresses à la Reine d'autant plus volontiers qu'on ne pouvoit douter que c'étoit lui faire sa cour. Celle des Seigneurs mérite d'être rapportée. „ Aiant avec beaucoup de satisfaction consideré tant de belles actions que le Duc de Marlborough a faites au service de votre Majesté, à la gloire de sa Patrie & pour le bien de la cause commune de l'Europe, actions pareilles à celles que les plus sages & les plus puissantes Nations ont récompensées par des statues & des triomphes; nous souhaitons de marquer la juste estime que nous faisons de son mérite d'une maniere particuliere & distinguée, & pour en perpétuer la mémoire, de constituer & continuer ses titres & dignitez avec son droit de préséance à sa postérité par un Acte de Parlement, comme le moien le plus efficace pour cet effet & le plus convenable en cette grande occasion. Mais comme nous avons toûjours de justes égards pour les prérogatives de la Couronne, votre Majesté étant l'unique source des honneurs & des dignitez, nous avons crû qu'il étoit de notre devoir de nous adresser premierement à votre Majesté pour demander votre roiale approbation, avant de dresser un Bill de cette nature, & pour prier en même tems votre Majesté d'avoir la bonté de faire savoir à la Chambre ses intentions ‟.

La Reine répondit qu'elles étoient qu'après la mort du Duc de Marlborough ses biens & titres fussent constituez à sa fille ainée & à ses héritiers mâles, & ensuite de la maniere la plus efficace pour perpétuer la mémoire de son mérite, en continuant, autant qu'il se pourroit, ses titres & son nom à toute sa postérité. Elle ajouta qu'elle croioit à propos que la Seigneurie & Terre de Woodstock avec la maison de Bleinheim demeurassent toûjours annexées aux titres.

Le Duc de Marlborough étoit présent à la Chambre, quand cette réponse plus que gracieuse y fut apportée. Après qu'on en eut fait la lecture, le modeste Général, c'est l'epithete que lui donna dans son sermon l'Evêque de Salisbury, parla de la sorte. „ Les paroles me manquent pour exprimer le vif sentiment que j'ai de l'honneur distingué que vous me faites d'une maniere si eclattante par votre réso-

„ Résolution & par votre Adresse à Sa Majesté. J'en chérirai toujours la „ pensée & je les regarderai comme la plus haute récompense. Toute „ ma postérité ne peut qu'en conserver le souvenir avec de grands sen- „ timens de reconnoissance. Je prens la liberté de dire un mot à „ la Chambre touchant cette partie de la réponse de sa Majesté qui „ regarde la terre de Woodstock & la maison de Bleinheim. J'ai prié „ humblement sa Majesté que l'une & l'autre soient annexées aux ti- „ tres & je demande la même grace à vos Grandeurs, afin qu'après „ la mort de la Duchesse de Marlborough, à laquelle ce bien „ est constitué en douaire, cette terre & cette maison soient toujours „ annexées avec les titres". ANNE. 1706.

Un autre sujet de satisfaction pour la Reine, ce fut une Adresse de la Convocation Générale du Clergé, qui lui fut présentée, le dixhuit de ce mois. Cette piece est d'un bon goût & prouve que cette année le Whigisme dominoit dans l'Eglise, comme dans l'Etat, „ Madame, disoient ces Ecclésiastiques, c'est un bonheur parti- „ culier au Regne de votre Majesté que vos Sujets puissent tous „ les ans, sans être soupçonnez de flatterie, venir mettre aux „ pieds de votre Majesté leur très-humble reconnoissance des „ nouveaux avantages qu'ils reçoivent sous votre heureux Gou- „ vernement. Adresse de la Convocation.

„ Nous devons cette année particulièrement féliciter votre Ma- „ jesté, non sur une seule victoire, mais sur une suite de succès „ si surprenans qu'à peine en peut on trouver de semblables dans „ l'Histoire: des succès qui rendront le regne de votre Majesté „ glorieux à toute la postérité & qui, comme nous l'espérons, abat- „ tront cette formidable puissance, qui nous a si longtems menacez „ avec le reste de l'Europe.

„ Nous avons déjà présenté solemnellement à Dieu nos remerci- „ mens pour les succès surprenans que vos armes ont eu au com- „ mencement de cette campagne & nous celebrerons avec des „ coeurs remplis de joye ce jour d'actions de graces publiques que „ votre Majesté a si pieusement ordonné pour remercier le Ciel de la „ continuation de ses bénédictions pendant tout le cours de cette „ année.

„ Nous croions qu'il est après cela de notre devoir de rendre nos „ très-humbles remercimens à votre Majesté, dont le zele pour la „ cause commune, dont les finances & la sage administration qui „ en est faite, dont les armées de terre & de mer, & dont le grand „ Général le Duc de Marlborough ont donné la vie & cet esprit à „ cette alliance qui, après Dieu, est cause que toutes ces grandes „ choses sont arrivées.

„ Nous desirons aussi reconnoitre avec toute sorte de gratitude „ les bénédictions dont nous jouissons sous le très-heureux Gou- „ vernement de votre Majesté, de ce que nous sommes exemts de

ANNE. „ ces grands inconvéniens qui n'accompagnent que trop souvent
1706. „ les regnes si evidemment favorisez de succès militaires, de ce que „ nos Loix conservent leur libre cours, de ce que la justice est é„ galement administrée, de ce que nos libertez, nos droits & nos „ privileges sont en fureté, & de ce qu'enfin & par dessus toutes „ choses notre Religion & notre Eglise sont soutenues & encoura„ gées, tant par vos principes veritablement chretiens que par vo„ tre grand exemple.

„ Jouissant de ces heureux avantages, nous sommes obligez d'a„ vouer que notre Eglise est dans un état assuré & florissant sous „ l'administration de votre Majesté, & nous espérons qu'avec la „ bénédiction de Dieu votre Majesté pourra la faire passer en fureté „ à la postérité, après avoir si fort abbatu & humilié son plus grand „ Ennemi.

„ Puisse notre bon Dieu, qui a jusqu'à présent fait prospérer si „ miraculeusement toutes choses entre vos mains, continuer enco„ re son soin & sa providence sur votre personne sacrée, afin que „ votre Majesté accomplisse efficacement tous ses grands desseins „ pour le bien de vos Royaumes & qu'après celà elle puisse long„ tems jouir d'un regne paisible sur un peuple étroitement uni, o„ béissant & reconnoissant.

Cette année finit par la cérémonie suivante. Les étendards & les drapeaux gagnez sur la France la derniere campagne furent portez en triomphe depuis Whitehall jusqu'à l'Hotel de Ville, où ils furent déposez en mémoire perpétuelle, selon la très-humble supplication que les Magistrats de Londres en avoient faite à la Reine par le Duc de Marlborough. Les étendards au nombre de vingt-six furent portez par deux compagnies des Gardes du Corps, & les drapeaux au nombre de soixante & trois par deux bataillons des Gardes. Ce spectacle attira une multitude infinie de peuple. La Reine même, accompagnée des Dames & des principaux Seigneurs de sa cour, voulut les voir passer. Les autres étendards & drapeaux, qui avoient été pris en mille sept cent cinq, lors qu'on força les lignes du Brabant, Anne en fit présent au Duc de Marlborough, pour les mettre dans la grande salle de son château de Bleinheim. Il y avoit six étendards & ving-trois drapeaux. Cette cérémonie fut suivie d'un repas splendide, que la Ville de Londres donna au Duc de Marlborough & à cent Officiers de l'Armée, qui furent tous nommez par ce Duc, selon la très-humble priere qui lui en avoit eté faite, quelques jours auparavant, par une députation expresse. Il s'y trouva encore beaucoup de personnes de distinction, entre autres les Ducs d'Ormond & de Sommerset & le Grand Thrésorier fait depuis peu Comte Godolphin & Vicomte de Rialton.

1707. L'année suivante commença par de nouveaux honneurs déférez au Général comme la précedente avoit fini Les Communes auroient

roient en honte de ne pas témoigner autant de zele pour éternifer la mémoire de cet illuftre Favori qu'en avoient fait paroitre les Seigneurs. Elles préfentèrent à la Reine cette Adreffe. „ Confidérant „ les grands & fignalez fervices de Jean Duc de Marlborough, lesquels ont tant contribué à la gloire du Gouvernement de votre „ Majefté, à l'honneur & à la fureté de vos Royaumes & au bien „ de la caufe commune; nous prions humblement votre Majefté que, „ comme elle veut bien bâtir à fes frais la Maifon de Bleinheim, „ comme un monument de fes actions glorieufes, & que la Chambre des Seigneurs du confentement de votre Majefté a commencé un Acte pour perpétuer fes titres à fa Poftérité, elle nous permette de prendre la liberté d'exprimer l'eftime que nous faifons „ d'un mérite fi diftingué & la difpofition dans laquelle nous fommes de mettre votre Majefté en état de maintenir plus honorable fa dignité dans fa poftérité & de la manière qui fera la plus „ agréable à fa Majefté. Ainfi la gratitude de ce Royaume fe continuera de fiecle en fiecle & encouragera les autres à fuivre „ fon grand exemple “.

ANNE. 1707.

Adreffe des Communes.

Cette Adreffe fut parfaitement bien reçüe & la réponfe fut apportée par Robert Harley premier Secretaire d'Etat. Elle étoit conçue en ces termes. „ La Reine, en confidération des grands & „ éminens fervices du Duc de Marlborough, dès la premiere année de fon Regne, comme auffi de fes fages négociations en „ qualité de fon Plénipotentiaire à la Haie, & de fa valeur & bonne conduite en commandant les armées confédérées hors du „ Roiaume, a trouvé à propos de lui accorder & aux enfans mâles „ iffus de lui le titre de Duc de ce Royaume; & pour une plus „ grande marque de fa faveur & de la fatisfaction qu'elle a de fes „ fervices, & pour mieux foutenir fa dignité, d'accorder au dit „ Duc & à fes héritiers mâles une penfion de cinq mille livres „ fterling par an payable des revenus de la pofte pendant fa vie. „ Et comme durant cette féance un Acte a paffé pour établir les „ honneurs & dignitez du dit Duc de Marlborough dans fa poftérité & annexer l'honneur & le fief de Woodftock & la maifon de „ Bleinheim aux dits honneurs, on feroit une chofe agréable à Sa „ Majefté, fi la penfion de cinq mille livres fterling par an étoit continuée & limitée dans fa poftérité par Acte de Parlement pour „ mieux foutenir leurs dignitez de la même maniere que fon titre „ & fief font déja limitez & établis“. Comme l'Adreffe avoit été préfentée en conféquence des volontez connues de la Reine, on fatisfit pleinement à fes intentions, & fon Favori, doublement fatisfait, eut beaucoup de gloire avec beaucoup de profit.

Il falut revenir fur l'affaire des fubfides, car il s'en faloit bien que ce qu'on en avoit accordé fût fuffifant. Outre ce que nous en avons dit, il n'y a qu'un moment, on accorda cent trente fept mille cinq cent livres

Nouveaux fubfides qu'elles donnent.

ANNE. 1707. livres sterling pour le Roi de Dannemarc, cent cinquante mille au Roi de Portugal, cinquante mille neuf cent soixante & deux au Landgrave de Hesse, quatre cent quarante cinq mille trois cent soixante pour les troupes d'Espagne & de Portugal, quarante sept mille cinq cent pour un prêt fait par Sa Majesté à l'Empereur, cent vingt & une mille livres à partager entre l'Electeur Palatin, le Roi de Prusse & l'Electeur de Hanovre, cent cinquante mille livres sterling à la disposition de la Reine pour pousser avec vigueur la guerre en Espagne. En un mot, pour cette année mille sept cent sept, les subsides montèrent à plus de six millions de livres sterling, dont l'Espagne & le Portugal consommèrent presque la moitié, sans compter que les flottes s'équippoient particulierement pour ces païs, où l'on étoit encore plus avide qu'en Allemagne & dans le Nord.

Ces sommes immenses païées vingt-ans de suite sont une preuve incontestable de la richesse de la nation & de sa générosité, puisque ce n'étoit point pour ses intérêts qu'elle s'étoit épuisée de la sorte, mais pour délivrer une grande partie de l'Europe, pour soutenir la dignité de l'Empereur d'Allemagne & pour faire rendre à la maison d'Autriche une Monarchie dont Louis XIV. s'étoit emparé, quoiqu'il fût convenu de la partager. *Que la dépense est glorieuse*, avoit dit le Docteur Burnet en son sermon du dernier jour de l'année précédente! *Que la dépense est glorieuse, quand elle n'est faite que par un pur amour de la justice & pour conserver un juste equilibre, sans aspirer à des conquêtes, sans se faire donner des villes d'otage, sans redemander des sommes immenses emploïées à la défense de ses voisins dénuez de secours & qui sont fort au-dessus de ce qu'ils pourroient payer quand ils se vendroient eux mêmes...! On sera toujours entrer dans la gloire de cette* Nation, *que nous avons vû finir une grande guerre, sans qu'elle ait demandé aucun dédommagement, sans qu'elle ait eu aucune vûe d'intérêt ou d'ambition, sans qu'elle ait recherché d'autre avantage que celui de nous procurer du repos dans son sein & de mettre les autres peuples en fureté. Les Romains n'ont jamais poussé la générosité si loin. Ils s'érigeoient aussi en protecteurs des Rois & des Nations opprimées & ils croioient que le glaive étoit en leur main, non seulement pour punir les malfaiteurs de leurs Etats, mais aussi pour domptet l'orgueil des Princes qui s'erigeoient en Conquerans, ou, ce-qui revient à peu près au même, en Usurpateurs. Mais ce zele de la justice leur fut toujours utile & ce fut par là qu'ils devinrent les maitres des Nations.* Après-tout il est d'autres intérets que ceux qui regardent une Nation en général. C'est souvent ceux là qui sont les plus négligez. Le point, c'est de déguiser sa marche, si je puis m'exprimer ainsi, & d'imposer aux Peuples, en les passionnant pour des intérêts qui ne sont point les leurs.

Le Parlement, à l'occasion des grands subsides qu'il accordoit, prit inspection de l'emploi de ceux de l'année passée & on mit en question si les fonds accordez pour l'extraordinaire de la guerre avoient

ient été bien administrez & véritablement dépensez pour la conservation des intérêts du Duc de Savoye & du Roi d'Espagne & pour l'honneur & la sureté de la Nation Angloise. L'affirmative l'emporta à la pluralité de deux cent-cinquante voix contre cent cinq. Il se pouvoit faire que le petit nombre eût raison. Du moins le Prince de Hesse se plaignoit amerement de ce qu'il n'avoit rien touché pendant toute la campagne. Mais le Grand Thrésorier avoit marié son fils à une fille du Duc de Marlborough, & c'est ce qui ne pouvoit manquer de lui attirer la protection & les approbations qu'il pouvoit souhaiter. Quoiqu'il eût été décidé que les subsides avoient été emploiez à l'avantage de l'Espagne, les Ennemis pendant la campagne d'automne avoient repris presque toutes les places qu'ils avoient perdues le printems précédent. Cartagene, Alcantara, les villes & châteaux qui ouvroient la Castille du côté de l'Arragon & de Valence, furent de ce nombre. Ce n'étoit pas le courage qui manquoit aux troupes Angloises. C'étoit donc l'argent, les recrues, les munitions de guerre, & peut-être de bouche.

Anne. 1707.

Dès que l'Acte d'union eut été ratifié au Parlement d'Ecosse, la Reine le communiqua aux deux Chambres de son Parlement d'Angleterre & leur recommanda avec beaucoup d'instance d'expédier promtement cette affaire. Les Communes consentirent à tout avec tant de promptitude qu'on crut qu'elles n'avoient pas apporté à cet examen l'attention qu'il méritoit. Les Pairs furent moins faciles. L'Archevêque de Cantorbery proposa un Bill pour assûrer l'Eglise Anglicane & pour déclarer que les Actes faits en sa faveur seroient à jamais irrévocables. Ce Bill passa & fut attaché au Traité d'Union comme en étant une partie essentielle & fondamentale. On s'arrêta beaucoup plus à divers articles de ce Traité. D'entre les Seigneurs, les uns prétendirent qu'avec les changemens, que les Ecossois y avoient faits, il n'alloit pas à moins qu'à altérer la constitution d'Angleterre. Les autres se plaignirent qu'on avoit outré la condécendance pour l'Ecosse, en lui imposant des taxes si peu proportionnées à celles que paioient les Anglois. D'autres prétendirent qu'on étoit allé contre la nature de la Pairie, en bornant le nombre des Pairs Ecossois qui assisteroient au Parlement de la Grande Bretagne. On leur fit cette réponse générale, qu'un objet aussi grand & aussi important que l'union des deux Roiaumes ne pouvoit guères qu'entrainer après lui quelques inconvéniens, mais que la commune sureté & tranquillité des deux Peuples, qui en résultoit, les dédommageoit abondamment. On dit en particulier touchant l'election des Pairs Ecossois, que, si eux-mêmes s'y étoient soumis de bon gré, ce n'étoit point aux Pairs Anglois à s'en plaindre.

L'Acte d'union approuvé par le Parlement.

Les Anglicans prirent là-dessus le parti d'insister fortement sur le danger auquel l'Eglise étoit exposée. Ils alléguèrent que tant d'E-

ANNE. 1707. coſſois Presbytériens introduits dans le Parlement y mettroient la pluralité du côté du Presbytéraniſme. Or quel maux n'auroit-on pas à craindre en ce cas-là, continuoit-on ? On peut en juger par les violences & les excès, où les Ecoſſois ſe font portez plus d'une fois contre les Epiſcopaux. Quelques Evêques & les Comtes de Rocheſter & de Nottingham preſſérent cet argument & le firent valoir autant qu'ils purent. Le ſujet étoit merveilleux pour des imaginations fortes & brillantes. Mais il ne fut pas malaiſé de détruire ces objections On fit voir que ceux que l'Egliſe Anglicane devoit le plus redouter, c'étoient, non les Presbytériens, mais le Papiſme & la France, & qu'à couvert de leur fureur, elle ne devoit guéres craindre le reſte. Vous vous oppoſez à l'union des deux Roiaumes, diſoient les autres. Et-bien oppoſons-nous y avec vous. Mais il pourra s'élever une guerre entre les deux Nations, l'Ecoſſe probablement ſera ſubjuguée, en ce cas-là elle ſera réünie avec l'Angleterre, ou bien il faudra une armée pour la contenir dans le devoir. Or l'un & l'autre ne ſont-ils pas plus préjudiciables que l'union préſente ? Une union produite par la force feroit peu durable, au lieu que celle-ci eſt volontaire. Une armée entretenue deviendroit entre les mains de quelques Rois d'Angleterre un inſtrument pour ſubjuguer l'Angleterre par le ſecours des Ecoſſois mêmes. Reſte donc uniquement la difficulté qu'on fait ſur le danger qu'il y auroit à compoſer le Parlement & le Miniſtere de perſonnes de Religions différentes. Mais y penſe-t-on bien, quand on pouſſe avec tant de chaleur & avec des airs de triomphe une objection auſſi foible ? En premier lieu, ſi les Presbytériens ont maltraité les Anglicans, les Anglicans n'ont pas témoigné plus de modération aux Presbytériens, & par conſéquent ils n'ont rien là-deſſus à ſe reprocher les uns aux autres. En ſecond lieu, une conduite ſage & modérée peut adoucir l'animoſité des deux Communions & les réünir dans une paiſible ſociété par rapport au Gouvernement. La Suiſſe en fournit un exemple, elle où les Cantons Catholiques ne forment avec les Cantons Réformez qu'une République, aux conſeils de laquelle l'union & la concorde préſident. & il en eſt de même de la Diette d'Allemagne, quoique formée de Réformez, de Luthériens & de Catholiques. En troiſieme lieu, ſi un Parlement mi-parti peut avoir des ſuites fâcheuſes pour l'une des deux Religions, le danger eſt, non pour les Anglicans qui y feront cinq cent treize contre quarante-cinq, mais pour les Presbytériens, dont les quarante-cinq voix feront étouffées par une pluralité de quatre cent ſoixante huit. Ajoutez que de ces quarante cinq voix il s'en trouvera peutêtre pluſieurs bien foibles. La faveur de la Cour étant du côté des Anglicans y fera peutêtre paſſer bien des Ecoſſois.

Les principaux de ceux qui tenoient ces diſcours etoient les Evêques

ques de Salisbury, d'Oxford & de Norwich, le Grand Thréforier, les Comtes de Sunderland & de Wharton, les Lords Townshend, Hallifax & Somers. Enfin leur avis l'emporta & on dressa un Bill pour ratifier l'union & la réduire en Loi. Ce fut le Chevalier Harcourt qui le prépara. Le préambule consistoit uniquement dans l'exposé des articles de l'union, tels qu'ils avoient été passez en Ecosse, & on y avoit joint les Actes faits par les deux Parlemens pour la sureté de leurs Communions respectives, après quoi venoit la clause qui ratifioit le tout. Cette forme déconcerta ceux des Communes qui avoient résolu de s'opposer à divers articles & d'y faire des amendemens. Ils ne pouvoient rien objecter contre le préambule, puisqu'il n'étoit qu'une copie fidele d'Actes autentiques. Ils ne se sentoient pas assez forts pour combattre la clause générale qui les ratifioit tous, ni pour attaquer les clauses particulieres. Dans leur surprise, ils passèrent ce fameux Bill, qui fut porté à la Chambre Haute, & l'approbation de celleci ne se fit guères attendre. ANNE 1707.

Le dix sept du même mois, la Reine se rendit au Parlement, revêtue de ses habits Roiaux, & après avoir donné son consentement à l'Acte d'union ratifié par les Parlemens de ses deux Roiaumes, elle parla de la sorte. „ C'est avec une extrême satisfaction „ que j'ai donné mon consentement à l'Acte pour unir l'Angle„ terre & l'Ecosse en un seul Roiaume. Je regarde cette union „ comme une affaire de la plus grande importance pour le bien, „ la force & la sureté de toute cette Isle, & en même tems com„ me un ouvrage si épineux & si délicat en soi-même, que jusqu'à „ présent tous les efforts, qu'on avoit faits depuis plus d'un siecle „ pour y réüssir, avoient été inutiles. Ainsi je ne doute pas que „ la postérité n'en conserve la mémoire & ne parle avec honneur „ de ceux qui ont servi d'instrument pour l'amener à une si heu„ reuse conclusion. Discours de la Reine au Parlement.

„ Je souhaite & j'attens de tous mes Sujets des deux Nations „ qu'à l'avenir ils agissent les uns envers les autres avec toute „ sorte d'égards & avec toute l'affection possible, afin que tout „ le monde voie qu'ils sont unis de cœur pour ne faire plus qu'une „ seule Nation. C'est la chose qui me sera la plus agréable & qui „ nous fera le plûtôt sentir tout le bon effet de cette union.

„ Je regarde aussi comme un bonheur singulier pour mon Regne „ qu'on ait pourvû si efficacement à la paix & au repos de mon Peu„ ple, de meme qu'à la sûreté de notre Religion, en établissant d'une „ maniére si ferme la Succession Protestante dans toute la Grande„ Bretagne. Je dois vous faire souvenir de pourvoir au paiement „ de l'équivalent stipulé pour l'Ecosse dans le tems marqué par „ cet Acte. Et je m'assure que vous y apporterez la même dili„ gence que vous avez fait paroitre dans toutes les autres parties „ de

ANNE. 1707.

„ de ce grand ouvrage ". Le même jour la Reine reçut les complimens de la Cour & des Ministres étrangers sur l'heureux succès de cette grande affaire, & le soir il y eut des feux de joie & des illuminations accompagnées de plusieurs décharges des canons de la Tour & du Parc.

Réponse des deux Chambres.

Les deux Chambres se réünirent pour présenter à la Reine une Adresse de louanges & de remercimens. Ils la présentèrent seulement le vingt-deux, car il fallut quelque tems pour en convenir. Elle étoit conçue en ces termes. „ Nous remercions très-humble„ ment votre Majesté de ce qu'il lui a plû approuver la part que „ nous avons eue à amener le Traité d'union entre vos deux „ Roiaumes d'Angleterre & d'Ecosse à une heureuse fin. Ouvra„ ge, qui, après tant d'inutiles efforts, semble avoir été réservé „ par la Providence, pour donner un nouveau lustre au glorieux „ Regne de Votre Majesté.

„ Les succès de vos armes nous aiant mis à couvert des insul„ tes du dehors, & le soin que Votre Majesté a pris de bien éta„ blir la Succession dans la Ligne Protestante aiant assuré notre „ Religion établie par les loix dans l'Eglise Anglicane d'une ma„ nière ferme & durable, nous vous supplions de nous permettre „ d'assurer Votre Majesté que nous serons toujours prêts à main„ tenir le Gouvernement de Votre Majesté au dedans & à affer„ mir la paix de cette Isle, en telle sorte qu'il ne reste aucune divi„ sion parmi nous, mais qu'au contraire nous tâchions tous à l'en„ vi de reconnoitre de la manière la plûs soumise la sage conduite „ d'une si grande & fameuse Reine ".

Les Communes marquèrent leur satisfaction d'une manière encore plus solide. Aux cinq ou six millions sterlings de subsides déja accordez elles ajoutèrent cent cinquante mille livres sterlings pour faire circuler les billets de l'Echiquier, & trois cent quatrevingt dix-huit mille quarante-cinq pour l'équivalent promis à l'Ecosse.

Difficulté par rapport à l'exécution du Traité d'Union.

Quelque docile qu'eût été le Parlement pendant cette séance à suivre les volontez de la Reine, quelque empressé même qu'il eût été à les prévenir, il reçut une mortification assez sensible. Un des articles du Traité d'union avec l'Ecosse portoit en termes exprès que, jusqu'au mois de Mai de la présente année, toutes marchandises, de quelque espèce qu'elles fussent, venant de ce Roiaume en Angleterre, ne paieroient aucun droit. Les Marchands toujours attentifs à l'occasion du gain voulurent profiter de celle-ci & envoièrent en Ecosse toutes sortes de marchandises de France & des Indes, pour les faire venir ensuite en Angleterre dans le tems marqué. La Chambre des Communes comprit que ce manège alloit à diminuer les fonds d'où elle tiroit les subsides. Elle fit un Bill pour déclarer que toutes marchandises qui viendroient en Angleterre par l'Ecosse paieroient la Douane, aussi bien

que

que les autres. Ce Bill fut envoié aux Seigneurs pour avoir leur concurrence. Ceux - ci remarquant qu'il donnoit atteinte au Traité d'union, refusérent de le passer. Comme ce refus pouvoit causer quelque bruit entre les deux Chambres, la Reine jugea à propos, tout d'un coup, sans en avoir auparavant prévenu, comme elle avoit coutume, de proroger le Parlement depuis le dix-huit Avril jusqu'au vingt-trois, parce que la prorogation annulle toutes déliberations qui ont été prises & tous Bills qui ont été passez sans avoir reçû le consentement roial, & que la Reine, de concert avec les Seigneurs, vouloit faire tomber un Acte si capable de chagriner les Ecossois, qu'on vouloit absolument ménager. ANNE. 1707.

Le Parlement se rassembla au jour qui lui avoit été marqué. Les Communes reprirent l'affaire du Bill concernant les marchandises venant d'Ecosse. Elles y furent animées par les requêtes de plusieurs Marchands qui, étant chargez de vins & d'eaux de vie d'Espagne, de Portugal & d'Italie, aussi-bien que de raisins, prunes & soïes, craignoient avec raison que les marchandises de France de la même espèce, transportées en Angleterre par la voie d'Ecosse, sans paier de douane, ne leur causassent un préjudice considérable. Elles prirent là-dessus les résolutions suivantes.

„ Premierement. Que le transport en Ecosse des denrées & „ marchandises de France & d'ailleurs pour être apportées de „ là en Angleterre après le douziéme de Mai, afin d'éviter de „ paier les droits en Angleterre, tendoit à la ruine du commerce de „ la Nation, étoit préjudiciable à ses manufactures de laines, & tour- „ noit au préjudice des doüanes de la Reine & au détriment du Pu- „ blic. Secondement, que les transports en Ecosse du tabac & des „ marchandises des Indes Orientales pour les faire repasser en An- „ gleterre après le douze de Mai étoit une fraude manifeste tendant „ à la ruine du commerce & des manufactures de laines, au préju- „ dice de la Reine & au dommage du Public. Troisiémement, „ qu'on présenteroit un Bill conformément à ces résolutions ".

Ce Bill fut dressé, approuvé, & le second de Mai, on l'envoia aux Seigneurs. Il causa entre eux quelques débats. Le Comte de Sunderland, les Lords Halifax, Somers, l'Evêque de Salisbury parlèrent fortement & au long pour le faire rejetter. Les Comtes de Rochester & de Nottingham à la tête de leur parti furent d'un autre sentiment. D'autres s'excusérent de se déclarer, sur l'importance de l'affaire, qui demandoit, disoient-ils, qu'on y pensât mûrement. Ces difficultez de la Chambre Basse & ces disputes des Seigneurs sur un des articles du Traité d'union sont une preuve trop claire de leur précipitation à le ratifier. C'étoit lors qu'ils l'examinoient qu'il falloit faire ces attentions & ces difficultez. Elles eussent été de saison. Mais y revenir quinze jours ou trois semaines après l'avoir approuvé, c'étoit s'attirer un ridicule bien mé-

ANNE. 1707. mérité, & certainement on avoit eu raison de dire qu'on avoit couru la poste dans une affaire de la derniere importance. La Commission des Députez Anglois étoit de la fin de Juin & le Traité avoit été réglé le sixiéme d'Août de la même année mille sept cent six. Le Parlement d'Ecosse avoit été plus long-tems à régler comment se feroient les élections pour le nouveau Parlement de la Grande-Bretagne qu'a examiner & à discuter les articles du Traité. Le Parlement d'Angleterre emploia à la considération de ce Traité depuis le vingt-huitiéme Fevrier jusqu'au septiéme Mars.

Déja les Communes avoient demandé des conférences aux Seigneurs sur leurs difficultez contre le Bill du commerce, & par une espèce de représailles, elles avoient refusé d'admettre certaines additions à un Bill, où il s'agissoit d'éloigner les magazins à poudre de la ville & des fauxbourgs de Londres. On se feroit infailliblement brouillé, si la Reine n'étoit venue le quatriéme Mai mettre fin à cette séance par des remercimens proportionnez aux services qu'elle en avoit reçus. „ Je vous remercie de tout „ mon cœur, dit elle affectueusement, du grand zèle que vous a„ vez fait paroître pour mon service & pour le bien public en „ toutes les affaires qui ont été devant vous & particuliérement „ en celle de l'union avec l'Ecosse, qui sans doute sera une béné„ diction perpétuelle pour cette Isle.

Le Parlement prorogé.

„ Je dois vous remercier en particulier, Messieurs des Commu„ nes, de ce que vous avez si promtement pourvû aux plus „ grands & plus efficaces subsides qui aient jàmais été donnez à la „ Couronne dans aucune séance du Parlement. J'ai beaucoup de „ regret de ce que les affaires publiques exigent la levée de si „ grosses sommes sur mon Peuple. J'aurai soin qu'elles soient ap„ pliquées aux usages à quoi elles sont destinées, & j'espére qu'a„ vec la bénédiction de Dieu nous obtiendrons des avantages qui „ répondront à ces grandes dépenses.

„ Il est à propos que je vous dise, avant que nous nous sépa„ rions, que je croi expédient que les Seigneurs & les Commu„ nes de ce Parlement d'Angleterre soient Membres des deux „ Chambres du premier Parlement de la Grande-Bretagne de la „ part de l'Angleterre. . . . Je m'assûre qu'après que vous serez „ retournez dans vos Provinces, vous ne perdrez aucune occa„ sion de faire sentir à mes Sujets la sûreté où ils sont & les „ grands & durables avantages qu'ils peuvent raisonnablement at„ tendre de cette heureuse union. Cette persuasion contribuera „ beaucoup à la rendre telle & sera un bon préparatif pour l'heu„ reux succès de notre premiere Assemblée. J'espére qu'alors nous „ travaillerons tous de bon cœur & sincérement au bien & à la „ prospérité de la Grande-Bretagne ".

Cet-

Cette harangue de la Reine mérite quelque attention. Il est loüable à une Nation de s'épuiser, lorsqu'il s'agit de ses vrais intérêts & de sa véritable gloire. Mais quand elle le fait par séduction, par une chaleur aveugle, par un zéle outré & excessif, cet épuisement est une preuve de sa legereté, du peu de connoissance qu'elle a de ses intérêts, & de sa facilité à se laisser jouer & amuser. C'est sur ce pied qu'on doit aujourd'hui juger si les remercimens de la Reine Anne étoient honorables, ou ne l'étoient pas. Selon des gens fort sages, elle auroit pû ajoûter que jamais on n'avoit accordé de si grands subsides avec moins de néceffité, puisque dans la guerre d'alors il ne s'agissoit que des intérêts d'une maison, à laquelle toutes sortes de raisons devoient empêcher qu'on ne s'attachât si fort. Si le regret qu'elle prétendoit avoir de la néceffité où elle étoit d'exiger de si grandes sommes eût été réel, il étoit en son pouvoir de faire cesser cette néceffité, d'essaier du moins de le faire, en écoutant les propositions d'un Ennemi, avec lequel elle n'avoit aucun démêlé personnel, excepté un seul, sur lequel elle savoit bien qu'on lui accorderoit toute sorte de satisfactions raisonnables, dès qu'elle voudroit bien les demander. Si on avoit cherché la gloire, on devoit être content. Elle étoit à un si haut point qu'il étoit difficile qu'elle pût croitre, & elle étoit d'autant plus satisfaisante qu'elle étoit accompagnée du plaisir touchant d'avoir fletri l'eclat d'un des plus beaux & des plus heureux Regnes qu'eût vû la France. ANNE. 1707.

Tandis que le Parlement d'Angleterre avoit travaillé à la ratification du Traité d'union & aux autres affaires dont il étoit chargé, celui d'Ecosse avoit réglé la manière dont se feroit l'election des seize Pairs & des autres Députez pour le prochain Parlement de la Grande-Bretagne. Ce réglement souffrit d'assez grandes difficultez, parce qu'il fallut ôter à quelques Bourgs & même à quelques Villes le droit qu'on y avoit eu de tems immémorial de fournir des Députez au Parlement. On en vint à bout & on tâcha de ne mécontenter que ceux dont on avoit le moins à craindre. Cette affaire réglée, on fit le choix de ces Députez & ensuite, savoir le troisiéme d'Avril, ce Parlement fut dissous, apparemment pour jamais, après que le Grand Commissaire les eut exhortez à ne pas manquer à la reconnoissance qu'ils devoient à la Reine pour le grand bien qu'elle venoit de leur procurer. „ Je suis persuadé, „ dit sérieusement ce Seigneur, que Nous & nos Décendans re„ cueillerons le fruit de l'union des deux Roiaumes; & je ne dou„ te pas, puisque ce Parlement a eu l'honneur de la conclure, „ que chacun de vous en particulier ne recommande au Peuple la „ reconnoissance qu'il doit avoir des bontez & des soins que la „ Reine a témoignez pour le bien de ses Sujets, en portant ce „ grand ouvrage à la perfection, & que vous ne travailliez à in- „ spirer

L'Ecosse élit ses Députez au nouveau Parlement.

ANNE. 1707. „ ſpirer un déſir univerſel en ce Roiaume pour devenir unis de „ cœur & d'affection comme nous le ſommes inſéparablement d'intérêt avec la Nation voiſine “.

Ce fut l'onziéme Mai que le nouveau Roiaume de la Grande-Bretagne prit ſon commencement, en vertu de la renonciation de l'Ecoſſe à ſa ſouveraineté, à ſon indépendance & à ſes autres droits. Ce jour fut un jour ſolemnel à Londres, un jour d'actions de graces, un jour de joie & de réjouiſſance. Il eſt étonnant qu'on n'en ait pas fait une de ces fêtes qu'on célébre tous les ans pour en perpétuer la mémoire & la reconnoiſſance. Il le méritoit du moins autant que celui de la mort de Charles I, ou de la découverte de la conſpiration des poudres. En conſéquence de ce changement, on ôta des rituels de l'Egliſe Anglicane les titres de Reine d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France & d'Irlande, pour leur ſubſtituer ceux-ci *Reine de la Grande-Bretagne.* Les ſceaux & cachets du Gouvernement furent changez & écartelez au premier & quatriéme d'Angleterre & d'Ecoſſe, au ſecond & troiſiéme de France & d'Irlande, & les croix de Saint Georges & de Saint André furent jointes dès ce jour dans les bannieres, drapeaux & étendards, qu'on porta pendant la marche que fit la Reine de ſon Palais à l'Egliſe de St. Paul. L'Europe ne s'eſt point faite à ce changement. On a continué par tout de dire le *Roiaume d'Angleterre* & d'entendre par là les trois Roiaumes réünis.

Affaires d'Allemagne. Cette année fut féconde en négociations & en intrigues, ſans pourtant ceſſer de l'être en évenemens guerriers. Le Duc de Marlborough ſatisfait des grands honneurs qu'il avoit reçus & de l'augmentation conſidérable de ſes revenus, continua de ſervir la cauſe commune avec beaucoup de zéle. Il alla trouver Charles XII. Roi de Suede. Ce Prince, après avoir contraint Auguſte Electeur de Saxe d'abdiquer la Couronne de Pologne & de reconnoître celui qu'on avoit élû en ſa place, différoit à retirer ſes troupes de la Saxe, il les augmentoit même conſidérablement par des levées qu'il faiſoit faire de tous côtez en Allemagne. Sa conduite & ſon voiſinage inquiétoient extrémement les Alliez. On ſavoit que depuis long-tems la Suede avoit été alliée de la France. On ne doutoit point que cette Couronne ne fit mille efforts pour mettre de ſon côté ce jeune Conquerant, digne imitateur du grand Guſtave. Le Duc de Baviere nouvellement mis au ban de l'Empire tâchoit auſſi de l'émouvoir à prendre ſon parti. Ce fut pour renverſer les deſſeins des Ennemis que la Reine donna ordre & que les Etats Generaux firent d'humbles prieres au Duc de ſe charger de cette négociation. Il réüſſit. Du moins le Roi de Suede retira ſes troupes de Saxe & continua de faire la guerre aux Moſcovites.

Le Cercle de Suabe fit repréſenter aux Etats Généraux combien

bien ces quartiers d'Allemagne avoient à craindre des grands préparatifs de la France. Il faut observer que la plûpart de ces affaires se traitoient à la Haie de concert avec le Ministre de la Grande-Bretagne, parce que la Reine ne jugeoit pas à propos que ses Sujets fussent instruits des particularitez. On répondit d'abord à ses représentations que c'étoit à l'Empire à y songer. On se rendit ensuite aux instances réitérées de plusieurs autres Députez & on envoia à Heilbron, où devoient s'assembler les Députez du haut & bas Rhin, de Franconie & de Suabe, un espèce de Commissaire, qui devoit proposer à l'Assemblée la matiere de ses délibérations rédigée en huit articles. ANNE. 1707.

Il s'agissoit de délibérer comment pourvoir à la défense & à la sûreté du Haut Rhin. Comment mettre en sûreté Landau & Philipsbourg. Comment trouver les choses nécessaires & requises, non seulement pour la défensive, mais aussi, s'il étoit possible, pour l'offensive. Si les quatre Cercles, Bas-Rhin, Haut-Rhin, la Suabe & la Franconie étoient en état d'y contribuer. Si les autres Cercles & Membres de l'Empire ne suppléeroient pas à l'impuissance de ces Cercles. Comment la levée des recrues pourroit être faite & achevée à la mi-Fevrier. Comment on pourroit soulager les Cercles épuisez, & comment chaque Général pourroit à l'avenir pourvoir le corps de troupes qu'il commanderoit, d'argent, de vivres, de fourage, de munitions, de voitures. Enfin, comment remédier aux marches & contre-marches qui ruinoient le Païs & faire ensorte que les ordres & les reglemens qu'on auroit établis fussent généralement observez.

A ces questions & à beaucoup d'autres encore plus précises & plus détaillées on répondit d'une manière assez vague. On promit que la caisse seroit fournie de sommes suffisantes, que les magazins seroient prêts à Philipsbourg & qu'on muniroit Landau de tout ce qui seroit nécessaire à sa défense; que Fribourg dépendroit uniquement de l'Empereur; que les troupes seroient complettes & prêtes à passer en Savoye au commencement de Mars pour le plus tard; enfin qu'on pourvoiroit aux voitures. A ces assurances on joignit l'énumération des troupes tant cavalerie qu'infanterie, & le détail des canons & des mortiers & de tout ce qui est nécessaire pour en faire usage. Ils ajoutèrent que si, malgré leurs soins, ils se trouvoient pressez, ils auroient recours à leurs voisins & qu'ils espéroient qu'on ne les abandonneroit pas à leurs malheurs. On compta plus sur cette dernière partie de leur réponse que sur tout le reste. On dissimula toutefois. On les encouragea par des espérances de secours, parce qu'on savoit que quelques-uns de ces Cercles penchoient à la neutralité & avoient peine à regarder cette guerre comme une guerre de l'Empire, puisqu'il n'étoit point intéressé à la succession d'Espagne. Nous verrons dans peu à quoi se terminèrent les soins des

ANNE. 1707.

L'Empereur donne le Milanez à Charles III.

Chefs de la Grande Allianee & les promeſſes de cette partie de leurs Alliez.

On négocia auſſi avec l'Empereur Joſeph pour le déterminer à donner à Charles III. ſon frere l'inveſtiture du Duché de Milan. Le retardement de S. M. I. à ſe deſſaiſir de ee Duché, dont le Prince Eugene de Savoye avoit pris poſſeſſion en ſon nom, ne laiſſoit pas d'inquiéter, parce qu'alors on ne vouloit point démembrer la Monarchie d'Eſpagne, apparemment pour ne pas aigrir d'avantage les Eſpagnols, que la crainte de ee démembrement avoit engagez plus fortement qu'aucune autre raiſon à ſe jetter entre les bras de la France. D'ailleurs, toute l'Italie & le Due de Savoye même eommençoient à s'allarmer, en voiant ce Duché entre les mains de l'Empereur, dont ils n'aimoient guères plus le voiſinage que eelui des François. Après des ſollieitations réïtérées, on obtint ce qu'on ſouhaitoit.

Le Duc de Savoye agiſſoit fortement pour qu'on lui laiſſât les troupes de Heſſe, qui étoient dans ſes Etats, juſqu'à menacer même qu'il prendroit ſon parti, ſi en rappellant les troupes qu'il demandoit on l'expoſoit de nouveau aux malheurs, dont il n'étoit échappé que par une eſpece de prodige. Ces menaces déterminèrent à accorder au Landgrave ee qu'il demandoit pour conſentir à laiſſer ſes troupes en Savoye. La Reine aſſûra elle même l'Envoyé de Savoye qu'on ne penſoit point du tout à l'affoiblir, pour fortifier Charles III. à ſon préjudice, pour le ſervice du-quel elle avoit réſolu d'entretenir un corps de ſix mille Eſpagnols Cette négociation fut embarraſſante pour la Reine. Le Landgrave vouloit abſolument être païé de tous ſes arrérages, & l'argent deſtiné pour lui avoit été emploié à faire réünir l'Ecoſſe a l'Angleterre, de ſorte qu'on ne pouvoit le ſatisfaire, ſans lui donner des ſommes deſtinées par le Parlement à d'autres uſages.

Et pluſieurs domaines au Duc de Savoye.

Au même tems qu'on négocioit pour faire reſter en Savoye les troupes de Heſſe & de Pruſſe & que les Chefs convenoient des projets de la campagne, qu'on avoit réſolu de faire en Provence & de eommencer par la priſe de Toulon, on penſoit auſſi à déterminer leurs Majeſtez Imperiale & Catholique à mettre le Duc de Savoye en poſſeſſion des terres & domaines, qu'on lui avoit promis pour le détacher de la France & le faire entrer dans la Grande Alliance. On repréſentoit qu'au fonds la ceſſion de ces terres étoit plûtôt un achat de la part du Due de Savoye qu'une grace de la part de la maiſon d'Autriche, puiſque ee Prince en cette conſidération renonçoit à de groſſes ſommes, qui lui étoient dues par l'Eſpagne pour le mariage de ſon Aieule, ſans compter ce qui lui etoit dû par la Cour Impériale. Les ſollicitations de la Reine Anne & de leurs Hautes Puiſſances furent promtement écoutées. L'Empereur Joſeph donna à eette oecaſion un Decret, que la maiſon de Savoye doit garder pré-

précieusement comme un monument authentique de son dévoüement à la maison d'Autriche & de la récompense qu'elle en a eüe. *Le sacrifice*, dit ce Decret, *que Son Altesse Roiale de Savoie a fait de sa personne & de ses Etats pour l'illustre maison d'Autriche*, *a obligé l'Empereur Léopold I. de glorieuse mémoire de lui céder en récompense les Villes de Valence*, *d'Alexandrie & autres. Ces considérations jointes au grand fruit que l'auguste maison d'Autriche & la cause commune ont tiré de la fermeté de S. A. R. ont aussi engagé sa Majesté Impériale d'aujourd'hui à donner à ce Prince la pleine & actuelle possession & l'entiere propriété des dites villes.* Ainsi chacun des Alliez profitoit de la guerre, dont l'Angleterre faisoit la plus grande partie des fraix sans autre profit que la gloire qui lui en revenoit. Anne. 1707.

La France abandonne l'Italie.

L'Empereur Joseph & Louis XIV. firent aussi un Traité, par lequel ce dernier retira de la Lombardie un grand nombre de troupes & céda un fort grand nombre de places & de châteaux, qui auroient couté au premier beaucoup de monde & de tems. Ce Traité fut signé le treize Mars, ratifié le quinze à Mantoue par le Prince de Vaudemont, & le seize à Turin par le Duc de Savoye. D'abord il parut fort avantageux aux Alliez. Mais depuis, sur la foi de quelques Ecrivains assez médiocres, on a trouvé bon de le regarder comme l'effet d'une profonde politique de la France, qui par là avoit trouvé le secret de jetter ses forces en Espagne, où elles avoient été fort utiles. Il est vrai que la France retira des troupes, qu'elle auroit infailliblement perdues. Mais aussi d'un trait de plume les Alliez gagnèrent des places qu'ils n'auroient peutêtre pas conquises en deux ans, & où ils furent meme dispensez de mettre des Garnisons, parce qu'il n'y avoit plus d'Ennemi qui pût les attaquer. Libres sur le Po, maitres du Milanez & du Mantouan, on fut en état de penétrer en France & d'y faire des entreprises, ce que certainement le Prince Eugene & le Duc de Savoye n'auroient point tenté, s'ils avoient été occupez bien loin au delà des Alpes. Louis XIV. fit passer des secours en Castille: Il ne tint qu'à la grande Alliance d'en envoïer en Catalogne, & si on ne le fit pas, c'est qu'on crut les huit mille Anglois, qu'on y avoit envoïez, plus que suffisans pour mettre le Lord Galloway en état de ne rien appréhender. Tout ce qo'on dit alors à cet egard ne fut dit qu'après des evenemens, que ceux qui avoient fait le Traité n'avoient assurément point prévus. Si l'entreprise sur Toulon avoit réüssi, que n'auroient pas dit les Politiques de France contre l'évacuation de la Lombardie & l'envoi des troupes Françoises en Espagne? C'est l'ordinaire de l'homme de donner presque toûjours dans l'extrémité, soit qu'il blâme, ou qu'il loüe, & communément il fait plus d'usage de ses yeux que de sa raison. C'est le succès qui détermine & qui fixe son jugement, & ce seroit un paradoxe bien étrange, si on entendoit

ANNE. 1707. tendoit dire qu'il eſt quelques-fois arrivé qu'un Général victorieux etoit un etourdi, & que celui qui avoit été battu etoit un grand Capitaine.

Lignes de Stolhoffen forcées.

Ces négociations ne firent rien perdre à l'activité, avec laquelle on ſe préparoit de part & d'autre à entrer en campagne. Il faut en excepter les Allemands, qui ſe laiſſèrent prévenir & ſurprendre dans les fameuſes lignes de Stolhoffen, que le Prince de Bade avoit fortifiées, pour couvrir ſes Etats & Raſtad ſa belle maiſon de campagne. Il les avoit commencées dès l'année mille ſept cent trois, & chaque année il les avoit perfectionnées & croïoit les avoir rendu imprenables. Ce Prince etoit mort le troiſiéme ou quatrieme jour de cette année, & le Marquis de Brandebourg Bareith lui avoit ſuccédé dans la place de Général des armées de l'Empereur. Le Maréchal de Villars commandoit l'armée ennemie. Tout l'hyver il avoit médité les moiens de s'emparer de ces fameuſes lignes qui faiſoient la ſureté de l'Empire. Il avoit même fait les préparatifs néceſſaires pour l'exécution. Il ſe rendit à Strasbourg le dix de Mai. Son armée devoit être de ſoixante ſix bataillons & cent huit eſcadrons. L'équipage d'artillerie étoit de ſoixante quatre pieces de canon. Dès qu'il fut arrivé, il forma un camp de dix bataillons & de quarante huit eſcadrons au village de Kell & répandit le reſte de ſon infanterie le long du Rhin depuis Offendorf juſqu'à Lauterbourg & depuis Lauterbourg juſqu'à Weiſſembourg.

L'armée de l'Empire auroit dû être du moins auſſi forte que celle des François. Mais il s'en faloit bien qu'on eût tenu les paroles qu'on avoit données à la conférence d'Heilbron. A peine y avoit-il vingt-deux mille hommes pour garder cette longue étendue de lignes: C'etoit pourtant aſſez, ſi on eût été ſur ſes gardes; mais on ſe laiſſa ſurprendre.

Ces lignes s'étendoient depuis Druſenheim juſqu'aux montagnes de la Forêt noire. La droite de ces lignes appuïoit au Rhin. L'iſle de Dalunde extrêmement fortifiée en gardoit la tête & coupoit au Fort Louis & à Strasbourg la communication du Rhin. Cette iſle & les lignes communiquoient par le moien d'un pont. De là elles paſſoient au village de Stolhoffen. Tout l'eſpace entre ce village & le Rhin étoit inondé par le moien de fortes digues maçonnées, que le Prince de Bade avoit fait faire par des Ouvriers Hollandois. Ces inondations, quoiqu'impratiquables d'elles mêmes, étoient encore défendues par des retranchemens à redans & par de bonnes redoutes paliſſadées de diſtance en diſtance. La chauſſée qui conduit à Stolhoffen étoit défendue par des ouvrages de terre paliſſadez, ce qui rendoit cette partie des lignes inacceſſible. Les mêmes inondations continuoient depuis Stolhoffen juſqu'à Bruhl, petit bourg bien retranché par des ouvrages de terre paliſſadez. Les lignes depuis ce lieu s'étendoient aux montagnes qui étoient retranchées juſques ſur

le

le sommet. Les inondations ne regnant plus, on avoit retranché cet intervalle avec plus de soin, les parapets étoient fort épais, les redoutes multipliées, les fossez plus profonds, les glacis si bien pratiquez qu'on voioit de tous côtez à la portée du mousquet. Cet espace d'environ un demi quart de lieue d'etendue étoit le seul endroit par où les lignes pussent être insultées, encore falloit-il pour l'entreprendre être maitre de l'Isle du Marquisat. Anne. 1707.

Cette isle, située vis à vis du fort Louis, est formée par le Rhin, qui coule entre elle & le fort Louis, & par la riviere de Stolhoffen, qui se joint en cet endroit à un bras du Rhin & la sépare de la terre. Depuis que les Ennemis s'en étoient emparez, on avoit fait sur le bord opposé un double retranchement en amphithéatre, pour empecher le passage de' cette riviere, qui entouroit le flanc des lignes. Ces doubles retranchemens finissoient vis à vis l'extremité de cette côte. Depuis cet endroit jusqu'à Philipsbourg il y avoit le long du Rhin des redoutes de distance en distance, qui défendoient le passage de ce fleuve. Toutes ces redoutes & en général toutes ces lignes étoient bien munies d'artillerie, il n'y manquoit pas même des hommes. Il y manquoit seulement des hommes vigilans pour ne se pas laisser surprendre, ou des hommes fermes qu'une surprise ne déconcertât point jusqu'à fuir sans faire la moindre résistance.

Description de cette Action.

Entre Lauterbourg & Hagenbach est une isle nommée Neubourg. On avoit exactement reconnu le bras du Rhin qui la séparoit de la terre & il étoit aisé d'y construire un pont de bateaux, sans être apperçu, parce que les Allemands se contentoient de garder les bords du Rhin de leur côté & n'avoient mis personne dans cette isle. Ce fut par cet endroit négligé que le Général ennemi projetta de faire passer le gros de ses troupes, pendant qu'il feroit faire de fausses attaques par l'isle du Marquisat & par celle de Dalunde, & qu'il marcheroit lui même de l'autre côté du Rhin droit aux lignes de Biehl pour y attirer une bonne partie des Allemands. Son dessein rangé & ses mesures prises, il ne parla plus que de parties de plaisir. Le dix-neuf de May, il invita les Dames de Strasbourg à un grand souper, qui fut suivi d'un bal, à la fin duquel il partit avec l'Etat Major de l'armée & alla se mettre à la tête des quarante cinq escadrons & des dix bataillons qui campoient au delà du Rhin proche de Kehl. Il se fit voir le plus qu'il put, afin qu'on le rapportât à ceux qui gardoient les lignes du côté de Biehl, & qu'ils ne doutassent pas un moment que la grande attaque ne se fît de ce côté là. Les Troupes ennemies entrèrent dans l'isle de Neubourg sans être apperçues, s'y retranchèrent & y établirent quelques bateries de canon, à la faveur desquelles ils gagnèrent l'autre rivage du Rhin. Dans le même tems, de fausses attaques se faisoient du côté de l'isle du Marquisat & de Dalunde. Le Général de l'armée Impériale,

ANNE. 1707. le, voiant qu'inutilement on disputeroit le terrein, donna ordre à ses troupes de se retirer, ce qu'elles firent avec un peu trop de précipitation. L'Ennemi trouva dans les postes abandonnez, outre un fort grand nombre de canons & beaucoup de bagages, quarante mille facs d'avoine, quarante mille de blé ou de farine, un pont de bateaux, plusieurs pontons & dequoi habiller plusieurs régimens.

Le passage & la prise des lignes n'étoit pas un grand exploit de guerre. Il n'en couta qu'un seul homme aux François & peut-être deux-cents aux Allemands. Mais le défaut de gloire fut abondamment réparé par la grande quantité de munitions de guerre & de vivres qu'ils trouvèrent dans différens postes dont ils s'emparèrent. Ils étendirent les contributions dans une grande partie de l'Allemagne & en retirèrent des sommes immenses. Le Duché de Wirtemberg fut taxé à deux millions deux cent mille livres, la Principauté de Dourlach à deux cent vingt mille livres, le Marquisat de Bade à trois cent trente mille livres, & les autres villes & païs à proportion. Le Maréchal de Villars ne s'oublia pas en cette rencontre. Les sauvegardes, qu'il accorda aux particuliers qui en voulurent, le mirent en etat d'établir sa maison, par l'achat de quantité de belles terres, aussi solidement que les plus anciennes. Sa fortune n'étoit pas si immense que celle du Duc de Marlborough, mais elle en approchoit. L'Allemagne ne fut délivrée de ses fraïeurs que vers la fin de Juillet. Ce fut en ce tems là que les troupes qui devoient la défendre se joignirent, excepté celles d'Hanovre, qui n'arrivèrent que lorsque l'Electeur vint prendre le commandement de cette armée, au lieu du Marquis de Bareith, qui avoit obtenu de l'Empereur la permission de se retirer, comme le Maréchal de Villeroi l'avoit obtenue de Louis XIV. après la bataille de Ramillies.

Le nouveau Général obligea les François de se réünir sur les bords du Rhin & de le repasser méme pour couvrir l'Alsace & pour défendre leurs lignes dela Lautre. Il dissipa & leur enleva la partie d'un camp volant qu'ils avoient auprès d'Offembourg. Cette affaire fut bien conduite, & , sans faire beaucoup de mal à l'ennemi, qui se retira sous le canon de Kehl, parce qu'on s'amusa à piller son camp au lieu de le poursuivre, elle fit beaucoup d'honneur au nouveau Général & rétablit un peu en ces païs la réputation des armes de l'Empire & de l'Empereur. Ce Prince fit faire d'autres lignes à Etlingen aussi utiles que celles dont l'Ennemi s'étoit emparé, & moins ètendues & plus aisées à defendre. La campagne ne finit que vers la fin d'Octobre.

Les disgraces de l'Allemagne devoient être d'autant plus sensibles à la Grande Bretagne & aux Etats Généraux qu'on les y avoit prévues & qu'on avoit fait mille efforts pour déterminer l'Empereur & l'Em-

l'Empire à les prévenir. On ſe reſſentit en Flandre de cette mauvaiſe conduite, parce que, malgré l'indignation qu'elle avoit excitée, on ne put s'empêcher de laiſſer en Allemagne pluſieurs troupes qui, rendues en Flandre, auroient mis les armées d'Angleterre & de Hollande en etat de faire ou d'entreprendre beaucoup plus qu'elles ne firent. Avant d'entrer dans le détail de ce qui ſe paſſa en Flandre, l'équité demande que je faſſe remarquer que les Mécontens de Hongrie embarraſſoient extrêmement l'Empereur & occupoient une grande partie de ſes troupes. Il s'agiſſoit perſonnellement pour la maiſon d'Autriche d'un Roiaume & d'une Principauté conſidérable, au lieu que ſur le Rhin il ne s'agiſſoit que des membres de l'Empire. Ainſi on avoit tort de s'étonner qu'il donnât ſa principale attention à ce qui l'intéreſſoit immédiatement & particulierement. ANNE 1707.

L'Electeur de Baviere Généraliſſime des troupes de France & le Duc de Marlborough entrèrent en campagne à peu près en même tems vers la fin de Mai. Malgré les grandes pertes que l'Ennemi avoit ſouffertes l'année dernière, ſon armée ſe trouva de cent trente deux bataillons & de cent quatrevingt ſept eſcadrons, au lieu que celle des Alliez, malgré leurs victoires, n'étoit que de quatrevingt dix-neuf bataillons & cent ſoixante eſcadrons.

Campagne de Flandre ſtérile en evenemens.

La premiere manoeuvre de l'Electeur de Baviere fut de camper de manière qu'il fit naitre au Duc de Marlborough l'envie d'aſſiéger Mons, par la liberté qu'il lui laiſſoit de le faire. Il s'éloigna même encore d'avantage, deux ou trois jours après, pour en augmenter le deſir, en en augmentant la facilité. Ce grand Capitaine n'eut garde de donner dans ce piége, &, inférieur en forces comme il étoit, il penſa plûtôt à couvrir les conquêtes de l'année dernière qu'à en faire de nouvelles. Il paſſa donc le canal de Bruxelles & marcha à Louvain, où il traverſa la Dyle pour camper à Boſſut, afin de couvrir tout à la fois Bruxelles, Malines, & Louvain. La campagne ſe paſſa toute en marches & en contremarches. L'attention des Généraux, ſelon qu'ils ſe trouvèrent plus foibles, fut de camper avantageuſement & d'eviter d'être attaquez, les François ſur tout, à qui la défaite de Ramillies étoit encore préſente. Les amis du Duc de Marlborough publièrent qu'il avoit cherché la bataille avec autant de ſoin & d'adreſſe que l'Electeur de Baviere & le Duc de Vendôme en avoient emploïé à l'éviter. Il eſt pourtant certain que deux fois les Ennemis l'attendirent en bataille & qu'il laiſſa paſſer ces occaſions. La premiere fut l'onze d'Aout ſur les hauteurs de Watheim. Il ne voulut pas même diſputer le paſſage du ruiſſeau, non plus que le village. La ſeconde fut le lendemain dans la plaine qui conduit de Watheim à Saint Denis. Le Comte de Tilly avec tous les Grenadiers de l'armée, quelques bataillons Anglois & quarante eſcadrons, que ſoixante autres étoient à portée de ſoutenir, ſui-

ANNE. 1707. voit leur arriere-garde, mais sans oser l'entamer, à cause de sa bonne contenance. Quand l'Electeur eut atteint la plaine, il mit son armée en bataille. Le Comte de Tilly se retira, sans avoir rien entrepris. Mon dessein n'est pas en rapportant ces faits de flêtrir la gloire du Duc de Marlborough. Il est vrai qu'il ne se battit point, qu'il evita même, ou qu'il fit semblant de ne pas voir l'occasion de se battre. Mais il se conduisit en grand Capitaine & il auroit apparemment fait de hautes entreprises, s'il avoit eu affaire à des Généraux moins habiles. Les deux armées qui n'avoient point eu d'autre avantage & qui ne s'étoient point fait d'autre mal que de s'embarrasser mutuellement dans l'exécution de leurs projets, se séparérent & prirent leur quartier d'hyver d'assez bonne heure.

Le Duc de Marlborough negocie en Allemagne.

Le Duc de Marlborough voulut se dédommager par la négociation du peu de succés de cette campagne. Il agissoit du consentement & non à la prière de leurs Hautes Puissances. Le vingt & un d'Octobre, il se rendit à Francfort, accompagné du Seigneur de Geldermalsen, pour y conférer avec le Duc d'Hanovre, l'Electeur de Mayence & le Comte de Wratislau de la part de l'Empereur, & avec plusieurs Princes & Députez des Cercles de l'Empire. Le Général, à qui tout le monde rendoit justice & qui se la rendoit aussi lui même, craignoit extrêmement une paix, qui auroit rendu ses grands talens inutiles. Les disgraces souffertes en Espagne & en Allemagne lui faisoient appréhender qu'on ne fût cette année plus disposé à ecouter des propositions pacifiques que l'année dernière. Son but dans son voïage étoit, non seulement d'eloigner ces pensées, mais encore d'animer à faire la guerre avec une nouvelle vigueur, & il assuroit de la part de la Reine qu'elle ne penseroit point à la paix, jusqu'à ce que les Alliez eussent obtenu de la France ce qu'ils demandoient & qu'on eût réduit cette Monarchie sur le pied où elle etoit sous Louis XIII. Le Capitaine négociateur pressa fort ces Princes & Seigneurs de fournir de bonne heure leur contingent & d'augmenter leurs forces de trente mille hommes pour la campagne prochaine. Les membres de l'Empire rejettèrent absolument cette proposition. Le Duc fertile en expédiens proposa que l'Empereur, l'Angleterre, les Provinces Unies fournissent chacun dix mille hommes. A cette proposition l'Envoïé de l'Empereur jetta les hauts cris. Elle n'effraïa guères moins le Seigneur de Geldermalsen. Il soutint fortement que la République étoit epuisée par les dépenses extraordinaires qu'elle avoit faites pour soutenir la diversion d'Espagne, de Portugal & de Piemont. En vain le Duc protesta que la Reine & lui n'oublieroient rien pour engager le Parlement à contribuer à la plus grande partie de cette augmentation. On ne voulut consentir à rien, & on ne le pouvoit. Ainsi, dit un Historien, le Duc de Marlborough retourna

tourna en Angleterre, également mal satisfait de son voïage sur le Rhin, de sa campagne & de sa négociation de Francfort. Anne. 1707.

Je ne doute en aucune façon que quelque Admirateur de ce fameux Général ne trouve mauvais que j'aie attribué à son aversion pour la paix les mouvemens qu'il se donnoit pour animer & pour soutenir le courage des Alliez. Qu'on me dise donc à quel autre motif il falloit les attribüer ? Etoit-ce par attachement pour la maison d'Autriche, qu'il vouloit lui faire rendre tout ce que Louis XIV. lui avoit enlevé ? Un pareil attachement dans un Anglois Protestant approcheroit fort de ce qu'on appelle folie. Etoit-ce par haine contre la France ? Il fut toûjours plein de politesse & d'humanité pour les François, qui tomberent entre ses mains. Etoit-ce persuasion que la sureté de l'Angleterre étoit attachée à l'abaissement de la maison de Bourbon & à l'accroissement de la maison d'Autriche ? Il suffit de repondre qu'il avoit quelque bon sens & quelque pénétration. Etoit-ce par zele pour la Religion Protestante en général, ou pour l'Eglise Anglicane, qu'il vouloit affoiblir la France, afin qu'elle ne pût entreprendre de leur nuire? Quoiqu'un Historien de sa vie le fasse communier à la manière de l'Eglise Anglicane, la veille ou le jour de la bataille d'Hochstet, tout le monde convient que la dévotion, la piété, sur tout cette piété ardente & zélée ne fut jamais son caractere. Etoit-ce par zele pour la Reine, à qui la France disputoit ce titre? Il savoit trop bien la disposition de cette couronne à contenter Anne sur cet article. Il faut donc en revenir à la raison que j'ai rapportée & avouer que le Duc de Marlborough, formé par Guillaume III. & rempli de ses maximes & de son esprit, aimoit la guerre pour sa propre sureté & pour son propre intérêt, à quoi j'ajoute qu'il avoit d'autant plus de raisons de l'aimer que jusqu'alors elle lui avoit été infiniment glorieuse.

Les sujets qu'il avoit de craindre le découragement des Alliez n'étoient que trop solides. Les succès du Maréchal de Villars sur le Rhin étoient propres à inspirer des pensées de paix à des Princes & à des Peuples qui ne se piquoient point de s'épuiser pour ce qu'on appelloit l'equilibre de l'Europe. Ce qui est certain, c'est que, si plusieurs avoient été libres, ils auroient accepté volontiers la neutralité offerte par la France. Le malheur arrivé en Espagne & les grandes suites qu'il eut étoient encore sans comparaison plus capables de faire de mauvaises impressions.

Dés la fin de l'année passée, les affaires d'Espagne avoit commencé à prendre un mauvais tour pour Charles III. Les Espagnols s'étoient animez en faveur de Philippe & lui avoient donné les marques les plus solides de leur zele, je veux dire des troupes & de l'argent. Jusqu'à ces disgraces, ils avoient laissé aux François le soin de le défendre, & d'ailleurs par leur froideur & leur indifférence ils vouloient lui faire sentir qu'ils étoient mécontens, non de lui

ANNE. 1707. même, mais de quelqu'un de ceux à qui il avoit donné sa confiance. Louis XIV. extrêmement déconcerté par les grandes pertes qu'il avoit essuiées presque de tous côtez, étoit bien résolu de ne pas risquer ses Etats, pour procurer un Roiaume à son petit fils. Il vouloit à la vérité l'aider. Mais convaincu qu'il le feroit inutilement, si les Espagnols lui etoient contraires, ou n'avoient pour lui que de l'indifférence, il vouloit s'assurer de leur affection, ou la ranimer & la rendre plus efficace qu'elle n'avoit été.

Affaires d'Espagne. Il donna ordre à son Ambassadeur à Madrid d'assembler les Grands d'Espagne & de leur dire de sa part, qu'ils avoient eux mêmes demandé son Petit fils pour leur Roi & qu'il avoit lieu de s'etonner du peu d'efforts qu'ils faisoient pour défendre leur propre choix. Que malgré les engagemens, qu'ils avoient pris d'eux mêmes, il ne prétendoit point leur faire violence & qu'ils pouvoient lui renvoïer son petit fils, s'ils vouloient cesser de le reconnoitre pour leur Roi. Qu'aussi bien les sacrileges horribles qui se commettoient en Espagne par les troupes Protestantes, lui faisoient plus d'horreur que l'élevation de son petit fils sur le Throne d'Espagne ne lui avoit fait de plaisir. Que s'ils persistoient dans leur premier sentiment, ils devoient changer de conduite & devenir aussi ardens qu'ils étoient fideles. Qu'attaqué de toutes parts comme il étoit, il ne pouvoit seul leur conserver leur Roi. Que s'ils concouroient avec lui, il espéroit qu'ils réüssiroient. Qu'au reste s'il y avoit quelque sujet de mécontentemens, ils seroient les maitres de les réformer comme ils jugeroient convenir.

Ce discours fit son effet. Le Duc de Medina Celi répondit pour tous que la Nation étoit dans les mémes sentimens, qu'elle en donneroit des marques efficaces & que, dès qu'on vouloit bien lui donner satisfaction sur certains griefs, qui après tout n'étoient pas essentiels, il n'étoit rien qu'elle ne fit & à quoi elle ne s'exposât pour marquer son dévoüement. S'il en est, ajouta-t-il, qui pensent autrement, ils peuvent se retirer en liberté. Mais si dans la suite ils venoient à changer, ils peuvent s'attendre à laisser leur tête sur un échaffaut & je consens d'y laisser la mienne, si jamais je deviens coupable d'une pareille lâcheté. Le sujet de l'assemblée & le resultat devinrent publics. Le Peuple entra dans les mêmes sentimens & chacun s'empressa à dégager la parole que le Duc de Medina Celi avoit donnée pour tous. Cette digression sert trop à faire connoitre la générosité du caractere Espagnol pour qu'on la condamne.

La Reine & la Hollande à leur tour ne négligèrent rien de ce qui pouvoit dépendre d'elles pour soutenir les affaires de Charles III. On lui fit de grosses remises d'argent & on lui envoia dix mille hommes de bonnes troupes, avec quantité d'armes & de munitions. Mais le trop de bravoure ou de confiance d'un Général

néral en ses lumieres & en la valeur des troupes rendit inutiles les grands efforts & les dépenses excessives qu'on avoit faites. Anne 1707.

Dès qu'on put entrer en campagne, le Lord Galloway assembla son armée dans le Roiaume de Valence. Elle étoit forte de cinquante & un bataillons & de soixante & dix escadrons. Celle qu'il avoit en tête étoit de cinquante deux bataillons & de soixante & seize escadrons. Elle étoit commandée par le Duc de Berwick fils naturel du Roi Jacques. Ce Seigneur étoit un homme d'un vrai mérite, & c'est à ses talens pour la guerre plûtôt qu'à sa naissance qu'il doit son élevation aux premiers emplois de la guerre. Il a rendu à la France de grands services, &, ne fut-ce que celui dont je vais parler, il peut se glorifier d'avoir paié tout ce qu'elle a fait pour lui.

Bataille d'Almanza.

Le Général Galloway assembla le premier ses troupes & voulut d'abord attaquer l'Ennemi, dont les forces n'étoient pas encore jointes. Elles le furent le seize d'Avril. Alors Galloway retourna sur ses pas & s'attacha au siége du château de Villena. Le Duc de Berwick qui lui étoit supérieur en troupes sur tout en cavalerie ne balança pas à le suivre & vint camper le vingt-deux à Almanza distante de quatre ou cinq lieues de Villena. L'armée du Roi Charles, ou plûtôt de la Reine & des Hollandois, couvroit le siége & étoit campée entre Almanza & Villena, la droite à Fuente & la gauche à Alforine. Dès qu'il sut que Berwick approchoit, il assembla le Conseil de guerre & opina fortement pour la bataille. C'est la premiere faute qu'il fit. Tout Supérieur, qui propose son avis avec chaleur, demande de l'approbation, non du conseil. Les raisons de ce Capitaine étoient que le Maréchal avoit dessein de secourir Villena, ou de lui couper la communication avec Valence, d'où il tiroit ses vivres. Qu'il valoit mieux le prévenir que d'en être prévenus. Qu'il faudroit dans la suite, ou le combattre, ou lui abandonner le Roiaume de Valence, les magazins qu'il avoit sur cette frontière étant epuisez. Qu'il convenoit mieux de le combattre actuellement que d'attendre à le faire lors qu'il auroit été joint par les secours qui lui venoient de France. Qu'après tout, il ne croioit pas que le Maréchal osât l'attendre, & qu'ainsi en marchant à lui, on s'assureroit la tranquillité du siége de Villena.

Il croioit apparemment être environné de l'éclattante réputation de Marlborough. S'il avoit voulu se donner le tems de réfléchir, il lui seroit venu plusieurs raisons de ne pas combattre, du moins aussi fortes que celles qui le déterminèrent à le faire. Villena n'étoit pas une de ces places importantes, qui demandent qu'on risque une bataille pour s'en rendre maitre. Etant inférieur en cavallerie, il falloit du moins attendre que l'Ennemi eût quitté la plaine avant que de l'attaquer. Il comptoit beaucoup sur la bravoure des Anglois. Mais il devoit se défier de celle des Portugais.

Anne. 1707. tugais. La bataille perdue, il n'avoit plus de ressource que dans les secours, qui pouvoient lui venir par mer, au lieu qu'actuellement les troupes de France étoient sur les frontieres d'Espagne, sans compter un corps de troupes de cette Nation qui etoit en Catalogne. Enfin il devoit se souvenir que, dans un Conseil tenu à Valence le quinze Janvier, la plûpart avoient été d'avis de se tenir sur la défensive en Espagne, du moins jusqu'à ce qu'on fût quel tour prendroient les affaires d'Italie & qu'on fût assuré du tems de l'arrivée des flottes; avis qui méritoient d'autant plus d'être suivis qu'ils étoient suggérez par le Duc de Savoye & par le Prince Eugene.

Le conseil du Général fut suivi. Le vingt-cinq d'Avril de grand matin on marcha aux ennemis sur quatre lignes en fort bel ordre. Vers midi on arriva à leur vûe. Il etoit en bataille presqu'au milieu de la plaine d'Almanza. La droite s'étendoit jusqu'à une hauteur où elle étoit appuiée. On laissa au Comte de Galloway tout le tems & tout le terrain nécessaire pour mettre son armée en bataille. On ne le chicana en aucune façon. Il sembloit que les deux armées s'étoient appellées en duel & qu'on auroit perdu son honneur, si on avoit attaqué son ennemi avant qu'il fût prêt à se battre. En effet c'étoit une affaire d'honneur, dont le succès dépendoit uniquement de la valeur des troupes & de l'habileté des chefs. Le Comte de Galloway donna autant d'étendue à ses deux lignes qu'en avoient celles des Ennemis. Comme il étoit inférieur en nombre, ses troupes etoient nécessairement moins serrées & les intervalles des bataillons & des escadrons étoient plus grands. Pour suppléer au défaut de cavalerie, il s'avisa d'entremêler ce qu'il en avoit avec de l'infanterie. Il commença à former sa droite par cinq escadrons, ensuite cinq bataillons, & ce même ordre il le suivit dans les deux lignes. Cette méthode pouvoit être bonne, mais elle n'a point été suivie. L'Ennemi témoin de cette nouvelle disposition ne changea rien à la sienne.

Dès que le Comte de Ruvigny, ou Galloway, fut en état, il passa le ravin, qui auroit pû couvrir la droite du Maréchal de Berwick, s'il avoit voulu s'en servir; mais il en laissa le passage libre, n'etant point fâché qu'une partie de l'armée qui venoit le combatre fût comme enfermée entre ce ravin & ces troupes. Tandis que Galloway s'avancoit en ordre de bataille, Berwick parcourut son armée & fit aux Espagnols cette harangue militaire courte, mais fort vive. *Soutenez votre réputation de fermeté dans le parti que vous avez pris; faites revivre celle de valeur dont votre nation a donné si souvent des preuves eclatantes; jugez ce que vous devez attendre d'un Roi, qui pour regner sur vous malgré vous expose vous & votre Religion à la fureur & à l'impiété des Hérétiques.*

Sur les trois heures après midi, Galloway se mit à la tête des Dragons

gons Anglois & marcha à l'Ennemi malgré le feu d'une batterie de canon postée sur une hauteur qui le prenoit en flanc. Dès qu'il fut à cent pas de l'aile droite qu'il alloit attaquer, il s'ebranla pour la charger. La cavalerie Espagnole, loin de fuir comme il s'y étoit attendu, le reçut avec beaucoup de fermeté, elle le poussa même & le renversa & lui fit perdre quelques cent pas de terrain. Le feu d'infanterie qu'elle rencontra fort vif la repoussa & fit avancer par sa gauche cinq bataillons Anglois, à dessein de prendre en flanc l'infanterie Ennemie découverte alors & dénuée de cavalerie. Mais le Maréchal de Berwick fit dans ce tems avancer la droite de sa seconde ligne, pour donner le tems à la cavalerie de la premiere de se rallier à sa faveur, & s'étant apperçu de la manœuvre des cinq bataillons, il fit avancer une brigade, qui fermoit la droite de la seconde ligne de son infanterie, pour aller à leur rencontre & empêcher leur dessein. Ces deux troupes d'infanterie se rencontrèrent & se chargèrent. La partie n'étoit pas égale, une brigade d'infanterie etant ordinairement de huit ou neuf bataillons, celle des Ennemis essuïa de trente pas la décharge des cinq bataillons Anglois. Elle marcha ensuite tête baissée, fit sa décharge à bout touchant, mit la bayonette au bout du fusil, les fit reculer en desordre, & sans leur donner le tems de se rallier, elle les mena batant jusqu'au ravin, qui arrêtant & embarrassant leur fuite, lui donna le moien de les joindre & d'en faire un grand carnage. L'Ennemi profita de ce succès & fit charger la cavalerie, qui s'étoit avancée pour soutenir les cinq bataillons qui fuïoient. Elle fut aussi culbutée & presque taillée en pieces avec le reste de ces bataillons. Anne. 1707.

Les affaires alloient mieux à la droite de l'aile gauche. Deux brigades Ennemies renversèrent d'abord la premiere ligne sur la seconde. Mais une brigade Hollandoise mit en déroute une troupe Espagnolle, qui couvroit le flanc des deux brigades qui se croioient victorieuses, & les attaqua par cet endroit, tandis que d'autres troupes d'infanterie & de cavalerie les attaquoient de front. Elles reculèrent & une des deux fut poussée assez loin. Mais l'autre se rallia à la faveur d'un fossé & par son feu arrêta & fit reculer deux escadrons qui l'avoient poursuivie. Le Chevalier d'Asfeld Lieutenant Général dans l'armée Françoise s'apperçut de ce désordre. De crainte que la fraïeur ne se communiquât aux autres troupes, il envoia un Aide de camp les avertir de ne point s'etonner, que cette retraite se faisoit par son ordre, afin d'attirer & d'engager d'avantage les troupes Portugaises & Hollandoises. Ce message fut soutenu par quatre escadrons que le Duc de Berwick tira de la droite de sa seconde ligne. Ce secours rendit le courage aux brigades maltraitées. Elles attaquèrent les bataillons Hollandois de front, tandis que ces quatre escadrons les prenoient en flanc. Comme on avoit



ANNE. 1707. avoit négligé de les faire soutenir, ils se défendirent en braves gens & se firent presque tous tailler en pieces.

Le Lord Galloway, ou celui qui commandoit de ce côté là, fit une grande faute de n'avoir pas fait occuper par son infanterie le grand vuide, laissé par les trois brigades Ennemies, que les bataillons Hollandois avoient fait reculer. Peutêtre n'en eut-il pas le tems. Car, dès que l'ennemi s'en fut appercu, il le fit remplir par une partie de l'infanterie de sa seconde ligne, à la tête de la quelle quatre Officiers Généraux se mirent à pied pour l'animer.

Il n'y avoit encore rien de décidé, quand le Duc de Berwick fit ébranler sa gauche pour attaquer l'aile droite, où étoient la plus part des Portugais commandez par le Marquis das Minas. La cavalerie commença l'attaque,&,dès la seconde charge, celle des Portugais prit la fuite & abandonna son infanterie. Les bataillons qui ne se réünirent point furent taillez en pieces. Ceux qui se réünirent & formèrent un corps soutinrent plusieurs fois l'attaque des vainqueurs, jusqu'à ce que s'appercevant qu'on faisoit avancer deux brigades pour les prendre en flanc, ils se retirèrent en assez bon ordre vers les montagnes, où ils se sauvèrent, hors quelques bataillons Portugais, qui se laissèrent entamer par la cavalerie qui les poursuivoit & qui furent taillez en pieces. Au milieu de cette fuite, un regiment Portugais répara l'honneur de sa Nation, en se sacrifiant d'une maniere bien eclattante. Attaqué de tous côtez par de la cavalerie & de l'infanterie, il se soutint si bien qu'il ne put être rompu. Il se laissa tailler en pieces plûtôt que de se rendre, tous furent tuez dans leur rang.

Le Comte de Galloway à l'aile gauche se soutenoit encore malgré les grands echecs qu'il avoit reçus. Mais le Duc de Berwick victorieux par tout ailleurs étoit en état de l'accabler par le nombre. Il le fit charger par neuf bataillons & sept ou huit escadrons de troupes fraiches jointes à celles qui l'avoient déjà attaqué avec succès. Tout plia, la cavalerie rompue, on se jetta sur l'infanterie abandonnée qui fit des prodiges de valeur, mais qui pourtant fut taillée en piéces, excepte treize bataillons qui se retirèrent sur une hauteur, où ils furent obligéz de rester, parce que l'Ennemi avoit eu la précaution, dès qu'il avoit vû la victoire se déclarer pour lui, de faire saisir les passages des Montagnes vers le Roiaume de Valence. Ils furent investis le soir même & contraints le lendemain matin de se rendre prisonniers de guerre. Quelques Brigadiers qui avoient combattu au centre rassemblèrent plusieurs soldats dispersez des régimens Anglois, &, les aiant joints aux Hollandois & aux Portugais qui avoient eté ralliez par un Général Portugais, ils formèrent un corps de deux mille Hommes, qui furent longtems poursuivis. Le Comte de Galloway blessé au visage de deux coups de sabre se reti-

ra

ra à Tortose avec trois mille chevaux, ce fut tout ce qu'il ramassa de sa défaite. Anne. 1707.

L'Ennemi fut maitre du champ de bataille & de l'artillerie qui consistoit en vingt-quatre pieces de canon. Il prit cent vingt tant drapeaux qu'étendards & presque tous les bagages. Il resta cinq mille morts, presque tous Anglois & Hollandois, parce que les Portugais s'étoient mis de bonne heure en sûreté & que les Espagnols irritez pour quelque cruauté commise mal à propos, ne firent dans les commencemens aucun quartier. Le nombre des prisonniers fut encore plus grand que celui des morts. Entre les premiers étoient six Marechaux de Camp, six Brigadiers, vingt Colonels & huit cens autres Officiers. Le Marquis das Minas Général des Portugais fut aussi blessé. Il perdit ses équipages, & sa Maitresse, vêtue en Amazone, fut tuée à côté de lui. En un mot cette bataille fut une espece d'Hochstet, presqu'aussi fatal aux affaires du Roi Charles que celui d'Allemagne l'avoit été au Duc de Baviere. La seule consolation qu'on eut, c'est que les Anglois se battirent comme des lions & soutinrent parfaitement leur réputation de bravoure. Ils pouvoient encore dire qu'ils étoient commandez par un François & qu'ils avoient été battus par un Anglois.

La perte entiere des Roiaumes de Valence & d'Arragon & d'une partie de la Catalogne furent la suite de la bataille d'Almanza, comme la perte de la Baviere, de la Flandre Espagnole, du Duché de Milan avoient été la suite des batailles d'Hochstet & de Turin. Le Duc d'Orléans, qui étoit arrivé à l'armée le lendemain de l'action, recueillit les fruits de la victoire. Tout ce qui n'avoit point de forte garnison prévint par sa soumission l'arrivée du vainqueur. La peine méritée par la défection précédente fut commuée en fortes amendes, qui punirent suffisamment ces peuples & qui furent fort utiles aux victorieux.

Galloway étoit absolument hors d'état de tenir la campagne, manque de chevaux, de bagages & d'infanterie qui avoit été absolument ruinée. La perte étoit si grande, que dans le camp Ennemi, après la bataille, les chevaux se donnoient pour un ecu, les habits pour quinze sols, les fusils pour quatre, & prenoit les mules qui vouloit. Le lendemain de la bataille, le Duc d'Orleans fit partir un corps de cavalerie après les fuyards. Ils firent plus de quinze cent prisonniers, &, après trois lieues de marche, ils trouvèrent les bagages au nombre de quatre cent chariots avec plusieurs carosses & plusieurs chaises de poste. Dans les chemins qui environnoient le camp on trouva assez d'armes pour en fournir six mille Habitans de la Manche.

Quoique la pluspart des forteresses fussent assez garnies de troupes & de munitions & qu'elles pussent arrêter les progrès de d'Ennemi, presque tous les Gouverneurs intimidez par la défaite, ne pou- Suites de la Bataille d'Almanza.

ANNÉ. 1707. pouvant espérer de secours, effraïez par des menaces, se rendirent à la premiere sommation. Le fort de Requena où il y avoit environ cinq cens hommes & quatre pieces de canon donna le premier ce mauvais exemple qui ne fut que trop suivi.

Je me suis étendu sur la perte de cette bataille, pour faire sentir combien on en a imposé aux Anglois, pendant la derniere guerre, afin d'entretenir l'ardeur qu'on avoit sû lui inspirer pour des avantages chimériques. Autant qu'on exagéroit les avantages, autant on diminuoit les pertes. Le fait dont il s'agit est encore assez récent pour que plusieurs de ceux qui liront cette histoire se rappellent ce que les nouvelles publiques disoient à Londres de la bataille d'Almanza. Selon elles, les Victorieux avoient perdu plus de monde que les Vaincus, & trois ou quatre bicoques avoient eté le seul fruit de leur victoire. Charles III. ne pensoit & ne s'exprimoit pas de même dans un mémoire présenté de sa part à la Reine. „ Sa Majesté Catholique, connoissant l'ardeur avec laquelle „ votre Majesté a jusques ici emploïé tous ses soins pour la mettre „ en possession de toute la Monarchie d'Espagne, est persuadée „ que ce coup (la bataille d'Almanza) aussi fatal qu'imprévu lui aura „ causé une douleur extrême, voiant reculer si fort les espérances „ qu'on avoit de parvenir bientôt au but proposé. La défaite a „ été si générale que sa Majesté appréhende qu'après la conquête „ des Roiaumes de Valence & d'Arragon, toutes les forces des „ Ennemis ne fondent de tous côtez sur la Catalogne, sur quoi sa „ Majesté vous fait les répréfentations suivantes.

„ Premierement. Le Roi n'auroit pas manqué de faire agir à „ l'ouverture de cette campagne les six mille hommes de ses propres „ troupes, si les subsides que votre Majesté lui a généreusement „ accordez n'avoient pas été si long tems en chemin & si les „ armes, les habits & autres choses ordonnées par votre Majesté „ n'avoient pas été jusqu'à présent retenues en Angleterre. Votre „ Majesté peut pourtant être assûrée que le Roi auroit eu tout le „ soin imaginable de bien emploïer l'argent qu'il auroit reçu.

„ Secondement. L'infanterie de votre Majesté & des autres Alliez „ étant entièrement détruite, le Roi trouve nécessaire de lever „ incessamment une nombreuse infanterie pour garnir les places „ & les passages les plus importans. Pour l'exécution, il n'y „ aura pas de difficulté, la Catalogne étant fort peuplée & les Catalans „ fort propres à porter les armes. Mais comme votre Majesté „ jugera par sa prudence ordinaire que les subsides accordez ne „ suffiront pas pour ces nombreuses levées, le Roi espére qu'elle „ aura la bonté de les augmenter à proportion de ses besoins, & de „ ceux de ses Sujets qui viendront des Roiaumes de Valence & „ d'Arragon se jetter entre ses bras pour sauver leur vie & pour lui „ marquer leur zéle.

„ Troi-

„ Troisiemement. Comme le Roi considere que le nombre des „ Officiers qui ont perdu la vie ou la liberté dans cette malheureu- „ se bataille est fort grand & que d'ailleurs il en faut beaucoup, tant „ pour les places & les châteaux qu'à la tête des troupes, il prie „ votre Majesté de lui en envoier le plus qu'elle pourra avec quel- „ ques hommes d'expérience & de considération pour les former & „ les emploïer où il conviendra. ANNE. 1707.

„ Quatriemement. Le Roi ne doute pas que votre Majesté n'ait „ déjà donné à l'Amiral Showel les ordres & les instructions néces- „ saires pour transporter les troupes qui pourront lui être accordées „ d'Italie, & il la prie très-instamment de vouloir ordonner de plus „ à cet Amiral que, dans cette malheureuse situation des affaires, il „ ne se retire point avec sa flotte que la Catalogne ne soit suffi- „ samment à couvert des insultes des Ennemis. Le Roi croit qu'il „ seroit bon que cet Amiral conférât avec le Prince Eugene & avec „ le Duc de Savoye.

Plaintes de Charles III.

„ Cinquiemement. L'experience a fait voir que le Roi étant ar- „ rivé avec un petit corps d'armée en Catalogne, toute la Princi- „ pauté se déclara d'abord pour lui, aussi bien que les Roiaumes „ de Valence & d'Arragon, & que ces Peuples animez par sa pré- „ sence lui ont donné toute sorte de marques de fidélité & de ze- „ le. Il est persuadé que sa présence à l'armée auroit été de quel- „ que utilité. Mais sachant qu'on étoit fort peu disposé à a- „ voir pour lui les égards convenables & qu'il y auroit été sans „ autorité ni pouvoir, il prit le parti de se retirer en Catalogne, „ où depuis le six d'Avril il n'avoit reçu aucune nouvelle de „ cette Armée, ni avant, ni depuis sa défaite. De là vient que le „ Roi craignant que les efforts que Votre Majesté pourra faire à „ l'avenir n'aient pas un plus heureux succès, à moins que le „ commandement ne soit entierement réglé, il se promet de la „ sagesse de votre Majesté qu'elle mettra ordre à une affaire de „ cette conséquence, comme il l'en a déjà fait prier plusieurs fois, „ assurant encore que, si sa Majesté veut l'honorer de quelque con- „ fiance à cet égard, il tâchera de s'en bien acquiter.

„ Sixiemement. Le Roi laisse à la disposition de votre Majesté la „ quantité & la qualité des troupes qu'elle jugera à propos de lui „ envoier, de même que ce qui concerne le tems & le lieu, où „ elles seront envoïées, étant assuré que votre Majesté comprend „ l'impossibilité qu'il y a de soutenir longtems le peu de troupes „ qui restent contre les forces supérieures & victorieuses de l'En- „ nemi ".

Je ne pense pas qu'après ce mémoire il se trouve quelqu'un qui doute de la vérité de ce que j'ai dit de la défaite d'Almanza & des faussetez qu'on en débita dans le tems, pour amuser les deux Peuples, sur qui retomboient tous les malheurs de la grande alliance & aux

ANNE. 1707. aux dépens desquels ils se réparoient. On voit encore par ce mémoire que les bonnes intentions de la Reine n'étoient pas fidelement exécutées. Que ses Officiers se conduisoient avec beaucoup de hauteur, & qu'ils faisoient acheter par beaucoup de patience & de dissimulation les services qu'ils rendoient. Que du reste, malgré les ordres réïterez de sa Majesté & les prieres de Charles III., ils se conduisoient avec une grande licence & vivoient en Espagne comme dans un païs de conquête. Qu'ils vouloient dominer dans les conseils comme par tout ailleurs, croïant mal à propos que par ces airs de hauteur & de suffisance ils soutenoient l'honneur de la Nation & donnoient une grande idée de leur propre mérite. Ce qu'on vient de dire est distinctement marqué dans une lettre ecrite par ordre de Charles III. aux Généraux de l'armée qui combattoit pour lui & sur laquelle il n'avoit aucun pouvoir. Elle commençoit ainsi.

Lettre qu'il écrit aux Généraux des Alliez.

„ Les Secretaires d'Etat au Marquis Das Minas & à Mylord „ Galloway. Aiant fait rapport au Roi de ce que vos Excellences „ ont agité dans la conférence de hier au soir, Sa Majesté nous „ a commandé de vous dire qu'aiant des avis certains que les „ François se préparent à entrer dans la Catalogne, & vos Excel„ lences aiant représenté que vous avez des ordres positifs de ne „ faire aucun détachement de vos troupes, il est absolument né„ cessaire que sa Majesté aille en Catalogne... Et sa Majesté aiant „ fait réflexion sur ce que vos Excellences demandent instamment „ la présence du Roi à l'armée pour appuïer les opérations, il „ nous a ordonné de vous dire que, comme vos desseins ne peu„ vent s'exécuter qu'à la fin de Mars, il y a assez de tems pour „ que sa Majesté se rende à l'Armée, dès qu'elle saura qu'elle se „ gouverne avec le bon ordre & la discipline, qui ne se font point „ observez l'année dernière, & qu'elle pourra espérer que sa pré„ sence Roiale pourra servir de consolation à ses Sujets plûtôt que „ d'accroissement à leur affliction, voïant que leur Roi viendroit „ uniquement pour être témoin de leurs malheurs & des extor„ sions dont on les accable. Dans ces cas là & étant assuré que ses „ ordres, du moins ses avis, ses sentimens & ses prieres ne se„ ront ni méprisez ni négligez, sa Majesté donne parole qu'elle se „ mettra d'abord en chemin pour joindre l'armée avec toute la di„ ligence possible, ce qu'elle pourra faire de Catalogne aussi prom„ tement & plus commodément que si elle restoit à Valence. „ Voilà ce que le Roi nous a ordonné de dire à vos Excellences, „ & parce que faute de mémoire nous pourrions avoir oublié „ quelques circonstances qu'il nous a commandé de vous commu„ niquer, vos Excellences pourront, quand elles voudront, les ap„ prendre de la propre bouche de sa Majesté ".

Ces reproches fâcheux & qui auroient si fort mérité l'attention de

de la Reine & du Parlement, ne tomboient point ſur le Comte de Peterborough. Ce Seigneur s'étoit fait aimer à la Cour de Portugal & à celle de Charles III. & par ſa bonne conduite en Eſpagne il avoit en quelque ſorte réparé l'odieux de ſa vie paſſée. Il avoit pourtant été dépoſſédé de la commiſſion dont il s'étoit bien acquité & ſa place avoit été donnée à Stanhope, créature du Duc de Marlborough, qui lui avoit déja nui dans une autre occaſion, aiant empêché que la commiſſion de Capitaine Général des Colonies d'Amerique & de Gouverneur de la Jamaïque, que le Comte de Nottingham lui avoit fait avoir, ne fût ſcellée. Le Comte de Galloway, qui vouloit ſe faire un grand nom, ne pouvoit ſouffrir la ſageſſe & la modération des conſeils du Comte de Peterborough, & ſoit qu'il eût contribué à ſon rappel, ſoit qu'il ne l'eût pas fait, il s'accommodoit beaucoup mieux avec Stanhope. Tous deux ſe firent un mérite de contredire les avis du Comte, & comme, en qualité d'amis du Duc de Marlborough, ils avoient le Miniſtère à eux, ils ſe firent donner les ordres qu'ils voulurent. C'eſt à eux qu'il faut attribüer la défaite d'Almanza & les pernicieuſes ſuites qu'elle eut, auſſi bien que l'averſion de la plus grande partie des Eſpagnols pour le parti de Charles III. Le ſeul avis du Comte de Peterborough ſuffiſoit pour leur condamnation. Il eſt ſi ſage & ſi judicieux qu'on ne peut le lire qu'avec plaiſir.

Avis du Lord Peterbourgh.

„ Pour la réputation des troupes & le crédit des Généraux les „ entrepriſes offenſives ont beaucoup d'eclat; mais ſouvent pour „ l'interêt public la défenſive eſt plus utile. Les circonſtances demandent des efforts vigoureux dans l'Italie ou dans l'Eſpagne. „ En Eſpagne la défenſive nous aſſure la Couronne d'Arragon. Les „ troupes d'Italie peuvent ſeules donner le coup mortel, c'eſt à „ dire entrer en France. On ne peut prendre de parti ſûr ſans ſavoir l'état de la flotte. Si elle n'eſt pas ſupérieure, on ne peut „ rien faire du côté de l'Italie. En ce cas il faudra faire en Eſpagne les grands efforts, parce que la guerre y eſt d'une dépenſe „ inconcevable pour les Alliez. La Campagne paſſée fait voir la „ difficulté de faire ſubſiſter une groſſe armée dans la Caſtille & „ qu'il eſt bien dangereux de s'y engager, aiant en tête une armée ſupérieure en cavalerie. Il faut paſſer le Tage devant l'Ennemi, ſans pontons & avec des préparatifs fort médiocres. Les „ précipices de cette riviere & ſes bords eſcarpez ſont des fortifications naturelles. Si du côté d'Aranjués le paſſage eſt plus facile, il y a des plaines qu'on ne peut paſſer ſans donner à l'Ennemi tout l'avantage qu'il peut eſpérer de ſa ſupériorité en cavalerie, ſupériorité qui le met d'ailleurs en état de couper aiſément „ les vivres dans un païs qui n'eſt guères abondant. Si on avance „ dans la Caſtille, ſans prendre les précautions néceſſaires pour la „ défenſe de la Catalogne, il faut gagner Madrid, ou tout perdre.

ANNE. 1707. „ dre. On peut même douter que la prise de Madrid soit décisive, à moins qu'au même tems on ne détruise l'armée ennemie. „ Au contraire, la perte de la Catalogne paroît indubitable, si les „ places ne sont mieux pourvues & fortifiées, & si on n'y envoie „ point de troupes, ou sur les frontieres de l'Arragon, pour embarrasser les secours de France & rassurer les esprits allarmez de „ ce qu'on paroit vouloir les abandonner. Si on peut espérer d'avoir „ de bonne heure dans ces Mers une flotte supérieure, quelle nécessité peut-il y avoir de prendre des mesures téméraires & hazardeuses? La moindre disgrace ou les fatigues peuvent donner à „ nos troupes l'envie de déserter & les Ennemis leur en donneront la „ facilité quand elles seront dans une situation favorable à se sauver ".

Cette dernière réflexion étoit relative au grand nombre de Prisonniers François faits aux batailles d'Hochstet & de Ramillies, qu'on avoit contraints, à force de mauvais traitemens, de s'engager pour le service d'Espagne, service si décrié en Angleterre que les troupes auroient autant aimé être décimées que de s'y voir transporter.

On le rejette. Charles III. jugea à propos de garder le silence sur cet avis, afin de ne point géner les sentimens. Le Comte de Noielles, Commandant des troupes Hollandoises, ni les Ministres du Prince n'étoient point du tout pour l'offensive. Mais le Comte de Galloway soutenu de son Ami Stanhope fit tant qu'à la pluralité des voix il fut résolu que les troupes des Alliez qui étoient dans le Roiaume de Valence, jointes à celles qu'on attendoit incessamment d'Angleterre & de Hollande, agiroient en un corps pour entrer dans la Castille par l'Arragon, parce-que c'étoit de ce côté-là que le Tage étoit le plus facile à passer & que c'étoit le moien le plus sûr pour conserver le Roiaume de Valence. Qu'on commenceroit par ruiner les magasins que les Ennemis avoient sur cette frontiere, qu'on prendroit quelques forteresses pour s'assurer d'une retraite en cas de besoin & que, s'il étoit possible, on tomberoit sur quelques corps des Ennemis avant qu'ils eussent assemblé toutes leurs troupes. Ce ne fut pas tant la beauté du projet & la force des raisons qui emportèrent la pluralité des voix que la manière haute & le ton menaçant dont Stanhope s'y prit pour faire prévaloir son sentiment. Il déclara qu'il protesteroit au nom de la Reine, si l'opinion du Comte de Peterborough étoit suivie. Sa Majesté Britannique & la Nation Angloise, ajouta-t-il, n'exposent pas le sang de leurs Sujets & ne font pas une si prodigieuse dépense pour mettre leur armée en garnison, mais pour conduire le Roi à Madrid & assujettir l'Espagne. Il ecrivit le même jour quinze Janvier en Angleterre ce qui s'étoit passé dans ce Conseil. On peut juger qu'il n'oublia rien de ce qui pouvoit être à son avantage. Le Comte de Sunderland, depuis peu Ministre d'Etat, parce qu'il avoit epou-

épousé une des filles du Duc de Marlborough, lui répondit le vingt cinq du mois suivant, qu'il étoit etonnant & bien chagrinant que dans ce Conseil il n'y eût eu que lui & le Comte de Galloway qui eussent été pour l'offensive. Ce Ministre ajoutoit que la Reine avoit approuvé sa vigueur à opiner & qu'elle avoit même écrit à Charles III. dans les termes les plus forts pour appuïer son avis. Bien des gens qui savoient la situation de l'Espagne ne trouvoient pas, dit un Auteur, que le Comte de Sunderland eut jugé avec assez de pénétration, & ils disoient même, soit par malice, soit seulement par indiscrétion, que se croïant sans d'assez bonnes preuves un esprit sublime, il se précipitoit souvent dans ses idées sans les bien peser.

ANNE. 1707.

Prise de Lerida.

Le Comte de Galloway pendant ce temps-là s'étoit appliqué avec une diligence incroiable à réparer la perte de la journée d'Almanza. La flotte Angloise l'avoit fourni d'hommes & de provisions de toute espece. Il avoit formé une nouvelle armée & mis les places fortes en état de faire une meilleure défense. Le Duc d'Orleans ne laissa pas vers la fin de Septembre de mettre le siége devant Lerida avec une armée de trente mille hommes. Le Prince de Hesse y fit une longue & vigoureuse défense & il ne tint pas au Lord Galloway qu'on ne forçât les François de se retirer. Son dessein étoit de tirer des troupes des garnisons & d'en composer un gros corps, à la tête duquel il se seroit mis, & il comptoit qu'un coup heureux, auquel il voioit jour, rétabliroit les affaires en Espagne. Il le fit savoir au Roi Charles. Malheureusement il avoit irrité ce Prince par la sincérité de ses conseils. On eut plus d'égard au ressentiment de Charles qu'à ses intérêts. En un mot, pour lui plaire, on lui répréfenta Galloway comme un Général imprudent, on prétendit qu'il feroit périr l'armée dont on lui confieroit le commandement, on dissimula les grandes pertes que les Assiégeans avoient essuiées, enfin Lerida fut réduite à capituler au commencement de Novembre.

Entreprise sur Toulon manquée.

Si l'entreprise formée sur Toulon par le Duc de Savoie & par le Prince Eugene avoit réüssi, on se seroit aisément consolé du malheur arrivé en Espagne, & les troupes de France qui y étoient, seroient bien vite accourues au secours. Outre que la marine de ce Roiaume eût été absolument ruïnée, ses plus belles provinces auroient été exposées & il n'auroit pas été fort difficile de les en séparer. On l'a remarqué plusieurs fois: Quoique le secret soit l'ame des grandes entreprises, il est extrêmement rare qu'il soit gardé, sur tout dans des affaires qui demandent de grands prépatifs & le concert de différentes Puissances. Il ne le fut point en cette occasion, non plus qu'en tant d'autres. L'ennemi fut averti de ce dessein, dont l'exécution lui auroit été si fatale, & il fut assez heureux pour l'empêcher. Il n'y eût pourtant pas réüssi, si les

Anne 1707. les deux Généraux eussent fait un peu plus de diligence & n'eussent pas tant craint de manquer de vivres. Leur armée étoit de quarante mille hommes, dont trente quatre mille étoient d'infanterie & le reste de cavalerie. Elle ne se mit en marche qu'au commencement de Juillet ; elle l'auroit dû faire six semaines plûtôt ; elle l'auroit fait avec succès.

Quelque précaution qu'eût pris l'Ennemi pour fermer les passages, il en avoit trop à garder pour y réüssir. Le Maréchal de Tessé, qui avoit par devers lui d'assez belles actions & qui étoit premier Ecuier de la Duchesse de Bourgogne, fut opposé par Louis XIV. à deux des plus habiles Généraux de l'Europe, & ce qui fut plus étonnant encore, ce Général de faveur fit échouer leur entreprise. Le dix les Généraux firent reconnoitre le Var, riviere qu'il falloit absolument passer pour entrer en Provence, L'ennemi travailloit à des retranchemens qui s'etendoient depuis la mer jusqu'aux montagnes de Saint Laurent. On trouva au dessus de ces montagnes un endroit qui n'étoit point gardé. Le passage se fit sans autre difficté que celle des chemins, que l'ennemi avoit rendu presque impratiquables, ce qui retarda de dixhuit heures la marche de l'armée. Outre la chaleur qui étoit fort grande, le dégât que les François avoient fait eux mêmes dans ce païs, rendit les marches fort pénibles, manque de fourages pour les chevaux & de vivres pour les hommes. Le vingt-quatre on arriva à la vüe de Toulon. Le même jour, la flotte Angloise qui avoit presque toûjours côtoié l'armée de terre, mouilla le long de la côte à une demie lieüe de cette place importante & débarqua les munitions nécessaires pour en faire le siége, entre autres cent pieces de canon de vingtquatre, soixante & douze mille boulets, quarante mortiers & trente ou quarante mille bombes. Ce qui devoit animer à pousser l'entreprise avec vigueur & qui valoit mieux en un sens que la ville même, c'est qu'on étoit assuré qu'il y avoit dans le port douze vaisseaux du premier rang & vingt-huit du second.

On trouva beaucoup plus de difficultez qu'on n'avoit prévû. La place étoit abondamment fournie de vivres & de munitions. Le mauvais état des anciennes fortifications étoit abondamment réparé par les ouvrages qu'on venoit d'y faire & sur tout par une armée bien retranchée qui la défendoit.

Siége de cette ville. Toulon n'est pas une grande ville. Mais elle est de difficile accès, &, à moins qu'on ne soit maitre des passages des montagnes, qui l'environnent d'un côté opposé à celui que la mer couvre, il est impossible de l'investir. Le port qui est un des meilleurs de la Méditerranée est inaccessible par plusieurs forts qui la défendent. Six mille pionniers & trois mille hommes de milice avoient un camp retranché sur la hauteur de Sainte Anne. La droite étoit appuiée au glacis de la place & le front de ce camp étoit bordé de cent pieces

ces de canon. Le Maréchal de Tessé y établit vingt-six bataillons de vieilles troupes. Ce camp étoit à portée de fournir des troupes au fort de sainte Catherine, que le Duc de Savoie étoit à portée de faire attaquer. Le Général François fit faire un second retranchement qui occupoit la gorge du mont saint Antoine, par où passe le chemin de Marseille, & il y plaça dix bataillons. Il en fit encore faire un troisieme, appuïé par la gauche au château de Messicy, presque sur le bord de la petite rade, & il y fit entrer trois brigades d'infanterie, c'est à dire quinze bataillons. De plus on avoit fait sortir du port dans la petite rade deux vaisseaux de quatre vingt dix pieces de canon chacun, qui devoient extrémement incommoder les Assiégeans.

ANNE. 1707.

Malgré ces formidables apprêts de défense, on ne laissa pas de faire les approches & de se rendre maitre de plusieurs postes détachez. On s'empara même de la hauteur de Sainte Catherine, poste important, puisque le fils du Maréchal de Tessé le défendoit. Cette hauteur dominoit la ville & pouvoit favoriser l'attaque du retranchement sur la hauteur de sainte Anne. On bombarda la ville & le port, où on brula deux vaisseaux & une cinquantaine de maisons. La nuit du quinze au seize d'Août, l'ennemi attaqua avec beaucoup de vigueur la hauteur de Sainte Catherine & la reprit. Il s'y établit si bien qu'on n'entreprit pas même de l'en chasser. Par cet évenement le siége se trouva aussi peu avancé au bout de trois semaines qu'il l'étoit en arrivant à la vue de la place. La disette, les maladies, la desertion de la pluspart des François pris à la journée de Turin, qui s'étoient engagez, ou qu'on avoit engagez pas force, déterminerent à lever ce malheureux siége, qui couta au moins dix mille hommes & des sommes immenses à l'Angleterre & à la Hollande. Les deux Généraux montrerent leur habileté du moins dans leur retraite. Ils la firent avec un grand ordre. On n'abandonna que ce qu'il falloit nécessairement abandonner pour que l'Ennemi ne la devinât pas. On fit en deux jours le chemin de six, & on le fit en présence d'une armée nombreuse, au travers d'un païs ennemi, rempli de troupes & de païsans armez. En un mot, on dut la regarder comme un prodige, à moins qu'on ne crût que les François, par reconnoissance de ce que le Duc de Savoie n'avoit pas voulu forcer Toulon, quoiqu'il le pût, ne voulurent pas aussi le défaire en sa retraite quoiqu'ils le pussent.

La connoissance du mauvais état des fortifications de cette place & le peu de confiance qu'on avoit en l'habileté du Maréchal de Tessé ont toûjours fait soupçonner en France du mystere dans la levée de ce siége & dans la tranquilité de cette retraite. Un Ecrivain, qui ne fait que de paroitre & qui sur quantité d'autres faits est fort instruit, prétend avoir découvert les principes secrets de ces eve-

Réflexions sur cet évenement.

ANNE. 1707. evenemens, qui ont paru si singuliers. Voici à peu près comme il s'exprime.

„ La France, appercevant que la perte de Toulon seroit pour „ elle un coup fatal, envoia des ordres à son Ministre Buzenval qui „ étoit en Saxe auprès du Roi de Suede, où ce Prince étoit pour „ lors. Ces ordres portoient de faire ses efforts pour engager ce „ Prince victorieux à se déclarer contre l'Empereur. Le Comte de „ Monasterols, qui y étoit aussi de la part du Duc de Baviere, avoit „ les mêmes vues & étoit chargé de faire les mêmes propositions. „ Ces deux Ministres gagnèrent le Comte Piper qui, comme tout „ le monde sait, avoit un grand ascendant sur l'esprit de ce Prince. „ Sa Majesté Suedoise qui avoit donné des assurances réitérées de „ ne rien entreprendre contre les Alliez se trouvoit fort embarrassée. „ Elle prit le parti de se roidir contre l'Empereur & de lui faire „ des demandes exorbitantes accompagnées de menaces d'envahir „ la Silesie & la Boheme. L'Empereur conjura l'orage, en ac„ quiesçant aux demandes du Roi de Suede. Pendant qu'on né„ gocioit le traité, le siége de Toulon fut entrepris. Le Roi de „ Suede, qui souhaitoit d'empêcher la perte de ce port, fit parve„ nir, avec un grand secret, des insinuations à son Altesse Roiale de „ Savoie, tendantes à engager ce Duc à ne pas s'aheurter au „ siége de Toulon, parce que, si on le prenoit, il seroit obligé „ d'entrer dans les Pais Heréditaires de l'Empereur. Ce Prince „ exigeoit absolument le secret. Le Duc de Savoie, qui a une „ grande pénétration & des lumieres fort étendues, fit reflexion que „ le Roi de Suede étoit ferme dans ses résolutions & que ses grands „ succès lui donnoient cette fermeté; qu'au fond il ne s'agissoit que „ d'une place qu'on auroit peut-être bien de la peine à conserver & „ qu'on prendroit le parti de démolir. Ces considérations pesées „ selon la grande sagesse de son Altesse Roiale la portèrent par une „ générosité sans exemple à préférer les intérêts de la cause com„ mune à l'avantage de la prise de Toulon & à sa gloire même. „ Voilà le ressort secret de la levée du siege de cette place ".

Le Public qui l'a ignoré pendant tant d'années pourroit s'imaginer que cette anecdote n'est qu'une invention. On en a cependant pour garand le Duc même, qui l'a bien voulu déclarer à des personnes de caractere. Quoiqu'il puisse être de ce recit, le Duc de Savoie & le Prince Eugene se dédommagèrent d'avoir manqué Toulon par la prise du château de Suze. Je ne puis m'empêcher d'ajouter qu'en vain on cherche la raison de cette entreprise manquée, quoiqu'elle eût été formée & méditée par les meilleures têtes de l'Europe. La lenteur avec laquelle le Duc de Savoie marcha, après avoir passé le Var, fut l'unique cause qui fit échouer cette expédition, en donnant le tems aux troupes ennemies

mies d'arriver & de se retrancher. Mais soit qu'il voulut être païé des arrerages qui lui étoient dus par l'Angleterre & par la Hollande, avant de rien exécuter, soit qu'il eût peur qu'on ne lui coupât les vivres, s'il entroit dans le païs ennemi avant que la flotte fût à portée de lui en fournir par mer, il ne parut devant Toulon que lorsque la place fut hors d'insulte par les nouvelles fortifications qu'on y avoit ajoutées, & qu'elle fut devenu presque imprenable par les nombreuses troupes retranchées entre la ville & les hauteurs, dont il falloit être maitre pour faire ce siége avec quelque espérance de succès. En Angleterre & dans les Provinces unies on rejetta cette disgrace sur l'opiniâtreté que l'Empereur avoir eue d'envoier un gros détachement à la Conquête de Naples. Mais encore une fois il faut convenir que le Duc de Savoie manqua de diligence & non pas de troupes, & que cette ville n'auroit pas tenu huit jours, s'il avoit marché aussi promtement pour l'attaquer, qu'il marcha pour s'en retourner. ANNE 1707.

C'étoit le caractere du Duc de Savoie qui donnoit occasion à ces recherches & à ces conjectures. Autrement rien n'étoit plus naturel que d'attribuer la levée de ce siege à l'impossibilité d'y réüssir, causée par le secret violé qui fit faire à l'Ennemi les préparatifs immenses dont on a parlé. Ce fut de Londres que lui vint cette connoissance si utile. Rien alors n'étoit plus commun en Angleterre que de faire des paris sur les evenemens à venir. C'étoit une espece de commerce qui pouvoit être d'un fort grand revenu à ceux qu'on instruisoit des secrets du cabinet. Un Joueur de profession, créature d'un Ministre de ce tems-là, paria que Toulon seroit assiégé. Les gens sensez qui connoissoient ses rapports jugèrent d'abord qu'il ne parloit pas sur de simples conjectures.

Cette campagne ne fut heureuse qu'en Italie, où l'Empereur, à l'aide de la flotte qui parut sur les côtes & des intelligences ménagées par le Cardinal Grimani, se rendit maitre du Roiaume de Naples, presque sans tirer l'épée. Le Viceroi qui y commandoit pour Philippe V. se vit tout d'un coup abandonné de ceux à qui il se confioit la plus. Le Cardinal Pignatelli Archevêque de Naples fit dans cette occasion un personnage qu'un homme d'honneur devroit avoir bien de la peine à soutenir. Pendant qu'il négocioit le traité qui devoit livrer ce Roiaume à l'ennemi du Souverain qu'il avoit reconnu, il voioit assidument le Cardinal de la Trimouille & le Duc d'Uceda, il entroit dans leur confidence & donnoit des marques d'un grand attachement & d'une fidélité inviolable pour les intérêts de Philippe V. Cette conduite dans un Prêtre n'est pas surprenante, ces sortes de gens sont ordinairement lâches. Mais le Duc de Monteleon frere de cet Archevêque agissoit de même auprès du Duc d'Escalona Viceroi, Conquête de Naples.

ANNE. 1707. roi, qui lui communiquoit toutes les depeches qu'il recevoit de la Cour de Madrid & prenoit ses avis sur les affaires les plus essentielles. Les deux freres informoient le Cardinal Grimani de tout ce qu'ils apprenoient, de manière qu'il savoit les moindres mesures qu'on prenoit pour la conservation de ce Roiaume & les dispositions où étoient les Cours de Madrid & de France.

Le Général Thaun, fameux par le siége de Turin, entra à la fin de Juin dans le Roiaume de Naples, à la tête de neuf mille Impériaux. Le deux de Juillet, il s'empara de Capoue, dont le château se rendit le cinq, après avoir essuïé quelques volées de canon. Deux jours après, les Députez de Naples lui présentèrent les clefs de leur ville, & les trois châteaux, qui étoient en etat de se défendre pendant plusieurs mois, ne tinrent que quelques jours. Le reste du Roiaume suivit l'exemple de sa capitale, dont la conquête ou prise de possession finit par la prise de Gaete, qui fut emportée d'assaut, à la fin de Septembre, par la trahison d'un régiment de Catalans qui mit les armes bas sur les breches.

Traité des Napolitains.

Le Traité fait avec le Cardinal Grimani pour la soumission de ce Roiaume à la maison d'Autriche portoit : Que les privileges accordez aux Napolitains par l'Empereur Charles V. seroient confirmez & observez. Qu'on bâtiroit aux dépens de Charles III. un port fermé à Salerne. Que les Espagnols seroient pour jamais incapables de posséder aucune charge dans le Roiaume. Que les Benefices, tant de collation roiale, que de collation du Pape, ne pourroient être conférez qu'à des Napolitains. Que les tours de sainte Catherine & de saint Laurent de Naples seroient fortifiées & commises à la garde des bourgeois. Qu'il seroit permis à chaque bourgeois du Roiaume & de la ville de Naples de faire equipper des vaisseaux pour le commerce. Que le Roi Charles entretiendroit vingt vaisseaux de guerre, outre les galeres, pour servir de convoi aux navires Marchands, sur quoi, à cet effet, on leveroit certains droits. Que le Prince seroit tenu de faire construire des forteresses par tout le Roiaume dans deux ans, capables de contenir deux mille hommes de garnison. Que le Prince seroit tenu d'entretenir dix mille hommes de troupes réglées, sans compter les garnisons.

Il falloit que ces Peuples craignissent etrangement de se conserver la liberté de changer une seconde fois de Maitre, puisque la pluspart des conditions de l'accommodement tendoient à les mettre dans l'impossibilité de le faire. Ce traité fait voir que l'Archevêque Pignatelli & son frere le Duc de Monteleon, qui en avoient été les principaux auteurs, ne furent pas plus fideles à l'égard des Peuples qu'à l'egard de Philippe V.

Rien d'ordinaire n'est plus agréable que les commencemens d'une nouvelle domination. Caresses, diminutions d'impots, pro-

messes

messes, tout est emploïé pour gagner le Peuple. On l'amuse pour l'accoutumer insensiblement au joug. Les Ministres Impériaux tinrent une conduite toute différente qui leur réüssit. Les Napolitains furent accablez de charges, au lieu que Philippe V. ne tiroit d'eux que ce qu'ils vouloient lui donner. Tout ce qu'ils purent faire, c'étoit de déplorer leur aveuglement & de se reprocher leur inconstance, que leur nouveau maitre punissoit justement, de crainte de l'eprouver à son tour. Anne. 1707.

Cette conquête étoit fort avantageuse à la maison d'Autriche & intéressoit fort peu les Chefs de la grande Alliance, c'est à dire sa Majesté Britannique & les Provinces unies, qui n'en portoient pas moins le fort de la depense. Quelque avance que procurassent à l'Empereur les contributions de la Baviere, les grosses sommes à quoi furent taxez les Princes d'Italie & le Duché de Milan, la plupart de ses troupes continuoient d'être à la solde de ces deux Puissances. Ce Prince souffroit méme que son frere Charles III. fût aussi à charge à la Reine que le misérable Perkins du tems d'Henry VII. l'avoit été à la Duchesse Douairiere de Bourgogne. On fit enfin ces reflexions dans une conférence à la Haie, & on y conclut qu'il falloit mettre l'Electorat de Baviere sous l'administration du corps Germanique & qu'il convenoit que les Princes & Etats de l'Empire eussent part à ces especes de profits, puisque toute la perte & les desavantages retomboient sur eux. On prit les mesures convenables pour que ces demandes & ces plaintes fussent portées à la Diete de Ratisbonne. Un autre fait encore plus criant, c'est que l'Empereur s'étoit emparé d'une somme que les Etats de Baviere avoient destinée pour paier les intérêts d'une somme considérable, que leur Maitre avoit empruntée en Hollande sur ses bijoux dès l'année mille sept cent.

Intrigues des Alliez pour être soutenus préférablement les uns aux autres.

Le Portugal, la Savoie, les Cercles d'Allemagne, le Duc de Wurtemberg, le Prince de Hesse Cassel, le Roi Charles, demandoient tous, les uns de l'argent, les autres des troupes, de l'argent pour les païer, des vivres, des munitions. Chacun de ces Princes vouloit être préféré & trouvoit ses raisons les meilleures. Le Duc de Marlborough, dit un Ecrivain d'alors, n'étoit point du tout pour affoiblir le Duc de Savoie, parce qu'il étoit convaincu de la sagesse de ce Prince, qui lui avoit envoïé un riche présent. Il consistoit en une tenture de sept ou huit pieces d'un cuir doré fort usé, mais dont le prix étoit infiniment rehaussé par des cartouches au milieu de chaque piece, de la main du fameux Titien. C'étoient des nuditez en diverses postures lascives. Ces pieces étoient originales & il n'y en avoit aucune copie. Louis XIV. en avoit inutilement offert cent mille ecus. Cette tapisserie est encore actuellement dans le Palais de Bleinheim. Ce Duc reçut encore de la part du Czar son portrait enrichi de diamans

ANNE. 1707. mans. Apparemment qu'il avoit peur qu'on ne traversât ses desseins contre la Suede. On crut pourtant alors qu'il avoit fait ce présent au Duc, pour lui marquer son estime & par une espece d'envie de se mettre à la mode, sur ce qu'il avoit appris que l'Empereur, le Roi de Prusse, les Electeurs Palatin & de Hanovre en avoient fait autant. A un Guerrier des lauriers suffisent. C'étoit donc à sa faveur egalement puissante auprès de sa Souveraine & des Etats Généraux, plûtôt qu'à sa valeur, que ces présens s'adressoient.

Le pitoiable état des affaires de Charles III. & les justes sujets d'allarmes du Portugal, dont la plupart des troupes avoient péri à Almanza & dont les frontières avoient été insultées, parlèrent plus haut que la recommandation du Duc de Marlborough en faveur du Duc de Savoie. On païa ce Prince d'une partie des arrérages qui lui étoient dûs. Mais on lui ôta les troupes de Hesse & de Prusse, qu'on résolut d'envoïer au secours du Portugal & de la Catalogne.

Avantages procurez au Roi de Prusse.

Le Roi de Prusse fut un de ceux qui profita le plus du besoin qu'on avoit de ses troupes, pour faire valoir ses intérêts particuliers. En cette considération, les Etats ne furent point contraires à ses prétentions sur la succession de feu Guillaume III. En cette considération encore la Reine & leurs Hautes Puissances emploïèrent leurs sollicitations, d'autant plus puissantes que leurs armes étoient victorieuses, pour engager les Cantons à lui ajuger la Principauté de Neuchatel, à laquelle il n'avoit point du tout ou que fort peu de droit. On accomplissoit par là un des articles du traité que le Duc de Marlborough avoit signé avec ce Prince le vingt-huit Octobre mille sept cent quatre pour l'envoi d'un corps de Prussiens en Italie. Les sollicitations gênent la liberté, mais ne l'ôtent pas, & par conséquent, elles ne purgent point l'injustice des Juges. Sans entrer dans le détail de cette affaire, il suffira, pour faire voir combien le Roi de Prusse est obligé à l'Angleterre & à la Hollande, de remarquer que leur recommandation fut si efficace qu'on lui ajugea les Comtez de Valengin & de Lodron avec quelques Chatellenies que les Princes de Longueville avoient réunies à leur souveraineté, depuis le testament de René de Nassau, d'où il s'ensuivoit qu'ils ne pouvoient être transmis au Roi de Prusse, quand il seroit issu des anciens Comtes de Châlons, ce qu'il ne sauroit prouver, & leur Héritier aussi bien que de René de Nassau qui n'a pas fait la moindre mention dans son testament, en vertu duquel ce Prince l'a prétendu & obtenu.

Tous les Alliez profitoient de la guerre, c'étoit la remarque du nouveau Roi de Portugal dans une lettre qu'il écrivoit à la Reine, lui seul & l'Angleterre excepté. „ Le Duc de Savoie, disoit ce „ Prince, est en possession de la plûpart des Terres & Seigneu-

„ ries

„ ries qu'on lui avoit promises pour le détacher de la France. Les „ Etats Généraux sont en possession de la plûpart des places qu'ils „ souhaitoient d'avoir pour leur barriere. La Maison d'Autriche „ est maitresse du Duché de Milan, de la Lombardie, du Duché „ de Mantoüe, du Roiaume de Naples. Aucun des autres Al- „ liez n'est sans profit, ou sans récompense. Il n'y a que nous, „ Madame, pour qui la guerre soit ruineuse, ou stérile". Il est pourtant vrai que le Prince qui parloit de la sorte vendoit bien cherement les foibles secours qu'il donnoit. Lui seul coutoit presqu'autant que les autres Alliez ensemble, j'entens ceux qui comme lui ne l'étoient que pour de l'argent. Anne. 1707.

Cette Princesse, pour ne pas paroitre oublier tout-à-fait les intérêts de la Nation, fit avec Charles III. un Traité de commerce fort avantageux, qui devoit avoir lieu, quand ce Prince seroit paisible possesseur des Espagnes & des Indes. Le Major Général Stanhope profita de la situation fâcheuse, où la perte de la bataille d'Almanza avoit mis ce Prince, pour obtenir de lui les plus grands avantages qu'il lui fut possible. Il fut signé le dix de Juillet. En voici l'essentiel. „ Toutes les marchandises ou effets de toutes sortes ou „ espèces, que les Sujets de la Grande-Bretagne transporteront en „ Espagne, pour lesquelles avant ce Traité c'étoit la coutume de de- „ mander des droits de consomption ou d'autres impositions, ne „ seront dans la suite obligez de paier lesdits droits ou impositions, „ que six mois après que les marchandises ou effets auront été dé- „ barquez ou effectivement vendus ou livrez à la deuxieme main. Traité de commerce avec Charles III.

„ Les Sujets de la Grande-Bretagne pourront porter & trans- „ porter dans la Domination d'Espagne toutes sortes de marchan- „ dises, manufactures, ou fruits provenant de la Domination de „ Maroc, pourvû que ce soit en leur nom & sur leurs vaisseaux, „ & ces effets ne pourront être chargez d'autres taxes ou tributs „ que ceux qu'on paie ordinairement, bien entendu que ces mar- „ chandises n'y seront pas transportées par les garnisons ou villes „ d'Afrique de la domination d'Espagne.

„ Tous les Marchands, Sujets de la Grande-Bretagne, qui feront „ commerce en Espagne, seront informez des droits qu'ils auront „ à paier pour leurs marchandises. Et pour éviter les controver- „ ses & disputes qui pourroient naître sur ce paiement, leurs Ma- „ jestez Britannique & Catholique nommeront des Commissaires „ pour dresser un Tarif, lequel Tarif sera dressé deux mois après „ la signature de ce Traité, & Sa Majesté Catholique le fera pu- „ blier par tous ses Etats. Bien entendu que les Sujets de la „ Grande-Bretagne ne seront pas obligez de paier d'autres droits „ ou impôts que ceux qui seront spécifiez audit Tarif, & Sa Ma- „ jesté Catholique ne pourra les augmenter sous quelque motif „ que ce soit. Quant aux marchandises, dont il ne sera pas fait „ men-

ANNE. 1707.

„ mention dans le susdit Tarif, on ne pourra en exiger pour les „ taxes, droits, ou coutumes, que sept pour cent de leur valeur „ principale. Pour cet effet, le Facteur ou la personne à qui tel- „ les marchandises appartiendront, sera tenu de présenter sous „ serment la facture de l'achat de la marchandise, qui suffira & se- „ ra tenue pour instrument authentique, en vertu de laquelle les „ susdits sept pour cent seront paiez. On est encore convenu pour „ l'avenir que tous les effets & marchandises, dont un vaisseau „ de guerre armé par le Roi ou la Reine de la Grande-Bretagne, „ ou par quelqu'un de ses Sujets, se sera saisi comme prises, se- „ ront estimées sans aucune différence comme marchandises & ef- „ fets du crû de la Grande-Bretagne."

On s'étonnera peut-être que dans un Traité de commerce entre l'Espagne & l'Angleterre il ne soit fait aucune mention des Marchands Espagnols. Mais on doit savoir que cette Nation, par complaisance pour les autres, s'abstient du commerce & que par là elle a droit de les regarder comme ses Commissionaires. On peut encore remarquer que ce Traité suppose un Roi en tutelle & dans une grande dépendance. En effet, dans la crise où étoit ce Prince, il ne pouvoit marquer trop de déférence & de soumission pour la Puissance, qui seule pouvoit rétablir ses affaires.

Outre des articles si avantageux & qui donnoient à la Nation Angloise tant de supériorité, il y en avoit un d'une tout autre conséquence & qui devoit être tenu fort secret, sans doute crainte d'exciter & d'irriter la jalousie & le ressentiment des Etats Généraux, qui à proportion de leur puissance avoient aussi bien mérité de ce Prince que la Grande Bretagne. Le voici.

Article secret de ce Traité.

„ La Reine de la Grande-Bretagne & Charles III. Roi d'Espa- „ gne voulant fortifier leur alliance & leur amitié, de façon que les „ avantages réciproques en puissent rejaillir au profit des Sujets „ des deux Couronnes & que leurs intérêts communs puissent ci- „ menter une union éternelle & indissoluble entre eux, & consi- „ derant que le moien le plus propre & le plus efficace pour cette „ fin est de former une Compagnie aux Indes, moiennant laquelle „ les vastes & riches Provinces de la domination de Sa Majesté „ Catholique puissent fournir aux Monarchies de la Grande-Bre- „ tagne & d'Espagne dequoi prendre de telles mesures & avoir „ de telles forces qu'on jugera suffisantes pour assujettir leurs En- „ nemis & procurer une paix universelle à leurs Sujets, il a été „ accordé & stipulé en vertu de cet article secret que la susdite „ Compagnie de commerce doit se former des Sujets de la Gran- „ de-Bretagne & des Espagnols pour le commerce des Indes de „ la domination de Sa Majesté Catholique, & qu'on prendra de „ part & d'autre les mesures les plus propres & les plus convena- „ bles pour cet établissement. Mais comme à présent il n'est pas

„ possi-

„ possible d'en régler les circonstances nécessaires, parce que le „ Duc d'Anjou possède actuellement & injustement les Provinces „ d'Espagne, qui sont les fondemens principaux du commerce & „ où résident les personnes qui ont plus de connoissance & sont „ plus propres à ce dessein, on se reserve la forme de fixer les „ conditions sous lesquelles la susdite Compagnie de commerce „ aux Indes doit être établie, jusqu'à ce que Sa Majesté Catholi- „ que soit en possession de Madrid. Et leurs Majestez Britanni- „ que & Catholique s'obligent de prendre mutuellement les me- „ sures qu'elles jugeront convenables pour perfectionner cette „ affaire, en applanissant les difficultez qui pourroient l'embar- „ rasser. Mais au cas que la susdite Compagnie ne puisse s'établir, „ ce qu'on ne croit pas, Sa Majesté Catholique s'oblige & pro- „ met en son nom & en celui des Rois ses Successeurs, qu'elle „ veut accorder & accorde aux Sujets de Sa Majesté Britannique „ les mêmes privileges & libertez d'un commerce libre aux Indes, „ dont jouissent les Espagnols Sujets de Sa Majesté, sous la suppo- „ sition qu'ils donneront des assurances de paier les droits roiaux „ & dûs à sa Couronne comme font ses Sujets. Sa Majesté Ca- „ tholique s'oblige pareillement que depuis le jour que la paix gé- „ nérale sera faite, & que par conséquent elle sera en possession „ des Indes appartenantes à la Couronne d'Espagne, jusqu'au jour „ que la susdite Compagnie sera formée & établie, qu'elle veut „ donner & donne permission aux Sujets de Sa Majesté Britanni- „ que de trafiquer librement en toutes les villes & ports des Indes „ mentionnez avec dix navires de cinq cent tonneaux chacun, ou „ plus ou moins de navires, pourvû qu'ils n'excedent pas la pro- „ portion des cinq cent tonneaux; qu'ils pourront trafiquer & vendre „ dans lesdits navires ou embarcations aux ports & places susdits „ toutes sortes de marchandises, comme il est permis aux Sujets de „ Sa Majesté Catholique de trafiquer, transporter & vendre, sous „ condition expresse de paier & satisfaire aux finances de Sa Ma- „ jesté Catholique les mêmes taxes & impôts que paient les Es- „ pagnols, sous condition encore que les susdits navires seront vi- „ sitez au port de Cadix, ou à un que Sa Majesté Catholique nom- „ mera en Espagne; qu'ils auront à faire voile de ce port vers les „ Indes, avec obligation d'y retourner en revenant des Indes pour „ être visitez derechef, sans s'arreter en aucun port de Portugal, „ France ou de la Grande-Bretagne, si ce n'est qu'ils fussent for- „ cez par la tempête, & ils rapporteront des témoignages ou cer- „ tificats des Gouverneurs ou Ministres de Sa Majesté Catholique „ des Ports ou Places où ils auront abordé, pour faire connoitre „ qu'ils se sont exactement acquitez de ce qui est déterminé en cet „ article avec la bonne foi que la Nation Angloise a toujours ob- „ servée dans ses Traitez avec l'Espagne.

ANNE. 1707.

Anne. 1707. „ Sa Majesté Catholique veut & permet que lesdits navires mentionnez pourront être convoiez d'Europe aux Indes par les vaisseaux „ de guerre que Sa Majesté Britannique trouvera convenir pour „ leur sureté & protection; mais ces vaisseaux de guerre ne pourront charger ni transporter aucunes Marchandises, d'autant qu'ils „ ne doivent servir qu'à convoïer & assurer lesdits navires marchands.

„ Sa Majesté Catholique déclare pareillement qu'on n'exigera „ aucun indult, donatif, ou nouvelle imposition, se contentant des „ droits Roiaux & accoutumez, que pour cet effet sa dite Majesté „ leur fera délivrer les dépêches nécessaires, afin que ses Ministres „ en Espagne & aux Indes ne puissent les molester ni troubler leur „ commerce sous aucun prétexte, & au contraire ils leur donnent „ toute faveur & assistance qu'ils pourront demander. Sa Majesté „ Britannique promet de son côté que les vaisseaux de guerre, qu'elle envoiera pour servir de Convoi à ceux de Commerce „ en allant & en venant, escorteront les vaisseaux appartenans à sa „ Majesté Catholique & ses Sujets qui voudront profiter de l'occasion & qu'ils les assureront de la même maniere que s'ils appartenoient à Sa Majesté Britannique, ils pourrront le faire & les Capitaines desdits vaisseaux de guerre seront obligez de remettre lesdits effets aux personnes auxquelles ils seront consignez avec soin „ & ponctualité & un juste compte pour leur décharge.

„ Et comme il est notoire & évident à tout le monde que les forces avec lesquelles la Couronne de France a troublé l'Europe ont „ été maintenues par les grands tresors qu'elle a tirez & tire encore des Indes d'Espagne, moyennant la frauduleuse introduction „ des marchandises & commerce que ses Sujets y font, & connoissant que l'exclusion des François aux Indes n'est pas d'une „ petite consequence & sera d'un grand avantage aux Sujets de la „ Grande Bretagne & d'Espagne, il a été arrêté, accordé & conclu entre leurs Majestez Britannique & Catholique pour elles & „ tous les Rois leurs successeurs dés à present & à jamais que tous „ les François sujets de la Couronne de France seront entierement „ exclus, non seulement de la compagnie du commerce sus-mentionnée, mais aussi de toutes sortes de trafic aux Indes de sa Majesté Catholique, sans le pouvoir faire directement ou indirectement, en leurs noms ou en celui de quelque autre personne. La Reine de la Grande Bretagne & sa Majesté Catholique s'obligent en „ leurs noms & ceux des Rois leurs successeurs & héritiers, parce qu'il importe aux Sujets des deux Monarchies, à la paix universelle & au repos de la Chretienté, qu'ils ne consentiront jamais par aucun article ou traité de paix secret & public, à la moindre chose qui puisse répugner ou contredire à l'exclusion établie „ par cet Article des Sujets de la Couronne de France de la susdite „ compagnie, trafic, commerce & navigation aux Indes de Sa Ma-

„ Majesté Catholique, & si Sa Majesté Britannique ou Sa Majesté Catholique, ou quelqu'un de leurs héritiers & successeurs Rois & Reines, accorde ou admet, par quelque article ou traité de Paix public ou secret, que les François ou Sujets de la Couronne de France puissent trafiquer aux Indes appartenantes à celle d'Espagne, ou avoir part à la susdite Compagnie, celui qui y aura contrevenu, soit Sa Majesté Britannique, soit Sa Majesté Catholique ou leurs successeurs, n'aura plus droit de demander ou insister sur l'accomplissement de ce qui est stipulé en cet article secret, & par consequent la partie qui l'aura observé aura la liberté de choisir à son gré ou d'annuller cet Article, ou de le faire exécuter comme il trouvera plus convenable. A Barcelone le dix Juillet mille sept cent sept & étoit signé. Diego Stanhope, Antoine Florin Prince de Lichtenstein, le Comte d'Oropeza, le Grand Amiral d'Arragon ". ANNE. 1707.

Ce traité étoit infiniment avantageux & pouvoit dans la suite des tems dédommager avec usure l'Angleterre des dépenses immenses qu'elle faisoit pour la maison d'Autriche, & vû la différence de caractere entre les Anglois & les Espagnols, il étoit plus que probable que les premiers domineroient dans ce Commerce & que le Proverbe, *Qui a compagnon a maitre*, se vérifieroit à la lettre par rapport aux derniers, Ce traité devenu public n'étoit guéres propre à gagner les Espagnols au parti de Charles III. Ils ne pouvoient voir qu'avec indignation que, pour regner sur eux, il abandonnât à des Etrangers, ou du moins qu'il partageât avec eux leurs plus grands avantages. Il devoit aussi choquer les Hollandois, sinon pour le fonds, du moins pour la forme, c'est à dire pour le secret & la dissimulation dont on avoit usé à leur égard. On l'envoia à Londres par la voie de Genes. Le navire qui portoit le Courier fut attaqué par une fregate Françoise. Le voiant sur le point d'être pris, il jetta sa male dans la mer, les François s'en apperçurent, ils sondérent, la mer en cet endroit se trouva peu profonde, des Plongeurs pêchérent cette male, elle fut envoiée à la Cour de France, on y trouva le traité en question. On ne manqua pas d'en faire tirer des copies, qu'on envoia aux intéressez, je veux dire, en Espagne & en Hollande. On en fit grand bruit en Espagne. La sage République dissimula le ressentiment qu'elle devoit naturellement en avoir, &, sans rien relâcher de son zèle pour les intérêts de la cause commune, elle se contenta d'assurer les siens par quelques traitez, qu'elle entama dès cette année avec la Reine Anne & qui ne furent terminez que l'année suivante.

Le peu de succés des flottes & les malheurs qui leur arrivèrent furent un surcroit de disgraces. La prise de Toulon avoit été l'unique objet des grands armemens que l'Angleterre & la Hollande avoient faits. Les vaisseaux d'escorte & de transport souffrirent ex-

ANNE 1707.

Flottes Angloises maltraitées par d'horribles tempetes.

trêmement des vents contraires, des tempêtes & des Armateurs ennemis. La flotte commandée par le Comte Rivers, qui débarqua le six Février neuf ou dix mille hommes, sur les côtes d'Alicante, avoit mis à la voile pour la premiere fois le quinze d'Août de l'année précédente. Deux jours après, une tempête la dispersa & la contraignit de relâcher en différens ports, & elle ne put se remettre en mer que le douze d'Octobre. A peine fut elle sortie de la Manche qu'une nouvelle tempête fit périr plusieurs de ses vaisseaux & obligea de jetter à la mer presque tous les chevaux, & ce ne fut qu'après deux mois de sejour à Lisbonne, pour radouber les vaisseaux & rétablir les troupes extrémement fatiguées, qu'elle put reprendre sa route. Le treize Janvier, une horrible tempete brisa sur les Côtes d'Irlande vingt-cinq ou trente vaisseaux. Ce malheur fit perdre à la Reine vingt mille livres sterling pour son droit.

Une autre tempête, qui arriva le vingt quatre Janvier, surprit en mer l'escadre du Chevalier Hickes & du Vice-Amiral vander Goes, qui conduisoient en Portugal & en Espagne les recrues pour les troupes Angloises & Hollandoises, & servoient en même tems d'escorte à plusieurs Marchands. Cette flotte fut contrainte de relâcher à Torbay. Elle remit à la voile. Au sortir de la Manche, une escadre ennemie en enleva treize bâtimens chargez de recrues, de munitions de bouche & de guerre, d'habits, d'armes, de selles & de quantité de piastres. Elle essuia encore de rudes tempetes dans le mois de Février, qui dispersèrent ses vaisseaux. Quelques uns périrent, d'autres tombèrent entre les mains des Armateurs Biscayens. La grande flotte commandée par l'Amiral Showel, après avoir servi au siége de Toulon, transporta à Final & dans d'autres ports les malades & les blessez. Il repassa ensuite le Détroit & alla dans le port de Lisbonne, à dessein d'y laisser une partie de ses vaisseaux & de ramener le reste dans les ports d'Angleterre & de Hollande. Il partit à la fin d'Octobre & dans sa route il alla heurter contre un rocher des Isles de Sorlingues, nommé *l'Evêque & ses Clercs*. Le vaisseau qu'il montoit, qui étoit de quatrevingt dix canons & de neuf cens hommes d'équipage, se brisa, sans qu'on pût sauver un seul homme. Cet Amiral avoit sur son bord son frere, le Chevalier Narborough son gendre, le fils de l'Amiral Aylmer, le fils de l'Evêque de Winchester, quatre Capitaines, cinq Lieutenans & plusieurs personnes de considération. Le Rumney vaisseau du premier rang & de huit cens hommes d'équipage & un brulot eurent le même sort. Le reste de la flotte eût échoué de la même maniere, si le Chevalier Showel, se voiant périr, n'eût fait tirer deux coups de canon pour avertir du danger.

Actions sur mer.

La France qui ne faisoit peutêtre pas pour sa marine la cinquantieme partie de la dépense, que faisoient l'Angleterre & la Hollande, eut à proportion beaucoup plus de succès. L'Isle de Majorque

que avoit renoncé à l'obéïssance de Philippe V. l'année derniere, à la vûe des flottes combinées d'Angleterre & de Hollande qui portoient des secours à Barcelone. L'Isle de Minorque ne fut pas longtems sans suivre cet exemple. A l'aide d'une partie des troupes Angloises que l'Amiral Leack avoit débarquées à Majorque, ceux de Minorque reduisirent ce qu'ils avoient de troupes Espagnoles à se renfermer dans le château de Mahon, & dans le fort de Saint Philippe. Louis XIV. à la priere de Philippe V. ordonna d'armer à Toulon une escadre chargée de quelques troupes, pour y porter du secours. Elle étoit composée de quatre vaisseaux de guerre & de neuf tartanes. Elle mouilla le premier jour de cette année au Port Mahon. Les troupes de débarquement, qui consistoient en deux bataillons du Regiment de la Marine, furent si bien conduites qu'après avoir délivré les Espagnols enfermez dans leurs forts, elles contraignirent en sept ou huit jours ce Peuple à rentrer dans l'obéïssance qu'il venoit de quitter. Cette escadre rencontra, avant que de rentrer dans Toulon, le Comte de Peterborough, qui alloit de Barcelone en Italie. Il avoit avec lui trois vaisseaux. Ce Lord étoit fort pressé & n'avoit pas le tems de se battre. Il monta à bord de l'Entreprise qui étoit le meilleur voilier, & laissa son fils sur la Résolution. Ce vaisseau, qui étoit le plus gros, étant chargé de soixante & douze pieces de canon, ne put fuir aussi vite que l'Entreprise & le Milfort. Le Chef de l'escadre Françoise, forte de quatre vaisseaux, l'atteignit & le força de s'échouer & de se brûler lui même, sur la côte de Genes proche de Ventimiglia. Le Lord Mordant fils du Comte de Peterborough fut blessé à la cuisse d'un coup de canon. Ce Comte avoit cet accident en vue, lorsqu'il ecrivoit à Charles III. *Sire, je compte tous les risques, toutes les pertes pour rien, pourvu que votre Majesté soit convaincue de mon véritable zele & attachement à ses interêts.* ANNE. 1707.

La France arma encore à Dunkerque une escadre de dix vaisseaux, une fregatte & quatre barques longues. La fregatte étoit de seize canons & les vaisseaux depuis soixante jusqu'à quarante. Cette escadre sortit le onze Mai, & le douze elle rencontra une flotte de cinquante navires, tous marchands & de transport, excepté deux fregattes & trois vaisseaux de guerre qui servoient d'escorte. Ceux-ci étoient le Chene Roial de soixante & seize canons, le Hamptoncourt & le Grafton, tous deux de soixante & dix. Deux des trois furent pris, après avoir fait la plus belle défense du monde. Le Chéne Roial se sauva, après avoir extrêmement maltraité ceux des ennemis qui avoient voulu l'aborder. La fermeté de ces trois vaisseaux, qui ne craignirent pas de se battre contre dix, sauva une partie de la flotte marchande, l'Ennemi n'en prit que vingt-cinq ou trente bâtimens. Cette

Armateurs François desolent le commerce.

Anne. 1707. te escadre prit une autre fois dixneuf vaisseaux marchands vers Kilduin. Le onze d'Aout, elle mit en déroute une flotte Hollandoise de quarante vaisseaux marchands, escortez par trois vaisseaux de guerre, qui s'attachèrent à se sauver eux mémes & une partie de ceux qu'ils escortoient. L'Eennemi n'en prit que quinze ou seize.

Cette escadre, qui désoloit ainsi le commerce, tandis que les flottes étoient inutiles dans la Méditerranée, fut jointe par cinq autres vaisseaux equipez à Brest & commandez aussi bien que les dix autres par un des meilleurs hommes de mer qui fut en France. Le vingt deux d'Octobre, à la hauteur du Cap Lezart, ces escadres réünies eurent connoissance d'une flotte de cent cinquante voiles, qui alloit à Lisbonne, chargée de troupes, de provisions & de munitions de guerre, escortée de cinq vaisseaux du premier & second rang, savoir le Cumberland de quatrevingt huit pieces de canon, le Devonshire de quatrevingt six, le Chêne Roial de soixante & seize, le Chester & le Rubis, tout deux de cinquante quatre. Ces vaisseaux appercevant que les Ennemis étoient trois contre un prirent le parti de se sauver; mais ils ne le purent. Les François meilleurs voiliers les atteignirent & les forcèrent de se battre. Ils le firent en désesperez. Le Cumberland, le Chester & le Rubis furent pris. Le Devonshire à bord duquel il y avoit six cens Officiers, sauta en l'air. Le Chêne Roial eut encore le bonheur de se sauver. L'Ennemi prit environ soixante de ces vaisseaux chargez de munitions pour le Portugal & la Catalogne, les autres se sauvèrent dans differens ports. Outre la perte qui étoit fort grande en elle même, ce convoi dissipé fit presqu'autant de tort aux affaires de Charles III. qu'en avoit fait la bataille d'Almanza. Sept ou huit vaisseaux de moins dans la Méditerranée auroient empêché ces malheurs & ces pertes aussi honteuses pour le moins que dommageables.

Comme les succès de l'année dernière avoient servi de motif à continuer la guerre avec vigueur, les disgraces de celle-ci en servirent à faire de plus grands efforts qu'on n'avoit jamais fait. Le Duc de Marlborough négocia si bien à la Haie que les Etats Généraux consentirent à une augmentation considérable par terre & par mer. On convint d'augmenter les flottes de vingt-quatre vaisseaux de ligne & les troupes de terre de trente mille hommes. On eut de la peine à consentir. Mais la Province de Hollande, qui paie elle seule presque autant que les autres ensemble aiant cédé, aux instances vives qu'on lui faisoit de tous côtez, les autres cédèrent pareillement. Le grand embarras étoit pour les vaisseaux, à cause de la difficulté d'avoir des Matelots, car pour les troupes de terre, on en avoit tant qu'on vouloit avec de l'argent, & cet Etat n'en man-

manquoit point, puisque, malgré les dépenses de la guerre, presque tous ceux qui en avoient besoin trouvoient à y faire des emprunts considérables.

Anne. 1707.

Harangue de la Reine au Parlement.

Les arrangemens faits avec les Etats Généraux, le Duc de Marlborough passa en Angleterre. Il eut l'honneur de saluer la Reine le jour même de son arrivée, qui fut le sept de Novembre. Le Parlement qui n'étoit point encore assemblé le fut huit ou dix jours après. Le discours de la Reine, moins triomphant que celui de l'année passée, n'en fut pas moins pressant pour la continuation de la guerre & pour l'augmentation des subsides. Il rouloit d'abord sur l'union des deux Roiaumes & sur la joie qu'avoit sa Majesté de se trouver dans le premier Parlement de la Grande Bretagne. Elle ajoutoit que rien n'étoit plus propre à persuader que l'union des deux Nations avoit augmenté leur pouvoir, que de les voir pousser cette guerre juste & raisonnable jusqu'à ce qu'on parvint à une sûre & honorable paix. Ensuite elle excusoit ou diminuoit le plus & du mieux qu'elle pouvoit les affaires désagréables de la campagne. „ L'entreprise sur Toulon, disoit cette Princesse, n'a pas eu tout le „ succès qu'on esperoit. Elle a été néanmoins accompagnée dans la „ suite de plusieurs grands avantages. Comme les François ont gagné sur nous du terrain en Espagne, ils ont aussi été entièrement „ chassez d'Italie. Il sera plus facile à nos Alliez de se joindre pour „ assister l'année prochaine & mettre le Roi d'Espagne en état de „ rétablir ses affaires en ce Roiaume & de réduire la Monarchie „ d'Espagne sous son obéïssance. La foiblesse & le mauvais état „ des affaires sur le Rhin au commencement de cette année a „ donné le tems aux François de se rendre les plus forts dans tous „ les autres endroits. Mais selon les apparences, on remédiera „ entierement à ce défaut la campagne prochaine, par la conduite „ & l'autorité de l'Electeur d'Hanovre, qui s'étant chargé fort à propos du commandement, a fortifié & obligé la Confédération. „ La Reine vint ensuite à l'article essentiel & capital qui étoit celui des subsides. La juste application des subsides qui m'ont été „ donnez par les Parlemens précédens, l'evidente nécessité de continuer cette guerre, & les apparences raisonnables d'y mettre „ une bonne fin, si nous ne nous manquons pas à nous mêmes & „ à l'honneur du premier Parlement de la Grande Bretagne, sont, „ comme je n'en fais point de doute, des raisons suffisantes pour „ vous exciter à pourvoir aux subsides nécessaires, que je suis obligée de vous demander pour la campagne prochaine de tous „ côtez & particulièrement pour assister de bonne heure le Roi „ d'Espagne & faire bon notre traité avec le Roi de Portugal, „ comme aussi pour donner vigueur à l'armée confédérée commandée par le Duc de Savoie, & je ne doute pas que vous ne trouviez ces choses si nécessaires qu'elles ne doivent pas être négli-

ANNE. 1707. „ gées, quand même elles requerroient une augmentation. Les „ sommes déjà emploïées dans cette guerre ont été grandes & sont „ des preuves suffisantes de la satisfaction que mes Sujets ont toujours eu des intentions de mon gouvernement. C'est à quoi je „ suis tellement sensible que je ne demande jamais d'eux aucun „ subside que ce qui est absolument nécessaire pour la conservation „ de leur religion & libertez, & je regarde comme un grand bonheur que je n'aie pas en cette rencontre le moindre intérêt séparé de celui de mes Sujets ".

Réponse des Communes. Les réponses furent telles que Sa Majesté pouvoit les souhaiter & au-delà de ce qu'elle devoit espérer. „ Quoique les grands „ & sages projets de Votre Majesté, disoient les Communes, „ n'aient pas eu dans la campagne derniere tous les effets qu'on „ s'en étoit promis, nous demandons néanmoins la permission à „ Votre Majesté de l'assurer qu'aucun contre-tems ne pourra nous „ décourager de faire tous nos efforts pour mettre Votre Majesté „ en état de recouvrer toute la Monarchie d'Espagne pour le Roi „ Charles III. conjointement avec vos Alliez, comme aussi pour „ faire bon le Traité avec le Portugal & pour augmenter l'armée „ confédérée sous le Duc de Savoie. Et nous promettons à Votre Majesté que nous dépêcherons les affaires publiques unanimement & promtement, & que nous donnerons à Votre Majesté des subsides efficaces pour pousser la guerre avec vigueur, „ &, moiennant la bénédiction de Dieu sur vos armes, pour parvenir à une paix avantagense & durable ".

Et des Lords. La réponse des Seigneurs avoit aussi de quoi plaire au moins par sa politesse. „ La grande fermeté, disoient-ils, & la résolution que Votre Majesté a fait paroitre dans sa harangue „ pour continuer avec vigueur la guerre en Espagne & en Portugal, & pour renforcer l'armée du Duc de Savoie, qui a „ si bien mérité de toute l'alliance, ne sauroient manquer de contribner de la maniere la plus efficace à amener cette guerre à „ nne promte & heureuse fin. Un tel exemple doit donner une „ noble émulation à tous vos Alliez & nous sommes assurez que „ Votre Majesté fera tout son possible pour porter ceux d'entre „ eux qui jusques ici ont manqué à leurs engagemens à agir à l'avenir comme ceux qui ont sincerement à cœur le rétablissement „ & la sûreté de la paix & la liberté de l'Enrope... Le zéle que „ nons avons pour la conservation de votre personne & de votre „ Gouvernement & ce que nous devons à notre Patrie nous a „ toujours portez & nous obligera toûjours à faire tons nos efforts „ pour soutenir Votre Majesté dans cette guerre, jusqu'à ce qu'elle soit sûrement & heureusement terminée ".

La Chambre des Seigneurs prit fort à cœur les affaires d'Espagne. Elle établit pour une espèce de préliminaire qu'on ne quitteroit point

point les armes qu'on n'eût établi le Roi Charles dans toute la succession d'Espagne. Quelques-uns allèrent jusqu'à dire qu'il falloit plûtôt donner dix-neuf schellings par livre de tous les revenus que de faire la paix sans cette condition. On examina beaucoup la cause des pertes arrivées en ce Roiaume. Le Lord Haversham dit qu'elles n'étoient pas étonnantes, puisque les affaires étoient entre les mains d'un Etranger. Le Comte de Peterborough arrivé depuis peu de Catalogne n'avoit pas peu contribué à décrier le Comte de Galloway qui étoit l'Etranger dont on parloit. Il ne fut pas seulement question de découvrir les causes du mal, on chercha le remede. Le Comte de Rochester opina qu'il falloit en Flandre se tenir sur la défensive & détacher de la grande armée, qu'on y destinoit & qui n'y étoit pas toujours fort utile, quinze ou vingt mille hommes, pour envoier en Catalogne. Il ajouta que c'étoit de l'Espagne qu'il étoit sur tout question, que c'étoit ce Roiaume & non la France qu'il falloit conquerir, & que celui des deux Compétiteurs, qui demeureroit maitre de l'Espagne, auroit l'avantage & devroit être regardé comme victorieux. Le Duc de Buckingham & le Comte de Nottingham appuièrent cet avis. Le Duc de Marlborough, à qui on entreprenoit par là de rogner les ailes, croiant qu'avec une petite armée, il ne seroit plus qu'un petit Général, parla fort vivement. Il entreprit de prouver que loin de penser à diminuer les armées de Flandre, il faudroit même les augmenter. Que la situation de la Flandre & celle de l'Espagne étoient bien différentes. Que ce Roiaume ne pouvoit fournir la subsistance à de fortes armées. Que la plûpart des places fortes de ce païs pouvoient etre gardées par un bataillon ou deux. Que ce n'étoit point les hommes qui avoient manqué en Espagne, mais qu'on avoit eu trop de courage & un peu trop de confiance en la bonté de ses troupes. Que les grandes pertes avoient été causées par les vents contraires, qui n'avoient pas permis de débarquer à tems les troupes & les provisions nécessaires. Qu'à la vérité, l'Espagne étoit le morceau essentiel; mais que le moien de l'avoir sûrement étoit d'entamer la France & de la contraindre d'abandonner tous ses projets, pour ne penser qu'à sa propre conservation. Il ajoutoit que les villes du Brabant qu'on avoit conquises ne pouvoient être gardées sans de grosses garnisons, au lieu que celles qui restoient à l'Ennemi étoient à couvert, au moins de la surprise, avec un bataillon ou deux. Que si l'armée de Flandre étoit diminuée & que les François, par la supériorité de leur nombre, vinssent à obtenir quelque avantage considérable, les Mécontens de Hollande, qui n'étoient pas en petit nombre & qui supportoient fort impatiemment les frais de la guerre & la diminution de leur commerce, ne manqueroient pas de crier pour avoir la paix.

ANNÉ. 1707.

Examen des affaires d'Espagne.

A ce discours, prononcé avec un feu qui approchoit de l'emporte-

ANNE. 1707 portement, le Comte de Rochester répondit de sang froid qu'il s'étonnoit fort que le Duc de Marlborough, qui s'étoit toujours distingué par une modération pleine de sagesse, sortit ainsi de son caractere. Que cependant, comme il y avoit une nécessité absolue de secourir l'Espagne, sa Grandeur feroit plaisir de dire où on trouveroit des troupes pour y envoïer, d'autant plus que le Comte de Peterborough venoit d'assurer avoir oüi dire au Prince Eugene, que les Allemans avoient une opposition invincible au service d'Espagne. Le Duc de Marlborough répondit à ce reproche & à cette demande que l'affaire étoit de trop grande importance pour en parler sans quelque emotion. Que, quoiqu'il ne convint pas de découvrir dans une si nombreuse Assemblée le secret & le détail des affaires, cependant pour complaire aux desirs de la Chambre, il pouvoit assurer qu'on avoit déja concerté toutes choses avec l'Empereur, pour avoir une armée de quarante mille hommes sous le Duc de Savoie & pour envoier un puissant secours au Roi Charles. Qu'il y avoit même lieu d'espérer que le Prince Eugene iroit commander en Espagne & qu'en ce cas les Allemans l'y suivroient avec plaisir. Il prévint encore l'objection naturelle qu'on avoit à lui faire de la lenteur de la Cour de Vienne, en engageant sa parole qu'à l'avenir sa Majesté Impériale accompliroit exactement ses promesses. Quoi que ce Duc pût dire, on refusa absolument de consentir à la proposition qu'il avoit faite d'une augmentation de dix mille hommes pour le service de terre.

1708. La harangue de sa Majesté à l'ouverture de cette séance & celle qu'elle fit à la fin de Decembre & où elle s'exprima encore plus fortement sur la continuation de la guerre avoient donné lieu à ces disputes. Le besoin pressant d'argent pour satisfaire tous ceux à qui on devoit des arrerages engagea la Reine à venir par extraordinaire au Parlement & à donner le consentement Roial à deux Bills, dont l'un étoit pour ainsi dire le prix de l'autre. Le Bill qui continuoit le cinquieme denier des terres, maisons, pensions, offices, benefices, étoit accompagné d'une clause qui autorisoit sa Majesté à faire un emprunt sur cette taxe. On avoit aussi dressé un autre Bill qui annulloit deux Actes du Parlement d'Ecosse intitulez *acte de sureté pour le Roiaume d'Ecosse*, *acte au sujet de la paix & de la guerre*. L'Union par elle même annulloit ces Actes & il étoit inutile de les casser. Du moins, il ne falloit pas se hâter de faire sentir aux Ecossois que le Parlement de la Grande Bretagne, vû le petit nombre de Députez qu'ils y avoient, ne seroit jamais pour eux que le Parlement d'Angleterre. La Reine aussi pouvoit ne se pas presser si fort de supprimer le Conseil Privé d'Edimbourg & dégarnir les principales places de cet ancien Roiaume d'artillerie & de munitions de guerre. Sur tout elle ne devoit pas y envoïer des Commissaires Anglois pour lever des Matelots & des Sol-

Soldats par force. A moins qu'on ne soit sûr de n'avoir rien à craindre, ce n'est que peu à peu qu'on doit faire sentir à un Peuple le joug dont on l'a chargé, & il faut bien se donner de garde de lui faire eprouver qu'on l'a trompé & que ceux qui s'opposoient au changement disoient la verité. Quoiqu'il en puisse être de ces réflexions, voici la harangue de la Reine. Surement elle lui avoit été dictée par des gens, qui faisoient consister leur repos & leur satisfaction dans la guerre.

ANNÉ. 1703.

Autre discours de la Reine.

„ Je suis fort sensible à la promtitude & à l'affection avec laquelle vous avez pourvû à une partie si considérable des subsides. Et comme je suis pleinement persuadée que rien ne sauroit donner de plus grande satisfaction à nos Alliez, je le regarde aussi comme un gage assuré de votre disposition à remplir les assurances sinceres que vous m'avez données au commencement de cette séance.

„ Je vous dis alors que j'espérois que vous feriez attention aux affaires qui regardent l'Espagne, le Portugal & l'armée commandée par le Duc de Savoie, comme étant d'une telle importance pour la continuation de cette guerre, qu'il vous paroitroit qu'elles meritent d'y faire des augmentations, & à mon avis, elles seront de la derniere utilité pour la cause commune, tant par rapport à ces endroits-là, que parce que celà nous mettra en état de profiter des heureuses conjonctures, qui pourront naitre l'année prochaine.

„ J'ajouterai seulement que, comme rien n'est plus essentiel pour mon propre repos & pour le bonheur de mes Sujets que de finir cette guerre d'une maniere sure & honorable, aussi me croi-je obligée de regarder tous ceux qui veulent & souhaitent de m'assister à parvenir à cette fin comme les objets les plus dignes de ma faveur & de ma protection “.

Sans doute que toute la Nation, excepté un très-petit nombre, souhaitoit la paix plus sincerement encore & plus ardemment que la Reine, parce qu'elle sentoit bien plus vivement les incommoditez de la guerre. Mais le petit nombre, qui ne la souhaitoit pas, étoit venu à bout de faire regarder à la Reine, aux Grands, au Peuple comme une condition essentielle à la paix un point qui ne pouvoit manquer de faire durer la guerre, de sorte que ne vouloir la paix qu'à cette condition, c'étoit vouloir la guerre.

Adresse du Parlement.

Quelque zélée que fût la Nation à seconder les intentions de la Reine, quelque docile qu'elle fût à s'assujetir aux sentimens qu'on lui inspiroit, contre ses vrais interêts, elle sentoit pourtant son mal & se plaignoit de la longueur de la guerre, qui ne pouvoit servir qu'à augmenter sa misere de plus en plus. Une Adresse, que la Chambre Haute de concert avec les Communes présenta au Throne sur

ANNE 1708. la situation de l'Espagne, exprimoit fort délicatement les dispositions dont je viens de parler.

„ Madame, aiant toûjours été entierement persuadez que rien „ ne pouvoit rétablir le juste équilibre de la puissance en Europe, „ que la réduction de l'entiere Monarchie d'Espagne à l'obéïssance „ de la Maison d'Autriche, & aiant déjà vû par la bénédiction de „ Dieu sur les armes victorieuses de votre Majesté & de vos Al- „ liez plusieurs grandes parties de cette Monarchie réduites sous l'o- „ béïssance de cette maison, nous croions qu'il est non seulement „ à propos, mais aussi nécessaire dans cette conjoncture de com- „ muniquer à votre Majesté notre opinion unanime, qui est qu'on „ ne peut point faire de paix honorable ou sure pour votre Majesté „ ou pour vos Alliez, si on permet que l'Espagne, les Indes Oc- „ cidentales ou quelque autre partie de cette Monarchie demeure „ sous la puissance de la Maison de Bourbon.

„ Quand nous réfléchissons sur les efforts continuels que ce Ro- „ iaume a faits depuis le commencement de cette guerre, nous ne „ saurions nous empêcher de croire qu'on n'eût déjà fait de plus „ grands progrés sur l'Ennemi, si quelques-uns de vos Alliez, qui „ y sont les plus intéressez & qui en ont recueilli les premiers fruits, „ avoient secondé votre Majesté avec la même vigueur, en sorte „ que la France eût été seulement pressée de tous côtez.

„ Nous sommes obligez de remercier très-humblement votre „ Majesté du soin que vous avez eu & des instances que vous avez „ faites auprès de sa Majesté Impériale pour envoier un renfort con- „ sidérable en Espagne sous le commandement du Prince Eugene, „ puisque c'est sans doute le meilleur moien de rétablir les affaires „ des Confédérez en ce païs-là.

„ Mais notre attente a été si souvent frustrée du côté de l'Em- „ pereur & de l'Empire, au grand préjudice de la cause commune, „ que nous croïons qu'il est de notre devoir, pour finir prompte- „ ment & heureusement cette guerre, de supplier votre Majesté de „ faire les instances les plus pressantes auprés de l'Empereur, afin „ de le porter à envoïer avec toute la diligence possible de puis- „ sans secours à son frere le Roi d'Espagne sous la conduite de ce „ grand & heureux Général, à s'acquiter de bonne heure de tout „ ce qu'il a promis & qui a été concerté pour mettre vingt mille „ hommes de ses troupes sous le commandement du Duc de Sa- „ voie, & à emploier tout son pouvoir & tout son crédit pour ren- „ forcer l'armée sur le haut Rhin, qui a été heureusement mise sous „ le commandement de ce sage & vaillant Prince l'Electeur d'Ha- „ novre. Nous croïons que tout ceci ne peut être refusé aux in- „ stantes prieres de Votre Majesté, qui a fait tant de choses pour „ la Maison d'Autriche, & quand ceci sera accordé, nous aurons

„ raison

„ raison d'esperer que la prochaine campagne sera heureuse & glo- Anne.
„ rieuse ". 1708.

Anne leur répondit qu'elle étoit de leur opinion touchant l'impossibilité d'une paix honorable & sûre & du rétablissement de l'équilibre en Europe jusqu'à ce que la monarchie d'Espagne eût été entierement rendue à la Maison d'Autriche. Elle ajouta qu'elle continueroit à faire de pressantes instances auprès de l'Empereur pour le porter à envoier de plus grands secours en Catalogne sous le commandement du Prince Eugene.

Plaintes des Marchands.

Des Marchands, au nombre de plus de deux cent, avoient présenté au Parlement une requête où ils se plaignoient amerement des grandes & irréparables pertes, qu'ils avoient faites, manque de convois assez nombreux. Le neuf Janvier on examina beaucoup de plaintes & de requêtes particulieres sur le meme sujet. Quelques membres des Communes intéressez dans le commerce de Moscovie appuièrent fortement ces plaintes. On soutint même avec hardiesse & fermeté qu'il y avoit de la fraude, de la malice, du moins de l'ignorance aussi coupable dans la conduite des Commissaires de l'Amirauté, qui avoient été cause de la perte de la flotte de Russie, attaquée & presque toute enlevée par le Chevalier de Fourbin. Après avoir examiné les pieces produites par les Marchands pour la justification de leurs plaintes, il fut résolu à la pluralité des voix qu'ils avoient pleinement prouvé ce qu'ils avoient avancé dans leur requête. Qu'il étoit aisé de reconnoître que la conservation du commerce en Portugal, en Espagne, en Italie où se faisoit le débit des manufactures & du poisson salé d'Angleterre, ne pouvoit se faire qu'en donnant aux flottes marchandes les convois nécessaires à leur sureté. Qu'on établiroit des escadres pour croiser sur les routes que les vaisseaux marchands doivent tenir à leur départ & à leur retour. Qu'il étoit visible qu'il y avoit eu de la collusion, de la mauvaise foi, ou du moins une négligence condamnable dans la perte qu'on avoit fait de la flotte de Russie, comme il paroissoit evidemment par les lectures des papiers produits par les Négocians & par le Chevalier Weston Contre-Amiral.

Discours du Lord Haversham.

Cette même matiere fut aussi agitée dans la Chambre des Seigneurs un jour que la Reine s'y étoit rendue *incognito*. Sa présence adoucit sans doute les expressions de ceux qui parlèrent; mais elle ne parut pas gêner beaucoup la liberté du Lord Haversham. „ My-
„ lords, dit il, la Nation doit louer le Ciel d'avoir une Reine si sa-
„ ge & si prudente qui, toute capable qu'elle est de gouverner par
„ elle même, ne veut néanmoins rien faire que par vos bons avis.
„ Effectivement vous en avez donné de bons & de salutaires, mais
„ par malheur ils n'ont pas été suivis au grand détriment du Roiau-
„ me. Quant à ce qui regarde l'Amirauté, étant entre les mains
„ de S. A. R. le Prince George de Dannemarck, il n'est pas permis
„ de



ANNE. 1708.

„ de se plaindre de son administration, ni d'espérer de la changer, „ puisque ce Prince a fait connoitre qu'il ne vouloit pas la quit-„ ter ".

Caractere du Lord Wharton.

Le Lord Thomas Wharton fit aussi un discours sur le mauvais état des affaires publiques. Il dit qu'aiant traversé les principales parties du Roiaume, il y avoit trouvé le commerce presque anéanti & une si grande disette d'argent que les Fermiers n'étoient plus en état de païer aux Propriétaires des terres les prix convenus. Ce Lord étoit un homme d'un grand esprit & qui s'exprimoit avec beaucoup de force. Il y a eu peu de personnes qui aient censuré avec autant de hardiesse que lui les démarches de la Cour, quand elles lui ont paru dignes de censure. Il avoit une espece de droit de parler, s'étant opposé avec une hardiesse sans egale aux desseins du Roi Jacques & aiant concouru avec beaucoup de zele an grand ouvrage de la Révolution. Tandis qu'il fut dans la Chambre des Communes, il y fut toûjours à la tête d'un grand parti. Guillaume III. qui, parmi ses éminentes qualitez avoit celle de se connoitre en hommes, se l'attacha, en le faisant Controlleur de sa maison. Il étoit capable de plus hautes charges. Mais ce Prince qui le connoissoit trop populaire & trop républicain, ne jugea pas à propos de les lui confier. La Reine Anne, en ne lui rendant pas la Baguette blanche, comme elle fit à deux ou trois autres, lorsqu'elle parvint à la Couronne, s'en fit un ennemi. Le Lord Somers ci-devant Grand Chancelier, le Duc de Buckingham, les Comtes de Rochester, de Nottingham, de Peterborough, & plusieurs Seigneurs appuiérent ces discours, qui ne tendoient qu'au bien public, du moins en apparence. Ces Lords disoient la vérité. Mais l'auroient-ils dite, s'ils n'avoient point eu d'autre motif que l'amour du devoir & de la patrie?

Conduite du Lord Peterborough examinée.

A l'occasion des affaires d'Espagne, on loua beaucoup la conduite du Comte de Peterborough. Ce que nous avons rapporté de la sagesse de ses vues & de ses conseils, par rapport à l'affaire d'Almanza, prouve certainement qu'il méritoit d'être loué, & d'ailleurs tout avoit prospéré, tandis qu'il avoit gouverné les armes & les affaires en ce païs. N'importe, ces loüanges étoient affectées & on ne les prodiguoit à ce Seigneur que pour faire dépit au Duc de Marlborough & pour lui faire sentir qu'il n'en avoit point mérité la campagne derniére. Le Comte de Rochester ajouta à tant d'eloges que, lorsqu'une personne du rang du Comte de Peterborough s'étoit acquis autant de gloire que lui dans un poste distingué, on avoit coutume à son retour de la remercier, ou de lui faire rendre compte de sa conduite. Le Lord Hallifax, qui étoit, si je puis m'exprimer ainsi, l'Orateur du Duc de Marlborough, prit la parole &, après s'etre étendu beaucoup sur les succès du Comte, il insinua adroitement qu'un remerciment lui feroit beaucoup plus d'honneur, s'il

s'il étoit fait avec une parfaite connoissance de cause, c'étoit à dire selon lui, s'il étoit précédé de l'examen de sa conduite. Comme les actions de ce Comte n'étoient pas extraordinairement parlantes & que d'ailleurs il y avoit quelques reproches contre lui, il fallut convenir que le sentiment du Lord Halifax étoit raisonnable & qu'on le suivroit. Cet examen se fit, la conduite du Général fut déclarée bonne & digne d'un fidele & habile Ministre; mais le remerciment ne suivit pas, quoique ce fût ce qu'on avoit prétendu en proposant l'examen. Le parti de la Cour voulut par là épargner au Duc de Marlborough la mortification de voir un autre Négociateur Général d'armée remercié par le Parlement, tandis qu'on ne feroit de lui nulle mention.

ANNE 1708.

Recherches des Communes.

L'esprit d'examen & de critique saisit aussi les Communes. Les plaintes des Marchands fondées sur la négligence des Commissaires de l'Amirauté lui donnèrent envie d'approfondir ce qu'on disoit assez communément des malversations qui se commettoient dans l'administration des finances, dans l'armement naval & dans la distribution de l'artillerie & des munitions de bouche & de guerre. Ce fut dans cette vue qu'au commencement de cette année elle supplia la Reine de lui faire communiquer plusieurs papiers détaillez dans une Adresse qu'elle lui présentoit, entre autres l'état des subsides qu'on devoit païer aux Alliez pendant l'année courante; les comptes de l'artillerie; ceux des dettes de la marine; l'état de la flotte depuis le mois de Mai mille sept cent deux jusqu'à présent; le nombre des vaisseaux qui avoient été armez depuis le commencement de la guerre & à quoi on les avoit emploïez chaque mois, en un mot la Chambre demandoit un compte exact de l'emploi de l'argent qui avoit été donné pour la marine depuis l'année mille sept cent deux, jusques & inclus mille sept cent sept.

Affaire de Creigh ou Gregg.

Tandis que le Parlement s'occupoit à ces recherches qui ne pouvoient remédier au mal passé, on découvrit des intrigues fort dangereuses pour le Gouvernement. On avoit jugé à propos d'établir à Londres un bureau où les lettres des Officiers François prisonniers de guerre seroient lües, tant celles qu'ils écrivoient que celles qu'ils recevoient. Il fut même ordonné qu'on en tiendroit un registre fort exact. Robert Harley Secretaire d'Etat fut chargé de l'exécution de ce sage reglement. Il en remit le soin à un de ses Commis nommé Creigh, Ecossois de Nation, & ce Clerc infidele, après avoir fait l'examen dont il étoit chargé, en recachetant les lettres, y inséroit des mémoires sur les affaires d'Etat. On prétendit même que ce fut sur ces avis que le convoi, qui alloit à Lisbonne sur la fin du mois d'Octobre dernier, fut attaqué, pris, ou coulé à fond par les deux escadres rëünies de Brest & de Dunkerque. Il fut encore accusé d'a-

ANNE. 1708.

d'avoir écrit plusieurs lettres à Chamillard, principal Ministre de France, & en particulier une du vingt-huit Novembre dernier, où il avoit inséré les procédures du Parlement au sujet de la résolution prise d'augmenter les forces de terre & de mer, de même que la copie d'une lettre de la Reine à l'Empereur & l'extrait d'une autre lettre de la Reine au Duc de Savoie. Ce malheureux fut convaincu & avoua son crime. Il fut justement condamné au supplice ordinaire des traitres.

Presqu'au même tems, on arrêta un nommé Baud, Sécretaire du Comte Briançon Envoïé Extraordinaire de Savoie, accusé d'entretenir des correspondances avec la Cour de saint Germain. Comme on le conduisoit chez un Secretaire d'Etat, il s'echappa. Cette evasion fit grand bruit & causa parmi le Peuple une espece de soulevement. On déclamoit publiquement contre le Duc de Savoie & on le traitoit d'une manière fort indigne. On alloit jusqu'à dire qu'après avoir trahi ses Alliez en mille six cent quatre vingt seize & vendu en dernier lieu les alliances qu'il avoit contractées avec Louis XIV. & Philippe V. son gendre, il n'entretenoit un Ministre à Londres que pour informer les Ennemis de ce qu'il y avoit de plus secret dans les affaires de la Nation, afin de rendre meilleures les conditions de son accommodement avec la France.

La Reine pour appaiser ce fracas, qui pouvoit aller au de-là des bornes prescrites par le droit des gens, fit publier une proclamation, par laquelle elle promettoit deux cent livres sterling à celui qui découvriroit le Prisonnier échappé. Le Comte de Briançon fit publier de son côté qu'il donneroit vingt guinées. Il fut bien vîte trouvé. On résolut aussi d'arrêter le Sieur Primolo Secretaire du Comte de Galasch Ambassadeur de l'Empereur, en qualité de complice de celui dont on vient de parler. Ce Secretaire, aiant eu avis de cette résolution, alla de lui même se remettre entre les mains d'un Messager de la Reine. On avoit certainement grand tort de soupçonner le moins du monde la fidélité du Duc de Savoie, qui venoit de déclarer qu'il étoit résolu de demeurer inviolablement attaché aux intérêts de la Grande Alliance, sans autre condition que d'être incessamment païé des subsides & arrerages qui lui étoient dus selon ses traitez, sans quoi il lui étoit impossible de se mettre de bonne heure en campagne avec des troupes suffisantes pour servir utilement la cause commune.

Eloge du Chevalier Showel.

La funeste mort de l'Amiral Showel universellement regretté donna lieu à bien des brigues. Il étoit difficile à remplacer. Son grand mérite, malgré l'obscurité de son origine, l'éleva par dégrez à un poste éminent, qui n'avoit au-dessus de lui que le Grand-Amiral d'Angleterre. Personne n'entendoit mieux que lui les affaires de la marine & n'étoit plus aimé des gens de mer. Ses sentimens ne se sentoient point de la bassesse de sa naissance. Jamais des

ANNE. 1708.

des vûes sordides & intéressées ne le firent agir. Sans entrer dans l'examen des droits de ses maitres, il fut aussi fidèle à Guillaume III. & à la Reine Anne qu'il l'avoit été à Charles II. & à son Successeur, sous qui il étoit déja Capitaine de haut-bord. Le Chevalier Jean Narborough, qu'il avoit servi en qualité de Garçon de Cabane, étant mort, il épousa sa Veuve & toute sa vie il en usa parfaitement bien avec elle. Le Chevalier Leack succéda à ce grand homme & eut le bonheur de l'emporter sur quantité de concurrens. Il fut fait Amiral du Pavillon blanc, le Chevalier Noris Vice-Amiral, le Lord Archimbald Hamilton Contr'Amiral. Le Chevalier Bings fut nommé Amiral du Pavillon bleu, Fairfax Vice-Amiral, le Lord Durley Contr'Amiral. L'Escadre rouge eut pour Chefs le Chevalier Jennings & Backer. On prétendit communément alors que la justice eût été assez exactement gardée dans cette nomination, si on avoit mis le Chevalier Bings à la place du Chevalier Leacke.

Vers ce tems-là on fit construire deux grands bâtimens à rames, armez pourtant de quelques pieces de canon. On prétendoit s'en servir sur l'Océan à remorquer les vaisseaux, comme on se sert des galeres sur la Méditerranée. L'invention ne réüssit pas & elle fut abandonnée.

Changement dans le Ministere.

Le crime de Creigh Commis de Harley retomba en partie sur son maitre. Il est vrai qu'on n'osa l'accuser que d'imprudence d'avoir confié des affaires importantes à un simple Clerc. Le Coupable effectivement ne dit rien qui pût porter préjudice à son maître & en mourant il le déchargea absolument. Un Ecrivain assez médiocre attribue pourtant à cette affaire le changement qui se fit dans le Ministère, à la fin de Fevrier, ou comme il parle, la défaite des Torys & le triomphe des Whigs. Il s'est trompé. Voici la véritable cause de ce changement.

Cause de ce changement.

Il y avoit déja quelque tems que la Cour commençoit à changer de face. Ce n'étoit plus la Duchesse de Marlborough qui y regnoit, quoiqu'on le crût toujours & qu'elle le crût elle-même. Une Dame de ses parentes, nommée Hill & depuis Lady Masham, étoit tombée avec sa famille dans une profonde misère, & la Duchesse, après avoir eu d'elle des soins extrêmes, l'avoit enfin placée auprès de la Reine. Voilà celle qui travailloit sourdement à supplanter sa Protectrice. Elle lui avoit déja dérobé la confiance & les bonnes graces de la Princesse. Il ne s'agissoit plus que de lui enlever les restes de sa faveur & de les partager entre elle & Harley, son proche parent, à qui d'ailleurs elle avoit obligation de son mariage avec le jeune Masham, & elle s'y appliquoit avec tant de bonheur, que déja Harley agissoit dans la Secretairie d'Etat avec des airs d'indépendance, qui annonçoient son crédit auprès de sa Souveraine. On a prétendu que le Prince George,

 époux

ANNE. 1708. époux de la Reine, s'étoit jetté entre les bras de la nouvelle cabale, pour abaisser le Duc & la Duchesse de Marlborough & le Comte de Godolphin, qu'on lui avoit représentez comme des gens qui tenoient dans l'Etat & à la Cour un rang qui n'étoit dû qu'à lui & qui l'obscurcissoient au dehors. On s'efforçoit en même tems de persuader au grand nombre que Whigs & Torys étoient également dévouez à la Reine, & que, pour regner heureusement, elle n'avoit qu'à abandonner la famille Allemande, qu'elle destinoit au Thrône. On disoit aux Torys que cette Princesse vouloit désormais les admettre dans sa confidence & se délivrer ainsi de la tyrannie des Whigs. Pendant ce tems-là, les Mécontens d'Ecosse, envers lesquels la nouvelle faction affectoit une conduite hautaine & dure, pour aigrir de plus en plus leurs ressentimens, tramoient une négociation secrette avec la France. Il y avoit déja parmi eux un grand parti qui se déclaroit sans crainte pour le Prétendant. On célébroit publiquement son jour de naissance à Edimbourg & en d'autres endroits du Roiaume. On disoit tout haut qu'il falloit mettre à profit l'occasion qui s'offroit de s'affranchir, & que quiconque auroit le courage de l'entreprendre pouvoit compter sur l'assistance unanime de la Nation. La Cour d'Angleterre entendoit ces bruits avec une indifférence propre à faire penser qu'ils ne lui déplaisoient pas & qu'effectivement elle méditoit quelque chose contre la Succession Protestante.

Ces circonstances ranimèrent la haine & les craintes des Whigs. Le Duc de Marlborough agit avec le plus de chaleur, parce qu'il avoit le plus d'intérêt. Il ne pouvoit pardonner à Harley, qu'il avoit placé dans le Ministère, d'avoir été souvent opposé à ses vûes dans le Parlement, où il avoit crû pouvoir compter sur lui. Il le voioit avec douleur travailler à se rendre aussi nécessaire à la Cour qu'il lui avoit été utile. Une chose qui le piquoit encore plus, c'est qu'il eût appuié auprès de la Reine les ouvertures de paix, que l'Electeur de Baviere avoit faites après la bataille de Ramillies, & il regardoit les conseils pacifiques du Secretaire comme une conspiration contre son autorité & sa fortune. Les autres Whigs redoutoient encore moins ses talens pour les grandes affaires que ceux qu'il avoit pour gagner les cœurs, & ils jugeoient bien que, maitre de l'esprit de la Reine, par l'adresse avec laquelle il s'étoit accommodé à ses goûts, il ne manqueroit pas de réüssir un jour à mettre les Torys en leur place.

Ils se servirent pour leur vengeance de l'affaire de Creigh ou Gregg & y joignirent ensuite celle des nommez Valiere & Bara, que le Secretaire d'Etat Harley emploioit, en qualité d'Espions, en France, & qui passoient pour être au contraire Espions de la France en Angleterre. Comme pas un de ces trois hommes ne déposoit contre le Secretaire, le Duc de Marlborough & le Comte Godolphin

phin travaillèrent à indiſpoſer la Reine, en lui rapportant les diſcours que Harley & les ſiens répandoient dans le Public. Cette Princeſſe leur répondit qu'elle n'avoit donné de tels ordres à perſonne, mais qu'auſſi elle ne pouvoit croire qu'on eût dit rien de ſemblable, qu'en tout cas elle ne vouloit point creuſer cette affaire, & qu'enfin elle n'aimeroit pas qu'on l'en importunât d'avantage. Ces deux Seigneurs lui écrivirent là - deſſus qu'ils ne pouvoient point la ſervir, ſi elle gardoit le Secretaire d'Etat à ſon ſervice, & en effet aiant été appellez au Conſeil, le Dimanche ſuivant, ils lui déclarèrent qu'ils étoient forcez de ſe retirer, puiſqu'elle ne vouloit point éloigner Harley. La Reine, aſſez peu frappée de la réſolution du Grand Thréſorier, le fut beaucoup de celle du Duc, & elle s'efforça par des diſcours obligeans & gracieux de le retenir. Il fut ferme & elle ne le fut pas moins. Ces deux Lords partirent & la Reine entra dans la Chambre du Conſeil.

Harley y propoſa quelque choſe concernant les affaires étrangères. Le Duc de Somerſet dit qu'il ne ſavoit comment on pouvoit délibérer là-deſſus, tandis que le Duc de Marlborough n'y étoit pas. Les autres Membres du Conſeil témoignèrent leur chagrin par leur air glacé & par leurs réponſes conciſes. Le Conſeil ne tarda pas à ſe lever. Le Parlement de ſon côté fit voir combien il s'intéreſſoit à ce changement. Les Communes laiſſèrent le Bill des ſubſides ſur la table, quoiqu'elles euſſent pris ce jour-là pour l'examiner. Les Lords choiſirent un Committé pour interroger Gregg & les autres Priſonniers. Les autres Miniſtres & les principaux Officiers menacèrent d'abandonner le ſervice.

Cependant la Reine, ſoit fermeté, ou dépit, étoit réſolue de maintenir ſon Favori, on prétend du moins qu'elle le faiſoit entendre. Mais Harley, appréhendant le danger qu'il couroit, le prévint, en la priant de recevoir ſa démiſſion. Peut-être fut-elle bien aiſe qu'il l'eût tirée d'embarras. Quoiqu'il en ſoit, elle lui conſerva dans ſon eſprit & dans ſes divertiſſemens la place qu'il y avoit priſe, & les deux Lords qu'elle rétablit dans le Conſeil, perdirent ſa confiance.

D'autres Ecrivains ont rapporté le fait d'une manière un peu différente. Ils diſent que, le vingt-deux de Fevrier, on tint un Conſeil de guerre ſur les affaires d'Eſpagne & ſur un armement que les François faiſoient à Dunkerque. Le Duc de Marlborough y eut de groſſes paroles avec Harley, Secretaire d'Etat, & Saint Jean, Secretaire de la guerre. Leur querelle rouloit ſur les mauvaiſes meſures qu'on avoit priſes pour profiter des avantages qui devoient ſuivre la déroute des François à la journée de Ramillies & ſur l'inaction de l'armée de Flandre la campagne dernière. Le Duc de Marlborough, que ces plaintes attaquoient perſonnellement, en rejetta la faute ſur les Députez des Etats Généraux, qui, diſoit-il, con-

ANNE. 1708. contrarioient toûjours les fentimens les plus folides. Harley lui répondit: *N'eft-ce pas plûtôt, Mylord, que vous n'auriez pas trouvé votre compte en pouffant la guerre avec plus de vigueur, parce que celà auroit pû nous donner trop tôt la paix, & que vous avez mieux aimé ruiner l'armée dans la longue poffeffion d'un camp où vous etiez en feureté? D'ailleurs où font les effets des avis que vous avez donnez & des grandes promeffes que vous aviez apportées de votre dernier voyage d'Allemagne?* Le Duc picqué au vif, comme il devoit l'etre, fe contenta de repliquer, en interrompant ce Miniftre, qu'il prenoit mal à propos la liberté de lui faire la mercuriale, qu'il n'étoit pas comptable de fes actions à un Particulier d'un auffi petit génie que le fien, après quoi fortant brufquement du Confeil, il alla porter fes plaintes à la Reine. Ce Miniftre n'étoit rien moins qu'un petit génie. Le Duc l'éprouva dans la fuite. Mais la colere aveugle les plus grands hommes & fait quelques fois dire ce qu'on ne penfe pas.

Harley & St. Jean difgraciez. La Reine entra dans les reffentimens de fon Favori. Dès le lendemain, elle dit au Secretaire Harley que Marlborough fe plaignoit fort de lui & de Saint Jean, & qu'il avoit protefté que jamais il ne fe trouveroit dans aucune affemblée, où ils feroient. Celui-ci, qui comprit le fens d'un pareil compliment & qui s'y étoit attendu, après avoir refpectueufement juftifié fa conduite fur le zèle qu'il avoit pour la gloire de Sa Majefté & pour le bien de l'Etat, ajouta: *Mais, Madame, comme il ne feroit pas jufte que votre Majefté fe privât à mon occafion d'un Sujet auffi utile que le Duc de Marlborough, dont les fentimens doivent prévaloir fur tous ceux de vos Miniftres, je fupplie tres-refpectueufement votre Majefté de difpofer de la charge de Secretaire d'Etat dont elle m'avoit honoré; je lui en rapporte la commiffion & les feaux.*

La Reine le prit au mot & fa place fut donnée à Boyle Chancelier de l'Echiquier. Le même jour, le Chevalier Thomas Manfel, Controlleur de la maifon de la Reine, fe démit auffi de fa charge. Le lendemain Henry Saint Jean & le Chevalier Simon Harcourt Procureur Général en firent autant. Le Lord Archimbald Hamilton & Fairfax rendirent de même à la Reine leurs Commiffions de Vice-Amiral & Contre-Amiral.

Le Parlement pendant ce tems-là étoit occupé à examiner les comptes publics, & la conduite de quelques Particuliers. Le Vice-Amiral fut accufé d'avoir laiffé fortir le Chevalier de Fourbin du port de Dunkerque. Mais comme il avoit de bons amis, il fut réfolu à la pluralité des voix que fon journal & les ordres du Grand Amiral & de l'Amirauté le juftifioient fuffifamment. La Reine cependant ne jugea pas à propos de le remettre en emploi. Le Capitaine Hardi fut déchargé du crime de lâcheté, qu'on lui avoit imputé, parce que des vaiffeaux François plus forts que lui avoient enlevé à fa vûe plufieurs navires Marchands, auxquels il fervoit d'efcorte. Sa caufe

caufe fut fi bien plaidée par fes Amis, que prefque fur le champ il reprit fes fonctions. Guillaume Kerr, Capitaine de vaiffeau, aiant même commandé une efcadre dans les Indes Occidentales, fut convaincu dans la Chambre baffe d'avoir exigé des Marchands des fommes confidérables fous prétexte qu'il efcortoit leurs navires, & on réfolut qu'il feroit déclaré indigne de fervir l'Etat.

Anne. 1708.

En examinant la conduite du Comte de Peterborough par les papiers que ce Seigneur produifit pour fa juftification, on fit une découverte qui fit grand bruit dans toute l'Europe & qui irrita les deux Chambres autant qu'elle les étonna. On reconnut que, quoique le Parlement d'Angleterre eût affigné l'année derniere des fubfides pour l'entretien de vingt-neuf mille trois cent quatrevingt quinze hommes de troupes Angloifes en Efpagne ou en Portugal, il ne s'en étoit trouvé que huit mille fix cent foixante à la bataille d'Almanza, de maniere qu'on avoit fait paier à la Nation pendant une année entiere, pour la feule armée d'Efpagne, vingt mille fept cent trente cinq hommes qui n'étoient point au fervice de l'Etat. Il étoit aifé de conclure que ceux entre les mains de qui étoient ces fortes d'affaires, abufoient extrêmement de la bonté & des embarras de la Reine pour s'enrichir. Les Communes ne manquèrent pas de préfenter à la Reine une Adreffe, où ils lui demandoient humblement de vouloir bien informer fes fideles Communes des raifons pourquoi elle n'avoit pas eu en Efpagne le nombre des troupes qui devoient y être entretenues & à quoi on avoit emploié l'argent deftiné à cette dépenfe. La Reine répondit, pour gagner du tems, qu'elle feroit faire une recherche exacte d'un fait, dont elle vouloit abfolument être eclaircie, auffi bien que la Chambre des Communes.

Etrange malverfation par rapport à l'Efpagne.

La vérité, fi on l'avoit fincerement voulu, étoit aifée à déveloper, dès ce moment. Il ne faloit que faire porter à la Chambre les regiftres du Secretariat de la guerre, qui devoient contenir l'état des troupes qui étoient fur pied & où, felon l'ufage, on devoit avoir marqué de mois en mois les endroits où chaque régiment étoit emploïé. Il n'auroit manqué, pour avoir une connoiffance parfaite à cet égard, que de favoir fi les corps étoient complets au commencement de la campagne, ce qu'il étoit aifé de connoitre par les procès verbaux des Infpecteurs. La Reine, dix ou douze jours après que cette Adreffe lui eut été préfentée, fit favoir à la Chambre, fi juftement inquiete de l'énorme différence qu'il y avoit entre le nombre des troupes que la Nation paioit pour l'Efpagne & celui qui s'étoit trouvé à la bataille d'Almanza, qu'elle n'avoit omis aucun foin pour fournir les alimens néceffaires à l'entretien de la guerre d'Efpagne & de Portugal, nonobftant les difficultez, les pertes & les accidens inévitables eu égard à l'eloignement des lieux. Que, dès que Sa Majefté avoit eu avis de la bataille d'Almanza, elle

ANNE 1708. le s'étoit appliquée à réparer la perte de cette journée, en achetant sept mille hommes de troupes Palatines, trois mille autres Allemands, douze cens Italiens dont la plupart étoient déja en Catalogne, & le reste devoit y arriver incessamment; de plus, qu'elle avoit demandé six mille hommes à l'Empereur pour l'Espagne, & un plus grand nombre, s'il pouvoit les fournir, offrant même de les lui paier des fonds qui lui viendroient des subsides accordez par son Parlement de la Grande Bretagne.

Quelque dévoué que fût le Parlement aux volontez de la Reine, il ne pouvoit, sans se déshonorer, prendre ces réponses pour les éclaircissemens qu'il avoit demandez. Car ces troupes, achetées & demandées depuis la défaite d'Almanza, n'avoient aucun rapport à celles qui auroient dû se trouver à cette bataille, puisqu'on avoit fourni l'argent nécessaire pour les soudoier. La Chambre, sans en faire aucune plainte, présenta une seconde Adresse, pour demander qu'on lui communiquât un état des troupes que Charles III. avoit dû entretenir de l'argent, que lui avoit accordé le Parlement dans la dernière séance, & à quoi cet argent avoit été emploié, comme aussi un second état des Soldats effectifs que le Roi de Portugal avoit dû mettre sur pied, en vertu du dernier traité d'alliance avec la Couronne d'Angleterre, & du nombre de Portugais qu'il y avoit à la bataille d'Almanza. Ces questions curieuses & précises devoient fatiguer la Reine & déplaire infiniment à ses Ministres contre qui elles étoient faites. Sans doute qu'on eût prorogé cette assemblée trop spéculative. Mais les subsides n'étoient pas encore tout à fait réglez & c'étoit avec une lenteur affectée qu'on procédoit à en arreter les fonds. Ainsi il falut répondre & entrer dans un détail fort désagréable. Ces réponses furent lues à la Chambre. Elles portoient en substance que Sa Majesté, pour sa propre satisfaction & celle de ses Sujets, s'étoit fait informer des régimens, qui devoient composer le nombre de vingt-neuf mille trois cent quatrevingt quinze hommes, combien il y avoit de ces troupes en Espagne & en Portugal en Janvier mille sept cent sept, lorsque le Parlement résolut de pourvoir à leur paie, & combien de régimens on y avoit envoié depuis ce tems là.

Qu'elle avoit appris que ce corps devoit être composé de trente sept régimens, que de ce nombre il devoit y en avoir eu vingt-cinq servant en Espagne & en Portugal sous les Comtes Peterborough & Galloway, & que ces vingt-cinq Regimens, s'ils avoient été complets, auroient fait dixhuit mille huit cent cinquante deux hommes.

Que Sa Majesté avoit été informée, par le Lord Tirawley Lieutenant Général & le Colonel Wade Ajudant Général, que les régimens, qui avoient servi en Espagne & en Portugal, ne faisoient que douze mille dix-sept hommes, quoique dans les trois années pré-

précédentes on eût envoié en Espagne & en Portugal trois mille quatre cent dix hommes de recrües. ANNE. 1708.

Que le régiment de Dragons & les dix d'Infanterie complets, quand ils partirent de Torbay, faisoient le nombre de huit mille deux cent quatrevingt dix-sept hommes ; mais que peu de tems après leur arrivée à Valence, ils se trouvèrent réduits à quatre mille six cens hommes, y compris les Officiers & leurs Domestiques.

Qu'on avoit trouvé à propos, au commencement de mille sept cent sept, de prendre des Soldats de six régimens d'Infanterie, qui étoient en Catalogne & dans le Roiaume de Valence, pour rendre complets d'autres régimens, & d'envoier en Angleterre les Officiers de ces six régimens pour y en lever d'autres.

Que toutes ces choses étant murement pesées, Sa Majesté ne concevoit pas qu'au tems de la bataille d'Almanza, qui arriva peu après que le Parlement eut pourvu à la paie des vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt quinze hommes, il pût y en avoir en Espagne & en Portugal plus de treize mille huit cent sept, outre les quatre mille six cent qui restoient des huit mille deux cent quatrevingt dixsept envoiez à la fin de mille sept cent six.

Qu'à l'égard des deux régimens, qu'on devoit lever en Angleterre, on avoit trouvé à propos d'emploier l'argent donné pour ces deux régimens à d'autres usages de guerre, & qu'on avoit fait partir au mois d'Avril quatre régimens Irlandois, qui devoient être comptez comme autant de recrues pour rendre complets les vingt-neuf mille trois cent quatrevingt quinze hommes en question.

C'est à quoi se réduisirent les réponses que le Parlement put tirer de la Reine. Elles lui apprirent ce qu'il savoit sur le peu de troupes qui avoient servi en Espagne, quoiqu'on en eût paié un grand nombre, & il continua d'ignorer ce qu'il vouloit savoir de l'emploi de cet argent reçu, pour paier une fois plus de troupes qu'on n'en avoit emploïé. Cette espece de comédie finit d'une manière que j'oserois presque appeller burlesque. La matière fut réduite à la question, si le défaut de troupes en Espagne & en Portugal, lors de la bataille d'Almanza, avoit été principalement causé par la négligence d'y envoïer à tems un assez grand nombre de recrües. Il falloit que la premiere question eût bien changé sur la route, pour etre métamorphosée en celle-ci. La Chambre se partagea & il y eut deux cent trente voix pour la négative contre cent soixante & quinze pour l'affirmative. Ensuite il fut résolu que la Chambre en corps présenteroit à la Reine une Adresse pour la remercier des grands soins qu'elle se donnoit afin d'assister le Portugal & l'Espagne.

On ne lui donne que des éclaircissemens généraux.

Aux autres questions du Parlement qui tendoient à savoir l'usage, que les Cours de Barcelone & de Lisbonne avoient fait des subsides, que le Parlement d'Angleterre leur avoit paiez, & si elles

ANNE. 1708. avoient mis ſur pied les troupes portées dans leurs Traitez, Anne répondit d'une maniere plus inſtructive. Elle déclara que, lorſqu'elle ſeroit informée du nombre des troupes Catalanes & Valenciennes, que la Cour de Barcelone avoit ſur pied en mille ſept cent ſept, elle en feroit communiquer l'état à la Chambre. De quoi donc l'inſtruiſoit Stanhope, s'il ne lui apprenoit pas l'uſage de l'argent qu'elle prodiguoit & comment on correſpondoit à ſes efforts ?

A l'égard du Roi de Portugal, elle dit franchement que les Miniſtres d'Angleterre à Lisbonne l'avoient aſſûrée que ce Prince avoit fourni le nombre de troupes, auquel il s'étoit engagé, qu'il avoit fait des pertes conſidérables lorſque ſon armée avoit marché à Madrid & traverſé toute l'Eſpagne, qu'il faiſoit lever de nouvelles troupes pour réparer cette perte, & qu'enfin elle ne jugeoit pas à propos d'eplucher de ſi près la conduite d'un Prince, dont l'alliance étoit ſi avantageuſe à la cauſe commune, principalement dans un tems où elle avoit à craindre que, ſe laſſant de la guerre dont il tiroit ſi peu d'avantage, il ne fit ſa paix avec les deux Couronnes.

Subſides immenſes qu'il accorde.

On avoit commencé d'aſſez bonne heure à régler les ſubſides. Le mécontentement cauſé par les affaires d'Eſpagne & la maniere confuſe dont on en donnoit l'explication avoient fait trainer ces reglemens plus qu'à l'ordinaire, & ce ne fut que vers la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, que les arrangemens furent pris. Il fut réſolu qu'on accorderoit à la Reine un million deux cent mille livres ſterling pour l'entretien de quarante mille Matelots. Huit cent quatrevingt quatorze mille deux cent ſoixante & douze livres pour l'entretien de quarante mille hommes en Flandre. Cent ſoixante & dix mille cinq cent onze livres pour les dix mille hommes d'augmentation. Trente quatre mille deux cent cinquante & une livres pour les trois mille Palatins. Quarante trois mille deux cent cinquante & une livres pour les quatre mille Saxons au ſervice d'Angleterre. Neuf mille deux cent ſoixante neuf livres pour un régiment de cavalerie dont la moitié étoit au ſervice des Etats-Généraux. Cent mille livres de ſubſides extraordinaires au Duc de Savoie pour l'année mille ſept cent ſept. Soixante cinq mille neuf cent quatorze livres pour les troupes de Heſſe emploiées en Italie. Douze mille deux cent quatrevingt quatre livres pour Gibraltar. Soixante mille trois cent trente quatre livres pour ce qui étoit dû à l'armée. Dix mille livres pour bâtir un magazin à Portsmouth. Trois mille cinq cent livres pour faire circuler les vieux billets de l'Echiquier. Cent quarante quatre mille livres pour les frais du tranſport des forces de terre. Cent vingt-mille livres pour l'artillerie de terre. Cent trente mille pour le Portugal. Trois cent quatrevingt quatre mille pour le Dannemarck

marck, cent dix-huit mille pour la Prusse, cinquante cinq mille pour la Catalogne, cent trente-deux mille pour les troupes d'Hanovre, vingt-trois mille six cent soixante & douze pour la remonte de la cavalerie. De plus, car ce détail ne finit pas, cent vingt mille livres pour l'ordinaire de la flotte, soixante & quinze mille pour construire de nouveaux vaisseaux de guerre & pour mettre les vieux en état de servir, quatre cent quatorze mille deux cent soixante & six pour la quote-part des subsides accordez aux Alliez, supplément pour le Portugal & la Catalogne cent dix mille livres. En un mot, ce que la Reine avoit dit des subsides accordez pour l'année passée, que jamais aucun Parlement pour quelque occasion que ce fût, n'en avoit accordé de plus considérables, elle pouvoit encore le dire de ceux qu'on lui accordoit pour celle-ci. Car pour réparer les pertes d'Espagne, pour dégager le Portugal, pour prendre en Flandre plus de supériorité qu'on n'en n'avoit eu la derniere campagne, pour animer l'Allemagne à sa propre défense, il falloit de nouveaux efforts, ou ce qui signifie la même chose, il falloit augmenter la dépense. La Reine étoit chef de la Grande Alliance. En cette qualité si honorable, elle étoit obligée de suppléer à la foiblesse, à l'indigence, au peu de résolution de ses Alliez, elle étoit même obligée d'essuïer leurs caprices, leur mauvaise humeur, de ménager leur délicatesse, d'appaiser la jalousie que pouvoit exciter entre eux quelque faveur qu'elle eût accordée aux uns préférablement aux autres. ANNE. 1708.

La Hollande, il est vrai, partageant avec la Reine, quoique fort inégalement, la qualité de chef, se chargeoit aussi d'une partie du fardeau qui y étoit attaché. Leurs Hautes Puissances exhortoient, pressoient, menaçoient ceux des Alliez qui paroissoient manquer du courage & se lasser de combattre pour les intérêts d'autrui. Voici entre autres l'abrégé d'une lettre qu'elles ecrivirent à la Diette de Ratisbonne.

Lettre des Etats Généraux aux Princes & Cercles d'Allemagne.

Comme on doit dès à présent prendre des mesures pour la campagne prochaine, afin de pouvoir agir de tous côtez en même tems avec plus de vigueur que la campagne dernière, il est nécessaire sur toute chose de se mettre en état de prévenir les François. Cette guerre aiant pour but la défense & la liberté de l'Europe en général & de chaque Etat en particulier, leurs Hautes Puissances sont dans le dessein de la continuer avec toutes leurs forces & de prendre toutes les mesures nécessaires, pour en pouvoir sortir avec honneur & avec avantage. Elles se promettent la même chose des autres Alliez. Il est cependant arrivé que, plus elles ont augmenté leurs forces, plus l'Empereur & l'Empire ont diminué les leurs, excepté quelques Cercles & Etats qui ont fort bien fait. La lenteur de l'envoi des troupes pour l'armée de l'Empire, la campagne dernière, a été cause que les Ennemis ont pénétré si a-

 vant

ANNE. 1708. vant dans l'Allemagne, & le mal auroit été plus grand, si l'expédition de Provence ne les avoit obligez d'y envoier une partie de leurs forces. On ajoutoit que d'ailleurs, la Reine de la Grande Bretagne & leurs Hautes Puissances, pour donner à l'Empire une plus grande marque de leur affection, avoient renforcé l'armée du Rhin de cinq mille Saxons. Que cependant l'Empire avoit fourni peu de troupes & même fort lentement. Que, lorsque les François eurent pénétré dans le cœur de l'Empire, il avoit semblé qu'on n'y prît aucun interêt; qu'on ne s'étoit pas seulement remué pour assembler des secours qui pussent redresser l'état des affaires; mais qu'on avoit emploïé l'été entier à délibérer pour établir une caisse militaire de cinq cent mille florins, dont on attendoit encore l'execution, pendant que les François avoient tiré plusieurs millions de l'Empire; qu'il lui auroit été plus avantageux de les donner volontairement & de bon cœur pour sa propre défense. Leurs Hautes Puissances finissoient en ces termes. „ Nous espérons qu'à l'avenir l'Empire se tiendra mieux sur ses gardes contre de pareils inconvéniens, que chaque membre donnera son contingent en entier, suivant les résolutions de la Diete pour le bien de la cause commune, qu'on prendra à la solde de l'Empereur & de l'Empire la cavalerie Saxonne qui est à vendre pour renforcer l'armée Impériale, & enfin qu'on aura le soin nécessaire pour que les magazins, l'artillerie & les autres choses nécessaires à la guerre soient prêtes, afin d'entrer de bonne heure en campagne ". Qu'auroit-on répliqué à la Diete, si elle avoit répondu qu'elle ne prétendoit rien, ni aux Indes, ni aux Païs Bas, ni sur Cadix ou sur Barcelone, & qu'elle ne s'étoit point chargée de régler l'équilibre du pouvoir en Europe?

Entreprise de la France sur l'Ecosse.

L'Ennemi commun, dont on soutenoit que la puissance ne pouvoit être contrebalancée que par la réversion de l'Espagne, des Indes, de la Flandre, du Milanés, des Roiaumes de Naples, de Sardaigne, & de Sicile, au hazard même de les voir réünir avec l'Empire sur la même tête, ne négligeoit rien de son côté, non seulement pour résister, mais aussi pour attaquer. L'union de l'Ecosse avec l'Angleterre s'étoit faite par une espece de surprise & n'étoit point du goût de la Nation en général. Ceux des Seigneurs qu'on n'avoit pas gagnez croioient avoir été méprisez & cherchoient à faire sentir qu'ils valoient bien ceux qu'on leur avoit préferez. Le grand nombre des Pairs, plusieurs villes & bourgs, exclus du nouveau Parlement de la Grande Bretagne, & dépouillez par là du plus beau de leurs privileges, ne pouvoient oublier cette injure, non plus que la perte de leur souveraineté & de leur indépendance, ni que la nécessité où on les avoit mis de suivre en tout les vûes de l'Angleterre, & de se sacrifier à ses caprices, ainsi que parloient les plus échauffez.

Ils

Ils ne voioient de ressource pour leur liberté que dans le rétablissement de l'ancienne maison Roiale en la personne du Prétendant. Dans cette pensée, il n'y avoit pas jusqu'aux Presbytériens & aux Caméroniens memes qui ne lui passassent sa qualité de Catholique. Dieu peut le convertir, ou lui donner des enfans Protestans, disoient ces Prédestinateurs. Les Ministres Presbytériens s'étoient joints la plupart au nouveau Parti. Ils tâchoient de se racheter par cette déclaration de la haine & du mépris de la Nation, où ils s'étoient exposez par leur complaisance pour la Cour. En un mot, telle etoit l'inclination générale du Peuple, que, dans un temps, où la Cour de France ne méditoit rien pour le service du Prétendant & que les Ecossois ne négocioient pas encore avec lui, il couroit mille bruits en Ecosse qu'il y arriveroit incessamment. ANNE. 1708.

Louis XIV, informé de ces dispositions, envoia † le Colonel Hookes avec des lettres de lui & du Prétendant, pour traiter avec les Grands d'Ecosse. Les Jacobites de ce Roiaume se trouvoient alors partagez entre les Ducs d'Hamilton & d'Athol, qui étoient jaloux de l'autorité & du crédit l'un de l'autre. Hookes, adressé par le Duc de Perth à la Comtesse Douairiere d'Errol, sa sœur, reçut d'elle diverses instructions & passa ensuite dans les Comtez de Perth & d'Angus, où les Gentilshommes, qui étoient la plupart dévouez au Duc d'Athol, le reçurent avec une joie qui répondoit de leur franchise. Leur Traité ne tarda pas à etre fait & il fut signé par quinze ou seize Lords & Gentilshommes de la premiere distinction.

† *Au commencement de 1707.*

Aucun d'eux ne s'apperçut alors de la faute qu'ils faisoient. Hookes avoit suivi les ordres des Cours de Versailles & de Saint Germain. Le Duc d'Athol se regardoit comme un autre Monk & se promettoit l'honneur de rétablir le Prétendant. Il étoit d'ailleurs charmé qu'on l'eût préféré dans cette rencontre au Duc d'Hamilton. Quant aux autres Seigneurs & Gentilshommes, comme ils étoient entrez dans cette négociation par pur zele pour leur Patrie & pour celui qu'ils considéroient comme leur Roi, ils ne songeoient seulement pas que les autres Jacobites pussent être jaloux de n'avoir eu aucune part à ce Traité, & ils se flattoient que l'Ecosse entiere y accederoit avec joie.

Ils virent bientôt qu'ils s'étoient trompez & qu'on n'avoit pû sans imprudence négliger un Seigneur aussi considérable à tous égards que le Duc d'Hamilton. Il est vrai que Hookes lui remit à la fin des lettres du Prétendant. Mais ce Lord & son Parti, piquez qu'on se fût adressé à d'autres avant eux, ne voulurent avoir affaire ni à ce Négociateur, ni au Duc de Perth, & ils s'adresserent par une autre voie au Comte de Middleton. De là vint une désunion pernicieuse. Hookes & ceux auxquels il s'étoit attaché trai-

ANNE. 1708. traitoient les autres de lâches & d'infideles & s'efforçoient de prévenir la Cour de Saint Germain contre eux. Ceux-ci à leur tour lui faisoient sentir qu'on ne pouvoit compter sur rien sans leur concurrence. Ils la promettoient en même temps. Mais au lieu que les autres répréséntoient les choses faciles, qu'ils invitoient le Prétendant à se hâter de passer en Ecosse, & qu'ils ne lui demandoient que six ou sept mille hommes, ceuxci étaloient les difficultez nombreuses qui se rencontreroient dans cette entreprise, & ils avertissoient que, si le Prétendant passoit lui même en Ecosse, il y amenât au moins dix mille hommes. Que de foibles démarches ne serviroient qu'à exposer sa personne & qu'à lui enlever jusqu'à l'espérance de remonter sur le throne. Qu'enfin, quand on auroit une fois tiré l'epée, il falloit, ou vaincre, ou périr, qu'ainsi il valloit mieux remettre la décente à un meilleur temps que de la faire dans des conjonctures où l'Ecosse divisée étoit incapable d'agir vigoureusement.

Voilà comme l'affaire manqua & ne fut reprise que cette année. Tout en promettoit alors une favorable issue. Le Prétendant étoit sûr qu'à peine abordé en Ecosse, le Parlement le reconnoitroit solemnellement, que trente à quarante mille hommes accourroient à son service, & que la grande & la petite Noblesse lui formeroient plusieurs régimens de cavalerie. D'ailleurs, les troupes réglées qui se trouvoient dans le Roiaume n'étoient qu'au nombre de deux mille cinq cent, encore manquoient-ils de munitions de bouche & de guerre, & c'étoit une chose assurée qu'il y en auroit au moins deux mille, qui prendroient parti contre le Gouvernement. Les places fortes, faute de vivres & d'armes, auroient été obligées de se rendre, à la premiere sommation. On auroit trouvé dans le château d'Edimbourg une grande partie de l'équivalent fourni par l'Angleterre. Quant aux poudres, canons, fusils, dont on auroit pû avoir besoin, on les auroit trouvez avec une grande somme d'argent sur une flotte Hollandoise, qui étoit echouée depuis peu sur la côte d'Angus & dont la Noblesse voisine se feroit saisie.

La situation de l'Angleterre répondoit à ce que j'ai dit de l'Ecosse. Ses troupes réglées étoient réduites à cinq mille hommes la pluspart levez depuis peu. Les Peuples étoient divisez en plusieurs partis, egalement jaloux & ennemis les uns des autres, & il y avoit apparence que, dans la surprise de la décente, chaque faction se défiant de la faction contraire, la croiroit d'intelligence avec les François & aimeroit mieux se laisser opprimer avec elle, que de conspirer ensemble pour leur défense mutuelle. Que si les Anglois avoient résisté, toûjours les Ecossois les auroient-ils tellement embarrassez par une diversion, que la France les trouvant occupez dans leur Isle, auroit eu une belle occasion de réduire la Hollande & d'affoiblir par là au dernier point la Grande Alliance.

Cet-

Cette révolution auroit d'autant plus étonné le monde, qu'on savoit que les négociations de l'Ecosse avec la France n'étoient nullement ignorées en Angleterre. Un Historien de nom † prétend même tenir de bonne part que le Duc de Marlborough & le Comte Godolphin avoient été mis de ce secret. ANNE. 1708.

† Lockhart.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'il ne s'agissoit plus pour le Prétendant que d'aborder en Ecosse avec de l'argent & des armes, de marcher droit à Edimbourg, de s'y faire proclamer Roi, de déclarer l'Union nulle, & de répandre un Manifeste, où il se seroit engagé à gouverner les deux Roiaumes selon leurs loix respectives & à convoquer un Parlement libre pour régler leurs intérêts par rapport au spirituel & au temporel. Il auroit ensuite invité les Ecossois à l'assister dans le dessein de recouvrer ses droits sur l'Angleterre & à lui former une armée. Il n'auroit eu alors qu'à pénétrer dans ce Roiaume pour le conquerir.

Telles aussi étoient ses vues. Dès qu'on en fut instruit en Ecosse, tout y retentit de prieres & de souhaits pour l'heureux voiage du Prétendant, & la plupart des personnes de marque s'echappèrent sans bruit d'Edimbourg, pour être prêts à lui amener des troupes. Tout au contraire marquoit la dernière consternation parmi les Anglois. On couroit en foule à la Banque, pour en retirer son argent, & peutêtre eût elle été forcée de faire banqueroute, si la nouvelle de l'avantage que le Chevalier George Bing avoit eu sur les François avoit encore tardé un jour.

La Reine prit cependant de promtes mesures pour prévenir la tempête qui la menaçoit. Le Major Général Cadogan embarqua à la hâte en Hollande dix bataillons. C'étoit peu de chose, d'autant plus qu'une partie de ces troupes, qui étoient Ecossoises, avoient déclaré qu'elles ne tireroient pas l'épée contre leurs Concitoiens. Ajoutez que celles qui étoient destinées à la garde de l'Angleterre n'auroient pû arriver d'assez bonne heure & qu'on auroit eu le temps en Ecosse de se préparer à les recevoir avec avantage. La diligence de la flotte Angloise répara ces inconvéniens.

Son arrivée devant Dunkerque, la rougeole qui vint au Prétendant, ensuite les vents contraires qui retinrent les François dans leurs ports, puis des tempêtes qui donnèrent le temps au Chevalier Bing de les suivre de près dans le Firth, peutêtre aussi des circonstances qu'on n'a pas encore découvertes firent échouer cette entreprise. Voici ce qu'en ont dit les personnes les plus instruites.

On avoit crû en France l'affaire fort secrette & fort sûre. Mais la Reine Anne en fut instruite presque dans l'instant qu'elle eut été formée. Peut-être même qu'elle ne dissimula ce qu'elle savoit à cet égard que pour avoir occasion de finir tout d'un coup ses craintes & ses inquiétudes par la prise de celui qui les causoit.

Si

ANNE. 1708. Si elle n'avoit été avertie que lorsque l'entreprise éclatta, sa flotte se seroit-elle trouvée prête à point nommé, non-seulement pour disputer le passage, mais pour faire surement échouer cette entreprise? Elle étoit si bien informée qu'il lui fut aisé de prendre à loisir les mesures convenables pour sa sûreté & pour celle de ses Roiaumes. Presqu'au même tems que la flotte Françoise sortoit du port de Dunkerque, arriva à Edimbourg le Comte de Leven, à qui la Reine avoit donné le commandement général des troupes & des milices de ce Roiaume. On ne peut rien de plus adroit que la manœuvre de ce Seigneur. Dès le vingtieme de Mars, qui étoit le jour de son arrivée, il assembla le Conseil privé, à qui il intima les ordres de la Reine & communiqua les mesures, qu'elle avoit prises pour faire manquer l'expédition des François. Il leur fit voir des lettres, qui portoient qu'on avoit embarqué à Ostende & à Flessingue trente mille hommes de troupes Angloises & Hollandoises, qui avoient ordre de tout mettre à feu & à sang, si à leur arrivée le Roiaume n'étoit pas tranquille. Les memes lettres ajoutoient qu'il y avoit cinquante vaisseaux des deux Nations qui fermoient le port de Dunkerque, de sorte que la France, convaincue de l'impossibilité de faire une décente en Ecosse, avoit fait débarquer ses troupes & que le Prétendant étoit retourné à Saint Germain. Ces fausses nouvelles, quoiqu'assez mal concertées, produisirent l'effet qu'on avoit espéré; elles intimidèrent les Partisans de la nouveauté, d'autant plus qu'en effet celui qu'ils attendoient depuis dix ou douze jours n'arrivoit point. A ces mesures d'adresse on en joignit de réelles. On arrêta & on desarma les Catholiques & les personnes suspectes. Ce fut ce qui déconcerta le plus les mesures de l'Ennemi & qui fut cause que personne ne se montra, lorsque l'escadre du Chevalier de Fourbin se fit voir dans la rade d'Edimbourg.

D'un autre côté, comme je l'ai déja observé, une incommodité qui survint au Chevalier de Saint George & que les Medecins assurèrent pouvoir devenir mortelle, s'il s'embarquoit, fit différer le départ de son escadre. Les vents ensuite ne le servirent pas. Il fut obligé de mouiller pendant trois jours entre les bancs de la côte vers Nieuport. Il en partit le vingt de Mars & fut suivi de si près par l'Amiral Bing que le Salisbury, un des Vaisseaux de son arrieregarde, fut obligé de se rendre au Capitaine Gordon. Arrivé dans la rade d'Edimbourg, en vain il fit les signaux, dont on étoit convenu, rien ne parut. La fraieur que causoit l'Amiral Bing fit juger la décente impossible. Il se contenta d'avoir vû l'Ecosse & prit le parti de retourner d'où il étoit venu, sans se mettre fort en peine de ce que deviendroient ceux qui, pour le servir, s'étoient exposez à la riguєur des loix.

Ce projet mal concerté & mal exécuté. Cette entreprise ne fit honneur, ni à Louis XIV, ni au Prétendant. Ce jeune Prince devoit suivre le conseil que lui avoit don-

donné sa Sœur, de vaincre ou de mourir. Du moins il devoit faire paroître l'envie de s'y exposer, de sorte qu'il pût dire qu'on lui avoit fait violence pour l'empêcher de suivre son courage. Mais il se laissa conduire à la prudence de gens qui craignoient pour le moins autant pour eux que pour lui. A la vérité, il étoit encore jeune, à peine avoit-il vingt ans. Mais, on peut bien l'assurer, le Prince de Condé, Guillaume III., Charles XII. au même âge n'auroient pas été si dociles. Peut-on se croire Roi, & voir tranquillement son Thrône occupé par un autre, & ne pas se servir des occasions, au moins pour montrer qu'un Peuple belliqueux ne seroit point déshonoré d'avoir un tel maitre? Anne. 1708.

Pour ce qui regarde l'entreprise en elle-même, il falloit, ou ne la point tenter, ou l'assurer davantage. Il falloit faire attention, que des Peuples en ces circonstances, qui demandent du secours, exagerent toujours leur nombre, leur union, leurs ressources & la facilité qu'il y a à les mettre en état de réüssir. Il falloit tellement compter sur ce que disoient les Ecossois, qu'on ne laissât pas de se mettre en état de marcher un peu plus à découvert & de n'être pas obligez de fuir comme de malheureux Corsaires. Louis XIV. ou son Conseil devoit faire réflexion que l'Angleterre seule soutenoit la guerre violente, sous laquelle il étoit prêt de succomber, & que cette entreprise manquée animeroit plus que jamais cette Nation opulente & belliqueuse à sa perte.

Le Parlement marqua d'abord ses inquiétudes, ensuite sa confiance, son zéle, & bien-tôt après sa joie. Il exhorta la Reine à continuer la guerre & l'assura que, quelque entreprise qu'elle voulût faire, il la mettroit en état de la soutenir. On arrêta plusieurs personnes. Mais la bonté de la Reine fit qu'il n'y eut point de sang répandu. Au nombre des prisonniers se trouva le Duc d'Hamilton, qui avoit été le Chef des Opposans à l'Union des deux Roiaumes. Ce Seigneur reçut un accueil si gracieux à Londres qu'on soupçonna de la collusion & qu'on alla jusqu'à dire qu'il étoit entré dans le parti du Prétendant, pour en découvrir les secrets & en avertir la Cour. Ce double personnage, s'il l'a fait, étoit bien au-dessous de son rang. La trahison a quelque chose de si odieux & de si infame, que je ne croi pas qu'on puisse l'emploier, même contre les Traitres, sans se déshonorer.

La Reine mit à prix la tête du Prétendant, après l'avoir déclaré criminel de haute trahison. Si elle convenoit qu'il étoit son frere, comme on n'en peut guères douter, il y avoit dans cette proclamation une dureté, qui ne s'accordoit guères avec sa clémence à l'égard de ses complices. Le Prétendant pouvoit user du même droit & renouveller ainsi ces bulles odieuses, où deux Papes s'accabloient mutuellement des foudres qu'ils croioient avoir en leur disposition. Tête du Prétendant mise à prix.

ANNE 1708.

Procédures du Parlement.

Les agitations que causérent les affaires d'Ecoſſe interrompirent peu l'application du Parlement aux affaires dont il étoit chargé. Il fixa la maniere d'élire les ſeize Pairs d'Ecoſſe qui devoient entrer au Parlement de la Grande-Bretagne. Il décida comment & où devoient être jugez les Pairs d'Ecoſſe qui auroient commis quelques crimes en cette partie du nord du Roiaume de la Grande-Bretagne qu'on appelle Ecoſſe. Il défendit aux vaiſſeaux marchands de mettre en mer avant que les flottes roiales fuſſent pourvues de Matelots. Il permit de prendre par force pour le ſervice de terre ou de mer les Fainéans, les Vagabonds, les Ouvriers mêmes qui actuellement n'avoient point d'emploi. Il accorda à la Reine ſix cent mille livres ſterling plus qu'il n'avoit fait l'année derniere. Il confirma tous les impôts établis. Il continua à la Compagnie des Indes ſes privilèges pour quatorze ans, parce qu'elle avoit prêté à un intérêt fort modique douze cent mille livres ſterling pour les beſoins de la Reine, dans les vües de laquelle il entra toujours, lui cauſant le moins de peine qu'il lui fut poſſible, ſans prévariquer à ſon devoir & ſans trahir les intérêts eſſentiels de la Nation. Auſſi eut-il l'honneur d'être ſouvent loué de ſa Souveraine. Elle le remercia tout-à-fait le douze d'Avril, parce qu'il y avoit trois ans qu'il étoit aſſemblé. Voici le diſcours qu'elle prononça.

Diſcours de la Reine.

„ Je ne ſaurois finir cette ſéance, ſans vous marquer ma reconnoiſſance des ſages & promtes réſolutions que vous avez priſes pour la ſûreté publique. Je vous remercie auſſi des grands & prompts ſubſides auxquels vous avez pourvu pour pouſſer la guerre avec vigueur. Je regarde ces choſes, ſur tout dans cette conjoncture, comme des preuves inconteſtables de votre zele & de votre affection pour mon ſervice, & elles doivent convaincre tout le monde que vous me faites la juſtice de croire, que tout ce que vous avez de plus cher eſt entierement aſſuré ſous mon gouvernement & ſeroit perdu ſans reſſource, ſi jamais les deſſeins d'un faux Prétendant Papiſte, elevé dans les maximes d'un gouvernement le plus arbitraire, venoient à prévaloir.

„ Je ſuis perſuadée que quelques-uns de mes Sujets, qui doivent avoir donné une fauſſe idée des véritables inclinations & intérêts de mes Peuples, ont donné lieu à ce téméraire attentat, puiſque ſans quelque choſe de cette nature, il paroît contraire à la précaution ordinaire de nos ennemis de hazarder ainſi les dépenſes, le chagrin & la honte d'une entrepriſe ſi vaine & ſi mal fondée.

„ Cependant il eſt certain que nous ſerions tous inexcuſables, ſi cet attentat ne nous portoit pas à achever ce qui peut être néceſſaire pour notre ſûreté au dedans & à prévenir de pareils deſſeins à l'avenir.

„ Pour

„ Pour cet effet, je dois vous recommander qu'à votre retour „ dans vos différentes Provinces, vous vous appliquiez avec tout „ le soin & la diligence possible à faire observer les loix contre les „ Papistes & toutes autres personnes mal intentionnées pour mon „ gouvernement & à leur faire paier tout ce que les Loix exigent „ d'eux pour les taxes publiques, puisqu'il n'est rien de plus raisonnable que ceux qui, par leurs maximes & par leurs pratiques, „ encouragent, pour ne pas dire fomentent ces troubles, contribuent au double dans les dépenses qu'on est obligé de faire pour „ les appaiser & pour affermir la paix du Roiaume, & qu'ils sentent qu'en de telles occasions ils seront eux mêmes responsables „ de tous les inconvéniens qui en pourront arriver ". ANNE. 1708.

La leçon que la Reine faisoit à Louis XIV. devoit être d'autant plus mortifiante pour lui qu'elle étoit plus juste & mieux fondée. Pour le reste du discours, quelcun surement y avoit inspiré sa passion. Les menaces ni les invectives ne conviennent point dans la bouche d'un Souverain contre une partie de ses Sujets. Il est le pere de tous &, si pour de justes raisons il juge à propos de les traiter différemment, il ne doit pas leur en faire un sujet d'insulte & de reproche. Mais ce n'est pas la seule faute que les Ministres aient fait faire à cette Princesse. On disoit communément qu'elle étoit la montre qui marquoit ce que vouloient ceux qui en gouvernoient les ressorts.

Le Conseil Privé d'Ecosse donna des marques d'un grand zele & d'un grand attachement au Gouvernement présent Il s'assembla le quatrieme d'Avril & fit arrêter tout ceux qui lui parurent suspects & particulierement ceux qui s'étoient opposez à l'Union, ou qui ne lui avoient pas paru favorables, tant il est vrai que dans les affaires qui regardent le Souverain, il est dangereux de faire usage de la liberté de suffrage. Du nombre de ces Prisonniers étoient le Duc de Gordon, le Comte de Seaford, le Comte de Murray, le Burggrave de Kilsith, le Duc d'Athol, le Comte d'Aberdeen, les Lords Sinclair & Belhaven, Huntley, Drummond & un grand nombre d'autres. Le Duc de Hamilton fut le seul qui fut conduit à Londres. Son Epouse le suivit. Elle eut l'honneur de saluer la Reine & de lui baiser la main, faveur qu'un Souverain n'a jamais faite en de pareilles circonstances & qui semble justifier le soupçon flétrissant dont on parloit il n'y a qu'un moment. Mécontens d'Ecosse arrêtez.

Ces affaires ne détournèrent point de l'attention qu'on devoit à l'objet principal. Tout se trouva prêt pour la campagne. On n'oublia ni le Portugal ni la Catalogne. Le nouvel Amiral, malgré la crainte de la décente en Ecosse, étoit parti pour Lisbonne dès le commencement de Fevrier, avec un grand convoi de troupes, de munitions & d'argent. Le Marquis das Minas & le Lord Galloway retournèrent en Portugal par mer, tous les chemins de terre Dispositions des Alliez pour la campagne.

ANNE. 1708. re leur étant fermez. L'espece de procès qu'il y avoit eu entre ce dernier & Charles III. ne permettoit pas qu'il demeurât plus long-tems en Catalogne. D'un autre côté, la Reine Anne étant contente de cet Officier, ou aiant ses raisons pour le paroitre, lui continua sa commission de Général & y joignit celle de son Ambassadeur Plénipotentiaire à la Cour de Portugal. Le Comte de Staremberg, Général Allemand, fameux dans les guerres de Hongrie avec les Turcs & les Mécontens, lui succéda en Catalogne. Le Duc Electeur d'Hanovre continua de commander l'armée Imperiale. Il eut beau faire pour piquer d'honneur les Princes & les Cercles d'Allemagne. Ils se contentèrent de fournir leur contingent & encore le firent-ils avec lenteur. Quelques-uns toutefois donnèrent au delà quelques sommes d'argent pour acheter trois ou quatre mille cavaliers Saxons, dont leur Maître, alors détrôné, ne savoit que faire.

Le Duc de Savoie se donnoit aussi de grands mouvemens pour se mettre en état d'exécuter des projets importans sur le Dauphiné & peut-être encore sur la Provence. Le départ des troupes Allemandes, qu'on lui avoit ôtées, afin de rétablir les affaires délabrées de Charles III, l'avoit fort chagriné. Mais un présent de cent mille guinées que la Reine lui fit de concert avec le Parlement l'appaisa & le remit dans de bonnes dispositions pour la cause commune.

Il seroit inutile de dire que l'attention principale étoit pour l'armée de Flandre. Le grand crédit du Général qui la commandoit, & le vif intérêt que les Etats Généraux prenoient aux succès, ou aux disgraces, qui pouvoient arriver en ces païs, ne permettent pas d'en douter.

Celles des François. L'Ennemi faisoit aussi des préparatifs considérables & disposoit tout pour l'exécution de ses projets. Son plan étoit de faire les grands efforts en Espagne & dans les Païs-Bas & de se tenir sur la défensive en Savoie & sur le Rhin. Le Duc d'Orleans commandoit l'armée principale destinée à agir dans la Catalogne du côté de Valence & du Roiaume d'Arragon. Le Duc de Noailles commandoit celle qui devoit agir du côté du Roussillon. Le Duc de Bourgogne voulut être à la tete de celle de Flandre.

Le Duc de Baviere, qui y commandoit, depuis que la bataille d'Hochstet l'avoit contraint d'abandonner ses Etats, fut prié par Louis XIV de prendre le commandement sur le Rhin. Le Maréchal de Villars, qui, pour de certaines raisons, ne pouvoit servir sous cet Electeur, fut envoié pour tenir tête au Duc de Savoie. Et le Marechal de Berwick fut tiré d'Espagne pour commander en second sur le Rhin.

Pendant que le Duc de Marlborough, de concert avec le Prince Eugene, couroit dans les diverses Cours d'Allemagne, pour les fai-

faire entrer dans les projets qu'il avoit formez, son armée sous les ordres du Velt-Maréchal d'Ouwerkerque s'assembloit à Anderlecht. Dès qu'il l'eut jointe, elle marcha entre Billingen & Halt à trois lieues des Ennemis, qui l'avoient prévenu, en s'emparant d'un camp, qu'ils croioient pouvoir lui fermer les passages de la Flandre & l'obliger ainsi de rester dans le Brabant. Quelques soins qu'il eût apportez & quelque effort qu'on eût fait pour lui donner la supériorité de troupes sur celles de France, son armée, toute forte qu'elle étoit, se trouva encore plus foible d'un bon nombre d'escadrons & de bataillons. Il n'avoit que cent quatrevingt escadrons & cent treize bataillons, tandis que le Duc de Bourgogne avoit à ses ordres cent trente-neuf bataillons & deux cent quatre escadrons, sans compter un camp volant de sept à huit mille hommes. Cette supériorité de l'armée Françoise n'empêcha point le Duc de Marlborough de faire une campagne extrêmement avantageuse & qui pour le brillant ne le cédoit guères à celles d'Hochstet & de Ramillies. Il est pourtant vrai que les commencemens ne donnèrent pas lieu d'augurer qu'elle dût avoir une heureuse issue. ANNE. 1708.

Le camp d'Estines manqué le mit d'abord fort à l'étroit pour les fourrages. Il parut même fuir dans une occasion ou deux. Du moins il laissa si brusquement son camp de Sainte Renelle, qu'il obligea sa cavalerie de quitter un fourrage, qu'il avoit ordonné, & d'abandonner à l'Ennemi plusieurs chevaux & plus de dixhuit mille trousses prêtes à emporter, dont elle avoit pourtant grand besoin. De plus, il s'étoit cru obligé, pour fortifier son armée, de retirer les garnisons de la plûpart des villes du Brabant & de Flandre. L'Ennemi profita de cette faute, que la nécessité l'avoit contraint de faire, pour lui enlever Gand & Bruges. La prise de ces villes ouvroit le Brabant, qui étoit presque sans défense & ôtoit en grande partie la communication avec Menin & Courtrai, de sorte que, sans Oudenarde qui assuroit le passage de l'Escaut, l'Ennemi auroit été assuré de tout le païs qui est entre cette riviere & la Lis. Il est presque impossible qu'un Général ne fasse pas quelque faute. Sa gloire est de n'en pas faire d'essentielle, ou de la réparer, si, par malheur, il en faisoit de ce genre. Campagne de Flandre.

Après la prise de Gand & de Bruges, l'Ennemi devoit garder les passages de la Dendre, ou passer lui-même l'Escaut, afin d'empêcher Marlborough de le passer. Ce projet étoit facile à exécuter. Il avoit une marche sur l'armée de la Grande Alliance. Il pouvoit passer l'Escaut au-dessous d'Oudenarde, occuper un camp avantageux près de cette ville & disputer le passage de cette riviere. Ce fut en effet le parti qu'il prit. Il fit jetter des ponts près de Gaveren. Puis oubliant ce dessein, il marcha sur la Dendre. Il se repentit de cette marche & reprit son premier dessein. Ces variations & le retardement qu'elles causoient donnèrent au Faute des François.

ANNE. 1708. Duc de Marlborough un tems dont il profita en habile homme. Cadogan & Rantzau firent par ses ordres une si grande diligence qu'ils passèrent l'Escaut, en assurèrent & facilitèrent le passage au reste de l'armée qui suivoit, & eurent le tems de se poster dans une espèce d'amphithéatre, entouré de haïes & de ravins, & s'emparèrent ensuite des défilez d'Asperen.

Bataille d'Oudenarde. Les François arrivèrent peu de tems après, & ne pensant point qu'on les eût prévenus, l'infanterie & la cavalerie se débandèrent, pour aller à la paille & au fourrage. Cadogan les fit bien vite revenir de leur erreur. Il les chargea & les mit en fuite. L'avantgarde ennemie survint & rétablit ce désordre. Elle chassa même quelques bataillons de dessus une hauteur. Mais on fut bien surpris, quand de dessus cette hauteur on vit quarante bataillons postez à la portée du canon d'Oudenarde. Le Duc de Vendôme, qui en fut averti, posta sept bataillons dans le village de Heurne sur le grand chemin le long de l'Escaut, & les fit soutenir de quelques escadrons, qu'il mettoit en bataille, à mesure qu'ils arrivoient dans une plaine située entre Rotz & Mulen. Son dessein étoit d'arrêter les troupes qui étoient passées, de les empêcher de s'étendre, & de les attaquer ensuite, lorsque la plus grande partie de son armée seroit arrivée. Cadogan, qui entendoit la guerre pour le moins aussi bien que son Général, connut ce dessein & en comprit l'importance. Il chargea à l'instant ces sept bataillons avec tant de vigueur qu'il les chassa de leur poste & s'en empara. La cavalerie qui les soutenoit fut renversée de même.

Pendant ce tems là, l'avant-garde passa & s'étendit dans des haïes & derriere des ravines qui bordoient une plaine, où le Duc de Bourgogne mettoit ses troupes en bataille, à mesure qu'elles arrivoient. Ce Prince fit charger ces troupes ainsi cantonnées par trente bataillons. Elles se soutinrent avec tant de valeur qu'elles donnèrent le tems au reste de l'armée d'accourir pour les soutenir. Le Duc d'Argyle arriva le premier avec les Prussiens. Ils furent chargez & rompus. Mais le Comte de Lottum etant venu avec le reste de l'infanterie de la droite, il rétablit les affaires, pressa les François à leur tour & les fit reculer loin au delà du terrain qu'ils avoient gagné.

C'étoit peu que d'avoir repoussé les assauts de l'Ennemi. Il falloit l'attaquer à son tour. On le fit avec succès. Le Duc de Marlborough tira vingt ou vingt-cinq bataillons de sa gauche & donna ordre en même tems aux Comtes de Tilly & d'Ouwerkerque de passer à la gauche du Château de Bruan & de prendre les troupes Françoises en flanc. Tout réüssit à souhait. L'infanterie ennemie, ne pouvant soutenir cette double attaque, se jetta dans des haies, où elle fut forcée, malgré la Maison du Roi qui la soutenoit. Cette cavalerie même fut obligée de se retirer en desordre. Ce fut dans cet

cet endroit que les Gendarmes ou les Gardes à cheval du Roi de Prusse souffrirent beaucoup & se virent réduits à la moitié de leur nombre, pour s'être laissé emporter à l'ardeur indiscrete de poursuivre un corps qui se retiroit, mais qui le faisoit avec beaucoup d'ordre & de précaution. On se battit de part & d'autre sans en avoir trop d'envie. On ne se cherchoit pas, mais on ne put s'eviter. On se battit sans ordre & à mesure qu'on trouvoit un ennemi devant soi. Ce fut une attaque de poste & par conséquent fort meurtrière, le succés fut tel qu'on pouvoit le souhaiter. On prit aux ennemis trente quatre etendars, vingt-cinq drapeaux, cinq paires de tymbales, quatre pieces de canon, c'étoit tout ce qu'ils en avoient, leurs gros bagages n'étant point arrivez, & on leur fit quantité de prisonniers. Comme la nuit avoit mis fin au combat, & qu'on s'étoit battu, à cause du terrain inégal & coupé, par troupes séparées, les François rompus étoient dispersez en plusieurs bandes, sans savoir où ils étoient, ni de quel côté ils devoient se retirer. Le Duc de Marlborough qui pensoit à tout, fit battre la retraite à la Françoise dans plusieurs endroits de son camp, il fit même crier à la manière de France & par des François, *à moi Picardie*, *à moi Touraine*. Ces troupes égarées donnèrent en foule dans ce piége. ANNE. 1708.

Le Duc de Bourgogne ne jugea pas à propos d'attendre le jour pour connoitre sa perte. Il décampa la nuit même avec l'aile qui n'avoit point combattu & les débris de l'autre, & marcha vers Gand par cinq endroits différens, afin d'y arriver plus vîte. Ce Prince prit ce parti, malgré le Duc de Vendôme, qui vouloit que l'armée couchât où elle se trouvoit, pour recommencer le lendemain à se battre, ou se régler sur les mouvemens que feroit le Duc de Marlborough. Je n'ai garde de vouloir diminuer la gloire de ce Lord. Mais les Connoisseurs ont dit en ce tems-là qu'elle lui auroit couté bien cher & que peut être il ne l'auroit pas eue, si le Duc de Vendôme n'avoit pas été embarassé par le Duc de Bourgogne. Ce fut ce Prince qui voulut aller vers Ninove & qui, perdant sept ou huit heures à cette fausse démarche, donna le tems aux Comtes de Cadogan & de Rantzaw. Ce fut lui qui fit attaquer l'infanterie Angloise postée avantageusement derriere des haies & des chemins creux, avant que le reste de ses troupes fût à portée de le soutenir, quoique le Duc de Vendôme l'eût prié instamment de ne le pas faire. Si le fait que je vais rapporter est vrai, il falloit que ce Prince fût d'un étrange caractere & qu'il méprisât beaucoup, ou, du moins, qu'il ne sentit guères ce qu'on appelle gloire & honneur. Un Colonel d'un régiment distingué au service de France & à portée d'etre instruit m'a assuré qu'après la fin du combat, les trois Princes qui étoient à cette armée battue, c'est à dire, le Chevalier de Saint George, le Duc de Bourgogne & le Duc de Berry, s'amusoient à jouer au volant dans une grange peu eloignée du champ de bataille, que le Duc de Marlborough avoit don- Le Duc de Bourgogne décampe.

ANNE. 1708. donné l'ordre pour investir cette ferme & les enlever, & que cet ordre auroit été exécuté, sans un Deserteur François qui l'entendit donner & prévint d'un quart d'heure le détachement, qui arriva encore assez tôt pour prendre quelques personnes de leur suite.

Je n'ai point parlé du Prince Eugene qui se trouva à cette action, parce que, comme les troupes qu'il avoit amenées d'Allemagne n'y servirent point, tout se fit au nom & par les ordres du Duc de Marlborough. Ces deux grands Capitaines réünis s'appliquèrent efficacement à profiter de l'avantage que l'armée d'Angleterre & de Hollande venoit de remporter. La rencontre d'Oudenarde étoit arrivée le onze Juillet. Dès le treize, il se fit un détachement considérable, qui s'empara des lignes d'Ypres & les rasa. Le Duc de Bourgogne par sa retraite vers Gand avoit abandonné les importantes places de Lille, Tournay & Ypres, & les Généraux Alliez pouvoient à leur gré choisir laquelle de ces trois ils assiégeroient. Ils s'attachèrent à Lille, quoique la plus forte, parce qu'elle avançoit d'avantage vers le païs ennemi, & que d'ailleurs cette conquête feroit plus d'eclat, à cause de la grandeur & de la beauté de la ville.

Siége de Lille.

Généralement on jugea l'entreprise téméraire. Ceux qui aiment le rafinement en matière de conduite dirent que le Duc de Bourgogne, en se retirant vers Gand & en découvrant cette place, avoit en grand Capitaine tendu un piége à son ennemi, qui s'y étoit laissé prendre. Cette entreprise difficile en elle même l'étoit encore par le peu de préparatifs qu'on avoit pour s'y engager. On n'avoit, ni canon, ni mortiers, ni poudre. On ne savoit pas trop où établir ses magasins & où trouver dequoi les remplir. L'armée ennemie étoit à portée de s'opposer au transport de l'artillerie & des munitions de guerre, qu'il falloit faire venir de Hollande à Anvers par eau & transporter ensuite par charroi aux environs de Lille. Par rapport aux vivres, il faudroit qu'on les tirât du Brabant & de la Flandre Espagnole, ne pouvant compter d'en trouver assez dans la Chatellenie de Lille & dans la partie de l'Artois qui y confine, bien moins encore de disposer tranquillement de ce qu'on pourroit y en trouver, à cause des trente six bataillons & des soixante escadrons, venus d'Allemagne sous les ordres du Maréchal de Berwick pour fortifier l'armée du Duc de Bourgogne, à proportion de ce que les troupes conduites par le Prince Eugene avoient fortifié l'armée du Duc de Marlborough.

On ajoutoit que la saison commençoit à s'avancer. Que cette place fortifiée à plaisir par le célebre Vauban, le plus habile Ingénieur de son siecle, bien munie de troupes, de vivres, de munitions, ne se rendroit pas en quelques jours de tranchée ouverte, & qu'on seroit heureux, si on la prenoit au bout de deux ou trois mois. Que l'étendue de la circonvallation faciliteroit le secours. Que l'armée ennemie, malgré l'échec qu'elle avoit reçu, étoit non seulement

lement fur pied, mais encore fupérieure à celle qui couvriroit le fiége, enfin que les mauvais tems, s'ils furvenoient, pourroient feuls ruïner l'armée, fans que l'ennemi s'en mêlât autrement qu'en arrêtant les vivres. ANNE 1708.

Ces difficultez étoient réelles & il falloit des hommes auffi fermes dans leurs entreprifes, ou auffi prévenus de leur bonheur & du peu de réfolution de leurs ennemis, que l'étoient ces deux Généraux, pour n'en être point effraïez & ne s'y pas rendre. Le Prince Eugene avec fes troupes, qu'il pofta entre l'armée ennemie & le chemin d'Anvers à Lille, fe chargea de faire paffer l'artillerie & les munitions de guerre, qui vinrent de Hollande peu de tems après que ce fiége important eut été réfolu. On eut de la peine. On craignoit beaucoup que l'ennemi ne fit certaines démarches, qu'on auroit faites en fa place; mais il ne les fit point & tout arriva comme on l'avoit fouhaité. Cent vingt pieces de gros canon, foixante mortiers, des boulets, des bombes, des grenades, de la poudre pour en faire ufage pendant deux ou trois mois, c'étoit en quoi confiftoit ce convoi.

Defcription du fiége de cette ville.

Dès qu'on eut ceffé de faire un myftere du fiége de Lille, le Maréchal de Boufflers s'y jetta pour la défendre, avec quelques Officiers, dont il connoiffoit particulierement le mérite & en qui il avoit une parfaite confiance. Il y trouva feize bataillons & trois régimens de Dragons, fans compter un grand nombre de Soldats, féparez de leurs corps à la déroute d'Oudenarde, qu'il forma en compagnies & dont il tira de grands fervices. Il fe fervit du tems qu'on lui laiffa depuis le vingt-neuf de Juillet jufqu'à la my-Août pour ajoûter de nouveaux ouvrages aux endroits qui lui parurent foibles & pour couper les haïes, les buiffons, les bleds à quatre cent toifes autour de fa place. Il fit de grands amas de paliffades, de fafcines & de picquets. Il fit augmenter les provifions pour la fubfiftance de fes troupes. Il s'affura des Armuriers pour raccommoder les armes, & des Ouvriers pour les affuts & les roues & les bandages. Il fit de concert avec les Officiers qui commandoient fous lui & avec les Magiftrats tous les reglemens, qu'on jugea utiles pour conferver l'ordre & ménager les munitions de guerre & de bouche. Un des plus grands fecours qu'il eut, ce fut Vauban, neveu de celui qui avoit fortifié cette place, qui y entra avec le plan de défenfe que fon Oncle avoit tracé.

Le quatorze, la place fut inveftie par le Prince Eugene, qui s'étoit chargé de ce fiége, & par le Prince de Frife, avec cinquante bataillons & quatrevingt dix efcadrons. Le Duc de Marlborough avec foixante & dix mille hommes fe pofta entre Fretin & Noyelle pour conferver la communication avec Oudenarde & être en même tems à portée d'envoïer des fecours au Prince Eugene, felon les befoins qu'il en auroit. Ce Prince fit travailler avec tant de diligence aux préparatifs &

ANNE. 1708. aux dispositions nécessaires que tout fut prêt le vingt-deux pour ouvrir la trenchée, quoique la circonvallation eût trois lieues d'étendüe. Rien n'est mieux entendu que le plan de la conduite des troupes & de la subordination des Officiers pour relever la trenchée & en continuer les travaux, pour soutenir les Travailleurs & les Soldats qui servoient de garde, pour l'amas des fascines & des gabions, en un mot pour la fureté des Travailleurs & la facilité aussi bien que la promptitude du travail. Le Roi Auguste de Pologne & le Prince de Hesse Cassel, qui n'avoient rien à faire chez eux, attirez par le grand bruit que faisoit cette expédition en Allemagne, se rendirent le vingt dans le camp du Prince Eugene, pour en être spectateurs, & ils convinrent, comme tout le monde faisoit alors, que dans la conjoncture présente c'étoit la plus grande entreprise qu'on eût pû former.

La trenchée fut effectivement ouverte la nuit du vingt-deux au vingt-trois par dix bataillons de troupes Impériales & Allemandes, soutenus de neuf escadrons & de quatre mille Travailleurs commandez par deux Lieutenans Colonels, deux Majors, vingt-trois Capitaines & des Subalternes à proportion. Dès le vingt-sept, les batteries furent prêtes & on commença à foudroier la place entre la porte de la Magdelaine & celle de Saint André. C'étoit aux deux bastions, dont l'un étoit sur la gauche, l'autre sur la droite de la Deule, qu'on en vouloit. Ce siége mériteroit une Histoire entiere. La beauté des attaques & la vigueur des défenses charmeroit les Connoisseurs. En voici un echantillon. L'artillerie aiant eu beaucoup d'effet contre la face des deux bastions, dont on avoit voulu ruiner toutes les défenses, le Prince Eugene résolut d'attaquer le chemin couvert, ou ce qui revient au meme, la contrescarpe, entre la tenaille & l'ouvrage à corne depuis la basse Deule jusqu'à la porte de la Magdelaine. L'ordre de l'attaque fut mis par écrit entre les mains des Officiers Généraux, qui devoient l'exécuter eux mêmes & le faire exécuter.

Ordre d'attaque. „ On tirera avec les batteries de canon & on jettera des bombes „ pendant tout le jour (c'étoit le sept de Septembre) autant qu'il sera „ possible dans l'ouvrage à corne & dans les ravelins proche de la „ porte de la Magdelaine, ainsi que dans la tenaille sur la basse „ Deule.

„ On commandera seize cent Grenadiers, qu'on divisera en qua„ tre pelotons. Le premier attaquera l'angle saillant du chemin „ couvert du demi bastion gauche de la corne; le second attaquera „ l'angle de la tenaille; le troisieme la face du ravelin proche la „ breche, le dernier la contrescarpe devant la breche; & chacun de „ ces pelotons aura devant soi des Charpentiers pour couper les pa„ lissades.

„ Les seize cent Grenadiers ainsi disposez seront soutenus par „ seize

„ seize cent Fusiliers, la tranchée sera gardée par huit bataillons, „ la moitié dans la premiere & l'autre moitié dans la seconde parallele, & dès que les Grenadiers seront sortis de leurs logemens, les seize cent Fusiliers prendront leurs places, & les „ premiers bataillons les places des Fusiliers, & six cent chevaux „ seront postez à la gauche pour les faire agir en cas de besoin. ANNE. 1708.

„ Dès qu'on se sera rendu maitre de la contrescarpe, si on „ trouve le fossé pratiquable devant la breche, on détachera des „ Grenadiers pour y monter, ce qui pourroit obliger les Assiégez „ de battre la chamade, par la crainte d'être pris d'assaut. On „ essaiera pareillement de se loger sur la tenaille, sinon les Grenadiers sauteront dans le chemin couvert & se couvriront avec „ des sacs à laine, qu'on fera porter avec chaque détachement. „ S'il arrivoit qu'on eût besoin de plus de monde, les Fusiliers „ marcheront de la même maniére que les Grenadiers, & les bataillons qui seront dans les trenchées envoieront du secours autant „ que les Généraux le trouveront à propos.

„ On mettra huit pieces de canon devant l'ouvrage à corne, „ pour incommoder les Assiégez, ce qu'on pratiquera aussi devant „ la tenaille, & du poste le plus près de cette tenaille on fera un feu „ continuel pour enfiler tout ce qui paroîtra.

„ Si on fait encore une autre attaque entre la basse Deule & la „ porte de Saint André, outre la garde ordinaire des tranchées, „ qui est de dix bataillons & de quatre escadrons, on commandera „ huit cent Grenadiers & huit cent Fusiliers pour les soutenir.

„ Quatre cent Grenadiers sortiront en quatre troupes de cent „ chacune, qui marcheront aux angles de la contrescarpe, suivis „ de quatre cens autres; les huit cent Fusiliers & la Garde des „ tranchées se tenant toûjours prêts pour les soutenir.

„ Les premiers Grenadiers s'étendront depuis le ravelin jusques vers la tenaille qui soutient l'aile de l'ouvrage à corne, pour „ tenter le passage du chemin couvert & gagner la breche du bastion. En cas que le fossé se trouve possible, ils le traverseront, „ Sinon, ils retourneront sur la crête du chemin couvert, où les „ Travailleurs viendront faire leur logement. Il y en aura deux „ mille, afin que, si l'affaire étoit opiniâtre, on en eût toujours „ en reserve.

„ Il faut avoir sur les lieux quatre cent gabions, des fascines en „ abondance & toute sorte d'outils, afin qu'on ait d'abord dequoi „ en donner à ceux qui en pourroient manquer. Les Grenadiers „ destinez à l'attaque, qui se fera à huit heures du soir, sortiront „ quand on fera le signal marqué, qui sera de trois coups de canon suivis d'une décharge générale de toutes les batteries.

„ Deux heures avant l'attaque, on fera un feu continuel sur tous „ les remparts, pour inquiéter les Assiégez. Mais quand l'affaire

ANNE 1708.

„ fera engagée, on ne tirera que ſur la droite & ſur la gauche, „ pour moderer le feu croiſé, que les Ennemis feront apparemment „ des ouvrages à corne des tenaillons ".

Plan de defenſe de l'Ennemi.

Le Maréchal de Bouflers comprit aiſément le deſſein du Prince Eugene au grand mouvement qui ſe fit dans ſon camp. Le ſeul état de ſes baſtions ſuffiſoit pour le lui faire connoitre. Il ſe prépara à ſe bien défendre. Le Marquis de la Frezeliere, ancien Maréchal de camp, qui s'étoit toûjours fort diſtingué par ſon habileté à conduire l'artillerie, lui donna un plan de défenſe contraire à celui du feu Maréchal de Vauban, qu'on avoit d'abord approuvé tout d'une voix & que la force des raiſons qui ſoutenoient le nouveau plan fit enfin abandonner. L'ancien étoit de ne point défendre le chemin couvert de pied ferme, par la raiſon que, ſi tôt que l'Ennemi auroit gagné le haut du parapet, il pourroit plonger, enfiler les défenſes & envelopper les troupes qui y ſeroient, d'autant que pendant ce tems-là le feu des remparts, tant du corps de la place que des dehors, ſeroit ſans action, parce que les troupes qui défendroient ce chemin couvert y ſeroient auſſi expoſées que celles des Aſſaillans. Ainſi, ſelon cet avis, il falloit ne laiſſer que fort peu de Soldats dans les principaux angles ſaillans, dès que l'Ennemi ſeroit à portée de s'y jetter, & ils devoient faire leurs décharges en ſe retirant par la droite & par la gauche, rangeant le bord pour ſe couvrir, & celà à meſure que l'Ennemi paſſeroit, afin de l'expoſer au feu des remparts, ce qui ne pouvoit manquer de lui cauſer une perte conſidérable, & lorſqu'il ſeroit affoibli & en deſordre, les troupes reviendroient pour lors à la droite & à la gauche par le dehors & le dedans du chemin couvert, afin de regagner ces poſtes.

Il en eſt de la guerre comme des echets. Il n'eſt point de livre qui apprenne ſûrement l'art de vaincre ou de gagner la partie, parce qu'il n'en eſt point qui puiſſe entrer dans le détail de ce que peut faire l'Adverſaire pour eluder les deſſeins de ſon Ennemi. Le Marquis de la Frezeliere s'oppoſa ſeul à cet avis & remontra qu'il étoit bon du tems que les Généraux comptoient pour quelque choſe la vie de leurs Soldats. Que, comme alors on prodiguoit leur ſang, il ne s'agiſſoit plus de ruſer, mais qu'il falloit oppoſer la force à la force, poſter dans les places d'armes & dans les angles ſaillans autant de Grenadiers qu'ils pourroient en contenir, & mettre le reſte dans les ouvrages qui en étoient proches, à ſavoir dans les les ouvrages à corne, dans les tenaillons & les demi-lunes, prêts à les ſoutenir & à ſortir ſur les Aſſaillans, lorſqu'ils auroient été affoiblis par le grand feu des remparts. Il ajouta que ce feu auroit ſuffiſamment la liberté d'agir par les intervalles entre les places d'armes & les angles ſaillans qui ne ſeroient point occupez par les Aſſiégez, puiſqu'ils pouvoient ſe retirer par la droite & par la gau-

gauche, après avoir fait leurs décharges. Ce fut dans cette disposition que le Maréchal de Boufflers attendit le formidable assaut qu'on se préparoit à lui livrer. ANNE. 1708.

A l'heure marquée & au signal convenu, les Grenadiers sortirent des trenchées dans l'ordre prescrit. Chaque troupe marcha avec une fermeté admirable vers l'endroit qu'elle devoit attaquer. Avant que d'y arriver, ils essuiérent un feu terrible du chemin couvert. Quand ils eurent atteint les palissades, les troupes Françoises se retirèrent à droite & à gauche dans les places d'armes & dans les angles saillans. Ces intervalles vuides de leurs troupes, les Assaillans qui voulurent y entrer & qui y entrèrent en effet furent exposez à tout le feu de la mousquetterie & du canon des remparts, du corps de la place & des ouvrages, & à celui qui venoit des places d'armes & des angles saillans du chemin couvert qu'on attaquoit. Cette attaque & ce feu violent durèrent près de trois heures, sans que les Assiégeans se rebutassent. Ils commencèrent même à se loger. Mais les Grenadiers François, sortant de tous côtez par les angles saillans & les places d'armes du chemin couvert & des ouvrages voisins, les chassèrent de tous les endroits où ils avoient commencé à se loger, à l'exception de deux angles saillans, l'un du chemin couvert des tenaillons, & l'autre de l'ouvrage à corne de la droite. Le Roi Auguste, le Prince Eugene, le Prince d'Orange furent dans la trenchée pendant tout le tems de l'action. On conçoit assez que des troupes ne peuvent être longtems exposées à un feu violent sans une grande perte. Le Maréchal de Boufflers écrivit à son maitre qu'il avoit fait compter les morts des Assiégeans & qu'il s'en étoit trouvé deux mille, de maniere que, selon la supputation ordinaire, il devoit y en avoir eu quatre mille blessez. Assaut manqué avec grande perte.

Cet essai dut faire sentir au Prince Eugene que l'entreprise étoit encore plus difficile qu'il ne l'avoit pensé, & que ses ordres de tenter la décente du fossé & d'essaier de monter sur la breche, pour contraindre l'Ennemi de battre la chamade, avoient été prématurez. Peut-être même se repentit-il de s'être engagé à ce siége. Du moins il le devoit; car quoique le Duc de Bourgogne eût mal à propos empêché qu'on n'attaquât l'armée d'observation, il lui restoit bien d'autres moiens, même la ville prise, de l'enfermer lui & le Duc de Marlborough dans l'espece de cul-de-sac, où ils s'étoient imprudemment enfoncez. A proprement parler, pour en sortir, ils n'avoient que la chaussée de Menin. Gand, Bruges, Ypres, Tournai, les serroient de toutes parts. Il falloit périr, ou se rapprocher de la Flandre Espagnole, ce que l'Ennemi, avec une armée de plus de cent mille hommes, pouvoit facilement empêcher.

Je viens de toucher en passant bien des faits que je dois développer, d'autant plus que le Duc de Marlborough & les troupes

 Angloi-

ANNE. 1708. Angloises & Hollandoises y eurent la plus grande part. Dès que Louis XIV. sut que le siége de Lille étoit commencé, il donna ordre à son petit-fils de ne rien omettre de ce qui feroit en son pouvoir pour le faire lever. En conséquence de ces ordres, ce Prince se fit joindre par le Maréchal de Berwick, qui avoit amené d'Allemagne vingt-sept bataillons & quatrevingt escadrons, ce qui rendoit son armée bien plus nombreuse que l'armée d'observation. Il emploia le premier & le second de Septembre à passer l'Escaut, & se mit en bataille dans la plaine qui conduit à Lille. Il avoit un équipage d'artillerie de deux cent pieces de canon. Le Prince Eugene avec un détachement de vingt-cinq bataillons & un nombre proportionné d'escadrons de l'armée du siége joignit le Duc de Marlborough.

Vaines tentatives de l'Ennemi.

Ils auroient pû disputer à l'armée ennemie le passage de l'Escaut. Mais ils étoient trop sages pour le faire & ils savoient bien que, dans la situation où ils étoient, ce n'étoit point à eux à attaquer & à risquer un combat. Leur unique attention fut de trouver un poste qui barrât à l'Ennemi le chemin de la ville assiégée, & où ils pussent l'attendre de pied ferme & le recevoir avec avantage. Ils le trouvérent entre la Deule & la Marque, petites rivieres qui formoient des marais sur leur droite & sur leur gauche, en sorte qu'on ne pouvoit les attaquer que de front, encore falloit-il prendre un détour & passer la Marque au-dessus de sa source. Le terrain qu'ils occupèrent, quand ils virent que le Duc de Bourgogne continuoit de marcher à eux, étoit tellement partagé qu'ils avoient trois villages, dont deux appuioient leur droite & leur gauche, & le troisieme couvroit leur centre. Celui de la droite se nommoit Noielle, celui de la gauche Fretin, celui qui étoit à peu près au centre Entiers. On eut le loisir de s'y retrancher. Depuis Noielle jusqu'à Fretin on fit un fossé large de douze pieds sur six de profondeur, l'artillerie fut postée sur le retranchement dans les endroits où on crut qu'elle auroit plus d'effet. On s'appliqua sur tout à fortifier les trois villages & on y jetta la meilleure infanterie.

Enfin l'armée Françoise parut le dix à la vue des retranchemens. On l'y avoit attendue dès le cinq, & quoi qu'on ait pû dire, il n'est pas possible de comprendre comment, sur tout les passages n'étant point disputez, il fallut à cette armée huit jours pour se rendre de la plaine qui est entre Tournai & Lille sur les bords de la Marque. Le Roi de France, infiniment attentif à tout ce qui se passoit & instruit par les différentes lettres qu'on lui écrivoit de la division qui étoit entre les Généraux, fit partir Chamillard, son Secretaire d'Etat de la guerre, afin de connoître par lui-meme ce qui se pourroit faire dans cette occasion & de concilier les divers avis. En vain on voudroit le nier. Louis XIV étoit un grand Prince. Mais, dès qu'il aimoit quelqu'un & qu'il l'ho-

l'honoroit de sa confiance, il le croioit digne des emplois dont il le chargeoit, & il semble qu'il entroit là-dedans une espèce d'orgueil, qui lui persuadoit que son choix ne pouvoit tomber que sur de dignes sujets. Le fait qui donne occasion à cette remarque en est une preuve sans replique. Chamillard étoit honnête homme. Mais, toujours appliqué aux emplois pacifiques de la robe & à l'innocent jeu de billard, où il excelloit, il ignoroit ce que c'étoit que la guerre. Voilà pourtant celui que ce Prince chargea de la décision d'une affaire, d'où dépendoit presque le sort de la France. ANNE. 1708.

Le Duc de Bourgogne aiant passé la Marque, mit son armée en bataille, la droite derriere Ennevelin près de la Marque, le centre à Avelin, & la gauche à Phalempin, de maniere qu'elle faisoit une espèce de crochet, qui alloit près du village de Seclin, dont le Duc de Marlborough avoit jugé à propos de s'emparer. Ce jour-là même, ils établirent une batterie de six pieces de canon, dont ils battirent le village d'Entiers, & ils en dresserent une autre bien plus nombreuse de gros canon contre ce même village, dont ils devoient se servir le lendemain pour en chasser sept bataillons qui le gardoient. A trois heures du matin, le Duc de Vendôme fit attaquer un poste avancé vers Seclin. Il vouloit dès ce moment attaquer: le Duc de Bourgogne s'y opposa. Cependant, sur le soir, il fit attaquer Seclin, qui fut emporté. Le douze & les deux jours suivans se passerent ou plûtôt se perdirent, soit à reconnoître les retranchemens, ou à tenir des conseils de guerre, où à peine le Duc de Vendôme trouva-t-il quelqu'un, qui osât être de son avis. Le quinze, on décampa, sous prétexte qu'il étoit bien plus facile & bien plus sûr de couper les convois que de se battre. Le simple Soldat étoit indigné de voir faire cette manœuvre à un Prince, qui devoit être un jour son Maître, & il s'en seroit volontiers vangé sur les Marquis d'O, de Gamaches, & autres tels Guerriers, qu'ils croioient auteurs des irrésolutions de ce Prince & de son opposition aux avis du Duc de Vendôme, qui disoient-ils avoit plus gagné de batailles qu'ils n'en avoient vû.

On raisonna beaucoup en France sur cet évenement & sur les autres qui suivirent, évenemens sans lesquels, selon toute sorte d'apparences, les deux Généraux, non plus que les Deputez de Leurs Hautes Puissances, ne se fussent jamais tirez du mauvais pas, où le trop de confiance des uns & le trop de complaisance des autres les avoit engagez. On prétendit, & ce n'étoit pas le Peuple qui parloit de la sorte, que la Duchesse de Bourgogne animée contre le Duc de Vendôme, qui avoit fait sans quartier la guerre à son pere le Duc de Savoie, avoit prévenu son Epoux contre ce Général & avoit engagé tous ceux qui l'approchoient à entrete-nir, Fautes du Duc de Bourgogne.

ANNE 1708. nir, à augmenter même les soupçons & les mauvaises impressions qu'elle avoit commencé de lui donner. On avoit déja dit auparavant que l'ordre donné au Duc d'Orleans d'attendre dans ses retrenchemens devant Turin l'armée qui venoit au secours *avoit été* l'effet des intrigues de cette Princesse. La vieillesse de *Louis XIV*, le caractère facile du Dauphin, l'ascendant qu'avoit déja pris à la Cour le Duc de Bourgogne, la passion de ce Prince pour les femmes toute emploiée à prouver à son Epouse l'extrême attachement qu'il avoit pour elle, ces circonstances la rendoient toute-puissante & appuïoient les conjectures de ceux qui lui attribuoient presque tout ce qui se faisoit dans l'Etat. Il est même vrai que Madame de Maintenon lui faisoit sa cour, en vue de l'avenir, comme cette Princesse lui faisoit la sienne, en vüe du présent.

D'autres soutenoient que cette Princesse étoit jalouse de voir sa Cadette sur le thrône, tandis qu'elle ne faisoit que l'espérer, que le Duc de Bourgogne, malgré sa devotion, avoit les mêmes sentimens par rapport à son frere le Duc d'Anjou, & que, sollicité par la jalousie de son Epouse & par la sienne, il voulut aux dépens de sa gloire mettre le Roi son Aieul dans la nécessité de laisser aux Espagnols le soin de défendre le Roi qu'ils s'étoient donné, contre toutes les forces de la grande Alliance. Je n'ai garde d'adopter ces bruits. Ce qu'il y a de certain, c'est que les vrais François auroient tous fait par zele pour le bien public ce que plusieurs supposoient que le Duc de Bourgogne avoit fait par une basse jalousie.

Ces soupçons au reste, sans s'arrêter à la conduite du Duc de Bourgogne, pouvoient avoir une cause plus naturelle & moins odieuse. Le Duc de Vendôme avoit les manières & le langage d'un vrai Soldat. Il ne s'étoit pas fait une regle d'entendre tous les jours la Messe. Il croioit que son âge, ses services, son rang le dispensoient de faire sa cour d'une certaine manière. Dans les Conseils il disoit son avis, en homme persuadé qu'ils devoient être écoutez, & il répondoit aux difficultez des Courtisans du Duc de Bourgogne, d'un air qui marquoit la mince idée qu'il avoit de leur capacité. En falloit-il d'avantage pour produire l'opposition d'avis qui empêcha la bataille? Un Prince dévôt jusqu'à dire le Bréviaire pouvoit-il estimer un homme qu'il regardoit comme un Libertin? La réputation même de ce Général & l'estime où il étoit parmi les troupes étoient des raisons de le contredire, & il est fort apparent que, si le Duc de Vendôme avoit pû dissimuler & combattre son propre sentiment, il auroit été suivi.

La retraite du Duc de Bourgogne avoit délivré l'armée confédérée d'un grand danger & ses chefs d'une grande inquiétude. Car, s'ils avoient été battus, comme ils pouvoient l'être, ils auroient eu un sort pour le moins aussi déplorable que l'avoit eu l'armée Françoise

à

à Turin. Mais le parti qu'il prit & qu'il ne pouvoit pas ne point prendre les embarrassa extrêmement. La résistance extraordinaire du Maréchal de Boufflers prolongeoit le siége bien au delà de ce qu'on avoit crû. Les munitions de guerre commençoient à manquer vers la mi-Septembre. Les vivres devenoient rares & le passage des convois se rendoit tous les jours plus difficile. Les magazins mêmes étoient epuisez & on n'avoit pas le tems d'attendre que la Hollande les fit remplir. Avant de faire voir comment on se tira de ces embarras, nous reprendrons la suite de ce fameux siége. ANNE. 1708.

Le peu de succés de l'attaque du chemin convert fit comprendre qu'on l'avoit hazardée & que les ouvrages qui le défendoient n'étoient pas assez ruïnez. On travailla à le faire jusqu'au dix-neuf qu'on résolut de donner l'assaut aux tenaillons & à l'ouvrage qui défendoient les bastions depuis la porte de la Magdeleine jusqu'à celle de saint André. On fit venir cinq mille Anglois choisis de la grande armée. Douze cent Grenadiers soutenus de douze cent Fusiliers furent destinez aux deux attaques principales avec dixsept cent Travailleurs. On prit le parti d'attaquer en même tems, sans doute pour partager l'attention de l'ennemi, la contrescarpe de la basse Deule, celle qui étoit vis à vis le bastion de la droite, & les places d'armes entre l'ouvrage à corne & le ravelin, avec le chemin couvert qui s'etendoit depuis le ravelin jusqu'à la porte de la Magdelaine, c'est à dire qu'on attaqua tout à la fois le tiers des dehors de la place assiégée. Embarras des Généraux des Alliez.

Tout étant pret sur les six heures du soir, le Prince Eugene se mit dans une batterie avancée pour animer les troupes par sa présence. Au signal marqué, elles sortirent de tous côtez. Le feu fut terrible de part & d'autre & dura pendant deux heures avec la même violence. Les Assaillans furent repoussez par trois fois en présence du Roi Auguste & du Prince Eugene. Celui ci s'exposa beaucoup pour faire reprendre cœur à ses troupes rebutées. Il fut blessé d'un coup de feu au dessus de l'œil gauche. On gagna pourtant à cette action, qui fut encore plus meurtriere que la premiere, l'angle du demi bastion du tenaillon à la gauche, où trente à quarante Braves se logérent, & la place d'armes du chemin couvert vis à vis la grande breche, à la gauche du bastion proche la basse Deule. Assaut manqué par le Prince Eugene.

La blessure du Prince Eugene, sans être dangereuse, l'obligea de garder la chambre quelques jours, pendant lesquels le Duc de Marlborough prit soin du siége. Il voulut voir s'il ne seroit pas plus heureux. Il borna son attaque précisément au tenaillon. Il fit venir de la grande armée l'élite des Grenadiers Anglois. Il en destina trois cent pour attaquer la droite du tenaillon & leur joignit deux cent cinquante Fusiliers. Le même nombre fut commandé pour l'attaque de la gauche. Le reste des Grenadiers au nombre de douze cent fut par- Autre par le Duc de Marlborough.

ANNE. 1708. partagé en deux corps pour soutenir ces deux attaques. Ces troupes essuièrent un feu terrible des ennemis. Le combat fut long & opiniâtre. Encouragées par la présence de leur Général & des deux Princes de Hesse-Cassel & d'Orange, elles revinrent plusieurs fois à la charge & gagnèrent enfin une petite partie de l'angle du tenaillon de la gauche, parce que cet angle avoit une coupure fraizée & palissadée qu'il leur fut impossible d'emporter. Cet essai du Duc de Marlborough lui couta environ mille hommes.

Ces pertes & ces assauts manquez n'étoient pas ce qu'il y avoit de plus capable d'inquiéter. Les munitions de guerre manquèrent presque absolument vers la fin de Septembre. Depuis quelques jours on se servoit de pierres au lieu de boulets. Il n'étoit plus possible de rien faire venir de Bruxelles. Soixante chariots chargez de poudre, qui étoient sortis, afin de gagner l'armée d'observation par des chemins détournez, avoient été arrêtez & pris.

Les Assiégez n'étoient pas non plus dans une grande abondance. Quelques amas qu'ils eussent faits de poudres & de vivres, ils commençoient à craindre d'en manquer. Le vingt-cinq, dans une sortie qu'ils firent par la porte des Malades, du côté du Pont à Bovines, ils enlevèrent cent cinquante vaches & quatre cent moutons. Mais ce n'étoit rien pour une garnison, qui étoit encore forte de douze mille hommes. Le vingt-huit, le Chevalier de Luxembourg, fils du fameux Maréchal de ce nom, entra dans la place assiégée, avec un secours d'hommes, d'armes & de poudre, d'une manière qui lui fit beaucoup d'honneur. Il entreprit de passer les lignes de circonvallation & au travers d'un quartier de l'armée qui faisoit le siége. Pour exécuter ce dessein hardi, il partit de Douay avec un détachement de deux mille cinq cent chevaux tant Cavalerie que Dragons. Chaque Cavalier portoit un sac de soixante livres de poudre, & chaque Dragon trois mousquets & quantité de pierres à fusils. Sur les dix heures du soir ils arrivèrent à une barriere. L'Officier qui étoit à la tête parloit fort bien Allemand & étoit au fait de ce qu'il falloit savoir pour imposer. Il dit à l'Officier de Garde à la barriere, qu'il venoit de la grande armée, avec tels & tels régimens qu'il lui nomma, que tous ses Cavaliers étoient chargez de poudre & qu'il étoit poursuivi par un détachement François. La barriere fut promptement ouverte. Presque tout le détachement étoit passé, lorsqu'un Officier, oubliant où il étoit & le personnage qu'il faisoit, cria étourdiment, *serre*, *serre*. Ces mots firent appercevoir la tromperie. La barriere fut fermée. Ces deux régimens exclus retournèrent sur leurs pas. On poursuivit inutilement les deux troupes séparées. Le Chevalier de Luxembourg entra dans Lille avec dixhuit cens hommes effectifs & quatrevingt milliers de poudre.

Le

Action de Wynendael.

Le même jour, la perte de Lille & le falut de l'armée des Alliez furent décidez à Wynendael par la bravoure & la fage conduite du Général Webb, & par le peu d'habileté du Comte de la Motte, ou fi on veut, par le malheur attaché depuis longtems aux armes Françoifes. Le Duc de Marlborough, embarraffé au dernier point, fut qu'une flotte étoit prête pour porter en Portugal des munitions de guerre & des troupes. Il écrivit à la Reine la fituation fâcheufe où il fe trouvoit, & la fupplia d'envoïer à Oftende ce qui étoit deftiné pour le Portugal. Sa demande étoit fi jufte & fi raifonnable que, quand il n'auroit pas été tout puiffant à la Cour & maitre du Confeil, comme il l'étoit, on n'auroit pû fe difpenfer de la lui accorder. L'Ambaffadeur de Portugal fit inutilement fes répréfentations. Le Commandant eut ordre de conduire fa flotte à Oftende & de fuivre en tout pour les munitions & pour les troupes de débarquement les ordres du Duc de Marlborough. Elle arriva le vingt-deux à Oftende. Dès que le Général en eut reçu la nouvelle, il fit partir un gros détachement, qui fe faifit du paffage du Canal de Nieuport, du village de Leffinghem & du bourg d'Oudenbourg en deçà du Canal par rapport à Lille, après quoi il envoïa fix cent chariots chercher le convoi.

Tandis qu'il faifoit ces difpofitions pour le faire venir, le Duc de Bourgogne en faifoit d'autres pour l'arrêter. De part & d'autre on ne pouvoit prendre des mefures trop juftes, puifque de là dépendoit la continuation ou la levée du fiége. Le Duc de Vendôme jugea la commiffion affez importante pour vouloir s'en charger. Mais le Duc de Bourgogne voulut que le Comte de la Motte en eût l'honneur. Il le détacha avec dixhuit ou vingt mille hommes pour fe pofter entre Bruges & Nieuport. A peine ce Comte fut-il arrivé à Bruges qu'il apprit que le convoi marchoit. Il l'atteignit fur les cinq heures du foir. Le Général Webb qui l'efcortoit n'avoit que vingt-deux bataillons. Mais il fut profiter en habile homme de la fituation avantageufe du terrain où il fut rencontré. Pour attaquer le convoi, il falloit que l'ennemi paffât par une efpece de défilé bordé des deux côtez de taillis & de broffailles. Il fe pofta au fonds de ce défilé avec une partie de fes troupes & cacha le refte dans les broffailles à droite & à gauche, avec défenfe de tirer jufqu'à ce qu'il eût attaqué l'ennemi de front. Le Comte de la Motte, fans avoir pris aucune précaution de celles qu'on prend ordinairement, fans reconnoitre l'ennemi, fa force, fa difpofition, fans avoir fait fouiller ni à la droite ni à la gauche du chemin par où il devoit paffer, s'y enfonça témérairement avec fa premiere ligne. L'embufcade eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre. Ces troupes attaquées inopinément de trois côtez à la fois, fans pouvoir prefque fe défendre, finon contre celles qui les attaquoient de front, firent de plus grands efforts & foutinrent plus longtems qu'on ne pouvoit

 l'ef-

ANNE. 1708. l'espérer. Elles cédèrent pourtant & se repliérent sur leur seconde ligne, qui fut absolument inutile. Il fallut se retirer, après avoir perdu au moins deux mille hommes, & le convoi passa tranquillement & arriva à Menin sans aucune perte. On dit que le Général François témoigna beaucoup de valeur. Ce n'est pas tant le bras qu'on demande dans le Chef d'une entreprise que la tête. On ajoute qu'il avoit donné ordre de reconnoitre ces taillis & ces brossailles. Pourquoi donc marcha t-il, sans qu'on lui en eut rendu compte? Le Duc de Vendôme, pour empêcher qu'il ne passât d'autres convois, fit couper les digues, ce qui inonda le Païs aux environs d'Ostende. Cette précaution fut inutile, parce qu'avec des bateaux plats on trouva moien de faire passer les munitions dont on eut besoin.

L'arrivée du convoi fit reprendre le siége avec vigueur. On poussa les travaux. On fit par la sappe ce qu'on avoit en vain entrepris à force ouverte. Le Maréchal de Boufflers, persuadé que son Souverain devoit être content de sa belle défense, d'ailleurs voulant conserver la Garnison pour la Citadelle & obtenir des conditions avantageuses aux Bourgeois, dont il avoit tout sujet d'être content, battit la chamade le vingt-trois d'Octobre, au bout de soixante & deux jours de trenchée ouverte. La capitulation fut des plus honorables. Le Prince Eugene eut même la générosité d'en laisser régler les articles à ce Maréchal. Celuici vouloit que la Citadelle ne pût être attaquée du côté de la Ville. Le Prince Eugene ne voulut point que cet article fût écrit, mais il donna sa parole d'honneur qu'il n'en feroit pas moins observé. Les autres Généraux & les Députez de leurs Hautes Puissances trouvèrent l'exécution de cette promesse trop incommode & refusèrent de la garder.

Prise de Lille.

Depuis longtems Ville n'avoit été si vigoureusement attaquée, ni si vivement défendue. Les Assiégeans n'emportèrent aucune piece que par un combat en forme, & souvent ils en étoient à peine les maitres qu'on les en avoit chassez. Il faut toutefois convenir que cette place, dont la force consiste dans ses dehors, n'auroit pas tant duré, si les Assiégeans n'eussent pas manqué de munitions. Si cette réflexion diminue un peu la gloire de la défense, elle ne fait pas beaucoup d'honneur à la prévoïance des Auteurs de l'entreprise.

Passage de l'Escaut.

La bataille évitée, les convois arrivez, la ville prise, succès sur quoi on n'auroit pas dû compter, n'étoient pas suffisans pour se tirer du pas dangereux, où on s'étoit engagé contre les regles. Il falloit passer l'Escaut, ou mettre toute l'armée en quartier d'hyver dans le petit espace qu'enfermoient Lille, Menin, Courtray, & par conséquent abandonner à l'Ennemi la Flandre, le Brabant, la Gueldre & une partie des Provinces Unies. Les bords de cette rivière étoient gardez par une armée nombreuse & fraiche, au lieu que

que ce long siége & le mouvement continuel des troupes Alliées, pour assurer les convois, les avoient extrêmement fatiguées & diminuées. Le siége de Lille avoit au moins couté dixhuit ou vingt mille hommes. Le Duc de Marlborough, aussi plein de confiance que s'il eût fait un pacte avec la Fortune que jamais elle ne l'abandonneroit, entreprit hautement le passage & il y réussit sans tirer l'épée, au moien d'un brouillard & bien plus encore à l'aide de la négligence inconcevable des Comtes Souternon & de la Motte, qui le laissérent passer & qui se retirérent, dès qu'ils virent une tete de son infanterie marcher à eux. La levée du siége de Bruxelles, que l'Electeur de Baviere assiégeoit & où il laissa dixsept pieces de canon, pour se retirer plus vite, la prise de Bruges, celle de Plassendal, furent la suite du passage de l'Escaut. Apres cette campagne, où presque chaque démarche des François fut marquée par quelque perte, ou par quelque faute, leur Général se rendit à Versailles. Il n'osa passer à Paris, craignant d'y recevoir des marques du mécontentement & de l'indignation du public. Le Duc de Vendôme, outré du peu d'égards qu'on avoit eu pour lui, se retira à une de ses maisons de campagne. Ce Duc étoit le quatrieme ou cinquieme Général que le Duc de Marlborough avoit usé.

ANNE. 1708.

Campagne d'Allemagne.

En Allemagne les deux Electeurs de Baviere & d'Hanovre ne firent rien de digne d'eux. La Campagne, qui fut fort longue, par rapport à celle de Flandre, se passa toute de part & d'autre dans des lignes qu'on s'appliqua à fortifier, faute d'avoir quelque chose de mieux à faire. On essaia pourtant. Mais les deux partis furent sur leurs gardes & on ne se laissa point surprendre. En un mot la guerre se fit là d'une maniere fort pacifique. L'embrasement de quelques bateaux chargez de cent quatrevingt milliers de poudre & de quantité de farine & d'avoine pour l'armée Imperiale fut l'action la plus importante qui se passa de ce côté là; encore précéda-t-elle l'ouverture de la campagne.

Et de Savoie.

Le Maréchal de Villars arriva assez tard en Dauphiné. Il y trouva une armée de soixante & quatorze bataillons & de quarante escadrons. Le Duc de Savoie avoit fait pendant l'hyver de grands préparatifs. Outre ses propres troupes, il avoit vingt-deux mille hommes à la solde d'Angleterre & de Hollande. Ce Prince avoit formé de grands desseins. Il devoit pénétrer dans le Dauphiné, passer par la Suisse & se joindre dans l'Alsace aux troupes Imperiales. Ces grands projets aboutirent à la prise de Fenestrelles & de quelques autres postes peu importans & peu décisifs.

L'Empereur chagrine les Princes d'Italie.

Quelque zélé qu'il fût pour la cause commune, l'Empereur Joseph fit publier à Milan un decret, par lequel il révoquoit le don que l'Empereur son pere avoit fait à ce Prince des fiefs impériaux des Langhes dans le Milanés, sous prétexte qu'on n'avoit pu les aliéner. Le Duc se mit d'abord peu en peine de ce decret, persuadé qu'on avoit trop

ANNE. 1708. de besoin de lui pour attaquer sa possession par la voie des armes. Mais il ne laissa pas de se plaindre fort vivement. Les Médiateurs de la Grande Alliance intervinrent dans cette affaire & emploiérent leurs bons offices auprès de l'Empereur, pour qu'il consentit à un arbitrage. La Reine Anne & les Etats Généraux obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Mais la sentence des Arbitres n'aiant pas été favorable à l'Empereur, il refusa de s'y tenir, conduite qui ne pouvoit produire que des effets fâcheux, si la mort de ce Prince n'en avoit arrêté les suites.

Il auroit mis aussi l'Italie en feu & auroit contraint les Princes, qui la partagent, à se réunir contre lui, pour se mettre à couvert de la nouveauté & de la hauteur de ses prétentions. Dès le mois de Mai, le Comte de Caunits distribua aux Cardinaux une lettre circulaire de l'Empereur, accompagnée d'un manifeste, où ce Prince déclaroit qu'il étoit résolu de poursuivre en Italie les droits de l'Empire sur les Etats, qui ne prouveroient point par des titres authentiques que la possession leur en avoit été accordée par ses Prédécesseurs du consentement unanime de l'Empire. En même tems Sa Majesté Impériale fit signifier au Duc de Parme que, dans quinze jours, il eût à lui faire hommage de ses Etats, à peine de confiscation. Cette déclaration qui rappelloit des droits surannez & prescrits depuis plusieurs siécles devoit etrangement allarmer l'Italie. Venise, Genes, les Ducs de Modene, de Savoie, de Toscane y étoient également intéressez. Il étoit naturel d'observer que l'Empereur se condamnoit lui même, en déclarant que le consentement unanime de l'Empire étoit nécessaire pour la validité d'une donation, puisque depuis peu, sans ce consentement, il avoit disposé du Haut Palatinat & d'un Comté en faveur du Comte Palatin. Leopold son pere avoit-il consulté l'Empire pour transférer au Duc de Savoie une portion considérable du Duché de Milan? Lui même l'avoit-il consulté pour donner tout recemment à ce Prince l'investiture du Montferrat? Si la possession primitive, quoi qu'interrompue l'espace de plusieurs siecles, tenoit lieu de titre, l'Empereur de Constantinople seroit bien plus en droit que celui d'Allemagne de répéter l'Italie. Les Rois de France paroitroient bientôt sur les rangs pour revendiquer la vaste étendue de Païs qui est entre la mer Baltique & les extrémitez du Danube, car c'est l'ancien patrimoine de leurs Prédécesseurs. Que deviendroit elle même la maison d'Autriche, si on l'obligeoit de prouver que ce qu'elle appelle les provinces héréditaires lui a été légitimement & authentiquement cédé du consentement unanime de l'Empire?

L'Empereur Joseph se brouilla aussi avec le Pape. Ses troupes s'emparèrent de Comacchio & de quelques autres places, sous prétexte de faire valoir les droits du Duc de Modene. Il y avoit plus de neuf cens ans que les Papes jouissoient de Comacchio, que Pe-

pin

pin leur avoit fait céder en sept cent cinquante cinq par Astolphe Roi des Lombards. Ainsi on ne voit pas ce qui pouvoit servir de fondement à la prétention du Duc de Modene. Cette brouillerie alla si loin que le Pape leva des troupes & nomma pour son Général le Comte Marsigli, dégradé des armes par ordre de l'Empereur Leopold pour la prétendue mauvaise défense de Brisac. Ces préparatifs n'eurent point de suite.

ANNE 1708.

Et les Puissances maritimes.

Peu s'en fallut même qu'il ne se brouillât avec les Anglois & les Hollandois, en interdisant le commerce de la Silesie avec les Sujets de la Grande Bretagne & des Provinces Unies. Les Anglois s'en plaignirent vivement & taxèrent cette conduite d'énorme ingratitude. Pour ce qui regarde les Provinces Unies, le sujet de plainte, qu'il avoit contre elles, c'est qu'il n'avoit pu en obtenir que son Frere fût proclamé Souverain des Païs-Bas, qu'on avoit presque tous arrachez des mains de la France, & dont Leurs Hautes Puissances s'étoient mis en possession, à mesure qu'on les avoit pris. La sagesse & la modération des colomnes de la grande alliance l'emportèrent sur la vivacité de ce Prince & sur la hauteur de son Conseil, & malgré qu'il en eut, si je puis m'exprimer ainsi, on lui demeura attaché.

Campagne d'Espagne.

L'Espagne qui étoit l'endroit où il importoit le plus de réüssir, puisque ce Roiaume étoit disoit on l'objet de la guerre, fut celui où l'ennemi eut de plus grands succés, la conquête de la Flandre, dont on étoit bien résolu de retenir une bonne partie, occupant toutes les forces & consumant toutes les munitions. Les deux Couronnes eurent cette année trois armées, la premiere sous le Duc d'Orleans, la seconde aux ordres du Duc de Noailles, la troisieme commandée par le Marquis de Bay. Les deux premieres agirent du côté de la Catalogne & la dernière en Estramadure contre le Portugal. La supériorité de leurs forces les mit en état de faire quantité d'entreprises avant que la campagne fût ouverte, & de resserrer toujours de plus en plus le Roi Charles.

Ce Prince, en attendant les secours d'Angleterre & de Hollande, emploïa l'hiver à mettre ses places en état de défense. Il fit fortifier Tortose avec beaucoup de soin & de diligence. Il fit faire des lignes dans les détroits des passages du côté du Roussillon & de l'Arragon. Il mit dans Tarragone une forte garnison, &, comme il lui étoit impossible de se soutenir tout à la fois dans le Roiaume de Valence & dans la Catalogne, il tira quinze cens hommes d'Alicante & de Denia, pour assûrer d'avantage Barcelone. Le secours étant arrivé, l'armée de ce Prince se trouva d'onze mille hommes d'infanterie & de cinq mille chevaux, non compris quelques régimens de Miquelets. L'armée du Duc d'Orleans étoit de cinquante cinq escadrons & de trente six bataillons. Quelque habile que fût le Comte de Staremberg, il ne put avec sa foible armée empêcher la prise de Tortose, qui se rendit au bout de quinze jours de tren-

ANNE. 1708. trenchée ouverte. Quoique l'ennemi pût prendre cette place d'assaut, il voulut bien accorder à la garnison des conditions honorables, bien que selon les regles il dût la faire prisonniere de guerre.

Peu s'en fallut que la prise de cette place ne fût suivie d'un etrange accident. Les Habitans de Barcelone s'intéressoient extremement aux opérations de la campagne. Comme on craignoit que les succès de l'ennemi ne diminuassent leur attachement pour Charles III., on les leur cachoit le plus qu'il étoit possible & dans cette occasion on leur avoit fait accroire que le siége de Tortose avoit été levé. Quand le peuple vit arriver la garnison de cette place, il entra dans une espece de fureur. Ils coururent les armes à la main au Palais du Prince, en intention de faire main basse sur ceux qu'ils croioient les auteurs de cette supercherie. Charles III. crut qu'en se montrant sur un balcon il appaiseroit le tumulte; mais on tira un coup de carabine, dont un de ses Valets de chambre fut tué à côté de lui.

L'armée du Duc de Noailles n'étoit que de quinze bataillons & de vingt deux escadrons. C'étoit encore trop par rapport au peu de troupes qu'on avoit à lui opposer. Cependant il ne fit rien autre chose que faire vivre son armée aux dépens de la Catalogne & donner de l'inquiétude pour Gironne. Le Prince de Darmstat, fils de celui qui avoit été tué, lorsque le Roi Charles s'étoit emparé de Barcelone, se fit beaucoup d'honneur. Il conduisit si bien sa petite armée de sept à huit mille hommes au plus, qu'il empécha l'ennemi de rien entreprendre.

Réglement louable en faveur des Laboureurs.

L'armée d'Estramadure étoit de sept mille hommes d'infanterie tant François qu'Espagnols, & de trois mille cinq cent chevaux, sans compter les troupes, qui étoient en Andalousie au nombre de cinq ou six mille hommes. Les Portugais n'avoient à opposer à ces forces que neuf bataillons de leur Nation, six Anglois & vingt quatre escadrons. Malgré cette inégalité, l'ennemi ne tenta rien, ni en hiver, ni en automne. En récompense, si les Généraux des deux partis ne se distinguérent point par des expéditions militaires, ils le firent par leur sagesse & par leur humanité. Ils firent une convention qui étoit en usage entre les anciens Romains & les Peuples avec qui ils étoient en guerre, à savoir qu'à l'avenir les Laboureurs des deux frontieres cultiveroient librement leurs terres & envoïeroient leurs bestiaux aux pâturages, sans qu'ils pussent être inquiétez à l'occasion de la guerre, qui ne se feroit qu'entre les troupes réglées, sans que les actes d'hostilité pussent s'exercer contre les Habitans de la campagne. Ce qui avoit donné lieu à ce réglement étoit qu'on avoit éprouvé de part & d'autre les abus, les injustices, les inhumanitez qui se commettoient dans les courses par les differens partis. D'où vient la même expérience qu'on a eue par tout ailleurs n'a-t-elle pas produit le même réglement? Est-ce manque d'attention? Est-ce défaut

faut d'humanité ? Se peut-il qu'un Général ignore & qu'il souffre les abus énormes qui se commettent au préjudice des Peuples, la plufpart du tems fans profit réel pour les troupes ? Il faut rendre justice au Duc de Marlborough, & ce n'est pas à mon sens la moindre partie de fa gloire, fes troupes ont fait moins de tort & ont été moins à charge dans le païs ennemi, que ne l'ont été les troupes Françoises.

ANNE. 1708.

Conquête de la Sardaigne & de Minorque.

Les flottes furent cette année fort utiles. L'Amiral Leack s'empara de l'isle de Sardaigne sans tirer l'épée. Quantité de Moines gagnez par le Cardinal Grimani, dès qu'ils virent la flotte, parurent dans les rues & dans les places publiques, le crucifix à la main, assurant que Dieu se servoit des Hérétiques pour leur donner un meilleur maître, & ils firent de si grandes impressions que le Vice-Roi fut obligé d'accepter les conditions qu'on lui offrit. Le même Amiral à cette conquête importante ajouta celle de l'isle de Minorque, isle peu considérable en elle-même, mais extrémement avantageuse par le Port-Mahon, où le mouillage est excellent. A l'aide de ce port & de celui de Gibraltar, qui se soutiennent mutuellement, les Anglois sont à peu près maitres du commerce de la Méditerranée. A la verité on ne les possède qu'à titre d'engagement & jusqu'à ce qu'on ait été remboursé des frais de la guerre. A cette condition, on peut s'assurer qu'on les possédera toujours & que les Puissances de l'Europe entreprendroient en vain de faire ce remboursement. Se vendissent-elles elles-mêmes, elles n'en viendroient pas à bout.

Mariage de Charles III.

Avant de faire ces conquêtes, l'Amiral Leack avoit eu l'honneur de conduire à Barcelone la Princesse de Wolffenbutel, Epouse de Charles III. La différence de religion sembloit devoir mettre obstacle à cette alliance. En effet il y eut quelque difficulté, mais elle fut bien-tôt levée par les Théologiens Lutheriens assemblez à Helmstadt le vingt-huit Avril mille sept cent sept. Ils décidèrent que les Catholiques ne sont point dans l'erreur quant au fonds de la doctrine, & qu'on peut se sauver dans la Religion Catholique. Pourquoi donc tant de fracas & de sang répandu pour réformer cette religion, dans laquelle on peut se sauver & dont la doctrine est bonne ? Que deviennent les accusations de Luther contre cette Eglise, accusations qui ont été, à ce qu'il a prétendu, l'unique fondement de sa séparation ? Ces Docteurs Luthériens prétendoient que tout Protestant raisonnable pensoit ou devoit penser comme eux. Pourquoi le Catholique n'est-il pas aussi complaisant ? On ne voulut point à Rome du Dieu des Juifs, parce que c'étoit un Dieu impérieux qui n'en souffroit point d'autres. Il en est de même de la Religion Catholique ; son intolérance réünit contre elle toutes les autres.

ANNE. 1708. Le Vice-Amiral Bing rendit aussi de grands services par l'activité, avec laquelle il poursuivit l'escadre, qui portoit le Prétendant en Ecosse, & par ce qu'il fit pour assurer le commerce, en donnant la chasse aux Armateurs François. Mais on ne fut pas content de ce que ses tentatives sur les côtes de France réüssirent mal. Ce ne furent ni les vents ni les tempêtes qui les déconcertèrent. Le bon ordre & le nombre des Milices soutenus d'une grande quantité de Noblesse rendirent seuls impossible l'exécution des ordres qu'on lui avoit donnez. L'expérience avoit déja fait voir si souvent l'inutilité de ces entreprises qu'il est inconcevable qu'on s'y aheurtât encore. Mais la Nation le souhaitoit, & la Reine, en reconnoissance de sa docilité & de son zéle, cherchoit à lui faire ce plaisir.

Mort du Prince George de Dannemarck.

La joie que devoient causer à la Reine les grands succès de son armée de Flandre fut détrempée d'une grande amertume. Son Altesse Roiale le Prince George de Dannemarck, son Epoux, mourut le huit de Novembre, après avoir langui quelques mois. C'étoit un Prince d'une humeur pacifique, sans ambition, sans intrigues, en un mot tel qu'il falloit pour être le Mari d'une Reine d'Angleterre, sans se mêler en aucune façon du Gouvernement. Du reste brave, une humeur douce, bien versé dans les Mathématiques, aiant beaucoup profité dans ses voiages, parlant plusieurs langues. Les Whigs l'aimoient, parce qu'ils croioient n'avoir pas à redouter son ambition; & il aimoit les Torys, parce qu'ils lui avoient fait assigner † une pension annuelle de cent mille livres sterling, en cas qu'il survêcût à la Reine. Ce fut un malheur pour lui d'avoir été fait Grand-Amiral d'Angleterre. Quoiqu'élevé pour la Marine, peu propre à cette dignité, il s'étoit trouvé réduit à se faire un Conseil, dont les avis, peut-être imprudens ou même infideles, causèrent un grand tort au commerce & à la navigation des Anglois. On lui reprocha leurs fautes, &, s'il prouva qu'il n'en étoit pas complice, du moins ne put-il empêcher qu'on ne l'en estimât comptable. La maladie dont il mourut étoit un asthme dont il avoit été travaillé plusieurs années. Il étoit né à Coppenhague en Avril mille six cent cinquante-trois & étoit frere de Christian V. Il avoit épousé en Juillet mille six cent quatrevingt-trois la Princesse Anne & avoit eu d'elle le Prince Guillaume, Duc de Glocester, que la mort enleva dans une jeunesse brillante, lorsque les Peuples, sur lesquels il étoit destiné à regner, fondoient sur lui les plus douces espérances. Peu d'époux sur le Thrône ont donné de si beaux exemples de tendresse conjugale.

† En 1702.

Dès qu'il eut rendu les derniers soupirs, la Reine, qui l'avoit gardé dans sa maladie avec des attentions peu communes, sortit de Kensington, baignée de larmes, & se rendit au Palais de Saint

Ja-

James, où elle se tint enfermée pendant quelques mois. Elle ne parut même point à l'ouverture du nouveau Parlement. Quelques Seigneurs eurent commission de la représenter, & son Chancelier harangua à sa place. ANNE. 1708.

Les Whigs ont le dessus dans les Elections.

Le choix des nouveaux Députez avoit été tel qu'on pouvoit le souhaiter, c'est-à-dire que les Whigs, comme dans les précédentes elections, étoient en bien plus grand nombre que les Torys, de sorte que ceux qui aimoient la guerre étoient surs que ce Parlement la voudroit aussi & se feroit un mérite & un devoir de fournir abondamment les subsides nécessaires pour la pousser. Après le choix d'un Orateur pour les Communes, choix qui tomba sur le Chevalier Richard Onslow, l'ouverture de ce Parlement se fit, le vingt-neuf Novembre. Le Grand Chancelier fit un long discours, qui se réduisoit à animer la guerre, pour avoir surement la paix, & à demander encore de plus grands subsides que les années précédentes.

On répondit à ce discours selon la coutume avec beaucoup de respect, &, ce qui ne se fait pas toujours, avec une certaine effusion de cœur, qui est une marque infaillible de la sincérité des expressions. L'Adresse des Communes fut présentée le cinq Décembre. Elle étoit conçue en ces termes.

Adresse des Communes.

„ Nous prenons la liberté de vous féliciter sur les glorieux succès de vos armes & de celles de vos Alliez dans le cours de cette année. Les grands & signalez avantages, qui ont été remportez d'une maniere si surprenante, si vigoureusement poursuivis & augmentez, & si heureusement accomplis dans toutes les occasions, sont des preuves réïterées qu'il n'y a point de difficultez insurmontables pour vos Généraux & que toutes les forces des Ennemis ne sont point capables d'arrêter les progrès de vos armes victorieuses, ce qui nous donne sujet d'espérer avec justice de plus grands succès de cette longue & pénible campagne.

„ Les bons Sujets de Votre Majesté ont pendant tout le cours de cette guerre accordé de très-bon cœur les subsides nécessaires pour la soutenir & la pousser avec vigueur, & ils ont tiré tant d'avantages de leur zele, que Votre Majesté peut s'assurer que cette Chambre ne manquera jamais à son devoir envers Votre Majesté, ni à soutenir l'intérêt de ceux qu'elle représente; mais qu'elle est résolue de donner de tels subsides qu'ils suffiront avec la bénédiction de Dieu pour réduire la puissance de l'Ennemi commun & pour le forcer d'accepter la paix, que Votre Majesté & ses Alliez jugeront honorable & durable.

„ L'Union est une si grande gloire pour Votre Majesté & un si grand avantage pour tout votre Peuple que de notre côté nous ferons tout ce qui dépend de nous pour l'affermir & la perfectionner. Sur tout notre plus grand soin sera de défendre la

ANNE. 1708.

„ personne sacrée de Votre Majesté, de maintenir le titre incontestable que vous avez à la Couronne, de faire avorter les espérances & les desseins du Prétendant & de ses Adhérans couverts & cachez, & de maintenir la succession dans la ligne Protestante.

Les Seigneurs avoient dit à peu près les mêmes choses dans leur Adresse, excepté que, toujours attentifs aux démarches de la Cour de Vienne & craignant toujours son peu de correspondance, ils dirent à la Reine : *Nous vous prions instamment que dans un tems, où vos Sujets font des efforts si extraordinaires pour le soutien de la cause commune, Votre Majesté veuille faire les plus vives instances auprès de vos Alliez pour les porter à vous seconder avec la même vigueur, sur tout auprès de ceux dont la Famille a le plus d'intérêt à cette guerre.*

Subsides qu'elles accordent.

Le Parlement, qu'on avoit assemblé plus tard qu'à l'ordinaire, à cause de la longueur de la campagne de Flandre, qui duroit encore, suppléa par sa diligence à accorder & régler les subsides au tems que ce retardement lui avoit ôté. Il ne retrancha rien des subsides accordez l'année derniere. Au contraire il les augmenta considérablement, aiant consenti à une nouvelle augmentation de dix mille hommes. Il destina pour les troupes de terre une livre sterling de gratification à chaque Soldat. Il assigna un fonds pour quinze mille hommes de recrue, & remit à la Reine une somme considérable pour acquiter les arrérages dûs à plusieurs Princes qui fournissoient des troupes & pour remplir les avances qu'elle avoit faites, de maniere que les subsides pour l'année mille sept cent neuf se trouvèrent augmentez de plus de six cent mille livres sterling. Et le tout se faisoit de bon cœur & de la meilleure grace du monde, parce qu'on étoit fortement persuadé, que la liberté, la religion, la forme de Gouvernement de la Nation seroient toujours dans des dangers éminens jusqu'à ce que la Monarchie d'Espagne eût été restituée à la Maison d'Autriche, du moins jusqu'à ce que la Maison de Bourbon fût absolument dépouillée de ce qu'elle en avoit usurpé. Il faut avouer aussi que l'antipathie de la Nation contre la France & qu'une espèce de haine personnelle contre Louis XIV avoit autant de part à ses contributions volontaires, que son zele pour la Maison d'Autriche, ou pour le rétablissement de l'équilibre de puissance en Europe.

Affaire embarassante au sujet de l'Ambassadeur du Czar.

Une affaire qui survint vers la fin de cette année embarrassa fort la Reine & le Parlement. La Russie avoit un Ambassadeur en Angleterre & on avoit toute sorte de raisons de souhaiter une parfaite intelligence avec cette Cour. Ce Ministre nommé Antoine Artemonowitz Matueof devoit à des Marchands de Londres. Ils prirent le parti de le faire arrêter. La chose ne se fit pas sans violence & il fut conduit chez un Juge. Quelques Seigneurs se

Anne. 1708.

se firent caution & le délivrèrent. Ils se plaignit vivement & demanda justice. Les Marchands de leur côté répondirent qu'ils n'avoit rien fait contre les loix, qui permettent d'arrêter pour dettes qui que ce puisse être, sans qu'il soit fait aucune exception des Ambassadeurs, d'où ils inféroient que n'aiant rien fait contre les loix, ils n'avoient mérité aucune peine & ne pouvoient être obligez à aucune satisfaction. Le Czar même prit l'affaire fort à cœur & écrivit à la Reine de la maniere la plus forte. La négociation dura. On ne savoit comment s'y prendre. Sévir contre les Marchands, on ne le pouvoit & on ne le devoit pas. Ailleurs on s'en seroit du moins pris aux Sergens. On les auroit livrez pieds & mains liez à l'Ambassadeur offensé. Mais en Angleterre on n'est point puni qu'on ne soit convaincu d'avoir violé quelque Loi. On appaisa pourtant cette affaire, & le Parlement fit un reglement pour empêcher qu'il n'en arrivât de semblable à l'avenir. Les Ministres, qui avoient pris part à l'insulte faite à celui de Russie, s'assemblèrent, pour examiner le reglement. Ils firent leurs observations & prièrent la Chambre d'y faire quelques additions, entre autres que les privileges des Ministres publics sont fondez sur le droit des gens, qui est anterieur à toutes autres loix & coutumes municipales, que non seulement il ne seroit fait aucune procédure de justice contre les Ambassadeurs, mais aussi qu'il ne leur seroit fait aucune insulte & qu'on ne les maltraiteroit en aucune façon, que leurs équipages & autres effets devoient être compris dans les mêmes defenses, que dans leurs Hôtels ne devoit être envoié aucun Sergent, ni aucun Officier de justice, qu'enfin les privileges & les défenses de les violer seroient observées à l'égard des Ministres publics, dès leur entrée dans la Grande Bretagne & après leur congé pris, pendant qu'ils retiendroient leur caractere.

Bill touchant les gageures.

Le nouveau Parlement, aussi libéral & aussi soumis aux volontez de la Reine que le précédent, fut beaucoup plus exact & plus curieux, si je puis parler de la sorte. Il se mêla de tout & voulut tout savoir. La gageure par rapport au siége de Toulon, qu'on prétendoit n'avoir été sû en France que par ce moien, donna occasion de dresser un Bill, pour défendre les gageures, qui se faisoient au sujet des affaires publiques. Sans doute cette défense ne regardoit que celles qui se feroient sur l'avenir.

Débats touchant elections des Communes d'Ecosse.

† 13. Decembre.

Le même jour †, la Chambre Basse prit en considération l'article de l'Union des deux Roiaumes, qui regarde l'election des Membres des Communes, pour cette partie de la Grande Bretagne qui s'appelle l'Ecosse. L'occasion de cet examen fut que les Ecossois avoient choisi quelques fils ainez de Lords pour répréſenter leurs Communes. L'article dont il étoit question portoit ces mots, *personne ne sera habile à élire ni à être élu pour représenter un Comté ou un Bourg dans le Parlement de la Grande Bretagne, pour cette partie du*

 Roiau-

ANNE. 1708.

Roiaume uni, excepté ceux qui sont maintenant habiles à élire & à être élus Commissaires des Comtez ou des Bourgs au Parlement d'Ecosse. De là il suivoit evidemment que les fils ainez de ces Pairs n'avoient pû être élus Membres des Communes de la Grande Bretagne, si de notoriété publique ils n'avoient jamais eu ce droit dans le Parlement d'Ecosse. Or c'étoit un fait incontestable, & on en avoit même des exemples assez récens †. De plus le Traité d'union avoit reservé dans les termes les plus exprès aux Communes d'Ecosse le droit de choisir entre elles les Députez qui leur paroitroient les plus propres à maintenir leurs intérêts & leurs droits, c'est à dire, ceux en qui, avec des biens assez considérables pour les mettre au dessus de la tentation de prévariquer pour s'enrichir, elles trouveroient une candeur, une fermeté, une fidelité, des lumières dignes de gens sur qui elles vouloient se reposer. Il falloit donc que les Elections fussent entièrement libres. Mais le moien de croire qu'elles l'avoient été, lorsqu'on les verroit tombées sur les fils des Lords? Ils sont également nombreux & puissans en Ecosse. Ils environnent de toutes parts les Communes. Chacun d'eux dans ses terres est un espece de Souverain & juge définitivement les matieres civiles & criminelles. Etre tenancier d'un Pair d'Ecosse, n'être même que son voisin, c'est assez pour vivre dans sa dépendance. Ne s'ensuivoit-il pas qu'on devoit borner le pouvoir exorbitant de ces Seigneurs, & y avoit-il un moien plus naturel & moins odieux que de s'en tenir aux Loix Ecossoises sur l'exclusion des fils ainez des Lords?

Voilà ce qu'alléguérent ceux qui condamnoient l'election de Guillaume Lord Haddo pour le Comté d'Aberdeen & celle de Jacques Lord Johnstoun pour Linlithgow. Ils ajoutèrent que, si le Parlement d'Ecosse, consistant en Pairs & en Bourgeois, aiant séance dans la même Chambre, aiant le même droit de parler, jouissant des mêmes privileges, astreints aux mêmes formes, avoit eu tant de raisons pour exclure les fils ainez des Pairs, les Communes de la Grande Bretagne en avoient bien d'avantage, elles qui formoient une assemblée séparée & distincte de celle des Pairs & qui avoient en leur particulier des prérogatives & immunitez précieuses, auxquelles les Lords ne pouvoient toucher, sans mettre en danger la constitution des Communes, & qu'enfin la liberté de celles d'Ecosse importoit extremement à celles d'Angleterre. Cet avis l'emporta de la grande pluralité des suffrages.

Autres sur l'election des Pairs de ce Roiaume.

Il y eut encore plus de difficultez par rapport à l'election des seize Pairs d'Ecosse. Le Duc de Queensbury, un d'entre eux, appellé au Parlement de la Grande Bretagne sous le titre Anglois de

† En 1685. ce point avoit été jugé par le Parlement d'Ecosse contre le fils ainé du Vicomte Tarbat & en 1689. contre le Lord Levingston.



de Duc de Douvres, prétendit avoir droit d'y paroitre aussi comme Pair Ecossois, puisqu'il avoit été élu en cette qualité, & à ce compte-là il auroit dû avoir deux voix. D'autres Lords d'Ecosse, qui étoient prisonniers dans le Château d'Edimbourg, soupçonnez d'avoir favorisé le Prétendant, avoient prêté serment à la Reine dans cette prison, entre les mains du Sherif de Lothian, & ils prétendoient sur ce fondement avoir eu droit de nommer les Représentans de la Pairie Ecossoise. Il y eut aussi quelques nominations qu'on attaqua, comme dépourvues des formalitez prescrites par les Loix d'Ecosse, & d'autres qu'on soutint être valables, quoique rejettées. ANNE. 1708.

Le Parlement de la Grande Bretagne examina tour à tour ces points. Le Duc de Queensbury fut débouté de sa demande. On délibéra d'avantage sur le fait des Lords d'Ecosse prisonniers. Plusieurs Seigneurs soutenoient que le Château d'Edimbourg n'etoit point de la jurisdiction des Sherifs & qu'ainsi un serment, rendu là entre leurs mains, n'etoit pas valable, outre que leur Cour, ainsi que toute autre, devoit être ouverte & libre, & non pas tenue dans une prison. On leur répondit que la Loi n'avoit point décidé cet article, que sa principale intention avoit été que chacun prêtât serment au Gouvernement, que les Lords prisonniers s'étoient conformez à cette intention, que ce n'étoit point leur faute qu'ils ne l'eussent pas fait avec plus de liberté, & qu'enfin ils ne devoient point perdre les privileges de la Pairie, pour n'avoir pû se rendre au Tribunal des Sherifs. Cet avis fut celui du plus grand nombre. Quant aux autres difficultez sur les elections, après des débats, qui durèrent plusieurs jours, l'election du Marquis de Lothian fut jugée non valable, & on ratifia au contraire celle du Marquis d'Annandale.

On proposa ensuite si les Membres de la Chambre qui avoient des emplois dans la Marine pouvoient y demeurer. L'affirmative l'emporta à la pluralité de cent quarante quatre voix contre cent trente sept. Au même tems on présenta une Adresse à la Reine pour la prier de faire savoir à la Chambre quel nombre d'hommes il falloit pour recruter les troupes de la Grande Bretagne, tant par mer que par terre. On la supplioit encore de faire communiquer un compte de l'argent que le dernier Parlement avoit accordé pour l'encouragement des troupes.

Affaire du Général Webb.

Le Général Webb, après l'action de Wynendael, où il s'étoit conduit avec tant de sagesse, étoit venu lui même en apporter la nouvelle à la Reine. On a voulu dire que le Duc de Marlborough lui avoit confié cette commission, afin de lui procurer une prompte & considérable récompense. Cette action & une vue si noble feroient effectivement dignes de l'équité d'un grand Capitaine. Mais la chose se passa d'une manière fort diffé-

ANNE. 1708. différente. Cardonnel, Secretaire du Duc, écrivant à la Reine le détail de l'action de Wynendael, en attribuoit l'honneur au Major Général Cadogan, Favori de son Maitre, qui ne s'y étoit seulement pas trouvé, & il ne nommoit pas même le Général Webb, dont la bonne conduite avoit tout fait. Les nouvelles publiques se chargèrent de cette lettre. Webb n'en fut pas pluſtôt inſtruit par ſes amis, qu'indigné de cette injuſtice, il quitte l'armée & ſe rend à Londres, où il préſente à la Reine un détail ſincere, que bientôt les Nouvelles publient. Le Parlement lui accorda une récompenſe eclattante. Sur la propoſition du Chevalier Thomas Hammer, les Communes conclurent que leur Orateur remercieroit ce digne Officier. Il ſe trouvoit alors dans leur Chambre. Il répondit à leur compliment avec une modeſtie, qui donna occaſion à un des Membres † de dire ces mots remarquables, *Je ne déſapprouve point la coutume, qui s'eſt introduite, depuis quelques années, de remercier les Généraux qui ont rendu des ſervices eclattans, ſur tout, quand ces actions de graces ſont reçues avec une modération auſſi aimable que ce digne Membre vient de recevoir les nôtres. Mais ce qu'on remarque avec dépit, c'eſt que certain Général, que non ſeulement les deux Chambres ont honoré de leurs remerciemens, mais à qui on a même accordé de grandes récompenſes, ne paroiſſe pas encore content.* Cette réflexion regardoit le Duc de Marlborough, & elle ne fut rien moins que la ſeule du même genre qu'on fit alors.

† *Guillaume Bromley.*

Du reſte le Parlement ſe prêta comme à l'ordinaire aux vues de la Reine. Il lui accorda deux cent vingt mille livres ſterling de ſurplus pour augmenter les Troupes & la ſupplia en même temps de ne pas ſouffrir que l'Angleterre fût la dupe de ſes Alliez. En conformité de ces repréſentations, la Princeſſe & les Hollandois firent faire les plus vives inſtances à la Diette de Ratisbonne, afin qu'on réglât de bonne heure le nombre des troupes & les moiens de s'en ſervir avec avantage. On convint que les Directeurs du College Electoral & du College des Princes mettroient pas écrit les points ſuivans, ſur quoi l'aſſemblée délibereroit. Que les Etats qui n'avoient pas fourni leur contingent pendant cette guerre ſeroient preſſez d'y ſatisfaire, & que, de la part de l'Empire, il leur ſeroit donné un terme de ſix ſemaines pour fournir les arrérages qu'ils devoient en hommes ou en argent. Qu'on ordonneroit la voie d'exécution à l'egard des Récuſans. Qu'on formeroit une armée de quatrevingt mille hommes ſur le Haut Rhin & qu'on en feroit la répartition ſur les Cercles de l'Empire. Qu'on tranſporteroit à Francfort une certaine quantité d'artillerie & de munitions de guerre. Qu'on emprunteroit un million de riſdales pour former une caiſſe militaire. La pluſpart des Princes & des Etats s'excuſèrent ſous différens prétextes. L'Empereur fut un des premiers

miers à donner ce mauvais exemple. A peine même délibéra-t-on sur les cinq articles qu'on vient de rapporter, & les choses allèrent leur train ordinaire, c'est à dire, fort lentement & fort imparfaitement. ANNE 1708.

L'invasion de l'Ecosse projettée par Louis XIV. avoit allarmé les vrais Anglois, ou, ce qui revient au même, tous ceux qui avoient eu part à la derniere révolution & qui depuis l'avoient approuvée. On se défioit un peu de la bonté de la Reine. L'avis, que lui avoit donné en mourant Guillaume III, de prendre garde que son penchant pour son frere ne lui devint funeste, faisoit craindre quelque chose de plus que de la bonté. Ce fut apparemment sur ces principes que, le treize Janvier, la Chambre Basse résolut d'un consentement unanime : Que la Reine seroit suppliée de faire communiquer à la Chambre un état de tout ce qui regardoit l'invasion de l'Ecosse projettée ci-devant, comme aussi des procédures faites là-dessus, sur tout contre le Lord Griffin & autres personnes prises en rebellion ouverte avec le Prétendant, les noms de ceux qui avoient été arrêtez sur des soupçons, les procédures faites contre eux, & en quel état de défense étoient alors & à présent les châteaux d'Edimbourg, de Dumbarton, de Sterling & la Garnison d'Inverlochy. 1709. Inquietudes des Whigs.

Peu de jours après, le Parlement étant assemblé & la Chambre Basse occupée à la lecture d'un projet, qu'on prétendoit devoir faciliter beaucoup les recrües, des gens inconnus distribuèrent à la porte de cette Chambre une feuille imprimée sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, où on entreprenoit de prouver qu'il étoit nécessaire d'abolir le *test sacramentel.* C'étoit une partie d'un Acte passé sous Charles II, par où il étoit ordonné que ceux qui feroient pourvûs de quelque charge, outre les sermens qu'ils préteroient avant d'entrer en exercice, seroient tenus de communier selon le rit de l'Eglise Anglicane. Cet écrit étoit un piége tendu au grand nombre de Whigs, qui étoient membres des Communes. En entrant dans les vues du livre & en abolissant cet usage, qui gênoit si fort les Puritains, par la nécessité où il les mettoit de pratiquer une cérémonie de Religion qu'ils n'approuvoient pas, & qui excluoit des charges les plus rigides d'entre eux, ils soulevoient l'Eglise Anglicane & lui fournissoient un spécieux prétexte de crier que l'Eglise étoit en danger. Si on prenoit le parti de conserver le test sacramentel, malgré les raisons exposées dans l'écrit, il étoit naturel que les disputes sur la conformité occasionnelle, qui avoient si fort altéré les Parlemens précédens, se réveillassent & produisissent les mêmes animositez dans celui-ci. La Chambre s'apperçut du piége & l'évita, en condamnant ce libelle au feu, sur la simple lecture, qui lui en fut faite le vingt-trois de Janvier, & en le qualifiant de téméraire, de séditieux & de scandaleux. Piége qu'on leur tend.

ANNE 1709.

Les Communes se font rendre compte de l'usage des subsides.

Il fut résolu le même jour qu'on demanderoit à la Reine les comptes des cinq cent mille livres sterlings accordées par le dernier Parlement pour augmenter les troupes de la Reine & celles du Duc de Savoie, pour remplir les traitez avec le Portugal & pour pousser la guerre avec vigueur jusqu'à l'entier recouvrement de la Monarchie d'Espagne. On demandoit encore un état des sommes destinées par le Parlement pour l'entretien des troupes en Portugal & en Espagne. On vouloit aussi prendre inspection des contracts pour ravitailler la flotte en Espagne & en Portugal pendant les trois dernieres années. L'exact & curieux Parlement ne s'en tint pas là. Huit jours après, il ordonna qu'on supplieroit la Reine de nommer les vaisseaux de guerre emploiez pour faire échouer le projet sur l'Ecosse. On demanda aussi les noms des Capitaines de ces vaisseaux, & sur tout de ceux qui étoient actuellement à Londres. Ce Parlement étoit bien intentionné. Mais par ses recherches il faisoit presque autant de peine que s'il eût été plein de mauvaise volonté. A tant de demandes il en ajouta une plus embarrassante. Les Communes prièrent qu'on leur communiquât les traitez ou accords faits au sujet des contributions. Cette demande intéressoit particulierement le Duc de Marlborough, qui, selon les apparences, ne laissoit aux Etats Généraux qu'une partie des contributions, qu'on tiroit du païs ennemi. Mais preuve qu'on n'en vouloit point à ce Général, c'est que le même jour, deux de Février, qu'on demandoit d'être mis au fait sur les contributions, il fut unanimement resolu que les Communes de la Grande Bretagne étant fort sensibles, non seulement aux grands & eminens services rendus par le Duc de Marlborough la campagne derniere, campagne si pleine de succès, si honorable à la Nation & si avantageuse à toute l'Europe ; mais aussi au zele infatigable dans lequel il persévéroit pour le service de la cause commune hors du Roiaume, pendant qu'il pourroit avec raison s'attendre d'être reçu ici avec de grandes marques d'honneur & de satisfaction, il seroit remercié de ses glorieuses actions par la Chambre & que l'Orateur lui envoïeroit ces remerciemens.

Discours du Lord Haversham.

Les Seigneurs étoient occupez à examiner l'état de la Nation Ecossoise par rapport à la derniere entreprise de la France & aux personnes accusées d'y avoir eu part. Cet examen causa de grands débats sur les procédures faites & sur les précautions prises & à prendre. Plusieurs Seigneurs firent des discours à cette occasion. Mais aucun n'en fit de si remarquable pour le sens & l'air de liberté que le Lord Haversham, déja fameux par plusieurs autres de même goût. Il dit „ qu'il pourroit paroitre à quelques-uns que c'étoit „ s'allarmer mal à propos & donner une marque de peu d'esprit, que „ de témoigner quelque crainte pour l'intérieur du Roiaume, pré„ sentement que Louis XIV. venoit de perdre Lille & d'abandonner „ Gand & Bruges. Mais qu'il ne falloit pas s'endormir là-dessus.

„ Que

„ Que ce Prince avoit fait de bien plus grandes pertes à Hochstet „ & à Ramillies, & qu'elles ne l'avoient pas empêché de faire l'été „ dernier une dangereuse tentative pour placer le Prétendant sur „ le Thrône de la Reine. Qu'on devoit considérer s'il étoit actu- „ ellement moins en état qu'alors de faire une pareille entreprise, „ s'il avoit moins de Vaisseaux, moins de Mariniers, moins de „ Soldats, & ce qui étoit encore plus important, s'il avoit moins „ de Partisans dans ce Roiaume. Car, ajoutoit-il, le petit nombre „ des vaisseaux avec quoi il a entrepris ce grand dessein fait assez „ connoitre qu'il se confioit moins sur ses propres forces que sur „ l'affection & sur le secours, qu'il croioit trouver dans ce Roiaume „ même & qu'on lui avoit sans doute promis. Que c'étoit là ce „ qu'il falloit approfondir, & qu'il s'étonnoit qu'on ne l'eût pas fait. „ Qu'à la vérité on avoit arrêté quelques personnes de considération, „ mais qu'on les avoit aussitôt relâchées & que quelques uns de ceux „ là étoient actuellement assis dans la la Chambre Haute. ANNE. 1709.

„ De là il prit occasion de parler des Ministres & de dire qu'il „ étoit impossible de rien donner à connoitre à la Reine, ou au „ Parlement, des fautes qui avoient été commises en toute cette affai- „ re, sans réfléchir en quelque maniere sur eux. Que si on vouloit „ appeller celà artifice ou malignité pour les détruire, il étoit à crain- „ dre qu'à l'avenir bien des choses concernant le service de sa Ma- „ jesté ne demeurassent cachées, & qu'une des principales intentions „ du Parlement ne fût frustrée, savoir celle d'empécher la trop gran- „ de autorité de ceux qui sont en place.

„ Il parla ensuite de la différence qu'il falloit faire entre les di- „ vers Habitans du Roiaume. Il dit que les Papistes, les Jacobi- „ tes & ceux qui refusoient de prêter les sermens étoient une partie „ séparée & divisée du reste de la Nation. Mais que les autres, „ quoiqu'ils eussent peutêtre des sentimens différens sur la Religion „ & sur la Politique, devoient tous être censez avoir pour but „ l'honneur & la prospérité de la Reine & de son Gouvernement. „ Que bien que dans les diverses communions il pût se rencontrer „ quelqu'un de coupable (car entre les Apotres mêmes qui n'é- „ toient que douze, il s'en trouva un Traitre, & c'étoit justement „ celui qui portoit la bourse) cependant ceux qui avoient prêté les „ sermens à la Reine devoient pour le moins être autant consi- „ derez que ceux qui avoient jusqu'ici refusé cette épreuve. Que ces „ personnes qui n'ont point voulu prêter les sermens étoient celles „ que la Reine avoit en vûe, lorsque dans sa harangue au dernier „ Parlement elle recommandoit de travailler avec soin & diligence „ à faire exécuter les loix contre les Papistes ; après avoir dit au- „ paravant que nous serions inexcusables, si l'entreprise faite sur no- „ tre Païs ne nous portoit pas à nous tenir sur nos gardes pour en „ empêcher de semblables à l'avenir.

ANNÉ. 1709. „ Il faut donc penser, continuoit-il, si le Roi des François n'a „ pas présentement de plus grandes raisons pour reprendre son dessein qu'il n'en avoit quand il l'a formé la premiere fois, puisque „ de tout ce grand nombre d'amis, qu'il avoit parmi les Habitans „ de la Grande Bretagne, il n'en voit aucun puni ou découvert, „ & que même on n'a emploïé pour les découvrir, ni les promesses du pardon, ni celles des récompenses, qui étoient les „ moiens les plus efficaces & les plus usitez en telles rencontres.

„ Que la banque de Londres, cette colomne principale & du „ Gouvernement & du Commerce, prête à tomber au seul bruit „ de son invasion, & à peine rétablie présentement de la rude secousse qu'elle souffrit alors, pouvoit lui être aussi d'un grand „ encouragement, de même que le chetif état de défense où se „ trouva l'Ecosse dans le tems de son entreprise, quoiqu'on en „ eût été averti auparavant. Enfin qu'on devoit bien prendre „ garde que les grands services des uns n'empêchassent point de rechercher les fautes des autres, & qu'ainsi on devoit prier la Reine de faire connoître à la Chambre en quel tems elle avoit reçu le „ premier avis du dessein de la décente en Ecosse, quels ordres „ furent donnez pour l'empêcher & quelle augmentation de troupes on y avoit faite depuis ".

On prie la Reine de se remarier.

Ces examens du Parlement furent interrompus par un soin qui lui parut encore plus important. La Reine, peu après la mort de son Epoux le Prince George de Dannemarck, avoit ordonné qu'on retranchât du formulaire des prieres communes ces paroles, *& afin que ces bénédictions puissent s'étendre à la postérité, nous te prions de rendre la Reine heureuse mere d'enfans, qui, étant elevez dans la veritable foi & dans la crainte de ton nom, puissent lui succéder au gouvernement de ces Roiaumes.* Ce retranchement fit juger que la Reine étoit résolue de ne se point remarier. On en fut fort inquiet, on crut qu'il falloit la détourner de cette résolution, qu'après tout elle étoit encore en âge de pouvoir espérer des enfans. On agita même cette espece de question dans la Chambre des Communes. Un des Membres fit un discours sur ce sujet. Il y expliqua combien il seroit avantageux à la Nation d'avoir un Successeur à la Couronne, qui fût né de la Reine, sans aller chercher des Princes etrangers, quelque merite qu'ils pussent avoir. La conclusion de ce discours, qui ne devoit guéres plaire à la Maison d'Hanover, fut qu'il seroit à propos de prier la Reine d'appaiser sa douleur & de ne pas renoncer à un second mariage. Le Lord Lumley, fils du Comte de Scarborough, appuia cet avis de toute son éloquence, & fut suivi du plus grand nombre. La Chambre Haute l'adopta & se joignit pour faire cette priere à la Reine.

„ Madame, étant véritablement & profondément touchez des „ gran-

„ grandes & nombreuſes bénédictions que nous avons obtenues, pendant le regne glorieux de votre Majeſté, nous jugeons avec beaucoup d'humilité que nous nous ferions un tort irréparable & à tout le Roiaume, ſi nous négligions de faire nos derniers efforts pour faire paſſer ces bénédictions aux ſiecles à venir. C'eſt pourquoi nous venons avec des cœurs remplis de la plus profonde humilité & obéiſſance pour la perſonne de votre Majeſté la prier très-humblement que, ſuivant les vœux ardens & les profondes ſupplications de vos Sujets, elle ne ſe laiſſe pas ſi fort aller à ſa juſte douleur qu'elle en perde la penſée d'un ſecond mariage. ANNE. 1709.

„ Celà cauſeroit une joie inexprimable à votre Peuple, qui ne ceſſeroit de préſenter à Dieu ſes prieres les plus ardentes pour le ſupplier de benir votre Majeſté d'une poſtérité Roiale, étant tous dans le ſentiment unanime qu'on ne peut ſouhaiter un plus grand bonheur pour votre Roiaume que celui de pouvoir vivre longtems eux & leurs enfans ſous la douce & gracieuſe régence de votre Majeſté & de ſes Décendans".

La Reine répondit à cette gracieuſe Adreſſe de la manière la plus obligeante. „ Les témoignages réïterez d'affection envers ma perſonne & mon gouvernement, dit cette Princeſſe, que je reçoi des deux Chambres du Parlement, ne peuvent que m'être fort agréables. Le ſoin que j'ai pris de pourvoir à la Succeſſion de la Couronne dans la ligne proteſtante ſera toujours une preuve que je n'ai rien plus à cœur que le bonheur futur de ce Roiaume. Le ſujet de cette Adreſſe eſt d'une telle nature, que je ſuis perſuadée que vous n'attendez pas de moi une réponſe préciſe".

Après ces ſoins extraordinaires, le Parlement reprit celui des affaires publiques. A la réünion tout n'avoit été ni réglé, ni prévu. L'invaſion de l'Ecoſſe donna lieu à faire un reglement par rapport aux Loix qui regardoient la punition des crimes de haute trahiſon. Il fut ſtatué qu'elles ſeroient les mêmes dans les Roiaumes unis.

Les beſoins de l'Etat augmentant, on remarqua que le produit des douanes étoit fort diminué par la déſenſe d'entrer des vins de France. La Reine fut ſuppliée de la lever. L'Ambaſſadeur de Portugal voulut s'y oppoſer, ſous prétexte que cette permiſſion ſeroit contre les Traitez faits avec cette Couronne. On jugea ſon oppoſition mal fondée, & la permiſſion fut accordée.

Emprunt conſidérable à la Banque.

Les mêmes beſoins déterminèrent les Communes à écouter favorablement les propoſitions de la Banque d'Angleterre. Ses privileges devoient expirer en mille ſept cent onze. On fit entendre aux Directeurs & aux principaux Intéreſſez qu'ils feroient bien de penſer à en demander la prolongation, & que les circonſtances préſentes étoient les plus favorables qui ſe puſſent trouver. Ils s'aſſem-

ANNE. 1709. ſemblèrent le quinze Février & réſolurent de demander cette prolongation pour vingt & un ans. Ils offrirent de prêter quatre cent mille livres ſterling à ſix pour cent; de faire circuler deux millions cinq cent mille livres ſterling de billets de l'Echiquier, qui porteroient trois pour cent d'interêts, à condition qu'on lui feroit bon cinquante trois mille livres ſterling pour les deux années & demi qui lui reſtoient de ſon ancien privilege; qu'elle retireroit les dix-ſept mille livres ſterling d'anciens billets de l'Echiquier à quatre & demi pour cent, mais qu'on lui en alloueroit ſix; qu'elle ouvriroit ſes livres pour admettre de nouvelles ſouſcriptions juſqu'à la concurrence de deux millions deux cent mille livres; que le capital ſeroit eſtimé à quinze pour cent, de ſorte que toutes les perſonnes qui ſouſcriroient pour cent livres ſterling par exemple, en paieroient cent quinze Ces offres furent acceptées, les conditions auxquelles on les faiſoit accordées, & on preſenta à ce ſujet à la Reine une Adreſſe, qui ne pouvoit manquer d'être bien reçue, puiſqu'il s'agiſſoit d'une ſomme ſi conſidérable d'argent comptant.

Les dettes de la Nation augmentoient, pour ainſi dire, à proportion des grands efforts qu'elle faiſoit pour n'en point contracter. A la mort du Grand-Amiral, Epoux de la Reine, il s'étoit trouvé que l'Amirauté devoit quatre ou cinq millions ſterling. Ces dettes avoient donné l'envie au Parlement d'examiner l'uſage qu'on avoit fait des ſubſides accordez avec une eſpèce de profuſion. C'étoit là la ſource de ces Adreſſes déſagréables dont on a parlé. On y revint encore avec moins de ménagement. Le vingt-trois de Fevrier, on mit par devant les Communes, comme elles l'avoient ſouhaité, les papiers & les comptes qui concernoient l'argent paié en Ecoſſe pour l'équivalent. L'onzieme Mars, on demanda la communication d'un compte de l'argent public, paié par ceux qui l'avoient reçu depuis le commencement de la guerre préſente, auſſi bien que les détails des procédures faites contre ceux qui n'avoient pas rendu leurs comptes. On demanda auſſi à la Reine un état des penſions qu'elle donnoit pour des ſervices ſecrets. Enfin on voulut ſavoir en quelle ſorte de monnoie les troupes au ſervice d'Angleterre étoient paiées & quelle étoit la proportion de cette monnoie avec la monnoie Angloiſe. Ces attentions & ces examens furent inutiles pour le fonds des choſes qui continuèrent ſur le même pié. Mais c'étoient des ſignes que les dépenſes commençoient à devenir bien à charge, & qu'on n'auroit point été fâché de voir enfin la paix ſuccéder à une guerre ſi fatiguante & ſi pernicieuſe même aux vainqueurs. Ces recherches marquoient encore que les ſources des ſubſides commençoient à tarir & que bien-tôt elles feroient à ſec. C'eſt aſſez l'ordinaire des grands Seigneurs. Ils ne penſent gueres à examiner la conduite de leurs Intendans, que lorſque le déſordre de leurs affaires & la multitude de leurs Créanciers les mettent dans la néceſſité de le faire.

De-

ANNE 1709.

Les Protestans Etrangers naturalisez.

Depuis la cassation de l'Edit de Nantes, si fatale à la France par la diminution du commerce, par la perte d'une infinité de bons Sujets, par le transport des Arts chez ses Voisins, l'Angleterre étoit pleine de Protestans François. On les y avoit reçus avec charité, mais avec bien plus de reserve que dans les Provinces-Unies & dans les Etats de Brandebourg & de Prusse. Ils avoient pourtant rendu tous les services dont ils étoient capables, & les Anglois mêmes n'avoient pas montré une valeur plus determinée & plus animée contre la France que celle de ces Réfugiez. Exclus pour jamais de leur Patrie, ils souhaitoient avec raison d'en retrouver une autre & de perdre enfin la qualité d'Etrangers, presque toujours odieuse & méprisée, en s'incorporant au Peuple chez qui ils avoient crû devoir chercher un azyle contre la persécution, que la fausse piété & la cruelle politique de certaines gens avoit allumée contre eux. Il y avoit long-tems qu'ils poursuivoient des lettres de naturalisation, sans les pouvoir obtenir. Ce Parlement, où dominoient les Whigs, qui avoient pour maxime de favoriser les Protestans étrangers, leur accorda ce qu'ils souhaitoient. Wortley Montague en fit la proposition. Elle choqua grand nombre de personnes & ne passa qu'après bien des oppositions.

Les Opposans, c'est-à-dire, les Torys & les Anglicans rigides, alléguoient que ce grand nombre d'Etrangers étoit à craindre pour le Gouvernement. Que ces gens aiant le droit de donner leurs suffrages dans l'élection des Membres du Parlement, d'être choisis eux-mêmes, de posséder toute sorte d'emplois, ils supplanteroient les Naturels du païs. Que retenant toujours de l'inclination pour leur Patrie & pour leur Prince, ils pourroient en tems de guerre causer du trouble dans l'Etat, faire le métier d'Espions, s'assembler même & se déclarer hautement ennemis.

On repliqua que la puissance d'une Nation consiste dans la multitude de ceux qui la composent, & que l'exemple de la Hollande & du Brandebourg, dont le commerce & les revenus s'étoient considérablement augmentez, depuis que les François Réfugiez s'y étoient établis, suffisoit pour montrer l'utilité de ce Bill. On ajouta que ces Refugiez s'étoient montrez aussi zélez au tems de la révolution que les Anglois mêmes. Qu'ils avoient servi à soutenir le crédit du Roiaume, en mettant leur argent dans les fonds publics, où ils avoient plus de deux millions sterling. Qu'ils avoient toûjours eu un attachement sincere pour l'Etat, qu'ils en avoient donné des preuves dans toutes les professions où ils s'étoient trouvé engagez, qu'on ne pouvoit ignorer, ni contester le zéle, la conduite, la bravoure de ceux qui étoient dans les armes. A toutes ces raisons on pouvoit ajouter qu'aucun Réfugié François ne s'étoit trouvé mélé dans aucune affaire d'Etat.

Les Torys, voiant qu'ils ne pourroient l'emporter & que le grand

ANNE. 1709.

grand nombre se laissoit emporter aux bonnes raisons, tâchèrent d'embarrasser dans l'exécution & de restraindre cette faveur. Ils firent intervenir la ville de Londres, dont les Avocats furent introduits dans la Chambre. Ils représentèrent qu'en vertu d'une Chartre accordée par Edouard IV. & confirmée par Henri VIII, la ville de Londres avoit un certain droit, nommé Scavage, sur les marchandises que les Marchands étrangers faisoient entrer, & que ce droit étoit actuellement affermé neuf cent livres sterling, dont le Bill en question la priveroit presque entierement. Plusieurs Bourgeois & Artisans présentèrent aussi une requête contre la naturalisation. Ils y disoient que les Ouvriers & Artisans étrangers travailleroient à meilleur marché qu'eux, & que, si on les naturalisoit, ils ruineroient les véritables Anglois. On remédia à l'inconvénient proposé par les Avocats de la ville de Londres, & on n'eut aucun égard à la requête des Ouvriers, qui effectivement n'en méritoit aucun, puisque la multitude des Artisans fait naitre parmi eux l'émulation à perfectionner leurs ouvrages & les empêche de rançonner ceux qui ont besoin de leurs services. Ces démarches inutiles engagèrent à proposer que, du moins dans le Bill de la naturalisation des Protestans étrangers, on mît une clause, qui les obligeroit de communier à la manière Anglicane, pour marquer quelque conformité avec l'Eglise dominante & seule autorisée par les loix, les autres n'étant que tolérées. On alla aux voix. Il y en eut cent quatrevingt neuf pour la négative contre cent soixante pour l'affirmative. Cette affaire fut absolument conclue le dixhuit de Mars à la pluralité de cent trois voix contre soixante & dix-sept. Par ce Bill il étoit permis de communier comme on voudroit, ou bien à la manière de l'Eglise Anglicane, ou à la maniere des Luthériens, ou enfin selon l'usage des Eglises Réformées Calvinistes. On ne sera pas fâché de voir ici l'abrégé d'un Bill aussi sage & aussi utile que la cassation de l'Edit de Nantes avoit été peu raisonnable en elle-même & dommageable à la France.

Abrégé du Bill de naturalisation.

Sa Majesté de l'avis de son Parlement a déclaré que l'augmentation des Sujets est un moien pour accroître les richesses & la force d'une Nation, & que plusieurs Etrangers de la Religion Protestante & Réformée, considérant l'heureuse constitution du Gouvernement, seroient induits de se transporter ici avec leurs biens, s'ils pouvoient avoir part aux avantages & privileges dont les Sujets naturels jouissent. Que toutes les personnes nées hors des Domaines de l'obéissance de la Reine, ses Héritiers ou Successeurs, qui prêteront le serment de fidélité & souscriront la déclaration contenue dans l'Acte passé la sixieme année du Regne de Sa Majesté, qui regle l'élection des seize Pairs d'Ecosse, seront censées être nées Sujets de Sa Majesté à tous égards, comme si elles étoient nées dans le Roiaume. Qu'aucune personne ne sera naturalisée en vertu de cet Acte, à moins

moins qu'elle n'ait reçu le Sacrement de la communion dans quelque Eglise Protestante ou Réformée de la Grande-Bretagne, trois mois avant que de prêter les sermens, & en produisant un certificat qu'elle aura communié. Que les enfans de tous les Sujets naturels, nez hors des Domaines de la Reine, seront tenus & censez nez naturels Sujets de ce Roiaume. Et que toutes personnes nées hors des Domaines de l'obéissance de Sa Majesté, qui se qualifieront en Irlande, de la même maniere que dans la Grande-Bretagne, seront regardées comme nez Sujets de la Reine. Cette latitude accordée pour la Communion ne devoit guères plaire aux Anglicans zélez. Mais comme on avoit décidé que l'Eglise n'étoit point en danger, ils n'avoient rien à dire. ANNE. 1709.

Cette affaire finie, on revint à celle des dettes & des subsides. La Reine fut suppliée par une Adresse du quatre Avril de faire communiquer à la Chambre les comptes des sommes accordées à Sa Majesté depuis son avenement à la Couronne, & de quelle maniere cet argent s'étoit trouvé court. A cette question on en ajouta une autre, savoir, que les principaux Commissaires de la flotte communiquassent les raisons, pour lesquelles les dettes de la flotte avoient si fort augmenté. L'embarras où se trouvoient les Communes, par rapport aux grandes dettes de la Nation contractées par le Gouvernement, malgré l'abondance des subsides accordez, n'empêcha point cet illustre Corps de donner des marques d'une compassion généreuse & éclairée. Quoiqu'on l'eût dissimulé dans le tems, la Colonie de Saint Christophle avoit été absolument ruinée par les François, jusqu'au point que les Colons jusqu'aux femmes & aux enfans etoient tous prisonniers de guerre. Il s'agissoit de les rétablir dans leurs Plantations. Le Parlement consentit de donner à la Reine pour cette bonne œuvre cent cinquante-quatre mille livres sterling. Aumône considérable & digne de la générosité de ceux qui la faisoient.

Le Duc de Marlborough remercié par le Parlement.

Le Duc de Marlborough, incapable de goûter les douceurs du repos, quand il s'agissoit de sa gloire, de l'avantage de sa patrie, & de la liberté de l'Europe, ne revint à Londres que le douze de Mars, encore n'y vint-il que pour en repartir bien-tôt. Le peu de séjour qu'il devoit y faire fit qu'on se pressa de lui témoigner la reconnoissance & l'admiration qu'inspiroient ses grandes actions. Dès qu'il parut à la Chambre Haute, le Grand Chancelier le harangua en ces termes. „ Mylord Duc de Marlborough, je suis „ honoré de nouveau des ordres de cette Chambre, pour vous pré- „ senter ses remerciemens aussi unanimes que sincères, à l'occasion „ des grands & signalez services que vous avez rendus dans cette „ derniere campagne à Sa Majesté, à ses Roiaumes, & à tous „ ses Alliez en général. La derniere fois que j'obéïs à un ordre „ pa-

ANNE. 1709. „ pareil à celui-ci, je ne pûs m'empêcher de conclure de vos succès passez que nous avions tout sujet d'attendre que vous ne „ manqueriez pas d'en tirer de nouveaux avantages. Qu'il me „ soit donc permis de vous féliciter de ce que nos espérances „ que je croiois très-bien fondées, ont eu leur plein & entier accomplissement. Je me flatte même que je ne passerai point les „ bornes de ma commission, si, venant à réfléchir sur les grandes „ choses que vous avez faites pour nous, je ne puis finir sans reconnoitre avec un cœur plein de gratitude que la Providence de „ Dieu vous a suscité, pour nous procurer tous ces avantages dans une „ conjoncture si délicate & lorsque nous en avions tant de besoin ".

Le Duc pénétré de la justice que la Chambre lui faisoit, dit ingénument un de ses Panégyristes, répondit: „ Vous me ferez, „ Mylords, la justice de croire, si je ne me trompe, qu'il y a „ très-peu de choses au monde, qui pussent me donner plus de joie „ que la favorable approbation de mes services par cette Chambre. Qu'il me soit aussi permis de vous assurer que je ferai toute ma vie de nouveaux efforts, pour mériter l'avantageuse opinion que vous avez de moi ".

Ce n'étoient pas tant les préparatifs de la campagne, qui alloit bientôt s'ouvrir, qui l'avoient arrêté à la Haie depuis la prise de Gand, que la crainte qu'il avoit, aussi-bien que le Prince Eugene, que les Hollandois extrêmement fatiguez de la guerre ne donnassent dans le projet d'une paix insidieuse, que la France présentoit. Comme il avoit réüssi à éclairer les Etats Généraux sur l'insuffisance & le captieux des offres de Louis XIV, il vint en Angleterre apporter les mêmes lumieres à sa Souveraine. La déroute d'Oudenarde, la prise de Lille, la famine dans le Roiaume, les finances épuisées, les mécontentemens du Peuple, les brouilleries de la Cour, tout avoit abbatu le courage des François & mis leur Souverain dans la nécessité de demander la paix & d'offrir pour l'obtenir des conditions qui paroissoient proportionnées à sa triste situation & aux succès de la grande Alliance. L'Envoié du Duc de Holstein Gottorp se chargea de faire de sa part quelques propositions aux Etats Généraux. Elles parurent avantageuses, & Leurs Hautes Puissances témoignèrent qu'elles recevroient ceux qui viendroient de la part de Louis XIV en Hollande.

La France cherche la paix. Le President Rouillé vint d'abord à Anvers, où il eut quelques conférences avec les Députez Buys & Van der Dussen. Ensuite il vint à la Haie. Les Confédérez firent leurs demandes. Quelque exorbitantes qu'elles fussent, la France les accepta pour la plûpart, & parce qu'on ne doutoit pas que les Alliez ne fissent quelque modération, le Marquis de Torcy, Secretaire d'Etat, fut envoié pour conclure le Traité. Cette Cour s'étoit flattée, faute de connoi-

noître le caractere & les intérêts des Ames de la grande Alliance. On tint ferme, encouragé qu'on étoit par les deux Généraux, &, loin d'adoucir, on augmenta la rigueur des demandes. De sorte qu'ils eurent la satisfaction de se revoir à la tète des armées, place qu'ils remplissoient si bien qu'ils ne pouvoient se résoudre à l'abandonner. Je ne prétend pas les blâmer de leur conduite. Il auroit fallu une vertu plus qu'héroïque pour qu'ils préférassent le repos au personnage distingué qu'ils faisoient à la guerre. Mais je ne puis comprendre comment pour ménager la paix on se confioit à eux. Anne. 1709.

Les conditions proposées & presque toutes acceptées par un Roi, que ses Sujets avoient presque divinisé, en lui prodiguant les titres dont l'Antiquité profane flattoit ses Héros, sont des monumens trop glorieux des victoires de l'Angleterre sur son ancienne Ennemie, pour qu'on les omette, sous prétexte de leur longueur, d'autant plus que sans les connoître il est difficile de bien juger des intrigues & des evenemens, que nous aurons à développer dans la suite & presque jusqu'à la fin de ce Regne. Articles préliminaires.

„ On procedera incessamment à faire une bonne, ferme & durable paix entre Sa Majesté Imperiale & tous ses Alliez, spécialement le Roiaume de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies d'une part, & de l'autre entre Sa Majesté Très-Chretienne & ses Alliez. Article I.

„ Et pour parvenir au plûtôt à ce but si salutaire & en jouir à présent autant qu'il sera possible, on est convenu des articles preliminaires, qui doivent servir de fondemens aux Traitez de la Paix générale. II.

„ En considération & en conséquence de la bonne paix & réunion sincere de toutes parts, le Roi Très-Chretien reconnoitra dès à présent publiquement & authentiquement, comme aussi après dans les Traitez de paix à faire, le Roi Charles III en qualité de Roi d'Espagne, des Indes, de Naples & de Sicile & généralement de tous les Etats & Dépendances compris sous le nom de la Monarchie Espagnole, en quelque Partie du Monde qu'ils soient situez, à la reserve de ce qui doit être donné à la Couronne de Portugal & au Duc de Savoie, suivant les Traitez faits entre les Hauts Alliez & de la barriere que ledit Charles III doit faire tenir auxdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies dans les Païs-Bas, selon la teneur de la grande Alliance de l'année mille sept cent un. III.

„ Et d'autant que le Duc d'Anjou est présentement en possession d'une grande partie des Roiaumes d'Espagne, des côtes de Toscane, des Indes & d'une partie des Païs-Bas, il a été réciproquement convenu, que pour assurer l'exécution desdits articles & des Traitez à faire & à achever, dans l'espace de deux IV.

ANNE. 1709. „ mois à commencer du premier du mois de Juin prochain, s'il „ est possible, Sa Majesté Très-Chretienne fera ensorte que dans „ ce même terme le Roiaume de Sicile soit remis à Sa Majesté Catholique Charles III. & le dit Duc sortira en pleine sûreté & liberté de l'etendue des Roiaumes d'Espagne avec son Epouse, les „ Princes ses enfans, leurs effets & généralement toutes les personnes qui voudront les suivre, en sorte que, si le dit terme finit „ sans que le dit Duc d'Anjou consente à l'exécution de la présente „ convention, le Roi Trés-Chretien & les Princes & Etats stipulants „ prendront de concert les mesures convenables pour en assûrer „ l'entier effet, & que toute l'Europe par l'accomplissement desdits „ traitez de Paix jouisse incessamment d'une parfaite tranquillité.

V. „ Pour en avancer l'etablissement, sa Majesté très-Chretienne retirera dans le terme desdits deux mois les troupes & les Officiers qu'elle a présentement en Espagne & aussi celles qui se „ trouvent dans le Roiaume de Sicile, aussi bien que dans les autres Païs & Etats dépendans de la dite Monarchie d'Espagne, „ en Europe & aux Indes, aussitôt qu'il sera possible, promettant „ en foi & parole de Roi de n'envoier desormais au Duc d'Anjou, „ s'il refuse d'y acquiescer, ni à ses adherants, aucun secours, „ soit de troupes, artillerie, munitions de guerre ou d'argent, directement ou indirectement.

VI. „ La Monarchie d'Espagne demeurera en son entier dans la „ maison d'Autriche de la maniere qu'il a été dit ci-dessus, sans „ qu'aucune de ses parties puisse en être jamais démembrée, ni la „ dite Monarchie en tout ni en partie être unie à celle de France, „ ni qu'un seul & même Roi, ni un Prince de la maison de France, „ en devienne le Souverain, de quelque maniere que ce soit, par „ testament, appels, succession, conventions matrimoniales, dons, „ ventes, contracts, ou autres voies telles qu'elles puissent être, ni „ que le Prince qui regnera en France, ni un Prince de la maison „ de France, puisse jamais regner aussi en Espagne, ni acquerir „ dans l'étendue de la dite Monarchie aucunes villes fortes, places „ ou païs dans aucune partie d'icelle, principalement dans les Païs-Bas, en vertu d'aucuns dons, ventes, echanges, conventions matrimoniales, héréditez, appels, succession par testament ou *ab intestato*, de quelque sorte & maniere que ce puisse être, tant pour „ lui que pour les Princes ses enfans & freres, leurs héritiers & „ décendans.

VII. „ Que la France ne pourra jamais se rendre maitresse des „ Indes Espagnoles, ni envoier des vaisseaux pour y commercer „ sous quelque prétexte que ce soit.

VIII. „ Sa Majesté très-Chretienne voulant donner des marques certaines du dessein qu'elle a de maintenir une paix ferme & stable, & „ faire cesser tout ombrage de desseins contraires, consent à remettre „ à

„ à sa Majesté Impériale la ville & citadelle de Strasbourg dans l'état ANNE.
„ où elles se trouvent présentement, avec le fort de Kell & ses dé- 1709.
„ pendances situées des deux côtez du Rhin, sans aucune répéti-
„ tion de frais ou dépenses, sous quelque prétexte que ce soit, avec
„ cent pieces de canon de bronze de différens calibres, savoir cin-
„ quante pieces de vingt-quatre & de douze livres de bale, cin-
„ quante de huit & de quatre livres, des munitions à proportion,
„ pour être rétablie dans les prérogatives & privileges dont elle
„ jouissoit avant que d'être sous la domination de sa Majesté très-
„ Chretienne, laquelle ville de Strasbourg & forts seront eva-
„ cuez aussitôt après les ratifications de l'Empereur & de l'Empire
„ qui seront echangées à la Haïe, & qu'il comparoitra aux portes
„ de la dite ville de Strasbourg & forts quelqu'un muni d'un plein
„ pouvoir de sa Majesté Imperiale & de l'Empire, selon la for-
„ me accoutumée, pour en prendre possession.

„ Que la ville de Brisac avec son territoire soit evacuée par IX.
„ sa Majesté très-Chretienne & remise par elle à sa Majesté Impe-
„ riale & à la maison d'Autriche avec tous les canons, artillerie,
„ munitions de guerre qui s'y trouveront à la fin de Juin au plus
„ tard, pour en joüir desormais en toute propriété, ainsi que sa
„ Majesté Imperiale en a joüi & dû joüir en exécution du traité de
„ Paix de Ryswick.

„ Sa Majesté très-Chretienne possédera desormais l'Alsace X.
„ dans le sens litteral du Traité de Westphalie, en sorte qu'elle se
„ contentera du droit de préfecture sur les dix villes impériales de
„ la dite Alsace, sans pouvoir néanmoins étendre ce droit au
„ préjudice des prérogatives, droits & privileges qui leur compe-
„ tent, comme aux autres villes libres de l'Empire, pour en jouir
„ aussi bien que des prérogatives, revenus & domaines, ainsi que
„ sa Majesté a dû jouir lors de la conclusion du dit traité, devant
„ aussi être remises les fortifications des dites villes au même état
„ qu'elles étoient alors; excepté toutesfois la ville de Landau,
„ dont la possession & propriété appartiendront pour toujours à sa
„ Majesté Impériale & à l'Empire, avec faculté de démolir la dite
„ place, s'il est jugé à propos par l'Empereur & l'Empire.

„ Qu'en conséquence du dit Traité de Westphalie, sa dite XI.
„ Majesté Très-Chretienne fera démolir dans le tems convenu, à
„ ses dépens, les forteresses qu'elle a présentement sur le Rhin de-
„ puis Basle, jusqu'à Philipsbourg, nommément Huninghen, le
„ neuf Brisac & le Fort Louis avec tous les ouvrages & dépendan-
„ ces du dit fort, tant en deçà qu'au delà du Rhin, sans que ja-
„ mais on puisse le rétablir.

„ Que la ville & forteresse de Rhinfeltz avec ce qui en dé- XII.
„ pend demeurera au Landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce
„ qu'il en soit convenu autrement.

ANNE. 1709. XIII. „ La Reine de la Grande Bretagne & les Etats Généraux „ soutenant que la clause inserée dans l'Article quatre du traité de „ Ryswick touchant la Religion est contre la teneur du traité de „ Westphalie & que conséquemment elle devroit être révoquée, il a „ été trouvé bon que cette affaire fut remise à la négociation de la „ paix générale.

XIV. „ Quant à la Grande Bretagne, sa Majesté Très-Chretienne „ ne reconnoitra dès à présent & dans la négociation du traité de „ Paix la Reine de la Grande Bretagne en cette qualité.

XV. „ Sa Majesté reconnoitra aussi la Succession à la Couronne de „ la Grande Bretagne dans la Ligne Protestante, ainsi qu'elle est „ établie par les Actes du Parlement.

XVI. „ Le Roi Très-Chretien cedera à la Couronne de la Gran- „ de Bretagne ce que la France possede dans l'Isle de Terre Neu- „ ve, & on restituera de la part de la Reine de la Grande Bretagne „ aussi bien que de la part de sa Majesté Très-Chretienne tous les „ Païs, Isles, Forteresses & Colonies, que les armes de l'un & de „ l'autre côté ont occupez depuis la présente guerre, en quelque „ lieu des Indes qu'ils soient situez.

XVII. „ Sa dite Majesté promet de faire raser toutes les fortifica- „ tions de la ville de Dunkerque, du port & des rysbans, & ce „ qui en pourroit dépendre, à ses dépens, sans exception, en for- „ te que la moitié des dites fortifications soit rasée & la moitié du „ port comblée dans deux mois, & l'autre moitié des fortifications „ rasée, aussi bien que l'autre moitié du port comblée dans deux „ autres mois, le tout à la satisfaction de la Reine de la Grande „ Bretagne & des Etats Généraux; sans qu'il soit permis de rétablir „ ces fortifications & de rendre le port navigable à jamais, ni direc- „ tement, ni indirectement.

XVIII. „ La Personne qui prétend être Roi de la Grande Bretagne, „ aiant desiré de sortir hors du Roiaume de France & de pré- „ venir la demande que la Reine de la Grande Bretagne & la Na- „ tion Britannique ont faite, se retirera en tel Païs & de telle ma- „ niere que par le prochain Traité de Paix il sera convenu.

XIX. „ Dans la négociation principale du Traité à faire on tâ- „ chera de convenir d'un Traité de Commerce avec la Grande „ Bretagne.

XX. „ A l'égard du Roi de Portugal, sa Majesté Très-Chre- „ tienne consentira qu'il jouisse de tous les avantages établis en sa „ faveur par le Traite fait entre lui & les Alliez.

XXI. „ Sa Majesté reconnoitra le Roi de Prusse en cette qualité & „ promettra de ne le point troubler dans la possession de la Prin- „ cipauté de Neufchatel & du Comté de Valengin.

XXII. „ Et quant aux Seigneurs Etats Généraux, sa Majesté leur „ cedera dans les termes les plus précis qu'il conviendra les

„ pla-

„ places de Furnes & Furner-Ambaght, le Fort de Knok y com- ANNE. 1709.
„ pris, Menin avec sa Verge, Ypres avec sa Chatellenie & ses dé-
„ pendances, qui seront desormais Bailleux, Warneton, Commi-
„ nes, Werwick, Popperinghen & ce qui dépend des lieux ci-
„ dessus exprimez, (la Ville & Chatellenie de Cassel demeureront à
„ sa Majesté Très-Chretienne,) Lille avec sa Chatelenie (à l'excep-
„ tion de la Ville & Gouvernance de Douay) Tournay, Condé &
„ Maubenge avec toutes leurs dépendances, le tout en l'état que
„ sont à présent lesdites places, spécialement avec les canons, artil-
„ lerie, munitions de guerre qui s'y trouvent, pour aussi servir de
„ barriere avec le reste des Païs-Bas Espagnols auxdits Seigneurs E-
„ tats Généraux, bien entendu que, s'il y a un magazin général
„ à Tournay, on conviendra de la quantité & qualité d'artillerie &
„ de munitions qui seront laissez dans la dite place.

„ Sa Majesté Très-Chretienne rendra aussi toutes les vil- XXIII.
„ les, forts & places qu'elle aura occupez dans les Païs-Bas Es-
„ pagnols, dans l'état qu'ils sont présentement avec leurs canons,
„ artillerie . . . le tout sous condition expresse que la Religion Ca-
„ tholique sera maintenue dans toutes les dites places rendues, hors-
„ mis que les garnisons de l'Etat pourront exercer leur religion.

„ Sa Majesté Très-Chretienne promet de ne faire sortir XXIV.
„ dès à présent, ni canons, ni artillerie, ni munitions de guerre
„ des villes & forts qui devront être rendus & cédez en vertu de
„ ces Articles.

„ Sa Majesté accordera aux dits Seigneurs Etats Géné- XXV.
„ raux touchant leur commerce ce qui est stipulé par le Traité de
„ Ryswick & le Tarif de de mille six cent soixante & quatre,
„ la suppression des Tarifs faits depuis la Révocation de tous
„ edits, déclarations & arrêts postérieurs contraires au dit Tarif de
„ l'an mille six cent soixante & quatre, & aussi l'annullation du Tarif
„ fait entre la France & lesdits Seigneurs Etats Généraux le vingt
„ neuf de Mai l'an mil six cent nonante-neuf, de sorte qu'il
„ n'y aura que le Tarif du dixhuit de Septembre de l'année mille six
„ cent soixante-quatre qui aura lieu à leur égard: ensemble l'e-
„ xemption de cinquante sols par tonneau, sur les vaisseaux Hol-
„ landois trafiquant dans les ports de France.

„ Sa Majesté reconnoitra lors de la signature des Traitez de XXVI.
„ paix le neuvieme Electorat erigé en faveur de son Altesse Electo-
„ rale d'Hanover, de Brunswick & Lunebourg.

„ Le Duc de Savoie sera remis en possession du Duché de Savoie, XXVII.
„ du Comté de Nice & de tous les lieux & païs qui lui appartien-
„ nent héréditairement & que les armées de sa Majesté auront oc-
„ cupez pendant la présente guerre, sans aucune reserve, consen-
„ tant d'ailleurs que son Altesse Roiale joüisse de tous les païs,
„ états & places qui lui ont été cédez par l'Empereur & ses Alliez.

„ Le

ANNE. 1709. XXVIII. „ Le Roi cede à Monſieur le Duc de Savoie la propriété & ſouveraineté des villes d'Exilles, Feneſtrelles & Chaumont occupées préſentement par les armes de ſon Alteſſe Roiale, auſſi bien que la vallée de Pragelas, comme auſſi tout ce qui eſt en deçà du Mont Genevre & autres, en ſorte que deſormais ils ſervent de barriere & de limites entre le Roiaume de France & la Principauté de Piemont.

XXIX. „ Quant aux ci-devant Electeurs de Cologne & de Baviere, leurs demandes & prétentions ſeront remiſes à la négociation du Traité de Paix, & les diſpoſitions & decrets de Sa Majeſté Imperiale & de l'Empire faits & émanez durant cette guerre ſeront ſoutenus à l'égard de ſon Alteſſe Electorale Palatine, qui reſtera dans la poſſeſſion du Haut Palatinat, du Comté de Cham & dans le rang & dignité, comme il en a été inveſti par Sa Majeſté Imperiale. Comme auſſi à l'égard de ce qui a été fait en faveur de la ville Imperiale de Donawert & de pluſieurs autres diſpoſitions de cette nature. Et pour ce qui regarde les garniſons qui ſe trouvent ou ſe trouveront ci-après de la part des Etats Généraux dans la ville de Huy, dans la citadelle de Liege, dans la ville de Bonn, elles y reſteront juſqu'à ce qu'il en ſoit convenu autrement avec Sa Majeſté Imperiale & l'Empire.

XXX. „ Et pour faire ceſſer tous les doutes ſur l'execution deſdits articles & en avancer l'execution, dont depend le rétabliſſement du repos general & de la confiance & amitié reciproquement.

XXXI. „ On promet que les demandes ultérieures que l'Empereur, la Reine de la Grande-Bretagne, & leſdits Seigneurs Etats Généraux pourront faire dans la négociation de la Paix générale, auſſi bien que le Roi Très-Chretien, ne pourront interrompre l'armiſtice dont il ſera parlé ci-après.

XXXII. „ Pour l'Empire, les quatre Cercles aſſociez, le Roi de Portugal, le Roi de Pruſſe, le Duc de Savoie & autres Alliez, il leur ſera libre, outre ce qui leur eſt accordé ci-deſſus, de faire dans ladite aſſemblée générale telles demandes qu'ils trouveront convenables.

XXXIII. „ La négociation générale ſe terminera s'il eſt poſſible dans le tems de deux mois.

XXXIV. „ Et afin que ladite négociation ſe puiſſe tant mieux faire dans le terme deſdits deux mois & que ſur l'exécution deſdits articles la paix s'en puiſſe ſuivre immédiatement, il a été accordé qu'il y aura une ceſſation d'armes entre les armées de toutes les Hautes Parties qui ſont en guerre, à commencer par tout lorſque la concluſion deſdits articles pourra venir à leur connoiſſance.

XXXV. „ Le Roi Très-Chretien, pour donner des preuves de ſon deſir & inclination pour terminer cette guerre, dès à pré-

„ ſent

„ ſent promet, auſſi-tôt la concluſion & ratification deſdits articles, „ d'évacuer comme ci-deſſus aux Païs-Bas les villes de Namur, „ Mons & Charleroi devant le quinze Juin prochain ; Luxembourg, „ Condé, Tournay & Maubeuge quinze jours après; & devant „ le quinze Juillet les villes de Nieuport & Furnes & les forts de „ Knock & Ypres,& devant l'expiration de ces deux mois de ra- „ ſer & combler comme on eſt convenu ci-deſſus les fortifications „ & le Port de Dunkerque, ſe rapportant à l'égard de Strasbourg „ & du Fort de Kehl à ce qui eſt ſtipulé par l'article huit. ANNE. 1709.

„ Sa Majeſté Très-Chretienne promet de même, au tems de la- „ dite concluſion & devant l'expiration des deux mois après, d'exé- „ cuter tout ce qui a été accordé ci-devant aux autres Alliez. XXXVI.

„ Et en cas que le Roi Très-Chretien exécute tout ce qui a été „ dit ci-deſſus & que toute la Monarchie d'Eſpagne ſoit rendue „ & cédée au dit Roi Charles III, comme il eſt accordé par ces „ articles, dans le terme ſtipulé, on a accordé que la ceſſation „ d'armes entre les armées des Hautes Parties en guerre continue- „ ra juſqu'à la concluſion & la ratification de la paix. XXXVII.

„ Tout ceci ſervira de baſe & de fondement des Traitez de „ Paix à faire, dont on fera l'extenſion dans les formes les plus „ amples, comme on a accoutumé de faire dans les Traitez de „ Paix. XXXVIII.

„ Les ratifications des articles préliminaires ci-deſſus ſeront for- „ mées & echangées de la part du Roi Très-Chretien, de la Rei- „ ne de la Grande-Bretagne & des Seigneurs Etats Généraux a- „ vant le quinze Juin prochain; de la part de l'Empereur, le pre- „ mier Juillet ſuivant; & de celle de l'Empire le plûtôt qu'il ſera „ poſſible; & auſſi-tôt après la délivrance deſdites ratifications de „ la Reine de la Grande-Bretagne & des Seigneurs Etats Géné- „ raux, l'on procédera à l'exécution de ce qui eſt ſtipulé touchant „ l'évacuation des places que Sa Majeſté Très-Chretienne doit ren- „ dre & céder aux Païs Bas, comme auſſi touchant la démolition „ de la ville de Dunkerque & le comblement du port & toût ce „ qui eſt accordé auxdites Puiſſances. La même exécution aura „ lieu pour ce qui eſt ſtipulé en faveur de l'Empereur & du Roi „ Charles III après la ratification de Sa Majeſté Impériale. XXXIX.

„ Et pour avancer la concluſion des Traitez de Paix générale, „ il a été convenu que le quinze du mois prochain de Juin, le „ Congrès commencera en ce lieu de la Haïe, & tous les Rois, „ Princes, Etats Alliez & autres ſeront invitez d'y envoier leurs „ Miniſtres & Plénipotentiaires. Pour prévenir toutes les difficul- „ tez & embarras ſur le cérémoniel & avancer d'autant plus la con- „ cluſion de la Paix générale, ceux deſdits Miniſtres qui auront „ le caractere d'Ambaſſadeurs ne le déclareront que le jour de la „ ſignature des Traitez de ladite Paix. Ainſi fait, convenu & „ ſi- XL.

ANNE. 1709.

„ ſigné à la Haie le vingt - huitieme Mai mille ſept cent neuf. „ Eugene de Savoie, le Prince & Duc de Marlborough, Wel„ deren ".

Tous accordez à l'exception de cinq.

Le Marquis de Torcy & le Préſident Rouillé, quelque étendus que puſſent être leurs pouvoirs, n'eurent garde de ſigner des articles de cette nature. Ils avoient pourtant ordre de paſſer tous ces préliminaires à l'exception de cinq. On prétendoit que le Duc de Savoie rendroit les conquêtes qu'il avoit faites ſur la France, comme on lui rendroit celles qu'on avoit faites ſur lui. On vouloit abſolument le retabliſſement des Electeurs de Cologne & de Baviere. On ne pouvoit conſentir à découvrir ſes frontières ſans être aſſüré de la paix. On vouloit bien céder quelques villes, mais non un ſi grand nombre. Enfin on prétendoit qu'on ne pouvoit rien faire de plus par rapport à l'Eſpagne, que de ceſſer de ſecourir le Prince qui en poſſédoit la plus grande partie. Le lendemain de l'arrivée de Torcy à Verſailles, Louis XIV fit aſſembler les Princes de ſon Sang & tout ce qui s'y trouva de grands Officiers de la Couronne. On leur lut ces conditions, ſur leſquelles on n'avoit pû obtenir la plus legere modération. Tous opinérent qu'il valoit mieux courir les riſques de la guerre que de ſe mettre ainſi à la diſcrétion d'Ennemis, qui paroiſſoient déterminez à uſer de leurs avantages avec la derniere rigueur.

La France avoit un vrai beſoin de la paix, on la ſouhaitoit, on s'y attendoit même. Il étoit pour cette Cour d'une extrême conſéquence de convaincre les Peuples qu'on cherchoit ſérieuſement à la leur procurer & qu'on ſacrifioit même preſque toutes les conquêtes qu'on avoit faites. La publication des conditions exceſſives qu'on demandoit eurent cet effet & animèrent les courages abbattus, &, ce qui étoit pour le moins auſſi eſſentiel, elles ouvrirent les bourſes fermées.

Ceux qui vouloient la guerre firent grand bruit de ce refus. Ils feignirent même d'en être ſurpris. Ils en conclurent que Louis XIV ne vouloit point la paix. Qu'il n'avoit cherché en la demandant qu'à amuſer les Alliez & à les déſunir. Que la continuation de la guerre étoit l'unique moien de mettre à la raiſon cet Ennemi de la liberté & de l'équilibre de l'Europe. Ainſi parloient les Chefs, je veux dire, le Prince Eugene, le Duc de Marlborough, le Grand-Penſionnaire Heinſius. Il ne faut pas douter que les Miniſtres des Princes, que la guerre enrichiſſoit, ne leur ſerviſſent d'écho, & ne répétaſſent par tout que la France ne vouloit point la paix & que la continuation de la guerre étoit néceſſaire. Preuve cependant qu'on ſe défioit de ſa cauſe, c'eſt que ces préliminaires ne devinrent point publics, ni en Angleterre, ni en Hollande, & qu'on ſe contenta de déclamer comme je viens de le rapporter. Ces concluſions ſi différentes qu'on tira du refus des préli-

liminaires & de l'attachement à les soutenir tous, sans le moindre changement, ni adoucissement, pouvoient être dans ces tems-là l'effet des préjugez & de la séduction, car il étoit impossible que les deux partis eussent raison & que, voulant sincerement la paix, ils se la rendissent mutuellement impossible. Aujourd'hui qu'on est tranquille, la décision de cette espèce de procès seroit plus aisée. Les préliminaires en font la piece essentielle. Les raisons d'en rejetter quelques-uns & de les soutenir acheveront de mettre au fait & en état de décider. Ce qui est de sûr, c'est que dans des assemblées les plus respectables on s'est souvent attaché à examiner des affaires moins importantes. Anne. 1709.

Les raisons de Louis XIV pour refuser ces préliminaires, raisons qui furent applaudies de ses Peuples, sont renfermées dans une lettre circulaire, qu'il écrivit aux Gouverneurs de ses Provinces, afin qu'elle fût repandüe & expliquée. „ L'espérance d'une „ paix prochaine, disoit ce Prince, étoit si généralement répandue dans mon Roiaume que je croi devoir à la fidélité, que „ mes Peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon Regne, la consolation de les informer des raisons, qui empêchent „ encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avois dessein de leur „ procurer.

Lettre circulaire de Louis XIV sur la rupture des conferences pour la paix.

„ J'aurois accepté pour le rétablir des conditions bien opposées „ à la sureté de mes Provinces frontieres. Mais plus j'ai témoigné de facilité & d'envie de dissiper les ombrages, que mes Ennemis affectent de conserver de ma puissance & de mes desseins, „ plus ils ont multiplié leurs prétentions; en sorte qu'ajoutant par „ dégrez de nouvelles demandes aux premieres & se servant, ou „ du nom du Duc de Savoie, ou du prétexte de l'intérêt des „ Princes de l'Empire, ils m'ont également fait voir que leur intention étoit seulement d'accroitre aux dépens de ma Couronne „ les Etats voisins de la France, & de s'ouvrir des voies faciles „ pour pénétrer dans l'intérieur de mon Roiaume, toutes les fois „ qu'il conviendroit à leurs intérêts de commencer une nouvelle „ guerre. Celle que je soutiens & que je voulois finir ne seroit „ pas même cessée, quand j'aurois consenti aux propositions qu'ils „ m'ont faites. Car ils fixoient à deux mois le tems où je devois „ de ma part exécuter le Traité, & pendant cet intervalle ils prétendoient m'obliger à leur livrer les places, qu'ils me demandoient „ dans les Païs-Bas & dans l'Alsace, & à raser celles dont ils demandoient la démolition. Ils refusoient de prendre de leur côté „ d'autre engagement que de faire cesser tous actes d'hostilité, „ jusqu'au premier du mois d'Aout, se reservant la liberté d'agir „ alors par la voïe des armes, si le Roi d'Espagne mon petit-fils „ persistoit dans la résolution de défendre la Couronne, que Dieu „ lui a donnée, & de périr plûtôt que d'abandonner des Peuples

ANNE. 1709. ,, fidèles, qui depuis neuf ans le reconnoissent pour leur Roi légi- ,, me. Une telle suspension, plus dangereuse que la guerre, éloi- ,, gnoit la paix plûtôt que d'en avancer la conclusion ; car il étoit ,, non seulement nécessaire de continuer la même dépense pour l'en- ,, tretien de mes armées ; mais le terme de la suspension d'armes ,, expiré, mes ennemis m'auroient attaqué avec les nouveaux a- ,, vantages qu'ils auroient tirez des places, où je les aurois moi même ,, introduits, en même tems que j'aurois démoli celles qui servent ,, de rempart à quelques-unes de mes Provinces frontieres. Je ,, passe sous silence les insinuations qu'ils m'ont faites de joindre mes ,, forces à celles de la ligue & de contraindre le Roi mon petit Fils ,, à décendre du Thrône, s'il ne consentoit pas volontairement à vi- ,, vre desormais sans Etats & à se réduire à la condition d'un simple ,, Particulier. Il est contre l'humanité de croire qu'ils aient seule- ,, ment eu la pensée de m'engager à former avec eux une pareille ,, alliance. Mais quoique ma tendresse pour mes Peuples ne soit ,, pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres Enfans, quoi- ,, que je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des Su- ,, jets aussi fideles, & que j'aie fait voir à toute l'Europe que je desirois ,, sincerement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils ,, s'opposeroient eux-mêmes à la recevoir, à des conditions égale- ,, ment contraires à la justice & à l'honneur du nom François.

,, Mon intention est donc que tous ceux qui, depuis tant d'an- ,, nées, me donnent des marques de leur zele, en contribuant de ,, leurs peines, de leurs biens & de leur sang à soutenir une guerre ,, aussi pesante, connoissent que le seul prix, que mes ennemis pré- ,, tendoient mettre aux offres que j'ai bien voulu leur faire, étoit ,, celui d'une suspension d'armes, dont le terme borné à l'espace de ,, deux mois leur procuroit des avantages beaucoup plus considéra- ,, bles, qu'ils ne peuvent en espérer de la confiance qu'ils ont en leurs ,, troupes. Comme je mets la mienne en la protection de Dieu & ,, que j'espere que la pureté de mes intentions attirera la bénédic- ,, tion de Dieu sur mes armes, je veux que mes Peuples dans l'é- ,, tendue de votre Gouvernement sachent de vous qu'ils jouiroient ,, de la paix, s'il eût dépendu seulement de ma volonté de leur ,, procurer un bien, qu'ils desirent avec raison, mais qu'il faut ac- ,, querir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses ,, que j'aurois accordées sont inutiles pour le rétablissement de la ,, tranquillité publique ".

Raisons des Alliez pour soutenir les Préliminaires.

Les raisons qu'on avoit de soutenir les préliminaires en général & sur tout les cinq articles contestez & refusez étoient contenues dans une résolution, que prit là-dessus l'assemblée des Etats Généraux le sept Juin. En voici l'extrait ,, Comme le refus de la part de la ,, France d'accepter les préliminaires avoit été prévû, les Minis- ,, tres de l'Empereur & de sa Majesté Britannique (le Prince Eu-

,, gene

„ gene & le Duc de Marlborough) avoient jugé qu'il n'y falloit „ admettre aucun changement, fur tout à ces articles qui font les „ plus effentiels. Les Députez des Etats aiant mûrement pefé & „ confidéré que ces préliminaires avoient, non feulement été fignez „ par les fufdits Miniftres Plenipotentiaires & envoiez pour être ra- „ tifiez, ce que la Reine de la Grande Bretagne avoit déjà fait, ils „ ont trouvé que ces préliminaires conteftez intéreffoient la fureté „ de la grande Alliance en général & de chacun des Hauts Alliez „ en particulier. Qu'on ne pouvoit fe défifter de la demande d'u- „ ne Barriere pour le Duc de Savoie. Que les prétentions touchant „ les deux Electeurs dépouillez ne pouvoient fervir qu'à faire naitre „ des troubles & des méfiances parmi les Alliez. Que le refus de „ l'article trente fixieme tendoit à renverfer tous les autres, qui de- „ venoient inutiles, fans l'exécution de celui là. Que la France „ promettant feulement de ne donner aucune affiftance au Duc „ d'Anjou, les Alliez feroient obligez de continuer la guerre en „ Efpagne & dans les autres Païs & Places qui obéïffoient à ce „ Duc. Que pendant ce tems-là on refteroit dans l'inaction dans les „ Païs-Bas où l'on pouffoit la guerre avec fuccés. Que cette guer- „ re, qu'on feroit pour la réduction de l'Efpagne, pourroit être fujet- „ te à divers incidens & accidens, & que la France feule feroit „ en paix, ce qui étoit contre le but qu'on s'étoit propofé, en écou- „ tant les propofitions de la France. De tout ceci les Députez con- „ clurent unanimement que ces changemens ne pouvoient être ad- „ mis & que, comme les Ennemis avoient reculé, après avoir tant „ avancé vers la Paix générale, il falloit les pouffer avec vigueur „ & fermeté, pour les obliger à confentir à ce qu'on leur deman- „ doit". Cette réfolution, dit fimplement l'Ecrivain que j'ai déja cité quelques fois, plut tellement au Duc de Marlborough, il la trouva fi fage & fi héroïque qu'il en remercia les Etats dans les termes les plus expreffifs & les plus reconnoiffans, même au fortir de l'affemblée, il en embraffa de joie la plufpart des Membres. Anne. 1709.

Adreffe du Parlement touchant la paix.

Le Parlement avoit été prorogé, quand les négociations pour la paix furent rompues; mais il ne l'étoit pas quand elles commencèrent. On ne le confulta point à cet égard. Quelque dévoué qu'il parût, on craignoit que fon avis ne fût pas conforme aux fentimens du Confeil. Sur le bruit qui fe répandit de ces négociations, on préfenta cette Adreffe à la Reine „ Confidérant la „ grande effufion de fang & les fommes immenfes qu'il en a couté „ à votre Majefté & à fes Alliez (les Etats Généraux) pour foute- „ nir cette longue guerre & affurer les libertez de l'Europe, nous „ fupplions humblement votre Majefté que, pour conferver la tran- „ quillité & le repos de l'Europe & prévenir dans la fuite les def- „ feins ambitieux de la France, il plaife à votre Majefté d'avoir „ foin, en finiffant la guerre, de conferver & d'établir une bonne

ANNE 1709. „ & ferme amitié entre les Alliez, d'obliger le Roi de France de „ reconnoitre le titre de votre Majesté & la succession dans la Ligne „ protestante comme elle est établie par les loix de la Grande Bre- „ tagne, & que vos Alliez s'engagent d'en être garants, comme „ aussi qu'il plaise à votre Majesté de faire en sorte que le Prétendant soit banni du Roiaume de France & qu'il ne lui soit pas per- „ mis d'y revenir, pour troubler le regne de votre Majesté, ou de „ vos Héritiers & Successeurs dans la Ligne protestante ; & que „ pour la sûreté des Etats de votre Majesté, la conservation du „ commerce, le bien de tous les Alliez, il plaise aussi à votre Ma- „ jesté de faire en sorte que les fortifications & le port de Dunker- „ que soient démolis & ruinez ".

Cette Adresse sembloit prescrire les conditions de la paix & supposoit aussi qu'avec les conditions qu'elle marquoit on ne la refuseroit pas. Quelques mots de plus, par où on auroit supplié la Reine de communiquer à ses fideles Communes les conditions de paix, offertes par la France, n'auroient pas été hors de leur place. Cet examen auroit été pour le moins aussi utile que bien d'autres. Elles auroient eu le plaisir de voir l'Univers vangé de Louis XIV. aussi bien que de la flatterie de ses Sujets par l'abaissement & l'humiliation où il étoit réduit. Elles auroient vû leurs souhaits prévenus & accomplis par l'acceptation des conditions qu'elles venoient de marquer. Elles auroient pû remarquer que leurs Alliez avoient eu autant d'avidité, que la Nation avoit montré de désintéressement. Que c'étoit en quelque sorte être insatiable, que de ne se pas contenter des offres de la France, & sans doute elles auroient compris qu'il eût fallu que Louis XIV. & son Conseil eût été absolument infatué, si pour une suspension d'armes de deux mois, il avoit cédé ou démoli un si grand nombre de villes, d'autant plus que cette suspension devoit etre suivie de la continuation de la guerre, si Philippe V. n'avoit pas au bout de ces deux mois abandonné l'Espagne, abandon qui ne dépendoit en aucune façon de Louis XIV. & qu'il ne pouvoit exiger de son petit fils, qui n'étoit point obligé de lui obéir en ces circonstances & qui sûrement ne l'auroit pas fait. De ces observations elles auroient inféré que ceux qui avoient imaginé ces conditions & qui s'étoient aheurtez à les soutenir n'avoient point voulu la paix, ou s'étoient laissez conduire à ceux qui ne la vouloient point.

Campagne des Païs-Bas. Dès que les conférences pour la paix furent rompues, le Duc de Marlborough partit de la Haie, pour se mettre à la tête de son armée. Le Prince Eugene avoit absolument refusé d'aller en Espagne. Il n'y avoit plus rien à faire en Italie. L'armée du Rhin se formoit difficilement & s'assembloit tard. Ainsi il prit le parti de rester dans l'armée de Flandre & de seconder les grands desseins du Duc. Les recrues furent faites à tems. Les nou-

nouvelles troupes, qui conſiſtoient en quelques régimens Anglois & en huit mille Saxons, que le Duc de Marlborough avoit négociez avec le Roi Auguſte, faiſoient avec les anciennes une armée de cent dix mille hommes. Anne. 1709.

La France, malgré les ravages extrêmes, que la rigueur exceſſive de l'hiver avoit faits ſur les hommes, ſur les bleds, ſur les arbres fruitiers, ſur les beſtiaux, leur oppoſa le Maréchal de Villars, qui déjà une fois avoit déconcerté par ſon fameux camp de Sirk les grands projets du Duc de Marlborough. Son armée étoit de cent trente bataillons & de deux cent ſoixante eſcadrons, plus foible par conſéquent que celle des Alliez de quarante deux bataillons & de quarante eſcadrons. Quelque ardeur qu'on eût de part & d'autre, on ne put ſe mettre en campagne, que vers la fin de Juin, à cauſe de l'extrême diſette de fourrages.

Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough formèrent leur armée dans la grande plaine de Lille. Le nombre de leurs troupes, la confiance qu'ils y avoient, la conſternation qu'ils croioient trouver dans l'ennemi, leur faiſoit eſpérer la victoire, & les promeſſes magnifiques, qu'ils avoient faites à la Haïe de diſſiper l'armée de France & de pénétrer dans l'intérieur de ce Roiaume, les mettoient dans la néceſſité de ſe battre, dès qu'ils en trouveroient l'occaſion.

Le Maréchal de Villars aſſembla ſes troupes proche de Lens. Il fit travailler à un retranchement, qui prenoit depuis le marais de Vainſe à Couriere, joignant le canal de Douay, & s'étendoit juſqu'au marais de Cambrain. Il étoit fortifié par des redans avec des bateries de canon aux endroits néceſſaires. Il fit de plus barrer le canal de Douay vis à vis Monchain pour faire entrer l'eau & détremper par ce moien le marais depuis Benſontaine juſqu'à Cambrain. Ce retranchement fut dans ſa perfection le dix-neuf Juin. Toutes les troupes étoient à portée de s'y rendre en peu de tems. Le camp s'étendoit depuis le Village d'Aunay proche du Pont Avendin juſqu'auprès de Bethune. La droite qui étoit à Aunay étoit appuïée par des terres marécageuſes pleines d'eſpeces d'abymes à cauſe des tourbes qu'on en tiroit inceſſamment. La gauche étoit protégée par un ruiſſeau appellé le Grand Courant, dont les bords étoient extrêmement marécageux. La Baſſée, petite ville ſans défenſe, étoit vis à vis le centre, à la portée du canon. Ce centre à ſon tour étoit couvert par une ligne, dont le parapet avoit quinze pieds d'épaiſſeur. Un foſſé de dixhuit pieds de large ſur ſix de profondeur regnoit tout du long. Il y avoit de plus un avant-foſſé parallele, large de douze pieds & profond de ſix. De fortes redoutes couvroient les barrieres. Toute l'armée ennemie étoit dans ce camp ſur une ſeule ligne bordée par l'infanterie, dont le ſurplus de diſtance en diſtance devoit ſervir de reſerve en cas d'attaque. La cavalerie, qui campoit du côté de Douay, pour la commodité des fourages, étoit à portée de

Camp retranché des François.



ANNE. 1709. de joindre, dès qu'il en seroit besoin, pour soutenir l'infanterie.

Le dix-neuf de Juin, les deux armées de la grande Alliance se mirent en mouvement & marchérent vers l'Ennemi. Leur centre étoit à Waterlo & à Turquoin, & le quartier général à Commines. Le Prince Eugene à la tête des Allemands alla camper à Mouzon à une petite demie lieue du Duc de Marlborough. Le vingt-deux ils avancérent vers Armentieres. On tint un grand Conseil de guerre, où, malgré la diversité des avis, il fut résolu de marcher au Maréchal de Villars, pour l'attaquer. Le vingt-cinq, on marcha sur trois colonnes. L'une commandée par le Prince Eugene avança vers la Bassée, l'autre conduite par le Duc de Marlborough côtoïa la Deule du côté de Seclin, & la troisieme venoit du Pont à Marck. On avoit dessein de faire trois attaques, l'une à Berclau, l'autre au Pont à Saul, postes situez sur le canal, & la troisieme du côté de la Bassée. L'armée ennemie resta tranquille dans son camp, le Général fit seulement raser plusieurs villages & abbatre les arbres, les haïes & jusqu'aux moindres buissons, afin que rien n'embarrassât son champ de bataille & qu'il pût voir aisément lorsqu'on viendroit à lui. Il chargea un Trompette, qui étoit venu dans son camp, de dire à ses adversaires que, si ses retranchemens les empêchoient d'avancer, il les feroit raser dans le moment.

L'ennemi evite la bataille.

Le vingt six, la droite de l'armée confédérée aux ordres du Prince Eugene s'avança à Warin entre Lille & la Bassée. Il fit préparer les chemins jusqu'à Salome, village proche de cette derniere ville. Le Duc de Marlborough s'étendit avec sa gauche audelà de la Marck & se mit à portée d'attaquer selon le projet deux endroits du canal. On examina le terrain, la situation de l'armée ennemie, sa contenance qui ne pronostiquoit point de défaite, & plus on examina, plus on comprit qu'il y auroit plus que de la témérité à entreprendre de forcer quatrevingt mille hommes dans de pareils retranchemens. Cette victoire promise, espérée, annoncée même & pourtant manquée, renversa les projets, à quoi elle avoit servi de fondement. Déjà on avoit fait monter jusqu'à Menin plusieurs bateaux chargez de grosse artillerie pour faire le siége d'Ypres, cette place étant absolument nécessaire pour faciliter l'entrée du Boulenois & établir une communication avec la mer, afin d'agir de concert avec une puissante flotte, qui devoit ravager les côtes de Picardie. C'étoit prudence aux deux Généraux de ne point attaquer l'ennemi si fort à son avantage. Mais en leur rendant cette justice, on est obligé de convenir qu'ils avoient eu tort de se flatter d'une victoire & de la promettre. Ces promesses divulguées & ces tentatives inutiles pour les tenir augmentérent la confiance que les Soldats ennemis avoient en leur valeur, ce qui dans la guerre est d'une conséquence infinie & vaut presque le gain d'une bataille. On fit ce qu'on put pour enga-

engager l'ennemi à quitter ſon poſte, on paſſa la Deule, on la repaſſa, on fit ſemblant de vouloir ſe jetter ſur Aire. Tout fut inutile. Il ne s'ébranla point. Enfin, après avoir pris la réſolution d'aſſiéger Tournay, on s'empara de Warneton & de Saint-Amand, deux poſtes qui devoient favoriſer cette entrepriſe. ANNE. 1709.

Cette place fut inveſtie à la fin de Juin par le Général Lumley avec vingt-quatre bataillons & quarante cinq eſcadrons, & le lendemain, le Duc de Marlborough, qui avoit cédé au Prince Eugene l'honneur de commander l'armée d'obſervation, acheva de l'inveſtir avec trente ſix bataillons & trente & un eſcadrons. Il donna ſes ordres pour les lignes de circonvallation & les préparatifs néceſſaires. Les bateaux qui avoient porté l'artillerie à Menin pour le ſiége d'Ypres retournèrent à Gand, d'où ils entrèrent dans l'Eſcaut, qu'ils remontèrent juſqu'au camp de Tournai, de ſorte que la trenchée ne put être ouverte que la nuit du ſept au huit.

Tournai eſt une des plus anciennes Villes de Flandre. Depuis un tems immémorial elle avoit appartenu à la France juſqu'en mille cinq cent treize qu'Henry VIII. Roi d'Angleterre s'en empara. Il la rendit bientôt après par les intrigues du Cardinal de Wolſey. Les Eſpagnols s'en emparèrent en mille ſix cent dix-huit, & la conſervèrent juſqu'en mille ſix cent ſoixante & ſept qu'elle fut priſe par Louis XIV. Ce Prince avoit dépenſé de grandes ſommes à la fortifier & en avoit fait une des plus fortes places des Pays-Bas. Sa ſituation eſt fort avantageuſe. Nulle hauteur ne la domine. Elle eſt tellement couverte que preſque par tout il faut être maitre du chemin couvert pour battre en breche. Son enceinte eſt grande, & l'Eſcaut, qui la partage, partage auſſi l'armée qui en fait le ſiége, ſituation qui eſt toujours incommode & dangereuſe. Le Maréchal de Vauban y avoit ajouté pluſieurs ouvrages de ſa façon, contregardes, tenaillons, lunettes, qui en auroient rendu le ſiége auſſi long & auſſi meurtrier que celui de Lille, ſi elle avoit eu un Gouverneur auſſi actif & des Habitans auſſi affectionnez pour le Maitre à qui on venoit les enlever. Quelque forte que fut la ville, la citadelle l'étoit encore bien plus à proportion. Le Marquis de Megrigny, Ingénieur le plus fameux de France après Vauban, l'avoit bâtie, & on avoit été ſi content de ſa conduite qu'on l'en avoit fait Gouverneur. Cette citadelle a cinq baſtions roïaux, c'eſt à dire, fort grands, avec une fauſſe braye qui l'environne entierement. Chaque baſtion eſt couvert par quelques demies lunes aſſorties, ſi je puis ainſi parler, des autres ouvrages, qui en défendent les approches. Un excellent chemin-couvert miné & contreminé autant qu'une fortification de cette nature peut l'être entoure ces ouvrages. Le Sieur de Surville étoit Gouverneur de cette place, & il s'étoit diſtingué au ſiége de Lille, où le Marechal de Boufflers avoit ſouhaité de l'a- Siege de Tournai.

 voir

ANNE. 1709. voir en second, pour l'aider à la défendre. Sa garnison etoit composée d'onze bataillons, de deux régimens de Dragons, de trois compagnies franches, chacune de cent hommes, de huit cens Invalides, de deux compagnies de Canoniers. Outre ces troupes, il avoit levé un régiment d'Ouvriers & de Païsans, qui s'etoient engagez à servir pendant le siége, & il lui etoit assez venu de deserteurs Irlandois.

Dès que la trenchée fut ouverte, on poussa vivement les travaux du côté des trois attaques qu'on avoit résolu de faire. En un mot, le siége fut si bien conduit, ou si mal soutenu, que cette villé si forte fut prise en vingt & un jours de trenchée ouverte. Le Gouverneur eut si peur d'être emporté d'assaut qu'après avoir battu la chamade, il fit mettre un drapeau blanc à chaque attaque. Le trente Juillet, il entra dans la citadelle avec trois mille cinq cens hommes d'infanterie & cinq cent Dragons. C'etoit plus qu'il n'en falloit pour défendre pendant bien du tems une place de cette force-là. Il la rendit un mois après. On murmura fort en France contre lui, & il s'excusa sur le défaut de vivres. Mais on lui repliqua qu'avec plus de fermeté, il en auroit trouvé chez les Bourgeois, dont plûsieurs avoient de gros magazins de bled, où Megrigny avoit part, outre qu'il avoit dû s'appercevoir que cet Ingénieur n'alloit pas droit dans la défense, & que la crainte de perdre ses bleds lui faisoit trouver des difficultez & des impossibilitez où il n'y en avoit point en effet. Cet Officier, aiant sacrifié son honneur à son argent, n'osa retourner en France & se mit au service des Ennemis de sa patrie, sans avoir jamais reçu que des bienfaits de son Roi.

Efforts inutiles pour le secourir. L'Ennemi pendant ce siége fit ce qu'il put pour jetter du secours dans la place assiégée. Mais les avenues étoient si bien gardées que ses tentatives furent inutiles. Il tâcha de se dédommager & d'entretenir le courage qu'il avoit inspiré à ses troupes, en s'emparant de quelques postes avantageux. Le Duc de Marlborough, après avoir pris Warneton, l'avoit fait fortifier, dans la vûe de s'assûrer un passage sur la Lis au-dessus de Menin, & y avoit laissé seize cens hommes sous les ordres d'un Brigadier. Tandis qu'il étoit occupé à s'établir autour de Menin, le Maréchal de Villars résolut de s'en emparer. Pour donner le change & détourner ailleurs l'attention du Prince Eugene, il monta à cheval & se fit suivre de trois mille chevaux d'un côté tout opposé au poste auquel il en vouloit. Sa feinte réüssit. Le Prince Eugene tout vigilant qu'il etoit, fut surpris. Il envoia au secours de Warneton, lorsqu'il n'etoit plus tems, & après que les seize cens hommes qui le défendoient avoient eté tuez, ou noiez en voulant se sauver, ou faits prisonniers. Quelque tems après, s'etant venu camper à Denain & à Marchiennes, il s'empara de l'Abbaïe d'Hasnon, poste important sur l'Escaut, à l'endroit où la Scarpe se jette dans cette riviere.

Pen-

Pendant le peu de tems que dura le siége de Tournai, il s'appliqua à empêcher les conquêtes, que le Prince Eugene & le Duc de Marlborough pourroient entreprendre, en avançant vers les frontieres. Il se posta de façon qu'il couvroit l'Artois, le reste de la Flandre & une partie du Haynaut, il n'y avoit que Mons, où ils pussent aller, sans forcer ses lignes. Le bon esprit consiste à rendre justice au mérite quelque part où il se trouve. Ce Général par son habile manœuvre se fit un honneur infini, &, si on pouvoit gagner sur soi d'estimer plus ce qui vient de l'habileté que ce qui nait du hazard, je dirois hardiment que son personnage fut plus glorieux que celui de ses adversaires conquerans. Il fit des lignes de dixhuit lieues d'étendue, il les rendit presque impénétrables, avec le secours des rivieres & des ruisseaux, & il sut si bien s'en servir qu'il couvroit tout ce qu'il y a de païs depuis la mer jusqu'à l'Escaut.

ANNE 1709.

Le Duc de Marlborough n'étoit pas tellement occupé du siége de la citadelle de Tournai, qu'il ne pensât à s'ouvrir un passage pour les entreprises qu'il méditoit. Le dixhuit d'Août, il détacha six cent Grenadiers, suivis de neuf bataillons & de quelques escadrons, pour essaier de se rendre maitre de Marchiennes, qui étoit à peu près au centre des lignes des Ennemis. Marchiennes est une Abbaïe située dans un marais & on ne peut y arriver que par trois chaussées. Le détachement prit celle du milieu comme la plus aisée, quoiqu'il n'y pût marcher que huit hommes de front. Dès que l'Ennemi eut compris par le chemin, que suivoit ce corps, que c'étoit à Marchiennes qu'il en vouloit, il y fit marcher une brigade d'infanterie, deux régimens de Dragons & deux pieces de canon. On fit tâter ces lignes de divers côtez. On les examina & on jugea qu'elles étoient hors d'insulte & que le seul parti, qu'on eût à prendre pour déloger l'Ennemi de ces forts impénétrables, étoit d'aller assiéger la seule place que ses lignes ne couvroient pas.

A peine la capitulation de la citadelle de Tournai fut elle signée, que le Duc de Marlborough & le Prince Eugene songèrent à mettre en exécution le projet qu'ils avoient formé durant ce siége. Le trois de Septembre, ils détachèrent le Prince de Hesse-Cassel avec un gros corps de cavalerie & des Grenadiers en croupe, pour se saisir du passage de la Haine & investir Mons, où ils savoient que la garnison étoit foible & que le séjour du Duc de Baviere avoit fort diminué les vivres. Le Prince de Hesse-Cassel, en marchant vers Mons, voulut occuper Saint Guilain, pour abréger & faciliter sa marche. Mais l'Ennemi le prévint, de sorte qu'il fut obligé de prendre par les derrieres de Mons & d'aller passer la Haine à Havré. La grande armée prit la même route & campa le sept à Havré. Là ils apprirent que le Maréchal de Vil-

Le siége de Mons résolu.

ANNE. 1709. Villars avoit rassemblé ses troupes, qu'il étoit sorti de ses forts & qu'il s'avançoit du côté de Mons. Sur cette nouvelle, on tint le huit conseil de guerre, où il fut résolu qu'on avanceroit vers les débouchez de Sart & de Blangies, pour empêcher l'armée ennemie d'entrer dans la plaine de Mons & de se servir de toutes ses forces, en cas qu'elle voulut l'entreprendre.

Quelque timide que fût devenu Louis XIV, sachant que ses troupes n'etoient plus consternées comme elles l'avoient été les années précédentes, se confiant d'ailleurs à leur Général, qui jusqu'alors n'avoit été, ni malheureux, ni malhabile, il lui ordonna à tout evenement de s'approcher de Mons &, s'il le pouvoit, de se poster de maniere que cette place ne pût être investie de tous côtez. Il lui enjoignit en conséquence de gagner la tête des trouées de la Louviere & d'Aulnois, ou de tâcher du moins de donner de la jalousie, du côté de la Trouille, par où les Assiégeans devoient tirer leurs convois & leur subsistance.

L'Ennemi avance vers Mons. En exécution de ces ordres, dès le huit, il envoia un détachement se saisir de la cense de la Louviere. En même tems, le Chevalier de Luxembourg fut commandé pour occuper les deux trouées. Le lendemain, dès cinq heures du matin, il commanda mille grenadiers, mille chevaux, deux regimens de dragons, deux brigades d'infanterie pour deboucher dans la plaine de Malplaquet. Cette petite armée y arriva sur les dix heures du matin & y resta sans être inquiétée jusqu'à ce que le reste de l'armée y fut arrivé. Cette plaine etoit presque entourée de bois & on n'y pouvoit entrer que par deux gorges ou trouées. L'Ennemi plaça son aile droite dans les bois de Ranfart & de Lagniere qui étoient fort épais. Il y posta quatre Lieutenans Généraux, avec huit brigades d'infanterie, qui firent devant elles des abbatis, outre un ruisseau qui les couvroit déjà. Vis à vis de la droite étoit une des deux trouées, dont nous avons parlé, trouée suffisamment large pour y passer vingtcinq escadrons de front. Il y mit les Gardes Françoises & Suisses, l'infanterie Irlandoise & Bavaroise, les Gardes de Cologne. Deux autres brigades bien retranchées & appuiées même d'une batterie de canon étoient dans une espèce de pointe avancée, qui terminoit le bois à la gauche de cette droite. Ainsi on ne pouvoit attaquer ce qui étoit dans la trouée, sans être pris en flanc par les deux brigades. Il posta son aile gauche dans le bois du Sart. Elle appuioit à un marais, qu'il crut mal à propos impratiquable, sans s'en être assuré, en quoi il eut d'autant plus de tort que rien ne l'empêchoit de reconnoitre exactement ce terrain. Il y plaça cinq brigades d'infanterie. Le terrain de l'aile gauche avoit une trouée à peu près de meme largeur que celle de la droite. Il y logea quatre brigades de ses meilleures troupes. Sa cavalerie étoit derriere son infanterie sur plusieurs lignes inégales à cau-

cause de l'inégalité du terrain, la droite au bois de Ranfart, la gauche débordant le bois du grand Blangies. Les deux bois de la droite & de la gauche avoient entre eux un fonds, où aboutissoient les deux trouées. Ce fut dans ce fonds que l'infanterie du centre fut placée sur deux lignes, &, comme le terrain étoit fort inégal, il donna moien au Maréchal de Villars de replier quelques bataillons de la premiere ligne, tant par la droite que par la gauche, dans la lisiere des deux bois, de sorte que le chemin pour venir à ce centre se trouva des deux côtez bordé d'infanterie disposée à prendre en flanc ceux qui s'y engageroient pour l'attaquer. A cette formidable disposition on ajouta quantité de retranchemens, de coupures dans les chemins, & d'abbatis d'arbres de tous côtez.

Camp avantageux de l'armée de France.

Le Prince Eugene & le Duc de Marlborough auroient été surpris & battus en détail, si l'ennemi avoit débouché dans la plaine, qui s'étend depuis Maubeuge jusqu'à Mons. Ils n'étoient point du tout en état de le recevoir, leurs troupes étant dispersées en différens postes sans beaucoup d'ordre. Les deux Généraux avoient compté que Villars sortiroit de ses lignes pour incommoder le siége de Mons. Mais la confiance qu'ils avoient en leurs troupes & en leur habileté ne leur avoit pas permis de prévoir qu'il oseroit s'approcher si près d'eux. Ce ne fut qu'à neuf heures du matin qu'ils eurent avis que l'armée Françoise débouchoit de la plaine de Malplaquet & qu'elle étoit à portée d'entrer dans celle de Maubeuge à Mons. Sur le champ ils se mirent en marche & postèrent leur gauche vers Blaregnies, leur droite vers les bois du grand Blangies, pour boucher les deux trouées, sans autre dessein que de se défendre, si on venoit les attaquer. Presqu'en même tems ils occupèrent Aulnoy où aboutissoit la trouée de la droite, & Blaregnies où aboutissoit celle de la gauche. Cette manœuvre étoit aussi nécessaire qu'excellente. Sans elle l'ennemi auroit gagné la Trouille par le bois de Lagniere, ce qui auroit rendu impraticable la continuation du siége. On commença dès ce jour-là à se canonner de part & d'autre. L'ennemi n'osoit attaquer, parce qu'il n'avoit point d'ordre de le faire & que d'ailleurs il ne vouloit pas perdre l'avantage de son terrain & de ses dispositions. Les Généraux confédérez ne se pressoient pas non plus. Les difficultez de l'attaque les arrêtoient & de plus ils attendoient la Garnison d'Ath, avec vingt-six bataillons & vingt escadrons, qu'ils avoient laissez aux environs de Tournay, pour assurer cette nouvelle conquête. Ainsi les deux armées passèrent le reste de ce jour & le lendemain dixieme tout entier à la portée du canon. Ce tems fut emploié de part & d'autre à bien s'établir & à perfectionner ses dispositions. L'armée Françoise sur tout s'occupa à se retrancher encore, de manière qu'en certains endroits, plus foibles par leur situation naturelle, ils mirent jusqu'à trois retranchemens, l'un sur l'autre.

ANNE. 1709.

Les Alliez délibérent s'ils l'attaqueront.

Les troupes que le Prince Eugene & le Duc de Marlborough attendoient arrivérent enfin le dix assez tard. Ils assemblérent un grand Conseil de guerre, pour délibérer si on attaqueroit l'armée ennemie. Plusieurs Officiers Généraux & les Députez de leurs Hautes Puissances s'y opposérent fortement. Ils soutenoient que, pour venir à bout de forcer le camp ennemi, il faudroit sacrifier une multitude prodigieuse de troupes, que sa situation étoit telle que la retraite pouvoit s'y faire aisément, que l'ennemi se battroit de poste en poste, qu'il étoit au milieu de plusieurs villes qui lui appartenoient & qui l'appuïeroient dans sa défaite, au lieu que les Alliez, en cas d'accidens, seroient dans un extrême embarras & harcelez de tous côtez par les garnisons de Maubeuge, de Mons, de Condé, de Valenciennes. Le Duc de Marlborough même, quoiqu'il souhaitât la bataille, dit son avis avec beaucoup de phlegme & d'un air fort indifférent. Il n'en fut pas de même du Prince Eugene. Il parla avec beaucoup de vivacité & d'une maniere si forte que le plus grand nombre se déclara pour son sentiment. Ce Prince a autant d'esprit que de valeur. Il s'exprima en ces termes.

Discours du Prince Eugene.

„ Je loüe la prudence qui fait hésiter en cette rencontre. Mais „ on me permettra de dire qu'elle est excessive. Cet ennemi, au su„ jet duquel on délibére, est le même qu'on a battu tant de fois. „ Les idées seules d'Hochstet & de Ramillies suffisent pour changer „ en fraïeur le courage que leur nouveau Général semble leur avoir „ inspiré. La multitude de leurs précautions & de leurs retranche„ mens est une preuve assurée de leur foiblesse & du peu de con„ fiance que les Chefs ont en leurs troupes. Cette armée assemblée „ est le dernier effort de la France épuisée. Si nous osons l'attaquer, „ nous la dissiperons, & nous contraindrons l'ennemi commun „ de l'Europe de souscrire aux conditions de paix qu'on voudra „ lui imposer. Nos troupes attendent avec impatience le succès „ de ce Conseil. Elles regarderoient comme une injure la décision „ qui ne seroit pas conforme à leurs desirs. Notre grande pruden„ ce, c'est de compter sur des courages, qui depuis sept ans ne „ nous ont jamais manqué. Je pourrois ajouter qu'ils ont encore „ les mêmes Chefs, qui les ont emploiez si utilement & qui sont „ encore prêts de les conduire au chemin de la victoire, qui ne „ leur est pas tout à fait inconnu ".

Ce discours plein de cette noble fierté qui sied aux Héros fut reçu avec applaudissement. La bataille fut résolüe & on arrêta que le lendemain à la pointe du jour, on attaqueroit la droite & la gauche de l'armée ennemie, qui s'avançant en pointes, pouvoient être enveloppées assez facilement & ne pouvoient être que difficilement secourues. Il fut réglé que les Anglois attaqueroient la gauche, les Hollandois la droite, & les Allemands le centre, en cas qu'une des deux ailes culbutées & forcées en donnât la facilité. On

On espéra même que le Général ennemi dégarniroit ce centre pour fortifier les ailes attaquées, & on résolut d'etre fort attentif à profiter de cette faute, s'il la faisoit. ANNE. 1709.

Dès la pointe du jour, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough se montrèrent à leur armée, parcoururent les rangs & les exhortèrent à soutenir leur gloire. Les Généraux ennemis exhortèrent leurs troupes à réparer la leur & à faire repentir ceux qui les méprisoient assez pour venir les attaquer dans la situation où elles étoient. Le Maréchal de Villars, qui avoit fait les arrangemens du camp & le plan de bataille, commandoit la gauche, & le Maréchal de Boufflers la droite. Sur les huit heures, les troupes commandées se trouvèrent à portée des endroits qu'elles devoient attaquer. Elles le firent avec une valeur extrême. Elles essuiėrent toutefois un feu si violent à la gauche qu'elles reculèrent quelques pas en desordre. Elles se remirent & joignirent l'ennemi, qui, à l'aide de ses retranchemens, en fit un grand carnage. Le Duc d'Argyle, à la tête de la brigade d'Orby, vint au secours &, secondé du reste de ces bataillons & de quelques autres qui avoient passé le marais qu'on avoit cru impraticable, fit une si terrible charge qu'il pénétra dans le bois & obligea les troupes qui le défendoient à en sortir. Elles le firent avec ordre & se mirent en bataille dans la plaine où on les avoit poussées. Ce fut dans cet endroit, comme on l'avoit prévu, que le Maréchal de Villars dégarnit son centre, pour fortifier l'aile qu'il commandoit en personne. Aidé des brigades qu'il en tira, il repoussa les Anglois dans le bois & les y contint de maniere qu'ils ne pouvoient en sortir.

Bataille de Malplaquet.

L'attaque de la droite de l'ennemi, commandée par le Comte de Tilly, Général des troupes Hollandoises, avoit aussi du succès. Ces troupes marchèrent sur trois lignes avec une contenance des plus assurées. Elles firent & soutinrent pendant une heure un feu terrible. Elles firent même plier quelques bataillons. Mais le Maréchal de Boufflers les raffermit par sa présence & par son exemple. Ils retournèrent à la charge & reprirent leur poste avec une grande vigueur. Le reste de cette infanterie ennemie se soutint si bien qu'on ne put l'ébranler & qu'on fut obligé de se retirer sur sa perte. Une partie même, devenue audacieuse par son heureuse résistance, fortit de ses retranchemens, la bayonnette au bout du fusil, & poussa le corps qui lui étoit opposé au delà d'une de ses batteries, & revint fierement prendre son poste avec neuf drapeaux qu'elle avoit gagnez dans la poursuite.

La gauche même, malgré les vigoureux efforts des Anglois assaillans, animez par la voix & par la présence de leur Général, sous qui ils avoient toûjours été victorieux, se soutenoit avec une grande opiniâtreté dans la plaine, où on l'avoit fait reculer, & s'y comportoit bien mieux encore que dans le bois, où par un effort général elles firent rentrer pour la seconde fois les troupes qui les en

Vigoureuse défense des ennemis.

ANNE. 1709. en avoient chassez, en même temps que six escadrons qui s'étoient formez pour les soutenir furent absolument défaits par les Carabiniers François.

Ce fut alors que le Général Cadogan fit remarquer le vuide du centre de l'Ennemi aux deux Généraux, qui pensoient à se désister de leur attaque. On résolut de profiter de cette faute, sur laquelle on avoit compté. On entretint le feu de la droite & de la gauche. On fit couler le long du bois, d'où on avoit chassé l'Ennemi, un corps d'infanterie, qui n'avoit point encor combattu. Le Prince Eugene conduisoit cette attaque. Il fit prendre en flanc, par l'intervalle dégarni, la brigade des Gardes Françoises, qui abandonna lâchement son poste, malgré ses Officiers. Le Prince se contenta d'être maitre de cette partie du retranchement. Il défendit absolument à son infanterie de poursuivre les fuiards. Il la posta sur les retranchemens mêmes & lui fit faire un feu violent pour chasser un corps de cavalerie qui auroit pû empêcher la sienne de se former. Cette derniere vint à toute bride. Il la fit passer par les intervalles, que les ennemis avoient laissez dans leurs retranchemens, pour y faire passer eux mêmes leurs escadrons, & il la mit en bataille sur plusieurs lignes, soutenues de l'infanterie placée sur la crête des retranchemens.

Le Maréchal de Boufflers se trouvoit chargé de tout par la retraite du Maréchal de Villars, qu'un coup de feu au dessus du genouil avoit mis hors d'état de donner ses ordres. Il fit des merveilles. Le combat de la cavalerie, qui jusques là n'avoit été que témoin de l'action, fut aussi beau dans son genre & aussi vif que l'avoit été celui de l'infanterie. La cavalerie confédérée étant sur le terrain des ennemis, c'étoit à eux à attaquer, ils le firent. La Gendarmerie, qui est ordinairement un corps de quinze ou seize cent chevaux, marcha de bonne grace & rompit ceux qu'elle avoit attaquez. Mais aiant trouvé un feu terrible d'infanterie, elle plia à son tour, & fut obligée de revenir sur ses pas, pour se rallier, tandis que ceux qu'elle avoit enfoncez faisoient la même chose. Par trois fois elle revint à la charge & toûjours avec une espece de succès, jusqu'à ce que la seconde ligne de la cavalerie Allemande, entrant par ses intervalles, la prit en flanc & l'obligea de quitter le champ de bataille & d'aller se rallier derriere la maison du Roi, qui prit sa place & enfonça la ligne qui lui étoit opposée. Cette cavalerie poussée restoit toûjours dans la plaine & grossissoit à chaque instant. Le Chevalier de Saint George, autrement le Prétendant, à la tête de trois Compagnies des Gardes du corps, qui alors faisoient à peu près douze cent chevaux, accompagné du Maréchal de Boufflers & du Comte de Montesson, fit une si vive charge qu'il enfonça de suite quatre lignes qui lui étoient opposées, malgré les mouvemens

vemens que se donnèrent les Princes de Hesse & le Comte d'Auvergne. Cette cavalerie rompue, que les retrenchemens qu'elle avoit derriere elle empêchoient de fuir & de se dissiper, soutenue d'ailleurs par un grand feu d'infanterie & animée par l'exemple des deux Généraux, qui en cette occasion joignoient la fonction de Soldat à celle de Capitaine, se rallia, & après bien des efforts, aidée d'un feu de trente pieces de canon, força la cavalerie ennemie de lui céder le terrain où on s'étoit battu & d'aller se rallier hors de la portée du canon. ANNE. 1709.

Belle retraite des François.

Ce commencement de déroute détermina Boufflers à la retraite. Il fit retirer son canon, excepté quatorze pieces qui se trouvèrent démontées. Sa retraite ne tint rien de la fuite. Elle n'étoit ni empressée ni précipitée. Elle se fit avec tant d'ordre qu'il n'y perdit pas dix hommes. La droite se retira par Tainiere à Bavay & marcha au Quesnoy. On la suivit jusqu'au défilé de Tainiere; mais le bon ordre qu'elle gardoit & sa contenance assurée firent qu'on n'osa rien entreprendre. La gauche passa l'Honneau sans être inquiétée & prit le chemin de Rievrain. Ces deux ailes se rejoignirent & l'armée assemblée continua sa marche d'un pas aussi ferme que si elle avoit marché à l'ennemi, ou qu'elle n'eût fait que changer de camp. Elle avoit tous ses drapeaux & tous ses étendards, à l'exception de neuf. Mais en récompense elle en emportoit trente deux qu'elle avoit enlevez. Le sentiment de sa fermeté étoit tellement répandu dans cette armée battüe, que, si on en avoit cru les Soldats & la plûpart des Officiers, dès le lendemain, on seroit retourné au combat.

Cette bataille est une des plus sanglantes & peutétre des plus singulières, qui se soient données depuis plusieurs siecles. A peine y fit-on quelques Prisonniers. Les vaincus eurent presque autant de marques de victoire par devers eux que les vainqueurs. Des Juges integres & eclairez auroient eu bien de la peine à décider qui des deux avoit mérité le prix de la valeur. Généraux, Officiers, Soldats de part & d'autre avoient fait tout ce qu'on peut attendre de l'habileté la plus consommée & de la valeur la plus intrépide. Cette bataille est peut être celle où le hazard a eu le moins de part. On pourroit dire que la Fortune, refusant ses faveurs à l'un & à l'autre parti, voulut ce jour là se donner le plaisir de voir jusqu'où la valeur humaine pouvoit aller sans son assistance. Le Soldat, qui fait si bien se rendre justice, décida par ses sentimens que l'honneur de cette journée n'appartenoit à aucun parti, ou qu'il appartenoit à tous deux. L'Anglois & ses Confédérez cessèrent de mépriser leur Ennemi & avouèrent qu'il s'en falloit beaucoup qu'ils ne fussent invincibles. Le François, tout poussé qu'il avoit été, ne se croioit pas vaincu, & ne souhaitoit que d'être ramené au combat, pour décider disoit-il à qui des deux appartenoit la victoire.

Victoire douteuse.

Les avantages étoient tellement compensez qu'on peut dire que les deux armées étoient égales. La situation & les retrenchemens

ANNE. 1709.

de l'armée de France valoient bien les quarante deux bataillons & les quarante escadrons, que l'armée des Alliez avoit de plus qu'elle, & la commodité que donnoit le grand nombre à celle-ci de relever les assaillans valoit presque les retrenchemens de l'autre. Il est pourtant vrai que la blessure, qui mit le Maréchal de Villars hors de combat, fut désavantageuse à son armée, & qu'aucun accident dans l'armée des Alliez ne contrebalança cette disgrace. Le grand nombre des morts & des blessez fut du côté des Alliez, dont les plus maltraitez furent les Anglois & les Hollandois, ou du moins les troupes qui étoient à leur solde & que commandoit le Comte de Tilly. La liste imprimée en Hollande, qu'on ne peut soupçonner d'exaggération, marquoit qu'il y eut quatorze mille six cent quarante sept hommes tant tuez que blessez des seules troupes de cet Etat, & huit mille deux cent quatrevingt dix tant Anglois qu'Allemands. Encore, cette liste ne fait elle aucune mention de la perte de la cavalerie, qu'elle supposoit avoir été médiocre, comme en effet elle l'avoit été. Il consta par la revûe exacte, que les Généraux François firent de leur armée, que leur perte avoit seulement été de huit mille cent trente sept hommes hors de combat, y compris même environ trois cent Prisonniers. Cette grande différence ne doit pas surprendre. Il est impossible que des retrenchemens bien défendus ne fassent périr beaucoup de monde, &, si l'ennemi les cede avec ordre plûtôt qu'il n'en est chassé de force, on doit compter, à peu près comme dans un siége, que la perte des assaillans est au moins de trois pour un.

Remarques sur cette bataille.

Les Généraux sont gens d'honneur, ils savent rendre justice à leurs ennemis, & si quelques fois ils dissimulent la vérité par rapport aux Peuples, ils n'oseroient le faire par rapport à leurs Maitres. Je sens que le récit que je viens de faire de la derniere victoire du Duc de Marlborough est bien différent de ce que ses amis en on dit & écrit dans le tems. Je veux donc l'appuïer de ces témoignages non suspects & du moins sans comparaison plus recevables que ceux de ces Ecrivains mercénaires & passionnez, qui ne disent pas même la vérité qui ne nuit pas à leur Heros ni à leur parti. Le soir même de cette journée, le Maréchal de Boufflers rendit compte à Louis XIV. de l'action. „ Sire, disoit-il, le Maréchal de Villars est blessé, mais sans danger, à ce qu'assurent les Chirurgiens. Je suis bien affligé que ce malheur m'oblige de vous annoncer la perte d'une nouvelle bataille. Mais je puis assurer votre Majesté que jamais malheur n'a été accompagné de plus de gloire. Les troupes de votre Majesté s'y en sont acquise une des plus grandes par leur valeur distinguée, par leur fermeté, par leur opiniâtreté, elles n'ont enfin cédé qu'au nombre supérieur & y ont fait des merveilles.... Les ennemis se sont portez avec de si grandes forces de cavalerie & d'in-

„ d'infanterie ſur le centre, qu'il a falu céder au nombre infini- ANNE.
„ ment ſupérieur & aux prodigieux efforts des ennemis, après néan- 1709.
„ moins avoir fait ſix charges de cavalerie des plus vigoureuſes qui
„ aient jamais été faites, aiant à chaque charge percé & cul-
„ buté deux & trois lignes des Ennemis, qui auroient été en-
„ tierement battus, ſans l'infanterie, derrière laquelle elles ſe
„ ſont ralliées. . . . Je puis aſſurer votre Majeſté que les enne-
„ mis ont perdu conſidérablement plus de monde que nous &
„ qu'ils ne peuvent tirer d'autre avantage de cette malheureuſe
„ action que le gain du champ de bataille.

„ J'eſpere que toute l'armée ſera demain raſſemblée derrière le
„ ruiſſeau de la Ronelle entre le Queſnoy & Valenciennes, & je
„ croi pouvoir aſſurer votre Majeſté qu'elle ſera encore très-reſ-
„ pectable & en état de diſputer le terrain aux Ennemis. Jamais
„ retraite après un combat auſſi long, auſſi ſanglant, auſſi opiniâ-
„ tré, ne s'eſt faite avec plus d'ordre & plus de fermeté. Et je
„ ne croi pas que les Ennemis nous aient fait vingt priſonniers en
„ nous ſuivant. Je ne croi pas non plus que nous aions perdu au-
„ cuns etendards ni drapeaux, ou du moins très peu, & on m'a dit
„ que nous en avions pluſieurs des Ennemis.

„ L'accablement où je ſuis de fatigue, de laſſitude & de douleur,
„ & les ordres qu'il faut donner, ne me permettent pas de faire
„ aujourd'hui à votre Majeſté un plus long détail de cette malheu-
„ reuſe & glorieuſe action ".

Le même Maréchal dans une autre lettre, qu'il écrivit le lende-
main avec le même air de vérité, diſoit encore. „ Je puis vous
„ aſſurer, Sire, avec vérité, que cette gloire de vos troupes eſt
„ infiniment au deſſus de ce que j'en ai marqué à votre Majeſté...
„ Elle le ſaura même par les relations des Ennemis, qui ne peu-
„ vent aſſez exalter & vanter l'audace, la valeur, la fermeté &
„ l'opiniâtreté des troupes de votre Majeſté, dont ils ont reſſenti
„ bien durement les effets. Et hors d'avouer qu'ils ont eté bien
„ battus, ils conviennent qu'ils ont acheté bien cher le champ de
„ bataille, que le nombre infiniment ſupérieur de leurs troupes
„ nous a forcé de leur céder. Enfin la ſuite des malheurs arrivez
„ depuis quelques années aux armes de votre Majeſté avoit telle-
„ ment humilié la Nation Françoiſe, qu'on n'oſoit quaſi plus s'a-
„ vouer François. J'oſe vous aſſurer, Sire, que le nom François
„ n'a jamais plus été en eſtime, ni peut-être plus craint qu'il l'eſt
„ préſentement dans toute l'armée des Alliez.

„ Le Prince Eugene & le Duc de Marlborongh conviennent
„ qu'il y a eu de part & d'autre plus de vingt-cinq à vingt-ſix mil-
„ le hommes de tuez. Il y en a au moins dixhuit à vingt mille
„ de leur part & cela m'eſt confirmé unanimement, non-ſeule-

 „ ment

ANNÉE 1709. „ ment par tous ceux de nos Officiers prisonniers qu'ils ont renvoiez avec beaucoup d'honneteté, mais aussi par plusieurs Exprès que j'ai envoiez dans leur armée. Les deux Généraux Ennemis parlent avec admiration de la beauté de notre retraite. Ils disent qu'ils ont reconnu en cette action les anciens François, & qu'ils voient bien qu'il n'y avoit qu'à les bien mener & à leur donner une bonne disposition.

„ Le Prince Eugene dit que de toutes les actions qu'il a vûes, il n'y en a aucune qui ait été si rude, si sanglante, ni si disputée que celle-là. Je n'ai pû encore avoir l'état des morts & des blessez de notre part. Je sai seulement qu'il est très-considérable, ce qu'il est très difficile d'éviter dans des actions si longues, si terribles & si disputées. . . . Mais c'est un sang bien utilement répandu & il faut compter pour une grande victoire d'avoir rétabli l'honneur de toute la Nation.

„ Monsieur le Maréchal de Villars a jetté les yeux sur le Marquis de Nangis, pour porter à votre Majesté les drapeaux & etendards des Ennemis, que l'on a rassemblez & qui se trouvent déjà en assez grand nombre. Mon dit Sieur de Nangis m'a témoigné de la répugnance à accepter cette commission, par le malheur que nous avons eu de perdre le champ de bataille. Mais cette bataille & notre retraite ont tant l'air d'une victoire, & la prodigieuse perte des Ennemis tant l'air d'une défaite, que je l'ai déterminé à faire ce plaisir à Monsieur de Villars.

„ Je joins ici l'état des quartiers, que l'on m'a dit que les Ennemis doivent prendre devant Mons. Dès que je serai assuré de leur nouvelle situation, je pourrai bien me rapprocher un peu plus près d'eux pour les resserrer dans leur subsistance. . . . Il est certain que les Ennemis ont eté tout à fait maltraitez dans cette malheureuse, mais glorieuse action ".

Les Députez des Etats Généraux ecrivoient qu'on avoit remporté une glorieuse victoire, mais que leurs troupes y avoient fait une perte considérable. Ils prioient en même tems Leurs Hautes Puissances de changer la plûpart des régimens, qui s'étoient trouvez dans ce combat, contre ceux qui étoient actuellement en garnison dans les villes, & ils ajoutoient qu'on avoit résolu de célébrer à l'armée un jour d'action de grace & de faire tirer le canon selon la coutume ordinaire, pour cette grande victoire. Ils parloient aussi beaucoup de retrenchemens forcez par les troupes de l'Etat, de fuite précipitée & confuse, accompagnée d'un grand carnage.

Le Comte de Tilly, Général des troupes de Hollande, qui commandoit l'attaque de la droite ennemie & qui assurément etoit du moins aussi au fait que les Députez, écrivoit bien plus modestement.

ment. „ On donna ce matin, dit ce Général, le ſignal de l'at- „ taque par une forte canonade tant de l'un que de l'autre cô- „ té. L'infanterie de la droite commença par l'attaque des haies „ & retrenchemens au coin du bois de Sart, & celle de l'Etat „ le long du bois de Lagniere, où le feu a eté très-violent & „ particulierement à l'attaque de l'infanterie de l'Etat, qui a „ beaucoup ſouffert, à cauſe des doubles retrenchemens qui ſe „ trouvèrent de ce côté-là, ſans qu'il ait eté poſſible de les em- „ porter, non-obſtant la bonne conduite & bravoure du Prince de „ Naſſau & la vigueur des Officiers & Soldats, dont on peut „ dire qu'ils ſe ſont tous diſtinguez. Les derniers bataillons qui „ ſoutenoient avancèrent avec la même grace que ceux qui é- „ toient déja maltraitez. L'infanterie de l'aile droite a auſſi em- „ ploié tous les efforts imaginables, s'étant rendu d'abord mai- „ treſſe de quelques poſtes. Mais elle fut arrêtée par d'au- „ tres retrenchemens, où le feu continua furieuſement juſqu'à en- „ viron deux heures après midi. C'eſt alors que le feu de notre „ infanterie commença à augmenter. Dans les mêmes conjonctu- „ res l'armée du Prince Eugene eut le bonheur de pénétrer & de „ paſſer, ce qui cauſa l'allarme à la gauche des Ennemis. Pen- „ dant ce tems, nous fimes une ouverture de notre côté pour in- „ troduire la cavalerie dans la plaine, où le Prince héréditaire de „ Heſſe a mené avec une extreme bravoure les premiers eſcadrons „ de notre aile gauche. Après que la cavalerie eut commencé à „ pénétrer, la victoire s'eſt bien-tôt déclarée. ANNE. 1709.

„ Les eſcadrons des Ennemis, qui ſe préſentoient en grand „ nombre ont été chargez auſſi-tôt que nous en avions formé, leſ- „ quels eurent au commencement beaucoup de peine pour ſe ſou- „ tenir contre le grand nombre des Ennemis. Mais aiant été ren- „ forcez de tems en tems & ſoutenus au côté droit par les eſca- „ drons du Prince Eugene, alors nos Ennemis ne pouvant plus „ ſoutenir nos efforts, ſe retirèrent & nous cédèrent le champ de „ bataille, ſe ralliant pourtant diverſes fois. Mais le reſte des eſ- „ cadrons de l'aile gauche s'étant joint avec la droite, on acheva „ de contraindre leur cavalerie à s'enfuir par le chemin de Bavay „ & du Queſnoy. Leur infanterie, qui s'etoit maintenue dans les „ haies, s'eſt retirée, une partie le long des bois, une autre partie „ par le même chemin que la cavalerie, abandonnant la plûpart „ de leur artillerie & autres marques d'une victoire complette, „ dont on ne peut pas encore dire les particularitez ".

Les Etats Généraux, en répondant à la lettre de félicitation, que le Duc de Marlborough leur avoit écrite au ſujet de cette bataille, firent ſentir à ce Général d'une manière fort ſpirituelle, qu'une victoire ſi chère n'étoit guères de leur goût. „ Nous a- „ vons reçu la lettre, que votre Alteſſe nous a écrite le douze de

 „ ce

ANNE 1709. „ ce mois. Nous la remercions de son obligeante félicitation sur „ la victoire, que les armes des Alliez viennent de remporter, a- „ près le combat le plus rude & le plus opiniâtre, dont on ait ja- „ mais entendu parler. Nos Députez nous ont marqué le détail „ de toute l'action & n'ont pas oublié de nous avertir de la part „ que votre Altesse avoit à cette victoire & de ce qui est dû à sa „ valeur. Si la gloire augmente à proportion des obstacles qu'on „ surmonte, celle que vous avez acquise en cette occasion doit „ surpasser toutes les autres, & cette journée suffiroit toute seule „ pour rendre votre nom immortel, s'il ne l'étoit déjà par tant de „ victoires précédentes “.

Mon but, en rapportant ces témoignages, est de prouver que le Peuple, je dis celui même qui se mêle du Gouvernement, est presque toujours la dupe de ceux qui sont à la tête des affaires, & qu'autant qu'on le peut, on ne lui fait voir les choses que sous les couleurs capables de lui inspirer les sentimens, qu'on veut lui faire prendre.

Siége de Mons.

Après la bataille, on délibéra si on feroit le siége de Mons. Les Députez de Leurs Hautes Puissances n'en étoient point d'avis. Ils prétendoient que la saison étoit trop avancée, & que, si ce siége étoit aussi long qu'il sembloit devoir l'être, vû la force de la place, l'infanterie acheveroit de s'y ruiner, tandis que l'armée Ennemie se rétabliroit & se mettroit en état de prendre sa revanche presque à coup sûr. Ces raisons étoient bonnes. Mais le Prince Eugene, qui vouloit le siége, en opposa de meilleures, ou, du moins, de plus spécieuses. Il représenta que cette entreprise, dans les circonstances de la bataille équivoque, étoit essentielle pour soutenir le crédit & la réputation de leurs armes, en déterminant par un siége de cette importance le sentiment du public en leur faveur. Que sans ce siége on les croiroit battus. Que les Peuples qui fournissoient le plus aux fraix de la guerre se décourageroient & demanderoient peut-être la paix d'un ton à se faire écouter. A ces raisons il ajouta qu'il savoit sûrement que la place étoit mal pourvûe & la Garnison peu nombreuse & composée de nouvelles troupes. On se rendit à ces raisons & à ces assurances. La place fut investie par le Prince d'Orange, Stathouder de Frise, qu'on avoit chargé de ce siége. Il avoit sous ses ordres d'excellens Lieutenans Généraux. La trenchée fut ouverte le vingt-cinq de Septembre & la ville fut prise le vingt d'Octobre. Ce siége couta peu, & l'Ennemi, pendant qu'il dura, content de n'avoir pas été battu comme il avoit coutume de l'être, ne fit aucune tentative pour l'inquiéter.

Affaires d'Allemagne.

Les affaires en Allemagne eurent un sort assez différent. Le projet pour mettre le Duc d'Hanover à la tête d'une armée de quatrevingt mille hommes manqua, faute d'amasser les fonds & de for-

ANNE. 1709.

former des magazins ſuffiſans pour le paiement & la ſubſiſtance de tant de troupes, & ſe termina à fort peu de choſe. L'armée ne fut pas plus forte que la campagne dernière & commença à s'aſſembler dans le mois de Juin derrière les lignes d'Etlingen par les ſoins du Comte de Thungen, en attendant l'arrivée du Duc d'Hanover & d'une partie des troupes qui la devoient compoſer.

Le Maréchal d'Harcourt, qui commandoit l'armée de France, l'avoit aſſemblée au commencement de Juin, au nombre de trente-huit bataillons & de ſoixante & ſept eſcadrons. Il la diviſa en trois corps & lui fit paſſer le Rhin au fort de Kehl, à Druſenheim & au Fort-Louis. Lui-même il paſſa ce fleuve, le onze de Juin, ſans autre deſſein pourtant que de faire ſubſiſter ſon armée aux dépens des Allemans, juſqu'à ce que la moiſſon fut faite en Alſace. Il ne put y reſter que quinze jours, parce que le Comte de Thungen lui donna de la jalouſie pour l'Alſace, en s'approchant de Philipsbourg. Peu s'en fallut même que le Duc de Wirtemberg ne lui enlevât, ou ne lui taillât en pieces le tiers de ſes troupes, qui campoient dans le voiſinage de Fort-Louis, pour conſommer les fourrages de ce côté-là.

Beau projet du Duc d'Hanover, mais déconcerté.

Les Généraux de la Grande Alliance, auſſi ingénieux qu'ils étoient braves, avoient formé un projet, qui auroit porté à l'Ennemi un terrible coup, s'il avoit réüſſi. Le Duc d'Hanover devoit faire paſſer le Rhin dans la Haute Alſace à un gros détachement & le ſuivre après avec toute ſon armée, tandis que le Duc de Savoie paſſeroit le Rhône & pénétreroit dans la Franche-Comté, où les deux armées ſe joindroient, pour pénétrer en France par la Bourgogne, ou s'emparer des trois Evêchez. Pour ce deſſein il falloit le conſentement des Suiſſes & des Lorrains. On n'avoit pas eu de peine à l'obtenir, car il eſt rare qu'on tienne ferme dans l'alliance de ceux que la fortune paroit abandonner. Dès que le Duc d'Hanover eut joint l'armée, il travailla à l'exécution de ce deſſein. Pour donner le change à l'Ennemi, il fit faire un pont près de Philipsbourg, il le fit fortifier des deux côtez, ſon armée y paſſa le ſept d'Août & alla camper vis à vis des lignes de Weiſſembourg. Il fit courir le bruit qu'il avoit deſſein de les attaquer & fit pluſieurs mouvemens qui le confirmèrent. Le Général François prit les précautions néceſſaires pour aſſurer ces lignes. Mais il n'y donna pas tellement ſon attention qu'il négligeat de penſer au reſte. Dès le quinze, il avoit détaché cinq eſcadrons & deux bataillons, pour veiller à la garde du Rhin dans la Haute Alſace. L'Officier, qui étoit à la tête de ce détachement, eut avis du projet, dont on parle. Il en fit avertir ſon Général, & en attendant ſes ordres, il ſe poſta dans l'iſle de Neubourg, où il ſavoit que les Allemans vouloient jetter un pont. Ces nouvelles ne déterminèrent point le Maréchal d'Harcourt à dégarnir ſes lignes.

ANNE. 1709.

gnes. Il ſuppoſa que ce pouvoit être un artifice du Duc d'Hanover pour l'attaquer avec avantage, dès qu'il ſe ſeroit affoibli, d'autant que le projet ne pouvoit s'exécuter ſans paſſer ſur les terres des Suiſſes, qui, ſelon les Traitez, ne devoient pas le permettre. Mais peu de jours après, il ſut à n'en pouvoir douter que le Comte de Mercy, à la tête de treize bataillons & de vingt-trois eſcadrons, avoit traverſé le territoire de Bale, à la portée du canon de cette place, qu'il étoit entré dans le Briſgaw & qu'il s'avançoit vers l'iſle de Neubourg. Alors il détacha trois eſcadrons, qui furent joints par les deux bataillons & les cinq eſcadrons, qui s'étoient emparez de l'iſle de Neubourg & qui s'en etoient retirez, à l'approche du Comte de Mercy. A ce corps de troupes ſe joignirent deux jours après quatre bataillons & dix eſcadrons. Le Comte du Bourg, qui commandoit cette petite armée, reçut un ordre précis de ſe battre, fort ou foible. Il ſe mit en marche la nuit du vingt-cinq au vingt-ſix, pour aller chercher le Comte de Mercy, ſans comparaiſon plus fort & qui d'ailleurs pouvoit tranquillement attendre dans ſon poſte, où ſurement on ne l'auroit pas forcé, le Duc d'Hanover qui le ſuivoit, ou du moins ſix mille hommes qui étoient déjà à Fribourg. Merci, qui apparemment vouloit ſe ſignaler, marcha au devant de ſon Ennemi, avec vingt eſcadrons, neuf bataillons & quatre pieces de canon. Il auroit pû venir mieux accompagné; mais ſon adverſaire l'avoit finement trompé. Il écrivit par trois différentes routes au Gouverneur d'Huningen & lui donna ordre de ſortir avec ſa Garniſon, d'aller au devant d'un gros renfort que le Maréchal d'Harcourt lui envoioit, d'attaquer enſuite le pont de l'iſle de Neubourg, ajoutant, „ vous voiez bien qu'avec „ cette manœuvre, le Comte de Mercy ſera entièrement perdu, „ n'aiant plus de retraite ". Une de ces lettres fut interceptée, comme on s'y etoit attendu. On profita du prétendu avis, & on s'affoiblit pour garder des poſtes qui ne devoient point être attaquez.

Le Comte de Merci battu.

Dès que ces troupes qui ſe cherchoient furent à portée, leurs Généraux les rangèrent en bataille. Le Comte de Mercy appuia au Rhin ſa droite compoſée de dix eſcadrons, ſon aile gauche de pareil nombre au bois du Hart, dans le centre ſon infanterie, qui avoit devant elle quatre pieces de canon, en quoi conſiſtoit ſon artillerie. Le Comte du Bourg ſuivit la même diſpoſition. Il partagea en deux ſes dixhuit eſcadrons, pour en faire ſes deux ailes. Sa gauche aboutiſſoit au Rhin, dont le bord en cet endroit étoit couvert de broſſailles. Sa droite s'étendoit auſſi juſqu'au bois du Hart. Son infanterie compoſée de ſix bataillons & de quatre cent Grenadiers faiſoit ſon corps de bataille, dont le front étoit garni de huit pieces de canon. La bataille commença par l'empreſſement, qu'eurent les deux partis à s'emparer d'une cenſe, que l'un jugeoit né-

néceſſaire pour appuïer ſa gauche, l'autre pour appuier ſa droite. Un régiment de Dragons François prévint deux bataillons Allemands, qui marchoient avec diligence pour s'en emparer. Les Dragons, aidez de deux ou trois compagnies d'infanterie, ſoutinrent l'attaque des deux bataillons & les obligérent de ſe retirer. S'étant apperçus qu'ils le faiſoient avec quelque deſordre, ils montèrent promptement à cheval, les chargèrent & les rompirent tout à fait. Un moment après, les deux ailes ſe mélèrent, les deux corps d'infanterie ſe choquèrent. Le combat ne fut pas long, mais il fut vif & ſanglant. La victoire & le champ de bataille demeurèrent aux François. Le Comte de Mercy y perdit la meilleure partie de ſa petite armée. Il y en eut dixhuit cens hommes tant tuez que noiez, & plus de trois mille priſonniers. On lui prit douze drapeaux, huit étendars, deux paires de tymbales, ſon artillerie, vingt-deux pontons, cinq cent chariots chargez de vivres & de munitions de guerre & tous les équipages, & il fut heureux de ſe ſauver avec trois cens chevaux. Le plan de la jonction concertée avec le Duc de Savoie fut trouvé dans la caſſette de ce Général avec les arrangemens pour ſe rendre maitre de la Franche-Comté & en particulier de la citadelle de Beſançon.

ANNE. 1709.

Cet échec rendit le projet inutile & obligea le Duc d'Hanover de paſſer dans ſes lignes le reſte de la campagne. C'eſt ce que fit de ſon côté le Maréchal d'Harcourt dans les ſiennes, avec cette différence qu'il tira de groſſes contributions des Bailliages aux environs de Landau & dans le Marquiſat de Baden, au lieu que le Duc d'Hanover fut obligé de faire vivre ſon armée aux dépens de l'Empire, & qu'après la défaite de Mercy, il ne put les garantir des contributions à quoi l'ennemi les taxa.

Mécontentemens du Duc de Savoie.

Quoique le Duc de Savoie eût été un des principaux auteurs du projet que la défaite du Comte de Merci déconcerta, il ne s'étoit pas mis à la tête des armées qu'on lui fourniſſoit & qu'on lui entretenoit à grands frais. Ce Prince étoit mécontent de l'Empereur, qui lui diſputoit pluſieurs des articles, que le défunt Empereur Léopold lui avoit accordez, lorſqu'il étoit queſtion de le détacher des deux Couronnes & de l'attacher à la grande Alliance. En vain la Reine Anne & leurs Hautes Puiſſances promirent d'engager l'Empereur Joſeph à lui donner ſatisfaction, de garantir même ſes prétentions. Son mécontentement continua, & il parut s'embarraſſer aſſez peu de l'armée qu'il devoit commander. Il falloit du préſent à ce Prince; il ne ſe contentoit pas des paroles. Il l'avoit bien fait voir lors de l'expédition de Toulon, qu'il fit manquer par ſa lenteur affectée, parce que l'Amiral Showel différoit de lui remettre les ſommes d'argent qu'il avoit ſur ſon bord, deſtinées à lui païer les arrérages qui lui étoient dûs. Le Comte de Thaun prit ſa place. Il

ANNE 1709. eut pour adverfaire le Maréchal de Berwick, dont l'armée étoit fort inférieure à la fienne. Mais dans des montagnes & des défilez, peu de troupes placées à propos peuvent empêcher les fuccès des armées les plus nombreufes. Le Comte de Thaun prit cependant Annecy, afin de s'ouvrir un paffage fur le Rhône. Mais le malheur arrivé au Comte de Merci rendit ce pofte inutile. On fit de part & d'autre beaucoup de détachemens, qui prefque tous eurent la précaution de ne fe point rencontrer. Briançon étoit un pofte effentiel. Le Maréchal de Berwick ne voulut pas le perdre de vue. Il campa dans le voifinage avec le gros de fes troupes. Le Comte de Thaun, mortifié de ne rien faire avec des forces fupérieures, s'approcha de lui, dans l'efpérance de l'entamer. Il le trouva inabordable. Pour éviter les neiges, dont la chute approchoit, il repaffa le mont Cenis avec les précautions que doivent prendre les grands Généraux pour affûrer de pareilles marches, & remit en Piémont fon armée en bon état, n'aiant eu occafion, ni de fe battre, ni de faire aucun fiége. Malgré cette inutilité apparente, ces deux Généraux fe firent beaucoup d'honneur. Le Comte de Thaun mit en ufage toutes les rufes imaginables de guerre pour faire prendre le change au Maréchal de Berwick. Celui ci para à tout & tint ferme dans le parti qu'il avoit pris de couvrir Briançon. Son plan de défenfe même pour mettre à couvert la Provence & le Dauphiné fut trouvé digne de fervir de modele dans les campagnes fuivantes.

Guerre d'Efpagne négligée.

La réflexion, qu'on a déja faite plus d'une fois que l'Efpagne, qui étoit l'objet principal de la guerre, étoit fort négligée par la Grande Alliance, feroit encore jufte cette année. L'intime union du Duc de Marlboroug avec les Etats Géneraux attiroit toute l'attention fur la Flandre & déterminoit à y emploier les plus grandes forces. Les conquêtes qui s'y faifoient devoient toutes fervir de barriere à Leurs Hautes Puiffances, &, plus elles fe multiplioient, plus leur tranquillité étoit affurée à l'avenir. D'un autre côté, le Prince Eugene, prefque auffi maitre de la Cour de Vienne que le Duc de Marlboroug l'étoit de celle d'Angleterre, aimoit beaucoup mieux faire la guerre en Flandre que par tout ailleurs, à caufe des grandes armées qui pouvoient y fubfifter, des grandes occafions de fe fignaler, & fur tout de la multitude de lauriers qu'il y avoit à cueillir, moiffon fi abondante, pour ufer de ce terme, qu'on ne pouvoit la faire qu'en plufieurs années, au lieu qu'en Efpagne, dans la fituation où étoient les chofes, une feule campagne pouvoit terminer à l'avantage de la Maifon d'Autriche la querelle des deux Prétendans, & que la guerre une fois finie de ce côté-là auroit produit en peu de tems une paix générale.

Quoique la France, ou par impuiffance, ou par politique, eût re-

retiré d'Espagne une bonne partie de ses troupes, Charles III & le Portugal furent tellement abandonnez que Philippe V. remporta sur eux des avantages considérables. Anne. 1709.

Le Chevalier d'Asfeld s'étoit emparé l'année dernière d'Alicante & en avoit bloqué le château de manière qu'il ne pouvoit être secouru ni par mer, ni par terre. Le Général Stanhope profita de l'occasion d'une flotte qui alloit en Portugal & tenta de donner quelque secours à ce château. Il ne put y réüssir, &, comme le Gouverneur étoit Anglois, par conséquent à ses ordres, il l'obligea de se rendre & fit lui même la capitulation. La réduction de cette place acheva de soumettre à Philippe V. le Roiaume de Valence, de sorte que Charles III. ne possédoit plus en Espagne que Gironne, Barcelone, Tarragone & Gibraltar.

Philippe V. avec les vingt-neuf bataillons que Louis XIV. lui laissa & ses propres troupes forma deux armées, l'une pour agir en Catalogne sous les ordres du Comte d'Aguilar, l'autre en Estramadure commandée par le Marquis de Bay, pour tenir tête au Comte de Gallowai, qui commandoit les troupes Angloises jointes aux Portugais. Le premier jour d'Août, un Maréchal de camp nommé Don Miguel Pons, qui avoit sous ses ordres deux bataillons, l'un Irlandois, l'autre François, avec trois régimens de cavalerie Espagnole, entreprit d'enlever un camp volant de six régimens de cavalerie & d'infanterie des troupes de Charles III. Il prit si bien ses mesures qu'il tomba sur eux sans qu'ils eussent rien sû de sa marche. Il leur tua quatre cens hommes, fit quatre cens prisonniers, prit leurs bagages & six etendards.

Jusqu'alors le Comte de Staremberg, dont l'armée étoit d'environ vingt mille hommes, la plûpart Allemans, étoit resté tranquille dans son camp. Il se mit en mouvement pour combatre, disoit-il, le Comte d'Aguilar, mais en effet pour se saisir de Lerida, à la faveur des intelligences qu'il y avoit pratiquées avec l'Aide Major du fort de Gondrin, qui devoit lui livrer cette forteresse, par où il se feroit aisément introduit dans la ville. Les mesures étoient prises pour le six d'Aout. Ce jour là même on arrêta un Paisan qui portoit des lettres au Comte de Staremberg, par où on lui marquoit l'heure précise du rendez-vous. Le Gouverneur, à qui ces lettres furent rendues, fit arrêter les auteurs du complot, & prit les mesures convenables pour en empêcher l'exécution. Ce coup important manqué, le Comte de Staremberg se posta si avantageusement que l'armée de Philippe V, supérieure à la sienne, fut obligée d'abandonner Balaguer, dont il s'empara & où il fit deux bataillons prisonniers de guerre. Il conserva sa conquête. Mais il abandonna une grande partie de la Catalogne aux ennemis, qui en tirèrent quarante mille pistolles de contribution, sans compter les profits par-

ANNE. 1709. particuliers des Soldats, en enlèverent les grains, les fourrages & brûlèrent ce qu'ils ne purent emporter.

La Catalogne étoit encore vivement attaquée du côté du Roussillon par le Duc de Noailles. Le peu de troupes qu'avoit Charles III. de ce côté-là étoient commandées par le Comte d'Uhlefeld. Il se fit en ces quartiers quantité d'entreprises presque toutes au désavantage de ce dernier. Le Duc de Noailles étoit extremement actif & toûjours occupé à méditer quelque dessein. Il surprit un quartier des Alliez à Figuieres, en enleva cinq cens chevaux & dissipa le reste. Cet avantage lui en procura un autre. Il s'avança sur les bords du Ter, païs abondant en fourrage. La crainte du pillage obligea le Lampourdan, une partie des dependances de Gironne, & la Ville de Palamos à faire de nouveau serment de fidélité à Philippe V. Le Comte d'Uhlefeld reculoit toûjours & ne pouvoit garder le païs. Il pensoit pourtant à la fureté des places importantes. Il posta deux mille chevaux sur le bord du Ter à demie-portée du canon de Gironne. Le Genéral Major des troupes Palatines commandoit ce corps. Le Duc de Noailles entreprit de le surprendre & y réüssit. Il marcha par un chemin impratiquable, tandis qu'un autre corps de ses troupes s'attiroit l'attention. Le second de Septembre il arriva une heure avant le jour à une demie lieüe de ce camp. Le Commandant, averti qu'on avoit vû paroitre quelques troupes, s'avança avec un détachement, pour reconnoitre ce que c'étoit. Il fut enveloppé & pris. Les fuïards donnérent l'allarme au camp & les troupes se retirèrent sous le feu de la mousqueterie de Gironne. Mais leur camp fut pillé à leur vue & malgré le canon de la place, sous lequel il étoit situé. Ces actions n'étoient véritablement pas décisives. Mais elles enrichissoient l'ennemi, apauvrissoient le païs où on le laissoit vivre à discrétion, augmentoient la réputation de ses troupes, & ébranloient la fidélité des Sujets de Charles III.

Les affaires allèrent encore sans comparaison plus mal en Portugal. L'armée du Comte de Gallowai étoit forte de trente deux bataillons, dont six étoient Anglois, & de treize régimens de cavalerie, qui faisoient environ trois mille chevaux. Son artillerie étoit de vingt piéces de canon. Ce Général à son ordinaire forma de grands projets & les publia. Il devoit ouvrir la campagne par la prise de Badajox & promettoit que cette conquete seroit suivie de plusieurs autres. Une bataille hazardée mal à propos & perdüe malgré sa bravoure & son habileté dérangea encore une fois ses projets. L'armée de Philippe V. commandée par le Marquis de Bay étoit plus foible de dix-huit bataillons. Mais sa cavalerie étoit excellente & un peu plus nombreuse. Pour l'artillerie, elle étoit aussi de vingt piéces de canon. Cette armée, pour empêcher l'exécution du projet publié, marcha le trois de May à Badajox,

où

où elle appuia sa droite un peu au delà de la petite riviere d'Ebora. Le Comte de Gallowai assembla en même tems la sienne & s'approcha à une lieue & demie au plus de l'armée ennemie, aiant devant lui la Caya, sur laquelle il fit jetter neuf ponts, pour etre en situation de l'attaquer, quand il le jugeroit à propos.

Les Espagnols, qui ne craignoient point du tout le combat, qui le souhaitoient meme, pourvu qu'il se donnât en plaine, ne firent aucun mouvement pour l'éviter. Au contraire, pour piquer l'armée Portugaise, ils firent le sept de May, un grand fourage a une demie lieue de leur camp. Leur Général avoit pris deux précautions pour assurer son dessein. Il avoit marqué un champ de bataille pour recevoir le Comte de Gallowai, & dans ce prétendu fourage sa cavalerie étoit armée & les chevaux en état. Ce qu'il avoit prévu arriva. L'armée Portugaise, choquée de cette bravade, passa la Caya sur les neuf ponts qu'elle y avoit jettez. La cavalerie Espagnole, après avoir fait son fourage tranquilement, revint en bon ordre & fit halte. Pendant ce fourage, son infanterie avoit marché & étoit à portée de se rendre au champ de bataille, qui avoit été marqué. La cavalerie s'y rendit aussi. Sur la droite étoit une maison appellée la *Chiminea*. Le Marquis de Bay pouvoit l'occuper. Mais il négligea cet avantage, pour donner à sa cavalerie plus de terrain & plus de liberté d'agir. Il mit son armée sur deux lignes à l'ordinaire, l'infanterie au centre & la cavalerie sur les ailes. La premiere ligne étoit de vingt-sept escadrons & de treize bataillons, la seconde de neuf bataillons & de vingt escadrons.

Tandis qu'on se rangeoit de la sorte, l'armée Portugaise passoit la Caya & se mettoit en bataille à mesure qu'elle passoit. Le Comte de Gallowai ne fit point comme à Almanza. Dans cet arrangement il suivit la méthode ordinaire & donna à son armée une disposition pareille à celle que l'ennemi avoit donnée à la sienne. Il marcha sur deux lignes, l'infanterie dans le centre, la cavalerie sur les ailes, &, comme il n'avoit guères qu'une demie-lieue à faire pour rencontrer le Marquis de Bay, qui l'attendoit, il fut à portée vers une heure après midi. Son premier soin fut de s'emparer de la Chiminea, afin de couvrir sa gauche, & il y mit trois bataillons Anglois, avec huit piéces de canon. Il étendit fort cette gauche, pour déborder celle de l'ennemi & pouvoir la prendre en flanc.

Sur les deux heures, l'action commença par la droite de l'ennemi, dont la cavalerie chargea si brusquement la cavalerie Portugaise inférieure en nombre, mais sur tout en bonté, qu'en moins d'une demie heure elle fut renversée & absolument dissipée. L'aile droite fit un peu plus de résistance, mais elle eut le même sort. Le Comte de Fiennes, qui commandoit la gauche ennemie, après avoir essuié tout son feu à la portée, l'attaqua le sabre à la

Le Comte de Gallowai défait.

ANNE. 1709. main, renversa la premiere ligne sur la seconde & en fit un grand carnage. Un escadron de Grenadiers à cheval, je n'ai pu savoir s'ils étoient Anglois ou Portugais, se distingua si fort, il alla si souvent à la charge & se défendit si bien qu'il n'en resta que quatre hommes.

La cavalerie étant rompue & entierement dissipée, l'infanterie étoit en grand danger d'avoir le même sort. Mais outre sa bonne contenance, les fautes que fit l'ennemi la sauvèrent en partie. Il permit, que sa cavalerie victorieuse poursuivit trop loin les fuiards, ou du moins il ne l'empêcha pas, & la plus grande partie étoit à une lieue du champ de bataille, lorsqu'il eût falu charger l'infanterie. De plus il négligea de faire avancer son infanterie, à mesure que sa cavalerie poussoit & culbutoit celle qui lui étoit opposée. Ces manques d'attention donnèrent le tems à l'infanterie Portugaise de se mettre en un bataillon quarré. En cette forme respectable elle marcha vers Campo Mayor, & malgré les attaques de la cavalerie Espagnole, que le Marquis de Bay avoit enfin fait revenir de la poursuite, malgré le canon dont les décharges à cartouche faisoient de larges ouvertures, elle passa la Guadiana, qui par bonheur étoit à sec, & se mit à couvert des palissades de Campo-Mayor.

Outre dixsept piéces de canon, dixneuf pontons, quinze drapeaux ou étendards, toutes les tentes, tout le bagage, tous les chariots, tous les equipages des vivres & de l'artillerie que cette armée battue abandonna au Vainqueur, elle laissa dixsept cent morts sur le champ de bataille, sans compter ceux qui périrent dans la fuite. L'ennemi fit trois mille trois cent prisonniers, au nombre desquels étoient les trois bataillons Anglois, que le Comte de Gallowai avoit postez, comme on l'a dit, pour appuier sa gauche, dont la défaite les sépara absolument du reste de l'armée & les mit dans la nécessité de mettre bas les armes. Le Comte de Gallowai lui même, qui étoit à la gauche, car il cédoit la droite aux Portugais, fut séparé de son armée & obligé de se sauver lui troisieme du côté de Higuela. C'étoit la seconde bataille qu'il risquoit, & ce fut aussi la seconde qu'il perdit pour l'avoir risquée mal à propos. D'autant moins excusable en cette seconde occasion, que l'épreuve, qu'il avoit faite à la premiere, ne devoit pas lui avoir inspiré une confiance infinie en la valeur Portugaise. Il dit dans la suite pour sa justification que les Portugais avoient absolument voulu se battre & qu'il les avoit suivis plûtôt qu'il ne les avoit menez. Il le dit; mais personne ne se crut obligé de le croire. Il étoit habile homme dans son métier, il étoit brave, les Protestans François en faisoient leur Idole & le mettoient hardiment au dessus des plus fameux Généraux de son tems, il faut du moins qu'ils conviennent qu'il n'étoit point heureux. Il est vrai que le bonheur ne suit pas toujours l'habileté,

bileté, témoin Guillaume III. Mais on s'eſt de tout tems accordé à mettre le bonheur au nombre des qualitez, qui font les grands Capitaines. Du reſte cette bataille perdüe n'eut pas beaucoup de ſuites fâcheuſes. Des contributions étendues à trente lieues dans le Portugal, la priſe du pont d'Olivença, de Valencia, d'Alcantara, la liberté d'aſſiéger Olivença ou de le bloquer, furent les ſeuls fruits que les Eſpagnols en tirèrent, manque de munitions de guerre & de bouche & même faute de troupes. Anne. 1709.

Les flottes cette année furent pour le moins auſſi nombreuſes que les années précédentes, & ne ſervirent guères qu'à tranſporter des troupes en Catalogne & en Portugal. Encore ne les y portèrent-elles pas dans la quantité & dans le tems qu'il falloit pour empecher les ſuccès de Philippe V. La France, qui avoit peine à fournir aux dépenſes de terre, renonça ſagement à mettre ſur pié des flottes. Elle n'arma cette année que quelques foibles eſcadres, qui conduiſirent à Roſes un grand convoi de vivres & de munitions de guerre, en dépit de vingt-quatre gros vaiſſeaux partie Hollandois & partie Anglois, qui bloquoient le port de Toulon.

La Reine fit travailler dans tous ſes ports à un grand armement, dont elle avoit deſtiné le commandement au Vice-Amiral Baker. Cette flotte devoit être de trente ſix vaiſſeaux de guerre & de quantité de bâtimens de tranſport, pour embarquer un bataillon des Gardes Ecoſſoiſes, ſept régimens, deux bataillons de la Marine & le régiment de Dragons de Rochefort. Ces treize bataillons devoient être joints par quatre mille hommes des troupes de Hollande. Ces préparatifs firent grand bruit, mais ils furent ſans autre effet que de tenir alertes les milices des côtes de Flandre & ceux qui les commandoient. Peut-être le projet de ſe rendre libre la communication de la Mer & du Boulenois par la priſe d'Ypres, manqué par l'armée de terre, dérangea-t-il les deſſeins de la flotte. D'autres crurent que cette flotte & ces troupes ne s'étoient point éloignées, à cauſe des tumultes, qu'excitèrent dans la ville de Londres quatre ou cinq mille Ouvriers, que la diminution du commerce réduiſoit à n'avoir point d'ouvrage. Ils s'attroupèrent le douze Juillet & commirent de grands deſordres. Ils briſèrent les portes de quantité de Marchands, enlevèrent plus de cinq cent moulins à devider de la ſoïe & les brûlèrent publiquement. Cette émotion ne dura pas. Elle fut bien vite appaiſée par les ſages réglemens que fit le Lord Maire de concert avec les autres Magiſtrats. Grandes flottes inutiles.

La flotte de la Méditerranée fit divers mouvemens, pour favoriſer quelques ſoulevemens, que le Gouverneur de Gibraltar & le Général Stanhope avoient ménagez. Ce dernier s'embarqua, croiant pouvoir ſe rendre maitre de Cadix. Mais ces intrigues furent découvertes & ceux qui y trempoient punis, ou mis hors d'état de rien faire de pareil à l'avenir. Quelques Chefs d'eſcadre François

&



ANNE. 1709.

& plusieurs Armateurs firent à leur ordinaire de grands ravages dans la Manche. Ils enlevèrent plus de soixante vaisseaux tant armateurs que d'escorte, & des navires marchands à proportion. En Amerique ils s'emparèrent de Saint Thomé, où ils firent un butin considérable sur les Portugais, &, sur la côte orientale de l'isle de Terre-Neuve, ils se saisirent du Fort Jean que les Anglois y occupoient. Ces desavantages prouvent, ou l'inutilité de ce prodigieux nombre de vaisseaux, qu'on entretenoit à si grands frais, ou le peu de soin & d'habileté de ceux qui devoient les mettre en œuvre.

Traité de barriere à l'avantage des Etats Généraux.

On négocioit à Londres, tandis qu'on se battoit de toutes parts, & le traité, qui y fut signé par la Reine & par les Ambassadeurs de Leurs Hautes Puissances le vingt-neuf d'Octobre, étoit pour le moins aussi avantageux à la République que les conquêtes qu'on faisoit en Flandre. Ce qui est sûr, c'est qu'il la dédommageoit abondamment de l'espece d'exclusion, qu'on lui avoit donnée par le traité de commerce, conclu l'année précédente avec Charles III. A la tête de ce traité, qui fut appellé le traité de barriere, se trouve un préambule d'un gout singulier. On suppose que le motif déterminant de cet accord est la nécessité de donner aux Hollandois une barriere, qui puisse les metttre à couvert de toute insulte, sur tout de la part de ceux qui pourroient dans la suite disputer la succession à la Couronne de la Grande Bretagne, telle qu'elle est établie par les dernieres loix du Roiaume, par où on vouloit insinuer que ce traité étoit plûtôt en faveur de l'Angleterre que des Etats Généraux, & que les Habitans de la Grande Bretagne étoient bien obligez aux Hollandois de ce qu'ils consentoient à se charger du gouvernement de plusieurs Provinces, pour être en état de les défendre plus efficacement de l'invasion du Prétendant & du Papisme. Je ne prétend point blâmer le fonds de ce traité. La Reine donnoit ce qui ne lui appartenoit point. Elle enrichissoit ses amis des dépouilles d'un Prince, dont elle soutenoit la cause, jusqu'à s'épuiser plûtôt que de laisser à ses ennemis la moindre partie de la succession, qui lui étoit échüe. Mais je ne puis m'empécher de blâmer le prétexte qu'on emploia pour colorer cette donation, qui, si elle avoit subsisté, ou que les Hollandois fussent moins modérez, les auroit mis en état d'entreprendre avec succès d'autres conquêtes.

Cette négociation, qui doubloit au moins la puissance des Provinces Unies, avoit été confiée au Lord Townshend, créature du Duc de Marlborough, aussi bien que tous ceux qui étoient alors dans le Ministere. On a écrit que ce Lord étoit fort habile & qu'il avoit ménagé ce traité avec une adresse qui étoit au dessus de toute expression. On jugera si cet éloge étoit fondé.

„ Les

„ Les Traitez de Paix, d'Amitié, d'Alliance & de Confédéra- ANNE.
„ tion entre Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux des Pro- 1709.
„ vinces Unies seront approuvez & confirmez par le présent Trai- Article I.
„ té & demeureront dans leur premiere force & vigueur, comme
„ s'ils y étoient inserez mot à mot.

„ La succession à la Couronne d'Angleterre aiant été réglée par II.
„ plusieurs Actes de Parlement & notamment par un Acte du Par-
„ lement de la Grande Bretagne fait pour la grande sureté de la
„ succession à la Couronne de la Grande Bretagne dans la ligne
„ de la sérénissime Maison d'Hanover & en la personne de la Prin-
„ cesse Sophie & de ses Héritiers, Successeurs & Décendans mâ-
„ les & femelles, nez & à naitre. Et aucune Puissance n'aiant
„ droit de s'opposer aux loix faites sur ce sujet par la Couronne &
„ le Parlement de la Grande Bretagne. S'il arrivoit néanmoins,
„ sous quelque prétexte, ou pour quelque cause que ce pût être,
„ que quelque personne, ou quelque Puissance ou Etat, prétendit de
„ révoquer en doute l'établissement que le Parlement a fait de la
„ dite succession, de s'opposer à la dite succession, d'aider ou fa-
„ voriser ceux qui s'y opposeroient, soit directement ou indirecte-
„ ment, par une guerre ouverte, ou en fomentant des séditions &
„ des conspirations contre celle ou celui, en faveur de qui la Cou-
„ ronne de la Grande Bretagne seroit ouverte, conformément aux
„ Actes susdits, les Etats Généraux des Provinces unies s'enga-
„ gent & promettent d'assister & de maintenir dans la dite succes-
„ sion celle ou celui à qui elle appartiendra, de les aider à en pren-
„ dre possession, s'ils ne l'avoient déjà prise, & de s'opposer à ceux
„ qui voudroient les troubler dans la prise de possession, ou dans
„ la possession actuelle de la dite succession.

„ Sa dite Majesté & les Etats Généraux, en conséquence du III.
„ cinquieme Article de l'Alliance, conclüe entre l'Empereur, le feu
„ Roi de la Grande Bretagne & les Seigneurs Etats Généraux, le
„ sept de Septembre mille sept cent un, emploieront toutes leurs
„ forces pour recouvrer les Païs Bas Espagnols.

„ Et de plus on tâchera de conquerir autant d'autres villes & forts IV.
„ qu'il se pourra, afin qu'ils puissent servir de barriere & de sûreté
„ aux dits Seigneurs Etats.

„ Et comme suivant le neuvieme Article de la dite Alliance, on V.
„ doit convenir entre autres choses de quelle maniere l'Etat sera mis
„ en sureté par le moien de cette Barriere, la Reine de la Grande
„ Bretagne fera ses efforts pour procurer que dans le traité de Paix
„ il puisse être convenu que tous les Païs Bas Espagnols & ce que
„ l'on pourroit en outre trouver nécessaire, soit à l'égard des Villes
„ & Places conquises, ou non conquises, serviront de barriere à l'E-
„ tat.

„ Qu'à cette fin leurs Hautes Puissances pourront mettre & avoir VI.

ANNE. 1709. „ Garnison, la changer, augmenter & diminuer comme ils le jugeront à propos dans les Places suivantes, savoir, Nieuport, „ Furnes avec le Fort de la Knocke, Ypres, Menin, la Ville & la „ Citadelle de Lille, Tournai & sa Citadelle, Condé, Valenciennes & les places qu'on pourra conquerir encore sur la France, „ Maubeuge, Charleroi, Namur & sa Citadelle, Liere, Hale à fortifier, les Forts de la Perle, Philippe Dame, le Château de Gand „ & Dendermonde. Le Fort Saint Donat, étant attaché aux fortifications de l'Esclufe & y étant entierement incorporé, demeurera „ & sera cédé en propriété à l'Etat, & le Fort de Rodenhuysen en „ deça de Gand sera rasé.

VII. „ Les dits Seigneurs Etats Généraux pourront aussi mettre, en „ cas d'attaque apparente, ou de guerre, autant de troupes qu'ils „ jugeront nécessaires dans toutes les Villes, Places & Forts des „ Païs-Bas Espagnols, où la raison de guerre le demandera.

VIII. „ Et pourront aussi envoier dans les Villes, Forts & Places où „ ils auront leurs Garnisons, sans aucun empêchement & sans „ paier aucuns droits, des vivres, munitions de guerre, armes, „ artillerie, des matériaux pour les fortifications, & tout ce qui „ pour les dites Garnisons & Fortifications sera trouvé convenable „ & nécessaire.

IX. „ Lesdits Seigneurs Etats Généraux pourront aussi mettre dans les „ Villes, Forts & Places de leur barriere mentionnées dans l'Article sixieme, où ils auront leurs garnisons, tels Gouverneurs & „ Commandans, Majors & autres Officiers qu'ils trouveront à propos, lesquels ne seront sujets à aucuns autres ordres qui regardent la fureté des dites places & le militaire, quels qu'ils soient & de „ qui ils puissent venir, que seulement & privativement à ceux de „ leurs Hautes Puissances, sans préjudice pourtant aux droits & „ libertez tant Ecclésiastiques que Politiques du Roi Charles III.

X. „ Qu'en outre les dits Seigneurs Etats pourront fortifier les dites Villes, Places & Forts qui en dépendent, en réparer les „ fortifications de la maniere qu'ils le jugeront nécessaire & de plus „ faire tout ce qui sera utile pour leur defense.

XI. „ On laissera aux Seigneurs Etats Généraux tous les revenus des „ Villes, Places, Chatellenies, & leurs dépendances qu'ils auront „ pour leur Barriere de la France, desquelles la Couronne d'Espagne „ n'étoit pas en possession au tems de la mort du feu Roi Charles, „ & outre celà on fixera un million de livres, à païer cent mille „ écus chaques trois mois des revenus les plus clairs des Païs-Bas „ Espagnols, dont le dit Roi étoit alors en possession, pour servir „ l'un & l'autre à l'entretien des Garnisons de l'Etat & pour fournir aux Fortifications, comme aussi aux Magazins & autres dépenses nécessaires dans les Villes & Places susdites; & afin que „ les frais à supporter puissent être tirez desdits revenus, on tâ-

„ chera

„ chera d'étendre les Dépendances & Chatellenies susmentionnées ANNE.
„ autant qu'on pourra, & spécialement de stipuler avec la Chatel- 1709.
„ lerie d'Ypres celle de Cassel & le Bois de Niepe, & avec la
„ Chatellenie de Lille, la Gouvernance de Douay, l'une & l'au-
„ tre y aïant été attachées avant la présente guerre.

„ Aucune Ville, ou Fort, Place, Païs des Païs-Bas Espag- XII.
„ nols ne pourra être cédé, transporté, ou donné, ou echeoir à la
„ Couronne de France, ou à quelqu'un de la ligne Françoise, soit
„ en vertu d'aucun don, vente, échange, convention matrimonia-
„ le, hérédité, succession par Testament ou *ab intestat*, de quel-
„ que titre que ce puisse être, ni de quelque maniere que ce soit,
„ être mise au pouvoir ou sous l'autorité du Roi très-Chretien, ou
„ de quelqu'un de la ligne Françoise.

„ Et comme lesdits Seigneurs Etats Généraux, en conséquence XIII.
„ de l'Article neuvieme de la dite Alliance, doivent faire une con-
„ vention, ou un traité avec le Roi Charles III. pour mettre l'Etat
„ en sureté par le moien de ladite barriere, la Reine de la Grande
„ Bretagne concourra par ses devoirs afin que tout ce que dessus
„ touchant la barriere de l'Etat soit inséré dans le susdit traité ou
„ convention, & sa dite Majesté continuera ses devoirs jusqu'à
„ ce que la susdite convention entre l'Etat & ledit Roi Charles III.
„ soit conclue conformément à ce qui est dit ci-dessus, & Sa Ma-
„ jesté garantira ledit traité ou convention.

„ Et afin que les dits Seigneurs Etats jouissent dès à présent au- XIV.
„ tant qu'il sera possible d'une Barriere aux Païs-Bas Espagnols, il
„ leur sera permis de mettre leurs garnisons dans les villes déja oc-
„ cupées & qui pourront l'être encore avant que la paix soit faite
„ & mise en exécution, & cependant le dit Roi Charles III. ne
„ pourra entrer en possession desdits Païs-Bas Espagnols, ni en tout,
„ ni en partie. La Reine aidera leurs Hautes Puissances à se main-
„ tenir dans la jouissance des revenus & à trouver le million de li-
„ vres par an ci-dessus mentionné.

„ Et comme leurs Hautes Puissances ont stipulé par le Traité de XV.
„ Munster, Article quatorze, que la Riviere de l'Escaut, comme
„ aussi les Canaux du bas Swyn & autres Bouches de mer y aboutis-
„ santes seroient tenues clauses du côté de cet Etat, & Article quin-
„ zieme que les navires & denrées entrant & sortant des Havres
„ de Flandres seroient & demeureroient chargez de toutes telles
„ impositions & autres charges qui se levent sur les denrées allant
„ & venant au long de l'Escaut & autres Canaux sus mentionnez,
„ la Reine de la Grande Bretagne promet & s'engage que leurs
„ Hautes Puissances ne seront jamais inquiétées dans leurs droits
„ & possessions à cet égard, ni directement, ni indirectement;
„ mais qu'elles continueront d'en jouir pleinement, comme aussi
„ qu'au préjudice dudit traité le commerce ne sera pas rendu plus

ANNE. 1709. „ aifé par les ports de mer, par la dite Riviere, Canaux & Bouches de mer du côté de l'Etat des Provinces unies, ni directement, ni indirectement. Et puifque par le même Traité de Munfter, Articles feize & dixfept, fa Majefté le Roi d'Efpagne s'eft obligé de traiter les Sujets de leurs Hautes Puiffances auffi favorablement que les Sujets de la Grande Bretagne & des Villes Anféatiques qui etoient alors les Nations les plus favorablement traitées, Sa Majefté Britannique & leurs Hautes Puiffances promettent auffi de faire en forte que les Sujets de la Grande Bretagne & de leurs Hautes Puiffances feront traitez dans les Païs Bas Efpagnols auffi bien que dans toute l'Efpagne, Roïaumes & Etats en dépendans, également & tant les uns que les autres auffi favorablement que les Nations les plus favorifées.

XVI. „ La dite Reine & les Etats Généraux s'obligent à donner par mer & par terre les fecours & affiftances néceffaires pour maintenir par la force Sa dite Majefté dans la paifible poffeffion de fes Roiaumes, & la Séréniffime Maifon d'Hanover dans la dite fucceffion telle qu'elle eft établie par les Actes du Parlement, & pour maintenir lefdits Etats Généraux dans la poffeffion de ladite Barriere.

XVII. „ Après les ratifications de ce Traité, on fera une convention particulière des conditions auxquelles la dite Reine & lefdits Seigneurs Etats Généraux s'engageront de fournir les fecours qu'on jugera néceffaires tant par mer que par terre.

XVIII. „ Si Sa Majefté Britannique ou les Etats Généraux des Provinces Unies étoient attaquez de qui que ce puiffe être, à caufe de cette convention, ils s'affifteront mutuellement l'un l'autre de toutes leurs forces & ils fe rendront garands de l'exécution de la dite convention.

XIX. „ Seront invitez & admis dans le préfent Traité le plûtôt qu'il fe pourra tous Rois, Princes & Etats qui voudront y entrer, particulierement Sa Majefté Impériale, les Rois d'Efpagne & de Pruffe, & l'Electeur d'Hanover. Et il fera permis à Sa Majefté Britannique & aux Etats Généraux des Provinces Unies & à chacun d'eux en particulier de requerir & inviter ceux qu'ils jugeront à propos de requerir & inviter d'entrer dans ce Traité & d'être Garands de fon exécution.

XX. „ Et comme le tems a fait connoitre l'omiffion qui s'eft faite, dans le Traité figné à Rifwyk l'an mille fix cent quatrevingt dixfept entre l'Angleterre & la France, au fujet du droit de la fucceffion d'Angleterre dans la perfonne de Sa Majefté la Reine de la Grande Bretagne à préfent regnante, & que, faute d'avoir établi dans ce Traité le droit inconteftable de Sa Majefté, la France a refufé de la reconnoitre pour Reine de la Grande Bretagne après la mort de feu Guillaume III de glorieufe mémoire,

„ Sa

„ Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne & les Seigneurs E- Anne.
„ tats Généraux des Provinces Unies conviennent & s'obligent 1709.
„ aussi de n'entrer dans aucune Négociation, ni Traité de Paix,
„ avec la France, avant que le titre de Sa Majesté à la Couronne
„ de la Grande-Bretagne, comme aussi le droit de la succession de
„ la Sérénissime Maison d'Hanover à la dite Couronne, telle qu'el-
„ le est réglée & établie, ne soit pleinement reconnu par la Fran-
„ ce comme préliminaire, & que la France n'ait en même tems
„ promis l'éloignement hors de ses Etats de la personne qui pré-
„ tend être Roi de la Grande-Bretagne, & que l'on n'entrera
„ dans aucune négociation ni discussion formelle dudit Traité de
„ Paix, sinon que conjointement & en même tems avec ladite
„ Reine ou avec ses Ministres.

„ Sa Majesté Britannique & les Seigneurs Etats Géneraux des XXI.
„ Provinces-Unies ratifieront & confirmeront tout ce qui est con-
„ tenu dans le présent Traité dans l'espace de quatre semaines à
„ compter du jour de la signature".

Tant de concessions & donations garanties & assurées par la Reine Anne ne parurent pas suffisantes à ceux qui gouvernoient alors la République. A ce Traité ils ajoutèrent un article secret & séparé, du moins aussi important que les précédens, & le Plénipotentiaire le leur passa avec la même facilité.

„ Comme dans les articles préliminaires signez à la Haie le Article secret.
„ vingt-huit Mai mille sept cent neuf par les Plénipotentiaires de
„ Sa Majesté Imperiale, de Sa Majesté la Reine de la Grande-
„ Bretagne, & des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-
„ Unies, il est stipulé entre autres choses que les Seigneurs Etats
„ Généraux auront en toute propriété & souveraineté le Haut
„ Quartier de Gueldre selon le cinquante deuxieme article du
„ Traite de Munster de l'an mille six cent quarante-huit, comme
„ aussi que les garnisons, qui se trouvent ou se trouveront ci-après
„ de la part des Seigneurs Etats Généraux dans la ville de Huy,
„ la citadelle de Liege & la ville de Bonn, y resteront jusqu'à ce
„ qu'on en soit convenu autrement avec Sa Majesté Impériale
„ & l'Empire. Et comme la Barriere, sur laquelle on est convenu
„ aujourd'hui dans le Traité principal pour la garantie mutuelle
„ entre Sa Majesté Britannique & les Seigneurs Etats Généraux,
„ ne peut donner aux Provinces-Unies la sureté pour laquelle elle
„ est établie, sans qu'elle soit bien serrée d'un bout jusqu'à l'autre
„ & que la communication en soit bien liée ensemble, à quoi le
„ Haut Quartier de Gueldre & la garnison dans la citadelle de
„ Liége, Huy & Bonn sont absolument nécessaires; l'expérience
„ aiant fait voir par trois fois que la France aiant voulu attaquer
„ les Provinces Unies s'est servie des endroits susmentionnez pour
„ venir à elles & pour pénétrer dans lesdites Provinces; que de

 „ plus

ANNE. 1709. „ plus à l'égard de l'equivalent, moiennant lequel le Haut Quartier de Gueldre doit être cédé aux Provinces-Unies selon l'article cinquante-deux du Traité de Munster, Sa Majesté le Roi Charles sera beaucoup plus gratifié & avantagé en d'autres endroits que cet équivalent ne peut importer: Ainsi pour faire avoir aux Seigneurs Etats Généraux le Haut Quartier de Gueldre en toute propriété & souveraineté & pour que le dit Haut Quartier soit cédé de cette maniere aux dits Seigneurs Etats Généraux dans la Convention ou le Traité qu'ils doivent faire avec Sa Majesté le Roi Charles III suivant l'article du Traité conclu aujourd'hui, comme aussi pour que leurs garnisons dans la citadelle de Liege, dans celle de Huy & Bonn y restent jusqu'à ce qu'on en soit convenu autrement avec Sa Majesté Imperiale & l'Empire, Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne s'engage & promet par cet article séparé, qui aura la meme force que s'il étoit inséré dans le Traité principal, de faire pour tout celà les mémes efforts qu'elle s'est engagée de faire pour leur faire obtenir la Barriere dans les Païs-Bas Espagnols “.

Il y avoit encore un autre article séparé, par lequel la Reine promettoit & s'obligeoit de les aider dans le Traité qu'ils feroient avec Charles III à elargir leurs limites en Flandre, ensorte que le territoire des Païs-Bas Espagnols ne s'étendit plus jusques sous le canon de leurs forteresses.

Réflexions sur ce Traité. On pourroit faire sur ce Traité quantité d'observations intéressantes. On se contentera de remarquer qu'il est un monument indubitable de la générosité de la Reine Anne, & en même tems une preuve certaine de l'attention de Leurs Hautes Puissances à profiter des occasions de mettre leurs Provinces en sûreté.* On leur reprocha cependant ce qu'elles avoient déclaré à Louis XIV, avant cette guerre, que c'étoit les connoitre bien mal que de s'imaginer qu'elles songeassent à étendre leur domination aux dépens des Puissances voisines. On prétendoit que les grands succès qu'elles avoient eus & leurs liaisons étroites avec le Ministere d'Angleterre leur avoient fait changer de pensée, en leur donnant lieu de tout espérer & de tout prétendre. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces nouvelles acquisitions tendoient uniquement à mettre la République en état de ne plus craindre la vaste ambition de la France. J'ajoute que ce Traité peut servir de clef au peu de disposition qu'on faisoit voir pour la paix. Il peut aussi expliquer les retardemens à faire reconnoitre Charles III pour Souverain des Païs-Bas, & enfin le refus formel de le faire jusqu'à ce qu'il eut consenti à ce qu'on vouloit exiger de lui. De là vient encore qu'on poussoit mollement la guerre en Espagne. On n'y prétendoit rien & tout y devoit appartenir à Charles III. On aimoit mieux s'em-

pa-

parer des Païs-Bas, dont on vouloit se faire un rempart. Anne. 1709.

Les succès de la campagne, que les Partisans de la guerre faisoient encore plus grands qu'ils n'étoient, mirent, ou plûtôt entretinrent le Parlement de la Grande-Bretagne en des dispositions tout à fait favorables à leurs vues. Il s'assembla le vingt-six de Novembre. La Reine, que la mort de son Epoux avoit empêché de paroitre à la séance précédente, ouvrit celle-ci par un discours rempli des mêmes principes & des mêmes motifs, pour continuer la guerre, que tous ceux qu'elle avoit déjà faits. Elle témoignoit une grande satisfaction de se trouver en état de rendre un si bon compte des progrés de la guerre depuis la dernière séance. Elle ajoutoit que la France avoit cherché à amuser par de fausses apparences & des insinuations trompeuses de desirs pour la paix; mais qu'il lui avoit été impossible de déguiser long-tems ses sentimens peu sincères. „ Il a plû à Dieu Tout-puissant, reprit „ cette Princesse, de nous accorder une victoire signalée avec „ d'autres succès si importans que la France se trouve par là beau„ coup plus exposée aux progrès de nos armes & par conséquent „ plus dans la nécessité d'une paix qu'elle ne l'étoit au commence„ ment de cette campagne. Quoi qu'il en soit, la guerre conti„ nuant, je suis obligée de vous demander encore des subsides „ pour poursuivre vigoureusement nos avantages & mettre la der„ niere main à ce grand ouvrage, qui est de réduire le pouvoir „ exorbitant & l'oppression dont les libertez de l'Europe ont été „ si long-tems menacées ".

Remerciment ingénieux des Seigneurs.

Cette harangue fut reçue avec applaudissement & les Seigneurs y répondirent avec beaucoup d'esprit. „ Nous ne pouvons man„ quer de vous remercier humblement & de tout notre cœur de „ votre favorable harangue. On y voit avec quelle promptitude vo„ tre tendresse pour vos peuples vous a portée à entendre des pro„ positions de paix, avec quelle sagesse & quelle fermeté vous vous „ êtes gouvernée dans les premieres démarches d'un Traité, & à „ quel point vous avez justement ressenti les artifices & la mau„ vaise foi de l'Ennemi, en continuant immédiatement & vigou„ reusement la guerre. Cette conduite a fait voir que la paix é„ toit le choix de votre modération, & qu'il faut qu'elle soit le ré„ fuge de vos ennemis. La derniere campagne a été si glorieuse, „ tant par la force des places qui ont été prises, que par la diffi„ culté & l'importance de la victoire remportée, que nous deman„ dons permission de congratuler votre Majesté sur les succès con„ tinuels de vos armes sous votre Général le Duc de Marlborough, „ qui par sa conduite est digne de commander en Chef dans cette „ juste guerre ".

Subsides accordez par les Communes.

Le compliment de la Chambre Basse étoit moins ingénieux & plus solide. Dès le trois de Decembre, elle accorda cent vingt mil-

ANNE 1709. mille livres ſterling pour l'ordinaire de la flotte, ſans compter quatre livres ſterling par mois à chaque Matelot, ce qui montoit à onze ou douze cent mille livres. Pour l'entretien des troupes de terre un million ſept cent mille livres. Pour la quotepart des ſubſides cinq cent ſoixante ſept mille huit cent quarante cinq livres. Pour la dépenſe de l'artillerie cent trente mille livres. Pour l'entretien des troupes en Portugal & en Catalogne onze cent vingt-ſix mille trente cinq livres. Pour les dépenſes extraordinaires de la guerre deux cent trente quatre mille ſept cent ſoixante & dix livres. Pour paier ce qui étoit dû aux navires qui avoient tranſporté les troupes cent quarante quatre mille livres. Pour l'intérêt de l'argent pris dans la caiſſe des confiſcations d'Irlande quarante neuf mille trois cent cinquante huit livres. Pour faire circuler les anciens billets de l'Echiquier deux mille livres ſterling. Outre ces ſommes, la Chambre répondoit de quatre cent mille livres ſterling, qu'elle avoit autoriſé la Reine à emprunter. Ainſi s'épuiſoit l'Angleterre d'hommes & d'argent pour accroitre les domaines du Duc de Savoie, pour aſſujettir à la Hollande les Païs-Bas, l'Electorat de Cologne, la Principauté de Liége, pour remettre l'Eſpagne dans la Maiſon d'Autriche, au riſque de voir ſur une même tête cette Couronne & la Couronne Impériale, l'Empereur Joſeph n'aiant point d'enfans mâles.

Le Duc de Marlborough arriva de la Haïe à la fin de Novembre,& quatre ou cinq jours après, il fut complimenté par quinze Députez, que les Communes envoiérent lui préſenter leur compliment. Il portoit que la derniere victoire remportée par le Duc & les grands & importans ſuccès de la campagne étoient ſi mémorables, que cette Chambre ſe croioit obligée de faire connoitre combien elle étoit ſenſible à l'honneur & aux avantages du Roiaume. La Chambre des Seigneurs n'eut garde de ne pas ſuivre l'exemple des Communes. N'eût elle pas penſé de la même façon, elle eût diſſimulé ſes véritables ſentimens dans un tems où ce Général étoit auſſi puiſſant à la Cour & au Parlement que dans ſon armée.

Il n'avoit pas perdu le tems à la Haïe, où il s'étoit rendu au commencement de Novembre. De concert avec le Prince Eugene & le Penſionnaire Heinſius, il anima les Puiſſances confédérées & régla les préparatifs pour la campagne prochaine. Le Prince Eugene dans cette aſſemblée dit entre autre choſes. Qu'on avoit ſujet d'attendre que la glorieuſe victoire & les autres avantages, qu'on venoit de remporter ſur les ennemis, les engageroient à recevoir des conditions capables de produire une paix ferme & durable. Que cependant la choſe étoit incertaine & qu'ainſi il étoit d'une néceſſité abſolüe de prendre au plûtôt de juſtes meſures pour entrer de bonne heure en campagne & agir avec plus de vigueur que jamais. Qu'il falloit ſur tout penſer à avoir de gros magazins de fourages, de blé, de farines, afin que les troupes puſſent s'aſſembler & entrer

trer en action, avant même que l'herbe eût poussé dans les prairies. Que cette précaution étoit le moien d'occuper des postes avantageux & de pénétrer en France, sans se voir réduits à la nécessité de hazarder une bataille & d'attaquer les ennemis dans leurs retrenchemens. Il insista beaucoup sur ce qu'on devoit se pourvoir d'une quantité suffisante de chariots, pour servir au transport des vivres & des munitions à l'armée, qui, faute d'attention, avoit manqué plus d'une fois de pain, la campagne derniere. Que sans cette précaution, il étoit impossible d'avancer dans les terres ennemies, quelque occasion qui s'en présentât, parce que le païs épuisé ne pouvoit pas nourrir tant de milliers d'hommes. Il recommanda ces deux points avec les plus fortes instances. Il pria aussi qu'on pensât à exécuter les conventions qui obligeoient de fournir le pain & les fourrages aux troupes Imperiales & Palatines, ajoutant qu'il ne répondoit pas des inconvéniens, qui en pourroient arriver, supposé qu'on négligeât de donner cette satisfaction. Il promit en meme temps, que l'Empereur exhorteroit puissamment les Princes, Etats & Cercles d'Allemagne à fournir de bonne heure leur contingent, & que lui même emploieroit ses bons offices, pour avoir une augmentation de troupes Allemandes, afin qu'à la campagne prochaine, on ne s'apperçût plus de la bataille de Malplaquet, du moins quant au nombre des troupes.

Anne. 1709.

Langage hautin du Duc de Marlborough

Le Duc de Marlborough insista fortement sur les articles des magazins & des chariots. Il ajouta avec une vivacité & une ardeur extraordinaire que, sur le point de repasser la mer, il laissoit le Général Cadogan muni d'un plein pouvoir, pour terminer avec le Conseil d'Etat ce qui regardoit les troupes Impériales & Palatines & leur subsistance. Qu'il en étoit de même des autres affaires, qui devoient se régler de concert entre la Grande Bretagne & les Etats Généraux. Qu'il étoit absolument nécessaire de travailler au plûtôt aux recrües & de renouveller les traitez qui alloient expirer pour les troupes auxiliaires, afin de les retenir dans le service. Qu'il falloit aussi régler la route que celles de Hesse-Cassel tiendroient à leur retour, parceque, s'étant distinguées par tout où elles s'étoient trouvées, il falloit les avoir de bonne heure. Guillaume III. avoit il jamais parlé si absolument? On voit par ces discours que les deux Généraux suggéroient les mesures & les projets, & que les Etats Généraux déféroient beaucoup à leurs avis.

Quoiqu'on décriât la sincérité des démarches, que Louis XIV faisoit vers la paix, les Peuples la souhaitoient, & quelques-unes des Provinces-Unies reprochoient à d'autres leur attachement à la guerre. Plusieurs Anglois ne la souhaitoient pas moins. On craignit même que la Reine ne fût de ce nombre, & il fut convenu que leurs Hautes Puissances écriroient à cette

ANNE. 1709. Princesse, pour l'animer de plus en plus à la ruïne du Destructeur des libertez de l'Europe. Cette lettre fut écrite le quatorze Décembre & suivit de près l'arrivée du Duc de Marlborough à Londres.

Lettre des Etats Généraux à la Reine.

„ Madame, après la derniere campagne, qui n'a pas été moins „ glorieuse qu'avantageuse aux armes des Hauts Alliez, nous con„ çumes quelque espérance que les Ennemis voudroient tourner „ sérieusement leurs pensées à la paix. C'étoit sur les instances „ qu'ils faisoient que le Sieur Petkum allât à leur Cour. Mais par „ la réponse qu'il a apportée de là il faut conclure que leur incli„ nation pour la paix n'est ni grande ni sincère. Une preuve ma„ nifeste en est leur résolution de continuer la guerre & les grands „ préparatifs qu'ils font pour la campagne prochaine. C'est pour „ cet effet qu'il est absolument nécessaire que de la part des Hauts „ Alliez on se prépare sans la moindre perte de tems à pousser vi„ goureusement la guerre la campagne prochaine, afin de mettre à „ profit les avantages, que Dieu nous a accordez jusqu'ici sur les „ ennemis, dans l'espérance qu'il continuera de benir notre juste „ cause. Il n'est pas nécessaire de dire à votre Majesté les grands „ efforts que nous avons faits depuis le commencement de la guerre „ & combien nous les avons annuellement augmentez par le zele „ du bien public. Mais nous assurons votre Majesté que nous som„ mes prêts & résolus d'emploier tout notre pouvoir & de faire „ tout ce qui est humainement possible pour la cause commune „ à l'avenir, ainsi que nous l'avons fait par le passé. Nous agis„ sons ainsi dans la ferme attente & confiance que les Alliez en „ général & chacun en particulier, à proportion de leurs pouvoirs „ respectifs, voudront, non seulement continuer de faire les mê„ mes efforts qu'ils ont faits jusqu'ici & de contribuer pour la cam„ pagne prochaine ce qu'ils ont fourni pour la dernière, mais aussi „ que ceux d'entre eux qui peuvent le faire augmenteront leurs trou„ pes & contribueront plus qu'ils n'ont fait les années précédentes, „ afin qu'au printems prochain nous soions de tous côtez en état „ de faire la guerre avec succès, & de forcer, moiennant la béné„ diction divine, les Ennemis à une paix, avec telles conditions „ que tous les Alliez & chacun en particulier trouveront nécessaire „ pour leur sureté & pour la tranquillité de l'Europe. Il seroit hors „ de propos & peutêtre hors de saison d'exhorter votre Majesté „ & de l'encourager à faire de grands efforts. Ce que votre Ma„ jesté a fait durant le cours de son glorieux Regne, est une assu„ rance suffisante de ce qu'elle fera pour l'avenir, & nous avons „ des preuves journalieres du grand zele avec lequel elle a agi pour „ le bien de la cause commune, en quoi elle est heureusement se„ condée de ses Peuples. Ainsi nous ne pouvons douter que votre „ Majesté ne veuille bien continuer, & même redoubler ses efforts

„ con-

„ contre l'ennemi commun autant qu'il sera possible. C'est pour- ANNE. 1709.
„ quoi nous prions seulement votre Majesté que dans le même tems
„ qu'elle donne à cet égard un si grand exemple, il lui plaise de se
„ joindre à nous pour persuader les autres Alliez de faire chacun
„ en leur particulier de plus grands efforts qu'ils n'ont fait jusqu'ici.
„ Voiant que les Ennemis sont des préparatifs extraordinaires pour
„ entrer en campagne avec des armées plus nombreuses que jamais,
„ ainsi qu'ils se vantent, il est nécessaire que les Alliez en fassent
„ autant, afin de ne pas perdre la supériorité & les autres avanta-
„ ges dont il a plu à Dieu de nous benir. Nous avons une autre
„ priere à ajouter à la premiere: C'est qu'il plaise à votre Majesté
„ d'envoier ici le Prince & Duc de Marlborough de bonne heure
„ &, s'il est possible, avant la fin de Fevrier, afin que nous aions
„ l'avantage des sages conseils de ce grand Général, pour concerter
„ de bonne heure les opérations de la campagne, aussi bien
„ que pour profiter des avantages de sa valeur incomparable dans
„ leur exécution ".

Il seroit difficile de découvrir rien dans la conduite que la Reine avoit tenue jusqu'alors, qui pût donner lieu à cette exhortation, si ce n'est peut-être ce qu'elle venoit de dire à l'ouverture du Parlement, que les subsides qu'elle demandoit étoient pour mettre la derniere main au grand ouvrage de l'équilibre & de la liberté de l'Europe, & que, s'ils ne servoient pas aux usages de la guerre, ils serviroient à acquiter les dettes qu'elle avoit fait contracter. Peut-être s'étoit on apperçu que cette Princesse commençoit à changer d'idée par rapport à la nécessité de la guerre & à se lasser gagner aux sollicitations de la France. En un mot, il faut supposer que les semences des grands changemens, qui se firent dans la suite, étoient déja jettées & commençoient à produire.

Le Parlement, qui dans la séance précédente s'étoit si fort occupé de l'emploi des subsides, & de la source des dettes dont la Nation étoit chargée, quoiqu'elle fût presque accablée de taxes, dont la plupart devoient durer trente deux ans, n'eut pas le loisir cette année de poursuivre ses recherches. Il s'appliqua tellement à faire le procés à un simple Prédicateur, qu'il négligea & qu'il oublia le reste. Henry Sacheverell avoit préché l'année derniere deux sermons, le premier aux assises de Derby, le vingt six d'Août, sur *la communication du peché*, & l'autre le seize Novembre, sur *le danger des faux freres*. Ce Docteur étoit homme d'esprit. Ses sermons en étoient une preuve, qui fut confirmée par la fermeté & par la sagesse de ses réponses dans le procés qu'on lui suscita. Anglican rigide, & par une suite nécessaire ennemi des Non-Conformistes, des Conformistes occasionnels, des Whigs quels qu'ils fussent, outrez ou mitigez, il déclara ses sentimens dans ces deux sermons d'une maniere fort vive & fort energique, & les accompagna de réflexions

Affaire du Docteur Sacheverell.

 sur

ANNE. 1709.

ſur le Gouvernement & de peintures qui caractériſoient le Miniſtère ſans preſqu'aucun ménagement. Loin même de reſpecter l'autorité d'un Parlement précédent, qui avoit ſtatué que l'Egliſe Anglicane n'étoit point en danger, il avoit attaqué cette déciſion en particulier & l'avoit comparée ſpirituellement, mais fort malicieuſement, à celle par où on avoit déclaré que la perſonne de Charles étoit hors de danger, dans le tems même que ſes Meurtriers conſpiroient ſa mort. Ces ſermons furent imprimez. Les deux partis les lurent avec un egal empreſſement, &, ce qui fut plus fâcheux, avec une égale détermination à accuſer & à défendre, à perdre & à ſauver l'Orateur. Comme cette affaire occupa le reſte de cette ſéance, nous ne parlerons des procédures que ſous l'année ſuivante.

Affaires d'Irlande.

Le Lord Wharton nommé Viceroi d'Irlande aſſembla le Parlement de cette Nation le vingt-ſix Mai. Sa harangue ſe réduiſoit à deux principaux articles. Qu'il ne doutoit pas qu'on n'accordât promtement & de bon cœur les ſubſides néceſſaires, pour lever de nouveaux régimens en la place de ceux que la Reine avoit été obligée d'emploier dans ſes armées, pour mettre les fortifications en meilleur état de défenſe, pour bâtir des arſenaux & les remplir d'armes & de munitions de guerre. Que la grande inégalité qu'il y avoit, quant au nombre, entre les Proteſtans & les Papiſtes, & la triſte expérience du paſſé devoient faire conſidérer ſérieuſement s'il n'étoit pas néceſſaire de faire quelques Bills, pour donner des éclairciſſemens aux Loix déjà faites pour empêcher l'accroiſſement du Papiſme. Que ces mêmes conſidérations devoient engager à cultiver de plus en plus & entretenir une bonne correſpondance entre les Proteſtans de ce Roiaume. Il ajouta que la Reine, n'aiant jamais rien eu ſi à cœur que de procurer l'union de ſes Sujets de la Grande-Bretagne, & regardant le ſuccès qu'elle avoit eu en cette grande entrepriſe avec une égale ou même plus grande ſatisfaction qu'aucun autre des evenemens glorieux de ſon Regne, elle leur recommandoit avec le même empreſſement & la même eſpérance de ſuccès une parfaite union & amitié entre eux.

Cette fin du diſcours du Viceroi, ou echappée au hazard, ou ménagée pour quelque vûe qui n'a point eu de ſuite, donna occaſion aux Communes de ce Parlement de faire leur cour, en marquant qu'elles auroient fort ſouhaité de participer à cette grace d'union, dont les Ecoſſois qui l'avoient reçue étoient ſi peu reconnoiſſans. Cette Chambre dit dans ſon Adreſſe, qu'ils étoient perſuadez que Sa Majeſté pouvoit compter pour un evenement des plus glorieux de ſon Regne d'avoir procuré l'union de ſes Sujets de la Grande-Bretagne & qu'à cette occaſion ils ſupplioient qu'il leur fût permis d'eſpérer qu'en ſon tems Sa Majeſté perfectionneroit ce grand ouvrage, en amenant auſſi ſon Roiaume d'Irlande dans l'union, s'aſſûrant ſur la bonté de ſon Excellence

que

que, comme elle avoit été un inſtrument ſi conſidérable pour faire réüſſir l'un, elle contribueroit auſſi par ſes bons offices au ſuccès de l'autre. ANNE. 1709.

Quelques jours après, on examina les comptes publics & on trouva qu'il reſtoit encore ſept mille dix-neuf livres ſterling, &, qu'ainſi les ſubſides accordez ci-devant, joints aux revenus de la Couronne, ſuffiſoient pour maintenir le Gouvernement & paier les dettes. On accorda pourtant ſoixante & quinze mille livres ſterling, avec promeſſe qu'on mettroit la Reine en état d'acheter des armes & des munitions de guerre & de faire bâtir des arſenaux dans les diverſes Provinces du Roiaume pour leur ſûreté & tranquillité. On dreſſa auſſi un Bill contre l'accroiſſement du Papiſme.

Le Parlement fit pluſieurs réglemens pour le commerce. Le Viceroi les envoia à la Reine, pour être confirmez, & on s'ajourna au huitieme d'Août. Il arriva à cette occaſion un incident, qui en Angleterre auroit eu apparemment des ſuites, mais qui n'en eut point en Irlande. L'Evêque de Rophoe proteſta contre cet ajournement, parce que ce jour là étoit deſtiné à ſervir Dieu publiquement dans les Egliſes, & qu'il étoit contre les loix divines, & même contre l'Acte paſſé depuis peu en Parlement, de s'aſſembler alors pour des affaires temporelles. La repréſentation paroiſſoit raiſonnable. Il devoit être fort indifférent au Parlement de s'aſſembler un jour plûtôt ou un jour plus tard. Mais le zele de cet Evêque ne fut point approuvé & les Seigneurs de la Chambre Haute lui firent dire qu'il eût à révoquer ſa proteſtation, faute dequoi il ſeroit arrêté. Il refuſa d'obeïr. Il fut arrêté & conduit au château & mis ſous la garde d'un Huiſſier de la Verge noire.

Depuis l'union de l'Ecoſſe avec l'Angleterre, il y avoit toûjours dans ce premier Roiaume des ſemences de troubles & de diviſion, jettées & fomentées par les Eccléſiaſtiques, dont pluſieurs, au grand ſcandale des fidèles Sujets, s'obſtinoient à ne vouloir point prier pour la Reine, & à ne point prêter les nouveaux ſermens ordonnez pour la conſervation de l'Union. On ferma leurs Egliſes & on les dépouilla de leurs emplois, punition bien douce en elle-même & par rapport à celle qu'on ſubiroit en d'autres Etats pour de pareilles fautes, mais qui pourtant pouvoit paroitre rude à des gens perſuadez qu'on n'a pas droit de gêner leur conſcience. Ceci s'étoit fait dans les mois de Janvier & de Fevrier. Dès le quatre Avril, qui cette année tomboit un Dimanche, toutes ces Egliſes furent ouvertes, ſans le miniſtere de l'autorité qui les avoit fait fermer, & on y prêcha le matin & le ſoir, le Gouvernement aiant jugé à propos de fermer les yeux ſur cet attentat, crainte de quelque choſe de pis. Cette diſſimulation augmenta le mal, qui dégénéra bien vite en une eſpèce de fanatiſme, preſqu'auſſi ou- Affaires d'Ecoſſe.

ANNE. 1709. outré, mais moins violent que celui des Camisards. Non contens de tenir des conventicules dans des maisons particulières & de prêcher dans les Eglises, malgré les défenses des Magistrats, on les vit s'assembler en pleine campagne & y faire leurs exercices. Les Ministres de la Justice voulurent les dissiper, ils résistèrent & ne cédèrent qu'à une force supérieure. Au mois d'Octobre ils tinrent une espèce d'assemblée générale, où ils firent la Cene à leur maniere. Ils y excommunièrent quatre sortes de personnes, les Devins & les Sorciers, ceux qui avoient accepté le Test, ceux qui avoient rompu le *Convenant*, & ceux qui prenoient la Communion à genoux suivant l'usage de l'Eglise Anglicane. La plûpart des discours des Chefs de ces Assemblées, où il se trouvoit une foule de Peuple, rouloient sur la patience dans les grandes tribulations dont, à les entendre, le tems étoit venu. On accusa ces gens-là d'être Jacobites & par une suite nécessaire ennemis du Gouvernement & de la Patrie.

Caractère du Comte de Pembrock. Après la mort du Prince George de Dannemarck, sa charge de Grand-Amiral avoit été rendüe au Comte de Pembrock, qui à l'avenement de la Reine en avoit été revêtu & qui, peu de tems après, l'avoit cédée à l'Epoux de sa Souveraine. Ce Seigneur étoit un des plus honnêtes hommes d'Angleterre. Dans sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des loix & de la constitution du Gouvernement & y fit de grands progrès. Cette étude ne l'empêcha pas de cultiver les Sciences. Il avoit le goût excellent & en jugeoit parfaitement bien. Il protégea les Savans & leur fit le plus de bien qu'il put. Il trouva le moien de se faire estimer des différens partis sans être d'aucun. Son secret consistoit dans une vie simple & unie & dans une modération qui approchoit fort de celle des premiers Chretiens. Guillaume III le distingua, il le fit Garde du Petit Sceau, & quelque tems après, Président du Conseil de l'Amirauté. Il assista & eut grande part au Traité de Ryswick en qualité de Plénipotentiaire. Sa grande application aux affaires de l'Amirauté l'avoit rendu fort habile dans cette partie essentielle du Gouvernement, & tous convenoient qu'il ne lui manquoit qu'un peu d'expérience sur mer pour en faire un excellent Amiral. Il le fut, comme nous venons de le dire; mais il ne garda pas long-tems ce poste important; il s'en démit à la fin de cette année & se retira à Wilton sa maison de campagne. On voulut faire croire que l'amour du repos avoit été le seul motif de sa retraite. Mais il y a plus d'apparence que les dettes immenses de l'Amirauté & bien plus encore les contradictions qu'il éprouva de la part de certaines personnes le déterminèrent à cette démarche singuliere. La Reine ne jugea pas à propos de remplir cette charge. Elle la fit exercer par cinq Commissaires. Le Comte

te d'Orford étoit comme le Chef de cette commission & eut pour adjoints les Chevaliers Jean Leacke, George Bing, Paul Methwin & George Dorington. ANNE. 1709.

Reprenons à présent la suite des grands evenemens, que nous avons interrompue pour faire place aux faits particuliers que nous venons de rapporter. On vouloit la guerre en Angleterre. Mais une espèce de bienséance obligeoit de faire semblant de vouloir la paix. Les Peuples n'avoient pas trop bien pris la maniere brusque dont on avoit rompu la négociation au commencement de cette année. Le Sieur Petkum Envoyé extraordinaire du Duc de Holstein Gottorp à la Haie fit un voiage à la Cour de France. On le pria de voir si les evenemens de la campagne n'avoient pas amené Louis XIV au point où on le souhaitoit. Le Marquis de Torci lui remit de la part du Roi cette réponse.

On renoue les conférences pour la paix.

„ Monsieur de Pettecum, retournant à la Haie, fera s'il lui plait „ connoitre à Monsieur le Pensionnaire qu'il feroit impossible au „ Roi d'exécuter l'article trente-sept des préliminaires, quand mê„ me il pourroit se résoudre à les signer; que sans examiner les „ observations à faire sur les termes & sur la forme des autres arti„ cles, il est constant qu'ils n'ont été proposez par les Alliez „ il y a six mois que dans la vûe de ne point empêcher les evene„ mens de la campagne prête à commencer; que les actions de la „ guerre pouvant changer les dispositions prochaines à la conclu„ sion de la paix, il étoit alors de la prudence de les prévenir; „ que cette raison ne subsiste plus, l'hyver établissant naturelle„ ment l'armistice sans aucune convention par écrit; qu'ainsi, sans „ parler davantage d'articles préliminaires, on pourroit emploier „ les trois mois de l'hyver à traiter de la paix définitivement; qu'en „ supprimant la forme de ces articles, on en laisseroit la substance; „ qu'on traiteroit de la part de la France & de celle des Alliez sur „ le fondement des conditions, auxquelles elle avoit consenti pour „ la satisfaction de l'Empereur, de l'Empire, de l'Angleterre, de „ la Hollande & de leurs Alliez, quoiqu'elle eût déclaré que les „ conditions seroient nulles, si elles n'étoient acceptées pendant le „ tems des conférences tenües à la Haie; qu'on est prêt à re„ prendre les négociations sur le même pied, à nommer des Pléni„ potentiaires pour cet effet & à les envoier dans tel lieu dont il „ sera convenu, pour commencer à conférer avec ceux des Alliez „ le premier de Janvier prochain ".

Ces offres furent jugées insuffisantes & le dix-sept Decembre Leurs Hautes Puissances résolurent de pousser la guerre plus vivement que jamais & notifièrent leurs résolutions à toute l'Europe. Par tout on haïssoit la France & les plaintes des Réfugiez y contribuoient beaucoup. Chaque Puissance avoit à se plaindre de quelque injure, du moins de quelque hauteur de sa part, & étoit charmée d'a-

voir

ANNE 1709. voir occasion de s'en vanger. Les Nations enchainées à la Place des Victoires, justement indignées, ne croioient pouvoir réparer leur honneur que par les profondes humiliations de ce Monarque. Or, par le refus des conditions offertes, lesquelles étoient certainement raisonnables, on se vangeoit avec rafinement & de la maniere la plus sensible pour celui dont on se vangeoit.

La nécessité fit passer Louis XIV. par dessus les hauteurs & les mépris qu'on affectoit à son égard. La France n'avoit jamais été dans une situation plus pitoiable. Les finances étoient dans un désordre horrible. Tous les fonds manquoient. Les troupes n'étoient ni païées ni habillées, on avoit même de la peine à leur fournir du pain. Les Peuples étoient épuisez & le Roi étoit aussi pauvre que ses Sujets. Ce n'étoit pas qu'il n'y eut autant & plus d'argent dans ce Roiaume qu'il n'y en avoit jamais eu. Le commerce de la mer du Sud & des Indes Espagnoles y en avoit fait entrer des sommes prodigieuses. Mais tout cet argent, par différens canaux, étoit entré dans les coffres des gens d'affaires, & ces pestes publiques, ces hommes exécrables n'en laissoient sortir qu'autant qu'il en falloit pour fournir à leur luxe immense, ou se procurer des alliances honorables. Ce malheureux Prince étoit réduit à regarder comme une grace que ces Scelerats voulussent bien soutenir son Etat chancelant, en achevant de tirer la substance de ses Peuples. Ces considérations le déterminèrent à tout mettre en œuvre pour adoucir la rigueur de ses Ennemis.

Son Ministre d'Etat pour les affaires étrangeres, par ses ordres, s'adressa encore une fois à l'Envoié du Duc de Holstein. Sa let-
1710. tre étoit datée du second de Janvier de cette année. Il offroit de reconnoitre, après la conclusion de la paix, l'Archiduc Charles d'Autriche en qualité de Roi d'Espagne & généralement de tous les Etats dépendans de cette Monarchie, & de n'envoier aucun secours au Roi son petit fils. Il devoit rendre à l'Empereur & à l'Empire Strasbourg, le Fort de Kehl & Brisac, ceder Landau & démolir toutes les forteresses bâties sur le Rhin depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; reconnoitre l'Electeur de Brandebourg en qualité de Roi de Prusse, &, ce qui lui coutoit davantage, pour Prince de Neufchatel, & le Duc d'Hanover pour neuvieme Electeur. Il offroit encore de reconnoitre la Princesse Anne pour Reine d'Angleterre, de lui ceder l'Isle de Terre Neuve, de faire raser les fortifications de Dunkerque, avec promesse de ne les jamais rétablir, de consentir que la personne que jusqu'alors il avoit reconnu pour Roi d'Angleterre sortît de ses Etats, pourvu toutefois qu'il jouit d'une parfaite sureté dans quelque endroit qu'il se retirât. Il devoit céder aux Etats Généraux Furnes, la Knock, Menin, Ypres, Lille, Tournai, Condé, Maubeuge avec leurs dépendances, restituer au Duc de Savoie les Pais occupez sur lui, laisser à ce Prince Exiles, Fenestrelle,

ftrelle, Chaumont & la Vallée de Pragelas, pour en jouir en toute fouveraineté. La feule condition qu'il demandoit étoit le rétabliffement des Electeurs de Baviere & de Cologne dans leurs Etats, & que leurs Miniftres fuffent admis aux conférences de la paix pour y défendre leurs intérêts.

Ces offres furent portées à la Haie. Quelque répugnance que Louis XIV eût témoignée fur les termes & fur la forme des préliminaires, on n'avoit voulu rien écouter qu'il n'eût confenti qu'ils ferviroient de bafe au traité qu'on devoit faire, toutefois avec la modération pour le trente-feptieme article, qu'on difcuteroit quel équivalent on donneroit pour la ceffion de la Monarchie d'Efpagne, qui y étoit prefcrite. La docilité de ce Monarque humilié alla plus loin qu'on ne l'avoit crû.

Négociations de Geertruydenberg.

Après de pareilles avances, il n'eût pas été poffible de refufer d'entrer en conférence, fans faire paroître qu'on étoit réfolu de n'accepter aucune offre & de pérpetuer la guerre. Leurs Hautes Puiffances firent expédier des paffeports au Maréchal d'Uxelles & à l'Abbé de Polignac Plénipotentiaires François. Ils partirent de Verfailles le cinq Mars & fe rendirent à Geertruydenberg près de Breda. Ils ont dit qu'ils y furent maltraitez, qu'on ouvroit les lettres qu'ils recevoient & celles qu'ils écrivoient, qu'à peine avoient-ils la liberté de fortir de leurs maifons, qu'on eût fait un crime à quiconque les eût vûs. La Hollande s'en eft fortement défendue. Les Penfionnaires d'Amfterdam & de Gouda furent choifis pour conférer avec ces Miniftres. Il fe tint plufieurs conférences, dont les Commiffaires des Provinces Unies alloient de tems en tems rendre compte à Leurs Hautes Puiffances. Il avoit parû fi effentiel au Grand Penfionnaire que le Duc de Marlborough fe trouvât à ces affemblées, que Leurs Hautes Puiffances, à fa follicitation, avoient prié inftamment la Reine de le leur envoier inceffamment. Le Parlement de la Grande-Bretagne, quelque embarraffé qu'il fût de l'affaire de Sacheverell, ou de lui-même, ou gagné & mis en mouvement par les amis de ce Duc, préfenta à la Reine une Adreffe qui appuioit la lettre venue de Hollande. Elle mérite que je la rapporte.

Adreffe du Parlement à cette occafion.

„ Aiant fujet de croire que les négociations de la paix feront „ bien-tôt renouées en Hollande, & aiant raifon de craindre que „ nos Ennemis ne tâchent par leurs rufes & par leurs infinuations „ de femer la divifion parmi nos Alliez, ou ne les amufent par „ des efpérances trompeufes de paix, pour retarder leurs préparatifs pour la guerre, nous croions qu'il eft de notre devoir de re- „ préfenter très-humblement à votre Majefté combien il importe „ pour l'intérêt de la caufe commune que le Duc de Marlborough „ fe trouve dans le païs étranger en cette conjoncture critique.

ANNE. 1710. „ Nous ne saurions manquer de prendre cette occasion pour exprimer combien nous sommes sensibles aux grands & incomparables services du Duc de Marlborough & d'applaudir avec un profond respect à la grande sagesse de votre Majesté, en honorant la même personne des grands caractères de Général & de Plénipotentiaire, caractères que, selon nous, ce Lord est très-capable de remplir.

„ C'est pourquoi nous prions très-humblement votre Majesté de vouloir bien ordonner au Duc de Marlborough de partir incessamment pour la Hollande, où sa présence est également nécessaire, tant pour assister aux négociations de paix, qu'afin de hâter les préparatifs les plus efficaces pour rendre inutiles les artifices de nos Ennemis & pour procurer une paix sûre & honorable à votre Majesté & à vos Alliez ".

La Reine répondit qu'elle étoit si convaincue de ce qu'exprimoit l'Adresse, qu'elle avoit déjà donné les ordres nécessaires pour l'exécuter, à quoi elle ajoutoit obligeamment qu'elle étoit bien aise que leurs sentimens s'accordassent si bien avec les siens.

Qu'auroient eu à dire ceux qui avoient presenté cette Adresse, si au lieu de cette réponse gracieuse, la Reine leur avoit répondu, qu'elle avoit pourvû aux affaires, dont ils s'inquiétoient, & qu'elle avoit besoin des conseils de la personne, dont ils lui demandoient le départ? Il falloit qu'ils comptassent extrêmement sur la bonté de la Reine, ou sur son peu de pénétration, pour lui dire, aussi ouvertement qu'on le faisoit dans cette Adresse, qu'il étoit à propos que Marlborough fit tout & regnât sous son nom. Ils auroient été pour le moins aussi embarrassez, s'ils avoient été obligez de répondre à ces questions. Convient-il que celui qui est le plus intéressé à la continuation de la guerre soit arbitre de la paix? Que reviendra-t-il à l'Angleterre des conquêtes que ses armes victorieuses ont faites en Flandre? Est-ce vouloir la paix que d'exiger d'un pere qu'il fasse la guerre à son fils & à des Peuples qui se sont donnez à lui?

Le Duc de Marlborough & le Prince Eugene contraires à la paix.

En conséquence des ordres, que le Duc de Marlborough s'étoit attirez, il s'embarqua le cinq Mars, après avoir ordonné aux Officiers qui étoient à Londres de se rendre à leurs postes en Flandre, sur peine de n'être pas avancez à leur rang. Le Prince Eugene ne tarda pas à le joindre. Il se tint à Gertruydenberg trois conférences, dont on alla rendre compte à la Haie dès que le Prince Eugene y fut arrivé. Les deux Généraux ne furent point du tout contens des propositions de la France. Elles leur paroissoient trop avantageuses pour qu'on s'y pût fier. Ils soutinrent qu'on ne devoit pas même délibérer d'un équivalent pour Philippe V à qui l'Empereur ne consentiroit jamais qu'on cédât un pouce de terre de la Monarchie d'Espagne.

Le

Le vingt-quatre Avril, les Commissaires de l'Etat rejoignirent les Plenipotentiaires de France & tinrent la quatrieme conférence. Le vingt-six ils retournèrent à la Haie. Les Courriers, qu'il falloit envoier aux Cours respectives, prolongèrent ces conférences jusqu'au treize de Juillet, que se tint la septieme, qui fut la dernière. Il y avoit près de trois mois que les deux Généraux étoient en campagne, où ils avoient les succès accoutumez. Leur absence ne produisit aucun changement par rapport à la paix. On suivoit exactement leurs vûes, ou plutôt chacun suivoit les siennes, on se paroit de leur autorité, & comme eux on aimoit bien mieux la guerre, qui produisoit chaque année de nouvelles conquêtes, que la paix qui devoit les terminer. ANNE. 1710.

Ainsi, plus les Ambassadeurs François se rendoient faciles, plus on se rendoit difficile. C'étoient chaque jour de nouvelles propositions & de nouvelles conditions. Enfin, comme on s'ennuioit de faire un personnage forcé, on déclara nettement à la dernière conférence, qu'on s'en tenoit à l'article trente-septieme des préliminaires, sans aucun changement, ni modification, & que si dans deux mois, à compter du jour de la cessation d'armes, Louis XIV n'avoit engagé ou réduit Philippe V par la voie des armes à évacuer l'Espagne & les Indes, les hostilitez recommenceroient, bien entendu qu'on ne rendroit aucune des villes, dont on auroit été mis en possession. On faisoit pourtant une faveur, en ce qu'on vouloit bien que les troupes, qu'on avoit en Portugal & en Catalogne, concourussent avec celles de ce Monarque à déthrôner son Petit-fils, pour mettre son Rival en sa place.

En vain le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac représentèrent que ce qu'on exigeoit étoit impossible en si peu de tems. En vain promirent-ils d'ouvrir un passage libre sur les terres de France pour aller attaquer l'Espagne, & de fournir même une partie de l'argent nécessaire a cette expédition. En vain demandèrent-ils un terme plus long. On fut inflexible & on ne leur donna que quinze jours de tems pour obtenir de leur Cour une réponse décisive. Ils la donnèrent au bout de six & se retirèrent, après avoir écrit une lettre au Pensionnaire Heinsius, à laquelle il étoit difficile de rien repliquer de raisonnable, si ce n'est qu'on ne vouloit point la paix, qu'on n'eût entièrement humilié & affoibli la France. Conditions qu'on propose.

Pour avoir de cette négociation une idée distincte, il faut remarquer qu'il ne s'y agissoit que du trente-septieme article des préliminaires, qui étoit l'évacuation de l'Espagne & des Indes dans le terme de deux mois, au défaut de laquelle, l'observation, l'exécution, l'accomplissement de tous les autres n'empêcheroient point qu'on ne reprît les armes & qu'on ne continuât la guerre contre la Impossibilité de les exécuter.

 Fran-

ANNE. 1710. France. Cette Couronne remontroit qu'elle n'avoit que deux voies, pour procurer cette évacuation, ou celle de la persuasion, ou celle de la force. Que la derniere étoit insoutenable & que même, l'année dernière, les Alliez avoient regardé comme une injure qu'on les eût cru capables d'avoir demandé à Louis XIV d'unir ses forces à celles de la grande Alliance, pour contraindre son Petit-fils à abandonner l'Espagne. On appuioit cette raison par l'extrême imprudence, qu'il y auroit d'entreprendre en si peu de tems la conquête d'Espagne & des Indes, avec assurance que ceux mêmes en faveur de qui on auroit fait cette guerre recommenceroient leurs attaques avec plus d'avantages qu'auparavant, par l'exécution des autres préliminaires, qui les auroit mis en possession de plus de villes & de places fortes qu'ils n'en auroient peut-être pris en plusieurs années de guerre. On ajoutoit qu'il avoit été fort inutile de consentir à des conférences, si on étoit résolu de ne point adoucir l'article trente-septieme, puisqu'on savoit bien que le Roi de France ne pouvoit, ni ne devoit l'accorder. Que malgré ces raisons, il offroit un passage sur ses terres, si on trouvoit cette route plus commode que celle de la mer.

Pour la voie de la persuasion, qu'on la tenteroit inutilement, si on n'avoit rien à donner à Philippe V, déterminé à périr plûtôt que de cesser d'être ce qu'il avoit été. On demandoit les Etats d'Italie. On se borna à la Sicile & à l'isle de Sardaigne. On peut juger le bruit que firent sur ces demandes les Ministres Impériaux. C'étoit inutilement, dit un Ecrivain de ces tems-là, qu'ils se donnoient tant de mouvemens. Quelque peu d'envie qu'ils eussent de la paix, ceux qui gouvernoient ces négociations en avoient encore moins qu'eux.

Ils tâchèrent pourtant de rejetter sur la France le blâme des conférences rompües. Ils disoient qu'on n'avoit cherché qu'à les amuser par des conditions captieuses & qu'il y auroit du ridicule que la France seule jouît de la paix & rétablît ses affaires, tandis qu'ils continueroient de s'épuiser pour soumettre l'Espagne. Ils soutenoient qu'ils n'exigeoient rien que de juste & qu'on n'exigeât d'ordinaire en fait de restitution. On ajoutoit en général qu'on étoit persuadé que Louis XIV pouvoit faire ce qu'on exigeoit de lui en moins de tems encore qu'on ne lui en donnoit, & qu'il n'avoit qu'à parler pour se faire obéir.

Rupture des conférences. De part & d'autre on prenoit l'Europe à témoin qu'on vouloit la paix, & que c'étoit au parti contraire qu'elle devoit imputer la continuation d'une guerre si sanglante. Les François parloient à cet égard avec plus de confiance, & ils osoient s'en rapporter au jugement des Peuples d'Angleterre & de Hollande. S'ils n'avoient pas raison pour le fonds, les apparences étoient pour eux, & peut-être s'est-

s'est-on repenti plus d'une fois de n'avoir pas accepté les conditions offertes & d'avoir préféré l'avis de deux ou trois personnes aux sentimens de sagesse & de modération, qui jusqu'alors avoient servi de regles de conduite & dont l'observation avoit attiré l'estime & la confiance publique.

ANNE. 1710.

Malgré les négociations, ou plûtôt à cause des négociations, la guerre se faisoit plus vivement que jamais, & ce qui n'étoit point encore arrivé dans cette guerre, ni dans la précédente, les armées d'Angleterre, de Hollande & d'Allemagne se trouvérent prêtes pour entrer en campagne dès la my-Avril. La rareté des fourrages & des vivres n'avoit point arrêté. On avoit rempli de bonne heure les magasins & on y avoit ramassé de quoi nourrir cette multitude presque infinie de Soldats & de chevaux trois ou quatre mois, sans avoir besoin de ce que le païs pourroit fournir. Il n'en étoit pas de même de l'Ennemi. L'épuisement où il étoit l'avoit mis hors d'état de s'assembler avant la fin de Mai. Ses troupes étoient encore en quartier d'hyver, quand le Général Cadogan, le bras droit du Duc de Marlborough, & le Baron de Fagel, Général de l'infanterie Hollandoise, s'emparèrent de leurs lignes, lignes si mal gardées qu'ils auroient mieux fait de les abandonner entièrement.

Les lignes de l'Ennemi surprises.

Cet avantage donna la facilité d'assiéger quelle place on voudroit. Arras étoit le chemin le plus court pour pénétrer en France, n'y aiant de cette ville à Amiens, capitale de Picardie, que Dourlens, place incapable de durer plus de sept ou huit jours. Condé auroit pû attirer l'attention, d'autant plus que sa prise auroit extrêmement facilité celle de Valenciennes. On se détermina au siége de Douay, apparemment parce qu'il couvroit Lille & assuroit le reste de la Flandre. Cette place est plus grande que Lille de soixante ou quatrevingt toises, qu'elle a de plus dans son circuit. Elle est située en plaine & aucune hauteur ne la domine. Le terrain qui l'environne est marécageux & presque impraticable en tems de pluie, sur tout du côté de Tournai. La Scarpe, riviere qui prend sa source trois ou quatre lieues au-dessus d'Arras, coule au travers de cette place & oblige de donner une grande étendue aux lignes de circonvallation, n'étant pas possible d'établir des troupes dans les prairies qu'elle inonde. Du reste, Douay n'a point de citadelle. Mais elle a un bon fort, situé dans des marais, qui la rend inabordable de ce côté-là, & il l'est presque lui-même. Aussi on ne l'attaque point & il suit le sort de la ville. Le corps de la place n'a que des bastions à l'antique. Mais les ouvrages extérieurs avoient été fort multipliez par les François, qui s'en étoient emparez en mille six cent soixante sept. Albergotti Lieutenant Général en étoit Gouverneur. Sa Garnison étoit au moins de huit mille hommes. Cette ville, comme

ANNE. 1710. me le font ordinairement les places d'un Etat qui dépérit, n'étoit guères munie, & elle manquoit presque également d'argent & de vivres. Le Gouverneur, moins indulgent, ou plus prudent que ne l'avoit été en cas pareil le Gouverneur de Tournay, y pourvut. Il assembla les principaux Bourgeois & les Chefs de Communautez, & leur dit qu'il savoit la quantité de bled qu'ils avoient, qu'il leur en demandoit une certaine quantité, que ses billets qui seroient surement acquitez leur tiendroient lieu d'argent, qu'au reste il falloit obéir, que son parti étoit pris de faire pendre le premier qui refuseroit de lui céder ce qu'il demandoit pour le service du Roi son maitre.

Prise de Douay. Douay fut investi le vingt-cinq d'Avril par quarante bataillons & quarante escadrons. Le reste des troupes, qui consistoit pour lors en cent trente-neuf bataillons & deux cent trente-deux escadrons, couvroit le siége, sous les ordres des deux Généraux, dont l'un devoit présider au siége, tandis que l'autre seroit à la tete de l'armée d'observation. Cette armée fut jointe peu de tems après par neuf mille Hessiens, cinq mille Palatins, & quantité de recrues, qui, sans augmenter le nombre des bataillons & des escadrons, servirent à les rendre complets, de sorte que cette armée formidable étoit au moins de cent vingt-cinq mille hommes effectifs. On emploia douze jours à s'établir autour de la place, à faire les lignes de circonvallation, à dresser des ponts de communication, & la tranchée ne fut ouverte que la nuit du cinq au six. Ce siége fut long, le Gouverneur ennemi disputa le terrain pied à pied, & ce ne fut qu'à vive force qu'on l'obligea de se rendre, après cinquante deux jours de tranchée ouverte, pendant lesquels il fit jusqu'à trente-deux sorties. Quelque précaution qu'on pût prendre pour se mettre à couvert du feu de l'Ennemi, & avec quelque reserve qu'on eût donné des assauts, à moins qu'auparavant le succès n'en eût été assuré autant qu'il pouvoit l'être, on ne laissa pas d'y perdre au moins dix mille hommes. On accorda à une si brave garnison les conditions les plus honorables.

En même tems que la guerre se faisoit avec vivacité, elle se faisoit aussi avec politesse principalement entre les Officiers Généraux. Le Prince Eugene l'avoit éprouvé peu de tems auparavant. Un parti de la Garnison de Namur avoit arrêté sur l'Escaut une barque venant de Hollande, où étoit une partie de ses équipages, entre autres sa vaisselle d'argent, deux mille ducats en espèce, une épée enrichie de diamans, estimée au moins vingt mille écus, tout lui fut rendu.

Pendant ce siége, qui ne finit que le vingt-neuf de Juin, l'armée ennemie commença de s'assembler vers Péronne, & de là elle s'avança vers Cambray, où elle fut jointe le vingt-deux & le vingt-trois de May par le reste des troupes qui devoient la composer. Elle se trou-

trouva alors de cent cinquante trois bataillons & de deux cent soixante & deux escadrons, armée plus forte, malgre l'abaissement & l'accablement de la France, qu'aucun autre Potentat de l'Europe n'en pouvoit mettre sur pied. Elle étoit même assez forte pour entreprendre de secourir la place assiégée, si dans les conjonctures la défaite d'une armée n'avoit pas dû entrainer la décadence de l'Etat. Le vingt-sept cette armée se mit en marche vers Arras & passa la Scarpe. Le Marechal de Villars fit distribuer à ses troupes de la poudre & du plomb & leur fit prendre du pain pour quatre jours. ANNE. 1710.

Sur ces avis, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough firent entrer leurs troupes dans le camp, qu'ils avoient fortifié d'avance, entre Lens & Vitry Le Prince Eugene avec ses Allemans faisoit la droite de cette armée, le Duc de Marlborough avec les Anglois faisoit la gauche, & les troupes de Hollande, commandées par le Comte de Tilly & par le Baron de Fagel, étoient au centre. Un fossé profond & large garni de redans & de redoutes & d'une nombreuse artillerie gardoit le front de cette armée. L'infanterie étoit toute sur une ligne, & la cavalerie à la distance de sept à huit cent pas rangée sur deux lignes étoit à portée de soutenir l'infanterie.

L'armée ennemie marcha le trente & avança dans la plaine de Lens en ordre de bataille jusqu'à la portée du canon des retranchemens, dont on vient de parler. Le Maréchal de Villars étoit au centre avec le Maréchal de Montesquiou. Le Maréchal de Berwick commandoit la droite, & le Comte d'Arco Maréchal de Baviere la gauche. Ces quatre Maréchaux accompagnez d'un grand nombre d'Officiers Généraux allèrent reconnoitre la situation du camp auquel ils en vouloient. Ils y revinrent à plusieurs fois, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Tout leur parut egalement difficile & ils conclurent d'une voix qu'on ne pouvoit entreprendre de forcer dans de pareils retrenchemens une armée supérieure, sans risquer de tout perdre. Après ce Conseil, le Maréchal de Villars décampa en plein midy. Il s'étoit attendu que le Prince Eugene ou le Duc de Marlborough feroient sortir quelques troupes de leurs retrenchemens pour donner sur son arriere-garde, & il s'étoit preparé à les bien recevoir. Ses dispositions furent inutiles. On ne vouloit qu'assurer la prise de Douay, on avoit réussi par sa seule contenance, on ne souhaitoit pour lors rien de plus.

Il étoit juste que ceux qui avoient empéché la paix fissent la guerre d'une maniere à empécher qu'on ne la regrettât. C'est à quoi s'appliquèrent les deux Généraux, qui venoient de prendre Douay, après avoir obligé l'ennemi d'abandonner le dessein de la secourir. A peine se furent-ils rendu maitres de cette importante place qu'ils pensèrent à une autre conquête. Ils donnèrent ordre de préparer à Gand un nouvel equippage d'artillerie & d'assembler une grande quantité de munitions de guerre. Ils firent venir de Hollande des Ingé-

ANNE. 1710. Bethune prise. Ingénieurs pour remplacer ceux qui avoient été tuez on mis hors d'état de servir. On amassa aussi des magasins de fourrage sec, en cas que la Cavalerie en eût besoin. Cette espece d'orage qu'ils formoient & dont ils disposoient à leur gré tomba sur Bethune, qu'ils firent investir le quatorze Juillet par les Généraux Fagel & Schuylembourg avec trente bataillons & dixhuit escadrons. Cette place est petite, mais régulierement fortifiée. Elle a six bastions presque tous protégez par des ouvrages extérieurs. Il y a un vieux château du côté de l'inondation, avec quelques ouvrages au dehors & un double chemin couvert aux endroits que l'inondation ne couvre point. Les François s'en étoient rendu maitres en mille six cent quarante cinq. Le Sieur du Puy Vauban, neveu du Maréchal de ce nom, Lieutenant Général des armées de France, en étoit Gouverneur & y commandoit. Il avoit ponr Garnison neuf bataillons, un régiment de Dragons & une compagnie de Canonniers & de Bombardiers. C'étoit assez pour défendre longtems cette place, si elle avoit été abondamment pourvue de munitions de guerre & de bouche. Il n'y avoit plus de balles, ni de pierres à fusil, quand elle se rendit, après trente cinq jours de trenchée ouverte.

Le Général Fagel l'attaqua du côté de la porte d'Arras, & le Général Schuylembourg du côté de la porte d'Aire qui est à l'autre extrémité. La trenchée fut ouverte la nnit du vingt-trois au vingt-quatre Juillet. Dès la nuit suivante, l'Ennemi fit une sortie de mille hommes suivis de quatre cent Travaillenrs. Ils comblèrent les travaux, tuèrent huit cens hommes & donnèrent une telle allarme qu'on passa sous les armes une partie de la nuit. Le reste du tems que dura le siége, il se donna nombre de petits combats, on fit jouer plusieurs mines, & il faut dire à la gloire de ce Gouverneur, qu'il défendit sa place en homme du métier, avec bravoure & avec méthode.

Il arriva à ce siége un fait singulier. L'attaque la plus difficile en apparence & la plus aisée au fond échut au Général Schuylenbourg. Dès qu'il eut fait dessécher une prairie, qui bordoit l'inondation, il y fit ouvrir la trenchée & poussa fort vite ses travaux, parce qu'il n'y avoit point de mine qui l'obligeât d'aller à la sape. Le terrain par où le Général Fagel attaquoit n'étoit pas si favorable. Il ne pouvoit guères avancer qu'à la sape. D'ailleurs ce côté-là étoit le plus fortifié, parce que l'inondation le défendoit fort peu. De cette différence de terrain il arriva que la place fut beaucoup plus pressée à l'attaque du Général Schuylembourg, de sorte que, quand le Gouverneur jugea qu'il étoit tems de battre la chamade, il fit arborer pavillon blanc de ce côté-là. Le Général Fagel, qui n'avoit encore poussé son attaque que jusqu'aux palissades, crut que son honneur étoit intéressé, parce qu'on ne battoit pas aussi la chamade de son côté. Il fit dire que, si on déféroit tout l'honneur au Comman-

mandant de l'autre attaque, il n'auroit aucun égard à ce qui feroit convenu, & en effet, quoique la chamade battue emportât avec foi fufpenfion d'armes, il continua de faire feu. On eut égard à fa délicateffe, & ce fut le Général Schuylembourg même qui le demanda. ANNE. 1710.

Siege d'Aire & de Saint Venant.

Bethune fe rendit le vingt-neuf de Juillet. Aire & Saint Venant furent inveftis le neuf d'Août. Saint Venant n'avoit que des fortifications de terre. Mais il étoit défendu par une inondation, qui en rendoit les approches fort difficiles. Il n'étoit important, que parce qu'il donnoit lieu d'étendre les fourrages, & que la garnifon, qui y étoit, auroit fort embarraffé, fi on l'avoit laiffée libre pendant le fiége d'Aire. Il ne laiffa pas de tenir jufqu'au trente de Septembre. Quant à Aire, cette place, qui eft fituée fur la Lis, eft affez grande, ou plûtôt, elle n'eft pas petite. Elle a dix baftions & autant de demies lunes qui les couvrent. Deux ouvrages à corne d'une grandeur extraordinaire défendent la plus longue courtine qui foit dans aucune ville de guerre que j'aie vue, ou dont j'aie oui parler. Je ne croi pas exagérer en difant qu'elle a un demi quart de lieue. Cette ville a auffi un château qui commande l'inondation. Les environs font encore plus marécageux que ceux de Douay. Le Marquis de Goesbriant gendre du Contrôleur des finances y commandoit. Auffi cette place avoit elle quatorze bataillons & trois régimens de Dragons. Ils ne manquèrent, ni de bales, ni de pierres a fufils, comme ceux de Bethune. Outre cette abondance de troupes & de munitions, le Gouverneur étoit brave. D'habiles Connoiffeurs lui auroient feulement fouhaité un peu plus de fang froid & d'arrangement. Ils foutenoient qu'avec ces qualitez & fa nombreufe garnifon il auroit fait une défenfe fans comparaifon plus belle.

La trenchee fut ouverte la nuit du douze au treize, fans que les Affiégeans l'euffent apperçue. On s'empara d'une redoute fituée entre les deux attaques fur le chemin de Bethune; mais ils la reprirent le lendemain. Deux jours après, on voulut reprendre cette redoute; on ne put y réuffir & on fut obligé de la rafer à coups de canon. Ce commencement ne promettoit rien de bon. Auffi ce fiége fut-il fort long & fort meurtrier. On n'en vint à bout qu'à force de monde. Il y eut fur tout un pofte à l'attaque du côte de l'ouvrage à corne, qui défendoit la gauche de la longue courtine, dont j'ai parlé, qui couta au moins fept à huit mille hommes. On fe rebuta même, & fans les Ingénieurs, qui affurèrent que cette place étoit aux abois, le Prince Eugene & le Duc de Marlborough fe feroient accordez à lever le fiége à la fin d'Octobre. Il dura encore jufqu'au dix de Novembre, que l'ennemi batit la chamade, pour ne pas expofer aux fuites funeftes d'etre pris d'affaut les Bourgois, dont il avoit tout fujet d'ètre content. Quand il fe rendit, les Affiegeans étoient dans l'eau jufqu'aux genoux. Les Généraux

ANNE. 1710. firent ce qu'ils purent pour cacher leur perte. Mais il étoit impossible qu'une défense de cinquante huit jours, où les combats furent fréquens & désavantageux, témoin la longueur du siége, ne leur eût couté du moins autant de monde que le siége de Douay.

Convoi enlevé aux Alliez. Ce fut au commencement de ce troisieme siége qu'un détachement ennemi de la garnison d'Ypres enleva un gros convoi de munitions de guerre. Il consistoit en plusieurs bateaux, qu'on faisoit remonter la Lis depuis Menin & qui portoient des canons, des mortiers, des boulets, des bombes, des carcasses, des grenades & treize cent quatrevingt milliers de poudre, avec plusieurs piéces de vinaigre & d'eau de vie. Il étoit escorté par le Comte d'Athlone, qui avoit treize cens hommes d'infanterie & six cens chevaux. Le détachement qu'on envoia pour l'attaquer étoit de dix-neuf compagnies de Grenadiers, de quinze cens Fusiliers, d'un régiment de Dragons & de quelques Houssards. Ce Général fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un habile homme. Il posta à merveille sa troupe. Mais il fut attaqué si vivement que sa situation & son courage furent inutiles. Ses treize cens hommes d'infanterie furent tous tuez ou pris. Les Cavaliers furent aussi fort maltraitez. Les bateaux ou belandres avec les chevaux qui les tiroient furent la proie de l'ennemi. Ils chargérent les chevaux de ce qu'il y avoit de meilleur & de plus portatif & mirent le feu au reste. L'effet en fut si violent que quelques villages voisins furent renversez, que la terre trembla jusqu'à Valenciennes, & même jusqu'à Saint Quentin, que la Lis fut séparée en deux bras au travers des terres, & que sa navigation fut interrompue.

Telle fut en Flandre la campagne de mille sept cent dix, qui valut aux Alliez trois places importantes & douze ou quinze lieues d'un fort bon païs. Elle couta au moins vingt-six mille hommes, & l'infanterie y fut plus d'à demi ruinée.

Affaires d'Allemagne. Il y avoit aussi des armées sur les bords du Rhin. Mais elles étoient trop foibles pour faire aucune entreprise considérable. On ne fit rien non plus du côté de la Savoie, non manque de troupes, mais parce que le Maréchal de Berwick, par sa vigilance & par son exactitude, rendit inutiles les forces supérieures du Comte de Thaun, qui commandoit encore cette année l'armée du Duc de Savoie, à cause que les mécontentemens de ce Prince contre l'Empereur duroient encore.

Et d'Espagne. La campagne d'Espagne fut fameuse par la défaite des deux Prétendans à la Couronne. L'armée de Philippe V. se trouva de cinquante huit bataillons & de soixante six escadrons, presque tous Espagnols. Il se mit le treize de Mai à la tête de cette armée & marcha vers Balaguer, dont il avoit résolu le siége. La Segre, riviere qu'il falloit passer pour exécuter ce dessein, s'enfla tellement par la fonte des nieges, qu'elle renversa les ponts

ponts qu'il y avoit fait jetter, & qu'il fut obligé de reculer vers Lerida pour la passer. Il se rapprocha ensuite de Balaguer & se posta entre Alguera & Almenar, en deçà de la Noguera, sur laquelle il fit construire un pont, afin de faire reconnoitre les hauteurs de Balaguer. Charles III. de son côté étoit aussi à la tête de ses troupes & avoit sous ses ordres le Comte de Staremberg. Il vint se camper de l'autre côté de la Segre, le front vers Balaguer, où il se retrancha. Dès que Philippe V. le fut, il passa la Noguera & se campa entre cette riviere & l'armée de son Concurrent, le front tourné vers lui. Il passa ensuite la Segre pour aller l'attaquer, & s'approcha de son camp à la portée de canon. On lui laissa faire les mouvemens qu'il voulut; mais on tint ferme à ne point sortir de ses retrenchemens. On étoit plus foible, particulierement en cavalerie, on attendoit du renfort, & on n'avoit garde de s'exposer dans ces circonstances. Les troupes qui devoient joindre étant arrivées, Charles III. passa la Segre le quatorze de Juin. Les deux armées firent de part & d'autre quantité de détachemens, l'une pour l'Arragon & l'autre pour la Catalogne. On prit & on reprit quelques postes, qu'on jugeoit les plus importans. Ces petites guerres ruinoient les peuples & ne décidoient point la querelle. Anne. 1710.

Le sept de Juillet, une escadre Angloise débarqua à Tarragone trois mille cinq cens hommes, qu'elle avoit été prendre en Italie. Ces troupes joignirent Charles III. dans son camp de Balaguer. Jusques là l'armée de Philippe V. ne s'étoit guères éloignée & avoit fort incommodé les Alliez par son activité à leur enlever les vivres. Le vingt-sept de Juillet, il fit passer la Segre à ses troupes, dans le dessein de camper dans le Comté de Ribagorça, d'où Charles III. tiroit ses vivres. Ce Prince, résolu de s'y opposer, s'avança sur deux lignes vers Almenar & fit occuper les hauteurs par vingt-sept escadrons & par une partie de son infanterie. Philippe V. marcha du même côté. Se trouvant prévenu, il rangea ses troupes en bataille à mesure qu'elles arrivoient. On se chargea, sa cavalerie fut mise en déroute, & son infanterie avec beaucoup de confusion se retira vers Lerida, emmenant son artillerie & la plus grande partie des équipages. La perte ne fut pas grande. Il consta par la revue qu'elle n'avoit pas été au delà de sept cens hommes. Philippe V. battu.

Cette armée fugitive se rassembla sous Lerida au nombre de dix sept mille hommes. Charles III. en avoit vingt-quatre mille, à la tête desquels il marcha vers l'Arragon. Philippe entreprit de lui couper toute communication avec la Castille. Dans ce dessein il passa la Cinca & marcha vers Sarragosse. Il fut harcelé dans sa marche; mais il se défendit fort bien & repoussa vivement ceux qui l'attaquèrent, jusqu'à leur prendre sept étendards & deux paires de tymbales. Le dix-huit d'Août, il passa le Gallego & alla cam-

ANNE. 1710. camper à une lieue de Sarragoſſe. Le Comte de Staremberg ſupérieur en forces cherchoit alors le combat, Philippe eût voulu à ſon tour l'eviter, mais il ne le put. La bataille ſe donna le vingt. Les deux Prétendans ne s'y trouvèrent pas. Le Comte de Staremberg & le Marquis de Bay eurent le commandement général. Le dernier ne manquoit, ni de cœur, ni de conduite, mais il manquoit de troupes & d'ailleurs il avoit affaire à un des plus habiles Généraux de l'Europe. Il fut battu à platte couture, faute d'ordre & d'arrangement. Il ſe retira pourtant vers Tudela avec ſon artillerie & ſes bagages. La perte fut d'environ trois mille hommes tuez & de quinze cent priſonniers. Les troupes Angloiſes commandées par la Général Stanhope s'y diſtinguèrent fort & eurent la meilleure part à la victoire. L'armée battue s'étant raſſemblée à Grana, y fut jointe en peu de tems par trois mille hommes, que levèrent les Roiaumes de Caſtille & d'Andalouſie, & marcha du côté d'Aranda & de Deuro ſur le chemin de Burgos à Madrid.

Charles III. a Madrid.

Le vainqueur vouloit profiter de la victoire. Le Général Stanhope & le Marquis de Belcaſtel Commandant des troupes Hollandoiſes le déterminèrent à marcher à Madrid, contre ſon ſentiment & celui du Général Staremberg, ainſi que s'en expliqua ce Prince lui-même à la Reine ſon Epouſe, dans une lettre qui fut ſurpriſe. Il lui diſoit en propres termes, „ Mon armée a manqué de pain pendant trois jours, je marche à Madrid contre „ mon ſentiment & celui du Général Staremberg, les Généraux „ des Alliez n'ont rien voulu écouter. Les Peuples me paroiſſent „ ſi affectionnez à mon Ennemi, que je ne croi pas tirer d'autres „ avantages de ma victoire que quelques contributions pour païer „ mes troupes ". En effet les habitans de Sarragoſſe, près de tomber entre les mains du victorieux, avoient fourni aux vaincus du pain, du vin & de la viande pour trois jours.

Les Politiques Anglois prétendirent dans la ſuite que l'unique parti à prendre après la victoire de Saragoſſe étoit de s'emparer des paſſages de la Navarre, pour fermer l'entrée aux ſecours qui pouvoient venir de France. Mais outre qu'ils ne raiſonnèrent de la ſorte que longtems après, ils ne faiſoient pas réflexion qu'il eût été plus difficile de ſubſiſter dans la Navarre, où il y avoit des places fortes, que dans la Caſtille, païs ouvert & ſans défenſe, & qu'on ne pouvoit ſe cantonner dans les montagnes de ce Roiaume, ſans abandonner le reſte de la Monarchie, au lieu qu'en occupant Madrid & les places qui faiſoient la communication avec l'Arragon & la Catalogne, on coupoit l'Eſpagne par le milieu & on ſe donnoit la facilité d'être joints par les Portugais. La vraie raiſon pourquoi Charles ne réüſſit point, c'eſt qu'il n'avoit pas le cœur des Eſpagnols, que la religion & les excès de ſes Alliez avoient aliénez de lui, au point de ne pouvoir être regagnez.

Dès

Dès que Philippe eut appris la marche de son Compétiteur, il abandonna sa capitale pour la seconde fois. Il en sortit le neuf de Septembre avec toute sa cour pour se rendre à Valladolid. Charles en fit prendre possession par le Général Stanhope. Ce Prince lui même s'y montra le vingt-huit. Mais il fut si mécontent du peu d'empressement que le Peuple témoigna de le voir, qu'il en sortit le meme jour. Ce Peuple ne voulut pas ramasser l'argent, que son nouveau Maitre avoit fait jetter sur son passage. Ils se tinrent enfermez pendant les illuminations. On assomma meme quelques Comédiens qui avoient joüé une piéce en son honneur, & le Poëte fut trouvé mort dans la rue percé de plusieurs coups. L'armée vivoit sans ordre. On pilla les Eglises des villages des environs, & on eut l'imprudence de vendre publiquement à Madrid les Ciboires & les Calices qu'on en avoit enlevez. On s'empara des chevaux & des mulets, quoiqu'on exigeât des contributions. On brûla par ordre du Général Stanhope le village de Vallejas, qui fournissoit la plus grande partie du pain qui se consumoit à Madrid. Cette conduite acheva d'irriter les Castillans, & ils aimérent mieux brûler leurs provisions que de les voir enlever par ceux qui les traitoient en ennemis. La disette se fit bientôt sentir, &, manque d'ordre & de ménagemens, une armée de dix-sept mille hommes seulement ne put subsister dans le Roiaume. Anne. 1710.

Bientôt Philippe V. fut en état de se faire craindre. Son malheur redoubla l'affection de ses Peuples, & ils lui en donnérent les marques les plus efficaces. D'un autre côté, l'arrivée du Duc de Vendôme, que le caprice du Duc de Bourgogne avoit rendu inutile à la France, ranima la confiance des troupes. La Noblesse des Provinces les plus reculées s'empressa de venir servir sous lui. Les Soldats dispersez dans la déroute d'Almenar & dans la bataille de Sarragosse revinrent de tous côtez sous leurs étendards. A ces secours se joignirent ceux de France, qui consistoient en trente-cinq bataillons & vingt-huit escadrons, que le Maréchal de Berwick avoit détachez de l'armée, qu'il commandoit en Dauphiné. Son armée avant la fin d'Octobre se trouva forte de dixhuit mille hommes de pied & de douze mille chevaux, avec un equipage d'artillerie de quarante pieces de canon. Une autre armée s'assembloit encore dans le Roussillon, sous les ordres du Duc de Noailles, pour entrer en Catalogne, ce qu'elle fit le dix de Novembre. Philippe V. se fortifie.

Tandis que les affaires de Philippe V se rétablissoient par les efforts des Espagnols & par ceux que la France faisoit en sa faveur, Charles III avoit le chagrin de voir les siennes aller de mal en pis par l'aversion de ses Sujets & par l'abandon de ses Alliez, qui, sous prétexte de sa victoire, ou engagez par d'autres interêts, le laissoient accabler. Ce Prince prit sagement le

ANNE. 1710. parti de se retirer à Barcelone, tandis qu'il le pouvoit encore. Il quitta son armée le onze Novembre & laissa le Comte de Staremberg se démêler comme il pourroit du mauvais pas où les Généraux Belcastel & Stanhope l'avoient engagé. Ils furent bientôt contraints de quitter la Castille & de reprendre la route de Catalogne, & ce ne fut qu'après avoir commis des hostilitez qui ont peu d'exemples. Les Peuples d'Espagne appliquoient à ces troupes ce passage de l'Evangile *Qui fur est venit ut perdat & mactet.* Celui qui commandoit les troupes Angloises à Tolede se distingua en ce genre d'une manière bien odieuse. Il se nommoit Hamilton. Non content d'emporter tout ce qu'il avoit pû enlever aux Habitans, il mit le feu au magnifique Palais d'Alcazar, après avoir pris la précaution de frotter les solives & les poutres d'huile & de goudron. Il avoit encore mis des barils de poudre dans les endroits voutez, pour renverser de fond en comble ce superbe édifice, qui étoit l'ouvrage de l'Empereur Charles V.

Le Général Stanhope pris. L'armée de Charles III fut vivement poursuivie. Elle s'étoit partagée en deux corps, afin de subsister plus commodément. Le Comte de Staremberg conduisoit le plus considérable. Le Général Stanhope conduisoit cinq mille Anglois, qui faisoient l'arrière-garde. Aiant beaucoup d'avance sur l'armée ennemie, il fit halte le huit Décembre à Brigueha, petite ville entourée de murailles assez epaisses & la plûpart terrassées. Il ignoroit apparemment que l'espérance donne des ailes aussi bien que la crainte. Le Duc de Vendôme à la tête de la cavalerie passa le Tage à la nage, & l'infanterie fit autant de diligence à proportion, animée par la présence de Philippe V, qui la conduisoit. Cette armée étoit à Guadalaxara, quand Stanhope, qui se croioit en sûreté, eut l'imprudence de s'enfermer dans Brigueha. Il y fut investi le neuf, & si bien investi qu'il n'en put pas sortir un seul homme. Il s'y défendit bien. Mais il fut forcé dans ses retrenchemens, les Habitans démolissant eux-mêmes leurs maisons pour l'accabler de leurs ruines. Le jour même qui étoit le neuf, il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre avec le reste de ses troupes. Le Général Staremberg, averti que son arriere-garde étoit attaquée, vint pour la dégager, il arriva trop tard, & lors qu'il fut sa disgrace, il étoit trop avancé pour reculer. Philippe V & le Duc de Vendôme marchèrent à lui & le rencontrèrent à deux lieues de Brigueha. Les uns cherchoient la bataille, l'autre ne pouvoit l'éviter. L'affaire fut bientôt décidée à la droite, où commandoit le Roi Philippe. Il culbuta & rompit presque en un instant la gauche du Comte de Staremberg. Le Duc de Vendôme, qui commandoit la gauche & qui eut affaire ce Comte, qui commandoit lui-même la droite de son armée, n'eut pas un succès si facile, la victoire ne se déclara pour lui qu'après deux heures & demie de com-

Le Comte de Staremberg battu.

combat, encore fallut-il réünir toute l'armée pour attaquer de tous côtez un corps de cinq ou six mille hommes d'infanterie, dont le Comte de Staremberg avoit formé un bataillon, au milieu duquel il s'étoit mis. Ce bataillon fit des prodiges de valeur. Le Comte de Staremberg se surpassa lui-même & montra plus que jamais qu'il étoit un des plus grands Capitaines de son tems. A la fin, ce bataillon fut ouvert. Mais la nuit empêcha qu'il ne fût entierement défait. Le champ de bataille resta au vainqueur avec vingt pieces de canon, deux mortiers & les munitions de guerre & de bouche, chargées sur des chariots fort longs qu'on nomme Galeres. Les Espagnols prirent dix paires de tymbales, quatorze étendards, cinquante-quatre drapeaux, & plus de mille chevaux ou mulets, chargez des provisions & des bagages des Officiers. Ils gagnèrent aussi les équipages du Comte de Staremberg, mais Philippe V. les lui fit rendre. Outre trois à quatre mille hommes, qu'il laissa sur la place, on lui fit trois mille prisonniers, au nombre desquels étoient les Commandans des Hollandois. Le lendemain, on prit encore deux mille prisonniers dans les environs du lieu du combat & sur les chemins de Siguença. La gloire d'un Général n'est pas de n'être point battu, mais de ne l'être que parce qu'il n'a pû vaincre & qu'il a combattu malgré lui, & de l'être le moins qu'il est possible, & avec le moins de perte. C'est ce qu'avoit fait Staremberg, & la seule chose capable de flétrir sa gloire en cette occasion, c'est d'avoir écrit à Barcelone & à Vienne qu'il avoit quitté le champ de bataille avec toutes les marques d'une victoire complette, à la reserve de l'artillerie des ennemis & de la sienne, qu'il avoit été obligé d'abandonner, faute de chevaux pour la tirer, mais dont il avoit brulé les affuts. Sans doute ces lettres étoient de celles qu'on rendoit publiques, afin de soutenir les Peuples, qu'on épuisoit pour une guerre, qui ne les intéressoit point: Il étoit trop homme d'honneur pour écrire sérieusement sur ce ton. Anne. 1710.

Le Duc de Noailles en Catalogne faisoit aussi de grands progrès, & le Marquis de Bay en Estramadure, non-seulement empêcha la jonction des Portugais avec le Comte de Staremberg, mais il étendit les contributions fort au long dans ce Roiaume, de manière que le Roi de Portugal envoia Couriers sur Couriers à Londres & à la Haie, pour avoir du secours.

La Marine à l'ordinaire couta beaucoup & ne servit guères qu'à transporter quelques foibles secours en Portugal & en Catalogne. La prise de Cette ne servit qu'à faire périr sept à huit cens hommes. Les autres projets de décente manquèrent tous, & les armateurs & les escadres ennemies firent cette année encore plus de tort au commerce qu'ils n'avoient fait les années précédentes. Les

Mar-

ANNE. 1710. Marchands s'étant plaints du peu de soin de l'Amirauté à assûrer leur commerce, on leur répondit que les vaisseaux de la Reine étoient emploiez à porter des secours en Espagne & à assurer le passage d'Angleterre en Flandre. Je passe légerement sur ces choses, parce que je me hâte de reprendre la suite des affaires du Parlement.

Procès du Docteur Sacheverell. Le procès qu'on faisoit au Docteur Henri Sacheverell avoit partagé & mis en feu toute la nation. Celui qu'on avoit fait vers le milieu du siecle passé à Charles I. avoit causé moins de fracas. Jamais cause ne fut plaidée avec plus d'appareil, discutée avec plus de soin, jugée avec plus de débats, & jamais cause aussi n'eut de plus facheuses suites. Je souhaiterois qu'il convint à une Histoire d'entrer dans un détail exact de ce fait singulier. Mais il faut que je me contente & je croi qu'il suffira de donner une idée du sujet du procés, & de détailler les suites, qu'il eut, ou du moins dont il fut l'occasion.

Son Portrait. Henri Sacheverell, Docteur de l'Université d'Oxford & Membre d'un de ses Colleges, étoit d'une famille, dont une branche faisoit une figure considérable dans la Comté de Derby. Son aieul & son pere avoient été Ministres. Le dernier aiant laissé en mourant sa veuve & son fils dans l'indigence, l'un & l'autre eurent le bonheur de trouver de généreux protecteurs. Le Docteur Burnet, Eveque de Salisbury, plaça la mere dans une maison, qu'il avoit fondée pour les pauvres Veuves, & le fils trouva dans son parrain un second pere, qui le fit étudier à Oxford. On assure qu'il paia mal ces charitez, qu'il rapporta de ses Etudes peu d'Humanitez, & encore moins de Theologie ; que le docte Lloyd, alors Eveque de Litchfield & Coventry, ne lui conféra les ordres sacrez, qu'après l'avoir renvoié une fois comme incapable par son ignorance de les recevoir ; que dès lors son ambition & sa suffisance eclattèrent ; & qu'enfin il se rendit coupable d'une noire ingratitude envers le Docteur Burnet, par les traits injurieux dont il l'accabla dans ses Sermons. Quoi qu'il en soit, hardi, vif, parlant aisément, appuiant avec audace dans la Chaire les principes & les passions des Torys outrez & des Anglicans rigides, ressuscitant leur dogme de l'obéïssance passive, soutenant ses déclamations factieuses d'un assez bel extérieur, il eut bien-tôt dans la Province un parti, qui l'admira & qui le fit souhaiter à Londres. Il fut prié de prêcher à Saint Paul. Il le fit le seize Novembre de l'année précédente. Le titre seul de son sermon annonçoit un discours bien capable de piquer la curiosité. C'étoit *le Danger des faux freres dans l'Eglise & dans l'Etat*. Le Lord Maire, les Aldermans & plusieurs Membres du Parlement y assistèrent. Le Prédicateur dut être content de son Auditoire. On ne parla plus dans Londres que des faux fre-

res dans l'Eglise & dans l'Etat, on étudia la matière, on la médita, on prit parti, on s'entêta. Depuis l'Artisan jusqu'aux personnes de la première distinction, Femmes, Docteurs, Ecclésiastiques, Dévots, Athées, tout s'intéressa pour ou contre le Prédicateur & crut être en droit de le justifier, ou de le condamner.

ANNE. 1710.

Le Prédicateur n'avoit point parlé en l'air, & ses portraits n'avoient été rien moins que généraux. Ceux qui étoient ou qui se crurent notez se plaignirent vivement & prirent le prétexte ordinaire de ces sortes de plaintes, savoir, que ce Docteur n'étoit point ami du Gouvernement de la Reine, *non est amicus Cæsaris*, & que ses discours qu'il avoit fait imprimer ne respiroient que la sédition & la révolte. On ne s'en tint pas aux plaintes. Dès que le Parlement fut assemblé, on intenta une accusation en forme. Jean Dolben fils du dernier Archevêque d'York & Membre de la maison des Communes fut l'Accusateur. C'étoit un homme hardi & ambitieux, qui, aiant presque épuisé par de folles dépenses les grands biens, qu'il avoit gagnez en Amerique, s'étoit donné au Comte de Godolphin, Grand Thrésorier, & avoit obtenu une pension de la Cour. Comme le Comte étoit un de ceux, à qui le Docteur s'étoit attaché avec le moins de ménagement, jusqu'à le désigner par le sobriquet de *Volpone*, que ses Ennemis lui donnoient, Dolben saisit avidement l'occasion de faire sa cour à son Protecteur, en le vengeant. Il produisit quatre articles, qu'il prétendoit être l'abrégé du sermon contre les Faux freres. Comme ces points furent le fonds du procès, on ne fera pas fâché de les trouver dans cette Histoire.

Chefs d'accusation contre lui.

„ Le Docteur Henri Sacheverell, dans son sermon prêché à „ Saint Paul le seize Novembre, avance & soutient que les moiens „ dont on s'est servi dans la Révolution étoient odieux & ne pou„ voient se justifier. Que feu le Roi Guillaume avoit nié qu'il eût „ emploié de la résistance, & que, dire qu'on a emploié de la „ résistance, c'est noircir ce Prince aussi bien que la Révolution.

„ Il avance & maintient que la tolérance accordée par la Loi est „ déraisonnable & que quiconque accorde cette tolérance & la li„ berté de conscience est un faux frere dans l'Eglise. Il dit que „ l'Archevêque Grindal, qu'il appelle mal à propos un faux fils de „ l'Eglise & un perfide Prélat, avoit par ses artifices engagé la „ Reine Elizabeth à tolérer la Discipline & la Doctrine de Gene„ ve. Il exhorte les Prélats à frapper d'anathemes ceux qui sou„ tiennent la tolérance, & il ose défier qui que ce soit de réfuter ce „ qu'il a avancé à cet égard.

„ Il affirme faussement & avec malice que l'Eglise Anglicane est „ actuellement dans un état de très-grand danger & de calamité, „ & c'est dans le dessein de rendre odieuse & de condamner la ré„ solution des deux Chambres dn Parlement, qui déclaroit que

ANNE. 1710. „ ceux qui affirmoient que l'Eglise étoit en danger, étoient les „ Ennemis du Roiaume, qu'il avance cette proposition. Il fait „ même entendre que les Membres du Parlement, qui ont fait la „ dite résolution, conspiroient la ruine de l'Eglise, de même que „ du tems de Cromwel ceux qui déclaroient que la personne du „ Roi Charles étoit hors de danger étoient ceux-là mêmes qui con- „ juroient sa mort.

„ Il assure faussement & méchamment que l'administration de sa „ Majesté dans les affaires politiques tend à détruire la constitu- „ tion du Gouvernement, & qu'il y a des gens en des postes dis- „ tinguez dans l'Eglise & dans l'Etat, qui sont de faux freres, qui „ affoiblissent cette Eglise, qui la ruinent, qui la trahissent, qui „ encouragent & qui favorisent ses Ennemis déclarez. Il accuse sa „ Majesté & ceux qui sont en charge sous elle d'une générale mal- „ versation, &, comme un Incendiaire public, il entretient par- „ mi les Sujets de sa Majesté l'esprit de faction; il leur inspire des „ craintes qui n'ont aucun fondement; il fomente entre eux des „ dissensions pernicieuses; il les excite & les anime à prendre les „ armes & à emploier la violence; & afin que ces suggestions „ séditieuses & remplies de malice aient plus de force sur l'esprit „ des Sujets de Sa Majesté, il tord & pervertit plusieurs textes & „ passages de l'Ecriture Sainte ".

Examen de cette accusation.

Pour vérifier ses extraits, l'Accusateur présenta des exemplaires imprimez de ces Sermons. On en lut quelques pages, & le Chevalier Pierre King, Greffier de la ville, fit un grand discours contre l'audace de ce Prédicateur, qui avoit avancé des maximes diamétralement opposées à la Révolution, au Gouvernement présent, & à la succession dans la ligne Protestante, & par conséquent tendantes à semer la discorde & à porter les Peuples à la rebellion. Ce Docteur & sa doctrine avoient plus d'un Partisan dans la Maison des Communes. Mais l'indignation contre l'une & l'autre étoit si marquée sur la plûpart des visages qu'aucun n'osa ouvrir la bouche pour leur défense. Sur le champ il fut décidé que ces Sermons étoient des libelles malicieux, scandaleux, séditieux, injurieux à Sa Majesté & à son Gouvernement, à la derniere heureuse Révolution, à la succession Protestante établie par les Loix, & aux deux Chambres de Parlement, tendantes à aliéner les cœurs des bons Sujets & à faire naitre parmi eux la jalousie & la discorde. En conséquence de cette censure, il fut ordonné que l'Imprimeur de ces Sermons & celui qui en étoit qualifié l'Auteur comparoitroient le jour suivant.

Le Docteur obéït à l'ajournement. Il se rendit à Westminster dans le carosse du Docteur Lancaster Vice-Chancelier de l'Université d'Oxford. Il trouva dans la salle des Requêtes au moins cent cinquante des principaux Ecclésiastiques, qui s'y étoient rendus la plû-

plûpart pour marquer qu'ils s'intéressoient à cette affaire. Il fut examiné à la barre. Il avoua qu'il étoit l'auteur des Sermons imprimez qu'on lui présenta. On lui demanda pourquoi il les avoit fait imprimer. Il répondit, touchant le dernier, qu'après l'avoir prononcé, il étoit allé trouver le Lord-Maire, qui l'en avoit remercié & lui avoit dit qu'il seroit bien aise de le voir imprimé. Qu'il avoit regardé cette envie comme un ordre, à quoi il avoit crû devoir déférer. Il auroit pû répondre qu'aucune Loi ne défendoit l'impression, mais seulement telle impression, & que, dès que ce qu'il avoit imprimé n'étoit pas mauvais, on n'avoit rien à lui dire sur l'impression.

ANNE. 1710.

On le fit retirer & on demanda au Lord Maire s'il étoit vrai qu'il eût en effet ordonné à Sacheverell d'imprimer son Sermon ? Il le nia. Il avoit raison, & la question qu'on lui faisoit étoit tout autre que ce qu'avoit répondu le Prédicateur. Le Lord Maire fut cru sur sa parole, un des Membres aiant prononcé qu'on devoit plûtôt ajouter foi à un Député des Communes, qu'à un homme qui avoit osé prononcer un tel Sermon. On rappella l'Accusé & on lui demanda s'il n'avoit rien autre chose à alléguer. Il s'en tint à ce qu'il avoit avancé. Il sortit & on résolut à la pluralité des voix qu'il seroit accusé de crimes capitaux & de malversation. L'Accusateur eut ordre d'aller à la Barre des Seigneurs intenter cette accusation, & l'Accusé fut mis sous la garde du Sergent d'armes de la Chambre. Pour l'Imprimeur, il fut renvoié, dès qu'il eut avoüé que le Docteur Sacheverell lui avoit donné ses deux Sermons à imprimer.

Le Docteur accusé à la barre des Seigneurs.

La Chambre, pour faire mieux sentir combien elle avoit d'opposition à la doctrine contenue dans ces deux Sermons, écouta volontiers ce que quelques Membres dirent à la louange du célèbre Benjamin Hoadly, Recteur de la Paroisse de Saint Pierre. Ce savant Ecclésiastique avoit réfuté les Ecrits de plusieurs Anglicans rigides & entre autres un Sermon prononcé par l'Evêque d'Exceter. Il fut prononcé qu'aiant en plusieurs occasions fortement soutenu les maximes, selon lesquelles la Reine & la Nation avoient agi dans la derniere heureuse Révolution, il avoit justement mérité la faveur & la recommandation de la Chambre, & qu'elle présenteroit une Adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir conférer quelque Dignité ecclésiastique à ce Docteur pour avoir bien servi l'Eglise & l'Etat.

Le Sieur Dolben obéit exactement à l'ordre des Communes. Elles lui avoient choisi pour Adjoints le Chevalier Jean Holland Controlleur de la Maison de la Reine, le Secretaire d'Etat Boyle, le Sieur Smith Chancelier de l'Echiquier, le Chevalier Jacques Montague Avocat Général, Robert Eyre Procureur Général, Robert

ANNE. 1710. bert Walpole Thréforier de la Marine, le Chevalier Joseph Jekyll, les Sieurs Lechmere, Compton, Spencer, Cowper, Guillaume Thompfon, les Chevaliers Thomas Parker, Pierre King Greffier de la ville de Londres, David Dalrymple, Jean Holles, les Lords Guillaume Powlet & Coningsby, & les Lieutenans Généraux Stanhope & Mordaunt. Accompagné de ces Membres, il alla le vingt-fix à la Chambre des Seigneurs, & là, à haute voix, au nom des Communes, il accufa le Docteur Sacheverell de crimes capitaux & de malverfation, déclarant en même tems qu'il étoit fous la garde d'un Sergent d'armes & qu'on le remettroit entre les mains de l'Huiffier de la verge noire, dès qu'ils le jugeroient à propos. Cependant il requit qu'on l'élargit fous caution, afin qu'il pût mieux fe défendre fur l'accufation intentée contre lui à la Barre des Seigneurs. Avant de prononcer, on ordonna au Commité, qui dreffoit l'accufation, d'examiner fi en cas pareil on avoit accordé une femblable grace. Le Commité répondit qu'il n'avoit rien trouvé là-deffus, & la requête fut rejettée.

Ce refus parut dur & affectionna bien des gens au parti de ce Docteur. Il ne manqua point d'Avocats, & plus d'une perfonne de confidération s'offrit d'être fa caution, fi on vouloit l'élargir. On délibéra à la Chambre Haute fi on recevroit l'accufation des Communes. Le Lord Haversham à fon ordinaire mêla dans fon avis beaucoup de réflexions libres.

„ Il doit paroitre fort étrange, dit-il, de voir cet Eccléfiaftique „ accufé pour avoir préché une doctrine, pour laquelle il auroit „ été autrefois récompenfé, & pour laquelle fi les tems changent, „ il pourroit bien avoir place dans la Chambre des pairs parmi les „ Evêques. Mais enfin il faut efpérer qu'un jour viendra, où nous „ aurons d'autres crimes à examiner ; car de quelque côté que je „ tourne les yeux, je voi plufieurs fujets d'accufation ".

Lettre de Sacheverell à la Reine.

On communiqua au Docteur les quatre articles de fon accufation. Il y répondit fort au long & foutint fa réponfe de cette lettre qu'il écrivit à la Reine. „ Très-benigne Souveraine, „ comme je me fuis attiré la difgrace de l'honorable Chambre Baffe du Parlement par un Sermon, que je prononçai „ le feize Novembre dernier, je n'ai point d'autre appel à faire „ qu'à votre benigne clémence ; car quelque fort que je fubiffe „ par la cenfure de mes Supérieurs, je le recevrai avec patience „ & foumiffion, pourvû que votre Majefté ne me prive point de „ fa clémente miféricorde. Mais au milieu de mes afflictions je „ me confole de ce que j'ai une Princeffe, dont la bonté & la „ clémence s'étendent impartialement jufqu'au moindre de fes „ Sujets, comme une mere tendre envers fes enfans. Ces confidérations m'ont obligé de faire préfenter ces lignes à votre Majefté

„ jesté, espérant humblement qu'elles seront reçues avec la même ANNE.
„ compassion roiale que votre Majesté a accordée jusqu'à présent 1710.
„ au fidèle Clergé de l'Eglise Anglicane, dont je suis le moindre
„ & le plus indigne.

„ Cependant ma conscience me témoigne avec Saint Paul que „ je dis la vérité en Christ & que je ne mens point, n'aiant rien „ avancé que je ne pense être conforme à la Sainte Ecriture & à „ ce que l'Esprit de Dieu nous a révélé par sa parole.

„ Je ne laisse pourtant pas de me soumettre humblement aux „ Loix & Statuts de ma Patrie; & soit que je demeure ferme, „ ou que je succombe, je suis résolu, moiennant l'assistance divi- „ ne, de tenir ma conscience déchargée de toute offense envers „ Dieu & les Hommes. Ce que j'ai fait peut bien être attribué à „ mes foiblesses humaines & à mon manque d'esprit, mais non „ pas à aucune mauvaise intention, ni sinistre dessein contre l'é- „ tablissement de ce Gouvernement “.

Ses reponses ni cette lettre n'empêchèrent point la continuation du procés. La Chambre des Seigneurs avoit réglé qu'il commenceroit à être traité en forme le vingt Février. Mais l'Architecte représenta qu'il ne pouvoit en si peu de temps mettre la salle en état de contenir le grand nombre d'Auditeurs que cette cause attireroit infailliblement. Ainsi on fut obligé de différer jusqu'au dix du mois suivant.

Tandis qu'on se préparoit à sauver ou à accabler le Docteur dans le Parlement, les deux partis travailloient à mettre le Public de leur côté. On publia plusieurs livres, ou libelles, presque tous également outrez, ainsi qu'il arrive toûjours dans les affaires de parti. Il y en eut un entre autres qui fit beaucoup de bruit. Il avoit pour titre l'*Artifice du Clergé à son comble*. On y avançoit que l'Eglise Anglicane avoit frauduleusement inféré dans le vingtieme article de la Confession de foi confirmée par plusieurs Actes du Parlement la clause suivante: *l'Eglise a la puissance de régler les rites & les cérémonies, & l'autorité de décider dans les controverses*. Le Docteur Hoadly, sûr de la protection du Parlement, publia un gros volume, intitulé, *Examen de l'origine & institution du Gouvernement civil*. Il attaquoit les principes de l'obéïssance passive & en particulier un Sermon Latin prononcé depuis peu à Saint Paul par le Docteur Atterbury. On publia en même tems un petit livre, où on établissoit l'obéïssance passive sur l'autorité de plusieurs Théologiens Protestans, & on menaça par une lettre le Docteur *Hoadly*, que, s'il ne se rétractoit, les Universitez d'Oxford & de Cambridge le censureroient aussi severement qu'il le méritoit. Il n'y eut pas jusqu'aux Astrologues qui n'intervinssent dans ce procés à leur maniere. Un entre autres prétendit avoir lû dans les astres que ce procés tourneroit à l'honneur de l'Accusé. Il fut bien vîte arrêté & se crut heureux de trouver quelcun qui voulut

ANNE. 1710. lut bien être caution qu'il ne liroit plus dans les astres, ou du moins qu'il ne publieroit pas ce qu'il y auroit lû de favorable au Défenseur de l'obéïssance passive.

Le jour de l'anniversaire de Charles I. donnoit occasion à plusieurs Ministres & Prédicateurs de se mêler de cette affaire, & ils ne la manquèrent pas. Ceux qui étoient pour Sacheverell exaltèrent fort l'obéïssance passive & la recommandèrent au Peuple comme un point essentiel de la Religion Chrétienne. Les autres au contraire en montroient les fâcheuses conséquences par rapport à la liberté & au Gouvernement présent. Le Docteur Wers Chanoine de Winchester, que la Maison des Communes avoit choisi pour son Prédicateur, & à qui selon la coutume, elle avoit donné le texte & la matiere de son discours, s'appliqua à prouver directement le contraire de ce que le Prédicateur accusé avoit avancé. Il prétendit que la doctrine de l'obéïssance passive avoit été tacitement condamnée par Charles I. lui même, lorsqu'il avoit donné du secours aux Rochelois, qui avoient pris les armes, pour le maintien de leurs privileges, contre le Roi de France leur Souverain. Il attribua les malheurs de ce Prince, non aux maximes détestables, qu'on suivit à son égard, mais aux mauvais Conseillers, dans lesquels il avoit eu trop de confiance. Le même Prédicateur traita un autre point, en quoi apparemment il passa sa commission. Il représenta qu'il seroit bon de ne plus célébrer cet anniversaire, cette coutume, selon lui, donnant presque toûjours occasion de renouveller les disputes au sujet de l'obéïssance passive & d'exciter de nouvelles divisions. Il auroit pû dire encore que cette espece de Fête ne sert qu'à perpétuer l'opprobre, que cette mort tragique a attaché au nom Anglois. Ou je n'ai jamais bien entendu ce que disoit Jesus-Christ aux Juifs, que le soin, qu'ils avoient des sepulchres des Prophetes, étoit une preuve qu'ils avoient consenti à leur mort, ou je m'imagine que je n'aurois pas tort de l'appliquer à cette cérémonie.

Ceux qui poursuivoient la condamnation du Docteur Sacheverell dominoient dans le Ministere & dans le Parlement, & ils y étoient presque absolus. La plûpart des Ministres étoient alliez du Duc de Marlborough, ou ses créatures. Le Grand Thrésorier avoit marié son fils à la fille de ce Duc. Le Comte de Sunderland avoit épousé la seconde. C'étoit à leur recommandation que Henri Boyle avoit eu la place de Harley. Les Membres des Communes avoient été choisis à leur sollicitation. Malgré ces avantages, les Torys engagèrent dans leurs intérêts le gros de la Nation & profitèrent si habilement du changement, qui se fit à cette occasion dans les esprits, par rapport aux Ministres d'Etat, qu'ils vinrent à bout de les renverser & de se mettre en leur place.

Le dixieme jour de Mars, marqué par les Seigneurs pour commencer les procédures publiques contre le Docteur accusé, on se rendit en foule dans la grande salle du Palais de Westminster. Les Whigs, qui étoient assurez de sa condamnation & qui la regardoient comme leur triomphe sur les Torys, n'avoient rien oublié pour la rendre fort éclattante. Par ordre du Parlement, ou du moins à sa prière, on avoit fait exprès un théâtre assez grand pour contenir les deux Chambres avec tous ceux qui devoient assister au jugement de ce procés. Les Architectes de la Reine y avoient travaillé plus de quinze jours. Anné. 1710.

Les deux tiers de cette grande salle formoient une espece d'amphithéâtre & de parterre. Les deux tiers du parterre étoient occupez par la Chambre des Pairs. C'étoit un quarré long entouré d'une balustrade. A la droite du Thrône, un peu derrière les places des Seigneurs, on avoit fait une loge tapissée de drap violet pour la Reine, d'où elle pouvoit voir & entendre tout sans être vûe. Sur la même ligne à gauche, il y avoit une autre loge garnie de drap gris pour les Ministres étrangers & les personnes distinguées de la Cour. Au deux côtez de la Chambre des Pairs, il y avoit huit rangs de bancs élevez en amphithéâtre. Ceux de la droite, garnis de drap vert, étoient pour la Chambre Basse, & ceux de la gauche, qui n'étoient que nattez, furent destinez aux Spectateurs, qui n'y entrèrent que par billets, dont les Seigneurs s'étoient reservé la distribution. Dispositions extraordinaires pour plaider la cause du Docteur.

L'autre tiers du parterre fut divisé en plusieurs compartimens. Celui qui joignoit la Chambre Haute formoit la Barre des Seigneurs. C'étoit là le théâtre, si j'ose ainsi parler, où les Whigs & les Torys devoient représenter. Au fonds de cette Barre s'élevoient quatre rangs de bancs tapissez pour ceux de la Chambre Basse, qui avoient été nommez pour la poursuite du procès. Un peu plus sur le derrière étoient encore quelques bancs pour des Spectateurs. Tels furent la disposition & les préparatifs de cette Assemblée, qui avoit à decider de la doctrine prêchée par un Docteur de l'Eglise Anglicane, & du sens de quantité de passages de la Sainte Ecriture, qu'il avoit alléguez en confirmation de ses sentiment. On peut bien voir que je ne me suis arrêté à la description de ces préparatifs, que pour faire sentir que cette affaire étoit suscitée par un parti, qui se croioit triomphant, qui l'étoit en effet, & qui peutêtre n'auroit point cessé de l'être, sans ce triomphe recherché avec trop d'éclat, pour ne pas réveiller ses Rivaux.

Avant d'entrer dans le détail de cette affaire, je croi devoir faire observer que la compétence de cette assemblée n'étoit pas si claire qu'on ne pût la contester avec succès. Si l'Eglise Anglicane, selon l'article vingtieme de la profession de Foi, a droit de juger de la doctrine, il paroit que Sacheverell n'étoit justiciable en fait de sa doctrine & du

ANNE. 1710. du ſens qu'il avoit donné à l'Ecriture, que des Evêques & des Univerſitez d'Oxford & de Cambridge. C'étoit-là en effet le ſentiment des Anglicans rigides. Mais la plûpart des Non-Conformiſtes prétendoient que la Reine, ſon Conſeil, les deux Chambres du Parlement, ſur tout la Chambre des Communes, compoſée des Députez de toute ſorte d'Etats, avoient les lumieres néceſſaires pour juger de la bonté d'une Doctrine. L'Accuſé toutefois ne diſputa point de cette compétence, & il fit bien. Ce doute auroit aigri encore plus les Communes, & le Parlement, Juge & Partie en ſa propre cauſe, n'auroit pas manqué de décider en ſa faveur, comme il fit lorſque l'infortuné Charles I. refuſa de le reconnoitre pour ſon Juge légitime.

Hiſtoire de ſon procès. Les deux Chambres s'étant rendues au Palais, le Docteur Sacheverell y fut amené par ſes Cautions, car les Pairs lui avoient accordé la grace, que les Communes lui avoient refuſée. La ſcene s'ouvrit par le Chevalier Montague, Procureur Général de la Reine, lequel parlant au nom des Communes, déclara les chefs d'accuſation. Le Sieur Lechmere, fameux Avocat, fit un éloquent diſcours ſur la nature & l'énormité du crime de l'Accuſé. Le lendemain, on ſe raſſembla & on tint deux grandes ſéances, où la Reine aſſiſta dans ſa loge, l'une depuis onze heures juſqu'à deux heures de relevée, & l'autre depuis trois juſqu'à ſix. Les Communes avoient nommé pluſieurs d'entre eux pour ſuivre ce procés en qualité de Directeurs. Ils parlèrent tous. Le Général Stanhope, qui en étoit un, s'attira beaucoup d'attention, ſoit par ſon ſtyle, qui étoit des plus vifs, ſoit par l'eſpece d'oppoſition qu'avoit ſa profeſſion avec un diſcours auſſi ſavant que le ſien.

Plaidoier du Général Stanhope. Ce Général dit en ſubſtance, que, ſi le Sermon en queſtion eût été prêché devant des perſonnes de peu de conſéquence, on n'auroit dû faire aucune attention au diſcours d'un Furieux rempli d'impertinences. Mais que, comme ce miſérable fils de l'Egliſe, ce malheureux inſtrument de quelques Mécontens, avoit prononcé ſon Sermon devant un auditoire & dans un lieu, où il pouvoit produire de fort méchans effets & détourner les Bourgeois de Londres de contribuer aux ſubſides néceſſaires pour conduire cette juſte guerre à une heureuſe & glorieuſe fin, il falloit que cette auguſte Aſſemblée en prît connoiſſance & en fit une juſtice exemplaire. Que les maximes de cet indigne Eccleſiaſtique étoient de la plus pernicieuſe conſéquence. Que, ſi ce qu'il avançoit étoit vrai, le Gouvernement de la Reine, les deux Chambres du Parlement, toutes leurs procédures de puis la Révolution ſeroient illégitimes & invalides, tant de ſang qui avoit été verſé & les ſommes immenſes, que la Nation avoit dépenſées depuis vingt ans, auroient été emploïez dans une cauſe injuſte, ce qui terniroit la gloire de ce Regne, gloire qui ſurpaſſe de beau-

beaucoup celle de la fameuse Reine Elizabeth, puisque celle-ci n'eut que le bonheur de défendre la Nation contre la puissance d'Espagne, au lieu que les armes victorieuses d'Anne triomphoient des forces combinées de la France & de l'Espagne. Anne. 1710.

Il ajoûta qu'un autre Ecclésiastique, qu'il montroit du doigt & qu'il nomma par son nom (c'étoit le Docteur Atterbury) avoit quelque tems auparavant prononcé un Sermon en Latin à Saint Paul, pour prouver la doctrine de l'obéissance passive. Mais que dans ce discours il s'étoit contredit lui meme, aiant avoué qu'il peut y avoir des cas extraordinaires, où Saint Paul ne servoit plus de guide & où il falloit avoir recours aux habiles Jurisconsultes & aux sages Politiques. Là dessus, le Général Stanhope cita quelques passages de *Grotius*, *de jure belli & pacis*, par où il prouva qu'en certaines rencontres, les Peuples ont droit de s'opposer à la tyrannie & de défendre leurs libertez.

Le fort de ce discours n'étoit qu'un lieu commun, que tout parti dominant peut emploier pour défendre sa cause, & se réduisoit à un pur paralogisme, dont Cromwel & ses complices auroient pû se servir. A force d'innover, on se met dans la nécessité de juger de la vérité d'une doctrine, non par les principes qui l'appuient, mais par les faits qui lui sont conformes, ou contraires. L'obéissance passive doit être rejettée, parce qu'en telle occasion on n'y a point eu d'égard & que tout ce qui s'est fait depuis devroit être censé mal fait. Faut-il d'autre principe que celui-là pour excuser tout changement heureux? Car pour celui qui ne réüssit pas, il est visible, en Angleterre, comme par tout ailleurs, qu'il mérite d'etre puni. La comparaison de ce Regne avec celui d'Elizabeth & la supériorité qu'on donnoit au premier sur le dernier n'étoient pas plus solides. Elizabeth seule résista à Philippe II., sans avoir à son secours le Portugal, la Savoie, l'Autriche, la Saxe, le Brandebourg, la Prusse, les Provinces Unies, le Dannemarc & la plus grande partie des Cercles & des Princes d'Allemagne. Qui pouvoit nier qu'en quelques occasions les Peuples ont droit de s'opposer à la tyrannie & de défendre leurs libertez? La difficulté est de détailler ces occasions qui rendent permis ce qui généralement parlant est illicite. Il y a un tems infini qu'on agite ces questions, sans qu'on ait encore nettement expliqué ce qu'on entend par *tyrannie*, à laquelle on doit résister, & par *libertez*, qu'on a droit de défendre. Si la tyrannie consiste à abolir des loix établies & confirmées par l'usage, Henri VIII. a été tyran. Si le consentement du corps qui représente la Nation rend légitime l'abolition des loix & des usages établis, Cromwel n'a point été tyran, & le Parlement, qui l'autorisa, ne fut pas complice de la tyrannie. Ainsi un Tyran est celui qui entreprend sans succès de changer les loix & les usages établis, ou dont les innovations sont déclarées illicites par quelque Parlement subséquent.

 Après

ANNE. 1710.

Après le discours du Général Stanhope, qui ne laissoit aucun lieu de douter s'il étoit Whig, ou Tory, le Duc de Buckingham proposa qu'on ouit les réponses de Sacheverell. Le Lord Somers, Président du Conseil, dit qu'il étoit de l'usage ordinaire d'entendre l'accusation entière, avant d'entendre les défenses de l'Accusé, & que, si on s'écartoit de cette méthode, on feroit trainer en longueur un procès qui ne feroit que trop long. Cette réponse n'empécha pas les Seigneurs de délibérer si on entendroit les défenses de l'Accusé, à mesure qu'il se feroit un Discours contre lui. La négative l'emporta. Ce jour & le précédent, au sortir de l'Assemblée, il se trouva une grande quantité de Peuple à la porte du Palais & dans les rues qui y aboutissent. Cette multitude, où il y avoit de fort honnêtes gens, reconduisit le Docteur accusé, comme en triomphe, criant à haute voix *Vive l'Eglise & la Reine*. Ils obligèrent tous ceux qu'ils rencontrèrent sur leur passage de saluer le Prédicateur comme un digne Ministre de l'Eglise Anglicane. Ce cortege continua jusqu'à la fin du procès, autant de fois que l'Accusé ne put réüssir à cacher sa marche. Les femmes entre autres montrèrent qu'elles sont toûjours aisées à émouvoir en faveur de ceux, dont elles croient que la cause intéresse la Religion & qui en même temps sont d'une figure agréable. Ce ne fut pas assez pour elles d'honorer le Docteur de mille marques de la compassion qui est naturelle à leur sexe. Il fallut que Peintres & Graveurs multipliassent pour elles son portrait, & à peine y eut-il quelque maison, où il ne se trouvât, jusques-là qu'on le mit sur les meubles, même dans les tabatières & dans les éventails.

Emotions en faveur du Docteur.

On ne s'en tint pas à ces marques d'estime & d'approbation du Prédicateur & de sa doctrine. Un grand nombre de Palatins étoient arrivez l'année précédente dans le Roiaume & on avoit pourvû à leurs besoins avec beaucoup de charité. La disette qui étoit venue en même temps avoit laissé peu de chose aux gens commodes pour soulager leurs Concitoiens pauvres. Ceuxci, dans la mauvaise humeur, où les mettoit leur indigence, obéïrent avec joie à des Mécontens, qui les paioient bien pour crier & pour exciter des troubles. Quelques-uns eurent l'insolence d'environner le carosse de la Reine, en criant, *Dieu bénisse votre Majesté & l'Eglise, nous espérons que votre Majesté est pour le Docteur Sacheverell.* D'autres menacèrent de renverser les maisons du Lord Somers, du Comte de Wharton, de l'Evêque de Salisbury, & de ceux qui se distinguoient dans la Chambre Basse contre le Docteur. On menaça de mettre le feu dans l'Eglise & dans la maison du Docteur Hoadley. Le Peuple poussé par un faux zele s'en prit aux Eglises des Nonconformistes. Il en enfonça les portes & les fenêtres, brisa les chaires & les bancs, & fit de ces débris des feux de joïe dans les

les places publiques, On dit que quelques-uns de ces Mutins proposérent d'aller piller la Banque d'Angleterre, & peutétre l'auroient-ils fait, si les Directeurs n'avoient pris de bonne heure les précautions nécessaires pour empêcher un si grand malheur. Le Comte Sunderland leur envoia d'abord une compagnie de Grenadiers à cheval. On fit en même tems prendre les armes à la Milice de Londres. On occupa les postes les plus dangereux, & les Gardes du Corps eurent ordre de faire la patrouille toutes les nuits jusqu'à la fin de l'affaire. Anne. 1710.

Adresse des Communes à cette occasion.

Ces gens ne faisoient pas réflexion qu'ils ne rendoient pas meilleure la cause de celui en faveur duquel ils commettoient ces excès, & que ses ennemis n'en feroient que plus âpres à le poursuivre. La Chambre des Communes s'en ressentit fort vivement & les regarda comme des insultes faites à elle en particulier. Presque sur le champ une Adresse fut présentée à la Reine. Cette Princesse aussi sur le champ y eut égard & fit une proclamation ordonnant à tous Papistes, ou réputez tels, au dessus de l'âge de seize ans, de sortir de Londres, & à toutes sortes de personnes indifféremment de jurer le formulaire du serment établi sous Guillaume III. On remercia la Reine & on exprima dans les termes les plus forts ce qu'on pensoit de Sacheverell & de sa doctrine. „ Nous „ prions, disoient les Communes, votre Majesté d'être persua„ dée que cette poursuite, que les Papistes & Non-Jureurs „ ont voulu braver par des attroupemens, ne procede que de „ l'indispensable nécessité où se trouvent vos fideles Communes „ de ne pas demeurer tranquilles & voir d'un œil indifférent la „ justice de la derniere Révolution & la gloire du feu Roi no„ tre libérateur, insultées indignement; le droit incontestable de „ votre Majesté à la Couronne attaqué; votre Gouvernement, „ auquel nous devons tant de fidélité, rendu, s'il étoit possi„ ble, odieux aux Peuples & dépeint comme tendant à la ruine „ de l'Eglise & des loix fondamentales de l'Etat; l'établissement „ de la succession dans la ligne Protestante sappé; les résolutions du „ Parlement traitées avec mépris; les Conducteurs de l'Eglise & „ votre Majesté qui en est le Chef calomniez & flétris; la tolérance „ regardée comme criminelle & la sédition publiquement & haute„ ment prêchée ".

Discours de Sacheverell.

Quand les Avocats des Communes eurent prouvé les quatre chefs d'accusation, ceux de l'Accusé eurent leur tour & on parut les ecouter attentivement. Le Docteur parla lui même. Ces discours se réduisirent à montrer qu'il n'avoit rien avancé contre la dernière Révolution, que la doctrine de l'obéissance passive ne lui étoit point particulière, que plusieurs Protestans Théologiens célebres l'avoient enseignée avant lui, comme le prouvoient quantité d'extraits collationnez en forme qu'ils remirent au Secretaire.

ANNE. 1710. Lui même il soutint qu'on lui attribuoit des sentimens, qu'il n'avoit jamais eus, & qu'on donnoit à ses expressions des explications différentes de ses pensées. Qu'il n'avoit nommé personne. Qu'il étoit étonnant que certaines gens s'appliquassent des portraits, qu'ils soutenoient ne leur point ressembler. Qu'en Angleterre jamais ce n'avoit été un crime capital, ni une malversation, que d'attribuer aux Ministres ce qui paroissoit défectueux dans le Gouvernement, sur tout actuellement qu'on avoit une Reine, qu'on savoit avoir les meilleures intentions du monde. Qu'il ne croioit point que la Religion de Jesus-Christ, que les Apôtres avoient enseignée, fût presque toute problematique. Qu'il y avoit deux sortes de tolérance, l'une civile & politique, l'autre ecclésiastique. Qu'il n'avoit eu garde d'attaquer la premiere, qu'il croioit necessaire. Qu'il n'en vouloit qu'à la seconde. Qu'il étoit pénétré de respect pour le Parlement. Mais qu'il ne le croioit pas infaillible & qu'il osoit dire qu'il passoit ses droits, quand il entreprenoit de décider des questions théologiques. Qu'il étoit visible que la tolérance ecclesiastique, qui consiste à croire que les différentes branches de la Religion Chretienne sont également bonnes, ne pouvoit qu'affoiblir l'Eglise & la détruire peu à peu, & établir en sa place l'Athéisme, le Papisme, ou quelque autre mauvaise doctrine. Qu'au reste il se soumettoit à la censure, & même au châtiment que les Evêques & les Universitez du Roiaume voudroient lui imposer.

Le reste du mois se passa à écouter les repliques des Avocats des Communes à ce qu'avoient dit les Avocats du Docteur & lui-même pour sa défense. Le Chevalier Parker se distingua beaucoup & fit voir une profonde érudition, en montrant que l'Accusé avoit mal appliqué plusieurs passages de l'Ecriture citez dans ses Sermons, qu'il avoit mal à propos abandonné l'Hébreu pour suivre les Septante, la Vulgate même, & qu'il avoit pris le sens allégorique & mystagogique pour le sens naturel, ce qui n'étoit pas permis, ajouta-t il doctement, quand il s'agit de points fondamentaux de Doctrine. Il ne réüssit pas si bien à prouver qu'il avoit eu dessein de faire des réflexions injurieuses contre les Ministres d'Etat & contre le Gouvernement.

Ces discours éloquens ne faisoient point revenir le grand nombre de ceux qui étoient persuadez de l'innocence du Prédicateur & de l'injustice du procès qu'on lui faisoit. Loin de là, dans plusieurs Eglises, en plein Sermon, on le recommanda aux prières du Peuple & on pria en effet pour lui comme pour un digne Ecclésiastique injustement persécuté. C'étoit apparemment pour le dédommager des duretez que lui avoit dites le Général Stanhope.

Le Comte de Nottingham proposa une question embarrassante, & qui ne tendoit à rien moins qu'à annuller toutes les procédures faites, depuis le dix de Mars jusqu'au jour où il parloit, qui étoit le vingt-deux du même mois. Il demanda si l'accusation des Com-

Communes étoit dans les formes, & si les propres paroles de ses Sermons, sur lesquelles l'accusation de hauts crimes & de malversation étoit fondée, ne devoient pas selon la Loi être exprimées dans les chefs d'accusation. Sur cette question, les Seigneurs se retirèrent dans leur Chambre en particulier, &, après avoir disputé assez long-tems, il fut résolu à la pluralité des voix que les procédures des Communes contre l'Accusé étoient juridiques & que l'on continueroit à lui faire son procès selon les loix & les usages du Parlement. Sans doute les Seigneurs ne vouloient pas dire qu'on n'eût point manqué à la forme, en n'exprimant point les propres termes de l'Accusé. Mais ils prétendoient seulement, ou qu'ils suppléoient à cette formalité omise, ou qu'elle ne devoit pas empêcher la continuation du procès. Car il est visible qu'en pareille espèce, c'est les paroles mêmes, non des paroles équivalentes, qu'on doit produire & sur lesquelles les raisons pour ou contre doivent être appuiées. ANNE. 1710.

Protestation en faveur du Docteur.

Aussi un grand nombre de Seigneurs Ecclésiastiques & Temporels protestèrent-ils contre cette résolution. Ils alléguèrent pour raisons, premièrement, que la Loi de la Patrie, observée dans les Tribunaux inferieurs & confirmée par une pratique constante, qui ordonnoit qu'on spécifiât expressément les propres termes qu'on supposoit être criminels, devoit être aussi la règle des Parlemens, sans quoi une personne, qui seroit reconnue innocente par la Loi dans les Cours inférieures, pourroit être condamnée par le Parlement. Qu'en effet l'équité de cette Loi étoit manifeste. Que sans elle, ni l'Accusé ne pouvoit connoitre distinctement de quoi on le chargeoit & défendre son innocence, ni les Jurez juger des preuves apportées par les Témoins, ni les Juges distinguer surement la nature du crime & y proportionner le châtiment. Ils dirent en second lieu qu'on se fondoit mal à propos sur ce que, dans la cause du Docteur Manwaring, accusé † d'un cas semblable par les Communes, on ne produisit point non plus les propres paroles de son Sermon. Qu'outre que celles qu'on avoit citées contre lui n'avoient point été comparées avec son Sermon & qu'ainsi on ne pouvoit assurer qu'elles n'en eussent pas été fidelement extraites, incertitude qui ne pouvoit fonder une résolution positive ; qu'outre cette raison, les Témoins avoient déposé lui avoir entendu prononcer dans la chaire ces propres expressions ; qu'autrement on n'auroit ni reçu ni pu recevoir leur témoignage, puisqu'il se feroit borné a de simples conjectures de leur part sur le but du Sermon déféré, conduite qui les auroit rendus à la fois Juges & Témoins ; que d'ailleurs, Manwaring n'aiant fait aucun usage des défenses, que les Loix auroient pû lui fournir, & aiant d'abord demandé pardon, son exemple ne tiroit point à conséquence contre un Accusé, qui reclamoit le secours de ces mêmes Loix. Ils ajoûtèrent en

† *En 1626.*

ANNE. 1710. en troisieme lieu qu'un exemple unique ne pouvoit justifier une nouvelle résolution du Parlement, ni prévaloir sur une coutume ancienne & toûjours observée. Ils rapportèrent un grand nombre de cas, où on avoit cité contre les Accusez leurs propres paroles. Enfin ils conclurent, que les Communes ne pouvoient s'en dispenser en aucune occasion, sous prétexte que cette nécessité seroit d'une pernicieuse conséquence pour les accusations qu'elles intenteroient à l'avenir, puisqu'il leur seroit toûjours aisé de spécifier les termes qui les auroient choquées, & qu'il étoit au contraire bien difficile à un Accusé de se justifier, s'il ne savoit quels étoient ces termes.

Les Seigneurs, en examinant les raisons pour & contre, eurent entre eux de grands débats par rapport à l'obéïssance passive, &, ce qui y tient de fort près, par rapport à la Révolution. Le Comte de Wharton, qui parla le premier, soutint & montra que la Révolution avoit été accompagnée de résistance, & que, si la prise d'armes avoit flêtri le changement qui se fit alors dans l'Etat, non seulement une grande partie de l'Angleterre & du Parlement même étoit coupable de rebellion, mais encore que la Reine n'avoit aucun droit à la Couronne, puisque son meilleur titre étoit celui qu'elle avoit reçu du Parlement & qui étoit fondé sur la Révolution.

Discours du Lord Haversham dans le même sens.

Le Lord Haversham répondit à ce discours. Il fit d'abord des observations générales sur le danger, auquel ce procès exposoit Anglicans & Nonconformistes tout à la fois, en réveillant leurs haines & leurs defiances, & sur les propositions fausses ou choquantes, que les uns & les autres avoient avancées. Il fit remarquer que les premiers avoient attribué à leur Eglise un droit divin, & que les seconds avoient soutenu que c'etoit à la Puissance Civile à prescrire au Clergé les dogmes qu'il devoit prêcher. Qu'aussi plusieurs d'entre les derniers avoient-ils pris sur eux le soin & l'autorité d'interpréter l'Ecriture & qu'ils avoient soutenu que Sacheverell l'avoit accommodée à ses mauvaises intentions. Que les mêmes ne reconnoissoient rien de divin dans l'institution du Gouvernement, quoique les Livres Sacrez ordonnent d'obéir au Magistrat, non parce qu'il peut punir, mais par respect pour le dictamen de la conscience, ce qui marque que cette obéissance nous est imposée par Dieu même & qui fait en même tems la principale sûreté du Souverain. Que c'etoient eux encore qui réduisoient nos devoirs envers lui à une obéissance réglée par la discrétion *, ce qui signifioit qu'on n'est obligé de se soumettre aux Magistrats qu'autant qu'on y trouve son avantage.

Ce Lord entra ensuite en matière & soutint qu'on n'avoit point prou-

* *A discretionary obedience.*

prouvé contre Sacheverell qu'il eût condamné la Révolution, ni la Résistance qui la produisit. Qu'il n'avoit attaqué la Résistance au pouvoir souverain qu'en général, & que, loin d'avoir appliqué cette doctrine au cas de la Révolution, on lui faisoit tort de lui imputer cette conséquence, puis qu'il la désavouoit absolument. Il dit ensuite qu'on ne pouvoit faire voir que la Résistance eût eté un moien emploié pour produire la Révolution, & qu'ainsi l'assertion générale de l'Accusé touchant la Résistance ne renfermoit point ce cas-ci. Voici les propres termes du Lord Haversham. „ *Moïen* est un terme relatif à quelque fin. Or la fin du „ Prince d'Orange, en venant ici, & celle de ceux qui se „ joignirent à lui, quand il y fut arrivé, ce fut de faire qu'un „ Parlement libre assûrât les droits de la Nation & ceux des „ légitimes Successeurs à la Couronne. Ainsi c'est à cette fin seule „ que tendit la résistance, où on eut recours alors, & non à la „ Revolution, où personne ne pensoit. Loin de moi, Mylords, „ le dessein de diminuer la gloire d'une entreprise, qui nous „ délivra du Papisme & du Pouvoir arbitraire! Au contraire, „ je voudrois qu'on ne l'attribuât pas toute au Roi Guillaume, „ & qu'on n'eût pas oublié combien notre Reine y eut de part. „ Car, qu'il me soit permis de le dire, si cette Princesse n'avoit „ pas favorisé ce dessein, je suis fort trompé, ou le succès en au„ roit eté bien douteux. Mais, Mylords, peut-on se mettre dans l'es„ prit que le but de notre Souveraine, non plus que de ceux qui joi„ gnirent le Prince d'Orange, ait été d'arracher la Couronne au Roi „ Jacques, ni de la mettre sur la téte de Guillame III? Non, Mylords, „ le grand dessein qu'on eut, dessein qu'on avoua publiquement dans „ la *Déclaration*, ce fut de rétablir & d'assurer desormais nos Loix „ contre les attentats du despotisme, de mettre à couvert le droit „ incontestable que la Princesse avoit de succéder à la Couronne, „ de remettre les choses dans leur premier état par le moien d'un „ Parlement libre, & non point de faire une révolution, en déthrô„ nant Jacques II. Guillaume le reconnut le premier, puisqu'il as„ sura, dans sa Déclaration, *qu'il étoit uniquement venu pour procurer* „ *la tenue d'un Parlement libre* ".

Cet éloquent & subtil Orateur fit remarquer ensuite que le premier chef d'accusation contre Sacheverell portoit sur des conjectures fort incertaines & désavouées par lui, qu'on tiroit de son Sermon. Que la conduite de ses Accusateurs à cet égard étoit aussi dangereuse qu'injuste. Que tant d'Archevêques, d'Evêques, de Théologiens, d'Universitez, tant en Angleterre que dans les Païs étrangers, aiant impunément soûtenu le dogme de la non-résistance au Souverain, il étoit étonnant qu'on eût choisi cet infortuné Docteur pour en faire le martyr de cette Doctrine. Qu'au tems de la Révolution, ceux, qui vouloient la rendre odieuse, l'avoient

ANNE. 1710. l'avoient dépeinte comme l'ouvrage de la violence, & avoient assûré que la fuite de Jaques avoit été juste, puisqu'il s'y étoit vû réduit, pour mettre sa vie en sûreté. Qu'au contraire ceux, qui étoient dans le parti de la Révolution, avoient nié alors que la retraite de Jacques II. eût été nécessaire pour sauver ses jours, & qu'il n'avoit abandonné ses Roiaumes, que pour ne point voir son Regne censuré par un Parlement. Que les premiers avoient fondé sur la violence faite au Roi Jacques l'injustice de sa déposition, au lieu que les seconds avoient prétendu en fonder la justice sur sa désertion volontaire, ou abdication, ainsi qu'ils parloient. Que les notions des Anglois étoient bien changées, puisque la proposition, dont on faisoit aujourd'hui un crime à Sacheverell, étoit la même que ceux, qui la reprochoient au Docteur, avoient tâché de prouver. Le Lord Haversham termina son discours, en disant contre le Lord Wharton, qu'il regardoit comme le meilleur titre de la Reine Anne à la Couronne, non celui que le Parlement lui avoit conféré, mais celui qu'elle avoit reçu de sa naissance.

Plusieurs Lords répondirent à ce discours. Le Docteur Talbot Evêque d'Oxford & le Docteur Burnet Evêque de Salisbury se distinguèrent en cette rencontre. Ils furent soutenus entre autres par les Ducs de Leeds, de Devonshire & d'Argyle, par le Grand Chancelier, par les Lords Somers & Hallifax. Ces débats finirent par la question, que proposa le Lord Wharton, savoir, si les Communes avoient prouvé cet article-là, c'est-à-dire que le Prédicateur avoit enseigné l'obéïssance passive, & blâmé ou condamné l'heureuse Révolution, & l'affirmative l'emporta de soixante huit voix contre cinquante deux. Il en étoit à peu près dans cette affaire comme en Ecosse dans celle de l'Union. Le grand nombre des voix étoit assûré pour les Whigs contre Sacheverell, ou plutôt contre les Torys. Les discours, les difficultez ne se faisoient, du moins ne s'écoutoient que pour la forme. Non que je veuille blâmer l'Union, ni justifier Sacheverell. Au contraire, je le croi coupable, au moins d'une grande indiscrétion, & je regarde l'Union comme le chef-d'œuvre de ce Regne. Mais je dis les choses comme elles étoient, & il étoit aussi sûr que les Amis & les Créatures du Duc de Marlborough feroient contre Sacheverell, qu'il étoit sûr que ceux qui avoient vendu leurs voix devoient être pour l'Union.

Suite de ce Procès. Cette premiere question décidée, on passa aux trois autres. L'Evêque de Lincoln fit voir par un beau discours que la tolérance étoit conforme à l'esprit de l'Evangile & à la pratique de la primitive Eglise. Que c'étoit le meilleur moien pour ramener les Schismatiques & qu'il étoit nécessaire en Angleterre. Cet Evêque ajouta que le Docteur étoit coupable du second chef d'accusation, puisqu'il avoit formellement prêché contre la tolérance accordée aux Non-Conformistes par un Acte de Parlement. Le Prélat

lat avoit oublié la distinction que le Docteur avoit faite de tolérance politique & civile, qu'il prétendoit n'avoir point attaquée, & de tolérance ecclésiastique, qu'il avoit prétendu être insoutenable. ANNE. 1710.

L'Evêque de Norwich fut du même sentiment par rapport à la tolérance, & il insista sur l'insolence du Docteur d'avoir traité de perfide Prélat l'Archevêque Grindal, un des plus habiles Réformateurs, pour avoir toléré la discipline de Geneve. Il fit remarquer avec quelle présomption il avoit exhorté ses Supérieurs à fulminer des anathemes contre les Schismatiques. Il observa doctement que ces armes ecclésiastiques ne sont proprement destinées que pour réprimer le vice & la profanation dans les membres de l'Eglise, & non contre ceux qui sont hors de sa communion. Par rapport à cet article, il n'y eut que le Comte de Scarborough qui parla pour le Docteur. Encore le fit-il foiblement & il fut résolu, à la même pluralité de voix, que le second chef d'accusation avoit été prouvé par les Communes. Il en fut de même du troisiéme, qui étoit le danger de l'Eglise.

Il y eut un peu plus de difficulté sur le quatriéme touchant les réflexions injurieuses contre la Reine & contre les Ministres. Le Comte de Wharton témoigna beaucoup de zele pour la Reine, & du moins autant pour ses Ministres, à qui il étoit redevable d'un poste honorable, auquel naturellement il ne devoit pas s'attendre. L'Evêque de Salisbury n'eut garde non plus de laisser échapper cette occasion de servir le Ministère. Il enchérit sur tout ce qu'avoit dit le Lord Wharton, &, oubliant un peu la douceur épiscopale, il invectiva fortement contre Sacheverell & prouva par ce raisonnement qu'il étoit coupable du dernier chef d'accusation. Il a, dit cet Evêque, il a invectivé contre la Révolution, la Tolérance & l'Union, ce qu'il ne peut avoir fait sans attaquer la Reine elle même, puisque Sa Majesté a eu tant de part à la premiere, qu'elle a déclaré qu'elle maintiendroit la seconde & qu'elle regardoit la troisieme comme le plus glorieux evenement de son Regne, & enfin il a tâché de flétrir la réputation des Ministres de Sa Majesté & sur tout d'un Membre de la Chambre Haute (le grand Thrésorier) qui étoit présent. Le Comte d'Isla & le Lord Mohun parlèrent dans le même sens. Les Lords Ferrers & Haversham, les Ducs d'Hamilton & de Buckingham, les Comtes de Scarsdale & d'Abingdon, le Marquis de Carmarthen tâchérent de l'excuser, mais inutilement. La même pluralité de voix fut pour l'affirmative, c'est-à-dire, que les Communes avoient prouvé le dernier chef de l'accusation, comme les précédens.

Les Communes n'étoient pas tout à fait assurées de la victoire. Il falloit encore qu'il fut décidé que les articles prouvez renfermoient

ANNÉ. 1710. des crimes capitaux & de malversation. La conséquence n'étoit pas nécessaire. Pour le premier article, il n'y avoit point de loi qui défendit formellement & positivement la doctrine de l'obéissance passive. Quant au second, le Prédicateur pouvoit avoir blâmé la Révolution, non par rappport au fond, mais par rapport à certaines circonstances. Le troisieme étoit un effet de zele peutetre un peu trop vif, mais dans le fond excusable. Car quoique la tolérance soit bien établie, ne seroit-il pas à souhaiter pour l'Angleterre qu'elle fût toute de la Religion Anglicane? Enfin, par rapport au quatrieme, on n'est point censé manquer de respect au Souverain, quand ce n'est point à lui, mais seulement à ses Ministres, qu'on attribue ce qu'on regarde comme des derangemens dans l'État. Ces réflexions, que firent les Comtes d'Abingdon & de Rochester, & les Lords North and Gray & Ferrers, engagèrent à remettre au lendemain vingt-neuf la décision de cette proposition avancée par le Comte de Wharton, qui s'étoit fait le promoteur de cette affaire, savoir que, puisque la Chambre avoit résolu que les Communes avoient prouvé les quatre chefs d'accusation, on devoit aussi statuer par une conséquence nécessaire que le Docteur Sacheverell étoit coupable des crimes dont il étoit accusé.

Le vingt-neuf on débattit fort longtems de quelle manière on résoudroit la question si le Docteur étoit coupable des crimes intentez contre lui. On insista beaucoup que chaque Seigneur fût interrogé séparément sur chaque chef d'accusation, & à la fin il fut résolu, toûjours à la même pluralité de voix, que les Pairs seroient interrogez & répondroient en général si le Docteur étoit coupable ou non. Ces disputes donnèrent occasion à plusieurs Seigneurs de parler en sa faveur, & plusieurs protestèrent contre cette résolution. Ils étoient au nombre de trente quatre & dirent en substance, „ Premierement, qu'obliger chaque „ Lord de répondre en général *coupable*, ou *non coupable*, sur une „ accusation partagée en plusieurs chefs, c'étoit mal à propos attacher & confondre ensemble des matières de différente nature, „ les assujettir à une & même détermination, & conséquemment „ porter préjudice au droit qu'a chaque Pair de se déclarer en liberté, pour l'affirmative, ou pour la négative, puisque tel Seigneur, qui jugeroit le Docteur Sacheverell coupable en un point „ & innocent dans un autre, seroit obligé ou d'approuver ce qu'il „ condamnoit, ou de condamner ce qu'il approuvoit. Secondement, „ que, si les Pairs étoient admis à prononcer séparément sur chaque article, il y avoit au moins quelque possibilité que la pluralité des voix fût pour absoudre Sacheverell, & que cependant, „ par cette méthode de décider en général, la même pluralité pourroit se trouver contre le Docteur, ce qui sembloit incompatible „ avec la manière ordinaire de procéder de cette Chambre. Troisieme-

„ fiemement, que la fentence des Pairs dans ce cas-cy devant ê- ANNE.
„ tre une déclaration de la Loi, le fort du Peuple feroit bien trifte, 1710.
„ puifqu'il fe verroit puni pour hauts crimes & malverfations,
„ fans pouvoir apprendre en quoi confiftoient les crimes dont on
„ le puniffoit. Que néanmoins la Loi eft l'unique Guide du Peu-
„ ple, qu'il ne peut fuivre un Guide qu'on ne lui montre pas, que
„ cette incertitude pourroit inquiéter de vertueux Eccléfiaftiques,
„ lorfqu'ils auroient a prêcher quelques dogmes de l'Eglife An-
„ glicane, nommément celui de la nonréfiftance, & enfin que cet-
„ te incertitude ferviroit de prétexte aux mauvais Prêtres, pour
„ ne point prêcher cette doctrine dans les temps où il feroit né-
„ ceffaire de le faire ".

Le trente & un, la Chambre des Seigneurs fe rendit dans la falle de Weftminfter. Les Communes y prirent leurs places avec une grande foule de Spectateurs. Le Lord Chancelier recueillit les voix, en commençant par le dernier Baron & remontant jufqu'à lui même. A la même pluralité encore de foixante huit ou foixante neuf voix contre cinquante deux ou cinquante trois, le Docteur Sacheverell fut declaré coupable. Sur le champ, l'Huiffier à la verge noire alla le chercher & le mena à la Barre des Seigneurs. Il le fit mettre à genoux. Alors le Chancelier lui déclara que les Pairs, aiant examiné fon procès & entendu fes défenfes, l'avoient trouvé coupable des crimes intentez contre lui par les Communes.

Condamnation de Sacheverell.

Le Docteur, fans fe déconcerter, après s'être relevé, parla & pria la Chambre Haute de ne pas procéder à donner fentence contre lui, prétendant qu'il y avoit deux nullitez dans la procédure. La premiere, que les paroles, fur lefquelles les Communes avoient fondé leur accufation, n'étoient pas exprimées dans les chefs propofez. La feconde que, dans le titre defdits chefs, propofez au nom des Communes de la Grande Bretagne, on avoit oublié d'y inférer *les Commiffaires des Comtez d'Ecoffe*. Les Seigneurs fe retirérent dans leur Chambre, où, après un débat affez court, il fut réfolu, toûjours à la pluralité accoutumée en ce procès, que les prétendues nullitez alléguées par le Condamné étoient frivoles & mal fondées, & que la Chambre pafferoit outre. Elle s'ajourna pour le premier d'Avril qui étoit le lendemain. Il s'agiffoit de décerner la peine qu'on infligeroit au coupable. Les Whigs ne vouloient point de fang, ils ne vouloient que le triomphe. On propofa qu'il feroit enjoint au Docteur Sacheverell de ne point prêcher pendant fept ans, que pendant ce temps-là il ne pourroit jouir d'autres bénéfices que de ceux qu'il avoit déjà, qu'il demeureroit trois mois en prifon & qu'il donneroit caution de fa bonne conduite pour le terme de fept années, & que fes deux Sermons feroient brulez dans l'Exchange par l'Exécuteur de la Juftice. Il n'y eut que le premier & le dernier article qui paffè-



ANNE. 1710. passèrent. On se contenta d'arrêter qu'il ne prêcheroit point pendant trois ans, & que ses Ecrits, qui avoient eté la matière du Procès, seroient brûlez par la main du Bourreau. Encore y eut-il trente deux Lords qui se déclarèrent contre cette rigueur, ainsi qu'ils parlèrent. Ce furent Jean Sharp Archevêque d'Yorck, les Ducs de Beaufort & de Buckingham, les Comtes d'Abingdon, Scarsdale, Thanet, Rochester, Powlet, Denbigh, Berkshire, Anglesey, Scarborough, Northampton, Nottingham, Plimouth, Suffex, Weymouth, les Evêques de Londres, de Durham, de Bath, de Rochester, les Lords North and Grey, Ferrers, Guilford, Asburnham, Lempster, Craven, Howard, Conway, Osborne, Guernsey, Leigh.

Sentence portée contre lui. Les Communes furent aussi peu contentes de cette sentence. Elle leur parut excessivement mitigée, & elles se plaignirent qu'on n'avoit pas eu pour leur Chambre en ce jugement les égards qu'elle méritoit. Les Amis du Docteur tâchèrent en habiles gens de profiter de ce mécontentement en sa faveur. Ils firent mettre en délibération si on iroit à la Barre demander le jugement des Seigneurs. Ils espéroient que ceux qui trouvoient ce jugement trop doux donneroient leurs voix pour n'y point aller & que, se joignant à eux, la négative l'emporteroit, d'où il arriveroit que le Docteur ne seroit point condamné. C'auroit été une chose plaisante qu'une affaire poursuivie avec tant de chaleur & traitée avec tant d'éclat fût restée presque indécise. Mais l'affirmative l'emporta de quarante sept voix. On alla à la Barre le trois d'Avril demander la sentence. Elle fut prononcée à l'Accusé en ces termes. „ Henri Sacheverell, Docteur en Theologie, sera & est condamné par le jugement à ne point prêcher pendant trois ans. Les deux Sermons de ce Docteur mentionnez dans l'accusation des Communes seront brûlez par la main du Bourreau, devant le Change Roial de Londres, le sept du mois d'Avril, entre une heure & deux de l'après-midi, en présence du Lord Maire & des deux Sherifs de Londres ".

Le Peuple de Londres n'étoit pas fort persuadé de la modération des Ennemis du Docteur. Il craignoit quelque sentence violente & funeste, &, quand il fut que ce fameux Accusé en avoit été quitte à si bon marché, il fit eclatter son allegresse de la manière la plus sensible. On fit des feux de joie. Un grand nombre mirent des tables devant les portes de leurs maisons & contraignirent les passans de boire à l'heureuse délivrance du Docteur Sacheverell. Le Sieur Dolben, qui avoit le premier fait l'office d'Accusateur, fut du nombre des invitez à boire la santé du Prédicateur condamné. Il s'en excusa du mieux qu'il put & accompagna ses excuses de quelque argent qu'il avoit sur lui, pour les faire gouter à ceux qui le pressoient trop à son gré. Le jour que les Sermons de cet Ecclésiastique

siastique furent brulez, le Peuple brûla en d'autres endroits le livre du Docteur Hoadly & le discours du Chanoine Wert prêché devant les Communes à l'occasion de l'anniversaire de Charles I. Deux ou trois jours après sa condamnation, il fit la prière dans son Eglise. Il y eut un concours prodigieux de peuple. La prévention alloit si loin que les Parens vouloient que leurs enfans fussent batisez de la main de cet Ecclésiastique, qu'ils disoient avoir été injustement persécuté, & qu'on le nommât Henri, ou Henriette. Le parti qu'on avoit pris dans son affaire fut pendant quelque tems la regle, suivant laquelle on traita bien ou mal ceux qui avoient été ses Juges. L'Avocat Lechmere, qui avoit plaidé pour les Communes, s'étant rendu à Glocester, afin de se trouver aux Assises, en qualité d'Assesseur, l'Assemblée ne voulut pas lui permettre de faire sa fonction & il fut insulté en plus d'une manière. Au contraire, le Chevalier Harcourt, qui avoit plaidé pour le Docteur, passant à Hereford & à Shrewsbury, fut complimenté & régalé par les Magistrats & reçu par le Peuple avec des acclamations publiques.

Anne. 1710.

Espece de Triomphe du Docteur.

Le Criminel lui même triompha dans une partie de l'Angleterre en dépit du Parlement qui l'avoit condamné. Les dons lui vinrent de tous côtez. Une Dame lui légua par son testament mille livres sterling. Une autre lui donna un bénéfice dans le Païs de Galles de deux cent livres sterling. De toutes parts on lui fit des offres & des honneurs. En allant prendre possession de son bénéfice, il passa par Oxford. Le Comte d'Abingdon alla à sa rencontre à quelques milles de la ville avec plusieurs carosses & un cortege de quatre ou cinq cent chevaux. Il fut conduit à Oxford au travers de tout le peuple, qui s'étoit assemblé pour le voir & pour lui faire honneur, & les personnes du premier rang l'y régalèrent pendant quinze jours. Il prit ensuite sa route vers la Province de Shrewsbury, sous prétexte d'y aller prendre possession d'un Bénéfice, mais peutétre dans l'unique vue d'attacher plus que jamais les Peuples au parti de la Haute Eglise, en cas que, comme on le croioit, la Reine cassât le Parlement. Il fut reçu à Bambury par les Magistrats, dans leurs robbes de cérémonie, leur Massier marchant devant eux, ils le félicitèrent sur sa délivrance, on lui offrit le vin d'honneur, & le soir il y eut des feux d'artifice accompagnez du bruit de l'artillerie & des cloches. On lui fit les mêmes honneurs à Warwick, chez les Lords Willoughby & Craven, chez le Chevalier Guillaume Boughton, & à Wrexham, où il fut conduit par plus de deux mille Cavaliers, qui allèrent un mille au devant de lui. Un cortege de cinq mille chevaux alla le recevoir à trois milles de Shrewsbury, & tout ce qu'il y avoit de gens distinguez dans cette ville lui donnèrent tour à tour des fetes superbes pendant plusieurs jours. Il en fut de même à

ANNE. 1710. à Bridgnorth. Les Magistrats, le Clergé, la Noblesse, le Peuple, alloient le prendre loin de la ville, au nombre de sept à huit mille hommes, dont quatre mille étoient à cheval. Presque tous avoient des ceintures blanches bordées d'or, ils portoient à leurs chapeaux en guise de cocardes trois feuilles de laurier doré, les haies à deux milles de la ville etoient ornées de fleurs & de guirlandes, bordées de peuples, & on avoit attaché aux clochers des étendars & des banderolles. On le reçut à Ludlow au bruit des tambours & des trompettes. Par tout ce furent de nouveaux honneurs. On grava même son portrait à Londres avec ceux des sept Evêques qui avoient donné leurs voix en sa faveur, lors du jugement de son procès. Ce qu'il y eut de plus frappant encore, c'est que ces démarches d'éclat, qu'on pouvoit attribuer à la prevention aveugle d'un Peuple aisé à mettre en mouvement, furent soutenues par des démarches juridiques, je veux dire par des Adresses présentées à la Reine, où les ennemis de la Doctrine de l'obéïssance passive étoient traitez de Schisinatiques, de Républicains d'Ennemis de la Roiauté en général & de sa Majesté en particulier. Ces pieces sont si singulières, que je croi devoir en traduire quelques-unes.

Adresses présentées à la Reine pour condamner les ennemis du Docteur.

Les Magistrats de Glocester s'exprimèrent ainsi. „ Nous les „ très-humbles & fideles Sujets de votre Majesté le Grand Sherif, „ les Grands Jurez, les Juges de Paix & autres Gentilshommes „ assemblez aux Assises de ce Comté, prenons cette occasion de „ donner à votre Majesté des assurances sincères & solemnelles „ que nous sommes présentement & que nous serons toûjours prets „ à sacrifier nos biens, nos vies, & tout ce qui nous est cher „ pour défendre les prérogatives sacrées de la Personne & du „ Gouvernement de votre Majesté, la succession de la Ligne Pro„ testante, l'Eglise d'Angleterre établie par les Loix, la Doctrine „ & les Instructions Apostoliques, contre tous les Républicains, „ Factieux, Traitres & Schismatiques au dedans, & tous les En„ nemis ouverts & déclarez au dehors. Nous assurons aussi vo„ tre Majesté qu'autant qu'il dépendra de nous, nous tâcherons „ d'étouffer toute sorte de dogmes séditieux, d'impiété & d'irre„ ligion; que dans le prochain Parlement nous choisirons des per„ sonnes qui soient entierement dévoüées à votre Majesté & ani„ mées d'un zele religieux pour notre Sainte Eglise & qui s'inté„ ressent à la vie, aux libertez & au bien de leurs Compatriotes".

Londres suivit le Comté de Glocester, & ses expressions furent encore plus fortes. „ Redoutable Souveraine, les „ atteintes audacieuses & insolentes, qu'on a publiquement „ données à notre heureuse Constitution, dont la Prérogative „ Roiale de votre Majesté est une partie si essentielle, en insi„ nuant dans l'esprit de vos Sujets des maximes républicaines, en „ im-

„ imprimant & en publiant des livres & des libelles féditieux & „ fcandaleux, ont avec raifon réveillé l'attention de nous vos très-„ fideles Sujets, & nous ont fait réfléchir férieufement fur les fui-„ tes de telles doctrines fatales à la Perfonne facrée de votre Ma-„ jefté & à la Succeffion Proteftante établie par les Loix, puif-„ qu'elles tendent à la ruine de la Monarchie même.

„ C'eft pourquoi nous prenons la liberté de déclarer que nous „ déteftons de tout notre cœur toute forte de maximes contraires „ à la Monarchie, & d'affurer votre Majefté de notre ferme & iné-„ branlable fidélité pour votre Perfonne & pour votre Gouverne-„ ment, de notre zele ardent pour la confervation de l'Eglife An-„ glicane fondée fur la doctrine & fur la pratique des Apôtres & „ des premiers Chretiens, avec des égards pour toutes fortes de „ perfonnes d'une confcience véritablement fcrupuleufe, & de no-„ tre ferme réfolution de maintenir la Succeffion Proteftante dans „ l'illuftre Maifon d'Hanover “.

Ce fut la feule de ces Adreffes qui reçut un remerciment de la Reine. Il étoit en ces termes. „ Je vous remercie, Mylord Mai-„ re, de votre obligeante Adreffe, par laquelle vous faites pa-„ roitre tant de foumiffion & d'obéïffance envers moi “.

Nouvelles démarches des Communes contre Sacheverell.

Les Communes n'oublièrent rien de ce qui étoit en leur pouvoir pour foutenir leur procédé contre la rumeur publique. Elles mirent en délibération le quatre Avril, fi on préfenteroit une Adreffe à la Reine, pour la prier d'ordonner un jour de jeûne, afin de détourner le jugement du Ciel au fujet de plufieurs livres impies & blafphématoires imprimez depuis peu. Cette propofition, dans la vue de ceux qui la faifoient, regardoit principalement le Docteur Sacheverell, qu'on vouloit encore flètrir de cette nouvelle façon. Cependant, fes Partifans, loin d'y contredire, furent les premiers à l'appuier, croiant qu'indéterminée comme elle étoit, elle pourroit fervir à montrer qu'il n'avoit pas eu fi grand tort de dire que l'Eglife étoit en danger. On s'apperçut de ce rafinement & on l'éluda, en décidant qu'on mettroit dans l'Adreffe ces expreffions vives, bien plus propres à faire voir la paffion de ceux qui les avoient dictées, qu'à juftifier la condamnation du Prédicateur, *plufieurs defquels blafphèmes ont été publiez, imprimez & difperfez par tout le Roiaume d'une manière très-irréguliere, extraordinaire & infolente par le Docteur Henri Sacheverell, pendant le cours de fon dernier procès, au fcandale de tous les bons Chretiens.* L'Adreffe ainfi corrigée fut préfentée à la pluralité de cent quarante-quatre voix contre foixante - neuf. La Reine, toûjours fage & qui peut-être dès lors méditoit ce qu'elle fit peu de tems après, ne jugea pas à propos de donner cette nouvelle mortification au Docteur, ou plûtôt à fon parti.

Les

ANNE. 1710.

Les deux ou trois jours ſuivans, on condamna au feu plusieurs livres tendans à juſtifier les réponſes du Docteur Sacheverell & ſa doctrine. Il ſuffiſoit pour ces condamnations qu'on en eût lû ou parcouru quelques pages. A cette ſentence on joignit les qualifications de libelles ſéditieux, ſcandaleux & blaſphématoires, & on comprit dans les ouvrages proſcrits un Decret de l'Univerſité d'Oxford, du mois de Juillet mille ſix cent quatrevingt-trois, en faveur de l'obéiſſance paſſive.

Il étoit tems que cette ſéance finit. Loin de s'appaiſer, le feu, qu'avoit allumé l'affaire du Docteur, prenoit de nouveaux accroiſſemens, & l'unique moien d'en arrêter les ſuites étoit de ſéparer les Combattans par une prorogation. La Reine ſe rendit le ſeize d'Avril à la Chambre des Seigneurs & y manda les Communes. Là, après les avoir remerciées de l'importance des ſubſides & de leur promptitude à les accorder, elle parla de la ſorte.

Le Parlement congedié.

„ Mylords & Meſſieurs, je ne ſaurois aſſez exprimer mon „ chagrin de ce que vous avez été obligez d'emploier une grande „ partie de votre tems, comme vous l'avez fait, vers la fin de „ cette ſéance. Je ſuis bien aſſurée qu'aucun Prince, qui ait „ jamais rempli le Thrône, n'a favoriſé l'Egliſe plus effectivement „ & avec plus de ſincérité que moi, ni ne s'eſt jamais intéreſſé „ avec plus de tendreſſe à ſa proſpérité, que je l'ai fait & „ que je continuerai toûjours de le faire. J'ai toûjours recommandé „ fortement d'arrêter le cours de l'impiété & de ſupprimer „ les livres prophanes & autres libelles malicieux & criminels; „ & j'embraſſerai avec plaiſir la premiere occaſion de donner „ mon conſentement à des Loix qui puiſſent ſervir efficacement „ à cette fin. Mais comme c'eſt un mal, dont on s'eſt „ plaint de tout tems, il eſt injurieux de ſe ſervir de ce prétexte, „ pour inſinuer que l'Egliſe eſt en danger ſous mon adminiſtration.

„ Je ſouhaiterois de tout mon cœur qu'on voulût s'appliquer à „ demeurer tranquille & que chacun eût ſoin de ſes propres affaires, „ plûtôt que de ſe mêler de renouveller des queſtions & des „ diſputes ſur des matières fort relevées, ce qui ne ſe peut faire „ qu'à une fort mauvaiſe intention, puiſqu'elles ne peuvent tendre „ qu'à fomenter, non à faire ceſſer nos diviſions & nos animoſitez.

„ Pour moi, comme il a plu à Dieu de faire réüſſir mes efforts „ pour l'union de mes deux Roiaumes, ce que je regarderai toûjours „ comme une des plus grandes félicitez de mon Regne, j'eſpére „ auſſi que la bonté divine continuera de me favoriſer & me rendra „ l'heureux inſtrument d'une union qui eſt encore plus à déſirer, „ je veux dire l'union des cœurs de tout mon Peuple par les

„ liens

„ liens d'une affection mutuelle, de manière qu'il ne reste plus „ d'autre émulation entre nous que celle de se surpasser l'un l'autre „ en contribuant à augmenter le bonheur dont nous jouissons pré- „ sentement, & à assurer la succession dans la Ligne Protestante.

„ Comme je vois par les avis, que j'ai reçus de delà la mer, „ que notre armée n'est pas entrée en campagne & que les „ Plénipotentiaires de France sont encore en Hollande, j'ai „ cru qu'il étoit à propos de ne vous proroger présentement que „ pour fort peu de tems ".

En effet, le Chancelier, par ordre de la Reine, prorogea le Parlement seulement jusqu'au vingt-neuf. Mais il le fut de nouveau dans la suite & enfin il fut cassé, après que le Ministère eut été changé. La prorogation du Parlement n'arrêta point l'émotion des esprits. Au contraire, elle parut s'accroitre, & comme on croioit que ce Parlement ne se rassembleroit que vers la fin de l'année, on parla avec encore plus de liberté. Le Comté d'Oxford, irrité du procédé du Parlement, qui avoit insulté l'Université de ce nom, en faisant brûler un de ses Decrets par la main du Bourreau, présenta une Adresse, où il étoit traité sans aucun ménagement. „ Madame, Nous le Grand Sherif, les Grands Jurez, les Juges de „ Paix, le Sous-Gouverneur & les Gentilshommes du Comté „ d'Oxford, nous prenons la liberté de vous marquer unanimement „ notre grand chagrin de ce que les maximes séditieuses, qui ont „ été si ouvertement soutenues depuis peu, font voir qu'il est né- „ cessaire que tous vos fideles Sujets vous donnent de nouvelles „ assurances de leur zele & de leur fidélité inviolable. Nous dé- „ testons toute sorte de doctrines qui permettent aux Sujets de ré- „ sister à leur Souverain, lesquelles sont répandues en opposition aux „ Loix de Dieu & du Roiaume & qui sont tout à fait incompati- „ bles avec le repos & la forme du Gouvernement.

Adresse des Torys.

„ Nous sommes toujours fermes dans ces maximes & dans no- „ tre fidélité à notre Souveraine, que nous avons professées & qui „ nous ont été enseignées dans les tems les plus facheux par la fa- „ meuse Université de notre voisinage, & nous tâcherons de les „ transmettre à notre postérité, afin que notre fidélité soit hérédi- „ taire, de même que le droit de votre Majesté au Thrône de vos „ Ancêtres. Quoique nous aions été surpris de voir ces maximes „ séditieuses renouvellées sous le plus doux & le meilleur des Gou- „ vernemens, cependant notre étonnement cesse en quelque ma- „ nière, quand nous faisons réflexion que les plus ouverts Défen- „ seurs de la doctrine de la résistance sont en même tems les „ Avocats des blasphêmes & de l'impiété. Mais si les fleches em- „ poisonnées, qui ont été décochées contre Dieu & contre la Prin- „ cesse qui tient sa place, sont sorties du même carquois, nous se- „ rons

ANNE. 1710. „ rons tout notre possible pour réprimer l'insolence & pour confondre la malice des Ennemis de Dieu & de votre Majesté, & „ lorsque votre Majesté, à la grande joie de vos fideles Sujets & „ dans sa grande sagesse, trouvera à propos de convoquer un autre Parlement, nous choisirons des personnes qui représentent „ véritablement leur Patrie, toujours fameuse par sa fidélité, en „ faisant tout ce qui dépendra d'eux pour maintenir les justes prérogatives de votre Couronne, l'Eglise d'Angleterre établie par „ les Loix, la prospérité de vos Peuples & la Succession dans la „ Ligne Protestante, comme elle est établie dans l'illustre Maison „ d'Hanover ".

La ville de Litchfield présenta une Adresse à peu près du même goût. On y disoit à la Reine qu'elle n'étoit point parvenue à la Couronne par le droit précaire d'élection, ou par la force, mais par un droit légitime, paisible & héréditaire, & que lorsque Sa Majesté assembleroit un nouveau Parlement, la ville s'efforceroit de choisir des Représentans, qui eussent soin de combattre fortement toute sorte de dogmes & de pratiques impies, hérétiques, schismatiques & anti-monarchiques, sur tout la doctrine que les Princes peuvent être déposez en certains cas par leurs Sujets.

Le Parti opposé ne se tint pas dans le silence. Il présenta aussi des Adresses. Celle qui vint de la part de Norwich & du Comté de Nortfolck fut la plus estimée. Elle touchoit cependant des matières délicates & qui pouvoient déplaire, parce qu'on entroit un peu trop dans l'intérieur du Gouvernement & qu'on paroissoit vouloir prévenir certains changemens, dont on n'avoit aucun droit de se mêler. On en jugera.

Adresses des Whigs. „ Très-benigne Souveraine, c'est avec un chagrin inexprimable que nous remarquons que votre Regne est troublé par des „ personnes qui sont dans l'erreur, ou qui ont de méchans desseins, lesquelles fomentent avec tant d'industrie des distinctions „ & des divisions parmi vos Sujets, quoique votre Majesté ait si „ souvent recommandé l'union. On auroit pu espérer avec raison que la sagesse & la clémence sans exemple, avec lesquelles vous nous gouvernez, auroient porté tous vos Sujets „ à applaudir à votre conduite & que le Ministère, que vous „ avez choisi avec tant de sagesse & qui s'est acquité de son devoir envers votre Majesté & la Patrie avec tant de prudence & „ de fidélité, auroit été à couvert des traits de l'envie. Nous „ sommes touchez au fond du cœur de la manière indigne dont „ on traite votre Majesté, vos Ministres & votre Conseil, & „ nous souhaitons que l'horreur, que nous avons de telles pratiques, soit transmise à la Postérité.

„ Nous ne saurions comprendre la conduite de certaines person-

„ nes

„ nes qui, en idée, soutiennent qu'on doit se soumettre aveuglé-
„ ment & absolument aux plus méchans Princes, & qui cepen-
„ dant dans la pratique obéïssent si imparfaitement à la meilleure
„ des Reines, puisque par de fausses insinuations ils font enten-
„ dre que votre Majesté n'a pas soin de l'Eglise Anglicane, non-
„ obstant la grande libéralité que vous avez exercée envers les
„ Ecclésiastiques, votre piété exemplaire & vos assurances réïté-
„ rées de l'intérêt que vous prenez à sa prospérité. Pour nous; bien
„ loin de faire de telles plaintes, nous déclarons au contraire que
„ nous sommes très-satisfaits de votre administration, & nous
„ sommes persuadez que toutes les personnes désintéressées se
„ joindront à nous à cet égard. Nous assurons avec humilité vo-
„ tre Majesté, que Dieu conserve long-tems, que nous serons tou-
„ jours prêts à défendre votre Personne & votre Gouvernement
„ contre le Prétendant & tous ses Adhérans, ouverts ou cachez,
„ & tous vos autres Ennemis, & à maintenir l'Eglise Anglicane
„ & la Succession Protestante dans l'illustre Maison d'Hanover, &
„ qu'à tous egards nous nous comporterons en bons Sujets de la
„ meilleure des Reines.

„ Nous espérons qu'on ne se servira pas du libre accès qu'ont
„ vos Peuples auprès de votre Majesté pour vous donner de l'in-
„ quiétude, puisqu'au contraire ces sortes d'Adresses ne devroient
„ être que des démonstrations de respect envers votre Majesté; mais
„ que tous vos Sujets s'attacheront sans cesse à rendre votre Regne
„ heureux & tranquille, puisque vous avez fait tout ce qu'un
„ bon & sage Prince pouvoit faire pour les rendre tels ".

Il auroit été étonnant qu'on n'eût pas attribué cette affaire aux intrigues des Papistes & de la France. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. „ Nous sommes persuadez, disoient quelques Baronets
„ dans leur Adresse, que tous ces tumultes ne sont causez & fomen-
„ tez que par des Papistes, ou d'autres personnes mal-intentionnées,
„ qui ont en vûe la ruine entière de notre Gouvernement, tel qu'il
„ est établi ". Le Grand Sherif, les Grands Jurez & les Juges de Paix de Worcester s'exprimoient ainsi dans leur Adresse. „ Permet-
„ tez nous, très-benigne Souveraine, de féliciter votre Majesté de ce
„ que les tumultes séditieux, dernierement excitez par des Papistes
„ & autres ennemis des droits de votre Majesté, ont été heureuse-
„ ment appaisez. La hardiesse de cet attentat, même dans un
„ tems où le grand Perturbateur de l'Europe, humilié par les ar-
„ mes de votre Majesté, traitoit de la paix, marque bien que c'é-
„ toient les derniers efforts des amis qu'il a en ce païs ". Cette Adresse finissoit par ces paroles remarquables, qui faisoient sentir à n'en pouvoir douter l'union des Whigs avec le Ministère.
„ Puisse votre Majesté être toûjours servie par des Ministres aussi
„ sages & aussi équitables, par un Général aussi fidele & aussi cou-

 „ ra-

ANNE. 1710. „ rageux, & par un Parlement auſſi ſoumis & auſſi affectionné „ que ceux qui rendent maintenant le Regne de votre Majeſté la „ gloire de la Monarchie Britannique, l'envie de vos Voiſins, & „ la terreur de vos Ennemis ".

La Reine entend la plûpart des plaidoiers.

Ces differentes Adreſſes & les Plaidoiers pour ou contre Sacheverell furent, ſi je puis ainſi m'exprimer, les pieces ſur leſquelles Anne prononça contre les Whigs en faveur des Torys, ſans compter que l'abus, que les premiers avoient fait de leur autorité, y eut une grande part. La Reine, aiant été préſente à ce fameux procès, écouta avec beaucoup d'attention ce qui ſe diſoit de part & d'autre. Elle entendit les Whigs avancer & ſoutenir pluſieurs propoſitions peu favorables à la prérogative, ou à l'autorité des Rois, d'où on pouvoit inférer que le Droit Parlementaire étoit le principal & peut-être l'unique droit pour regner. Elle avoit déja éprouvé les effets de ce ſentiment, puiſque c'étoit en le ſuivant que, ſans aucune attention à ſon droit inconteſtable à ſuccéder à ſa Sœur, on l'avoit exclue de la Couronne juſqu'à la mort de Guillaume III. Les Torys au contraire défendirent l'autorité roiale & la prérogative des Rois avec beaucoup de zele & d'ardeur. Il eſt hors de doute que l'eſprit de faction & l'animoſité firent dire de part & d'autre des choſes fort outrées, qu'on diminua, qu'on exagéra la puiſſance roiale, & ſans qu'on le diſe, on penſera que la Reine devoit naturellement prendre le parti de ceux qui ſe déclaroient en ſa faveur. Par là elle comprit qu'aucun de ſes Miniſtres n'étoit véritablement à elle, ou du moins qu'ils n'avoient pas de la Roiauté les idées qu'elle jugeoit qu'on devoit en avoir.

Les Adreſſes préſentées à cette occaſion firent ſentir l'union trop étroite du Parlement & du Miniſtère, & la dépendance mutuelle où ils s'étoient mis à l'égard l'un de l'autre, afin, s'ils l'avoient pû, de ſe rendre indépendans de l'autorité roiale, ou du moins d'intimider la Reine par leur concert & d'empêcher qu'elle n'uſât de ſon pouvoir, à quoi au fond ils ſavoient bien qu'ils ne pourroient réſiſter. Ces Adreſſes apprirent en même tems que ce parti n'étoit pas ſi formidable qu'on l'avoit cru, & que ſans riſquer on pouvoit l'abattre.

Elle s'indiſpoſe contre les Whigs.

Il y avoit déjà quelque tems que la Reine commençoit à s'indiſpoſer contre lui. La Ducheſſe de Marlborough, long-tems ſeule en poſſeſſion de la faveur de la Reine & fiere des conquêtes de ſon Epoux, ſembloit ne plus ſe comporter envers ſa Maitreſſe & ſa Bienfaitrice avec le reſpect & la reconnoiſſance, qu'elle lui devoit. C'eſt ainſi, comme je l'ai rapporté ailleurs, qu'Anne lui retirant peu à peu ſa confiance, l'accordoit à une Parente de la Ducheſſe. Ce refroidiſſement ſe changea en une eſpèce de haine par la rivalité que la Ducheſſe oſa faire paroitre contre ſa Souveraine. Madame Maſham, la nouvelle Favorite, avoit un frere Colonel, nom-

nommé Hill, qui s'étoit fort diſtingué à la bataille d'Almanza, où il avoit contribué plus que tout autre à ſauver une partie de l'infanterie Angloiſe. Il convenoit qu'elle ſe ſervit de ſa faveur pour le faire récompenſer. A ſa priére, la Reine voulut lui donner un régiment de Dragons vacant par la mort du Comte d'Eſſex. La Ducheſſe, accoutumée depuis long-tems à diſpoſer des charges & des emplois, s'y oppoſa. La Reine de ſon côté trouva fort étrange qu'on oſât ainſi la contrequarrer. La Ducheſſe, indignée de voir ſon crédit en compromis avec celui d'une Parente, qui avoit été à ſon ſervice, prit la réſolution de s'eloigner, & on dit même que le Duc menaça de ne plus ſervir. Enfin on pouſſa la choſe juſques-là, que le Comte de Sunderland, gendre de la Ducheſſe, propoſa à quelques Membres des Communes de préſenter une Adreſſe à la Reine, pour la prier d'éloigner d'elle Madame Maſham. Hill, à qui la Reine vouloit du bien, crainte de s'attirer à lui & à ſa ſœur la haine & la perſécution des Communes, ſe jetta aux pieds de cette Princeſſe, pour la ſupplier de donner ce régiment à un autre. ANNE. 1710.

J'ai déjà dit que la nouvelle Favorite étoit liée d'amitié avec Robert Harley & que la Reine avoit pris pour lui beaucoup d'eſtime. Il ne fut pas difficile à Madame Maſham de réveiller les ſentimens de Sa Majeſté pour cet ancien ſerviteur. Elle lui procura pluſieurs audiences ſecrettes, non-ſeulement pour lui faire plaiſir, mais encore pour ſe procurer de l'appui contre la puiſſante famille, qui avoit entrepris de la détruire. Harley, habile & adroit, ne laiſſa pas échapper des occaſions ſi favorables de repréſenter à la Reine combien la plûpart de ſes Sujets étoient mécontens de voir l'énorme grandeur & le pouvoir démeſuré d'une ſeule famille au préjudice des autres, & combien la conduite qu'on tenoit par rapport aux affaires de la guerre & de la marine déplaiſoit au Public. Il repréſenta le danger qu'il y avoit de rendre le parti Whig ſi puiſſant. Il fit voir que celui des Torys qui poſſédoient la plus grande partie des terres du Roiaume n'étoit pas à négliger. Il exagéra l'eſpèce d'eſclavage, où ce Miniſtere réüni par l'intérêt, que leurs alliances rendoient commun, avoit réduit Sa Majeſté, juſqu'à la contraindre dans ſes volontez les plus raiſonnables. Il remontra qu'on avoit abſolument négligé les affaires navales, qu'on avoit ſacrifié l'Eſpagne à la gloire du Duc de Marlborough, ſous prétexte de faire des conquêtes, dont le profit retournoit aux Hollandois ſeuls, que la puiſſance de ce Duc étoit formidable, ſes richeſſes immenſes, ſes alliances fort conſidérables, & que ſon attachement exceſſif aux intérêts des Provinces-Unies, fondé peut être ſur quelque engagement, ſuffiſoit pour le rendre ſuſpect & pour faire craindre qu'il ne devint trop grand. Converſations ſecrettes de Monſieur Harley avec la Reine.

Sur les raiſons de ce fin Politique, la Reine réſolut de changer le

ANNE. 1710. le Ministere &, par une suite également nécessaire & naturelle, de convoquer un nouveau Parlement. Il est sûr qu'on n'en vouloit point à l'emploi de Général, que remplissoit si dignement le Duc de Marlborough. On se proposoit seulement de mettre quelques bornes à son pouvoir & de lui faire sentir qu'il avoit un Maitre. Il ne dut dans la suite attribuer sa disgrace qu'à ses intrigues & à sa désobéïssance.

Le Duc de Shrewsbury fait Grand Chambellan.

† En 1706.

Les changemens proposez ne se firent pas tout d'un coup. On commença par élever le Duc de Shrewsbury à la dignité de Grand Chambellan. Ce Seigneur étoit revenu † depuis environ quatre ans d'Italie, où il étoit allé vers la fin du dernier Regne, sous prétexte qu'un air chaud étoit nécessaire à sa santé, & il avoit épousé à Augsbourg une Dame Romaine, qui l'y étoit venu joindre & qui avoit embrassé la Religion Protestante. Les Whigs se défioient de lui & il avoit donné lieu à leurs soupçons, avant sa sortie d'Angleterre, par le choix d'un Ministère Tory, qu'ils regardoient comme son ouvrage, & il n'avoit rien moins que dissipé leurs craintes depuis son retour. Bien loin de là il s'étoit déclaré encore dernièrement pour le Docteur Sacheverell. Ces dispositions furent cause que Harley le recommanda à la Reine pour la dignité de Chambellan.

Lettre de la Reine à ce sujet.

Pour la forme, ou peut-être pour couvrir la suite de ses desseins, elle communiqua celui-ci au Grand Thrésorier, qui s'étoit retiré depuis peu à Newmarket, mécontent des intrigues qui se formoient. Elle lui écrivit de sa propre main la lettre suivante. „ Je suis fâchée de voir que vous êtes d'assez mauvaise humeur, „ pour penser que vous ne pouvez plus contribuer à mon repos „ que de vos souhaits. Je me flatte pourtant que vous y ajoute- „ rez encore vos travaux. Ils n'ont jamais été plus nécessaires „ qu'aujourd'hui. Car, tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend, „ dans l'état où sont toutes choses, ne présage que confusion. „ Pour moi, c'est ma résolution fixe, je me joindrai à tous ceux „ qui m'affectionnent, en tout ce qui sera raisonnable, pour ap- „ paiser la fermentation des esprits de mes pauvres Peuples. De- „ puis que vous êtes à Newmarket, le Duc de Shrewsbury m'a „ plusieurs fois assûrée qu'il me serviroit en quelque occasion que „ ce pût être. J'ai accepté ses offres avec d'autant plus de joie, „ que j'ai fort bonne opinion de lui & que je croi qu'il pourra „ rendre beaucoup de services dans ces tems fâcheux. C'est ce „ qui m'a déterminé à congédier le Marquis de Kent. J'espére „ qu'en le faisant Duc je le disposerai à ne pas faire le difficile. „ Je me flatte aussi d'obtenir votre approbation. Je la souhaite „ dans tout ce que je fais. Au reste je n'ai pas encore déclaré le „ dessein où je suis de donner la baguette & la clef à Shrewsbury, „ parce que je voulois vous en donner la première nouvelle “.

Des

ANNE. 1710.

Réponse du Comte Godolphin.

Des manières si gracieuses n'empêchérent pas le Comte Godolphin de remarquer qu'on méditoit la ruine du Ministère & des Whigs. Il le déclara dans sa réponse à la Reine. Il lui remontra avec la sévérité d'un vieux Ministre & d'un Whig qu'on voioit assez par ce début quels projets elle avoit formez; qu'on devoit s'attendre à de nouveaux Ministres & à un autre Parlement; que la Nation se croiroit mal paiée par ces changemens de tant de millions sterling, qu'elle avoit fournis pour une guerre d'où dépendoit la sureté de la Couronne; que les Alliez ne pourroient plus se fier à l'Angleterre, dès qu'elle seroit gouvernée par des gens aussi amis de la France & du Prétendant que les Torys; que les Hollandois seroient les premiers à faire leur paix particulière, & que par là ils feroient perdre à la Reine, & les fruits des victoires que ses armées avoient remportées, & ceux du sang & des thrésors, que son Peuple avoit prodiguez. Il ajouta ces propres paroles. „ Ce qui „ me chagrine le moins dans cette affaire, c'est que V. M. ait „ pris une résolution de cette importance, sans en faire part au „ Duc de Marlborough, ni à moi, qu'après s'y être déterminée. „ Cependant le Monde jugera peut-être qu'après les longs & fide- „ les services, que nous avons tâché de rendre à V. M. avec un zele „ toujours égal, nous méritions un peu plus de considération". Il finit en priant la Reine de lui permettre d'achever sa vie loin de Londres & du Ministere.

Les Torys prennent dans le Ministère la place des Whigs.

Anne avoit déja nommé le nouveau Chambellan, lorsqu'elle reçut cette réponse. Le Duc travailla dès-lors avec Harley & réüssit à faire ôter les Sceaux au Comte de Sunderland. Cet evenement fit jetter les hauts cris aux Whigs. Ils comprirent qu'il n'étoit guères possible qu'on touchât à l'un sans toucher aux autres. L'Europe en fut allarmée. Les Ambassadeurs de l'Empereur & des Provinces-Unies eurent ordre de prier la Reine de ne pas pousser plus loin les changemens. Cette Princesse n'auroit peut-être pas dû trouver mauvais que ses Alliez s'intéressassent à cette affaire. Ils s'étoient engagez dans une guerre longue & onéreuse, sur les mesures qu'ils avoient prises avec le Ministère Whig & sur leur confiance dans les talens du Général Duc de Marlborough. Il leur importoit donc qu'il commandât toûjours les armées & que les Ministres Anglois demeurassent encore les mêmes. On prétendoit d'ailleurs qu'Anne avoit fait la première des démarches, qui autorisoient en quelque manière l'intervention des Puissances alliées †. Elle ne laissa pas d'en être choquée & elle attribua leurs sollicitations, moins à leur zele pour le maintien de la Grande Alliance, qu'aux intrigues de la famille, qu'elle jugeoit à propos d'a- baisser.

† Elle avoit sollicité à Vienne en faveur des Sujets Protestans de l'Empereur & elle l'avoit prié d'envoier le Prince Eugene commander en Espagne.

ANNE. 1710. baisser. Cependant, sans témoigner son ressentiment, elle répondit que, quelque changement qu'elle pût faire, elle laisseroit le Duc de Marlborough à la tête de ses armées.

Le Comte de Sunderland fut congédié avec honneur. On lui marqua qu'on étoit content de sa conduite & on lui offrit une pension de trois mille livres sterling. Ce noble & généreux Seigneur regarda ces offres avec mépris, &, par une grandeur d'ame digne des anciens tems, il répondit : *Qu'il avoit beaucoup de joie de ce que Sa Majesté étoit contente de ses services ; mais que s'il n'étoit pas assez heureux pour servir sa patrie, il ne seroit jamais assez lâche pour la piller.* Les libelles, dont le Public fut inondé à cette occasion, semblèrent prouver que Sacheverell avoit bien rencontré, lorsqu'il avoit dit, dans son Sermon des *faux freres*, que les Whigs pouvoient joüer le rôle de bons & fidèles Sujets & vivre tranquilles sous le Gouvernement, pourvû qu'ils en possédassent les honneurs & les avantages ; mais que si la Reine venoit à les toucher du bout du doigt, alors ces ennemis jurez de l'obéïssance passive & de la Maison Roiale s'abandonneroient à la violence de leurs maximes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le changement presque universel, qui s'étoit fait dans le Ministère, deux ans auparavant * s'étoit fait tranquillement & n'avoit point été accompagné de tant de bruit & de mouvement. Le Lord Dartmouth gendre du Comte de Nottingham fut mis en la place du Comte de Sunderland. Il étoit fils de celui qui commandoit la flotte de Jacques, lorsque Guillaume vint en Angleterre au secours de la Religion & des Loix. Un tel Ministre ne devoit point être suspect d'en vouloir à la constitution présente, outre qu'il étoit homme d'esprit, extrêmement laborieux & déjà rompu aux affaires. Ce changement se fit au commencement de Juin.

On ne s'en tint pas là. Les Whigs remontrèrent en vain à la Reine que, quand même le Ministère seroit coupable, on avoit besoin de sa prudence & même de son nom dans des tems si difficiles ; qu'au bout du compte c'étoit à lui que les Anglois avoient obligation de tant de victoires gagnées & de villes prises, que sa chute rempliroit les Alliez d'inquiétudes & de soupçons, & les Ennemis de confiance ; que d'ailleurs il y auroit quelque ingratitude à dissoudre un Parlement, qui avoit fourni avec tant de générosité les subsides nécessaires, & que néanmoins cette dissolution étoit une suite nécessaire du projet de déposer les anciens Ministres. Les nouveaux Favoris faisoient entendre à leur Maitresse que le Ministère, soit pour tirer la guerre en longueur, ou pour procurer plus d'honneur & de profit à son Général, avoit borné ses attentions à la Flandre & négligé la guerre d'Espagne, & qu'on avoit be-

* En mille sept cent huit & avant ce tems-là en mille sept cent cinq.

besoin d'un Grand Thrésorier, qui partageât également ses soins & les contributions publiques entre les différentes branches de la guerre, pour forcer la France à faire la paix. Que, malgré les ordres du Parlement, les forteresses & les garnisons de l'Ecosse étoient encore ce qu'on les avoit vues, il y avoit deux ans. Qu'on emploioit longtemps d'avance les anciens fonds. Que la plûpart des nouveaux ne suffisoient point. Que les dettes étoient immenses, malgré l'immensité des taxes, & qu'en même temps, qu'on empéchoit la Nation d'en examiner trop curieusement les sources, on ne faisoit rien pour les boucher. Que les Ministres s'efforçoient d'augmenter par leurs artifices les animositez des Anglois, pour détourner l'attention de dessus leurs rapines & pour se sauver dans la confusion publique. Que c'étoient ces infidélitez aussi funestes au Roiaume qu'odieuses en elles mêmes, & non les secrettes intelligences des Jacobites avec le Prétendant, qui devoient allarmer les Alliez, qui avoient compté sur la puissance de l'Angleterre. Que c'étoit aux mêmes causes qu'on devoit attribuer le mépris de Louis XIV. pour les Anglois, & les espérances qu'il fondoit sur le desordre de leurs finances & sur leurs querelles. On ajoutoit que c'étoit peu de changer le Ministère, si on ne congédioit le Parlement. Que l'un & l'autre avoient formé entre eux une ligue également dangereuse & criminelle; qu'ils partageoient ensemble l'autorité législative; qu'ils disposoient d'une grande partie des Citoiens, à l'aide des pensions & des emplois, dont ils étoient les distributeurs; qu'ils connivoient aux gains excessifs, que quelques Particuliers faisoient aux dépens du Public; qu'ils étoient convenus d'avoir un Général à vie, dont l'autorité, presque égale à celle d'un Dictateur Romain, ou d'un Protecteur d'Angleterre, s'étendroit sur la Nation & jusques sur la Reine même. Qu'il étoit temps de rompre une ligue si fatale. Qu'aussi bien le Parlement & le Ministère avoient-ils épuisé leur imagination, & qu'elle ne leur fournissoit plus aucun moien de trouver l'argent nécessaire. Qu'on n'avoit plus que cet expédient, pour appaiser une Nation libre, justement indignée de voir un petit nombre de Citoiens accumuler des richesses prodigieuses, tandis qu'elle gémissoit dans l'indigence. Que le parti de la Haute Eglise aiant porté le principal poids de la guerre, il étoit juste de l'admettre à son tour aux emplois utiles. Que comme les Whigs avoient commencé la guerre, les Torys auroient la gloire de la terminer. ANNE. 1710.

Sur ces raisons, auxquelles l'autorité du Duc de Shrewsbury & l'adresse de Harley donnoient beaucoup de poids, la Reine envoia, le dix-neuf d'Aout suivant, redemander la baguette au Comte de Godolphin. Alors on perdit patience, &, comme si ce Lord eût été le pivot, sur quoi s'appuioit le Monarchie Britannique, on cria par tout que tout étoit perdu. Ces cris allarmè- Les amis & la famille du Duc de Marlborough dépouilles de leurs charges.

ANNE. 1710. larmèrent. Les fonds publics baissèrent & les gens affidez au Thréforier dépossédé firent tout ce qui dépendoit d'eux pour justifier ces cris. D'autres ouvrirent leurs bourses. Peu à peu les allarmes cessèrent & on reconnut bientôt qu'il n'y a guères qu'une passion aveugle, qui puisse faire regarder un Sujet comme nécessaire. La Reine mit cette charge en commission comme elle avoit fait celle de Grand Amiral. Ceux qui en furent chargez étoient le Comte Powlet, Robert Harley, le Chevalier Mansel, & les Sieurs Paget & Benson.

Une des choses qui contribuèrent le plus à la disgrace des Whigs, ce fut que, dans cette conjoncture critique, ils se trouvèrent privez de l'appui de deux Seigneurs, aux conseils desquels la Reine déféroit beaucoup. L'un étoit le Comte de Wharton, alors en Irlande, & l'autre le Duc de Somerset, que le Duc de Marlborough avoit offensé, en refusant un régiment au Comte de Hertford, son fils. Cependant plusieurs de ce parti auroient pû se maintenir encore dans les grands postes. Du moins on prétend que la Reine avoit dessein d'en retenir quelques-uns, dont elle estimoit les talens & la probité, comme le Lord Cowper, & qu'elle le leur avoit fait proposer. Mais ce projet échoua par le refus unanime des Whigs & des Torys.

La populace des Ecrivains Whigs remplit l'Angleterre de libelles contre Harley, qui venoit d'être fait Chancelier de l'Echiquier. Ils le peignirent des couleurs les plus noires & lui attachèrent l'épithete aussi commune qu'odieuse d'ami de la France & du Prétendant. C'étoit pourtant un homme d'un grand mérite & qui dans des occasions fort délicates s'étoit toûjours déclaré pour la révolution. Ces mêmes Ecrivains crièrent d'avance contre la paix future & semblèrent prophétiser qu'elle alloit se faire. Un d'eux sur ce plan écrivit aux Ministres sous le nom de Louis XIV. une longue lettre, où il les remercioit des services qu'ils lui avoient déjà rendus & qu'ils continueroient de lui rendre.

Le Parlement cassé.

Toutefois ce n'étoient encore là que les premiers coups qu'on devoit porter aux Whigs. Le second d'Octobre, la Reine cassa le Parlement, dont le tems n'étoit pas expiré, & en convoqua un nouveau. On tint les paroles qu'on avoit données dans les Adresses présentées à la Reine, & on les tint même mieux que les nouveaux Ministres ne souhaitoient. Effectivement, ceuxci, contens d'avoir eloigné le Grand Thréforier & ses Créatures, se proposoient de faire du reste les choses à peu près égales entre les deux partis. En un mot ils souhaitoient que le parti de la Haute Eglise fût tout à la fois, & assez puissant dans la Chambre Basse pour les soutenir, & assez gêné par les Whigs pour qu'il ne pût porter d'atteinte à la tolérance. Ce projet étoit digne de la modération de Harley qui l'avoit conçu. Mais les élections prirent un au-

autre tour qu'il n'avoit pensé, & elles ne tombèrent presque que sur des Torys rigides. ANNE. 1710.

Les Whigs y contribuèrent eux-mêmes, les-uns, parce que ne pouvant croire que la Reine casseroit le Parlement, ils n'avoient pris aucunes mesures, & les autres, parce qu'ils s'étoient mal à propos flattez d'être encore élus. Les Torys au contraire, avertis & soutenus par la Cour, travaillèrent de bonne heure à gagner les voix, &, dans le mouvement violent où l'affaire de Sacheverell avoit mis les esprits, ils n'eurent pas de peine à réüssir. Le Clergé, qui regardoit la cause de ce Docteur comme la sienne propre, ou même comme celle de l'Eglise, s'intéressa vivement en leur faveur, & quelques-uns allèrent dans la chaleur de leur zele jusqu'à briguer pour eux contre leurs Patrons & leurs Bienfacteurs. La Populace n'avoit garde de ne pas suivre un parti, où elle voioit les Ecclésiastiques. Elle le fit avec l'impétuosité & la férocité, qui lui sont naturelles, & elle s'y abandonna avec d'autant moins de réserve qu'elle se sentoit soutenue, & qu'on lui avoit représenté les Whigs comme autant de Républicains & d'Athées. A Westminster elle chassa à main armée ceux qui avoient voulu voter pour le Général Stanhope & pour le Chevalier Dutton-Colt. Elle eut le même avantage par les mêmes moiens dans les élections de Londres. Elle ne se contenta même pas de ce triomphe, ni des réjouissances publiques qu'elle en faisoit. Elle voulut que chacun prit part à sa joie par des illuminations & par des feux. Elle cassa les vitres de tous ceux qui n'avoient pas illuminé leurs fenêtres. Elle poussa l'insolence aux derniers excès contre le Chevalier Gilbert Heathcote, qui, quoique Whig, venoit d'être élu Lord Maire de Londres. Enfin telle fut par tout la fureur, avec laquelle le petit Peuple se porta contre les Whigs dans les élections, que non seulement peu d'entre eux furent élus, mais encore qu'on craignit que ces tumultes ne dégénérassent en une guerre civile.

Elections pour le nouveau Parlement.

Les élections d'Ecosse ne furent pas tout à fait aussi agréables aux Anglicans. Il est vrai que les Pairs furent tous choisis parmi ceux que la Cour nomma. C'étoient les Ducs d'Hamilton & d'Athol, le Marquis d'Annandale, les Comtes Marshall, Eglingtoun, Marr, Loudoun, Hume, Kinnoule, Northesk, Orkney, Roseberry, Hay, le Vicomte Kilsyth & les Lords Balmerinoch & Blantyre. Mais les membres des Communes furent mipartis. Anne de son côté acheva de faire les changemens qu'elle avoit résolus. Le Comte de Rochester Oncle de cette Princesse fut fait Président du Conseil en la place du Lord Somers. Le Duc de Buckingham & Normanby eut la Grande Maitrise de la maison de la Reine, qu'avoit le Duc de Devonshire. Henry Saint Jean devint Secretaire d'Etat, par la résignation d'Henry Boyle. On rendit au Chevalier Simon Harcourt la charge de Procureur Général. Le Lord Cow-

Nouveau changemens dans les charges.

ANNE. 1710. per, Chancelier, remit le Grand Sceau à la Reine, & cette dignité, après avoir été environ un mois en commission entre les mains des Chevaliers Thomas & Robert Trevor & de . . . Scroop, fut donnée au Chevalier Simon Harcourt, qui s'étoit longtems défendu de l'accepter. Le Comte d'Anglesey & Henry Lord Hyde eurent des postes avantageux dans les finances. George Granville, proche Parent du Comte de Bath, fut fait Secretaire des guerres, en la place de Robert Walpole. Le Duc d'Hamilton, le même qui avoit eu tant de part à la dernière invasion de l'Ecosse, fut nommé Lord Lieutenant de la Comté de Lancastre. Le Comte d'Orford premier Commissaire de l'Amirauté rendit sa commission à la Reine. Le Duc d'Ormond obtint la viceroiauté d'Irlande résignée par le Lord Wharton.

On fit sur le même plan des changemens dans l'Eglise. Le Docteur Robinson, Doien de Windsor, qui étoit dans la confidence de Harley, fut nommé à l'Evéché de Bristol. Le Docteur Bysse eut celui de Saint Davids.

Suite de ces changemens.

Le nouveau Ministère se fit aussi un plaisir, peutêtre malicieux, mais certainement politique, d'avancer les Officiers, à qui les anciens Ministres avoient fait tort. Le Comte de Portmore fut un de ceux qu'on favorisa. Ce brave Officier s'étant distingué dans la derniere guerre sous le nom du Chevalier David Collyer, on l'avoit prié de servir pendant celleci en Portugal sous le Duc de Schomberg, avec promesse de succéder à ce Seigneur, si la Cour le rappelloit. Le cas arriva. Mais la Comtesse de Dorchester avoit irrité la maison de Marlborough par un mot fort piquant qu'elle avoit dit †. On s'en vangea sur Portmore, qui avoit épousé cette Dame, & le commandement, qu'il devoit avoir, fut donné au Comte de Galloway. Les nouveaux Ministres lui rendirent justice en rappellant Galloway & en le mettant à sa place. Ils obtinrent la charge de Lieutenant Général au Lord Windsor, à qui on avoit ôté un régiment de cavalerie, pour avoir parlé dans la Chambre Basse contre les intentions du Ministère, ou pour s'être opposé à l'élection du Lord Rialton, fils du Comte Godolphin. Ils firent aussi donner le Gouvernement de l'isle de Wight au Général Webb. En un mot, le changement fut presque universel & on prétendit qu'à la Révolution il avoit été moins grand. Rien ne prouvoit mieux à quel dégré de puissance le Duc de Marlborough étoit parvenu & qu'il avoit autant d'intrigue que de bravoure.

Com-

† Un Historien * prétend que voiant un tableau, qui représentoit le Duc & la Duchesse de Marlborough, le Marquis de Blandford leur fils, & leurs quatre filles, elle avoit dit, *Ah! Quelle génération de viperes!*

* *Mr. Boyer.*

Comme ces changemens pouvoient causer de l'inquiétude à la Cour d'Hanover, où ils étoient sans doute calomniez autant qu'en Angleterre, la Reine y envoia le Comte Rivers. Il avoit été le premier à joindre le Roi Guillaume avec son régiment de cavalerie lors de la Révolution. Ce Prince lui donna une compagnie de ses Gardes à cheval & le fit ensuite Lieutenant Général. Il quitta le service sous la Reine Anne, après avoir servi seulement une campagne. Jusqu'alors il avoit été regardé comme un homme de sens, adroit, brave, affectionné à la constiturion de l'Etat telle qu'il avoit contribué à l'établir. Mais depuis ce choix il devint odieux aux Whigs & il leur plut de parler de lui avec mépris. Sa commission portoit d'assurer, que les changemens de Ministres & d'Officiers, qu'il plaisoit à la Reine de faire pour de bonnes raisons, ne préjudicioient en rien aux actes & résolutions qu'elle avoit elle même sollicitez, pour assurer à cette illustre maison la succession à sa Couronne. Il persuada malgré tout ce qu'on publioit au contraire. Du moins on fut tranquille à Hanover & on ne s'avisa point de faire des représentations.

ANNE. 1710.

Le Comte Rivers envoié à Hanover.

Le nouveau Parlement, aussi Tory que l'autre avoit été Whig, s'assembla le sept Décembre. La Reine en fit l'ouverture par un discours, auquel, tout modéré qu'il étoit, les Membres du précédent & l'ancien Ministere durent être fort sensibles. „ En convoquant le Parlement, dit-elle, j'ai fait paroitre la con„ fiance que j'ai mise dans le zele & l'affection de mes Sujets, „ & c'est avec une grande satisfaction que je me trouve ici au „ milieu de vous, n'aiant aucun lieu de douter que je ne re„ çoive de si grandes marques de votre reconnoissance que nos „ Amis en ressentiront une nouvelle vigueur, & que nos Enne„ mis verront leurs espérances entièrement frustrées.

Discours de la Reine au nouveau Parlement.

„ Dans cette vue j'ai à vous recommander ce qui est absolu„ ment nécessaire pour notre sûreté commune. Continuer la „ guerre dans toutes ses parties, mais particulièrement en Es„ pagne avec la dernière vigueur, c'est le moien le plus appa„ rent d'obtenir avec l'assistance de Dieu une paix sûre & ho„ norable pour nous & nos Alliez, dont j'ai véritablement à „ coeur le soutien & les intérêts. Pour cet effet il faut que je „ vous demande les subsides nécessaires. . . . Ce n'est qu'avec „ beaucoup de regret que je me trouve obligée de vous dire „ que le bureau de la marine & les autres bureaux sont char„ gez de grosses dettes, qui sont d'un grand préjudice aux affaires „ publiques. Je vous recommande instamment de trouver quel„ que moien de pourvoir à ces besoins & d'en prévenir de sembla„ bles à l'avenir . . . Je suis sensiblement touchée de ce que mon „ Peuple souffre à l'occasion de cette guerre longue & onéreuse, „ &, quand il plaira à Dieu d'y mettre fin, l'état florissant de

„ mes

ANNÉ. 1710. „ mes Sujets sera autant l'objet de mes soins que leur sûreté l'est à „ présent. Vous avez sur vous les yeux tant de nos Amis que de „ nos Ennemis. Le moien d'encourager les uns & de confondre „ la malice turbulente des autres est d'agir d'une manière digne „ d'un Parlement de la Grande Bretagne.

„ J'ai résolu de soutenir & d'encourager l'Eglise Anglicane „ comme elle est établie par les Loix, de conserver la Constitution „ de la Grande-Bretagne selon l'union, & de maintenir l'indulgen- „ ce que les Loix ont accordées aux Consciences scrupuleuses. Et „ afin que ces choses puissent être transmises à notre postérité, je „ n'emploierai personne qui ne soit de tout son cœur pour la suc- „ cession de la Ligne Protestante dans la Maison d'Hanover, aux „ intérêts de laquelle personne ne peut prendre plus véritable- „ ment part que moi. Voilà mes résolutions, & c'est en con- „ courant avec moi à les soutenir avec fermeté que vous donne- „ rez les meilleures preuves de votre zele pour notre Religion, „ pour l'intérêt de notre Patrie, pour votre sûreté & pour ma „ gloire ".

Quand même on auroit ignoré les changemens qui s'étoient faits, la différence de stile & même de sentiment en auroit fait apper- cevoir. Si cette harangue de la Reine dut mortifier le précédent Parlement, les réponses des deux Chambres & sur tout celle des Communes durent le piquer au vif. En voici les endroits les plus marquez.

Réponse des Communes.

„ Nous n'avons aucun sujet de douter que votre Majesté ne „ prenne soin de tout ce qui regarde l'intérêt de son Peuple. Mais „ nous nous croions obligez, pour rendre justice à nos Citoiens & „ pour leur faire supporter avec une plus grande affection les „ charges, que nous jugerons nécessaire de leur imposer, de sup- „ plier humblement Votre Majesté d'avoir la bonté de continuer „ vos puissantes sollicitations auprès de tous vos Alliez pour les por- „ ter à faire tous leurs efforts pour le bien de la cause commune, „ par des résolutions semblables & des subsides proportionnez aux „ nôtres. Le fardeau de ces grandes dettes, dont le poids se fait si „ fort sentir à votre Peuple, est en quelque manière soulagé par „ votre compassion roiale. Nous tâcherons de découvrir la sour- „ ce de ce grand mal & d'y appliquer le remede le plus propre. „ Nous remercions humblement votre Majesté de la ferme assuran- „ ce que vous avez donnée par vos actions de soutenir & d'encou- „ rager l'Eglise Anglicane établie par les Loix. Comme nous som- „ mes de véritables Enfans de cette Eglise, nous ne pouvons nous „ empêcher de nous intéresser tendrement à sa prospérité & à sa „ gloire, & nous sommes portez par affection & par principe à „ maintenir sa doctrine, sa discipline & son culte. Comme nous „ sommes Freres en Christ & Compatriotes de ces Protestans

„ Non-

„ Non-Conformistes, qui ont le malheur d'avoir des scrupules sur „ la conformité avec notre Eglise, nous souhaitons & sommes ré- „ solus de les laisser jouïr paisiblement de l'indulgence, que les „ Loix leur ont accordée. Ce sont là des fins véritablement dignes „ de l'attention de votre Majesté, & nous représentons à votre „ Majesté que les moiens les plus efficaces, pour animer vos Amis & „ pour déconcerter la malice inquiette de vos Ennemis, sont de s'ap- „ pliquer à décourager tous ceux qui ont ces principes, & à répri- „ mer les mesures qui peuvent tendre à affoiblir le Titre & le Gou- „ vernement de Votre Majesté, l'établissement de la Couronne „ dans l'illustre maison d'Hanover & qui favorisent les espérances „ du Prétendant; de même que tous les autres principes & projets „ qui ont depuis peu menacé votre Couronne & Dignité Roiale, „ & lesquels, si jamais ils prévaloient, seroient funestes à notre „ Constitution tant dans l'Eglise que dans l'Etat ". ANNE. 1710.

Le nouveau Ministère donna ses premiers soins à ce qui regardoit l'Espagne. Une grosse flotte, chargée de troupes, de provisions, de munitions & d'argent, partit pour le Portugal à la my-Novembre, & fut jointe en chemin par une escadre Hollandoise. On commença aussi à faire sentir au Duc de Marlborough la diminution de son pouvoir. Quelques commissions, qu'il avoit données de son autorité, selon sa coutume, n'eurent point leur effet. On ôta au Général Cadogan l'emploi de Commissaire ou de Plénipotentiaire dans les Pays-Bas. On remercia de leurs services le Lieutenant-Général Meredith, le Général Major Maccartney & le Brigadier Honywood. Tous trois étoient fort dans les intérêts du Duc de Marlborough, jusques-là qu'on les accusoit d'avoir bû à la damnation du nouveau Ministère & de ceux qui avoient eu part à l'expulsion de l'ancien. Coupables, ou non, on fut bien aise de se défaire d'eux, &, pour toute grace, on leur permit de vendre leurs régimens. On affecta sagement cette rigueur, pour intimider un grand nombre d'Officiers, qui, trop dévouez à leur Général, avoient osé faire entendre qu'ils le défendroient envers & contre tous. On changea aussi la Lieutenance de Londres & on nomma pour nouveaux Colonels des six régimens de la Milice de cette grande Ville les Chevaliers Garard, Child, Parsons, Bedingfield, Withers & Hoare, tous du parti de l'Eglise. Changemens faits dans les emplois militaires.

Le Duc de Marlborough n'en fut pas quitte pour le chagrin de voir disgracier ses amis & d'être réduit à leur notifier lui même les ordres de la Cour. Il vit entrer dans les emplois tous ceux que les Whigs jusqu'alors en avoient privez ou chassez. Le Comte Peterborough eut ordre d'aller à Vienne proposer de nouveaux arrangemens touchant la guerre d'Espagne. Le Comte Rivers fut renvoié avec le titre de Plénipotentiaire à la Cour de Hanover. Le Capitaine Delaval, déjà nommé à l'Ambassade extraordinaire de Por-

ANNE. 1710. Portugal, fut aussi nommé Ambassadeur Plénipotentiaire auprès de l'Empereur de Maroc, avec ordre d'acheter chez ce Prince des chevaux & des vivres pour les armées alliées d'Espagne. Le Gouvernement de la Caroline fut donné à un frere du Lord Craven. On rendit à Richard Hill la dignité d'Envoié Extraordinaire & Plénipotentiaire auprès des Provinces-Unies & dans la Flandre Espagnole. Les Ducs de Beaufort & d'Hamilton furent nommez Conseillers d'Etat. On partagea entre Conyers Darcy, frère du Comte d'Holderness, & le Comte d'Hertford, fils du Duc de Somerset, les emplois du Lieutenant Général Meredith. George Clarke, qu'on avoit exclus du Conseil de l'Amirauté, parce qu'il avoit voté dans la Chambre-Basse contre les intentions des Whigs, fut fait Commissaire de l'Amirauté avec le Chevalier Jacques Wisheart. Charles Withworth fut nommé Ambassadeur Extraordinaire en Russie. Le Comte & la Comtesse d'Abingdon obtinrent diverses charges, & Constantin Phips, un des Avocats de Sacheverell, reçut en même temps le titre de Chevalier & celui de Chancelier d'Irlande. Mais peut-être rien ne fit plus de peine au Duc de Marlborough que de voir le Duc d'Argyle honoré de la Jarretiere & du commandement en Espagne. Ils s'étoient brouillez depuis quelque tems, & dernièrement encore, le Comte Scarborough aiant proposé dans la Chambre Haute qu'on remerciât le Duc de Marlborough, le Duc d'Argyle s'étoit opposé avec tant de vigueur à cette résolution, que les amis du Général avoient crû devoir pour son honneur laisser tomber cette affaire.

Inquiétudes du Duc de Marlborough.

Le Duc de Marlborough étoit alors à la Haye, occupé avec les Etats Généraux des projets & des préparatifs de la campagne prochaine. Les intérêts de sa famille ne l'inquiétoient pas moins. Il craignoit qu'on ne lui ôtât le commandement de l'armée, ou qu'on ne le genât de façon à l'obliger d'y renoncer. On prétend même que, sans les fideles conseils & les instantes prières de ses amis, ou il ne seroit point retourné dans sa patrie, ou il se seroit retiré dans ses terres. Heureusement pour lui, les vents contraires le retinrent longtems en Hollande & lui donnèrent le loisir de prendre conseil de sa prudence. Il se rendit ensuite à Londres.

Son retour à Londres.

Le Peuple accourut en foule au devant de lui. Les rues retentirent des applaudissemens de la meme multitude, qui, peu de temps auparavant, avoit fait la même chose pour Sacheverell. Les fenetres furent eclairées dans les rues où le Général passa. Une infinité de gens avec des flambeaux environnèrent son carosse & le conduisirent ainsi à l'hôtel de Montague. Il y a quelque apparence qu'il craignit qu'une réception si glorieuse ne réveillât la jalousie de ses ennemis. Il est dangereux pour un Sujet si grand & si puissant de paroitre populaire. Quoi qu'il en soit, il se déroba de l'hôtel par une autre porte & se rendit sans bruit à Saint James.

La

La Reine lui fit un accueil extrêmement gracieux. Il assista le lendemain au Conseil. Ce jour-là & les jours suivans il reçut les visites des Ministres & des Grands. Quelques-uns de ses amis vouloient sur ces apparences de faveur proposer de nouveau que les deux Chambres le remerciassent. Il s'y opposa & fit sagement. Il ne s'abandonna pourtant pas à son chagrin.

ANNE. 1710.

Un Général, moins prudent, ou moins maitre de lui même, se seroit dit qu'il avoit acquis assez de réputation, qu'il étoit temps pour lui de se retirer, qu'aussi bien il auroit désormais autant à lutter contre la mauvaise volonté des Ministres que contre les forces des Ennemis, que les armes sont journalières & qu'on lui feroit un crime de ses malheurs, que le mieux étoit de laisser à d'autres le commandement de l'armée, que peut-être on seroit trop heureux de le prier de le reprendre, qu'en effet il ne manquoit plus à sa gloire que de voir ceux qui le haïssoient réduits à implorer son secours & à le prier de ramener la victoire dans leur camp. C'étoit effectivement ce que disoient dans le monde bien des gens, qui n'écoutoient que leur aveugle & indiscrette affection. Il jugea mieux qu'eux. Il lui importoit de conserver son crédit chez les Etrangers & d'appuier dans le Roiaume sa fortune chancelante. Il falloit pour reüssir qu'il fût Général, & il ne pouvoit l'être que par beaucoup de soumission. Il prit ce parti, vécut honnêtement avec les Ministres, négocia & parut s'ouvrir avec eux, remit à la Reine les emplois de la Duchesse son épouse, dissimula le chagrin qu'il eut de les voir passer dans des mains ennemies, & par là obtint ce qu'il souhaitoit. En un mot, sa commission fut renouvellée & la Reine lui laissa le choix des Généraux qui commanderoient sous ses ordres.

Sage conduite de ce Seigneur.

Autant que cette résolution fit de plaisir aux Whigs, autant en fit aux Whigs & aux Torys la mort de Jean Thompson Lord Haversham. Né dans une famille républicaine & avec un beau génie, qu'il cultiva avec soin, il s'attacha dès sa jeunesse au Lord Wharton, Whig zélé, & au Comte d'Anglesey, Tolérant par principes. L'un & l'autre étoient pleins d'esprit & tous deux le remplirent de leurs maximes. C'est avec eux qu'il se fit cette manière de penser également solide & brillante, qu'on admiroit dans le Parlement & qu'on redoutoit à la Cour. Peu d'autres personnes ont porté aussi loin que lui la liberté de s'exprimer. Mais il savoit donner à ses discours un certain air de vérité & de franchise, qui empêchoit qu'on ne pût les attribuer à aucune passion qu'à celle de servir sa patrie. Sa conduite d'ailleurs étoit irreprochable, &, autant qu'il étoit libre à dire son sentiment en public, autant étoit-il réservé dans le particulier. Qu'on lise la plûpart de ses discours, on avouera que rien n'est plus sensé que ses réflexions, plus judicieux que ses avis, plus sage que ses conjectures, & qu'on a eu plus d'une fois lieu de regretter de n'en avoir pas fait usage. Il mourut âgé d'environ soixante ans.

Eloge du Lord Haversham.

ANNE. 1711.

ans. Cet éloge étoit dû à la mémoire d'un Citoien si illustre.

Examen des dettes de la Nation.

Le nouveau Parlement tint la parole, qu'il avoit donnée à la Reine de lui marquer efficacement que ce n'étoit pas en vain qu'elle l'honoroit de sa confiance. La première chose qu'il fit fut d'accorder un subside en ces termes. „ Résolu qu'on accordera un „ subside à Sa Majesté & que pour cet effet on présentera un „ compte des dépenses de la flotte, avec un état des forces de „ terre & des frais de l'artillerie pour l'année mille sept cent „ onze, un compte pour les dépenses de l'ordinaire de la flotte „ & des dettes présentes, un état des subsides pour les Alliez suivant les traitez, un état des dettes du bureau de l'artillerie & de „ l'argent paié à l'Echiquier sur les fonds de l'année dernière. Résolu qu'on présentera une Adresse à sa Majesté pour la prier de „ faire donner cette communication à la Chambre, & d'y joindre „ un état du nombre effectif des Soldats à la paie de sa Majesté en „ Espagne & en Portugal au tems de la bataille d'Almanza & chaque année suivante ". Deux jours après, on résolut d'accorder pour les dépenses de la Marine deux millions neuf cent vingt mille livres sterling. Le même jour on dressa le projet d'un Bill pour assurer la liberté des Parlemens, en limitant le nombre des Officiers qui pourroient avoir séance dans la Chambre des Communes, & il fut ordonné qu'on présenteroit deux Adresses à la Reine, l'une, pour la supplier de faire communiquer à la Chambre l'état des dettes publiques non encore paiées, & l'autre, pour lui demander une semblable communication touchant les dépenses de la guerre qui excédoient ce qui avoit été accordé chaque année, avec les causes de cette dépense extraordinaire, & un compte de l'argent déboursé pour la flotte. On accorda aussi pour les troupes de terre ordinaires, pour les extraordinaires, pour la part des subsides dûs au Portugal, à la Savoie & aux Puissances d'Allemagne, pour l'artillerie, pour les Gardes & Garnisons, les mêmes sommes que le précédent Parlement avoit accordées. Ces articles ensemble montoient à un million huit cent quatrevingt un mille quatre cent quatrevingt deux livres sterling.

Au milieu du mois de Janvier la Reine reçut la facheuse nouvelle de Brihuega & de Villa-viciosa. Elle en fit part aux Communes par un message conçu en ces termes. „ Sa Majesté aiant eu „ avis d'une action en Espagne au désavantage du Roi Charles, & „ sachant que les troupes Angloises y ont particulièrement souffert, Sa „ Majesté a donné ses ordres pour faire passer des troupes en ce „ Païs-là, afin de réparer cette perte. Sa Majesté ne doute point que „ la Chambre n'approuve ce qu'elle a fait & ne concoure par son „ assistance à remédier à ce malheur ".

Sentimens du Parlement sur la défaite de Brihuega.

Cette désagréable nouvelle mit la Nation en rumeur & irrita le Parlement. L'une & l'autre Chambre donna des marques de son inquié-

inquiétude & de son zele à cet égard. Les Seigneurs disoient dans leur Adresse, qu'apparemment ce malheur étoit arrivé par la mauvaise conduite qu'on auroit tenue auparavant. Ils assuroient qu'ils n'oublieroient rien pour en découvrir la source & pour prévenir de pareils malheurs. Ils protestoient qu'ils assisteroient efficacement la Reine à rétablir le mauvais état de ces affaires. Les Communes tinrent à peu près le même langage. Elles assuroient qu'elles étoient pénétrées de reconnoissance de ce que Sa Majesté avoit eu la bonté de leur communiquer les nouvelles, qu'elle avoit reçues d'une action désavantageuse au Roi Charles, ajoutant qu'elles n'en feroient pas moins les derniers efforts pour mettre la Reine en état de pousser cette juste & nécessaire guerre pour conserver les libertez de l'Europe. Anne. 1711.

Ce Message & ces Adresses ne s'accordent guères avec la prétendue lettre du Comte de Staremberg, où il s'attribuoit la victoire. Mais voilà jusqu'à quel point on imposoit au Public & avec quelle facilité ce Public crédule se laissoit tromper. Du reste, la mauvaise conduite, que les Seigneurs supposoient avoir été cause de ce malheur, n'étoit pas bien difficile à découvrir. Depuis l'affaire de Sarragosse si avantageuse au Roi Charles, on l'avoit abandonné à lui-même, & son armée victorieuse s'étoit extrêmement affoiblie par la disette & la maladie, au lieu que l'Espagne & la France avoient fait des efforts extraordinaires, pour rétablir les affaires délabrées de Philippe V. & pour le mettre en état de prendre enfin sa revanche. C'étoit-là la cause générale & éloignée. La cause prochaine & particulière fut l'imprudence du Général Stanhope, de s'enfermer dans une mauvaise place & de s'y laisser surprendre, & celle du Comte de Staremberg de s'exposer lui-même pour dégager des troupes, qu'il n'étoit plus tems de secourir.

Suite de l'examen des comptes publics.

Le Parlement, en conséquence de ce que la Reine s'étoit plaint dans sa harangue des grandes dettes de la Nation, s'appliquoit à l'examen des comptes publics, & le nouveau Ministère l'aidoit de tout son pouvoir. Le Chancelier de l'Echiquier eut ordre de faire savoir aux Communes qu'en examinant les comptes de la Marine rendus devant les Commissaires de la Thrésorerie, ils avoient découvert divers abus considérables dans le Bureau des vivres & qu'un Membre des Communes y étoit intéressé. Aussi-tôt il fut résolu qu'on demanderoit la communication de ces comptes. On ne s'en tint pas là. On pria encore la Reine de faire communiquer un compte du paiement de la quote-part du subside accordé pour ses Alliez par le dernier Parlement ; un état de la distribution des contingens, fourrages & voitures pour les forces de Flandre; un état de la distribution des deniers accordez pour les gardes, garnisons & forces de terre de la Grande-Bretagne, & un état des pen-

ANNE. 1711. ſions accordées ſur le revenu des poſtes & autres. La Reine promit tout ce qu'on lui demandoit à cet égard, excepté l'article des contingens de Flandre, qu'elle prétendit devoir être ſecret.

Il étoit viſible que ces recherches ſe faiſoient à la charge du Grand Thréſorier dépoſé. Son parti ne ceſſoit de l'exalter & de le mettre infiniment au-deſſus de ceux qui l'avoient remplacé. Mais ces louanges n'étoient que des aſſertions ſans preuve, auſſi aiſées à nier qu'à avancer, que des exclamations mal digérées & que des lieux communs entaſſez les uns ſur les autres. Le réſultat de l'examen des comptes publics & des dettes, que le Parlement entreprit, ne fit point d'honneur à ce Comte, &, ſi on ne le ſoupçonna point d'infidélité & de malverſation, il fut convaincu de peu d'habileté, ou d'une extréme négligence. Le vingt & un de Mars, la Chambre des Communes prit les réſolutions ſuivantes, ſavoir qu'on donneroit à la Reine la ſomme de cinq millions treize mille cinq cent trente-neuf livres ſterling pour paier les dettes de la flotte & des forces de terre juſqu'à la Saint Michel mille ſept cent dix. La ſomme de cent cinquante-quatre mille trois cent vingt-quatre livres ſterling pour paier les dettes du Bureau de l'artillerie juſqu'à ce jour-là. La ſomme de quatre cent vingt-quatre mille ſept cent quatrevingt onze livres ſterling pour paier les dettes des vaiſſeaux de tranſport juſqu'au même terme. La ſomme d'un million dixhuit mille ſix cent cinquante-ſix livres ſterling pour le principal & les interêts dûs à l'armée pour le même tems. La ſomme de douze mille vingt-cinq livres ſterling pour faire bon le principal des taillis qui ont manqué juſqu'à la Saint Michel. La ſomme de trois cent ſoixante & dixhuit mille huit cent cinquante-neuf livres ſterling pour paier le reſtant du ſubſide dû à l'Electeur de Hanover & au Duc de Zell ſuivant le Traité du quatorze Mai mille ſix cent quatrevingt ſeize.

Subſides exceſſifs. Il ſera toûjours difficile de comprendre comment la Nation fourniſſant des ſubſides ſi conſidérables, & les augmentant à proportion des beſoins, qui croiſſoient chaque année, avoit pû contracter de ſi grandes dettes. On pourroit auſſi demander pourquoi on les avoit ainſi laiſſé accumuler, pourquoi on les avoit diſſimulées, pourquoi ce ne fut qu'à la mort du Prince Roial de Dannemarc Grand-Amiral qu'on commença à connoitre les dettes de l'Amirauté, & que, ſans le changement qui venoit d'arriver, on auroit long-tems ignoré celles des autres Bureaux. Le motif le plus innocent qu'on puiſſe apporter de cette conduite, c'eſt qu'on vouloit cacher à la Nation que les ſubſides immenſes, qu'elle accordoit, ne ſuffiſoient pas, de crainte que cette connoiſſance ne rallentît ſon ardeur pour la guerre, qu'on ſouhaitoit de continuer. A l'occaſion de cette découverte, on pourra auſſi obſerver que les réſolutions du

du précédent Parlement, qui avoient fait tant d'honneur au Comte Godolphin, avoient été hazardées & prises sans connoissance de cause, & qu'il n'est point étonnant que les recherches & les examens commencez eussent été jusqu'alors inutiles. Maitre d'un grand nombre de voix dans l'une & dans l'autre Chambre du Parlement, on avoit trouvé le secret d'éluder ces recherches, ou de les faire interrompre par des contestations, qu'on avoit l'adresse de susciter. On prétend même avec assez de vraisemblance que le Grand Thrésorier, appréhendant toûjours qu'on ne poursuivit les recherches commencées dans la dernière séance du précédent Parlement, se saisit adroitement de l'occasion favorable pour détourner l'attention du Public & occuper le Parlement, que lui fournit le Sermon de Sacheverell, & que ce fut uniquement dans cette vûe qu'il suscita un procès solemnel à ce Prédicateur étourdi, dont le Sermon, de l'aveu des deux partis, ne méritoit pas qu'on y fit une grande attention & qui sûrement n'auroit eu aucune suite fâcheuse, si on ne l'avoit pas relevé avec tant d'éclat. Anne. 1711.

Outre cette somme prodigieuse, qu'on résolut de donner à la Reine pour l'acquit des dettes, on lui accorda cinq cent mille livres sterling pour rétablir les affaires d'Espagne & de Portugal; quatre cent cinquante mille pour faire circuler les billets de l'Echiquier & les mettre sur le pied d'argent comptant; deux cent quatrevingt douze mille trois cent soixante-neuf pour l'extraordinaire de la guerre; cent trois mille pour indemniser les isles de Neves & de Saint Christophle des pertes que leurs Habitans avoient souffertes par l'invasion des François; cent cinquante mille pour batir de nouvelles Eglises.

Pour fournir ces sommes, on peut bien juger qu'il fallut avoir recours à des moiens extraordinaires. Aux impôts déjà mis on en ajoûta quantité d'autres sur les cuirs, sur le charbon, sur les chandelles de cire, ou de suif, sur les marchandises chargées pour la Méditerranée, sur les lettres, tous pour le terme de trente deux ans. Ces impositions ne fournissoient point l'argent comptant, dont on avoit besoin. Pour en avoir, les Commissaires de la Thrésorerie firent le projet d'une Loterie d'un million cinq cent mille livres sterling. On le trouva si sûr & si avantageux qu'en deux fois vingt-quatre heures il y eut des souscriptions pour un cinquieme plus qu'on n'en avoit demandé. Personne ne voulut rendre ses billets & reprendre son argent. Il n'y avoit non plus aucune raison de préférer les uns aux autres. Pour se débarrasser, les Directeurs de la Banque prirent le parti de rendre à chaque Souscrivant un cinquième de la somme qu'ils avoient donnée.

Etablissement de la Compagnie du Sud.

Cette facilité à trouver de l'argent devoit couvrir de confusion les Partisans du Thrésorier disgracie, eux qui d'un ton prophétique avoient assuré que sa chute entraineroit infailliblement celle du crédit pu-

ANNE. 1711. public. Ce ne fut pas tout. On s'avisa de former une compagnie, qui auroit le commerce du Sud par préférence & à l'exclusion de tous autres, à condition qu'elle se chargeroit de paier les dettes de la Nation, moiennant que le Parlement lui accordât les fonds suffisans pour paier les intérets aux Particuliers jusqu'au remboursement du capital produit par ledit Commerce. Ceux à qui appartenoient ces dettes publiques pouvoient à leur gré être de cette compagnie préférablement à tout autre, ou n'en être point. Ce fut l'ingenieux Harley qui traça le plan de cette Compagnie, qui est une des belles choses qu'on ait faites en ce genre. Par le moien de cette Compagnie, de la Loterie de quinze cent mille livres, & d'une autre de deux millions sterling, qui fut remplie avec autant de facilité & de promptitude que la première, & de quantité d'argenterie qu'on trouva le secret d'engager de porter à la monnoie, les dettes furent paiées & on se trouvoit en état de fournir à des dépenses même extraordinaires.

Résolutions touchant les Palatins appellez à Londres

L'examen des comptes & la recherche des dettes & de leurs causes apparentes & cachées donnèrent lieu aux Communes de prendre plusieurs résolutions peu honorables au précédent Ministère. Elles devoient d'autant plus le chagriner qu'elles paroissent encore aujourd'hui fort raisonnables, & qu'alors elles étoient appuiées sur des faits sensibles. La première, qui les regardoit, au moins indirectement, avoit pour objet la multitude de Palatins, qu'on avoit transportez en Angleterre, ou par un esprit de charité mal entendüe, ou peutêtre dans la vue d'avoir à soi ces Etrangers. Elle étoit conçue en ces termes. „ Resolu que l'invitation faite aux pauvres Palatins de toutes Religions de venir en Angleterre, aux dépens du Public, a causé une dépense extravagante, déraisonnable & onéreuse au Roiaume, ce qui est d'une dangereuse conséquence pour l'Eglise & pour l'Etat, & que quiconque a été d'avis de les faire venir a été ennemi de la Reine & du Roiaume ".

Ces gens s'étoient d'abord réfugiez en Hollande, d'où on les avoit conduits à Londres, sans doute de concert avec le Ministère, qui vouloit apparemment suppléer par ces Etrangers au grand nombre d'hommes, que la guerre faisoit périr tant sur mer que sur terre. Ces Palatins joints aux Protestans François pouvoient devenir formidables, sur tout l'Acte de Naturalisation les mettant au niveau avec les Habitans naturels du Roiaume, & ils absorboient de plus en plus le petit nombre des vrais Anglicans. Il est difficile que cette résolution ne regardât pas un peu le Duc de Marlborough, aussi bien que le projet d'un Bill pour révoquer les concessions ou donations faites sous le Regne précédent, & sous celuici. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on lui en vouloit extrémement, & c'étoit sur tout pour mettre des bornes à sa trop grande puissance

ce, qu'on avoit ménagé les changemens qui venoient de se faire.

ANNE. 1711.

Autres par rapport aux Finances.

Ces coups pouvoient encore se dissimuler. On en porta d'autres si marquez qu'il fut impossible de s'y méprendre. Le cinq Mai, la Chambre examina le compte des deniers publics & il fut résolu qu'il paroissoit à la Chambre que, de l'argent accordé par le Parlement & déboursé pour le service public jusqu'à Noel mille sept cent dix, il manquoit trente cinq millions trois cent deux mille cent trente sept livres sterling dixhuit schelings & neuf sols, dont pour la plûpart on n'avoit point rendu compte aux Auditeurs de l'Echiquier. Le neuf du même mois, les Communes, continuant cet examen, résolurent que ceux qui pendant ces dernières années avoient eu l'administration des affaires de la Trésorerie, sans avoir obligé les Receveurs de passer duement leurs comptes respectifs, avoient violé à un haut point la confiance mise en eux, & avoient fait une haute injustice, & que ces Receveurs ne devoient plus être emploiez dans la recette de l'argent public. Le seize, on décida qu'en n'obligeant pas les Receveurs des taxes sur les terres & autres Receveurs des deniers publics de paier dans l'Echiquier l'argent qu'ils avoient reçu, on avoit fait un grand tort au Public, & que cet abus étoit une des causes des dettes de la Nation. Le vingt-six, à l'occasion des dettes de la Marine, on prit les résolutions suivantes, „ Que d'avoir augmenté les dépenses publiques au delà des „ subsides accordez tous les ans avoit été la principale cause des „ dettes de la Nation; qu'en paiant six cent six mille huit cent cinq „ livres sterling de l'argent destiné à la flotte pour le service des „ troupes de terre, on avoit diminué le crédit de la Nation, décou„ ragé les Matelots & causé des contracts extravagans, qu'il avoit „ fallu que le Bureau de la Marine eût passez; & que ç'avoit été une „ mauvaise application de l'argent public, que de ne pas emploier „ les sommes votées aux usages pour lesquels elles étoient desti„ nées “.

Tant de traits lancez contre l'ancien Ministère ne sont rien en comparaison du Mémoire sanglant, que les Communes présentèrent en forme de Remontrance à la Reine le quinze Juin. Il eût été à souhaiter pour ces Ministres qu'eux mêmes ou leurs amis eussent répondu précisément aux faits qui y sont articulez. Mais, dans quantité de ces écrits, que j'ai lus avec attention, je n'ai trouvé aucune réponse qui allât au fait. Ces sortes d'affaires étant bien plus de l'Histoire de la Grande Bretagne que les siéges, ou les batailles de Flandre, ou d'Espagne, je m'attache à les détailler. Voici donc l'abrégé de cette fameuse Remontrance. Elle suppose nécessairement, ou que ce Ministère étoit blâmable, ou que les Communes, qui la présentèrent au Thrône, étoient une assemblée d'indignes & d'insensez Calomniateurs.

„ Nous

ANNE. 1711.

Adresse des Communes contre l'ancien Ministere.

„ Nous nous sommes appliquez avec tout le zele & toute l'unanimité possible à expédier les grandes & importantes affaires „ qu'il a plû à votre Majesté de nous recommander, & nous nous „ flattons qu'à tous égards nous avons répondu à l'attente que votre Majesté avoit conçue en convoquant ce Parlement.

„ En donnant les subsides nécessaires pour les besoins de l'Etat, „ nous avons rencontré de grandes difficultez causées par l'anticipation des fonds & l'hypotheque des revenus publics pour un „ très-long terme. Cependant nous ne nous sommes pas rebutez. „ Au contraire, nous avons fait nos efforts pour lever des subsides, qui, à ce que nous espérons, seront efficaces, non „ seulement pour les besoins de cette année, mais aussi pour acquiter les grandes dettes, dont on s'est plaint si longtems avec „ tant de justice.

„ Et comme la nécessité absolue de pousser la guerre, & nos résolutions de soutenir le crédit public & de maintenir l'honneur „ & la justice du Parlement, nous ont obligez d'aggraver le poids „ des taxes sur nos Compatriotes, nous sommes persuadez que les „ memes raisons les porteront à paier ces impositions avec allegresse.

„ Nous avons crû qu'il étoit en même tems de notre devoir de rechercher les causes des grandes dettes, dont nous „ sentons la pesanteur, & de remonter à la source de ce grand „ mal, pour calmer en quelque manière les esprits de votre Peuple & prévenir un tel mal à l'avenir.

„ C'est la promesse, que nous fimes à votre Majesté au commencement de cette seance, & présentement à sa conclusion „ nous prenons la liberté de communiquer à votre Majesté le „ resultat de nos recherches. Nous nous flattons qu'elle ne les „ jugera pas indignes de son attention. Nous croions que les abus „ que nous avons découverts se réduisent à ceux-ci.

„ L'application des deniers publics à d'autres usages que ceux „ auxquels ils avoient été destinez par le Parlement, attentat „ presque aussi énorme que de lever de l'argent sans le consentement du Parlement. Les dépenses excessives de la marine. „ Les contracts frauduleux pour la fourniture de la biere pour les „ vaisseaux de la Reine. Les abus commis dans la recette des „ deniers publics. La dépense extraordinaire pour l'entretien des „ pauvres Palatins qu'on a attirez dans ce Roiaume. L'attentat „ arbitraire de réformer les Communautez, en forçant celle de „ Bewdley d'accepter une nouvelle chartre.

„ De ces mauvaises pratiques & des desseins encore plus pernicieux de quelques personnes, qui, sous une fausse apparence d'amour pour leur patrie, s'étoient insinuez dans les bonnes „ graces de votre Majesté, il en feroit arrivé un mal irréparable

„ au

„ au Public, si dans sa grande sagesse votre Majesté n'avoit pas découvert la fin fatale de telles mesures, & si, par sa singuliére bonté envers son Peuple, elle n'avoit pas ôté l'administration des affaires des mains de ceux qui avoient si mal répondu à l'opinion favorable, que votre Majesté avoit conçue d'eux, & en tant d'occasions notoirement abusé de la confiance que votre Majesté mettoit en eux. Votre Peuple auroit pû souffrir avec plus de patience le grand tort, que lui faisoient les fraudes & les voleries de tels méchans Ministres, si ces mêmes personnes n'avoient osé traiter votre Personne sacrée avec désobéïssance & avec mépris. Mais comme les intérêts de votre Majesté & de votre Peuple sont inséparables, les injures que ces personnes avoient faites au Public leur ont attiré la disgrace de votre Majesté, & leur irrévérence à l'egard de votre Majesté les a justement exposées à l'indignation de votre Peuple. ANNE. 1711.

„ Au commencement de son heureux Regne, votre Majesté avoit marqué une modération vraiement chretienne, par des promesses de sa clémence & de sa protection à tous ses paisibles Sujets & de sa faveur envers tous ceux qui se rendroient recommandables par leur zele pour le Gouvernement établi dans l'Eglise & dans l'Etat. Mais ces Ministres s'étoient formé des projets chimériques & insoutenables de l'égalité des partis &, sous un faux prétexte de tempérament & de modération, ils fomentoient en effet la faction, en rebutant & en abaissant des personnes zélées pour votre Majesté & pour l'Eglise, & en prenant sous leur protection des gens d'un principe licentieux & impie, qui sappe les fondemens de toute sorte de Gouvernement & de Religion.

„ Nous supplions Sa Majesté de permettre que nous la prîons humblement de n'emploier à son service que des gens, qui aient donné de bonnes preuves de leur fidélité envers votre Majesté & de leur affection pour le véritable intérêt de son Roiaume ".

La réponse de la Reine confirmoit les faits alléguez dans cette Remontrance & faisoit sentir qu'elle avoit à peu près les mêmes sentimens que les Communes. Elle leur parla en ces termes.

„ Cette Adresse me donne de nouvelles assurances de votre zele pour mon service & pour le véritable intérêt de votre patrie. Elle contient un grand détail. Je ferai sérieusement attention à tous les chefs particuliers, & je donnerai les ordres nécessaires pour réformer les griefs dont vous vous plaignez. Vous pouvez être assûrez que votre avis aura toûjours beaucoup de poids auprès de moi ".

Promotions en faveur des Torys.

La Reine avoit déjà agi conformément à ces sentimens. Elle le fit avec encore plus d'éclat avant la fin de cette séance du Par-



ANNE. 1711. Parlement. Le Duc de Buckingham fut fait Président du Conseil, à la place du Comte de Rochester, Oncle de la Reine, mort depuis peu. L'épouse de ce Duc eut la place de la Duchesse de Marlborough. Le Comte Powlet fut fait Grand Maitre de la maison de la Reine, le Chevalier Windham Grand Veneur, le fils du Comte de Nottingham Garde des Joiaux, le Sieur Cesar Thrésorier de la marine à la place du Chevalier Holland, le Comte de Winchester premier Commissaire du commerce, le Comte d'Anglesey Conseiller du Conseil privé en Irlande, & le Chevalier Cox Lord Chef de Justice du même Roiaume. La Duchesse de Shrewsbury & la Comtesse de Cardigan eurent auprès de la Reine les places de Dames d'honneur qu'avoient occupées les deux filles du Duc de Marlborough. Mylady Masham eut la Garde de la bourse privée, & sa fille, qui n'avoit que deux ans, fut faite Gouvernante du Parc de Saint James. Le Lord Raby Ambassadeur d'Angleterre en Hollande & le Sieur Bromley Orateur des Communes furent faits Conseillers du Conseil Privé.

Tenue de la Convocation. Le Clergé, dont la convocation avoit été prorogée, se rassembla le quatre Fevrier par ordre de la Reine, qui, selon son droit en qualité de Chef de l'Eglise, leur prescrivit les articles, sur quoi ils devoient délibérer. Ils se réduisoient à cinq. Un nouveau formulaire de prières pour les personnes condamnées à mort, parce que celui dont on se servoit en ces occasions étoit le même que pour les Agonisans. Un formulaire d'abjuration pour les Catholiques Romains qui se font Protestans. Les moiens de rendre l'excommunication plus solemnelle & par là plus efficace. Un état des terres dont le Clergé étoit en possession. Enfin un espèce de tableau de la Religion en Angleterre, avec les causes de l'accroissement du Deïsme & du Socinianisme en ce Roiaume.

Les quatre premiers articles étoient d'une exécution facile. Le cinquième demandoit une discussion infinie. On pense bien plus différemment encore sur la Religion que sur le Gouvernement. Chacun se fait ou se choisit des principes selon son caractere, son caprice, ses passions, ses intérêts, de sorte qu'il y a presque autant de Religions que de gens, qui se piquent de savoir penser & raisonner. Pour les causes de l'accroissement du Déïsme & du Socinianisme, elles n'étoient pas difficiles à découvrir; mais il étoit alors impossible comme il l'est encore aujourd'hui de les détruire. Chacun raisonne, chacun veut paroitre au fait sur les affaires de la Religion comme sur celles du Gouvernement, on ne reconnoit point de Juge à qui on doive une soumission intérieure, on est à soi même sa lumiere, son guide, son docteur, & on n'a garde de se contraindre à croire ce qu'on ne comprend point & ce qui paroît incroiable. Un certain bon sens & une certaine équité naturelle, qu'on fait gloire d'écouter & de sui-

suivre, tiennent lieu de Religion, c'est-à-dire, qu'on n'a aucune loi fixe qui regle ses pensées & ses sentimens, rien n'étant plus équivoque que ce qu'on appelle raison & équité naturelle. Anne. 1711.

Affaire de G. Whiston.

La Convocation fit ce qu'elle put pour répondre aux bonnes intentions de la Reine, qui avoit une piété sincère & qui auroit souhaité que ses Sujets lui eussent tous été semblables à cet égard. Les efforts de cette assemblée se terminèrent à la censure du célebre Guillaume Whiston. Ce savant & vertueux Mathématicien avoit cru voir les dogmes des Ariens dans les Constitutions Apostoliques, & dès lors cette doctrine, devenue pour lui orthodoxe, lui avoit fait considérer ces Constitutions comme un ouvrage inspiré. Chassé, pour ces sentimens, de Cambridge, où il professoit les Mathématiques, il se défendit par un ouvrage, qu'il dédia à la Convocation. Il semble qu'elle auroit pû & dû se dispenser de l'examiner, l'usage étant en pareil cas, ou que la personne accusée d'hérésie soit jugé solemnellement par son Evêque, de la Cour duquel il y a appel à celle de l'Archevêque, & de celle-ci à celle du Roi, ou que l'Archevêque juge en prmière instance. Plusieurs Membres de la Convocation remarquoient d'ailleurs qu'il n'y avoit point d'exemple clair & certain qu'elle se fût jamais ingérée de prononcer de sentence en semblable cas. Cependant le grand nombre fit résoudre qu'on se saisiroit de cette affaire, & la Reine, sur l'avis des deux tiers des Grands Juges, ordonna que la Convocation procederoit contre l'Accusé. Elle se servit donc du droit, qu'on voulut bien ne lui pas contester, & chacun, selon ses principes, eut pour la censure les égards qu'il jugea à propos d'avoir.

Examen des affaires d'Espagne.

La Chambre des Seigneurs ne fut pas non plus oisive. Tandis que les Communes & la Convocation s'occupoient comme on vient de le voir, elle prit en considération les affaires d'Espagne, à l'occasion de la défaite de Brihuega & de la bataille de Villa-Viciosa. On reprit les choses de fort haut. Le fort du procès fut le fameux Conseil tenu en Janvier mille sept cent sept, ou le Comte de Galloway & le Général Stanhope, en citant le nom de la Reine, avoient fait prévaloir leur avis d'agir offensivement contre celui du Roi Charles & de son Conseil, qui pensoient qu'on devoit se tenir sur la défensive. Le Comte de Peterborough s'étoit opposé à l'avis du Comte de Galloway. Mais il avoit eu le dessous dans ce démélé & on l'avoit même rappellé de Catalogne. Ces deux Seigneurs étoient alors à Londres. La Chambre voulut les entendre. Le Comte de Peterborough étoit sur son départ pour l'Ambassade de Vienne. On lui fit donner ordre de suspendre son voiage. Le seize Janvier il se rendit à la Chambre, où il exposa fort au long & fort en détail les raisons qui servoient à sa justification & qui prouvoient que les auteurs

ANNE. 1711. teurs du conseil de l'offensive avoient été la cause de tout le mal. Sur ce discours le Comte de Galloway & son Adjudant le Lord Tirawley furent sommez de comparoitre le lendemain dixsept. Le Duc de Marlborough voulut s'opposer à cette sommation. Il ne pensoit pas que sa voix n'étoit plus dominante, ou peut-être craignoit-il d'éprouver un jour le même sort. On n'eut point d'égard à sa représentation, la sommation fut faite & les deux Ajournez se présentèrent à la Barre.

Mémoire du Lord Galloway.

Le Comte de Galloway ne se contenta pas d'avoir ingénument répondu aux questions qui lui furent faites. Il présenta encore un mémoire instructif de sa conduite en Espagne & en Portugal. Il y rapportoit qu'en mille sept cent quatre, chargé malgré lui du commandement en Portugal, il envoia au secours de Gibraltar, assiégé par les Ennemis, quatre régimens d'infanterie, à l'aide desquels, après avoir soutenu un siége, où les Espagnols & les François virent leur infanterie entierement ruinée, on fut encore en état d'empêcher qu'ils ne pénétrassent le printems suivant dans l'Alentejo. Que l'année suivante, il engagea les Portugais à assiéger Valencia de Alcantara & Albuquerque qu'ils prirent, qu'il ne tint pas à lui qu'ils ne missent le siége devant Badajox, qu'il donna six régimens au Comte Peterborough pour servir en Espagne, que ce fut lui qui porta enfin les Portugais à assiéger Badajox & qu'on auroit pris cette ville, si on avoit suivi le plan d'attaque qu'il avoit dressé. Que l'année suivante, quoiqu'il eût perdu le bras d'un coup de canon & que sa plaie fût encore ouverte, il se rendit à Lisbonne, obtint des Portugais qu'ils se mettroient de bonne heure en campagne & marcheroient vers Madrid, défit peu après l'arrière-garde du Duc de Berwick, prit le château de Brocas, se rendit maitre d'Alcantara, où il fit dix bataillons prisonniers de guerre & gagna soixante pieces de canon. Qu'il remporta ensuite divers avantages sur les Ennemis, & que, si les Portugais auroient voulu continuer leur route vers Madrid, comme il le leur conseilloit, ils y feroient entrez avec la nouvelle du retour de Philippe V. en France, & que trouvant encore les Tribunaux rassemblez dans cette ville, la guerre auroit dès lors été terminée. Mais qu'on donna le temps à ce Prince de revenir à Madrid & d'en faire sortir les Tribunaux. Que, quand les Alliez y arrivèrent, ils n'avoient que quatre mille chevaux & huit ou dix mille hommes de pied, que le Duc d'Anjou avoit cinq mille cinq cens hommes de cavalerie & huit mille d'infanterie, sans compter les secours qui lui étoient venus de France. Que, si on avoit été joint dans cette conjoncture par les Troupes du Roi Charles & du Comte de Peterborough, c'étoit fait dès lors du Duc d'Anjou, qu'on l'auroit réduit à abandonner pour toûjours l'Espagne, qu'il le fit savoir au Roi Charles par plusieurs Exprès, qu'il écrivit & fit écrire au Lord Peterborough dans les mêmes termes,

mes, qu'il l'annonça même par les gazettes d'Espagne, que tout fut inutile & qu'enfin Charles III. & Peterborough n'arrivèrent que dans un temps où Philippe V, malgré la jonction des deux armées, se trouvoit encore de beaucoup supérieur, par l'arrivée de plusieurs secours. Qu'à la vérité le Lord Peterborough s'étoit prétendu justifier sur ce qu'il n'avoit appris l'arrivée de lui Galloway & des Portugais à Madrid, que par un Officier, qui avoit fortuitement traversé son quartier, avec une lettre pour le Roi Charles. Qu'il n'en étoit pas moins vrai que plusieurs Courriers avoient précédé celui-là, & qu'en tout cas le Comte avoit appris de lui la situation des Portugais & le besoin qu'on avoit de son secours. Qu'après la jonction des Alliez à Madrid, lui Galloway avoit demandé sa démission à la Reine & offert le commandement des Anglois au Comte Peterborough, qui, sur le refus que les Portugais avoient fait de consentir à ce changement, avoit mieux aimé se retirer. Que les armées combinées avoient ensuite jugé à propos, par de bonnes raisons, d'entrer dans le Roiaume de Valence, dont la situation les mettoit en sureté contre les attaques d'une armée supérieure. Qu'on lui imputoit d'avoir refusé, quelque temps après, c'est-à-dire pendant le quartier d'hiver, au Lord Peterborough cinq mille hommes, qu'il lui demandoit pour une expédition vers la Catalogne. Qu'il ne se souvenoit point qu'une telle demande lui eût été faite personnellement, qu'aussi bien il n'auroit pû y répondre qu'en s'excusant sur ce qu'il ne dépendoit point de lui de rien accorder, ni refuser, servant comme il faisoit sous le Roi Charles. Qu'il se souvenoit seulement que le Comte de Peterborough avoit fait cette proposition dans un Conseil de guerre, tenu en présence de Charles III, touchant les opérations de la campagne prochaine *, & que lui Galloway s'étoit joint à ceux qui jugeoient qu'il ne falloit point séparer les forces des Confédérez, ainsi qu'il paroissoit par une copie de son avis, signée de sa main & de celle du Lord Tyrawley †. Qu'au reste ce Conseil-là n'étoit point celui qui avoit décidé des démarches de la campagne suivante, qu'il y en avoit eu depuis plusieurs autres, tenus devant le Roi sur des matières de plus d'importance, & que les Généraux & les Ministres qui y assistoient, bien que partagez sur la maniere, s'étoient presque tous parfaitement accordez sur le fonds, savoir que les armées combinées marcheroient ensemble à Madrid. Qu'on y étoit convenu ensuite que les Alliez prendroient leur route par les Roiaumes de Valence & d'Arragon, qu'ils passeroient le Tage près de sa source, & que, pour empêcher les Ennemis d'entrer dans le Roiaume de Valence, on ruineroit leurs fourrages & leurs magasins sur la frontière de ce Roiaume. Que, lorsqu'on avoit déjà exécuté une partie de ces résolutions, la nouvelle étant venue que l'Ennemi avoit assemblé ses troupes à Almanza, on avoit unanimement résolu

ANNE. 1711.

* *Celle de 1707.*

† *En date du 26 Janvier 1707.*

ANNE. 1711. de le combattre. Que plusieurs circonstances y avoient déterminé les Alliez, le manque de vivres dans l'endroit où ils étoient, la juste crainte d'en manquer en traversant l'Arragon côtoiez ou poursuivis des Ennemis, celle d'être arrêtez devant des villes qui leur fermeroient les portes, ou d'être attaquez par les Païsans furieux de ce qu'on les abandonnoit, & enfin l'arrivée de huit mille François qui alloient joindre le Duc d'Anjou. Que c'étoit ainsi qu'on s'étoit porté d'un commun avis à risquer une bataille & qu'on avoit perdu celle d'Almanza.

Réponse du Comte Peterborough.

Après la lecture de ce Mémoire, on lut les questions qui avoient été faites au Lord Peterborough avec ses réponses. On lui avoit demandé, en premier lieu, quels secours d'hommes & d'argent on lui avoit fourni en Espagne, & ce qu'il avoit fait, ou à qui il s'étoit adressé pour en recevoir. Il répondit que les Généraux, qui l'avoient précédé, avoient été abondamment pourvus de troupes & d'argent, & qu'on avoit publié mille faussetez notoires pour cacher leurs fréquens échecs. Qu'on l'avoit au contraire laissé manquer de tout & que, malgré le bonheur constant de ses armes, on avoit tâché de le dénigrer en mille manières, ainsi qu'il apparoissoit par les preuves qu'il avoit produites devant la Chambre, & qu'il pourroit le prouver encore mieux, si l'occasion s'en présentoit. Qu'on ne lui avoit envoié quelques troupes que trois ou quatre jours avant la levée du siége de Barcelone. Qu'il n'avoit reçu d'argent qu'après son retour dans le Roiaume de Valence, & qu'encore l'avoit-on empêché pendant un mois & d'avantage de disposer de cette petite somme. Que les troupes à son commandement ne montoient qu'à cinq mille hommes, quoique la Gazette d'alors les fit monter à vingt cinq mille. Qu'il n'avoit reçu d'Angleterre, ni mules, ni chevaux, soit pour les équipages, soit pour l'artillerie, ni argent, ni enfin aucun secours, & que cependant avec trois mille hommes il en avoit chassé sept mille de Valence & vingt-cinq mille d'Espagne. Qu'il avoit suppléé à ce défaut de son propre bien & de son crédit, & qu'actuellement encore les Banquiers lui retenoient de grandes sommes pour ces avances. Qu'il n'en avoit pas moins partagé entre ses troupes la somme entière qu'on lui avoit remise. Enfin, qu'on avoit faussement rejetté la perte de la bataille d'Almanza sur ce qu'on avoit été obligé d'envoier ailleurs quatre à cinq mille hommes, puisque le Roi Charles n'avoit tiré de l'armée alliée que deux cent Dragons Espagnols, & que les régimens, qu'on disoit avoir été empruntez du Comte Galloway, ou n'existoient point, ou étoient à deux cent cinquante milles de-là.

La seconde question faite au Lord Peterborough regardoit les démarches du Comte Galloway jusqu'à la bataille d'Almanza. Il répondit qu'il n'avoit eu absolument aucune nouvelle des vues ni des démarches de ce Comte, soit depuis sa première entrée en Espagne

pagne jusqu'à son retour en Portugal, soit depuis sa seconde marche vers Madrid, quoique la marche de lui Peterborough & celle du Roi Charles ne fussent rien moins qu'inconnues au Comte de Galloway, & qu'il n'avoit pas dépendu de lui que Charles III. ne prît sa route par le Roiaume de Valence. Anne. 1711.

On avoit demandé en troisième lieu que le Lord Peterborough déclarât quels avis il avoit reçus de Madrid du Lord Galloway, & ce qu'il savoit des raisons, qui avoient porté le Roi Charles à se rendre à Madrid par le Roiaume de Valence, & non par celui d'Arragon. Il répondit que tout ce qu'il savoit là-dessus & qu'il étoit en état de prouver par des pieces authentiques, c'est que le Lord Galloway avoit négligé d'augmenter ses troupes & de faire des magasins, qu'il avoit agi contre les sentiment du Roi Charles & de son Conseil, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui, en poursuivant les Ennemis vers l'Ebre de les ruiner absolument.

La quatrieme question regardoit les Conseils de guerre tenus à Valence en Janvier de l'an née mille sept cent sept, & le nombre de troupes que le Roi avoit prises de l'armée. Le Comte Peterborough répondit qu'en ce temps-là on avoit tenu de fréquens Conseils de guerre touchant les opérations de la campagne suivante, & qu'on y avoit principalement délibéré si l'armée marcheroit vers Madrid & iroit chercher l'Ennemi. Que le Comte Galloway, le Général Stanhope, le Lord Tyrawley, aussi bien que le Général Portugais, avoient constamment soutenu l'affirmative, contre l'avis du Roi, du Comte de Noyelles, des Généraux & des Ministres Espagnols & de lui qui parloit, qui regardoient cette entreprise comme extrêmement dangereuse. Que là-dessus il avoit demandé & obtenu que les Généraux donneroient tous leur avis par écrit, & qu'il avoit envoié une fidele copie du sien au Grand Thrésorier. Que le sentiment du Lord Galloway l'aiant emporté, par l'autorité d'un Ministre de la Reine, qui avoit déclaré en son nom qu'elle vouloit qu'on allât à Madrid, qu'on cherchât l'Ennemi & qu'on tint les armées ensemble, on avoit pris dans les Conseils suivans des mesures, pour exécuter ce dessein avec le moins d'inconvéniens qu'il seroit possible. Qu'on étoit unanimement convenu que l'armée prendroit sa route vers la source du Tage pour entrer dans l'Arragon, afin d'éviter la cavalerie ennemie dans les plaines & de n'avoir point à passer cette rivière devant l'Ennemi. Que cependant le Lord Galloway avoit conduit l'armée dans les plaines de Valence, route directement contraire à celle de l'Arragon, & que par-là il l'avoit exposée à des dangers, qu'elle auroit évitez, en suivant la route tracée par le Conseil. Que lui Peterborough avoit eu d'autant plus de raison de conseiller une guerre défensive que c'étoit aussi l'avis du Duc de Savoie & du Prince Eugene. Qu'il leur avoit de concert avec la Reine envoié un projet sur cette matière. Qu'il s'étoit ensuite rendu en Italie par l'ordre

&

ANNE. 1711. & sur les instances de S. M. pour traiter avec le Duc de Savoie. Qu'il avoit communiqué ces ordres à Charles III & aux Généraux des armées combinées. Que tous l'avoient sollicité d'y obéïr & qu'on en étoit convenu dans un Conseil de guerre. Que, s'étant rendu en conséquence à la Cour de Savoie, on l'avoit rappellé en Angleterre, sous prétexte qu'il avoit fait ce voiage sans ordres. Qu'on lui avoit fait une mauvaise objection sur ce qu'il n'avoit point amené de troupes à l'armée combinée, puisqu'il n'avoit pas tenu à lui d'en tirer de la flotte Angloise. Qu'aiant été renvoié en Espagne, à la sollicitation de Charles III, il s'etoit fortement opposé aux téméraires mesures, qui avoient produit la bataille d'Almanza, & qu'il avoit fait la même chose par rapport aux résolutions, qu'on avoit prises touchant le secours amené par le Lord Rivers.

La dernière question étoit celle-ci, pourquoi le Roi Charles avoit quitté l'armée, après la résolution prise d'aller à Madrid & de combattre l'Ennemi, & s'il y avoit eu des ordres émanez d'Angleterre pour prendre cette résolution. Le Comte répondit que ce Prince avoit déclaré lui-même dans un Conseil, assemblé par ses ordres, quel étoit le motif de sa retraite, & qu'il y avoit fait dresser en meme tems une protestation contre ce que les Anglois & les Portugais avoient résolu.

Ces réponses méritoient d'autant plus d'attention, que le Comte offroit de les appuier de pieces authentiques. On demanda ensuite au Lord Tyrawley ce qu'il savoit touchant les mêmes affaires. On le lui avoit déja demandé une fois & il avoit répondu qu'il ne portoit, ni encre, ni plume à la guerre, mais bien une épée, dont il se servoit de son mieux. Il répondit cette fois-ci que ne sachant s'il étoit accusé, ou non, & personne n'étant obligé de s'accuser soi-même, il prioit les Seigneurs de lui dire s'il étoit accusé, &, en cas qu'il le fût, de lui donner copie de son accusation, afin qu'il pût fournir ses défenses. Ce discours donna lieu à divers débats entre les Pairs. Enfin ils convinrent de lui dire qu'il n'étoit point accusé, & il répondit ensuite dans le même sens que le Comte Galloway.

Résolutions des Lords sur cette affaire. Cet examen fut suivi de la lecture de plusieurs lettres & papiers présentez par le Comte de Peterborough. Sur ses réponses & sur ces pieces on résolut, à la pluralité de cinquante-neuf voix contre quarante-cinq, que ce Seigneur avoit rendu un compte exact, fidele, honorable, juste, que les Lords Galloway & Tyrawley & le Général Stanhope, aiant insisté dans le conseil tenu à Valence le dix Janvier mille sept cent sept qu'il falloit agir offensivement, & s'étant servis du nom de la Reine pour appuier leur sentiment contre celui du Roi Charles & de ses Généraux, leur avis avoit déterminé les opérations de la campagne suivante & causé la fatale

le bataille d'Almanza, & fait échouer l'entreprise du Duc de Savoie sur Toulon.

Anne, 1711.

Compliment fait au Lord Peterborough.

Le Chancelier eut ordre ensuite de remercier au nom de la Chambre le Lord Peterborough des grands & mémorables services qu'il avoit rendus. Il s'en acquitta en ces termes. „ Mylord, „ j'ai ordre de Mylords de vous remercier des importans & fidè- „ les services, que vous avez rendus à votre Souveraine & à vo- „ tre Patrie, pendant que vous avez commandé en Espagne. „ Mylord, les remerciemens de cette illustre assemblée sont un „ honneur qu'elle a rarement fait à des Sujets. Mais jamais elle „ ne l'avoit accordé à personne après un examen plus exact de la „ nature de ses services, après une délibération plus mûre, ni avec „ plus de justice, que cette fois-ci. Telle est la générosité re- „ connue de V. E. & la vraie noblesse de vos sentimens, que je „ ne fais aucun doute qu'une telle récompense ne vous paroisse „ d'autant plus précieuse, qu'elle vient *pure & sans mélange*, & „ qu'elle n'est accompagnée d'aucune de ces autres *récompenses*, que „ vous pourriez justement regarder comme un *alliage* impur. My- „ lord, quand j'aurois eu plus de jours que je n'ai eu de minutes „ pour rappeller dans ma mémoire les étonnans & merveilleux „ succès, qui ont toûjours accompagné V. E. en Espagne & qui „ étoient les fruits de votre valeur & de votre conduite, je n'au- „ rois pas entrepris de louer en détail vos grands services, persua- „ dé que le peu que j'en dirois blesseroit votre modestie, & que „ cette honorable Chambre auroit droit d'être choquée de l'oubli „ involontaire, où j'aurois laissé une grande partie de vos exploits. „ Tout ce que je dirai, Mylord, c'est que, si on avoit suivi les „ sages conseils de V. E., & qu'on se fût réglé pendant la campagne „ suivante sur l'avis, que vous proposâtes dans le Conseil tenu à „ Valence, on auroit prévenu la fatale bataille d'Almanza, aussi „ bien que les tristes & nombreuses disgraces, que nous avons „ depuis ce tems-là essuïées en Espagne, & que le dessein sur Tou- „ lon auroit heureusement réüssi ".

Suite de l'affaire du Lord Galloway.

Cet éloge, juste en lui-même, parut injuste par ses circonstances aux amis du Comte Galloway, en ce qu'il renfermoit une censure de ce Seigneur & du Lord Tyrawley. En effet, on pouvoit ce semble la trouver prématurée, puisqu'elle avoit été faite avant que d'avoir entendu ces deux Pairs, quoiqu'ils eussent demandé d'être ouis, & que même le Comte Galloway eût présenté par écrit des remarques dignes d'attention contre les réponses du Comte Peterborough. Aussi se trouva-t-il plusieurs Lords qui désavouèrent publiquement les résolutions prises au désavantage des deux Généraux. Trente-cinq protestèrent contre elles. Ils prétendirent que le refus qu'on avoit fait d'écouter ces deux Lords violoit la justice & l'équité, que les preuves qu'on avoit alléguées con-

ANNE. 1711. contre eux n'etoient pas suffisantes, qu'on ne devoit pas imputer à leurs conseils le mauvais succès de l'expédition de Toulon, ni la perte de la bataille d'Almanza, que ces conseils d'ailleurs étoient conformes aux ordres de la Reine & aux desirs de la Nation, & qu'enfin des recherches si sévéres étoient d'une dangereuse conséquence, puisque les Généraux Anglois n'oseroient plus à l'avenir insister sur les opinions, qu'ils croiroient avantageuses pour le service de la Reine & de la cause commune, dès qu'elles seroient contraires à celles du Roi Charles & de ses Ministres.

Ces protestations n'empêchèrent point qu'on ne fit un autre procès au Comte de Galloway sur ce qu'il avoit donné la droite aux Portugais, lorsqu'il étoit entré avec eux dans les terres de la Couronne d'Espagne. Il répondit que la nécessité & le bien des affaires l'y avoit obligé, que les Portugais étoient gens fiers & opiniâtres, & que comme il avoit eu besoin de ménagement & d'adresse pour les conduire à Madrid, il en avoit eu besoin encore & avoit été contraint d'user des mêmes ménagemens pour les faire agir de concert avec lui en Espagne. Cette réponse ne satisfit point &, après un long débat, il fut décidé à la pluralité de soixante-quatre voix contre quarante-quatre, que le Comte Galloway, en donnant le poste d'honneur aux Portugais, lorsqu'ils eurent passé leurs frontières & qu'ils furent entrez en Espagne, avoit fait breche à l'honneur de la Couronne de la Grande-Bretagne. Il se fit beaucoup d'autres recherches sur les affaires d'Espagne & de Portugal, en conséquence desquelles les Seigneurs présentèrent une Adresse à la Reine le vingt & un de Février. Elle est fort instructive & mérite d'avoir place dans l'Histoire de ce Regne.

Adresse des Lords touchant les affaires d'Espagne.

„ Nous sommes extrêmement sensibles à la bonté que vous a„ vez eue de nous faire communiquer beaucoup de lettres & d'au„ tres écrits concernant la guerre en Espagne. Par-là, ainsi que „ par l'examen de diverses personnes & avec l'assistance du Com„ te de Peterborough, qui, moïennant l'agrément de votre Ma„ jesté, nous a exactement informez de plusieurs circonstances & „ nous a fait un fidèle, juste & honorable rapport des conseils „ de guerre tenus ci-devant à Valence, nous nous trouvons „ en état de découvrir quelques-unes des fautes qui ont ren„ versé les grandes espérances, que votre Majesté & l'Europe en„ tiere avoient fondées sur les résolutions du Parlement. Effecti„ vement l'issue auroit pû répondre à l'attente qu'on en avoit, si „ elles avoient été exécutées par ceux à qui votre Majesté les a„ voit confiées avec autant de soin qu'elles avoient été prises avec „ beaucoup de zele & de bonne intention.

„ Quand nous considérons avec quelle générosité votre Majesté „ est entrée dans cette guerre pour la sureté des libertez de l'Eu„ rope & le maintien des droits de la Maison d'Autriche sur la

„ Mo-

„ Monarchie d'Espagne, qui a été usurpée sur lui par les ruses & les violences du Roi des François. Quand nous songeons qu'un Prince de cette illustre famille eut son recours à votre Majesté contre l'oppression & que votre Majesté le prit en sa protection, non-seulement par votre bonté naturelle, mais aussi par la concurrence unanime de vos Peuples, qui ont toûjours été prêts à sacrifier leurs vies & leurs biens pour assister votre Majesté dans la défense d'une si juste cause. Quand nous considérons de plus les fruits heureux, qu'on auroit pû tirer d'une guerre avantageuse en Espagne, savoir la gloire de votre Majesté, la sureté & la prospérité de vos Roiaumes & une paix durable pour l'Europe, nous sommes surpris de trouver que quelcun emploié par votre Majesté ait contribué à faire échoüer un si glorieux dessein, ou en ait si fort retardé l'exécution.

ANNE. 1711.

„ Nous avons été extrêmement étonnez de trouver par tous les comptes & listes, qui sont présentement devant nous, qu'au lieu des vingt-neuf mille trois cent quatrevingt quinze hommes accordez par le Parlement pour le service de la guerre en Espagne, il n'y en eut que treize mille sept cent cinquante-neuf à la bataille d'Almanza.

„ Quoique le Comte de Galloway, qui commandoit alors les troupes de votre Majesté en Espagne, ait mérité châtiment pour d'autres cas, nous ne pouvons pourtant pas lui imputer le défaut de dixsept cens hommes, qui furent comptez deux fois dans les régimens de Hotham & de Hill, ni des huit cent soixante & seize hommes du régiment du Lord Baltimore, qui avoit été réduit par le Comte de Peterborough & qu'on levoit alors en Angleterre, ni des dixhuit cent trente-trois hommes accordez pour être domestiques des Officiers des régimens qui étoient actuellement en Espagne, sans avoir encore été réduits lors de la bataille d'Almanza, ni des cent cinquante & un hommes de recrues pour chacun des régimens, ni des trois mille sept cent quarante & un hommes des régimens de Farringdon, Hamilton, Mohun, Brudenell, Allen & Toby qui avoient été réduits quelque tems avant cette bataille, ni des six cent soixante & deux Officiers sans commission & Soldats du régiment de Blosser, qui avoient été réduits par le Comte de Rivers & incorporez dans le régiment de Sibourg.

„ Car la plûpart de ces défectuositez doivent être justement attribuées à ceux qui avoient ici l'administration des affaires de votre Majesté, d'autant plus que c'étoit leur devoir de donner les ordres nécessaires & d'en procurer l'exécution pour un service, que la Nation prend si fort à cœur, savoir, d'arracher l'Espagne des mains des François.

„ Ainsi, quelques raisons qu'on ait eu de compter deux fois les

ANNE. 1711. „ régimens de Hotham & de Hill dans l'état de guerre présenté „ à la Chambre des Communes, nous ne pouvons juger, sinon „ que les troupes accordées par la meme Chambre pour le service „ de cette année-là n'étoient pas complettes, & aiant considéré „ les autres défectuositez, nous avons jugé à propos de résoudre „ que les Ministres ont négligé alors un service de si grande im- „ portance, en manquant de remplir le nombre de troupes, que le „ Parlement avoit accordé pour la guerre d'Espagne.

„ Et cependant cette négligence & la dépense inutile de „ tant d'argent accordé par le Parlement ne sont pas les seuls „ abus que nous avons à représenter à votre Majesté. Nous „ demandons la liberté d'y ajouter que l'avis inexcusable don- „ né alors à Valence & approuvé ici d'agir offensivement en „ Espagne, non-obstant le peu de troupes qu'il y avoit en ce „ païs-là, y compris même celles qu'on y envoioit par le Comte „ de Rivers, a donné lieu à la fatale bataille d'Almanza & aux „ suites facheuses où nous sommes encore.

„ Le Comte de Galloway, le Général Tirawley & le Général „ Stanhope s'étant trouvez à un Conseil de guerre tenu à Valence „ en présence du Roi Charles, insistèrent au nom de votre Ma- „ jesté à faire une guerre offensive contre le sentiment de Sa Ma- „ jesté Catholique & de tous les Généraux & Ministres publics, „ excepté du Marquis Das Minas, & cette opinion du Comte de „ Galloway, du Lord Tirawley & du Général Stanhope, aiant „ été suivie dans les opérations de la campagne suivante, donna „ lieu à la fatale bataille d'Almanza & fit aussi échoüer l'entreprise „ du Duc de Savoie sur Toulon, laquelle avoit été concertée avec „ votre Majesté.

„ Il paroît par les lettres du Comte de Sunderland que la „ guerre offensive en Espagne avoit été dirigée & approuvée par „ les Ministres, non-obstant le dessein d'attaquer Toulon, lequel „ ils savoient avoir été concerté avec le Duc de Savoie, de sorte „ qu'ils sont justement blâmables d'avoir si fort contribué à nos „ malheurs en Espagne & à déconcerter l'entreprise sur Toulon.

„ Avant que de conclure cette humble Adresse, nous nous sentons „ obligez de représenter à votre Majesté que, comme le Comte „ de Galloway a agi contre l'honneur de la Grande Bretagne, en „ donnant aux Portugais le rang sur les troupes de votre Majesté „ en Espagne, nous trouvons que le Comte de Peterborough a „ rendu plusieurs éminens services pendant le tems qu'il a com- „ mandé en Espagne les troupes de votre Majesté, & que, si on „ eût suivi l'avis qu'il donna dans le Conseil de guerre tenu à Va- „ lence, les malheurs qu'on a essuiez depuis en Espagne ne se- „ roient apparemment pas arrivez.

„ Cette fidelle représentation de la mauvaise conduite de ceux „ qui

„ qui ont été chargez des affaires les plus importantes, & au con- ANNE.
„ feil & à la conduite desquels on peut justement attribuer le mau- 1711.
„ vais fuccès de la guerre en Efpagne, aiant été portée devant
„ votre Majefté, nous fommes entièrement perfuadez que votre
„ Majefté donnera de fi bons ordres & prendra de fi bonnes mefu-
„ res par rapport à notre préfente fituation, que les mauvais fuccès
„ de cette malheureufe adminiftration feront redreffez pour le bien
„ de la caufe commune & pour parvenir à une paix heureufe &
„ honorable ".

La Reine approuva cette Adreffe & marqua aux Seigneurs qu'elle en étoit fatisfaite. Effectivement, leurs recherches étoient raifonnables & leurs réflexions juftes. Le confeil de la fimple défenfive étoit le meilleur dans les circonftances d'alors, &, fi les Officiers de la Reine n'avoient pas pris un ton fi haut, & qu'ils n'euffent pas interpofé fon autorité, ce confeil eût été fuivi. Le Comte de Galloway eut tort auffi & paffa vifiblement fes droits, en accordant la droite aux Portugais hors de chez eux, & l'affaire étoit affez délicate, pour qu'il en demandât la décifion à la Reine, ou à fon Confeil. Le nom de malverfation eft trop doux pour exprimer l'abus exceffif qui avoit réduit à moins de moitié les trente mille hommes que le Parlement paioit pour le fervice d'Efpagne. Cependant ce n'étoit pas là le plus grand mal. Le peu de difcipline qu'on faifoit obferver aux troupes & les excès qu'elles commirent par rapport à la Religion, malgré les plaintes & les remontrances du Roi Charles, jufques-là que ce Prince n'avoit pas voulu fe trouver à l'armée, afin de n'en être pas témoin, nuifirent plus que les batailles perdues, parce qu'ils attachèrent les Efpagnols à Philippe V. & qu'en même tems qu'ils combattoient pour lui, ils croioient combattre pour la défenfe de leurs autels. J'ofe le dire, c'étoit en ce point que les Généraux Anglois étoient le plus coupables. On avoit affez de troupes en Efpagne pour réüffir, fi on avoit ménagé les Efpagnols. Mais les aiant aliénez au point qu'on l'avoit fait, on en auroit eu le double & le triple qu'on n'en auroit pas eu affez. On n'avoit garde de fuivre en Flandre une pareille conduite. On ménageoit les peuples, on refpectoit leur religion, & par là on n'avoit à combattre que les armées ennemies, au lieu qu'en Efpagne on avoit prefque autant d'ennemis qu'il y avoit d'habitans.

Attentat furieux de l'Abbé de la Bourlie.

Ces procédures & ces attentions du Parlement furent interrompües par un évenement, qui jufqu'alors n'avoit point eu d'exemple. Il y en avoit en Angleterre un Abbé de la Bourlie, frere du Comte de Guifcard, Lieutenant Général dans les armées de France, qui étoit Gouverneur de Namur, lorfque cette ville fut prife par Guillaume III. Cet Abbé, dont la conduite déréglée avoit dérangé la fortune, quitta fa patrie & vint offrir fes fervices aux Hollandois, leur vantant beaucoup fes liaifons avec les Camifards & fe

ANNE. 1711. glorifiant d'avoir attisé & allumé ce feu. En effet il avoit écrit quelques lettres & libelles, qui avoient fait impression parmi ces Peuples. Il ne fut pas mal reçu, mais il ne le fut pas assez bien à son gré. Il prit le parti de passer en Angleterre, où le zele étoit bien plus vif. On l'y traita sans comparaison] mieux qu'il ne méritoit. On lui donna un régiment & des pensions. Il promit plusieurs fois de partir pour des expéditions qu'il avoit lui même proposées. Son inconstance l'arrêta toujours & il quitta même le service avec une pension de six cent piéces. La Thresorerie fort chargée & fort embarrassée fit réduire cette pension à un tiers, & ne la paia pas fort exactement. Ces dégouts & ces chagrins lui firent naitre la pensée de se réconcilier avec la France. L'intrigue fut découverte. Dans une des lettres interceptées il étoit parlé d'un coup qui devoit changer la face des affaires. On n'a jamais sû ce que c'étoit. Mais il est sûr que cet Abbé avoit fait voir beaucoup d'empressement pour parler à la Reine, &, le jour même qu'il fut arrété, il avoit instamment prié le Duc d'Ormond de lui procurer une audience.

Ce fut le dix-neuf de Mars qu'il fut pris. On le conduisit chez le Sécretaire d'Etat Saint Jean, où il y avoit un Comité du Conseil, composé entre autres des Ducs d'Ormond, de Buckingham, d'Argyle de Newcastle, & du Chancelier Harley. On l'examina sur ses pratiques criminelles avec la France. Il nia tout. On lui produisit ses lettres. Alors, plein de rage, il s'approcha de la table, s'arma du canif qu'il y trouva, se jetta sur Harley, & lui en porta deux coups, qui ne pénétrèrent pas, parce que dès le premier le canif s'étoit rompu sur une côte. Les Seigneurs voulurent le saisir & ne purent en venir à bout. Ce furieux voulut aussi se jetter sur le Duc de Buckingham. Mais ce Seigneur le repoussa & para le coup. Le Duc de Newcastle & le Secretaire d'Etat Saint Jean mirent l'épée à la main, & ce dernier passa la sienne au travers du corps de ce malheureux. On le saisit & il fut conduit dans les prisons de Newgate.

Les mémoires de ce temps-là portent qu'on l'interrogea inutilement sur ses complices & sur ses desseins. On arrêta un Colonel qui étoit son ami & qui passoit pour son confident. On s'assura aussi de son valet de chambre & de son laquais. On n'en put tirer aucune lumière. Cet homme indigne de sa naissance, de son caractere, des bontez qu'on avoit eues pour lui, mourut de ses blessures dans un transport violent, qui ne lui permit pas la moindre réflexion sur ce qu'il alloit devenir. Il y a apparence que dans ce transport il dit certaines choses, auxquelles on crut devoir faire attention. Du moins on doubla les gardes de l'anti-chambre de la Reine, on augmenta le nombre de ceux du dehors, & pendant les nuits, dans le Parc & autour du Palais, il se fit double patrouille. La Reine se tint aussi plus retirée qu'à l'ordinaire.

Com-

Anne. 1711.

Marques d'estime qu'on accorde à Harley.

Comme le Chancelier Harley étoit en ce tems-là l'homme à la mode, les Communes présentérent à la Reine une Adresse au sujet de l'assassinat de ce Ministre. Elles disoient qu'elles ne pouvoient s'empêcher d'être sensiblement touchées, en voiant un tel exemple de malice invétérée contre une personne emploiée dans le Conseil de la Reine & si près de sa personne roiale, & qu'elles avoient lieu de croire que sa fidélité & son zele lui avoient attiré la haine des Partisans du Papisme & des Factions. La Reine répondit dans le même sens, ,, Je reçoi de bon cœur votre Adresse au sujet de l'attentat barbare qu'on a commis sur le Sieur Harley, dont le zele & la fidélité pour mon service éclattent d'autant plus par cette horrible entreprise sur sa vie, qu'on n'en voit point d'autres raisons que celle ci, qu'il est opposé au Papisme & aux Factions ". Ces expressions de la Reine & du Parlement supposoient qu'il y avoit autre chose que de la phrénésie dans l'action de l'Abbé de la Bourlie. Quoi qu'il en puisse être, son crime ou sa folie donna occasion de faire une loi portant que quiconque attenteroit à la personne d'un Conseiller Privé seroit coupable de félonie.

Rien n'étoit plus flatteur pour Harley que ces attentions du Parlement & de sa Souveraine. On ne s'en tint pas là. Le Parlement ordonna le vingt-deux d'Avril que, lorsque ce Ministre viendroit à la Chambre, l'Orateur le congratuleroit de ce qu'il étoit échappé à l'énorme attentat commis sur sa personne, & de ce qu'il étoit guéri de sa blessure. Ce compliment se fit le sept Mai & fut conçu en ces termes relatifs à l'Adresse & à la réponse dont on vient de parler. ,, La manière dont vous avez été traité par diverses personnes a fait conclure que votre fidélité pour sa Majesté & votre zele pour son service vous ont attiré les blessures que vous avez reçues. Si ces deux vertus pouvoient être révoquées en doute & manquoient de témoignages pour les prouver, vous en avez présentement le plus ample, le plus honorable & le plus incontestable qui se puisse donner ". Harley répondit à ce compliment flatteur avec beaucoup de modestie & supposa ingénieusement que la Chambre vouloit faire voir en sa personne combien elle affectionnoit ceux qu'elle voioit s'emploier au glorieux dessein de conserver la constitution dans l'Eglise & dans l'Etat.

Il est fait Comte d'Oxford.

Anne à ces témoignages d'estime & d'affection toûjours si glorieux pour un Sujet ajouta des graces & des bienfaits réels. Elle le créa Baron de Wigmore & Comte d'Oxford & de Mortimer. Les lettres patentes en furent expédiées le quatre de Juin. Elles contenoient l'éloge le plus magnifique que la flatterie même puisse faire de l'homme du monde le plus estimable. Le voici en partie. ,, Il n'y a point de graces qu'un homme d'une illustre & ancienne famille, formé par la nature pour de grandes choses, rendu capable de plus grandes par sa profonde érudition,

,, ver-

Anne. 1711. „ versé dans les affaires & qui a exercé des emplois publics fort „ différens avec beaucoup d'applaudissement & non sans danger, „ puisse mériter d'un Prince équitable, que notre féal & bien aimé „ Conseiller Privé Robert Harley ne doive avec justice recevoir „ de nous . . . : Il a pris soin de notre Epargne en qualité de „ Chancelier de l'Echiquier. Il a arrêté le cours du péculat qui se „ répandoit comme un mal contagieux. Il a jetté les fondemens „ d'un nouveau Commerce dans l'Amerique &, avec une sagacité „ merveilleuse, il a depuis peu si bien & si à propos remédié au „ mauvais état de nos finances, que le Parlement lui donne la „ louange d'avoir rétabli le crédit public. A ces causes . . . Nous „ y sommes portée par notre propre inclination & par la voix gé- „ nérale de la Grande Bretagne. Car, en nous faisant connoitre que „ la fidélité & l'affection, qu'il a pour notre service, l'ont exposé à la „ haine des méchans & des scélérats, & en le félicitant d'avoir é- „ chappé à la détestable fureur d'un Parricide, les deux Chambres „ du Parlement nous avertissent qu'il ne doit pas avoir été conser- „ vé en vain. Nous concourons volontiers à leurs desirs &, puis- „ qu'il est recommandé par des suffrages si glorieux des deux Cham- „ bres du Parlement, nous lui donnons une place parmi des Pairs, „ auxquels il est allié depuis longtems par le noble sang de ses An- „ cêtres & par ses grandes alliances; souhaitant qu'avec toute sor- „ te de bonheur il porte le titre de la ville où les Sciences fleuris- „ sent avec splendeur, puisqu'il est lui même l'ornement des Scien- „ nes & le Protecteur des Savans ". Cinq ou six jours après, le nouveau Comte d'Oxford fut déclaré Grand Thrésorier de la Grande Bretagne, je dis déclaré, parce que, depuis que cette charge avoit été ôtée au Comte Godolphin, il l'avoit réellement exercée.

Nouveaux complimens qu'on lui fait.

Cette nouvelle dignité lui attira de nouveaux complimens. Le Garde du Grand Sceau, lorsqu'il prêta les sermens accoutumez à la Cour de l'Echiquier, appuia fort sur sa naissance illustre, sur son amour pour les belles lettres & sur son habileté dans le maniement des finances. Voici une partie de son compliment. „ Le titre de „ Comte d'Oxford ne vous convient pas moins par le rapport qu'il „ a à la principale de nos Universitez. Car vos ennemis mêmes, „ Mylord, s'il en reste encore quelques-uns, doivent avoüer que „ l'amour des belles lettres & la protection de ceux qui y excellent „ sont une partie éclattante de votre caractère. Vous avez été „ le grand instrument pour rétablir le crédit public & pour soulager „ cette Nation du poids ignominieux des dettes immenses sous le- „ quel elle gémissoit, & il étoit juste qu'on vous mît en main le „ pouvoir de nous empêcher de retomber dans le fâcheux état dont „ vous nous avez tirez ".

Tels étoient les eloges qu'on faisoit d'un homme, qu'une partie de la Nation s'est appliquée à décrier. Je veux croire qu'ils é-

toient

toient outrez. Mais on avoüera aussi qu'en effet le Comte d'Oxford en méritoit au moins une partie, & qu'un Corps tel que le Parlement de la Grande Bretagne ne s'accorderoit pas à élever aux cieux un homme qui n'auroit aucun vrai mérite. Je voi d'ailleurs des faits certains qui appuient ces louanges & qui en prouvent l'équité. Je voi le grand nombre des suffrages réünis en faveur du Comte avant sa grande élévation & sa déclaration contre le parti qui l'a décrié. Je voi au contraire qu'on l'accuse en l'air d'être ambitieux, vindicatif, fourbe, & qu'on le charge de ces crimes usez, si je puis ainsi parler, d'avoir été ami de la France, du Prétendant, du Papisme. Je n'ai eu aucune liaison avec ce Seigneur. Mais s'il est vrai, comme on le dit communément, qu'il avoit encore plus de mérite que le Secretaire d'Etat Saint Jean, depuis Vicomte Bollingbroke, son ami, j'en puis juger par comparaison. Il est peu d'hommes d'un esprit aussi délié, aussi pénétrant, aussi juste, & si le Comte d'Oxford en avoit plus que lui & d'une meilleure espece, je dirois presque qu'il en avoit infiniment.

ANNE. 1711.

Mort de l'Empereur Joseph.

Presque dans le même tems que le Parlement, de concert avec la Reine & ses Ministres, prenoit des mesures efficaces pour rétablir les affaires de Charles III. en Espagne, son frere l'Empereur Joseph mourut à Vienne, trois jours après la mort du Dauphin fils unique de Louis XIV, qui mourut le quatorze Avril. L'Empereur Joseph n'avoit pas encore trente trois ans. Il déclara par son testament Charles son frere Héritier universel des Etats appartenans à la maison d'Autriche, sans aucun égard pour les droits de Marie Josephine & de Marie Amelie, ses deux filles, à qui appartenoient, privativement à leur Oncle, les fiefs féminins & en particulier le roiaume de Hongrie, & à qui du moins ce roiaume & ces fiefs devroient revenir, au cas que Charles VI. actuellement regnant ne laisse point d'Héritier, puisqu'ils ne leur ont été ôtez qu'en vue de conserver la puissance de la maison d'Autriche par la réünion de ses différens domaines sur la même tête, & qu'il ne feroit pas juste que cette vûe manquée les dépouillât de leurs droits, pour les transporter à leurs cousines. Cet Empereur avoit plus de vivacité que n'en ont eu la plufpart des Princes de la maison d'Autriche. Mais aussi il avoit moins de politique, & la violence présidoit d'ordinaire à ses conseils. Les Electeurs de Cologne & de Baviere, les Héritiers du Duc de Mantoue, le Duc de Savoie, le Pape Clément XI, les Princes d'Italie l'éprouvérent. Son regne fut fort heureux. En peu de tems il vit la Lombardie conquise, le Piémont délivré, la Hongrie pacifiée, Naples & les Païs-Bas soumis par ses armes, ou par celles de ses Alliez. Sa mort changeoit la situation de l'Europe, qu'elle exposoit à revoir un Prince aussi puissant que l'avoit été

ANNE. 1711. Charles V. L'attention qu'on y fit à Londres fut la source des pensées pacifiques qu'on y prit.

On pense à la paix. Dès que la Reine eut reçu cette nouvelle intéressante, elle la communiqua au Parlement par un message extraordinaire conçu en ces termes. „ Il plait à sa Majesté de donner part à cette Cham-
„ bre de la triste nouvelle qu'elle a reçue de la mort de l'Empereur.
„ Prévoiant bien de quelle conséquence cette grande perte peut ê-
„ tre aux Alliez, combien quelques-uns d'entre eux seront décou-
„ ragez par là, & que la France d'un autre côté ne manquera point
„ de mettre tout en œuvre pour en profiter. Sa Majesté a jugé
„ à propos de vous faire savoir que, dès qu'elle a eu la premiè-
„ re nouvelle de la maladie de l'Empereur, elle a résolu, en cas
„ qu'il vint à mourir, de soutenir l'intérêt de la Maison d'Au-
„ triche & d'emploier son crédit pour faire tomber l'élection
„ d'un nouvel Empereur sur le Roi d'Espagne Charles III, &
„ que les Etats Généraux des Provinces Unies s'étant confor-
„ mez en celà à l'opinion de sa Majesté, elle a pris les mesures
„ nécessaires pour exhorter tous ceux qui ont droit de voter à cet-
„ te élection à se joindre à sa Majesté pour amener cette affai-
„ re à une heureuse fin. Sa Majesté a une entière confiance
„ en l'affection de son Parlement. Ainsi elle espere que, moien-
„ nant son assistance & le secours du Ciel, elle sera mise en état
„ de finir heureusement cette guerre par une paix ferme & ho-
„ norable ".

La même nouvelle ne fit point venir en Hollande l'idée de la paix. Au contraire elle y fit prendre la résolution de continuer la guerre avec plus d'ardeur. Les Ministres de l'Empêreur défunt, de Savoie, de Portugal, des Princes d'Allemagne qui tiroient de gros émolumens de leurs troupes, le Prince Eugene à leur tête, conclurent tous que l'équilibre ne seroit point troublé par la réunion de la couronne d'Espagne avec la couronne Imperiale sur la même tête, ou qu'il importoit peu à l'Europe qu'il le fût, pourvû qu'il le fût par un Prince de la maison d'Autriche. Les raisons de cette décision n'étoient point du tout celles qu'on apportoit. Les Généraux & ceux qui fournissoient des troupes vouloient la guerre pour leur gloire & pour leur profit. Les autres vouloient s'attribuer sans autre titre que celui de bienséance une partie de la succession de Charles II, & comme, selon l'axiôme, *ce qui est le dernier dans l'exécution a été le premier dans l'intention*. C'étoit cette envie qui avoit été le motif de la guerre, plus que le zele pour la conservation de l'équilibre & des libertez de l'Europe dont on s'étoit paré, & c'étoit cet intérêt particulier qu'il avoit plû & qu'on étoit convenû d'appeller la cause commune.

De-

Depuis longtems aucune féance du Parlement, du moins depuis ce Regne, n'avoit été si longue, ni peutêtre si utile, par les arrangemens efficaces qui y furent pris pour acquiter les dettes immenses, dont la Nation se trouvoit chargée. Aussi depuis longtems & jamais peutêtre aucune séance n'avoit été terminée par un discours aussi gracieux & plus sincère que le fut celui que la Reine prononça le vingt-trois de Juin, jour auquel le Parlement fut prorogé. La Nation, les Torys au moins, qui en font la plus considérable partie, ne me pardonneroient pas, si je supprimois une piéce de cette nature.

ANNE. 1711.

Discours de la Reine.

„ Mylords & Messieurs, c'est avec beaucoup de plaisir que je „ vous dis à la fin de cette séance, que vous avez entierement répon- „ du aux assurances, que vous me donnates lors de son ouverture. „ Je regarde votre conduite comme un nouveau gage de l'o- „ béissance & de l'affection de mes Sujets, laquelle est l'appui le „ plus ferme de mon Thrône. Je vous remercie particulierement „ de ce que vous avez fait, Messieurs de la Chambre des Com- „ munes. Vous avez satisfait à mes desirs, en donnant un subside „ pour bâtir plusieurs nouvelles Eglises, & vous ne m'avez seule- „ ment pas mis en état de continuer la guerre, mais vous a- „ vez encore pourvû effectivement au paiement de ces dettes „ onéreuses, dont le fardeau étoit dévenu presque insupportable au „ Public. Bien plus, vous avez fait ces choses dans le tems que nos „ ennemis se flattoient de l'espérance, qu'on ne pourroit pas trouver „ des subsides, pour subvenir aux besoins de l'année courante. Vous „ les avez frustrez en toutes manières, &, par les grosses som- „ mes que vous avez levées, sommes plus considérables qu'on n'en „ eût jamais accordées à aucun Prince dans une seule séance, vous „ avez rétabli le crédit public, lequel je prendrai soin de conser- „ ver par un ménagement frugal. Le monde doit à présent être „ persuadé que rien ne peut être trop difficile à un Parlement rem- „ pli de tant de zele pour le véritable intérêt de la Nation par rap- „ port & à l'Eglise & à l'Etat. La satisfaction que je prend dans le „ pouvoir que Dieu m'a confié, c'est quand je l'emploie pour la „ protection & le bien de mes Peuples, dont la prospérité m'est „ autant à cœur qu'elle l'ait jamais été à aucun de mes Prédéces- „ seurs. Vous voiez les heureux effets d'une confiance mutuelle „ entre moi & mes Sujets. Je regarderai ce qu'on entreprendra „ pour la diminüer comme un acheminement à la dissolution de „ mon Gouvernement. La modération que vous avez fait paroitre „ convaincra, comme je l'espere, ceux qui ont le malheur de „ différer d'avec notre Eglise, que leur liberté n'est pas en dan- „ ger.

„ Il seroit superflu de renouveller les assurances de l'intérêt pas- „ sionné que je prends à la succession dans la maison d'Hanover

ANNE. 1711. „ & de ma ferme résolution de soutenir & d'encourager l'Eglise Anglicane, ainsi qu'elle est établie par les loix. Vous allez à présent retourner dans vos Provinces. J'attend de vous que vous „ vous rendrez recommandables par votre application à l'établissement de la paix & de la tranquillité publique ".

Campagne de Flandre. Les armées étoient en campagne il y avoit déjà quelque tems. Le Duc de Marlborough, à la priere des Etats, qui en avoient écrit à la Reine, s'étoit rendu à la Haye, vers la fin de Mars. Le prétexte de la lettre étoit le besoin de la présence de ce Général pour régler les opérations de la campagne. La vraie raison étoit l'envie de savoir s'il seroit continué dans son emploi. Il devoit être secondé par le Prince Eugene. On avoit projetté de prendre Arras & Cambray, & de s'ouvrir ainsi le chemin dans la Picardie jusqu'aux bords de la Somme, dont le passage n'auroit pas été fort difficile, les villes qui le gardent n'étant presque point en état de défense. Les armées combinées devoient être de cent quarante & un bataillons & de deux cent cinquante six escadrons. La mort de l'Empereur Joseph déconcerta ces projets. La crainte que les François & les Partisans des Electeurs de Baviere & de Cologne ne traversassent l'élection à l'Empire, qu'on vouloit faire tomber sur le Roi Charles, obligea le Prince Eugene d'aller sur le Rhin & d'emmener avec lui la plus grande partie des troupes Allemandes. Il faut pourtant avoüer que ce projet n'étoit pas immanquable, quand même les affaires d'Allemagne ne l'eussent pas dérangé. Car quelque épuisée que fut la France, l'armée, que commandoit en Flandre le Maréchal de Villars, étoit de cent cinquante six bataillons & de deux cent vingt-sept escadrons. Ce Général fit aussi pour l'Allemagne des détachemens proportionnez au nombre de troupes que conduisoit le Prince Eugene, de sorte qu'avec ce qui lui restoit il étoit en état de tenir tete au Duc de Marlborough. Ces deux Généraux pendant la plus grande partie de la campagne s'observèrent & cherchèrent à s'incommoder plûtôt qu'à se battre. Le Maréchal de Villars crut en avoir trouvé une occasion avantageuse. Il en écrivit à son maitre, qui lui ordonna de ne rien risquer & de se tenir sur la défensive. Le Duc de Marlborough se rendit maitre d'Arleux, poste important, non par lui meme, car ce n'est qu'un mauvais village, mais parce que quiconque en est maitre gouverne la Scarpe à son gré. Les François qui s'en étoient emparez incommodoient extrêmement Douay, parce qu'en retenant, ou détournant les eaux de cette riviére, ils mettoient les moulins hors d'état de moudre. Il ne lui couta pas dix hommes. Il le fit fortifier, &, pour assurer les Travailleurs, il détacha de son armée douze escadrons & dix bataillons, aux ordres du Baron de Hompesch, qui allèrent camper presque sur le glacis de Douay. L'Ennemi se dédommagea sur ce camp de la perte d'Arleux. Il le surprit

furprit, tailla une partie des troupes en pieces, diffipa l'autre, emmena plufieurs prifonniers & quantité de chevaux, & peu de jours après, il reprit Arleux avec quatre ou cinq cens hommes qui devoient le défendre. Anne. 1711.

Commencement des négociations de Paix.

Pendant ce tems-là, on négocioit à Londres & à Paris, & les deux Puiffances avoient donné fecrettement leurs ordres refpectifs à leurs Généraux de ne faire aucune entreprife. Le Duc de Marlborough ne jugea pas à propos d'obéïr, foit qu'il jugea que fes grands fervices le mettoient au deffus des regles, ou plûtôt parce qu'il crut que les Députez des Etats Généraux excuferoient fa défobéïffance. Dans ces idées il hazarda une marche des plus hardies, qui étoit de paffer deux rivieres, la Cenfée & l'Efcaut. L'Ennemi averti arriva fur lui affez à tems pour défaire une partie de fes troupes qui avoit paffé la Cenfée, tandis que l'autre étoit entre cette petite riviere & l'Efcaut. Les ordres qu'il avoit l'empêchèrent de profiter de fon avantage. On fit le fiége de Bouchain. Le Baron de Fagel Général de l'Infanterie Hollandoife en fut chargé. Il le pouffa avec vigueur. Au vingt-troifieme jour de trenchée ouverte, le Commandant battit la chamade. On voulut l'avoir prifonnier de guerre. Il ne voulut pas fubir cette condition. On fit les préparatifs pour l'affaut. Le Baron de Fagel fit dire à ce Commandant qu'il lui accordoit la même capitulation qu'on avoit accordée à la Garnifon de la citadelle de Tournai, c'eft-à-dire, que lui & fon monde ne ferviroient qu'après qu'ils auroient été échangez. Il y confentit & livra une porte. Le Duc de Marlborough défavoua le Général Fagel & voulut avoir la garnifon prifonnière de guerre. Il eft fâcheux qu'une action de cette nature ait été la dernière d'un Capitaine, qui en avoit un grand nombre de fi belles en tout genre. Après la prife de Bouchain, qui arriva le treize de Septembre, les armées reftèrent encore quelque tems en campagne, & fe féparèrent vers la my-Octobre, pour prendre leurs quartiers d'hyver.

Campagne fur le Rhin.

Les armées d'Allemagne agirent encore plus mollement que celles de Flandre. Le but de la France, en groffiffant fes troupes de ce côté-là, avoit été d'inquiéter par rapport à l'élection de l'Empereur & d'attirer ainfi fur les bords du Rhin une partie des troupes alliées qui devoient agir en Flandre. Le Prince Eugene ne vouloit point faire de conquêtes ailleurs qu'en Flandre. Il ne cherchoit qu'à affurer l'election en faveur de Charles III, &, dès qu'elle eut réüffi, il mit fes troupes en quartier d'hyver. Le Maréchal d'Harcourt, qui commandoit l'armée ennemie, ne parut pas même vouloir troubler cette élection. Elle ne fut occupée qu'à conferver fon païs & à vivre fur celui d'autrui, ce qu'elle fit jufqu'à ce que le Prince Eugene eut reçu de Flandre les fecours qu'il en attendoit. Alors chacun fe retira dans fes lignes, l'armée Impériale dans cel-

ANNE. 1711. les d'Etlingen, l'armée Françoise dans celles de Lauterbourg. Elles y restérent jusqu'à la fin de la campagne, qui dura jusqu'au mois de Novembre.

Charles élu Empereur. Le douze Octobre, Charles fut élu Empereur par le consentement unanime des Electeurs. La situation où étoit la France par rapport à ses troupes & à ses finances ne lui permettoit pas de s'opposer à l'élévation de son Ennemi. Mais quand elle l'auroit pû, je doute qu'elle l'eût fait. J'ose même assurer qu'elle n'auroit pas dû le faire. La couronne impériale sur la tête de Charles sembloit en exclure celle d'Espagne & ôtoit à l'Alliance le principal motif de la guerre. Il n'étoit pas naturel que l'Allemagne travaillât à se donner un maitre assez puissant pour achever de l'opprimer, ni que les autres Alliez, après avoir tant travaillé pour affoiblir une puissance qu'ils avoient sujet de craindre, voulussent en former une presque aussi redoutable. Au contraire, si le choix eût tombé sur un autre & que les intrigues d'Auguste Roi de Pologne & Electeur de Saxe eussent réüssi, il y auroit eu une espèce de bienséance à assurer à ce Prince la couronne d'Espagne, & les raisons de faire la guerre auroient eu plus de force que jamais. Ainsi l'evenement le plus favorable qui pût arriver à la France étoit celui-là même à quoi elle paroissoit vouloir s'opposer.

Capitulation qu'il jure. Deux jours avant que le nouvel Empereur fût couronné à Francfort, on lui fit jurer l'observation de la capitulation impériale & les conditions sous lesquelles on l'avoit élû & on devoit le couronner Empereur. On prétendoit par-là se remettre en possession des droits & libertez que le défunt Empereur avoit violées. Mais le meme Acte, par où on prétendoit remédier à ces usurpations, sembloit les approuver, tant il étoit reservé à les condamner. Selon cette capitulation, les Electeurs doivent jouir de leurs droits & privileges aux élections de l'Empereur, ou du Roi des Romains. L'Empereur ne peut assembler, ni Diete, ni Conseil, concernant les affaires de l'Empire, sans les y appeller tous. Il ne peut entreprendre aucune guerre, soit au dedans, soit au dehors, ni faire aucune alliance, que de leur avis & avec leur consentement unanime donné dans une Diete générale. Les Princes & Etats souverains, qui composent l'Empire, peuvent s'allier entre eux & avec les Potentats Etrangers, lorsque leurs interêts communs le demandent, ou le bien particulier de leurs Etats, pourvû que ce ne soit point pour attaquer l'Empereur, ou l'Empire. Si un Electorat vient à vaquer par mort, ou par malversation, il ne sera point permis à l'Empereur d'en disposer, sans le consentement du College Electoral. Le nouvel Empereur Charles VI. devoit au plustôt faire restituer les biens, dont les Electeurs, Princes, Prélats, ou autres Membres de l'Empire avoient été dépouillez par force, ou autrement. A ces articles on ajouta par forme de notes que personne à l'ave-

venir ne feroit mis au ban de l'Empire, à moins qu'auparavant il n'eût été juridiquement condamné dans une Diete générale. Que les biens qui viendroient à être confisquez ne le feroient jamais en faveur de la maison ou famille de l'Empereur. Qu'à l'avenir on ne procederoit plus à l'élection d'un Roi des Romains du vivant de l'Empereur, à moins que l'Empereur ne fût obligé de faire un trop long séjour hors de l'Allemagne, ou que son grand âge ne le mît hors d'état de gouverner le Corps Germanique. ANNE, 1711.

Il paroissoit par ces articles que le College Electoral n'approuvoit point la conduite des deux derniers Empereurs à l'egard des Electeurs de Cologne & de Baviere, qu'il vouloit prévenir de pareilles entreprises, qu'il se reprochoit même la foiblesse, qu'il avoit eue de laisser tranquillement violer ses droits & ses libertez. Ce n'étoit pas assez. Il falloit que cette auguste Assemblée rétablit elle-même ce qu'elle reconnoissoit avoir été fait injustement, pour remettre en vigueur une vérité, contre laquelle il semble qu'il y a prescription, savoir, que l'autorité suprême réside dans le College Electoral, sur tout pendant l'interregne, & qu'il a droit de faire des loix & d'en exiger l'observation. Le pouvoir des Electeurs paroît borné depuis long-tems à dresser une capitulation & à exiger le serment de l'Empereur nouvellement élu, qui regarde cette capitulation & son serment comme une pure formalité & comme un reste de cérémonie qui ne l'engage à rien. Je me suis un peu étendu sur ce fait, tout étranger qu'il est à l'histoire que j'écris, pour faire sentir aux Anglois qu'ils ne sont pas le seul Peuple jaloux de sa liberté, mais qu'ils sont le seul qui ait sû la conserver. Ce n'est pas la violence étrangère qui lui enlevera ce thrésor. Ce ne peut être que la séduction, contre laquelle elle n'est pas toûjours en garde. Jamais elle n'a porté si loin l'amour de la liberté que du tems de Cromwel, & jamais elle n'a été plus près de la perdre qu'en ce tems-là.

Les campagnes d'Espagne & de Dauphiné furent presque aussi stériles en evenemens que celle d'Allemagne. Le Duc de Savoie avoit de grandes forces & étoit fort supérieur à l'Ennemi. Mais le Maréchal de Berwick sut si bien poster le peu de troupes qu'il avoit, qu'il empécha ce Prince de pénétrer en France. Il le contraignit de se contenter de ravager la Savoie & de rentrer dans quelques-unes des places ouvertes. Campagne de Dauphiné.

Le Roi Philippe avoit fait de grands préparatifs, pour assiéger une des deux places qui restoient en Catalogne à son Rival, & le Duc de Vendôme, qui n'étoit point fanfaron, s'en étoit vanté. On ne fit pourtant rien, ni au printems, ni en automne, soit que le secours envoié à propos par la Reine Anne eût rendu cette entreprise bien plus difficile, soit que les négociations commencées fissent espérer de ravoir bientôt sans dépense & sans effusion de sang Et d'Espagne.

ce

ANNE. 1711. ce qu'on n'étoit pas assuré de conquerir. On prit pourtant plusieurs places & châteaux, qui resserroient de plus en plus le Général Staremberg, lequel, malgré sa prétendue victoire de Villaviciosa, se conduisoit comme on a coutume de faire quand on a été battu. Le Marquis de Bay dans l'Estramadure ne fit rien, non plus que les Portugais. Les armées étoient pourtant assez nombreuses. A force de camper & de décamper, elles se trouvèrent en présence un ruisseau entre deux. Elles s'obstinèrent toutes deux à ne le point passer, craignant apparemment de se déranger au passage. Les Espagnols prétendoient que le camp des Portugais placé sur des hauteurs entrecoupées de haies & de ravins étoit trop avantageux. Les Portugais disoient de l'autre côté qu'après avoir passé le ruisseau, ils auroient encore des défilez à passer avant de pouvoir se battre. Le Général Espagnol s'eloigna du ruisseau & attendit dans une plaine qu'on vint à lui. Il attendit inutilement. Chacune de ces armées pénétra par des détachemens dans le païs ennemi. Le mal fut plus grand en Portugal, parce que le côté, par où les Espagnols pénétrèrent, étoit meilleur, & qu'ils trouvèrent plus à y prendre, & que d'ailleurs il n'y avoit point de place forte pour les arrêter.

Les flottes combinées furent à l'ordinaire fort nombreuses, & les dépenses pour les équipper fort grandes. En réünissant les sommes fournies tous les ans & les dettes païées par les soins inventifs du nouveau Grand Thrésorier, on trouvera qu'elles montent au moins à vingt millions sterling. Si on compare à cette somme prodigieuse le profit que l'Angleterre en a tiré, quelle prodigieuse différence entre la mise & la recette? Il est vrai que la gloire n'a point de prix, qu'en certaines circonstances on ne peut l'acheter trop cher & qu'à cet égard la Nation n'a rien à desirer. Cependant on auroit pû se procurer des établissemens considérables dans les Indes Espagnoles. Mais, quelque amies que fussent les Puissances maritimes, jalouses l'une de l'autre, elles s'empêchèrent mutuellement de rien entreprendre de ce côté-là, &, par une espèce de concert fort singulier, elles gardèrent ces Païs à celui des deux Concurrens qui demeureroit Roi d'Espagne. On ne s'intéressoit pas de la même façon pour ce que la France possedoit dans le Nouveau Monde. Les Hollandois virent sans jalousie l'Angleterre former des projets pour en faire la conquête. On l'avoit déja tenté plus d'une fois inutilement. Cette année on reprit ce dessein avec plus de vivacité qu'on n'avoit encore fait.

Vaine entreprise sur la nouvelle France. On arma à Portsmouth dix vaisseaux de guerre du second & du troisième rang & on equippa autant de vaisseaux de transport qu'il en falloit pour embarquer cinq mille hommes de troupes de débarquement avec les munitions & provisions nécessaires pour un voiage d'assez long cours. La Reine nomma le Chevalier Hovendon Wal-

Walker pour commander cette flotte & fit le Chevalier Nicholson Anne.
Général des troupes de débarquement & des autres qui devoient 1711.
les joindre dans la nouvelle York. Cette flotte mit à la voile le quinze Mai & arriva à Boston le trente de Juin. On n'a pas sû ce qui arrêta si longtems le Chevalier Walcker dans ce port. Mais il n'en sortit que le dix d'Août. Il arriva le vingt-neuf à l'embouchure du grand fleuve Saint Laurent & y avança environ quarante lieues. Il s'éleva le trois une brume fort epaisse & un grand vent d'est-sud-est. L'Amiral donna le signal de se tenir serrez & de porter au Sud. Les Pilotes, qu'il avoit pris à Boston & de la capacité desquels le Gouverneur lui avoit répondu fort mal à propos, ne connoissoient point du tout les mouillages. Les courans, auxquels on ne peut résister, quand une fois on y est engagé, portèrent la flotte vers la côte du nord. Elle donna sur des rochers, où se brisèrent deux vaisseaux chargez de provisions, & huit autres, sur lesquels étoient vingt-six compagnies, dont la plûpart périrent. Cette ignorance des Pilotes, sans compter les Equipages, fit périr sept cent quatorze Soldats & beaucoup d'Officiers. Par un grand bonheur les vaisseaux de guerre échappèrent. Mais comme ils avoient été fort maltraitez, le Conseil de guerre résolut qu'on abandonneroit l'entreprise, parce que la perte qu'on venoit de faire en rendoit le succès douteux, & que la saison avancée, jointe à l'ignorance des Pilotes, donnoit lieu de craindre des accidens pareils à celui dont on venoit d'echapper. Ainsi, sans avoir vû Quebec, qui étoit l'objet de l'entreprise, on mit à la voile pour décendre cette rivière.

Comme les expéditions de mer, quelque bien dirigées qu'elles puissent être, sont encore plus sujettes à manquer que celles de terre, la Reine avoit donné ordre de prendre le fort de Plaisance dans l'isle de Terre-Neuve, en cas que l'entreprise sur le Canada ne réüssit point. Ce second ordre ne put s'exécuter manque de vivres, & il fut résolu de retourner en Angleterre. Cette flotte délabrée arriva le vingt-cinq d'Octobre à la rade de Sainte Helene, où, pour comble de disgraces, le feu aiant pris à la Sainte Barbe d'un vaisseau de soixante & dix canons, qui avoit servi d'Amiral pendant ce voiage, il sauta en l'air avec l'Equippage qui étoit de quatre cent soixante & dix hommes.

L'Ennemi depuis longtems avoit renoncé à équipper des flottes. Il se contentoit d'entretenir quelques escadres sur la Méditerranée, pour la garde des côtes d'Espagne & de Provence, & sur l'Océan, pour troubler le commerce. Les Escadres & les Armateurs ne réüssirent que trop & ils firent encore plus de mal cette année que les précédentes. On arma même à Brest dixsept vaisseaux de guerre, deux du premier rang, dix du second, cinq du troisieme. Outre les Equippages, qui étoient fort nombreux, on y em-

ANNE. 1711. barqua deux mille cinq cens hommes de troupes réglées, des vivres pour huit mois, quantité de bombes, plusieurs mortiers, quelques piéces de canon de campagne & beaucoup d'outils à remüer la terre. La Reine, aiant eu avis de ces préparatifs extraordinaires, donna ordre au Chevalier Leack d'aller boucher le port de Brest avec vingt vaisseaux de guerre. Quelque diligence qu'on put faire, on ne put mettre à la voile que le deux de Juin. La flotte ennemie étoit déjà partie, sans qu'il fut possible au Chevalier Leack de découvrir quelle route elle avoit prise. La Reine envoia là-dessus à ses Colonies une corvette pour les avertir de se tenir sur leurs gardes, & un paquebot extraordinaire à Lisbonne pour y donner le même avis. Cette Cour conjectura que l'escadre Françoise en vouloit à Rio-Janeïro. C'étoit en effet sa destination. On s'étoit proposé de vanger les cruautez exercées contre le droit des Gens, à l'égard des troupes Françoises, qui au nombre de sept cens hommes l'année d'auparavant, avoient eu la témérité d'attaquer cette place défendue par quatre ou cinq mille hommes.

Expédition hardie d'une escadre Françoise.

Quoique cette expédition ait peu de rapport à l'Histoire d'Angleterre, elle est si singuliére & fait si bien sentir la facilité qu'il y auroit de s'emparer de ces païs, si on l'entreprenoit sérieusement, qu'on me saura quelque gré d'en avoir donné une description abrégée. Le Bresil est cette portion de l'Amérique Méridionale qui est la plus avancée vers l'Orient & l'Europe. Elle en est la plus considérable partie par sa grandeur, par sa fertilité, par le grand nombre de bons ports qu'elle a sur ses côtes. Elle s'étend depuis la riviére des Amazones au nord jusqu'à la riviére de la Plata au sud. Les Portugais, qui les premiers l'ont découverte, n'en occupent proprement que les côtes, & le milieu est encore possédé par plusieurs Nations, qui n'oublient rien pour la défense de leur liberté. Ce Païs est divisé en treize Provinces ou Capitainies, dont celle de Rio-Janeïro est la plus considérable.

Cette ville est bâtie le long de la mer, au milieu de trois montagnes, qui la commandent absolument, mais qui étoient défendues par des forts bien garnis d'artillerie. Le corps de la place étoit fortifié par des redans, sur lesquels, de distance en distance, il y avoit des batteries, dont les feux se croisoient. Du côté de la plaine, elle étoit défenduë par un camp retranché couvert d'un large & profond fossé plein d'eau. Il y avoit dans ce camp deux places d'armes capables de contenir quinze cens hommes en bataille. Autour de ces places & sur leurs avenuës étoient des maisons trouées & crenelées de toutes parts. La baie de Rio-Janeïro est une des plus grandes, des plus belles, & des plus commodes qui soient peutêtre au monde. Le mouillage y est parfaitement bon, le vent n'y entre presque jamais & il y a au fonds une riviére qui s'étend

s'étend quatorze lieuës dans les terres du côté du nord-est. Il n'est guéres possible d'imaginer un endroit moins abordable que cette baie. Elle est fermée par un goulet plus étroit encore que celui de Brest. L'entrée de ce goulet étoit défenduë du côté de stribord par le fort de Sainte Croix garni de quarante quatre pieces de canon de tout calibre, à côté duquel en dehors étoit encore une batterie de six pieces. Du côté de bas-bord il étoit défendu par le fort Saint Jean & par deux autres batteries, où il y avoit quarante huit pieces de gros canon, qui croisoient l'entrée, au milieu de laquelle se trouve une isle ou gros rocher, qui a quatre-vingt ou cent brasses de longueur. En dedans de l'entrée à stribord se voioit une batterie nommée Notre Dame de bon voiage, placée sur une montagne inaccessible, où il y avoit cent pieces de gros canon, qui se croisoient avec les vingt pieces placées dans l'isle de Villegagnon, qui est à bas-bord. Au dessus de ce dernier fort & de celui de Saint Jean il s'en trouvoit encore un autre nommé de Saint Theodose, où il y avoit une batterie de seize pieces de canon. Un peu plus haut on voioit une espece de demi-lune remplie d'artillerie. A une portée de fusil de la ville est l'isle des chevres, avec un fort de quatre bastions garni d'artillerie, aussi bien que le tour, du moins dans les endroits pratiquables à la défense. Enfin il n'y avoit pas un seul endroit tant soit peu abordable, où les Portugais n'eussent fait des retranchemens, ou des épaulemens, dressé des batteries, ou fait des abatis d'arbres. Ils avoient douze ou quinze mille hommes de troupes, pour défendre ces différens postes & pour appuier leurs nombreuses batteries. ANNE. 1711.

L'Ennemi pourtant passa le goulet, quoique défendu par plus de trois cent pieces de canon, &, avec trois mille cinq cens hommes de débarquement, il s'empara de leurs forts. Les Portugais pleins d'effroi, abandonnèrent la ville & s'allèrent camper à deux lieues, pour attendre trois ou quatre mille hommes, que leur amenoit un Général nommé Albuquerque, qu'ils disoient être un grand homme de guerre. Les François pendant ce tems-là s'emparèrent de la ville abandonnée & des hauteurs qui la couvroient. Ils marchèrent ensuite aux Portugais & les obligèrent de racheter le combat & l'incendie de leur ville par deux cent caisses de sucre & six cent dix mille cruzades. Le fameux Général arriva le lendemain de cet accord. Mais il ne voulut pas risquer sa réputation contre des Avanturiers, qui avoient eu la témérité de venir chercher à se battre contre douze ou quinze mille hommes avantageusement postez. Les François gagnèrent à peine en cette expédition les frais de leur entreprise. Mais les Portugais y firent une perte considérable. Elle monta au moins à vingt millions. Car, quoique les Habitans se fussent sauvez dans les montagnes avec leurs effets les plus précieux, les magasins & plusieurs maisons étoient pleins

 de

ANNE. 1711.

de marchandises. On mit le feu aux plus considérables, afin que l'Ennemi n'en profitât point, & le Soldat victorieux fit un ample butin dans les maisons.

Les Peuples applaudissent au nouveau Ministere.

Les grands changemens, que la Reine avoit faits dans le Ministère & dans les charges, furent agréables au Peuple, malgré la foule d'écrits, que les Whigs répandoient de tous côtez. Le Duc d'Ormond, nouveau Vice-Roi d'Irlande, y fut reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive & la plus sincère. Il devoit être bien doux pour ce Seigneur de voir des marques si éclattantes de la satisfaction qu'on avoit de le voir représenter une seconde fois la Majesté souveraine. Mais aussi cette nation auroit été d'un bien mauvais goût, si elle avoit eu d'autres sentimens. Le Duc d'Ormond à tous égards étoit un des hommes les plus accomplis d'Angleterre. Il étoit petit fils de ce Duc d'Ormond, qui fut Vice-Roi d'Irlande pendant une grande partie du regne de Charles II. Dès sa première jeunesse, il se distingua par la beauté de son génie & par la facilité avec laquelle il apprit les secrets de la belle littérature. Quelques écrits badins, qui lui sont échappez, lui auroient fait un grand nom parmi les gens de lettres, si sa naissance & ses talens ne l'avoient appellé à quelque chose de plus grand. Il s'attacha à Guillaume III, qui crut devoir aussi se l'attacher particulièrement, en le faisant Capitaine de ses Gardes à cheval, Gentilhomme de sa chambre, Lieutenant Général de ses armées. Dans ce haut dégré d'honneur, il s'oublia lui même & ne pensa qu'à faire honneur à sa nation par sa générosité. Loin de travailler à s'enrichir, comme ont fait tant d'autres, il se servit de ses grands biens, pour faire une dépense proportionnée à sa situation. On soupoit chez lui aussi délicatement & aussi abondamment qu'on y avoit diné. Jamais il ne demanda rien pour lui même, & la bonté de son cœur l'engagea toûjours à appuier de son crédit les prières de quiconque s'adressoit à lui. Les grands emplois qu'il a eus, il ne les avoit point cherchez, & après s'en être acquité en homme d'honneur, il les a quittez sans le moindre chagrin. Il brûla à Vigos les galions d'Espagne & les vaisseaux François qui leur avoient servi d'escorte. A son retour, le Peuple lui donna plus d'applaudissemens qu'aucun Sujet n'en avoit jamais reçu. Il avoit l'ame grande, mais sans ambition, & l'intérêt n'eut aucune part aux services qu'il rendit à sa Patrie. Sa politesse, sa conversation spirituelle & enjouée, ses manières nobles, aisées, gracieuses, lui donnèrent pour amis tous ceux qui avoient assez de délicatesse pour gouter son aimable caractère. Les Irlandois lui accordèrent tout ce qu'il leur demanda de la part de la Reine & entrèrent dans tout ce qu'il leur proposa. Le Parlement résolut unanimement de donner trois cent cinquante quatre mille livres sterling pour entretenir pendant deux ans les listes civiles & militaires, pour bâtir un arsenal &

des

des magasins à poudre & pour rétablir des Bureaux, qu'un incendie arrivé depuis peu avoit consumez. ANNE. 1711.

La sagesse de ce Duc n'eclatta pas moins dans l'occasion suivante. Un Ecclésiastique nommé Edouard Forbes, Docteur du College de la Trinité à Dublin, eut l'imprudence de parler mal du grand attachement, qu'avoient ceux qui composoient ce College aux principes de la dernière Révolution, au gouvernement de la Reine & à la succession dans la ligne Protestante. Ce Docteur téméraire fut censuré & dégradé. La Chambre des Communes approuva la censure & la dégradation, &, pour récompenser l'ardente fidélité de ce College, elle pria le Vice-roi d'intercéder en leur nom auprès de la Reine, afin qu'elle eut la bonté de donner à ce College cinq mille livres sterling, pour se faire une bibliotheque à l'usage des Docteurs, Professeurs & Etudians. Cette Princesse accorda la requête. La Chambre des Pairs en parut mécontente & inséra la clause suivante dans une Adresse qu'elle présenta à la Reine. „ Votre Majesté a aussi étendu sa roiale faveur sur le College de „ Dublin, dans un tems où il ne paroît pas au monde qu'il recevra „ ce bienfait, pour avoir approuvé les principes de la Révolution, „ à quoi néanmoins il étoit destiné ". Dès que cette clause fut venue à la connoissance des Communes, elles s'assemblèrent extraordinairement & votèrent que les Seigneurs avoient violé leurs droits, privileges & libertez, qu'ils avoient mal interprété l'acquiescement de la Reine à leur demande, & qu'ils avoient injustement insinué, au grand deshonneur de la Chambre, que la Reine desapprouvoit les raisons qui l'appuïoient. Elles prirent même les résolutions suivantes. „ Résolu que ceux qui insinuent que la „ Chambre a eu autre chose en vue dans cette Adresse, que d'ap„ prouver l'heureuse Révolution faite par le Roi Guillaume de glo„ rieuse mémoire, refléchissent scandaleusement, faussement & mali„ cieusement sur l'intégrité & l'honneur de la Chambre & violent „ hautement ses privileges. Que la Chambre & la Nation sont „ redevables de la jouissance de leurs vies, religion, libertez & „ propriétez à la Révolution & à la justice & piété de sa Majesté. „ Et que cette Chambre s'emploiera au péril de leurs vies, de „ leurs biens & généralement de ce qu'ils ont de plus cher à dé„ fendre, supporter & maintenir la sacrée personne de la Reine, „ son Gouvernement, l'Eglise d'Irlande établie par les loix, & la „ succession à la Couronne dans l'illustre Maison d'Hanover, con„ tre le Prétendant & tous les Ennemis de sa Majesté hors du „ Roiaume, & contre tous les Jacobites & autres personnes facti„ euses dans le Roiaume ". Ce commencement de division étoit des plus marquez. Le Duc d'Ormond, craignant que la Chambre des Seigneurs ne s'animât à son tour, jugea à propos de proroger le Parlement jusqu'au mois d'Octobre suivant. Comme la querelle

Contestations dans le Parlement d'Irlande.

ANNE. 1711.

ne venoit que d'un mal-entendu & qu'au fonds les deux Chambres étoient également bien intentionnées pour le Gouvernement, le respect pour la Reine & la déférence pour le Vice-Roi rétablirent promptement la paix.

Histoire d'une médaille du Prétendant.

Il se passa vers le même temps en Ecosse une scene fort différente. La Duchesse de Gordon, Catholique Romaine, avoit envoié au Doien des Avocats d'Edimbourg une médaille d'argent, où d'un côté étoit gravée une tête d'homme couronnée de laurier, avec cette légende, CUJUS EST, & sur le revers on voioit des isles semblables par leur figure à celles de la Grande Bretagne, avec ce mot, REDDITE. Elle avoit fait dire qu'elle destinoit ce présent à la Faculté. Le Doien en assembla là-dessus les membres & leur proposa de mettre cette rareté dans leur cabinet & de remercier la Duchesse. Ils y consentirent à la pluralité de soixante trois voix contre cinq. On prétend même qu'ils se servirent dans leur compliment de ces expressions séditieuses. „ Nous recevons „ avec beaucoup de reconnoissance la médaille du Roi notre Sou„ verain. Nous nous assurons que Votre Grandeur aura bientôt „ occasion d'en donner à la Faculté une autre, qui aura été frap„ pée pour le rétablissement du Roi légitime & de la Famille roia„ le, & pour la fin de la révolte, de l'usurpation, de la tyrannie „ & du Whigisme ".

Il y avoit deux choses remarquables dans ce présent, que la Duchesse l'eût fait & qu'on l'eût accepté avec tant de cérémonies. En effet, la médaille n'étoit, ni nouvelle, ni rare, ni précieuse par sa matière. Il y avoit environ un an qu'on en avoit répandu beaucoup de semblables dans les Païs Bas, & sa valeur intrinseque ne passoit pas un demi écu. Ces circonstances firent juger qu'on avoit eu des raisons secrettes pour donner & pour recevoir avec solemnité une chose si médiocre, on chercha ces raisons, on crut les avoir devinées, & on prétendit que les Jacobites voulant soulever le Roiaume contre la Reine, avoient eu recours à cet artifice pour engager le corps des Avocats à se déclarer publiquement en leur faveur, persuadez que leur autorité entraineroit beaucoup de monde. Les Ministres jugèrent comme le Public. La Reine ordonna de faire des recherches sur cette affaire. Cependant elle n'eut que peu de suites, soit parce que la Faculté nia qu'elle eût accepté cette médaille, ni dit les choses qu'on lui imputoit, ou parce que des personnes puissantes arrêtèrent le cours des poursuites, malgré les remontrances du Duc d'Hanover.

Besoin que l'Angleterre avoit de la paix.

Ce Prince ne tarda pas à essuier un chagrin, qui lui fut encore plus sensible. Je parle des mesures pacifiques, qui occupoient alors le Conseil secret de la Reine, que le dérangement des finances, causé par les grandes dettes contractées sous l'ancien Ministere, mettoit hors d'état de continuer la guerre. Il n'étoit guères possi-

possible d'augmenter les impositions, puisque tout étoit taxé, ni d'en étendre la durée, puisqu'elles étoient établies pour trente deux ans, & plusieurs même pour cinquante deux. Quelque habile que pût être le Comte d'Oxford, il n'avoit pû décharger tout d'un coup la Nation du poids humiliant de ses dettes, sans engager pour longtems une bonne partie du produit de ses impositions. Ainsi il étoit absolument nécessaire, ou de faire la paix, ou de retomber bien vite dans un état encore plus facheux que celui dont on venoit de sortir. Il étoit même naturel que le dérangement aiant éclatté, la nation d'ailleurs étant divisée, on ne trouvat plus à emprunter, & que dans peu on se vit réduit à souhaiter la paix avec autant d'ardeur que les François, &, par une suite nécessaire, forcé de renoncer aux grands avantages qu'on pouvoit retirer de la foiblesse de l'Ennemi humilié & des victoires insignes qu'on avoit remportées. C'est ce que le Comte représentoit vivement à la Reine Anne. ANNE. 1711.

La Cour de France n'ignoroit point ce qui se passoit en Angleterre, & elle regardoit ces conjonctures comme favorables au dessein qu'elle avoit de faire la paix. Tandis qu'elle délibéroit sur la manière d'entrer en négociation, un Abbé nommé Gautier, qui étoit allé en Angleterre pour ses affaires particulières & qui y étoit resté en qualité d'Aumonier de la Comtesse de Jersey, écrivit au Marquis de Torcy que depuis quelque tems il avoit pressenti le Seigneur chez qui il demeuroit, qui ne lui avoit pas paru éloigné de faire des propositions de paix, & que, si le Roi jugeoit à propos de faire quelques tentatives, il avoit lieu de croire qu'elles réussiroient heureusement. Cette nouvelle fut reçue avec beaucoup de joie. Mais comme on ne connoissoit point l'Abbé Gautier, on écrivit au Maréchal de Tallard, qui étoit encore prisonnier depuis la bataille de Hochstet, pour s'en instruire. Le Maréchal répondit qu'il ne connoissoit personne en Angleterre aussi propre à conduire cette affaire que celui qui en avoit fait l'ouverture. Sur cette réponse on envoia des ordres & des instructions à l'Abbé. La bataille de Sarragosse, que Philippe V perdit, empêcha d'entamer la négociation. Mais l'affaire de Brihuega & la victoire de Villa-viciosa aiant rétabli la fortune de ce Prince, le Comte de Jersey crut cette occasion propre à faire écouter des propositions de paix. Il en parla aux Ministres, qui y étoient fort disposez. Ceux-ci en parlèrent à la Reine, & elle leur permit d'entrer dans le détail des conditions. L'Abbé Gautier en fit d'abord part à la Cour de Versailles. On lui envoia un projet qui supposoit que l'Espagne & les Indes resteroient à Philippe V.

Il étoit daté du vingt-deux d'Avril, en ces termes. „ Comme „ on ne sauroit douter que le Roi ne soit en état de continuer la „ guerre avec honneur, on ne sauroit aussi envisager comme une „ marque de foiblesse la démarche que fait Sa Majesté de rompre „ le

ANNE. 1711. „ le silence, qu'il a gardé depuis la séparation des conférences tenues à Gertruydenberg, & qu'il donne de nouvelles marques, „ avant l'ouverture de la campagne, du desir qu'il a toûjours conservé de procurer le rétablissement du repos de l'Europe. Mais „ après l'expérience qu'il a faite des sentimens de ceux qui gouvernent aujourd'hui la République de Hollande & des artifices dont „ ils se sont servis pour rendre les négociations infructueuses, il a „ jugé à propos, pour le bien public, d'adresser à l'Angleterre les „ propositions, qu'il croit propres à finir la guerre & à assurer fortement le repos de la Chretienté. C'est en cette vûe que le „ Roi offre de traiter de la Paix sur la base des conditions suivantes.

Offres de la France pour la paix.

I. „ On donnera aux Anglois des sûretez réelles pour l'exercice „ futur de leur commerce en Espagne, aux Indes & dans les ports „ de la Méditerranée.

II. „ On accordera aux Païs-Bas une Barrière suffisante pour la sûreté de la République de Hollande; & cette Barrière sera agréable à l'Angleterre & à la satisfaction des Anglois. On promet „ en même tems une entière liberté & sûreté de commerce pour „ les Hollandois.

III. „ On conviendra sincèrement & de bonne foi des voies les plus „ raisonnables pour satisfaire tous les Alliez de l'Angleterre & de „ la Hollande.

IV. „ Comme le bon état, où se trouvent les affaires de Philippe V. „ fournit de nouveaux expédiens pour terminer les différens, qui „ regardent cette Monarchie, & pour les régler à la satisfaction des „ parties intéressées, on tâchera de surmonter les difficultez qui se „ trouvent à cet égard & d'assurer les états, le commerce & généralement les intérêts de toutes les Parties engagées dans la „ présente guerre.

V. „ On ouvrira immédiatement les conférences pour traiter de la „ Paix sur la base de ces conditions, & les Plénipotentiaires, qu'on „ nommera pour y assister, traiteront avec ceux d'Angleterre ou „ de Hollande, seuls, ou conjointement avec ceux de leurs Alliez, au choix de l'Angleterre.

VI. „ On propose les villes d'Aix-la-Chapelle & de Liege pour le „ lieu, où les Plénipotentiaires s'assembleront, & on laisse à l'Angleterre le choix d'une de ces deux places, pour y traiter de la „ Paix générale “.

Ce projet ne fut point du tout agréable à la Reine, &, quelque desir qu'elle eût de procurer la paix à ses Peuples, jamais elle n'y auroit consenti, sans la mort de l'Empereur Joseph. Ce changement fit comprendre la nécessité de s'attacher à ce qui avoit été positivement marqué dans les Traitez de partage, savoir, que l'Empire & l'Espagne ne pourroient être possédez par un même Prin-

Prince. Ainſi Anne prit le parti d'emploier tout ſon crédit, afin que l'élection à l'Empire tombât ſur Charles III, & de laiſſer l'Eſpagne & les Indes à Philippe V, en prenant les meſures convenables pour que la Monarchie d'Eſpagne ne fut jamais réünie à celle de France.

Anné. 1711.

Jugement des Etats Généraux ſur ces offres.

Cette Princeſſe, dont les vûes étoient droites & qui ne vouloit point abandonner ſes Alliez, ni ſe prévaloir de la diſpoſition, où étoit l'Ennemi de lui accorder tout ce qu'elle pouvoit ſouhaiter pour l'avantage particulier de ſon Roiaume & de ſes Peuples, fit communiquer aux Etats Généraux le projet qu'on vient de rapporter. Leur réponſe datée du vingt-cinq de Mai marquoit, que le Penſionnaire & les Députez des Etats emploiez auparavant aux négociations de paix avoient examiné ces propoſitions, auſſi bien que la maniére obligeante avec laquelle il avoit plû à la Reine de les leur communiquer. Qu'ils la remercioient de la confiance qu'elle avoit en eux & l'aſſuroient qu'ils ne manqueroient pas d'y répondre. Que comme Sa Majeſté les aſſuroit qu'elle ne travailleroit à la paix que de concert avec eux, ils la prioient de croire qu'ils en agiroient de même à ſon égard. Qu'ils étoient perſuadez qu'il étoit abſolument néceſſaire d'entretenir une confiance mutuelle dans une conjoncture ſi délicate. Qu'à la vérité ils étoient las de la guerre. Mais qu'ils tâchoient de le cacher aux Ennemis, de crainte qu'ils n'en tiraſſent avantage. Qu'enfin ils étoient prêts de prendre avec Sa Majeſté toutes les meſures qu'elle jugeroit à propos pour parvenir à une bonne paix. Que cependant ils trouvoient ces propoſitions vagues, obſcures, tendantes à faire naître de la diviſion entre les deux Nations & leurs Alliez. Mais qu'ils faiſoient fonds ſur la juſtice & la prudence de Sa Majeſté pour en prévenir les mauvais effets, & qu'ils ſe flattoient qu'elle obligeroit la France à s'expliquer plus intelligiblement ſur les points contenus dans leſdites propoſitions.

Démarches des autres Alliez.

Il ſeroit difficile d'exprimer les allarmes & les mouvemens que produiſit ce commencement de négociation. Les Miniſtres de Charles III, du Roi de Portugal, du Roi Auguſte, de l'Electeur de Hanover, crioient de tous côtez que l'Europe n'avoit plus qu'à tendre les mains, pour recevoir les chaines, que la France lui préparoit depuis ſi long-tems. A ces diſcours vagues ils ajoutoient des menaces de pourvoir à leur ſûreté de la maniére qu'ils le jugeroient à propos. Charles III en particulier, pour toucher la Reine & animer les Anglois à continuer la guerre, proteſta qu'il ne pouvoit conſentir à ces négociations & que, ſi on l'abandonnoit, il iroit juſqu'à expoſer ſa perſonne roiale pour ſe faire rendre ce qu'on avoit uſurpé ſur lui.

Ce fut à l'occaſion du projet de paix envoié par la France que le Miniſtre du Duc de Holſtein, ſoit de lui-même, ſoit à la ſollici-

ANNE. 1711. tation de quelque Membre des Etats Généraux, écrivit au Marquis de Torcy. Sa lettre avoit pour but de montrer que le chemin le plus sûr pour parvenir à la paix étoit de s'adresser à Leurs Hautes Puissances. On fut du tems sans lui répondre. Enfin on lui écrivit que Louis XIV. avoit trop sujet d'être mécontent des Etats, pour entrer de nouveau dans aucune négociation particulière avec eux. Que, si pourtant il avoit quelque idée d'une paix générale, il pouvoit la lui écrire, & qu'il tâcheroit de prendre un bon moment pour la présenter au Roi son maître. Cette réponse si seche fut suivie quelque tems après d'une lettre du Médecin Helvétius écrite sans doute par ordre. Elle marquoit qu'on ne manquoit plus en France, ni de pain, ni d'argent. Que les maladies avoient cessé. Que les moissons & les vendanges seroient des plus abondantes. A ce détail avantageux on ajoutoit que les Etats se repentiroient de n'avoir pas accepté les offres avantageuses, qui leur avoient été faites. Que la paix pourroit se faire dans un lieu où ils n'auroient pas tant de facilité d'assurer leurs intérêts. Que cependant, quelque choqué qu'on fût en France des procédez insultans de Gertruydenberg, il seroit encore tems de redresser les fautes passées. Ces lettres furent montrées au Pensionnaire Heinsius. Elles ne changèrent rien à la résolution de continuer la guerre, soit parce qu'on espéroit que le parti du Duc de Marlborough romproit les mesures, qu'on prenoit en Angleterre pour la paix, ou bien parce qu'on avoit tout sujet de craindre, que ces avances ne fussent qu'un piége pour attirer quelque réponse, dont on se serviroit pour hâter les négociations qui se faisoient en Angleterre.

Et de la France.

Suite des négociations.

En effet, malgré les cris, les reproches, les menaces, les intrigues, les invectives des Puissances qui vouloient la guerre, les fondemens de la paix se jettoient à Paris & à Londres. La Reine envoia en France le celèbre Matthieu Prior, emploié par le feu Roi en qualité de Sécretaire à la Paix de Ryswick. On l'avoit aussi fait Membre du Conseil établi pour le commerce d'Angleterre. Son esprit l'avoit tiré d'une condition obscure & l'avoit mis de niveau avec les personnes du premier rang. Outre son talent singulier pour la poësie, il étoit propre aux grandes affaires, & ses Protecteurs se trouvèrent toûjours bien de ses conseils & des ouvertures qu'il leur fournissoit, pour conduire les négociations dont ils étoient chargez. Les Torys, ses partisans, ont dit que sa droiture & ses sentimens pour la vraie gloire & les vrais avantages de sa Patrie lui avoient attiré la disgrace du Duc de Marlborough. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il fut rétabli, dès que le pouvoir de cette famille commença à tomber. Sa commission étoit datée du premier jour de Juillet. Il étoit particulièrement chargé de s'assurer si on avoit en France les pleins pouvoirs de l'Espagne. Comme on vouloit sincèrement la paix, & que la mort de l'Empereur avoit fait un change-

gement considérable dans les intérêts de l'Europe, les propositions, qui devoient servir de base à la traiter, étoient bien différentes de celles qu'on avoit proposées au commencement de mille sept cent neuf. Les voici. „ On ne sera la paix qu'à la satisfaction de „ tous les Alliez. Les Hollandois, l'Empereur, le Duc de Savoie auront chacun une Barriere pour leur sureté. On aura des „ assurances positives que les Couronnes de France & d'Espagne „ ne seront jamais unies. On assurera le commerce de la Hollande ". ANNE. 1711.

Après les demandes qui renfermoient les principaux intérêts des Alliez, la Reine en faisoit qui ne regardoient que ses intérêts & ceux de ses Peuples. „Le négoce & le commerce sera réglé à la satisfaction des Sujets de la Grande-Bretagne. Le Gouvernement sera „ reconnu en France sur le pied qu'il est établi aujourd'hui dans la „ Grande Bretagne. Gibraltar & le Port Mahon resteront entre „ les mains de ceux qui en sont en possession. Dunkerque sera démoli. L'Assiento ou le Négoce des Negres sera remis entièrement entre les mains de la Grande Bretagne, sans que la France, „ ni aucune autre Nation, puisse s'en mêler, & la Grande Bretagne „ en jouira après la conclusion de la paix, de la même manière „ que la France en joüit à présent. L'isle de Terre-Neuve sera „ entièrement cédée à l'Angleterre. Le Commerce de la baïe de „ Hudson restera aux Anglois & aux François sur le pied où il est „ à présent. Les choses resteront en Amérique en la possession de „ ceux qui en seront les maitres au tems de la conclusion de la „ paix. Tous les avantages & les libertez du commerce, qui ont „ été, ou qui seront accordez aux François par les Espagnols, seront pareillement accordez aux Sujets de la Grande Bretagne. „ On gardera inviolablement le secret jusqu'à ce qu'il soit permis „ de le rompre du consentement mutuel des deux parties. "

Ces demandes ne souffrirent presque aucune difficulté. Louis XIV, pour consommer l'affaire & en même tems par déférence pour la Reine, fit partir avec Prior un nommé Mesnager, Député de Roüen à la Chambre du commerce de France, à qui il donna les pouvoirs les plus étendus, pour traiter, négocier, conclure & signer les préliminaires en question. Ils étoient du quatre d'Août. Après plusieurs conférences, ils furent réduits à sept ou huit, que voici avec les réponses de la Cour de France.

Demandes préliminaires pour la Grande Bretagne en particulier.	*Réponses de la Cour de France.*
I. La succession de ces Roiaumes selon l'établissement présent sera reconnuë.	I. Sa Majesté reconnoitra la Reine de la Grande Bretagne en cette qualité, aussi bien que la suc-

Anne. 1711.

succession à cette Couronne suivant l'établissement présent.

II. Un nouveau traité de commerce entre la Grande Bretagne & la France sera fait de la manière la plus juste & raisonnable.

II. Le Roi consent à faire un nouveau traité de commerce avec la Grande Bretagne de la manière la plus juste, la plus raisonnable & la plus avantageuse à la France & à la Grande Bretagne.

III. Dunkerque sera démoli.

III. Quoique Dunkerque ait couté des sommes très-grandes, tant pour l'acquerir que pour le fortifier, & qu'il soit nécessaire de faire encore une dépense très-considérable pour en raser les ouvrages, Sa Majesté veut bien toutesfois s'engager à les démolir immédiatement après la conclusion de la paix, à condition qu'il lui sera donné pour les fortification de cette place un équivalent convenable & dont elle puisse être contente. Et, comme l'Angleterre ne peut fournir ledit équivalent, la discussion sera remise aux conférences, qui se tiendront pour la paix générale.

IV. Gibraltar & Port-Mahon resteront entre les mains de ceux qui les possedent actuellement.

IV. Le Roi promet, au nom du Roi son petit-Fils & suivant le plein pouvoir que Sa Majesté en a reçu de ce Prince, que Gibraltar & Port-Mahon demeureront entre les mains des Anglois, qui possedent actuellement l'un & l'autre.

V. Le Pacte d'Assiento sera fait avec les Anglois de la même manière que les François le possedent à présent, & telles Places seront assignées dans l'Amérique Espagnole aux Intéressez dans le commerce, pour le rafraichissement & ventes de leurs Negres, qui seront trouvées nécessaires & convenables.

V. Les Anglois auront après la paix conclue la traite des Negres de Guinée aux Indes Occidentales, autrement le pacte de l'Assiento, aux mêmes conditions que cette convention a été faite par le Roi d'Espagne avec les François; en sorte que la Compagnie, qui sera établie pour cet effet en Angleterre, aura la prérogative de faire reposer, rafraichir,

Anne. 1711.

chir, vendre & débiter ses Negres dans toutes les places & ports de l'Amérique Septentrionale, dans celui de Buenos-Ayres & généralement dans toutes les places & ports dont l'entrée étoit permise aux vaisseaux de la compagnie formée en France sous le nom de l'Assiento.

VI. Tous les avantages, droits & privileges qui sont déja accordez, ou qui pourront l'être dorenavant par l'Espagne aux Sujets de France & de quelque autre Nation que ce soit, seront pareillement accordez aux Sujets de la Grande Bretagne.

VI. Le Roi promet pour lui même & pour le Roi son petit fils, suivant le pouvoir qui est entre les mains de Sa Majesté, que cet article sera accordé, en cas de la conclusion de la paix, comme les précédens, & qu'il sera ponctuellement exécuté.

VII. Et pour mieux protéger le commerce dans l'Amérique Espagnole, on y mettra les Anglois en possession de telles places qui seront nommées dans les Traitez de paix.

La France aiant offert une sûreté réelle pour le commerce des Sujets de la Reine de la Grande Bretagne dans l'Amérique Espagnole, on n'a jamais douté qu'elle n'entendît par là des Places, & on a été confirmé dans cette opinion, vû qu'elle a proposé Gibraltar comme une sûreté pour le commerce d'Espagne & de la Méditerranée. Les privileges & avantages offerts par le Sieur Mesnager ne doivent pas être regardez comme des sûretez réelles, parce qu'il sera toujours dans le pouvoir d'Espagne de les reprendre. C'est pourquoi on croit que la France est dans l'obligation, ou de faire céder à la Grande Bretagne les places demandées dans cet article, ou de demander pour elle de nouveaux

ANNE. 1711.

avantages tels que l'amour de la paix puisse les faire accepter comme un équivalent. Sur quoi on se trouve obligé d'insister que ce Ministre soit muni d'un pouvoir suffisant, &, pour marquer d'autant mieux la sincérité avec laquelle on traite & le desir que Sa Majesté de la Grande Bretagne a d'avancer la paix générale, elle a trouvé à propos de déclarer que la difficulté survenue sur cet article pourra être levée en lui accordant les articles suivans.

Que le Pacte de l'Assiento soit fait avec la Grande Bretagne pour le terme de trente ans.

Quoique le Roi d'Espagne au commencement de son regne fût porté à favoriser la Nation Françoise & qu'il eût besoin de secours d'argent pour subvenir aux frais d'une guerre imminente, ce Prince, non obstant ces considérations, n'a accordé que pour dix ans aux François les privileges de la traite des Negres. Ce feroit beaucoup faire en faveur des Anglois que de laisser pendant vingt ans à la nation Angloise une prérogative, dont il semble que toutes les nations de l'Europe voudroient jouïr chacune à leur tour. Toutefois le Roi promet que le Roi son Petit-fils laissera aux Anglois pendant trente années consécutives la traite des Negres de Guinée aux Indes Occidentales, autrement le Pacte d'Assiento, aux mêmes conditions, prérogatives & privileges accordez à la Compagnie Françoise & dont elle a joui ou dû jouïr depuis le premier Mai de l'année mille sept cent deux jusques à présent.

Que l'Isle entière de Saint Christophle soit assurée à la Grande Bretagne.

Le Roi accorde cet article.

Que

Que les avantages & exceptions de droit promis par le Sieur Mesnager & qu'il prétend devoir monter à quinze pour cent sur toutes les Marchandises du crû de la manufacture lui soient effectivement accordez.

Sa Majesté promet pareillement, au nom du Roi d'Espagne, les avantages & exemptions de droits dont il est fait mention dans cet article, & dont les Anglois jouïront immédiatement après la conclusion de la paix & l'échange des ratifications.

La Grande Bretagne pourra rafraichir à la Jamaïque ses Negres & y faire la distribution de ceux qu'elle envoiera à la Vera-Crux, Porto-Bello & aux autres comptoirs de cette partie des Indes. Mais comme du côté de la rivière de la Plata elle n'est en possession d'aucune Colonie, on demande qu'il lui soit assigné dans cette rivière quelque étenduë de terrain, sur lequel elle pourra non-seulement rafraichir ses Negres, mais les garder en sûreté jusqu'à ce qu'ils soient rendus aux Espagnols. Et comme on n'entend aucune finesse en faisant cette demande, on se soumettra à cet égard à l'inspection de l'Officier qui sera nommé à cette fin par l'Espagne.

La paix générale étant faite, il sera assigné à la Compagnie Angloise de l'Assiento une étendue de terrain dans la rivière de la Plata. Sur lequel terrain elle pourra, non seulement rafraichir ses Negres, mais les garder en sûreté, jusqu'à ce qu'ils soient vendus suivant les conditions qui seront stipulées par la convention qui doit être passée pour l'Assiento. Et pour empêcher qu'il ne soit abusé de cette permission, le Roi d'Espagne nommera un Officier pour y veiller, à l'inspection duquel les Intéressez à la dite Compagnie & généralement tous ceux qu'ils emploieront pour en faire le service seront soumis.

VIII. La Terre-Neuve, la baye & les détroits de Hudson seront entièrement restituez aux Anglois. La Grande Bretagne & la France garderont & posséderont respectivement tous les païs, domaines, territoires dans l'Amérique Septentrionale, que chacune de ces nations possédera au tems que la ratification de ce traité sera publiée dans ces parties du monde.

VIII. La discussion de cet article sera remise aux conférences générales de la paix, bien entendu que la faculté de pêcher & de sécher la molue sur l'isle de Terre-Neuve sera reservée aux François.

Ces réponses que le Plénipotentiaire François donna par écrit avoient une préface qui mérite d'être rapportée. „ Le Roi étant „ particulièrement informé par le dernier mémoire, que les Ministres „ de

ANNE. 1711. „ de la Grande Bretagne ont remis entre les mains du Sieur Mesnager, des dispositions où se trouve cette Couronne de faciliter la paix générale à la satisfaction de toutes les parties intéressées dans la présente guerre, & sa Majesté voiant bien, comme le marque le mémoire, qu'il ne sauroit courir aucun risque, en s'engageant de la manière qu'il est conçu, puisque les articles préliminaires n'auront aucun effet avant la signature de la paix générale, & souhaitant de plus très-sincèrement de faire tout ce qui lui sera possible pour contribuer au rétablissement du repos de l'Europe, & sur tout par une voie aussi agréable à sa Majesté que l'est l'entremise d'une Princesse, que les liens du sang devroient unir avec lui & dont les sentimens à l'égard de la tranquillité publique ne sauroient être révoquez en doute ".

Réponses de la France agréées. Ces réponses furent agréées du Comte de Dartmouth & de Henri Saint Jean, tous deux Plénipotentiaires de la Reine, signées le huit d'Octobre par Mesnager, & acceptées le même jour au nom d'Anne. Cette acceptation étoit ainsi motivée. „ Le Roi Très-Chretien aiant fait connoitre à la Reine le desir sincere qu'il a de voir rétablir la tranquillité générale de l'Europe par une paix définitive sûre & durable, qui réponde aux intérêts de tous les Alliez, & aiant souhaité que la Reine voulût bien contribuer à la négociation d'une paix de cette nature, on a jugé qu'il seroit juste & raisonnable de conclurre & d'assurer en premier lieu les intérêts de la Grande Bretagne. Ce Prince aiant envoié à cette fin le Sieur de Mesnager Chevalier de l'ordre de Saint Michel & Député au Conseil du Commerce. Il est convenu de huit articles, en vertu des pouvoirs qu'il a reçus pour celà de sa Majesté Très-Chretienne, dont il nous a remis une copie signée de sa main. Et nous soussignez déclarons en vertu d'un ordre exprès de la Reine qu'elle accepte lesdits articles, comme articles préliminaires, qui ne contiennent que les suretez & avantages, que sa Majesté croit pouvoir prétendre avec justice, quel que soit le Prince auquel la Monarchie d'Espagne sera assignée. Et ces articles seront regardez comme des conditions que le Roi Très-Chretien consent d'accorder & qu'on réduira à la forme ordinaire des Traitez, de la manière la plus claire & la plus intelligible, à la satisfaction commune de la Grande Bretagne & de la France, & celà seulement au cas qu'on signe la paix générale. En foi dequoi nous avons signé ces présentes & y avons apposé le cachet de nos armes. Donné à Londres le huit Octobre mille sept cent onze ".

Préliminaires pour la Paix générale. Le même jour on convint aussi des préliminaires, ou des propositions qu'on devoit envoier en Hollande pour servir de fondement à un traité général. Elles consistoient dans les articles suivans. „ La France reconnoitra la Reine de la Grande Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette couronne suivant l'établissement présent.

„ Elle

„ Elle consentira volontairement & de bonne foi à prendre „ toutes les mesures justes & raisonnables pour empêcher que les „ Couronnes de France & d'Espagne soient jamais unies sur la „ tête d'un même Prince, étant persuadée que l'excès de puissan- „ ce seroit contraire au bien & au repos général de l'Europe.

„ Son intention est que les parties engagées dans la guerre „ présente, sans en excepter aucune, trouvent toutes une rai- „ sonnable satisfaction dans les traitez de paix à faire, & que le „ commerce soit maintenu & rétabli desormais à l'avantage de „ la Grande Bretagne, de la Hollande, & des autres Nations „ qui ont coutume de l'exercer.

„ Comme elle veut aussi maintenir exactement l'observation de „ la paix, lorsqu'elle aura été conclüe, & que l'objet qu'elle se „ propose est d'assurer ses frontieres, sans troubler en quelque ma- „ nière que ce soit les Etats voisins, elle promet de convenir par „ le Traité futur de paix que les Hollandois auront entre les mains „ les places fortes qui seront spécifiées, dans les Païs-Bas, pour „ servir desormais comme de barrière, qui assure le repos de la Ré- „ publique de Hollande contre toute entreprise de la part de la „ France.

„ Elle consent aussi qu'il soit formé à l'Empire & à la Maison „ d'Autriche une barriere sure & convenable.

„ Quoique Dunkerque ait couté des sommes très-grandes, tant „ pour l'acquerir que pour le fortifier, & qu'il soit nécessaire de „ faire encore une dépense très-considérable pour en raser les ou- „ vrages, sa Majesté veut bien toutefois s'engager à les démolir im- „ médiatement après la conclusion de la paix, à condition qu'il lui „ sera donné pour les fortifications de cette place un équivalent „ convenable & dont elle puisse être contente; & comme l'An- „ gleterre ne peut fournir ledit équivalent, la discussion en sera „ remise aux conférences qui se tiendront pour la paix générale.

„ Lorsque les conférences pour la négociation de la paix se- „ ront formées, on y discutera de bonne foi & à l'amiable toutes les „ prétentions des Princes & Etats engagez dans la présente guerre, „ & rien ne sera obmis pour les régler & pour les terminer à la satis- „ faction de toutes les parties. A Londres le vingt-sept Septembre „ vieux style & du nouveau le huit Octobre mille sept cent onze ".

Mesnager signa encore cet article séparé. „ Le Roi promet de „ rendre au Duc de Savoie les Etats & Territoires, qui apparte- „ noient à ce Prince au commencement de cette guerre & dont sa „ Majesté est en possession. Le Roi consentira de plus qu'on „ cede audit Duc de Savoie en Italie les places qu'on jugera „ convenables au sens des traitez faits entre ce Prince & ses Al- „ liez ".

Instructions de la Reine pour la négociation de la paix.

La Reine fit partir le Comte de Strafford, pour porter à la

ANNE. 1711. la Haie des préliminaires communs à la Grande Alliance & pour déterminer leurs Hautes Puissances à concourir avec elle. Il y arriva le vingt & un d'Octobre. Ses instructions datées du onze étoient extrémement détaillées & ne lui laissoient presque rien à faire. „ Vous entrerez en conférence avec le Grand Pen-„ sionnaire & Associez le plustôt qu'il vous sera possible, disoit la „ Reine dans ces instructions signées de sa main, vous leur com-„ muniquerez l'écrit qui a été remis entre vos mains signé par le „ Sieur Mesnager, & vous leur représenterez que, bien que les arti-„ cles qui y sont contenus, n'expliquent pas particulièrement les „ concessions, qu'il faut que la France fasse & qu'elle fera assuré-„ ment, ils ne laissent pas d'être suffisans pour servir de fondement „ à l'ouverture des conférences.

„ Vous leur direz que nous n'avons pas voulu nous ingérer de „ décider des intérêts de nos Alliez & que nous nous sommes con-„ tentez par cette raison de propositions générales, capables de „ renfermer toutes les demandes particulières, qu'il sera à propos „ de faire dans le cours de la négociation, laquelle ne peut être „ heureuse, sans que les Confédérez demeurent bien unis.

„ Si vous vous appercevez de quelque jalousie, ou inquiétude „ que nous aions fixé les intérêts de nos Roiaumes par un accord „ particulier, vous leur direz que nous avons refusé de traiter en „ notre Païs & que nous continuerons de le faire, à moins „ qu'ils ne nous contraignent à prendre d'autres mesures. Vous ajou-„ terez que nous n'avons fait aucunes stipulations particulières pour „ nous, qui soient contraires aux intérêts de la Hollande. Que la plus-„ part des articles, que nous prétendons faire insérer dans le traité de „ Paix, ne contiendront que des avantages, dont les ennemis con-„ tinueroient de jouir, si nous ne les obtenions pas. Et enfin qu'il „ n'y a point de concessions, qui puissent nous porter à faire la „ paix, à moins qu'on n'accorde à nos bons Amis & Alliez les E-„ tats Généraux une satisfaction raisonnable par rapport à leur bar-„ riere & à leur commerce.

„ Après avoir donné ces assurances, vous leur ferez sentir avec „ force que nous aurions juste sujet de nous plaindre de l'inégalité „ de leur procédé envers nous, s'ils continuoient après celà à mar-„ quer de l'inquiétude. Qu'au reste, la figure que nous avons faite „ pendant tout le cours de la guerre & la part que nous y avons „ eüe, supérieure à celle de chacun des Alliez, même des plus in-„ téressez & des plus exposez pourroient justifier notre conduite, „ quand nous jugerions à propos de régler & de fixer en premier „ lieu les intérets particuliers de la Grande Bretagne, avant de „ consentir à entamer les négociations générales.

„ S'ils objectent les engagemens où nous sommes entrez de ne „ faire la paix que de concert avec eux, ou les obligations particu-

lières

„ lières que nous avons contractées avec eux par le Traité de la „ barriere, vous leur répondrez qu'à l'égard du premier, nous n'a„ vons rien fait qui y répugne. Que nous sommes si éloignez de „ faire la paix sans leur approbation, que nous avons déclaré po„ sitivement que nous ne la ferions qu'à leur satisfaction. Par rap„ port au second, vous leur représenterez fortement que c'est leur „ intérêt d'en venir plûtôt à une composition sur les avantages du „ Traité de la barriere, que d'insister sur le tout, puisqu'il est no„ toire que la maison d'Autriche & plusieurs des autres Alliez y „ répugnent & ne sauroient manquer d'y répugner. Vous les assûre„ rez que plusieurs parties de ce traité sont odieuses aux Peuples „ de ces Roiaumes, & que rien n'a empêché cette indignation na„ tionale & universelle d'éclatter, que l'industrie & le soin qu'on a „ pris de calmer les esprits de ceux qui ont connoissance des con„ ditions de cette garantie, & de les cacher à ceux qui les igno„ rent. Vous leur ferez comprendre qu'il est d'une nécessité absolue „ d'entretenir une bonne harmonie entre les deux Nations & que, „ sur ce principe, il n'est, ni de leur intérêt, ni du nôtre, d'insis„ ter sur les conditions qui pourroient causer de justes appréhen„ sions aux autres.

ANNE. 1711.

„ Vous conclurez en les pressant de se déterminer au plustôt sur le „ choix du lieu du Traité & d'envoier au plustôt des passeports „ pour les Plénipotentiaires de France.

„ Comme il pourroit arriver que les Hollandois, les Impériaux „ & d'autres Ministres ne jugeroient pas l'écrit, que vous devez „ produire, suffisant, & qu'ils insisteroient que la France consentit „ à des articles préliminaires de la nature de ceux de mille sep t cent „ neuf, vous insinuerez en premier lieu, outre ce qui est mar„ qué au commencement de vos instructions, qu'on auroit appa„ remment pû porter les François à s'expliquer plus clairement, „ s'ils n'avoient découvert l'inquiétude extraordinaire, l'impatien„ ce & la jalousie que nos Alliez ont fait paroitre depuis quelque „ tems.

„ Vous déclarerez ensuite, qu'au cas qu'ils veuillent continuer „ la guerre & qu'ils refusent de recevoir des conditions de paix „ inférieures à celles qu'on a demandées autrefois, nous sommes „ prêts à continuer de sacrifier le sang & les thrésors de nos Sujets, „ comme nous avons fait jusqu'à présent, pour leur avantage & „ sureté. Mais que nous sommes aussi obligez à leur rendre justice „ & à ne pas decevoir nos Alliez. Que par cette raison nous leur „ déclarons par vous nôtre Ambassadeur & Plénipotentiaire, que „ nous ne saurions plus soutenir le fardeau inégal, dont on a aug„ menté le poids chaque année passée, ni les relâchemens de nos „ Alliez dans toutes les parties de la guerre. Qu'il est évident qu'il

ANNE. 1711. „ faudra faire de plus grands efforts qu'on n'a fait jusqu'à présent „ contre l'Ennemi, sans quoi on ne sauroit se flatter de parvenir „ aux fins qu'on se propose. Qu'il sera nécessaire par cette raison, „ si on veut continuer la guerre, que chacun fournisse à l'avenir son „ contingent de vaisseaux & de troupes, ce qui ne s'est pas fait „ jusqu'à présent, & qu'ils augmentent leur dépense, pendant que „ nous diminuërons la nôtre, à proportion de ce que la raison & la „ justice exigent de part & d'autre.

„ Si ces Ministres marquent qu'ils ne sauroient aller au delà de „ ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, nous voulons & vous ordon- „ nons de conclure en disant, qu'il nous semble que nous sommes „ en droit d'exiger qu'ils condescendent à ce que nous souhaitons, „ soit en continuant la guerre, ou en faisant la paix; puisque nous „ ne demandons rien au premier cas que ce qu'ils sont obligez de „ faire & une chose essentielle au succès de nos armes, & qu'à „ l'égard du second, nous avons fait & déclarons que nous conti- „ nuerons de faire tout ce qui nous sera possible pour obtenir une „ paix à la satisfaction de nos Alliez ".

La Hollande mécontente des préliminaires.

Au moment qu'il fut arrivé, il se rendit chez le Pensionnaire Heinsius & lui communiqua les sept articles préliminaires. On fit d'abord revenir le Pensionnaire d'Amsterdam, homme de beaucoup d'esprit. On l'avoit choisi pour conférer à Gertruydenberg, parce qu'on savoit qu'il n'étoit pas de ceux qui souhaitoient la paix. On eut avec lui plusieurs conférences secrettes, & le vingt quatre d'Octobre on répondit au Comte de Strafford que leurs Hautes Puissances aiant examiné ces articles, les avoient trouvez conçus en termes si généraux & si obscurs qu'ils craignoient, qu'en les faisant servir de base à une négociation formelle, elle ne fût sujette à des delais, à des incertitudes & autres inconvéniens. Que par cette raison, leurs Hautes Puissances avoient ordonné au Sieur Buys, qui étoit nommé en qualité d'Envoié Extraordinaire en Angleterre, de communiquer à sa Majesté leurs craintes & leurs sentimens sur ce sujet.

Cette résolution des Etats Généraux, ni les instances du Pensionnaire d'Amsterdam, leur Envoié à Londres, ne firent point changer de disposition à la Reine. Elle donna à son Ambassadeur des ordres précis de presser à la Haie la détermination du lieu du Congrès & l'envoi des Passeports pour les Plénipotentiaires de France, & pour toute réponse à Monsieur Buys, on lui dit qu'on s'en tenoit aux ordres, qu'on avoit donnez au Comte de Strafford à la Haie. Ces oppositions pourtant déterminèrent la Reine à envoier à la Cour de France un assez long mémoire. On prioit Louis XIV. d'y répondre d'une manière distincte, afin que, dans l'occasion, on pût faire voir que ce n'étoit pas en vain qu'on avoit assuré les autres

tres Puissances de sa sincérité. Ces sortes de piéces sont si curieuses & sont ordinairement si bien faites qu'il ne convient ni de les supprimer, ni de les abbréger.

ANNE. 1711.

Mémoire envoie à Louis XIV.

„ La Reine a fait proposer l'ouverture des Conférences par le „ Comte de Strafford. Les Etats Généraux ont répondu qu'ils n'es„ timoient pas le mémoire, que sa Majesté leur a envoié, un fon„ dement assez solide pour hazarder une négociation. Qu'ils ont „ différé par cette raison de procéder avec ledit Ministre, avant „ de savoir l'effet que produiroient les remontrances que le Sieur „ Buys leur Envoié Extraordinaire a ordre de faire à la Reine sur „ ce sujet.

„ Ledit Envoié a représenté à sa Majesté que les Etats sont „ prêts de concourir avec elle pour faciliter une paix géné„ rale. Mais qu'il leur semble que ce seroit trop hazarder, que „ d'ouvrir les conférences avant que la France ait expliqué & „ rendu spécifiques les articles qu'elle a offerts.

„ La Reine, qui avoit déja prévû & qui prévoit encore qu'il „ seroit impossible de porter ses Alliez à convenir d'un plan de „ préliminaires particuliers, & qui persiste dans sa premiere ré„ solution d'ouvrir les conférences sur les articles signez par le „ Sieur de Mesnager, a répondu positivement qu'elle trouve „ dans ces articles dequoi fonder toutes les prétentions que ses „ Alliez peuvent raisonnablement former.

„ Les choses étant en cette situation, la Reine juge qu'il seroit „ absolument nécessaire, pour ouvrir au plûtôt les conférences & „ travailler à la paix, que le Roi Très-Chretien voulût expliquer „ à Sa Majesté ses desseins par rapport aux intérêts particuliers des „ Alliez, & ce qu'il jugera le plus convenable pour les porter à „ entrer volontairement dans une négociation générale.

„ Comme les Hollandois ne songent qu'à leur barriere & à leur „ commerce, pourvû que la Reine puisse, sans crainte d'être dés„ avouée, spécifier à peu prés la barriere que la France voudra „ leur accorder, & les assurer du tarif de mille six cent soixante„ quatre, elle ne doute pas que les Etats Généraux n'entrent sans „ difficulté en négociation, comme on l'a concerté.

„ Les Ministres du Duc de Savoie étant aussi allarmez pour „ leur barriere du côté de la France, la Reine est persuadée qu'il „ seroit nécessaire, pour la sureté & le repos de l'Italie, que ce „ Prince fût plus puissant qu'il n'est en ce païs-là. La Reine sou„ haiteroit aussi lui pouvoir donner quelques assurances d'une bar„ riere pour ses Etats du côté de la France. Sa Majesté juge même „ cet article si essentiel, qu'elle s'attend à une réponse favorable & „ aussi particulière qu'il sera possible à cet égard.

„ Les Hollandois & le Duc de Savoie étant satisfaits sur ces „ points-là & en étant convenus avec sa Majesté, les plus grandes

 „ diffi-

ANNE. 1711. „ difficultez feroient levées par rapport à la paix générale, & on „ ouvriroit immédiatement les conférences.

„ Il y a plusieurs prétentions des autres Alliez, comprises dans „ la promesse générale d'une satisfaction raisonnable, qui seront „ examinées & réglées dans le cours de la négociation, comme „ celles du Roi de Prusse & de l'Electorat de Brunswick, sur lesquelles, si la Reine étoit autorisée à leur donner des assûrances „ de la part de la France, elles produiroient ce bon effet que ces „ Puissances entreroient sans hésiter dans les vûes & les mesures de „ Sa Majesté.

„ Il n'y a aucun lieu de douter, après les démarches que la Reine „ a faites, qu'elle ne souhaite sincèrement de faire la paix & de „ procurer le repos général de l'Europe ; & si Sa Majesté desire „ que le Roi Très-Chretien s'explique sur les demandes qu'on a faites & sur ce qui regarde les intérêts particuliers des autres Puissances confédérées, le Roi Très-Chretien peut s'assurer que la „ Reine ne fera nul autre usage de la confiance, que le Roi aura „ en elle, que pour avancer la négociation & trouver les moiens „ les plus faciles & les plus courts d'obtenir la paix tant desirée, „ honorable pour Sa Majesté Très-Chretienne, sûre & équitable „ pour les Confédérez ".

L'Abbé Gautier fut chargé de porter ce mémoire en France. Il partit de Londres à la fin d'Octobre & y revint à la fin de Novembre avec une réponse fort ample & fort détaillée sur les divers articles du mémoire. Je ne la transcris point, parce qu'en le faisant, je préviendrois le Traité d'Utrecht & même celui de Rastat, où on l'a suivi presque de point en point.

Le Comte de Strafford, suivant ses ordres & ses instructions, pressoit les Etats, pour qu'ils se déterminassent à entrer dans les intentions de la Reine, sa Souveraine. Il y avoit près d'un mois qu'on différoit sous divers prétextes. Il perdit enfin patience & le dix-neuf de Novembre il écrivit au Pensionnaire Heinsius la lettre suivante, en le chargeant de la communiquer à la première Assemblée.

Lettre vive du Comte de Strafford aux Etats Généraux.

„ Monsieur, après les assûrances que je vous ai données de la „ part de la Reine, qu'elle continuoit la même affection qu'elle a„ voit toûjours eue pour cette République, qu'elle souhaitoit & „ vouloit même contribuer autant que jamais à son aggrandissement, & qu'elle m'ordonnoit en même tems comme son Ambassadeur de vous déclarer les raisons qui l'avoient portée à vous re„ commander l'envoi des passeports pour les Ministres de France, „ & le choix d'une ville pour l'ouverture d'un congrès de paix gé„ nérale, conformément à ses traitez & à ses engagemens avec „ ses Alliez, raisons qui n'ont pû qu'être trouvées bonnes par tous „ les Membres de cette République, Sa Majesté a eu de plus la „ bon-

„ bonté de déclarer qu'elle n'avoit point fait de paix séparée avec „ la France & qu'elle n'en feroit jamais aucune qu'on n'eût satisfait à tous ses engagemens avec ses Alliez & plus particulièrement à l'égard de la barriere & du commerce de ces Etats.

„ Il est surprenant de voir qu'après tout ceci je n'aie pû encore „ obtenir une réponse positive, quoiqu'on sache que Monsieur de „ Buys ait inutilement fait ses représentations à Sa Majesté même „ & à ses Ministres.

„ Au lieu de la réponse, à laquelle je me pouvois avec justice „ attendre, je trouve, sans faire mention des discours extravagans „ de plusieurs qui trouvent leur compte dans la continuation de „ cette guerre, que les Etats eux-mêmes ont reçu des papiers „ contenant des expressions qui ne tendent qu'à des vûes particulières & à semer la division & la jalousie entre les deux Nations, „ sans me donner la moindre communication des papiers d'une „ telle nature. Puis donc que les Etats sont assemblez, il faut „ que je vous répete qu'il est nécessaire que vous veuilliez bien, „ Monsieur, rapporter exactement le contenu de cette lettre à „ Leurs Hautes Puissances, avant leur séparation, afin que je puisse avoir leurs réponses, pour assurer la Reine de cette confiance „ qu'ils ne sauroient manquer d'avoir en elle, après les grandes „ marques qu'elle leur a donné de la sienne, & les avantages éclattans que cette République a reçus par elle & par ses armées „ pendant plus de dix ans. Sa Majesté ne s'est point inquiétée, „ quand ils ont jugé à propos d'envoier des passeports pour les „ Ministres de France. C'est pourquoi je me persuade que Leurs „ Hautes Puissances ne voudront point paroître douter de la sincérité de la Reine, par le refus ou le delai affecté d'une réponse à „ ce qu'elle leur a recommandé & sur quoi elle m'a ordonné d'insister. Je tiens mon Courier prêt à envoier en Angleterre, dès „ que je saurai la détermination des Etats.

„ Je ne doute nullement qu'un Ministre aussi sage, aussi prudent, aussi éclairé que vous ne fasse voir les fâcheuses conséquences, qui pourroient suivre de la moindre division, ou apparence de division entre cet Etat & la Reine. J'ose dire que „ quiconque la conseille en sera assurément responsable à sa Patrie, aussi bien qu'à la postérité".

Deux jours après, il revint à la charge encore plus vivement. „ Je ne saurois, Monsieur, m'empêcher de vous marquer que j'espére qu'il n'y aura point de difficultez dans l'assemblée de Leurs „ Hautes Puissances ce matin pour la signature des passeports & la „ nomination du lieu du congrès, puisque je me suis déjà donné „ l'honneur de marquer que la Reine ma Souveraine prendroit „ tout delai pour un refus, ce qui pourroit causer une désunion fatale à cette République & à toute l'Europe.

„ J'a-

Anne. 1711.

„ J'avoüe mon impatience pour favoir le réfultat de Leurs „ Hautes Puiffances ce matin, puifque je ne faurois retenir le Cou- „ rier de la Reine que jufqu'à la fin de cette affemblée ".

Ils confentent à la negociation de la Paix.

Ces menaces portèrent coup. Les paffeports furent rendus à l'Envoié de Hollande par le Courier que le Comte de Strafford envoioit en Angleterre. On en fit part à la Cour de France en ces termes. „ Les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies aiant con- „ couru par leur réfolution du vingt & un de ce mois avec Sa Ma- „ jefté pour faciliter l'ouverture du Congrès, le lieu qui a paru le „ plus propre a été là ville d'Utrecht. Le douze de Janvier pro- „ chain nouveau ftile a été fixé pour l'ouverture dudit Congrès. „ Il a été arreté que les Miniftres de la Reine & des Seigneurs „ Etats s'y trouveront en qualité de Miniftres Plénipotentiaires, „ & qu'ils ne prendront le caractère d'Ambaffadeurs que le jour „ de la fignature de la paix, afin d'éviter le plus qu'il fera poffible „ l'embarras des cérémonies & la longueur qui en pourroit naitre. „ La Reine & les Etats Généraux des Provinces-Unies infiftent „ que les Miniftres du Duc d'Anjou & des ci-devant Electeurs „ de Baviere & de Cologne n'entrent pas au Congrès jufqu'à ce „ que les points qui les pourroient regarder aient été ajuftez. Et „ la Reine & lefdits Seigneurs Etats font fermement réfolus de ne „ pas envoier les paffeports pour les Miniftres de France, que le „ Roi Très-Chretien n'ait préalablement déclaré que l'abfence des „ Miniftres fus-mentionnez ne retardera pas le progrès de la négo- „ ciation.

„ Les lettres circulaires ont déjà été écrites par Sa Majefté à „ tous les Alliez qui font engagez avec elle dans la préfente guer- „ re, en conformité des trois premiers articles ci-deffus fpécifiez. „ Et la Reine m'ordonne de vous faire favoir que, d'abord qu'elle „ recevra la déclaration de fa Majefté très-Chrétienne fur le dernier „ de ces quatre articles, les paffeports qui font ici en blanc vous „ feront envoiez avec les noms de Monfieur le Maréchal d'Uxelles, „ de Monfieur l'Abbé de Polignac & du fieur Mefnager, qui y feront „ inferits, à moins que le Roi n'ait fait quelque changement à la „ nomination de fes Plenipotentiaires, dont vous m'avez donné „ part. Comme non feulement les Miniftres de fa Majefté, mais „ auffi ceux de plufieurs de fes Alliez, qui doivent affifter au traité „ de Paix futur font préfentement ici, j'ai à vous prier, Monfieur, de „ m'envoïer les paffeports néceffaires, pour qu'ils puiffent fe rendre „ en Hollande avec plus de fûreté ".

Voici la lettre circulaire, dont il eft parlé dans l'avis donné à la France. „ Le Roi très Chrétien, difoit la Reine, nous aiant „ témoigné le defir qu'il a de voir rétablir la tranquillité de l'Eu- „ rope par une paix fure & honorable pour nous & pour tous nos „ hauts Allliez, & aiant fait quelques offres pour nous difpofer à

„ ou-

„ ouvrir les conférences à cette fin, lesquelles offres ont été com- Anne.
„ muniquées à tous les dits Alliez. Et les Etats Généraux aiant là- 1711.
„ dessus déclaré qu'ils sont portez & prêts à entrer en négociation
„ d'une paix bonne & générale & à se joindre à nous pour con-
„ vier les Puissances engagées avec nous dans la présente guerre
„ d'envoier leurs Ministres & Plénipotentiaires au Congrès. Le lieu
„ & le tems duquel Congrès aiant été concertez avec le Ministre
„ des dits Etats Généraux, nous avons cru qu'il étoit nécessaire de
„ vous faire part, sans perdre de tems, que nous sommes tombez
„ d'accord de fixer l'ouverture dudit Congrès au douze de Janvier
„ prochain nouveau stile, dans la ville d'Utrecht. Comme nous n'a-
„ vons en vûe que de mettre fin à cette guerre, par une paix so-
„ lide & dans laquelle chaque Allié puisse trouver sa satisfaction
„ raisonnable, nous ne doutons point que vous ne soiez également
„ porté à contribuer à l'avancement d'une œuvre si pieuse & si salu-
„ taire. C'est pourquoi nous vous prions d'envoier au plûtôt les
„ Ministres que vous choisirez pour cet effet, afin qu'ils puissent
„ arriver à ladite ville d'Utrecht au tems ci-dessus marqué ".

Cette lettre circulaire fut assez bien reçue en Portugal. Le Roi remit ses intérêts entre les mains de la Reine. Presque tous nommèrent pour leurs Plénipotentiaires leurs Envoiez ou Résidens à Londres & à la Haye. Peu entrèrent de bon cœur dans les desseins de la Reine, ou plûtôt ils ne parurent y consentir, que parce qu'ils ne pouvoient faire autrement & que cette Princesse étoit le chef & la plus ferme colomne de la grande Alliance. Mais en s'y prêtant, leur vûe étoit de le faire échouer & de l'en faire repentir s'ils avoient pû. Elle se crut même obligée par cette raison de faire sortir de ses Etats le Comte de Galas Envoié de Charles III.

Affaire du Comte de Galas.

En effet ce Seigneur parloit aussi haut à Londres & se plaignoit aussi amèrement que si l'Angleterre avoit été à la solde de son Maitre, & qu'elle n'eût pû sans injustice & sans perfidie cesser de s'épuiser, pour rendre Charles VI. plus puissant encore que n'avoit été Charles V. Aux plaintes cet Ambassadeur joignit les intrigues. Il eut avec le Duc de Marlborough des entretiens furtifs & nocturnes. Il avoit d'autant plus de tort que sans les bons offices de la Reine l'Empire feroit peut-être sorti de la maison d'Autriche. Du moins, on ne peut nier que le parti, qu'elle auroit appuié, n'eût été difficile à abbatre. Le même Ambassadeur avoit d'abord fait sentir son mécontentement d'une manière assez marquée. On lui avoit remis de même qu'aux autres Ministres une copie des propositions de la France. Il affecta d'ignorer à quel dessein on la lui avoit envoiée & ce qu'on vouloit qu'il en fit. La lettre par où il témoigna sa surprise & son incertitude étoit fort spirituellement tournée. „ My-
„ lord, j'ai reçu l'honneur de la vôtre du vingtieme du courant avec
„ la copie des articles préliminaires de la France pour parvenir à

ANNE. 1711. „ la paix générale. Les aiant combinez avec ceux qui furent établis ci-devant d'un commun accord entre les principales Puissances alliées & engagées dans cette guerre, pour servir de „ base & de fondement à une paix générale, véritablement sûre „ & honorable, il me parut d'abord que les préliminaires de la „ part de la France ne méritoient aucune attention. Mais considérant ensuite que vous m'en faisiez part par ordre de Sa Majesté la Reine, je les reçois avec toute la considération que je „ dois & que je recevrai toujours tout ce qui me viendra de votre part, ou qui me sera communiqué par ordre de Sa Majesté „ la Reine. Cependant, comme vous ne vous expliquez, ni sur „ le sentiment de la Reine, ni sur le fait d'une si importante affaire, qui semble renverser tout le systême contenu dans les préliminaires ci-devant établis, je trouve qu'il est de mon devoir, „ Mylord, de vous supplier de me vouloir dire à quelle fin vous „ m'avez fait cette communication, & si ce sont de nouveaux articles préliminaires, que Sa Majesté la Reine a en son particulier „ agréez & arrêtez avec la France.

„ Votre prudence connuë, Mylord, vous fera aisément juger „ quelle doit être l'inquiétude du Roi mon maitre d'être éclairci de cet énigme, puisqu'il se trouve menacé & en danger „ par-là de se voir tout d'un coup privé de la grande amitié de „ Sa Majesté la Reine, sur laquelle seule étoit jusqu'ici fondée sa „ plus grande espérance, pour que sa Maison & par conséquent „ tout le reste de l'Europe ne restassent pas en proie à l'ambition „ démesurée de la Maison de Bourbon. C'est pourquoi, comme „ je ne sais par où mon maitre peut avoir mérité un si fatal revers, „ je m'attends à une aussi prompte que favorable explication du „ susdit enigme.

Le Comte de Darmouth, à qui il s'étoit adressé, lui répondit avec politesse, „ Monsieur, puisque vous me demandez dans votre lettre du douze de ce mois d'Octobre pour quelle fin je vous ai „ communiqué les articles préliminaires, j'ai à vous répondre que „ la copie vous en a été remise en qualité de Ministre du Roi „ d'Espagne, pour que vous puissiez en donner avis à votre cour. „ Cependant, si vous avez peine à vous en charger, Sa Majesté les „ fera remettre au Roi Catholique par son Ambassadeur. Comme „ lesdits articles ont été proposez dans la vûe d'ouvrir ensuite des „ conférences, pour ajuster les prétentions de tous les Confédérez, „ & que la Reine les a trouvez conformes au sens de la grande „ Alliance, elle a jugé à propos de les faire communiquer aux „ Princes & Etats intéressez dans la présente guerre, car ils y sont „ compris & doivent avoir leur satisfaction raisonnable. Je ne saurois expliquer plus clairement ce qu'il vous a plû de traiter d'énigme ".

Cette

Cette réponse, quoique ménagée, devoit faire sentir qu'on s'embarrassoit fort peu des plaintes & du mécontentement des Cours de Vienne & de Barcelone. On croioit n'avoir que trop fait pour elles. On disoit que le prétendu honneur de cette alliance avoit épuisé l'Angleterre d'hommes & d'argent. Que c'étoit une alliance, sur laquelle on ne pouvoit compter & qui ne dureroit qu'autant que la crainte & le besoin dureroient. Alliance d'ailleurs dont on pouvoit aisément se passer & qui étoit tellement disproportionnée par rapport au profit & aux dépenses, qu'il étoit presque inconcevable qu'on l'eût faite & qu'on l'eût si longtems soutenuë. Ces réflexions n'étoient pas les seules qu'on fit en Angleterre. Voici comme on y parloit. La Nature même nous a séparez des autres Etats. Par-là nous sommes dispensez d'entrer dans leurs querelles. Les richesses de la Grande Bretagne & la valeur de ses Habitans si généralement reconnuë la rendront toujours respectable, & lui attireront les égards & les ménagemens les plus honorables. Ainsi rien n'est plus facile à l'Angleterre que d'être toujours en paix. Elle trouve même sa sureté dans la division des autres, &, à moins qu'on ne l'attaque particulièrement, ou qu'on n'entreprenne de lui ôter son commerce, elle oublie ses véritables intérêts, quand elle prend parti dans les guerres des autres Etats. Il n'en est aucun, qui, dans la crainte de l'avoir pour ennemie, ne lui accorde toutes les sûretez & tous les avantages, qu'elle peut raisonnablement souhaiter. Un Peuple est-il sage & use-t-il comme il doit de sa liberté, quand, par des animositez & par des terreurs aussi injustes que mal fondées, il se fait un faux mérite & une fausse gloire de renoncer à la paix, le plus solide & le plus doux des biens que le Ciel ait à donner à la Terre, pour vanger des querelles surannées & pour éloigner des dangers que la guerre seule peut attirer? De cette indifférence, où l'Angleterre peut être par rapport aux Nations qui l'environnent, j'excepte les Provinces-Unies. Si leur conservation n'est pas absolument nécessaire à la sûreté & au bonheur de la Grande Bretagne, elle y est extrêmement utile. Ainsi il faut toujours qu'on s'y intéresse, & qu'on se déclare contre quiconque voudroit affoiblir cet Etat ou l'envahir.

Anné. 1711.

Vrai intérêt de l'Angleterre.

L'Electeur de Hanover, Héritier désigné de la Couronne de la Grande Bretagne, joignit ses remontrances à celles des autres Alliez. Ce mémoire étoit long & ne contenoit que les raisons qui étoient en ce tems-là à la mode & de stile, savoir l'ambition démesurée de la France, l'assujettissement de l'Espagne à la France qui ne feroit plus qu'un seul Etat, la liberté de l'Europe envahie, l'intrusion du Prétendant sur le Throne d'Angleterre, l'adresse de la France dans les négociations, sa subtilité, ses chicanes, le danger de la Religion Protestante. Il paroissoit avoir été dicté par

Mémoire de l'Electeur de Hanover.

ANNE. 1711.

les Auteurs des feuilles volantes, qui inondoient la Grande Bretagne, hors un ou deux endroits que voici. „ Il ſera ſur „ tout eſſentiel de ſe garentir du piége d'une ceſſation d'armes, „ que la France propoſera, dès que l'aſſemblée de la paix ſera „ ouverte, & qui, laiſſant les Puiſſances maritimes dans la né„ ceſſité de faire les mêmes efforts & les mêmes dépenſes pour „ la guerre & d'entretenir les mêmes flottes & les mêmes ar„ mées, leur ôteroit les moiens de s'en ſervir & arrêteroit le pro„ grés de leurs armes victorieuſes. . . Dieu qui a beni les armes de „ la Reine & de ſes Alliez de tant de triomphes ſur l'Ennemi, ne vou„ dra pas permettre que, tout épuiſé qu'il eſt & vaincu dans toutes „ les occaſions, il atteigne encore ſon but & qu'il ſorte de cette „ guerre par une paix glorieuſe pour lui, à la ruine des Alliez vic„ torieux & à la deſtruction de la liberté de toute l'Europe, en ga„ gnant par cette paix le pouvoir de donner un Roi à l'Eſpagne, „ d'en impoſer un à l'Angleterre, & de faire dépendre de ſon ap„ probation la validité de l'élection d'un Chef de l'Empire ".

Démarches pacifiques de l'Angleterre & de la France.

Les oppoſitions & les remontrances venoient trop tard. Soit raiſon, ſoit prévention, le parti étoit pris, & la paix tellement réſolue qu'on pouvoit dire qu'elle étoit faite. On avoit fait déclarer au Duc d'Hanover qu'il pouvoit rappeller dans ſes Etats quelques-uns de ſes régimens de Dragons. La Reine envoia ordre au Duc d'Argyle, qui commandoit ſes troupes en Catalogne & les autres qui étoient à ſa ſolde, de les mettre dans leurs quartiers d'hiver, & de n'agir ni offenſivement, ni défenſivement. Le Duc de Vendôme dépêcha à Louis XIV. un Courier, qui arriva le vingt-huit Novembre à Verſailles, pour lui faire ſavoir que le Duc d'Argyle avoit exécuté ce qui lui avoit été ordonné. Le Comte de Portmore, qui commandoit les troupes Angloiſes en Portugal, reçut un ordre de les remener en Angleterre, excepté deux bataillons, pour remplacer ce qui manquoit de Soldats à la garniſon de Gibraltar. Cet ordre fut exécuté dès le huit de Novembre. Louis XIV. de ſon côté, pour répondre à tant de généroſité, donna des ordres dans ſes ports, pour qu'on eût à procurer aux vaiſſeaux Anglois toute l'aſſurance & la protection poſſible. Il leur accorda auſſi la permiſſion la plus ample & la plus favorable pour enlever des vins. Ce Prince nomma pour ſes Plénipotentiaires le Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac & le Sieur Meſnager. Il étoit juſte que les deux premiers fuſſent dédommagés par le ſuccès qu'ils devoient avoir à Utrecht des chagrins & de la confuſion qu'ils avoient eſſuiez à Gertruydenberg. L'Evêque de Briſtol Garde du Seau privé & le Comte de Strafford Plénipotentiaires de Sa Majeſté Britannique furent comme les Préſidens de cette aſſemblée. Ils donnèrent la loi à tous & ne la re-

çu-

çurent de personne. Tous ceux qui ne voulurent pas se soumettre à leurs décisions, eurent sujet de s'en repentir. ANNE. 1711.

L'Empereur seul refusa d'y envoier les siens, il protesta même contre tout ce que cette assemblée pourroit faire, & il ne tint point à lui que les Etats Généraux ne refusassent absolument d'entrer dans les vues de la Reine. Il tenta toutes les voies imaginables. Il écrivit une lettre, qui lui paroissoit sans replique. Les Etats Généraux écrivirent de leur côté, non pour empêcher le congrès, mais pour prier la Reine de déclarer nuls les sept articles préliminaires, afin qu'ils ne servissent point de fondement aux conférences. On en vint même au grand remede, si je puis parler de la sorte. On envoia le Prince Eugene à Londres, ne doutant pas que la vue de ce Héros & la force de ses raisons ne déconcertassent le Ministere d'Angleterre & ne soulevassent les Peuples contre la paix. Il y fut reçû comme sa naissance & son mérite le demandoient. Il conféra avec les Ministres. Il eut des audiences particulières. Il ne réussit pas mieux que l'Envoié de Hollande, qui, de concert avec les amis du Duc de Marlborough, avoit inutilement emploié tout ce qu'il avoit d'esprit & d'adresse. Opposition de l'Empereur à la paix.

En effet, ces oppositions à la paix devoient paroitre d'autant plus étranges, qu'elles n'étoient plus fondées, comme au tems des Conférences de Gertruidenberg, sur une suite continuelle de victoires, ni sur l'espérance flatteuse d'un avenir encore plus glorieux. La campagne de cette année n'avoit été marquée nulle part par aucune action de grande importance. La lassitude commune & le respect réciproque que s'inspiroient par tout les deux partis les avoient bornez à des entreprises médiocres. Je n'en excepte que la surprise des lignes du Maréchal de Villars & la prise de Bouchain. Ces deux actions étoient dignes du Duc de Marlborough, & elles terminèrent la campagne en Flandre. Celle du Rhin n'étoit avantageuse aux Alliez qu'en ce que la présence du Prince Eugene en cet endroit, avec une armée renforcée des troupes, qui avoient dû servir en Flandre, avoit rendu inutiles les desseins & les intrigues de la France, pour empêcher l'élection de Charles III. ou Charles VI. à l'Empire. La campagne de Savoie auroit été absolument infructueuse, si elle n'avoit pas obligé Louis XIV. de dégarnir son armée sur le Rhin, pour défendre le Dauphiné contre le Duc de Savoie, à qui l'Empereur Joseph avoit enfin fait satisfaction, sur les vives instances de l'Angleterre. Les actions en Catalogne & en Portugal avoient été aussi peu importantes & encore moins décisives. Inutilité de la campagne de cette année par terre.

L'Angleterre à son tour n'avoit pas lieu de s'applaudir du succès de ses armées navales. Une des plaintes les plus spécieuses & les plus justes, qu'elle eût faites contre l'ancien Ministère, c'étoit que, de- Et par mer.

ANNE. 1711. depuis tant d'années que duroit une guerre si onéreuse & si sanglante, on n'eût rien entrepris, ni pour profiter des conditions avantageuses, sur lesquelles la Grande Alliance étoit fondée, savoir que les Anglois demeureroient maitres de tout ce qu'ils pourroient conquerir dans l'Amérique Espagnole, ni pour assurer les Colonies Angloises & pour regagner la pêche de Terre Neuve. Il est vrai que le Colonel Nicholson avoit pris l'année dernière Port Roial & que cette entreprise avoit été concertée avec les anciens Ministres. Mais on la leur comptoit pour rien, ou, parce qu'ils n'étoient plus en place, quand la nouvelle de ce succès arriva, ou parce que c'étoit trop peu de chose, au prix de ce qu'il sembloit qu'on auroit pû & dû faire. J'ai rapporté que le nouveau Ministère s'efforça de satisfaire la Nation sur ce point-là. Il forma un projet pour s'emparer de Quebec & de Plaisance dans le Canada & pour chasser à jamais les François de Terre Neuve. Il seroit revenu de cette conquête à la Nation cinq cent mille livres sterling par an tous frais faits, elle auroit augmenté ses forces navales, elle auroit enrichi son commerce par la riche pêche de Terre Neuve, la France y auroit perdu une abondante pepinière de Matelots, & les Colonies Angloises dans ces quartiers-là se seroient enfin trouvées en sûreté. On garda un profond secret sur cette expédition. On tira cinq régimens de l'armée de Flandre pour l'exécuter. On y en joignit trois autres. On les embarqua sur neuf vaisseaux de guerre. Cette escadre fut jointe dans la Nouvelle Angleterre par un grand nombre de troupes & de vaisseaux. Il n'y avoit rien qu'on ne se promit de tant de forces. Cependant, comme on a déja vû, tout manqua par la difficulté de remonter la rivière de Canada, & par les mauvais tems qu'on y essuia. Huit bâtimens de transport y périrent avec plus de huit cens hommes & on se crut trop heureux de pouvoir rentrer dans les ports d'Angleterre. Encore perdit-on, en y retournant, un vaisseau de soixante & dix pieces de ce non, où le feu prit & qui sauta en l'air.

Intrigues opposées du Parti de la Cour & des Whigs. Il étoit naturel que ces circonstances disposassent l'Angleterre à faire la paix. Aussi la Reine prenoit elle de plus en plus ce dessein à cœur. C'est même dans cette vue qu'elle avoit prorogé le Parlement à diverses reprises, parce que, depuis peu plusieurs Torys s'étant joints aux Whigs, pour rejetter les propositions de la France, elle croioit devoir attendre l'arrivée des Pairs Ecossois, qui seroient moins opposez à ce projet. Il arriva à Londres sur ces entrefaites une chose qui donna fort à penser. C'est la coutume dans cette ville que, le jour anniversaire du couronnement d'Elisabeth, on y brûle solemnellement les effigies du Diable, du Pape, des Cardinaux, des Jésuites, des Moines, auxquelles depuis ce Regne ci on avoit joint l'effigie du Pré-

Prétendant. La Populace Proteſtante ſe fait une fête de cette bagatelle. Une ſociété † de Lords & Gentilshommes Whigs * fit cette année-ci les frais de ces figures & les habilla magnifiquement. Leur but étoit de faire reſſouvenir la Nation qu'à pareil jour, en mille ſix cent ſeptante neuf, on en avoit fait autant, & qu'elle avoit aujourd'hui les mêmes choſes à craindre qu'en ce tems-là, c'eſt-à-dire, les cabales des Papiſtes & un Roi Catholique Romain. Les Miniſtres, craignant les ſuites de cette cérémonie, firent doubler les ſentinelles dans Londres, pendant quelques jours. On répandit le bruit dans cette ville que la ſociété dont j'ai parlé avoit voulu ſoulever la populace contre la Reine & les Miniſtres & exciter une dangereuſe ſédition. Les Whigs au contraire voulurent y voir des ménagemens extraordinaires pour le Prétendant & pour le Papiſme, & ils firent obſerver que Jacques II. étoit le ſeul Roi, qui eût voulu priver Londres de ce divertiſſement.

† *Kit-Kat Club.*

On juge ſans peine quelle idée les Whigs pouvoient ſe faire là-deſſus de la Reine Anne. Elle le fut & prit diverſes meſures pour en prévenir les mauvais effets. Ses Miniſtres, par ſon ordre, firent de grandes offres au Comte de Nottingham, qui étoit ‡ un de ces Torys, liguez avec les Whigs contre la paix, pour le regagner. Elle même entreprit de perſuader les Ducs de Grafton, de Saint Albans, de Marlborough, les Comtes de Dorſet & de Scarborough, les Lords Somers, Cowper & divers autres. Tous demeurèrent fermes dans la réſolution de ſe déclarer contre toute paix, qui donneroit à un Prince de la maiſon de Bourbon l'Eſpagne & les Indes occidentales. La Reine ne laiſſa point de ſe croire aſſez puiſſante pour réüſſir dans le Parlement & elle voulut qu'il s'aſſemblât. Elle en fit l'ouverture par ce diſcours. „ Mylords & Meſſieurs, je vous ai fait „ aſſembler dès que les affaires publiques l'ont permis, & je „ ſuis bien aiſe de pouvoir préſentement vous apprendre que, „ malgré les artifices de ceux qui aiment la guerre, on a fixé „ le

Diſcours de la Reine au Parlement.

* Elle étoit compoſée des Ducs de Grafton, de Sommerſet, de Montague, des Comtes de Godolphin, de Sunderland, de Wharton, des Lords Somers & Hallifax & du Docteur Garth.

‡ Cette eſpece de déſertion donna lieu de mettre cet avertiſſement dans une Gazette „ D'autant qu'un homme fort grand, menu, le teint baſané, entre „ ſoixante & ſoixante dix ans, portant un juſtaucorps brun avec des manches étroites & les poches taillées en long, a depuis peu abandonné ſes amis, par la „ ſéduction de méchantes gens qui l'entrainent dans un mauvais chemin, on avertit que quiconque le découvrira aura dix chelins de récompenſe, ou ſi lui même „ revient volontairement, il ſera bien reçu de ſes amis, qui ne lui reprocheront „ point ſes folies paſſées, pourvû qu'il donne de bonnes aſſurances qu'à l'avenir il „ demeurera fermement attaché à l'Egliſe Anglicane, dans laquelle il a été ſoigneuſement élevé par ſes honnêtes Parens ".

ANNE. 1711. „ le lieu & le tems pour l'ouverture du traité d'une paix générale.

„ Nos Alliez & particuliérement les Etats Généraux, dont je „ regarde les intérêts comme inséparables des miens, ont fait „ voir par leur prompt concours la confiance qu'ils ont en moi, „ & je n'ai aucun lieu de douter que mes propres Sujets ne soient „ certains de mon soin particulier pour eux.

„ Ce que j'ai le plus à cœur est que la Religion Protestante & „ les loix & libertez de ces Nations vous soient continuées, en assûrant la succession à la Couronne, ainsi qu'elle est limitée par le „ Parlement à la Maison d'Hanover.

„ J'emploierai mes soins à faire en sorte qu'après une guerre, „ qui a couté tant de sang & d'argent, vous puissiez trouver vos „ intérêts de negoce & de commerce augmentez & étendus, avec „ les autres avantages qu'une Souveraine tendre & affectionnée „ peut procurer à un Peuple obéïssant & fidele.

„ Les Princes & Etats, qui sont engagez avec nous dans cette „ guerre, aiant lieu par les traitez de prétendre que leurs différens „ intérêts soient assurez par la paix, je ne ferai pas seulement tout „ mon possible pour leur procurer à chacun toute la satisfaction „ qui sera raisonnable, mais je me joindrai aussi à eux, par les „ engagemens les plus étroits, afin de maintenir l'alliance & „ rendre la paix générale sûre & durable. Comme vous m'avez assistée volontiers & de bon cœur à soutenir cette longue „ & onéreuse guerre, je m'assure qu'il n'y a point de vrai „ Protestant ni de bon Sujet qui envie, ou à la Grande Bretagne, ou à moi, la gloire & la satisfaction d'y mettre fin „ par une paix équitable & honorable pour nous & pour tous „ nos Alliez.

„ Une telle paix fera revivre notre commerce dans les Païs Etrangers, & je ferai tout ce qui me sera possible, pour profiter de cette heureuse occasion d'encourager nos Manufactures dans le Roiaume, ce qui contribuera à soulager nos Sujets par rapport à la „ dépense excessive, à laquelle ils sont obligez pour faire subsister „ les Pauvres. Je tâcherai aussi de remédier aux abus qui peuvent „ s'être glissez dans quelques parties de l'administration pendant une si longue guerre.

„ Je ne saurois finir sans vous recommander à tous avec empressement de conserver l'unanimité & d'éviter avec soin tout ce „ qui pourroit donner sujet à l'Ennemi de nous regarder comme un „ Peuple divisé entre nous, & par conséquent nous empêcher „ d'obtenir cette bonne paix, que nous avons tant de raison „ d'espérer & qui nous paroit si proche.

„ Je prie Dieu de diriger vos délibérations vers cette fin, de sorte

„ ſorte qu'étant délivrez des maux de la guerre, vous puiſſiez de- ANNE.
„ venir un Peuple heureux & floriſſant ". 1711.

Débats au ſujet de ce diſcours.

La matière de ce diſcours cauſa de grands débats dans les deux Chambres, mais ſur tout dans celle des Seigneurs. Le Comte de Nottingham ſe mit à la tête des Whigs, c'eſt à dire des partiſans du Duc de Marlborough. Il parla vivement ſur l'article des préliminaires, qui ſuppoſoit que l'Eſpagne & les Indes reſteroient au Duc d'Anjou, & il dit „ que l'Angleterre aiant fait des traitez avec „ les Alliez pour la reſtitution de la Monarchie d'Eſpagne à la Mai- „ ſon d'Autriche, il croioit qu'on ne devoit entrer dans aucune négo- „ ciation de paix avec la Maiſon de Bourbon ſans cette reſtituti- „ on, & que toute paix qui ſe feroit autrement, ne feroit, ni ſû- „ re, ni honorable à la Grande Bretagne, ni avantageuſe à ſon „ commerce. Qu'il avoit plus d'intérêt que perſonne de ſouhaiter la „ paix, chargé comme il étoit de quatorze enfans & ſes biens con- „ ſiſtant en fonds de terre. Mais qu'il aimeroit mieux ſacrifier tous „ ſes revenus pour la continuation de la guerre, que de voir une „ mauvaiſe paix, & qu'il ſe contenteroit de deux cent livres ſterling „ de rente, juſqu'à ce qu'on pût en obtenir une bonne ". Ce diſcours fut appuié avec beaucoup de chaleur par les Comtes de Sunderland, Godolphin, Wharton, le Duc de Marlborough lui même, en un mot par tous ceux à qui on avoit depuis peu ôté leurs emplois. Les autres au contraire ſoutinrent que *le droit de faire la paix ou la guerre étant une prérogative roiale, il falloit s'en rapporter à la ſageſſe de la Reine & à ſon zele pour le bien de ſes Sujets.* Le Comte de Wharton fit un aſſez long diſcours, dans lequel il inſiſta fort ſur l'inſuffiſance des préliminaires propoſez par la France. Quelqu'un aiant dit que cette affaire ne preſſoit pas & qu'elle pourroit ſe diſcuter une autre fois, il répondit avec chaleur, *qu'il n'y avoit point de tems à perdre, puiſque ce jour-là alloit décider du ſalut de l'Europe.* Ce diſcours ſuppoſoit que la réſolution de la Chambre lieroit les mains de la Reine & l'empêcheroit d'achever ſon ouvrage, ſi elle le jugeoit à propos. Le Comte d'Angleſey parla auſſi & dit comme en paſſant, que la paix ſe feroit faite après la bataille de Ramillies, *ſi elle n'avoit pas été detournée par un grand homme, qui avoit intérêt de prolonger la guerre.* Ce grand homme étoit le Duc de Marlborough. Il prit la parole, pour ſe juſtifier du reproche que lui faiſoit ce Seigneur, & qu'il avoit ſujet de croire que la Reine avoit voulu lui faire, dès le commencement de ſa Harangue. Il dit, en adreſſant la parole à la Reine, qui étoit préſente à cette conteſtation, qu'il ſe rapportoit à ſa Majeſté, „ s'il n'avoit pas toû- „ jours donné connoiſſance à elle & à ſon Conſeil, pendant qu'il „ avoit été Plénipotentiaire, de toutes les propoſitions qui avoient „ été faites, & s'il n'avoit pas demandé les inſtructions néceſſaires „ ſur ce ſujet. Qu'il pouvoit déclarer en bonne conſcience, en

Le Duc de Marlborough tâche de ſe juſtifier.

ANNE. 1711. „ présence de la Reine, de cette illustre Assemblée, & de Dieu, „ qui est infiniment au dessus des Puissances de la Terre & à qui, „ suivant le cours de la Nature, il devoit dans peu rendre compte „ de ses actions, qu'il avoit toûjours été porté pour une paix sure, „ honorable & durable. Que, bien loin d'avoir en dessein de „ prolonger la guerre pour son propre intérêt, comme l'insi„ nuoient faussement certains libelles, son âge avancé & les gran„ des fatigues des campagnes lui faisoient souhaiter ardemment de „ pouvoir jouir d'un doux repos, pour songer à l'Eternité. Que „ d'ailleurs il n'avoit aucun sujet de desirer la continuation de la „ guerre pour son intérêt particulier, puisque ses services avoient „ été récompensez bien au delà de son attente, tant par la Reine „ que par les Parlemens. Mais qu'il se sentoit obligé à une telle „ reconnoissance envers sa Majesté & sa Patrie, qu'il seroit tou„ jours prêt à la servir, quand même il devroit se trainer à la guer„ re, pour obtenir une paix honorable & durable. Que néanmoins „ il ne pouvoit se conformer en aucune manière aux mesures, qui „ avoient été prises pour entrer en négociation de paix avec la „ France sur le pied des sept articles préliminaires. Que son opi„ nion étoit, de même que celle de tous les Alliez, qu'il seroit „ entièrement ruineux pour l'Europe de laisser l'Espagne & les In„ des à la Maison de Bourbon, & qu'il l'avoit insinué ainsi fi„ delement & humblement à sa Majesté, lorsqu'il avoit eu l'hon„ neur de la saluer peu après son retour ".

Il est étonnant que personne ne relevât ces expressions hautaines & nullement convenables dans la bouche d'un Sujet, *je ne puis me conformer en aucune manière aux mesures, qui ont été prises pour entrer en négociation de Paix avec la France.* Le style de l'Empereur n'étoit pas plus ferme. Enfin, après un débat qui dura jusqu'à sept heures du soir, où la Reine fut toûjours présente, il fut conclu à la pluralité de soixante & une voix contre cinquante six, qu'on présenteroit une Adresse à la Reine pour la remercier de sa gracieuse harangue, & qu'on insereroit cette clause, *le sentiment de la Chambre est que la Grande Bretagne ni l'Europe ne peuvent jouir d'une Paix sure & honorable, si l'Espagne & les Indes demeurent entre les mains d'un Prince de la Maison de Bourbon.* Dès le jour même, l'Adresse fut rédigée. On la lut le lendemain. Quelques Seigneurs proposèrent de renvoier cette affaire jusqu'à l'arrivée des Pairs absens. Ceux qui, comme le Comte de Wharton, pensoient que la destinée de l'Europe étoit attachée à la diligence, qu'on auroit à la présenter, s'y opposèrent. On alla aux voix & la négative l'emporta de vingt-deux, parce que, disoient plusieurs qui opinèrent de la sorte, il est contraire aux droits & aux usages du Parlement de différer la conclusion d'une affaire à cause des absens. L'Adresse fut présentée trois jours après, c'est-

à-dire

à-dire le vingt-deux Decembre. La Reine y répondit en ces termes. „ Mylords, je reçois avec plaisir les remercimens que „ vous me faites. Je serois fâchée qu'il y eût quelcun qui pût „ penser que je ne fasse pas les derniers efforts pour retirer „ l'Espagne & les Indes de la Maison de Bourbon ".

ANNE. 1711.

Les Seigneurs attachez à la Cour protestèrent de leur côté contre cette démarche. Ils en donnèrent les raisons suivantes. En premier lieu, que ce n'étoit point-là une véritable Adresse, puisqu'il n'y avoit point d'exemple qu'on eût jamais inséré une clause d'avis dans une Adresse de remerciement. Et en second lieu, qu'ils regardoient comme un attentat contre la prérogative roiale, de déclarer si soudainement leurs opinions dans une affaire aussi importante à la Couronne, & où il s'agit de faire la guerre ou la paix.

Adresse des Communes.

L'esprit de contestation souffla aussi sur la Chambre des Communes. Quelques-uns vouloient suivre l'exemple de la Chambre Haute. Mais il fut décidé à la pluralité de deux cent trente deux voix contre cent six qu'on s'abandonneroit aux soins maternels de la Reine, sans prendre la liberté de lui rien prescrire, & sans mêler rien de désagréable au remerciement, qu'on lui devoit pour sa gracieuse harangue. L'Adresse fut composée dans ce goût & fit autant de plaisir à la Reine que celle des Seigneurs lui avoit causé de chagrin. „ Nous demandons la permission de remercier sincèrement & de tout notre cœur Votre „ Majesté de sa très-favorable Harangue émanée de son Thrône, „ dans laquelle Votre Majesté, en exprimant le grand soin & „ l'intérêt particulier que vous prenez pour la Religion Protestante, qui sur toutes choses nous est chere, pour ces loix „ & libertez qui nous rendent plus heureux que toutes les autres Nations, & pour la succession de la Maison d'Hanover comme elle est limitée par le Parlement, d'où dépend à l'avenir la „ sureté de notre Religion, de nos loix & de nos libertez, nous „ a donné des marques récentes que Votre Majesté n'a rien tant à „ cœur que la sureté & le bonheur de votre Peuple.

„ Comme nous nous reposons entièrement sur la sagesse & sur la „ bonté de votre Majesté, sur votre honneur, sur votre justice en„ vers vos Alliez, & sur le soin particulier que vous prenez de vos „ propres Sujets, nous ne saurions nous empêcher d'exprimer la „ satisfaction que nous avons de ce que Votre Majesté a eu la „ bonté de déclarer au sujet d'une juste & honorable paix qu'elle „ a en vuë.

„ Cette paix a été la fin que Votre Majesté s'est proposée en „ entrant en guerre, & rien ne peut ajouter à la gloire de votre „ Regne, si ce n'est qu'après tant de succès sans pareils, pendant „ le cours de cette guerre, on voie Votre Majesté la finir avec „ l'avantage d'une telle paix, qui sans doute sera renduë sure &

ANNE. 1711. „ durable par le soin de Votre Majesté à continuer la sage résolu-
„ tion, que vous avez prise d'entrer dans de plus étroits engagemens
„ pour continuer la Grande Alliance dans cette vuë.

„ Nous osons assurer Votre Majesté que nous prendrons tous
„ les soins imaginables pour conserver l'unanimité que Votre Ma-
„ jesté nous recommande, & nous ferons tous nos efforts pour
„ déconcerter, tant les artifices & les desseins de ceux qui, pour
„ des vues différentes, prennent plaisir à la guerre, que les espé-
„ rances, que les Ennemis peuvent vainement concevoir, de tirer
„ avantage d'aucune division parmi nous.

„ Nous concourons tous à juger avec votre Majesté que le meil-
„ leur moien de faire heureusement réüssir le traité de paix est de
„ faire de bonne heure les préparatifs nécessaires pour la campagne
„ prochaine, pour laquelle, nonobstant le pesant fardeau que les Su-
„ jets de votre Majesté ont porté pendant cette longue guerre,
„ qui a couté tant d'argent, nous accorderons avec le plus grand
„ plaisir des subsides si effectifs & si promts qu'ils mettront votre
„ Majesté en état de continuer la guerre avec vigueur & de con-
„ vaincre vos Ennemis, en cas que la négociation projettée n'ait
„ point d'effet, qu'aucuns amusemens ni entreprises telles qu'elles
„ soient ne peuvent changer la ferme & inébranlable résolution d'ai-
„ der la meilleure des Reines à continuer une guerre si juste, jus-
„ qu'à ce qu'on puisse procurer à votre Majesté une paix sure, du-
„ rable & honorable ".

Jugement des Pairs sur une prétention du Duc d'Hamilton.

Ces procédez furent suivis d'affaires encore plus importantes. L'une regardoit la prétention du Duc d'Hamilton, qui, aiant été fait depuis peu Pair d'Angleterre sous le titre de Duc de Brandon, demandoit séance en cette qualité dans la Chambre Haute. Son droit paroissoit incontestable. Il est certain que tout Souverain d'Angleterre peut accorder les honneurs de la Pairie à quiconque il en juge digne, & qu'aucun Sujet des Roiaumes unis n'est incapable d'y parvenir. D'ailleurs, la Chambre paroissoit avoir décidé cette affaire, quelques années auparavant, lorsque le Duc de Queensberry aiant été fait Duc de Dover *, elle l'avoit reçu comme Pair Anglois & avoit déclaré qu'en cette qualité il ne pouvoit voter dans l'élection des seize Pairs d'Ecosse. Les Avocats du Duc d'Hamilton firent valoir ces raisons avec beaucoup de netteté & de force. La Cour les appuia de tout ce qu'elle avoit de crédit. Les Lords Ecossois prirent vivement le parti du Duc & allèrent jusqu'à menacer de se vanger, si on décidoit contre ce Seigneur. Les Lords opposans n'en soutinrent pas leur avis avec moins de fermeté. Ils répondirent qu'ils ne touchoient point à la prérogative de la Reine & qu'ils ne lui contestoient nullement le pouvoir de conférer des honneurs Anglois aux Pairs d'Ecosse. Mais qu'elle ne pouvoit leur accorder le droit de séance & de suffrage dans le Par-

* En May 1708.

Parlement. Que ce droit par le traité d'Union étoit totalement renfermé dans les ſeize Repréſentans de la Pairie Ecoſſoiſe. Que quant au Duc de Dover, on lui avoit à la vérité donné ſéance dans le Parlement. Mais que, l'aiant fait ſans délibération précédente, on n'en pouvoit rien conclure en faveur du Duc d'Hamilton, & que de plus, en déclarant le Duc de Queensberry inhabile à voter dans l'élection des ſeize Pairs d'Ecoſſe, on avoit uniquement déclaré & couché par écrit ſur les regiſtres, que c'étoit comme prétendant être Duc de Dover. Ces Seigneurs gagnérent leur cauſe & crurent non ſans raiſon avoir gagné un point important. En effet, ſi les prétentions du Duc d'Hamilton avoient paſſé, les Rois d'Angleterre, profitant de cet exemple, auroient introduit dans le Parlement autant de Pairs Ecoſſois qu'ils auroient voulu, & comme la pluſpart de ces Seigneurs ſont auſſi pauvres que nobles, il auroit été aiſé de les gagner. De quoi alors le Souverain n'auroit-il pas pû diſpoſer? Il auroit toûjours eu la pluralité des voix dans la Chambre Haute. On propoſa enſuite une autre queſtion des plus ſingulières, ſavoir, ſi depuis l'acte d'Union la Reine pouvoit créer les Pairs Ecoſſois Pairs de la Grande Bretagne, & ce qui eſt encore plus ſingulier, il fut réſolu que non, à la pluralité de cinquante ſept voix contre cinquante deux. Les Comtes Nottingham, Sunderland, Townshend étoient les Chefs des Oppoſans. Le Duc de Marlborough, qui n'étoit pas encore dépouillé de ſes charges, le Comte Godolphin, l'Evêque de Salisbury ſortirent de la Chambre, avant qu'on recueillit les voix. Au reſte, j'ai traité cette queſtion, & la déciſion, qui en fut faite, de *ſingulière*. Voici pourquoi. ANNE. 1711.

Depuis l'Union, les Pairs d'Ecoſſe & d'Angleterre étoient également Pairs de la Grande-Bretagne, puiſque ce nom nouveau ſignifioit également l'un & l'autre Roiaume & que par une ſuite néceſſaire, il n'y avoit point de Pairs de la Grande Bretagne, ou que ceux d'Ecoſſe avoient autant de droit à ce titre que ceux d'Angleterre. Ainſi la queſtion, pour avoir un ſens fixe, &, ſi j'oſe le dire, raiſonnable, devoit être ainſi propoſée, *Si depuis l'Union la Reine peut créer les Pairs Ecoſſois, Pairs d'Angleterre.* Il eſt conſtant que la Reine pouvoit mettre au rang des Pairs un Etranger naturaliſé. Les Comtes d'Albemarle & Portland en étoient la preuve. A plus forte raiſon y pouvoit elle mettre un Ecoſſois, qui, depuis l'Union, ne pouvoit plus être conſidéré comme Etranger, & il y avoit du ridicule à dire que ce qu'elle pouvoit pour un Ecoſſois en général, elle ne le pût à l'égard d'un Pair Ecoſſois. D'ailleurs, un Ecoſſois, qui devient Pair d'Angleterre, devient Anglois en quelque ſorte, & s'il eſt en même tems Pair d'Ecoſſe, il ſera tout à la fois Anglois & Ecoſſois, c'eſt-à-dire qu'il aura droit aux privileges attachez à ſa double Pairie, & que comme Pair d'Ecoſſe il peut être choiſi pour être un des ſeize qui ont droit de ſéance au Parlement de la Gran-

Anne. 1711. de Bretagne, quoiqu'en qualité de Pair d'Angleterre il ne puiſſe en être exclus. L'objection du nombre de ſeize fixé par l'acte d'Union n'étoit qu'une chicane. Il eſt viſible que cet article n'avoit pour but que de mettre de la diſtinction entre les Pairs d'Ecoſſe, dont ſeize ſeulement, à ce titre de Pairs d'Ecoſſe, auroient ſéance au Parlement, & entre les Pairs d'Angleterre, qui tous à ce titre y avoient droit. Ainſi cet article de l'Union excluoit du Parlement le dixſeptième Pair d'Ecoſſe à titre de Pair d'Ecoſſe, non à titre de Pair d'Angleterre, le ſujet reſtant comme avant l'Union capable de ce dégré d'honneur, & le Souverain ou la Souveraine capable de le conférer. Par conſéquent cet article de l'Union ne nuiſoit aux droits reſpectifs du Sujet & du Souverain, ni formellement, puiſqu'il n'en étoit fait aucune mention, ni conſéquemment ou équivalemment, puiſqu'il étoit obſervé à la lettre & à la rigueur, dès-là que la Nation Ecoſſoiſe ne choiſiſſoit pas plus de ſeize de ſes Pairs, pour avoir ſéance au Parlement de la Grande Bretagne.

La Reine & les Ecoſſois furent également mécontens de cette déciſion partiale. Les Seigneurs de cette Nation préſentèrent une Adreſſe, où ils s'en plaignoient amèrement. Cette Princeſſe, qui ſe croioit auſſi offenſée qu'eux, leur fit la réponſe ſuivante. „ Je „ ſuis fâchée qu'on ait donné ſujet de faire cette repréſentation. „ Mais vous devez être aſſurée que je ſuis fortement réſolue de „ maintenir l'union des deux Roiaumes, & que je chercherai les „ moiens les plus raiſonnables de vous faire avoir cette ſatis„ faction". Elle envoia en même tems ce meſſage à la Chambre Haute. „ Il y a une choſe, dans laquelle les Sujets de Sa Majeſté „ de la partie ſeptentrionale de ce Roiaume ſont extrêmement „ intéreſſez, ſavoir la diſtinction que doivent ſubir ceux qui étoient „ Pairs d'Ecoſſe avant l'Union, ſi la prérogative de la Couronne „ eſt reſtrainte à leur égard ſeulement. C'eſt une affaire qui touche „ ſenſiblement Sa Majeſté. C'eſt pourquoi elle la communique à „ cette Chambre, la priant inſtamment de lui donner ſon avis & „ de concourir avec elle, afin de trouver le moien le plus con„ venable pour régler cette affaire à la ſatisfaction de tout le „ Roiaume ".

Bill contre les Non-Conformiſtes. Cette Chambre s'occupa enſuite d'un projet contre les Nonconformiſtes. Deux fois ſous ce Regne on l'avoit propoſé ſous le titre de Bill contre la conformité occaſionnelle, & il avoit chaque fois été rejetté. Le Comte de Nottingham le remit de nouveau ſur le tapis. Un Hiſtorien * prétend que ce Seigneur, mal ſatisfait de ce qu'on ne lui avoit point donné de place dans le nouveau Miniſtère & qu'on lui avoit refuſé la charge de Garde du Sceau Privé, s'étoit jetté dans le parti Whig pour ſe vanger, & je trouve dans d'autres mémoires † qu'en ſe joignant à cette fac-

* *M. Boyer.*

† *Ceux du Docteur Burnet.*

faction disgraciée, il lui avoit promis de la grossir d'un grand nombre de Torys, à condition qu'elle concourût avec lui pour faire passer ce Bill. Ses offres furent acceptées avec d'autant plus de plaisir que le Comte promettoit une grande modération envers les Nonconformistes, & que d'ailleurs la Cour avoit promis d'agréer tout ce que le Parlement pourroit proposer contre eux. Anne. 1711.

D'un autre côté, il y a ceci de remarquable que, si, en soutenant ce Bill, les Torys suivoient leurs anciens principes & leur conduite ordinaire, les Whigs au contraire prononçoient contre eux mêmes & démentoient leurs oppositions précédentes. Mais ils avoient besoin de ce vernis de piété & de religion, pour réparer le décri, où ils étoient tombez à cet égard. On leur faisoit publiquement de cruels reproches sur la longue & criminelle nonchalance, avec laquelle ils avoient souffert que les ennemis du Christianisme écrivissent & débitassent impunément des dogmes aussi dangereux que détestables. On citoit entre autres le Livre intitulé les *Droits de l'Eglise*. On attribuoit à cette négligence la chute de leur parti, & on disoit de quelques-uns, qui étoient à leur tête, que, pendant qu'ils travailloient à se montrer vrais Anglois, ils oublioient quelques fois qu'ils étoient Chrétiens.

Ces raisons jointes ensemble portèrent les Whigs à faire ce que souhaitoit le Comte de Nottingham. Son Bill favori, dont il avoit changé le nom, étoit à peu près conçu en ces termes. „ Premièrement, tous ceux qui auront des emplois, ou qui recevront des salaires, gages, ou pensions par des Patentes de la Couronne, ou qui auront quelque commandement ou place de confiance de la Couronne d'Angleterre, c'est-à-dire dans les limites de l'ancien Roiaume avant l'Union & non en Ecosse, car cette partie de la Grande Bretagne garde ses contestations & privilèges sur la Religion, & qui assisteront dans une assemblée où on fera le service divin autrement que selon la Liturgie de l'Eglise Anglicane, où il se trouvera dix personnes ou plus outre ceux de la Famille, & où on ne priera point pour la Reine & pour la Famille Roiale en termes exprès, seront déchus des charges & autres avantages qu'ils possedent.

„ Secondement, tous ceux qui pendant une année n'auront point assisté aux conventicules, & qui cependant auront communié trois fois à l'Eglise Anglicane, seront rendus capables de recevoir ces emplois & autres avantages, en prêtant les sermens.

„ Troisiemement, aucun ne pourra être poursuivi pour contravention, à moins que sous serment les plaintes n'en soient portées dix jours après le manquement devant les Juges ou le Juge de Paix, & poursuivies trois mois après sur le témoignage de deux personnes qui auront fait serment.

„ Qua-

ANNE. 1711. „ Quatriemement, cet Acte ne regardera point ceux qui possédent des charges héréditaires.

„ Cinquiemement, l'Acte de Tolérance passé la première année du Regne du Roi Guillaume & de la Reine Marie sera confirmé par celui-ci.

„ Sixiemement, aucun Non-Conformiste ne sera poursuivi pour „ n'avoir pas prêté les fermens, à moins qu'il ne refuse de le faire „ quand il en sera requis.

„ Septiemement, les Ministres Non-Conformistes auront la liberté d'aller prêcher dans les provinces à leur choix, moiennant „ qu'ils aient prêté le serment requis selon la tolérance.

„ Huitiemement enfin, les Avocats & autres Officiers publics „ & Membres du College de Droit à Edimbourg seront obligez avant „ le vingt-six de Juin prochain de prêter le serment d'abjuration „ du Prétendant passé la sixieme année du Regne de la Reine ".

Cet Acte passa sans aucun obstacle dans les deux Chambres. Les Non-Conformistes s'en plaignirent inutilement, soit au Comte d'Oxford, qui avoit été élevé parmi eux & qui y avoit encore beaucoup de Parens, ou aux Whigs, sur qui ils s'étoient toûjours reposez. Le Comte répondit qu'il n'avoit pû résister au torrent. Les Whigs prétendirent n'avoir cédé que pour voir si cette complaisance ne tranquilliseroit pas enfin ceux qui vouloient absolument que l'Eglise fût en danger, & on soutint qu'on avoit cherché par là à les mettre dans leur tort. En un mot les Non-Conformistes furent pleinement sacrifiez.

Le Duc de Devonshire proposa ensuite qu'on donnât au Prince Electoral d'Hanover, comme Duc de Cambridge, la préséance sur les autres Ducs d'Angleterre, & la chose passa tout d'une voix. Le Comte de Nottingham fit suivre après cette résolution celle de donner de nouveaux avis à la Reine touchant la négociation de la paix. Ils étoient dans le même sens que la clause de l'Adresse, dont j'ai parlé, & le Duc de Somerset, le seul des Officiers de la Cour, qui s'opposât encore au Ministère, les soutenoit avec d'autant plus de vigueur, qu'il n'ignoroit pas qu'on lui auroit ôté son emploi, si la Reine ne l'avoit empêché par estime & par affection pour la Duchesse, son épouse.

On présenta ces avis, Anne les écouta avec bonté, & elle n'en suivit pas moins ses vuës pacifiques. Elle fit partir ses Plénipotentiaires avec des instructions fort détaillées & pleines de sagesse. Elle y avoit prévenu les difficultez des Opposans & étendu ses vûes & ses précautions bien au delà de celles qu'ils s'ingéroient de lui prescrire. En effet, cette Princesse avec son Conseil auroit ignoré les premiers principes du Gouvernement, si elle avoit eu besoin des avis qu'on lui donna.

„ A votre arrivée à Utrecht, vous commencerez à concerter

„ avec

ANNE. 1711.

Instructions des Plenipotentiaires.

„ avec les Ministres des Alliez de quelle manière il sera à propos „ d'ouvrir les conférences. Vous représenterez fortement dans „ cette occasion & dans toutes les autres l'importance de paroitre „ unis, & par cette raison vous leur recommanderez, en cas qu'il „ survint quelque dispute, de l'accommoder entre vous, pour „ empêcher la France de s'en prévaloir. Et toutes les fois que „ vous vous assemblerez au Congrés avec les Ministres des Enne- „ mis, il faudra prendre soin de soutenir & de seconder de la for- „ ce unie de toute la Confédération tout ce qui sera proposé & tou- „ tes les instances qui seront faites.

„ Pour parvenir au plûtôt à la conclusion de ce grand ouvrage & „ empêcher autant qu'il sera possible que l'Ennemi ne profite d'une „ longue négociation, en divisant les Alliez, ou en leur faisant ral- „ lentir les préparatifs de la campagne prochaine, vous leur pro- „ poserez de fixer un tems pour la conclusion, comme on a fait „ pour l'ouverture des conférences.

„ Si on juge à propos de commencer par la disposition de la „ Monarchie d'Espagne, vous insisterez que la sureté & la satis- „ faction raisonnable, que les Alliez attendent & que le Roi Très- „ Chretien a promise, ne sauroient s'obtenir en laissant l'Espagne & „ les Indes occidentales à aucune branche de la Maison de Bour- „ bon. Et au cas que l'Ennemi objecte, comme ont fait les Mi- „ nistres Impériaux, que le second article des sept signez par le „ Sieur Mesnager suppose que le Duc d'Anjou doit rester sur le „ Thrône d'Espagne, vous déclarerez que ces articles n'engagent „ que la France & qu'ils ne sont nullement obligatoires à notre „ égard, ni à celui de nos Alliez. Que prendre des mesures pour „ empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne ne soient „ jamais réünies, ce n'est pas consentir qu'on laisse la dernière sur „ la tête de celui qui la possede actuellement.

„ Soit que le grand article qui regarde la Monarchie d'Espagne „ soit réglé en premier lieu, ou qu'on juge à propos d'en différer „ la considération, vous demanderez en notre nom & en faveur de „ nos Alliez les conditions suivantes à la France, avec les extensi- „ ons & les restrictions, que les Puissances intéressées pourront sou- „ haiter & qui paroitront justes & raisonnables.

„ En premier lieu, pour ce qui regarde les intérêts de notre bon „ Frere l'Empereur & de l'Empire, vous insisterez qu'on leur ren- „ de la ville & citadelle de Strasbourg avec le fort de Kehl, sans „ aucun remboursement, comme aussi la ville de Brisac, & vous de- „ manderez la démolition de toutes les fortifications & forteresses „ depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg.

„ Vous insisterez que le Roi Très-Chretien reconnoisse notre bon „ Frere le Roi de Prusse en cette qualité & en celle de Prince „ de Neufchatel & de Comte de Valengin, & qu'il rende la Prin-



ANNE. 1711. „ cipauté d'Orange & les autres biens qui appartenoient à notre „ cher frere le défunt Roi Guillaume III. Vous demanderez aussi „ qu'on reconnoisse l'Electorat qui a été érigé en faveur du Duc „ d'Hanover.

„ Quant à notre bon Frere le Roi de Portugal, vous insisterez „ qu'il jouisse de tous les bénéfices & avantages qui lui ont été „ accordez par les traitez.

„ Pour ce qui est des intérêts particuliers de nos bons Amis & „ Alliez les Etats Généraux, vous insisterez que le Roi Très-Chre- „ tien leur cede, pour former une barrière suffisante, Furnes, la „ Knocke, Menin, Ypres, Lille, Tournai, Condé, Valenciennes, „ Maubeuge, Douai, Bethune, Aire, Saint Venant & Bouchain, „ avec leurs dépendances, le canon, & l'artillerie.

„ Vous ferez vos efforts pour procurer aux dits Etats Généraux „ de la part de la France le Tarif de mille six cent soixante qua- „ tre & la suppression de tous ceux qui ont été faits depuis ce „ tems là... & pour leur faire accorder en même tems les avantages „ du traité de Ryswick, avec l'exemption de cinquante sols par ton- „ neau imposez sur tous les vaisseaux Hollandois qui trafiquent „ dans les ports de France.

„ Mais vous prendrez soin de ne pas laisser conclure ces arti- „ cles en faveur des Etats Généraux, jusqu'à ce que le Traité de la „ succession & de la barrière ait été expliqué & qu'on ait levé les „ appréhensions, que nous avons à l'égard des conséquences de „ quelques points de ce Traité...

„ Quant à notre bon Frere le Duc de Savoye, vous demande- „ rez qu'il soit rétabli dans la possession du Duché de Savoye, du „ Comté de Nice, de tous ses Païs héréditaires & de tous les „ lieux qui lui ont été cédez par les Traitez faits avec l'Empereur „ & les autres Alliez, & qu'on cede à ce Prince tout le terrain qui est „ entre le Piémont & le Mont Genevre, en sorte que cette mon- „ tagne serve à l'avenir de barrière au Roiaume de France & à la „ Principauté de Piémont.

„ Et d'autant que par le Traité de la barrière le commerce de „ nos Roiaumes aux Païs-Bas & aux places cédées aux Etats Gé- „ néraux, en vertu dudit Traité, est exposé à un danger évident, „ ou du moins à de grandes incertitudes, & que le Sieur Buys leur „ Envoié Extraordinaire auprès de nous est convenu de la justice „ de nos appréhensions & de la raison que nous avons de souhaiter „ qu'on nous mette à couvert du préjudice, que pourroit recevoir „ notre commerce par ces grandes acquisitions, faites aux dépens „ du sang & des thrésors de nos Sujets: Lors que vous ferez nos „ efforts auprès de l'Ennemi & de ceux de nos Alliez qui sont in- „ téressez en cette affaire, pour procurer aux Etats l'effet dudit „ Traité, vous insisterez que les villes de Nieuport & de Dender- „ mon-

„ monde, le château de Gand & les autres lieux qui paroissent „ plûtôt une barrière contre nous que contre la France, ne soient „ pas remis entre les mains des Hollandois, sans qu'on trouve „ un expédient pour assurer l'entrée & la sortie de nos Sujets dans „ tous les Païs-Bas aussi librement & aussi sûrement que si cette „ barrière n'eût pas été accordée aux Etats Généraux. ANNE. 1711.

„ Quant au septieme article du Traité de la barrière, qui autori- „ se les Etats Généraux, au cas d'une rupture, ou d'une guerre „ apparente, à mettre autant de troupes qu'ils le jugeront à pro- „ pos dans toutes les villes, places & forts des Païs-Bas, vous „ tâcherez de faire expliquer cet article, de manière que celà n'ait „ lieu à l'avenir qu'à l'égard d'une rupture ou d'une guerre avec la „ France, puisque rien ne feroit plus déraisonnable que d'autori- „ ser les Etats Généraux à se servir des dites Provinces contre ceux „ à qui la souveraineté en appartiendra, ou contre la Grande Bre- „ tagne.

„ Vous aurez aussi un soin tout particulier de pourvoir que le com- „ merce de nos Sujets ne soit pas interrompu, ou exposé par au- „ cunes des omissions du quinzieme article dudit Traité de la bar- „ rière, & qu'on convienne très-expressément que les Sujets de nos „ Roiaumes pourront négocier aussi librement & avec les mémes „ avantages & privileges & sans autres impositions qu'ils le faisoi- „ ent, lorsque ces places étoient sous la puissance de la France, „ ou de l'Espagne, ou que les Sujets des Etats Généraux l'ont fait „ ou le pourroient faire à l'avenir.

„ En vertu de ce qui a été dit, vous ferez toutes ces instances „ & toutes celles qu'on vous ordonnera de faire sur ces points-là „ & sur toutes les choses en quoi les intérêts de nos Roiaumes & „ ceux des Etats Généraux pourroient être contraires, de ma- „ nière que l'établissement de leur barrière ne puisse être préjudi- „ ciable à nosdits intérêts.

„ Vous insisterez de même que le Roi Très-Chretien reconnoisse „ de la manière la plus claire & la plus forte la succession à la Cou- „ ronne de nos Roiaumes comme elle est établie par les loix dans „ la maison d'Hanover & qu'il oblige immédiatement la personne „ qui prétend y avoir droit à sortir de France : Que le dit Roi „ Très-Chretien promette & s'engage de même pour lui & pour ses „ Héritiers & Successeurs de ne jamais reconnoitre qui que ce „ soit en qualité de Roi ou Reine de ces Roiaumes, que nous & „ ceux qui doivent nous succéder en vertu de l'acte de l'Etablisse- „ ment qui subsiste à présent.

„ Vous demanderez qu'on travaille au plûtôt à un Traité de „ commerce entre nous & la France, & qu'on convienne en at- „ tendant des points qui paroitront nécessaires pour prévenir les „ difficultez.

ANNE. 1711. „ Comme la possession commune de l'isle de saint Christofle a „ causé de fréquentes disputes entre nos Sujets & ceux du Roi „ Très-Chretien & l'effusion de beaucoup de sang, vous demanderez & insisterez qu'on nous cede à l'avenir le droit & l'entière „ possession de cette isle, & que le dit Roi Très-Chretien renon- „ ce à tous les droits, titres, prétentions ou intérêts que sa Ma- „ jesté ou ses Sujets pourroient avoir ou prétendre sur cette isle, „ ou sur aucune de ses parties.

„ Quant à nos intérêts de la partie septentrionale de l'Amérique, „ vous prendrez soin de demander particulièrement & en premier „ lieu la restitution de la baie & du détroit de Hudson, avec tou- „ tes les assurances que vous pourrez obtenir pour la sûreté du „ négoce, & la compensation des pertes que cette Compagnie a „ souffertes.

„ Outre les avantages & les privileges que nos Sujets ont droit „ de prétendre, en vertu des anciens traitez ou accords dans quel- „ ques parties de la domination de la Monarchie d'Espagne, vous „ insisterez dans celui qu'on doit faire sur les articles suivans. Pre- „ mièrement que Gibraltar, le Port Mahon & l'Isle Minorque soient „ annexez à l'avenir à la Couronne de la Grande Bretagne.

„ En second lieu, que le contract de l'Assiento pour fournir des „ Esclaves aux Indes occidentales Espagnoles se fasse pour le terme „ de trente ans avec ceux de nos Sujets que nous nommerons, „ avec les mêmes avantages & privileges dont la Compagnie des „ Marchands François joüit depuis mille sept cent deux. Et vous „ insisterez particulièrement qu'on assigne une certaine étendüe de „ terrain le long de la rivière de Plata, où nos Sujets puissent ra- „ fraichir leurs Negres & les garder sûrement jusqu'à ce qu'ils puis- „ sent les vendre aux Espagnols.

„ En troisième lieu, vous aurez soin de faire insérer un article „ général, en vertu duquel les Sujets de la Grande Bretagne joui- „ ront à l'avenir de tous les avantages, droits & privileges, qui „ ont été, ou pourroient être dans la suite accordez par les „ Espagnols à la Nation la plus favorisée.

„ En quatrieme lieu, en réglant le commerce de nos Sujets en „ Espagne, vous tâcherez d'obtenir des exemptions des droits sur „ les denrées & marchandises du crû ou des manufactures de nos „ Roiaumes, qui se montent à un avantage de quinze pour cent „ au moins.

„ Et comme nous avons fait préparer un état des demandes, „ que nous pouvons faire avec justice, non seulement à l'égard des „ dépenses que nous avons faites pour nos bons Amis & Alliez „ les Etats Généraux, mais en vertu des sommes immenses, que „ nous avons fournies pour l'usage de notre bon Frere l'Empereur, „ on vous ordonne par ces présentes d'insister, aussitôt que cet état

„ fera

„ sera remis entre vos mains, sur la satisfaction de ce qu'il paroitra „ qu'il nous est dû à cet égard. Anne. 1711.

„ Nous voulons & vous ordonnons en dernier lieu d'observer & „ d'exécuter les autres instructions & ordres, que vous recevrez de „ notre part de tems en tems, ou de celle d'un de nos Secretai- „ res d'Etat, avec lequel vous entretiendrez une correspondance „ constante & nous rendrez par son canal un compte exact de „ votre procedé dans ces négociations importantes, & de toutes „ les choses qui parviendront à votre connoissance, pendant le cours „ de votre Ambassade & le tems que vous serez emploié à notre „ service hors du Roiaume ". Cette instruction étoit datée du vingt-trois Decembre.

Subsides accordez à la Reine.

La Chambre des Communes tint exactement la parole, qu'elle avoit donnée, de fournir promptement & abondamment les subsides, dont on avoit besoin. Dès le lendemain, elle résolut d'accorder à la Reine la somme de deux millions quatrevingt mille livres sterling pour l'entretien de quarante mille hommes sur mer, y compris huit mille soldats, & de plus cent quatrevingt mille livres sterling pour l'ordinaire de la Marine. Cette Chambre ensuite pria la Reine de lui faire communiquer le traité, par lequel elle étoit engagée de fournir quarante mille hommes pour agir en Flandre conjointement avec les forces des Alliez. Un Secretaire d'Etat leur fit réponse le trente Decembre que, conformément à leur Adresse, on avoit cherché ce traité, mais qu'on n'avoit trouvé, ni traité, ni convention à cet égard. La Chambre ne manqua pourtant pas d'occupation. Elle se fit présenter un état des procédures faites par les Commissaires établis pour régler les comptes publics du Roiaume. Elle s'appliqua à les examiner jusques bien avant dans la nuit. Elle y trouva des accusations de péculat contre le Duc de Marlborough & contre les Sieurs Cardonnel, Walpole, Dalrymple & autres. Apparemment ce Seigneur avoit été averti de bonne heure de l'affaire qu'on se préparoit à lui susciter, puisque, étant encore à la Haie, il écrivit aux Commissaires des comptes publics une longue lettre pour sa justification, en date du dix Novembre. La mémoire de ce grand homme est encore chere en Angleterre & je crois faire plaisir de rapporter ce qu'il daigna répondre pour sa justification.

Apologie du Duc de Marlborough par lui même.

„ Aiant appris hier à mon arrivée en cette ville que le Chevalier „ Salomon Medina vous avoit informez que j'avois reçu de lui plu- „ sieurs sommes: Afin que ce rapport ne fasse aucune impression sur „ vous, je n'ai point voulu perdre de tems à vous faire savoir qu'il „ n'y a rien en tout celà qui n'ait toujours été accordé comme un „ droit casuel au Général ou Commandant en chef de l'armée dans „ le Pais-Bas avant & après la Révolution, & je vous assure en mê- „ me tems que tout l'argent que j'ai reçu sur cet article a toûjours

ANNE. 1711. „ été emploié pour le service public, à entretenir des correspondances & à recevoir les avis des mouvemens & des desseins des „ Ennemis, & cet argent a été si court, que je prend la liberté „ de vous communiquer un autre article qui a été appliqué au même usage & qui résulte d'un ordre de sa Majesté, dont la lettre est „ ci jointe, quoique celà n'ait pas proprement du rapport aux „ comptes publics, puisque c'est un don gratuit des troupes „ étrangères.

„ Vous pourrez avoir remarqué par les divers états de guerre „ qu'avant la mort du feu Roi, lorsque le Parlement résolut d'accorder quarante mille hommes pour le contingent de l'Angleterre dans les Païs-Bas, il devoit y avoir vingt & un mille six „ cent douze hommes de troupes étrangères & le reste d'Anglois. „ Le Parlement donna pour les derniers dix mille livres sterling „ par an, pour les avis & autres extraordinaires. Mais sa Majesté „ étant convaincue par l'expérience de la dernière guerre que cette somme ne suffisoit pas à beaucoup près pour cet usage, & ne „ voulant pas en demander d'avantage au Parlement, il lui plut „ d'ordonner que les troupes étrangères y contribueroient deux & „ demi pour cent. Et comme j'étois alors Ambassadeur & Commandant en chef dans les Païs étrangers, il m'ordonna de le leur proposer, les assurant qu'on ne prendroit rien autre chose de leur paie. „ On y consentit volontiers, & la Reine voulut bien le confirmer „ ensuite par un ordre exprés, lorsque je l'eus informée de l'usage „ auquel cet argent étoit destiné. Ainsi il a été appliqué de tems en „ tems & en diverses occasions à procurer des intelligences & à des „ services secrets, & ce avec tant de succès, qu'après la bénédiction divine sur la bravoure de nos troupes, nous pouvons en quelque manière attribuer la plûpart des avantages de cette guerre „ remportez dans ce païs aux bons avis qu'on a reçus à propos par „ le moien de cet argent.

„ Or, Messieurs, comme je vous ai rendu un fidele compte de „ cette affaire, & que j'espère que vous conviendrez que j'ai servi „ la Reine & ma Patrie avec le zele & la fidélité d'un honnête „ homme, la grace, que j'ai à vous demander, est que, lorsque „ vous ferez votre rapport au Parlement, vous mettiez ceci dans „ son véritable jour, afin qu'il voie qu'on a pourvû à cette partie „ nécessaire & importante de la guerre, sans qu'il en coute au Public que dix mille livres sterling par an. Et je me flatte que, „ lorsque vous viendrez à examiner les comptes d'armée de Flandre, vous serez convaincu que le Public y a été servi avec autant d'économie & de ménagement qu'il étoit possible ".

Disgrace de ce Seigneur. 1712. Il se justifia en vain. Soit que ses Ennemis eussent pris le dessus, ou que sa justification ne fût pas jugée suffisante, cette affaire fut la raison qu'on apporta de sa disgrace. La Reine, dans un Con-

Conſeil, qui fut tenu le dernier Dimanche de cette année vieux ſtyle, déclara, *qu'étant informée que les Commiſſaires des comptes publics avoient porté une information contre ce Duc dans la Chambre des Communes, elle avoit trouvé bon de lui ôter tous ſes emplois, afin que l'examen de cette affaire pût avoir un libre cours exempt de toute partialité.* Elle exécuta ſa réſolution le premier jour de la nouvelle année par un billet ſigné de ſa main. Il portoit *que ſa Majeſté étoit ſatisfaite de ſes ſervices. Mais qu'elle avoit trouvé à propos de reprendre les emplois qu'elle lui avoit confiez.* Quelques-uns des amis de ce Duc eurent part à ſa diſgrace. Le Duc d'Ormond fut fait Commandant en chef de toutes les forces de la Grande Bretagne & Colonel du premier régiment des Gardes à pied. Le Comte de Rivers fut fait Grand-Maitre de l'artillerie & Colonel du premier régiment des Gardes à cheval. Le Général Major Hill, à l'occaſion duquel la Reine avoit commencé à s'indiſpoſer contre la famille du Duc de Marlborough, fut fait Lieutenant Gouverneur de la Tour, à la place du Général Cadogan. Le Duc de Beaufort fut fait Grand Ecuier, au lieu du Duc de Sommerſet, & le Duc de Saint Albans fils naturel du feu Roi Charles II, fut dépouillé de ſa charge de Capitaine des Gentils-hommes Penſionnaires.

ANNE. 1712.

Suites de cette affaire.

L'affaire, qui avoit ſervi de prétexte, ou de raiſon pour remercier de ſes ſervices un des plus grands Capitaines qu'ait eus l'Angleterre, fut agitée avec beaucoup de chaleur. Le quatrieme de Fevrier, la Chambre reprit l'examen du rapport des Commiſſaires établis pour régler les comptes publics. On s'arrêta ſur l'article qui concernoit le Duc de Marlborough. On lut les dépoſitions & certificats qui étoient à ſa décharge, d'où il réſultoit que ç'avoit été un uſage conſtant que les Entrepreneurs des vivres & des fourrages fiſſent des préſens au Général des armées. Malgré ces certificats, il fut mis en queſtion, *ſi les ſommes, que le Duc de Marlborough avoit reçües tous les ans des Contractans pour la paie & les fourrages de l'armée, étoient des droits légitimes & ſoutenables.* Ses amis ne l'avoient pas tous abandonné avec la Fortune. Quelques-uns propoſérent qu'on ajoûtât à la queſtion les mots ſuivans, & *ordinairement accordez aux Généraux & Commandans en chef aux Païs-Bas.* On demanda ſi on feroit cette addition. Rien ne paroiſſoit plus raiſonnable. Il fut pourtant réſolu à la pluralité des voix qu'on ne la feroit pas. Sans doute leur raiſon étoit que de mauvais exemples ne juſtifient pas ceux qui les ont ſuivis. On revint donc à l'examen de la queſtion principale. Après un débat, qui dura juſqu'à onze heures & demie du ſoir, il fut réſolu, à la pluralité de deux cent ſoixante & dix voix contre cent ſoixante & cinq, que le Duc de Marlborough, en acceptant des préſens annuels des Munitionnaires pour fournir la païe & les voitures à l'armée de Flandre

ANNE. 1712. dre, avoit fait une chose illégitime & insoutenable; que les deux & demi pour cent sur la paie des troupes étrangères étoient des deniers publics dont on devoit rendre compte; qu'on présenteroit une Adresse à la Reine, pour lui communiquer ces résolutions, & que ce seroit la Chambre en corps, qui la porteroit. La Reine répondit. *J'ai beaucoup d'égards à tout ce qui m'est représenté par mes Communes, & je ferai ce qui dépend de moi pour remédier aux choses dont vous vous plaignez.* Les procédures ne furent pas poussées plus loin. Un reste de considération pour le Duc les arrêta. On crut qu'il suffisoit de l'avoir humilié & de lui avoir fait sentir qu'on pouvoit le perdre.

Je ne prétend pas que ce Seigneur fût coupable. Mais je ne puis condamner les recherches de la Chambre. Les Généraux d'armée ont des appointemens si considérables, qu'on suppose qu'ils en consacreront une partie à entretenir les correspondances, qui leur sont nécessaires, pour s'acquiter avec honneur de leur fonction. Et certes ils seroient bien méprisables, s'ils n'étoient pas dans cette disposition. C'est une maxime constante, qu'on ne donne rien pour rien. Les présens qu'ils s'attirent, ou qu'on croit devoir leur faire, ont pour objet, ou qu'ils ne soient pas mécontens lorsqu'ils ne doivent pas l'être, & alors les Traitans se rédiment de la vexation, ou qu'ils soient contens lorsqu'ils devroient être mécontens, & alors ils se rendent complices des malversations. Ce que le Général fait, les Subalternes le font, & leur part est d'autant plus forte, qu'ils ont plus d'accès auprès de lui. On disoit assez plaisamment en Flandre que le Général Cadogan avoit les mains fort rudes & que ce n'étoit qu'avec une certaine espece d'huile qu'on pouvoit les adoucir. Ces libéralitez que les Officiers savent si bien s'attirer, sont toûjours à la charge de leur Souverain, en ce que, ou bien on exige de lui ce qu'il faut pour ces dépenses inséparables du traité qu'on fait avec lui, ou bien, ce qui est encore plus fâcheux, on s'en dédommage sur la quantité & sur la qualité des vivres & des fourrages qu'on fournit à ses troupes. Ainsi, c'étoit du moins un abus que les Communes reprenoient, & il feroit à souhaiter qu'elles eussent à cet égard poussé leur zele plus loin, en faisant une loi sévère pour l'empêcher à l'avenir. Pour ce qui regarde les deux & demi pour cent sur la paie des troupes étrangères, il est visible que le Duc en devoit rendre compte à la Reine; par ordre de laquelle il les avoit perçûs & en avoit disposé.

La chute du Héros de l'Angleterre, quoique prévue, fit grand bruit, & plus encore parmi les Alliez qu'en Angleterre. Ils voioient par là s'évanouir leurs espérances de continuer la guerre. Aujourd'hui même on regrette cette chute, on la reproche à ceux qu'on croit en avoir été la cause, & on la regarde comme la tache la plus marquée du Regne d'Anne. Tant d'Ecrivains ont fait l'apo-

l'apologie du Général disgracié, que je ne croi pas que personne puisse trouver mauvais que je fasse celle de sa Souveraine. Si j'ai contre moi ceux qui pensent que les Souverains ont toûjours tort, je serai dédommagé de leur mépris par l'attention de ceux qui en ont des idées plus favorables. ANNE. 1712.

Justification de la conduite tenue envers le Duc de Marlborough.

Le Duc de Marlborough avoit fait honneur à sa patrie. Mais il en avoit été bien récompensé & jamais Sujet n'étoit parvenu à un plus haut point de faveur. La Reine l'avoit comblé de biens & d'honneurs, & l'Etat étoit en sa disposition, parce que les grands emplois étoient dans ses mains, ou dans celles de ses Proches & de ses Créatures. Qu'il me soit permis de le demander. Etoit-ce la Reine qui devoit de la reconnoissance au Lord Churchill pour les services qu'il lui avoit rendus, ou bien étoit-ce le Lord Churchill qui en devoit à la Reine pour les récompenses qu'il en avoit reçues? A parler exactement, un Souverain ne doit point de reconnoissance à son Sujet, il ne fait que son devoir, en s'acquitant de son mieux de l'emploi, qui lui a été confié. Ce n'est même que par là qu'il peut reconnoitre l'obligation qu'il a pour le choix qui l'a distingué de ses Egaux, & qui peutêtre l'a mis au dessus de ceux qui lui étoient supérieurs, & par leur propre mérite, & par celui de leurs Ancêtres. Les Partisans les plus outrez du Duc de Marlborough ne peuvent se dispenser d'avouer que sa réputation en fait de guerre, quoique belle, n'étoit point assez eclattante, pour que la Reine dût le mettre à la tête de ses armées préférablement à tant d'autres Seigneurs, qui avoient servi sous le feu Roi avec beaucoup de distinction. Au contraire ses succès passèrent de beaucoup ce qu'on attendoit de lui. Un homme de beaucoup d'esprit, qui a écrit en style burlesque & allégorique l'Histoire des tems dont nous parlons, dit que la pratique & l'usage du Palais qui manquoient *à ce Général* étoient suppléez par de bons Clercs, dont il avoit soin de remplir son étude. Tel entre autres étoit le Lord Cadogan. Supposons pourtant que le devoir de la reconnoissance étoit mutuel entre la Reine & le Sujet, & voions qui des deux l'a le mieux rempli.

Quelque avide qu'ait pû être de richesses & d'honneurs le Duc de Marlborough, j'ose assurer que ses desirs ont dû être satisfaits. Il s'est vû le plus riche Seigneur d'Angleterre, c'est à dire le plus riche Particulier de l'Europe, & s'il n'a pas dû tous ces grands biens immédiatement à la libéralité de la Reine, il les a fûrement dûs à la considération qu'elle avoit pour lui & à la situation où elle l'avoit mis. La plûpart des Pairs étoient trop heureux de fléchir le genouil devant lui & d'avoir la liberté de l'encenser au retour de ses campagnes. George Lockhart, qui a fait une Histoire de l'Union de l'Ecosse avec l'Angleterre, rapporte avec indignation qu'il a vû les plus grands Seigneurs de l'Ecosse attendre longtems dans l'antichambre du Duc de Marlborough & n'être guè-

ANNE. 1712. res mieux reçus qu'un simple Gentilhomme n'a coutume de recevoir le Valet de chambre d'un Seigneur qualifié. En un mot, charges, dignitez, titres, prééminences pour lui & pour sa Famille ont été prodiguées, & s'il étoit vrai que jamais Sujet n'eût rendu des services aussi brillans & aussi solides, il seroit encore bien plus vrai que jamais Sujet n'a été récompensé d'une manière plus glorieuse, &, si je puis user de ce terme, plus lucrative. Si les bienfaits sont des especes de chaines, qui attachent celui qui les reçoit & lui imposent une sorte de nécessité d'avoir pour son Bienfacteur toutes les complaisances & les soumissions qui ne sont pas des crimes, il se trouvera que les lauriers de ce Général toujours victorieux seront bien flétris, & qu'en même tems que ses exploits guerriers méritent notre estime, sa conduite à l'égard de ses maitres mérite notre indignation.

Son dévouement pour l'Empereur l'emporta dans la concurrence sur celui qu'il devoit à la Reine, &, si on veut le justifier d'une imprudence excessive, il faut dire qu'il eut la grandeur d'ame de sacrifier la faveur de sa Souveraine aux engagemens qu'il avoit avec ce Prince. Ce dévouement étoit-il bien pur? Supposons-le, car il n'est pas nécessaire qu'il ait été interessé pour lui en faire un sujet de reproche. Ce qu'il y a d'assuré, c'est que, la Reine aiant changé de disposition pour les Whigs, il continua d'etre de leur parti. Quand sa maitresse & sa bienfaitrice eut marqué son inclination pour la paix, il se déclara pour la guerre plus fortement que jamais, il eut des conférences nocturnes avec le Comte de Gallas, il prit des mesures pour arrêter ou pour rompre les négociations. Si dans tout ceci on voit de la générosité, de la noblesse de sentiment, de la probité, au lieu de l'ingratitude, de la témérité, de la désobéïssance que le commun des hommes y apperçoit, qu'on avoue du moins que la Reine avoit droit d'humilier & d'abbatre un Sujet, qui avoit la hardiesse de lutter contre elle & de s'opposer formellement & ouvertement à l'exécution de ses volontez, qu'on pouvoit peutétre ne pas approuver, mais qui n'avoient rien d'assez criant, pour qu'un homme qui lui devoit tout pût se croire obligé d'y résister, même avec éclat.

La censure du Parlement fut moins douce à l'égard des Sieurs Walpole & Cardonnel, dont le Duc de Marlborough s'étoit servi, pour recueillir ces présens, ou ces taxes des Munitionnaires. Tous deux étoient de la Maison des Communes. Tous deux en furent chassez comme coupables de malversation. Le premier même fut mis à la Tour. Peutêtre cette condamnation a-t-elle été la source de son élévation. Dans ces tems-là il n'épargnoit guères le Ministère, & il ne doit pas être surpris aujourd'hui qu'on l'épargne si peu.

Ce ne fut pas assez pour le Ministre d'avoir ainsi humilié ce nouveau parti de Whigs & de Torys, qui conspiroit dans la Cham-

Chambre Haute contre les vues de la Cour. Le Comte d'Oxford s'avisa d'une ressource, qui lui rendit la supériorité dans cette Chambre. Ce fut que la Reine créât douze nouveaux Pairs, sur lesquels elle pût se reposer. Elle y consentit & ils furent introduits le douze Janvier dans la Chambre Haute, savoir les Lords Compton & Bruce, comme fils ainez des Comtes de Northampton & d'Aylesbury, George Hay Lord Duplin en Ecosse, Gendre du Grand Thrésorier, sous le titre de Baron Hay de Bedwarden, le Vicomte Windsor en Irlande sous le titre de Baron Montjoy, Henry Paget sous le titre de Baron Burton, le Chevalier Thomas Mansel sous le titre de Baron Mansel de Morgan, le Chevalier Thomas Willoughby sous celui de Baron Midleton, le Chevalier Thomas Trevor sous le titre de Baron Trevor, George Grandville sous celui de Baron Landsdowne de Biddiford, Samuel Masham sous celui de Baron Masham d'Oates, Thomas Foley sous celui de Baron Foley de Cidderminster, & Allen Bathurst sous celui de Baron Bathurst de Battlesden.

ANNE. 1712.

Création de douze Pairs.

Il est aisé de comprendre combien les ennemis des Ministres murmurèrent contre une promotion, qui, jointe à l'arrivée des Pairs Ecossois, mettoit la Cour au dessus de tont ce qu'on pourroit méditer contre elle. On ne balança point à dire & à imprimer que, quoique la Reine eût droit de créer autant de Pairs qu'il lui plaisoit, on pouvoit cependant s'en prendre à ses Ministres, quand ils la portoient à abuser de ce droit. Que celui de faire la paix & la guerre étoit aussi une prérogative de la Couronne, & que néanmoins tout Ministre, qui conseilloit une guerre ruineuse, ou une paix mal sûre & trompeuse, en étoit responsable, & que plusieurs avoient paié chèrement ces mauvais conseils. Que la création de ces douze Pairs *Occasionnels*, ainsi qu'on parloit alors, tendoit visiblement à mettre la Chambre Haute dans une dépendance absolue de la Cour, & qu'elle pouvoit y étouffer la voix de la liberté. Que véritablement les nouveaux Pairs étoient tous riches, & que plusieurs s'étoient rendus recommandables par leur zele pour le présent établissement. Mais qu'une aussi nombreuse création étoit d'un dangereux exemple, & qu'on pourroit en abuser sous un autre Regne, pour introduire dans le Roiaume, ou la Tyrannie, ou le Papisme.

Quoiqu'il en soit, on ne tarda pas à essaier l'utilité de cette augmentation. Le Comte d'Oxford rendit à la Chambre le message suivant de la Reine. " Sa Majesté aiant des choses importantes à communiquer aux deux Chambres, elle souhaite que celle des Seigneurs s'ajourne d'abord jusqu'au vingt-cinq de ce mois de Janvier ". Quelques-uns des contredisans firent difficulté de déférer à ce message. Ils disoient que

c'étoit

ANNÉE 1712. c'étoit indirectement faire breche aux libertez de la Chambre, que de lui marquer ainsi les dates de ses ajournemens. Ils en firent une question. Mais il fut décidé à la pluralité de soixante trois voix contre quarante neuf qu'on se conformeroit à l'intention de sa Majesté.

Message de la Reine. La santé de la Reine se dérangea au commencement de cette année & l'empêcha de venir aussi souvent au Parlement qu'elle l'auroit souhaité. Elle y suppléa par divers messages. Elle y en envoia un entre autres, le vingt-huit Janvier, qui contenoit l'abbrégé d'un discours qu'elle auroit prononcé, si elle avoit pû s'y rendre. Elle faisoit part aux deux Chambres de l'ouverture du Congrés d'Utrecht & les assuroit de ses bonnes intentions pour leurs avantages & la satisfaction de leurs Alliez. Elle promettoit qu'avant de rien conclure, elle leur donneroit connoissance des conditions offertes ou acceptées dans la suite. Elle ajoutoit „ Le monde verra présentement combien peu fondez sont les bruits répandus par des gens mal intentionnéz, pour servir à leurs mauvais desseins, comme si on avoit fait une paix séparée, quoiqu'on n'ait pas donné la moindre occasion pour le faire croire... Le zele que cette Chambre a déjà témoigné est un gage assûré qu'elle procedera avec toute la diligence possible à donner les subsides qui lui ont été demandez. Sa Majesté trouve nécessaire de vous faire remarquer la grande licence qu'on prend à publier des libelles faux & scandaleux, qui feroient honte à tout Gouvernement. . . C'est pourquoi il vous est recommandé de trouver un remede proportionné au mal ". Les Communes répondirent d'une manière satisfaisante pour la Reine.

Adresse des Communes. „ Votre Majesté a montré dans toutes les occasions une si grande affection & de si grands égards pour le bien de votre Peuple, & une attention si généreuse & si désintéressée à soutenir & à procurer l'avantage des Alliez, & on en a eu tant de preuves pendant le cours de cette guerre, que nous n'avons aucun sujet de douter que votre Majesté n'ait soin de l'un & de l'autre dans un traité de paix, & qu'on ne concerte les moiens les plus convenables pour procurer une juste satisfaction à tous ceux qui sont en alliance avec votre Majesté, selon leurs divers traitez, & en particulier par rapport à l'Espagne & aux Indes Occidentales. Cependant nous nous croïons obligez de reconnoitre du plus profond de nos cœurs la bonté & la condescendance de votre Majesté, en nous promettant de communiquer à votre Parlement les articles d'une paix générale, avant qu'elle soit conclüe, ce qui fera entièrement cesser, si tant est que celà soit possible, les bruits séditieux qu'on a fait courir avec industrie & malicieusement contre l'honneur de votre Majesté, savoir qu'on a traité d'une paix séparée; ce qui ne peut avoir été suggéré que par quelques Boutefeux, qui, pour couvrir leurs mauvaises intentions

„ tions envers l'établissement & le Ministère présent, & des desseins „ qu'ils n'ont pas osé avoüer publiquement, tâchent de semer la „ discorde parmi vos Sujets, en faisant naître dans leurs esprits „ des défiances & des jalousies déraisonnables & sans fondement.

Anne. 1711.

„ Nous sommes convaincus qu'on a abusé de la liberté de la „ Presse, en la changeant en une si grande licence qu'elle fait hon- „ te à la Nation; puisque non seulement on imprime & on publie „ des libelles faux & scandaleux contre le Gouvernement de vo- „ tre Majesté, mais même les plus horribles blasphemes contre „ Dieu & la Religion, & nous assurons très-humblement votre Ma- „ jesté que nous ferons tous nos efforts pour apporter un remede „ proportionné à ce mal & qui puisse le faire cesser entièrement ".

Réponse de la Reine.

Il ne se peut rien de plus flatteur pour des Sujets, qui se font un mérite de plaire à leur Souverain & de ne le pas contredire hors de propos, que la réponse de la Reine à cette Adresse. „ J'ai reçu „ tant de marques de la fidélité de la Chambre des Communes, „ que la meilleure réponse que je puisse faire à cette Adresse très- „ soumise est de les en remercier de tout mon cœur & de réité- „ rer les assurances que je leur ai données, que je tâcherai de ré- „ pondre à la confiance qu'elles ont en moi, en faisant les derniers „ efforts pour procurer la sureté & l'avantage de tous mes Sujets ".

L'Acte de naturalisation restraint.

Le Parlement paroissoit avoir en vûe de réformer tout ce qu'il jugeoit blâmable dans les résolutions de celui qui l'avoit précedé. Dès l'année derniere on avoit voulu annuller l'Acte qui naturalisoit tous les Protestans Etrangers, & les Pairs s'y étoient fort opposez. Cette année ils changèrent de sentiment & s'accordèrent avec les Communes pour réformer & restraindre cette naturalisation. Les Whigs avoient eu fort à cœur de gratifier ces Etrangers, sans doute parce qu'aucun d'eux n'étoit Anglican, ou du moins de la Haute Eglise, & que dans un besoin ils pouvoient compter sur eux. S'ils avoient borné leur bienfait, il eût été plus durable. Ils devoient imiter la sage conduite des Provinces Unies, qui avoient, presque en même tems, accordé droit de bourgeoisie aux Protestans Etrangers, mais en les excluant des charges publiques de Magistrature.

Considération des Traitez d'alliance.

L'examen des comptes publics conduisit naturellement à prendre en considération les traitez d'alliance, les conditions à quoi on s'étoit mutuellement obligé, & la fidélité qu'on avoit eue à les remplir. Rien n'étoit plus propre que ces examens à dégouter de la guerre, à faire souhaiter la paix, à indigner même contre la conduite de certains Alliez. L'Angleterre sûrement n'étoit point en arrière. Elle avoit rempli ses engagemens & avoit été bien au delà. Si les troupes en Espagne n'avoient pas été aussi nombreuses qu'elles auroient dû l'être, ce n'avoit été la faute, ni du Parlement, qui avoit fourni dequoi païer vingt-neuf mille hommes en ce pais, tandis qu'à peine il y en avoit quatorze mille, ni celle de la

ANNE. 1712. la Reine, qui avoit donné ses ordres pour que l'argent accordé par le Parlement fût emploïé suivant sa destination.

Les découvertes, qu'on prétendoit avoir faites & qu'on rendit publiques, seront un monument éternel, ou de l'infidélité & de la négligence les moins pardonnables, ou de l'imposture la plus effrontée. En conséquence des Adresses présentées par les Communes au commencement de Février, on lui donna communication du traité d'alliance fait avec la Hollande en mille six cent quatrevingt neuf & renouvellé en mille sept cent trois. Les traitez avec l'Empereur & le Roi de Portugal furent aussi examinez. On décida le quinze à la pluralité de deux cent trente cinq voix contre quatrevingt dix que les Hollandois n'avoient pas rempli leurs traitez. Cette décision générale fut détaillée par les résolutions suivantes prises à la pluralité de deux cent dixsept voix contre cinquante quatre. L'Empereur & le Roi de Portugal, suivant les résolutions, avoient encore été moins exacts que leurs Hautes Puissances. Quoiqu'il en soit, on déclara en ces termes. „ Premièrement, que les Etats „ Généraux avoient fourni pour leur contingent sur mer deux „ tiers moins, & pour leur contingent entier la moitié moins qu'ils „ ne devoient. Secondement, que l'Empereur défunt & l'Empereur à présent regnant n'avoient jamais eu aucunes troupes à leurs „ dépens en Espagne, si ce n'est, depuis l'année dernière, un régiment d'infanterie de deux mille hommes. Troisièmement, que „ les troupes, que la Reine avoit fournies dans ce païs-là depuis „ l'année mille sept cent cinq jusqu'en mille sept cent dix, montoient à cinquante cinq mille neuf cent soixante & treize hommes, outre treize bataillons & dixhuit escadrons que Sa Majesté avoit entretenus. Quatrièmement, que celles, que les Etats „ Généraux avoient fournies dans ce Roiaume là depuis l'année „ mille sept cent cinq jusqu'en mille sept cent huit, ne pouvoient „ monter tout au plus qu'à douze mille deux cens hommes, & que „ depuis l'année mille sept cent huit ils n'y avoient envoïé aucunes troupes. Cinquièmement, que la Reine avoit fourni son contingent de douze mille hommes en Portugal, & avoit pris celui de „ l'Empereur sur son compte, de sorte que Sa Majesté avoit fourni les „ deux tiers, & les Etats Généraux un tiers seulement. En sixième lieu, „ que le Roi de Portugal, par le traité conclu avec lui, devoit fournir douze mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie „ à ses propres fraix, outre onze mille fantassins & deux mille cavaliers pour les subsides qu'on lui fournissoit; mais que Sa Majesté Portugaise ne fournissoit en tout que treize mille hommes. „ En septieme lieu, que depuis l'année mille sept cent six, que „ les troupes Angloises & Hollandoises entrèrent en Castille sans „ retourner en Portugal, la Reine avoit plus que remplacé son „ contingent, & que les Etats Généraux n'avoient pas fourni un

La conduite des Alliez examinée & condamnée.

„ seul

„ seul homme. En huitième lieu, que les accords & conventions „ faites entre le feu Roi Guillaume & les Etats Généraux pour les „ contingens des troupes en Flandre n'avoient pas été entièrement „ exécutez par leurs Hautes Puissances. Neuvièmement, que leurs „ Hautes Puissances durant toute la guerre avoient fourni vingt „ mille huit cent trente sept hommes moins qu'elles ne devoiens „ en Flandre. Dixièmement, que les conditions d'empêcher tout „ commerce avec la France, sous lesquelles on avoit accordé une „ augmentation de troupes & consenti à les continuer, n'avoient pas „ non plus été exécutées. En onzième & dernier lieu, que la Rei- „ ne & leurs Hautes Puissances avoient au commencement de la „ guerre contribué également aux subsides; mais que depuis la Reine „ seule avoit fourni beaucoup au delà de son contingent ". ANNE. 1712.

Ces résolutions firent grand bruit. On cria à la calomnie. On déclama. On dit qu'on manquoit de respect au Chef de la Grande Alliance, & que c'étoit quelque chose de bien indigne & de bien criant que d'insulter ainsi les Hollandois, ces fideles Alliez & ces véritables Amis, dont la fidélité à exécuter les conditions de leurs Traitez étoit célebre par toute la terre. Les Torys alléguèrent le fait suivant pour se défendre. Le Chevalier Wishart avoit inutilement sollicité l'année dernière leurs Hautes Puissances de joindre vingt-cinq vaisseaux aux quarante qu'on équippoit dans les ports d'Angleterre. La demande étoit du vingt-six Fevrier, & on differa d'y repondre jusqu'au vingt-sept de Mars. Sur cette réponse, le Chevalier Wishart revint à la charge & dit qu'aiant considéré la résolution de leurs Hautes Puissances touchant l'équipement de la flotte confédérée pour l'été prochain, il se donnoit l'honneur de leur représenter qu'il n'y trouvoit aucune intention de faire joindre leur quote part de vaisseaux à ceux de l'Angleterre destinez pour le service de la Manche, quoiqu'il eût fait de fortes instances auprès d'eux par son mémoire & auprès de leurs Députez pour conférer avec lui.

Réponse des Hollandois.

La meilleure réponse fut celle des Hollandois mêmes. Ils dirent que ces plaintes étoient mal fondées. Des divers Traitez & Alliances, qu'il y avoit entre les deux Nations, aucun ne stipuloit le nombre des forces, que chacune emploieroit pour pousser la présente guerre. Les Alliez, se reposant à cet égard avec confiance sur leur bonne foi mutuelle, s'étoient contentez de déclarer que chacun d'entre eux emploieroit par terre & par mer tout ce qu'il auroit de forces. La question n'étoit donc pas de savoir si la Hollande avoit autant ou moins contribué qu'elle ne l'avoit promis à l'Angleterre. Il s'agissoit aussi peu de faire voir qu'elle avoit moins contribué que l'Angleterre. On ne devoit pas attendre cette égalité d'efforts de deux Nations inégales en force. C'est même sur cette inégalité connue que dans les Traitez, où on a réglé les secours mutuels, que les deux Etats doivent se donner, ceux de l'Angleterre ont été

ANNÉE 1712.

été communément réglez aux deux tiers ou aux trois cinquiemes contre un tiers ou deux cinquiemes de ceux des Provinces Unies. On ne pouvoit se plaindre d'elles qu'au cas qu'elles n'eussent point fidelement rempli leurs engagemens & qu'elles eussent pû faire plus qu'elles n'avoient fait. Mais c'est ce qu'il auroit été difficile de prouver.

La Hollande au contraire étaloit les désavantages extrêmes, avec lesquels elle avoit commencé & soutenu cette guerre. Elle y étoit entrée au sortir de deux guerres furieuses †, qui lui avoient couté des efforts extraordinaires & des dépenses immenses, dont elle se sentoit encore, & elle n'avoit pas eu le temps de respirer & de se remettre. La Grande Bretagne n'avoit eu part qu'à la seconde de ces guerres, & la paix de Ryswik l'avoit soulagée de l'entretien d'une armée, au lieu que, même après cette paix, l'Etat avoit été obligé d'avoir quarante mille hommes sur pied Une autre différence considérable, c'est que le théâtre de la guerre aiant été la première campagne sur les terres de l'Etat, il s'étoit vû réduit à inonder une grande étendue de terrain pour se mettre à couvert, que la mer en avoit submergé d'autres, qu'il avoit été contraint de paier annuellement de grosses contributions aux François, au lieu que l'Angleterre n'avoit été exposée à aucun de ces malheurs. La grandeur des taxes, qu'il fut obligé de mettre sur ses Sujets, & des emprunts qu'il lui fallut faire, prouvoit encore qu'on auroit dû le tenir quitte pour moins que l'Angleterre. Cependant il avoit fait à proportion autant ou plus qu'elle. Durant le cours de la guerre, c'est-à-dire, depuis dix ans, il fournissoit chaque année l'une portant l'autre environ cinquante quatre vaisseaux de ligne, sans y comprendre aucune fregate ou petits bâtimens; & ce nombreux armement défendoit le Portugal, la Méditerranée, le Canal & la Mer du Nord.

† *Celles de 1672. & de 1688.*

Les Anglois prétendoient, en premier lieu, que la quote part de la Hollande pour les armemens des flottes seroit de trois contre cinq. En second lieu, qu'elle entretiendroit soixante mille hommes en Flandre, sans en compter quarante deux mille pour les garnisons, tandis qu'eux mêmes n'y en auroient sur pied en tout que quarante. En troisième lieu, qu'elle n'avoit point fourni pendant les quatre dernières années son tiers de douze mille hommes, que l'Empereur, l'Angleterre & elle s'étoient obligez à tenir en Portugal. En quatrième lieu, qu'elle avoit violé la condition de défendre tout commerce & correspondance entre elle & la France, moiennant laquelle, dès mille sept cent trois, on avoit accorde des troupes d'augmentation, toujours continuées depuis ce tems-là. Enfin qu'au commencement de la guerre, les subsides aiant été paiez par portions égales par la Reine & les Etats, la Reine avoit paié depuis trois millions cent cinquante cinq mille écus au delà de contingent.

La

La première prétention étoit fondée fur les Traitez & reconnuë des Hollandois. Mais les Anglois ajoutoient que l'Etat n'avoit point rempli à cet égard fon devoir. On répondoit que c'étoit que les Anglois ne comptoient pour vaiffeaux de l'Etat, que ceux qui fervoient avec les leurs, & non ceux qui, en grand nombre & utilement pour les Alliez, fervoient dans la mer du Nord. ANNE. 1712.

La feconde prétention étoit fondée fur un meffage de bouche, que Guillaume III. auroit fait faire au Parlement en mille fept cent deux par Vernon Secretaire d'Etat. La réponfe confiftoit en ceci, que ce meffage étoit ignoré de l'Etat. Que jamais telle convention n'avoit été acceptée de fa part. Qu'il étoit injufte de lui impofer une charge fi forte, & encore à fon infû. Que l'unique convention, qu'il reconnoiffoit, étoit de faire la guerre *omnibus viribus*, de toutes fes forces. Que cependant il avoit fourni en Flandre autant de troupes que la Grande Bretagne en avoit donné, & qu'ainfi, en adoptant même les prétentions des Anglois, l'Etat n'auroit fourni que quatre mille trois cens hommes de trop peu, ou les Anglois qu'autant de trop. Mais que d'ailleurs cette prétention étoit contre divers Traitez *, contre toute raifon & équité, contre la proportion reconnue, fur le feul fondement d'un meffage de bouche fait au Parlement, à l'infu & fans l'aveu de l'Etat.

* *Du 3. Mars 1678. du 11. Nov. 1701. la Grande Alliance.*

On objecte que les Hollandois ont toûjours eu durant la guerre quarante deux mille hommes en garnifon, & que ces troupes ne peuvent pas être mifes en ligne de compte, comme fi elles avoient été jointes aux Anglois. La réponfe n'eft pas difficile. En premier lieu, ces quarante deux mille hommes n'ont fervi en garnifon qu'au commencement de la guerre, lorfque les Provinces-Unies étoient comme bloquées par les troupes de France. Dans la fuite ces garnifons ont été réduites à quatorze mille hommes, & le refte, favoir vingt-huit mille, joint à l'armée Alliée. En fecond lieu, quand deux Puiffances Alliées égales s'engagent à combattre *omnibus viribus*, fi l'une a befoin de plus de troupes que l'autre pour défendre fes frontières, il n'eft ni raifonnable, ni poffible qu'elles aient toutes deux le même nombre de forces en campagne. Il l'eft bien moins, fi l'Allié, qui a le plus befoin de troupes pour garder fes frontières, eft plus foible que l'autre Allié. Enfin les Anglois fervoient à ces garnifons auffi bien que les Hollandois.

On difoit fur la troifième prétention que le tiers non fourni en Portugal l'avoit été dans le Roiaume de Valence & en Catalogne, & même beaucoup au delà, & que de plus cette legère défectuofité avoit été bien compenfée par ce que l'Etat avoit fait de trop en Flandre, puifqu'il y avoit paié en frais extraordinaires de plus que l'Angleterre cinquante trois millions fix cent quatrevingt trois mille fept cent foixante cinq livres, c'eft-à-dire en tout foixante cinq millions huit cent foixante & un mille huit cent vingt & un florins, au

ANNE. 1712. lieu que l'Angleterre ne comptoit elle même pour ces frais extraordinaires qu'un million cent fept mille nonante fix livres fterling. En tout cas, fi les Anglois ont plus fait en Efpagne & en Portugal, ils n'ont que fuppléé à ce qu'ils ont manqué de faire en Flandre. Enfin les Hollandois n'ont pû faire que ce qu'ils ont fait.

La réponfe à la quatriéme prétention étoit la fuivante. L'Etat n'a confenti que pour un an * à cette défenfe du commerce. Elle a obfervé un an cette convention, & l'an expiré, il a expofé à la Reine les raifons qui rendoient la continuation de cette défenfe impoffible, raifons que l'Angleterre approuva alors, & il ne fut plus parlé de cette convention.

* *Par une convention du 11 Avril 1703.*

Voici ce qu'on dit fur la cinquième prétention, favoir que l'Etat aiant acquis de grands revenus & païs dans les Païs-Bas, ces revenus jouis par l'Etat devoient être emploiez par lui contre la France. On dit que la Flandre Françoife & l'Artois depuis la bataille de Ramelies, ruinez par le féjour des armées Alliées & par les contributions paiées aux François, n'avoient depuis mille fept cent fix jufqu'à la fin de mille fept cent onze rendu à l'Etat en tout que quinze cent nonante mille neuf cent feize florins, fomme modique & qui n'avoit pas fuffi pour réparer les fortifications & remplir les magafins des villes & fortereffes de ces Provinces.

L'Angleterre prétendoit en fixième lieu qu'elle avoit paié de fubfides trois millions cent cinquante cinq mille livres plus que la Hollande. Telle fut la réponfe. En ce cas-là, la différence en dix ans de guerre ne feroit que de trois cent mille écus par an. C'eft peu de chofe, vû l'inégalité de puiffance. La Hollande auroit encore à fe plaindre. Secondement, cette différence doit être réduite à deux millions fept cent vingt-deux mille deux cent vingt-deux écus, vû qu'on n'a pas mis fur la lifte le furplus des trois millions cent cinquante cinq mille livres, que la Hollande a paiez en fubfide. De plus elle ne s'eft pas engagée à paier autant que l'Angleterre. Enfin la chofe ne feroit pas jufte, vû l'inégalité de puiffance, & elle feroit contre la pratique des guerres précédentes.

Plaintes de Portugal contre la Hollande.

Le Portugal joignit fes plaintes à celles de l'Angleterre & les fit porter par le Comte de Tarouca, fon Ambaffadeur. Selon ce Miniftre, „ Leurs Hautes Puiffances s'étoient engagées d'entretenir quatre mille hommes de troupes réglées en Portugal. Mais il eft conftant qu'on n'y trouve pas un feul Soldat à leur folde depuis plufieurs années. Leurs Hautes Puiffances avoient promis à Sa Majefté de l'affifter avec tous les vaiffeaux qu'il jugeroit à propos pour la fureté de fes ports & de fon commerce. Cependant, bien loin de s'acquiter de ceci, quand on craignoit fort pour la Flotte du Brefil, quelques inftances qu'on pût faire, on ne put obtenir un feul vaiffeau. Leurs Hautes Puiffances avoient auffi ftipulé de paier régulièrement tous les ans certain nombre de fubfides.

„ Ce-

„ Cependant il lui en est encore dû une partie de l'année mille sept „ cens six & les quatre années suivantes. Leurs Hautes Puissances „ s'étoient pareillement engagées à fournir au Roi mon Maitre „ une certaine somme pour les préparatifs de la première cam„ pagne. Jusqu'ici elles ne se sont point acquitées de leurs promes„ ses. Elles doivent encore la plus grande partie des vivres fournis „ à leurs troupes. Il y a longtems qu'elles ont cessé d'envoier de „ la poudre & des armes selon leurs conventions ". On répondit à ce mémoire & on tâcha de se justifier par les grands efforts qu'on faisoit & par le poids important qu'on donnoit à la cause commune. On prétendoit que tout ce qui s'étoit fait pour la conquête & la défense de la Catalogne devoit être censé avoir été fait pour le Portugal. ANNE. 1712.

Suite de l'examen des comptes publics.

La Chambre Basse poussa encore plus loin les recherches. On résolut d'examiner le Traité de Barrière & de prier humblement la Reine de faire donner à la Chambre des copies des instructions & ordres donnez aux Plénipotentiaires Anglois pour ce Traité. On les produisit le vingt-quatre Fevrier, & ces pieces n'étant pas jugées suffisantes, on demanda encore communication des lettres, écrites par le Comte de Townshend au Sécretaire d'Etat, & des réponses, ce qui fut accordé. L'examen de cette affaire se fit en grand Comité, & dès le vingt-cinq on prit les Résolutions suivantes. Premièrement, *que, sous prétexte d'assûrer la succession Protestante à la Couronne & d'assurer la Barrière pour les Etats Généraux, on a inséré dans ce Traité plusieurs articles tendans à la destruction du commerce de la Grande Bretagne, contraires à ses intérêts & fort deshonorables à Sa Majesté.* Cette résolution passa à la pluralité de deux cent soixante & dixneuf voix contre cent dixsept. Secondement, *que le Comte de Townshend n'avoit eu aucun ordre ni autorité pour négocier & conclure plusieurs articles dudit Traité.* Cette résolution fut unanime. Troisièmement *que le Comte de Townshend, qui a négocié & signé ledit Traité, & tous ceux qui ont conseillé à la Reine de le ratifier, sont des Ennemis de Sa Majesté & du Royaume.* Cette Résolution fut prise à la pluralité de deux cent vingt-cinq voix contre soixante quinze. Ces Résolutions contre le traité de la Barrière allarmèrent le Résident du Duc d'Hanover. Il écrivit au Secretaire d'Etat Saint Jean, que son Altesse Roiale regardant ce traité comme la plus grande sûreté de la succession à la Couronne dans sa Maison, elle ne pouvoit voir avec indifférence qu'on y donnât la moindre atteinte. Le Secretaire d'Etat lui répondit, qu'il avoit communiqué sa lettre à la Reine, qui lui avoit ordonné de l'avertir qu'il eût à ne point entrer dans des affaires si délicates, sans en avoir des ordres exprès de l'Electeur, son Maitre, & sans les faire voir. Que les bonnes intentions de la Reine, du Parlement & du Peuple étoient la meilleure garantie pour assûrer la succession Pro-

ANNE. 1712. testante, & qu'après les nombreuses marques, que la Reine & les deux Chambres avoient données de l'intention où elles étoient de maintenir le droit de la Maison d'Hanover, il leur paroissoit étrange que l'examen du traité de Barrière, qui concerne de si près le commerce de la Grande Bretagne, pût donner quelque ombrage.

On travailla, les jours suivans, à l'examen des dépenses qu'avoit causé la guerre d'Espagne, dont le poids étoit presque entièrement tombé sur l'Angleterre, par la négligence & l'impuissance vraie, ou prétendue des autres Alliez. On résolut que les charges pour transporter les troupes en ce païs-là, depuis mille sept cent deux jusqu'en mille sept cent onze, montoient à un million trois cent trente mille sept cent dixneuf livres sterling. Que le contingent de Sa Majesté pour la paie, charrois, & autres dépenses extraordinaires pour les troupes à la solde de l'Angleterre en Piémont, Italie, Espagne, Portugal, depuis le vingt-quatre Juin mille sept cent cinq, montoit à trois millions quatre cent quatrevingt sept mille sept cent deux livres sterling. Que la dépense de la Reine pour les vaisseaux emploiez pour le service de la guerre en Espagne & en Portugal montoit à cinq cent quatrevingt trois mille sept cent soixante & onze livres sterling. Ces supputations déterminèrent à présenter une Adresse à la Reine, pour la prier d'insister auprès de l'Empereur à ce qu'il emploiât à la guerre d'Espagne les revenus des places & païs réünis à la Maison d'Autriche, hors ce qui est nécessaire pour leur défense, & pour assurer en même tems cette Princesse que la Chambre la mettroit en état de fournir son contingent des dépenses, qu'il faudroit faire tant par mer que par terre, à proportion de ce que l'Empereur & les autres Alliez fourniroient les leurs réellement & de fait, & que, pour ce qui regardoit les autres parties de la guerre, auxquelles l'Angleterre étoit obligée de contribuer par des traitez particuliers, on prioit la Reine de ne donner à l'avenir des troupes & de l'argent qu'à proportion de ce que les Alliez feroient.

Ces Résolutions, tant celles qui regardoient le Traité de Barrière, que celles qui avoient pour objet la disproportion des dépenses & efforts de la plus grande partie des Alliez, en comparaison de ce qu'avoit fait & fourni l'Angleterre, furent étendues & appuïées par un mémoire raisonné. C'est une des plus belles pieces qui se soit faite en ce genre. Les Intéressez, c'est-à-dire ceux des Alliez qui y étoient taxez de s'être un peu trop ménagez, & les Whigs déterminez à rejetter tout ce qui leur paroissoit capable de faire souhaiter la paix & de rallentir l'ardeur pour la guerre, dirent en général que la vérité ne s'y trouvoit point, que l'amour pour la France & peutêtre pour le Prétendant l'avoit dicté, & qu'il n'étoit appuïé que sur des comptes & des mémoires faits à plaisir. Comme cette piece est longue, il suffira d'en faire l'analyse & d'en extraire les endroits les plus marquez.

Les

Anne 1712. Mémoire des Communes.

Les Communes commencent par dire qu'elles ont examiné les traitez & jusqu'où on s'est de part & d'autre acquité de ses engagemens. Qu'elles ont considéré les différens intérêts des Alliez dans le succès de cette guerre, & ce que chacun d'eux a contribué pour la soutenir. Qu'elles ont tâché d'en découvrir la nature, l'étendue & la dépense, afin qu'après avoir fait une exacte comparaison de ce qu'il en doit couter avec les forces de l'Angleterre, on puisse si bien proportionner les uns aux autres que les Anglois ne continuent pas d'être chargez au delà de ce qui est juste & raisonnable, & qu'on ne trompe pas la Reine, ses Alliez, les Anglois mémes par des engagemens, dont la Nation ne sauroit s'acquiter dans l'état où elle se trouve. Et que, lorsqu'elles auront exposé leurs remarques & leurs avis, elles esperent que, si les bons & généreux desseins de la Reine pour obtenir une paix sure & durable venoient à échouer, une véritable connoissance de ce qui s'est passé dans la conduite de la guerre servira de fondement pour la pousser à l'avenir avec plus de ménage & d'égalité. Pour donner cette connoissance, on rappelle les motifs qui ont déterminé à la guerre. Selon le traité d'Alliance, ce fut pour maintenir les prétentions de l'Empereur & pour assister les Etats Généraux, qui, par la perte de leur Barrière contre la France, se trouvoient dans le même ou dans un plus dangereux état que s'ils avoient été actuellement attaquez. Ces fins sont clairement marquées dans le huitième article du traité de la Grande Alliance, qui marque formellement qu'il tend à procurer une satisfaction juste & raisonnanable pour Sa Majesté Impériale, & une sûreté suffisante pour les Païs, les Provinces, la Navigation & le Commerce de la Grande Bretagne & des Etats Généraux; à prendre de bonnes mesures, afin que les deux Roiaumes de France & d'Espagne ne soient jamais unis sous le même gouvernement, & en particulier afin que les François ne possedent jamais les Indes Occidentales Espagnoles & qu'ils ne puissent même y envoïer des vaisseaux, sous quelque prétexte que ce puisse être, de sorte que les Sujets de la Grande Bretagne & des Etats Généraux rentrent dans tous les droits & privileges, qu'ils avoient à l'égard du commerce dans tous les païs de la domination de Charles II. avant sa mort.

Pour arriver à ces fins, les trois Puissances, sans entrer dans aucun détail, s'engagèrent à s'entr'aider mutuellement de toutes leurs forces. On trouve pourtant une espece de traité, où il est dit que pour le service de terre sa Majesté Impériale fourniroit quatrevingt dix mille hommes, le Roi de la Grande Bretagne quarante mille & les Etats Généraux cent deux mille, dont quarante deux mille seroient emploiez dans leurs garnisons & les autres soixante mille agiroient en campagne, & qu'à l'égard des opérations mili-

ANNE. 1712. militaires sur mer, elles se feroient conjointement par la Grande Bretagne & les Etats Généraux, en sorte que la première fourniroit pour sa quote part des vaisseaux cinq huitiemes, & les Etats Généraux les trois autres.

On observe ensuite que la guerre a commencé sur ce pied & qu'alors toute la dépense annuelle pour l'Angleterre montoit à trois millions sept cent six mille quatre cent quatorze livres sterling, au lieu que pour cette année mille sept cent douze, si on veut continuer le service sur le même pied que l'année précédente, il faut au moins huit millions sterling. „ C'est sur tout les causes qui ont „ produit ce mal, & les dégrez par où ce poids immense est tombé „ sur nous, que nous voulons représenter à votre Majesté, conti- „ nuent les Communes.

„ La premiere cause de cette double charge, dont vos Sujets „ ont été accablez, c'est le service de mer, qui a été poussé du- „ rant le cours de cette guerre jusqu'à présent d'une manière très- „ desavantageuse à votre Majesté & à votre Roiaume : Car l'ex- „ emple & la promptitude de votre Majesté à fournir sa quote part „ des vaisseaux dans tous les endroits nécessaires, loin d'exciter „ les Etats Généraux à marcher avec vous d'un pas égal, les ont „ portez à se négliger toutes les années, jusqu'à un tel point qu'ils „ ont été quelquefois en arrière des deux tiers & presque toûjours „ de la moitié de leur contingent, d'où il est arrivé que votre Ma- „ jesté, pour prévenir les disgraces qui pouvoient arriver, a été „ obligée de suppléer à ce défaut par de nouveaux renforts. Cette „ nécessité, outre qu'elle a fait contracter des dettes immenses au „ bureau de la Marine, a empêché de fournir les convois nécessai- „ res aux vaisseaux Marchands & a mis hors d'état de traverser „ l'Ennemi dans son commerce des Indes Occidentales, sans lequel „ il n'auroit jamais pû soutenir les fraix de la guerre.

„ La seconde cause de l'épuisement où est réduite l'Angleterre, „ c'est la guerre de Flandre. Quoiqu'elle regardât immédiatement „ la sûreté des Etats Généraux & qu'elle dût servir à leur acquerir „ de grands revenus & de vastes domaines, ils n'y ont cependant pas „ fourni leur contingent de troupes & ils en ont diminué le nombre „ peu à peu, en sorte qu'il leur manquoit l'année dernière vingt „ mille huit cent trente sept hommes. L'Acte du Parlement, qui „ consentit à l'augmentation de dix mille hommes demandée instam- „ ment par la Hollande, exprimoit que c'étoit à condition que les „ Etats Généraux défendroient tout commerce avec la France. „ Puisqu'ils ne l'ont point tenüe, on auroit dû en revenir à la pre- „ mière regle de trois quints contre deux, tant à l'égard de cette „ augmentation que des autres qui ont suivi, d'autant plus que les „ revenus de ces riches provinces, qu'on a conquises, devoient „ ser-

„ servir à l'entretien d'un grand nombre de nouvelles troupes. On „ n'a eu garde d'en faire cet usage. On s'en est servi à se décharger „ d'une partie du premier contingent. ANNÉ. 1712.

„ La troisième cause & la plus marquée, c'est la guerre d'Espagne „ & de Portugal. L'Empereur & les Etats Généraux avoient trai- „ té avec le Roi de Portugal sur le même pied que votre Majesté. „ L'Empereur ne pouvant fournir son tiers de troupes & de subsi- „ des & les Hollandois ne voulant pas suppléer à ce défaut, votre „ Majesté s'est vue obligée à paier les deux tiers de la dépense „ qu'il en coute pour ce service. C'est encore peu. Depuis l'année „ mille sept cent six, lorsque les troupes Angloises & Hollandoi- „ ses marchèrent de Portugal en Castille, les Etats Généraux ont „ entièrement abandonné cette guerre & laissé à votre Majesté le „ soin de la poursuivre à vos propres frais, ce qui est arrivé. A „ quoi il faut ajouter que les généreux efforts de votre Majesté „ pour la défense du Roi de Portugal ont été bien mal secondez de „ la part de ce Prince, qui n'a presque jamais eu treize mille hom- „ mes, quoique, par son traité, il fût obligé d'en fournir vingt-huit „ mille.

„ La guerre en Espagne a été encore plus inégale & plus oné- „ reuse. Elle commença sans aucun traité & les Alliez n'ont pres- „ que point voulu y contribuer. En mille sept cent cinq on y en- „ voia un petit corps de troupes Angloises & Hollandoises, dans „ la seule vue d'aider les Espagnols, qu'on disoit avoir beaucoup „ d'inclination pour la Maison d'Autriche. Cette espérance se trouva „ vaine, & l'Angleterre se vit insensiblement engagée dans cette „ guerre. Les deux Empereurs défunts & celui d'aujourd'hui, pour „ qui & aux instances de qui cette guerre s'étoit entreprise & s'est „ soutenue, n'y ont jamais eu aucunes forces, à leurs propres frais, „ jusqu'à l'année dernière. Les Etats Généraux y ont plus con- „ tribué que la Cour Impériale. Mais leur portion n'a pas été fort „ loin. Depuis mille sept cent cinq jusqu'en mille sept cent huit „ ils y ont envoié douze mille deux cens hommes. Depuis l'an- „ née mille sept cent huit jusqu'à ce jour, ils n'y ont envoié, ni „ corps de troupes, ni recrues. Les troupes envoiées d'Angleterre „ en Espagne depuis mille sept cent cinq jusqu'à mille sept cent onze „ inclusivement montent à cinquante sept mille neuf cent soixan- „ te & treize hommes, sans compter bon nombre de bataillons & „ d'escadrons, qu'on a paiez pour l'Empereur. Les comptes pu- „ blics font voir que la dépense des vaisseaux emploiez pour le ser- „ vice d'Espagne & de Portugal est de six millions cinq cent qua- „ rante mille neuf cent soixante six livres sterling. Les frais „ du transport pour le même service reviennent à un million trois „ cent trente six mille sept cent dix-neuf pieces. L'avitaillement „ des troupes embarquées a couté cinq cent quatrevingt trois

„ mil-

ANNE. 1712. „ mille fept cent foixante & dix livres fterling. La dépenfe des „ extraordinaires pour le même fervice revient à un million huit „ cent quarante mille trois cent cinquante trois livres fterling.

„ Pour ce qui regarde les fubfides, qu'on a fournis aux Princes „ Etrangers, il paroit que votre Majefté a fourni, au delà de fon „ jufte contingent, trois millions cent cinquante cinq mille écus, „ fans compter les extraordinaires paiez en Ialie, qui montent à „ cinq cent trente neuf mille cinq cent cinquante trois livres fter- „ ling. De ce détail il réfulte qu'au delà du contingent de la „ Grande Bretagne, proportionné à celui de vos Alliez, votre Ma- „ jefté a dépenfé durant le cours de cette guerre plus de dixneuf „ millions fterling, & qu'aucun des Alliez n'a fourni la moindre cho- „ fe pour contrebalancer cette fomme ".

Le morceau qui termine les détails, qu'on vient de voir, eft trop important, pour que j'en retranche feulement une fyllabe. „ C'eft „ avec beaucoup de chagrin que nous trouvons tant de fujets de „ repréfenter le mauvais ufage, qu'on a fait du zele de votre Ma- „ jefté & de vos Peuples pour le bien de la caufe commune, qui „ n'a pas été auffi avancé par là qu'il feroit à fouhaiter, parce que „ les autres ont abufé de cette ardeur pour fe décharger à nos dé- „ pens, & qu'on a fouffert qu'ils aient jetté leur portion du fardeau „ fur ce Roiaume, quoiqu'à tous égards ils foient autant ou plus in- „ téreffez que nous dans le fuccés de cette guerre. Nous fommes „ perfuadez que votre Majefté nous pardonnera, fi nous témoignons „ du reffentiment fur le peu d'égard, qu'ont eu pour les intérets de „ leur Patrie quelques-uns de ceux qui ont été emploïez au fervice „ de votre Majefté, lorfqu'ils ont fouffert qu'on lui impofât d'une „ manière fi déraifonnable, s'ils ne font pas eux mêmes en quelque „ forte la principale caufe de ces mauvais tours. Le cours de ces in- „ juftices de nos Alliez a été fi extraordinaire que, plus les richeffes „ de ce Roiaume ont été épuifées, plus les armes de votre Majefté „ ont obtenu d'heureux fuccés, & plus notre fardeau s'eft appefanti. „ Tandis que de l'autre côté, plus vos efforts ont été vigoureux & „ plus vos Alliez en ont retiré de grands avantages, plus ces mêmes „ Alliez ont diminué de leur portion de la dépenfe.

„ Dès qu'on eut entamé cette guerre, les Communes en „ vinrent tout d'un coup à des efforts extraordinaires & à donner „ de fi gros fubfides qu'on n'a jamais rien vû de pareil, dans l'ef- „ pérance de prévenir les malheurs d'une guerre languiffante & „ d'amener bientôt à une heureufe conclufion celle où nous étions „ néceffairement engagez. Mais l'évenement a fi mal répondu à „ leur attente, qu'elles ont grand fujet de foupçonner que ce qui de- „ voit abréger la guerre a été la véritable caufe de fa longueur: „ car ceux qui en tiroient le plus de profit n'ont pas été facilement „ difpofez à y renoncer. De forte que votre Majefté pourra dé-

„ cou-

„ couvrir sans peine d'où vient que tant de personnes se plaisoient „ dans une guerre, qui leur apportoit tous les ans une si abondante „ moisson de la Grande Bretagne “. Anne. 1712.

On proteste ensuite que ce n'est, ni l'amour déraisonnable de la paix, ni l'envie de se dispenser de fournir les subsides, qui engagent à parler de la sorte, mais uniquement le desir que les autres Puissances Alliées marchent d'un pas égal avec sa Majesté & qu'on fasse une juste application de ce qu'on a déja gagné sur l'Ennemi, pour le bien de la cause commune. En conséquence de cette disposition, on prie la Reine d'engager l'Empereur à emploier à la conquête d'Espagne les revenus du Roiaume de Naples, du Duché de Milan, des Electorats de Bavière & de Cologne, de la Principauté de Liége, du Duché de Mantoüe. „ Pour ce qui regarde „ les autres branches de la guerre, dit-on, votre Majesté est sup- „ pliée de vouloir tenir la main à ce que les Alliez s'acquitent des „ engagemens où ils sont entrez, & de ne leur donner ni troupes, „ ni subsides, qu'à proportion de ce qu'ils en fourniront eux-mêmes. „ Lorsqu'on aura fait cette justice à votre Majesté & à votre Peu- „ ple, il n'y a rien que vos Communes n'accordent de bon cœur „ pour soutenir la cause où on est engagé “.

Ce que disoient les Communes sur le Traité de Barrière n'étoit pas moins remarquable. „ On se flattoit de trouver dans les con- „ ditions d'une paix future des avantages capables de dédommager „ la Nation avec le tems des thrésors immenses qu'elle a fournis & „ des grosses dettes qu'elle a contractées. Cette espérance auroit „ été remplie, si on avoit pû donner plus de sureté & plus d'éten- „ düe à notre commerce. Mais en vain la conserverions nous. „ Les intérêts de la Grande Bretagne n'ont pas été seulement né- „ gligez, mais sacrifiez dans certain Traité, conclu il n'y a pas long- „ tems entre votre Majesté & les Etats Généraux, sous prétexte „ de se donner une garantie mutuelle sur la succession & sur la barriè- „ re “. On remarque d'abord qu'en vertu de ce Traité, plusieurs villes & places doivent être mises entre les mains des Etats Généraux, quoiqu'on ne puisse les regarder comme partie d'une barrière contre la France, mais plûtôt comme les clefs des Païs-Bas du côté de la Grande Bretagne, ce qui doit inquiéter le commerce d'Angleterre & peut le détruire, dès que les Etats le jugeront à propos. On observe que la concession faite aux Etats Généraux de s'emparer des dix Provinces, toutes les fois qu'ils craindront d'être attaquez, peut devenir funeste à l'Angleterre, puisqu'en cas de rupture, les richesses, la force, la situation avantageuse de ces païs serviroient contre elle, quoiqu'on ne les eût jamais conquis sans ses puissans & généreux secours.

Par rapport au commerce, on observe encore que l'égalité est bien établie entre les Sujets d'Angleterre & ceux des Provinces U- nies

ANNE. 1712.

nies en ce qui concerne les entrées des marchandises dans les Païs-Bas Espagnols par mer, ou par les rivieres & canaux. Mais qu'on a oublié d'établir cette même égalité, lorsqu'il s'agit de la sortie de ces marchandises hors des Provinces Espagnoles, & de leur entrée dans les Païs & Places, qui doivent être à la disposition des Etats Généraux en vertu de ce Traité. C'est à dire que dans la suite, & déjà il en est arrivé quelques exemples, les droits d'entrée mis sur les marchandises transportées dans ces païs & villes par les Sujets des Etats Généraux seront ôtez, pendant qu'on continuera ceux qu'on exige des Sujets de la Grande Bretagne.

A l'égard des païs & terres de la Couronne d'Espagne, les Anglois y ont toûjours été distinguez & ont joui de plus grands privileges & immunitez que les Hollandois ou aucune autre Nation. Par ce Traité on renonce à cet avantage & on se fait garand des articles seize & dix-sept du Traité de Munster, auxquels la Nation n'avoit jamais consenti & que les Espagnols n'avoient jamais observez. Par ce Traité encore on déroge à un article du Traité de la Grande Alliance, où il étoit établi que chaque Nation à la fin de la guerre seroit sur le même pied par rapport au commerce avec l'Espagne qu'elle l'étoit au commencement.

„ La promptitude extraordinaire, reprennent les Communes, „ avec laquelle votre Ambassadeur consentit à dépouiller vos Sujets „ de leurs anciens droits & votre Majesté du pouvoir de leur pro- „ curer quelque nouvel avantage paroît évidemment par ses let- „ tres. Car lorsqu'on offrit certains articles avantageux à votre „ Majesté & à vos Peuples, pour les inférer dans ce Traité, les „ Etats Généraux ne voulurent pas les admettre, sous prétexte „ qu'il n'y falloit rien mêler de ce qui ne touchoit point à la garantie „ de la succession & de la barrière. Mais ils n'eurent pas plûtôt „ avis d'un traité de commerce conclu entre votre Majesté & le pré- „ sent Empereur, qu'ils renoncèrent à ce prétexte, pour insister „ sur l'article dont vos Communes se plaignent aujourd'hui & que „ l'Ambassadeur de votre Majesté accorda, quoiqu'il n'eût aucun „ rapport à la succession & à la barrière, & que ce Ministre même „ se fût départi pour cette raison de quelques articles qui auroient „ été avantageux à sa Patrie ".

On dit ensuite qu'on s'est abstenu de fatiguer la Reine par des remarques générales sur ce Traité, en ce qui concerne l'Empire & les autres Etats de l'Europe, qu'on s'est contenté d'exposer les maux qui en résultent à la Grande Bretagne, & enfin on conclut en ces termes. „ Sur ces fideles avis & informations de vos Com- „ munes, nous nous promettons que votre Majesté, par la ten- „ dresse qu'elle a pour son Peuple, le garantira de ces malheurs, „ auxquels les conseils de gens mal-intentionnez l'ont exposé, & „ qu'en votre grande sagesse vous trouverez quelque moien d'ex-

„ pli-

„ pliquer & de corriger divers articles de ce Traité, en sorte qu'ils „ puissent compatir avec l'intérêt de la Grande Bretagne & avec „ une amitié sincère & durable entre votre Majesté & les Etats „ Généraux ".

La Reine répondit que cette représentation étoit une nouvelle preuve de la fidélité, de l'affection pour son service, & du zele pour l'intérêt public, que cette Chambre des Communes avoit toûjours fait paroitre. „ Vous pouvez être assurez, ajoutoit elle, que „ je donnerai des ordres pour effectuer ce que vous souhaitez de „ moi ".

Ce mémoire des Communes fut imprimé & répandu par toute l'Europe. L'Empereur & le Roi de Portugal ne jugèrent pas à propos de relever ce qui y étoit dit sur leur compte. Il n'en fut pas de même des Etats Généraux. Ils crurent que leur honneur exigeoit qu'ils répondissent aux accusations & aux reproches des Communes. Ils le firent par un fort long mémoire en date du premier Avril mille sept cent douze. Il eut le sort qu'ont ces sortes de Piéces. Leurs Partisans le trouvèrent admirable, convaincant, démonstratif & capable de couvrir de confusion les Communes d'Angleterre. D'autres en jugeoient différemment & disoient qu'il n'étoit guères solide, non plus que la réponse qu'ils avoient donnée sur les plaintes du Roi de Portugal.

Mémoire des Etats en réponse.

Avant d'entrer dans aucun détail des plaintes des Communes, on établit qu'il n'est point de Traité qui regle la quote part de troupes ou de vaisseaux, que chaque Puissance devoit fournir, que les Communes ont eu tort de prendre un projet de Traité pour le Traité même, que le Message du feu Roi Guillaume, où étoit exprimée la proportion qu'ils supposent avoir été réglée par un Traité, n'a pû obliger les Provinces Unies, & que c'est à tort qu'on les accuse d'avoir manqué à des engagemens, qu'ils n'ont jamais pris. „ A la vérité, disent ils, un article du Traité de la Grande „ Alliance portoit qu'on fixeroit cette proportion. Mais dans la „ suite ce dessein fut laissé sans exécution, soit qu'on y trouvât trop „ de difficultez, soit qu'on le jugeât superflu, parce que les Allian- „ ces portent que chacun des Alliez fera la guerre de toutes ses for- „ ces par mer & par terre, & qu'on a cru pouvoir se reposer sur la „ bonne foi les uns des autres. Comme donc le *quantum* n'a point „ été réglé, il s'ensuit nécessairement & incontestablement que „ l'unique regle de ce *quantum* doit être la force d'un chacun, & „ que celle des deux Puissances qui peut montrer, ou relativement, „ ou absolument, qu'elle a emploié toutes ses forces dans la présen- „ te guerre, doit être censée avoir satisfait à toutes ses obligations „ & ne peut être reprise d'y avoir manqué.

„ Or, continue le mémoire, il est évident que les forces de la „ Grande Bretagne sont incomparablement plus grandes que cel-

ANNE. 1711. „ les de cet Etat & que quand tous les manquemens dont on le „ charge seroient prouvez, il n'en seroit pas moins vrai qu'il a em„ ploié toutes ses forces dans la présente guerre, & qu'à proportion „ de sa puissance, il a autant & plus fait qu'aucun des autres Alliez, „ sans en excepter la Grande Bretagne ".

Le mémoire des Etats Généraux releve aussi fortement les Communes, qui avoient dit que les Alliez étoient également intéressez dans la présente guerre avec l'Angleterre, & que même ils l'étoient d'avantage. Il prouve d'abord, par un passage du *Préambule* du Traité de la Grande Alliance, „ *que les Anglois „ & les Hollandois étoient sur le point de perdre la liberté de leur naviga„ tion & de leur commerce dans la Mer Méditerranée, aux Indes & ail„ leurs.* Raisons, ajoute le mémoire, qui intéressent la Grande „ Bretagne si directement & de si près, qu'on en peut conclure qu'el„ le ne fait pas moins la guerre pour soi même que pour l'Empe„ reur, l'Etat ou les autres Alliez, ce qui paroît encore plus clai„ rement par l'article séparé conclu le douzieme d'Août mille sept „ cent deux entre l'Empereur, la Reine de la Grande Bretagne & „ les Etats Généraux. La reconnoissance faite par la France du „ Prétendant pour Roi d'Angleterre n'étoit elle pas un intérêt par„ ticulier à cette Couronne, & les demandes qu'on vient de faire „ pour la paix ne sont assûrément pas de nature à intéresser autant „ ou plus les autres Alliez que la Grande Bretagne même ".

Après ces réflexions générales, le mémoire vient au détail. On y convient par rapport à la marine de la proportion de cinq à huit marquée dans la représentation des Communes, & on prétend que leur erreur vient uniquement de ce qu'elles n'ont fait attention qu'à leurs vaisseaux, qui servoient conjointement avec les vaisseaux Anglois, & qu'elles ont oublié la mer du Nord où l'Etat en avoit toûjours plusieurs. On révoque en doute les listes des vaisseaux fournis par l'Angleterre. On demande s'il étoit nécessaire d'en avoir un si grand nombre. „ Par exemple, dit *le mé„ moire*, on compte soixante & quatorze vaisseaux pour l'année mil„ le sept cent quatre, soixante & dixneuf pour l'année mille sept „ cent cinq. Cependant les projets fournis par l'Amiral Mitchel pour „ ces années-là ne demandoient que vingt-quatre vaisseaux de l'E„ tat, contre soixante vaisseaux de sa Majesté, tant pour le ser„ vice de la Méditerranée que pour celui du Canal & de la „ mer du Nord. D'où vient donc que les Commissaires de l'Ami„ rauté mettent présentement en compte de la part de Sa Ma„ jesté soixante & quatorze & soixante & dix-neuf vaisseaux pour „ le service de la Méditerranée & du Canal. . . .? On laisse au „ reste au jugement d'un chacun si ce nombre de vaisseaux n'au„ roit pas été trop grand, eu égard au service qu'on en pouvoit re„ tirer & aux forces que l'Ennemi pouvoit alors mettre en mer.

„ Le

„ Le sentiment de l'Etat fut que vingt-quatre vaisseaux de sa part „ & quarante de la part de Sa Majesté suffiroient pour ces années-là “. Anne. 1712.

Par les calculs & les supputations du mémoire, il conste que l'excédant des troupes fournies par l'Angleterre pour les armées de Flandre, ou le défaut de la part des Etats Généraux, se réduit à trois ou quatre mille hommes, supposé qu'on admette les principes établis par les Communes. Mais, si on ne les admet pas, dit le mémoire, il s'en faudra plus de la moitié que l'Angleterre n'ait fourni son contingent pour la Flandre.

Le mémoire convient qu'on n'a pas contribué également avec l'Angleterre pour l'Espagne & le Portugal. Mais il prétend qu'il n'auroit pas été juste que les Etats l'eussent fait, vû les efforts prodigieux qu'ils faisoient en Flandre. Il avoue qu'on a cessé d'envoier des troupes en Portugal depuis la journée d'Almanza. Mais il prétend que le théâtre de la guerre étoit alors changé & que ce qu'on envoioit en Catalogne pour la conquerir étoit censé être envoié en Portugal pour le défendre. Que les efforts considérables faits aux Païs-Bas par dessus la Grande-Bretagne suffisent pour compenser abondamment ces manquemens prétendus, & qu'en païant la moitié de certains subsides, au Roi de Dannemarc par exemple, ils font plus, à proportion de leurs forces, que la Grande-Bretagne, en païant les deux tiers des subsides pour le Portugal & pour la Savoie, dont elle s'est chargée volontairement, dont par conséquent elle a tort de se plaindre.

On conclut ce mémoire par le même raisonnement par où on l'a commencé. „ Le résultat de tout ce qu'on vient de dire est, „ Que suivant les Traitez & les Alliances, la Grande-Bretagne „ & les Etats sont obligez chacun en particulier d'emploier toutes „ leurs forces dans la présente guerre. Que, puisque le *quantum* „ n'a été réglé par aucune convention, ni accord, la proportion „ n'en doit & n'en peut être réglée que sur celle de leur puissance „ respective. Que la Grande-Bretagne est incontestablement plus „ puissante que cet Etat, & que ce principe suffit pour en pouvoir conclure aussi incontestablement qu'elle doit contribuer d'a„vantage à toutes les charges & dépenses de la guerre “.

Enfin par maniere de *Post-scriptum* on répond en ces termes aux réflexions des Communes sur le Traité de Barrière. „ On pour„roit encore montrer ici par de bonnes raisons, que l'Adresse „ susdite, en ce qu'elle reflèchit sur l'Etat, contient des proposi„tions erronées au sujet du Traité de Barrière. Mais outre „ qu'on peut avec justice s'en tenir à un Traité, qui a été conclu & „ ratifié dans l'ordre requis, on ne croit pas qu'il soit à propos „ d'entrer pour à présent en cette discussion, d'autant moins qu'on „ négocie encore pour voir si, par quelque élucidation ou autre-

ANNE. 1712. „ ment, on pourroit lever les difficultez, qu'il semble qu'on y trou- „ ve presentement de la part de la Grande-Bretagne ".

On ne fut pas persuadé à la Cour d'Angleterre des principes & des raisonnemens de ce mémoire. Du moins on n'en fut pas content. Henri Saint Jean Secretaire d'Etat y répondit par ordre de la Reine d'une maniere fort seche. „ La Reine, dit ce Mi- „ nistre, aiant mûrement consideré les mémoires qui lui ont été „ présentez par le Sieur van Borselen, Envoié Extraordinaire de „ Messieurs les Etats Généraux auprès de Sa Majesté, m'a ordon- „ né d'y répondre en peu de mots, qu'elle a été surprise de voir „ que, loin de donner aux efforts que Sa Majesté a faits en Espa- „ gne & en Portugal, deux théâtres de la guerre, qui ont été a- „ bandonnez depuis tant d'années par les Etats, les louanges qu'ils „ méritent, on ne les regarde que comme des quote-parts, que la „ Reine étoit sous une obligation de fournir, pour satisfaire à une „ regle de proportion, qui n'a pas le moindre fondement. Sa Ma- „ jesté tombe d'accord que, selon les principes établis dans la ré- „ solution ci-dessus mentionnée, la Grande-Bretagne ne contri- „ buera jamais assez, ni les Provinces-Unies trop peu. On y po- „ se pour maxime que le pouvoir d'un chacun est la seule regle & „ mesure des efforts que les Alliez doivent faire. Après cela, on „ s'érige en Juge, tant de la puissance des Roiaumes de Sa Ma- „ jesté, que de celle de l'Etat. Il n'est pas difficile de voir jus- „ qu'où une telle Logique nous meneroit. Bien loin d'avoir été „ obligée par le mémoire de changer de sentiment, Sa Majesté „ trouve à propos de renouveller les déclarations, que le Comte de „ Strafford a faites par son ordre & en son nom. Ce ne sont pas „ des points que la Reine propose comme un sujet de négociation. „ C'est une communication qu'elle donne à ses Alliez d'une réso- „ lution prise & d'une regle établie, afin qu'ils puissent là-dessus „ concerter leurs mesures. La Chambre des Communes, qui est „ composée de Députez envoiez de chaque Province du Roiau- „ me, & qui est un Juge plus compétent que qui que ce soit du „ fardeau que le Peuple est en état de porter, n'a donné des sub- „ sides pour l'année courante que dans les proportions & sous les „ conditions, dont on a fait part à Messieurs les Etats Généraux. „ Sa Majesté a déclaré à cette Chambre qu'elle trouvoit les condi- „ tions raisonnables; & ses ordres sont donnez sur ce plan, dans „ lequel par consequent il n'y a pas le moindre changement à „ espérer.

Réponse de la Reine.

„ La Reine regarde l'union entre elle & l'Etat comme le plus „ ferme appui de la cause commune, & c'est par cette raison qu'el- „ le a fait tout ce qui dépend d'elle pour traverser les desseins de „ ces esprits factieux qui tendent à la rompre. Les propositions „ qui ont été faites par les Plénipotentiaires de Sa Majesté aux Mi- „ nistres

„ nistres des Etats Généraux, montrent d'une manière inconteſtable „ le deſir ſincère de la Reine d'entretenir une bonne correſpondance & étroite union avec eux. Ce ſont auſſi toutes les avances qu'elle peut faire. Sa Majeſté ſe flatte qu'elles auront l'effet „ qu'on en doit attendre, & qu'elles diſſiperont toutes les craintes „ mal fondées, qui ont été ſemées avec tant d'induſtrie dans les „ Provinces. En tout cas, Sa Majeſté aura la conſolation de n'avoir rien négligé de tout ce qu'elle pouvoit contribuer à la ſatisfaction des Etats Généraux, ſans abandonner les intérêts de ſes „ propres Roiaumes. A Whitehall le dix-neuf de Mai mille ſept „ cent douze, ſigné H. St. John".

ANNE. 1712.

Ouverture du Congrès d'Utrecht.

Le Congrès pour la paix s'ouvrit à Utrecht le vingt neuf Janvier. Les Plénipotentiaires y étoient arrivez il y avoit déjà quelque tems. On emploia les premiers jours à des viſites de cérémonie, à des conférences particulières & à dreſſer des reglemens, pour éviter l'embarras entre eux & pour maintenir l'ordre & la paix parmi leurs Domeſtiques. L'Evêque de Briſtol, premier Plénipotentiaire de la Reine, fit l'ouverture de ce congrès par un diſcours, qu'il adreſſa ſur tout aux Plénipotentiaires de la France. Il dit qu'on s'aſſembloit au nom de Dieu pour traiter d'une paix générale. Que les Plénipotentiaires des Hauts Alliez étoient en de ſincères diſpoſitions & avoient même des ordres précis de leurs Maitres, pour concourir en tout ce qui dépendoit d'eux à conduire à une heureuſe fin une affaire ſi ſalutaire & ſi chretienne. Qu'ils eſpéroient auſſi que les Plénipotentiaires de France ſeroient dans la même diſpoſition, & que leurs ordres ſeroient ſi amples qu'ils pourroient répondre ſans perte de tems à l'attente des Hauts Alliez, en s'expliquant nettement ſur les points dont on traiteroit, & qu'ils le feroient de manière que chacun des Princes & Etats Alliez pourroit y trouver une ſatisfaction raiſonnable. Le Maréchal d'Uxelles répondit ſuccintement que tels étoient les ordres qu'ils avoient reçus du Roi leur Maitre. L'Abbé de Polignac parla enſuite ſur le même ſujet avec beaucoup d'éloquence. Cette première aſſemblée fut peu nombreuſe. Les ſeuls Miniſtres de la Grande Bretagne, de France, des Etats Généraux, de Savoie s'y trouvèrent, & on ſe contenta d'arrêter qu'on s'aſſembleroit deux fois, le Mercredi & le Samedi, & qu'on travailleroit ſans perte de tems aux affaires principales.

A la ſeconde conférence, qui ſe tint le Mercredi trois de Février, les Miniſtres de la Grande Bretagne & ceux de France déclarèrent que les ſept articles préliminaires, donnez en Angleterre & ſignez par le Sieur Meſnager, ne devoient être conſiderez que ſur le pied de ſimples propoſitions, qui n'obligeoient en rien les Hauts Alliez, ni en général, ni en particulier. Cette déclaration calma un peu les eſprits & détermina les Plénipotentiaires de l'Empereur à ſe rendre à Utrecht, car ce Prince, malgré ſa première réſolution

ANNE. 1712. tion de ne prendre aucune part aux conférences d'Utrecht, les avoit nommez pour s'y trouver. A la quatrième conférence, qui se tint le dix, les Plénipotentiaires de France donnèrent leurs propositions & leurs offres par un Ecrit qui avoit pour titre, *Explication spécifique des offres de la France pour la Paix Générale, à la satisfaction de tous les intéressez à la présente guerre.* Comme ces offres furent en effet le plan de la paix, il est nécessaire de les transcrire, afin qu'on puisse juger si elles étoient aussi déraisonnables & aussi injustes que l'ont dit les partis opposez.

Offres de la France pour la Paix.

„ Le Roi reconnoitra, en signant la paix, la Reine de la Gran„ de Bretagne dans cette qualité, aussi bien que la succession à „ cette Couronne, suivant l'établissement présent & de la manière „ qu'il plaira à Sa Majesté Britannique.

„ Le Roi fera démolir toutes les fortifications de Dunkerque „ immédiatement après la Paix, moïennant un équivalent à sa sa„ tisfaction.

„ L'Isle de Saint Christophle, la Baye & le Détroit de Hudson „ seront cédez en entier à la Grande Bretagne respectivement.

„ L'Acadie avec le Fort & Port-Roial seront restituez en entier „ au Roi.

„ Quant à l'Isle de Terre-Neuve, le Roi offre de la céder en„ core à la Grande Bretagne, en se reservant seulement le Fort „ de Plaisance & le droit de pécher & de sécher la Morüe com„ me avant la guerre.

„ On conviendra de faire un traité de commerce, avant ou après „ la Paix, au choix de l'Angleterre, dont on rendra les conditions „ égales entre les deux Nations le plus qu'il sera possible.

„ Le Roi consentira, en signant la paix, que les Païs-Bas Es„ pagnols cédez à l'Electeur de Baviere par le Roi d'Espagne, „ servent de barrière aux Provinces-Unies, & pour l'augmenter il „ y joindra Furnes & Furner-Ambacht, la Knoke, Ypres & sa „ Chatellenie, Menin avec sa Verge, & en échange, le Roi de„ mande pour former la barrière de France Aire, Saint Venant, „ Bethune, Douay & leurs dépendances.

„ Si les Etats Généraux veulent tenir des garnisons dans les „ places fortes de la barrière, ainsi formée des Etats cédez à son „ Altesse Electorale & de ce que la France y joint du sien, le „ Roi consent qu'ils y mettent leurs troupes en si grand nombre „ qu'il leur plaira, & de plus qu'elles soient entretenues aux dé„ pens du Païs.

„ Au moien de cette cession & de ce consentement, le Roi de „ son côté demande pour équivalent de la démolition de Dunker„ que les Villes & Citadelles de Lille & de Tournay avec leurs „ Châtellenies & Dépendances.

„ La barrière ainsi réglée entre la France & les Etats Généraux,

„ le

„ le Roi accordera, pour augmenter le commerce de leurs Sujets, ANNE. 1712.
„ ce qui eſt ſtipulé par le Traité de Ryſwick & le Tarif avantageux „ de mille ſix cent ſoixante & quatre, à l'exception ſeulement de „ ſix genres de marchandiſes, dont on conviendra, & qui demeu- „ reront chargez des mêmes droits qui ſe paient aujourd'hui, en- „ ſemble l'exemption de cinquante ſous par tonneau ſur les vaiſſe- „ aux Hollandois venant en France des Provinces-Unies ou des „ Païs Etrangers.

„ A l'égard du commerce de l'Eſpagne & des Indes, le Roi „ s'engagera non-ſeulement aux Etats Généraux, mais encore à la „ Grande Bretagne & à toutes les autres Puiſſances, en vertu du „ pouvoir qu'il en a, que ces commerces ſe feront préciſément & „ en tout de la même manière qu'ils ſe faiſoient ſous le regne & „ juſqu'à la mort de Charles II, & promettra que les François „ s'aſſujettiront comme toutes les autres Nations aux anciennes „ loix & reglemens faits par les Rois Prédéceſſeurs de Sa Majeſté „ Catholique au ſujet du commerce & navigation des Indes Eſpa- „ gnoles. Le Roi conſent de plus que toutes les Puiſſances de „ l'Europe entrent en garantie de cette promeſſe.

„ Le Roi promet que le Roi ſon petit-fils renoncera pour le bien „ de la paix à toute prétention ſur les Roiaumes de Naples & de „ Sardaigne, auſſi bien que ſur le Duché de Milan, dont il con- „ ſentira au dit nom que la partie cédée au Duc de Savoie demeu- „ re à ſon Alteſſe Roiale, bien entendu que, moiennant cette „ ceſſion, la Maiſon d'Autriche ſe déſiſtera pareillement de toute „ prétention ſur les autres parties de la Monarchie d'Eſpagne, d'où „ elle retirera ſes troupes immédiatement après la paix.

„ Les frontières de part & d'autre ſur le Rhin feront remiſes au „ même état qu'elles étoient avant la préſente guerre.

„ Moiennant toutes les conditions ci-deſſus, le Roi demande que „ les Electeurs de Cologne & de Baviere ſoient rétablis dans la „ pleine & entière poſſeſſion de leurs Etats, dignitez, prérogatives, „ biens meubles & immeubles, dont ils jouiſſoient avant la pré- „ ſente guerre, & réciproquement il reconnoitra dans l'Allemagne „ & dans la Pruſſe tous les titres, que juſqu'à préſent il n'a pas re- „ connus.

„ Le Roi reſtituera au Duc de Savoie tout ce qu'il lui a pris „ pendant cette guerre, comme pareillement ſon Alteſſe Roiale „ rendra ce qu'elle a pris ſur la France, de ſorte que les limites „ de part & d'autre feront les mêmes qu'elles étoient avant la décla- „ ration de la guerre.

„ Les choſes pour le Portugal feront rétablies & demeureront „ ſur le même pied en Europe qu'elles étoient avant la préſente „ guerre, tant à l'égard de la France que de l'Eſpagne, &, quant „ aux

ANNE. 1712.

„ aux Domaines qui font en Amérique, s'il y a quelque différent
„ à régler, on tâchera d'en convenir à l'amiable.

„ Le Roi consentira volontairement & de bonne foi à prendre
„ de concert avec les Alliez toutes les mesures les plus justes pour
„ empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne soient ja-
„ mais réünies sur une même tête, c'est à dire qu'un même Prince
„ puisse être tout ensemble Roi de l'une & de l'autre.

„ Tous les précédens Traitez, savoir ceux de Munster & les sui-
„ vans, seront rappellez & confirmez pour demeurer dans leur
„ force & vigueur, à l'exception seulement des articles, auxquels
„ le Traité de paix à faire présentement aura dérogé ou changé
„ quelque chose ".

Ces offres rejettées avec indignation.

Ces offres furent reçues avec indignation par les Ministres des Puissances alliées. Ceux mêmes d'Angleterre affectèrent d'en paroître surpris. En effet, des personnes qui n'avoient pas trouvé suffisans les préliminaires de mille sept cent neuf, ne pouvoient regarder ces conditions offertes par la France qu'avec une espece d'exécration, accompagnée d'un repentir cuisant d'avoir laissé échapper l'occasion, qu'ils sentoient bien ne devoir plus retrouver. Leur étonnement alla jusqu'à la colere & l'emportement. Tous éclattèrent contre le Ministère d'Angleterre. Les uns disoient qu'ils ne comprenoient pas comment il débrouilleroit cette fusée si intriguée & si délicate. D'autres, apparemment selon leur génie particulier, ou le caractere de leur nation, s'exprimoient avec la dernière violence. Ils parloient de membres gangrenez & pourris qu'il falloit retrancher par le fer & par le feu, pour sauver de la corruption le reste de l'Angleterre. Un d'entre eux cita une sentence que Tacite met à la bouche de Tibere pour caractériser les Romains, *O Homines ad servitutem nati*, voulant dire par là que les Anglois étoient faits pour être esclaves, puisqu'ils étoient disposez à faire la paix à des conditions si déraisonnables & si intolérables.

Et censurées par la Chambre Haute.

Cette explication spécifique des offres de la France fut pour le moins aussi mal reçue par les Opposans de la Chambre Haute, qu'elle l'avoit été par les Ministres des Puissances les plus intéressées à la guerre. Ce fut un déchainement étonnant, &, si on avoit raison, on ne parla certainement que le langage de la passion. Le Lord Hallifax, dérobé autrefois à la poursuite des Communes pour affaires pécuniaires, dit que ces conditions étoient frivoles & arrogantes, qu'elles étoient pires que tout ce que le Roi de France avoit proposé, & que jamais il n'eût osé faire de telles propositions, s'il ne s'étoit crû sûr de quelques personnes qui le soutiendroient en Angleterre. Le Lord Cowper ajoûta qu'il ne falloit pas s'étonner que le Roi de France fût devenu si fier, puisque le Général, qui l'avoit jusqu'ici tenu en crainte, venoit d'être dé-

posé-

possédé. Quelcun ajouta que ceux qui avoient envoié Prior en France mériteroient d'être mis à la Tour. Le Comte de Sunderland, plus spirituel, badina avec finesse & dit que les propositions des François ne valoient pas la peine d'être examinées par la Chambre, qu'il ne pouvoit croire qu'elles fussent véritables, que vraisemblablement c'étoit quelque pasquinade, que certainement les Plénipotentiaires d'Angleterre devoient avoir eu ordre d'exiger avant toute chose la reconnoissance de sa Reine en son titre Roial, & que, puisqu'il ne paroissoit pas que cela fut fait, on devoit nécessairement conclure que cet écrit n'étoit qu'une fiction. Un autre Lord mit en question si les Plénipotentiaires avoient eu de telles instructions, sur quoi il fit ce dilemme : s'ils les ont eues, ils méritent d'être punis ; s'ils ne les ont pas eues, c'est ceux qui devoient les leur donner qui sont punissables. L'avis du Comte de Sunderland avoit plû, on y revint & quelcun dit que, pour donner un bon sens à cette affaire, il regarderoit volontiers aussi les propositions des François comme une simple pasquinade ; mais qu'il ne le pouvoit, en aiant vû un exemplaire imprimé en Hollandois. Après bien des discours de cette nature, on vint au sérieux & on prit les résolutions suivantes. „ Que les propositions faites à Utrecht par „ les Plénipotentiaires de France étoient scandaleuses, frivoles, & „ déshonorantes pour la Reine & pour les Alliez. Que ceux qui „ conseilleroient à la Reine de traiter sur de telles propositions seroient ennemis de sa Majesté & de la Nation. Et qu'on pré„ senteroit à sa Majesté une Adresse, pour lui témoigner la juste „ indignation, que la Chambre avoit conçüe, à la vue desdites „ propositions.

ANNE. 1712.

L'Adresse fut en effet présentée le vingt-sept de Février. „ Nous „ demandons humblement la permission de représenter à votre „ Majesté la juste indignation de cette Chambre sur le traitement „ injurieux que les François font à votre Majesté, en proposant de „ ne reconnoitre les titres de votre Majesté qu'à la signature de „ la Paix.

Adresse qu'elle présente.

„ Nous ne pouvons nous empêcher de témoigner notre ex„ trême ressentiment, à la vûe des conditions de la paix offertes „ à votre Majesté & à ses Alliez par les Plénipotentiaires de „ France, & nous assurons votre Majesté avec zele & affection „ que cette Chambre veut se tenir ferme à assister votre Majesté „ de nos biens, en continuant la guerre conjointement avec vos „ Alliez, jusqu'à ce qu'on puisse obtenir une bonne & honora„ ble paix pour votre Majesté & ses Alliez ". La Reine dissimula son ressentiment & répondit : „ Je vous remercie de tout mon „ cœur du zele que vous témoignez pour ma gloire, & des assu„ rances que vous me donnez de vouloir m'assister ".

ANNE. 1712. Le Prince Eugene étoit encore à Londres & on disoit alors que ses discours & ses intrigues, soutenus du précédent Ministère & de leurs amis, avoient fort contribué au peu de modération des Seigneurs. Je ne sais pourquoi on affecta dans ces tems-là de publier que ce Prince n'étoit point allé en Angleterre, pour empêcher les négociations. C'étoit lui faire tort dans l'esprit de bien des gens, qui ne jugeoient du mérite que par l'opposition qu'on avoit à la paix. Du reste ces discours étoient aussi faux qu'ils étoient incroiables, vû les engagemens & les intérêts de ce Prince. Sa négociation est curieuse & ne peut être indifférente à cette Histoire.

Les espèces de préliminaires signez à Londres par le Sieur Mesnager, le jugement de la Reine, qui les avoit déclarez suffisans pour entamer la négociation de la paix, les recherches des Communes sur la concurrence des Alliez, tout fit craindre à la Cour de Vienne qu'on ne fût déterminé à finir la guerre. Pour détourner cette résolution, l'Empereur crut devoir ôter aux Communes le juste sujet de leurs plaintes, c'est-à-dire qu'il prit la résolution de faire enfin des efforts proportionnez au grand intérêt qu'il avoit à la guerre & à ceux de ses Alliez, qui l'avoient secouru si généreusement. On fit un plan magnifique de la guerre en Espagne & un long détail des troupes nombreuses qu'on devoit fournir. Elles se montoient à plus de cent mille hommes, non compris les garnisons. Il devoit y en avoir tant en Italie, tant en Espagne, & enfin un corps de dixhuit ou vingt mille qu'on emploieroit où on jugeroit le plus à propos. Le Prince Eugene fut chargé de communiquer ce plan aux Puissances Maritimes. Il fut extrêmement goûté à la Haie, sans pourtant qu'il y fût convenu de rien en particulier.

Avant de passer en Angleterre, ce Prince crut devoir s'informer si sa présence seroit agréable à la Reine. On ne lui répondit pas. Mais on fit savoir au Résident de l'Empereur qu'on ne trouvoit point à propos que le Prince Eugene passât à Londres. Que les négociations dont il pouvoit être chargé, soit qu'elles regardassent la paix, ou la guerre, se discuteroient aussi bien à la Haie, ou à Utrecht, avec les Ministres & Plénipotentiaires de la Reine. Cette réponse seche ne rebuta point son Altesse. Le zele ardent qu'il avoit pour la liberté de l'Europe, qu'on croioit perdue, si l'Empereur n'étoit pas Roi d'Espagne, le détermina à partir. On ne manqua pas de dire que le Ministère Anglois craignoit l'habileté de cet illustre Négociateur. Il pouvoit redouter ses intrigues, & peut-être auroit-il bien fait de s'expliquer plus clairement pour empêcher son voiage. Mais en fait d'esprit & d'habileté, le Comte d'Oxford & le Secretaire d'Etat Saint Jean étoient sûrs de leur

leur avantage, & ils n'avoient point à craindre, en se mesurant avec qui que ce pût être. ANNE. 1712.

Le Prince Eugene négocie en Angleterre.

Le Prince Eugene arriva à Londres, cinq ou six jours après la disgrace du Duc de Marlborough. Il eut une audience de la Reine, qui le renvoia au Comte d'Oxford pour les affaires dont il étoit chargé. Il commença par demander en général que la Reine ne se détachât point des intérêts de Sa Majesté Impériale & des engagemens de la Grande Alliance. On lui répondit que la Reine avoit donné à ses Plénipotentiaires les ordres & les instructions nécessaires; que c'étoit à Utrecht, non à Londres, qu'on discuteroit les intérêts de l'Empereur & de chaque Membre de la Grande Alliance: que Sa Majesté Impériale devoit être assurée que ses intérêts seroient toûjours chers à Sa Majesté Britannique, & qu'il ne tiendroit pas à elle qu'on ne donnât une satisfaction raisonnable à chacune des Puissances intéressées dans cette guerre.

L'intention du Grand Thrésorier étoit de se débarrasser des négociations & discussions du Prince Eugene. Il ne put y réüssir. Ce Prince demanda avec tant d'instance qu'on écoutât les propositions qu'il avoit à faire sur la guerre en Espagne, qu'on y consentit. Henri Saint Jean fut chargé de cette affaire. Comme on négocie en Angleterre par écrit, le Prince Eugene présenta son premier mémoire le vingt-cinq Janvier. Il se réduisoit à trois ou quatre articles. Il demandoit que le Comte de Gallas pût écrire à la Reine & suppléer ainsi à l'audience de congé, qu'il ne pouvoit obtenir. Il remontroit qu'il falloit trouver quelque expédient, pour que l'Empereur pût envoier ses Ministres à Utrecht, malgré la déclaration qu'il avoit fait de n'y en point envoier, sur des préliminaires tels que ceux que Sa Majesté Britannique avoit jugé suffisans. Il fournissoit une copie du détail des forces que Sa Majesté Impériale offroit de mettre en campagne. Enfin, il convenoit que les affaires auroient pû être réglées à la Haie. Mais il insistoit que celle d'Espagne demandoit d'être traitée particuliérement entre lui & les Ministres de la Reine.

Premier mémoire qu'il donne.

Réponse.

Ce mémoire fut répondu article par article en ces termes. „ On „ a fait part à l'Empereur des raisons qu'a eu la Reine d'interdire „ sa présence au Comte de Gallas, & elle est absolument déterminée „ à n'admettre, sous aucun prétexte, en sa présence un homme „ qu'elle a déclaré ne vouloir plus regarder comme un Ministre „ public, & à ne recevoir aucune lettre de sa part.

Par rapport aux difficultez de l'Empereur sur le Congrès, on dit. „ C'est avec beaucoup de chagrin que la Reine a entendu la „ répugnance que l'Empereur a montrée à l'ouverture du Congrès, „ qui se tient présentement à Utrecht. Il auroit été à souhaiter „ pour l'intérêt de la cause commune que tous les Alliez eussent

 „ mon-

ANNE. 1712. „ montré la même union & la même confiance dans la Reine que „ pendant le cours de la guerre. Ce sera, ajoutoit-on, de ces jalousies mal fondées & de ces menées secretes qu'on a tramées, & „ de ces déclarations publiques qu'on a faites contre l'ouverture „ du congrès, que l'Ennemi retirera des avantages, & non pas des „ mesures que la Reine a prises, ou de la méthode qu'elle a suivie ".

Sur le troisième article, qui consistoit dans le détail des troupes, que l'Empereur s'offroit de mettre en état de servir la campagne prochaine, on se contenta d'y faire quelques observations. „ Sa Majesté, dit-on, a considéré la liste, que le Prince Eugene „ lui a fait présenter. Elle croit que les huit mille six cens hommes, „ qu'on a dessein de laisser dans les garnisons de Lombardie, aussi „ bien que les sept mille cinq cent quarante, qui sont dans le Roiau„ me de Naples, ne peuvent être regardez comme un contingent „ pour la guerre. La Reine pourroit avec la même justice mettre „ sur la liste de ses troupes, avec lesquelles elle agit contre la „ France, les régimens qui sont en garnison dans la Grande Bre„ tagne, ou dans l'Irlande, ou dans les Colonies de l'Amérique.

„ La Reine remarque que les régimens qui servent en Espagne „ & qu'on prétend recruter & faire monter à dixhuit mille quatre „ cens hommes, aussi bien que les régimens Italiens & Espagnols, „ qui sont présentement en Catalogne, ont été jusqu'ici, à l'exclu„ sion d'un seul, ou païez par la Reine, ou maintenus par les sub„ sides qu'elle a donnez.

„ Sa Majesté est fort aise d'entendre, par le rapport que les Sei„ gneurs, qui ont conféré avec le Prince Eugene, lui ont fait, „ que l'Empereur veut prendre sur lui l'entretien de quelques corps „ de ces troupes. Il faut espérer que les Etats Généraux feront „ de même & que tant Sa Majesté Impériale que lesdits Etats Gé„ néraux entreront aussi dans leurs portions des extraordinaires de „ cette guerre, qui montent à de très-grandes sommes. La Reine „ ne tardera pas à régler & à fournir sa quote part, d'abord que „ les subsides nécessaires auront été donnez par son Parlement.

„ A l'égard du corps de vingt-trois mille sept cent quatrevingts „ hommes, la Reine souhaiteroit fort qu'ils pussent être emploiez „ en Flandre. Sa Majesté se joindra à Messieurs les Etats Géné„ raux pour tâcher de régler préalablement l'affaire du pain & des „ fourrages, que les Païs Bas Espagnols ont accoutumé de fournir „ aux troupes Impériales. Mais en même tems la Reine espere „ que, si le misérable état de ces Provinces les met dans l'impuis„ sance de faire cette dépense, Sa Majesté Impériale ne laissera „ pas pour cela une si belle & si grande armée dans l'inaction.

„ En dernier lieu, Sa Majesté remarque que toutes les troupes „ contenues dans la liste dressée par le Prince Eugene, dont une „ partie est paiée par la Reine, l'autre sert dans les garnisons,

„ ne

„ ne montent qu'à feize cens hommes de plus que les quatrevingt „ dix mille, que l'Empereur Leopold défunt entreprit dans l'année „ mille fept cent deux de fournir pour fa quote part de la préfen- „ te guerre, en proportion des quarante mille hommes qui com- „ pofoient alors la feule armée, à l'entretien de laquelle la Gran- „ de Bretagne s'étoit obligée ". ANNE. 1712.

Le Prince Eugene repliqua, mais feulement en général & en évitant avec foin tout détail, que la Maifon d'Autriche avoit fait tout ce qu'elle avoit pû & même au delà de fon pouvoir. Qu'au refte la faifon de faire la guerre en Efpagne étoit fi proche qu'à peine reftoit-il affez de tems pour s'y préparer. Que l'Empereur offroit trente mille hommes des quarante mille, qu'on y jugeoit néceffaires, & un million d'écus des quatre millions, à quoi devoit fe monter la dépenfe. On fit la réponfe fuivante à ce mémoire. Second mémoire de ce Prince.

„ En réponfe au mémoire du Prince Eugene du dix-huit Février, „ j'ai l'honneur de faire favoir audit Prince, par ordre exprès de „ la Reine, que Sa Majefté ne pouvoit pas répondre de l'effort „ qu'elle feroit en état de faire cette année en Efpagne, jufqu'à ce „ qu'elle fût quels fubfides lui feroient accordez par fon Parlement „ pour cet effet, & qu'elle donneroit communication à la Cham- „ bre-Baffe de la propofition faite par l'Empereur. Sa Majefté fe „ croit pourtant obligée de remarquer que jufqu'ici elle ne voit „ pas que les Etats Généraux entrent dans aucun concert pour leur „ quote part de cette dépenfe. La Reine avoit crû que les repré- „ fentations de Sa Majefté Impériale auroient été d'un plus grand „ poids auprès des Etats. La Reine efpere qu'on ne s'excufera plus „ en Hollande, ni ailleurs, d'entrer dans des dépenfes, auxquelles „ on n'eft pas engagé par des traitez, puifqu'il eft notoire à tout „ le monde que Sa Majefté n'a été fous aucune obligation, que „ celle que lui impofoient fa générofité & fon zele pour la caufe „ commune, de contribuer la plus grande partie de ces fommes „ immenfes, qu'elle a fournies pendant tant d'années au foutien de „ la guerre ". Réponfe.

Tandis que le Prince Eugene étoit au fort de fa négociation, on lui manda de Barcelone que le Duc d'Argyle, un moment avant que de mettre à la voile, avoit défendu par écrit au Paieur de la Reine de paier un fol aux troupes Impériales jufqu'à nouvel ordre. Sur celà, nouveau mémoire, où on repréfentoit que cette démarche avoit mis Sa Majefté Impériale dans une furprife & une confternation d'autant plus grande, que la ruine entière des troupes Impériales étoit tout à fait inévitable, fi cet ordre n'étoit inceffamment révoqué. On fupplioit la Reine de vouloir prendre à cœur l'extrémité, à laquelle les affaires de ce Païs-là & même la propre perfonne de l'Impératrice fe trouvoient réduites par un cas fi imprevû. On répondit fimplement qu'on ne pouvoit rien ftatuer à Troifieme mémoire. Réponfe.

ANNE. 1712.

à cet égard jusqu'à l'arrivée du Duc d'Argyle, qui venoit rendre compte à la Reine de tout ce qui regardoit la guerre d'Espagne, & qui étoit attendu à chaque moment.

Quatrième mémoire. Réponse.

Il y avoit six semaines que ce Prince étoit à Londres & sa négociation n'étoit pas plus avancée que le premier jour. Dans un quatrième mémoire qu'il présenta, il demanda une réponse positive & prompte sur les affaires d'Espagne. Pour réponse, on lui envoia la résolution des Communes, qui portoit qu'on paieroit les subsides sur l'ancien pied jusqu'au vingt-cinq de Mars, où on étoit actuellement. Mais que pour le reste de l'année, elle n'avoit donné qu'une troisième partie de la somme des quatre millions d'écus, qu'elle regardoit comme la quote part de la Reine dans les dépenses de cette guerre. On ajouta que Sa Majesté prioit le Prince d'en faire rapport à Sa Majesté Impériale, afin qu'elle prît ses mesures pour fournir à tems sa quote part & qu'elle donnât ses ordres à ses Ministres en Hollande pour porter les Etats Généraux à paier leur tiers de ces quatre millions d'Ecus, sans quoi Sa Majesté déclaroit qu'elle se dispenseroit aussi de paier ce que les Communes avoient bien voulu lui fournir pour sa part de l'entretien de ces troupes.

Cinquième mémoire du Prince Eugene.

Cette réponse attira un cinquième mémoire, où on paroissoit fort étonné que les Communes, aïant fourni l'année passée quinze cent mille livres sterling, se restraignissent tout d'un coup à deux cent cinquante mille. Ce raisonnement paroissoit si solide qu'on le répétoit trois ou quatre fois. On représentoit qu'agir de la sorte, c'étoit abandonner l'Espagne à la France & autoriser les propositions énormes que ses Plénipotentiaires venoient de faire à Utrecht. On ajoutoit que cette somme donnée par le Parlement suffisoit à peine pour les arrérages dûs, tant aux troupes Angloises, qu'à celles qui étoient à leur solde. Qu'outre ces arrérages, Sa Majesté Impériale avoit de grosses sommes à prétendre pour le pain & les fourrages fournis à ces troupes. Qu'ainsi on étoit obligé de prier la Reine qu'elle voulût incessamment faire païer ces arrerages, sans quoi cette armée seroit entièrement ruinée. Ce mémoire étoit daté du vingt & un Mars. Comme le Prince étoit fort pressé de s'en retourner, on lui répondit le lendemain.

Réponse.

„ Depuis que cette négociation est entamée, on a toûjours fait „ entendre au Prince Eugene que l'Empereur & les Etats Géné- „ raux devoient s'intéresser également avec la Reine dans la guer- „ re d'Espagne. C'est sur ce même principe que le Parlement a „ pris ses résolutions & qu'il a donné un tiers des quatre millions „ d'écus.

„ Pourvû que Sa Majesté Impériale & les Etats Généraux four- „ nissent les deux autres tiers, la somme proposée comme néces- „ saire pour pousser la guerre dans ce Roiaume sera fournie.

Mais

„ Mais on tombe d'accord qu'en cas que l'Empereur ni les Etats „ Généraux ne fourniſſent pas leurs portions reſpectives, cette „ guerre ſera véritablement abandonnée; ce n'eſt pas pourtant par „ la Reine que l'abandonnement ſe fera. Anne. 1712.

„ La différence eſt à la vérité conſidérable entre ce que le Parle- „ ment a donné l'année paſſée & ce qu'il vient d'accorder préſen- „ tement... Mais il ſemble que la grandeur & l'inégalité des ef- „ forts, que la Reine a faits autrefois, doivent ſervir plûtôt de „ raiſon pour la diminution de ces dépenſes, que d'argument pour „ en obtenir la continuation.

„ On ne s'étoit pas attendu à un article, qu'on trouve dans le „ dernier mémoire du Prince Eugene, & il doit etre un peu ſur- „ prenant pour la Reine de ſe trouver endettée à l'Empereur. „ Mais comme il n'y a rien que Sa Majeſté ſouhaite plus que de „ ſatisfaire à toutes les demandes juſtes qu'on peut avoir ſur elle, „ la Reine déclare qu'elle eſt prête à faire liquider les comptes entre „ elle & Sa Majeſté Impériale, & que ſes ordres ſont déjà donnez „ pour cet effet.

„ Il eſt impoſſible à la Reine de donner un plus grand éclairciſſe- „ ment ſur le ſujet de la guerre d'Eſpagne, que celui que le Prin- „ ce Eugene a eu depuis ſon ſéjour ici. Tout a été remis au con- „ cert que Sa Majeſté Impériale eſpéroit que la Reine prendroit „ avec elle. Or il ne dépend que de Sa Majeſté Impériale & des „ Etats Généraux de faire en ſorte que ce concert ſoit effective- „ ment pris. Car le Prince Eugene eſt informé des aſſiſtances de „ la part de la Reine, ſur leſquelles l'Empereur peut abſolument „ compter.

„ Sur tout ce qu'on vient de dire, la Reine eſpere que le Prin- „ ce Eugene ſe ſervira de ſon grand credit, tant auprès de l'Em- „ pereur ſon Maitre, qu'auprès des Etats Généraux, pour les por- „ ter à concourir dans leurs proportions juſtes & raiſonnables au „ ſoutien de la guerre en Catalogne, & des intérêts de la Maiſon „ d'Autriche en Eſpagne. Il faut donc que chaque Allié faſſe ce „ qu'il lui convient de faire, & qu'on ne perde plus de tems, en „ ſollicitant la Reine d'entrer dans des engagemens au deſſus de „ ſes forces, & qu'elle croit ne devoir, ni ne pouvoir pas rem- „ plir.

„ On ſe ſert de cette occaſion pour dire au Prince Eugene, „ qu'il peut repréſenter que la Reine s'attend auſſi que l'Empe- „ reur fourniſſe à cette heure ſon tiers, tant en hommes qu'en „ argent, pour la guerre de Portugal, ſuivant le Traité, Sa Ma- „ jeſté n'étant plus en état d'y contribuer, comme elle a fait juſ- „ qu'ici, la portion de Sa Majeſté Impériale, auſſi bien que la „ ſienne".

ANNE. 1712.

Il part sans avoir rien fait.

On voit par cette négociation que la réputation du Prince Eugene n'éblouit point les Ministres d'Angleterre, & que, si on ne le satisfit pas, du moins on le paia de bonnes raisons. Il eût été à souhaiter qu'on eût plûtôt fait ces attentions judicieuses sur l'inégalité de concours, dont la plus grande partie retomboit sur la Grande Bretagne, tandis que les grands profits étoient pour d'autres. La Nation ne se feroit pas abymée de dettes comme elle a fait, & ceux qui gouvernoient n'auroient pas été réduits, malgré les succès, à souhaiter la paix avec autant d'ardeur que l'ennemi tant de fois vaincu & hors d'état de se relever de ses pertes.

Demandes des Alliez à la France

Malgré l'indignation, que les propositions de la France avoient causée aux Ministres des Puissances intéressées à la guerre, il fut résolu de leur répondre. On fixa le cinquieme de Mars. Aux réponses chacun joignit les demandes spécifiques. L'Empereur demandoit l'Espagne, l'Alsace & généralement tout ce que l'Empereur & l'Empire avoient cédé à la France dans les Traitez de Munster, de Nimegue & de Ryswick, & de plus un dédommagement de toutes les pertes que l'Empire avoit souffertes pendant la guerre, & la restitution entière au Duc de Lorraine des places cédées par Charles IV. à la Couronne de France, avec exemption de vasselage, féodalité & hommage.

Les Etats Généraux, outre la satisfaction générale de tous leurs Alliez, sur tout la restitution de l'Espagne, des Indes, de l'Alsace, demandoient pour eux qu'on leur remît les Païs-Bas Espagnols, dès qu'ils seroient convenus avec l'Empereur de la manière dont ces Provinces devoient leur servir de barrière. Qu'on leur cédât, pour en jouir en toute souveraineté, Menin, Lille, Douai, le Fort de Scarpe, Orchies, la Lœu, Gorgue, Tournai, Aire, Terouane, Lillers, Saint Venant, Bethune, Bouchain, Furnes, Dixmude, Ypres, Warneton, Commines, Poperinghen, Warvick, Valenciennes, Condé & Maubeuge, avec leurs forts, artillerie, arcenaux, munition. Qu'il leur fût permis de tenir garnison à Hui, à Liege & à Bonn. Que tous les biens meubles & immeubles de tous les François réfugiez en Hollande leur fussent rendus avec le droit d'hériter & la liberté de conscience. Qu'on leur accordât toute liberté pour le commerce, suivant le Tarif de mille six cent soixante quatre, & ils se reservoient le droit d'amplifier leurs demandes dans le cours de la négociation.

Les Portugais demandèrent que la France accordât à l'Empereur tout ce qu'il souhaitoit, avec une satisfaction raisonnable pour ses Amis, c'est-à-dire, la cession pour eux des villes & châteaux promis par Leopold au Roi Pierre II. avec le droit de la France sur les contrées du Cap du Nord, situées entre la Rivière des Amazones & celle de Vincent Pinson.

Le

Le Duc de Savoïe & le Roi de Prusse firent aussi leurs demandes. Le Comte Palatin, l'Electeur de Treves, l'Evêque de Munster, le Duc de Wirtemberg, le Landgrave de Hesse jugèrent à propos d'intervenir comme parties intéressées & de faire leurs demandes particulières. Les Cercles dirigez par l'Electeur de Maience insistèrent fortement sur ce que la France rendit tout ce qui lui avoit été abandonné par des Traitez. Ils publièrent sur cette affaire en Latin-Allemand un écrit raisonné & extrémement méthodique. Il étoit divisé en trois parties. Dans la première on prouvoit la nécessité, dans la seconde on établissoit l'équité, & dans la troisième on montroit la facilité de cette restitution. ANNE. 1712.

Le Prince Ragotski même ne s'oublia pas. Il fit représenter avec beaucoup de force les grandes raisons qu'avoit l'Europe entière de le maintenir dans la Principauté de Transylvanie. Jamais on ne vit tant de mémoires. Il sembloit qu'il n'y avoit qu'à demander pour avoir. On peut dire en général que l'amour de la guerre, non l'amour de la paix, avoit dicté la plûpart de ces demandes & que du moins, semblables à ces Marchands, qui croient ne pouvoir vendre sans surfaire, on les avoit fort outrées. Elles étoient pourtant plus raisonnables que les préliminaires de mille sept cent neuf. Celles de la Grande Bretagne supposoient qu'on négocioit la paix, à dessein de la conclure. Les voici. En les comparant aux autres, il sera aisé de juger lequel des Alliez avoit fait la guerre avec plus de désintéressement.

Plan de paix pour l'Angleterre.

„ Le Roi Très-Chretien reconnoitra en des termes les plus précis & les plus forts la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne, selon qu'elle est limitée par les Actes de Parlement faits durant le Regne du feu Roi Guillaume III. de glorieuse mémoire & de sa Majesté qui regne à présent, à la Ligne Protestante de la Maison d'Hanover.

„ Le Roi Très-Chretien promettra en outre, tant pour lui que pour ses héritiers & successeurs, de ne reconnoître jamais aucune Personne pour Roi ou Reine de la Grande-Bretagne, autre que sa Majesté qui regne à présent, & ceux ou celles qui lui succederont en vertu des susdits Actes du Parlement. Le Roi Très-Chretien s'obligera pareillement de faire sortir tout incontinent du territoire de la France la personne qui prétend à la susdite Couronne de la Grande Bretagne.

„ Le Roi Très-Chretien promettra pour lui, ses héritiers & successeurs, de n'inquiéter jamais ladite Reine de la Grande Bretagne, ses héritiers & successeurs de la susdite Ligne Protestante, dans la paisible possession de la Couronne de la Grande-Bretagne & de tout ce qui en dépend, comme aussi de n'accorder jamais aucune aide ou assistance, soit directement ou indirectement, par mer ou par terre, en argent, armes, munitions, vaisseaux,

ANNE. 1712. „ Matelots, Soldats, ou autrement, à aucune personne ou personnes, qui voudront à l'avenir entreprendre, sous quelque prétexte, ou par quelque cause que ce puisse être, de s'oppofer à la dite succession, ou de favoriser ceux qui s'y opposeroient, soit directement ou indirectement, par une guerre ouverte, ou en fomentant des séditions, des conspirations contre tel Prince ou Princesse qui sera sur le Thrône de la Grande Bretagne en vertu des Actes susmentionnez, ou contre celle ou celui en faveur de qui la succession à la Couronne de la Grande Bretagne sera ouverte conformément aux Actes susdits.

„ Les Plénipotentiaires de la France entreront en négociation dès à présent avec ceux de la Grande Bretagne, pour faire un Traité de commerce entre les deux Roiaumes. Le Roi Très-Chretien fera démolir toutes les fortifications de la ville de Dunquerque, comme aussi combler le dit port, & ruiner les éclufes qui servent à le nettoier, le tout à ses dépens & dans le tems de deux mois après la signature de la paix. Et sa susdite Majesté sera aussi obligée de ne jamais faire réparer les dites fortifications, port & éclufes.

„ Sa Majesté Très-Chretienne remettra à sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne, le jour de l'échange des ratifications de la paix à faire, des actes authentiques & formels de cession des Isles de saint Christophle & de Terreneuve, avec la Ville de Plaisance & les autres Isles situées dans les mers à l'entour, comme aussi l'Acadie avec la Ville de Port Royal, autrement appellée Annapolis Royale, & ce qui en dépend dudit Païs.

„ Le Roi Très-Chretien restituera à la Reine & au Roiaume de la Grande Bretagne la Baye & le Détroit de Hudson, ensemble toutes les Terres, Mers, Côtes, Rivières, Places & Forts y appartenans, & consentira que les limites entre ladite Baye de Hudson & les Possessions des François sur les côtes de la Rivière de Saint Laurent soient réglées & qu'il soit défendu aux Sujets de la Grande Bretagne & de la France de jamais passer lesdites limites, ni d'aller par mer ou par terre des unes aux autres.

„ Le Roi Très-Chretien fera aussi avoir à la Compagnie Angloise de la Baie de Hudson un dédommagement juste & raisonnable de toutes les pertes que la dite Compagnie a souffertes par l'invasion & déprédation faites par les François en tems de paix à leurs Colonies, Vaisseaux, Personnes & Effets.

„ Les Sujets de France habitans de la Canadie & autres s'abstiendront à l'avenir d'empêcher le negoce réciproque entre les Sujets de la Grande Bretagne & les Natifs du Païs de l'Amérique, comme aussi d'inquiéter les Cinguis, ou Natioris, ou Cantons Prideus, ou autres qui sont sous l'obéissance ou dans l'amitié de la Grande Bretagne.

„ Sa

„ Sa Majesté, en conformité de ses Alliances, insiste que le „ Roi Très-Chretien fasse avoir à tous & chacun des Hauts Alliez „ une satisfaction juste & raisonnable sur ce qu'ils demandent à la „ France. Anne. 1712.

„ Quoiqu'il soit trouvé convenable que chacun des Hauts Alliez „ fasse leurs propres demandes, néanmoins, comme les Ministres „ de son Altesse Electorale de Brunswick-Lunebourg ne sont pas „ encore arrivez, & pour d'autres considérations, les Plénipoten- „ tiaires de sa Majesté insistent que la France reconnoisse la Dignité „ Electorale de sadite Altesse Electorale avec tous les droits & „ prérogatives qui y sont attachez.

„ Sa Majesté la Reine reserve aux Alliez, dont les Ministres „ n'ont pû encore venir au Congrés, la faculté de porter aussi ci- „ après leurs prétentions & demandes, & elles doivent être re- „ çûes & considérées tout de même, comme si elles étoient pré- „ sentées maintenant, l'intention de sa Majesté étant qu'on y ait les „ mêmes égards, pour leur donner, comme aux autres, une juste „ satisfaction.

„ La Reine demande aussi que, pour mieux conserver la tran- „ quillité dans l'Empire, la clause ajoutée au quatrième article du „ Traité de Ryswick soit abolie, & que la France ne s'oppose en „ aucune manière à ce que dans l'Empire toutes les affaires de Re- „ ligion soient réglées conformément aux Traitez de Westphalie.

„ Ce que sa Majesté se trouve obligée de demander en faveur „ des Protestans Réformez en France, de ceux qui sont mis ou „ condamnez aux Galeres, détenus dans les prisons ou autres lieux, „ ou qui se sont réfugiez, sera expliqué dans la suite de la négocia- „ tion, de concert avec ceux des Alliez qui y prennent part.

„ Sa Majesté Britannique demande encore que le Roi Très-Chre- „ tien fasse faire bonne & promte justice à la Maison d'Hamilton „ pour le Duché de Châtellerault, & au Chevalier Charles Dou- „ glas, pour les terres qui lui ont été ôtées par la France & autres „ de ses Sujets.

„ Sa Majesté demande de plus que la France fasse avoir à ses Amis, „ qui seront nommez dans la suite de la négociation, une satis- „ faction juste & équitable pour les pertes & dommages qu'ils ont „ soufferts par la France, comme aussi le rétablissement des liber- „ tez & privileges qu'ils ont droit de prétendre".

On ne peut nier que ces conditions imposées à la France ne fussent honorables & avantageuses à la Grande Bretagne. On contraignoit Louis XIV. de rétracter & de désavoüer en quelque sorte les demarches éclattantes qu'il avoit faites en faveur du Roi Jacques & du Prétendant. On étendoit & on assûroit le commerce de l'Amérique. La démolition de Dunquerque rendoit la Manche libre & mettoit la France hors d'état d'y troubler la navigation, ou-

Anne. 1712.

tre qu'elle mettoit les Habitans de la Flandre Françoise & de la meilleure partie de l'Artois dans la nécessité de prendre dans les Païs-Bas Espagnols les denrées & marchandises, dont ils se fournissoient à Dunquerque.

Raison de s'en tenir à ces conditions.

Ils est vrai aussi que ces demandes étoient modérées & qu'elles n'avoient rien de trop dur & de trop humiliant pour un Ennemi vaincu, & qu'il ne pouvoit les refuser sans une espece d'indécence. Mais au fonds, supposé qu'on n'eût pas résolu de détruire le Roiaume de France & de le partager entre les Alliez, on ne pouvoit guères exiger d'avantage. Il n'étoit plus question de demander pour la Maison d'Autriche la restitution de l'Espagne & des Indes. La mort de l'Empereur Joseph avoit dû changer les idées à cet égard, & la saine politique dictoit que cette Maison étoit assez puissante, par l'union des Roiaumes de Naples, de Sicile, du Duché de Milan avec ses Etats d'Allemagne. Et certes, si l'Espagne eût encore été jointe à ces immenses possessions, le reste de l'Europe auroit dû se réünir pour la lui enlever, ou pour le contraindre d'opter entre cette Monarchie & l'Empire. Ce que les partisans de cette Maison disoient de sa modération à faire valoir ses droits, ils le disoient, ou précisément parce qu'ils le vouloient dire, ou parce qu'il falloit qu'ils le dissent. Mais ces discours étoient démentis par les exemples de Charles-quint & de Philippe second, & tout récemment encore, par la vivacité avec laquelle l'Empereur Joseph avoit poussé ses droits vrais, ou prétendus, en Italie. D'ailleurs tout Prince est naturellement ambitieux, c'est-à-dire, qu'il est porté à s'aggrandir, & s'il ne le fait pas, c'est qu'il ne le peut, ou que l'occasion lui manque, ou enfin qu'il n'a, ni le courage, ni l'habileté de s'en servir. Enfin cette modération n'est pas tellement attachée à une famille, qu'il ne puisse s'y trouver quelcun qui ait le défaut opposé. Ce que le Pere n'a point fait, le fils peut le faire. Ainsi le plus sûr moien de contraindre l'ambition, c'est d'empêcher le trop grand accroissement de pouvoir. Ce danger étoit présent & inévitable par rapport à Charles VI, il étoit éloigné & seulement possible par rapport à Philippe V, & dès là qu'on pouvoit obvier à la réünion des deux Couronnes de France & d'Espagne, l'intérêt & l'équilibre de l'Europe demandoient qu'on le préférât à son Compétiteur. Ainsi pensoit la Reine de la Grande Bretagne, & ce fut cette pensée, jointe à l'épuisement de ses Peuples, qui fut le mobile de ses soins & de sa constance invincible à procurer la paix à l'Europe.

Brouilleries dans le Congres.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur & des autres qui pensoient comme eux que la Couronne d'Espagne, réünie à tant d'autres sur la tete de leur Maitre, ne le rendroit pas trop puissant, attendoient avec impatience ce que ceux de France répondroient à leurs demandes spécifiques. Ils ne doutoient point que dans leurs réponses

ils

ils ne leur fourniffent des raifons ou des prétextes de rompre la négociation. Au jour marqué, qui étoit le trente Mars, le Maréchal d'Uxelles, de concert avec les Plénipotentiaires & du consentement de la Reine, dit: *Comme on s'eſt donné de part & d'autre des propoſitions reciproques par écrit, nous croions être préſentement en état d'entrer en négociation avec tous les Alliez, ſuivant les formes uſitées dans les précédens congrès.* Le Comte de Zinzendorff fut fort ſcandaliſé de cette réponſe. Il parla contre, vivement & éloquemment, après quoi, s'étant retiré avec les autres Plénipotentiaires des Alliez dans leur appartement, on concerta la réponſe ſuivante. *Nous nous ſommes flattez qu'après vous avoir donné nos demandes ſpécifiques par écrit, comme vous l'avez ſouhaité, vous nous donneriez auſſi par écrit vos reponſes ſpécifiques, auxquelles nous nous attendons encore.* Les Miniſtres de France perſiſtèrent dans leur déclaration. On avoit fort à cœur les écritures, & il ſemble qu'on les regardoit comme un moien ſpécifique d'arriver à ſes fins. On s'aſſembla pour convenir à cet égard d'une déclaration générale unanime & ſpécifique. Elle fut donnée par écrit en ces termes. " Meſſieurs, Vous ſavez comment nous nous ſommes expliquez mercredi paſſé, immédiatement après ce que vous dictates alors. C'eſt que nous nous étions tous attendus à une réponſe ſpécifique de votre part ſur nos demandes ſpécifiques par écrit. Nous en avons délibéré depuis, nous ſommes encore unanimement dans les memes ſentimens, & inſiſtons par conſéquent à ce que cette réponſe nous ſoit donnée par écrit ".

Cette diſpute n'étoit pas ſi indifférente qu'elle pourroit le paroitre. On ſe tendoit des piéges & on vouloit les éviter. Les Alliez, ſuivant le plan de mille ſept cent neuf, ne vouloient point entrer en négociation avec les Miniſtres de France, que ceuxci ne ſe fuſſent engagez par écrit à quelque choſe de particulier, & c'eſt ce qu'ils étoient réſolus de ne point faire. De plus, la nouvelle méthode une fois admiſe, les François, en négociant avec un des Alliez, auroient négocié avec tous les autres, au lieu que dans les conférences il pouvoit y avoir du particulier. Du reſte, l'uſage étoit pour les François, & ils pouvoient objecter comme une difficulté ſpécifique, celle de trouver aſſez de Secretaires, puiſqu'il leur en auroit fallu autant à eux ſeuls que ce grand nombre de Miniſtres des Alliez en avoient tous enſemble. Suppoſé cette manière de traiter, il étoit fort inutile de s'aſſembler, on auroit mieux fait de négocier par la poſte.

Les Conferences ſuſpendues.

Cet incident ſuſpendit les conférences publiques. On ſe vit en particulier. Les Plénipotentiaires de Savoie, de France, d'Angleterre parurent ſe lier particulièrement. Ils ſe viſitèrent & ſe régalèrent. Les autres en furent ſcandaliſez & trouvèrent étrange qu'on ſe familiariſât ainſi avec l'ennemi. Cette union donna du courage

& de

ANNE. 1712. & de la hardiesse aux Plénipotentiaires François, qui se souvenoient de Gertruydenberg. On avoit arreté mal à propos une barque de provisions qui leur venoit, & on y avoit fouillé. L'Abbé de Polignac s'en plaignit hautement à un des Plénipotentiaires des Etats, & ajoûta que, si on prétendoit continuer de telles avanies, ils sauroient trouver à s'assembler hors de leur jurisdiction.

C'étoit donc à Londres & à Paris que se négocioit la paix, ou du moins que se prenoient les mesures pour rendre inutiles les efforts concertez de ceux qui vouloient la continuation de la guerre. Ceux-ci s'assembloient aussi de leur côté & ne négligeoient rien de ce qui dépendoit d'eux pour faire triompher leurs projets. Le principal étoit de pousser la guerre avec vigueur, afin que quelque action d'éclat mit l'Angleterre dans la necessité d'abandonner la France à sa malheureuse destinée. On prit dans cette vûe diverses mesures, pour entrer de bonne heure en campagne. Le Prince Eugene, les Ministres Impériaux, ceux de Leurs Hautes Puissances se donnèrent des mouvemens infinis, pour que les contingens fussent prêts de bonne heure. On entreprit en même tems de mettre l'Ennemi hors d'état d'user de sa diligence ordinaire. Il avoit amassé à Arras de gros magasins de fourrages. Le Comte d'Albemarle eut ordre de les brûler. Il y réüssit, au moins en partie. Les François pourtant furent en état d'arrêter les premiers mouvemens de l'armée des Hauts Alliez & de déconcerter leur projet, qui étoit d'assiéger Arras, ou Cambray, & de s'ouvrir par là le chemin de Paris, comme on parloit.

Ce coup manqué détermina la Reine à une suspension d'armes. Elle n'en vint pas là d'abord. Mais peu après que le Duc d'Ormond fut à la tête de ses troupes, elle lui défendit d'agir offensivement, soit pour une bataille, soit pour un siége. C'avoit été l'avis du Comte de Strafford Plénipotentiaire pour la paix, dans une lettre du trente Avril. „ Vous voiez, *disoit-il*, la situation d'esprit où on se trouve ici, & le tems qu'il faudra pour porter les Hollandois à convenir d'un plan, supposé qu'ils le fassent à la fin. Vous voiez aussi les évenemens auxquels nous sommes exposez, en attendant les opérations de la campagne, & il ne dépend présentement que de vous de terminer tout, & même d'arrêter ces opérations pendant l'espace d'un mois, jusqu'à ce que les négociations soient finies d'une manière ou d'autre. On ne sauroit plus prétendre qu'une cessation d'armes puisse nous être nuisible. Les prétextes qu'on avoit pour celà sont levez, savoir qu'il étoit impossible que les François fissent des magasins pour se mettre en campagne aussi-tôt que nous; qu'on bruleroit les magasins, qu'on avoit affirmé d'abord que les François ne pourroient faire; qu'on se rendroit maitre par ce moien de Cambray ou d'Arras: outre que le projet d'aller jusqu'à Paris est apparem-

Raisons pour la suspension d'armes.

„ ment

,, ment avorté, du moins pour cette campagne. Les François sont ,, mieux postez que nous à présent, & leur armée est plus forte ,, que la nôtre. Nous ne saurions marcher pour la surprendre en ,, d'autres endroits de leurs lignes, jusqu'à ce que nous aions des ,, fourrages verds, qu'on n'aura pas encore de trois semaines au ,, plûtôt. Ils ont toutes leurs troupes prêtes, & nous attendons ,, encore une bonne partie des nôtres, sur tout les Impériaux, qui ,, ne pourront joindre d'un mois. De sorte que les avantages d'u- ,, ne cessation d'armes sont de notre côté, s'ils veulent y consen- ,, tir pour procurer la paix. Si on juge donc cette suspension né- ,, cessaire en Angleterre sur ces considérations & plusieurs autres, ,, il ne faut pas que la Reine la propose, mais qu'elle prenne la ,, résolution de la faire de son côté, si les François la souhaitent: ,, car il est certain que la proposition en sera contredite, si on n'a- ,, git avec vigueur & que celà pourroit porter ceux qui veulent la ,, guerre à entreprendre avec précipitation quelque action déses- ,, pérée ".

Anne. 1712.

Démarches des Alliez contre la paix.

Avant d'en venir à cette espece d'extrémité, la Reine avoit fait tout ce qui dépendoit d'elle pour engager les Etats Généraux à concourir à la paix. Dans cette vûe, elle avoit facilité & adouci la réformation du traité de barrière, & promis de s'intéresser fortement, pour leur faire obtenir la plus grande partie de ce qu'ils souhaitoient. Ses instances, ses promesses, sa complaisance furent inutiles. La République crut qu'il étoit de son honneur & de son intérêt de s'unir de plus en plus à ceux qui vouloient la guerre. Les Whigs en Angleterre & les Impériaux à la Haïe assuroient que les choses changeroient dans la Grande Bretagne, & qu'on n'avoit plus qu'un pas aisé à faire pour pénétrer dans l'intérieur de la France & aller brûler Versailles. D'ailleurs il étoit bien dur pour les Alliez de se voir, malgré les succès des trois dernières campagnes, refuser & disputer une grande partie des avantages, qu'ils avoient rejettez en mille sept cent neuf. La Reine choquée de cette fermeté, qu'elle traitoit de manque d'égards pour sa Majesté, donna à son Général les ordres dont nous venons de parler, & chargea l'Evêque de Bristol de déclarer de sa part, que, leurs Hautes Puissances répondant si mal aux avances que sa Majesté leur avoit faites, & ne voulant pas concerter avec ses Ministres au sujet de la paix, elle feroit ses affaires à part, & qu'elle estimoit n'être plus dans aucune obligation, quelle qu'elle pût être à leur égard.

L'ordre donné au Duc d'Ormond, joint à cette déclaration, fut une espece de coup de foudre, qui étourdit les Alliez, & on fut quelque tems à se laisser conduire au dépit & à la colere. On fit au Général les représentations les plus vives & les plus fortes. On pré-

ANNE. 1712. prétendit que tous les traitez étoient violez, que la Reine alloit directement contre ses engagemens les plus solemnels, qu'elle passoit même ses droits, en prétendant tenir dans l'inaction les troupes étrangères, qui, bien qu'à sa solde, étoient néanmoins autant dans la dépendance des Etats en ce qui regardoit la guerre, que dans celle de sa Majesté. Enfin on protestoit que cette Princesse seroit responsable de tous les maux & dommages qui pourroient résulter de ce procédé. Le Duc d'Ormond tint ferme contre ces plaintes, contre ces reproches, contre ces prétentions & protestations, & on fut contraint d'abandonner le dessein d'attaquer l'Ennemi. Mais en même tems, pour faire voir que le concours des Anglois n'étoit pas absolument nécessaire, on entreprit le siége du Quesnoy.

Lettre des Etats Généraux à la Reine.

Les Etats d'un autre côté écrivirent à la Reine une lettre fort pressante. Ils y représentoient l'espérance bien fondée, où on étoit de vaincre les François en bataille, ou de faire quelque siége important, sans qu'ils pussent l'empêcher, lorsque la déclaration de son Général avoit fait suspendre ces glorieux desseins, desseins qu'on ne trouveroit peutêtre plus l'occasion d'exécuter, parce que ce retardement donneroit le tems à l'ennemi de se rendre lui & ses places inaccessibles. Ils représentoient qu'on n'avoit rien à se reprocher par rapport aux sentimens pour sa Majesté, ni sur la conduite qu'on avoit tenue à son égard. Qu'à la vérité, ils avoient refusé de concourir avec ses Ministres pour dresser le plan d'une paix générale. Mais qu'ils ne l'avoient refusé, que parce que, selon les traitez, ils ne vouloient rien faire que de concert avec leurs autres Alliez, & qu'il ne leur avoit pas parû convenable de se rendre maitres de leurs intérêts & d'en décider, crainte qu'ils ne prissent quelque parti qui pourroit déplaire à sa Majesté même. Que du reste ce refus n'étoit pas une cause suffisante de rupture, & qu'on espéroit que sa Majesté, prenant d'autres sentimens que ceux qu'elle avoit fait déclarer par l'Evêque de Bristol, révoqueroit les ordres qu'elle avoit donnez au Duc d'Ormond. En même tems que cette lettre fut rendüe à la Reine, elle parut imprimée dans Londres par les soins des Whigs. La Reine répondit ainsi à cette espece de manifeste.

Réponse de la Reine.

„ Il n'y a rien qui nous soit plus cher que la conservation d'une „ bonne intelligence & d'une parfaite union avec votre Etat. Elles ont été l'objet de nos principaux soins, &, bien loin de nous „ pouvoir accuser d'avoir contribué en aucune façon à leur diminution, nous refléchissons avec plaisir à toutes les peines que „ nous avons prises, & sur toutes les instances que nous avons faites, afin que les disputes survenues par rapport aux intérêts des „ deux Nations fussent terminées à l'amiable, & afin que nous puis-

„ sions

„ fions nous parler fans referve fur ceux du Public : car dans des „ conjonctures comme celles où nous fommes, il faut que l'ouvertu- „ re foit égale de part & d'autre & la confiance réciproque. ANNE. 1712.

„ Nous croions que l'allarme que vous avez prife, au fujet des „ déclarations, tant du Duc d'Ormond que de l'Evêque de Briftol, „ fera paffée, & nous vous répétons ce que nous avons tant „ de fois déclaré, qu'il ne tiendra qu'à vous, comme il n'a té- „ nu par le paffé, que toutes nos mefures touchant la guerre, „ ou touchant la paix, foient prifes de concert avec votre E- „ tat.

„ Le Comte de Strafford retournera en très-peu de jours „ auprès de vous, pleinement inftruit de nos intentions.

„ Nos Miniftres feront difpofez & autorifez à faire tout ce „ qui peut dépendre de nous, pour renouveller une entière con- „ fiance avec vous & pour prévenir à l'avenir des méfintelli- „ gences, qui ont été fomentées avec tant d'artifice & fi peu „ de fondement.

„ Mais nous ne pouvons paffer fous filence que nous avons été „ fort furprife de voir que votre lettre du cinq de ce mois „ nouveau ftile a été imprimée & publiée prefque auffi-tôt que „ nous l'avons reçue des mains de votre Miniftre. Un tel „ procédé eft également contraire à la bonne politique & à la „ bienféance. C'eft une remontrance, au lieu d'une repréfenta- „ tion, & c'eft en appeller au Peuple, au lieu de s'adreffer au Sou- „ verain. Nous efpérons que vous ne voudrez plus fouffrir qu'u- „ ne telle chofe fe faffe; car notre honneur nous engageroit à pren- „ dre la réfolution de ne donner aucune réponfe à des lettres, ou „ à des mémoires, qui feroient publiez de la forte. A Ken- „ fington le vingtieme Juin mille fept cent douze ".

On engage les troupes à fa folde à fervir les Alliez.

A ces efforts pour regagner la Reine on joignit les mefures, qu'on jugea néceffaires & qui furent extrêmement applaudies par les intéreffez. Il n'étoit pas malaifé de prévoir que l'inaction ordonnée au Duc d'Ormond feroit fuivie d'une fufpenfion d'armes, & apparemment d'une féparation. Pour parer ce coup, le Prince Eugene & les Députez des Etats négocièrent fi heureufement avec les Commandans des troupes étrangères, qui étoient à la folde de la Grande Bretagne & dans l'armée du Duc d'Ormond, qu'elles s'engagèrent à fe joindre à l'armée de l'Empire & des Etats, en cas que la fufpenfion & la féparation fuffent ordonnées. On ne s'étoit point trompé. La Reine voiant que, malgré fa déclaration & fa réfolution fi marquée, on continuoit la guerre, prit le parti qu'on avoit prévû qu'elle prendroit. Par fon ordre, un de fes Secretaires d'Etat affembla les Réfidens des Princes, qui avoient des troupes à la folde d'Angleterre, & leur notifia que l'intention de la Reine étoit que ces

 trou-

ANNE. 1712. troupes gardassent la suspension d'armes, dont elle avoit jugé à propos de convenir avec la France, qu'elles se séparassent même, avec les Anglois, du reste de l'armée confédérée, si leurs Hautes Puissances & le Prince Eugene ne vouloient pas être compris dans cette suspension, & que le refus de se conformer à ces ordres la dégageroit de toute obligation de païer la solde & les arrérages qui pouvoient être dûs. Tandis que cette assemblée se faisoit à Londres, il s'en faisoit une autre à la Haïe des Résidens des mêmes Princes. Celle de la Haïe eut le dessus. Quand le Duc d'Ormond fit publier la suspension d'armes & qu'il se sépara de l'armée du Prince Eugene, il donna en vain ses ordres, il menaça même. Outre les Anglois, qui n'étoient qu'au nombre de douze ou treize mille, il ne fut suivi que des troupes de Holstein Gottorp & d'un régiment de Dragons Liégeois. Les autres se joignirent à l'armée du Prince Eugene. Les Etats se chargèrent de les paier & de les faire subsister jusqu'à ce qu'on se fût arrangé avec l'Empereur.

Mémoire du Comte Zinzendorff. Cette séparation ne rallentit point l'ardeur des Hauts Alliez. On se crut encore assez fort & en l'étoit en effet pour continuer la guerre & achever d'accabler la France. Le jour même que le Duc d'Ormond se sépara, le Prince Eugene fit investir Landrecies. On prit aussi à la Haie les résolutions les plus vigoureuses. Le Comte Zinzendorff y eut ou du moins crut y avoir eu beaucoup de part. Ce Seigneur, fort zélé pour la Maison d'Autriche & naturellement plein de feu, avoit présenté un écrit aux Etats Généraux, où il prétendoit prouver que c'étoit fait du salut de l'Europe & en particulier de celui des Provinces-Unies, si on n'achevoit pas de mettre l'Empereur en possession de la Monarchie d'Espagne. „ Il „ paroît, disoit ce Ministre, qu'il est nécessaire de ne pas don„ ner les mains à un pareil armistice. Autrement, les dépenses qu'on „ a faites pour cette campagne, seroient inutiles, ce qui est un „ point bien essentiel dans l'épuisement où on se trouve. C'est peu „ que de prendre une résolution, il faut penser aux moiens de l'exé„ cuter. Le premier, c'est de renouveller l'Ailliance & d'avoir „ pour but le recouvrement entier de la Monarchie d'Espagne pour „ la Maison d'Autriche, moiennant quoi chacun des Alliez trouve„ ra sa sûreté & ses avantages. Il est juste d'avoir ce but-là, puis„ que sa Majesté Impériale est déja en possession d'une grande par„ tie de cette Monarchie & que, parler autrement, ce seroit dé„ couvrir sa foiblesse aux Ennemis & ne pas donner les assurances, „ qui conviennent tant aux Alliez qu'à sa Majesté Impériale. L'al„ liance étant renouvellée, on y fera entrer tous les autres Alliez „ & on représentera à l'Angleterre qu'elle doit aussi y entrer. Il „ faudra aussi penser à la guerre de Catalogne & de Portugal. „ L'Empereur fournira cent mille hommes & un peu plus d'un mil-

„ lion

„ lion d'écus pour la guerre de Catalogne ". Ainsi raisonnoit le premier Plénipotentiaire de sa Majesté Imperiale, &, ce qu'il y a de plus étonnant, on paroissoit gouter & approuver ses raisonnemens.

ANNE. 1712.

Les Etats ne purent pas se plaindre, comme ils l'avoient fait, lorsque le Duc d'Ormond déclara qu'il n'agiroit point offensivement, que cette suspension se fût faite à leur insçû. Le Comte de Strafford, à son retour d'Angleterre, leur notifia le dessein de la Reine, &, de concert avec l'Evêque de Bristol, qui se rendit exprès à la Haie, ils firent leur possible pour les déterminer à en faire autant. Ils n'eurent point d'autre réponse que celle-ci : *Nous ne ferons rien que de concert avec les autres Alliez.* Outre le chagrin d'avoir manqué les offres de Gertruidenberg, & l'espérance de se les assûrer & de forcer l'Ennemi à y en ajouter de nouveaux, plusieurs d'entre les Alliez trouvoient mauvais que la Reine se fût faite, non seulement médiatrice, mais arbitre. On ne vouloit point reconnoitre ces qualitez, & on croioit qu'il étoit de son honneur de ne pas se soumettre aux décisions de l'Angleterre. D'ailleurs, la confiance de la France en cette Couronne & les avances qu'elle lui faisoit redoubloient encore la haine qu'on avoit contre elle, & plus elle avoit de déférence pour la Grande Bretagne, plus on lui vouloit de mal. Non seulement les Etats ne se rendirent pas aux instances des deux Plénipotentiaires, mais ils se servirent du tems de la négociation, qu'ils eurent avec eux, pour achever celle qu'ils avoient commencée avec les Chefs des troupes étrangères, qui étoient à la solde de la Reine & aux ordres de son Général.

Au reste cette suspension ne fut pas légèrement accordée. Avant que d'en venir là, on avoit ajusté de part & d'autre les points, qui intéressoient le plus la tranquillité & l'équilibre de l'Europe, & certains articles particuliers pour l'Angleterre. Cette négociation, que nous allons rapporter, fera voir qu'Anne pensoit efficacement au bien de la cause commune, & en particulier à la sureté & à l'aggrandissement des sept Provinces. La France souhaitoit & avoit demandé une suspension d'armes. Anne, qui la jugeoit nécessaire, eu égard au peu de disposition qu'elle voioit à la paix, ne vouloit l'accorder qu'à des conditions décisives. Pour abbréger les négociations, Henri Saint Jean, par ordre de la Reine, envoia un mémoire en France, sur lequel il demandoit une réponse promte & précise, ajoutant qu'il falloit finir d'une manière ou d'autre, & que la situation où on étoit ne permettoit pas qu'on cherchât à s'amuser. Ce mémoire regardoit l'Amérique, le commerce, & la suspension d'armes.

Demandes de l'Angleterre à la France.

„ Pour terminer toutes disputes concernant l'Amérique Septen-„ trionale, disoit le Secretaire d'Etat, la Reine propose.

„ Que

ANNÉE 1712. „ Que le Roi Très-Chretien lui cede l'isle de Terre-Neuve avec „ Paisance, toutes les fortifications, l'artillerie & les munitions „ qui s'y trouvent, les petites isles voisines & les plus proches „ de celle de Terre-Neuve, aussi bien que la Nouvelle Ecosse, „ ou l'Acadie, avec ses anciennes limites.

„ Que les Sujets de Sa Majesté Très-Chretienne pourront conti- „ nuer de pêcher & de sécher leur poisson sur la partie de l'isle de „ Terre-Neuve nommée le Petit-Nord, sans qu'il leur soit permis „ de le faire en nul autre endroit de l'isle.

„ Que les Sujets de sadite Majesté jouiront conjointement avec „ ceux de la Reine de l'isle du Cap Breton.

„ Que les isles qui sont dans le Golfe de Saint Laurent & à „ l'embouchure de la rivière de ce nom, possédées par la France, „ resteront à Sa Majesté Très-Chretienne, mais à condition ex- „ presse qu'il ne sera nullement permis à Sa dite Majesté d'ériger „ ou de souffrir qu'on érige des fortifications dans les dites isles, „ ni dans celle du Cap Breton. La Reine s'engageant de même „ à ne point faire, ou permettre qu'on fasse de son côté des forti- „ fications dans les petites isles voisines & les plus proches de „ celle de Terre-Neuve, ni dans celle du Cap-Breton.

„ La Reine insiste qu'on lui laisse tout le canon & les munitions „ de guerre qui se trouvent dans tous les forts & places de la „ Baye & du Détroit d'Hudson.

„ Par rapport au négoce, la Reine auroit plusieurs choses à „ proposer. Mais, comme ce sont des points, pour la discussion „ desquels il faut plus de tems que la crise présente ne permet, „ Sa Majesté, plus attentive à contribuer à la tranquillité qu'à ob- „ tenir des avantages particuliers, se contente de faire deux de- „ mandes, qui ne doivent souffrir aucune difficulté. La première, „ qu'au cas qu'on ne puisse convenir des points en dispute, on „ nommera de part & d'autre des Commissaires pour en faire „ l'examen à Londres. La seconde, que la France n'accordera „ aucun privilège ni aucun avantage à quelque Nation étrangère „ que ce puisse être, à l'égard du commerce, sans l'accorder de „ même aux Sujets de la Grande Bretagne, & cette clause sera „ réciproque.

„ Quant à la suspension d'armes, la Reine y consentira pendant „ l'espace de deux mois à condition.

„ Que l'article qui regarde la réünion des deux Monarchies soit „ ponctuellement & entierement exécuté dans ce terme-là, c'est- „ à-dire, que le Roi Philippe renonce dans ce terme-là pour lui- „ même & ses Décendans à ses droits sur la Couronne de France „ & consente que cette renonciation soit inserée dans le Traité „ de paix à faire, ou qu'il quitte l'Espagne dans ce terme-là avec

„ sa

„ sa famille & cede ce Roiaume & les Indes au Duc de Savoie, „ aux conditions déjà approuvées. ANNE. 1712.

„ Que la garnison Françoise forte des ville, citadelle, & forts „ de Dunkerque, & que les troupes de la Reine y entrent le jour „ que la suspension d'armes aura lieu. Que cette place reste entre „ les mains de la Reine jusqu'à ce que les Etats Généraux aient „ consenti à donner un équivalent au Roi Très-Chretien, à sa satisfaction, pour sa démolition, bien entendu qu'en ce cas Sa „ Majesté Très-Chretienne sera obligée de faire raser toutes les „ fortifications de cette place, d'en combler le port, d'en détruire les écluses de la manière requise par les Plénipotentiaires de „ la Reine.

„ En cas que les Etats Généraux consentent à la suspension d'armes en meme tems que la Reine, il semble raisonnable qu'on „ leur accorde la liberté de mettre garnison dans Cambray le jour „ que la suspension d'armes aura son effet ".

Réponses de Louis XIV.

Le Roi de France fit quelque difficulté sur ce qui regardoit l'Amérique. Mais, comme dans la suite ces affaires se terminèrent à Utrecht, je ne parlerai ici que de ce qui concernoit la suspension d'armes, qui étoit décisive & engageoit la Reine à ne pouvoir plus reculer, sans faire tort à sa gloire. Malgré cette réflexion, ce Prince jugea à propos de faire les représentations suivantes. „ Un „ terme de si peu de durée que deux mois n'ôtera pas aux Ennemis de la paix l'espérance d'interrompre les conférences avant „ la fin de la campagne. Le Roi, persuadé des bonnes intentions „ de la Reine, juge qu'il est nécessaire pour le bien public de l'étendre jusqu'à celui de quatre mois.

„ Le Roi laisse à juger à l'équité de la Reine de la Grande „ Bretagne s'il n'y a pas quelque chose de désobligeant pour lui „ dans la demande qu'elle fait de mettre une garnison Angloise „ dans Dunkerque, & si le Public n'aura pas lieu de regarder cela comme si on doutoit de son exactitude à garder ses promesses.

„ La ruine des écluses de Dunkerque causera celle du païs d'alentour, & les amis & les ennemis en souffriront également.

„ Il paroît que la ferme résolution du Roi d'Espagne à renoncer „ pour lui & pour ses Décendans à la Couronne de France & à „ consentir que cette renonciation soit insérée dans le Traité de „ paix est un fondement suffisant de ce Traité.

„ La paix est nécessaire à l'Europe, le Roi la souhaite comme „ un bien général, & Sa Majesté regarde la suspension d'armes „ comme le meilleur moien pour y parvenir. Mais il refuseroit „ cette suspension & romproit même les négociations de la paix, „ si on ne pouvoit obtenir cette suspension, ou cette paix, sans „ admettre une garnison Hollandoise dans Cambray, pendant quel

„ tems

Anne. 1712. „ tems que ce puisse être. Il ne consentira jamais à une proposition si contraire à son honneur, à ses intérêts & au bien de son Roiaume ".

De ces conditions & représentations il resulta le Traité suivant, qui fut signé & arrêté le vingt-deux de Juin.

Articles proposez par la Reine de la Grande-Bretagne pour une suspension d'armes.	*Réponses du Roi de France.*
I. La Reine consentira à une suspension d'armes pour l'espace de deux mois, & elle pourra être prolongée ensuite jusqu'à trois ou quatre mois.	Le Roi y consent.
II. Pendant cette suspension, on fera ses efforts pour conclure le traité de la paix générale. Au moins on exécutera ponctuellement l'article qui regarde la réünion des deux Monarchies, c'est-à-dire, que le Roi Philippe renoncera dans cet espace de tems en dûe forme, pour lui & pour ses Décendans, à la Couronne de France.	Pendant le tems de cette suspension, on fera ses efforts pour conclure le traité de la paix générale. Au moins on exécutera ponctuellement l'article qui regarde la réünion des deux Monarchies, cest-à-dire, que le Roi Philippe renoncera dans cet espace de tems en düe forme pour lui & pour ses Décendans, à la Couronne de France. Cette renonciation sera acceptée par le Roi Très-Chretien, publiée & enregitrée dans tous les Parlemens du Roiaume de France, de la manière la plus solemnelle: Les lettres patentes accordées par sa Majesté Très-Chretienne au Roi d'Espagne, son petit Fils, au mois de Decembre mille sept cent, pour conserver ses droits à la Couronne de France, nonobstant son absence hors du Roiaume, & qui furent enregitrées alors au Parlement de Paris, seront raiées des registres dudit Parlement, & du consentement de ce Prince seront abolies & annullées.
La succession à cette Couronne	Le Roi accorde celà.

ne

ne sera déclarée & ajugée après le Dauphin & ses enfans successivement aux autres Princes de la Maison de Bourbon, à l'exclusion absolue du Roi Philippe & de ses décendans.

Le Duc de Berri & le Duc d'Orleans renonceront pour eux & pour leurs enfans aux droits qu'ils pourroient avoir à la Couronne d'Espagne.

Le Roi l'accorde.

Les Etats de ce Roiaume accepteront & accorderont cette renonciation en düe forme.

Le Roi l'accorde.

Toutes les Parties susnommées conviendront de reconnoître par un Acte authentique en qualité de Successeur à la Couronne d'Espagne, après le Roi Philippe & ses décendans, le Prince qui sera nommé pour celà dans le traité de paix à faire.

Le Roi l'accorde.

III. La Garnison Françoise sortira des Ville, Citadelle & Forts de Dunquerque, les troupes de la Reine y entreront le jour que la suspension aura lieu, & cette place restera entre les mains de la Reine, jusqu'à ce que les Etats Généraux soient convenus de donner à sa Majesté Très-Chretienne un équivalent pour sa démolition, dont elle soit satisfaite. Bien entendu en ce cas que sa Majesté Très-Chretienne sera obligée de démolir toutes les fortifications de cette place, d'en combler le port, & d'en détruire les éclufes de la manière que les Commissaires de la Reine l'ont souhaité.

Le Roi l'accorde.

IV. Comme la Reine n'a pour objet en ses demandes que d'avoir un gage de la sûreté de l'exécution de l'article de la réü-

Comme la Reine n'a pour objet en ses demandes que d'avoir un gage de la sûreté de l'exécution de l'article de la réünion

ANNÉE 1712.

nion des deux Monarchies, sa Majesté ne prétend aucunement interrompre le gouvernement civil de la Ville de Dunquerque. Elle assure au contraire qu'elle donnera les ordres nécessaires pour qu'on laisse tout sur le pied où sont les choses à présent : qu'il sera permis aux vaisseaux du Roi & à ceux des Particuliers de sortir & d'entrer dans le port aussi souvent qu'il sera nécessaire, sans qu'on y apporte le moindre empêchement, sous quelque prétexte que ce puisse être, & que tous les vaisseaux du Roi aussi bien que ceux des Particuliers y feront en aussi grande sureté qu'ils le sont à présent.

des deux Monarchies, sa Majesté ne prétend aucunement interrompre le gouvernement civil de la Ville de Dunquerque. Elle assure au contraire qu'elle donnera les ordres nécessaires pour qu'on laisse tout sur le pied où sont les choses à présent. Qu'il sera permis aux vaisseaux du Roi & à ceux des Particuliers de sortir & d'entrer dans le port aussi souvent qu'il sera nécessaire, sans qu'on y apporte le moindre empêchement, sous quelque prétexte que ce puisse être. Et que tous les vaisseaux du Roi & ceux des Particuliers y feront en aussi grande sureté qu'ils le sont à présent. Que les Officiers de sa Majesté qui ont soin des magasins tant de mer que de terre pourront rester dans la dite Ville de Dunquerque, pour y exercer leurs charges pendant le séjour qu'y feront les troupes Angloises. A Marli le vingt-deux Juin mille sept cent douze.

DE TORCI.

La suspension d'armes ne fut publiée que le dixsept de Juillet, après que le Prince Eugene eut décampé pour investir Landrecies. Le Duc d'Ormond se trouva assez embarrassé. Il étoit instruit que les Hollandois avoient défendu aux Commandans de leurs places de l'y recevoir & de lui donner passage. Il se présenta pour l'obtenir, &, faisant semblant de vouloir se retirer sur les terres de France, il tourna tout d'un coup du côté de Gand & s'en empara, aussi bien que de Bruges. Par là il se mit à couvert d'insulte, il procura à ses troupes de bons quartiers & se trouva à portée des secours d'Angleterre. Deux jours après, Dunquerque reçut Garnison Angloise. Elle devoit y rester jusqu'à la conclusion de la paix.

L'inaction du Duc d'Ormond excite de grands

Dans la disposition, où étoient plusieurs Membres de la Chambre Haute, qui par opposition pour le Ministère, plûtôt que par quelque raison solide, prenoient le parti de la Maison d'Autriche, il étoit impossible que ces démarches éclatantes pour la paix ne causassent

fassent de grands mouvemens. Dès qu'on eut appris la déclaration faite au Prince Eugene & aux Députez des Etats Généraux de ne point agir avec eux offensivement, le Lord Halifax demanda que les Membres fussent sommez de s'y rendre tous le lendemain huitieme de Juin. Il communiqua les avis qu'il avoit reçus de cette déclaration & des circonstances dans lesquelles elle avoit été faite. Il représenta les conséquences de cette conduite. Il dit entre autres choses que les armes d'Angleterre étoient montées à un tel dégré de gloire, qu'il n'y avoit aucune Histoire qui fournît de pareils exemples: que pousser vigoureusement l'Ennemi, c'étoit le seul moien de l'obliger à faire une paix à des conditions justes & honorables pour la Reine & pour ses Alliez; & que se tenir dans l'inaction, lorsqu'il s'agissoit de combattre, c'étoit entièrement ravaler la gloire de sa Majesté & de la Nation, & que ce seroit à celle-ci une honte perpétuelle. Enfin il proposa qu'on prieroit la Reine, de remettre devant la Chambre les ordres qu'elle avoit envoiez au Duc d'Ormond touchant l'inaction, & d'ordonner à ce Général d'agir offensivement contre les Ennemis de concert avec les Alliez; que ce Lord n'ajoutoit-il qu'on devoit remettre le Duc de Marlborough à la tête des armées? Ce discours ne laissa pas d'être appuié par divers Seigneurs. Quelques-uns, affectant peut-être de douter de la vérité de ces nouvelles, pressèrent fort les Ministres de s'expliquer & d'informer la Chambre si on avoit envoié de tels ordres au Duc d'Ormond. Le Grand Thrésorier repondit en peu de mots, que la proposition, qui avoit été faite par Mylord Halifax, étoit contraire aux prérogatives de la Couronne. Qu'il ne pouvoit révéler les ordres que la Reine donne à son Général, sans un commandement exprès de sa Majesté. Que, si le Duc d'Ormond avoit refusé d'agir offensivement, il ne doutoit point qu'il n'eût agi conformément à ses instructions, & qu'il étoit de la prudence de ne pas risquer une bataille, lorsqu'on est sur le point de conclure une bonne paix, sur tout lorsqu'on a affaire à un Ennemi sujet à rompre sa parole.

ANNÉ 1712. mouvemens dans la Chambre Haute.

Le Duc d'Argyle appuia le discours du Grand Thrésorier. Je m'en rapporte, dit-il, à ce grand Général, le Duc de Marlborough qui est présent, qui nous dira l'incertitude de gagner les batailles & le danger de les perdre, lorsque la victoire voltigeant des deux côtez, on se trouve enfin vaincu, après avoir été cinq ou six fois victorieux. Il remarqua aussi qu'on auroit pû prendre Arras & Cambrai, au lieu de s'attacher à des bicoques, comme on avoit fait, les deux dernières campagnes. Le Comte de Nottingham se trouva ce jour-là à la Chambre & y parla à son ordinaire d'une manière fort rafinée. Je ne puis comprendre, dit ce Seigneur, pourquoi on a donné au Général des ordres de ne point se battre, à moins que certaines gens n'appréhendent de trop

 affoiblir

ANNÉ. 1712. affoiblir les Ennemis & de les mettre par là hors d'état de venir à bout de quelques desseins, qu'ils n'osent encore avoüer. Il ne falloit pourtant pas une intelligence extraordinaire pour comprendre cet ordre. La Reine vouloit la paix, l'Empereur & les Etats Généraux vouloient la guerre, elle ne vouloit pas faire la paix seule, l'unique moien de les amener au point qu'elle souhaitoit, c'étoit de ne plus concourir à leurs projets de guerre.

La proposition du Lord Halifax de présenter une Adresse à la Reine fut mise en question. Mais la négative l'emporta à la pluralité de soixante huit voix contre quarante. Le Comte de Strafford, qui se trouvoit pour lors à Londres, fut fort pressé de rendre compte de la négociation d'Utrecht. Ce Seigneur répondit qu'on feroit bien mieux d'examiner les négociations de la Haïe & de Gertruidenberg, qu'il étoit en état de donner beaucoup de lumières sur ces affaires, par les découvertes qu'il avoit faites en Hollande, & qu'il étoit d'avis qu'on priât la Reine de faire communiquer à la Chambre les papiers qui regardoient ces deux négociations. Le Duc de Marlborough aiant dit que rien n'étoit plus raisonnable, & son sentiment aiant été appuié par le Vicomte de Townshend, sans que personne s'y opposât, il fut résolu qu'on présenteroit cette Adresse.

Protestation de quelques Seigneurs. Cet incident n'empêcha pas que les Seigneurs, offensez de l'inaction du Duc d'Ormond, & qui avoient voté pour qu'on en demandât compte à la Reine, ne protestassent contre la résolution, qui avoit été prise contre leur sentiment. Leur protestation étoit fort longue. Ils commencent par exposer les raisons qu'ils ont de croire le fait, à l'occasion duquel ils protestent. „ Nous estimons, disent-ils, que celà est entierement contraire à l'honneur de Sa Majesté, à la foi publique & à la justice qui est dûe aux Alliez de Sa Majesté. Nous sommes d'avis qu'un tel ordre tend évidemment à se priver de toutes les occasions fortunées, que la Providence peut mettre & qu'elle avoit mises dernièrement entre nos mains pour vaincre l'Ennemi & pour l'obliger à consentir à une paix juste & raisonnable". Enfin ils sont d'avis que cet ordre qui leur paroît contraire à ce que Sa Majesté avoit dit dans sa Harangue, à l'ouverture de cette séance, „ que le meilleur moien de parvenir à une bonne paix, étoit de faire de bonne heure des préparatifs pour la guerre", ne pouvoit être que l'effet d'un mauvais conseil, par lequel les bonnes intentions du Parlement seroient éludées & les pesans fardeaux des taxes rendus inutiles.

Egards des Communes pour la Reine. Les mêmes matières furent débattues dans la Chambre des Communes. Mais ceux à qui la paix ne plaisoit point se trouvèrent en petit nombre. On proposa une Adresse à la Reine dans le goût de celle que le Lord Halifax avoit opiné de présenter. Elle fut re-

rejettée à la pluralité de deux cent trois voix contre soixante & treize. Il fut résolu au contraire à la même pluralité, que cette Chambre avoit une grande confiance dans la promesse gracieuse de la Reine, de communiquer à son Parlement les conditions de la paix avant qu'elle soit conclue, & qu'elle soutiendroit Sa Majesté pour obtenir une paix honorable & sûre contre toutes personnes, soit au dedans ou au dehors du Roiaume, qui avoient tâché ou qui tâcheroient de l'empêcher. ANNE. 1712.

C'est ainsi que les Communes dédommageoient la Reine des chagrins, que devoient naturellement lui causer les entreprises des Seigneurs sur la principale de ses prérogatives roiales. Aussi le remerciement qu'elle leur fit fut-il des plus gracieux & des plus sincères. „ Je vous remercie de bon cœur de cette convenable résolution, qui est si fort à l'avantage de votre Patrie & qui pourra prévenir les mauvaises pratiques de ceux qui voudroient empêcher une bonne paix & nous forcer d'en faire une désavantageuse ". Il y avoit aussi dans la Chambre Basse des Membres fort vifs pour les intérêts de la Maison d'Autriche, ou du moins, contre ceux qui vouloient la paix, & de tems en tems il s'y passoit des scenes fort piquantes. „ Il est vrai, dit un nommé Eversfield, un jour qu'on agitoit ces matières dans la Chambre, le droit de faire la guerre & la paix est une prérogative roiale. Mais le droit d'accuser les Ministres qui donnent de méchans conseils au Souverain appartient aux Communes. Ainsi ils feront bien de prendre garde à ce qu'ils font; car ils ne doivent pas compter d'être à couvert, s'ils font une mauvaise paix ". Comme Anne différoit plus long-tems qu'on ne s'y étoit attendu à communiquer ses vûes pour la paix & les conditions auxquelles elle prétendoit la faire, quelcun dit que ceux qui étoient au timon des affaires ne voulant pas que la Chambre sût leur négociation, donnoient lieu de penser que leurs procédez ne pouvoient soutenir la lumière, & qu'il croioit que la maladie n'étoit pas tant dans les pieds de la Reine que dans la tête de certaines personnes. „ Pourquoi, dit un autre, nous laisser dans l'incertitude si on doit faire la paix, ou la guerre? Autrefois le Parlement servoit de bride au Ministère, & aujourd'hui il semble que le Ministère serve de bride au Parlement. Non-obstant toutes les promesses faites aux Communes, on ne voit qu'une négociation de paix captieuse & il paroit qu'on est amusé par le Ministère au dedans & fourbé par les Ennemis au dehors ". Je rapporte ces traits, non que je les approuve, ou bien moins encore que je les admire, mais uniquement pour apprendre aux Etrangers jusqu'où va la liberté d'un Anglois à dire en public ses sentimens sur les affaires publiques & sur ceux qui sont emploiez au Gouvernement. Il seroit pourtant à souhaiter qu'on s'exprimât avec plus de ménagement &

Discours hardis de divers Membres.

ANNE. 1712. & de politesse & que cette liberté fût un peu plus resserrée. Après tout je rétracte mon souhait & je crois qu'il vaut mieux avoir la liberté d'en dire trop que de n'avoir pas celle d'en dire assez. Enfin, le dix-sept Juin, la Reine vint au Parlement s'acquiter de la promesse, qu'elle avoit faite de communiquer les conditions de la paix, qu'elle vouloit donner à son Peuple. Je ne puis mieux faire que de rapporter son discours. Il fut écouté avec autant d'avidité qu'il avoit été attendu avec impatience. Elle le prononça le dix-sept Juin.

Conditions de la paix.

„ Mylords & Messieurs, c'est la prérogative incontestable de la „ Couronne de faire la paix & la guerre. Cependant la confian„ ce que j'ai en vous est si grande que je vous fis savoir à l'ou„ verture de cette session qu'il y avoit une négociation entamée, „ & je vous ai promis depuis de vous en communiquer les condi„ tions avant que de la conclure. C'est en conséquence de cette „ promesse que je viens à cette heure vous faire savoir à quelles „ conditions une paix générale pourra se faire. Il n'est pas besoin „ de vous dire les difficultez qui se rencontrent naturellement „ dans une pareille affaire, & il n'est que trop évident que ces „ difficultez ont été augmentées par de nouveaux obstacles susci„ tez avec artifice pour traverser ce bon & grand ouvrage. Ce„ pendant rien n'a pû me détourner de suivre constamment le vé„ ritable intérêt de mes Roiaumes en premier lieu, &, d'un au„ tre côté, je n'ai rien omis de ce qui pouvoit procurer à tous „ nos Alliez ce qui leur est dû par les Traitez & ce qui est né„ cessaire pour leur sûreté.

„ N'aiant rien plus à cœur que d'assurer la succession Protestan„ te de ces Roiaumes comme elle est établie par les Loix dans la „ Maison de Hanover, on a pris un soin tout particulier, non„ seulement de la faire reconnoitre dans les termes les plus forts, „ mais encore de stipuler, pour plus de sureté, que la personne „ qui a prétendu troubler cet établissement, sorte des païs qui „ sont sous la domination de la Couronne de France.

„ Le principal motif qui nous a portez à commencer cette guer„ re étoit la crainte qu'on avoit que l'Espagne & les Indes ne „ fussent unies avec la France, & le principal but que je me suis „ proposé, en commençant ce Traité, a été de prévenir réelle„ ment une pareille union.

„ Les exemples des négociations précédentes font assez con„ noitre combien il est difficile de trouver des moiens propres à „ parvenir à ce but. Je ne me suis pas contentée de ceux qui „ consistent dans la spéculation, ou qui dépendent seulement des „ Traitez. J'ai insisté sur un expédient solide & ai voulu avoir „ en main le pouvoir d'exécuter ce dont on seroit convenu.

„ Je puis donc vous dire aujourd'hui qu'enfin on a porté la „ Fran-

„ France s'offrir que le Duc d'Anjou renoncera pour lui & pour „ ses Décendans à perpétuité à tout titre & droit sur la Couronne de France, &, afin que cet important article ne coure aucun „ risque, son exécution accompagnera la promesse. ANNÉ. 1712.

„ On déclarera en même tems qu'après la mort du présent Dauphin & de ses fils, la succession à la Couronne de France appartiendra au Duc de Berri & à ses fils, au Duc d'Orleans & à „ ses fils, & successivement aux autres Princes de la Maison de „ Bourbon.

„ Quant à l'Espagne & aux Indes, la succession de ses Etats, „ après la mort du Duc d'Anjou & de ses enfans, appartiendra à „ un Prince dont on conviendra dans le Traité, à l'exclusion „ perpétuelle de tous les autres Princes de la Maison de Bourbon.

„ On offre de plus, pour sûreté des renonciations & établissemens ci-dessus mentionnez, qu'ils seront ratifiez de la manière la „ plus forte & la plus solemnelle, tant en France qu'en Espagne, „ & que ces deux Roiaumes, aussi bien que les autres Puissances „ engagées dans la présente guerre, en feront garands.

„ Cette offre est d'une nature à s'exécuter d'elle même. Il y va „ de l'intérêt de l'Espagne de l'appuïer, & en France les personnes à qui cette succession appartient ne manqueront, ni de volonté, ni de pouvoir pour maintenir & défendre leur propre „ droit.

„ La France & l'Espagne sont de cette manière plus réellement divisées que jamais, & ainsi, avec la bénédiction de Dieu, „ on établira dans l'Europe un équilibre effectif de puissance, qui „ sera sujet à aussi peu d'accidens qu'il est possible d'en éviter dans „ les affaires humaines.

„ On a déja commencé un traité de commerce entre mes Roiaumes & la France. Mais les droits excessifs, qu'on a mis sur certaines marchandises, & la défense qu'on a faite des autres, sont „ qu'il est impossible de finir cet ouvrage aussi promtement qu'il seroit à souhaiter. Cependant on a pris soin d'établir une méthode „ pour régler cette affaire, & en attendant on a stipulé que la „ France nous accordera les mêmes privileges & avantages qui seront accordez par elle à toute autre Nation.

„ Le partage de l'Isle de Saint Christophle entre nous & les „ François aiant causé beaucoup d'inconvéniens & de préjudice à „ mes Sujets, j'ai demandé qu'on me céde entièrement toute cette „ Isle, & la France m'accorde cette demande.

„ Nous avons un intérêt si considérable dans le commerce de „ l'Amérique septentrionale, que j'ai fait tous les efforts imaginables pour régler cet article de la manière la plus avantageuse. La „ France consent de nous restituer toute la Baye & le Détroit de „ Hudson, de nous rendre l'Isle de Terre-Neuve avec Plaisance,

„ de

ANNE. 1712. „ de nous céder absolument Annapolis, avec le reste de la Nou„ velle Ecosse, ou Acadie.

„ La démolition de Dunkerque assurera de mieux en mieux notre „ commerce dans ces quartiers-ci.

„ On offre de laisser entre mes mains Gibraltar, le Port-Mahon, „ avec toute l'Isle de Minorque, dont la possession servira à assurer „ notre commerce dans la Méditerranée & confirmera le crédit & „ l'influence de la Grande Bretagne dans ces quartiers-là.

„ On peut régler en général notre commerce d'Espagne & „ des Indes Occidentales sur le même pied qu'il étoit du tems de „ Charles II. Roi d'Espagne, & on pourra stipuler que l'Espagne „ accordera aux Sujets de la Grande Bretagne tous les avantages, „ droits, ou privileges, qu'elle aura accordez, ou qu'elle pourra „ accorder dans la suite à toute autre Nation.

„ Mais la part que nous avons eue dans la présente guerre nous „ mettant en droit de prétendre quelque distinction dans les con„ ditions de la paix, j'ai demandé avec instance & obtenu qu'on „ nous accordera pour le terme de trente années l'*Assiento*, ou pri„ vilege de fournir de Negres les Indes Espagnoles, de la même „ manière que les François en ont jouï depuis dix ans.

„ Je n'ai pas pris sur moi de décider les intérêts de nos Alliez. „ C'est une affaire à régler au congrès d'Utrecht, où je ferai tous mes „ efforts, comme j'ai fait jusqu'ici, pour procurer à un chacun „ d'eux toute sorte de satisfaction juste & raisonnable. Je puis „ pourtant vous dire dès à présent que la France offre de consen„ tir que le Rhin serve de barrière à l'Empire. Elle offre aussi „ de céder Brisac, le Fort de Kehl & Landau, & de raser tou„ tes les fortifications & forteresses tant de l'autre côté du Rhin „ que sur ce Fleuve.

„ Quant à l'intérêt des Protestans en Allemagne, il n'y aura „ point de difficulté du côté de la France & elle ne s'opposera „ pas à ce qu'on les rétablisse sur le pied du Traité de Westphalie.

„ Les Païs-Bas Espagnols pourront aller à Sa Majesté Impériale, „ les Roiaumes de Naples & de Sardaigne, le Duché de Milan „ & les places appartenantes à l'Espagne sur les côtes de Toscane „ pourront aussi être cédées à l'Empereur par le Traité de paix.

„ Quant au Roiaume de Sicile, quoiqu'il n'y ait plus de dis„ pute touchant la cession qu'en doit faire le Duc d'Anjou, ce„ pendant il n'est pas encore décidé comment on en disposera.

„ Les intérêts des Etats Généraux par rapport au commerce „ sont accordez sur le pied que leurs Ministres ont demandé, à „ l'exception seulement de quelque peu de fortes de marchandises, „ de même que la barrière entière, telle que les Etats l'ont deman„ dée à la France en mille sept cent neuf, excepté deux ou trois „ places au plus.

„ Et

„ Et quant à ces exceptions, il y a différens expédiens proposez, & je ne fais aucun doute que cette barriere ne puisse „ être réglée d'une maniére à mettre cette République entiérement „ à couvert de toute entreprise du côté de la France, ce qui est „ le fondement de tous les engagemens que j'ai avec les Etats sur „ ce sujet. **Anne. 1712.**

„ Les demandes du Portugal dépendant de l'Espagne & cet article aiant été longtems en dispute, il n'a pas été possible de „ faire encore aucun progrès considérable là-dessus. Mais mes „ Plénipotentiaires auront présentement l'occasion d'assister ce Roi „ dans ses prétentions.

„ Celles du Roi de Prusse sont telles qu'elles ne rencontreront pas, à ce que j'espere, grande difficulté de la part de la „ France, & je ne manquerai pas de faire tous mes efforts pour „ procurer à nn si bon Allié tout ce que je pourrai.

„ La différence entre la barriére demandée pour le Duc de Savoye en mille sept cent neuf & les offres faites à cette heure „ par la France est fort peu considérable. Mais comme ce Prince „ s'est distingué d'une maniére signalée pour le service de la cause „ commune, je travaille à lui procurer encore d'autres avantages.

„ La France a consenti que l'Electeur Palatin conserve le rang „ qu'il a présentement parmi les Electeurs, & qu'il reste en possession du Haut Palatinat.

„ La Dignité Electorale est aussi reconnuë dans la Maison de Hanover, selon l'article inseré, au desir de ce Prince, dans mes „ demandes.

„ Pour ce qui est des autres Alliez, je ne fais nul doute d'être „ en état d'assûrer leurs différens intérêts.

„ Je viens de vous communiquer, non seulement les conditions „ de paix, qu'on pourra obtenir pour mes Sujets dans le Traité à „ faire; mais encore les offres que la France fait pour satisfaire „ nos Alliez.

„ Les premiéres sont telles que j'ai lieu d'espérer qu'elles dédommageront en quelque sorte mes Sujets du grand & inégal fardeau qu'ils ont porte pendant toute cette guerre. Et je veux „ espérer qu'aucun de nos Alliez & particuliérement ceux qui doivent gagner par cette paix une grande addition de Territoire „ & de Puissance n'envieront pas à la Grande Bretagne sa part dans „ la gloire & dans les avantages de cette affaire.

„ Pour ce qui regarde les Alliez, les affaires ne sont pas encore aussi entiérement réglées qu'elles auroient pû l'être en peu „ de tems. Mais comme il est nécessaire de finir cette session „ avancée, je n'ai pas voulu différer d'avantage de vous communiquer ces affaires.

„ Je ne doute point que vous ne soïez pleinement persuadez „ que

ANNE. 1712. „ que de mon côté je ne négligerai rien dans la suite de la négociation, pour parvenir à une promte & heureuse conclusion de la paix, & je compte, sur votre entière confiance en moi pour cet effet, que vous y voudrez bien concourir de bon cœur ".

Ce détail curieux d'affaires intéressantes, dont le discours de la Reine étoit rempli, fut reçu avec joie du grand nombre de ceux qui l'entendirent. Quelques-uns s'en affligèrent & retournèrent fort tristes en leurs maisons. Il se fit le soir des réjouissances publiques en plusieurs quartiers de la ville. Il y eut des illuminations. On se régala & on régala le Peuple de plusieurs tonneaux de biere. Les Communes présentèrent le vingt leur Adresse de remerciement. Elle étoit telle que Sa Majesté pouvoit la souhaiter, & sembloit faite pour l'encourager aux démarches qu'elle méditoit.

Remerciement des Communes.

„ Très-Gracieuse Reine, nous demandons permission de reconnoitre très-humblement la grande condescendance de Votre Majesté à nous communiquer les conditions, sur lesquelles une paix générale peut être faite.

„ Nos cœurs sont pleins de gratitude pour ce que Votre Majesté a déjà fait, & les paroles nous manquent pour exprimer la satisfaction, avec laquelle nous avons reçu tout ce dont il a plu à Votre Majesté de faire part à vos Communes.

„ Nous avons une entière confiance en Votre Majesté qu'elle poursuivra constamment le véritable intérêt de ses propres Roiaumes & qu'elle tâchera de procurer à tous les Alliez ce qui leur est dû par les Traitez & ce qui est nécessaire pour leur sûreté.

„ Ces assurances sont le moindre retour de vos fideles Communes pour tant de condescendance & de bontez, & elles supplient très-humblement Votre Majesté qu'il lui plaise de procéder dans la présente négociation pour obtenir une prompte paix ".

La Reine fut fort sensible à cette Adresse, & sa réponse ne laissa aux Communes aucun doute de la satisfaction qu'elle en avoit. „ J'ai si fort à cœur, disoit cette Princesse, les intérêts de mon Peuple, que je ne puis qu'avoir vû avec beaucoup de plaisir votre respectueuse Adresse, dont je vous remercie. J'ai consulté votre bien & vous allez voir le bon effet de la confiance que vous avez en moi, laquelle doit toujours continuer entre une Princesse si affectionnée & des Sujets si fideles".

La Reine s'étant retirée, le Comte de Wharton proposa à la Chambre Haute de lui présenter une Adresse, pour la remercier de la communication qu'elle venoit de donner touchant la paix, & des soins qu'elle avoit pris pour la Maison de Hanover. Le Comte d'Oxford, Grand-Thrésorier, répondit qu'il ne suffisoit pas de remercier Sa Majesté sur ces deux chefs seulement; mais que tout le procédé de la Reine en cette affaire méritoit leur considération & leur remerciement, & qu'il prioit qu'on renvoiât cette affaire au len-

lendemain. On fit ce qu'il souhaitoit. A la question sur l'Adresse on en méla deux autres. La premiere, si on feroit lecture de la lettre des Etats Généraux à la Reine & de celle du Prince Eugene au sujet de l'inaction du Duc d'Ormond. La seconde, si on prieroit Sa Majesté de ne point conclure de paix que conjointement avec tous ses Alliez. Après bien des débats, ces questions ou propositions furent rejettées à la pluralité de quatrevingt une voix contre trente six, & il fut résolu que l'Adresse seroit conçue en ces termes. ANNE. 1712.

„ Madame, Nous demandons la permission de rendre à Votre „ Majesté nos très-humbles actions de grace, de sa favorable ha„ rangue faite de dessus son Thrône, & de la bonté extraordinaire „ qu'a eu Votre Majesté de communiquer à son Parlement les „ termes sur lesquels on peut faire la paix générale. Nous ne „ saurions moins faire que de témoigner notre entière satisfaction „ du grand soin que Votre Majesté a d'assurer la Succession Pro„ testante à la Couronne dans la Maison de Hanover & de ce „ que Votre Majesté continue de veiller, en premier lieu, aux „ intérêts de vos Roiaumes, & tâche aussi de procurer à vos Al„ liez ce qui leur est dû par les Traitez & ce qui est nécessaire „ pour leur sûreté. Nous assûrons humblement Votre Majesté que „ cette Chambre se repose entièrement sur la sagesse de Votre „ Majesté pour finir ce grand & bon ouvrage ". Celui des Seigneurs.

Malgré cette Adresse présentée au nom de la Chambre Haute, on examina le plan de la paix. Le Duc de Marlborough ne manquoit pas une occasion de se déclarer contre les volontez les plus marquées & les plus raisonnables de la Reine sa bienfactrice. Son suffrage en ces matières étoit si notoirement suspect que la bienséance & l'honneur demandoient qu'il se récusât lui même. N'avoit-il pas les suffrages de ses Gendres & de ses Créatures, dont il pouvoit disposer du moins pour chagriner & inquiéter la Reine & ses Ministres? Par cette conduite déplacée, il s'attira je ne sai combien de reproches personnels qui ne pouvoient lui faire honneur. A l'occasion du refus que le Duc d'Ormond avoit fait d'agir offensivement contre l'armée de France, le Comte de Powlet, Grand Maitre de la Maison de la Reine, dit que le Duc d'Ormond n'étoit pas un Général pour faire tuer ses Officiers dans une bataille, ou devant des murailles sans nécessité, afin de vendre ensuite leurs emplois. Le Duc de Marlborough prit pour lui ce trait de satyre & témoigna qu'il en étoit extrèmement offensé. Le Comte, loin d'expliquer ce qu'il venoit de dire, ajouta qu'il n'avoit rien dit qu'il ne pût prouver. Le fait est que le Duc de Marlborough passoit pour aimer extrêmement l'argent, &, peu de tems après qu'on lui eut ôté ses charges, la Reine avoit fait publier une défense de vendre ces sortes d'emplois. Le Général insulté fit un appel au Comte de Le Duc de Marlborough opine contre la paix.

 Pow-

ANNE. 1712. Powlet. La Reine arrêta les suites de cette affaire. Le lendemain de la harangue de la Reine, quelcun dit que la conduite, qu'on avoit tenue en Angleterre depuis un an, étoit contraire aux engagemens où Sa Majesté étoit entrée avec ses Alliez, ternissoit les triomphes & la gloire de son Regne & rendoit le nom Anglois odieux aux Nations étrangères. On répliqua que quelques Alliez ne témoigneroient pas tant de répugnance à la paix, si un certain Membre de la Chambre n'entretenoit des correspondances secrettes avec eux & ne tâchoit de les porter à continuer la guerre, en les flattant de l'espérance qu'ils seroient soutenus par un puissant parti dans ce Roiaume. Enfin on reprit l'accusation de péculat, qu'on avoit intentée contre lui.

On l'accuse de péculat.

Le Réquisitoire du Procureur Général de la Reine portoit, que ce Seigneur n'avoit pû emploier à son profit l'argent en question, sans le consentement du Parlement, ou du moins sans une permission par écrit de la Reine. Qu'un homme emploié par Sa Majesté dans les premiers emplois de l'Etat & qui d'ailleurs étoit si libéralement récompensé de la Reine & du Parlement ne pouvoit, sans contrevenir à son devoir & à son serment, exiger ou recevoir d'aucun Etranger, sous quelque prétexte que ce fût, des émolumens, ou des gratifications levées sur les appointemens des troupes auxiliaires qui étoient à la solde d'Angleterre. Qu'une telle conduite étoit si inouïe que les Parlemens n'avoient pas même pensé à faire quelque loi pour l'empêcher, ou pour la punir. Mais que, quand ce Duc pourroit être mis à couvert de toutes les peines décernées contre ceux qui sont coupables de malversation, du moins ne pouvoit-il pas s'exempter de rendre compte des deniers du Public, dont il avoit eu le maniement, & de restituer ceux qu'il avoit retenus pour son profit, dans un tems où il savoit que la Nation Angloise étoit accablée & s'endettoit tous les jours, pour subvenir à des dépenses extraordinaires, dont la plûpart tournoient à son profit. L'Accusé, en partie pour se soustraire à la persécution, ou de dépit de ce que ses efforts pour empêcher la paix avoient été inutiles, demanda & obtint la permission de faire un tour dans sa Principauté d'Allemagne.

Il sort du Roiaume.

L'examen des conditions, sous lesquelles la Reine avoit dit que la paix pourroit se faire, excita des contestations fort vives, non seulement dans la Chambre des Pairs, mais aussi parmi les Communes. Il y fut mis en délibération si on prieroit la Reine de donner des instructions particulières à ses Plénipotentiaires, afin qu'à la conclusion du Traité de paix, les diverses Puissances alliées avec sa Majesté pussent donner leur garantie pour la Succession Protestante à ces Roiaumes dans la Maison de Hanover. La négative ne l'emporta que de trois ou quatre voix, & il fut même résolu de faire cette déclaration à la Reine. Que la Chambre avoit une entière con-

confiance dans les assurances réïtérées, qu'il avoit plû à sa Majesté de donner sur la succession établie dans la Maison de Hanover. Qu'ils étoient résolus de soutenir sa Majesté contre les Factions du dedans & contre les Ennemis du dehors. Qu'ils la supplioient humblement de réprimer tous ceux qui tâcheroient d'exciter des jalousies entre Sa Majesté & ses Sujets, sur tout en interprétant mal ses bonnes intentions pour le bien des Peuples de son Roiaume. Cette déclaration fut présentée par la Chambre en corps. La Reine répondit qu'elle étoit fort satisfaite de toute leur conduite, que par cette résolution ils venoient de faire voir qu'ils étoient les solides colomnes de la Monarchie, les amateurs du bon Gouvernement, les seuls & véritables amis de la succession dans la Maison d'Hanover. ANNE. 1712.

Ces remerciemens gracieux ne donnèrent aucune envie au parti opposant de la Chambre Haute d'y avoir part. Les Ducs de Marlborough, de Sommerset, de Devonshire, de Montague signèrent une protestation contre l'Adresse de leur Chambre, parce qu'on n'avoit pas voulu y insérer cette clause, *qu'on prioit la Reine de ne point faire de paix sans le consentement & la garantie de ses Alliez.* Leur exemple fut suivi par les Comtes de Dorchester, de Berkley, de Scarborough, de Lincoln, de Bradford, de Godolphin, de Carlisle, de Suffolk, de Wharton, de Nottingham, de Bridgwater, du Vicomte de Townshend. Les Evêques d'Ely, de Saint Asaph, d'Oxford & de Bangor, aussi bien que les Lords Mohun, Cowper & Biron, se joignirent à ces Ducs & à ces Comtes. Cette protestation étoit violente & ne devoit pas faire honneur à ses Auteurs. En voici l'extrait.

Protestation de quelques Seigneurs.

„ Nous jugeons qu'il est nécessaire d'avoir la sûreté proposée „ d'une garantie mutuelle, parce que nous concevons que les condi- „ tions de la paix, qu'on a offertes, procedent d'une négociation „ séparée, conduite par les Ministres avec la France, sans la parti- „ cipation des principaux Alliez, particulièrement des Etats Gé- „ néraux... De plus nous jugeons cette négociation contraire au „ huitieme article de la Grande Alliance, qui oblige expressément „ tous les Alliez de ne traiter que conjointement & d'un commun „ consentement de toutes les parties.

„ Nous concevons que le refus, qu'on fait d'ajoûter ces paro- „ les, peut être considéré par les Alliez comme une approbation „ que cette Chambre donneroit à la méthode, qu'on a prise de trai- „ ter avec la France, méthode qui peut leur paroitre tendre à une „ paix séparée, qui a été reconnue dans cette Chambre comme „ une chose folle, scélérate & de mauvaise foi.

„ Il nous paroît encore que cette manière de traiter séparément „ peut exciter une si grande méfiance entre les Alliez qu'elle peut „ les jetter dans la tentation de prendre de pareilles mesures & „ don-

ANNE. 1712. „ donner par ce moien occasion à la France de rompre cette u-„ nion.

„ Il nous paroît que la renonciation du Duc d'Anjou au Roiaume „ de France est si trompeuse, qu'aucun homme raisonnable ne peut „ la considérer comme une fureté valable. Nous ne croions pas „ qu'il soit sûr de supposer que cet article s'exécute de lui même & „ que ce soit l'intérêt de l'Espagne de le maintenir.

„ Quand même cela seroit, comme on le suppose, ce Traité se-„ roit contraire à la Grande Alliance, qui représente l'usurpation de la „ Monarchie d'Espagne comme la principale cause de la guerre. Gi-„ braltar, Port Mahon, l'Assiento & tous les autres avantages ne „ sont que précaires. Nous concevons qu'il est impossible qu'au-„ cun homme puisse les envisager en aucun dégré comme une „ compensation à la Grande Bretagne pour l'Espagne & les Indes, „ qu'on laisse à la Maison de Bourbon, ce qui sera extrêmement „ préjudiciable à nos manufactures de laine.

„ Quant à la démolition de Dunkerque, nous avons raison de crain-„ dre qu'on n'en soit convenu que moiennant un équivalent, qui soit „ à la satisfaction du Roi de France. Il nous paroît que nos Al-„ liez seront laissez dans un état exposé, qui ne sauroit du tout „ consister avec notre sureté. La barrière des Etats Généraux ne „ sera pas suffisante. Cette négociation est contraire aux résolu-„ tions de la Chambre, que Sa Majesté a approuvées par de sin-„ ceres remerciemens.

„ Pour ces raisons, nous sommes d'avis que les offres de la Fran-„ ce sont trompeuses & cachent des piéges, qu'elles ne sont en au-„ cune manière proportionnées aux avantages que Sa Majesté peut „ justement attendre, qu'elles ne sont pas suffisantes pour con-„ server la balance dans l'Europe, ni pour la sureté future de sa „ Majesté ".

Trois jours après que cette protestation eut été signée, il fut ordonné à la pluralité de quatrevingt dix voix contre cinquante quatre qu'elle seroit effacée du regiftre de la Chambre Haute, aussi bien que celle, que vingt-quatre Seigneurs avoient signée contre les ordres envoiez au Duc d'Ormond. Cette dernière ne méritoit pas un autre sort, & je serois tenté de dire que ce n'étoit qu'une pasquinade inventée par quelque Nouvelliste, comme le Comte de Nottingham l'avoit dit finement des offres de la France pour la paix générale.

La Reine fut dédommagée & en quelque sorte vangée du peu de ménagement des auteurs de la protestation, par des remerciemens & des éloges des principales villes & communautez des trois Roiaumes de la Grande Bretagne. L'Adresse de la ville de Londres fut présentée le vingt-un de Juin par le Lord Maire & le Corps de ville. Ces Magistrats se rendirent à Kensington, où la Reine étoit pour

pour lors, avec un cortege de cent trente caroffes & de plus de cinq cent Gentils-hommes. Elle mérite d'être rapportée. C'eft un monument qui ne peut faire qu'honneur à cette capitale. Anne. 1712.

„ Madame, C'eft avec la reconnoiffance & l'obéïffance la plus „ fincère que nous ofons approcher de votre Majefté, pour la re- „ mercier très-humblement & de tout notre coeur de la grande „ confiance que vous avez eu la bonté de prendre en vos Sujets, „ en condefcendant à leur communiquer les conditions fur lefquelles „ on peut faire la paix. Adreffe de la Ville de Londres.

„ Le fentiment plein de gratitude qu'ils ont pour les tendres foins „ de votre Majefté, en fe propofant principalement & en pourfuivant „ fans relâche le véritable intérêt de vos Roiaumes, imprimera en- „ core plus fortement dans leurs cœurs le zele qu'ils ont toûjours „ fait paroître pour la perfonne & pour le gouvernement de votre „ Majefté, & les portera à rechercher toutes les occafions de lui „ donner des marques de leur obéïffance.

„ Comme il n'y a rien que votre Majefté prenne plus à cœur que „ d'affurer la Succeffion Proteftante, ainfi qu'elle eft établie par les „ Loix dans la Maifon de Hanover, auffi rien ne peut être plus a- „ gréable à vos Sujets que de voir qu'on prenne un foin particulier „ de la faire reconnoitre dans les termes les plus forts.

„ Pour nous, les Habitans de Londres, nous ferions entièrement „ fans égard pour nos intérêts & négligerions de faire notre devoir, „ fi nous ne marquions d'une manière particulière notre gratitude „ pour l'avantage ineftimable que nous & notre poftérité pouvons „ efpérer du foin infatigable que votte Majefté a pris du commerce „ de la Grande Bretagne, en affurant notre négoce dans les lieux „ où il a été perdu, & en l'étendant jufqu'à des climats où il n'é- „ toit pas encore parvenu.

„ Puiffe Votre Majefté achever promptement ce bon ouvrage, „ que votre grande fageffe a fi fort avancé, nonobftant les ma- „ chinations artificieufes & les efforts envieux d'un parti factieux „ & malicieux, & puiffiez vous vivre longtems pour recueillir „ les fruits heureux d'une paix fûre & honorable "!

Les Univerfitez firent auffi éclatter leur zele pour la Reine par différentes Adreffes. Celle de l'Univerfité de Cambridge eft d'un caractere de beauté fi fingulier, que je ne puis me réfoudre de l'omettre. Les François qui croient mal à propos qu'il n'y a qu'eux qui aient du goût n'ont qu'à lire cette piece pour fe détromper. Autre de l'Univerfité de Cambridge.

„ Bien que nous aions eu fouvent l'honneur d'approcher du Thrô- „ ne de votre Majefté avec des Adreffes de joie pour des victoires „ remportées durant la guerre, nous avons préfentement une oc- „ cafion plus conforme à notre profeffion de congratuler votre Ma- „ jefté

ANNE'E 1712. „ jesté & vos Roiaumes sur la vue prochaine d'une paix honorable & avantageuse.

„ C'est votre prérogative incontestable de conclure la paix, aussi „ bien que de la commencer, & nous avons crû que nos intérêts „ dans la paix résidoient justement en votre pouvoir & étoient „ sûrement confiez à votre sagesse, même pendant que les négoci- „ ations étoient tenües secrettes.

„ Les artifices emploiez à la traverser n'ont produit aucun „ autre effet que d'illustrer la bonté de votre Majesté & de hâ- „ ter la joie de vos Sujets, lorsque, pour arrêter les fausses cla- „ meurs de l'envie & des factions, vous avez eu la condescen- „ dance de faire part à vos Peuples des conditions glorieuses „ sur lesquelles vous négociez pour eux.

„ Vos Prédécesseurs roiaux ont souvent poussé des guerres a- „ vec succès, & la valeur Angloise a été longtems fameuse par- „ mi toutes les Nations du Monde. Mais alors les avantages „ qu'on en pouvoit tirer échappoient ordinairement en perdant „ le tems propre de traiter, & en laissant marcher d'autres gens „ devant nous pour tirer leurs propres avantages de notre sang „ & de notre argent. A cette heure notre Nation tirera un „ grand honneur, sous la conduite vigilante de votre Majesté, „ & la prudence fera une partie de votre caractere, aussi bien „ que le courage & la magnanimité.

„ C'étoit une chose digne de la sagesse de votre Majesté de „ savoir quand il faudroit arrêter le cours de vos victoires, de peur „ de renverser l'équilibre de pouvoir dans les Païs Etrangers que „ vous avez travaillé à établir, ou d'épuiser entièrement la source „ de la Puissance dans vos Roiaumes, en l'emploiant avec trop de „ prodigalité & trop inégalement pour faire gagner de vastes acqui- „ sitions à d'autres gens & en tirer peu de profit pour nous.

„ L'établissement que vous avez fait de la succession à ces Roiau- „ mes dans vos illustres afinitez de la Maison d'Hanover, & votre „ pieux zele pour les Protestans d'Allemagne, qui avoient été négli- „ gez dans un Traité fait ci-devant, exigent que votre Clergé „ vous en remercie avec une particulière reconnoissance.

„ L'affermissement & l'étendue de notre commerce national dans „ toutes ses parties, que vous avez poussé plus loin que la Grande „ Bretagne n'en a jamais joui, ni à quoi elle n'avoit auparavant jamais „ aspiré, excitent une reconnoissance universelle dans les cœurs „ de votre Peuple, & le soin généreux que vous prenez de vos Alliez, „ en épousant vigoureusement leurs justes intérêts & en leur procu- „ rant une barriere suffisante, rendra cette paix prochaine, que „ Dieu vous mettra sans doute en état de finir, aussi générale & „ d'une aussi grande étendue que les limites de l'Europe, & aussi

„ du-

„ durable que les affaires humaines le peuvent promettre. Enfin „ elle fera désormais la gloire la plus brillante du regne heureux de „ votre Majesté, & l'univers la mettra au dessus des lauriers nombreux, que vous avez cueillis pendant une longue guerre accompagnée de prospéritez ". ANNE. 1712.

La Reine répondit à ces Adresses, que son but avoit toûjours été d'assûrer la Religion & la Succession Protestante, les libertez de ses Peuples, de pourvoir à la sûreté de ses Alliez, de soulager ses Sujets du pesant fardeau des impositions, & que le plaisir qu'elle avoit pris aux fréquentes victoires, qu'il avoit plû à Dieu d'accorder à ses armes, avoit été dans l'espérance de parvenir à une bonne paix, & qu'elle espéroit qu'avec l'aide de Dieu ce qu'elle avoit entrepris tourneroit à l'avantage de son Peuple, à la sûreté de ses Alliez & à l'affermissement de l'intérêt Protestant. Ces Adresses devoient faire d'autant plus de plaisir qu'elles réfutoient solidement les objections vaines & les raisonnemens faux des ennemis de la paix, & faisoient sentir que la plûpart de leurs démarches étoient des attentats contre la prérogative Roiale.

Il y avoit sept mois entiers que duroit cette séance du Parlement. La Reine jugea à propos de la finir le second de Juillet. Elle se rendit à la Chambre des Pairs, où les Communes étant venues selon la coutume, elle fit une harangue, où il n'y avoit pas un mot, qui ne fût digne de remarque dans les circonstances présentes.

Discours de la Reine au Parlement.

„ La dernière fois que j'ai été ici, je vous fis un discours si ample & je reçus ensuite des deux Chambres des Adresses si satisfaisantes, qu'il ne me reste presque rien à faire, à la clôture de cette séance, si ce n'est de réitérer mes sincères remerciemens de vos dernières assurances solemnelles. Elles me donneront la force de surmonter toutes les difficultez, qu'on pourroit encore faire naitre, & j'espère que, ni ceux qui nous envient la conclusion d'une bonne paix, ni ceux qui croient que c'est leur intérêt de continuer la guerre, ne seront pas capables de rendre inutiles nos efforts unis pour la gloire de la Grande Bretagne & la sûreté de nos Alliez.

„ Dans le tems que je vous remercie très-affectueusement des subsides que vous m'avez accordez avec joie, je ne puis m'empêcher de vous faire connoitre la satisfaction que me donne la vüe d'une paix prochaine, qui va récompenser mes Sujets d'une partie de leurs prodigieuses dépenses & les soulager de ce pesant fardeau qu'ils ont supporté pendant le cours de cette guerre.

„ Vous avez témoigné combien vous étes sensibles aux avantages & à la sûreté, que peuvent trouver la Grande Bretagne & tous nos Alliez dans les conditions de paix projettées. C'est pour-

ANNE. 1712.

„ quoi il n'eſt pas néceſſaire que je vous repréſente les malheurs „ qui ſuivroient la rupture de ce Traité. Nos fardeaux ſeroient „ du moins continuez, s'ils n'étoient pas augmentez. La Grande „ Bretagne perdroit ſans reſſource l'occaſion qui ſe préſente, dans „ l'état où elle ſe trouve, d'établir un véritable équilibre de Puiſſan- „ ce en Europe & d'étendre notre commerce, & ſi quelcun de „ nos Alliez gagnoit quelque choſe par cette rupture, les autres „ ſeroient plongez dans la ſouffrance. Mais j'eſpére moiennant la „ Bénédiction de Dieu que des projets ſi funeſtes ſeront détruits.

„ Vous allez maintenant retourner dans vos différentes Pro- „ vinces, & je me perſuade que vous ne manquerez pas de faire „ tous vos efforts, pour prévenir les trames des perſonnes mal- „ intentionnées, qui voudroient exciter mes Peuples à la révol- „ te &, ſous des prétextes ſpécieux, exécuter des deſſeins qu'ils „ n'oſent pas encore découvrir.

„ J'eſpere qu'à votre première ſéance il y aura lieu de termi- „ ner les affaires, que je vous avois recommandées dans celle- „ ci. Je ne ſaurois finir, ſans vous aſſurer que rien ne ſera „ capable de me détourner de pourſuivre avec fermeté le véri- „ table intérêt d'un Peuple ſi fidele & ſi affectionné ".

Reſſentiment de cette Princeſſe contre les Alliez.

La Reine avoit beſoin de cette fermeté qu'elle promettoit. La réſiſtance de l'Empereur & de la Hollande à ſes deſſeins étoit extrême & ne pouvoit croitre ſans en venir à une rupture ouverte. La conduite que les Gouverneurs de Douai & d'Oudenarde avoient tenüe à l'égard du Duc d'Ormond, juſqu'à refuſer de laiſſer ſortir de Douai ſes équippages, n'en étoit guères éloignée. Il eſt vrai qu'on lui en fit de grandes excuſes & qu'on blâma les Gouverneurs qui en avoient ſi mal uſé. Mais on demeura perſuadé en Angleterre que la poſſeſſion de Gand & de Bruges, dont le Duc s'étoit emparé, & de Dunquerque que la France avoit cédé, allarmoit extrêmement & engageoit à appaiſer par ces excuſes & ces proteſtations le reſſentiment de la Reine. Après tout, ces manières n'étoient point du tout propres à la ramener aux ſentimens, qu'on lui ſouhaitoit & dans les quels on l'avoit entretenue ſi longtems, & on devoit être perſuadé que ce qu'on n'avoit pû obtenir d'elle par des demandes modérées, on ne l'obtiendroit jamais par la hauteur & par la violence. La Reine fit éclatter ces ſentimens, quand elle fut inſtruite des mouvemens du Prince Eugene & des Députez Hollandois, pour engager les troupes, qui étoient à ſa ſolde, à ſuivre leurs ordres, préférablement aux ſiens. „ La Reine, dit un Secretaire d'Etat „ aux Miniſtres de Dannemark, de Pruſſe, de Hanover, vient „ de recevoir des nouvelles ſûres, qui lui font enviſager la ſituation „ préſente des affaires comme réduite à ce point, qu'il ne s'agit plus „ de conditions de paix ou de guerre, mais de la ſeule queſtion „ ſi ſa Majeſté aura le maniement & le ſecret des négociations de

„ paix,

„ paix, ou s'il doit passer à Messieurs les Etats Généraux, qui „ pour rompre les mesures qu'elle a prises, prétendent ménager les Alliez, en sorte que leurs Généraux en Flandre obéissent au Prince Eugene pour continuer la guerre, & refusent de „ suivre les ordres du Duc d'Ormond. La Reine déclare qu'elle „ regarderoit un tel refus comme une déclaration contre elle même, & que, quoi qu'il pût arriver, elle n'abandonneroit jamais „ son entreprise".

Annee 1712.

La France lui cede Dunquerque.

Louis XIV. de son côté étoit inquiet des difficultez, qui se rencontroient dans la suspension concertée, & avoit peine à se résoudre à livrer Dunquerque, voiant qu'elle ne seroit observée que par les seuls Anglois. Il le fit pourtant & lui même en donna avis à la Reine, le sept de Juillet. Il lui écrivit que, quoique sa Majesté Britannique n'eût pas encore pû obtenir la suspension d'armes, dont on étoit convenu, cependant il avoit tant de confiance en elle, qu'il vouloit bien lui remettre Dunquerque, ne doutant point qu'elle ne prit toutes les mesures nécessaires pour faire entrer les Alliez dans le plan de la paix générale. On avoit tort de s'inquiéter de cette résistance. Il étoit impossible qu'elle durât. Les Hollandois étoient hors d'état de fournir seuls à la dépense. L'Empereur ne pouvoit fournir que des hommes. Pour soutenir la guerre en Flandre, il falloit renoncer à celle d'Espagne, de Portugal & même d'Italie. Les efforts qu'on faisoit devoient être regardez comme les derniers qu'on feroit en état de faire. Enfin, la séparation des Anglois ne laissoit pas d'affoiblir les Alliez, & elle encourageoit les François, qui étoient persuadez que c'étoit à la valeur intrépide des Anglois que la Grande Alliance étoit redevable de la plûpart de ses victoires. L'expérience confirma leur sentiment, cinq ou six jours après que le Duc d'Ormond se fut séparé du Prince Eugene & que la suspension d'armes eut été publiée dans son camp & dans celui du Maréchal de Villars.

Si les Etats Généraux avoient eu en Flandre cent vingt-deux mille hommes, comme ils l'assuroient dans leur mémoire en réponse aux résolutions du Parlement, la retraite du Duc d'Ormond, qui ne fut suivi que de quatorze ou quinze mille hommes au plus, n'auroit pas empêché que leur armée n'eût été composée encore au moins de cent cinquante mille hommes, sans en compter quarante deux mille qui étoient dans les garnisons, & qui en cas de besoin pouvoient fortifier leur armée. Il falloit bien qu'il y eût à décompter, puisqu'après cette séparation l'armée de France se trouva presque égale à la leur, quoiqu'elle ne fût composée que de cent trente bataillons & de deux cent cinquante six escadrons, &, ce qui est encore une preuve plus sensible, puisque la défaite d'un petit camp séparé leur fit perdre les conquêtes de deux ou trois années.

ANNE. 1712. Siége de Landrecies.

Leurs Hautes Puiſſances & le Prince Eugene aiant abſolument refuſé d'entrer dans les meſures de la Reine, il étoit de leur honneur de pouſſer la guere avec vigueur & de lui montrer qu'on pouvoit ſe paſſer de ſes troupes & de ſon argent, & qu'elle s'étoit bien trompée, ſi elle avoit crû, par le refus de l'un & de l'autre, les forcer de mettre des bornes à leurs conquêtes. Dans ces vues, comme la déclaration du Duc d'Ormond de ne point agir offenſivement n'avoit point été un obſtacle au ſiége du Queſnoi, ſa ſéparation & la ſuſpenſion d'armes publiée n'empêcha point le ſiége de Landrecies. Elle fut inveſtie le dixſept Juillet, & le Prince d'Anhalt nommé pour commander à ce ſiege. Le Prince Eugene couvroit le ſiége. Il avoit mis ſon camp hors d'inſulte, de ſorte que le ſecours de la place aſſiégée paroiſſoit impoſſible. Elle étoit pourtant d'une extrême importance pour l'Ennemi, vû que ſa priſe découvroit abſolument la Picardie & la Champagne, où les Allemans & les Hollandois ne doutoient pas qu'ils ne duſſent faire vendange. Ils avoient nommé *la rüe de Paris* le chemin, par où les convois alloient de Marchiennes & de Denain à leur camp de Landrecies. Les François eurent l'adreſſe de leur enlever le chemin qui conduiſoit à leur capitale.

Pour faciliter les entrepriſes qu'on avoit réſolues à la Haie, on avoit jugé à propos de faire de grands amas de munitions de guerre & de bouche à Marchiennes, petite ville, ou plûtôt gros bourg, ſitué dans des marais & abordable ſeulement par deux chauſſées qui y conduiſent. Ce poſte avec ceux des Abbaïes de Hânon & de Saint Amand aſſuroit la Scarpe & les convois de bateaux qui venoient d'Anvers & de Tournay par l'Eſcaut. Bouchain aſſûroit un paſſage ſur cette dernière rivière pour aller à Landrecies. Pour s'aſſûrer davantage, on avoit fortifié un camp à Denain, afin de faciliter la communication de Marchiennes à Landrecies. Denain eſt un gros village ſur le bord de l'Eſcaut entre Valenciennes & Bouchain, fameux dans le païs par une Abbaïe de Chanoineſſes. Dans ce camp fortifié on avoit placé le Comte d'Albemarle, fait Pair d'Angleterre par Guillaume III, quoique Hollandois, & Général des Suiſſes au ſervice des Etats Généraux. Ce Comte avoit ſous lui ſeize bataillons & trente eſcadrons.

Ce fut ce poſte qu'on réſolut d'attaquer. L'eſſentiel pour y réüſſir étoit de perſuader au Prince Eugene qu'on en vouloit à ſes retranchemens. On en vint à bout par différentes feintes & différens ordres, que le Maréchal de Villars donna à ſes troupes, ſachant bien que ſon Ennemi en feroit inſtruit. Ce Prince en effet rapprocha ſon aîle droite, qui communiquoit au camp de Denain. A peine ce mouvement étoit-il fait que toute l'armée de France, aiant marché quelque tems ſur la droite, comme pour aller du côté de Landrecies, prit tout d'un coup ſur la gauche & arriva à Neu-

à Neuville, ſur les huit heures du matin. On jetta promptement trois ponts ſur l'Eſcaut. Anne. 1712.

Le Maréchal de Villars fit paſſer d'abord le Comte de Broglio à la tête de quarante eſcadrons. Il commença par attaquer la ligne, qui couvroit le chemin de Marchiennes à Denain, il s'en rendit maître & s'empara d'un convoi de cinq cent chariots de pain deſtinez pour les armées qui aſſiégeoient Landrecies. L'eſcorte de cinq cent chevaux & de cinq cent fantaſſins fut enveloppée, tout fut tué, ou pris. Pendant ce tems-là, l'armée paſſoit, elle ſe formoit & s'avançoit vers les retrenchemens de Denain. D'un autre côté, le Gouverneur de Valenciennes, en exécution des ordres qu'il avoit reçus, étoit ſorti au milieu de la nuit avec preſque toute ſa garniſon, qui étoit conſidérable, & il ſe trouva à peu près à la même heure à portée du camp du Comte d'Albemarle. Le Prince Eugene & lui ne furent avertis de cette marche forcée & dérobée qu'entre ſept & huit heures du matin. Le mal étoit ſans remede. On ſuppoſa pourtant que la réſiſtance, que feroient de bonnes troupes fraiches dans d'excellens retrenchemens, contre des troupes fatiguées d'une longue marche, donneroit le tems au ſecours d'arriver. Le Prince Eugene, qui parloit ſur ce ton au Comte d'Albemarle, jugea à propos, en cas de malheur, de ſe mettre lui & la cavalerie hors de riſque d'être enveloppé avec l'infanterie. Il fit au reſte ce qui pouvoit ſe faire dans une pareille ſurpriſe. Il envoia Couriers ſur Couriers pour hâter la marche de ſon aile droite. Il étoit trop tard. Les retrenchemens de Denain furent emportez l'épée à la main, & tout ce qui y étoit, Officiers, Soldats, tué, pris, ou noié. Le camp nettoié, on s'empara du pont de Provy & de la redoute qui le couvroit. Le ſecours arriva peu de tems après. Le Prince Eugene piqué de la diſgrace, qu'il venoit d'eſſuier, voulut emporter cette redoute, ſans conſidérer que les troupes de France, qui bordoient l'Eſcaut avec une nombreuſe artillerie, la défendroient. Il fit tuer là ſept à huit cens hommes fort inutilement. Il auroit pouſſé loin l'effet de ſon dépit & de ſa colère: On aſſure que, pendant l'action, dont il n'avoit voulu être être que le ſpectateur, il déchira ſes manchettes à belles dents. Mais les Députez des États Généraux le calmèrent par leurs ſages remontrances. Déroute de Denain.

Le Comte d'Albemarle ſe conduiſit en homme de cœur & ſachant ſon métier. Mais ſes troupes ne le ſecondèrent pas. L'épouvante s'y mit, & des bataillons preſque entiers ſe précipitèrent dans l'Eſcaut. Il voulut mener quelques régimens dans le village de Denain, pour les poſter dans les maiſons & dans l'Abbaïe. Il ſe croioit ſuivi & il ſe trouva preſque ſeul. Un jeune Officier le tira des mains des Soldats qui l'alloient maſſacrer, & le fit ſon priſonnier. Les autres Officiers Généraux eurent tous le même ſort, à l'ex-

ANNE. 1712. l'exception des deux Princes d'Anhalt Dessau & du Comte de Dhona Gouverneur de Mons, qui furent tuez ou noiez. Sickinga Lieutenant Général, le Prince de Nassau Siegen, le Prince de Holstein, le Comte Corneille de Nassau, le Baron d'Alberg, le Général Zobel, les Comtes de la Lippe & Hohenzollern, tous Officiers Généraux furent pris avec plus de trois cens Officiers inférieurs. On trouva dans ce camp douze pieces de canon, quantité de munitions de bouche & de guerre, & beaucoup d'équippages, qui furent abandonnez au pillage des Soldats. Le refus de la suspension d'armes couta ce jour-là à l'Empereur & aux Etats huit ou neuf mille hommes. Ce ne fut même pas tout. Dès le lendemain vingt-cinq, divers détachemens s'emparèrent de Saint Amand, où il y avoit six cens hommes, qui furent faits prisonniers de guerre. On y trouva quantité de munitions de guerre & de bouche, entre autres deux belandres chargées de bled. L'Abbaie d'Anchin, les quatre Clochers, Hanon, Mortagne eurent le même sort, & six cens hommes, qui étoient en ces différens postes, furent contraints de se rendre à discrétion.

Prise de plusieurs Places.

Marchiennes, poste de toute autre conséquence, parce que c'étoit non seulement le dépôt des munitions de guerre & de bouche pour l'armée, mais aussi un magasin de reserve pour distribuer dans les places voisines, fut investie le même jour. On commença par déclarer au Gouverneur que, s'il gâtoit le dépôt, qui étoit dans sa place, ni lui, ni sa garnison n'auroient aucun quartier. Comme il avoit une garnison d'environ quatre mille hommes, il fallut l'assiéger dans les formes. Il soutint trois jours de trenchée ouverte, après quoi il se rendit prisonnier de guerre. On y trouva cent quatorze belandres chargées d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche, & de toutes sortes de marchandises. L'artillerie consistoit en soixante & dix pieces de gros canon, quarante de campagne avec leurs affuts, une prodigieuse quantité de poudre, de boulets, de bombes, de grenades, de carcasses, beaucoup de grains, de farines & d'autres vivres. Cette perte fut d'autant plus grande qu'au même tems qu'elle mettoit le Prince Eugene dans la nécessité d'abandonner Landrecies, elle donnoit au Général François la facilité de former des entreprises, qui autrement lui eussent été impossibles. Ces succès causérent en France la plus grande joie & semblérent redonner la vie & la vigueur à ce Roiaume consterné. La joie fut moins marquée en Angleterre parmi ceux qui pensoient comme la Reine & qui étoient affectionnez à son Gouvernement. Mais elle ne fut pas moins vive. Il leur parut bien doux de voir la fierté des Whigs humiliée, leurs espérances confondues, leur opposition à la paix punie d'une manière si éclattante, le mépris qu'ils avoient paru faire de leur propre Nation, lorsqu'elle n'avoit plus son ancien Gé-

Général, vengé par une défaite, qui ne pouvoit manquer d'attirer beaucoup d'autres disgraces.

ANNE. 1712.

Autres suites de l'affaire de Denain.

Douay fut investi dès le huit d'Août. La confusion où étoit l'armée du Prince Eugene, vû le long circuit qu'il lui falloit prendre par Mons, pour passer l'Escaut à Tournay & tâcher de regagner les bords de la Scarpe, lui ôta le pouvoir de s'opposer à cette entreprise & de munir cette ville, autant qu'il eût été nécessaire, du moins pour ôter à l'Ennemi le tems de faire d'autres conquêtes. Le Comte de Hompesch, qui en étoit Gouverneur, mit tout en usage, pour prolonger le siége. Malheureusement il n'avoit pas la moitié de ce qu'il lui falloit de monde pour défendre une place d'une si grande étendue. Il soutint pourtant vingt-quatre jours de trenchée ouverte, au bout desquels il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Il s'en plaignit. On lui répondit qu'il devoit se prendre de cette espèce de dureté au Prince Eugene, qui récemment venoit d'en donner l'exemple sur la garnison du Quesnoy.

Prise de Douay.

Ce siége fut poussé avec vigueur. Soit négligence, soit confiance dans sa bonne fortune, l'Ennemi trouva encore les lignes, qu'on avoit faites il y avoit deux ans, lorsqu'on avoit pris cette ville. Il en profita. Le Prince Eugene, de l'avis des Officiers Généraux de son armée, & des Députez de Hollande, résolut de faire lever le siége, ou de jetter du secours dans la ville assiégée. Il fut quatorze jours en présence des retrenchemens de l'armée ennemie, il les reconnut à diverses reprises & prit enfin le parti de se retirer, pour n'être pas témoin de la prise qu'il n'avoit pû empêcher. Ce Prince avoit sans doute un autre dessein. En se retirant de devant Landrecies, il avoit mis au Quesnoy toute la grosse artillerie & toutes les munitions de guerre, qui devoient servir à ce siége, & il auroit voulu les en retirer, de crainte que cette place ne fût aussi assiégée. Le Marêchal de Villars devina sa pensée & en prévint l'exécution. Un gros corps de troupes par ses ordres s'empara du camp de Chevrain, qui rendoit impossible le transport de cette artillerie du Quesnoy à Mons.

Du Quesnoy.

L'Ennemi ne voulut pas borner ses conquêtes à la prise de Douay. Il forma le projet de faire le siége du Quesnoy, comme on l'avoit prévû. Il fut investi le vingt-huit Septembre. Le siége fut vif. Il ne tint cependant que quinze jours de trenchée ouverte. Le Gouverneur eut beau représenter sa vigoureuse défense & le grand nombre d'artillerie qu'il avoit à remettre. Il fallut se résoudre à être traité comme le Gouverneur & la garnison de Douay. On trouva dans cette place cent seize pieces de gros canon, un plus grand nombre de moiennes & de petites, de plus cent quarante mortiers, cinq cent milliers de poudre, des boulets, bombes, grenades à proportion, & des outils de toutes les façons.

ANNE. 1712.

çons. Cette perte pour les Etats Généraux étoit estimée trois millions.

Fr de Bouchain.

Cette artillerie & ces munitions déterminèrent le Maréchal de Villars à faire un troisième siége. Bouchain, la dernière conquête du Duc de Marlborough, fut investie au commencement d'Octobre, la trenchée fut ouverte la nuit du neuf au dix, & le dix-huit on battit la chamade. On subit le même sort que les garnisons de Douai & du Quesnoy. Les garnisons de ces trois places, jointes à ce que les Alliez perdirent à Denain & à Marchiennes, se montoient à quarante-cinq bataillons, outre quelques escadrons. Après ces expéditions, où la Fortune avoit changé de parti, les deux armées se séparèrent pour leurs quartiers d'hyver. Le Prince Eugene se rendit à la Haie, où il prit avec Leurs Hautes Puissances des mesures, pour réparer les pertes qu'on venoit d'essuier, & pour avoir sa revanche la campagne prochaine. Le Maréchal de Villars, couvert des lauriers qu'il avoit enlevez à ce Prince, fut reçu de son Roi comme le méritoit un homme, qui l'avoit réconcilié avec la victoire, dont il avoit été si long-tems abandonné.

Campagnes d'Italie, d'Espagne & du Rhin.

Par tout ailleurs la guerre se fit sans aucun succès marqué, & presque sans aucune entreprise. En Italie pourtant les Impériaux firent le siége de Porto-Hercole & s'en rendirent maitres. En Espagne, le Comte de Staremberg, quoique délivré par la mort du Duc de Vendôme du plus formidable de ses ennemis, n'entreprit rien de considérable. Le Roi Philippe, de son côté, se voiant sur le point d'avoir la paix, ordonna à ses Généraux d'éviter toute action & de se tenir tellement sur la défensive qu'ils se rendissent inabordables. Du côté de la Savoie & du Dauphiné, on se contenta de s'observer & de faire quelque course les uns sur les autres. Pour le Roi de Portugal, il étoit le plus docile des Alliez aux inclinations de la Reine, & les armées de ce côté-là furent encore moins actives que par tout ailleurs. Le Duc de Wirtemberg, Général de l'armée de l'Empire sur le Rhin, forma sur la fin de la campagne le projet de forcer les lignes de Weissembourg, afin de pénétrer dans l'Alsace & de mettre ce païs sous contribution. Il avoit fait partir deux détachemens considérables, qui, par différens chemins, devoient se rendre au même endroit & attaquer le même poste. Leurs guides les égarèrent. Ils se rencontrèrent la nuit, se prirent pour ennemis, & se chargèrent si brusquement, qu'ils se mirent mutuellement dans une grande confusion. Le Prince Alexandre de Wirtemberg, Commandant d'un de ces deux corps, y fut blessé & contraint de suivre ceux qui avoient pris la fuite, du côté du camp dont il venoit de sortir.

Les disgraces que l'Empereur & les Etats venoient d'essuier en Flandre déterminèrent de plus en plus la Reine à la paix & ne chan-

changèrent rien aux conditions que la France avoit subies & qu'elle avoit promis d'accorder à chacun des Alliez en particulier. Quelque résolus à la guerre que parussent les Etats, on ne douta en aucune façon qu'ils n'ouvrissent les yeux sur leurs véritables intérêts & qu'ils ne leur sacrifiassent la répugnance qu'ils avoient de s'accommoder aux vûes de la Reine. Cette Princesse, persuadée par la cession de Dunkerque & par la renonciation de Philippe V à tous ses droits sur la Couronne de France, que Louis XIV agissoit sincèrement, lui envoia Henry Saint Jean, &, pour qu'il parût avec plus de relief, elle le fit Pair de la Grande-Bretagne sous le titre de Vicomte Bolingbrook. Il étoit chargé d'une commission importante.

ANNE. 1712.

Le Duc de Savoie, trop habile pour ne pas voir qu'il faudroit enfin que les Alliez fissent la paix, crut qu'il étoit de son intérêt de les prévenir, afin d'obtenir de meilleures conditions. Il mit ses intérêts entre les mains de la Reine; il s'en trouva bien. Anne jugeant que, si on pouvoit venir à bout de le détacher de l'Empereur & de Leurs Hautes Puissances par un Traité particulier, ce seroit un moien infaillible de les faire consentir à la paix générale, dont ils éloignoient la conclusion, autant qu'il leur étoit possible, entra au sujet de ce Prince dans une négociation particulière avec la France. Le Traité étoit presque conclu. Il ne s'agissoit plus que du consentement des deux Cours de France & d'Espagne, pour que le Duc de Savoie eût le Roiaume de Sicile & qu'il fût déclaré Successeur de la Couronne d'Espagne, au défaut de la postérité de Philippe V, préférablement à tout Prince & Princesse issus des différentes branches de la Maison de Bourbon. Ce fut pour terminer cette importante négociation, que le Vicomte Bolingbrook partit pour la France. Il arriva à Paris le dix-sept d'Août & il en repartit le vingt-neuf, comblé d'honneurs & de présens. Outre ce Traité secret, qui concernoit le Duc de Savoie, il signa une prolongation de la suspension d'armes jusqu'au vingt-deux de Decembre; l'Espagne y fut comprise. En conséquence, la Reine rappella ses troupes & ses vaisseaux de Portugal & de Catalogne, & déclara qu'à l'avenir elle ne fourniroit plus aucun subside. Cette déclaration détermina le Roi de Portugal à convenir aussi d'une suspension d'armes avec la France & l'Espagne. Il retira en même tems les troupes, qu'il avoit encore en Catalogne depuis la bataille d'Almanza. Ce Traité fut signé à Utrecht le sept Novembre.

Le Duc de Savoie remet ses intérêts entre les mains de la Reine & s'en trouve bien.

Deux jours auparavant, Philippe V. avoit fait en public la renonciation au Roiaume de France, qu'il avoit faite en particulier le huit Juillet de cette même année. Le Comte de Lexington, Ambassadeur de la Grande Bretagne, assista à cette cérémonie, qui fut des plus solemnelles & où on n'omit rien de tout ce qui pou-

Philippe V. renonce à ses droits sur la France.

ANNE. 1712. voit contribuer à rendre cet acte authentique & efficace. Ce Prince y déclara qu'il avoit pris la résolution de vivre & de mourir avec ses chers & fideles Espagnols, qu'ainsi de son propre mouvement il renonçoit pour lui & pour ses Successeurs & Héritiers à toutes prétentions, droits & titres sur la succession à la Couronne de France, consentant d'être regardé à cet égard comme s'il n'avoit jamais été au monde, ou qu'il ne fût pas du sang Roial de France. Il déclaroit nuls & illégitimes tous moiens qu'on voudroit & pourroit emploier dans la suite pour invalider cette renonciation, & en particulier celui de l'évidente & énorme lésion qu'on pourroit y trouver. „ En sorte, dit ce Prince, que, si moi ou quelcun de ma postérité entreprenoit de force ouverte de s'emparer de la Couronne de France, la lésion que nous ferions au Prince qui la porteroit en vertu de cette renonciation, feroit injuste, illégitime, entreprise contre toute raison & conscience. Au reste, comme il est de l'intérêt de toutes les Puissances que la Monarchie d'Espagne ne soit jamais possédée par aucun Prince de la Maison d'Autriche, en cas que la postérité de Philippe V. vienne à manquer, l'Espagne appartiendra à la Maison de Savoye, laquelle étant décendue de Dona Catharina fille de Philippe II, y a un droit clair & reconnu. Supposé l'amitié & la perpétuelle alliance, qui doivent être recherchées & procurées par le Duc de Savoye & sa postérité avec la Couronne d'Espagne ".

Le dixneuf du même mois, par le même motif, le Duc de Berry renonça pour lui & sa postérité à toutes prétentions & droits sur la Couronne d'Espagne. Le Duc d'Orléans en fit autant cinq jours après. Tous deux établirent comme une condition essentielle de leur abdication & renonciation, que la Monarchie Espagnole ne passeroit jamais à la Maison d'Autriche, déjà trop puissante, disoient ces deux Princes, pour qu'on souffre qu'elle accroisse son Domaine de ce côté-là.

La raison demandoit qu'il le fît. On a fort loüé le Roi Philippe du sacrifice qu'il a fait de la Couronne de France à celle d'Espagne, pour vivre & mourir, ainsi qu'il s'exprimoit lui même, avec ses chers & fideles Espagnols. Sans doute il doit les aimer, après tout ce qu'ils ont fait & enduré pour lui pendant huit ou dix années d'une guerre pénible & ruineuse. Mais s'ils ont cru que l'amour seul qu'on avoit pour eux & la reconnoissance de leurs services déterminoit à ne les pas abandonner, ils se sont trompez. Si le Dauphin, seul reste de la branche, qui excluoit Philippe du thrône de France, fût venu à mourir, n'avoit-il pas déclaré qu'il abandonneroit l'Espagne? Mais ce Prince vivant, & Philippe V. étant forcé de choisir entre la jouissance actuelle & l'espérance de jouïr, en se déterminant au choix de l'Espagne, il suivit ses véritables intérêts & ne fit que ce

que

que le bon sens & la sagesse la plus commnne lui prescrivoient.

Par ces diverses démarches l'ouvrage de la paix s'avançoit insensiblement, & la volonté de la Reine devenoit plus absolue & plus décisive. Le Portugal & la Savoye détachez laissoient l'Empereur & les Provinces-Unies seuls de leur côté. Du moins, ils n'avoient pour eux que des troupes mercénaires, que la guerre accommodoit sans comparaison mieux que la paix, pourvû qu'on les paiât largement & exactement. On étoit fort embarrassé à la Haye. On ne savoit quel parti prendre. On auroit voulu la guerre, & on ne pouvoit vouloir la paix. Les conférences du Comte de Zinzendorff avec le Pensionnaire Heinsius ne produisoient rien de solide, non plus que leur correspondance avec les Opposans de la Grande Bretagne. Les Peuples étoient las de la guerre & ne voioient qu'avec peine les oppositions qu'on avoit pour la paix. Sur tout, ils étoient désolez du nouveau fardeau, dont leurs Hautes Puissances s'étoient chargées, en prenant à leur solde les troupes qui étoient à la solde d'Angleterre. En vain publioit-on que l'Empereur en paieroit la moitié. Ils pensoient que ce Prince étoit hors d'état de le faire, que sa part en cette occasion, comme en quantité d'autres, retomberoit sur ses Alliez, & les mettroit dans la nécessité de prolonger les taxes bien au delà de la guerre. Le grand crédit du Prince Eugene & du Duc de Marlborough & le regret de voir échapper une grande partie de ses conquêtes & de ses espérances avoient changé les conférences d'Utrecht, où la paix auroit dû se traiter, en des conseils de guerre, où on ne parloit que des moiens de la continuer & de la pousser avec vigueur. Ces conférences guerrières se tenoient à Utrecht chez le Comte de Zinzendorff & à la Haye chez le Grand Pensionnaire. ANNÉE 1712. Embarras & perplexitez des Etats Généraux.

On s'étoit même brouillé avec les Plénipotentiaires de France, qui reçurent ordre de leur Cour de n'avoir aucune conférence générale, ni particulière, avec les Ministres de la République, jusqu'à ce qu'elle eût donné la satisfaction qu'on lui demandoit. Voici le sujet de la querelle. Le vingt-sept Juillet, le Comte de Rechteren, un des Plénipotentiaires des Provinces Unies, passa en carosse par devant l'Hôtel du Sieur Mesnager, troisième Plénipotentiaire de France. Les Laquais du premier se plaignirent à lui que ceux de l'autre les avoient insultez par des gestes & des grimaces. Il s'en offensa & envoia son Sécretaire demander satisfaction. On répondit qu'on s'informeroit de la vérité du fait & qu'on rendroit réponse. On la rendit le lendemain matin & on lui fit dire qu'aucun des Domestiques accusez ne convenoit du fait & n'étoit chargé par ses camarades. Que cependant on étoit prêt de remettre à son Excellence ceux qu'elle auroit vû faire des grimaces, ou que ses Domestiques prouveroient en avoir fait. Le Comte de Rechteren ne fut pas content de cette réponse. Quelque tems Affaire du Comte de Rechteren.

 après,

ANNE. 1712. après, aiant trouvé le Sieur Mesnager à la promenade publique, il lui parla de la satisfaction qu'il avoit demandée. Le Plénipotentiaire François repliqua qu'il croioit l'avoir contenté par sa réponse. Le Comte répondit: *Le Maître & les Valets se feront donc justice. Je suis revêtu du caractère d'un Souverain aussi bien que vous, & je ne suis pas homme à recevoir des insultes.* Il parla Hollandois à quelques-uns de sa livrée, & peu après, les gens du Ministre François vinrent se plaindre que ceux du Comte de Rechteren les avoient surpris & les avoient frappez au visage. Le Comte dit, en haussant la voix, *toutes les fois qu'ils le feront, je les récompenserai, & s'ils ne le faisoient pas, je les chasserois.* Le Sieur Mesnager, voiant qu'on s'égaroit de la sorte, monta en carosse & alla raconter cette scene au Maréchal d'Uxelles & à l'Abbé de Polignac. La Cour de France prit cet affaire fort à cœur & tint ferme a éxiger la satisfaction qu'elle avoit d'abord demandée. Les Etats Généraux ne se hâtèrent pas de la donner, & ils ne le firent que lorsqu'ils furent tout à fait déterminez à la paix.

Gloire de la Reine. Pendant ces débats & ces incertitudes si on feroit la guerre, ou la paix, la Reine de concert avec Louis XIV. travailloit pour eux, & régloit les conditions raisonnables, qu'on leur feroit. Ainsi, quand il leur plut de changer de pensées & de sentimens, ils trouvèrent leurs intérêts à peu près réglez, aussi bien qu'ils auroient pû le faire eux mêmes. On peut le dire & il est vrai, jamais Roi d'Angleterre n'avoit fait dans l'Europe une si grande figure que la Reine. Le destin de chaque Etat étoit, pour ainsi dire, entre ses mains, & ceux qui furent les plus prompts à lui remettre leurs prétentions furent les plus favorablement traitez.

L'Empereur a recours à elle. L'Empereur même, malgré ses irrévocables résolutions de ne jamais renoncer à l'Espagne, s'adressa à cette Princesse & la pria de lui faire obtenir certaines conditions, sous lesquelles il consentiroit que l'Espagne restât au Prince, qui en possédoit actuellement la plus grande part. Ce Prince demandoit que la Catalogne fût érigée en République. Que les Etats d'Italie, sans en excepter la moindre partie, y joignant même la côte de Toscane, fussent réünis & appropriez à lui & à sa Maison. Que ces dernières demandes étoient si modérées, qu'il ne doutoit en aucune façon que la Reine ne fit tous ses efforts pour les lui faire obtenir. Il ajoutoit qu'il étoit résolu de n'en point désister & de laisser venir plûtôt toutes choses à la dernière extrémité que de quitter les armes, sans les avoir obtenues. Chose remarquable, le préambule de ce Mémoire portoit que la Reine, en consentant que l'Espagne restât au Duc d'Anjou, avoit assuré & rendu inévitable le bouleversement de la liberté de l'Europe. Ce mémoire étoit daté du deux de Novembre. On y répondit le même jour d'une manière à faire sentir à ce Prince que ses demandes étoient, non seulement tardives, mais de nature à ne pouvoir

être

être accordées, & que ce n'étoit que par un effet de considération pour S. M. I. qu'on prenoit encore part à ce qui le regardoit. Cette réponse est une preuve trop sensible de ce que je disois tout à l'heure du glorieux ascendant, que la Reine avoit pris sur les Princes de son tems, pour que je ne la rapporte pas. Anne. 1712.

„ Il n'y a rien que la Reine ait souhaité plus ardemment que „ de voir entrer Sa Majesté Impériale dans les mesures nécessaires „ pour parvenir à une paix générale. Si cette résolution avoit été „ prise à tems, la négociation n'auroit pas trainé, la désunion „ ne se seroit pas mise parmi les Alliez, & on auroit prévenu les fa- „ cheux évenemens de cette campagne. Il n'est pas nécessaire d'a- „ jouter que l'Empereur auroit été plus fondé en ses demandes, & „ la Reine plus en état de les appuïer. Réponse de cette Princesse.

„ On doit être bien persuadé que Sa Majesté ne regarde pas „ dans la conjoncture présente le bouleversement de la liberté de „ l'Europe comme une conséquence infaillible de la continuation „ du Roi Philippe sur le Throne d'Espagne & des Indes, puisque „ Sa Majesté, qui a contribué & qui contribuera toûjours au sou- „ tien de cette liberté plus que toute autre Puissance, après tant „ d'efforts qu'elle a ci-devant presque seule faits pour lui ôter cette „ Couronne, y a présentement consenti. Elle croit de plus avoir „ lieu de s'étonner, quand elle entend affirmer que, laisser ce „ Prince en possession de l'Espagne & des Indes, c'est augmenter le „ pouvoir de la France. Ignore-t-on les mesures qui sont déjà pri- „ ses & qui se prennent actuellement pour séparer à jamais ce „ Prince de la ligne Roiale de France & pour empêcher à jamais „ l'union des deux Monarchies, article fondamental de la négo- „ ciation & de la paix, dans la garantie duquel il ne tient qu'à Sa „ Majesté Impériale d'entrer ?

„ Les dernières demandes de l'Empereur ne peuvent être dis- „ cutées ailleurs qu'à Utrecht. Il y a long-tems que Sa Majesté a dé- „ claré qu'elle ne veut pas s'ériger en juge des prétentions d'autrui, „ &, si jamais elle avoit eu cette pensée, les traverses & les oppo- „ sitions qu'elle vient d'essuier l'en auroient assurément détournée.

„ On ne laissera pas pourtant de faire ici une réflexion sur la pro- „ position de former la Principauté de Catalogne en République, „ & de dire, pour ne se servir d'aucune autre expression, qu'elle „ n'est pas des plus pratiquables, & que des guerres perpétuelles ne „ manqueroient pas d'en être les suites. La Reine croit que les Catalans „ trouveront leur sûreté beaucoup mieux établie par l'amnistie géné- „ rale avec restitution des biens & honneurs qui a été promise.

„ Les sentimens de la Reine sur la disposition des Païs-Bas sont „ assez connus, & sa Majesté voit avec plaisir qu'à la fin l'Empereur „ s'est déterminé à songer à la disposition de ces Provinces, de ma- „ nière que les Etats Généraux y trouvent leur sûreté.

ANNE. 1712. „ La suspension d'armes étant conclue entre la Grande Bretagne, „ la France & l'Espagne, celle de Portugal étant à la veille de l'e„ tre, & l'Escadre Hollandoise aiant eu ordre de retourner de la „ Mer Méditerranée, la Reine s'est cru obligée, en qualité d'al„ liée fidele & d'amie affectionnée, de faire ressouvenir Sa Ma„ jesté Impériale de la situation dans laquelle l'Impératrice & l'ar„ mée de Catalogne se trouvent, & de lui proposer de prendre à „ tems les mesures nécessaires pour la sûreté de l'une & de l'autre. „ Et comme il ne paroît pas que Sa Majesté Impériale songe encore „ à des remedes proportionnez au mal, la Reine ne peut s'empê„ cher de se servir de cette occasion, pour lui renouveller ses offres „ de contribuer à retirer de ce Païs là, tant l'Impératrice que les „ troupes Impériales & autres, & d'y assûrer leur demeure pendant „ le peu de tems qui sera nécessaire à préparer les choses pour cet„ te retraite. Dans ce cas, la Reine ne doute point que l'Empe„ reur ne consente à une neutralité pour l'Italie, ce qui ne peut „ être en aucune façon préjudiciable aux intérets de Sa Majesté Im„ périale, si elle entre dans la paix générale, ou même si elle „ trouve à propos de continuer seul la guerre contre la France & „ l'Espagne ".

Telle est la réponse qu'il a plû à un Compilateur de traiter d'extravagante & d'insolente. Je ne puis deviner sur quoi ces épithetes sont fondez. Loin qu'elle les merite, il me paroît que, sans sortir des termes de la bienséance, que les Souverains se doivent, on auroit pû représenter à ce Prince l'inconséquence de ses déclamations contre la puissance de la Maison de Bourbon, tandis qu'il prétendoit qu'on devoit se sacrifier pour le rendre plus puissant qu'elle, puisque du moins la même tête ne portoit pas les Couronnes de France & d'Espagne, au lieu qu'il vouloit joindre cette derniere avec la Couronne Impériale.

L'exemple de la Savoie & du Portugal détermina enfin les Etats à faire la paix. Ils remirent leurs intérets aux soins & à la sagesse de la Reine, & ils éprouvèrent qu'elle n'avoit jamais cessé de les aimer. Elle oublia tout, &, par des lettres d'un stile tout différent de celles qu'on avoit écrites dans des momens de chagrin, l'union fut parfaitement rétablie. Comme jusqu'alors on n'avoit point voulu négocier avec les Plénipotentiaires de France & qu'on avoit quantité de choses à régler, sur tout par rapport au commerce, Anne voulant prévenir les longueurs & mettre dans une espece de nécessité de réparer le tems perdu, fit dresser de concert avec la France un plan pour la paix générale. En le communiquant aux Etats, elle leur fit déclarer, que, si dans le terme de six semaines, leurs affaires n'étoient pas réglées, elle feroit sa paix particulière & les laisseroit faire la leur comme ils pourroient.

Ces affaires étoient assez mortifiantes pour les Whigs. On y joignit

joignit encore l'infamie. Le jour anniversaire de la naissance du feu Roi, plusieurs Seigneurs & personnes distinguées de la Province & de Londres s'assemblèrent chez un Traiteur de cette ville, pour célébrer cette fête, il y eut un festin superbe, un feu d'artifice suivit, & on distribua de la biere à la populace, afin qu'elle répondit à ceux qui sur le balcon buvoient à la santé de la Reine, à la Maison d'Hanover & à la mémoire de Guillaume III. Ces réjouissances chagrinèrent ceux de la Haute Eglise. Une foule de menu peuple de leur parti s'efforça de troubler la fete. On s'injuria, on se battit, on cassa les vitres du Traiteur, & on fut obligé de se retirer à la vue de la Milice de Londres. Les Torys se dedommagèrent, en représentant ce que les Whigs avoient fait ce jour-là comme un artifice pour soulever le Peuple contre le Gouvernement.

ANNE. 1712. Troubles dans Londres au sujet d'une fête célébrée par les Whigs.

On fit un semblable usage d'une autre chose qui arriva le même jour au Comte d'Oxford. La poste à pied porta chez ce Seigneur une petite boette cordée. On la mit dans sa chambre. Tandis qu'on le rasoit, le Docteur Swift, à sa priere, voulut voir ce qu'elle contenoit. Je ne sai par quelle méfiance, ou par quel instinct, il s'avisa d'ouvrir cette boete, non par le dessus, mais par le côté, en perçant adroitement les planches avec un couteau. Il apperçut par cette ouverture deux pistolets de poche bandez, dont la détente étoit attachée à un gros filet qui tenoit au couvert de cette boete. Ainsi, en l'ouvrant par le dessus, comme il étoit naturel, on auroit lâché la détente de ces pistolets, qui étoient chargez à bale & environnez de plusieurs cornets d'écritoire, entourez d'amorces & remplis de poudre fine & de pointes de clous, qui auroient porté des coups mortels à tous ceux qui étoient dans cette Chambre, sans l'heureuse précaution du Docteur. On fit inutilement les perquisitions les plus exactes. On a toûjours ignoré de qui venoit cette machine infernale. Les Torys l'attribuèrent aux Whigs & voulurent qu'on la regardât comme un moien, qu'ils avoient choisi, ou pour faire rompre la paix, en ôtant du monde celui qui l'avoit conseillée, ou du moins pour se vanger de lui. Les Whigs au contraire prétendirent que cette boete étoit l'ouvrage du Docteur Swift même, à qui autrement il ne feroit jamais venu dans l'esprit de l'ouvrir d'une manière si extraordinaire, & que d'ailleurs l'artifice qu'elle renfermoit, n'avoit rien d'aussi dangereux à beaucoup près qu'on l'avoit dit.

Entreprise dont on les accuse contre le Comte d'Oxford.

L'affaire du Duc d'Hamilton & du Lord Mohun suivit de près les deux précédentes & fut aussi mal interprétée qu'elles. On a vû dans cette Histoire que le Duc étoit le Chef des Torys d'Ecosse & qu'il méritoit ce rang par l'éclat de sa maison, qui est la premiere du Roiaume après la ligne roiale des Stuarts, à laquelle elle est alliée, & encore plus par ses belles qualitez & par son attache-

Duel entre le Duc d'Hamilton & le Lord Mohun.

mens

ANNE. 1712. ment constant à la famille de Jacques II. Quant au Lord Mohun, il sortoit d'une maison aussi ancienne en Angleterre que la Conquete. Les premières années de sa jeunesse avoient été déshonorées par une conduite licentieuse & irregulière. Il avoit même été deux fois obligé de se justifier d'assassinats, commis par des personnes qu'il accompagnoit, &, quoique les Juges l'eussent absous, on soupçonnoit encore son innocence & on se souvenoit du moins qu'il avoit été réduit à se justifier d'assassinat. Du reste, il avoit beaucoup de talens naturels, & les Whigs, dont il soutenoit chaudement les intérêts, ont dit que les années aiant meuri son esprit, il réparoit ses désordres par une vie réglée & par une grande application à l'étude du Gouvernement.

Il avoit depuis onze ans un procès d'intérêt contre le Duc d'Hamilton, & il est naturel qu'une aussi longue dispute les eût aigris l'un contre l'autre. Ces deux Seigneurs se piquèrent un jour sur un mot que dit le Duc & auquel le Lord répondit fort vivement. Le Duc dissimula néanmoins. Il quitta même le Lord, en le saluant d'un air gracieux, & peutêtre en effet ne gardoit-il aucun ressentiment de cette affaire, qui dans le fonds ne devoit pas être relevée. Quoiqu'il en soit, le Lord Mohun le fit, quelques heures après, appeller en duel par le Lieutenant Général Maccartney, qu'il avoit pris pour second. Le Duc prit le Colonel Hamilton pour le sien. Tous quatre se rendirent le lendemain au lieu assigné pour le combat, & les deux principaux intéressez moururent sur le champ de leurs blessures.

On ne sauroit croire le bruit que fit leur duel dans Londres. On pouvoit le considérer comme une suite de leur procès, ou des dernières choses qu'ils s'étoient dites. Les Torys en jugèrent d'une autre manière. Ils firent observer que le Lord Mohun n'avoit point eu de sujet apparent de querelle & que c'étoit lui qui avoit fait le défi. Ils dirent que le Général Maccartney l'avoit seul engagé dans cette affaire & qu'il ne put l'encourager à la soutenir qu'en le faisant boire jusqu'au moment du combat. Ils ajoutèrent que le Duc de Marlborough avoit choisi ce Général pour en faire son Brave de profession & pour se défaire par son moien des Chefs des Torys, & que ce Duc avoit donné lui même l'exemple des Duels †, se flatant d'autoriser cette méthode de faire périr ses Ennemis. Le Colonel Hamilton donna du poids à ces discours, en déposant en Justice & en soutenant ensuite que c'étoit le Général Maccartney qui avoit

† Ils faisoient par là allusion à ce que nous avons rapporté ci-dessus pag. 499 & 500 de la querelle née dans le Parlement entre le Comte de Powlet, & le Duc de Marlborough qui appella le Comte en duel. Mais la Reine leur defendit à tous deux les voies de fait.

avoit porté au Duc le coup mortel. En vain les Whigs alléguèrent pour leur défense, que ceux qui sont établis pour visiter les corps des personnes tuées en duel, ou mortes par quelque accident dont on ignore la cause, avoient déclaré que le Duc étoit mort d'un coup dans le bras droit, coup qu'on reconnoissoit avoir été porté par le Lord Mohun. L'assassinat du Duc d'Hamilton passa pour certain. Maceartney fut proscrit par la Reine & réduit à se sauver en Hollande. En un mot les Whigs demeurèrent chargez de cette odieuse action, & on continua d'en regarder le Duc de Marlborough comme l'unique instigateur. ANNE. 1712.

Prétendu dessein contre la Reine.

La haine du parti contraire ne se borna point à ces coups-là. Vers le même tems, le bruit se répandit à Windsor, où étoit la Reine, qu'on avoit formé de mauvais desseins contre sa personne, & là-dessus on doubla la garde de ce Palais. Les Whigs ont rapporté que cette allarme étoit uniquement fondée sur le fait suivant. Trois Allemans, jeunes & de condition, s'étoient rendus un soir à Windsor, pour voir le château, & ils se promenoient assez tard aux environs. Une Sentinelle leur demanda selon la coutume qui ils étoient. Faute d'entendre l'Anglois, ils eurent peur & prirent la fuite, au lieu de répondre, & on en avertit le Commandant de la Garde. Voilà tout ce qu'il y eut de réel dans cette affaire, selon les Whigs. Cependant les Torys s'obstinèrent à croire le contraire, & ce furent en partie ces attaques réïtérées coup sur coup contre le Duc de Marlborough, jointes aux satires virulentes d'une foule d'Ecrivains, qui épioient ses moindres démarches pour lui en faire des crimes, qui lui firent prendre le parti de se retirer en Hollande. Il en demanda la permission à la Reine, qui la lui accorda volontiers & qui crut s'être délivrée d'un redoutable Sujet.

Le Comte de Strafford s'étoit rendu quelques jours † auparavant à la Haie chargé du plan de la paix générale. Il avoit ordre de presser leurs Hautes Puissances de donner leur réponse le plûtôt qu'il leur seroit possible. Il eut le huit de Décembre une conférence avec les Députez des Etats. Il leur fit un long, mais magnifique discours, où, en leur exposant sa commission, il leur apporta les raisons le plus capables de les déterminer au parti que la Reine souhaitoit qu'ils prissent. Voici le rapport qu'en firent les Députez à l'assemblée des Etats.

† *Le 6 Décembre.*

On tâche inutilement de détourner la République de faire la paix.

„ Le Comte de Strafford a d'abord fort obligeamment témoigné
„ qu'il n'a jamais été plus ravi de se trouver ici que présentement,
„ parce qu'il ne souhaitoit rien d'avantage que de voir revivre
„ l'ancienne amitié & bonne correspondance entre Sa Majesté &
„ l'Etat, & qu'il se flattoit que les ordres & les instructions, dont
„ il étoit chargé, contribueroient à ce rétablissement d'amitié & de
„ correspondance mutuelle. Il a ajouté qu'il ne pouvoit s'abstenir de dire, qu'il auroit bien souhaité que le penchant à la guerre
„ & les intérêts particuliers de quelques personnes n'eussent jamais

ANNE. 1712. „ donné lieu au refroidissement, qui auroit pû être fatal à cet Etat „ & qui pourroit l'etre encore, au cas qu'on n'acceptât pas les „ derniers efforts, que Sa Majesté venoit de faire pour rétablir l'u„ nion altérée. Que la réflexion sur le passé pouvoit servir à pré„ venir les inconvéniens qu'on avoit encore à craindre, puisque „ le refus d'accepter l'armistice, suivant la proposition de Sa Ma„ jesté, aiant presque tourné à la ruine de l'Etat & lui aiant déjà „ couté si cher, il y auroit à craindre plus de désastres, si leurs „ Hautes Puissances refusoient présentement de prendre une réso„ lution de signer la paix conjointement avec Sa Majesté.

„ Il a d'ailleurs avancé qu'il etoit chargé par sa Majesté de ré„ pondre à la dernière proposition faite par leurs Hautes Puissan„ ces, au sujet de la paix, que la dite proposition contient un „ point, qui est contraire aux engagemens dans lesquels Sa Ma„ jesté est entrée, savoir que la Sicile doit rester au Duc de Savoye. „ Que dans d'autres points on rencontroit présentement des obsta„ cles, qu'on auroit pû surmonter, si on ne s'étoit pas si forte„ ment opposé aux mesures de Sa Majesté, & si on ne l'avoit „ pas forcée de faire nn armistice séparé. Qu'il n'y avoit person„ ne qui ne fût convaincu que l'irrésolution de l'Etat avoit été sui„ vie d'accidens fort funestes, & qu'ainsi Sa Majesté verroit vo„ lontiers qu'on se fixât à des propositions, qui fussent en elles-mê„ mes raisonnables & d'une nature à pouvoir, dans les fâcheuses „ conjonctures, où les affaires se trouvent, être obtenues de la „ France. Que pourtant Sa Majesté lui avoit permis de déclarer „ qu'il savoit qu'elle étoit résolüe d'insister & même d'obtenir la „ cession de Tournai, afin de renforcer la barrière de l'Etat par „ une place de si grande importance. Qu'il savoit aussi que la „ conduite de Sa Majesté en celà dépendoit entièrement de celle „ de l'Etat, car venant à faire un pas si considérable en sa faveur, „ elle s'attendoit qu'il concourroit avec Sa Majesté à la conclusion „ de la paix, sans susciter de nouvelles difficultez & sans faire de „ nouvelles demandes, & d'abord que l'Etat voudra se déclarer „ d'une manière authentique, en sorte que Sa Majesté puisse y „ faire fond, Sa Majesté fera déclarer en plein Congrès que l'arti„ cle de la cession de Tournay sera une condition de la paix „ *sine quâ non*.

„ Qu'il devoit de plus informer leurs Hautes Puissances que le „ Roi de France faisoit de très-fortes instances pour son Allié l'E„ lecteur de Baviere, & qu'il demandoit que ce Prince restât en „ possession de Luxembourg, Namur & Charleroi, jusqu'à ce „ qu'il fût rétabli dans son Electorat de Baviere, à l'exception du „ Haut-Palatinat, & seulement dans le rang de neuvieme Elec„ teur, pourvû toutefois qu'on lui donnât le Roiaume de Sardai„ gne, afin que ce titre de Roi effaçât l'ignominie de la dégrada-

„ tion

„ tion dans le rang d'Electeur. Que Sa Majesté jugeoit que ces „ points pouvoient être accordez, en considération de la cession de „ Tournai & en vûe d'obtenir une paix sûre & durable. Qu'il „ avoit aussi à représenter à Leurs Hautes Puissances, au nom de „ Sa Majesté, combien elle souhaitoit, non seulement de réta- „ blir, mais même de maintenir une parfaite union entre elle & „ l'Etat, & que Sa Majesté s'assûroit que leurs Hautes Puissances „ étoient dans les mêmes sentimens & disposées à ôter tout ce „ qui pourroit faire croire qu'elles voudroient profiter au préjudice „ actuel & futur de ses Roiaumes. Qu'en cette vûe il avoit ap- „ porté un projet d'un nouveau Traité de garantie pour la succes- „ sion & pour la barrière, & qu'il avoit un ordre précis d'insister „ pour que ce nouveau Traité fût signé avant la conclusion de „ la paix.

Anné. 1712.

„ Qu'on verroit, par l'examen des différens articles de ce pro- „ jet, qu'on avoit omis dans ledit plan plusieurs choses, (tant „ grande étoit l'inclination de Sa Majesté à faire plaisir à l'Etat „ & à vivre avec lui dans la plus étroite union) qui avoient été „ regardées en Angleterre comme désavantageuses aux Sujets „ de Sa Majesté & qui véritablement n'étoient à soutenir, „ ni selon la lettre, ni selon l'esprit de la Grande Alliance, „ ni n'étoient conformes à aucun des principes sur lesquels cet- „ te alliance avoit été formée & la présente guerre commencée. „ Que cette mutuelle garantie de la succession & de la barrière étant „ expliquée & améliorée, seroit cordialement exécutée, au lieu que „ l'Etat, sans ces corrections & amendemens, n'auroit pû s'atten- „ dre qu'à une exécution lente d'un Traité, qui, au sentiment de la „ Nation, avoit été déclaré déshonorant & désavantageux pour „ elle. Que vouloir tenir une Nation dans des obligations de la „ nature de celles-là ne pouvoit avoir d'autre effet que de nourrir „ des jalousies & mésintelligences, qui dans un tems ou un autre „ pourroient éclatter en une rupture ouverte.

„ Qu'enfin, nonobstant toutes les irritations, provocations & „ les delais apportez de la part de l'Etat, la Reine avoit jusqu'ici „ suspendu la négociation, que Sa Majesté croioit l'avoit assez „ retardée & peut-être, selon la bonne politique, trop longtems, „ que les offres que Sa Majesté venoit de faire feroient son *ul-* „ *timatum*, & que ce feroit la dernière fois que lui le Comte de „ Strafford son Ambassadeur s'adresseroit à leurs Hautes Puissances, „ en cas qu'on vint à user de nouvelles remises & à ne pas ré- „ pondre aux bonnes intentions de Sa Majesté pour les intérets „ de l'Etat.

„ Que Sa Majesté l'avoit pourtant chargé de témoigner la par- „ faite confiance qu'elle veut prendre dans les Etats Généraux. „ Qu'en conséquence, elle demandoit la concurrence de l'Etat à

ANNE. 1712. „ tout ce qui avoit été promis au Duc de Savoye, & qu'ils vouluſſent s'unir avec elle pour obliger l'Empereur à une neutralité pour l'Italie en tirant ſes troupes de la Catalogne, puiſque, ſans „ cette neutralité, l'Empereur inquiéteroit toute l'Italie, particu„ culierement le Duc de Savoye, par rapport à ſon Traité de mil„ le ſept cent trois, ce qui mettroit la Reine & l'Etat dans la né„ ceſſité de prendre part à ces mouvemens. Que Sa Majeſté „ avoit réſolu de reprendre le gouvernement des Pays-Bas con„ jointement avec l'Etat. Qu'elle envoieroit pour celà le Comte „ d'Orrery. Mais qu'elle lui avoit donné ordre de ne rien faire „ qu'à meſure de l'inclination qu'on trouveroit ici pour ſe joindre „ ſincèrement à elle, & de s'intéreſſer, non ſeulement pour le „ Duc de Savoye, mais auſſi pour l'Electeur de Baviere, & pour „ obliger l'Empereur à retirer ſes troupes de Catalogne & à ac„ corder la neutralité à l'Italie.

„ Que ledit Comte de Strafford avoit fort inſiſté ſur une promte „ réſolution de l'Etat pour ſigner ou ne pas ſigner la paix, im„ médiatement & ſans aucun delai, au même tems que Sa Majeſ„ té, puiſqu'autrement elle ſeroit obligée de ſigner la paix ſans „ l'Etat, au cas qu'on tarde à ſe déterminer au delà de deux ou „ tout au plus de trois ſemaines, & que, ſi cela arrivoit, c'eſt à di„ re ſi la Reine faiſoit une paix ſéparée, il y auroit bien à rabattre „ pour l'Etat des conditions qu'il pouvoit obtenir par l'appui & „ l'autorité de Sa Majeſté ".

Il y a une bien grande différence entre ce plan & les demandes ſpécifiques ou les préliminaires de mille ſept cent neuf. Au lieu de la Flandre Françoiſe, du Hainaut, d'une partie de l'Artois, dont on prétendoit jouir en toute ſouveraineté, on ſe trouvoit réduit à borner ſes acquiſitions à un petit fort dont la France cédoit la propriété, parce que, diſoit on, il eſt preſque enclavé dans l'Ecluſe. Cette multitude de villes qui devoient ſervir de barrière étoit fort diminuée, & il y avoit toute apparence que le conſentement de l'Empereur & de l'Empire, qu'on jugeoit néceſſaire pour qu'on pût s'aſſurer d'Huy, Bonn & Liege, ſeroit refuſé. On fut longtems à répondre. Les premières idées & les premiers ſentimens revenoient toujours. Il fallut communiquer ce plan aux Etats des Provinces reſpectives. Quelques-unes en trouvèrent les conditions déſagréables & peu juſtes. Toutes furent également embarraſſées ſur le parti qu'elles prendroient dans une conjoncture ſi critique. Le Comte de Strafford fut obligé de faire un voiage à Amſterdam, pour gagner la Regence de cette grande & opulente Ville. L'Evêque de Briſtol ſe chargea des mêmes ſoins auprès des Etats d'Utrecht. Tous deux réuſſirent dans leurs négociations. Cependant il reſtoit encore beaucoup à faire. Quelques Provinces mettoient à leur conſentement cette reſtriction, que la France céderoit Condé à l'Etat,

ou

ou qu'elle le démoliroit, & d'autres vouloient changer quelque chose aux articles qui regardoient la barrière & le commerce. Elles ne s'accordoient qu'en ces deux points, d'entrer dans les vues de la Reine & de demander la cession du Haut Quartier de Gueldre. On ne laissa pas d'écrire le vingt-neuf Décembre à la Reine en des termes pleins de respect & d'amitié. Anne. 1712.

Lettre des Etats à la Reine.

„ Madame, si nous avons pris quelque tems pour délibérer sur „ la proposition que le Comte de Strafford, votre Ambassadeur & „ Plénipotentiaire Extraordinaire, nous a faite, après son retour „ ici, nous espérons que la constitution de notre Gouvernement, „ aussi bien que l'importance des affaires dont il s'agit, nous servira d'excuse, & que le peu de retardement qui pourroit être „ causé par nos délibérations sera abondamment compensé par la „ droiture de nos sentimens & par la résolution que nous venons de „ prendre de nous attacher plus fortement que jamais à Votre „ Majesté.

„ Avant toutes choses, nous nous trouvons obligez de remercier Votre Majesté des ouvertures, qu'elle nous a fait donner „ par le Comte de Strafford, & des assurances non moins obligeantes que fortes qu'il y a ajoutées, tant du desir de Votre Majesté „ de procurer une bonne paix pour toute l'Europe, comme aussi „ pour la sureté & même pour l'augmentation de notre Etat, que „ de son intention d'établir une bonne, ferme & durable amitié & „ correspondance pour elle & pour ses Successeurs avec notre République. Ces assurances nous ont été extrêmement agréables, „ puisque nous ne souhaitons qu'une paix telle que toute l'Europe „ en puisse jouïr par le rétablissement & l'assurance de son repos, „ que dans cette paix nous n'avons pour nos Etats en vüe que la „ conservation de nos droits & de notre sureté, & point d'autre „ augmentation & aggrandissement que ce qui nous est nécessaire „ pour cette conservation & sureté. Et puisque sur tout nous n'avons rien si fortement à coeur, comme nous l'avons ci-devant témoigné à votre Majesté & le répetons encore, que de serrer le „ plus fortement qu'il sera possible les nœuds de bonne intelligence, d'amitié & d'union entre votre Majesté, ses Successeurs & „ notre République, pour les rendre indissolubles & perpétuels. „ Nous avons cru n'en pouvoir donner une preuve plus éclattante, „ ni plus essentielle, qu'en déclarant, ainsi que nous déclarons présentement, que nous sommes résolus de nous joindre à votre „ Majesté, pour entrer dans les mesures qu'elle a prises pour la paix „ & la conclure & la signer conjointement & en même tems avec „ elle, comme aussi de prendre avec votre Majesté de nouveaux „ engagemens sur la succession & la barrière, d'en faire un nouveau Traité & de le conclure & signer, même avant la paix.

„ Nous ne doutons point qu'après cette déclaration solemnelle, „ vo-

ANNE. 1712. „ votre Majesté ne soit convaincue de la sincérité de nos sentimens, tant à l'égard de la paix, qu'à l'égard des liaisons qui nous peuvent unir plus fortement à elle. Cependant nous espérons, Madame, que vous voudrez bien nous permettre que nous aions formé quelques considérations & remarques, tant sur le nouveau projet du traité de succession & de barrière que sur les conditions de la paix à faire, que nous croions nécessaires, les unes pour servir d'éclaircissement, les autres pour la solidité de la paix & de notre sûreté. Nous avons chargé nos Plénipotentiaires au Congrès d'Utrecht de communiquer nos considérations & remarques à ceux de votre Majesté, d'en conférer avec eux & de les ajuster tant qu'ils pourront. Mais comme il se pourroit que les Plénipotentiaires de votre Majesté ne fussent pas assez instruits & autorisez pour terminer de la manière dont nous souhaitons les points, sur lesquels nous avons formé nos remarques, que nous croions nécessaires, & que cependant nous avons envie de ménager le tems autant qu'il est possible & que nous voulons agir ouvertement en toute manière envers votre Majesté, nous avons crû ne pouvoir mieux faire que d'envoier nos considérations & remarques sur tout ce sujet à notre Envoié Extraordinaire, pour qu'il ait l'honneur d'en faire part à votre Majesté, ou aux Commissaires qu'il lui plaira d'ordonner. Et afin que votre Majesté puisse être persuadée que notre intention n'est nullement de différer, bien moins d'arrêter la conclusion de la paix, en formant des difficultez, & afin que nous fassions voir en même tems la grande & entière confiance que nous mettons en votre Majesté, nous soumettons nos sentimens dans ces affaires, quelque importantes & de quelque conséquence qu'elles soient, à ceux de votre Majesté, mettant nos intérêts entre ses mains, priant très-humblemement votre Majesté de vouloir examiner nos considérations & remarques & d'envoier le plus promtement qu'il sera possible là-dessus ses ordres & instructions à ses Plénipotentiaires d'Utrecht, pour autant qu'ils pourroient n'être pas encore assez instruits sur quelques-uns des points & des articles qui sont le sujet de nos remarques.

„ Et puisque nous nous confions entierement à la grande sagesse de votre Majesté, en son zele pour le bien public & en son affection pour nous & pour notre République, nous nous conformerons aux sentimens de votre Majesté sur ces points, si tôt que ses Plénipotentiaires les auront déclarez aux nôtres.

„ Après cette marque de confiance, nous ne pouvons pas douter que votre Majesté ne veuille prendre nos intérêts à cœur, & nous croions qu'il seroit superflu de renouveller à votre Majesté les assurances de notre desir ardent pour la paix, de nos véri-

„ tables intentions de nous joindre à elle & d'entrer dans ses me- „ sures, & de notre ferme résolution de nous unir à votre Majesté „ par un attachement inaltérable, puisque notre dessein est de „ faire connoitre le tout par les effets ". ANNE. 1712.

Le parti, que prirent les Etats Généraux de se détacher de l'Empereur, pour s'unir à la Reine, souffrit aussi quelque contradiction. On leur représenta que l'Empereur & l'Empire les avoient sauvez en mille six cent soixante & douze. Que s'ils les abandonnoient en ces circonstances, ils seroient abandonnez à leur tour. Qu'on devoit faire peu de fonds sur l'Angleterre, qui n'avoit jamais sincèrement aimé la Hollande. Que du moins il falloit faire tous ses efforts pour procurer à l'Empereur & aux Princes de l'Empire d'autres avantages que ceux qu'on leur offroit. Que le malheur de la campagne dernière pouvoit se réparer, & que c'étoit trop tôt se départir des grandes résolutions qu'on avoit prises. A ces remontrances on opposa l'impossibilité de continuer la guerre & de la pousser avec la vigueur convenable. Que l'Angleterre n'étoit pas la seule qui se fût détachée de la Grande Alliance. Que le Duc de Savoie & le Roi de Portugal avoient suivi son exemple. Qu'il étoit tems de penser à soi & de profiter d'un reste d'amitié & de bonne volonté, que la Reine faisoit paroitre & conservoit en effet pour les intérêts de la République. Qu'on n'auroit pas tous les avantages, qu'on s'étoit promis & qu'on devoit avoir après tant de succès si long-tems continuez. Mais qu'après tout ceux qu'on offroit étoient d'une conséquence pour la sûreté & la conservation de l'Etat à être achetez encore plus cher qu'on n'avoit fait. Ainsi le Comte de Zinzendorf promit en vain que la Russie, la Pologne, le Dannemarck viendroient au secours de l'Empereur & que ces nombreuses armées détruiroient la France. On pensa à négocier sérieusement & on donna au Roi Très-Chretien la satisfaction, sans quoi ses Ministres avoient ordre de ne rien écouter, ni en public, ni en particulier. Le Comte de Rechteren fut ôté du nombre des Plénipotentiaires, & les Etats le firent solemnellement notifier au Maréchal d'Uxelles, en lui déclarant qu'on désavouoit la conduite de ce Seigneur, qu'on lui avoit ôté son emploi & que toujours on avoit été plein de respect pour Louis XIV.

1713. On tâche inutilement de détourner la République de faire la paix.

En exécution de la promesse faite à la Reine par Leurs Hautes Puissances dans leur lettre du vingt-neuf Décembre, leurs Plénipotentiaires commencèrent par convenir avec ceux de la Grande Bretagne d'un nouveau Traité de garantie pour la succession & la barrière. Il fut conclu & signé le vingt-neuf Janvier. On y stipuloit que les Etats Généraux pourroient mettre garnison dans les villes & châteaux nommez par la France dans ses explications spécifiques pour la paix générale. On y avoit ajouté Tournay. C'étoit

Nouveau Traité de barrière & de garantie entre l'Angleterre & la Hollande.

Anne. 1713.

toit avec toutes les peines du monde que Louis XIV y consentit & ce ne fut qu'aux instances réitérées de la Reine que les Provinces-Unies durent cette importante place. Il étoit convenu que le Domaine souverain & la propriété de ces places appartiendroit à l'Empereur & que les garnisons des Etats Généraux y seroient entretenues aux dépens du païs, sans pourtant qu'ils eussent jamais droit d'y faire la moindre imposition. Qu'aucune de ces villes, bourgades, forts, châteaux, ne pourroient jamais appartenir à la Couronne de France, ni être possédez par aucun Prince François.
„ Et afin, disoit-on, que les promesses ou garanties, dont la stipulation a été faite réciproquement dans ce Traité, soient „ mieux exécutées, on est convenu que la Reine, ses héritiers ou „ successeurs enverroient dix mille Fantassins aux Seigneurs Etats „ Généraux, quand ils en seroient requis, & non autrement, „ pour la garantie de la barrière, que les Seigneurs Etats Généraux enverroient pareillement six mille Fantassins bien armez au „ secours de Sa Majesté Britannique, ou de ses successeurs, & „ que chacune des deux parties seroit obligée d'envoier vingt navires bien équippez & munis de toutes choses; & que les susdites troupes auxiliaires seroient nourries & équippées aux dépens de celui qui les enverroit pour le service & usage de celui „ qui les demanderoit ".

Ce nouveau Traité, quant à l'essentiel, c'est-à-dire la ferme union & la garantie mutuelle de la succession & de la barrière, étoit le même que celui de mille sept cent neuf, mais quant au détail des conditions accordées & promesses faites par la Grande Bretagne aux Provinces-Unies, elles furent modérées pour la plus grande partie autant que la justice le demandoit, & on compta bien que les Puissances intéressées, l'Empereur sur tout & l'Empire, s'opposeroient à ce qu'on y laissoit encore d'excessif pour hâter la conclusion de la paix.

Les Etats Généraux s'unissent enfin à la Reine.

Dès qu'on sut que Leurs Hautes Puissances s'étoient déterminées à donner aux Plénipotentiaires François la satisfaction, qu'ils avoient inutilement demandée depuis cinq ou six mois, & qu'ils avoient consenti à faire un autre Traité de barrière, on ne douta point qu'ils ne fussent déterminez à la paix. Chacun se hâta de faire ses conditions les meilleures qu'il lui seroit possible, & les Ministres de France, qui n'avoient eu presque rien à faire, depuis un an qu'ils étoient à Utrecht, furent accablez de travail jusqu'à la fin du congrès. A la vérité, ils avoient rangé de concert avec l'Evéque de Bristol & le Comte d'Oxford les principales affaires. Mais ils n'avoient pû entrer dans un certain détail. Outre les articles réglez d'avance & qui tinrent comme si on les avoit décidez immédiatement avec les intéressez, on s'étoit débarrassé de ce déluge de demandes spécifiques. L'Electeur de Treves, l'Evê-

vêque de Spire, l'Evêque de Liege, l'Electeur Palatin, le Duc de Wirtemberg, le Landgrave de Hesse, ne parurent plus distinctement sur la scene. Quelques-uns d'eux furent seulement compris dans les Traitez qu'on fit avec les principales Puissances. On n'eut aucun égard à certaines demandes, qui tendoient à être remboursez des frais de la guerre & des dommages causez, soit par les siéges, contributions, passages d'armées, ou autres accidens inséparables de la guerre. On ne fit de Traitez qu'avec l'Angleterre, le Roi de Portugal, le Roi de Prusse, les Etats Généraux, le Duc de Savoie. On dressa aussi celui qui regardoit l'Empereur & l'Empire. Mais ce Prince ne crut pas qu'il fût de sa dignité de se laisser faire la loi, & prit le parti de continuer seul la guerre. On verra dans la suite avec quel succès. ANNE. 1713.

La Reine cependant n'avoit rien obmis, pour le porter à s'unir avec elle dans le dessein de la paix & à renoncer à la possession de l'Espagne, que l'Europe étoit aussi intéressée à lui disputer depuis la mort de l'Empereur son frere, qu'elle avoit crû l'être auparavant à la lui procurer. Dès que cette Princesse eut communiqué à son Parlement le plan, sur lequel elle croioit que la paix se pouvoit faire, sans qu'aucun des Alliez pût raisonnablement se plaindre, elle lui en fit donner une copie par le Comte de Peterborough, qui alla le trouver à Presbourg. En le lui présentant, selon ses instructions il fit faire à Sa Majesté Impériale les réflexions suivantes. Que la Reine, depuis qu'elle étoit sur le Thrône, avoit fait les plus grands efforts pour le soutien des intérêts de l'Auguste Maison d'Autriche & spécialement pour ceux de Sa Majesté Impériale, tant en Espagne, en Portugal & en Allemagne, qu'en Flandre & même en Hongrie. Que Sa Majesté Britannique se félicitoit elle-même d'avoir si fort contribué à lui procurer la Couronne Impériale, la pacification des troubles de Hongrie, la possession du Duché de Milan, du Roiaume de Naples, de celui de Sardaigne, & tant d'autres avantages glorieux, qui rendoient aujourd'hui Sa Majesté beaucoup plus puissante que ne l'avoient été ses glorieux Ancêtres depuis plusieurs siecles. Que la Reine considérant que le sort des armes étoit incertain, & que d'ailleurs son Peuple épuisé ne pouvoit plus supporter le grand & inégal fardeau de la guerre, elle avoit trouvé qu'il étoit de l'intérêt commun des Alliez de conclure présentement une paix honorable & avantageuse. Que Sa Majesté Britannique en avoit réglé les conditions sur un pied, que non seulement Sa Majesté Impériale augmenteroit sa puissance des nombreux & vastes Etats, dont les forces de l'Angleterre l'avoient aidé à se mettre en possession & qui lui seroient cédez & assurez par un Traité général; mais que de plus la Reine s'étoit proposé de lui procurer encore de plus grands avantages par la cession des places Espagnoles sur les côtes de Tos-

Représentations à l'Empereur pour le porter à la paix.

ANNE. 1713. cane. Qu'ainsi la Reine se flattoit que Sa Majesté Impériale, suivant l'équité & ses grandes lumieres, voudroit bien, en se rendant justice à elle-même, considérer que la possession de tant de vastes & riches Etats entre les mains d'un seul Souverain ne peut être solide que par un Traité solemnel, dont toutes les Puissances de l'Europe seront garantes contre ceux qui voudroient faire la guerre pour en enlever quelqu'un. Que puisque la Reine avoit tant contribué à l'avantage de la cause commune & réduit dans d'équitables bornes la puissance de l'Ennemi commun, elle avoit lieu d'espérer qu'aucun des Alliez & en particulier Sa Majesté Impériale n'envieroit à la Reine la gloire de contribuer par son grand zele & par ses soins infatigables à donner une paix à l'Europe, dans laquelle tous les Alliez peuvent trouver leur sûreté & une satisfaction équitable sur leurs justes prétentions.

L'Empereur fut si mécontent & du projet & des réflexions qui l'appuioient, qu'il déclara au Comte de Peterborough qu'*il hazarderoit tout ce qu'il avoit au monde pour renverser ce projet & pour ne pas se laisser faire la loi d'une telle manière.* Ces représentations étoient pourtant solides & judicieuses. Mais c'étoit peut-être ce qui en déplaisoit & qui choquoit. On étoit déterminé à ne pas comprendre qu'une grande partie de ce qu'on avoit dit de l'excès de puissance, que donneroit à la Maison de Bourbon la possession de l'Espagne & des Indes, retomboit sur la Maison d'Autriche & étoit plus sensiblement vrai, depuis que cette Maison étoit réduite à une seule Tête. On ne pouvoit s'imaginer que cette raison fût capable de porter les Alliez à rallentir leurs efforts & à les faire cesser tout à fait. On ne reconnoissoit point de satisfaction juste & raisonnable, que l'accomplissement de ses desirs & de ses prétentions.

Son refus lui fait perdre des avantages considérables.

On revint plusieurs fois à la charge pour gagner ce Prince. On ne put y réüssir. Ces rebuts & cette inflexibilité diminuèrent le zele de la Reine pour ses intérêts. C'est ce qui la détermina à consentir que la Sardaigne fût donnée à l'Electeur de Bavière, que Strasbourg fût laissé à la France, & à souhaiter que le Roiaume de Sicile fût cédé au Duc de Savoye. C'est ainsi qu'à parler en général, les Alliez furent plus ou moins favorisez, à proportion de leur confiance & de leur déférence pour Sa Majesté, qui s'étoit rendue l'arbitre de leurs droits réels & de leurs prétentions. Il paroit que la reconnoissance des services passez auroit dû l'emporter sur l'espece d'humiliation, qu'il trouvoit à laisser régler ses intérêts, & cette Princesse avoit raison de lui faire dire qu'elle s'attendoit, qu'il ne lui envieroit pas la gloire de donner la paix à l'Europe. Il fut constant dans ces tems-là que le Prince Eugene avoit été le principal auteur de ces refus. Ce Général avoit manié les armes avec tant de gloire qu'il ne pouvoit

voit se résoudre à les quitter. Il fit ce qu'il put pour empêcher les Etats Généraux d'entrer dans les vues de la Reine. Les disgraces de la dernière campagne les aiant prévenus contre ses conseils, il persuada à l'Empereur qu'une campagne de plus ne pourroit lui être fort préjudiciable, que Louis XIV. étoit vieux, Anne infirme, & qu'une minorité en France, ou un nouveau Regne dans la Grande Bretagne, pourroit lui être extremement utile, que du moins il feroit sa paix comme il le jugeroit à propos & d'une manière convenable à sa dignité. Ces raisonnemens firent perdre Strasbourg à l'Empire, Landau à l'Empereur, & valurent à l'Electeur de Bavière une pleine & entiere restitution de ses Etats & de son rang de premier Electeur, & si les Etats Généraux l'eussent écouté plus longtems, jamais Tournay n'auroit été de leur barrière. ANNÉ. 1713.

Ce que je dis est distinctement marqué dans une lettre du Vicomte Bollingbrook aux Plénipotentiaires, à l'occasion d'un différent qu'ils avoient avec ceux de France au sujet de Tournay. „ Il est certain, disoit ce Ministre, que dans le tems que la Reine „ communiqua du Thrône à son Parlement un plan général de la „ paix, les François auroient été bien aises d'avoir Lille en équivalent pour Dunkerque, de sauver Condé & Maubeuge & de „ se départir de Tournai. Vos Grandeurs ont lieu de s'en souvenir aussi bien que moi, & vous ne sauriez avoir manqué d'observer dans le plan que l'Abbé Gautier nous a apporté, que le „ Roi de France prioit qu'on lui accordât Tournai, plûtôt que „ d'insister là-dessus. Mais on doit mettre au nombre des mauvais „ effets, qu'a produits l'obstination insoutenable des Hollandois & „ que je crains qu'elle continuera de produire, qu'elle a encouragé „ la France à refuser ce qu'elle ne faisoit que souhaiter de sauver. „ Le plan dont je viens de parler n'étoit que *l'ultimatum* des offres de la France, & on auroit pû ameliorer la plûpart des articles qui y sont contenus & y ajouter quelque chose, si les Alliez „ avoient unanimement renoüé les conférences. Mais la France a „ profité de nos divisions & a repris assez de force pour faire du „ même plan *l'ultimatum* de ses concessions. Je ne dis cela à vos „ Grandeurs sur un sujet assez usé, que pour introduire cette proposition, que les Hollandois n'ont à blâmer que leur propre conduite, si les conditions de la paix à leur égard ne répondent pas „ même à celles qui sont marquées dans la harangue de Sa Majesté. „ Sa Majesté ne veut nullement prendre le parti de la France, „ pour obliger ses Alliez à faire quoi que ce soit, & c'est avec un „ regret sensible qu'elle les voit persévérer dans une conduite, „ qui ne sauroit manquer de donner de l'avantage aux Ennemis. „ D'un autre côté, la Reine ne se croit nullement obligée, pen- Preuves de ce fait.

ANNE. „ dant qu'ils refuseront d'entrer dans ses mesures, d'agir fortement
1713. „ en leur faveur.

„ Vous ferez comprendre à Monsieur de Torcy, écrivoit le même „ Ministre au Sieur Prior, que la Reine ne sauroit rien faire, qui „ semble s'opposer directement à ce que ses Alliez pourroient juger „ à propos de proposer. Mais que tant qu'ils agiront comme ils „ sont à présent, elle pourra avec justice rester neutre & passive „ à l'égard de leurs intérêts, & au cas qu'elle fit la paix avant „ eux, chose qu'elle ne differera pas à leur considération, elle „ pourroit avec la même justice leur laisser faire leurs propres con- „ ditions. En un mot les François pourront se servir de l'obstina- „ tion insoutenable des Hollandois & des autres Alliez à plusieurs „ égards & particulièrement dans cette affaire de Tournai, pour „ sauver & gagner plus qu'ils n'auroient pû espérer.

„ Vous savez, disoit-il encore au Marquis de Torci, que je „ vous ai représenté que la conduite de la Reine envers ses Alliez „ dépendroit en partie de leur manière d'agir envers elle. Que „ les mesures violentes qu'ils prenoient autoriseroient Sa Majesté „ à faire la paix sans eux, & qu'en ce cas elle leur déclareroit „ qu'elle auroit signé le traité avec la France & l'Espagne. Qu'elle „ leur proposeroit le plan apporté par l'Abbé Gautier, comme ce- „ lui sur lequel il faudroit qu'ils fissent la paix, & leur diroit qu'à „ l'avenir elle ne pourroit plus agir que par ses bons offices en „ qualité d'amie commune des uns & des autres. Vous savez „ bien aussi, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous dire qu'au cas „ que les Hollandois en particulier, ou les autres Alliez, prissent „ le parti de se joindre à la Reine, avant la conclusion du Traité, „ nous serions obligez à garder plus de mesures avec eux ".

La Reine aiant réussi à faire entrer la République dans ses vuës, s'embarrassa assez peu des oppositions de l'Empereur & du parti qu'il prendroit. Elle avoit jugé à propos de proroger son Parlement jusqu'à la signature de la paix. Mais, comme elle ne vouloit pas pousser cette prolongation trop loin, elle fit déclarer par ses Ministres à Utrecht, qu'ils signeroient seuls la paix, le dernier de Mars *vieux stile*, en cas que les autres Plénipotentiaires des Alliez ne voulussent pas le faire. Cette résolution fut notifiée au Comte de Zinzendorff comme aux autres. Il courut à la Haïe consulter le Grand Pensionnaire Heinsius. Ce Ministre plein de la grandeur de son Maitre avoit peine à comprendre qu'on pût ainsi l'abandonner. Le Pensionnaire lui avoüa que les Provinces Unies étoient résolues de ne se point séparer de l'Angleterre & que les Pleins-pouvoirs pour les Plénipotentiaires de l'Etat étoient déjà expédiez.

Traité pour éva-

Ce Ministre & ses deux Adjoints avoient parû pendant quelque

tems vouloir entrer dans la négociation. Mais, après quelques conférences, qu'ils eurent chez l'Evêque de Bristol, tout se termina à un Traité, qu'ils signèrent le quatorze de Mars pour l'évacuation de la Catalogne & la neutralité de l'Italie. Il étoit d'une grande conséquence pour l'Empereur de pouvoir retirer de Catalogne librement & surement ses troupes & son Epouse. La Reine demanda à Philippe V. son consentement. Mais elle n'accorda des vaisseaux pour ce transport qu'à condition de la neutralité pour l'Italie. Ce Traité fut signé par les Plénipotentiaires de la Grande Bretagne, comme Médiateurs & Garands, & par ceux de l'Empereur & de France.

ANNE. 1713. cuér la Catalogne.

Quoique les principales affaires eussent été décidées d'avance & que la Grande Bretagne se fût accordée de ne plus rien demander à la France, en faveur d'aucun des Alliez, que ce qui étoit contenu dans le dernier plan proposé par le Comte de Strafford, à la fin de l'année précédente, & que la France fût déterminée à n'y rien ajoûter, cependant il restoit tant de détails à régler, sur tout par rapport au commerce, que les deux mois de delai suffirent à peine pour en venir à bout. D'ailleurs à force de demander, on espéroit toujours d'obtenir quelque chose de plus.

On a souvent parlé du plan de paix envoié par la France, pour servir de réponse aux demandes spécifiques des Alliez qui avoient eu droit d'en faire. L'Abbé Gautier le porta d'abord à Utrecht, les Plénipotentiaires Anglois l'envoièrent à Londres, les Ministres y firent par apostilles des demandes pour chacun des Alliez. Ainsi apostillé on le renvoia en France, où on répondit aux demandes qu'avoit fait la Grande Bretagne. C'est sur ce plan à trois colonnes qne furent fondées les négociations suivantes. C'est ce plan qui régla les traitez de chacun en particulier. En le lisant, on verra le progrès des négociations & les changemens qu'y causa l'éloignement qu'on eut d'entrer dans les vues de la Reine.

Offres de la France à l'Angleterre.	*Demandes de l'Angleterre.*	*Reponses de la France.*
I. Le Roi promet de consentir sans aucune difficulté aux cinq premiers articles des demandes specifiques de la Reine de la Grande Bretagne.		
II. Le Roi démolira à		

ses

Anne. 1713. ses dépens, trois mois après la ratification de la paix, les fortification de la ville, citadelle & port de Dunkerque, avec promesse de ne les jamais rétablir en tout, ou en partie.

III.

Le Roi cédera l'Isle de Saint Christophle, aussi bien que celle de Terre-Neuve, à condition que la Ville de Plaisance sera démolie, que les François conserveront le droit de pêcher, de sécher la Morue sur les côtes de ladite Isle, dans les mêmes lieux où ils avoient accoutumé de le faire. Les petites Isles qui sont dans son voisinage seront pareillement cédées à l'Angleterre. Mais le Cap Breton & les autres qui sont à l'embouchure de la Rivière de Saint Laurent resteront au Roi.

IV.

Le Roi cedera la Province d'Acadie avec la Ville de Port-Roial & ses dépendances, aussi bien que le Détroit & la Baye de Hudson.

V.

Les François, qui quitteront les païs cédez à la Grande Bre-

L'Angleterre demande que la Ville de Plaisance lui soit cédée en l'état où elle est à présent.

Le Roi offre de laisser les fortifications de Plaisance, en l'état où elles sont, à l'Angleterre, de consentir à la demande des canons de l'Etat de Hudson, de céder de plus les Isles de Saint Martin & de Saint Barthelemy, de se désister même du droit de la Pêche & de sécher le poisson sur les côtes de Terre-Neuve, pourvû que les Anglois lui rendent l'Acadie, en considération des cessions qu'on propose comme un équivalent.

En ce cas Sa Majesté consent que la Rivière de Saint George serve de limites à l'Acadie, comme l'Angleterre l'a souhaité.

Si les Plénipotentiaires de la Couronne de la Grande-Bretagne refusent d'admettre cet expédient pour la restitution de l'Acadie, le Roi,

tagne

tagne dans la partie septentrionale de l'Amérique, auront la permission d'en retirer leurs effets. Il sera de même permis au Roi d'en retirer le canon & toutes les munitions de guerre.

VI.

Après la conclusion de la paix, on nommera des Commissaires de part & d'autre, tant pour régler dans l'espace d'un an les limites du Canada, ou de la Nouvelle France d'un côté, & celles de l'Acadie & les terres de Hudson de l'autre, que pour accommoder à l'amiable toutes les demandes justes & raisonnables prétendues de part & d'autre pour des griefs reçus contre les droits de la Paix & de la Guerre.

VII.

Les limites étant une fois fixées, on défendra aux Sujets des deux Couronnes de les passer & d'aller par mer & par terre les uns parmi les autres, d'interrompre le négoce de l'une ou de l'autre Nation parmi eux, ou de molester les Indiens qui sont alliez ou soumis à l'une ou à l'autre Couronne.

plûtôt que de rompre la négociation, accordera leurs demandes, c'est-à-dire, de laisser les fortifications de Plaisance & de rendre les canons de la Baye de Hudson, bien entendu que l'offre de céder les Isles de St. Martin & de St. Barthelemi, & celle de se désister du droit de la pêche & de sécher la Morüe sur les côtes de Terre-Neuve, seront nulles, comme si on ne les avoit pas faites.

Anne 1713.

Le

Anné 1713.

VIII. Le Roi permettra à la Maison d'Hamilton, au Colonel Charles Douglas & autres de lui repréſenter à la concluſion de la paix leurs droits & leurs prétentions particuliéres & leur rendra juſtice.	Que le Duc de Richmond pourra hériter des biens de ſa mère.	Le Duc de Richmond ayant obtenu des lettres de naturaliſation du Roi, jouira, après la concluſion de la paix, des privileges annexez à la grace que Sa Majeſté lui a accordée.
	Que le quatrième article du Traité de Riswick ſoit aboli & que le Roi n'empêche pas que les affaires de la Religion ne ſoient réglées dans l'Empire ſur le pied du Traité de Weſtphalie.	Le Roi conſent, en conſidération de l'Angleterre, qu'on regle cette affaire avec l'Empire, Sa Majeſté ne prétendant pas déroger aux Traitez de Weſtphalie par rapport à ce qui regarde la Religion.
IX. Le Roi promet au nom du Roi d'Eſpagne ſon petit fils que Gibraltar & le Port-Mahon reſteront aux Anglois.	Qu'on cede à l'Angleterre une étendue de terrain à deux portées de canon autour de Gibraltar & toute l'Iſle de Minorque.	Sa Majeſté n'a pû obtenir qu'avec beaucoup de peine du Roi d'Eſpagne la ceſſion de Gibraltar en faveur des Anglois, l'intention de ce Prince étant, comme il l'a déclaré pluſieurs fois, de ne pas céder un pouce de terre en Eſpagne. On auroit encore plus de peine à en obtenir la moindre faveur ſur un point ſi délicat, à préſent qu'on le preſſe de renoncer à la Couronne de France & qu'on veut qu'il regarde l'Eſpagne comme le ſeul patrimoine qu'il doit laiſſer à ſa poſterité. De ſorte que cette

Après

ANNÉ. 1713.

nouvelle demande feroit infailliblement rejettée; le pouvoir que Sa Majesté a reçu du Roi Catholique étant directement opposé à cette prétention.

Comme il ne s'est pas expliqué sur la cession absoluë de l'Isle de Minorque, le Roi veut bien emploier ses bons offices pour l'obtenir, comme une espece d'équivalent pour le terrain que les Anglois demandent à présent autour de Gibraltar, & Sa Majesté promet même dès à présent de leur céder toute l'Isle de Minorque en cette considération.

X.

Après la conclusion de la paix, les Anglois auront le traité des Negres, ou l'accord de l'Assiento, aux mêmes conditions qu'il a été accordé aux François par le Roi d'Espagne. De sorte que la Compagnie qui sera établie en Angleterre pour cet effet aura le privilege de mettre à terre, de vendre & débiter ses Negres dans tous les lieux & ports de l'Amerique sur la Mer du Nord, dans celle de *Buenos Ayres* & généralement dans

Qu'il ne sera permis aux François de retirer leurs effets appartenans à l'Assiento que sur des vaisseaux Anglois ou Espagnols.

Les Intéressez dans la Compagnie de l'Assiento seront obligez de se tenir exactement aux termes de leur contract. Par conséquent ils ne sauroient négocier directement aux Indes, sous prétexte d'en retirer leurs effets, & ils les perdroient absolument, si on les obligeoit à emploier d'autres vaisseaux que ceux de leur Compagnie pour les transporter.

Comme le but de la paix est de procurer un avantage mutuel

ANNÉ. 1713. toutes les places & ports, où les vaisseaux de la Compagnie formée en France sous le nom d'Assiento ont eu permission d'entrer.

tuel aux François & aux Anglois, il ne seroit pas juste qu'un des premiers avantages qu'elle doit procurer à l'Angleterre fût préjudiciable à la France. Si les Anglois veulent traiter pour les effets de la Compagnie Françoise, ils leveront par cet expédient les inconvéniens qu'ils appréhendent.

XI.

Cet accord subsistera pendant le terme de trente années & on accordera à la Compagnie Angloise de l'Assiento une étendue de terrain sur la rivière de la Plata, où elle pourra, non seulement rafraichir ses Negres, mais les garder sûrement jusqu'à ce qu'ils soient vendus selon les conditions, dont on conviendra par l'accord à faire pour l'Assiento. Et pour empêcher qu'on ne fasse un mauvais usage de cette licence, le Roi d'Espagne nommera un Officier, à l'inspection duquel seront obligez de se soumettre les intéressez de ladite Compagnie & tous ceux qu'elle emploïera.

Que ce terrain sera choisi par les Anglois, & l'Inspecteur Espagnol supprimé.

On n'ignore pas en Angleterre les demandes qu'on a faites au Roi sur ce sujet. Sa Majesté les a obtenues avec peine du Roi son petit-fils. Elle ne sauroit plus demander, ni accorder en son nom d'additions à ce qu'on a déjà cédé, en faveur de la paix. Si les Anglois croient devoir insister sur de nouveaux avantages, il faut qu'ils traitent directement avec les Plénipotentiaires d'Espagne & qu'ils leur envoient les passeports nécessaires pour se rendre à Utrecht.

Tous

Anne. 1713.

XII.

Tous les avantages, droits & privileges, que les Espagnols ont accordez ou pourront accorder aux François, ou à la Nation la plus favorisée, seront accordez aux Sujets de la Grande Bretagne.

XIII.

Sa Majesté promet pareillement que toutes les marchandises du crû & de la fabrique de la Grande Bretagne, qui seront envoiées aux Indes des Ports d'Espagne, où les vaisseaux allant aux Indes Occidentales seront examinez, seront exemtes des droits d'entrée & de sortie en Espagne & de ceux d'entrée aux Indes.

XIV.

Tous ces articles seront étendus dans le Traité de paix de la manière la plus ample & la plus convenable, & on y ajoutera toutes les clauses de la suspension des hostilitez & autres engagemens réciproques, selon que celà s'est pratiqué dans les autres Traitez qui seront citez & demeureront en pleine force & vi-

 gueur,

ANNÉ. 1713.

gueur, à la reserve des choses auxquelles on aura dérogé en celui-ci, & on ajoutera cette clause à la fin de chaque instrument.

Offres de la France au Duc de Savoie.	*Demandes pour le Duc de Savoie.*	*Réponses de la France.*
I. Ses droits & son rang à la succession d'Espagne seront déclarez & reconnus conformément au Testament de Charles II.	On demande que cet article soit conçu en ces termes : *le rang du Duc de Savoie à la succession d'Espagne sera conservé à son Altesse Roiale, selon son droit.*	Le Roi veut bien passer cet article, à la considération de l'Angleterre, de la manière qu'elle le souhaite, non obstant l'intérêt que Sa Majesté pourroit avoir à faire mention en cette occasion du testament.
II. Le Roi lui rendra la Savoie & le Comté de Nice avec leurs dépendances.		
III. Le Roi lui cedera même Exilles & Fenestrelles avec la vallée de Pragelas.	Son Altesse Roiale demande outre celà les vallées qui sont au delà du mont Genevre, dans lesquelles sont comprises celle de Château Dauphin, le Fort des Barreaux & le Territoire qui s'étend de ce Fort jusqu'à la frontière de Savoie, comme celà est mentionné dans le quatrième article de ses démandes spécifiques, les villages si-	Le Roi ne peut pas croire que l'Angleterre, souhaitant la conclusion d'une paix ferme & solide, veuille donner lieu à de nouvelles guerres, en livrant les portes de la France au Duc de Savoie. Il n'a aucun droit, ni même aucun prétexte apparents de demander comme il fait une partie du Dauphiné. Il ne sauroit non plus insister avec justice

Les

tuez au delà du Rhône du côté de la Savoie, le droit de mettre garnison dans Monaco, & le domaine direct des lieux de Menton & de Roquebrune.

& raison sur les prétentions qu'il forme sur les Etats d'un tiers, comme est le Prince de Monaco. Aussi le Roi croit faire beaucoup, en laissant, à la considération de l'Angleterre, Exilles & Fenestrelles, avec la vallée de Pragelas entre les mains de son Altesse Roiale. Il avoit même lieu de croire, par les premières propositions, qu'on étoit persuadé en Angleterre que ce Prince devoit se contenter de la restitution de la Savoie & du Comté de Nice, sans demander deux places, sur lesquelles il ne sauroit prétendre d'autre droit que celui de la guerre & de la bienséance. Ann. 1713.

IV.

Les cessions d'une partie du Milanois faites à son Altesse Roiale seront confirmées.

V.

Son Altesse Roiale pourra fortifier, comme il le jugera à propos, les places acquises par les Traitez susdits, mais sans déroger à celui de Turin en mille six cent nonante six.

Il lui sera permis de fortifier toutes les places qu'il jugera à propos nonobstant le Traité de Turin.

L'intention du Duc de Savoie est apparemment de fortifier Pignerol. L'intérêt de la France n'a pas changé depuis le Traité de Turin fait en mille six cent quatrevingt seize. Elle n'est pas moins inté-

Le

ANNE. 1713.

ressée qu'elle l'étoit alors à empêcher le Duc de Savoie de fortifier cette ville. On peut même dire que le danger seroit plus grand par l'acquisition d'Exilles & de Fenestrelles & par celles que ce Prince a faites en Italie.

L'Angleterre, devenant amie de la France, ne doit pas être moins attentive à son repos & à sa tranquillité qu'à l'aggrandissement inutile du Duc de Savoie.

VI.

Le commerce de France en Piémont, & celui de Piémont en France, sera sur le pied du Traité de Turin.

VII.

Son Altesse Roiale pourra vendre la Baronie des Essarts & les autres biens & effets qu'elle peut avoir.

VIII.

Le Roi consent que son Altesse Roiale accroisse ses Etats en Italie, autant qu'elle le jugera à propos.

Offres de la France pour la Prusse.	*Demandes pour la Prusse.*	*Reponses de la France.*
I. Le Roi de Prusse		

sera

sera reconnu par la France.

II.

Le Roi le laissera jouir en repos des Souverainetez de Neufchatel & de Valengin, & promet de n'en interrompre jamais la possession & de ne fournir aucune assistance à ceux qui voudroient la disputer.

Que les Comtez de Neufchatel & de Valengin soient reconnus Membres du Corps Helvetique, du consentement de Sa Majesté.

Cette nouveauté ne dépend pas du consentement du Roi. Tout le Corps Helvétique est intéressé à cette proposition, qui ne feroit pas reçue unanimement de tous les Membres qui le composent. Il y en a plusieurs qui ont des raisons pour s'y opposer & peut-être meme que tous les Cantons Protestans ne feroient pas dans les mêmes sentimens à cet égard.

Les Comtez de Neufchatel & de Valengin sont Alliez des Suisses. Le Roi promet de les reconnoitre & de les traiter sur ce pied-là.

III.

Les Sujets de la Couronne de Prusse jouiront en France, à l'égard du commerce, des mêmes avantages qu'on accordera aux Sujets de Sa Majesté Britannique & à ceux des Etats Généraux, à condition que celà sera réciproque.

IV.

Le Roi favorisera de tout son pouvoir les prétentions de la Prusse sur le quartier

de

ANNÉE 1713.

de la Haute Gueldre, la ville & le païs d'Erckelens, à condition qu'il ne coutera rien à la France pour indemniser ceux qui voudront en disputer la possession à la Prusse.

V.

Le Roi donnera à ce Prince jusqu'à douze cent mille livres argent de France pour acheter ses droits sur la Principauté d'Orange.

Qu'il sera à son choix de prendre la somme offerte, ou la frontière qu'il demande en Franche-Comté. Il offre simplement de laisser au Roi le château de Toux comme un équivalent. Il demande qu'on lui ajuge de plus les terres de la Maison de Châlons & qu'on révoque tous les Edits & les Arrêts qui ont été faits contre les Protestans d'Orange.

Le Roi croit faire beaucoup & donner un témoignage de sa considération pour l'Angleterre en offrant douze cent mille livres à ce Prince, sous prétexte d'acheter ses droits, dont le Roi sait qu'il ne sauroit se servir légitimement contre ceux qui ont des prétentions sur la Principauté d'Orange.

Il n'y a donc point de choix à faire entre cet offre & une prétention aussi mal fondée que l'est celle de la frontière prétendue que les Ministres de Prusse demandent en Franche-Comté.

La somme de douze cent mille livres qu'on offre à leur Maitre est un présent que le Roi veut bien lui faire pour le bien de la paix, sous prétexte d'acheter ses droits sur la Principauté d'Orange : sans cela

Si

ANNE. 1713.

le Roi se contenteroit pour toute réponse de donner des assurances & de permettre à ceux qui ont des prétentions sur la Principauté d'Orange de les faire valoir devant les Tribunaux qui en doivent juger.

Cette réponse est la seule qu'il puisse faire au sujet des terres de la Maison de Châlons, dont il n'y en a aucune qui ait la moindre apparence de Souveraineté, ni par conséquent aucun prétexte de se soustraire à la jurisdiction des Juges ordinaires.

Le Roi n'est obligé de rendre compte à personne des Edits & Arrêts, qu'il donne pour l'ordre domestique de son Roiaume.

VI.

Si ce Prince accepte les conditions susdites, le Roi lui donnera le titre de Majesté.

VII.

Le Roi consent & demande lui-même que les treize Cantons soient inclus dans la paix générale.

Anne. 1713.

Offres de la France pour le Portugal.	*Demandes pour le Portugal.*	*Réponses de la France.*
I. Le Roi convertira en Traité décisif le Traité conclu entre la France & le Portugal en mille sept cent, se reservant la navigation libre sur la rivière des Amazones, qui doit être commune entre les deux Nations.	Qu'on lui accorde les avantages qui lui ont été promis par la Maison d'Autriche, tant en Espagne qu'aux Indes, savoir les villes de Badajos, Alcantara, Albuquerque & Valence en Estramadure, celles de Bayonne, Vigo, Thui & de Guardia en Galice. Qu'on lui cede tout ce qui est entre la rivière de la Plata & le Bresil, afin que cette rivière serve de frontière aux deux païs. Que le Roi Philippe V. lui cede pour une barrière Coria, Ciudad - Rodrigo, Puebla de Canabria & Monterey avec leurs dépendances. Que l'Espagne paie de plus ce qui est dû à l'ancienne Compagnie Portugaise de l'Assiento, dont l'Angleterre & les Etats Généraux sont garands. Enfin que les François lui cedent les territoires du Cap du Nord dans l'Amérique méridionale, non - obstant aucun	Si le Roi de Portugal avoit conquis l'Espagne, ou contribué par de puissantes armées à la soumettre à l'obéïssance de l'Archiduc, il ne pourroit pas faire de plus grandes demandes que celles qui sont contenues en cet article. Le Roi Catholique ne donnera rien aux Portugais en Espagne. Il n'y a pas d'apparence qu'il soit plus traitable à l'égard de leurs demandes aux Indes. C'est là un article à discuter entre les Plénipotentiaires d'Espagne & ceux de Portugal, aussi-bien que les comptes à régler de ce qui est dû à l'ancienne Compagnie Portugaise de l'Assiento. Il est à observer que, si on prêtoit l'oreille aux prétentions du Portugal, le Roi Catholique n'auroit que le nom de Roi d'Espagne, puisqu'à la vérité son Roiaume seroit partagé avec un puissant Ennemi. Et cependant on voudroit l'obliger

Offres

Traité provisionnel ou décisif.

à acheter des Etats clandestins & dangereux au prix de renoncer à ses droits à la Monarchie de France pour lui & pour sa Postérité.

Le Roi fait beaucoup pour le Portugal, en consentant à convertir le Traité provisionnel conclu à Lisbonne en mille sept cent en un Traité décisif. C'est tout ce que Sa Majesté lui peut accorder. Il n'en demanda même pas d'avantage, en signant le Traité d'alliance offensive avec elle & le Roi d'Espagne.

Anne. 1713.

Offres de la France pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.	*Demandes pour la Maison d'Autriche & pour l'Empire.*	*Réponses de la France.*
I. Le Rhin servira de bornes entre l'Empire & la France, de sorte que le Roi rendra Brisac, le fort de Kehl en l'état où ils sont, il cédera Landau de même & fera démolir tous les forts qu'il posséde au-delà du Rhin & dans le Rhin, le Fort-Louis y étant compris, aussi bien que celui de la Pile proche de Strasbourg. Bien enten-	Que Strasbourg sera rendu, Huningue & Brisac démolis. Que l'Alsace ne demeurera pas entre les mains de la France, si ce n'est sur le pied de l'interprétation que l'Empereur & l'Empire donnent au sens littéral du Traité de Munster.	Le Roi gardera Strasbourg qui a été cédé à Sa Majesté, non seulement en conséquence des droits que la cession de l'Alsace lui a acquis sur cette ville, mais aussi en échange de Fribourg & de Brisac & du droit de tenir garnison à Philipsbourg, que Sa Majesté avoit acquis par les Traitez de Westphalie & de Nimegue. du

ANNE. 1713.

du & non autrement que le Roi gardera tout ce qu'il posféde en deçà du Rhin, selon la teneur du Traité de Ryswick.

Les fortifications du Nouveau Brisac subsisteront, cette place étant nécessaire pour servir de barrière à la France, en rendant le Vieux Brisac à la Maison d'Autriche.

On ne doit pas donner d'autre interprétation au Traité de Munster, à l'égard de la possession de l'Alsace, que le sens dans lequel l'ont entendu les Ambassadeurs & les Ministres qui ont signé les Traitez de Nimegue & de Ryswick.

II.

Le Roi reconnoitra l'Electeur de Hanover.

III.

L'Electeur de Treves sera rétabli dans la possession de sa ville de Treves & généralement de tout ce qui lui appartient.

Il demande son rétablissement comme Grand Prieur de Castille & la restitution des fruits, qu'il prétend qui ont été mis seulement en sequestre.

Le Roi promet d'obtenir du Roi d'Espagne qu'on rendra le Grand Prieuré de Castille à l'Electeur de Treves.

Quant à la restitution des fruits, Sa Majesté promet ses bons offices pour les procurer; ne sachant pas les coutumes d'Espagne en de pareils cas, c'est un des points qu'il faudra laisser à la discussion des Plénipotentiaires de cette Couronne.

Le

IV. Le Roi consent, si l'Empire le juge à propos, que le Landgrave de Hesse Cassel soit mis en possession de Rhinsfeld, Saint Goar & Kehl, à condition que les affaires de la Religion y seront maintenues sur le pied où elles sont à présent.	On demande que l'article qui regarde la Religion soit décidé par l'Empire.	Comme cette affaire regarde particulièrement l'Empire, le Roi consent qu'on s'en rapporte à sa décision.
V. Quant à ce qui regarde la Maison d'Autriche en particulier, le Roi promet que le Roi d'Espagne lui cédera les Roiaumes de Naples & de Sardaigne, les quatre places de la Toscane, &, quant au Duché de Milan, ce qui n'en aura pas été cédé au Duc de Savoie. Les Païs-Bas Espagnols, à la reserve de la ville & du territoire de Gueldres, que doit garder la Prusse, comme il a été dit.	On demande la Sicile pour la Maison d'Autriche.	Le Roi & Sa Majesté Catholique sont non seulement obligez de rétablir l'Electeur de Baviere dans ses Etats, mais de le récompenser des pertes qu'il a souffertes pendant le cours de la présente guerre. C'est dans cette vûe que le Roi Catholique lui a cédé les Païs-Bas Espagnols. S'il faut qu'il s'en desiste pour le bien de la paix, le Roi & Sa Majesté Catholique sont obligez de l'en récompenser. Le Roïaume de Sicile est le seul Etat que l'Espagne puisse donner à ce Prince, pour satisfaire aux engagemens où elle est entrée avec lui. Il est d'autant plus nécessaire de stipuler cette condition, qu'il

ANNE. 1713.

paroît que l'Empire s'oppose à son rétablissement au rang de premier Electeur, & qu'on prétend que le Haut Palatinat demeure entre les mains de l'Electeur Palatin & après lui entre celles du Prince Charles de Neubourg son frere, de sorte qu'il ne doit retourner à l'Electeur de Baviere, ou à ses Enfans, qu'après la mort de ces Princes.

VI.

Le tout à condition que les Electeurs de Cologne & de Bavière soient rétablis dans leurs Etats, Dignitez, Biens, Meubles & le reste.

On ne s'oppose pas au rétablissement de l'Electeur de Bavière dans le Duché de ce nom & qu'il soit le neuvième Electeur, à condition qu'il céde ses prétensions sur le Haut Palatinat & la Dignité de premier Electeur, sans espérance d'en joüir qu'après la mort de l'Electeur Palatin & du Prince Charles de Neubourg son frere.

Quant à l'Electeur de Cologne, lorsqu'il sera rétabli dans ses Etats, il sera au choix des Alliez de mettre garnison dans la Ville de Bonn, ou de ne le pas faire.

Bien que cette condition soit préjudiciable à l'Electeur de Bavière, le Roi y consent, pourvû qu'on lui accorde en échange le Roiaume de Sicile, parce que le titre de Roi effacera ce qu'il y a de rude pour ce Prince, en devenant le dernier Electeur, après avoir tenu la première place dans le College Electoral.

Sa Majesté propose qu'on démolisse les fortifications de Bonn. Cet expédient lui semblant plus convenable que de mettre une garnison dans cette place.

VII.

On accordera ré-

cipro-

ciproquement une amnistie générale à tous les Sujets de la Monarchie d'Espagne, qui ont pris des partis différens dans la présente guerre; avec la restitution de leurs honneurs & de leurs biens.

Offres de la France pour les Etats Généraux.	*Demandes pour les Etats Généraux.*	*Reponses de la France.*
I. Les Païs-Bas Catholiques, à la reserve de ce que le Roi en doit retenir, & à l'exception faite-ci dessus, à l'égard de la Ville de Gueldre, appartiendront en proprieté à la Maison d'Autriche.	Outre les places offertes pour la barrière, on demande la cession de Tournay & de son département, pareillement de Condé & des canons & munitions de guerre qui sont dans les places qui doivent ètre cédées.	Le Roi insiste sur la restitution de Tournay & de son département, chose essentielle pour assûrer la barrière, dont la France a besoin du côté des Païs-Bas.
II. La barrière sera formée dans les Païs-Bas Espagnols, de la manière que les Alliez les possedent à présent, à quoi on ajoutera le Luxembourg (à la réserve d'une Principauté de trente mille écus de revenu annuel, donnée par le Roi d'Espagne à Madame la Princesse des Ursins) Namur, Charleroy, Nieuport, Ipres & sa Châtellenie, Furnes & Fur-	De plus qu'on renonce à jamais, au nom de tous les Rois, Princes & Princesses du sang Roial de France, à tous les droits présens ou à venir, ou qui pourroient avenir, à tout ce qui composera la barrière en tout ou en partie. On ne veut pas consentir à la Principauté accordée ou réservée à la Princesse des Ursins.	Cette barrière est d'autant plus importante que la Maison d'Autriche devient formidable par la réunion de tant d'Etats considérables en la personne d'un même Prince. Tout est à craindre d'un voisin si dangereux, qui s'applique plus à ses affaires qu'aucun de ses Prédécesseurs, qui fait gloire de suivre les traces de Charles quint, & ne cache pas le dessein qu'il a de s'aggrandir. On ne sauroit douter non plus qu'il ne soit ner

ANNE. 1713.

ner-Ambacht, la Knoque, Menin & son département; à condition qu'on rende Lille & ses dépendances à la France dans l'etat où elle est, comme un équivalent pour la démolition de Dunkerque, Tournai & son département, Douai, Bethune, Aire, Saint Venant & Bouchain en l'état où elles sont, avec ce qui en dépend, les canons & les munitions de guerre qui s'y trouveront, en échange pour les places que la France ajoute pour renforcer la barrière, & celles que cédera l'Electeur de Baviere & dont il est actuellement en possession.

puissamment assisté par la République de Hollande: l'expérience aiant fait connoitre que, loin de craindre la puissance de la Maison d'Autriche, cette République fait consister sa gloire & sa sureté à multiplier le nombre des Etats dans cette puissante Maison.

La même raison d'assûrer les frontières de son Roiaume requiert que le Roi garde Condé. Aussi Sa Majesté ne veut pas se relâcher sur cet article.

Comme le Roi en connoit toutes les conséquences, il sera très-sensible au plaisir que lui fera l'Angleterre, en contribuant à la restitution de Tournai en sa faveur & en faisant qu'on se désiste de la demande de Condé. Pour en donner des preuves essentielles à cette Couronne, Sa Majesté s'oblige, au cas qu'on lui rende Tournai & son département, qu'on se désiste de la demande de Condé & qu'elle conserve cette place par la paix, de consentir, purement en considération

ANNÉ. 1713.

tion de l'Angleterre à faire combler le Port de Dunquerque, nonobstant que le Roi, qui connoit l'importance de cet article, sur lequel l'Angleterre a insisté si fortement, ait toûjours refusé d'y souscrire jusqu'à présent.

Il consentira semblablement à la démolition de Berg Saint-Vinox & du Fort François qui en dépend, & même, s'il le faut, à céder cette place démolie au Prince qui possédera les Pais-Bas.

Il consent de même à laisser le canon & les munitions de guerre qui se trouveront dans les places qu'il cedera, à condition qu'on laisse aussi le canon & les munitions de guerre dans les places, qu'on lui doit rendre & qui appartiendront à Sa Majesté.

L'accord doit être réciproque, soit de laisser toute l'artillerie & ce qui en dépend dans les places qui doivent être cédées, tant du côté du Roi que de celui des Ennemis, où l'on doit régler la quantité qu'on en doit laisser

ANNE. 1713.

ser dans chacune de ces places.

La renonciation qu'on demande au Roi est une clause tirée des préliminaires de mille sept cent neuf. On auroit plusieurs raisons pour la rejetter, comme inutile, même absurde. Cependant Sa Majesté veut bien y consentir.

Comme la Principauté reservée à la Princesse des Ursins n'a aucun rapport aux affaires publiques, le Roi souhaite qu'on surmonte cette difficulté.

III.

Quant au commerce de l'Espagne & des Indes, on le remettra sur le même pied où il étoit sous le regne du Roi Charles II., & pour celui de France, on le laissera sur le pied stipulé par le Traité de Ryswick; & on suivra le Tarif de mille six cent soixante & quatre, à la reserve de quatre genres de marchandises, dont on conviendra.

On se reserve de traiter sur les quatre genres de marchandises.

Le Roi y consent.

Il est aisé de s'imaginer quel bruit auroient causé ces négociations des deux Cours, si on les avoit connuës. Que n'auroit pas dit le premier Plénipotentiaire de l'Empereur! Il n'y auroit pas eu jusqu'aux simples Résidens, qui ne les eussent traitées d'insolentes & d'extravagantes par rapport à la France, & de perfidie, d'aveu-

gle-

glement par rapport à la Grande Bretagne. Elles étoient pourtant raisonnables, & dans la suite il fallut qu'ils se contentassent de moins, parce qu'on avoit refusé d'y concourir, ou qu'on l'avoit fait trop tard. Pour ce qui est de la manière de négocier droite, franche, noble & généreuse, qui paroît dans les lettres des Ministres des deux Cours, je ne m'étonne pas que certaines gens l'aient blâmée. Pour l'approuver, il faudroit être capable de sentir ce que cette droiture & cette générosité ont de beau & de glorieux, & peu de gens le font. Peut-on nier que l'humanité ne demande qu'on protege un Ennemi, qui se rend, contre l'acharnement de ceux qui voudroient ne lui faire aucun quartier! Est-il obligation, ou convention, qui puisse prescrire contre ce que l'humanité dicte à cet égard, & dès là que cette protection ne passe point certaines bornes & qu'elle ne retranche que les excès, peut-on s'en plaindre? Que sera-ce donc, si la sagesse se joint à la générosité, & qu'on s'apperçoive que le dépouillement & l'accablement de cet ennemi procureroit à d'autres une étendue de puissance qu'on devroit craindre soi-même? La Monarchie d'Espagne jointe à l'Empire, tous les Païs-Bas, l'Evêché même de Liege & l'Electorat de Cologne reünis aux Etats ou occupez par leurs troupes, n'auroient ils pas formé de ces Puissances formidables? Puisque le hazard m'a fait tomber sur cette espece de controverse, on me permettra d'y insister. Je proteste que j'en parlerai avec autant d'impartialité que je parlerois des démêlez des Perses & des Egyptiens. Anne, 1713.

Le riche héritage, que le dernier Roi d'Espagne de la branche aînée de la Maison d'Autriche, Charles II, devoit laisser à sa mort, étoit l'objet de l'envie & des desirs de toutes les Puissances de l'Europe. Presque toutes vouloient avoir part à sa succession. La plupart cependant n'avoient point de titre réel. On s'en fit, en s'attachant à une des deux Puissances que cette succession regardoit. L'Empereur & le Roi de France étoient les deux Prétendans. Sans la renonciation de ce dernier, son droit eût été incontestable. Il fit si bien que le Testament rétablit & lui rendit le droit qu'il s'étoit ôté. Ce Testament fut approuvé de la Nation, au moien de quoi, à la mort du Testeur, il se mit en possession de tous ces Etats, non pour lui même, mais pour le second de ses petits-fils. Cette prise de possession déconcerta les espérances qu'on avoit conçues. Cet héritage étoit en trop bonne main & trop forte, pour qu'on pût s'en approprier quelque partie, sans se réünir plusieurs pour l'arracher. Le concert n'étant pas encore formé, on fit semblant d'approuver ce qui s'étoit passé & on reconnut comme Roi d'Espagne, celui qu'on traita depuis d'injuste possesseur. L'Empereur, au désespoir d'avoir été prévenu & de se voir enlever un héritage, qui pourtant n'étoit entré dans sa maison que par un mariage, promit tout ce qu'on voulut à tous

Réflexions sur les diverses prétentions des Puissances en ces tems-là.

ANNE. 1713. ceux qui voulurent le vanger & chasser son ennemi des Etats, qu'il croioit lui appartenir inconteſtablement. Chacun devoit garder ce qu'il pourroit prendre. Les Indes étoient pour ainſi dire abandonnées à la diſcrétion des Puiſſances maritimes. La France de ſon côté s'étoit auſſi attaché quelques amis. Mais comme elle croioit avoir moins beſoin de ſecours, elle ne leur faiſoit pas de fort grands avantages. Ainſi il fut aiſé de les ſéparer d'elle. On promit au Duc de Savoye de grands Etats en Italie, & au Roi de Portugal une partie des Indes & de l'Eſpagne. On n'eut garde d'avouer que l'intérêt faiſoit agir. On publia que l'injuſtice faite à la Maiſon d'Autriche & le zele de la liberté publique mettoient les armes à la main, contre une Puiſſance, dont l'ambition étoit ſans bornes & qui aſpiroit à la Monarchie univerſelle. Ce n'étoit point pour s'aggrandir qu'on vouloit ſe battre; c'étoit uniquement pour défendre ſes droits, ſes libertez, ſa religion, ſon commerce. Ceux qui louoient leurs troupes ſe paroient auſſi de ces nobles motifs. A les entendre, c'étoit par zele pour la cauſe commune qu'ils s'en faiſoient paier le plus cher qu'ils pouvoient, & qu'ils menaçoient de les retirer, dès qu'on manquoit d'exactitude à les ſatisfaire.

Je ſuppoſe que la France avoit tort à tous égards, & que le Teſtament de Charles II, qui eût été admirable, s'il avoit été fait en faveur de la Cour de Vienne, n'étoit pas recevable, dès qu'il étoit avantageux à la Maiſon de Bourbon. Je ſuppoſe même que la crainte d'une trop grande puiſſance donnoit droit de lui diſputer cet héritage & d'en enlever une partie, quand même cette ſucceſſion eût été la plus légitime. Je ſuppoſe tout cela; car le droit des Nations eſt ſi différent de ce que le bon ſens ſuggère par rapport aux Particuliers, qu'il n'eſt rien qu'on ne puiſſe ſuppoſer à ces égards. Mais les circonſtances étant changées, il me paroit qu'on devoit revenir de ces ſentimens, qui après tout n'étoient que des ſentimens arbitraires, & qu'on ne pouvoit y perſévérer, ſans ſe démentir ſoi même & ſans aller contre les principes qu'on ſe faiſoit gloire d'avoir ſuivis.

La mort de l'Empereur Joſeph dut opérer ce changement par rapport aux Alliez en général, & la conduite de quelques-uns d'eux en particulier méritoit beaucoup d'attention de la part des autres. La gloire de la Reine eſt d'avoir fait attention à ce changement & à cette conduite, & d'avoir ſoutenu avec fermeté & avec ſageſſe le parti que ces réflexions l'avoient engagée à prendre. D'ailleurs la ſituation de ſes Peuples étoit telle, par l'excès des taxes & des dettes, qu'il n'y avoit que la néceſſité, ou une evidente utilité, qui pût faire continuer la guerre. Pour l'utilité, jamais elle ne s'y étoit trouvée, & à l'exception de Gibraltar & de Port-Mahon, dont on s'étoit emparé, les dépenſes qu'on avoit faites avoient toutes été à pure perte. La néceſſité y avoit été. Mais elle

elle n'y étoit plus. Au contraire la paix étoit l'unique moien de bornes les prétentions du successeur de l'Empereur Joseph. Cette vuë même, loin d'être contraire aux Traitez, en étoit l'ame & l'objet principal, puisqu'on s'étoit réüni pour empêcher la trop grande puissance de la France, non pour rendre la Maison d'Autriche plus puissante qu'elle n'avoit jamais été, & qu'on étoit convenu qu'on ne souffriroit jamais que l'Espagne fût réünie, ou à l'Empire, ou à la France. Anne. 1713.

L'extrémité même, où la France étoit réduite, étoit une raison de penser à la paix, &, dès que l'Angleterre n'aspiroit point à se remettre en possession des anciens domaines qu'elle avoit eus en ce Roiaume, elle étoit intéressée à empêcher qu'elle ne fût trop affoiblie. Et de même que les autres Alliez n'eussent pas souffert que l'Angleterre se fût emparée de la Normandie & de la Guyenne, de même l'Angleterre ne devoit pas souffrir qu'une autre Puissance s'emparât du Haynaut, de la Flandre Françoise & peutêtre de la Picardie. D'ailleurs il n'étoit pas vrai que l'Espagne fût réünie à la France. C'étoit un Roiaume aussi séparé qu'il l'eût été de l'Empire, si Charles III. l'avoit possédé du tems de l'Empereur Léopold, ou de l'Empereur Joseph. C'étoit un nouveau lustre à la Maison de Bourbon. Mais la restitution du Roiaume de Navarre, ou du Milanès, ou le rétablissement des droits de Souveraineté sur la Flandre, eût été un avantage plus réel & plus solide pour la France que le Thrône d'Espagne, qui dans le fond ne lui apportoit rien. Les deux Chambres du Parlement agissoient sur ce principe, quand, dans une Adresse qu'elles présentèrent à Guillaume III †, elles déclarèrent que le partage, qui mettoit la France en possession de si grands Etats, étoit fort préjudiciable à la Nation. Ce fut encore sur ce fondement que les Communes accusèrent de malversation les Comtes de Portland & d'Oxford, les Lords Sommers & Halifax, & leur firent un crime d'avoir conseillé, négocié, conclû, signé ce traité, aussi injuste par sa nature que fatal par ses conséquences. Selon ces résolutions, il est visible qu'on n'eût jamais souffert en Angleterre l'exécution du Traité de partage, & que l'unique parti, que la France avoit à prendre, pour éviter la guerre, étoit de renoncer à ce Traité & au Testament. Mais le pouvoit & le devoit elle? Ce qu'on disoit alors & qu'on disoit encore aujourd'hui, pour prouver que l'Espagne, possédée par un Prince du sang de France, augmentoit extrêmement la puissance de cette Couronne, n'étoit rien moins que certain. Cette augmentation de puissance suppose une union constante. Or l'expérience prouve que, pour être du même sang, on n'en est guères plus uni. La France n'a point eu de plus dangereux Ennemis que les Ducs de Bourgogne. Les branches de Lancastre & d'Yorck n'étoient elles pas de la même Maison? Celles de Baviere & de Brunswick sont elles unies?

† Le 4. Mars 1701.

ANNE. 1713. Quoiqu'il en pût être, la mort de l'Empereur Joseph décidoit absolument que deux Couronnes sur la même tête, telles que celles de l'Empire & de la Monarchie d'Espagne, formoient plus surement une puissance formidable que celles de France & d'Espagne sur deux têtes séparées.

Le dessein de faire la paix étoit donc raisonnable. Il n'étoit, ni contre l'équité, ni contre la politique, &, si on pouvoit ne le pas prendre, il est visible qu'il n'étoit pas criminel. Examinons à présent la manière dont on s'y est pris pour exécuter ce dessein, & voions si elle a mérité les titres odieux qu'on lui a prodiguez. On communiqua ses pensées aux intéressez. On fit sentir à l'Empereur qu'en suivant l'équité & ses grandes lumières & en se rendant justice, il devoit se contenter que la réünion des Roiaumes de Naples, de Sardaigne, du Duché de Milan & des Païs-Bas avec la Couronne Impériale, l'eût rendu beaucoup plus puissant que ne l'avoient été ses glorieux Ancêtres depuis plusieurs siecles. On decouvrit aux Etats Généraux que le Traité de la barrière déplaisoit & qu'on étoit résolu de ne le pas tenir pour bon. On représenta ce qu'on pensoit de l'union de l'Empire & de la Monarchie d'Espagne. Ces démarches étant inutiles, on déclara positivement qu'on ne pouvoit plus se charger de la meilleure partie de la dépense, comme on l'avoit fait jusqu'alors, & qu'à l'avenir on fourniroit d'autant moins qu'on avoit fourni d'avantage. L'attachement de la République à faire rendre l'Espagne à l'Empereur ne parut qu'un prétexte pour continuer la guerre, & affermit de plus en plus dans le dessein de la paix. Les raisons aiant été sans effet, la Reine prit d'autres voies. Elle défendit à son Général de concourir aux opérations de guerre, elle convint avec l'Ennemi d'une suspension d'armes, elle menaça enfin de faire sa paix particulière, si on continuoit de s'opposer à ses vûes & de mépriser ses invitations, & quoiqu'on ne la ménageât guères, conservant sa modération, elle travailloit à procurer à ses Alliez des avantages solides & d'autant plus durables qu'ils ne donnoient pas aux voisins un juste sujet de s'allarmer du trop grand accroissement de puissance, & qu'elle ne violoit pas directement ou d'une manière trop odieuse les droits d'autrui.

Raison de la différence entre ces conditions & les préliminaires de Gertruydenberg.

Il est vrai, les offres de la France & les conditions qu'on lui imposoit étoient bien différentes de celles qu'elle avoit faites & qu'on lui avoit prescrites à la Haïe & à Geertruydenberg. Mais la mort de l'Empereur Joseph avoit dû faire abandonner le dessein de conquerir l'Espagne pour la Maison d'Autriche. On avoit ouvert les yeux sur la puissance où seroient parvenus les seuls voisins de la Grande Bretagne, qui pouvoient avoir envie de lui disputer l'Empire de la Mer & de troubler son commerce. Les conditions, qu'on n'avoit fait si dures que parce qu'on vouloit con-

continuer la guerre, ne pouvoient servir de fondement à une négociation, qui avoit pour but de rétablir la tranquillité & l'équilibre de l'Europe. Si on n'avoit pas eu ces intentions droites, n'auroit on pas fait sa paix particulière? Les longueurs affectées des Alliez n'en donnoient elles pas un juste sujet, ou un prétexte plausible? En faisant semblant d'autoriser les prétentions des Etats sur la Flandre Françoise, sur l'Artois, sur l'Evêché de Liége & l'Electorat de Cologne, sur le haut quartier de Gueldre, n'auroit-on pas mis l'Empereur & l'Empire, particulièrement le Roi de Prusse, dans la nécessité de se brouiller avec la République, & de se réünir peut être à l'ennemi commun pour la resserrer dans de plus étroites bornes? Les difficultez de l'Empereur à consentir que les choses s'arrangeassent comme elles le sont aujourd'hui, la grande passion qu'avoit le Roi de Prusse pour le Haut Quartier de Gueldres, l'allarme que répandit dans l'Allemagne la proposition qui concernoit Huy, Bonn & Liege, prouvent que l'Angleterre jugeoit sainement de ce qui convenoit à la Hollande. Le dessein de la paix étoit donc raisonnable & conforme aux regles d'une sage politique. Ce n'étoit point la perfidie ni la corruption qui l'avoient inspiré. Il n'étoit point contraire aux engagemens qu'on avoit pris. Ces engagemens ne pouvoient obliger à un consentement unanime, la demande qu'on en avoit faite, les remplissoit suffisamment, &, dès que le refus cessoit d'être raisonnable, il cessoit d'être un obstacle legitime, & mettoit en droit de chercher à le surmonter. Reste donc de voir comment ce dessein fut exécuté, &, si la paix conclue fut honteuse à la Nation & dommageable aux Alliez & si, comme la Reine l'avoit promis, ils n'y trouvèrent pas tous une satisfaction juste & raisonnable. Anné 1713.

Les conférences reprises à Utrecht au commencement de Février continuèrent sans interruption jusqu'au dernier jour de Mars. Comme les intérêts de la Grande Bretagne & de la Savoye étoient réglez & que ceux du Portugal & de la Prusse ne devoient pas occuper beaucoup, on s'appliqua particulièrement à convenir avec les Ministres de leurs Hautes Puissances, tant pour ce qui les regardoit elles mêmes, que pour ce qui concernoit l'Empereur. On tint ferme à leur refuser absolument le domaine direct & souverain d'aucune des places, où on consentoit qu'ils entretinssent des garnisons pour assurer leur barrière & mettre leur propre païs à couvert des attaques de la France. Barrière d'autant plus sûre qu'on ne peut les attaquer, qu'on n'attaque en même tems le Prince à qui la souveraineté de ces places appartient. En quoi on leur fit observer à la lettre ce qu'ils avoient dit, qu'ils ne vouloient point s'aggrandir aux dépens de qui que ce soit & qu'il leur suffisoit de n'être pas voisins de la France. Le commerce arrêta longtems. Le Traité qui le régla fut fait pour vingt-cinq ans. On n'y omit aucune

ANNE. 1713. aucune des clauses qui pouvoient le rendre avantageux, & les deux Nations avoient mutuellement l'une chez l'autre les mêmes avantages & privileges qu'elles avoient chez elles. Pour ce qui regardoit la prétention des Etats Généraux de mettre garnison dans la Citadelle de Liege & de Bonn, la France y consentit sans peine, persuadée qu'elle étoit que l'Empereur, l'Empire & les Peuples intéressez s'y opposeroient de concert.

On disputa, &, comme le Ministère d'Angleterre s'exprimoit, on chicana longtems sur les dépendances d'Ipres & de Tournai. La France vouloit conserver Bailleul & Poperingue dans le voisinage d'Ipres. Elle vouloit aussi avoir la partie du Tournesis, qui s'étendoit du côté de ses domaines, c'est-à-dire, du côté de Lille, de Douay & de Valenciennes. On s'accommoda. Mortagne, Saint Amand, Orchies, Bailleul restèrent à la France. Poperingue du côté d'Ipres, Commines, Warneton du côté de Tournai & de Menin restèrent à la République.

Les intérêts de l'Empereur qu'on vouloit régler occupèrent une partie du tems. Leurs Hautes Puissances témoignèrent beaucoup de zele pour ce Prince. On insista fortement de leur part pour que la Sicile fût de son partage, & que la France se contentât pour l'Electeur de Bavière qu'on lui restituât son Electorat dégradé & démembré sans aucun dédommagement. A ces instances les Ministres de la Grande Bretagne & ceux de France répondirent que ces affaires étoient réglées, il y avoit déjà du tems, que les paroles étoient données, & qu'on ne pouvoit s'en départir. On insista aussi fortement sur la restitution de Strasbourg, sur la demolition des fortifications, forts, forteresses qu'avoit la France sur l'un ou l'autre bord du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Strasbourg. On ne dérangea rien au projet formé entre les deux Couronnes. Il fallut se rendre & souscrire. Ce zele des Etats pour Sa Majesté Impériale leur fit beaucoup d'honneur.

L'envie d'avoir une barrière s'étoit tellement mise à la mode que presque tous les Alliez en demandèrent. Le Roi de Portugal & le Duc de Savoie ne s'oubliérent pas à cet égard. Il n'y eut pas jusqu'au Roi de Prusse, qui n'en prétendit pour sa nouvelle Principauté de Neuf-Chatel. Le Duc de Savoie fut le seul qui obtint ce qu'il souhaitoit, c'est-à-dire, l'aggrandissement de ses Etats, aux dépens de la France, car c'étoit-là ce qu'on vouloit, en demandant des barrières sous prétexte de sureté. Prétexte intarissable, si je puis parler ainsi, puisque, si j'ai droit de demander l'Artois pour servir de barrière à la Flandre Françoise, j'aurai droit aussi de demander la Picardie pour couvrir l'Artois.

La paix avec l'Espagne arrêtée à Madrid.

Tandis qu'on négocioit à Utrecht, le Comte de Lexington, Plénipotentiaire de la Reine à la Cour de Madrid, traitoit avec le Marquis de Bedmar, Plénipotentiaire de Philippe V. Le vingt-sept de

de Mars, ces deux Ministres signèrent un Traité de paix provisionnel, auquel on mit la dernière main à Utrecht. ANNE. 1713.

Louis XIV, assûré que la paix avec les Alliez, excepté l'Empereur, étoit immanquable, donna ses lettres patentes pour l'enregistrement des renonciations des Ducs de Berri & d'Orleans à leurs droits & prétentions sur la Couronne d'Espagne. Elles furent enregistrées le quinze de Mars au Parlement de Paris. Ces renonciations étoient aussi nécessaires pour assurer le droit reconnu ou attribué du Duc de Savoie à la succession d'Espagne, que pour empêcher la réünion de cette Couronne à celle de France. Mais tant de renonciations empêcheront-elles à l'avenir les guerres & les calamitez qu'on a voulu détourner? Elles le feroient sans doute, si l'ambition soutenuë d'une grande puissance pouvoit être bornée autrement que par la force, ou qu'elle manquât de prétexte pour donner à ses entreprises quelque couleur de justice. Qui sait même si ceux qui ont le plus contribué à ces mesures ne se croiront pas un jour intéressez à soutenir ceux qui refuseront de s'y assujettir? Mais, comme disoit la Reine, par ces renonciations on établira dans l'Europe un équilibre effectif de puissance, qui sera sujet à aussi peu d'accidens qu'il est possible d'en éviter dans les affaires humaines.

Les Plénipotentiaires assemblez à Utrecht étant d'accord, tant pour ce qui regardoit leurs Maitres respectifs que pour ce qui concernoit l'Empereur & l'Empire, résolurent de signer la paix le dernier jour de Mars. Ceux de la Grande Bretagne se rendirent chez le Comte de Zinzendorff. Ils lui communiquèrent le plan, dont ils étoient convenus avec la France pour l'Empereur & pour l'Empire. Ce plan étoit un Traité réel signé par les Plénipotentiaires de France comme s'obligeant à l'exécuter, & par les Plénipotentiaires de la Grande Bretsgne comme garans de cette exécution; obligation & garantie qui ne devoient avoir lieu qu'au cas que Sa Majesté Impériale jugeât à propos de l'accepter avant le premier de Juin suivant. Je mets ici ce Traité, pour faire voir combien étoit faux ce qu'on publioit alors, qu'on eût abandonné l'Empereur & qu'on l'eût mis dans la nécessité de continuer seul la guerre, pour obtenir des conditions plus supportables que celles que les Plénipotentiaires de la Reine lui avoient ménagées.

„ Le Roi reconnoitra dans l'Empire après la signature de la „ paix tous les titres qu'il n'a pas encore reconnus; nommément „ le Duc de Hanover en qualité d'Electeur avec les droits & pré- „ rogatives attachez à cette dignité. Traité pour l'Empereur & pour l'Empire.

„ Le Traité conclu à Ryswick au mois d'Octobre mille six cent „ quatrevingt dix-sept sera rétabli, & le Rhin servira de barrière „ entre la France & l'Empire. Ainsi le Roi gardera tout ce qu'il „ possède actuellement en deçà de ce fleuve & rendra ou fera dé- „ mo-

ANNE. 1713. „ molir les places qui lui appartiennent au delà ou dans le cours „ du Rhin.

„ Le Roi remettra à la Maison d'Autriche la ville du Vieux „ Brisac avec toutes ses dépendances situées à la droite du Rhin, „ & conservera celles qui sont à la gauche, en outre le fort ap- „ pellé le Mortier, le tout conformément à la disposition faite „ par le Traité de Ryswick. Il remettra aussi le fort de Kehl.

„ Quant aux autres forteresses construites au delà du Rhin, le „ Roi fera démolir l'ouvrage à corne bâti vis-à-vis de Huningue „ sur la rive droite de ce fleuve, de même qu'un autre ouvrage à „ corne construit dans une isle devant Huningue.

„ Il fera pareillement démolir sous Strasbourg le fort du Rhin „ situé dans une isle à la droite du pont de Strasbourg en allant „ au fort de Kehl, & le fort de Pille sur le pont entre le fort du „ Rhin & celui de Kehl.

„ Le Fort Louis qui est dans l'isle du Rhin, sera rasé, de mê- „ me que l'ouvrage à corne fait dans l'isle appellée du Marquisat, „ vis-à-vis ledit fort, aussi bien que quelques redoutes & quelques „ retranchemens dans la même isle.

„ Le fort de Selingen sur la rivière de Stolhoffen situé au-delà „ du Rhin vis-à-vis le Fort Louis sera démoli; les fortifications „ faites à Hombourg & à Brisach seront pareillement rasées suivant „ & conformément à l'article vingtième du Traité de Ryswick.

„ Landau demeurera à la Maison d'Autriche dans l'état où est „ cette place présentement.

„ La Maison d'Autriche aura de plus le Roiaume de Naples, „ le Duché de Milan à l'exception de tout ce qui a été cédé dudit „ Duché au Duc de Savoie par le Traité conclu entre l'Empereur „ Leopold & ledit Duc en mille sept cent trois, nommément la „ ville & le païs de Vigevano, à moins que l'équivalent n'ait été „ remis avant la conclusion de la paix.

„ Les Etats & Places d'Italie, qui ne dépendent point du Roiau- „ me de Naples, ni du Duché de Milan, seront remis à ceux à „ qui ils appartiennent légitimement.

„ Les quatre places appartenantes à l'Espagne sur les côtes de „ Toscane, du nombre desquelles est Porto-Longone, seront don- „ nées à la Maison d'Autriche.

„ Les Païs-Bas Espagnols, à l'exception de ce qui sera spécifié „ ci-dessous, appartiendront à la Maison d'Autriche, comme les „ places & païs que le Roi cede, & le tout sera remis à la dite „ Maison, aux conditions dont elle conviendra avec les Etats „ Généraux des Provinces-Unies.

„ Tout ce que la Prusse possède dans la Province de Gueldres „ & les Bailliages de Kessel & de Krikenbeck avec les dépendances „ lui seront cédez.

„ Com-

„ Comme le Roi d'Espagne, en cédant les Païs-Bas à l'Electeur „ de Baviere, s'est reservé le droit de choisir dans l'une des Pro- „ vinces qui les composent une terre produisant trente mille écus „ de revenu, pour l'eriger en Principauté en faveur de la Princesse „ des Ursins, cette reserve aura lieu. Anne. 1713.

„ L'Electeur de Cologne sera rétabli dans tous ses Etats, béné- „ fices, dignitez, séances, revenus, meubles, pierreries, & gé- „ néralement dans tous les biens & prérogatives, dont ce Prince „ a été privé pendant la guerre.

„ Le même rétablissement se fera en faveur de ses Officiers & „ Domestiques proscrits, dont les biens ont été confisquez pour „ avoir suivi leur Maitre. Il pourra y avoir garnison Hollandoise „ dans la citadelle de Liege, & dans la ville & château de Huy. „ Les fortifications de la ville de Bonn seront rasées.

„ Le Diocese & le Chapitre d'Hildesheim seront rétablis dans „ l'état où ils doivent être conformément à la teneur des Traitez „ de Westphalie.

„ L'Electeur de Baviere sera rétabli généralement dans tous les „ Etats qu'il possédoit avant la présente guerre, à l'exception du „ Haut Palatinat, qui doit être laissé à l'Electeur Palatin avec le „ rang dans le College Electoral qui y est attaché, pour en joüir „ lui & le Prince de Neubourg seulement pendant leur vie, & le „ Haut Palatinat avec le rang dans le College Electoral que l'E- „ lecteur de Baviere avoit avant la guerre reviendront à leur dé- „ faut audit Electeur de Baviere, ou à ses Décendans. Cepen- „ dant il sera créé en sa faveur un neuvième Electorat.

„ Le Roiaume de Sardaigne sera donné à l'Electeur de Baviere „ avec le titre de Roi.

„ Ce Prince jouira en toute Souveraineté du Duché & de la „ ville de Luxembourg, de la ville & du château de Namur, de „ la ville de Charleroy & de toutes leurs dépendances, jusqu'à ce „ qu'il soit rétabli dans tous ses Etats, à l'exception du Haut Pa- „ latinat, & mis en possession du Roiaume de Sardaigne & du ti- „ tre de Roi.

„ De plus l'Electeur de Baviere demeurera en possession de la „ Souveraineté de la ville & Duché de Luxembourg & de leurs „ dépendances, jusqu'à ce qu'il ait été dédommagé des pertes qu'il „ a faites par les infractions faites au Traité d'Ilmersheim, & ce „ dédommagement sera réglé par des Arbitres désintéressez, dont „ la Reine de la Grande Bretagne a accepté d'etre une.

„ Cependant les Etats Généraux mettront garnison immédia- „ tement après leur paix faite avec le Roi dans la ville de Lu- „ xembourg, dans la ville & château de Namur, & dans la ville „ de Charleroy.

„ Aussi-tôt que l'Electeur de Baviere aura été mis en possession

 „ du

ANNE. 1713. „ du Roiaume de Sardaigne & du titre de Roi, & que tous ses „ Etats généralement, à l'exception du Haut Palatinat, lui auront „ été restituez, il cedera la Souveraineté de Namur & de Charleroi & de leurs dépendances, &, lorsqu'il aura été dédommagé „ des pertes qu'il a souffertes par les infractions au Traité d'Ilmersheim, il cedera aussi la Souveraineté du Duché de Luxembourg.

„ Il y aura une amnistie générale pour tous les Espagnols, Italiens, ou autres, qui ont suivi l'un ou l'autre parti, & leurs „ biens leur seront restituez tant en Espagne qu'en Italie.

„ Les Princes enfans de l'Electeur de Baviere lui seront rendus, comme aussi l'artillerie, les meubles, pierreries & généralement tous les effets enlevez à ce Prince.

„ Tous les Officiers & Domestiques de l'Electeur de Baviere, „ proscrits & dont les biens ont été confisquez, pour avoir suivi „ leur Maitre, seront rétablis, comme ceux de Cologne.

„ Il sera donné une entière satisfaction au Duc de Saint Pierre „ par le paiement de toutes les avances qu'il a faites pour Sabionette, & les intérêts desdites avances & tous ceux de ses biens „ qui ont été confisquez ou retenus, lui seront généralement rendus, comme aussi les revenus des mêmes biens confisquez sans „ cause légitime ".

La paix conclue à Utrecht.

Ce Traité ne fut point du goût du Comte de Zinzendorff. Il partit d'Utrecht, quelques jours après qu'on le lui eut communiqué & que la paix eut été signée par les Ministres des Puissances qui avoient traité avec la France. L'onzieme d'Avril nouveau stile, les Plénipotentiaires de France se rendirent chez l'Evêque de Bristol, où se trouva le Comte de Strafford. Ils signèrent sur les trois heures après midi le Traité conclu depuis un assez longtems, mais dont on avoit trouvé à propos de différer la signature publique. Deux heures après, les Plénipotentiaires de Savoie, dont les affaires étoient aussi réglées de longue main, se rendirent au même lieu & signèrent. Ils furent suivis par ceux de Portugal à huit heures du soir. Ceux de Prusse ne signèrent qu'à minuit. Enfin une heure après, les sept Députez Plénipotentiaires des Provinces Unies signèrent leur Traité de paix & de commerce. Ils le firent les derniers, parce que les difficultez continuelles, qu'ils avoient faites sur l'article du commerce, les avoient empêché de faire copier au net aussi diligemment que les autres. Sur le champ on fit partir des Couriers, pour en porter les nouvelles aux Souverains intéressez. La joie fut aussi grande qu'elle pouvoit l'être à Londres, à Paris, à Lisbonne, à la Haie, à Turin. Elle éclatta sur tout à Londres d'une manière à forcer ceux que la paix affligeoit de participer à la joie commune.

Peu de jours après que la paix eut été signée, presque tous les Plé-

Plénipotentiaires reçurent une protestation en Latin du Chevalier de Saint George soi disant unique Roi légitime de la Grande Bretagne. Il parloit ainsi. Jacques Roi.

ANNÉ. 1713.

Protestation du Prétendant.

„ Jacques III. par la grace de Dieu Roi de la Grande Bretagne, „ de France & d'Irlande, Défenseur de la foi à tous les Rois, Prin- „ ces, Etats, Républiques, comme après une guerre si longue & „ si ruineuse à la Chretienté, il semble que tous les Potentats „ soient prêts à faire la paix entre eux & qu'ils soient sur le point „ de la ratifier, sans avoir aucun égard à nos intérêts, nous avons „ jugé à propos & nécessaire d'assurer par cette protestation solem- „ nelle notre droit indubitable contre tout ce qu'on pourroit faire „ pour l'aliéner & à notre préjudice. Ce n'est pas notre dessein „ de faire un ample récit des choses ci-devant commises injuste- „ ment contre nous, puisque s'étant passées à la vûe de tout le „ monde, elles n'ont pas besoin d'être rapportées, & nous ne „ saurions croire qu'il y ait des gens qui doutent de la justice de „ notre cause.

„ Et certes ce n'est pas l'état seul de nos affaires qui nous tou- „ che, car l'amour immuable que nous avons pour nos bons Su- „ jets fait que nous voions avec une extrême douleur que jusques „ ici on n'a pas moins prodigué leur vie que leurs biens, pour „ soutenir l'injustice criante qu'on nous faisoit, & qu'enfin ils en „ sont réduits à cette extrêmité que, si on fait la paix sans penser „ à nous, il faut nécessairement qu'ils deviennent la proie des „ Etrangers & qu'ils subissent leur joug.

„ Et comme nous sommes informez que les Princes confédérez „ n'ont aucun égard à notre droit, nous nous croions absolument „ obligez, tant par rapport à nous-mêmes qu'à nos Décendans & „ à nos Sujets, de tâcher qu'il ne paroisse pas que nous consen- „ tions par notre silence à tout ce que l'on pourra faire au préju- „ dice de nous & des héritiers légitimes de nos Roiaumes.

„ C'est pourquoi nous protestons solemnellement & dans la „ meilleure forme contre toutes les choses qui pourroient être ar- „ rêtées & contractées à notre préjudice, comme nulles de tout „ droit, manque d'une autorité légitime . . . & aiant apposé no- „ tre grand sceau à ces lettres, nous nous reservons entièrement „ tous nos droits & toutes nos prétentions, & nous déclarons „ qu'elles subsistent & subsisteront en leur entier. . . . Donné à „ Saint Germain le vingt-cinquième d'Avril de l'année mille sept „ cent douze & l'onzieme de notre Regne ".

Il parut au Congrès un Mémoire en faveur des Protestans de France, qui ne fut guères plus utile que la Protestation précédente. Le Marquis de Miremont, François Réfugié, étoit venu à Utrecht, pour veiller aux intérêts de ses Freres. Il ne prétendoit rien moins

 que

ANNE. 1713. que de rétablir l'Edit de Nantes, & il publioit que la paix ne se feroit point sans cette condition. Peutêtre eût-il réussi en quelque chose & eût il obtenu quelque adoucissement, si lui & ceux dont il soutenoit les intérêts avoient pû obtenir que la Reine les protégeât d'une manière particulière. Mais au contraire ils avoient encouru l'indignation de cette Princesse par leur attachement aux Whigs, à qui ils s'étoient livrez & en faveur de qui on les soupçonnoit d'avoir composé, publié, traduit plusieurs libelles. Cette conduite imprudente leur avoit déjà attiré un rude coup, en ce que le Parlement avoit cassé & annullé l'Acte qui les avoit naturalisez. Ils obtinrent néanmoins des Plénipotentiaires Protestans qu'ils donneroient à ceux de France l'Ecrit suivant.

Demandes en faveur des Religionnaires de France.

„ Les Alliez qui sont de la Religion Protestante faisant réflexion „ sur les calamitez qu'une grande partie des Sujets de sa Majesté „ Très-Chretienne, qui professent avec eux la même Religion, „ ont souffert & souffrent encore, uniquement à cause qu'ils servent Dieu selon les lumières de leur conscience, liberté dont ces „ affligez pouvoient se flatter par la loi divine, par les préceptes „ de la charité, & particulièrement par les loix du Roiaume de „ France confirmées par Sa Majesté Très-Chretienne, dont ils doivent jouir en bons & fideles Sujets, qui se sont toûjours tenus „ envers leur Souverain dans les regles du devoir & de l'obéïssance.

„ Lesdits Alliez touchez par ces motifs de justice & de compassion s'intéressent d'autant plus pour ces pauvres gens, que les „ maux qu'ils souffrent, continuant après la paix rétablie, pourroient „ être attribuez à une aversion du Roi Très-Chretien contre les „ Protestans en général, ce qui affligeroit beaucoup les Puissances „ de cette Religion, qui esperent de rentrer par la paix & de vivre „ d'oresnavant en amitié & bonne intelligence avec sa Majesté.

„ Pour cet effet lesdits Alliez ne sauroient s'empêcher de „ s'intéresser de même pour un grand nombre desdits Sujets de „ France, qui ont été obligez de quitter leur patrie & se sont „ réfugiez dans les Etats desdits Alliez Protestans, afin de les „ aider à retourner chez eux après la paix faite.

„ C'est pourquoi les Ministres Plénipotentiaires desdits Alliez „ pour la Paix Générale se trouvent obligez, en conformité „ des ordres exprès de leurs Souverains, de requerir très-instamment Messieurs les Ministres Plénipotentiaires de France de „ vouloir représenter au Roi leur Maitre, qu'il soit accordé à tous „ les Protestans François le soulagement après lequel ils soupirent depuis si longtems, & qu'ils soient rétablis dans leur droits „ & privileges en matiere de Religion, pour jouir d'une entière liberté de conscience, & que ceux d'entre eux qui sont „ dans les prisons, galeres, ou autrement détenus, soient élargis

„ &

„ & remis en liberté, afin que ces affligez puissent avoir part „ à la paix, dont l'Europe selon les apparences va jouir ". Anné. 1713.

Ce Mémoire foiblement appuié n'empêcha point la conclusion de la paix. On y eut pourtant quelque égard dans la suite, & par considération pour la Reine, Louis XIV, sans déroger en rien à ses Edits, fit mettre en liberté ceux qui étoient arrêtez précisément pour cause de Religion. Après tout on ne pouvoit guères s'attendre à autre chose. Il y auroit même eu de la part des Protestans une espece d'indécence à insister d'avantage sur ces matières. Que diroient les Anglois, si on prétendoit les obliger à rétablir dans leurs biens & dans leurs libertez les Irlandois, qui se sont réfugiez dans les Etats Catholiques? N'a-t-on pas droit de penser en France comme en Angleterre, que ceux qui ne suivent pas la Religion dominante ne sont pas infiniment attachez à la constitution du Gouvernement, qu'il faut s'en défier, les eloigner des emplois publics, qu'on ne peut prendre trop de mesures pour s'opposer au progrès de leur doctrine, pour les tenir dans un état de foiblesse, qui les force à vivre dans la dépendance & les mette dans l'impossibilité de nuire? Malgré l'esprit de tolérance, dont on se fait justement honneur en Angleterre, comment y traite-t-on les Catholiques? Ce redoublement de taxes qu'on leur fait païer, cette défense d'être armez, celle de s'approcher de la Capitale de plus de dix milles approchent un peu de la manière dont les Chretiens sont traitez en Orient.

Revenons aux affaires publiques. La paix faite ne fut pas moins contredite qu'elle l'avoit été tandis qu'on travailloit à la faire. Il est pourtant vrai qu'elle fut avantageuse à tous les Alliez, & que la Reine avoit exactement observé la parole, qu'elle avoit donnée, de leur procurer une satisfaction juste & raisonnable. L'extrait de chaque Traité en convaincra. Voici celui d'Angleterre.

Extrait du Traité de la Grande Bretagne.

„ Pour prévenir toutes les occasions de défiance, qui pourroient naitre en quelque tems que ce soit sur l'ordre ou le droit „ de succéder au Roiaume de la Grande Bretagne établi & limité „ par les loix du Roiaume, faites ou passées sous les Regnes de „ Guillaume III & de la Reine aujourd'hui regnante, le Roi Très-Chretien pour lui & pour ses Successeurs promet & s'engage de „ reconnoitre pour Roi & Reine de la Grande Bretagne ceux „ qui succederont à la Couronne Britannique en vertu des loix ou „ limitations du Roiaume, & de ne les troubler ni directement ni „ indirectement dans la possession ou prise de possession de la dite „ Couronne.

„ Et afin de donner encore plus de force à cette reconnoissance „ & promesse, le Roi Très-Chretien promet que lui & ses Successeurs & Héritiers apporteront tous leurs soins pour que la personne, qui se porte pour Héritier du feu Roi Jacques II & qui „ de-

ANNE. 1713. „ depuis peu est sorti volontairement du Roiaume de France, ne „ puisse y entrer, ni dans aucune des Provinces du Roiaume, „ en quelque tems & sous quelque prétexte que ce puisse être. „ Le Roi Très-Chretien promet de plus de ne jamais troubler ni „ molester la dite Reine de la Grande Bretagne, ses Héritiers & „ Successeurs issus de la ligne protestante, & de ne donner direc- „ tement par terre ou par mer, en argent, armes, munitions, ap- „ pareil de guerre, vaisseaux, Soldats, Matelots, en quelque ma- „ niére ni en quelque tems que ce soit, aucune assistance, secours, „ faveur, ni conseil à aucunes personnes quelles qu'elles puissent „ être, qui sous quelque prétexte ou cause que ce soit voudroient „ s'opposer à l'avenir à la dite Succession, soit ouvertement, ou „ en fomentant des séditions & formant des conjurations contre tel „ Prince ou Princesse, qui en vertu desdits Actes du Parlement „ occuperont le Thrône de la Grande Bretagne, ou contre le dit „ Prince ou Princesse en faveur de qui la dite Succession sera ou- „ verte.

„ D'autant que la guerre, que la présente paix doit éteindre, a „ été allumée principalement parce que la sûreté & la liberté de „ l'Europe ne pouvoient pas absolument souffrir que les Couron- „ nes de France & d'Espagne fussent réünies sur la même tête, „ sur les instances de Sa Majesté Britannique on est parvenû à pré- „ venir ce mal, moiennant des renonciations conçües dans la meil- „ leure forme & faites en la maniére la plus solemnelle.

„ Les Sujets de France ne seront pas plus avantagez pour leur „ commerce en Espagne ou dans les Indes, qu'ils l'étoient pen- „ dant le regne du feu Roi Charles II.

„ Les fortifications de Dunquerque seront rasées, le port com- „ blé, les écluses qui servent au nettoiement du port ruinées, „ sans jamais pouvoir être rétablis.

„ La Baie & le Détroit de Hudson, l'Isle de Saint Christophle, „ la Nouvelle Ecosse ou Acadie, la Ville de Port Roial, autre- „ ment *Annapolis*, l'Isle de Terre-Neuve & les autres Isles adja- „ centes appartiendront à l'avenir à la Grande Bretagne, pour „ en jouir en plein droit à perpétuité dans l'état où les dites „ villes, isles & forts sont présentement, avec le canon, muni- „ tions & instrumens de guerre ".

Outre ces avantages cédez & accordez par la France, l'Espagne abandonnoit pour toujours Gibraltar, le Port Mahon, le commerce de l'Assiento pour trente deux ans, & assuroit pour les Commerçans les distinctions les plus utiles & les plus honorables. On va voir que les Etats n'étoient pas moins bien traitez.

Extrait du Traité des Hollandois.

„ On remettra aux Etats Généraux les Païs-Bas Espagnols, „ tels que le feu Roi Charles II. les possédoit, suivant le Traité „ de

„ de Ryfwick, dont pourtant la Maifon d'Autriche jouira a- „ près que les Etats Généraux feront convenus avec elle de „ la maniere dont le dit païs leur doit fervir de barrière & de „ fûreté. ANNE. 1713.

„ On remettra encore, à la même condition que deffus, Lu- „ xembourg, Namur, Charleroi, & leurs dépendances.

„ Sa Majefté Très-Chretienne pour lui & fes Succeffeurs cé- „ de aux Etats Généraux, pour la Maifon d'Autriche, tout le „ droit qu'elle avoit, ou pouvoit avoir fur les Villes de Menin „ & de Tournai, Furnes, Furner-ambacht, le Fort de Knoque, „ les Villes de Loo Dixmude, Ypres avec fa Chatellenie, y com- „ pris Rouffelaer.

„ Aucunes de ces Provinces ni de ces places ne pourront „ jamais appartenir à la Couronne de France.

„ Le Roi confent que les Etats Généraux mettent autant „ de troupes qu'il leur plaira dans toutes ces places, pourvû „ toutefois qu'elles ne ceffent point d'appartenir à la Maifon „ d'Autriche.

Pour le commerce, on l'accordoit fuivant le Tarif de mille fix cent foixante & quatre, toutes autres déclarations, ou exceptions fupprimées en faveur des Sujets des Provinces Unies, & l'exemption même de cinquante fous par tonneau, à moins qu'ils ne tranfportaffent pour le compte de quelques Marchands François des marchandifes d'un port du Roiaume de France à un autre port de ce même Roiaume. Le Duc de Savoie gagnoit à proportion.

Traité du Duc de Savoie.

„ On céde au Duc de Savoie le Duché de Savoie & le Comté „ de Nice avec leurs appartenances & dépendances, & les pla- „ ces fortes, le tout en l'état où ils fe trouvent actuellement.

„ On céde au Duc de Savoie en toute fouveraineté la vallée „ de Pragelas avec les forts d'Exilles & de Feneftrelles, les „ vallées d'Oulx, de Sezane, de Bardonache & de Château-Dau- „ phin, & tout ce qui eft à l'Eau pendante des Alpes du côté de Pié- „ mont.

„ En conféquence de ce qui a été convenu entre leurs Ma- „ jeftez Britannique, Très-Chretienne & Catholique, on céde au „ Duc de Savoie & à fes Succeffeurs le Roiaume de Sicile & les „ Ifles en dépendantes en toute fouveraineté.

„ La Couronne d'Efpagne & des Indes, au défaut des Décen- „ dans de Sa Majefté Catholique Philippe V, appartiendra aux Dé- „ cendans mâles des Princes de la Maifon de Savoie.

„ Tout ce qui a été cédé au Duc de Savoie par l'Empereur Léo- „ pold lui demeurera.

Le Traité de Portugal fe bornoit à ce peu d'articles.

Du Roi de Portugal.

„ Le Roi Très-Chretien pour lui & pour fes Succeffeurs fe dé- „ fifte

ANNÉE 1713. „ fiste de tous droits & prétentions qu'il pourroit avoir sur la pro„ priété des terres du Cap du Nord situées entre la rivière des A„ mazones, & celle de Japoc ou de Vincent Pinson, qui pourront „ à l'avenir être possédées par Sa Majesté Portugaise & ses Succes„ seurs en toute souveraineté.

„ Le Roi Très-Chretien reconnoît que les deux bords de la ri„ vière des Amazones tant le méridional que le septentrional ap„ partiennent en propriété & souveraineté au Roi de Portugal. De „ plus Sa Majesté Très-Chretienne se départ pour elle & ses Suc„ cesseurs de toute prétention qu'elle pourroit avoir sur les domai„ nes de Sa Majesté Portugaise tant en Amérique qu'ailleurs ".

La part du Roi de Prusse consistoit en ce qui suit.

Et du Roi de Prusse.

„ La partie du Haut Quartier de la Gueldre Espagnole aujour„ d'hui possédée par le Roi de Prusse, nommément la Ville de „ Gueldres, les Préfectures, Villes, Bourgs, Fiefs, Terres, tous „ les droits & revenus qui en dépendent, sans en rien excepter, „ sont cédez au Roi de Prusse par le Roi Très-Chretien, en ver„ tu du pouvoir qu'il en a du Roi Catholique, pour en jouir Sa „ Majesté Prussienne en pleine propriété & souveraineté, sous con„ dition expresse que la Religion Catholique sera maintenue par le „ Roi de Prusse & ses Successeurs dans les Païs à lui cédez par ce „ Traité au même état qu'elle y a été sous l'empire des Rois d'Es„ pagne, sans pouvoir y faire aucun changement.

„ En vertu de ce même pouvoir & aux mêmes conditions, le „ Roi Très-Chretien céde au Roi de Prusse le Païs de Kessel & „ le Bailliage de Krikenbeck dans la même Province de Gueldre.

„ Sa Majesté Très-Chretienne reconnoît le Roi de Prusse pour „ Souverain Seigneur de la Principauté de Neuchatel & Va„ lengin, dont les Habitans jouiront en France des mêmes droits „ & privileges dont jouissent les Suisses, promettant pour lui & „ pour ses Successeurs de ne point troubler le Roi de Prusse, ni „ donner aucun secours à ses Sujets pour le troubler dans la posses„ sion de la susdite Principauté ". Par le même traité les Rois de France & d'Espagne promettoient au Roi de Prusse le titre de Majesté.

Considerations sur ces Traitez.

Il ne faut pas juger de ces Traitez par les Préliminaires de mille sept cent neuf. Le changement de circonstances fit prendre d'autres sentimens, &, sans abandonner le projet d'empêcher la France & la Maison de Bourbon de devenir trop puissantes, on pensa à mettre des bornes à d'autres Etats, dont les Souverains sembloient avoir des vues trop vastes. C'est donc en eux même & sous ce double point de vue qu'il faut examiner ces Traitez. A commencer par l'Angleterre, Gibraltar & Port Mahon n'assurent-ils pas son commerce dans la Méditerranée, & Dunquerque détruite ne l'assure-t-elle pas dans la Manche? Les villes

&

& isles cédées dans l'Amérique ne méritent-elles point quelque attention? La traite des Negres pendant un si long terme n'est elle pas avantageuse? Le commerce de Cadix & des Indes assuré & facilité n'a-t-il rien d'utile? Etoit-il indifférent que la France reconnut la succession établie par les nouvelles loix, qu'elle cessat de protéger, qu'elle s'engageat même d'abandonner la personne qui réclame contre ces loix? Mais ces avantages ne répondent point aux victoires signalées & presque continuelles des Anglois. Le fruit de ces victoires a été partagé entre les Alliez. La Baviere & l'Electorat de Cologne ont été pendant dix ans à la disposition de l'Empereur par la bataille de Hochstet. Le Milanès, le Roiaume de Naples & le Piémont ont été le fruit de celle de Turin. Les déroutes de Ramellies & d'Oudenarde ont mis la Hollande en possession du Brabant, de la Flandre & d'une partie de l'Artois. L'Angleterre a eu la moindre part de ces conquêtes. Je l'avoue; mais c'est à sa situation ou à sa générosité qu'il faut s'en prendre. Mais on a trop ménagé la France & on lui a procuré une paix aussi avantageuse que si elle n'avoit été qu'à demi vaincue. Peutêtre est-il vrai qu'on l'a sauvée des mains de ceux qui vouloient sa perte. On devoit le faire, pour empêcher le trop grand accroissement des Rivaux ou des Emules du commerce de la Grande Bretagne. Contraindre un Souverain de démolir une Ville utile est presque aussi dur & aussi humiliant que d'exiger un tribut. Les ruines de cette place démolie sont un monument de servitude. Le Duc de Savoie étoit celui de tous les Alliez que Louis XIV devoit haïr d'avantage. C'est celui à qui on l'a forcé d'accorder lui même & de faire accorder de plus grands avantages. ANNE 1713.

Ceux qui ont traité cette paix de honteuse pour la Couronne d'Angleterre & pour la Nation Britannique, se servent de termes dont ils n'entendent apparemment pas le sens. La Reine fit cette paix en Souveraine. Elle imposa aux vainqueurs & aux vaincus les conditions qu'elle jugea nécessaires & convenables pour la durée de la paix qu'elle accordoit & qu'elle contraignoit d'accepter. Elle fit plus. Elle favorisa ceux qui se rendirent promtement à ses desirs. Les autres se trouvèrent mal de leurs lenteurs ou de leur résistance. S'il est honteux de prendre & de soutenir la qualité d'Arbitre des destins de l'Europe & d'en décider efficacement à son gré, j'ignore ce qui peut etre glorieux. Il falloit un entêtement bien étrange pour traiter de honteuse l'action la plus éclattante du Regne le plus glorieux qu'ait eu l'Angleterre.

Le Roi de Prusse obtint tout ce qu'il avoit demandé avec un dessein sérieux de l'obtenir. Le Duc de Savoye fut récompensé de sa constance, de ses efforts, de sa confiance au delà même de ce qu'il pouvoit espérer. Le Roi de Portugal le fut encore plus qu'il

 n'avoit

ANNE. 1713. n'avoit fervi. Pour ce qui eft des Etats Généraux, ils furent contens de ce que la France cédoit du fien. Menin, Tournay, Ypres font des meilleures places des Païs Bas. Lille, Aire, Bethune n'étoient point du tout néceffaires pour la barrière qu'ils avoient demandée, & l'Empereur s'en feroit beaucoup mieux trouvé, s'il n'avoit pas crû qu'il fût de fa gloire de faire feul la guerre.

Ecrit publié en faveur de l'Empereur.

Immediatement après le départ du Comte de Zinzendorff pour Vienne, il parut à la Haye un Imprimé avec ce titre, *Raifons pourquoi Sa Majefté Impériale n'a pas concouru à la paix conclüe à Utrecht l'onzième d'Avril dernier.* Il étoit adreffé à *un Anglois du Parti dominant* par un Anonyme, qui fe difoit *Serviteur de Sa Majefté Impériale.* Il tire ces raifons de la nature des engagemens de l'Angleterre avec l'Empereur, des conditions exorbitantes qu'on a voulu lui impofer, & des circonftances de la conduite qu'on a tenüe dans cette affaire.

Ces engagemens font de deux fortes, dit l'Anonyme. Il y en a de communs, il y en a de réciproques. Les communs font de fe procurer l'un à l'autre ce qui eft avantageux, d'éloigner ce qui feroit dommageable, de faire la guerre de toutes fes forces, & de ne point faire de paix, fi ce n'eft conjointement, avec la participation & le confeil des autres parties. Les engagemens réciproques ou refpectifs de la part de Sa Majefté Impériale font, que la paix ne pourra être concluë, fans avoir obtenu pour le Roi de la Grande Bretagne & les Seigneurs Etats Généraux la fureté particulière de leurs Roiaumes, Provinces, Terres & Païs de leur obéiffance, Navigation, Commerce, & pour les Sujets de Sa Majefté Britannique & des Provinces Unies une pleine & entiere faculté, ufage & jouiffance de tous les mêmes Privileges, Droits, Immunitez & liberté de commerce tant par mer que par terre en Efpagne & fur la mer Méditerranée, dont ils ufoient & jouiffoient pendant la vie du Roi d'Efpagne, dans tous les Païs qu'il poffédoit tant en Europe qu'ailleurs, & dont ils pouvoient de droit ufer & jouir en commun ou en particulier. Sa Majefté Impériale eft de plus obligée de convenir au tems de la paix avec les deux Puiffances Maritimes de tout ce qui feroit néceffaire pour établir le commerce & la navigation de leurs Sujets dans les lieux qu'on auroit acquis, comme auffi des moiens propres à mettre en fureté les Etats Généraux par le moien d'une barrière.

La Grande Bretagne eft réciproquement obligée à ne point conclure la paix, fans avoir obtenu pour l'Empereur une fatisfaction jufte & raifonnable & pour procurer cette fatisfaction, elle eft obligée en particulier de faire fes plus grands efforts pour reprendre & conquerir les Provinces du Païs-Bas Efpagnol, le Duché

ché de Milan avec toutes ses dépendances, les Roiaumes de Naples & de Sicile, & les Isles de la mer Méditerranée avec les terres dépendantes de l'Espagne le long de la côte de Toscane. ANNE. 1713.

Ces engagemens n'ont pas été remplis. *Premièrement* on a fait avec l'Empereur une étroite alliance & confédération pour éloigner le grand & commun danger, & on l'abandonne seul à ce danger. *Secondement* on a promis de procurer ce qui lui sera avantageux & d'eloigner ce qui lui seroit nuisible. On lui procure ce qui lui est dommageable & on eloigne ce qui lui est avantageux. *Troisiemement* on lui a promis de faire les plus grands efforts pour reconquerir tels & tels Païs. Loin d'exécuter pleinement cette promesse, on le force de rendre ceux qui ont été conquis, savoir la Catalogne, Gibraltar, Majorque, Minorque, Mantouë, la Mirandole, Comachio, le Duché de Baviére, l'Electorat de Cologne & la Principauté de Liege. *Quatriemement* on a promis à Sa Majesté Impériale de ne point faire de paix que de concert avec elle, & on la fait séparément, à son préjudice, & de concert avec l'Ennemi. *Cinquiemement* on a promis de lui procurer une satisfaction juste & raisonnable, & loin de lui procurer cette satisfaction, on partage à ses yeux la Monarchie d'Espagne à ceux mêmes qui n'y ont aucun droit, & on ne lui en donne que la moindre partie.

Réfutation de cet Ecrit.

L'inspection seule de ces engagemens suffit pour faire voir que ces conséquences sont mal fondées. La bataille d'Hochstet délivra l'Empereur des armées de France & de Baviere, qui lui auroient été infiniment dommageables, & le mirent en possession de la Baviere & de la forte place de Landau, ce qui étoit extrêmement avantageux. On fit la guerre de toutes ses forces. Les dettes immenses contractées & dont on n'est pas encore quitte, prouvent même qu'on fit des efforts au dessus de ses forces. Qu'en a-t-il couté à l'Empereur pour attaquer le Roi Philippe du côté de la Catalogne & du Portugal? Enfin en mille sept cent dix il eut en ces païs un régiment d'Infanterie à sa solde. L'obligation de ne faire la paix que du consentement des parties ne peut lier qu'entant qu'elle est raisonnable. Pour qu'elle le soit, il faut l'expliquer, de sorte que l'aheurtement d'un seul ne soit pas capable d'arreter, & qu'on soit censé y avoir satisfait, dès là qu'on n'a point traité à l'insu & au préjudice de ses Alliez.

Les engagemens reciproques ont de même été remplis. La Grande Bretagne & les Etats Généraux ont eu leur sûreté par rapport à leurs Roiaumes & Provinces, Navigation, Commerce avec l'Espagne, sur un pied pour le moins aussi avantageux que celui sur lequel les choses étoient au tems du dernier Roi d'Espagne Charles II. Les Provinces-Unies avoient leur barrière. Il est vrai que ces arrangemens s'étoient faits sans le concours de l'Empereur.

ANNE. 1713. Mais ils n'en étoient pas moins conformes à ses engagemens, & le Traité qui les contenoit n'étoit pas moins rempli.

Selon le même traité, on devoit faire ses efforts pour conquerir les Païs-Bas Espagnols, le Roiaume de Naples, le Duché de Milan, l'Isle de Sardaigne. Toutes ces conquêtes étoient faites, & on avoit obligé le Roi Philippe d'abandonner la Sicile & de céder les places de la côte de Toscane. Le Traité n'obligeoit point à conquerir l'Espagne. Il autorisoit donc le partage des autres domaines de cette Couronne, dont assurément le Duché de Milan, le Roiaume de Naples, les Païs-Bas n'étoient pas la moindre partie. L'envie seule de perpétuer la guerre avoit fait dire qu'il étoit de la justice & de la sureté publique de rendre toute la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche.

L'Empereur avoit donc tort de se plaindre qu'on eût manqué aux engagemens pris avec lui. Comme il n'étoit pas le seul qui eût contribué à prévenir les maux qu'on craignoit de la réünion des deux Couronnes de France & d'Espagne, il n'étoit pas juste qu'il profitât seul des conquêtes qu'on avoit faites sur ces deux Couronnes. Sa part étoit digne de son auguste rang, & il ne lui convenoit pas d'envier à l'Angleterre Gibraltar & Port Mahon, ni aux Etats Généraux le droit de mettre garnison dans quelques places du Païs-Bas. Jamais il n'avoit dû compter que le Duché de Baviere, l'Electorat de Cologne, l'Evêché de Liege dussent lui rester. Les avantages qu'on faisoit au Duc de Baviere n'avoient point d'autre but que de l'engager à retablir ce Prince dans tous ses droits & de le dédommager de toutes ses pertes. Pour ce qui regarde la Sicile cédée au Duc de Savoye, l'Empereur peut la regarder comme une juste vengeance des clameurs & des intrigues de ses Ministres, afin de décrier & de rendre odieuse la Reine de la Grande Bretagne & ses Ministres.

Peu après que cette Princesse eut reçu d'Utrecht les articles de la paix, le Parlement fut assemblé par son ordre. Elle s'y rendit & en fit l'ouverture par cette harangue, qui, dans la situation où étoient les esprits, ne pouvoit plaire aux uns, sans jetter les autres dans une espece de fureur.

Discours de la Reine au Parlement.

„ Mylords & Messieurs, Je finis la derniere séance en vous re„ merciant des assurances solemnelles que vous m'aviez données & „ par le moien desquelles je me suis trouvée en état de surmonter „ les difficultez qu'on avoit concertées pour empêcher la Paix Gé„ nérale.

„ J'ai différé jusqu'à présent l'ouverture de la séance, desirant „ de vous communiquer à votre première Assemblée le succès de „ cette importante affaire. C'est donc avec un grand plaisir que „ je vous dis que la Paix est signée & que dans peu de jours les „ ratifications en seront échangées.

„ La

„ La négociation a tellement tiré en longueur que tous nos Alliez ont eu suffisamment du tems pour ajuster leurs différens intérêts. Quoique les dépenses publiques aient été par ce moien augmentées, cependant j'espere que mes Peuples les supporteront aisément, d'autant que nous avons heureusement obtenu à la fin ce que nous nous étions proposé. Anne. 1713.

„ Ce que j'ai fait pour la sureté de la Succession Protestante & la parfaite amitié qu'il y a entre moi & la Maison de Hanover, peut convaincre ceux qui nous souhaitent du bien & qui desirent le repos & la sureté de leur Païs, combien sont inutiles les attentats qu'on a faits pour nous diviser, & que ceux qui voudroient se faire un mérite de séparer nos intérêts ne parviendront point à leurs mauvaises fins.

„ On a fait aussi autant de progrès pour diminuer les dépenses publiques, que les circonstances des affaires l'ont pû permettre.

„ Je laisse entierement à mon Parlement de voir quelles forces seront nécessaires pour assurer notre Commerce par mer; & pour les Gardes & Garnisons, mettez vous vous mêmes en sureté: j'en serai satisfaite.

„ Après la protection de la divine Providence, je me repose sur la fidélité & affection de mon Peuple. Je n'ai pas besoin d'autre garand.

„ Je recommande à vos soins ces braves gens qui ont bien servi & par mer & par terre durant cette guerre & qui ne peuvent être emploiez en tems de paix.

„ Il faut que je vous demande de pourvoir aux subsides que vous jugerez nécessaires & d'y apporter toute la diligence qu'il faudra pour votre commodité & pour le service public.

„ Les grands avantages que j'ai obtenus pour mes Sujets ont causé beaucoup d'opposition & de longs delais à cette paix. Ce m'est une grande satisfaction, qu'il sera au pouvoir de mon Peuple de réparer par dégrez ce qu'ils ont souffert pendant une si longue & onéreuse guerre.

„ Il vaut bien la peine que vous emploiïez vos soins à rendre notre commerce dans les Païs étrangers aussi aisé que le peut permettre le crédit de la Nation, & à prendre la méthode la plus propre à avancer & encourager notre Commerce & nos Manufactures au dedans, & en particulier la Peche qu'on peut pousser pour emploier tous nos gens inutiles, ce qui sera d'un grand avantage, même aux endroits les plus éloignez de ce Roiaume.

„ On mit devant vous, la dernière séance, plusieurs choses, que le poids & la multiplicité des affaires ne permirent pas de finir. J'espere que vous prendrez un tems propre à y donner toute la considération qu'elles méritent.

„ Je ne saurois pourtant m'empêcher de vous dire expressément „ le

Anne. 1713. „ le déplaiſir que j'ai de la licence ſans exemple, qu'on prend à „ publier des libelles ſéditieux & ſcandaleux.

„ L'impunité de telles pratiques a encouragé le blaſpheme & „ a répandu des opinions tendantes à la deſtruction de toute ſorte „ de Religion & de Gouvernemens.

„ On a ordonné d'en faire des pourſuites. Mais celà demande, „ & de nouvelles loix pour arrêter ce mal naiſſant, & nos plus grands „ efforts, chacun dans ſon poſte, pour le décourager.

„ La coutume impie des Duels demande qu'on y apporte un re„ mede prompt & efficace.

„ Préſentement que nous ſommes en paix au dehors, je vous „ conjure de faire vos derniers efforts pour calmer les eſprits au „ dedans, afin de pouvoir cultiver les Arts pacifiques.

„ Qu'aucune jalouſie mal fondée formée par une faction & fo„ mentée par la rage des partis ne puiſſe effectuer ce que nos En„ nemis n'ont pû faire".

Mal reçu des Seigneurs.

Quelque raiſonnable & gracieuſe que fût cette harangue, elle fut aſſez mal reçue de pluſieurs Seigneurs. On propoſa ſelon la coutume de remercier la Reine. Ils ſe récrièrent contre cette propoſition & dirent que, la Reine n'étant entrée dans aucun détail des conditions de la paix, qu'elle venoit de conclure, on ne pouvoit ſavoir ſi on devoit la remercier, & qu'au lieu de cette Adreſſe de remerciement, il en falloit préſenter une autre pour demander communication de ces Traitez. Le Comte d'Oxford repréſenta l'indécence de cette demarche, qui n'auroit point d'autre effet que de chagriner la Reine, puiſque, étant maitreſſe de faire la paix, ce ne pouvoit être que de ſon bon gré qu'elle rendroit compte, ou plûtót qu'elle donneroit communication de ces Traitez. Cette raiſon ne fit point d'impreſſion, on diſputa, on harangua pour & contre, car en Angleterre, plus qu'ailleurs, le défaut de raiſons ne met point fin à la diſpute. Il ſeroit pourtant bien à ſouhaiter que ces combats d'opiniâtreté & de poumons n'agittaſſent pas ces auguſtes aſſemblées, dont les ſentimens ſont des loix. Pour terminer la diſpute, on alla aux voix, & l'affirmative pour le remerciement, indépendant du détail des Traitez, l'emporta à la pluralité de ſoixante & quinze voix contre quarante cinq. Cette Adreſſe des Seigneurs fut préſentée le vingt-deux d'Avril. Elle étoit aſſez froide. Celle des Communes préſentée le même jour étoit d'un tout autre ſtile. Elle ſuppoſoit ou exprimoit des ſentimens vifs de joie & de reconnoiſſance, & par là elle mérite qu'on en tranſcrive quelques endroits.

Adreſſe des Communes.

„ Très-Gracieuſe Souveraine, Nous demandons très-humble„ ment la permiſſion d'approcher votre perſonne Roiale pour té„ moigner notre reconnoiſſance unanime de tous les bienfaits dont „ nous jouiſſons ſous l'heureux Regne de Votre Majeſté.

„ Les



„ Les grands & nombreux ſuccès qui ont accompagné les ar- „ mes de votre Majeſté n'avoient laiſſé rien à ſouhaiter qu'une paix „ telle qu'elle pouvoit être conduite par vos conſeils. Et comme „ nous ſommes véritablement ſenſibles aux intentions favorables „ & généreuſes de votre Majeſté en entreprenant ce grand ou- „ vrage, auſſi avons nous toutes ſortes de raiſons d'admirer votre „ fermeté à l'exécuter & à ſurmonter tant de difficultez formées „ pour l'empêcher, & c'eſt avec la dernière ſatisfaction que nous „ félicitons votre Majeſté ſur l'heureuſe concluſion de ce Traité. „ Car nous ſommes tellement convaincus des tendres égards que „ Votre Majeſté a pour le bien public, & les diverſes marques, que „ vous avez données de votre ſageſſe, nous ont appris à nous y „ repoſer ſi parfaitement, que nous ne ſaurions douter que votre „ Majeſté n'ait établi les intérêts de vos propres Roiaumes d'une „ manière à nous mettre, non ſeulement en ſûreté à l'avenir, mais „ auſſi à nous rendre un peuple floriſſant & heureux. . . . .

ANNE. 1713.

„ Vos fideles Communes ne ſauroient jamais aſſez exprimer les „ ſentimens de gratitude, qu'ils ont de toutes les gracieuſes aſſuran- „ ces contenuës dans la harangue de Votre Majeſté, &, après ce „ qu'a fait votre Majeſté pour ſoulager vos Sujets du peſant far- „ deau qu'ils ont porté, & après votre bonté ſans égale à ne leur „ rien demander à l'avenir que ce qu'ils jugeront eux mêmes à „ propos pour leur propre ſûreté, ils ne ſauroient mieux le re- „ connoitre que par une promte condeſcendance pour tout ce qu'il „ vous a plû leur recommander. . . . Les complaiſances réitérées „ de votre Majeſté doivent engager, de la plus forte manière, les „ cœurs & l'affection de tous vos Sujets à votre Majeſté, & nous „ ſommes aſſurez que nous ne ſaurions les repréſenter plus véri- „ tablement qu'en contribuant de tous nos efforts à rendre votre „ Regne auſſi glorieux & doux pour vous même, qu'il eſt avanta- „ geux & honorable pour votre Peuple".

Ainſi s'exprimèrent les Communes. Certaines gens d'un caractère dur, qui ne ſavent eſtimer que le peu d'eſtime qu'on paroit faire de la Roiauté, en réſiſtant à ſes volontez, en condamnant ſes démarches, en calomniant ſes intentions, mépriſèrent la Chambre Baſſe & tâchèrent de la rendre mépriſable. Mais il ſera toûjours vrai que cette Chambre connut les véritables intérêts de la Nation & l'abus horrible qu'on avoit fait de ſa généroſité, & que ſa conduite pleine de reſpect & de confiance à l'égard de la Reine ſera un modele à ſuivre, quand on aura des Rois auſſi affectionnez au bien public que l'étoit cette Princeſſe. La Reine fit ſur cette Adreſſe la réponſe que voici. „ Cette Adreſſe ne peut que m'être fort agréable, puiſ- „ qu'elle vient de mes fideles Communes & que c'eſt une conti- „ nuation d'expreſſions de devoir & d'affection que vous avez fait „ voir pendant tout ce Parlement".

ANNE. 1713. Le Lord Maire & les Aldermans en leur nom & en celui de la Ville de Londres complimentèrent Anne sur le meme sujet. Ils la louèrent de ses efforts, de sa ferme résolution, de ses sages conseils, qui, disoient ils, avoient enfin procuré une paix honorable, laquelle étoit la plus grande gloire de son Regne & le plus grand bien que son Peuple pouvoit souhaiter. Ils ajoutoient que les avantages, que Sa Majesté avoit obtenus pour ses Sujets, & les sages mesures qu'elle avoit prises pour assurer & faire fleurir leur commerce, les touchoient d'une manière particulière. Qu'ils étoient pleins de l'indignation la plus vive contre ceux qui avoient si longtems traversé leur félicité, & dont les efforts pour se faire un mérite, en séparant les intérets de Sa Majesté de ceux de l'illustre Maison de Hanover, n'avoient été, ni moins lâches, ni moins pleins de trahison, pour avoir été vains & sans effet. Ils finissoient en protestant qu'ils tâcheroient dans leurs différens emplois de tranquilliser les esprits, de cultiver les Arts de la paix, d'étouffer les jalousies mal fondées, la fureur des factions & l'esprit de parti, & de réprimer toutes sortes de mauvaises pratiques.

Application des Communes aux affaires.

Le Parlement, pour régler surement l'affaire des subsides, supplia la Reine de faire remettre par devant les Communes différens comptes ou états, savoir, des vaisseaux de guerre actuellement emploiez & du nombre de leurs Equippages. De la Marine en général. Des vaisseaux désarmez & paiez depuis le cinquième Janvier mille sept cent douze. De la dépense de la Marine pour l'année mille sept cent treize. Des dettes de la Marine jusqu'au douze Janvier mille sept cent treize. Des forces de terre à la solde de Sa Majesté & des endroits où elles étoient emploiées. Des troupes au service de Sa Majesté qui avoient été congédiées depuis le cinq Janvier mille sept cent douze & du tems auquel elles avoient été licentiées. Des forces qui étoient sur pied en Ecosse pendant la dernière paix. Des dettes de l'Armée jusqu'au cinq Avril mille sept cent treize. Jusqu'à quel tems les troupes qui étoient à la solde de la Grande Bretagne avoient été paiées & quels subsides on avoit paiez aux Princes étrangers pour l'année mille sept cent douze. Enfin de ce qui seroit dû à la Compagnie du Sud pour l'intérêt du fonds pendant l'année mille sept cent treize au delà du produit d'un chelling par boisseau de sel.

Ces différens états aiant été mis par devant la Chambre, elle résolut d'accorder à la Reine la somme de cinq cent quarante mille trois cent vingt & une livres sterling pour paier les intérêts du fonds de la Compagnie du Sud pour cette année. Peu de jours après, c'est-à-dire, au commencement de Mai, on accorda six cent trente six mille huit cent quatrevingt huit livres sterling pour la dépense des forces de terre depuis le second de Janvier dernier jusqu'au trois de Juillet suivant. Il fut aussi résolu d'entretenir dix

dix mille Matelots pendant les ſept derniers mois de cette année, à raiſon de quatre livres ſterling par mois pour chaque homme, y compris les frais de l'Artillerie, & d'accorder vingt mille livres ſterling pour l'ordinaire de la Marine. Outre ces ſommes, on accorda pour différens beſoins, dont le détail ſeroit inutile, la ſomme de trois cent ſoixante & treize mille ſix cent dixhuit livres ſterling. ANNE. 1713.

Confiance de la Reine en ſon Parlement.

La Reine aiant envoié un meſſage, pour expoſer l'embarras où elle ſe trouvoit par les dettes contractées dans le Gouvernement civil, il fut réſolu qu'on autoriſeroit cette Princeſſe à mettre à part & à approprier, en vertu des lettres patentes ſous le grand ſceau de la Grande Bretagne, la ſomme de trente cinq mille livres ſterling pendant trente deux ans, dont elle feroit un fonds ou une aſſurance, pour lever de telle manière & en telle forme qu'il lui plairoit la ſomme de cinq cent mille livres ſterling, deſtinées à paier les arrérages dûs à ſes Domeſtiques & autres paiables des revenus appropriez pour la dépenſe du Gouvernement civil, & que ladite ſomme annuelle ſeroit tirée deſdits revenus tant héréditaires que fixez pour un nombre d'années, & paiée à l'Echiquier préférablement à tous autres fonds.

Satire contre la paix d'Utrecht.

La paix fut publiée le même jour quinzieme de Mai que la guerre avoit été déclarée onze ans auparavant. Les réjouiſſances qu'on fit dans cette ville & aux environs furent ſi extraordinaires que jamais on n'en avoit vu de pareilles. Cette joie du Peuple alluma la bile des Whigs. Un entre autres publia une ſanglante invective contre cette joie ſelon lui inſenſée, ſous le titre de *Harangue d'Hannibal aux Carthaginois ſur la concluſion d'une mauvaiſe paix après une guerre des plus glorieuſes.* Le Miniſtère y étoit traité de la manière la plus outrageante. La Piece eſt belle & ingénieuſe, & l'eſpece d'allégorie qui y regne fort bien ſoutenuë. La vérité y manque abſolument. L'Auteur ne pouvoit avoir en vue que la diviſion, le ſoulevement & la perte de ceux qui avoient contribué à cette paix, qui, ſelon cette harangue, devoit avoir de ſi funeſtes ſuites. A parler en général, ces ſortes de pieces que l'enthouſiaſme inſpire ont plus d'apparent que de ſolide. Elles frappent l'imagination & la remuent. Mais, ſi on les examine à la lumière de la Raiſon, on découvre bientôt que la paſſion les a dictées & que, loin de mériter des applaudiſſemens, elles ne méritent que l'indignation.

Honneurs faits au Docteur Sacheverell.

Les réjouiſſances pour la paix avoient été précédées par d'autres réjouiſſances pour un fait, à quoi il plut au Peuple de Londres de s'intéreſſer. L'Angleterre ſeule fait voir de ces ſortes de ſcenes. Les trois ans d'interdit du Docteur Sacheverell avoient expiré le cinq d'Avril. Tout le monde y prit part & donna des marques publiques de ſatisfaction. Quatre jours après, ce Docteur prêcha dans une Égliſe de Southwark, en préſence d'une fou-

ANNE. 1713. foule innombrable d'Auditeurs de toute condition. Il prit pour texte de son discours ces paroles de Saint Luc: *Pere, pardonne leur: car ils ne savent ce qu'ils font.* Un Libraire donna cent livres sterling à ce Docteur pour la copie de son Sermon, &, peu de jours après, la Reine lui conféra le bénéfice de Saint André Holborn, qui vaut au moins huit cent pieces de revenu. Les Communes firent l'honneur à ce Docteur de le choisir pour leur Prédicateur, le jour anniversaire du rétablissement de la famille Roiale des Stuards sur le Thrône d'Angleterre. A quoi peuvent aujourd'hui servir ces fêtes, qu'à perpétuer la mémoire d'une famille qu'on a rejettée?

Ecrits pour & contre le Prétendant.

En vain la Reine s'étoit plainte de la licence effrénée que chacun se donnoit de publier ses pensées & ses imaginations, quel qu'en pût être l'objet. Chaque jour voioit paroître de nouveaux libelles, qui tous tendoient à inspirer la division, le trouble, la méfiance. Les déclamations contre la paix & contre le prétendu triomphe de la France ne faisoient pas sur les Peuples autant d'impression contre les Torys que les Whigs l'avoient souhaité. Ils eurent recours à un objet plus frappant, parce qu'il étoit encore plus intéressant. On supposa que la paix s'étoit faite en vue de favoriser le Prétendant, que la Cour avoit avec lui des liaisons intimes, qu'il étoit même venu à Londres à la suite du Duc d'Aumont, & qu'il avoit eu de longues conférences avec la Reine. On écrivoit sur ces imaginations aussi sérieusement que si les faits avoient été réels. On détailloit les raisons qu'on avoit de ne point le reconnoitre, ni le recevoir. On demandoit ce qu'on feroit & quelles mesures on prendroit pour s'opposer à ses desseins & à ceux de ses amis. Selon quelques uns, il devoit embrasser la Religion Anglicane. Selon d'autres, il avoit obtenu une permission, ou une dispense du Pape pour la professer, jusqu'à ce qu'il fût assez bien établi pour ne pas craindre de se montrer tel qu'il étoit. Cette affaire étoit devenue la matière des Sermons, & des leçons de Théologie & de Jurisprudence. Il parut un Sermon imprimé, dont le texte étoit, *Nolumus hunc regnare super nos*, nous ne voulons pas que celui-ci regne sur nous. Là dessus quelqu'un demandoit plaisamment si, en parlant comme les Juifs, on ne se rendoit pas leur complice? Un Professeur dans l'Université de Cambridge proposa les quatre questions suivantes dans le College de la Trinité.

Questions à son sujet.

„ Première question. Si les Israëlites qui adoroient le veau d'or „ comme leur Dieu de fait, n'étoient pas obligez en leur conscien„ce de retourner à leur vrai Dieu de droit?

„ Seconde question. Si on peut dire que le soleil abandonne la ter„re, quand ses raions sont interceptez par l'interposition de la lune?

„ Troisième question. Qui souffre le plus par cette interposi„tion, ou le soleil ou la terre?

„ Qua-

„ Quatrième queſtion. Si les ſermens qui ont ſouvent paſſé pour un „ rien dans le dernier ſiecle, doivent avoir plus de force dans celui-ci? ANNE. 1713.

Ces quatre queſtions, ſelon l'explication commune, qu'on leur donna dans ce tems-là, ſe réduiſoient à celles-ci. Si les Anglois, qui ont reconnu la Reine pour leur Souveraine de fait, ne ſont pas obligez en conſcience de retourner ſous l'obéïſſance du Roi Jacques, leur véritable Souverain de droit? Si on peut dire que le Roi Jacques a abdiqué ſes Etats, lorſqu'il a été obligé de les abandonner par la force? Qui ſouffre le plus par cette interruption de Regne, ou le Roi Jacques, ou les Peuples d'Angleterre? Si les ſermens faits ſous le Regne précédent ont éte violez ſans ſcrupule, pourquoi auroient-ils plus de force ſous celui-ci? Ces bruits répandus & ces diſputes concertées avec artifice firent de grandes impreſſions. La fraieur paſſa d'Angleterre à la Cour de Hanover, qui ſe lia plus fortement que jamais au parti du Duc de Marlborough, ou, ce qui revient au méme, au parti des Whigs, parce qu'elle les regardoit comme les plus oppoſez au Prétendant. Il paroît incroiable que tant de bruit n'eût aucun fondement réel, & qu'on ne le fit que pour exciter la défiance & augmenter la diviſion. Il n'y a pourtant jamais eu de preuve du contraire, & toutes celles qu'on a prétendu tirer des lettres des Secretaires d'Etat & du Sieur Prior pouvoient tout au plus fonder quelques ſonpçons raiſonnables. Je ne voudrois cependant pas garentir que l'acharnement violent contre la paix & contre ceux qui en avoient dirigé les négociations, auſſi bien que l'union de l'Héritier préſomptif de la Couronne au parti ennemi de la paix, n'eût indiſpoſé la Reine & mis ſes Miniſtres dans la néceſſité de chercher à ſe garentir des dégradations & des proſcriptions, inévitables pour eux ſans une révolution. Ce ne ſeroit pas la première fois que de ſemblables vues auroient fait prendre des meſures contraires à ſes ſentimens. Mais après tout, ce n'eſt qu'une conjecture que je fais, & je ne ſerai point fâché qu'on la rejette.

Les Communes, après leur Adreſſe de remerciement, dont je parlois il n'y a qu'un moment, ſupplièrent Anne de leur faire communiquer les Traitez de paix & de commerce faits avec la France & l'Eſpagne. Cette Princeſſe conſentit à leur demande & accompagna l'envoi de ces piéces d'un meſſage ſigné de ſa main. Il étoit conçû en ces termes. „ Comme c'eſt une prérogative „ inconteſtable de la Couronne de faire la paix & la guerre, j'ai „ ratifié les Traitez de paix & de commerce avec la France, qui „ avoient été ſignez par mon ordre; & j'ai conclu un Traité avec „ l'Eſpagne, qui ſera ſigné à Utrecht, auſſitôt que les Miniſtres Eſ„ pagnols y ſeront arrivez. J'avois réſolu dès le commencement „ de cette occaſion extraordinaire, de communiquer ces Traitez „ à mon Parlement. C'eſt pourquoi j'ai maintenant ordonné qu'on „ les remît devant cette Chambre".

Examen des Traitez avec la France & l'Eſpagne.

ANNE. 1713. Le même message fut porté le même jour vingtième de May à la Chambre Haute par le Vicomte Bollingbroke avec les copies & les traductions de ces Traitez. Il s'y passa une scene des plus singulières. Le Lord Chancelier demanda si on souhaitoit qu'on fit la lecture de ces pieces. Les Seigneurs gardèrent un profond silence, qui ne fut interrompu qu'au bout d'une demie heure par le Lord North-and-Gray, qui dit qu'il s'étonnoit fort d'un si long silence dans une occasion si importante, que pour lui il croioit que ces Traitez étoient les plus honorables & les plus avantageux qu'on pût souhaiter, qu'on devoit les mettre dans les Archives du Parlement comme un monument perpétuel de gloire pour la Nation, & qu'il étoit à propos que la Chambre en fit faire la lecture le lundi suivant. Après ce discours, le silence recommença & dura au moins un quart d'heure. Le Duc de Buckingham dit qu'il étoit de l'avis du Pair, qui venoit de parler, excepté qu'au lieu de renvoier la lecture de ces Traitez au lundi suivant, il falloit y procéder sur le champ. Le charme parut se dissiper, la plûpart les Seigneurs résolurent cette lecture. Mais à peine l'avoit-on commencée que plusieurs Pairs sortirent, de sorte qu'on fut obligé de la remettre à une autre fois. Ce narré m'est suspect. Cette conduite des Seigneurs n'est point du tout probable & je serois fort tenté de croire que quelque Whig a inventé cette description, pour faire croire en Hollande, ou en quelque coin de la Province de Galles, que la partie la plus considérable de la Nation étoit mécontente de la paix.

Les Communes, après la lecture du Traité de paix, qu'elles applaudirent, s'appliquèrent à examiner le Traité de commerce. Les articles huit & neuf souffrirent de grandes difficultez. En voici la substance. „ Tous les Sujets de la Grande Bretagne „ & de France dans tous les Païs & Etats sujets à l'une ou l'autre „ jouiront des mêmes libertez, privileges & immunitez au moins, „ dont jouit présentement ou pourra jouir la Nation étrangère la „ plus favorisée par rapport à tous droits, impositions, ou taxes „ quelconques, tant pour leurs personnes, effets, marchandises, „ navires, que pour toute autre chose.

„ Dans le terme de deux mois on fera une Loi dans la „ Grande Bretagne, par laquelle il sera suffisamment pourvû „ qu'on n'exige pas plus de droits & d'impôts sur les effets ou „ marchandises apportées de France dans la Grande Bretagne, „ qu'on n'en exige des mêmes sortes d'effets & marchandises „ qu'on y apporte de quelque autre païs que ce soit en Europe. „ Toutes les loix faites dans la Grande Bretagne depuis l'an mille „ six cent soixante quatre pour défendre l'importation de quelques „ marchandises de France, qui n'étoient pas défendues avant ce „ tems-là, seront révoquées & annullées, & alors le Tarif général

„ fait

„ fait en France le dixhuit Septembre mille six cent soixante „ quatre y aura lieu, & les droits à païer en France par les Su- „ jets de la Grande Bretagne seront paiez selon la teneur du dit tarif „ & n'excéderont pas la regle qui y est établie. Mais comme „ la France souhaite que certaines marchandises, à savoir, les ma- „ nufactures de laine, le sucre, le poisson salé & le produit des „ baleines, soient exceptées de la regle du susdit tarif & qu'il y a „ d'autres articles proposez de la part de la Grande Bretagne qui „ ne sont pas ajustez, il a été convenu que, deux mois après l'échan- „ ge des Ratifications, les Commissaires de part & d'autre s'assem- „ bleront à Londres pour les régler ". ANNE. 1713.

Cet examen causa de grands débats. Les uns vouloient que la lecture des papiers concernant cette affaire se fit dans la Chambre. Les autres vouloient la renvoier au Comité. Ce dernier avis l'emporta sur le premier à la pluralité de trois cent trois voix contre cent onze. On mit encore en question si on proposeroit de dresser un Bill pour effectuer ces deux articles du Traité de commerce. Les débats durèrent jusqu'à dix heures du soir. Il fut pourtant résolu à la pluralité de deux cent cinquante deux voix contre cent trente qu'on proposeroit ce Bill. En conséquence, on en dressa le projet. Les Whigs vinrent à bout de le faire échouer. Le Général Stanhope, fameux par la part qu'il avoit eüe aux affaires d'Espagne, dit les plus belles choses du monde, pour montrer que l'Angleterre étoit ruïnée, si les Sujets de France étoient traitez dans la Grande Bretagne, comme on prétendoit que les Anglois fussent traitez en France, & si les taxes qu'on mettroit en Angleterre sur les marchandises de France avoient quelque proportion avec celles qu'on mettroit en France sur celles d'Angleterre. Les Torys, qui, généralement parlant, n'entendent pas si bien le commerce que les Whigs, répondirent du mieux qu'ils purent & tâchèrent de montrer que, sans cette égalité & cette proportion, il ne pouvoit y avoir de commerce, que le tarif du dixhuit Avril mille six cent soixante quatre étoit si avantageux que les Hollandois avoient réduit toutes leurs prétentions à l'obtenir, que ce que la France demandoit pour en faire la régle des droits à quoi seroient assujettis les Marchands Anglois, n'avoit rien d'excessif, que la liberté pour toute espece de marchandises dédommageroit abondamment de la gêne, à quoi on seroit assujetti par rapport aux quatre sortes que la France exceptoit. Ils parlèrent en vain. L'éloquence du Général Stanhope avoit fait de si fortes impression que ceux de son parti ne les écoutèrent pas. Le Bill fut constamment rejetté. Mais à la pluralité de cent cinquante six voix contre soixante & douze, il fut résolu qu'on présenteroit une Adresse à la Reine, en remerciement de la condescendance qu'elle avoit eue de leur communiquer les Traitez qu'elle avoit jugé à propos de conclure. Difficultez sur le traité de commerce avec la France.

On

ANNE. 1713. On disoit dans cette Adresse qu'aiant félicité Anne au commencement de cette séance sur la conclusion de la paix, on se sentoit obligé de témoigner sa reconnoissance depuis qu'on avoit été informé des conditions de cette paix. Que le grand soin de Sa Majesté avoit non seulement pourvu à la sureté, mais à l'honneur de ses Roiaumes. Qu'on manqueroit à ses propres intérêts par rapport à l'un & à l'autre, si on passoit sous silence les justes ressentimens qu'on devoit avoir pour les égards particuliers que Sa Majesté avoit témoignez, tant en cette occasion qu'en plusieurs autres. Que le bon fondement quelle avoit posé pour l'intérêt de son Peuple en faveur du commerce dans le Traité de navigation & de commerce avec la France faisoit espérer qu'on le verroit perfectionné pour l'avantage de ses Roiaumes. „ Nous supplions humblement „ votre Majesté, ajoutoit-on, qu'il lui plaise nommer des Com„ missaires pour traiter avec ceux de France, afin de régler les af„ faires, de la manière qu'il est nécessaire pour les terminer, & „ que vous donniez de tels ordres pour perfectionner le dit Traité „ & pour en expliquer divers endroits, qu'on puisse former un plan „ de commerce entre la Grande Bretagne & la France, qui puisse „ entièrement répondre & rendre efficaces les bonnes intentions „ de votre Majesté pour le bien & la prospérité de votre Peu„ ple “.

Cette Adresse fut présentée le quatre Juillet. Deux jours après, Anne répondit qu'elle remercioit de tout son cœur de cette Adresse, qui exprimoit si bien l'approbation des Traitez de paix & de commerce avec la France. Que ce n'avoit pas été sans beaucoup de difficultez qu'elle avoit obtenu de si grands avantages pour le commerce de ses Sujets. Qu'elle répondroit avec plaisir à leurs desirs, en continuant de prendre le soin possible pour assûrer les avantages qu'elle avoit stipulez pour son Peuple.

Plaintes des Ecossois.

Ce n'étoit pas seulement par rapport à la paix qu'on étoit divisé dans la Chambre Haute. Plusieurs d'entre les Pairs, je ne sai par quel motif, à moins que ce ne fût par dépit, prirent le parti des Ecossois, jusqu'à se joindre à eux pour rompre l'union de l'Ecosse & de l'Angleterre. Les Communes avoient jugé à propos, pour fournir les subsides qu'ils avoient accordez, d'imposer six sous sur chaque boisseau de malt, c'est à dire des grains qui servent à faire la biere. Selon le Traité d'union, les taxes devoient être égales en Ecosse & en Angleterre. Cette nouvelle imposition fit pourtant jetter les hauts cris en Ecosse. Leurs Députez au Parlement de la Grande Bretagne prirent avec chaleur le parti de leurs Compatriotes. Ils remontrèrent qu'il y avoit une différence totale entre l'Angleterre & l'Ecosse pour la consommation, que le boisseau de ce grain germé n'y coutoit que neuf sous, au lieu qu'à Londres & dans la plus grande partie du reste de l'Angleterre, il coutoit vingt-sept sous,

fous, & que cette disproportion de consommation demandoit nécessairement une inégalité d'imposition. Les Communes tinrent ferme & les remontrances furent inutiles. ANNE. 1713.

Les Députez Ecossois de l'une & l'autre Chambre s'assemblèrent plusieurs fois en particulier & convinrent que le Duc d'Argyle & le Comte de Marr, accompagnez de deux Membres des Communes, remontreroient à la Reine, que leurs Compatriotes ne supportoient qu'avec peine les atteintes qu'on avoit déjà données à l'Acte d'Union, & que ce nouveau grief mettroit le comble à leur mécontentement & les porteroit infailliblement à déclarer que leur union avec l'Angleterre étoit violée & rompüe. La Reine répondit que cette résolution seroit bien précipitée, qu'elle souhaitoit qu'ils n'eussent pas lieu de s'en repentir, mais qu'elle y feroit attention & tâcheroit de les satisfaire.

Cette réponse n'étant point favorable, ils se rassemblèrent, & résolurent unanimement que, si on ne leur donnoit pas satisfaction, ils déclareroient tous, tant Whigs que Torys, que l'Union étoit rompüe. Mais qu'on remontreroit auparavant cette affaire à la Chambre des Pairs. Elle y fut en effet portée & reçue, &, ce qui est encore plus surprenant, agitée, après avoir été réduite à cette question, *Si l'Union entre l'Ecosse & l'Angleterre devoit être rompüe.* Il se fit plusieurs discours pour & contre sur cette matière. Le Comte de Seafield parla fort éloquemment. Il dit d'abord qu'il avoit été un des plus zélez pour faire réüssir le Traité d'Union, persuadé alors que ceux de sa Nation en recueilleroient de grands avantages. Mais que la suite lui faisoit voir qu'il s'étoit trompé. Il vint au détail des griefs de la Nation Ecossoise, qui l'autorisoient à souhaiter que l'Union fût déclarée rompüe.

Discours contre l'Union des deux Roiaumes.

„ Premièrement, dit ce Seigneur, l'Ecosse, étant privée d'un „ Conseil d'Etat, n'est plus qu'un corps sans ame, ou, pour „ mieux dire, elle n'est plus que le débris d'un Roiaume changé „ en une Province d'Angleterre. En second lieu, les Loix d'Angleterre dans le cas de haute trahison, lesquelles par l'Acte „ d'Union s'étendent jusqu'en Ecosse, donnent atteinte aux anciens droits & privileges de ce Roiaume. De plus, le jugement „ rendu dans la Chambre des Pairs de la Grande Bretagne, touchant l'affaire du Duc d'Hamilton, dégrade les Pairs d'Ecosse, „ puisque, selon ce préjugé, ils ne peuvent pas être faits Pairs „ de la Grande Bretagne, ce qui diminue en même tems les prérogatives de ladite Couronne. Enfin la taxe sur le Malt „ est un fardeau que la Nation Ecossoise ne pourroit jamais supporter, & d'autant plus onéreux qu'elle ne peut pas s'attendre à jouir des fruits de la paix ".

Il finit en disant qu'il seroit à souhaiter qu'on pût trouver quel-

ANNE. 1713. que expédient pour remédier à tant de maux. Que, si quelque Seigneur en avoit imaginé un meilleur que celui qu'il avoit à proposer, il le prioit de le communiquer à la Chambre. Après un long silence, il reprit la parole & proposa de dissoudre l'Union & de faire une alliance perpétuelle & irrévocable entre les deux Nations, sur le modele de celle qui unit la Pologne & la Lithuanie, sous un même Souverain. Qu'en ce cas les uns & les autres reprendroient leurs libertez, en s'engageant néanmoins à soutenir mutuellement la succession à la Couronne dans la Ligne Protestante.

Discours pour l'Union. Cette proposition réveilla les Seigneurs. Le Lord North-and-Gray répondit & entreprit de montrer l'impossibilité de rompre cette Union. Le Comte de Peterborough appuia son discours. Le Comte d'Illa frere du Duc d'Argyle refuta la prétendue impossibilité. On lui répliqua. Les Comtes de Loudoun & de Marr appuièrent la proposition du Comte de Seafield & les réponses aux objections. Le Comte d'Oxford Grand Thrésorier se mit du nombre des combattans. Il représenta que cette proposition n'étoit pas moins étrange qu'inopinée. Que l'Union dont il s'agissoit étoit le Contract le plus solemnel, qui eût jamais été fait entre deux Roiaumes. Que tous les articles en aiant été débattus, approuvez & ratifiez par les Parlemens des deux Nations, ils formoient un nœud indissoluble. Que néanmoins, si la Nation Ecossoise se croioit lésée, elle devoit représenter ses griefs dans les formes ordinaires, & qu'il ne doutoit pas que, s'ils étoient bien fondez, les deux Chambres du Parlement n'y remédiassent.

Le Comte de Nottingham parla bien & long-tems sur les avantages de l'Union & prouva qu'ils étoient inestimables, pourvû qu'on suivît avec équité les vûes, qu'on s'étoit proposées de part & d'autre en la faisant, & il conclut que, comme c'étoit une affaire de la dernière importance, on devoit renvoier ce débat à un autre jour. Le Comte de Sunderland, le Vicomte Townshend, le Lord Halifax ne manquèrent pas d'appuier cet important avis.

Le Duc d'Argyle insista fortement & long-tems sur la nécessité de rompre cette union. Il prévint l'objection, que naturellement on devoit lui faire, en disant qu'on soupçonnoit les Ecossois d'être mal intentionnez pour la Maison d'Hanover, & qu'on ne manqueroit pas de dire que c'étoit pour cette raison qu'ils souhaitoient de rompre l'Union. Mais qu'il protestoit solemnellement que ses Compatriotes & lui-même en particulier seroient les premiers à tirer l'épée contre toute personne, qui prétendroit troubler cette succession.

Suffrages presqu'égaux pour & contre l'Union. Enfin on en vint aux voix pour la décision de cette question singulière. Il y eut cinquante quatre voix pour chacun des deux par-

partis. La négative ne l'emporta que par les procurations, dont il y en eut treize pour l'affirmative & dix-sept pour la négative, de sorte que la conservation de l'Union ne l'emporta que de quatre voix, & peut-etre qu'elle ne l'eût pas emporté, si les Evêques de Saint Asaph & d'Ely, qui avoient chacun une procuration, n'étoient pas sortis avant qu'on allât aux voix. Que les seize Pairs Ecossois aient été pour rompre l'Union, rien n'étoit plus naturel, ils croioient réparer le mal qu'ils avoient fait à leur Patrie, en y consentant. Mais que trente-huit Pairs Anglois entrassent dans leurs vûes & s'unissent à eux pour les faire réussir, on ne sait quel nom donner à une conduite si surprenante. Etoit-ce générosité pour rendre aux Ecossois ce qu'on leur avoit ôté? Etoit-ce malignité pour embarrasser le Ministère & pour donner à entendre que cette Union, dont la Reine se savoit si bon gré, n'étoit pas plus avantageuse que la paix qu'elle venoit de conclure?

ANNE. 1713.

L'Union étant échappée au coup qu'on vouloit lui porter, on examina pendant plusieurs jours les griefs des Ecossois. On disputa fortement & on ne convint de rien. Cette affaire finit à la Chambre Haute, par l'approbation qu'elle donna, à la pluralité de soixante-quatre voix contre cinquante-six, au Bill de la taxe sur le malt, sans y faire le moindre changement.

Démarches contre le Prétendant.

On marquoit toujours de l'inquiétude au sujet du Prétendant. Dès le onze Avril, le Maréchal d'Uxelles & le Sieur Mesnager avoient assûré par écrit qu'il n'étoit plus en France. Il s'étoit en effet retiré en Lorraine. Ce voisinage de son ancien séjour ne plut point. On proposa de prier la Reine de faire en sorte que le Prétendant n'eût plus de retraite dans les Etats du Duc de Lorraine, ni dans ceux des autres Puissances qui étoient en amitié & correspondance avec la Grande Bretagne. Il y eut dans les deux Chambres quelque opposition à cet égard. Un Seigneur demanda à la Chambre Haute, où on vouloit donc que le Prétendant se retirât, puisque tous les Princes de l'Europe étoient en amitié avec la Reine. Un autre Pair répondit vivement, que, puisqu'il avoit commencé ses études à Paris, il pouvoit aller les achever à Rome.

Avis singulier d'un Membre des Communes.

Dans la Chambre des Communes, car elle crut devoir suivre en cette occasion l'exemple de la Chambre Haute, le Chevalier Guillaume Whitelock prétendit que cette Adresse étoit inutile & même d'un mauvais augure. Pour preuve de son sentiment, il dit qu'il se souvenoit que le Parlement avoit présenté une Adresse à Richard Cromwell, pour faire sortir Charles II. hors de France, & que ce Prince avoit été rétabli quelque tems après, contre les assurances expresses qui en avoient été données par un article particulier du Traité de paix, fait entre la France & la Grande Bretagne.

Quel-

ANNE. 1713.

Quelque offensée que dût être la Reine des défiances qu'on témoignoit, malgré ses assurances tant de fois réiterées, elle répondit qu'elle prenoit en bonne part cette Adresse & les remerciemens qu'on lui faisoit de ce qu'elle avoit fait pour l'établissement de la Ligne Protestante. Qu'elle réitereroit ses instances pour faire éloigner cette personne, & qu'elle se promettoit qu'on conviendroit avec elle que, si on pouvoit faire cesser les animositez & les divisions domestiques, ce seroit le moien le plus efficace pour assurer la Succession Protestante.

Adresses de quelques villes d'Ecosse.

Quelques villes d'Ecosse présentèrent aussi des Adresses d'un goût tout différent de celle dont nous venons de parler. Les ennemis du Gouvernement ne manquèrent pas de publier qu'elles étoient favorables au Prétendant, qu'il y étoit désigné & que la Cour s'entendoit avec le parti considérable qu'il avoit en Ecosse. Voici les endroits de ces Adresses, qui donnoient occasion à ces réflexions & à ces conjectures. „ Nous nous reposons, disoit la „ ville d'Invernesf, sans aucune reserve ou restriction, sur la sa„ gesse de votre Majesté pour assurer notre Religion, & la suc„ cession de la Couronne héréditaire de la Grande Bretagne dans „ la famille de vos illustres Ancêtres “.

„ Nous n'avons pas le front, disoit la Communauté de Nair„ nes, de parler à votre Majesté de l'affaire de la succession, de „ peur de paroître révoquer en doute la prudence reconnue de „ votre Majesté, ou la fidélité de votre Conseil. C'est pourquoi „ nous déclarons sincèrement que nos souhaits ne tendent pas „ plus loin, si non que notre postérité jouisse des effets du sage „ choix de votre Majesté, pendant que nous nous croirons heu„ reux sous l'administration de votre Majesté tous les jours de no„ tre vie “.

Ces expressions pouvoient se rapporter au choix déjà fait de la famille de Hanover, du sang d'Angleterre par la Princesse Sophie, & on ne les rapportoit au Prétendant, que parce qu'elles contenoient une condamnation tacite des inquiétudes affectées pour la sûreté de la succession Protestante.

Le Parlement aiant réglé les subsides, fixé le nombre des troupes qu'on devoit tenir sur pied dans les trois Roiaumes, & fait quantité d'autres réglemens utiles & pleins de sagesse, la Reine le remercia en des termes dignes d'une éternelle mémoire, tant pour l'honneur de cette Princesse que pour l'honneur de ceux à qui ces remerciemens s'adressoient.

Remerciement gracieux de la Reine à son Parlement.

„ C'est avec beaucoup de satisfaction, dit cette Princesse, que „ je viens mettre fin à cette séance & vous remercier de tout mon „ cœur des services que vous avez rendus au Public.

„ Je dois vous remercier en particulier, Messieurs de la Cham„ bre

„ bre des Communes, des fubfides que vous venez de m'accor- „ der. J'aurai foin de les appliquer aux ufages auxquels vous les „ avez deftinez autant qu'ils pourront s'étendre. Anne. 1713.

„ J'efpère qu'à la prochaine féance, l'affaire du commerce fera „ bien entendue, & que les conditions avantageufes, que j'ai obte- „ nues de la France, feront effectuées pour le bien de notre com- „ merce.

„ Je ne faurois me féparer d'une fi bonne & fidele Chambre „ des Communes, fans marquer combien je fuis fenfible à l'affec- „ tion, au zele & au refpect que vous avez fait paroitre dans vo- „ tre conduite; & ainfi je crois devoir faire mention des fervices „ éclattans que vous avez rendus.

„ Dans votre première féance, fans augmenter les dépenfes de „ mes Sujets, vous trouvâtes les moiens de les foulager du pefant „ fardeau de plus de neuf millions fterling, & la manière dont vous „ l'avez fait peut être avantageufe à la Nation.

„ Dans cette féance, vous m'avez mis en état de rendre juftice, „ en paiant les dettes de mes Domeftiques. Et comme vous „ avez fourni des fubfides pour continuer la guerre, auffi vous „ m'avez foutenue pour obtenir la paix.

„ Ainfi vous avez fait voir que vous êtes les véritables Repré- „ fentans de mes fideles Communes, par la jufte attention, que „ vous avez marquée pour le bien de votre Patrie & pour mon „ honneur. Je ne doute pas que ces procédures ne confervent „ la mémoire de ce Parlement à la poftérité.

„ A mon avenement à la Couronne, je me trouvai chargée „ d'une guerre. Dieu a béni mes armes par plufieurs victoires „ & m'a enfin mife en état de les rendre utiles par une paix fûre „ & honorable.

„ Je vous remercie de tout mon cœur de l'affiftance que vous „ m'avez donnée pour celà, & je me promets qu'avec votre fe- „ cours cette paix fera durable.

„ Pour cet effet, je vous recommande à tous de faire bien con- „ noitre à mes Sujets ce qu'ils gagnent par la paix, & de tâcher de „ diffiper les foupçons mal fondez, qui ont été fomentez avec tant „ d'induftrie parmi nous; afin que nos malheureufes divifions „ n'affoibliffent & meme ne détruifent pas les avantages que j'ai „ obtenus pour mes Roiaumes.

„ Il y a des gens, dont le nombre n'eft que trop grand, qui ne „ font jamais contens d'aucun Gouvernement. C'eft pourquoi il „ eft néceffaire que vous faffiez éclatter votre zele & votre amour „ pour votre Patrie, en faifant vos efforts pour défarmer la ma- „ lice des mal-intentionnez & pour détromper ceux qui font „ abufez.

„ Rien ne peut affurer la paix au dedans, rien ne peut remé-

ANNE. 1713. „ dier aux désordres arrivez pendant une si longue guerre, qu'un „ ferme attachement à la constitution dans l'Eglise & dans l'Etat.

„ Il n'y a que ceux qui ont véritablement ces principes, sur lesquels on puisse compter; & comme ils ont la meilleure part à „ mes graces, aussi vous pouvez être assurez que je n'ai d'autre „ intérêt ni d'autre but que votre avantage & d'assurer notre re„ ligion & notre liberté.

„ J'espere, pour la tranquillité de ces Nations & pour le bien „ général, que, l'hyver prochain, je trouverai mon Parlement dans „ la résolution d'agir sur ces principes avec la même prudence & „ avec la vigueur nécessaire pour me mettre en état de mainte„ nir les libertez de l'Europe au dehors & d'étouffer l'esprit de „ faction au dedans ".

Après cette harangue, au sortir de la salle de Westminster, on distribua de la part de la Reine à chacun des Membres du Parlement une médaille d'or du poids de deux guinées ordinaires. D'un côté étoit la tête de la Reine avec la légende ordinaire. Le revers représentoit Minerve, dans un champ labouré terminé par une Mer avec des Vaisseaux, & au dessous étoit cette inscription, *compositis veneratur armis.*

Cabales & Ecrits touchant les élections du Parlement.

La Reine, animée d'un vrai zele pour le bien de ses Sujets, les exhortoit en vain à l'union & à la concorde. Depuis près de deux siecles on étoit trop accoutumé à cette leçon, pour qu'elle fit aucune impression salutaire. Dès que le Parlement eut été prorogé & que les patentes pour en convoquer un autre eurent été expédiées, les différens partis cabalerént plus vivement que jamais pour avoir la meilleure part à l'élection. Les Whigs dominant dans une terre du Duc de Marlborough maltraitèrent les Torys jusqu'à effusion de sang. Les libelles recommencérent à inonder le public. On s'y déchiroit impitoiablement, mais presque toûjours avec esprit & d'une manière divertissante pour les Etrangers, & où les Anglois assez sages pour ne point prendre part dans ces querelles auroient pris plaisir, si un homme qui aime véritablement sa Patrie pouvoit se réjouïr de ce qui la déshonore & l'expose à sa ruine.

Les libelles avoient presque tous pour but les élections futures. Les Torys mirent au jour une brochure, qui avoit pour titre le *Catéchisme des Whigs*. Ceuxci repliquérent par les *Litanies des Torys*. Le commerce étant l'article intéressant de la Nation, on s'appliqua de part & d'autre à défendre & à attaquer le Traité qu'on venoit de conclure avec la France. Le parti du Ministère publia une brochure sous ce titre, *Lettre d'un Membre de la Chambre Basse touchant le Bill du commerce, & une liste de ceux qui ont voté pour & contre ce Bill.* Il prétendoit que ce Bill, qui étoit si fort pour l'honneur de la Reine, pour la réputation du Ministere & l'utilité du païs, n'avoit

n'avoit été rejetté que pour appaiser les cris des Whigs. Il remarquoit que, parmi ceux qui voterent contre ce Bill, il y avoit cent vingt Whigs, pour qui tout est juste & droit, pourvû qu'ils puissent embarrasser le présent Ministere & favoriser les interêts des Hollandois. Il distinguoit ensuite en trois classes les opposans à l'exécution du Traité de commerce, la premiere de *Torys politiques*, qui craignoient de n'être pas choisis à la prochaine élection, la seconde de *Whigs*, la troisieme de *Visionnaires*. Cette lettre ne manqua pas de réponses. Il en parut une fort vive sous ce titre, *Lettre servant d'avis pour les prochaines élections des Membres du Parlement*. On y tournoit en ridicule la dernière harangue de la Reine, & la conduite respectueuse des Communes qui lui avoient attiré de cette Princesse les remerciemens les plus gracieux. Si c'est dans ce point de vüe, disoit l'Auteur, que la mémoire de ce Parlement doit etre transmise à la postérité (ce sont les paroles dont la Reine s'étoit servie) peu de gens porteront envie à la gloire que les noms de ces Membres acquerront parmi les Races futures. Il prétendoit que ce Traité avec la France étoit sans comparaison plus ruineux pour la Nation que le Traité de mille sept cent neuf avec les Hollandois, dont les Auteurs avoient été notez du titre odieux d'Ennemis de la Patrie. Il insultoit ensuite aux Communes sur l'approbation des Traitez de paix & de commerce. Elles ont, disoit il, léché les légères blessures qu'elles avoient faites (en rejettant le Bill d'exécution) de peur que la gangrene ne s'y mît. Elles ont représenté l'édifice qu'elles élevoient depuis si longtems & avec tant d'artifice, sinon comme un parfait bâtibatiment, du moins comme aiant d'excellens fondemens, & le tout, ajoutoit-il, pour conserver le glorieux titre de Communes soumises & affectionnées.

Un des livres de cette espece qui fit le plus de bruit avoit pour titre *Histoire Abrégée du Parlement*. On l'attribue au Comte de Nottingham. Il fut fort goûté & on en débita plusieurs milliers. Il est pourtant vrai que comme presque tous les autres écrits de ce genre, en beaucoup de paroles il ne disoit & ne prouvoit rien. Il étoit rempli de lieux communs, d'accusations vagues, de conjectures peu solides. En lisant ces sortes d'écrits, on n'apprenoit rien, puisqu'on n'y trouvoit qu'une suite d'assertions sans aucune preuve. Ils ne pouvoient servir qu'à échauffer les imaginations & à se rendre mutuellement odieux. Plus les livres se multiplioient, plus l'animosité augmentoit. Cette animosité augmentée redoubloit à son tour l'acreté du stile & y répandoit le fiel sans mesure. Les conversations mêmes se ressentoient de cet esprit, &, si on avoit été aussi promt de la main qu'on l'étoit de la langue, il se seroit passé peu de jours sans quelque accident tragique. Les Torys reprochoient aux Whigs qu'ils n'avoient point d'autre vuë que d'affoiblir l'autorité

ANNE. 1713. torité de la Cour, par la diminution des prérogatives de la Couronne, & d'abaiſſer le pouvoir du Clergé, pour ruiner enſuite ſon crédit, afin d'établir le Presbytéraniſme ſur les ruines de la Religion Anglicane, & changer la conſtitution monarchique du Roiaume en établiſſant un gouvernement républicain. Les Whigs de leur côté accuſoient les Torys d'avoir formé le deſſein de ruiner la liberté de l'Angleterre, pour y etablir un pouvoir arbitraire & entiérement abſolu, & de vouloir abaiſſer l'autorité des Parlemens, qui eſt le ſoutien de la liberté & le frein du deſpotiſme. On leur reprochoit encore d'être amis de la France & de n'avoir pas aſſez d'éloignement pour le Prétendant. Par rapport au Clergé, on l'accuſoit d'être dévoué aux intentions de la Cour, dans l'eſpérance d'en obtenir les plus riches bénéfices. On exagéroit de chaque côté, &, en ſe décriant mutuellement de toutes les manieres dont on pouvoit s'aviſer, on déshonoroit la Nation & on autoriſoit à lui appliquer ce que Louis onze dit des Genois, à cauſe de leurs diviſions.

Outre les diſcours & les écrits, trois fois la ſemaine dans les nouvelles publiques on inſtruiſoit la Nation des intérêts des deux partis, de leur ſituation, de leurs eſpérances, de leurs démarches, on entroit dans le détail, on ſe caractériſoit, on ſe mordoit, on ſe déchiroit, on ſe défiguroit, le tout par zele pour la Patrie, pour la Religion, pour la Maiſon d'Hanover, ou pour les prérogatives de la Couronne. C'eſt ainſi qu'on s'exprimoit; mais c'etoit au fonds pour ſatiſfaire ſa paſſion. Un de ces Ecrivains remit un Emploi qu'il tenoit de la Cour, afin, diſoit-il, d'écrire ce qu'il jugeroit à propos.

Tandis qu'on ſe donnoit des mouvemens infinis dans les deux partis, pour ſe ſupplanter & ſe détruire, le Prince Eugene & le Maréchal de Villars étoient aux priſes ſur les bords du Rhin. L'Empereur aiant réſolu la guerre & rappellé ſes Plénipotentiaires d'Utrecht, on réſolut en France de faire les plus grands efforts pour la terminer promtement. On fit des amas prodigieux de fourrages, de vivres & de munitions de guerre. Dès que le premier de Juin fut arrivé, qui étoit la fin du terme, qu'on avoit marqué à l'Empereur pour ſe déterminer, les armées ſe mirent en mouvement. Le Maréchal de Villars par différentes manœuvres fit prendre le change au Prince Eugene & ſe poſta tellement qu'il l'empêcha de paſſer le Rhin & qu'il lui coupa la communication de Landau. Il fit le ſiége de cette place. Le Prince de Wirtemberg, qui en étoit Gouverneur, fit une fort belle défenſe. Il avoit huit mille cinq cens hommes de garniſon, des vivres & des munitions à proportion. Il tint cinquante ſix jours de trenchée ouverte. Sans l'accident arrivé à un magaſin, où une bombe mit le feu & qui ſauta en l'air, ce Prince auroit apparemment fait une plus longue réſiſtance,

ce. Il eut la mortification d'être obligé de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison, soit qu'on voulût faire sentir au Prince Eugène qu'on se souvenoit encore de la dureté, avec laquelle il avoit traité la garnison de la dernière ville, qu'il avoit prise en Flandre, soit qu'on eût quelque mécontentement particulier contre ce Prince & contre sa Famille. ANNE. 1713. Prise de Landau.

Cette conquête ouvrit à l'armée de France le Palatinat & les païs voisins, les partis y pénétrèrent de toutes parts, &, outre le grand butin qu'ils y firent, ils y établirent de grosses contributions. Le Maréchal de Villars, ne voulant pas laisser passer inutilement le reste de la campagne, forma le dessein d'assiéger Fribourg, place encore plus forte que Landau. La vûe de la France étoit de faire sentir à l'Empereur, par la grandeur des entreprises, que l'unique parti, qu'il avoit à prendre, étoit de penser efficacement à la paix. Le Prince Eugene avoit prévû ce dessein, il avoit fait achever & mettre en état de défense les lignes commencées autrefois pour couvrir cette place, & le Général Vaubonne les gardoit avec un corps de dixsept mille hommes. Le Maréchal vint encore à bout de tromper le Prince Eugene, &, tandis qu'il attiroit ses troupes & son attention sur les lignes d'Etlingen, il força Vaubonne dans ses retranchemens & investit Fribourg capitale du Brisgaw. Elle est située sur une petite riviere au bout d'une plaine fertile, au pied d'une montagne, qui est la première de cette longue chaine qu'on appelle Montagnes Noires. Cette ville a quatre portes & huit bastions roiaux. Tous ont des demies lunes que couvrent des courtines. Elle est commandée par la montagne, au pied de laquelle elle est bâtie, & cette montagne est défendue par quatre forts, qui se commandent les uns les autres. Le premier est le château qui domine sur la ville. Ensuite est le fort de l'Aigle, qui domine le château & qui est lui meme dominé par le fort de l'Etoile, au dessus duquel est encore le fort de Saint Pierre, qui est sur la cime de cette montagne. La garnison de cette place formidable étoit composée de quinze bataillons & de cinq cens chevaux, & le Baron d'Arsch y commandoit. Et de Fribourg.

La trenchée ne s'ouvrit que le trente de Septembre. La place se rendit le dixneuf Novembre, plutôt manque de vivres que par les progrès de l'Ennemi. Le Gouverneur rendit en même tems les forts & châteaux, qui étoient à peine entamez. Cette conquête importante amena l'Empereur au point où toute l'Europe le souhaitoit, car on étoit las de la guerre, dont on ressentoit les maux bien plus vivement depuis qu'on goutoit les douceurs de la paix, & ce n'étoit qu'avec peine qu'on voioit la France en état de se dédommager aux dépens de l'Allemagne de ce qu'elle avoit été obligée de céder en Flandre.

ANNE. 1713.

Paix de Rastat.

Ce Prince prit donc enfin des pensées de paix, les deux Généraux furent les Plénipotentiaires, ils se trouvèrent à Rastat le vingt-sept Novembre. Ils avoient chacun la moitié du chateau pour leur logement, & chacun la moitié de la ville pour celui de leur suite & de leur escorte, qui avoit été fixée à deux cens hommes. Ils convinrent à peu près des memes articles qui avoient été offerts à Utrecht, excepté que Landau restât à la France, & que l'Electeur de Baviere fût rétabli dans tous ses Etats & dans son rang de premier Electeur, à condition qu'il renonceroit au Roiaume de Sardaigne & à tout ce qui lui avoit été donné en Flandre.

Traitez de l'Espagne.

On négocioit aussi à Utrecht, & la paix y fut signée entre l'Espagne d'un côté & la Grande Bretagne & la Savoie de l'autre. Gibraltar & Port-Mahon avec l'Isle de Minorque furent cédez à perpétuité à la Couronne de la Grande Bretagne, à qui Philippe V., par une juste reconnoissance, accorda de grands avantages par rapport aux Indes Occidentales. Le Traité des Etats Géneraux avec la même Couronne d'Espagne fut fort longtems à conclure. On chicana beaucoup & il parut que les Plénipotentiaires des deux Couronnes d'Angleterre & d'Espagne s'entendoient, pour se vanger des lenteurs de ceux-ci à accéder aux négociations de la paix. On étoit aussi fort attentif à leurs démarches en Flandre. On voulut y exercer conjointement avec eux la Souveraineté & on leur reprocha fort vivement qu'ils se conduisoient en Maitres, malgré les Traitez. Les Etats alléguèrent que, par le Traité de paix avec la France, ils devoient être mis en possession des places cédées à la Maison d'Autriche, les garder par conséquent, les gouverner, jusqu'à ce qu'ils fussent convenus avec l'Empereur de leur barrière. L'Evêque de Bristol & le Comte de Strafford répondirent que ce Traité postérieur, fait avec la France, ne pouvoit détruire la convention de la Grande Bretagne & des Etats Géneraux, par laquelle il avoit été statué que les deux Puissances gouverneroient de concert ces Villes & Provinces, jusqu'à ce qu'on se fût accommodé avec la Maison d'Autriche.

Attention de la Reine sur les Traitez des Hollandois.

De plus la Reine avoit donné des ordres fort exprès pour empêcher qu'il ne se glissât rien dans les Traitez de la République avec les autres Puissances, qui pût préjudicier & inquiéter le commerce & les autres intérêts de la Grande Bretagne. De là vinrent apparemment les difficultez, qui retardèrent jusqu'à bien avant dans l'année suivante la conclusion du Traité avec l'Espagne. C'est dans la même vuë que les Troupes Angloise restèrent dans Gand & dans Bruges & qu'elles prirent possession de Nieuport. On fit même courir en Angleterre le bruit que les Provinces-Unies étoient en marché avec l'Empereur pour acheter Ostende. Cette nouvelle souleva les Marchands & on se résolut à toute

toute extrémité, plûtôt que de souffrir une pareille acquisition. Les Etats protestérent que ce marché étoit imaginaire. On le savoit, mais on vouloit leur faire sentir à n'en pouvoir douter combien ce dessein déplairoit & quelle opposition ils y trouveroient, si jamais ils formoient ce dessein & entreprenoient de le faire réüssir. Anne. 1713.

En conséquence de la cession du Roiaume de Sicile, faite au Duc de Savoie, sur les instances de la Reine, & aussi en vue d'affoiblir d'autant la Maison d'Autriche, ce Prince alla en prendre possession. Il y fut transporté par l'escadre, que la Reine avoit dans la Méditerranée, pour veiller à la neutralité de l'Italie, aussi bien qu'à l'évacuation de la Catalogne. Ce Roiaume ne demeura pas longtems entre les mains du nouveau Roi. L'Empereur fit tant que, peu de tems après, ce Prince, de gré ou de force, consentit d'échanger la Sicile avec la Sardaigne. La Reine, en qualité de Médiatrice & de Garante des traitez, pressoit l'exécution des articles convênus & y présidoit, si je puis parler de la sorte.

Démolition de Dunkerque.

La démolition de Dunkerque, si glorieuse à la Grande Bretagne & si humiliante pour la France, étoit extremement souhaitée par tous les Peuples. Le souvenir des pertes, que les Armateurs, sortis de ce port, avoient causées au commerce, donnoit de la vivacité à ces desirs. D'ailleurs, en cas de nouvelles brouilleries, on regardoit Dunkerque, par rapport au Prétendant, comme la porte de l'Angleterre. Ces motifs réünis faisoient qu'on étoit fort attentif à l'exécution de cet article, le plus essentiel & le plus utile à l'Angleterre du Traité de paix, & que chaque Particulier se croioit en droit d'y veiller & de la presser. Quelques retardemens mirent l'allarme. Aussi-tôt une foule d'Ecrivains s'épuisérent en de longs & ennuieux raisonnemens pour prouver ce que personne ne nioit & n'ignoroit, savoir que cette démolition étoit importante. D'autres se répandirent en invectives prématurées, c'est le moins qu'on puisse dire, & criérent étourdiment que la Nation étoit trahie & jouée. Un Ecrivain, qui a eu une grande vogue & qui se fit dans la suite honneur d'être condamné par les Communes, comme malin & séditieux, se distingua fort dans cette occasion. Tout étoit perdu, selon lui, & on ne pouvoit assez punir, ni assez détester ceux dont les perfides conseils engageoient la Reine à dissimuler & à tolérer cette inéxécution si importante. Dunkerque fut démoli à peu près dans le tems qu'on étoit convenu, & ces Zélateurs eurent, ou le chagrin d'avoir crié mal à propos, ou, comme la mouche d'Esope, la vaine & ridicule satisfaction de s'imaginer que sans eux rien ne se feroit fait. Il est vrai qu'en cet article les Ministres & les Plénipotentiaires de la Reine avoient été duppes. Car tandis qu'on démolissoit ce port, on en construisoit un autre à une ou deux lieuës, sans comparaison plus grand, plus sûr & plus commode. Ainsi Charles V. autrefois s'étant en-

ANNE. 1713. gagé de démolir & de raser Hesdin, dont la garnison étoit fort à charge à la Picardie, accomplit sa promesse; mais à une demie lieue des ruines de l'ancien Hesdin, il bâtit une autre ville plus forte encore, à laquelle il donna le même nom.

La Reine créa Chevaliers de la Jarretiere les Ducs de Kent & de Beaufort, les Comtes de Peterborough, d'Oxford & de Powlet. Ils furent installez en personne par les Ducs d'Ormond, de Northumberland & de Buckingham. Le Comte de Strafford, Plénipotentiaire à Utrecht, le fut par Procureur. L'Evêque de Bristol fut fait Evêque de Londres. Le Docteur Smalridge eut l'Evêché de Bristol, & le Docteur Willoughby fut nommé Doyen de la Chapelle de Windsor. Anne disposa en même tems de plusieurs autres charges & offices dans un grand Conseil, qu'elle tint le vingt-huit d'Août. Elle y déclara le Comte de Dartmouth Garde du Sceau Privé; Bromlei ci-devant Orateur des Communes, Secretaire d'Etat; le Comte de Denbigh un des Receveurs de l'Echiquier; François Green Secretaire des guerres; le Chevalier Jean Stone-House Contrôleur de la Maison; le Lord Lansdown Thrésorier de la Maison, & Edouard Nicholas Thrésorier de la Chambre. Tout ce que la Cour faisoit étoit censuré & pris en mauvaise part, & tous ceux qu'elle favorisoit devenoient pour les Whigs des objets de haine & de mépris.

Les Torys & les Whigs d'Irlande & d'Ecosse fort animez.

Le même esprit de partialité & de division regnoit aussi en Ecosse & avoit pénétré jusqu'en Irlande, où les Whigs & les Torys s'acharnèrent tellement les uns contre les autres qu'il falut envoier des troupes & faire tirer sur eux pour les séparer. En Ecosse on étoit extrêmement choqué de la tolérance, qu'on vouloit y établir pour les Episcopaux. La plûpart des Ecclésiastiques refusoient de prêter les nouveaux sermens. Ils ne vouloient pas même prier pour la Reine. Ils ouvroient leurs Eglises malgré les défenses, & les fermoient à leur gré. Ceux qui plioient étoient insultez comme des lâches & des perfides. On y étoit fort las de l'Union & disposé à prendre toutes sortes de mesures pratiquables pour la rompre. Cette situation, il faut l'avouer, donnoit à l'Angleterre sujet d'appréhender que cette Nation irritée & toujours ennemie ne prit quelque résolution extrême, & malgré cette appréhension, le parti opposé à la Cour sembloit prendre à tâche de mortifier cette Nation & d'augmenter ses mécontentemens, par le peu d'égard qu'ils avoient pour ses plaintes, & par les distinctions odieuses qu'ils prétendoient établir à son préjudice. Si les Torys en avoient usé de la sorte, on n'auroit pas manqué de leur reprocher qu'ils vouloient introduire par l'Ecosse le Prétendant en Angleterre.

Sinistres présages de l'Evêque de Salisbury.

L'Evêque de Salisbury se distingua fort dans son parti par une Préface, qu'il mit à la tête d'un de ses ouvrages. Il y soutient que la

la vraie Eglise Anglicane & la Religion Protestante en général sont en grand danger. Il dit en commençant qu'aiant atteint l'âge de soixante & dix ans, il prend cette occasion pour se décharger librement des tristes pensées qui accablent son esprit jour & nuit. Ensuite il prend Dieu à témoin de la pureté & de l'ardeur de son zele, qui ne lui permet pas de se taire dans le danger éminent où est la Réformation, danger qui se réduit à deux chefs, le caractère du Prétendant & la puissance exorbitante de la France. „ Jacques II, qui avoit été élevé parmi nous „ & qui devoit son élevation au Thrône à l'Eglise Anglicane, oublia bientôt ses promesses & parut animé contre ceux qui avoient „ le moins de sujet de s'y attendre. Que si celà est évident dans „ le Pere, que peut-on espérer de celui qui se dit son Fils, qui a „ été élevé dans un Gouvernement despotique, où les Protestans „ sont persécutez, qui a été obligé de courir si longtems çà & là „ outre mer, qu'on a proscrit & abjuré ici, qu'on a couvert d'autres „ indignitez, sinon que sa Religion toujours cruelle contre les Protestans se donneroit une libre carrière sous un Prince qu'on a si „ fort offensé? On ne sauroit nier que ces apparences ne soient terribles, lorsque nous voions que le Prince, qui depuis tant d'années a tant fait pour extirper notre Religion, se tire de „ tous ses embarras & vient à bout de tous ses projets, qui paroissoient entierement renversez. Une nouvelle scene vient de „ s'ouvrir, qui lui promet tout ce qu'il peut souhaiter & qui accroitra sa puissance & ses richesses à un tel degré qu'humainement parlant rien ne pourra lui résister".

Anne. 1713.

Présages contraires d'un autre Prélat.

L'Evêque de Bath au contraire prêcha à Saint Paul devant les deux Chambres du Parlement le jour d'actions de graces pour la paix, & ne communiqua à ses auditeurs que des pensées capables d'inspirer la joie & la tranquillité. Il tira son texte du Pseaume cent vingt-deuxième. *Paix soit à ton avant-mur, & prospérité en tes palais.* Il commença par reconnoitre la miséricorde divine, qui avoit mis une heureuse fin à une guerre nécessaire & victorieuse, mais en même tems longue & ruineuse, & il assura, qu'on avoit plus de sujet de se réjouir de cet événement que de la victoire la plus signalée. Il entra ensuite dans les vues politiques qui avoient engagé à finir la guerre. „ Le soin de nos „ intérêts, dit-il, & celui sur tout de nos voisins nous y engagea „ d'abord, &, par le succès dont il a plu à Dieu de benir nos „ armes, ceux qui n'aguères étoient en détresse sont maintenant devenus *Hauts & Puissans.* Mais il étoit tems de penser à „ nos propres intérêts, de nous souvenir que nos richesses dépendent aussi du commerce, de considérer à quoi aboutiroit enfin „ une longue suspension de gain & une perte continuelle, & de songer qu'il n'y avoit qu'une paix qui pût nous remettre dans notre

 „ situation

ANNÉE. 1713.

„ situation naturelle. . . . Dans les guerres anciennes, la Nation „ s'épuisoit de Naturels pour vaincre des Etrangers, & dépensoit „ des sommes immenses pour acheter de vains trophées de gloire, „ & il arrivoit ordinairement que la génération présente étoit ap„ pauvrie & celle qui venoit après troublée par une guerre civile. „ Il suffit pour nous d'avoir donné dans celle-ci des preuves si „ éclatantes de notre humanité, de notre valeur, de nos ri„ chesses, de nous être engagez dans la guerre si volontiers, „ d'avoir livré tant de glorieux combats, d'avoir sacrifié tant de „ milliers de vies & tant de millions d'argent, & il n'étoit „ pas moins nécessaire de donner enfin des preuves de notre „ prudence domestique ". Il se plaint ensuite de ce que, sous le plus régulier de tous les Regnes, on étourdit les gens sensez de changemens de gouvernement, de révolutions, de ce qu'on remplit les esprits d'odieuses & vaines suppositions d'un renversement total des loix & d'une tyrannie absoluë, & de ce qu'au lieu de prêcher la soumission, l'obéissance & la conservation du repos public, on pose en fait le droit de résister & le devoir de la rebellion. „ L'abondance ne regne pas dans une ruche, où les Abeil„ les, au lieu de travailler chacune dans sa cellule, ne songent „ qu'à partager le peu de miel qui leur reste en commun, & tour„ nent l'une contre l'autre les aiguillons, dont la Nature les a ar„ mées pour chasser les Frélons ". Enfin il insinuoit que les troubles domestiques pourroient obliger beaucoup de Négocians à transporter ailleurs leurs richesses. „ Il suffit à un Négociant, disoit „ ce Prélat, d'être exposé aux tempêtes & aux écueils de la Mer. „ Le port où il tend est un lieu de repos & de sûreté. Ces con„ sidérations ont peuplé & enrichi une Nation sage, & l'ont „ renduë le réfuge assuré de ceux qui fuient le trouble & la con„ fusion des autres païs, & qui cherchent une habitation commo„ de & amie de l'industrie. Cette Nation doit son aggrandisse„ ment à la paix, qui regne dans son avant-mur, qu'ils ont eu la „ sagesse de conserver & que, ni la force, ni l'artifice, n'ont pû „ troubler pendant la derniere guerre. C'est une Nation dont „ je parle avec honneur & qu'on ne doit pas regarder d'un œil „ malin, mais qu'on doit observer, pour en imiter la prudence ". Ce discours fut méprisé par les Whigs & regardé comme un commentaire insipide de la harangue fastueuse, que le Duc d'Aumont, Ambassadeur de France, prononça devant la Reine, à sa premiere audience, tandis que la préface de l'Evêque de Salisbury & les libelles de Richard Steele étoient applaudis & regardez comme autant de chefs d'œuvre.

Elections favorables aux Torys.

Les élections pour le nouveau Parlement, en dépit des mouvemens que se donnerent les Whigs, réüssirent en grande partie au gré de la Cour, les deux tiers des Membres furent Torys. Les dé-

bats

bats à cette occasion furent plus grands à Londres que par tout ailleurs. On fut occupé pendant plusieurs jours à l'élection des quatre Députez, que cette Ville a droit d'envoier. Les Torys voulurent obliger les Trembleurs, qui étoient là plûpart dans les intérêts des Whigs, à prêter le serment d'abjuration, avant de pouvoir donner leurs suffrages. Les Whigs prétendirent à leur tour qu'on obligeât aussi les Catholiques Romains, qui avoient droit de suffrage, à prêter le même serment. Mais après diverses contestations, on convint enfin qu'on ne l'exigeroit de personne. Les premiers jours, les Candidats Whigs eurent le dessus sur les Torys. Mais dans la suite ceux-ci l'emportèrent & furent élus. Les élections étant achevées, le Parlement fut convoqué pour le vingt-trois de Novembre & prorogé ensuite jusqu'au vingt-un Décembre.

ANNE. 1713.

Défenseur de l'Arianisme accusé non condamné.

On entama dans cet intervalle le procès du Docteur Whiston. J'ai rapporté que ce Savant depuis quelques années avoit publié un livre en faveur de l'Arianisme. Il y attaque directement le Christianisme, qui, selon lui, n'a été établi que par le Concile de Nicée, dont il prétend que le Symbole n'est point orthodoxe. La Reine avoit composé un Tribunal d'Ecclésiastiques pour cette affaire. L'Accusé comparut le dixsept Novembre par Procureur & fit présenter une protestation contre la jurisdiction de ce nouveau Tribunal, qu'il prétendoit n'avoir pas droit de connoitre d'aucune affaire en premiere instance. Cette protestation aiant été luë, un des Juges proposa si le Sieur Whiston pouvoit comparoitre par Procureur. Un autre Juge représenta qu'il y avoit une question plus importante à examiner & à décider, savoir, si après avoir été nommez & établis par la Reine pour juger de cette affaire, on devoit souffrir que le Docteur eût la hardiesse de contester leur autorité & de les traiter de Cour prétenduë. Il fut ordonné qu'on n'auroit point d'égard à sa protestation & qu'il comparoitroit en personne. Il le fit & demanda d'etre oui par ses Avocats, ce qui lui fut accordé. Les Avocats insistèrent sur deux points, premièrement, que cette Cour déléguée, ne pouvant juger qu'en cas d'appel, ne pouvoit connoitre de l'affaire présente, qui n'avoit encore été portée à aucun Tribunal, & en second lieu, que, comme cette procédure intéressoit les libertez des Sujets Anglois & que cette Cour ne procédoit que selon le Droit Civil, il devoit etre permis à leur Client de plaider par un Avocat, qui fût versé dans les loix & statuts du Roiaume. Cette demande fut accordée, & le plaidoïer renvoié à la semaine suivante. Le fort du plaidoier consista dans une espece de défi de l'Avocat de faire voir quelque Loi d'Angleterre, en vertu de laquelle on pût juger cette cause & condamner ce livre d'hérésie. L'affaire fut appointée. On la reprit au jour marqué. Mais le Procureur du Docteur produisit ses fins de non-recevoir, ce qui obligea de renvoier la décision à une autre fois. L'Au-

ANNE. 1713. L'Auteur d'un livre, qui avoit pour titre, *Histoire de la succession de la Couronne d'Angleterre assirmée, & le droit héréditaire rendu clair*, fut poursuivi avec bien plus de chaleur & plus rigoureusement que le Défenseur de l'Arianisme. Il fut condamné à de grosses amendes & au pilori plusieurs fois. La Reine lui aiant épargné une partie de la punition, on le trouva mauvais & on prit cette marque de bonté pour une preuve certaine du penchant qu'avoit cette Princesse à favoriser le Prétendant.

Mauvaise santé de la Reine. 1714. Elle étoit souvent incommodée depuis environ un an, & la goute, à quoi elle étoit sujette, disparoissoit quelques fois si subitement qu'il y avoit à craindre qu'elle n'en fût tout d'un coup étouffée. Au commencement de cette année, Anne se trouva indisposée. On crut d'abord que ce n'étoit qu'une simple attaque de goute. Mais le lendemain, qui étoit le cinq de Janvier, cette Princesse eut une colique accompagnée de fievre, & on craignit extrêmement que ce ne fût une goute remontée. Les Ministres & le Duc d'Ormond en furent les premiers avertis, & se rendirent sur le champ à Windsor avec deux Médecins. Le mal étoit fort pressant, & ce ne fut que le sept au matin qu'on fut assuré qu'il n'y avoit point de danger. Le Conseil fut assemblé toute la nuit du six au sept, tant étoit grande l'incertitude où on étoit d'une vie si précieuse. Le bruit courut même à Londres que la Reine étoit morte. On le reçut différemment, selon le parti qu'on avoit pris. Mais il fut bientôt dissipé.

Cet accident fit différer l'ouverture du Parlement jusqu'au vingt-sept de Février. On crut même nécessaire de détruire les bruits qui se répandoient sur la mauvaise situation de la Reine. Elle écrivit elle même au Lord Maire, avec ordre de disperser sa lettre le plus qu'il lui seroit possible. „ Nous avons jugé à propos, dit „ cette Princesse, de vous faire part de ceci & par vous à la „ Cour des Aldermans & à nos autres Sujets, afin que vous puis„ siez travailler dans vos différens emplois à détruire les mauvais „ bruits, que sement sans fondement des personnes mal affec„ tionnées, au préjudice du crédit & au grand danger de la paix „ & de la tranquilité publique ".

Lettre qu'elle écrit à l'Electeur d'Hanover. Les imaginations étant toujours effraiées de l'idée du Prétendant, elle jugea à propos de rendre publique la copie d'une lettre qu'elle envoioit à l'Electeur de Hanover. Si le mal n'avoit pas été incurable & volontaire, cette lettre l'auroit guéri. Anne assuroit ce Prince dans les termes les plus forts de son affection & de sa bienveillance. Qu'elle ne voioit qu'à regret les divisions de son Roiaume. Qu'elle souhaitoit que ceux qui se disoient ses amis & ceux de sa famille le fussent effectivement. Que, si son Altesse Electorale étoit persuadée qu'il fallût faire encore quelque chose pour sa sureté & pour sa satisfaction, elle n'avoit qu'à le donner

à

à connoitre, & que Sa Majeſté le feroit avec beaucoup de plaiſir, n'aiant rien tant à cœur que de vivre en parfaite union avec ſon Alteſſe Electorale. Cette lettre ne perſuada pas plus que les autres aſſurances tant de fois données. On l'interpréta comme on voulut, & on dit que le Duc d'Hanover devoit faire beaucoup d'attention à ce que la Reine lui diſoit que *ceux qui ſe diſoient ſes amis & ceux de ſa famille ne l'étoient pas.* Anne. 1714.

Quoique la ſanté de la Reine ne fût pas encore aſſez affermie pour qu'elle fit l'ouverture du Parlement, il s'aſſembla au jour marqué. Les Communes élurent pour leur Orateur le Chevalier Hanmer, qui, étant préſenté à la Barre des Seigneurs, demanda, ſelon la coutume, les quatre choſes ſuivantes. Que les biens & les Domeſtiques des Membres du Parlement fuſſent à couvert de toutes ſortes de pourſuites. Que chaque Membre eût la liberté de propoſer & de dire ſon ſentiment dans la Chambre. Que ceux de la Chambre-Baſſe puſſent avoir audience de Sa Majeſté en tel nombre & au tems qu'elle voudroit preſcrire. Qu'il lui plût enfin de ne donner aucune interprétation ſiniſtre à ce que les Membres de la Chambre des Communes & leur Orateur jugeroient à propos de dire, ou de faire pour le bien public.

Anne étoit de retour à Londres dès le ſept Février. Une foule innombrable de Peuple ſe trouva ſur ſon paſſage. Comme ils la virent dans ſon caroſſe à l'ordinaire & qu'ils la trouvèrent beaucoup mieux qu'ils n'avoient eſpéré, ils éclattèrent en cris de joie, &, le ſoir, il y eut des illuminations par toute la ville. Le Parlement ne fit rien juſqu'au treize Mars que la Reine s'y rendit. Elle y parla avec autant de ſolidité & de force, &, ſi je puis le dire, avec encore plus de dignité qu'elle eût jamais fait. Comme c'eſt preſque la dernière harangue qu'elle ait prononcée, je me perſuade que ceux, à qui la mémoire de cette Princeſſe eſt chère, liront volontiers cette expreſſion des ſentimens de bonté & de zele, qu'elle eut toûjours pour ſes Sujets.

„ J'ai une véritable ſatisfaction de me voir en état de vous dire, à l'ouverture de ce Parlement, que les ratifications des Traitez de paix & de commerce avec l'Eſpagne ont été échangées, & que mes Sujets auront par là de plus belles occaſions que jamais d'augmenter & d'étendre leur négoce. Nous venons de nous aſſûrer par des Traitez des avantages conſidérables, dont nous ne jouiſſions auparavant que par connivence, & que nous ne nous procurions que par des voies, qui faiſoient une diſtinction entre un Marchand Anglois & un autre, & l'égalité eſt préſentement établie ſur un bon pied. Harangue de la Reine.

„ Il a plû à Dieu de benir mes efforts pour obtenir une paix honorable & avantageuſe à mon Peuple & à la plus grande partie de mes Alliez. Je ferai tout mon poſſible pour la rendre „ uni-

ANNE. 1714. „ universelle & je me persuade que, moiennant que vous y con-
„ couriez avec moi de bon cœur, mon interposition sera enfin
„ assez puissante pour achever cet ouvrage & pour affermir entiè-
„ rement la tranquillité de l'Europe.

„ En attendant, je me réjouis de ce que mes Sujets délivrez
„ d'une guerre ruineuse au delà de la mer jouissent déjà d'une
„ paix, dont rien n'est capable d'empêcher les bons effets que
„ nos divisions intestines.

„ Les plus sages & les plus illustres de mes Prédécesseurs ont
„ fait consister leur gloire à conserver la balance de l'Europe & à
„ en maintenir l'équilibre par le poids de leurs forces, suivant que
„ la nécessité le requeroit. Par cette conduite ils ont enrichi le
„ Roiaume & se sont rendu formidables à leurs ennemis & utiles
„ à leurs amis. J'ai agi par les mêmes principes, & je ne doute
„ pas que mes successeurs ne suivent ces exemples.

„ Notre situation nous apprend quel est notre véritable intérêt:
„ car ce païs ne peut fleurir que par le commerce, & nos forces
„ navales emploiées comme il faut sont les plus propres à le ren-
„ dre formidable.

„ J'ai fait dresser les comptes & j'ai donné ordre qu'ils vous
„ soient communiquez, afin que vous puissiez voir à la fin de la
„ guerre le véritable état des affaires & que vous soiez mieux en
„ état de juger de l'ordre qu'on y doit mettre. Je ne vous de-
„ mande des subsides que pour le service de l'année courante &
„ pour l'acquit des dettes, que l'examen des comptes vous fera
„ trouver justes & raisonnables.

„ Je regarde la joie générale qu'on a témoignée pour le rétablis-
„ sement de ma santé & pour mon arrivée en cette ville, comme
„ un retour de ce tendre amour que j'ai toujours eu pour mon
„ Peuple.

„ Je souhaiterois qu'on eût pris des mesures efficaces, comme
„ je vous en ai souvent priez, pour arrêter le cours de ces libelles
„ séditieux & de ces bruits de faction, par le moien desquels les
„ mal-intentionnez ont altéré le crédit public & fait souffrir les
„ innocens.

„ Il y en a qui ont eu assez de malice pour insinuer que la Suc-
„ cession Protestante dans la Maison de Hanover est en danger
„ sous mon Gouvernement.

„ Ceux qui prennent ainsi à tâche d'intimider les esprits par des
„ dangers imaginaires, ne peuvent avoir en vûe que de troubler la
„ tranquillité présente & de nous attirer des maux réels.

„ Après tout ce que j'ai fait pour assûrer notre Religion & vos
„ Libertez & pour les transmettre à la postérité, je ne saurois
„ parler de ces sortes de choses sans quelque émotion. Je m'assû-
„ re aussi que vous conviendrez avec moi que des entreprises, qui
„ ten-

„ tendent à affoiblir mon autorité, ou à me rendre la possession „ de la Couronne désagréable, ne peuvent jamais être des moiens „ propres à affermir la Succession Protestante. Anne. 1714.

„ J'ai fait & je continuerai de faire tout ce qui m'est possible „ pour le bien de tous mes Sujets. Emploiez de votre côté vos „ soins, comme je le ferai du mien, pour établir l'union entre „ nous, non pas en nous relâchant sur l'attachement inviolable à „ notre constitution dans l'Eglise & dans l'Etat, mais en formant les Loix vous-mêmes & en inculquant aux autres l'obéissance qu'ils doivent à ces Loix.

„ Non seulement le Public s'est appauvri par une longue guerre, „ quoique quelques Particuliers puissent y avoir gagné, mais aussi „ le Gouvernement s'en est beaucoup ressenti.

„ Aiez soin de profiter de l'occasion présente, pour faire des réglemens capables de redresser ces désordres.

„ J'ai eu le concours du dernier Parlement pour faire la paix. „ Que celui-ci ait la gloire de m'aider à en recueillir des fruits, „ qui puissent non seulement procurer le bonheur de cette génération, mais aussi de la postérité la plus reculée ".

Adresse des Pairs.

Chacune des deux Chambres présenta son Adresse dès le quinze, & toutes deux furent répondues le même jour. Celle des Seigneurs ne dit pas un mot de la paix avec l'Espagne, ni des avantages procurez à la Nation, & elle étoit pleine d'expressions, que sans doute la seule complaisance avoit arrachées à plusieurs de ses Membres, tant leurs démarches suivantes y parurent opposées. „ Nous regardons, disoient-ils, avec la dernière horreur la conduite de ceux, qui, en répandant des écrits & des bruits „ séditieux & factieux, ont pû faire tomber le crédit public & „ par là envelopper l'innocent dans les suites fatales de leur iniquité, & sur tout de ceux dont la malice est allée jusqu'à insinuer que la Succession Protestante dans la Maison d'Hanover „ est en danger sous votre Gouvernement ". Du reste ils témoignoient de la joie du rétablissement de la santé de la Reine, de la reconnoissance de ce qu'elle avoit fait pour la sûreté de la Religion & des Libertez, & une forte détermination à maintenir son autorité. La réponse de la Reine renfermoit une leçon fort utile. „ Vous qui „ êtes les plus proches du Thrône, leur disoit cette Princesse, êtes „ aussi les premiers de mes Sujets, qui éprouverez les suites fatales „ de la moindre diminution de l'autorité roiale.... Comptez que „ je ne consentirai jamais qu'on donne la moindre atteinte à la „ juste autorité de la Couronne, ou à vos droits & à vos privileges ".

Celle des Communes.

L'Adresse des Communes répondoit beaucoup mieux à la harangue de cette Princesse, à ses bonnes intentions, & aux grandes

ANNE. 1714. des obligations que la Nation lui avoit. Elle entroit d'ailleurs dans un certain détail, qui ne pouvoit manquer de plaire, parce qu'il supposoit plus de sincérité, &, si ce terme m'est permis, plus de cordialité. Je traduis bien plus volontiers ces monumens de respect pour l'autorité roiale, de reconnoissance, de modération, de raison, de droiture, d'équité, que ces autres que l'animosité, la prévention, la fureur, l'opposition à l'autorité légitime ont de tems en tems dictez. Les premiers honorent la Nation & doivent servir de modele. Les autres la déshonorent & la font passer pour un Peuple turbulent & difficile à gouverner, qu'on ne peut venir à bout de contenir, qu'en se servant de la méthode de Cromwell, qui fut plus craint, plus respecté, plus absolu qu'aucun Souverain légitime ne l'avoit jamais été. Voici comme parloient les Communes.

„ Nous remercions très-humblement votre Majesté de votre „ harangue. Nous prenons la liberté de vous assurer que, com„ me rien ne pouvoit être plus affligeant pour votre Peuple que „ l'indisposition de la meilleure des Reines, aussi rien ne pouvoit „ leur causer plus de joie & de satisfaction que l'heureux rétablis„ sement de votre santé.

„ Nous félicitons votre Majesté de la conclusion des Traitez de „ paix & de commerce avec l'Espagne, par lesquels, ainsi que „ votre Majesté a eu la bonté de le déclarer, vous avez obtenu „ de nouveaux avantages pour vos Sujets. Mais vos soins n'ont „ pas été bornez à votre Peuple, ils se sont encore étendus à vos „ Alliez & on doit à jamais admirer la bonté de votre Majesté „ de ce que, malgré les obstacles que vous avez rencontrez, „ vous voulez bien encore faire vos efforts pour rendre la paix „ universelle & par là tranquillifer toute l'Europe. Vos fidelles „ Communes ne manqueront jamais de concourir avec affection „ à assister votre Majesté dans toutes les mesures, que vous jugerez „ nécessaires pour mettre la dernière main à un ouvrage si grand „ & si glorieux.

„ Vos Communes accorderont volontiers les subsides nécessaires „ pour le service de l'année courante & pour le paiement des „ dettes qui sont justes & bien fondées. Elles ne peuvent trou„ ver de termes assez forts, pour exprimer combien elles sont sen„ sibles au bonheur d'être délivrées des calamitez d'une guerre si „ onéreuse. C'est pourquoi, pour marquer leur fidélité envers vo„ tre Majesté & pour rendre justice à ceux qu'elles représentent, „ elles feront tout ce qui dépendra d'elles, pour empêcher que les „ bons effets de la paix ne soient frustrez par des divisions intesti„ nes, pour faire échouer les desseins des gens mal-intentionnez „ & déraisonnables, & pour marquer dans toutes sortes d'occa„ sions

„ fions la juste horreur, qu'elles ont de la licence qu'on se donne „ de publier des écrits scandaleux & de répandre des bruits séditieux. ANNE. 1714.

„ Et comme vos Communes soutiendront & maintiendront toûjours la Succession Protestante dans la Maison de Hanover, elles ne peuvent s'empêcher d'être étonnées qu'on ait la malice „ d'insinuer que cette Succession est en danger sous l'heureux Gouvernement de votre Majesté. Car quand nous faisons réflexion „ qu'elle est assurée par les engagemens les plus solemnels, civils „ & sacrez, par des Actes de Parlement, par des Sermens & des „ Traitez, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que nous „ sommes entiérement satisfaits de ces sûretez & que nous regardons de telles insinuations comme mal fondées & injurieuses à „ votre Majesté & à votre Gouvernement.

„ Et votre Majesté peut être assurée que vos fideles Communes, „ sous quelque prétexte que ce soit, ne favoriseront aucuns desseins, qui puissent donner atteinte à l'autorité de votre Majesté, „ ou troubler votre Regne, lesquels ne peuvent être formez que „ par la fureur d'une faction frustrée de ses espérances & par l'esprit de rebellion ".

A cette Adresse si digne des Représentans d'une Nation sage la Reine répondit en ces termes. „ Cette Adresse est si soumise & „ exprime si bien les sentimens de mes fideles Sujets, que je la „ regarde comme une preuve du bon choix qu'ils ont fait de leurs „ Représentans. Je vous en remercie de tout mon cœur. La „ confiance que vous avez en mon affection, l'horreur que vous „ témoignez des insinuations malicieuses touchant le danger de la „ Succession Protestante sous mon Gouvernement, & la satisfaction que vous marquez avoir de la sûreté où elle est présentement, sont les effets des égards que j'ai toujours eus pour le bien „ de mes Peuples, ce qui, avec la bénédiction de Dieu, unira „ efficacement les esprits de mes Sujets & dissipera les desseins de „ ceux qui voudroient troubler le repos dont nous jouissons ".

Publication de la paix avec l'Espagne.

La paix avec l'Espagne fut publiée à Londres avec les cérémonies accoutumées. Le Traité contenoit vingt-six articles, sans en compter deux séparez. Par le cinquième l'Espagne s'engage de ne pas troubler le Regne d'Anne, ni de ses Héritiers & Successeurs dans la Ligne Protestante de Hanover. Par le dixième elle cede à jamais la ville & le château de Gibraltar. Par l'onzième elle abandonne aussi l'isle de Minorque avec le Port-Mahon, à condition que, si la Grande Bretagne trouve jamais à propos de vendre cette place & cette isle, l'Espagne en aura la préférence, Par le douzieme l'Espagne accorde à l'Angleterre le contract de l'Assiento pour trente ans. Par le quatorzieme la Reine s'engage qu'au

ANNE. 1714. qu'au défaut d'Héritiers mâles de la Maison de Savoie, l'isle de Sicile reviendra à la Couronne d'Espagne.

Par le premier article separé l'Espagne promet de ne consentir à aucune autre cession ou aliénation d'aucun Païs, Province, ou Territoire appartenant à cette Couronne, & d'un autre côté, la Grande Bretagne s'engage à prendre des mesures & à faire en sorte qu'aucune des Puissances qui sont encore en guerre ne demande & n'obtienne aucun démembrement de la Monarchie d'Espagne. Le second article separé portoit que Sa Majesté Britannique, pour faire voir la considération qu'elle avoit pour la Princesse des Ursins, s'engageoit de lui procurer la jouissance du Duché de Limbourg, ou d'un équivalent dans les Païs-Bas, dont le revenu annuel monteroit à trente mille écus. Cet article accordé par l'Angleterre fut extrêmement contredit par les Etats Généraux, &, comme on s'entêtoit en Espagne, où la Princesse des Ursins avoit tout pouvoir, on fut sur le point de tout rompre & on l'eût fait, si Louis XIV n'eût parlé d'un certain ton & ordonné à ses troupes qui servoient au siége de Barcelone de se tenir dans l'inaction jusqu'à ce que le Conseil d'Espagne fût revenu de son entêtement. Ils avoient d'autant plus grand tort qu'ils n'ignoroient pas que la Reine ne manqueroit point à ses engagemens & qu'elle étoit determinée à ne se point dessaisir des villes qu'elle occupoit en Flandre, que les engagemens qu'elle avoit pris dans le Traité de paix n'eussent été remplis à la satisfaction de ses nouveaux amis.

Il s'étoit répandu des bruits fâcheux au sujet des élections de plusieurs Membres de Parlement. On avoit, disoit-on, supposé des voix & compté de faux suffrages. On en avoit imposé par rapport aux conditions ou qualitez requises pour être élu. La Chambre, pour son honneur & pour remédier à ces désordres, autant qu'il lui étoit possible, prit les résolutions suivantes.

Réglement pour la vérification des qualitez des Députez.

„ Premièrement, que, nonobstant les sermens prêtez par les „ Candidats, pendant, ou après leur élection, leurs qualifications „ seroient examinées.

„ Secondement, que la Personne dont la qualification étoit actuellement contestée dans une requête touchant son élection, remettroit dans la quinzaine après la lecture de cette requête, entre les mains du Greffier de la Chambre, un écrit signé de sa „ main, contenant l'état de ses revenus en fonds de terre faisant „ preuve de sa qualification, dont tous ceux à qui il appartiendroit „ pourroient avoir copie.

„ Troisiemement, que, si cette Personne n'avoit pas été en possession de ses terres & de ses revenus, qui forment sa qualification, trois mois avant son élection, il marqueroit dans le dit „ écrit le nom de la Personne & le transport ou acte juridique qui „ for-

„ forme son titre; comme aussi les especes dont il en auroit fait „ l'achat, la datte du jour, les lieux, les témoins d'un tel transport.

„ Quatriemement, que, si un Membre séant dans la Chambre „ trouvoit à propos de rechercher la qualification de celui qui présente une requête contre lui, il en donneroit avis par écrit quinze jours après la lecture de la requête; & quinze jours après „ un tel avis, l'Opposant remettroit audit Greffier un semblable „ état par écrit de la qualification qui étoit requise du Membre „ séant ".

L'exécution de ces résolutions aboutit à faire sortir de la Chambre onze Membres, qui se trouvèrent tous du parti des Whigs & qui furent remplacez par autant de Torys. Les premiers cependant s'étoient vantez que ces recherches leur seroient fort avantageuses.

Subsides accordez.

Les Communes, voulant faire des arrangemens sûrs pour fournir le subside, quelles avoient résolu d'accorder à la Reine, demandèrent plusieurs comptes concernant les dépenses de l'année dernière. Après l'examen de ces comptes, elles accordèrent trois cent quatrevingt six mille cent vingt-sept livres sterling pour les Gardes & les Garnisons; cinquante quatre mille six cent quarante cinq pour Port Mahon, trente quatre mille huit cent cinquante six pour Gibraltar; vingt mille cent soixante & dix pour la nouvelle Yorck; soixante sept mille trois cent cinquante huit pour les non-valeurs des classes de la Loterie de l'an mille sept cent onze; soixante sept mille cinq cent quarante six pour les mêmes non-valeurs de l'an mille sept cent douze, & ces sommes, jointes à celles qui furent accordées pour la marine, pour les troupes de Flandres, pour les non-valeurs des fonds assignez les années précédentes, montèrent à quatre millions sterling.

Inquiétudes sur le Prétendant.

L'attention de cette Chambre se porta à d'autres objets la plûpart utiles. Elle fit dresser un Bill pour empêcher la sortie des laines non fabriquées. On en fit un autre pour limiter le nombre des Officiers civils & militaires, qui pourroient avoir séance dans la Chambre des Communes. Enfin la crainte du Prétendant continuellement nourrie & entretenue par une foule de libelles passa de la Chambre Haute dans la Chambre Basse. D'une commune voix il y fut résolu de présenter une Adresse à la Reine, pour la prier de faire remettre à la Chambre un état des démarches faites pour faire sortir le *Pretendant* des Etats du Duc de Lorraine, conformément à l'Adresse des deux Chambres du dernier Parlement & quelles réponses le Duc de Lorraine avoit faites à Sa Majesté, ou à ses Ministres.

Declaration de la France déférée aux Communes.

La même Chambre refusa avec sagesse d'entrer dans une autre affaire extrêmement délicate. Le Chevalier King, Greffier de la Maison de Ville de Londres, déféra au Parlement une déclaration de

ANNE. 1714. de Louis XIV qui défendoit aux François Protestans Réfugiez & à leurs Enfans naturalisez en Angleterre d'entrer en France. Il prétendit prouver que ce Prince pouvoit aussi faire les mêmes défenses aux Enfans des Normands qui sont nez en Angleterre depuis Guillaume le Conquerant. Qu'ainsi on ne devoit pas souffrir que cette déclaration eût lieu, d'autant plus qu'il étoit permis aux Enfans Anglois, Irlandois, Ecossois Papistes, qui sont nez en France, de venir en Angleterre quand bon leur semble. Que du moins on devoit user de représailles, afin de soutenir la prérogative de la Couronne. Il concluoit que cette affaire méritoit bien une Adresse à la Reine. Il fut secondé par d'autres, qui, à ce qu'on prétend, firent de fort beaux discours sur cette matière. La Chambre assez occupée d'ailleurs ne trouva pas à propos d'entrer dans ce qu'on lui proposoit. Elle fit dire aux Harangueurs qu'elle s'en remettoit aux Seigneurs, qui étoient les plus proches du Thrône & les plus intéressez à maintenir la prérogative roiale.

Ces Orateurs avoient du zele, mais ils n'étoient guères politiques. Chaque Souverain est maitre de faire les réglemens domestiques, qu'il juge, ou nécessaires, ou convenables, sans que les autres Puissances aient droit de s'y opposer. Pour ce qui est d'user de représailles en cette occasion, ç'auroit été faire la même faute que Louis XIV, que son intolérance divinisée par les Ecclesiastiques qui l'approchoient avoit engagé à affoiblir son Roiaume & à fortifier les Etats voisins par la multitude de bons Sujets, qu'il contraignit à force de rigueurs d'aller chercher une autre patrie & d'autres Souverains.

Richard Steele auteur de libelles condamné.

On prit aussi en considération la partie de la harangue de la Reine, qui avoit pour objet les libelles & les écrits séditieux. Le Chevalier Hungerford profita de cette occasion pour se plaindre de plusieurs écrits de Richard Steele Membre de la Chambre. Il fut secondé par le Chevalier Windham, qui dit que dans quelques écrits de Steele il y avoit des expressions insultantes & injurieuses à la Reine même & dictées par l'esprit de rebellion. Quelcun représenta que Steele étant Membre de la Chambre & absent, il seroit à propos de lire ses écrits & de l'entendre lui même, avant de procéder contre lui. On se rendit à cette représentation, &, quelques jours après, cet Ecrivain fut entendu. Il parla pendant trois heures, après quoi s'étant retiré, il se fit pour & contre plusieurs discours. Enfin, après cinq heures de débats, il fut résolu à la pluralité des voix que le dernier *Englishman* & *la Crise* avoüez du dit Richard Steele étoient des libelles scandaleux & séditieux, contenant plusieurs expressions qui réfléchissoient sur la Reine, la Noblesse, le Clergé & les Universitez du Roiaume, insinuant que la Succession Protestante dans la Maison de Hanover étoit en danger sous l'administration de Sa Majesté, tendante à aliéner l'affection des bons

bons Sujets de Sa Majesté, & à semer la jalousie & la division parmi la Nation, & qu'ainsi Richard Steele seroit mis hors de la Chambre. **Anné. 1714.**

Les Seigneurs firent aussi attention au même article de la harangue de la Reine & choisirent pour objet de leur zele l'Auteur inconnu de la réponse à la *Crise*, que les Communes venoient de noter. Ils présentérent une longue Adresse à la Reine, où ils disoient que, conformément à ce que cette Princesse leur avoit recommandé, ils avoient commencé leurs diligences pour supprimer les Ecrits séditieux par la recherche de l'Auteur, de l'Imprimeur, & de celui qui avoit débité une brochure intitulée, *l'Esprit général* des Whigs *mis au jour par la générosité avec laquelle ils ont encouragé l'Auteur* de la Crise, *avec quelques observations sur la candeur, l'érudition & le stile de ce Traité & sur la circonstance du tems qu'on a choisi, pour le publier.* Ils ajoutoient que ce libelle étoit fort malicieux & factieux, qu'il offensoit extrêmement la Nation Ecossoise, qu'ils n'avoient pû en découvrir l'Auteur, & qu'il étoit à propos que la Reine fit publier sa proclamation roiale, avec promesse d'une récompense pour celui qui découvriroit l'Auteur de ce libelle & donneroit les preuves nécessaires contre lui.

Contradiction des deux Chambres.

La Reine eut la bonté de les remercier de cette Adresse & fit publier la proclamation qu'ils demandoient, avec une promesse de trois cent livres sterling pour le Délateur. C'étoit dequoi rendre un livre bien précieux. Sans doute qu'il étoit mauvais & qu'il méritoit les qualifications qu'on lui avoit attribuées. Mais il étoit bien singulier que, tandis que la Chambre Basse condamnoit l'Auteur *de la Crise* & le retranchoit de son corps, les Pairs du Roiaume sévissent de la manière la plus forte contre *la réponse à l'Auteur de la Crise.* Il paroit que ce contraste auroit dû leur faire changer d'objet. Mais peut-etre avoient-ils de bonnes raisons pour ne pas l'éviter.

Quelques jours après, c'est à dire le vingt-huit de Mars, la Chambre Haute jetta les yeux sur la situation présente des affaires de l'Europe & de la Grande Bretagne en particulier. Les Lords Cowper, Hallifax, le Comte de Wharton, celui de Nottingham, devenu plus Whig que les Whigs depuis le changement du Ministère, firent de grands discours sur ces grandes & importantes matières. La conclusion de ces harangues fut qu'on présenteroit deux Adresses à la Reine. La première, pour qu'elle fit en sorte que les Catalans eussent la paisible jouissance de leurs biens & privileges & qu'on eût égard aux intérêts du Roi de Portugal. La seconde, pour qu'on remit devant eux les papiers qui regardoient l'éloignement du *Prétendant* des Etats de Lorraine.

Examen d'une Adresse des Pairs.

Dans le Traité conclu à Utrecht le quatorze Mars de l'année dernière pour l'évacuation de la Catalogne & la neutralité de l'Italie,

ANNE. 1714. lie, il avoit été arrêté que, lorsque l'évacuation commenceroit, il seroit publié en faveur des Habitans de Catalogne & des Isles une amnistie générale, & qu'à la paix future Sa Majesté Britannique & le Roi Tres-Chretien emploieroient leurs bons offices pour ménager la conservation de leurs privileges. Cette condition fut exactement remplie. L'Empereur qui vouloit continuer la guerre n'avoit garde de souhaiter que les Barcelonois se soumissent. Il étoit de son intérêt que les forces d'Espagne & une partie de celles de France fussent occupées contre eux. Le Comte de Staremberg, selon les intentions de l'Empereur, fit si bien par ses promesses de les secourir à tems, que ces Insensez eurent la témérité de dénoncer la guerre le dix Juin aux deux Rois de France & d'Espagne. Après une pareille insulte, n'étoit-ce pas trop exiger d'un Souverain qu'il pardonnât sans réserve à des obstinez, qui, au lieu de demander grace, ne respiroient que les combats? Une pareille conduite dans une ville d'Ecosse ou d'Irlande auroit-elle attiré la compassion des Seigneurs? La Reine n'avoit pourtant pas oublié les Catalans & elle avoit insisté qu'on leur accordât un pardon absolu. La Cour d'Espagne justement irritée contre ces Peuples tint ferme à les punir & à réduire leurs privileges sur le pied des Habitans des deux Castilles. Anne les fit exhorter de s'en contenter. Ils rejettèrent ses offres avec hauteur. D'ailleurs, l'opposition insurmontable des autres Puissances à admettre les Plénipotentiaires du Roi Philippe à Utrecht, jointe au peu de concert des Alliez, mit ce Prince en état & dans une espece de droit de soutenir ses droits avec plus de vigueur qu'il n'auroit fait. Il est vrai qu'on les avoit engagez dans le parti qu'ils avoient pris, & qu'on leur avoit promis de ne les point abandonner à la vengeance du Prince, qu'ils avoient quitté, après l'avoir invité à venir les gouverner & l'avoir solemnellement reconnu pour leur Souverain. Ces promesses ont été gardées, &, s'ils avoient voulu entrer dans ce qu'on avoit stipulé pour eux, & qu'ils l'eussent fait de bonne grace, il est certain que les bons offices d'Anne & de Louis XIV eussent été emploiez pour leur parfait rétablissement & qu'ils n'eussent pas été emploiez en vain. C'étoit donc au Prince qui les abandonnoit qu'il falloit se prendre des extrémitez, où ces malheureux se virent enfin réduits.

Barcelone prise. Lors même que ce Prince eût été contraint de faire la paix avec la France, il leur ecrivit lui même & leur fit écrire par l'Impératrice son Epouse qu'ils seroient puissamment secourus. Encouragez par ces promesses, sur lesquelles ils comptoient, sans savoir comment elles pourroient être exécutées, séduits par des Moines & des Prêtres fanatiques, qui à leurs exhortations furieuses & à leurs sacrileges prédictions joignoient l'exemple, allant au feu comme les plus déterminez Soldats, ils réfusèrent constamment la sureté de leur vie & de leurs biens, qui leur fut plusieurs fois offerte.

te. On les assiégea par mer & par terre. Ils firent une défense digne d'admiration, si la rage & la fureur n'y avoient eu plus de part que la valeur. Enfin, l'onze Septembre, après un blocus d'onze mois & soixante & un jour de trenchée ouverte, ils furent emportez d'assaut. Le combat dura depuis quatre heures du matin jusqu'à onze. Ils se retirèrent dans la nouvelle ville séparée de l'autre par une simple muraille, & le lendemain ils se rendirent à discrétion. Le Maréchal Duc de Berwick promit de leur conserver la vie, excepté aux Chefs, & de les sauver du pillage, moiennant une somme d'argent, qui seroit fixée par la Cour. Cinq cent quarante trois tant Moines que Prêtres, tuez ou blessez dans les sorties, ou dans les attaques, seront des preuves éternelles de la fureur, où cette malheureuse ville se laissa emporter.

ANNE. 1714.

Je n'ai fait cet abbrégé des affaires de Catalogne, que pour justifier la Reine & pour faire voir que c'étoit à l'Empereur, plûtôt qu'à cette Princesse, que les Seigneurs auroient pû présenter leur Adresse. Pour ce qui regardoit le Roi de Portugal, la manière dont ce Prince avoit soutenu & rempli ses engagemens ne méritoit pas qu'on prit à cœur ses intérêts aussi fortement qu'on avoit pris ceux du Duc de Savoie. Du reste, on ne l'avoit point abandonné. La paix, qu'il avoit faite avec la France de concert avec la Reine, lui avoit été avantageuse, & il ne perdoit rien du tout dans celle qu'il faisoit avec l'Espagne.

Démarches des deux Chambres par rapport au Prétendant.

L'envie d'inquiéter le Ministère & de trouver dequoi le censurer, ou peutêtre la vûe de faire sa cour au Successeur, que la mauvaise santé de la Reine faisoit regarder comme devant être bientôt le Maitre, dicta apparemment l'Adresse qui regardoit le Prétendant. Je parle de la sorte, parce que je ne voi pas pourquoi son séjour en Lorraine devoit si fort inquiéter, & la protection du Souverain de ce petit Etat ne pouvoit assurément suppléer à celle que le Roi de France avoit promis de ne lui jamais accorder. J'aime mieux attribuer ce motif aux Chefs du parti opposé à la Cour, que de supposer que l'idée du Prétendant étoit une espece de spectre, qui les poursuivoit sans cesse & les tenoit toûjours dans le trouble & dans la fraieur.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, on se plaisoit à entretenir la fraieur dans l'esprit du Peuple, & on ne cessoit de lui présenter le vain phantôme qui l'épouvantoit. Le seize d'Avril, les Seigneurs délibérèrent encore sur l'état de la Nation, &, après plusieurs discours, ils mirent en question, si la succession dans la Ligne Protestante de Hanover étoit en danger sous l'administration de la Reine. Il s'éleva là-dessus un debat, qui dura depuis deux heures après-midi jusqu'à neuf heures du soir. On alla aux voix & il fut résolu à la pluralité de soixante seize contre soixante quatre que cette succession n'étoit pas en danger. La même question fut aussi agitée par les Communes, & la négative l'emporta à la pluralité

 de

ANNE, 1714. de deux cent cinquante six voix contre deux cent huit. Le Baron de Schutz, Envoié Extraordinaire de l'Electeur de Hanover, alla remercier tous ceux des Seigneurs qui avoient voté que la succession de son Maitre étoit en danger. Je ne sai ce que c'est qu'une insulte au Souverain, si ce n'en étoit pas là une.

Malgré cette pluralité de suffrages, quelques jours après, les Seigneurs présentèrent une Adresse à la Reine contre le Prétendant. Elle étoit conçüe en des termes, qui ne pouvoient manquer de déplaire infiniment & dont on paroissoit ne s'être servi qu'à dessein de choquer, en faisant paroitre de la défiance des promesses, sur quoi on autorisoit ses demandes. Je la transcris, afin qu'on en juge.

Adresse des Pairs à ce sujet.

„ Nous les Seigneurs Ecclésiastiques & Séculiers, portez par une sincère & juste affection pour votre Majesté & pour notre Patrie, & encouragez par le zele que votre Majesté a si souvent fait paroitre pour la Succession Protestante dans l'Illustre Maison d'Hanover, prenons la liberté de nous adresser de nouveau à votre Majesté sur un sujet qui vous est si agréable & que vous avez si fort à cœur. Et nous vous prions très-humblement que, lorsque dans votre profonde sagesse vous le jugerez à propos, il vous plaise de faire publier une proclamation pour offrir & promettre une récompense à quiconque appréhendera & saisira *le Prétendant* & le livrera à la Justice, en cas qu'il aborde, ou tâche d'aborder dans la Grande Bretagne ou en Irlande; & que cette recompense soit proportionnée à un si grand service pour la fureté de la personne de votre Majesté & de la Succession Protestante dans la Maison d'Hanover.

„ Nous prenons aussi la liberté de vous faire connoitre le grand chagrin que nous ressentons de ce que les instances, que votre Majesté a faites pour l'éloignement du Prétendant des Etats du Duc de Lorraine, n'ont pas encore été efficaces; & nous supplions votre Majesté qu'il vous plaise de continuer & de renouveller vos instances pour l'en faire fortir au plûtôt, comme aussi de vouloir de concert avec les Etats Généraux prier l'Empereur d'entrer dans la garantie de la Succession Protestante dans la Maison d'Hanover, de même que tous les autres Princes que votre Majesté jugera à propos.

La Reine répondit sechement. „ Le moien le plus solide pour affermir la succession dans la Maison de Hanover & pour soutenir mon Gouvernement seroit de faire cesser les craintes & les jalousies mal fondées qui ont été répanduës avec tant d'industrie.

„ Je ne voi pas qu'il y ait aucune nécessité de publier une telle proclamation. Lorsque je le jugerai à propos, je donnerai mes ordres pour cet effet.

„ Quant aux autres chefs de cette Adresse, je donnerai les ordres convenables là-dessus ". N'eût

N'eût-on pas dit, en lisant cette Adresse des Seigneurs, que le Prétendant étoit sur le point de s'embarquer pour décendre en Angleterre à la tête d'une armée formidable, ou que du moins il avoit dans le Roiaume un puissant Parti qui l'appelloit, & qui n'attendoit que son arrivée pour détrôner la Reine & égorger tous ceux qui entreprendroient de la soutenir & de la défendre? Il n'en étoit pourtant rien. On n'avoit garde en France de penser à remuër. On frémissoit encore des extrémitez, où on avoit été réduit & dont on croioit n'avoir été délivré que par une espece de miracle. Louis XIV étoit vieux, &, quelque envie qu'il eût de vivre, il ne pouvoit espérer de vivre assez longtems pour que son Successeur fût hors de l'enfance. Le reste de l'Europe étoit hors d'état de rien entreprendre. On étoit intéressé à ne le pas faire. On n'avoit donc rien à craindre du dehors. Pour ce qui est du dedans, on n'a jamais eu de preuve qu'il y ait eu en ce tems-là un parti extraordinaire qui favorisât le Prétendant. On supposoit que la Reine, qui le connoissoit pour son frere, avoit de l'inclination pour lui, & on avoit la dureté de lui dire, en la pressant de mettre sa tête à prix, qu'on s'adressoit de nouveau à elle sur un sujet qui lui étoit si agréable. Je veux croire que cette Princesse aimoit son frere & que l'ambition dans elle n'avoit point étouffé la voix de la nature. Mais elle aimoit sincèrement sa Religion & le repos de ses Peuples, avec lesquels elle concevoit que l'élévation du Prétendant étoit incompatible. Cent fois elle avoit assuré qu'elle agréoit l'ordre de succession établi, &, après des assurances tant de fois réïtérées, on n'avoit rien à exiger d'elle, si ce n'est qu'elle décendit du Thrône & y plaçât cette Maison, dont on étoit idolâtre. On pensoit peutêtre à l'y contraindre, & les extrémitez où on porta les choses lui firent croire qu'on en avoit formé le dessein. Qu'elle pensât juste ou non à cet égard, il est certain qu'on se servit de ce prétexte pour la tourmenter jusqu'à la mort.

ANNE. 1714.

Crainte du Prétendant peu fondée.

Quelques jours après cette Adresse désagréable en tous sens, les Seigneurs s'accordérent avec les Communes, pour en présenter une plus convenable, au sujet des Traitez de paix & de commerce conclus avec l'Espagne, que la Reine avoit annoncez au commencement de sa dernière harangue. On disoit dans cette Adresse qu'on étoit tout à fait sensible à la bonté de Sa Majesté qui avoit délivré son Peuple, par une paix sûre, honorable & avantageuse avec la France & l'Espagne, du pesant fardeau d'une guerre onéreuse, lequel étant porté inégalement rendoit la continuation de cette guerre impratiquable, & qu'on supplioit humblement Sa Majesté, que, nonobstant les obstacles qu'on lui avoit suscitez, ou qu'on pourroit faire naitre, il lui plût de poursuivre avec la même fermeté les mesures, qu'elle jugeroit nécessaires pour achever d'établir la tranquillité de l'Europe.

Adresse de remerciement.

ANNE. 1714. La réponse de la Reine fut dans le même stile, c'est-à-dire fort obligeante. „ L'état des affaires publiques de l'Europe, de mê- „ me que les nécessitez de mon propre Roiaume m'obligèrent „ d'entrer dans une negociation de paix, &, nonobstant les ob- „ stacles & les difficultez, je l'ai, par la bénédiction de Dieu, „ amenée à une heureuse fin. Je regarde cette Adresse comme „ la voix commune de mes bons & fideles Sujets, & je vous en „ rends les remerciemens les plus sincères, qui puissent partir du „ cœur d'une Souveraine, qui n'a d'autre desir que de voir son „ Peuple tranquille & florissant ".

Inquiétudes de la Cour d'Hanover.

La crainte du Prétendant s'établissoit de plus en plus, si je puis parler de la sorte, & on n'omettoit rien de ce qui pouvoit servir à faire croire qu'elle étoit fondée. On exagéra si fort ces raisons à la Cour de Hanover, qu'elle prit des mesures. Le même Baron de Schutz, qui avoit jugé que voter contre l'honneur de la Reine, c'étoit être favorable à son Maitre, alla chez le Grand Chancelier & le pria de lui expédier un ordre pour le Prince Electoral comme Duc de Cambridge, afin qu'il pût venir prendre sa place dans la Chambre des Pairs de la Grande Bretagne. Le Chancelier répondit qu'il ne refusoit pas d'expédier un pareil ordre, mais qu'il ne croioit point qu'on pût trouver mauvais qu'il ne le fit qu'après en avoir donné avis à la Reine & à son Conseil. Cette demande directe au Chancelier, faite à l'insçu d'Anne, parut ce qu'elle devoit paroitre, un signal de division & un attentat contre l'autorité roiale. On en délibéra dans deux Conseils de Cabinet & il fut résolu que cet ordre seroit expédié & envoié directement à Hanover. La Reine sentit vivement l'irrégularité de cette démarche, & les conséquences qu'elle pouvoit avoir. Elle ne douta pas un moment qu'elle n'eût été concertée avec les ennemis de son Gouvernement, ou, ce qui revenoit au même, avec ceux qui avoient voté que la succession dans la Maison de Hanover étoit en danger sous son administration. Le Courier Extraordinaire, qui portoit l'ordre demandé, fut chargé de deux lettres de la Reine, l'une pour la Princesse Sophie, l'autre pour le Prince Electoral, toutes deux fort vives. Elles méritent d'avoir ici leur place.

Lettre de la Reine à la Princesse Sophie.

„ Madame ma sœur & ma tante, depuis qu'il a été déclaré que „ le droit de succession à mes Roiaumes appartenoit à vous & à „ votre Famille, il y a toûjours eu des gens mal-intentionnez, qui „ par des vues particulières de leur propre intérêt, ont pris des „ mesures pour établir un Prince de votre Maison dans mes Roiaumes, même pendant ma vie. Je n'avois jamais cru jusqu'ici que „ ce projet fut capable de faire la moindre impression sur votre „ esprit. Mais aiant appris depuis peu par des bruits publics, „ qu'on a semez adroitement, que votre Altesse Electorale étoit en- „ trée

„ trée dans ce sentiment, il est important qu'en considération de la succession de votre Maison, je vous fasse savoir qu'une telle méthode entraînera infailliblement des suites qui seront pernicieuses à cette même succession, qui ne peut être autrement en sureté que quand le Prince qui porte actuellement la Couronne maintient son autorité & sa prérogative. Il y a ici, telle est notre infortune, un grand nombre de menu peuple porté à la sédition. C'est pourquoi je vous laisse à juger quelle occasion plus propre ils pourroient avoir pour exciter une révolte, s'ils avoient le prétexte de commencer une émeute. Cela étant, je me flatte que vous ne consentirez jamais qu'on fasse la moindre chose, qui puisse troubler mon repos & celui de mon Peuple. ANNE. 1714.

„ Ouvrez vous à moi avec la même liberté que je me suis ouverte à vous, & considérez principalement tout ce que vous jugerez pouvoir contribuer à la sûreté de la succession. De mon côté je m'y appliquerai avec zele, pourvû que je ne fasse aucune bréche à ma dignité. Ce dixneuf Mai mille sept cent quatorze ".

Il n'est pas besoin d'une grande pénétration pour comprendre la force & la justesse du raisonnement de la Reine. Cette Princesse avoit son parti. Ce seroit couvrir la Nation d'un opprobre éternel que de supposer qu'elle eût été abandonnée. Le Prince qui seroit venu malgré elle pour veiller à la garde du Thrône auroit eu le sien. Les Whigs & du moins ceux qui l'appelloient l'auroient soutenu. Eût-il été possible que ces deux partis fussent restez tranquilles & qu'ils se fussent abstenus de toute violence? Quelle vuë pouvoient donc avoir les auteurs de cette intrigue! Pouvoient-ils n'avoir pas fait ces réflexions? Qui fait si l'esprit républicain n'y influoit pas, &, si, à l'occasion des tumultes, que ce conflit d'autorité & de Chefs n'auroit pas manqué d'exciter, on n'auroit pas attaqué la Roiauté même?

Et au Prince Electoral.

La lettre que le Prince Electoral reçut étoit conçue en ces termes. „ Mon Cousin, un accident arrivé dans la famille du Lord Paget l'aiant empéché de partir aussi promtement qu'il l'avoit crû, je ne saurois différer plus long-tems de vous déclarer mes sentimens, par rapport au dessein que vous avez de venir dans mes Roiaumes. Comme j'étois la première à qui cette affaire devoit être découverte, j'espérois que vous n'y auriez pas prêté l'oreille sans savoir ce que j'en pensois. Cependant ce que je dois à ma propre dignité, à l'amitié que j'ai pour vous & à la Maison Electorale à qui vous appartenez, & au desir sincère que j'ai qu'elle puisse me succéder dans mes Roiaumes, ces raisons demandent que je vous fasse savoir qu'il n'y a rien de plus dangereux pour le repos de mes Roiaumes & pour le droit de la succession dans votre ligne, & par conséquent qui puisse m'être

„ plus

ANNE. 1714. „ plus désagréable qu'une telle démarche dans la situation présente „ des affaires. Ce dixneuf Mai mille sept cent quatorze ".

Proclamation contre le Prétendant.

Quelque sensées que fussent ces lettres, on jugea à propos d'en conclure qu'on ne s'opposoit à la venue du Duc de Cambridge qu'en vûe de favoriser le Prétendant. Il n'y eut pas jusqu'au méconten-tement qu'on fit paroitre au Baron de Schutz sur ces démarches, qu'on ne tournât en preuve. Pour dissiper ces bruits & pour calmer les esprits, la Reine se détermina à faire publier la proclamation qu'on lui avoit demandée. Elle portoit en substance: „ D'autant que le „ prétendu Prince de Galles, qui se dit Roi d'Angleterre & qui est „ atteint & convaincu de haute trahison, demeure encore en „ Lorraine, nonobstant les nouvelles & pressantes instances que sa „ Majesté a fait faire pour l'en faire retirer, & que plusieurs per-„ sonnes ont, comme Traitres, été engagez & enrollez en Irlande „ pour le service du Prétendant. Sa Majesté promet une récom-„ pense de cinq mille livres sterling à quiconque l'amenera devant „ un Juge de Paix, en cas qu'il entreprenne de débarquer dans la „ Grande-Bretagne ou en Irlande ".

On remercia la Reine de cette Adresse. Mais au fonds on n'en fut pas content. La somme promise parut trop modique & on conclut que la Reine ne vouloit point l'exécution de sa proclamation. Cependant quarante mille écus sur le pied que l'argent est aujourd'hui en France ne sont pas une somme méprisable. D'ailleurs ces sortes de récompenses ne sont pas pour d'honnetes gens, si je puis parler de la sorte. Un homme d'honneur n'en a pas besoin pour faire son devoir & pour servir sa Patrie. Il y a toûjours quelque chose d'odieux à livrer quelcun entre les mains de ses ennemis, sur tout lorsqu'on sait qu'ils sont déterminez à le faire périr, & je doute fort qu'aucun de ceux qui avoient demandé la proclamation eût voulu l'exécuter, quand même la récompense auroit été, comme elle le fut dans la suite, de cent mille livres sterling. Après tout, si cette somme excessive marquoit mieux l'envie sincère de l'exécution, elle prouvoit aussi l'estime qu'on faisoit d'une telle tete.

L'Adresse de remerciement contenoit d'autres demandes, toutes tendantes à assurer la Nation contre les entreprises du Prétendant & de ses Fauteurs. On y disoit que, puisque les Papistes & Non-Jureurs avoient l'insolence de soûtenir les prétentions du Prétendant par leurs écrits & par leurs discours, d'enroller des gens pour son service & de les envoier en France, on supplioit Sa Majesté de faire publier une proclamation avec récompense pour tous ceux qui découvriroient & qui feroient saisir ceux qui en avoient déjà enrollé d'autres, ou qui avoient été enrollez dans la Grande Bretagne, ou dans l'Irlande, au service du Prétendant, ou qui le feroient à l'avenir. On prioit encore la Reine d'ordonner à tous Officiers & Magistrats de mettre en exécution les Loix contre les Papistes & Non-

Non-Jureurs, en leur ôtant leurs chevaux & leurs armes & les obligeant de rester dans leurs demeures ordinaires, & que lesdits Officiers & Magistrats fussent tenus de transmettre chacun respectivement un état de leurs procédures sur ces ordres, & que ces procès verbaux fussent remis devant cette Chambre à la prochaine séance. Anne. 1714.

La raison ou du moins le prétexte de ces grandes précautions, c'est qu'en effet quelques Irlandois s'embarquoient de tems en tems, soit par zele pour le Prétendant, soit pour recruter les régimens de leur Nation, qui étoient au service de France & d'Espagne. D'ailleurs il y avoit quelque tumulte en ce Roiaume, à l'occasion de l'électon du Lord Maire de Dublin choisi par les Aldermans. La Cour ne voulut point confirmer cette élection, & les Aldermans s'obstinèrent à n'en point faire d'autre, soutenant que, par ce refus, leurs privileges étoient violez. Mais la misere de ces Peuples, leur dépendance extrême de l'Angleterre, l'abaissement des Papistes en particulier les mettoit hors d'état de se faire craindre.

Troubles d'Ecosse.

Les troubles en Ecosse étoient plus réels & plus dangereux. La Nation en général étoit mécontente de l'Union, & il n'y avoit guères de moiens qu'elle ne fût résoluë de prendre, pour se délivrer du joug, qu'on lui avoit, disoit elle, frauduleusement imposé. La conduite qu'on avoit tenue avec elle, depuis cette union, loin d'adoucir son amertume, l'avoit considérablement augmentée. L'identité de taxes, si je puis ainsi m'exprimer, malgré la disproportion des facultez; l'insulte faite à ses Pairs en la personne du Duc de Hamilton; la tolérance des Episcopaux introduite; les nouveaux sermens exigez; l'assujettissement aux loix & aux procédures d'Angleterre en ce qui regardoit les affaires d'Etat; la suppression du Conseil, qui étoit le seul reste de leur grandeur passée; le peu d'égards qu'on avoit à leurs représentations, le tout ensemble leur faisoit souhaiter un changement, qui leur donnât occasion de se remettre dans leur ancien état. Mais après tout, le parti de la Cour y dominoit. Elle étoit maitresse des ports & des places fortes. Dans les tems dont nous parlons, il n'y avoit rien de particulier dans ce Roiaume & il ne s'y faisoit aucun remuement en faveur du Prétendant. Quand même il y en auroit eu, pour en profiter, il lui auroit fallu une flotte nombreuse, des troupes de débarquement, quantité d'armes & de munitions de guerre, des sommes considérables d'argent, &, dans la situation où étoit alors l'Europe, c'est ce qu'il lui étoit impossible d'avoir. On a prétendu que les Ecossois s'étoient adressez à Louis XIV, & que ce Prince les avoit assurez de sa protection & de ce secours. On a même dit que la Reine de concert avec eux vouloit leur donner le Prétendant pour Roi, & par là le mettre en état d'être reçu en Angleterre. J'ose dire que le tout étoit imaginaire & du moins que rien n'a été prouvé. Il en est de même des autres bruits qu'on a fait courir de-

ANNE. 1714. puis, pour justifier les chagrins qu'on avoit donnez à la Reine sur ce sujet, & les mesures violentes qu'on avoit prises pour empêcher l'exécution de ses prétendus desseins. La Duchesse de Marlborough, disoit-on, avoit souvent disputé avec la Reine, pour modérer la grande inclination qu'elle avoit pour le Prétendant. Il n'étoit pas sûr que cette Duchesse eût rendu ce témoignage, qui d'ailleurs auroit été justement suspect. On ajoutoit que les Lords Harley & Saint Jean ne s'étoient rétablis dans leurs postes & emparez de la faveur, qu'en flattant cette inclination de la Reine & en l'assurant qu'ils s'emploieroient de toutes leurs forces à faire réüssir ses desseins. Bien plus, disoit on, ces deux Ministres s'étoient brouillez à ce sujet, le premier tenant ferme à ce qu'on ne fit rien pour le Prétendant, qu'il n'eût embrassé la Religion Anglicane, l'autre consentant à prendre des mesures pour le mettre sur le Thrône, quoiqu'il eût déclaré qu'il vouloit vivre & mourir Papiste. Tout cela a pû être. Mais pour supposer qu'il a été, il faudroit des preuves positives & précises. On en a cherché & on n'en a point trouvé.

Caractere des deux principaux Ministres.

Les Whigs mêmes n'ont point accusé ces deux Ministres de manquer de génie & de lumières. Ils ont dépeint le Vicomte Bolingbrook comme un homme toûjours inquiet, voulant dominer en tout, jaloux des succès des autres, incapable d'être modéré dans les siens, prêt à tout sacrifier à son ambition, toujours brouillé avec ses meilleurs amis, croiant qu'on lui déroboit toutes les graces qu'on ne lui faisoit pas, aimant l'éclat, ennemi des ménagemens, en un mot aussi odieux par les défauts du cœur qu'aimable par les qualitez du corps & de l'esprit. Pour le Comte d'Oxford, c'étoit, disoit-on, un homme capable des plus grandes & des plus hazardeuses entreprises, ambitieux sans vanité, aimant l'argent, non pour le plaisir de l'avoir, mais pour son utilité, allant à ses fins par la route la plus sure & la plus secrette, d'une constance à l'épreuve des difficultez & des obstacles les plus multipliez, ne se décourageant jamais même dans les disgraces & les mauvais succès, toujours sur la reserve, secret avec ses meilleurs amis jusqu'à ce qu'il fût nécessaire de se déclarer, de tous les partis quand leur assistance pouvoit être utile à ses desseins. L'établissement de la Compagnie du Sud qui fut son coup d'essai lui fit beaucoup d'honneur. L'Acte qui rendoit incapables d'être deputez au Parlement ceux qui n'avoient pas un certain revenu fut son ouvrage, aussi bien que l'abolition de celui qui naturalisoit tous Protestans Etrangers. La Conformité occasionnelle proscrite, du moins extrêmement resserrée, & l'Acte contre l'accroissement du Schisme lui furent encore attribuez. Par toutes ces démarches il seroit venu à bout de rendre le Parti Tory dominant, si le Successeur de la Reine n'eût pas été lié d'avance avec les Whigs & ne se fût pas livré à eux dans la suite.

Des hommes de ce caractère, s'ils avoient formé un dessein tel

que

que celui qu'on leur a attribué, n'auroient-ils pas pris de justes mesures pour l'exécuter? Les assurances exigées de Louis XIV qu'il désisteroit de favoriser le Prétendant, qu'il reconnoitroit l'ordre de succession, la démolition du Port de Dunkerque, étoient-ce là des moiens de parvenir à leur but? La paix méme convenoit elle à leur projet? La guerre faite mollement n'y auroit elle pas été plus favorable? Mais on étoit mécontent de n'avoir plus de part à la faveur, &, pour s'assurer celle du Prince qui devoit succéder, il falloit lui faire croire que son droit avoit couru un grand danger & que, sans les soins & les mouvemens qu'on s'étoit donnez, il l'auroit absolument perdu. Anne. 1714.

Demande de la Veuve de Jacques II.

Au moment que les esprits étoient le plus agitez au sujet du Prétendant, sa Mere la Douairière de Jacques II envoia un Agent à Londres, pour demander treize années de son Douaire, qui montoient à six cent cinquante mille livres sterling. Cette demande parut choquante, & ces sortes de gens, dont le métier est de crier à tort & à travers, ne manquèrent pas de dire qu'une pareille demande n'auroit pas été faite, si le Ministère n'avoit pas été d'intelligence avec la Cour de Saint Germain. Ils ne savoient pas que cette demande étoit fondée sur un article secret arreté à Ryswick, le vingt Septembre mille six cent quatrevingt dixsept, par lequel Guillaume III s'étoit engagé à faire païer à titre de Douaire une pension de cinquante mille livres sterling à la Reine Marie d'Este. L'extrait du Protocolle attesté par l'Ambassadeur Médiateur du Roi de Suède le Baron de Lillienroth ne permet pas d'en douter. Cet extrait portoit. „ Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre ont déclaré „ que le Roi leur Maitre a promis que la pension annuelle d'environ „ cinquante mille livres sterling, ou de telle somme qui se trouvera „ établie par Acte de Parlement scellé du Grand Sceau d'Angleterre, en faveur de quelque Reine Douairiere d'Angleterre, sera „ païée à l'avenir à la Reine Marie d'Este, & qu'ils consentent que „ Monsieur l'Ambassadeur Médiateur le fasse insérer dans son Protocolle & en donne Copie aux Ambassadeurs de France, en présence desquels aussi bien que des Ambassadeurs des Etats Généraux ladite déclaration a été faite “.

Précautions de la Cour d'Hanover.

Le seize de Mai la Reine étant allée à Kensington, n'y coucha qu'une nuit, & elle revint le lendemain au Palais de Saint James, à cause qu'elle avoit senti quelque frisson, causé apparemment par la subtilité de l'air de ce lieu-là. Cette Princesse eut de legers ressentimens de fievre, qui n'eurent point d'autre suite que de lui faire garder quelque tems la chambre. Il n'en fallut pas davantage pour renouveller les allarmes. On avertit en diligence l'Electeur de Hanover. Ce fut apparemment sur ces bruits, qui faisoient le mal beaucoup plus grand qu'il n'étoit, qu'on prit dans cette Cour les mesures les plus justes pour empêcher les suites fâcheuses, que pouvoit avoir la mort de la Reine, & qu'on nomma, outre ceux qui l'étoient de droit, les Seigneurs qui pendant l'absence

ANNE. 1714. sence du Successeur devoient avoir l'administration du Roiaume. Il est aisé de juger qu'aucun de ceux qu'on soupçonnoit de favoriser le Prétendant ne fut de ce nombre. On avoit pris soin de s'informer exactement de quelle manière on devoit se comporter, en cas que la Reine fût subitement accablée de quelque maladie dangereuse, ou que le Parlement jugeât que la Succession Protestante fût en danger, ou enfin que le Prétendant passât en Angleterre. On avoit reçu sur tout celà les instructions les plus exactes.

Calomnies répandues contre la Reine.

Le commun des Whigs attendoient avec impatience l'arrivée du Duc de Cambridge & l'espéroient. Les autres plus au fait étoient persuadez que la Reine de son vivant ne souffriroit point qu'on vint lui disputer & partager son autorité. Aussi, pour rendre cette Princesse odieuse dans leur parti & décrier ses Ministres, on publia diverses Brochures, dont une entre autres avoit pour titre, *Les raisons & la nécessité qui doivent porter le Duc de Cambridge à venir résider en Angleterre, démontrées par la situation présente des affaires.* On répandit le bruit que la patente, qui avoit créé ce Prince Duc de Cambridge, contenoit une clause, qui lui défendoit absolument l'entrée du Roiaume, sans y être appellé par la Reine. La patente elle même démentoit ces bruits, on ne l'ignoroit pas, mais on vouloit se plaindre, marquer son zele pour la Maison de Hanover & entretenir la défiance. Le préambule de cette patente étoit conçu en ces termes: „ Quoique le fils d'un si grand Prin- „ ce ne puisse pas sortir de son Païs sans un très-grand danger, „ sur tout à present que les Etats voisins sont agitez de si violentes „ tempêtes, cependant, afin que, quoiqu'absent, il soit présent en „ quelque manière dans nos Parlemens, nous lui avons conféré le „ titre de Duc de Cambridge “.

On faisoit encore un autre sujet de reproche à la Reine & à ses Conseils de ce qu'il y avoit si peu de troupes sur pied. Il y en avoit pour le moins autant qu'après la Paix de Ryswick, où on avoit plus à craindre que dans le tems dont nous parlons, &, s'il y en avoit eu d'avantage, on n'auroit pas manqué de s'en plaindre & de dire qu'elles étoient destinées à opprimer la liberté de la Nation & à faire réüssir les mauvais desseins de la Cour contre la Succession Protestante. On auroit fait remarquer que le Général de ces troupes & que la plupart des Officiers étoient créatures de la Reine & des Ministres, & qu'on avoit privé de leurs emplois tous les amis du Duc de Marlborough, ou, ce qui revenoit au même, tous les amis de la Maison de Hanover. On dit même dans la suite qu'il avoit été résolu de casser la plupart des Officiers des Gardes & de mettre en leur place des Irlandois Papistes.

Bill contre les Non-Conformistes.

Au milieu de ces agitations, le Parlement s'appliquoit aux affaires. Le vingt-trois de Mai, les Communes ordonnèrent qu'on dresseroit un Bill pour empêcher le progrès du schisme dans l'Eglise Anglicane. Cette proposition causa de grands débats sur le titre

titre même du Bill. Les Whigs prétendoient qu'on y ajoutât ces mots. *Et pour empêcher l'accroissement du Papisme.* Un des Secretaires d'Etat & plusieurs autres Membres représentèrent qu'il y avoit assez de loix contre les Papistes & qu'on n'avoit rien à craindre de leur part. Le Chevalier Robert Walpole releva ce discours avec beaucoup de force & dit qu'il ne se seroit jamais attendu qu'un Secretaire d'Etat Protestant, sous une Reine Protestante, dans un Parlement Protestant, osât soutenir qu'il y avoit plus à craindre de la part des Non-Conformistes que de celle des Catholiques, ennemis irréconciliables de la Religion Protestante. On peut avoir beaucoup d'esprit & raisonner mal. Ce discours n'étoit qu'imposant & n'avoit point de solidité. Dans un Bill où il s'agissoit des moiens d'arrêter les progrès du schisme dans l'Eglise Anglicane, qu'étoit-il besoin de faire mention du Papisme? D'ailleurs, quelque dangereux que puissent être les Catholiques pour le Protestantisme, ne pouvoit-il pas se faire qu'on eût pris assez de mesures pour les contenir & qu'on n'en eût pas pris suffisamment contre les Non-Conformistes? Aussi la question aiant été proposée, la négative l'emporta à la pluralité de deux cent vingt-quatre voix contre cent soixante-six. Ce Bill souffrit encore plus d'opposition par rapport à sa substance qu'il n'en avoit souffert par rapport à son titre. Les Trembleurs & autres Non-Conformistes firent imprimer & distribuer aux Membres du Parlement un long mémoire en forme de représentation, malgré laquelle le Bill passa, même à la Chambre Haute, nonobstant la protestation de quatre Evêques & de vingt-sept Seigneurs. ANNE. 1714.

Il faisoit defense, sous de rigoureuses peines, à toutes sortes de Personnes de l'un & l'autre sexe, de tenir Ecole publique ou particulière, & d'enseigner à lire, à écrire, ou les Humanitez & autres Sciences, à moins qu'elles ne se fussent conformées à l'Eglise Anglicane, en recevant la communion selon les rites de cette Eglise, dont elles seroient obligées de produire des certificats, & si elles n'avoient auparavant obtenu des licences ou permissions de l'Evêque Diocésain. Qu'en outre ces personnes seroient obligées de prêter les sermens de fidelité, de suprématie & d'abjuration, & qu'en cas qu'elles retournassent aux Conventicules, après s'être conformées à l'Eglise Nationale, elles seroient pour toûjours incapables de tenir Ecole & d'enseigner. Les Réfugiez qui suivoient le rite des Eglises Wallonnes furent exceptez de cette regle.

Ce Bill allarma tellement les Presbytériens d'Ecosse, que, pour détourner les dangers dont ils se croioient menacez, ils célébrèrent un jeûne solemnel & firent des prières publiques. A ces dévotions ils ajoûtérent des especes de represailles contre les Episcopaux & firent le procès au Docteur Sharpe, Ministre de l'Eglise Anglicane, qui avoit pris possession de l'Eglise d'Aberdeen, & aux Professeurs de cette Université qui lui en avoient donné l'investiture.

ANNE. 1714.

Le Duc de Shrewsbury, Viceroi d'Irlande, à son retour de ce Roiaume, représenta fortement que l'exécution de ce Bill y trouveroit beaucoup d'oppositions & pourroit servir de prétexte à augmenter l'esprit de division & de désobéissance, dont il étoit venu rendre compte à la Reine.

Les Whigs, qui avoient voulu inutilement que ce Bill pour remédier au schisme fit aussi mention des Papistes, demandèrent qu'il fût arrêté que les bénéfices situez dans les terres des Seigneurs Catholiques & de leur dépendance, ne seroient plus à l'avenir à leur nomination. N'auroit-il pas été plus doux & plus conforme à l'esprit de tolérance de leur laisser leur droit, en prenant d'ailleurs les mesures nécessaires pour empêcher qu'ils n'en abusassent? Des attestations juridiques de la conformité du Sujet à l'Eglise Anglicane, & par dessus celà l'examen de l'Evêque Diocésain n'auroient-ils pas été suffisans à cet égard?

Cause crue importante.

On plaida à la Chambre Haute une affaire, qui fit beaucoup de bruit, à cause de la liaison, qu'on prétendoit y trouver avec des questions importantes. Un nommé Constable, Catholique Romain, étoit en possession d'un bien en fonds de terre, qui après sa mort devoit revenir à un de ses Parens Protestans. Celui-ci eut plusieurs indices qu'on vouloit le frustrer de son droit, en convertissant ces fonds de terre en argent, afin d'en disposer en faveur de qui on voudroit. Sur ces indices, le Sieur Roper, c'est le nom de cet Héritier, intenta procès à son Parent dans la Cour de la Chancelerie, demandant que défense fût faite au Sieur Constable de faire changer de nature à son bien. Le Grand Chancelier, selon les Loix & la Coutume, débouta le Demandeur & donna un Decret en faveur du Défendeur, par lequel il lui ajugeoit l'entière possession & libre disposition de son bien. L'Héritier avide n'acquiesça point à ce Décret. Il en appella à la Chambre des Pairs. La cause fut plaidée avec beaucoup d'appareil, &, quoique pût dire en faveur des Loix & de la Coutume l'Avocat du Sieur Constable, les Seigneurs, qui sont en droit de restraindre les loix anciennes & d'en faire de nouvelles au besoin, cassèrent & annullèrent le Décret du Grand Chancelier, à la pluralité de cinquante trois voix contre vingt-deux. Ils ordonnèrent en même tems que le bien litigieux resteroit en nature & ne pourroit être vendu, ni aliéné en aucune manière, au préjudice de l'Héritier Protestant. Pour assûrer tout à fait cet heritage, il eût mieux valu que les Seigneurs eussent déclaré ce bien substitué & que le Possesseur n'en avoit plus que l'usufruit, car, malgré la défense de le vendre & de l'aliéner, il pouvoit le faire servir de sureté aux emprunts qu'il avoit la liberté de faire.

Fausse conclusion qu'on en tiroit

Les questions importantes, à quoi on prétendoit que ce fait avoit rapport, sont renfermées dans ce raisonnement d'un Ecrivain de ces tems là. „ Cette cause des Sieurs Roper & Constable sert à dé„ cider une question fort importante, en ce que, par l'arrêté des

„ Sei-

„ Seigneurs, les Catholiques Romains se trouvent exclus de tous „ les Héritages de leurs Parens Réformez, qui ne peuvent les léguer „ qu'à ceux qui sont actuellement de la Religion Protestante, ou „ qui s'y rangent. Par conséquent la couronne héréditaire de la „ Grande Bretagne ne peut être donnée qu'à un Prince de la Re- „ ligion Anglicane ". Il falloit avoir une étrange demangeaison de se faire de fete en parlant contre le Prétendant, pour raisonner de la sorte. Il ne s'agissoit point dans cette cause de Papistes héritiers d'un Protestant, mais de Protestans héritiers d'un Papiste. Le Protestant dont il s'agissoit en particulier étoit l'héritier le plus proche du Papiste. Le Prétendant n'est point dans l'espece proposée. Il n'est point héritier d'un Protestant, mais d'un Papiste. D'ailleurs, ne sait-on pas qu'il y a une si grande différence entre la possession d'une Couronne & les biens des Particuliers, qu'il n'est point étonnant que les Loix, qui reglent la succession de ceux-ci, ne reglent pas celle là? En France les filles héritent des biens de leurs Peres & Meres & autres Parens. Elles ne peuvent hériter de la Couronne. Ainsi les Catholiques Romains pourroient hériter de leurs Parens Protestans, sans que pour cela le Prétendant ait dû être regardé comme l'héritier nécessaire de la Couronne de la Grande Bretagne. Peu importe à la sûreté publique que le possesseur de tel bien soit Anabaptiste, ou Anglican, ou Papiste, ou Socinien. Il n'en est pas de même de la possession de la Couronne. L'importance en est si grande qu'elle est au dessus des Loix, s'il est permis de s'exprimer ainsi, c'est à dire, qu'il n'est point de Loix qu'on soit obligé de suivre, quand on a un juste & solide fondement de croire que leur observation auroit de fâcheuses suites pour la paix & la tranquilité de l'Etat. Enfin, que veut dire ce Raisonneur, quand il avance qu'il faut être de la Religion Anglicane, pour porter la Couronne de la Grande Bretagne?

ANNE. 1714.

Le second de Juin, les Communes ordonnèrent de dresser un Bill, pour approprier à la Reine & à ses Successeurs les rentes & les revenus qui appartenoient autrefois aux Archevêques & Evêques d'Ecosse, pour être appliquez au maintien du Clergé Episcopal restant en ce Roiaume, pourvû qu'ils prissent & souscrivissent les sermens de suprématie, d'allegeance & d'abjuration, & qu'ils priassent pour la Reine & la Princesse Sophie en termes exprès & conformément à la liturgie de l'Eglise Anglicane. En même tems, on pria Anne de faire remettre devant la Chambre un compte de ces rentes & revenus d'Ecosse, des dons qu'on avoit faits, à qui & pour quelles considérations, aussi bien que des autres usages à quoi on les avoit emploiez.

Représentation des Seigneurs.

On examina aussi le Traité de commerce conclu avec l'Espagne. Le corps de ce Traité étoit fort avantageux, mais deux ou trois articles séparez retranchoient presque tous ces avantages. Apparemment les Plénipotentiaires de la Reine avoient plus de bonne foi,

ou

ANNE. 1714. ou moins d'habileté que ceux d'Espagne. Cette contradiction des articles séparez avec le Traité consistoit en ce que, même sans aucun motif raisonnable, on consentoit d'être chargé des droits & assujetti aux conditions, dont on avoit stipulé qu'on seroit déchargé. Cette méprise ou cette supercherie causa de grands murmures dans les deux Chambres. Il fut résolu qu'on feroit à la Reine des représentations à ce sujet. Il paroît que c'étoit particulierement l'affaire des Communes. Mais les Seigneurs s'en chargérent. Leur Adresse étoit modérée & ferme tout à la fois ". Aiant „ mûrement délibéré, disoient ils, sur l'état présent du commerce „ des Sujets de Votre Majesté avec l'Espagne, nous prenons la li„ berté de représenter à Votre Majesté qu'aiant examiné les Mar„ chands à notre barre, & lû & pesé diverses représentations & „ papiers, qui nous ont été communiquez par vos Commissaires du „ Commerce, il nous paroit que le commerce entre Votre Maje„ sté & l'Espagne sur le pied du présent Traité de commerce, tel „ qu'il est ratifié avec les trois articles d'explication, est sujet à des „ difficultez insurmontables. C'est pourquoi nous supplions très-in„ stamment Votre Majesté d'emploier les moiens les plus efficaces, „ pour procurer des changemens dans ledit Traité, qui puissent ren„ dre ce commerce pratiquable & avantageux à vos Sujets ".

Reponses de la Reine. Ces justes représentations furent reçues assez favorablement. La Reine y répondit à la vérité d'une manière à faire sentir qu'elle n'étoit pas tout à fait persuadée, qu'on eût un si grand sujet de se plaindre. Mais elle assûroit en meme tems qu'elle s'appliqueroit à le faire cesser. „ J'ai eu soin, disoit cette Princesse dans sa „ réponse, de procurer à mes Sujets tous les avantages possibles „ par rapport au commerce; & je continuerai à faire mes derniers „ efforts pour obtenir de plus grands avantages, & en particulier par „ rapport au commerce d'Espagne, qui est si utile à mes Sujets ".

La Reine déclara, quelques jours après, qu'elle envoieroit des Commissaires à Madrid avec le Lord Bingley, pour tâcher d'annuller les trois articles séparez, ou du moins de les rectifier & de les rapprocher du Traité même autant qu'il seroit possible. Ces assurances ne calmérent pas les mécontentemens. On délibéra dans la Chambre des Communes si on prieroit la Reine qu'elle fit connoitre ceux qui lui avoient conseillé de signer ces articles si préjudiciables au commerce de la Grande Bretagne. Cette délibération ne fut suivie d'aucune résolution, parce qu'Anne se rendit au Parlement & le prorogea bien plûtôt qu'on ne l'avoit crû. Ce fut le vingt que cette grande Princesse parut dans son Parlement & y parla pour la dernière fois. Elle donna son consentement à vingt-huit Actes, dont quelques-uns étoient fort singuliers & tous capables de faire honneur à ceux qui en étoient les auteurs. Le premier étoit pour maintenir les Curez dans l'Eglise Anglicane & pour empêcher l'accroissement du schisme. Un autre avoit pour objet la navi-

vigation de la Tamise. La charité chretienne ou plûtôt l'humanité en avoit dicté un autre en faveur des vaisseaux & des marchandises qui périssent sur les côtes. Le plus singulier étoit pour encourager la découverte des longitudes, & le moien pour procurer cet encouragement étoit efficace, puisqu'on assuroit vingt mille livres sterling à celui qui réüssiroit.

Anne 1714.

Dernière harangue de la Reine.

Après cette cérémonie, la Reine prononça de dessus le Thrône la harangue suivante. „ Le progrés qui a été fait dans les affai- „ res publiques & la saison de l'année m'engagent également à „ mettre fin à cette séance. Je vous remercie de bon cœur, „ Messieurs de la Chambre des Communes, des bons services „ que vous avez rendus, tant à moi qu'à votre Patrie, & „ particuliérement des subsides que vous m'avez donnez pour „ fournir aux fraix de l'année courante, & pour servir à acquiter „ les dettes de la Nation. La situation présente de nos affaires „ ne vous a pas permis de pourvoir entiérement à ces deux arti- „ cles. Ce que vous avez accordé sera emploié avec le plus d'œ- „ conomie & d'avantage qu'il sera possible.

„ J'espére de vous rassembler de bonne heure cet hiver & de „ vous trouver dans les dispositions nécessaires pour avancer ré- „ ellement notre commerce & profiter de tous les autres avanta- „ ges de la paix.

„ Mon principal soin est de conserver à vous & à votre postéri- „ té notre sainte Religion & la Liberté de mes Sujets, & d'assurer „ pour le présent & pour l'avenir la tranquillité de mes Roiaumes. „ Mais je suis obligée de vous dire franchement qu'on ne parvien- „ dra jamais à des fins si désirables, à moins que de votre côté „ vous n'apportiez les mêmes sentimens, à moins qu'on ne se dé- „ fasse de toutes ces vaines jalousies qui font naitre & entretien- „ nent des divisions parmi vous, à moins enfin que vous n'aiez „ pour ma juste prérogative, pour mon gouvernement, & pour „ mon honneur les mêmes égards que j'ai toujours eus pour les „ droits de mon Peuple ".

Le Chancelier ensuite prorogea le Parlement jusqu'au vingt-deux du mois d'Août suivant. Cette prorogation inattendue donna lieu à bien des conjectures. Peut-etre cherchoit-on du mystère, où il n'y en avoit point, & que l'unique raison de cette prorogation étoit la saison avancée, ou le besoin, ou l'envie que chacun a d'ê- tre alors sur ses terres. Peut-être cependant que les incommoditez de la Reine y déterminèrent, ou que, fatiguée d'Adresses contre le Prétendant & au sujet du commerce, elle voulut en arrêter le cours. Les Whigs politiques furent persuadez & persuadèrent tous ceux qu'ils purent qu'elle n'avoit été causée que par la crainte qu'avoient les Ministres d'être poursuivis par les Communes, pour avoir porté, ou du moins pour n'avoir pas empéché la Reine de signer les trois articles séparez du Traité de commerce avec les

ANNE 1714. Espagnols, ce qui intéressoit considérablement la Grande Bretagne. Ils ajoutoient que l'hydropisie de la Reine augmentoit de jour en jour, que le Ministère avoit de grandes raisons de souhaiter que le Parlement ne fût point assemblé, lorsque cette Princesse viendroit à mourir, & que d'ailleurs ils avoient besoin de tout leur tems & de toute leur attention pour achever de disposer tout ce que l'exécution de leurs desseins demandoit.

En raisonnant de la sorte, on supposoit les Ministres unis par les mêmes vûes & par les mêmes principes. Cette supposition étoit absolument fausse, sur tout dans les tems dont nous parlons. Ils étoient divisez jusqu'à entreprendre de se détruire. On n'a jamais sû distinctement le sujet de leurs querelles. Quelques-uns ont cru qu'il s'agissoit d'un nouveau plan de Gouvernement. Le Vicomte Bollingbrook, le Grand Chancelier, le Docteur Atterbury Evêque de Rochester, en proposèrent un, où il n'y avoit ni sagesse ni modération, au gré du Comte d'Oxford, du Comte de Dartmouth, des Sieurs Bromley & Hanmer. C'étoient-là les deux partis qui divisoient la Cour. Le premier étoit altier, hardi, sans ménagement, ne se mettant pas même en peine des suites. Le Vicomte Bollingbrook en étoit le chef. Le Grand Thrésorier proposa un autre systême moins violent, qui eut la préférence. L'auteur du plan rejetté chercha à se vanger & fit tant par ses intrigues que le Comte d'Oxford fut dépouillé de sa charge de Grand Thrésorier. Ces deux Rivaux eurent un éclaircissement en présence de la Reine. On dit qu'ils se firent de grands reproches, par rapport à leur attachement à la Maison d'Hanover & au Prétendant. Le jour même de la chûte du Comte d'Oxford, son Rival donna un grand repas aux principaux amis du Lord Marlborough. Il écrivit même à ce Duc, pour hâter son retour. Cette conduite auroit eu quelque chose de bien odieux, supposé qu'il eût fait un crime à son ennemi d'avoir eu quelque liaison particulière avec le Prince qui, selon les loix du Parlement, devoit succéder à la Couronne. Si cette démarche n'étoit pas odieuse, elle avoit quelque chose de bas & de rampant, d'autant plus que ce Ministre avoit trop d'esprit pour ne pas voir que cette démarche, qu'on attribueroit justement à la nécessité, ne suffiroit pas à faire oublier le mal qu'il avoit fait & qu'il avoit voulu faire à ce parti dont il mendioit la protection. Le Thrésorier perdit beaucoup moins qu'il n'avoit crû. Au contraire, cette privation de quelques jours lui fut utile & détermina apparemment à l'espèce de ménagement qu'on eut pour lui, tandis que son Rival, qui étoit encore sur pied à la mort de la Reine, fut traité sans pitié & sans aucun égard.

Ce fut le huit d'Août que le Comte d'Oxford fut dépossédé de la charge de Grand Thrésorier. Sa disgrace n'eut point d'autre suite & ne fut pas totale. La Reine, qui l'avoit toujours aimé & sin-

singuliérement estimé, lui laissa les autres charges, dont elle l'avoit revêtu. On doit rendre justice à ce Seigneur. Il étoit véritablement attaché à la Reine, pénétré de respect pour sa personne & de reconnoissance pour ses bienfaits. Il aimoit sa Patrie. La paix, qui fut son ouvrage, quoiqu'on puisse dire, en est une preuve. Il ne contribua à la chute du Duc de Marlborough, que parce que le commandement entre ses mains étoit incompatible avec la paix, & que les avances qu'il lui avoit faites pour se reconcilier avoient été mal reçues. Il ne tint pas à lui que les Whigs n'eussent encore quelque part à la faveur, &, dans la persécution qu'on leur fit, il pencha toûjours du côté de la modération.

ANNE 1714.

Mort de la Reine.

Dès le lendemain, la Reine se trouva fort mal, & elle passa la nuit du dix ou onze dans de grandes agitations, pleurant sans cesse, dirent les Whigs, & répétant souvent ces paroles, *Mon cher Frere, que je vous plains!* A ces agitations succéda le lendemain matin un assoupissement profond & un sommeil léthargique. Les remedes furent inutiles. Elle eut pourtant quelques intervalles lucides, dans l'un desquels elle confirma le choix, que le Conseil avoit fait du Duc de Shrewsbury, pour remplir le poste de Grand Thrésorier. Ce Seigneur lui aiant demandé si elle le connoissoit, *Oui, je vous connois, c'est au Duc de Shrewsbury que je remets la baguette.* Sur le midi, son poux parut se dégager & elle eut assez de force pour prendre un bouillon. Mais bien-tôt après, elle retomba dans l'assoupissement, qui ne finit qu'avec sa vie, le lendemain douzième du mois d'Août, vers les sept heures du matin. Dès qu'elle eut expiré, on ouvrit les paquets cachetez, que l'Envoié d'Hanover avoit remis au Conseil. Ceux qu'il nommoit pour Régens, le firent proclamer sur le champ Roi de la Grande Bretagne, de France & d'Irlande sous le nom de George I. La proclamation fut accompagnée de cris de joie, & les Whigs triomphérent indécemment de la mort de leur Reine.

Portrait de cette Princesse.

Ainsi mourut, non sans quelque soupçon peu honorable au parti de son Successeur, Anne Stuart, Reine de la Grande Bretagne, la treizième année de son Regne, à l'âge de quarante-neuf ans & quelques mois, étant née au mois de Février de l'année mille six cent soixante & cinq. Comme sa sœur & son beau-frere, elle occupa le Thrône, que Jacques II son pere avoit abandonné, ou plûtôt dont il avoit été précipité. Elle n'eut garde de condamner des loix qui lui avoient été si favorables, &, s'il est vrai qu'elle voulut assez de bien à celui qui se disoit son frere, pour lui ménager sa succession, c'étoit, selon ses principes, non une restitution, mais un présent qu'elle vouloit lui faire. Cette Princesse étoit d'une taille médiocre, mais extrêmement bien proportionnée. Les traits de son visage avoient de la régularité, &, comme ils avoient plus de grandeur que de délicatesse, ils lui donnoient un

ANNE 1714. certain air de majesté qui la rendoit plus respectable qu'aimable. La bonté & la douceur faisoient pourtant une partie de son caractère. Elle étoit généreuse, libérale, ennemie en même tems du luxe & de la profusion. Un peu plus de fermeté & de résolution en eût fait une Reine accomplie. Elle avoit un goût & un discernement exquis pour la Peinture & la Musique. Les ouvrages d'esprit lui plaisoient à proportion de leur beauté. Le son de sa voix avoit dequoi charmer les oreilles les plus délicates, & elle prononçoit avec grace les discours qu'elle faisoit à son Parlement. Tous autres que des Anglois, que l'amour de leur liberté rend sourds aux chants des Sirenes, eussent entré dans ses sentimens & se fussent fait un mérite de s'y assujettir. Sa piété étoit solide sans grimace & sans affectation, & cette piété étoit sans doute la source de ses autres vertus. Il seroit difficile de porter plus loin la reserve & la retenue. Un tendre & fidele amour l'attacha constamment au Prince de Dannemarck, son Epoux, & lui fit oublier tous les autres hommes, fidélité qu'elle lui garda pendant son veuvage, comme elle l'avoit gardée pendant leur union. Ce grand attachement produisit apparemment dans cette Princesse un defaut qui ternit un peu ses belles qualitez. Sa complaisance pour les inclinations de son Epoux lui fit prendre du gout pour les liqueurs & l'y accoutuma insensiblement, accoutumance, qui, comme l'éprouvent des Nations presque entières, prend un si grand empire qu'il est presqu'impossible d'y résister. En vain chercheroit-on d'autre cause de sa mort. C'est là le poison qui l'a tuée avant le tems. Car du tempérament dont elle étoit, il paroissoit naturel qu'elle vecut bien d'avantage.

Caractère de son Regne. Si on lui conteste les qualitez qui font les grandes Reines, on ne peut nier qu'elle n'en ait eu la plus grande partie, & que son Regne, par l'éclat & l'importance des évenemens, n'ait surpassé tous les Regnes de ses Prédécesseurs. L'Allemagne délivrée, la Couronne Impériale conservée & affermie sur la tete de son Allié, la Flandre conquise, ce païs indomptable par la multitude de ses villes fortes, un Conquerant superbe humilié à ses pieds & réduit à lui demander grace & à se soumettre aux conditions qu'elle lui imposa, l'Europe pacifiée, l'avidité triomphante restrainte à de justes bornes, ses Alliez vaincus dès qu'elle cessa de les soutenir de son bras victorieux, l'Ecosse réünie & ne formant plus qu'un même Roiaume avec l'Angleterre, ce sont des traits ineffaçables & dont l'envie la plus noire, la jalousie, la malignité ne peuvent ni diminuer, ni obscurcir la gloire. Il n'a manqué à son bonheur que d'avoir des Sujets plus unis entre eux, & plus capables de ressentir la tendresse & la sincérité de son amour.

FIN DU TOME XII.



